UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01859365 7

TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

ŒUVRES

DE

SAINT BERNARD

TOME DEUXIÈME

AVIS IMPORTANT

Je suis seul propriétaire de la traduction française des Œuvres de saint Bernard par M. Ravelet ; j'ai seul le droit d'y joindre son Histoire par le Père Ratisbonne ; toute reproduction partielle ou totale, contrefaçon ou imitation, sera poursuivie rigoureusement, conformément aux lois.

L'*Histoire de saint Bernard et de son siècle*, par le R. P. Théodore Ratisbonne, est éditée par Mme Poussielgue et Fils, 27, rue Cassette, en deux formats différents :

Deux beaux volumes in-8°.....	Prix : 12 francs.
Deux volumes in-12.....	— 5 —

Victor PALMÉ,
éditeur.

Nota. — M. Ravelet n'a pu traduire que les Lettres de saint Bernard ; la suite des Œuvres de saint Bernard est confiée, comme traduction et notes éclairant le texte, à M. l'abbé Laffineur, Curé à Moug, Chanoine honoraire de Beauvais et ancien Supérieur du Collége Saint-Vincent, à Senlis.

Par conventions, en décembre 1869, M. Palmé m'a cédé ses droits ci-dessus d'éditeur-propriétaire.

L. GUÉRIN.

Par-le-Duc. — Imprimerie L. Guérin.

ŒUVRES

DE

SAINT BERNARD

TRADUITES PAR M. ARMAND RAVELET

Sous le patronage de Monseigneur l'Évêque de Versailles

PRÉCÉDÉES DE

L'HISTOIRE DE SAINT BERNARD ET DE SON SIÈCLE

PAR LE T.-R. P. THÉODORE RATISBONNE

TOME DEUXIÈME

LETTRES DE SAINT BERNARD. — TRAITÉS DIVERS

BAR-LE-DUC. — LOUIS GUÉRIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

—

1870

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/oeuvresdesaintbe02bern

LETTRES DE SAINT BERNARD

ABBÉ DE CLAIRVAUX.

Les Lettres qui suivent n'ont été jointes à la collection primitive que postérieurement à la mort de S. Bernard. Elles ont été retrouvées à diverses époques et leur nombre s'est accru successivement. C'est ainsi que notre édition en contient plusieurs qui sont entièrement nouvelles et qui manquent dans les éditions latines les plus complètes et les plus récentes.

LETTRE CCCXI.

(Ecrite vers l'an 1125.)

AU CHANCELIER HAIMERIC.

Ils blâment vivement des envieux qui combattaient les pieux efforts de quelques autres personnes; ils excitent Haimeric à prendre, quand l'occasion s'en présente, un soin attentif du bien public.

A l'illustre seigneur Haimeric, chancelier du Saint-Siége de Rome, Hugues, abbé de Pontigny, et Bernard, de Clairvaux : qu'il se conduise comme il le doit dans la maison du Seigneur.

1. Ce que les évêques poursuivent, le Christ, suivant nous, l'accomplit, et leur cause est celle de Dieu même. Ainsi, que tout homme qui est de Dieu se joigne à eux, et si quelqu'un s'y refuse, qu'il écoute cette parole du Seigneur : *Celui qui n'est pas avec moi est contre moi*[1]. Mais, plutôt, qu'il se rende au précepte de l'Apôtre : *N'éteignez pas l'esprit*[2]; ou alors, qu'il s'entende dire comme aux Juifs : *Vous résistez toujours au Saint-Esprit*[3]; et, d'après le Prophète : *Malheur à vous, qui appelez bien le mal, et mal le bien*[4]; *malheur à ceux qui se réjouissent quand ils ont mal fait, et qui triomphent dans les choses les plus mauvaises*[1]. Ils ne pourront pas se réjouir en même temps des bonnes, et la même bouche ne pourra pas à la fois donner des éloges au juste pour sa justice, et au pécheur pour les désirs de son âme. Cependant, pourquoi s'étonner que le bien, qui est pour les bons un parfum de vie, produise chez ceux qui sont tout autres un effet contraire? Car l'Auteur même et la Source du bien est né pour la ruine et la résurrection d'un grand nombre, et il est aujourd'hui en butte à la contradiction[2]. Encore à présent, le Sauveur est une pierre d'achoppement et de scandale[3], quoiqu'il ne manque pas d'hommes pour dire d'un cœur joyeux : *C'est lui notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un*[4]. Or, comment l'homme, en qui la Paix engendre le scandale, sera-t-il pacifié? Comment celui pour qui le Salut lui-même est la damnation, sera-t-il sauvé? Il est écrit : *La gloire et les richesses sont dans sa maison*[5] : dans la maison de l'homme juste, sans nul doute? mais le Prophète montre ensuite de quelle gloire et de quelles richesses il parle. *Sa justice*, dit-il, *demeure dans tous les siècles des siècles*[6]. Et, en réalité, il n'y a pas de si grande gloire, il n'y a pas de si grandes richesses, que la justice qui réside

[1] Matth., XII, 30. — [2] 1 Thess., V, 19. — [3] Act., VII, 51. — [4] Isai., V, 20.

[1] Prov., II, 14. — [2] Luc., II, 34. — [3] Isai., VIII, 14. — [4] Ephes., II, 14. — [5] Ps. CXI, 3. — [6] *Ibid.*

dans la conscience de l'homme juste. Mais que perd l'impie? Si Paul se glorifie des richesses de son cœur en disant : *Voilà notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience* [1], qui en souffrira? Cependant le Prophète ajoute : *Le pécheur le verra, et il s'irritera* [2]. Quel excès de malice! Ces richesses sont-elles semblables aux biens de la terre, et, pour celles-là comme pour ceux-ci, l'abondance de l'un fait-elle l'indigence de l'autre? Pourquoi donc vous irritez-vous, puisque vous ne perdez rien? Bien plus, pourquoi enviez-vous aux justes des biens que vous ne vous souciez pas d'acquérir pour vous-même? Ainsi fait le chien, qui, selon une expression vulgaire, défend le foin qu'il ne mange pas. Mais vous aurez beau grincer des dents et sécher d'envie, ce qui vient de Dieu ne pourra jamais être perdu; et, que vous le vouliez ou non, les justes le verront et seront dans la joie, et les méchants devront fermer la bouche.

2. Mais ces paroles s'adressent à ceux qu'on peut soupçonner. Pour vous, nous vous disons : Voici le bénéfice devant vous, préparez votre talent. Que fera-t-il, en effet, caché dans un linge, puisqu'il doit un jour vous être redemandé avec l'intérêt? Pourquoi négligeons-nous de travailler, tandis que nous en avons le temps? Sans doute, en raison de vos fonctions, il vous est toujours facile de vous appliquer à recueillir les bénéfices de la piété; mais c'est surtout dans les circonstances présentes, qu'un gain plus abondant est offert à votre sainte avarice; seulement, ne négligez pas de produire au grand jour l'argent du Seigneur que vous avez reçu dans ce but. Autrement, si la sagesse est cachée, et que le trésor ne soit pas visible, quel fruit tirera-t-il de l'une et de l'autre [3]? Enfin, si véritablement, non-seulement votre devoir, mais encore, comme on le dit, votre inclination vous poussent à faire du bien à tout le monde, vous devez surtout en faire aux serviteurs de la foi. Bien que ce soit là un précepte général promulgué pour tout le monde par l'Apôtre [4], cependant, nous osons en réclamer spécialement de vous l'extension, comme un devoir particulier de votre place et de votre ministère. A moins que, par hazard, ce que nous ne pensons pas, vous n'aimiez mieux occuper la place qu'honorer le ministère. Comme il ne se fait presque aucun bien dans l'univers qui ne doive passer, de quelque façon, par les mains du chancelier romain, et qui n'ait été soumis à son jugement, tempéré par sa prudence, fortifié par son zèle, affermi par son assistance, à quel autre qu'à lui peut-on plus justement imputer tout ce qu'on trouvera de défectueux ou de moins parfait dans les affaires, comme aussi tout ce qui sera exécuté d'une façon utile et louable? C'est pourquoi nous considérons à juste titre un homme qui occupe cette place, comme très-heureux ou comme très-misérable, puisqu'il se montre toujours le protecteur ou l'ennemi de tout bien; et c'est à bon droit qu'on reporte sur lui toute louange ou tout blâme, selon les suites diverses des affaires et la nature de ses sentiments. Or, bienheureux qui pourra dire au Seigneur : *Je m'unis à tous ceux qui vous craignent et qui gardent vos commandements* [1].

3. Mais que faisons-nous? Dans notre empressement à vous exposer ce qu'il faut faire, nous oublions presque combien sont occupées les oreilles auxquelles nous nous adressons. Mais si nous avons besoin quelque jour de votre bienveillance, peut-être ne nous trouverez-vous pas importuns, pourvu toutefois que vous vous souveniez, non pas de nos mérites, mais de cette bienveillance avec laquelle vous avez daigné le premier ouvrir votre amitié à notre petitesse. Certes, nous avons un témoignage éclatant de votre condescendance et de votre dévouement : que, si grand et appliqué à de si grandes choses, vous considériez le peu que nous sommes; et que Votre Excellence nous ait jugés dignes, non-seulement de ses présents, mais encore de ses salutations. Aussi, que Celui qui nous a déjà fait la grâce de nous réjouir, moins de vos bienfaits que du profit que vous en retirez, vous rende, en retour de l'or matériel, l'or spirituel, qui est la sagesse. Adieu.

[1] II Cor. I, 12. — [2] Ps. CXI, 10. — [3] Eccl. XX, 32. — [4] Galat. VI, 10.

LETTRE CCCXII.

(Écrite vers l'an 1130.)

A RAYNALD [2], ARCHEVÊQUE DE REIMS.

Il remercie ce prélat de la lettre que celui-ci lui avait écrite.

A son très-révérend seigneur et père, à Raynald par la grâce de Dieu, archevêque de Reims, le frère Bernard de Clairvaux : le salut, et ce que peut la prière d'un pécheur.

Que Dieu soit béni d'avoir daigné nous con-

[1] Ps. CXVIII, 63.

[2] Raynald ou Reginald, deuxième du nom, gouverna l'Église de Reims depuis l'année 1124 jusqu'à l'année 1139, d'après Dom Mabillon. (V. la lettre 170, note 1.)

soler, en vous inspirant de nous écrire. Nous pouvons sans doute vous renvoyer lettre pour lettre. Mais, prévenu par les bénédictions de votre douceur, excité par vos encouragements, honoré de vos salutations, comment parviendrons-nous à vous rendre l'équivalent de ces faveurs dont nous nous glorifions à juste titre? Nous sommes d'autant plus indigne de ces honneurs, que nous sommes plus inconnu de vous; mais, moins nous y avons droit, plus nous vous en portons de reconnaissance. Cependant, en agissant ainsi, vous remplissez une obligation, car vous savez que vous vous devez aux sages et aux simples. Sans doute, cette opinion qu'on a de nous et dont la bonne odeur, dites-vous, a obtenu de votre dignité cette condescendance pour notre petitesse, est dangereuse. Mais, en cette circonstance, elle n'a pas été pour nous d'un médiocre avantage; car ce vent qui nous précède nous a valu un fruit excellent et délicieux, qui ne ressemble en rien à du vent; c'est qu'avant même d'être connu, nous avons pu entrer en grâce auprès d'un si grand ministre du Dieu très-haut. Pourquoi ne sommes-nous pas encore arrivé, quand nous disposons-nous à partir enfin, relativement à notre voyage, et aux autres points qu'il plaira à Votre Sainteté de connaître sur notre compte, le religieux qui vous porte cette lettre, et que nous avons pris soin de vous envoyer à l'avance à cet effet, pourra répondre fidèlement à toutes vos questions.

LETTRE CCCXIII.

(Écrite l'an 1132.)

A GEOFFROY, ABBÉ DE SAINTE-MARIE D'YORK.

Que des religieux qui veulent passer d'une vie relâchée à une autre plus austère, ne doivent pas en être empêchés; et que ceux qui veulent revenir ensuite à leur vie primitive, doivent être considérés comme apostats.

Au vénérable seigneur Geoffroy, abbé de l'église de Sainte-Marie d'York, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut dans le Seigneur.

1. Il a plu à Votre Révérence d'adresser à ma petitesse une lettre dans laquelle vous voulez bien me consulter sur quelques points douteux. Mais, aux questions de ce genre, nous craignons d'autant plus de donner une réponse assurée, qu'étant homme et voyant moins clairement le bon plaisir de la volonté divine, nous hésitons à blesser le cœur de nos amis, en leur conseillant autre chose que ce qu'ils veulent. Or, cela peut arriver surtout à ceux dont la conscience, troublée par les angoisses de l'orgueil, s'efforce d'accepter les raisonnements tortueux et embarrassés de l'impureté. Mais cette conscience est elle-même la vengeance de son propre aveuglement; tandis qu'elle tâche de se glorifier de ce qu'elle a fait, l'aiguillon de la vérité se tourne immédiatement contre elle et la perce, et ses souvenirs la remplissent de remords. Ce sont les difficultés de cet état misérable que déplore le Psalmiste, quand il dit dans sa prière : *Seigneur, tirez mon âme de sa prison, afin qu'elle confesse votre nom* [1]. Ne m'accusez donc pas, ô homme de bien, de recourir à d'artificieux détours, si je ne puis pas répondre à vos questions comme vous le voudriez, et si je n'ose pas m'expliquer entièrement comme je le pourrais. Au début de votre lettre, vous commencez par vous plaindre, comme d'un grand malheur pour votre vieillesse, qu'une partie de vos religieux entreprennent de passer à une vie plus austère et plus sûre. Or, en cette affaire, vous avez autre chose à craindre, c'est la tristesse de ce siècle qui donne la mort.

2. En effet, si la raison a quelque empire sur les esprits, on ne doit pas s'affliger que l'homme entreprenne quelquefois de s'attacher plus étroitement aux lois de son Créateur. Pour nous, certes, nous n'apportons ni assez de sainteté, ni assez de tendresse dans l'accomplissement de nos devoirs paternels, si les progrès de nos fils excitent notre envie. Si donc, entre mille, vous voulez me choisir pour conseiller, et, si je ne me trompe, vous le voulez, je vous dirai : Vous avez besoin de veiller avec prudence sur ceux de vos enfants qui demeureront avec vous dans la vie imparfaite, de crainte qu'ils ne viennent à défaillir; quant aux autres, qui craignent par conscience de rester au-dessous de la perfection de leur règle, et qui s'efforcent de passer du bien qu'ils ont commencé à un degré plus élevé, courez au-devant d'eux en leur portant du pain, comme dit le prophète [2]. Donnez tous vos soins aux premiers, de crainte qu'ils ne marchent à leur ruine; apportez aux autres tout votre bon vouloir, pour qu'ils obtiennent la couronne. Car ceux qui disposent dans leur cœur une échelle pour monter de vertu en vertu, méritent de voir le Dieu des dieux dans Sion, au jour des récompenses, avec d'autant plus de délices, qu'ils se seront appliqués à s'u-

[1] Ps. CXLI, 8. — [2] Isai. XXI, 14.

nir plus étroitement au souverain bien par la pureté de leur vie.

3. Enfin, les deux religieux Gervais et Raoul, qui sont sortis avec les autres, grâce aux efforts qu'a déployés dans sa sollicitude paternelle et épiscopale, le seigneur archevêque Turstin, avaient obtenu de vous la permission de se retirer, vous l'avez vous-même attesté. Je suis certain que, s'ils étaient restés dans l'état de pureté auquel ils s'étaient élevés, leur fin n'eût pas été mauvaise, mais honorable. Je suis certain également que, s'ils voulaient aujourd'hui remonter à ce degré de perfection dont ils ont eu l'imprudence de déchoir, ils mériteraient d'autant plus d'éloges; leur vertu serait comparable à celle de ces soldats qui, après avoir eu la lâcheté de fuir, remportent d'ordinaire une victoire d'autant plus glorieuse, qu'après cette honte l'espérance du triomphe les ramène avec plus d'ardeur au combat. Si je ne me trompe, la permission qui leur a été accordée peut être suspendue; mais elle ne peut être annulée devant le jugement du Dieu tout-puissant. Enfin, vous reconnaisez que cette vie est plus sainte; mais qu'à raison de la fragilité de leur chair et de leurs affections de famille, ils ne pourraient pas supporter le fardeau de cette austérité. Vous ajoutez encore que leur présence vous est nécessaire, et vous demandez vivement s'ils ne peuvent pas demeurer sans faute dans un lieu dont ils ne sont pas sortis sans scandale.

4. L'Evangile parle avec l'éclat du tonnerre, et toute la suite des Écritures retentit partout des scandales dont il faut discerner la nature, des affections charnelles qui doivent être entièrement retranchées à cause du Christ, des avantages temporels que nous devons fuir pour le salut de notre âme ; ignorer ces choses, ce n'est pas seulement un mal, c'est presque une hérésie. Aussi, je ne suis pas sûr que l'abandon de ces résolutions ne doive pas être regardé comme une faute condamnable. On s'expose à de grands dangers, et on s'approche d'un abîme redoutable, en présumant de la miséricorde de Dieu contre sa justice, et en voulant défendre l'une contre l'autre. Car l'Écriture dit : *N'ajoutez pas péché sur péché, en disant : la miséricorde de Dieu est grande*[1]. Or, c'est faire un mauvais usage de son jugement, que de préférer le moindre bien au plus grand, ou de comparer le pis au mieux.

5. Après cela, vous demandez vivement pourquoi on devra justement les appeler apostats, quand, rentrant dans leur monastère, ils s'appliqueront à remplir par de bonnes pratiques les devoirs de leur profession. Ce n'est pas à moi a les condamner, je le déclare. Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui[1], et chacun portera son propre fardeau[2]. Car les ténèbres n'enveloppent pas le Seigneur, et on le reconnaîtra à ses jugements, tandis que les pécheurs seront enlacés dans les œuvres de leurs mains. Que chacun voie pour soi ce qui lui est bon. Je dirai ce que je pense de moi même. Moi, Bernard, si librement j'étais passé en parole et en acte d'une vie bonne à une vie meilleure, d'un état périlleux à un autre plus sûr, et qu'ensuite, par une volonté pervertie, j'eusse eu la témérité de revenir à ce que j'avais abandonné, je craindrais non seulement d'être apostat, mais de n'être plus propre au royaume de Dieu. C'est là ce que dit saint Grégoire : « Tout homme qui s'est proposé d'accomplir un plus grand bien, a rendu illégitime pour lui le bien moindre qui lui était permis auparavant. Car il est écrit : *Celui qui met la main à la charrue, et qui regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu*[3]. Or, l'homme qui s'était appliqué à une tâche plus difficile, est convaincu de regarder en arrière, si, abandonnant de plus grands biens, il retourne aux moindres[4]. » Quant à ce que vous avez voulu insinuer relativement à une certaine excommunication, il me semble que ce n'est point à vous à examiner cette affaire, ni à moi à la juger. Car la loi ne juge personne avant de l'avoir entendu, et il est téméraire de rendre une décision contre un absent.

LETTRE CCCXIV[5].

(Écrite l'an 1134.)

AU SEIGNEUR PAPE INNOCENT.

Saint Bernard, après avoir réconcilié les Milanais avec l'Église, se rendit à Pavie et à Crémone, sur l'ordre d'Innocent, pour pacifier les villes de la Lombardie. N'ayant rien pu obtenir des habitants de Crémone, il annonce au Pape leur opiniâtreté, et il l'engage à suspendre, encore pour quelque temps, la sentence trop rigoureuse que le Pontife se disposait à rendre contre l'archevêque de Milan.

A son très-tendre seigneur et père, à Innocent, Souverain-Pontife, le frère Bernard : le peu qu'il est.

Les habitants de Crémone se sont endurcis

[1] Eccl. v, 5.

[1] II Tim. II, 19. — [2] Galat. VI, 5. — [3] Luc. IX. 62. — [4] Pastor. 3 part., ch. 28.

[5] Cette lettre doit être rapprochée des lettres 131, 132 et 133.

et leur prospérité les perd. Les Milanais méprisent tout, et leur présomption les séduit. Mettant dans leurs chevaux et dans leurs chariots leur espérance, ils ont trompé la mienne, et ils ont rendu mon travail inutile. Je m'en allais tristement, quand m'est venue de votre part une grande consolation, en sorte que, si les tribulations souffertes pour le Christ abondent, les consolations qu'il donne abondent aussi. J'ai reçu votre lettre désirée, qui apportait la joie à mon cœur en m'informant de votre bonne santé, des malheurs de vos ennemis, des succès de vos amis. Cependant, à une seconde lecture, la tristesse est venue à la fin tempérer ma joie. Qui, en effet, votre indignation n'effrayerait-elle pas? Pour moi, je la redoute d'autant plus, que je reconnais qu'elle est juste. Je vous dirai cependant que ce qui n'a pas encore été fait arrivera, mais au temps que Dieu aura fixé. Si cela n'arrive pas, tout ce que vous avez projeté sera toujours aussi facile et peut-être moins périlleux à exécuter. Autrement, hélas! combien ne sera-t-il pas aisé de renverser ce qu'on vient de construire au milieu de ce peuple avec tant de miséricorde de la part de Dieu, tant de peine pour vous et pour les vôtres [1]! Il serait surprenant qu'on pût plaire ainsi à Celui dont la miséricorde, d'après l'Écriture, s'élève au-dessus de la justice [2]. Oh! malheureux évêque [3], qui, transporté d'une sorte de paradis dans la ville de Hus en Chaldée, est devenu le frère des dragons et le compagnon des autruches! Que fera-t-il? il veut obéir, et les bêtes d'Éphèse grincent des dents contre lui. Il veut prudemment dissimuler quelque temps, et il encourt votre indignation plus terrible que toute leur férocité. Les angoisses l'environnent de tous côtés, seulement il trouve plus supportable d'être sans peuple que sans maître; avec raison, il estime plus la bienveillance apostolique que la chaire de Milan. Doutez-vous de sa fidélité? Celui qui a tenté par de malicieuses suggestions de vous en faire douter, a trahi plutôt sa propre infidélité, en attaquant, d'une langue envieuse et perfide, un homme d'une réputation si pure. Très-clément Père, épargnez ce fidèle serviteur, épargnez cet édifice encore nouveau, épargnez cette plantation récente, épargnez enfin ce peuple conquis par vous, et jusqu'à ces bienfaits que vous lui avez rendus, comme vous le rappelez très-justement. Souvenez-vous, bon maître, souvenez-vous de cette parole de Notre Seigneur : *Il y a trois ans que je viens chercher des fruits sur ce figuier, et je n'en trouve pas* [1]. Pour vous, à peine avez-vous attendu trois mois, et déjà vous préparez la cognée. Vous auriez patienté trois années, que nous aurions le droit de vous demander, comme à un fidèle serviteur, de différer encore un an, à l'exemple de votre Maître. Nous vous disons donc, nous aussi : « Ah! pardonnez cette année encore, pour voir si par hasard celui auquel vous avez confié cette terre de Milan, la retournant avec le fer de la pénitence, et y répandant la rosée de ses larmes, ne remédiera pas à sa stérilité et ne lui fera pas porter des fruits.

[1] Guy de Pise et Matthieu d'Albano, qu'Innocent avait envoyés, avec saint Bernard, aux Milanais. (V. les lettres 131, 132 et 133.)

[2] Jacq. II, 13.

[3] Ribauld, qui avait été élu évêque et confirmé par Innocent à la place d'Anselme, qui avait été déposé.

[1] Luc XIII, 7.

LETTRE CCCXV.

(Écrite vers l'an 1134.)

A MATHILDE [2], REINE DES ANGLAIS.

Il la prie d'accorder la demande qui lui a été faite ailleurs, en faveur des religieux de sa chapelle.

Bernard à sa très-illustre dame et bien-aimée fille dans le Christ (en parlant ainsi non par orgueil, mais par affection), à Mathilde, par la grâce de Dieu, reine des Anglais.

Si je compte sur Votre Altesse, cela n'est pas étonnant. Je ne suis pas seul à m'apercevoir, et presque tout le monde sait de quelle façon vous nous accueillez, et avec quelle affection vous nous aimez. Aussi, j'ai été prié par un de vos amis, le vénérable abbé de la Chapelle, de vous solliciter relativement à certaines dîmes, et si vous vous en souvenez, je me suis adressé à vous à Bologne [3], et vous m'avez écouté avec votre bienveillance ordinaire; mais comme ce que nous vous demandons n'a pas encore été fait, il serait temps de donner suite à cette demande. De plus, gardez-moi bien le fils que vous venez de mettre au monde, car, si cela ne déplaît point au roi, je réclame aussi ma part de cet enfant. Adieu.

[2] Mathilde, fille de Malcolm III, roi d'Écosse, épousa l'empereur Henri V, d'Allemagne, et ensuite Henri Ier, roi d'Angleterre, dont elle eut Henri II. C'est à ce prince que saint Bernard fait allusion à la fin de sa lettre.

[3] Mathilde montra tant d'affection à saint Bernard, qu'à Bologne, elle alla à pied au-devant de lui jusqu'en dehors des murs de la ville.

LETTRE CCCXVI.

(Écrite vers l'an 1135.)

A HENRI, ARCHEVÊQUE DE SENS, ET A HAIMERIC, CHANCELIER.

Il les exhorte à ne pas s'opposer au dessein d'un seigneur qui possédait des biens ecclésiastiques, mais qui voulait les céder à des religieux.

Lorsque des laïques veulent abandonner des églises ou des bénéfices ecclésiastiques qu'ils détiennent indûment, c'est un bien; mais, lorsqu'ils veulent les faire passer dans les mains des serviteurs de Dieu, le bien est doublé. Lorsque cela ne peut se faire que par l'entremise de l'évêque, celui-ci se rend donc coupable d'un double mal, ou auteur d'un double bien, selon qu'il refuse ou donne son consentement. Ce que le chevalier vous demande, il devait vous le demander. Quoi donc? Jugez-vous qu'il soit préférable de voir le sanctuaire de Dieu devenir le patrimoine d'un soldat, plutôt que celui des saints du Seigneur? Comment ne serait-on pas surpris d'une telle opinion? N'y consentez pas, je vous prie, n'y consentez pas, de crainte que les enfants des incirconcis ne vous entendent et ne se rejouissent. Soit: vous pouvez arracher l'Église des mains puissantes qui la tiennent captive, et la réclamer en vertu de votre droit, ce que nous ne pensons pas; qui donc, je vous le demande, choisiriez-vous de préférence pour être, relativement à elle, votre successeur et votre héritier? Quelqu'un qui serve dans les armées du roi, ou bien quelqu'un qui intercède pour vos péchés? Faites donc ce qui est juste, digne de vous, agréable à Dieu et aux gens de bien; ce qu'enfin je vous demanderais avec confiance de faire pour l'amour de nous, quand bien même je n'aurais aucune autre raison de vous le demander.

LETTRE CCCXVII.

(Écrite l'an 1138.)

A SON PRIEUR GODEFROY [1].

Il lui promet que le schisme étant éteint, et la paix étant rétablie, il reviendra le plus tôt possible auprès des siens.

Au frère Godefroy, le frère Bernard, salut.

Le jour même de l'octave de la Pentecôte, Dieu a comblé nos désirs en donnant l'unité à l'Église et la paix à l'univers. Car, en ce jour, les partisans de Pierre de Léon se sont tous ensemble humiliés aux pieds du seigneur Pape, et, devenant ses vassaux, ils lui ont prêté serment de fidélité. Les clercs qui étaient passés au schisme, s'humiliant aussi aux pieds du Pontife avec l'idole [1] qu'ils avaient élevée, lui ont juré obéissance selon l'usage, et une grande joie s'est répandue parmi le peuple. Nous serions revenu depuis longtemps, si nous n'avions attendu cette paix avec une certaine assurance, bien qu'elle nous ait été longtemps refusée. Désormais il n'y a plus rien qui nous retienne ici. Je fais ce que vous m'avez ordonné; je ne dis plus je partirai, mais je pars. En effet, je pars sur-le-champ, et j'ai avec moi ma récompense qui est la victoire du Christ et la paix de l'Église. Dans six jours, à partir d'aujourd'hui, nous quittons la ville. Et nous arrivons en triomphe, portant dans nos mains les fruits de la paix. Voilà sans doute de belles paroles; mais les faits sont plus beaux encore. Ils sont si beaux, en effet, qu'il n'y a qu'un fou ou un méchant qui puisse ne pas s'en réjouir. Adieu.

[1] Il devint plus tard évêque de Langres (V. la lettre 161.)

[1] L'antipape Victor qui, à la mort d'Anaclet, avait été élu par les schismatiques.

LETTRE CCCXVIII.

(Écrite vers l'an 1138.)

AU PAPE INNOCENT.

Il lui expose les dangers de l'Église de Reims, et le prie de venir promptement à son secours.

A son très-tendre père et seigneur, à Innocent, Souverain-Pontife, le frère Bernard dit abbé de Clairvaux: le peu qu'il est.

L'Église de Reims penche vers sa ruine, cette glorieuse cité est livrée à l'opprobre, elle crie à ceux qui passent par le chemin, qu'il n'y a pas de douleur comparable à la sienne. Au-dehors, en effet, c'est la lutte; au-dedans, la terreur. Et encore la lutte est aussi au-dedans, car ses fils combattent contre elle, elle n'a pas de père pour la délivrer; son seul espoir, c'est Innocent: lui seul peut essuyer les larmes de ses joues. Mais jusqu'à quand, seigneur, tarderez-vous à la couvrir du bouclier de votre protection? jusqu'à quand sera-t-elle foulée aux pieds sans trouver personne qui la relève? Déjà le roi s'est humilié, et sa colère s'est apaisée. Que reste-t-il donc à faire, sinon que la main apostolique s'étende vers l'affligée pour soigner et panser ses blessures? C'est pourquoi, nous croyons qu'il faut en premier lieu hâter l'élection, de crainte que l'insolence du peuple de

Reims ne perde ce qui reste, si un bras puissant ne résiste à sa fureur. Si cette élection s'accomplit régulièrement, nous avons confiance que le Seigneur par sa grâce fera réussir le reste.

LETTRE CCCXIX.

(Écrite vers l'an 1138.)

A TURSTIN, ARCHEVÊQUE D'YORK.

Il l'exhorte à ne pas se démettre de la charge pastorale; si, cependant, il a de justes raisons pour le faire, ou que le Souverain-Pontife y consente, il peut se retirer dans un lieu où la discipline religieuse soit exactement observée.

A son révérend seigneur et père, à Turstin, par la grâce de Dieu archevêque d'York, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut, moins sur cette terre de passage que dans la patrie.

1. Nous vous louons d'aspirer au repos et de désirer vous endormir en paix dans le Seigneur. Mais les raisons que vous alléguez ne paraissent pas suffisantes pour quitter les fonctions pastorales, à moins que par hasard, ce qu'à Dieu ne plaise et ce que nous ne croyons pas, vous n'ayez commis quelque faute mortelle, ou qu'une permission régulière ne vous ait été accordée au nom du Souverain-Pontife [1]. Nous ne pensons pas en effet que vous ignoriez cette parole de l'Apôtre : *Êtes-vous lié à une épouse, ne cherchez pas à vous délier* [2]. Une promesse verbale, telle que vous dites en avoir fait une, n'oblige point un évêque, et ne l'empêche pas de persévérer dans le ministère auquel il est appelé.

2. Il nous semble donc, sans préjudice d'un avis plus sage, que vous devez demeurer où vous êtes, et montrer, par l'humilité de votre conduite et par la sainteté de votre vie, sous l'évêque le moine [3]. Que si quelque cause secrète vous force à vous retirer, ou que le seigneur Pape autorise votre retraite, d'après notre pauvre jugement, nous vous donnons le conseil de ne vous laisser effrayer par aucune austérité de nourriture ou de vêtement, ni par aucune pratique de pauvreté, et de vous rendre là où vous espérez trouvez une plus grande perfection. D'ailleurs, dans ces maisons, on veille au salut des âmes sans refuser aux corps les soins qui leur conviennent en raison de leur âge et de leur faiblesse. Nous sommes tout à vous, nous prions Dieu instamment pour vous, afin qu'il vous inspire ce qui sera le mieux et qu'il vous fasse la grâce de porter le poids du jour et de la chaleur, de façon que vous receviez sur le soir le denier marqué de l'empreinte royale.

[1] Saint Bernard approuve qu'un évêque se retire, s'il veut faire pénitence d'une faute grave, ou si le Souverain-Pontife lui en a donné la permission Cette lettre paraît avoir été écrite peu de temps avant la mort de Turstin, qui, d'après Orderic, arriva dans l'année 1139. Les lettres 195 et 235 sont adressées au même.

[2] I Cor. VII, 27.

[3] Il n'était pas permis aux moines élevés à l'épiscopat, de renoncer à leur habit et à leur règle. Aussi, quelques-uns même trouvant cette règle incompatible avec les fonctions épiscopales, refusaient celles-ci. Tel est l'exemple qu'a donné Guy, abbé de Clairvaux, quand il fut nommé au siège de Reims.

LETTRE CCCXX.

(Écrite l'an 1138.)

A ALEXANDRE PRIEUR DE FONTAINE ET AUX RELIGIEUX DE CE MONASTÈRE [1].

Il les exhorte à procéder, d'un commun accord, à l'élection d'un nouvel abbé.

A ses bien-aimés frères en Jésus-Christ, à Alexandre, prieur, et à tout le couvent de Fontaine, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et nos indignes prières.

1. Votre vénérable père [2] a terminé sa course par une fin heureuse, et il s'est endormi dans le Seigneur. Pour moi, quoiqu'en tout temps je sois animé d'une charité paternelle pour vous, comme si vous étiez mes propres entrailles, cependant j'ai aujourd'hui une sollicitude d'autant plus grande, qu'une plus grande nécessité vous presse. Aussi j'aurais depuis longtemps envoyé vers vous, si je n'avais attendu de pouvoir le faire avec plus de commodité et d'avantage. Le vénérable abbé Henri, occupé de quelques affaires [3], ne pouvait pas partir plus tôt et c'est lui que, dès le commencement, j'avais résolu de vous envoyer, parce qu'il me paraissait le plus capable et le plus propre à cette négociation. Recevez-le donc, mes bien-aimés frères, avec l'honneur et l'affection dont il est digne, et en toutes choses écoutez-le comme moi-même. Bien plus, écoutez-le mieux encore, et

[1] Alexandre était frère utérin de Richard, deuxième du nom, abbé de Fontaine en Angleterre, qui mourut à Clairvaux, ainsi que l'atteste Serlon (*Monasticum anglicanum*, t. I, p. 854). Il y eut un autre Alexandre, qui était aussi anglais et abbé d'un monastère du nom de Fontaine, mais dans le diocèse de Tours. Sur le monastère de Fontaine en Angleterre, consultez les lettres 235 et 252.

[2] Richard II, mort à Clairvaux le 15 mai 1138. Il ne faut pas le confondre avec Richard Ier, auquel est adressée la lettre 98.

[3] Henri de Murdach, alors abbé de Vauxclair, auquel est adressée la lettre suivante, était alors occupé d'un différend qui s'était élevé entre le monastère de Vauxclair et celui de Cuissy. L'abbé de ce dernier monastère était Luc, auquel est adressée la lettre 79.

d'autant mieux qu'il me surpasse davantage en prudence et en mérite. Je lui ai remis tous mes pouvoirs, soit pour l'élection qui va se faire, soit pour tout ce qu'il faudra régler ou réformer dans votre monastère et dans les autres qui en sont sortis [1]. J'ai envoyé avec lui le frère Guillaume, qui est notre fils bien-aimé.

2. Mais maintenant je vous supplie comme mes très-chers fils, de faire votre élection d'un commun accord, de ne point laisser en vous de division, mais de glorifier tous le Seigneur d'un même cœur et d'une même bouche, car il n'est pas le Dieu de la division, mais celui de la paix; c'est dans la paix qu'il a mis sa demeure, et il dit: *Celui qui n'amasse pas avec moi, dissipe* [2]. Que ceux qui sont à l'école du Christ sous la discipline de l'Esprit-Saint, se gardent de donner à l'ennemi sujet de se réjouir et de se glorifier de leurs dissensions; car leurs âmes seraient en péril, tout le travail de leur pénitence deviendrait inutile, ils mettraient la corruption à la place de la bonne odeur de notre Ordre, et ils blasphémeraient le nom du Christ, eux qui doivent surtout le glorifier. Mais non, j'ai confiance en vous. Comme il convient à des saints, comme doivent agir des serviteurs du Christ, choisissez avec unanimité, je vous en conjure, un pasteur capable de conduire vos âmes; agissez de concert avec les vénérables abbés de Rieval et de Vauxclair. Je veux qu'en toutes choses vous vous rangiez à leur avis, comme si c'était le nôtre.

LETTRE CCCXXI.

(Écrite l'an 1138.)

A HENRI DE MURBACH [3], D'ABORD ABBÉ DE VAUXCLAIR, ENSUITE ABBÉ DE FONTAINE, ET ENFIN ARCHEVÊQUE D'YORK.

Il lui ordonne de ne pas repousser son élection comme abbé de Fontaine.

A son bien-aimé frère et collègue, Henri, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

Mon frère Henri, si nos frères de Fontaine de concert avec le vénérable abbé de Rieval, se sont accordés à vous élire, je vous invite à ne point résister, mais à obéir dans la charité. Je le fais à regret, car je sais que je perdrai par votre absence une grande consolation; mais je crains de m'opposer à un tel accord, car je crois que lorsque les votes de tant de religieux sont unanimes, ces votes viennent du Seigneur, puisque je lis dans l'Evangile : *Dès que deux ou trois seront assemblés en mon nom, je serai au milieu d'eux* [1]. Courage donc, mon très-cher, acceptez leur élection, et désormais prenez soin d'eux, comme étant le pasteur de leurs âmes. Ne craignez pas pour la maison que vous aviez entrepris de gouverner; j'aurai soin, par la grâce de Dieu, de lui donner un bon administrateur, car elle est près de moi. N'hésitez pas non plus à obéir à cause de l'évêque [2] : reposez-vous de cela sur moi.

[1] Trois monastères étaient sortis de la maison de Fontaine : le monastère Neuf, dans le diocèse de Carlyste, et ceux de Kerkenstad et de Lude-Park, dans le diocèse de Lincoln.

[2] Luc XI, 23.

[3] Henri, anglais de naissance, auquel est déjà adressée la lettre 106, fut d'abord moine à Clairvaux. Envoyé vers la fin de l'année 1135, avec douze compagnons, pour fonder le monastère de Vauxclair dans le diocèse de Laon, il le gouverna jusqu'à la fin de l'année 1138, époque à laquelle il fut mis à la tête de l'abbaye de Fontaine, poste qu'il occupa sur l'ordre de saint Bernard. Nommé archevêque d'York en 1147, il mourut en 1153, la veille des ides d'octobre, d'après le *Nécrologe* de Clairvaux.

LETTRE CCCXXII.

(Écrite vers l'an 1138.)

A HUGUES, NOVICE ET ENSUITE ABBÉ DE BONNEVAL.

Il loue son dessein d'embrasser la vie religieuse, le prémunit contre les tentations, et l'excite à la persévérance.

A son très-cher fils dans le Christ, à Hugues, nouvelle créature en Jésus-Christ, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : qu'il s'affermisse dans le Seigneur.

1. La nouvelle de votre conversion nous a rempli de joie et d'allégresse. Pourquoi les hommes ne se réjouiraient-ils pas de ce qui fait la joie des anges? Déjà dans les cieux on célèbre la fête, on fait retentir des actions de grâces et des cantiques de louange. Un jeune homme, noble et délicat, a vaincu le Mauvais, a méprisé le monde, a livré son corps, a renoncé à l'affection de ses proches, a traversé, parce qu'il avait des ailes, les filets de la richesse tendus pour lui. D'où vous vient cette sagesse, ô mon fils? Nous n'en avons pas, en effet, tant trouvé dans les vieillards de Babylone. Ce sont eux, qui, selon l'Apôtre, ou plutôt malgré lui, veulent devenir riches dans ce siècle, et tombent ainsi dans la tentation et dans les piéges du diable [3]. La sagesse de notre Hugues n'est pas de la terre, mais du ciel. Je vous loue, ô mon Père, d'avoir caché ces choses aux sages, et de les avoir révélées à

[1] Matth. XVIII, 20.

[2] Barthélemy, évêque de Laon, dans le diocèse de qui était situé Vauxclair.

[3] I Tim VI, 9.

un enfant. Pour vous, mon fils, ne soyez pas ingrat, après ce bienfait du Rédempteur; déposez les goûts de l'enfance, ou plutôt soyez un enfant pour le mal, mais non pour la raison [1]. Que l'austérité de l'ordre n'effraie pas votre tendre jeunesse; souvenez vous que plus le chardon est rude, plus il rend l'étoffe douce, que la règle fait de même à l'égard de la conscience. La suavité du Christ vous sera donnée, et les mets insipides seront assaisonnés de la farine du prophète [2]. Si vous sentez les aiguillons de la tentation, regardez le serpent d'airain élevé sur le bois, et sucez moins les plaies, que les mamelles du Crucifié. Il vous servira de mère, vous lui tiendrez lieu de fils, et les clous ne pourront le blesser sans parvenir à travers ses mains et ses pieds jusqu'aux vôtres.

2. Mais les ennemis de l'homme sont les gens de sa maison [3]. Ce n'est pas vous qu'ils aiment, mais le plaisir qu'ils tirent de vous. Qu'ils entendent donc notre enfant leur dire : *Si vous m'aimiez, vous vous réjouriez certainement, parce que je m'en vais à mon Père* [4]. « Si votre père, dit saint Jérome, se couche étendu sur le seuil, si votre mère, ouvrant son sein, vous montre les mamelles qui vous ont allaité, si vos petits neveux se suspendent à votre cou, passez sur le corps de votre père, passez sur le corps de votre mère, et, d'un œil sec, volez à l'étendard de la Croix. Le dernier degré de la pitié en cette occasion, c'est d'être cruel pour l'amour du Christ [5]. » Ne vous laissez point émouvoir par les larmes des insensés, qui vous pleurent, parce que, d'un enfant de colère, vous êtes devenu un enfant de Dieu. Hélas! d'où vient à ces malheureux cette passion barbare [6]? qu'est-ce que cet amour cruel, cette injuste tendresse? Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs [7]. C'est pourquoi, évitez autant que vous le pouvez, mon fils, les vaines conversations des étrangers; tandis qu'elles remplissent les oreilles, elles rendent l'esprit vide. Apprenez à prier Dieu, apprenez à élever votre cœur avec vos mains; apprenez à diriger vers le ciel des regards suppliants et à présenter dans tous vos besoins au Père des miséricordes un visage digne de compassion. Il serait impie de croire que Dieu puisse vous fermer ses entrailles, et détourner son oreille de vos cris ou de vos sanglots. Au reste, souvenez-vous que vous devez en toutes choses vous rendre aux conseils de vos pères spirituels, comme aux préceptes de la majesté divine. Faites cela et vous vivrez : faites cela, et la bénédiction se répandra sur vous, en sorte que pour chaque chose que vous aurez abandonnée, vous recevrez le centuple, même dans la vie présente. Ne croyez pas à ceux qui vous persuadent que cette résolution est prématurée, et qu'il aurait fallu la différer jusqu'à un âge plus avancé; croyez plutôt à Celui qui a dit : *Il est bon pour l'homme d'avoir porté le joug dès sa jeunesse, il s'assiéra dans la solitude, car il s'est élevé au-dessus de lui-même* [1]. Portez-vous bien, et appliquez-vous à la persévérance, qui seule est couronnée.

[1] I Cor. XIV, 20.— [2] IV Rois IV, 39-41. — [3] Mich. VII, 6. — [4] Jean XIV, 28. — [5] S. Jérôme, let. 1re à Héliodore. — [6] Virg. *Æneid.* VI, v. 720. — [7] I Cor. XV, 33.

LETTRE CCCXXIII.

(Écrite l'an 1139)

AU PAPE INNOCENT.

En faveur de l'archevêque de Trèves contre l'abbé de Saint-Maximin [2]

1. Qu'elle est grande, seigneur, l'abondance de votre douceur et de votre tendresse pour nous, comme nous en avons souvent fait l'expérience! Il nous reste à l'éprouver encore dans les circonstances présentes. Loin de nous l'audace de solliciter de vous quelque chose que nous ne trouverions pas conforme à votre honneur et à la volonté de Dieu; mais, comme notre cœur ne nous reproche pas de vous adresser une demande injuste ou déraisonnable, nous avons confiance que nos prières ne nous reviendront pas sans être exaucées, surtout puisque nous nous adressons à un père en faveur de son fils, à Innocent en faveur d'un innocent. Avec quelle fidélité l'archevêque de Trèves n'a-t-il pas aimé dès sa jeunesse la gloire du Siége apostolique et la paix de l'Église Romaine; avec quelle fermeté et quelle sollicitude ne s'est-il pas attaché à elle au temps de la tribulation, et n'a-t-il pas porté avec elle le poids du jour et de la chaleur, tandis que les autres s'asseyaient à l'ombre; avec quelle constance et quelle intrépidité n'a-t-il pas, pour lui rendre témoignage, fait entendre, au nom de ses collègues, la voix de la vérité en présence des rois; il n'est pas nécessaire que je vous l'écrive, car vous en êtes parfaitement instruit. Pour le reste nous parlons de ce que nous connaissons; et, si vous acceptez notre témoignage, il porte sur ce que nous avons vu : sur la prudence et la prévoyance avec lesquelles ce prélat

[1] Thren. III, 27 et 28. La citation de saint Bernard n'est pas conforme à la Vulgate.

[2] Voyez les lettres 179 et 180.

a retiré les biens et les possessions de l'Église des mains des enfants étrangers; sur la largesse et la bonté qu'il a mises à toujours partager ses propres biens, surtout avec les serviteurs de la foi; enfin, sur le soin et la circonspection qu'il a déployés pour garder sa réputation intacte en face des lèvres impies et des langues trompeuses.

2. Qu'y-a-t-il donc en lui qui ait déplu à votre paternité! Est-ce parce qu'il a arraché à la puissance royale l'église de Saint-Maximin pour la soumettre à l'autorité ecclésiastique? Est-ce parce qu'il n'a pas admis cet homme qui, dit-on, voulait être chef avant d'avoir été soldat, abbé avant d'avoir été moine? Si c'est cela ou quelque autre chose qui vous ait déplu en lui, il était juste pourtant qu'une affection confirmée par le temps ne périt pas facilement dans votre cœur paternel, que le mérite couvrît la faute, et que le souvenir d'un grand nombre de bonnes œuvres excusât cet homme répréhensible sur quelques points, et sur beaucoup d'autres digne d'éloges. Mais maintenant, seigneur, vous avez élevé la puissance de ceux qui l'oppriment, vous avez comblé de joie ses ennemis. Beaucoup de personnes se demandent avec étonnement par quelle vie méritoire, par quelle réputation de probité, un homme qui a reçu son âme en vain, a mérité de gouverner celles des autres. Comment saura-t-il diriger, lui qui n'a pas pu être dirigé? Comment osera-t-il commander lui qui n'a pas appris à se soumettre? Comment imposera-t-il l'obéissance à ses subordonnés, lui qui n'a pas su la rendre à ses supérieurs? *Si quelqu'un*, dit le Maître des nations, *ne sait pas commander dans sa maison, comment prendra-t-il soin de l'Église de Dieu* [1]? Enfin tel a été le père, tels ont été les enfants: eux qui ont cruellement déchiré les entrailles de leur Mère pour en tirer de quoi nourrir leurs dissensions et leurs schismes; eux dont la vie et les maux sont tels, qu'il est plus honnête de n'en rien dire que d'en parler. Ce que nous disons, ce n'est pas pour juger les serviteurs d'autrui: qu'ils tombent ou restent debout, c'est l'affaire de leur maître. Mais nous savons que si la volonté de ces malheureux prevaut, les jeunes gens dissolus secoueront de leurs têtes le joug de la discipline, afin de pouvoir comme eux courir et se promener par toute la terre; et, quand bien même il n'atteindraient pas au but de leurs désirs, ils se feront un sujet de gloire d'avoir pu résister à leurs supérieurs. Hélas! combien de personnes, et des plus dignes, qui se reposent de leurs légitimes intérêts sur votre miséricorde, et qui sentiront leur espoir et leur confiance s'ébranler, si une tempête soudaine arrache de votre cœur et prive des consolations de votre sein un fils autrefois tant aimé?

3. Si donc nos prières ont quelque accès auprès de Votre Excellence, bienheureux Père, nous vous demandons avec instance, nous qui aimons plus votre personne que vos biens, de ne pas repousser, aux jours de la prospérité, l'homme qui vous est demeuré fidèle dans vos épreuves; ne laissez périr devant vous aucun de ses droits, car il s'attendait à être élevé plutôt qu'à être abaissé par vous. Autrement, si malgré l'espoir de tous, malgré les mérites vrais de cet homme, il arrive que les étrangers lui arrachent le fruit de ses travaux, et lui rendent le mal pour le bien, la haine pour l'amour, il sera seul sans doute à recevoir une telle blessure d'une main dont il ne redoute rien; mais beaucoup s'affligeront de cette persécution. Que l'Esprit de vérité, qui procède du Père, vous enseigne à séparer la lumière des ténèbres dans toutes vos œuvres, afin que vous sachiez repousser le mal et choisir le bien.

[1] Tim. III, 5.

LETTRE CCCXXIV.

(Écrite l'an 1139.)

A ROBERT, ABBÉ DES DUNES [1].

Il lui donne, pour consolation de leur mutuelle absence, l'union future de leurs âmes, et même de leurs corps.

A son très-cher ami et frère, à l'abbé Robert, le frère Bernard de Clairvaux: tout ce qu'on souhaite à un ami très-cher.

Que je vous ai connu tard, et que vous m'êtes vite enlevé, mon très-cher Robert! Mais je me console, parce que mon corps seul en souffre; en esprit, vous êtes toujours avec moi. Cependant, comment pourrais-je même supporter cela avec résignation, si en cette affaire il ne s'agissait uniquement de Dieu? Viendra le temps, oui, viendra le temps où nous serons rendus l'un à l'autre, où réunis dans les deux portions de notre être, pour n'être plus jamais séparés, nous jouirons pleinement l'un de l'autre et de nous-mêmes. Celui qui est aujourd'hui la cause de notre courte séparation, sera le ciment

[1] Ce Robert est celui que saint Bernard, au moment de sa mort, désigna pour son successeur à Clairvaux, et qui, en effet, lui succéda. On appelle dunes, en Belgique, des collines de sables formées soit par la nature, soit par les flots de la mer sur le rivage. Il y eut là autrefois un monastère très-florissant, et aujourd'hui enseveli dans les sables, parce que les malheurs de la guerre firent négliger l'entretien des palissades qui le protégeaient.

de notre union si complète : il nous sera toujours présent, et nous conservera éternellement présents à nous-mêmes. Nous saluons tous vos fils, qui sont aussi les nôtres, et nous leur demandons de prier pour nous.

LETTRE CCCXXV.

(Écrite vers l'an 1139.)

AU MÊME SUR LE NOVICE IDERIUS

Consulté par Robert, saint Bernard lui dit ce qu'il faut faire d'un novice difficile.

Au sujet de ce frère que vous me dites être jusqu'ici non-seulement inutile, mais même insupportable, sans parler de ce que vous ne voyez pas encore, voici le conseil que nous donnons à votre charité, comme nous nous le donnerions à nous-même. Il nous semble, d'après ce que vous nous rapportez de lui, que dans son noviciat il ne s'est montré digne ni de l'épreuve, ni de l'admission. Ainsi, raisonnablement et en toute sûreté de conscience, vous pouviez ôter le mal du milieu de vous; il l'a mérité. Cependant, si votre pitié veut mettre la miséricorde au-dessus de la justice, vous pouvez le garder encore, sans qu'il fasse profession, autant de temps que vous le jugerez convenable. Mais nous vous détournons tout à fait de l'admettre dans cet état à la profession : qu'il soit éprouvé de nouveau, pour qu'on voie s'il se montre tel qu'il doit être. Sinon, il faut recourir au fer de la séparation, de crainte qu'une seule brebis malade ne gâte tout le troupeau.

LETTRE CCCXXVI.

(Écrite vers l'an 1139.)

DE L'ABBÉ GUILLAUME A GEOFFROI, ÉVÊQUE DE CHARTRES, ET A BERNARD, ABBÉ DE CLAIRVAUX [1].

Il les exhorte à défendre la cause de Dieu et celle de l'Église contre les erreurs de Pierre Abeilard, dont il rapporte quelques propositions.

A ses révérends seigneurs et pères dans le Christ, à à Geoffroi, évêque de Chartres, et à Bernard, abbé de Clairvaux : une bonne vie et d'heureux jours.

1. Je suis confondu devant vous, Dieu le sait, mes seigneurs et pères, lorsque je me vois forcé, moi qui ne suis rien parmi les hommes, de vous adresser la parole dans une affaire d'un intérêt grave et général, tandis que vous gardez le silence, vous et les autres, dont le devoir était de parler. Car la foi, qui est notre espérance commune, est trop profondément et trop dangereusement altérée, sans que personne s'y oppose, ni la défende; cette foi, que le Christ a consacrée pour nous de son sang, pour laquelle les apôtres et les martyrs ont combattu jusqu'à la mort, que les saints docteurs ont défendue par leurs pénibles travaux et par leurs sueurs abondantes, et qu'ils ont transmise intègre et pure jusqu'à ces jours de corruption. Je me consume moi-même; l'angoisse de mon cœur et la douleur de mon esprit me forcent à parler pour cette vérité, pour laquelle je voudrais même, si cela était nécessaire et opportun, donner ma vie. Il ne s'agit pas de points sans importance, mais de la foi en la sainte Trinité, de la personne du Médiateur, de l'Esprit-Saint, de la grâce de Dieu, du mystère de la rédemption générale. Pierre Abeilard, en effet, recommence à enseigner et à écrire ses nouveautés. Ses livres passent les mers et franchissent les Alpes; ses nouvelles opinions sur la foi, ses nouveaux dogmes se répandent dans les provinces et dans les royaumes; ils sont prêchés avec éclat et soutenus en toute liberté, au point qu'on dit qu'ils ont de l'autorité à la Cour de Rome. Je vous le déclare, vous gardez un silence aussi dangereux pour vous que pour l'Église de Dieu. Nous regardons comme rien, qu'on corrompe la foi pour laquelle nous avons renoncé à nous-mêmes; sous prétexte de ne pas offenser Dieu, nous ne craignons pas de l'offenser. Je vous en avertis, il est encore dans l'enfantement de ce mal, et, si on ne le prévient, il s'élancera comme un basilic, pour lequel on aura de la peine à trouver un charmeur. Écoutez pourquoi je parle ainsi.

2. Dernièrement, il m'est tombé par hasard sous les yeux un écrit de cet homme, qui avait pour titre : Théologie de Pierre Abeilard; ce titre, je l'avoue, me donna la curiosité de le lire. C'étaient deux traités contenant à peu près la même chose, sinon qu'il y avait un peu plus dans l'un, un peu moins dans l'autre. Dès que je trouvais quelque passage qui m'indignait profondément, je le marquais, et j'écrivais au-dessous ce qui m'avait irrité. Je vous ai envoyé ces notes avec les livres eux-mêmes, vous jugerez, si j'ai eu raison de m'en émouvoir. Comme j'ai été profondément troublé par

[1] Cette lettre est mise comme préface en tête de la discussion que ce même Guillaume, abbé de Saint-Thierry, soutint à Reims contre Pierre Abeilard, et qui a été éditée dans le tome IV de la *Bibliothèque de Cîteaux*. Elle a été écrite avant toutes les lettres de saint Bernard, relatives à Abeilard, et, par conséquent, avant l'année 1140.

ces nouveautés singulières dans les termes de la foi, par ces inventions de sens inconnus jusqu'ici, et que je n'avais personne auprès de qui je pusse me réfugier, je vous ai choisis entre tous, et je me suis adressé à vous, pour vous appeler à la défense de Dieu et de toute l'Église latine, car cet homme vous craint et vous redoute. Si vous fermez les yeux, qui craindra t-il? Et s'il parle aujourd'hui comme il le fait, que ne dira t-il pas lorsqu'il ne redoutera plus personne? Comme presque tous les maîtres de la science ecclésiastique[1] sont morts, cet ennemi domestique de l'Église l'attaque comme une république abandonnée, et il s'arroge sur elle une autorité singulière. Il traite la divine Ecriture comme il avait coutume de traiter la dialectique, il y introduit ses inventions propres, ses nouveautés périodiques; il est le censeur et non le disciple de la foi, son réformateur et non son imitateur.

3. Voici donc les propositions que j'ai tirées de ses opuscules, et cru devoir vous présenter: 1° il définit la foi, l'appréciation des choses qu'on ne voit pas; 2° il dit qu'en Dieu, les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit sont impropres, et qu'ils ne sont qu'une description de la plénitude du souverain Bien; 3° que le Père est la puissance pleine, le Fils une certaine puissance, tandis que l'Esprit-Saint n'en est pas une; 4° que le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Père et du Fils, comme le Fils est de la substance du Père; 5° que le Saint-Esprit est l'âme du monde; 6° que par le libre arbitre, sans l'aide de la grâce, nous pouvons vouloir et faire le bien; 7° que le Christ n'a pas pris un corps, et n'a pas souffert pour nous délivrer du joug du diable; 8° que le Christ, Dieu et homme, n'est pas une troisième personne dans la Trinité; 9° que, dans le sacrement de l'autel, la forme de la substance primitive reste dans l'air; 10° que les suggestions du diable se font dans les hommes par des voies naturelles; 11° que nous recevons d'Adam non pas la faute, mais la peine du péché originel; 12° qu'il n'y a de péché, que dans le consentement au péché et dans le mépris de Dieu; 13° qu'on ne commet aucun péché par concupiscence, par délectation et par ignorance, qu'il n'y a pas là le péché, mais la nature.

4. Voilà le petit nombre de propositions de cet opuscule que j'ai réunies, et cru devoir vous présenter, tout d'abord pour vous exciter, et pour nous servir d'excuse, afin que nous ne paraissions pas nous être émus en vain. Cependant, je vais entreprendre avec l'aide de Celui entre les mains duquel nous sommes, nous et nos paroles, de développer un peu plus ces propositions avec d'autres qui en dépendent; je m'inquiéterai peu de vous déplaire par mes expressions, si je ne vous déplais pas dans ma foi; si je puis de quelque façon vous faire comprendre que j'ai eu raison de m'émouvoir, peut-être serez-vous émus vous aussi, et lorsqu'il s'agit de la tête vous ne craindrez pas celui qui l'attaque, qu'il soit le pied, la main, ou l'œil. Moi aussi, j'ai aimé cet homme, et je voudrais l'aimer encore, Dieu m'en est témoin; mais, dans une telle affaire, personne ne me sera jamais parent, ni ami. Il ne faut pas attaquer ce mal par des avertissements ou par des avis secrets, puisqu'il s'est rendu aussi public, et que lui-même l'a répandu. Il y a encore, à ce que j'apprends, quelques petits opuscules de lui qui ont pour titres: Oui et non; Connais-toi toi-même; et d'autres dont je crains que les dogmes ne soient aussi extravagants que les noms, mais on dit qu'ils fuient la lumière, et qu'on les cherche sans pouvoir les trouver. Venons maintenant à la question etc.

[1] Anselme de Laon, Guillaume de Châlons, etc.

LETTRE CCCXXVII.

(Écrite vers l'an 1139.)

RÉPONSE DE SAINT BERNARD A L'ABBÉ GUILLAUME.

Saint Bernard loue le petit écrit fait par l'abbé Guillaume contre Abeilard, et promet d'en conférer, après Pâques, avec Guillaume.

A son très-cher Guillaume, le frère Bernard.

Votre émotion me paraît avoir été légitime et nécessaire; et elle ne demeure pas inactive, comme le montre l'écrit par lequel vous fermez et vous écrasez la bouche de ceux qui proférent l'iniquité. Ce n'est pas que je l'aie lu encore avec autant d'attention que vous l'exigez; mais, d'après ce que j'ai pu voir en le parcourant, il me plaît, je l'avoue, et je le crois capable de renverser ce dogme impie. Mais comme je n'ai pas l'habitude, surtout dans des matières aussi graves, de me fier beaucoup à mon propre jugement, ainsi que vous le savez très-bien, je crois que cela vaut la peine, surtout en raison des circonstances, que nous nous trouvions ensemble quelque part, et que nous conférions de tout cela. Cependant je ne pense pas que cela puisse se faire avant Pâques,

pour ne pas arrêter l'esprit de prière qu'exige de nous le temps où nous sommes. Soyez indulgent pour le silence et la patience dans lesquels je me suis renfermé à cet égard ; j'ai gnioré jusqu'ici presque tout. Au reste, Dieu peut, grâce à vos prières, me donner une bonne inspiration pour faire ce que vous me conseillez. Adieu.

LETTRE CCCXXVIII.

(Écrite vers l'an 1140.

AU PONTIFE ROMAIN.

Contre l'élection de l'évêque de Rodez [1].

Jusqu'à présent, cédant aux prières de nos amis, nous vous avons écrit à temps et à contre-temps, mais aujourd'hui, quand même nous voudrions garder le silence, la religion chrétienne nous le défend. *Maudit soit*, dit le Prophète, *celui qui empêche son épée de verser le sang* [2]. Chaque jour la malice fait des progrès, les désirs des méchants réussissent, personne ne s'élève contre eux et ne s'oppose comme un mur pour défendre la maison d'Israël. Voici même que, de votre temps, des hommes corrompus qui ont fait un pacte avec la mort et une alliance avec l'enfer, essayent des pieds et des mains d'entrer dans le Saint des saints. Pourquoi cette patience? Les clercs de Rodez [3] ont élu un homme complaisant pour leurs vices, et ils n'ont pas rougi, dit-on, de couvrir, même sous vos yeux, la vérité du mensonge, relativement au candidat élu et aux circonstances de l'élection. Ce prélat choisi, non par Dieu, mais par les hommes, a de nombreux témoins de son infamie, et aucun de sa conversion ; pour tout dire en un mot, il est plus honnête de se taire sur lui que d'en parler. A Dieu ne plaise que de votre temps, on ne voie ce spectacle monstrueux d'un homme élevé à la garde des âmes, tandis qu'il estime pour rien le sang du Christ répandu, et le prix de sa propre rédemption ! Pourquoi ont-ils astucieusement glissé dans leur défense quelques mots sur l'injustice et la persécution qu'ils souffrent dans leur appel, afin de disposer par là en leur faveur la Cour romaine? N'écoutez pas ces paroles mensongères, car, d'après la relation de personnes véridiques, nulle persécution n'a suivi l'appel, parce qu'aucun appel n'a eu lieu ; c'est pourquoi, il faut que ce qui a été fait par l'évêque sur le conseil de personnes religieuses, reçoive confirmation de votre haute et puissante autorité. Nous désirons de plus en plus vous recommander l'archevêque lui-même [1] ; nous ne voudrions ni vous prier pour lui, ni être exaucé, s'il n'honorait pas son ministère.

[1] Cette lettre était adressée par saint Bernard, soit au pape Innocent, soit au pape Eugène, contre l'évêque élu à Rodez, pour succéder à l'évêque Adhémar. On ignore le nom de ce personnage. Dans la lettre 240, saint Bernard félicite Eugène de ce que cette affaire ait été terminée, sans doute par la déposition du prélat indigne.

[2] Jérém. XLVIII, 10.

[3] Le texte porte « Rutilenses ». Il faut lire sans doute « Rutenenses, de Rodez ». Rutile était un monastère, situé dans le diocèse de Trèves, et qui est tout à fait étranger au sujet de notre lettre.

LETTRE CCCXXIX.

(Écrite vers l'an 1140.)

A L'ÉVÊQUE DE LIMOGES.

Contre l'élection de l'évêque de Rodez.

Ce n'est pas pour moi que je vous écris cette lettre, et je ne cherche pas mes intérêts. C'est pour vous-même que je vous parle. Les jours de l'homme sont courts. Pendant que vous êtes évêque de Limoges, honorez votre ministère et faites-nous voir vos bonnes œuvres. En apprenant que l'affaire de l'élection de Cahors vous avait été confiée par le Pape, et que vous deviez la terminer canoniquement, tout appel étant fermé, nous avons été presque consolés. Voici entre vos mains une occasion, une affaire où l'Eglise de Dieu verra si le rational est sur la poitrine du Pontife. La crainte de Dieu, le zèle pour les canons, l'amour de la justice, si ces sentiments sont en vous, ne seront plus sans porter des fruits. Dans l'Église de Rodez, il s'agit du pasteur, de l'évêque des âmes, du successeur du Christ, de celui qui, dis-je, donnera une postérité à son frère défunt. Or qui est capable de cette œuvre? Est-ce un homme que sa vie a souillé, que sa conscience accuse, que sa réputation déshonore? Est-ce un homme qui passe d'une abbaye dans une autre, ou plutôt qui descend d'abîme en abîme : et verra-t-on consacrer des vierges par celui qui les viole? Que deviendra dès lors ce que dit l'Apôtre : *Il faut que l'évêque soit pur de tout crime, comme étant le dispensateur de Dieu* [2]. Ayez donc soin de ne pas vous contredire, en disant une chose et en en faisant une autre; mais que, sur un même point, vos actes répondent à vos paroles, pour qu'on ne

[1] Sans doute l'archevêque de Bourges dont l'évêque de Rodez était suffragant.

[2] Tit. I, 7.

puisse pas vous appliquer ce qui a été dit de quelques personnes : *Leurs langues retournées contre eux ont perdu leur force*[1]. L'affaire est entre vos mains. Ainsi gardez votre âme, ne prenez pas part aux péchés d'autrui. Vous pouvez soutenir cet homme ou le renverser, mais, en le renversant, vous consacrerez vos mains au Seigneur.

LETTRE CCCXXX.

(Écrite l'an 1140.)

AU PAPE INNOCENT.

Contre Pierre Abeilard.

A son très-tendre père et seigneur, à Innocent, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

L'Épouse du Christ n'a cessé de pleurer durant la nuit, les larmes coulent le long de ses joues, et parmi tous ceux qu'elle aime, il ne s'est trouvé personne pour la consoler. Tandis que l'Époux se fait attendre, c'est à vous, seigneur, qu'a été confiée la Sunamite dans le lieu de son exil. A nul autre elle ne fait l'aveu de ses peines, le récit intime de ses chagrins et de ses gémissements, avec plus d'abandon qu'à l'ami de l'Époux. Car vous aimez l'Époux et par conséquent vous ne repoussez pas l'Épouse qui crie vers vous au milieu de ses tribulations et de ses besoins. Parmi les ennemis de toute sorte dont l'Église de Dieu est entourée comme le lys au milieu des épines, rien n'est plus dangereux, ni plus pénible pour elle, que d'être intérieurement déchirée par ceux qu'elle réchauffe dans son sein, et nourrit de ses mamelles. C'est pour eux et à leur sujet qu'est dite cette parole de douleur et d'affliction : *Mes amis et mes proches se sont approchés de moi, et se sont élevés contre moi*[3]. Il n'y a pas de peste plus propre à faire des ravages qu'un ennemi dans la maison. Nous en avons pour preuve la familiarité d'Absalon et le baiser de Juda. On nous propose d'autres fondements que ceux qui sont établis. On forge en France une foi nouvelle : on élève des discussions immorales sur les vertus et les vices, infidèles sur les sacrements, subtiles et intempestives sur le mystère de la sainte Trinité, partout différentes des traditions que nous avons reçues. Maître Pierre et cet Arnaud, peste dont vous avez purgé l'Italie, ont fait alliance, et ils se dressent contre le Seigneur et contre son Christ. Ainsi l'écaille s'unit à l'écaille, au point que l'air ne passe pas entre elles. Corrompus et devenus abominables dans leurs désirs, ils pervertissent à leur tour avec le levain de leur corruption la foi des simples, ils troublent l'ordre des mœurs, ils souillent la pureté de l'Église : à l'image et à la ressemblance de celui qui se transfigure en ange de lumière, ils prennent les dehors de la piété et en rejettent la pratique, et ils se parent comme des temples pour lancer dans les ténèbres leurs traits sur ceux qui ont le cœur droit. Nous avons échappé aux rugissements de Pierre de Léon qui occupait le siége de saint Pierre : mais nous sommes tombés sous les coups de Pierre le Dragon, qui attaque la foi de Simon Pierre. L'un, comme un lion ravissant, persécute ouvertement l'Église de Dieu ; l'autre, comme un dragon, se tient caché en embuscade, pour faire périr l'innocent : mais vous, Seigneur Dieu, vous ferez baisser les yeux aux superbes, vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. Le premier a fait du mal tant qu'il a vécu ; sa malice n'a fini qu'avec sa vie ; le second, en écrivant de nouveaux dogmes, travaille à faire passer son venin à la postérité, et à nuire à toutes les générations futures. Enfin, pour dire beaucoup en peu de mots, notre théologien dispose comme Arius une hiérarchie et des degrés dans la Trinité ; comme Pélage, il met le libre-arbitre au-dessus de la grâce ; comme Nestorius, il divise le Christ, et exclut son humanité de la compagnie des trois Personnes divines. Mais en tout cela, il se glorifie d'avoir ouvert aux cardinaux et aux clercs de la Cour romaine les sources de la science ; d'avoir mis son livre dans les mains des Romains, et ses opinions dans leurs cœurs ; et il prend, pour protéger son erreur, ceux qui auraient dû le juger et le condamner. Dans quel but et avec quel sentiment recours-tu au défenseur de la foi, toi, qui en es le persécuteur ? De quel front et de quel regard considères-tu l'ami de l'Époux, toi qui déshonores l'Épouse ? Oh ! si le soin de mes frères ne me retenait ! si la faiblesse de mon corps ne m'arrêtait ! Combien j'aimerais à voir, en l'absence de l'Époux, son ami ardent pour la défense de l'Épouse ! Moi qui n'ai pu me taire devant les outrages faits à mon Seigneur, je supporterais les blessures que reçoit l'Église ? Pour vous, bien-aimé Père, ne tardez pas à lui porter secours ; veillez à sa défense, ceignez votre glaive. Déjà l'abondance de l'iniquité a refroidi la charité d'un grand nombre. Déjà l'Épouse du Christ, si vous n'y mettez obstacle, sort et court sur les traces des troupeaux et les mène paître près des tentes des pasteurs.

[1] Ps. LXIII, 9. — [2] Ps. XXXVII, 12.

LETTRE CCCXXXI.

(Écrite l'an 1140.)

A ÉTIENNE, CARDINAL ET ÉVÊQUE DE PALESTRINE.

Sur le même sujet.

A son vénérable seigneur et très-cher père, à Étienne par la grâce de Dieu évêque de Palestrine, le frère Bernard, abbé de Clairvaux : qu'il agisse avec courage et s'affermisse dans le Seigneur.

Je vous expose avec d'autant plus d'abandon les angoisses et les gémissements de l'Épouse du Christ, que je sais que vous êtes un ami de l'Epoux. Si je connais bien vos dispositions intérieures, Dieu me donne en vous cette confiance, que vous ne cherchez pas vos intérêts, mais ceux de Jésus-Christ. Pierre Abeilard est le persécuteur de la foi catholique, l'ennemi de la croix du Christ; sa vie et sa conduite le prouvent, ainsi que ses livres, qui maintenant sortent des ténèbres au grand jour. Moine au-dehors, hérétique au-dedans, il n'a rien du religieux que le nom et l'habit. Il ouvre les fosses comblées et les vieilles citernes de l'hérésie pour y faire tomber le bœuf et l'âne. Depuis longtemps, il avait gardé le silence; mais pendant qu'il se taisait en Bretagne, il était rongé par la douleur, et maintenant il est venu en France concevoir l'iniquité. Ce serpent tortueux est sorti de sa caverne et, comme l'hydre dont on a coupé la tête, il en présente sept pour une. On a retranché à Soissons une de ses hérésies; mais, au lieu d'une, nous en avons vu surgir sept et plus, dont nous avons eu et dont nous vous avons envoyé l'exposé. S'adressant à des auditeurs jeunes et inexpérimentés, sevrés des mamelles de la dialectique, et qui, pour ainsi parler, peuvent à peine supporter les premiers éléments de la foi, il les introduit dans le mystère de la sainte Trinité, dans le Saint des saints, dans la chambre du Roi, auprès de Celui qui a placé dans les ténèbres sa demeure secrète. Enfin notre théologien place, comme Arius, une hiérarchie et des degrés dans la Trinité; comme Pélage, il met le libre-arbitre au-dessus de la grâce; comme Nestorius, il divise le Christ, et exclut son humanité de la compagnie des trois Personnes divines. Parcourant ainsi presque tous les sacrements, il va hardiment d'une extrémité à l'autre et dispose tout d'une manière abominable. En outre, il se glorifie d'avoir infecté la Cour de Rome du venin de sa nouveauté, d'avoir mis ses livres dans les mains, ses doctrines dans le cœur des Romains· et il choisit, pour protéger son erreur, ceux qui doivent le juger et le condamner. Que Dieu veille à ce que son Église, pour laquelle il est mort, paraisse un jour devant lui sans rides ni taches, et que l'on condamne à un éternel silence un homme dont la bouche est pleine de malédiction, d'amertume et de mensonge.

LETTRE CCCXXXII.

(Écrite l'an 1140.)

A G. CARDINAL.

Contre Pierre Abeilard, comme la précédente.

A son vénérable seigneur et bien-aimé père, à G., cardinal de la sainte Eglise Romaine, Bernard, abbé de Clairvaux : l'esprit de conseil et de force.

Je ne puis pas taire les outrages faits au Christ, les angoisses et les douleurs de l'Église, la misère des indigents, les gémissements des pauvres. Nous sommes arrivés à des temps périlleux. Les maîtres que nous avons, chatouillent agréablement les oreilles; les disciples se détournent de la vérité pour écouter des fables. Nous avons en France un moine sans règle, un prélat sans charge, un abbé sans abbaye, c'est Pierre Abeilard, qui discute avec les enfants, et confère avec les femmes. Dans ses livres il sert à ses disciples des eaux dérobées et des pains mystérieux, et dans ses discours il introduit de scandaleuses nouveautés de sens et d'expression. Il s'approche, non plus seul comme Moyse, mais avec ses disciples et une foule nombreuse, du nuage dans lequel Dieu se renferme. Dans les carrefours et sur les places, on discute sur la foi catholique, sur l'enfantement de la Vierge, sur le sacrement de l'autel, sur l'incompréhensible mystère de la sainte Trinité. Nous avons échappé aux rugissements de Pierre de Léon, nous sommes exposés aux sifflements de Pierre le Dragon. Mais vous, Seigneur Jésus, vous ferez baisser les yeux aux superbes, vous foulerez aux pieds le Lion et le Dragon. Celui-là a fait du mal tant qu'il a vécu, mais sa malice a fini avec sa vie; celui-ci cherche déjà à faire passer son venin à la postérité et à nuire à toutes les générations futures. Il a fixé avec l'encre et la plume la lèpre de ses inventions. Nous avons lu ses livres, et nous vous les avons envoyés. A l'œuvre connaissez l'ouvrier. Voyez que notre théologien, comme Arius, place une hiérarchie et des degrés dans la Trinité; comme Pélage, met le libre-arbitre au-dessus de la grâce;

comme Nestorius, divise le Christ et exclut son humanité de la compagnie des trois Personnes divines. Voici quelques points entre beaucoup d'autres. N'y aura-t-il personne parmi vous qui s'afflige des maux du Christ, qui aime la justice, qui haïsse l'iniquité ! Si on ne ferme la bouche qui profère l'impiété, que Celui qui, seul, considère nos travaux et nos douleurs, voie et juge !

LETTRE CCCXXXIII.

(Écrite l'an 1140.)

A G. CARDINAL [1].

Sur le même sujet.

A son vénérable ami, à G., cardinal-diacre sous le titre des saints Serge et Bacchus, Bernard, abbé de Clairvaux, salut et affection.

Toutes les fois que j'entre à la Cour, vous devez toujours, selon votre coutume, vous lever pour moi. Vous prenez ces paroles pour une plaisanterie, mais il s'agit d'une affaire sérieuse, Je parais aujourd'hui devant la Cour, non pas en personne, mais par mon affaire. Puisque vous avez l'habitude de vous lever devant ma personne, levez-vous donc pour mon affaire, ou plutôt pour l'affaire du Christ, car c'est le Christ qui est en cause, et la vérité qui est en péril. Levez-vous, ou plutôt, dressez-vous contre celui qui discute sur la foi contre la foi, qui oppose la loi aux paroles de la loi, qui lève les mains contre tous, et voit les mains de tous se lever contre lui. C'est Pierre Abeilard qui, n'écoutant que le caprice dans ses distinctions, écrit, enseigne, discute sur les mœurs, sur les sacrements, sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Aujourd'hui, après avoir ébranlé et troublé l'Église, il pénètre à la Cour non pour guérir les blessures qu'il a faites, mais pour trouver des excuses à ses péchés. Si vous êtes le fils de l'Église, défendez le sein qui vous a porté, et les mamelles qui vous ont nourri.

LETTRE CCCXXXIV.

(Écrite l'an 1140.)

A GUY DE PISE [1].

Contre le même Abeilard.

A Guy de Pise, Bernard, abbé de Clairvaux : un esprit juste dans un corps sain.

Je vous confierais ma propre cause en toute assurance à raison des devoirs de notre mutuelle affection ; mais aujourd'hui je vous remets celle-ci avec d'autant plus de confiance, qu'il s'agit de quelqu'un auquel on doit donner plus d'affection. C'est en effet l'affaire du Christ, ou plutôt le Christ lui-même qui est en cause et la vérité en péril. On partage les vêtements de Jésus, on divise les sacrements de l'Église. Cependant sa tunique sans couture tissée au ciel en une seule pièce demeure entière. Cette tunique, c'est l'unité de l'Église, qui ne connaît point de déchirement et n'admet pas de division. Car ce qui a été tissé au ciel, ce qui a été formé par l'Esprit-Saint, ne sera pas détruit par les hommes. Quand les hérétiques aiguiseraient leurs langues comme des serpents, quand ils darderaient tous les traits de leur esprit pour troubler la paix de l'Église, cependant ils ne prévaudraient pas contre elle, parce qu'ils ne sont que les portes de l'enfer. Si vous êtes le fils de cette Église, si vous reconnaissez le sein maternel, n'abandonnez pas votre mère dans le péril, et ne retirez pas vos épaules dans le temps où elle est accablée. Maître Abeilard s'adresse à la Cour romaine, afin que l'autorité du Siège apostolique s'interpose comme un mur et comme un avant-mur pour affermir les erreurs qu'il a écrites, qu'il a enseignées et par lesquelles il a attaqué la foi catholique.

LETTRE CCCXXXV.

(Écrite l'an 1140.)

A UN CARDINAL-PRÊTRE.

Contre Pierre Abeilard, comme la précédente.

Au cardinal-prêtre, Bernard, abbé de Clairvaux : salut et affection dans le Seigneur.

Que personne ne méprise votre jeunesse : c'est la raison et non pas la tête, qui doit être chenue pour plaire au Seigneur, et une vie sans tache tient lieu de vieillesse. Devant d'impudiques vieillards endurcis dans une vie mauvaise, Jérémie n'a point tremblé ; Daniel non plus n'a pas éprouvé de crainte : et tous deux étaient des enfants. Moi aussi, j'aurais raison d'appeler impudique celui qui souille l'honneur de l'Eglise et la pureté de la foi. Cet homme, c'est Pierre Abeilard qui, distinguant partout selon son caprice, discute sur la foi, sur les sacrements, sur le mystère de la sainte Trinité, autrement qu'on ne le lui a enseigné. Après avoir ébranlé et troublé l'Eglise, il s'adresse maintenant à la Cour romaine, non pour guérir les blessures qu'il a faites, mais parce qu'il s'est laissé aller

[1] Grégoire Tarquin, créé par Calixte II, cardinal-diacre de Saint-Serge et de Saint-Bacchus.

[2] Guy Morico de Vico, Pisan, créé par Innocent, cardinal du titre de Saint-Côme et de Saint-Damien.

à des paroles malicieuses pour trouver des excuses à ses péchés. Ceux qui se reconnaissent pour enfants de l'Eglise se lèveront courageusement pour la défendre.

LETTRE CCCXXXVI.

(Écrite l'an 1140.)

A UN ABBÉ[1].

Sur le même sujet.

A son tres-cher frère et collègue, le frère Bernard, abbé de Clairvaux : le zèle de Dieu selon la science.

Il faut qu'il y ait des hérésies pour révéler ceux qui sont éprouvés. Que ceux qui sont au Seigneur s'unissent à lui, car Dieu même est en cause, la Vérité est en danger. On partage les vêtements du Christ, on divise les sacrements de l'Église. De la plante des pieds au sommet de la tête, les fidèles sont atteints par la contagion ; on se moque de leur simplicité ; le lion est prêt à s'élancer de sa tanière et à se dresser contre l'Église, comme le ravisseur des nations. Déjà Pierre Abeilard marche devant la face de l'Antechrist, pour préparer les voies, et il s'exprime sur la foi, sur les sacrements, sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit, autrement que la tradition que nous avons reçue. Il écrit, il enseigne, il discute pour pervertir ceux qui l'écoutent. Avec Arius, il place dans la Trinité une hiérarchie et des degrés; avec Pélage, il met le libre-arbitre au dessus de la grâce; avec Nestorius, il divise le Christ et exclut son humanité de la compagnie des trois Personnes divines. Mais en tout cela il se glorifie de s'être rattaché l'Église romaine, d'avoir mis ses livres dans les mains, fait pénétrer ses opinions dans le cœur des Romains, et il prend pour défendre son erreur ceux qui doivent le juger et le condamner. Si on ne ferme pas promptement cette bouche qui profère l'iniquité, que Dieu voie et juge. Le porteur des présentes vous expliquera le reste plus amplement.

[1] Peut-être à l'abbé Bernard d'Italie, qui, à ce moment, avait été envoyé à Rome par saint Bernard.

LETTRE CCCXXXVII.

(Écrite l'an 1140.)

A INNOCENT PONTIFE, DE LA PART DES ÉVÊQUES DE FRANCE.

Les évêques de France exposent au Pontife ce qui a été fait dans la cause de Pierre Abeilard : que celui-ci avait appelé saint Bernard au concile pour disputer contre lui, qu'il n'avait pas voulu répondre sur les propositions hérétiques dont il avait été accusé, et qu'il avait interjeté appel devant le Siége apostolique.

A leur très-révérend père et seigneur, à Innocent, par la grâce de Dieu Souverain-Pontife, Henri, archevêque de Sens, Geoffroy, évêque de Chartres, serviteur du Saint-Siége apostolique [1], Elie, évêque d'Orléans, Hugues, évêque d'Auxerre, Hatton, évêque de Troyes, Manassès, évêque de Meaux : leurs dévoles prières et l'obéissance qu'ils lui doivent.

1. Personne ne doute que ce qui est confirmé par l'autorité apostolique ne soit ratifié pour toujours et ne puisse plus désormais être altéré par le sophisme, ou détruit par la jalousie de personne. C'est pourquoi, très-saint Père, nous avons cru convenable de référer à votre Siége apostolique ce qui s'est dernièrement passé en notre présence. Les mesures que nous avons cru raisonnable de prendre d'accord avec beaucoup d'autres personnes religieuses et sages, attendent d'être approuvées par une décision de Votre Sérénité, et confirmées pour jamais par votre autorité. Dans presque toute la France, dans les villes, dans les bourgs, dans les châteaux, des discussions s'engageaient sur la sainte Trinité qui est Dieu même, non-seulement au milieu des écoles, entre ceux qui les fréquentent, mais jusque dans les carrefours ; ce n'étaient pas des lettrés ni des gens instruits qui y prenaient part, mais des enfants et des simples, ou tout au moins des insensés. Ils proféraient en outre beaucoup de paroles absurdes, dépourvues de sens, en contradiction avec la foi catholique et avec l'autorité des saints Pères; et quand ceux qui jugeaient sainement ces inepties, croyant qu'elles devaient être rejetées, reprenaient vivement leurs auteurs plusieurs fois avertis, ceux-ci les soutenaient avec plus de violence, pour établir leurs nouveautés sacriléges, au préjudice de beaucoup d'âmes; ils s'armaient de plus en plus de

[2] C'est-à-dire légat; Geoffroy avait coutume de désigner la dignité par ces expressions, dans un sentiment d'humilité.

l'autorité de leur maître, Pierre Abeilard, et se munissaient d'un de ses livres, auquel il a donné le nom de Théologie, ou de quelques autres opuscules du même auteur. Bien que ces questions nous eussent émus et blessés ainsi que beaucoup d'autres personnes, cependant on craignait d'en soulever la discussion.

2. Mais le seigneur abbé de Clairvaux ayant appris ces faits, à plusieurs reprises, de divers côtés, et de plus ayant examiné avec soin le livre précité de maître Pierre sur la théologie, ainsi que quelques autres ouvrages du même auteur qui lui étaient par hasard tombés sous les yeux, alla d'abord trouver celui-ci en secret, puis il y retourna en amenant avec lui deux ou trois témoins, suivant le précepte de l'Évangile. Il l'engagea avec beaucoup d'amitié et de bienveillance à retenir ses auditeurs dans ces discussions et à corriger ses écrits. Il exhorta en outre plusieurs écoliers à repousser et à rejeter ces livres pleins de poison, et à se garder et à s'abstenir d'une doctrine qui blessait la foi catholique. Maître Pierre, supportant avec trop peu de patience et trop d'aigreur cette remontrance, se mit alors à nous harceler et ne nous laissa point de repos que nous n'eussions écrit au seigneur abbé de Clairvaux, pour qu'il comparût à Sens en notre présence, à un jour désigné qui était l'octave de la Pentecôte. Maître Pierre l'y appelait et il se déclarait en état de prouver et de défendre les opinions au sujet desquelles le seigneur abbé de Clairvaux l'avait repris, comme nous avons dit plus haut. Toutefois, le seigneur abbé nous répondit qu'il ne viendrait pas au jour indiqué et qu'il ne discuterait pas contre Pierre. Mais Pierre, pendant cet intervalle, se mit à convoquer de toutes parts ses disciples et à les supplier de venir pour défendre avec lui ses opinions et sa doctrine dans la discussion qu'il devait avoir avec le seigneur abbé de Clairvaux. Celui-ci, l'ayant appris, craignit qu'en raison de son absence, ces doctrines, ou plutôt ces extravagances scandaleuses ne parussent jouir d'une plus grande autorité, tant auprès de leurs défenseurs qu'auprès des personnes peu intelligentes. Aussi animé d'un saint zèle, ou plutôt embrasé du feu de l'Esprit-Saint, il se présenta de lui-même devant nous à Sens, au jour que nous lui avions indiqué, bien qu'il ne l'eût pas d'abord accepté. Or, ce jour-là qui était l'octave de la Pentecôte, les évêques nos frères et suffragants s'étaient réunis à nous à Sens pour honorer et vénérer les saintes reliques que nous devions, comme nous l'avions annoncé, exposer au peuple dans notre église [1].

3. Étaient présents le glorieux roi des Français, Louis, avec Guillaume, le pieux comte de Nevers, le seigneur archevêque de Rheims et quelques uns des évêques, ses suffragants; nous y étions également avec les nôtres, à l'exception des évêques de Paris et de Nevers; il y avait enfin un grand nombre de pieux abbés et de clercs sages et très-instruits. Le seigneur abbé de Clairvaux se présenta d'un côté, et de l'autre vint maître Pierre avec ses partisans. Que dirai-je de plus? Le seigneur abbé produisit l'ouvrage de théologie de maître Pierre, et exposa les propositions absurdes ou plutôt hérétiques qu'il avait notées dans cet ouvrage, afin que maître Pierre les désavouât comme n'ayant point été écrites par lui, ou, s'il les reconnaissait pour siennes, qu'il les démontrât, ou les rétractât. Mais alors maître Pierre Abeilard, paraissant se défier et chercher des détours, ne voulut pas répondre; bien qu'on lui donnât toute liberté de se faire entendre et qu'il fût dans un lieu sûr et devant des juges équitables, il sortit de l'assemblée avec les siens en interjetant appel devant vous, Très-saint Père.

4. Pour nous, bien que cet appel nous parût peu canonique, cependant par déférence pour le Siége apostolique, nous n'avons voulu rendre aucune sentence contre la personne de cet homme; d'ailleurs, la veille de l'appel interjeté devant vous, nous avions condamné les propositions de cette doctrine fausse. Après les avoir souvent lues et relues en audience publique, nous avons établi sur de très-solides arguments et sur les autorités de saint Augustin et d'autres saints Pères, fournies par l'abbé de Clairvaux, qu'elles étaient non seulement fausses, mais encore évidemment hérétiques ; elles avaient en outre corrompu beaucoup de monde et leur venin avait pénétré jusqu'au fond des cœurs. Comme cette doctrine entraîne un grand nombre de personnes dans une erreur très-funeste et tout à fait condamnable, nous vous demandons unanimement et avec de vives instances, bien aimé seigneur et très-équitable Père, de lui infliger en vertu de votre autorité une condamnation irrévocable et de frapper d'une juste peine tous ceux qui persisteront avec opiniâtreté à la soutenir. Si Votre

[1] Hugues, chroniqueur de saint Marien, soutient, contrairement à une autre opinion, que cette réunion eut lieu en 1140. Mais il ne fait aucune mention de l'exhibition des saintes reliques. Othon, évêque de Frisingen, parlant de ce Concile, dit que Thibault, comte palatin, y assistait avec d'autres seigneurs. *De Gestis Frederici*, lib. I, cap. 48.

Révérence imposait silence à ce Pierre déjà nommé, si elle lui retirait pour toujours le droit de lire et d'écrire, et qu'elle condamnât ses livres très-certainement remplis d'une doctrine perverse, les ronces et les épines seraient arrachées de l'Église de Dieu, et la moisson du Christ aurait encore la force de grandir heureusement, de fleurir et de porter des fruits. Nous vous avons envoyé, Révérend Père, une copie de quelques unes des propositions condamnées par nous, afin qu'en les lisant vous jugiez plus facilement le reste de l'ouvrage.

LETTRE CCCXXXVIII

(Écrite l'an 1140.)

A HAIMERIC, CARDINAL ET CHANCELIER.

Que Pierre Abeilard, convaincu d'hérésie, ne doit pas trouver d'asile à la Cour de Rome, ni auprès des cardinaux.

A son illustre et très-intime ami, à Haimeric, cardinal-diacre et chancelier de la sainte Eglise romaine, Bernard, abbé de Clairvaux : qu'il fasse le bien devant Dieu et devant les hommes.

1. Nous avons trouvé les ouvrages et les opinions de maître Pierre Abeilard telles que nous les avions entendu qualifier : nous en avons remarqué les expressions, nous en avons sondé les mystères, et nous y avons découvert des mystères d'iniquité. Notre théologien attaque la loi par les paroles de la loi. Il jette les choses saintes aux chiens et les perles aux pourceaux; il corrompt la foi des simples; il souille la pureté de l'Église. «Un vase conserve longtemps l'odeur dont il a été primitivement imprégné[1].» Son livre, qui avait été condamné au feu, est maintenant laissé en repos. Cet ennemi de l'Église est dans l'Église, ce corrupteur de la foi se repose dans le sein de la foi. Il s'est répandu comme l'eau. Celui qui a monté sur la couche de son père et qui l'a souillée ne doit pas grandir. Cet homme a déshonoré l'Église; il a communiqué la rouille de ses vices aux esprits des simples. Il s'efforce de sonder par sa raison ce que tout esprit pieux peut saisir par la vivacité de sa foi. La foi des fidèles croit et ne discute pas. Mais cet homme, tenant Dieu pour suspect, ne veut pas croire sans avoir d'abord discuté avec sa raison. Tandis que le Prophète dit : *Si vous ne croyez pas, vous ne comprendrez pas* [2], celui-ci traite de légèreté la foi volontaire, il abuse de cette parole de Salomon : *Qui croit vite a le cœur léger* [1]. Qu'il reprenne donc la bienheureuse Vierge Marie de ce qu'elle a cru sur-le-champ la nouvelle que lui apportait l'Ange : *Voici que vous allez concevoir et que vous enfanterez un fils* [2]. Qu'il blâme celui qui au dernier moment de sa vie crut à la parole de Jésus mourant : *Tu seras aujourd'hui avec moi en paradis* [3]. Et au contraire, qu'il loue la dureté de cœur de ceux auxquels il a été dit : *Insensés dont le cœur est lent à croire en tout ce qu'ont dit les prophètes* [4]. Et qu'il vante la lenteur de celui auquel il a été dit : *Parce que tu n'as pas cru à mes paroles, tu seras muet et tu ne pourras plus parler* [5].

2. Enfin, comme la brièveté d'une lettre demande que j'exprime cette longue affaire en peu de mots, cet illustre docteur place, comme Arius, une hiérarchie et des degrés dans la Trinité; avec Pélage, il met le libre-arbitre au-dessus de la grâce; avec Nestorius, il divise le Christ et exclut son humanité de la compagnie des trois Personnes divines. En tout cela, il se glorifie d'avoir ouvert aux cardinaux et aux clercs de la Cour les sources de la science; d'avoir fait pénétrer ses livres dans les mains, ses opinions dans le cœur des Romains, et il choisit pour défendre son erreur ceux qui doivent le juger et le condamner. Hyacinthe[6] nous a fait beaucoup de menaces; il ne les a cependant pas exécutées; non qu'il ne l'ait voulu, mais il ne l'a pas pu. Cependant nous le supportons avec patience, puisque, se trouvant à la Cour, il n'a épargné ni la Cour ni la personne du Seigneur Pape. Mais Nicolas, notre ami, ou plutôt le vôtre, vous expliquera mieux de vive voix ce qu'il a vu et entendu.

LETTRE CCCXXXIX.

(Écrite vers l'an 1140.)

AU PAPE INNOCENT.

Il défend l'innocence d'Alvise, évêque d'Arras, contre ses accusateurs.

A son très-tendre père et seigneur, à Innocent, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

Il n'est ni extraordinaire ni nouveau de voir l'esprit de l'homme tromper ou être trompé. Il

[1] *Horat. epist.*, liv. I, ep. 2, vers 69.
[2] Isai. VII, 9, *Version des Septantes.*

[1] Eccl. XIX, 4. — [2] Luc I, 31. — [3] Luc XXIII, 43. — [4] Luc XXIV, 25. — [5] Luc I, 20.
[6] Voyez la lettre 189.

faut éviter l'un et l'autre, car il y a péril des deux côtés. L'Ange du grand conseil vous a mis en garde contre ce double danger, quand il vous a dit : *Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes* [1]. La prudence vous évitera d'être trompés, la simplicité vous empêchera d'être trompeurs. Les moines de Marchiennes [2] sont allés vous trouver dans un esprit d'erreur et de mensonge contre le Seigneur et contre son Christ. Ils ont élevé une accusation inique contre l'évêque d'Arras, dont la conduite et la vie ont répandu jusqu'ici en tous lieux un excellent parfum. Quels sont ces hommes, qui mordent comme des chiens, qui appellent bien le mal, et qui donnent les ténèbres pour la lumière? Quels sont ces hommes qui, contrairement à la loi, maudissent le sourd et mettent des obstacles devant les pieds de l'aveugle [3]? Pourquoi, seigneur, vous irritez-vous contre votre fils? Pourquoi avez-vous fait la joie de ses ennemis? Que devient cette parole de l'Apôtre : *Ne vous fiez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu* [4]. J'ai la confiance que le Seigneur dissipera leur dessein; et, lorsque la vérité apparaîtra, ce qui vient de mensonge s'évanouira, de sorte que l'iniquité aura menti à elle-même. Nous avons appris de nos propres oreilles avec quelle fidélité, avec quelle constance, ce prélat a élevé la voix devant le roi et devant les princes, pour défendre l'Eglise romaine. Il se présentera à vous dans son innocence, au jour où vous le ferez appeler. Il a envoyé en avant son fils, l'archidiacre porteur des présentes. Nous recommandons à votre mansuétude sa personne et ses mœurs. Du reste, l'abbé de Saint-Vaast [5] est allé vous trouver : c'est un homme ennemi de lui-même, ennemi des siens et de son Eglise, et qui a reçu en vain le nom d'abbé; car il cherche ses intérêts et non ceux de Jésus-Christ. Tel est le père, tel est le fils qui est avec lui, et qui n'épargne ni sa réputation ni sa conscience. Il est la raillerie et le mépris de ceux qui l'entourent. Je veux parler de G. son religieux. Que l'Esprit de vérité vous donne la grâce de distinguer la lumière des ténèbres, de repousser le mal et de choisir le bien.

[1] Matth. x, 16.

[2] Marchiennes était un célèbre monastère de l'Ordre de saint Benoît, situé sur la Scarpe, dans le diocèse de Tournai : il avait été fondé par sainte Rictrude, au VIIe siècle.

[3] Levit xix, 14. — [4] I Jean iv, 1.

[5] Il s'appelait Gualler. Il eut pour successeur, en 1147, Guerric, dont il est question dans la lettre 284. Il est établi, dans le *Gallia Christiana*, que Innocent ne prit aucune mesure contre lui.

LETTRE CCCXL.

(Écrite vers l'an 1140.)

A INNOCENT PAPE.

En faveur de l'évêque d'Angers.

A son très-tendre père et seigneur, à Innocent, par la grâce de Dieu Souverain-Pontife, Bernard, abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

Quel homme, s'il n'a pas dépouillé toute miséricorde, tout sentiment d'humanité, n'aurait pitié de l'évêque d'Angers [1], aujourd'hui brisé par l'âge, par les travaux, par les périls? Ce qui me touche en faveur de ce prélat, c'est qu'à l'exception d'un seul fait, sa vie et sa science rendent sa vieillesse vénérable. Que s'est-il passé entre lui et l'abbaye, nous ne le savons point encore, et nous ne nous hasardons pas à parler d'une chose que nous ignorons. Mais s'il est certain qu'il ait fait ce qu'il a promis, nous croyons qu'il ne vous reste plus qu'à le rétablir dans ses fonctions et à lui rendre la plénitude de vos bonnes grâces.

LETTRE CCCXLI.

(Écrite vers l'an 1140.)

A MALACHIE, ARCHEVÊQUE D'IRLANDE.

Il reçoit avec reconnaissance les religieux, la lettre et le bâton que Malachie lui envoie; il prie Malachie de faire préparer un asile pour ses religieux, et il se recommande à ses prières.

A son vénérable seigneur et bienheureux père Malachie, par la grâce de Dieu archevêque des Irlandais, légat du Siége apostolique, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : qu'il trouve grâce devant le Seigneur.

1. Au milieu des préoccupations de mon âme et des soucis multipliés qui troublent profondément mon cœur, ces religieux venus d'une terre lointaine pour servir le Seigneur

[1] Ulger, auquel est adressée la lettre 200.

m'ont, ainsi que votre lettre et votre bâton, rempli de consolation : la lettre, parce qu'elle me montre votre bienveillance; le bâton, parce qu'il soutiendra mon corps affaibli ; les religieux, parce qu'ils servent Dieu avec un esprit d'humilité. Nous avons tout reçu, tout nous plaît, tout concourra à notre bien. Quant aux deux religieux que vous auriez voulu que je vous envoyasse pour choisir un lieu d'établissement, j'ai communiqué ce projet à nos frères, et nous avons pensé qu'il valait mieux ne pas les séparer de nous, avant que le Christ ne fût formé parfaitement en eux, et qu'ils ne fussent complètement en état de livrer les combats du Seigneur. Quand donc ils auront été instruits à l'école du Saint-Esprit, et revêtus de la vertu d'en-Haut, alors ces enfants retourneront auprès de leur père, pour chanter le cantique du Seigneur, non plus sur une terre étrangère, mais dans leur patrie.

2. Pour vous, avec la sagesse que vous a donnée le Seigneur, avec la connaissance de la situation de nos monastères que vous avez vus, cherchez et préparez-leur un lieu à l'abri du tumulte du monde. Car, le temps est proche où, par l'action de la grâce de Dieu, nous formerons pour vous en chacun d'eux, à la place du vieil homme, l'homme nouveau. Que le nom du Seigneur soit béni dans tous les siècles, de ce qu'il nous accorde d'avoir des enfants qui nous soient communs avec vous ; car c'est votre enseignement qui a planté, nos exhortations ont arrosé, et Dieu a donné la croissance. Nous prions Votre Sainteté de prêcher la parole du Seigneur, afin de donner ainsi la science du salut à son peuple. Vous avez une double obligation à raison de vos fonctions de légat et de vos devoirs d'évêque. Au reste, comme nous offensons tous Dieu en beaucoup de choses [1], et que, mêlés fréquemment aux gens du siècle, nous sommes couverts de la poussière du monde, nous nous recommandons à vos prières et à celles des vôtres, afin que Jésus-Christ, qui est la source de la piété, daigne nous laver et nous purifier lui-même à la fontaine de sa miséricorde, lui qui a dit à Pierre : *Si je ne te lave pas, tu n'auras pas de part avec moi* [2]. Au reste, ce n'est pas une grâce que je vous demande, c'est presque une dette que je réclame, puisque moi-même je crie vers Dieu pour vous, si toutefois ta prière d'un pécheur peut quelque chose. Soyez heureux dans le Seigneur.

[1] S. Jacq. III, 2. — [2] Jean XIII, 8.

LETTRE CCCXLII.

(Écrite l'an 1140.

A JOSLAIN, ÉVÊQUE DE SOISSONS.

Il le prie de justifier devant le roi l'archevêque de Bordeaux.

A son vénérable seigneur et très-aimé père Joslain, par la grâce de Dieu archevêque de Soissons, Bernard, abbé de Clairvaux : qu'il trouve grâce devant le Seigneur.

1. C'est un malheur pour un royaume et pour ceux qui le gouvernent, quand les affaires du roi, sortant de sa pensée, se produisent devant le public, et se traitent avec plus de précipitation que de prudence. Je suis satisfait, et très-satisfait, que le roi vous croie et ait confiance en vous. Car je sais que vous êtes rempli de zèle pour le roi et pour l'honneur du royaume, et je sais en outre que l'esprit de conseil est avec vous. Il en doit être ainsi ; l'ordre et la raison demandent que, dans un homme de conseil, il y ait l'affection et la sagesse. C'est sur cette double base de l'attachement et de la prudence, que tout conseil doit reposer. Quand ces deux qualités sont réunies chez un homme, alors il peut s'exprimer avec sagesse et dire au roi ce qu'il doit faire ; mais, si dans le conseil donné l'affection manque à la prudence, ou la prudence à l'affection, malheur au pays dont le roi est un enfant. Que mon âme ne suive jamais tes conseils de ceux qui ne sont envers moi que prudents, sans affection ou affectionnés sans prudence. Car c'est ainsi que ce malheureux Adam est tombé dans son ascension vers l'éternité, quand il a cédé aux conseils impies d'Eve qui lui était attachée sans être prudente, et du serpent qui était prudent, mais qui ne l'aimait point.

2. D'où vient que le seigneur mon roi cherche à entraîner l'archevêque de Bordeaux [1] dans un procès sans raison? Agit-il d'après vos conseils? Loin de vous de tels conseils, loin de moi un tel soupçon. Car enfin, quel mal cet homme a-t-il fait? Est-ce d'avoir, dans sa légitime indépendance, consacré une personne élue par les vœux, par les suffrages, par l'adhésion du peuple de Poitiers [2]? Est-ce d'avoir donné aux pauvres et aux Églises l'ar-

[1] Geoffroy de Loroux, auquel est adressée la lettre 125.

[2] Grimoard, dont l'élection faite en 1140 fut quelque temps suspendue par Louis VII.

gent qu'un mourant leur laissait, et de ne pas l'avoir arraché de la bouche des indigents et du sein de l'Église? Voilà le crime qu'on poursuit en lui. Si c'est une faute d'avoir donné un pasteur à des brebis errantes, de n'avoir pas dépouillé la veuve et l'orphelin, d'avoir conservé intacts les priviléges du Siége apostolique, il est sans excuse. O sagesse insensée d'après laquelle on prend la justice pour le crime, et le crime pour l'innocence! Veillez sur vous, évêques; il y va de vos intérêts, quand brûle le mur du voisin [1].

3. Pour vous, seigneur, qui vous tenez de plus près aux côtés du roi, pour vous, de la volonté de qui ces affaires dépendent, vous avez le devoir d'intercéder pour vos confrères auprès du roi, afin de ne pas laisser s'allumer entièrement sa colère. Je vous le déclare, cet homme ne peut être intimidé; il est puissant en paroles et en œuvres; on ne pourra pas sans peine lui arracher son droit; car il occupe une grande place en ce pays. Si l'affaire soulève des troubles, plusieurs lui demeureront fidèles dans les épreuves. Veillez donc à ce que personne ne verse de l'huile sur le feu. Que l'incendie soit éteint avant d'avoir grandi: le remède est administré trop tard, quand pendant longtemps le mal a pris des forces [2].

LETTRE CCCXLIII.

(Écrite l'an 1140.)

DE L'ABBÉ BERNARD D'ITALIE A INNOCENT.

Il se plaint que tout ne se soit pas passé dans le monastère du Sauveur, conformément aux promesses du Souverain-Pontife.

A son très-aimable seigneur et très-aimé père Innocent, par la grâce de Dieu Souverain-Pontife, Bernard, son serviteur : les prières des pauvres.

Je suis pressé de deux côtés: la timidité me commande le silence; la nécessité m'ordonne de parler. Je parlerai donc à mon seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière; je lui parlerai dans l'amertume de mon âme. Nous nous plaignons de vous, seigneur, mais à vous-même: notre plainte reste dans l'ombre, bien que la cause de cette plainte s'étale au grand soleil. Nous avons fait ce que vous avez ordonné; nous nous sommes rendus au monastère du Sauveur [1] comme vous l'aviez prescrit par votre lettre à notre père votre serviteur. Que sont devenues maintenant et notre espérance et vos promesses? Nous avons passé par l'eau et par le feu, et si le Seigneur n'eût été en nous, l'eau nous eût peut être engloutis. Nous avons été éprouvés par des dangers de toute sorte, dans les villes et dans les déserts, sur terre et sur mer, de la part des brigands et du côté des fleuves, et il ne s'est trouvé personne pour nous secourir. Tous ces maux ont fondu sur nous, et la fin n'en est pas encore venue. Par votre lettre, Seigneur, nous avons été arrachés du sein paternel, et, sur un seul ordre de vous, nous avons quitté notre père et nos frères, pour courir sur la trace de vos commandements. Votre lettre nous a enlevés des bras de notre mère, et sevrés du lait de ses consolations; nous avons été chassés d'un lieu de délices, et, pour nous empêcher d'y revenir, vous nous avez présenté un glaive de flamme; que n'est-il mobile comme la flamme? La couronne est tombée de notre tête; nos concerts se sont changés en lamentations. Comment chanterons nous à notre maître le cantique du Seigneur sur une terre étrangère? Combien il était plus doux et plus sûr pour nous de nous abandonner à la joie dans le sein de notre mère, dans la chambre de celle qui nous a donné le jour! Nous avons couru comme au hasard; nous avons lutté comme si nous frappions l'air. Mais, seigneur, vos promesses en ont été la cause, parce que nous les avons crues pleines de grâce et de vérité. Maintenant que l'hiver est loin de nous et s'est enfui, s'il plaît à notre seigneur, sortons pour voir où nous trouverons un lieu de repos, car jusqu'ici nous en avons été empêchés par la grêle, par la neige, par la glace, par le souffle de la tempête. Il semble trop cruel et trop contraire aux devoirs de l'humanité de tromper dans ses désirs celui qui a commencé à nous aimer avant de nous connaître, qui avec une tendresse paternelle nous a adoptés pour ses enfants, et qui, s'il l'eût pu, se fût arraché les yeux pour nous les donner [2] Mon Roi et mon Dieu n'a pas eu d'endroit où reposer sa tête, parce que son royaume n'était pas de ce monde; plût à Dieu que, repoussés aussi par le monde, nous fussions contraints d'errer

[1] *Horat. ep.*, liv. I, ep. II, ver. 84.
[2] *Ovid. Remed. amoris*, ver. 91.

[1] Ce monastère existe encore; il est situé à 8 milles de Fairfax, dont il dépend : c'est là que les moines de Fairfax se retirent durant l'été. Voyez la lettre 104.
[2] Sans doute Atenulf, abbé de Fairfax, dont il est question plus bas.

dans les solitudes, dans les montagnes, dans les antres, dans les cavernes de la terre !

LETTRE CCCXLIV.

(Écrite l'an 1140.)

DU MÊME BERNARD A SAINT BERNARD.

Il se plaint de la charge qu'on lui a imposée.

A son vénérable seigneur et bien-aimé père, à l'abbé de Clairvaux, Bernard, son serviteur : l'onction qui enseigne toutes choses.

Chaque fois que se présente à mon souvenir ce jour de misère et de malheur où j'ai été arraché du sein de vos consolations, j'ai plus envie de pleurer que d'écrire. Si mes paroles étaient aussi abondantes que mes larmes, il vous serait facile de comprendre mon indigence et ma pauvreté. Mon esprit veut penser, ma main veut écrire, et ma douleur se renouvelle. Dès que je prends la plume, l'amertume m'envahit, je vois devant moi la triste image de ce jour où la sottise a été placée sur le chandelier, et je suis rempli de trouble. Je ne blâme, seigneur, ni votre ouvrage, ni vos intentions, puisqu'on croit y voir l'esprit de Dieu ; mais je m'abandonne un peu à mon chagrin. En effet, depuis que j'ai été éloigné de vos regards, ma vie s'est usée dans la douleur, et mes jours se sont écoulés dans les gémissements. Malheur à moi, car j'ai perdu le type sur lequel je me modelais, le miroir de ma conduite, la lumière de mes yeux. Je n'entendrai jamais plus les accents de cette douce voix, je ne vois plus briller devant mes yeux ce visage plein d'éclat qui me faisait rougir de mes erreurs. Pourquoi, Seigneur, ai-je été déçu dans mon espérance ? pourquoi ai-je été trompé dans mes désirs ? Ma vie a été coupée comme par le tisserand, et on l'a arrêtée quand elle était encore sur le métier. Sur moi s'est accomplie cette redoutable sentence, par vous prononcée, Seigneur, dans le Cantique des Cantiques, et que je lis aujourd'hui dans le livre de l'expérience : *L'homme, tandis qu'il était dans les honneurs, n'a point compris*[1]. Tandis que j'étais à Clairvaux, je ne comprenais point assez que je me trouvais dans un lieu de délices, au milieu des arbres du paradis, et à cause de cela, je n'ai tenu aucun compte de cette terre si désirable. Qu'avez-vous donc considéré en moi, pour m'établir le chef et le précepteur des nations, et pour faire de moi le prince de votre peuple ? Serait-ce ma vie dans le monde ? mais elle a été désordonnée. Serait-ce ma vie dans le monastère ? mais elle a été pesante et tiède. Pourquoi, tandis que j'étais si petit à mes propres yeux, suis-je devenu le chef de la tribu d'Israël ? Pourquoi, tandis que je n'étais pas pur à mes propres yeux, n'avez vous pas épargné à votre serviteur le fardeau du péché des autres ? Que fera un homme qui s'afflige du passé, qui est accablé par le présent, qui redoute l'avenir ? Tout ce que j'ose vous dire, très-aimable Seigneur, dans l'extrémité de ma douleur et au comble de ma misère, c'est que j'ai reçu une blessure d'un ennemi dont je ne l'attendais pas. Du reste, mon Père, pour vous entretenir du lieu où vous m'avez envoyé, j'ai couru comme au hasard, j'ai combattu comme si je portais des coups en l'air. Car le seigneur Pape, dont la lettre nous a fait venir, n'a point réalisé la promesse qu'il avait faite à notre égard, comme le montre la situation présente Le seigneur de Farcy[2] s'est extrêmement réjoui de notre arrivée, et il a reçu de tout son cœur vos enfants ; s'il l'avait pu, il se serait arraché les yeux pour nous les donner. Il est seulement répréhensible et doit être blâmé en ceci, qu'il fait tout avec véhémence, et va au delà de ses promesses et de nos intentions. Comme cette lettre s'est déjà trop allongée, tout ce que je puis vous dire de plus vrai et de plus expressif sur l'état de mon âme, c'est que je passe mon temps à laver une brique.

[1] Ps. XLVIII, 13.

LETTRE CCCXLV.

(Écrite l'an 1140.)

AUX RELIGIEUX DE SAINT-ANASTASE[1].

Il loue leur zèle et leur fidélité dans l'observance de la règle. Cependant il désapprouve le trop grand usage qu'ils font des remèdes pour conserver leur santé.

A nos enfants de Saint Anastase, bien-aimés en Jésus-Christ, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et tendres prières.

1. J'ai dans le ciel un témoin qui voit

[1] Peut-être faut-il lire l'abbé de Fairfax : Arnulf, l'abbé de ce monastère, avait demandé des religieux à saint Bernard.

[2] A Trois-Fontaines près de Rome : de là sortit le pape Eugène III, connu d'abord sous le nom de Bernard.

combien je vous aime dans le cœur de Jésus-Christ, et avec quelle ardeur, s'il était possible, je désirerais vous voir, moins pour vous que pour moi; car ce serait certainement pour moi une grande consolation et un grand bonheur de vous embrasser, vous qui êtes mes entrailles, ma joie et ma couronne. Mais si ce bonheur ne nous est point encore accordé, il le sera un jour, je l'espère fermement de la miséricorde de Dieu; un moment viendra où nous vous verrons et où notre cœur sera dans une allégresse que personne ne nous ravira plus. En attendant, j'ai éprouvé beaucoup de consolation et de joie des nouvelles que nous a données de vous notre bien-aimé frère et collègue, votre vénérable abbé Bernard. Je vous sais grand gré de la satisfaction que lui causent votre régularité et votre zèle pour l'observance, votre obéissance et votre pauvreté volontaire, vertus pour lesquelles une grande récompense vous est certainement réservée dans les cieux. C'est pourquoi, mes frères, je vous en prie et je vous en supplie instamment, continuez d'agir ainsi; demeurez fermes dans le Seigneur, mes bien-aimés, appliquez-vous toujours à garder la Règle afin que la Règle vous garde; veillez à conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix [1]. Ayez les uns pour les autres, et surtout pour vos supérieurs, une humble charité, qui est le lien de la perfection [2]. Enfin par dessus tout, pratiquez l'humilité et la paix, à cause de l'Esprit de Dieu qui habite en vous et qui ne repose que dans l'homme pacifique et humble [3].

2. Cependant votre vénérable abbé me demande une chose qui ne me paraît nullement bonne, et je crois avoir en cela l'esprit de Dieu et sa volonté. Je sais bien que vous habitez une contrée malsaine, et que plusieurs d'entre vous sont atteints de quelques maladies; mais souvenez-vous de celui qui a dit : *Je me glorifierai volontiers de mes infirmités, afin que la puissance du Christ habite en moi;* et encore : *Lorsque je suis malade, c'est alors que je suis le plus fort* [4]. Certes je compatis, je compatis beaucoup à la maladie des corps; mais il faut bien plus redouter et bien plus éviter la maladie des âmes. Aussi il n'est pas convenable pour votre Règle, il n'est pas utile pour votre salut de chercher des remèdes matériels. On peut admettre que vous preniez quelquefois de ces humbles plantes, bonnes pour les pauvres; et en vérité cela se fait quelquefois. Mais acheter des spécifiques, chercher des médecins, se servir de potions, c'est une pratique qui ne convient nullement à la pureté de l'état religieux, ni surtout à la droiture et à la sévérité de notre ordre. Les payens recherchent toutes ces choses [1], mais nous savons qu'ils vivent selon la chair et ne peuvent plaire à Dieu [2]. Des hommes spirituels ne doivent acquérir que les biens spirituels [3]; ils doivent rechercher la potion de l'humilité et crier de tout leur cœur : *Guérissez mon âme, Seigneur, parce que j'ai péché contre vous* [4]. Telle est, mes bien-aimés frères, la santé à laquelle vous devez vos soins : acquérez-la, conservez-la, car la santé qui nous vient des hommes est vaine.

[1] Ephes. IV, 3. — [2] Coloss. III, 14. — [3] Isaie LXVI, 2. — [4] II Cor. XII, 9, 10.

[1] Matth. VI. — [2] Rom VIII, 8. — [3] I Cor. II, 13 — [4] Ps. XL, 5. — [5] Matth. XX, 16.

LETTRE CCCXLVI.

(Écrite vers l'an 1141.)

AU SEIGNEUR PAPE INNOCENT.

Il exhorte le Pape à ne pas se montrer favorable au parti injuste de l'archevêque d'York.

A son très-tendre père et seigneur Innocent, par la grâce de Dieu Souverain-Pontife, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

Puisqu'il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus [5], dire qu'une chose est louée par beaucoup de monde n'est pas un puissant argument pour trancher un doute, et pour établir qu'elle est louable. L'archevêque d'York se rend vers vous; c'est cet homme au sujet duquel nous avons bien des fois déjà écrit à Votre Sainteté; un homme qui n'a pas pris Dieu pour auxiliaire, mais qui a mis son espérance dans l'abondance de ses richesses. Sa cause est malade et languissante; comme nous l'ont attesté des personnes dignes de foi, elle n'a de la tête aux pieds rien de sain en elle. Quoi donc! que cherche donc cet homme sans justice auprès du juge de la justice et du gardien de l'équité? Pense-t-il donc engloutir la justice à Rome, comme il l'a engloutie en Angleterre? Il a absorbé ce fleuve, il ne s'en étonne pas; et il a l'assurance que le Jourdain aussi va disparaître dans sa bouche. Il s'avance accompagné d'un grand nombre de gens qu'il s'est attachés par ses sollicitations et par son argent. Un seul homme a pu s'échapper pour vous en porter la nouvelle. Seul, au péril de sa tête, il s'est opposé comme un mur pour la défense de la

maison d'Israël, et il n'a point comme les autres adoré la statue au commandement du roi. Il est seul, sinon que la justice ne le laisse pas ainsi. Elle court au-devant de son fils comme une mère entourée d'honneur[1]. Que fera donc en cette circonstance le vicaire de Pierre, sinon ce qu'a fait Pierre lui-même vis-à-vis de celui qui a cru que le don de Dieu s'achetait à prix d'argent[2]? L'Église est fondée sur la pierre; les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle[3]. Je ne dis pas cela de moi-même, mais pour rendre témoignage à ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu.

LETTRE CCCXLVII.

(Ecrite vers l'an 1141.)

AU SEIGNEUR PAPE INNOCENT.

Il lui recommande les députés qui vont à Rome pour l'affaire de l'archevêque d'York.

A son très-tendre père et seigneur Innocent, Souverain-Pontife, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

Les personnes que vous avez devant vous sont des hommes simples, droits et craignant Dieu. Si, aujourd'hui, ils ont prétendu à l'honneur d'arriver jusqu'en votre présence, ils n'ont eu que la justice en vue et pour but. Jetez, je vous en prie, les yeux sur ces pauvres voyageurs fatigués[4]. Ce n'est pas sans raison qu'ils sont venus vous trouver de si loin sans tenir compte, ni des longues distances, ni des périls de la mer, ni de la neige des Alpes, ni, malgré leur pauvreté, des dépenses de la route. Que mon seigneur veille à ce que la fraude ni l'ambition ne parviennent à rendre tant de fatigues inutiles, surtout puisque ce ne sont pas leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ qu'ils recherchent. Je ne pense pas en effet que même leurs ennemis puissent les soupçonner d'avoir été poussés à cette affaire par l'égoïsme, ni par la haine, tandis qu'ils n'ont obéi qu'à la crainte de Dieu. Que ceux qui sont avec Dieu se joignent donc à eux! Car si l'arbre stérile couvre encore la terre, à qui en imputerai-je la faute, sinon à celui qui tient la cognée?

[1] Eccl. xv, 2. — [2] Act. viii, 20. — [3] Matth. xvi, 18.

[4] C'était sans doute l'abbé et les moines de Fontaine qui étaient, en effet, très-opposés à l'archevêque intrus.

LETTRE CCCXLVIII.

(Ecrite l'an 1141.)

AU PAPE INNOCENT[1].

Pour Arnulfe, élu évêque de Lisieux[1].

A son très-tendre père et seigneur Innocent, par la grâce de Dieu Souverain-Pontife, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

1. Que Dieu, le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, soit béni, pour avoir de nos jours conservé libre son Église, la chaste Épouse de son Fils, et pour l'avoir préservée de la douleur et de la persécution des méchants. Les schismes[2] se sont écroulés, les hérésies ont été réduites au silence ; on marche sur la tête des grands et des superbes. Durant le schisme, j'ai vu l'impie glorifié et élevé comme les cèdres du Liban ; j'ai passé, et il n'était plus. Les erreurs d'un grand nombre d'hommes, ressuscitées, fourmillaient pendant cette hérésie, mais la bouche de ceux qui proféraient l'iniquité à été fermée. Le tyran de Sicile s'était[3] enorgueilli dans son cœur, et maintenant il est humilié sous la main puissante de Dieu. Aucun ennemi de quelque rang qu'il soit n'a été oublié, et par vous, le bras haut et puissant de Dieu a donné sur tous la victoire à l'Église.

2. Cependant il en reste un au troisième rang; c'est le comte d'Anjou[4], le fléau des gens de bien, l'oppresseur de la paix et de la liberté de l'Église. Il persécute l'Église de Lisieux, pour que celui qui en est le pasteur ne puisse pas pénétrer dans le bercail de ses brebis, sinon par une porte détournée. Mais ce qui est fait, ne peut pas ne pas l'être. Si cette affaire est étudiée avec prudence et soumise à un examen attentif, on voit que tout concourt vers une solution heureuse, et tend à la confirmation de ce qui s'est passé : la personne, la négociation, l'auteur de l'élection et celui qui la combat. La personne, c'est votre fils bien-aimé, en qui vous avez mis vos complaisances; la négociation, elle s'est accomplie

[1] Arnulfe, archidiacre de Sé z, fut élu, en 1141, au siége de Lisieux; c'était un homme instruit, auteur de plusieurs lettres remarquables; Pierre le Vénérable écrivit lui-même à Innocent u sujet de son élection. *Liv.* 4, *let.* 7.

[2] Ces schismes sont ceux d'Anaclet et de Victor; l'hérésie, celle de Pierre Abeilard.

[3] Roger.

[4] Geoffroy, surnommé Plantagenet, fils de Foulques, roi de Jérusalem, et père de Henri II, roi d'Angleterre.

dans toutes les règles et avec la liberté canonique ; l'auteur de l'élection est une personne religieuse et craignant Dieu; celui qui la combat, est un homme qui n'a pas pris Dieu pour auxiliaire, un adversaire de l'Église, un ennemi de la croix du Christ. Au surplus, en toutes choses, un excellent moyen de trancher le doute, c'est de considérer comme le meilleur parti celui qui plaît aux gens de bien et qui déplaît aux méchants. Mais le comte d'Anjou en a appelé au Siége apostolique? Pourquoi, je vous le demande? en quoi est-il lésé? Quelle nécessité l'y contraint! Ce n'est pas qu'il soit opprimé, c'est qu'il opprime; ce n'est pas pour remédier par l'appel à une injustice qu'il aurait reçue, mais pour empêcher ainsi la consécration de l'évêque élu.

3. Puisque la piété de celui qui a fait la promotion, l'amour que vous avez pour le candidat désigné, et la justice de sa cause concourent au même but, il est inutile et superflu de solliciter pour un homme en faveur duquel d'ailleurs sa propre humilité intercède. Cependant je parlerai à mon seigneur, quoique je ne sois que cendre et poussière. Serviteur de l'Épouse, je m'adresserai à l'ami de l'Époux. Puisse ma parole être agréable! L'Église, seigneur, vous a été confiée du lever du soleil à son coucher. Vous devez être pour elle un mur et un avant-mur qui la protége contre ses ennemis, ses persécuteurs : vous devez abriter ses fils à l'ombre de vos ailes. Accueillez l'évêque de Lisieux, comme un enfant que l'Église romaine a porté dans son sein ; renvoyez-le comblé de la douceur de vos bénédictions, pour que ses ennemis ne disent pas : Nous l'avons emporté sur lui. Père, ceignez votre glaive pour exalter votre fils, pour accabler ses ennemis, pour conserver la liberté de l'Église. Car nous ne sommes pas les enfants de la servante, mais de la femme libre, en vertu de la liberté que le Christ nous a donnée.

LETTRE CCCXLIX.

(Écrite vers l'an 1141.)

AU MÊME.

Il recommande au Pape un ami.

A son très-tendre père et seigneur Innocent, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le peu qu'il est.

J'ai trouvé grâce à vos yeux; je ne veux pas être seul à jouir de ce bien, je veux le partager avec mes amis. Je ne crains pas qu'il ne puisse suffire pour eux et pour moi. Il est abondant, et je puis en faire part à beaucoup d'entre eux, sans me trouver pour cela dépouillé. Ce que j'ai reçu gratuitement, je le donnerai de même : votre libéralité me rend libéral avec votre bien. Le porteur des présentes est un homme recommandable, nous vous le recommandons. Il est, seigneur, l'ami des pauvres du Christ et le serviteur de vos serviteurs. S'il a quelque affaire devant Votre Excellence, écoutez-le, seigneur, avec votre bonté accoutumée. Faites cela pour nous, ou plutôt pour lui, car par lui-même il mérite d'être exaucé.

LETTRE CCCL.

(Ecrite vers l'an 1141.

AU MÊME.

Il lui demande pour un de ses parents sa bénédiction.

Ce jeune homme qu'on dit plein de vaillance et de grandeur d'âme à la guerre, part pour Jérusalem, afin de servir la meilleure des causes. Sur ses sollicitations, votre serviteur vous demande, afin qu'il réussisse dans la bonne entreprise qu'il a commencée, de vouloir bien lui accorder vos encouragements, votre protection, vos prières, votre bénédiction. Il est mon parent, et, selon l'avis du prophète, je n'ai pas dû mépriser mon propre sang [1].

LETTRE CCCLI.

(Ecrite vers l'an 1141.)

AU MÊME.

Il lui recommande quelques pauvres.

Je vous écris souvent. Chaque jour vous recevez de moi des lettres ou des demandes. Je suis pressé de deux côtés, par la crainte d'être ingrat pour mes amis, ou par celle de vous être importun. L'affection me pousse, la honte me retient, et ma réserve est presque un obstacle aux devoirs de la charité. Au temps de la tribulation, l'Epouse du Christ n'a point où reposer sa tête, elle n'a pas d'asile sinon auprès de l'ami de l'Epoux. Ceux que vous voyez sont des pauvres ; envoyés par des pauvres, ils ont traversé de nombreux périls

[1] Isai. LVIII, 7.

sur terre et sur mer, pour se réfugier à l'ombre de vos ailes, sur la pierre de la foi catholique, dans le sein de votre charité apostolique. Affligés de beaucoup de maux, ils ont eu peu de soulagement dans la persécution et la douleur. Si vous observez les devoirs de votre apostolat, selon votre ancienne habitude, vous ne rejetterez pas la cause du pauvre, pour traiter avec honneur la personne de l'homme puissant. Nous vous prions pour eux, parce qu'ils sont nos frères, et qu'ils appartiennent à notre Ordre qui les envoie. Prêtez en toute justice une oreille charitable à leurs demandes, par amour pour Celui qui ne méprise pas la prière du pauvre.

LETTRE CCCLII.

(Écrite l'an 1131.)

PRIVILÈGE ACCORDÉ PAR LE PAPE INNOCENT A SAINT BERNARD.

Innocent accorde à saint Bernard et à l'ordre de Cîteaux les plus grands priviléges, à cause des illustres services rendus par saint Bernard au Siége apostolique.

Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils Bernard, abbé de Clairvaux, et à tous ses successeurs régulièrement institués, à perpétuité, etc.

Les grands avantages qui sont revenus à l'Église de Dieu et à nous, témoignent, abbé Bernard, mon fils bien-aimé dans le Seigneur, de la constance ferme et persévérante avec laquelle votre piété prudente et votre zèle ont entrepris de défendre la cause du bienheureux Pierre et de la sainte Église romaine votre mère, lorsque le schisme de Pierre Léon s'est allumé : vous vous êtes mis en avant comme un mur inexpugnable, pour la défense de la maison de Dieu ; et par l'abondance et par la solidité de vos arguments, vous vous êtes efforcé de ramener à l'unité de l'Église catholique et à l'obéissance envers le bienheureux Pierre et envers nous le cœur des rois et des princes, et celui d'un grand nombre de personnes, tant ecclésiastiques que séculières. C'est pourquoi, acquiesçant à vos justes désirs, nous étendons le patronage du Siége apostolique sur le monastère de la bienheureuse Vierge Marie, mère de Dieu, que vous gouvernez par l'ordre du Seigneur, et sur tous ceux qui s'y rattachent. Nous ordonnons que tous les biens et les possessions que l'on sait appartenir aujourd'hui justement et canoniquement à ce monastère, ou qui, dans l'avenir, pourraient, avec l'aide de Dieu, lui être octroyés par la concession du Souverain-Pontife, par la libéralité des rois et des princes, par les offrandes des fidèles ou par tous autres modes légitimes, demeurent la propriété ferme et inaliénable de vous et de vos successeurs. Nous défendons à tout évêque et à tout archevêque de vous contraindre de venir, vous ou vos successeurs ou quelque abbé de l'ordre de Cîteaux, aux conciles et aux synodes, sinon dans l'intérêt de la foi. Comme le monastère de Cîteaux est l'origine et le commencement de votre ordre, nous lui concédons à juste titre la prérogative suivante : s'il lui arrive de perdre son pasteur, qu'il choisisse librement, pour se mettre sous sa direction, entre tous les abbés de votre ordre ou parmi les religieux, celui qui lui plaira, et qu'il l'obtienne sans opposition : nous accordons également à toutes les autres abbayes de votre ordre qui ont sous leur dépendance une ou plusieurs maisons sorties de l'abondante fécondité de leur communauté, la libre faculté, quand leur abbé sera délivré de la vie, de choisir celui qu'elles voudront parmi les abbés qui leur sont soumis, ou parmi les religieux de la congrégation toute entière de Cîteaux. Enfin, que les abbayes qui n'en ont pas d'autres sous leur dépendance, choisissent librement et obtiennent pour abbé le religieux qu'elles préféreront dans tous les monastères de l'ordre précité. Qu'aucun archevêque, ni évêque, ni abbé, n'ose sans votre agrément recevoir ni retenir après l'avoir reçu aucun de vos convers, après qu'il aura fait profession dans une de vos maisons, et bien qu'il ne soit pas moine. Que personne n'ose vous demander ni recevoir de vous la dîme des biens que vous et les frères de toute votre congrégation cultivez de vos mains et à vos frais, ni la dîme des animaux que vous possédez. Ainsi que personne etc.... Que la paix de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec ceux qui conserveront à ce monastère ses droits : qu'ils reçoivent le fruit de leurs bonnes actions et obtiennent du Juge sévère la paix eternelle en récompense. Ainsi soit-il.

INNOCENT, évêque de l'Église catholique.
MATHIEU, évêque d'Albano.
ROMAIN, cardinal-diacre de Sainte-Marie du Portique.
JEAN, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone.
GRÉGOIRE, cardinal du titre de Saint-Serge et de Saint Bacchus.

Donné à Lyon, par la main d'Haimeric, cardinal-diacre et chancelier de la sainte Église romaine, le 13 des calendes de mars, la dixième indiction, l'an 1131 de l'Incarnation du Seigneur, la troisième année du pontificat du seigneur Pape Innocent II

LETTRE CCCLIII.

(Écrite vers l'an 1141.)

A GUILLAUME, ABBÉ DE RIEVAL.

Il lui conseille de supporter avec résignation l'ordination illégitime de l'archevêque d'York.

A son cher frère et collègue Guillaume, abbé de Rieval, le frère Bernard, de Clairvaux : l'esprit de conseil et de force.

J'ai appris ce qu'on a fait de cet archevêque, et j'en suis très-affligé ; aussi connaissant votre zèle, craignant qu'il ne s'emporte au delà d'une juste limite et qu'il ne se soumette pas au frein de la sagesse, ce qui ne serait ni convenable pour notre ordre, ni avantageux à votre maison, j'ai cru bon de vous écrire une lettre de consolation ; car il faut supporter avec assez de patience les événements, surtout quand notre conscience ne nous reproche rien. Je le dis en toute assurance, vous n'êtes point en faute et cette iniquité ne retombe pas sur vous. Vous avez résisté autant que vous l'avez pu ; selon la parole de saint Augustin, vous n'êtes pas souillé par le mal d'autrui, puisque votre cœur n'y a pas consenti et que vos lèvres l'ont condamné. Ce Père dit en effet : « Le mal d'autrui ne te souillera pas, à deux conditions : si tu n'y consens pas, et que tu le condamnes [1]. » Pour le reste, soyez tranquille et ne vous troublez pas. Quant aux ordinations et aux autres sacrements, sachez que celui qui baptise, c'est-à-dire Jésus-Christ Notre Seigneur, le pontife de nos âmes, est aussi celui qui consacre. Que si vous avez des doutes au sujet de l'ordination, personne ne vous force à la recevoir. Cependant je vous le dis en toute assurance, en la recevant avec l'Église on ne court aucun danger. Autrement nous devrions sortir de ce monde, si nous voulions éviter tous les méchants que l'Église tolère. Au surplus, l'affaire ne tardera pas longtemps à être connue du Souverain-Pontife : vous pourrez suivre et garder en toute sûreté de conscience ce qu'il règlera et ordonnera ; d'ici-là attendez avec patience.

[1] S. Aug., serm. 88, chap. 18.

LETTRE CCCLIV.

(Ecrite l'an 1142.)

A MÉLISENDE, REINE DE JÉRUSALEM, FILLE DU ROI BAUDOUIN ET ÉPOUSE DE FOULQUES.

Comment elle doit se conduire après la mort de Foulques son mari.

A Mélisende, très-auguste reine de Jérusalem, Bernard, abbé de Clairvaux : qu'elle trouve grâce devant le Seigneur.

Si je n'avais considéré en vous que la gloire de votre royaume, votre puissance et la noblesse de votre origine, il semble qu'il eût été peu convenable à moi de vous écrire au milieu des soucis et des affaires de votre cour. Tous ces biens ont beaucoup d'apparence aux yeux des hommes; ceux qui ne les ont pas les envient à ceux qui les possèdent, et on appelle heureux l'homme qui en jouit. Mais quel bonheur y-a-t-il à posséder ces choses qui sèchent aussi promptement que le foin, et se fanent comme l'herbe des champs? Ce sont des biens, mais ils sont mobiles, changeants, passagers, périssables, parce que ce sont des biens de la chair. Or il a été dit d'elle et de ses biens : *Toute chair est de l'herbe, et toute gloire de la chair est comme la fleur de l'herbe* [1]. En vous écrivant, je n'ai donc pas eu à redouter ces choses qui n'ont qu'une grâce trompeuse et une beauté vaine. Ecoutez les quelques paroles que je vous adresse. Quoique j'aie beaucoup à vous dire, j'abrégerai cependant l'entretien à cause de la multitude de vos occupations et des des miennes. Recevez ce conseil court, mais salutaire, venu d'une terre lointaine, et que, semblable à une petite graine, il produise dans l'avenir une abondante moisson de fruits; recevez, vous dis-je, ce conseil de la main d'un ami qui ne recherche pas son propre intérêt, mais votre gloire. Personne, en effet, ne peut être pour vous un conseiller plus fidèle que celui qui aime votre personne et non pas vos biens. Aujourd'hui, que le roi votre époux est mort et que le jeune prince n'est point encore

[1] Isaie XL, 6.

capable de porter les affaires du royaume et de remplir les besoins de la royauté, tous les regards sont tournés vers vous et le poids tout entier de l'État repose sur vous seule. Il est nécessaire que vous mettiez la main aux choses difficiles, que vous montriez dans une femme le courage d'un homme, en faisant avec un esprit de conseil et de force tout ce qui doit être fait. Il faut que vous disposiez toutes choses avec tant de prudence et de modération, que ceux qui vous verront vous prennent à vos œuvres plutôt pour un roi que pour une reine; de crainte que l'on ne vienne dire parmi les nations, où est donc le roi de Jérusalem? Mais je ne suis pas, direz-vous, en état de remplir cette mission, car ce sont là de grandes choses qui sont au-dessus de mes forces et de ma science. Ce sont là les œuvres d'un homme; or je ne suis qu'une femme, faible de corps, mobile de caractère, manquant de prévoyance dans le conseil, et d'habitude des affaires. Je sais, ma fille, oui, je sais que ce sont de grandes choses; mais je sais aussi que si les soulèvements de la mer sont admirables, le Seigneur dans les cieux l'est plus encore. Ce sont de grandes choses, mais Notre Seigneur est grand, et grande est sa puissance.

LETTRE CCCLV.

(Ecrite vers l'an 1142.)

A LA MÊME REINE DE JÉRUSALEM.

Il lui recommande des religieux de Prémontré qui vont à Jérusalem.

Vous voyez quelle confiance j'ai en vous, puisque j'ose encore vous recommander les autres, quoique peut-être la recommandation que je vous adresse en faveur de ces religieux de Prémontré soit plus inutile que téméraire, car ils sont par eux-mêmes si recommandables qu'ils n'ont pas besoin d'autrui. Vous trouverez en eux, si je ne me trompe, des hommes de conseil, d'un esprit fervent, patients dans l'épreuve, puissants en œuvres et en paroles. Ils se sont revêtus de l'armure de Dieu, ils ont ceint le glaive de l'esprit qui est la parole divine, pour combattre, non contre la chair et le sang, mais contre les esprits de malice qui sont dans l'air. Recevez-les comme des guerriers pacifiques, doux aux hommes, ardents contre les démons, ou plutôt recevez en eux le Christ qui est la cause de leur voyage

LETTRE CCCLVI.

(Ecrite l'an 1141.)

A MALACHIE, ARCHEVÊQUE D'IRLANDE.

Il lui renvoie ses religieux et s'excuse de ce qu'ils ne sont point encore assez instruits et formés.

A Malachie, par la grâce de Dieu évêque et légat du Siége apostolique, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : ce que peuvent la prière d'un pécheur et le dévouement d'un pauvre.

Nous avons exécuté les ordres de Votre Sainteté, sinon comme nous l'aurions dû, au moins comme nous l'avons pu en raison des circonstances. Le mal est si grand partout chez nous, qu'à peine avons-nous pu faire le peu que nous avons fait. Nous vous envoyons ce peu de semence que vous voyez, afin d'ensemencer au moins une petite partie du champ dans lequel le véritable Isaac était allé autrefois méditer, quand Rebecca lui fut amenée pour la première fois par le serviteur d'Abraham, afin qu'il s'unit heureusement à elle par un mariage indissoluble [1]. Il ne faut pas mépriser cette semence qui nous fait voir aujourd'hui l'accomplissement dans votre patrie de cette parole : *Si le Seigneur des armées ne nous avait pas réservé quelqu'un de notre race, nous aurions été comme Sodôme et nous serions devenus semblables à Gomorrhe* [2]. J'ai semé; à vous d'arroser, et Dieu donnera la croissance. Nous saluons par votre entremise tous les saints qui sont auprès de vous et nous nous recommandons humblement à vos saintes prières et aux leurs. Adieu.

LETTRE CCCLVII.

(Ecrite l'an 1142.)

AU MÊME.

Il lui demande une affection fidèle ou plutôt toujours croissante, et il le prie de la manifester en donnant ses soins et son assistance aux religieux qu'il lui a envoyés.

A son très-tendre père et très-révérend seigneur Malachie, par la grâce de Dieu évêque et légat du Saint Siége apostolique, le serviteur de Sa Sainteté, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et ses très-humbles prières.

1. Qu'il est doux à mes lèvres de répéter vos paroles, mon seigneur et père; s'il y a en

[1] Gen. XXIV — [2] Isaïe I, 9,

mon cœur quelque affection, quelque dévouement et quelque zèle, votre charité bien-aimée attire tout à elle. Il n'y a pas besoin de beaucoup de paroles, quand l'amitié est vive. L'esprit de Dieu qui est en vous rend au vôtre ce témoignage, j'en suis sûr, que le peu que nous sommes est à vous. Vous non plus, très-tendre et bien-aimé père, n'abandonnez pas à l'oubli une pauvre âme que les liens de la charité vous attachent, n'oubliez pas à jamais votre pauvre ami. Nous ne nous recommandons pas à vous comme pour une première fois; car depuis longtemps déjà nous nous glorifions dans le Seigneur que notre bassesse ait pu trouver grâce aux yeux de Votre Sainteté. Mais nous vous prions, pour que cette amitié qui n'est plus nouvelle, reçoive chaque jour de nouveaux accroissements. Nous vous recommandons nos fils ou plutôt les vôtres, avec d'autant plus d'instance qu'ils sont plus éloignés de nous. Vous savez qu'après Dieu toute notre confiance a été de vous les envoyer, parce qu'il ne nous semblait pas permis de ne pas nous rendre aux prières de Votre Sainteté. Embrassez-les et réchauffez-les dans les entrailles de votre charité d'une manière digne de vous. Qu'en aucune circonstance votre sollicitude et votre vigilance pour eux ne s'atiédissent; ne laissez pas périr ce que votre main a planté.

2. Déjà nous avons appris par votre lettre et par le rapport de nos frères que la maison réussit heureusement : les biens temporels comme les biens spirituels s'y multiplient. Nous nous en félicitons vivement, et nous en rendons grâces de tout notre cœur à Dieu et à votre sollicitude paternelle. Mais comme il faut encore beaucoup de vigilance dans un monastère nouveau et sur une terre qui n'a point l'habitude, ou plutôt qui manque entièrement de l'expérience de la règle monastique, nous vous supplions au nom du Seigneur de ne pas ralentir votre main, mais d'achever heureusement ce que vous avez bien commencé. J'aurais vu avec plaisir que ceux de nos frères qui sont revenus de cette maison y fussent restés. Mais peut-être les mœurs moins réglées des moines de ce pays leur ont-elles fourni quelque prétexte pour revenir, d'autant plus que ces derniers acquiesçaient moins facilement à leurs conseils en des matières dont il n'avaient jusque-là aucune expérience.

3. Nous vous avons renvoyé Chrétien, notre très-cher fils et le vôtre; nous l'avons instruit autant que possible des choses qui concernent l'ordre, et nous espérons qu'il sera désormais plus soigneux d'en observer les règlements. Ne vous étonnez pas que nous ne lui ayons pas adjoint plus de religieux; nous n'en avons pas trouvé de capables qui consentissent facilement à partir, et nous n'avons pas cru devoir les y contraindre. Notre bien-aimé frère Robert [1] a cédé cette fois encore à nos prières comme un fils de l'obéissance. A vous de l'aider pour que votre maison puisse désormais s'améliorer au point de vue des bâtiments et de ses autres besoins. Nous conseillons aussi à Votre Paternité de décider les personnes religieuses, dont vous espèreriez quelque avantage pour le monastère, à entrer dans l'ordre; on vous écoutera facilement, et ce sera très-utile pour votre maison. Que Votre Sainteté soit heureuse et se souvienne toujours de nous en Jésus-Christ.

LETTRE CCCLVIII.

(Ecrite l'an 1142.)

AU SEIGNEUR PAPE [2].

Il invoque le secours et l'autorité du Pape pour procurer la paix à Thibault, comte de Champagne.

Ce que vous demande le comte Thibault, je vous le demande avec lui; car il est un enfant de la paix : il en a l'amour, et nous nous adressons à vous pour l'obtenir. La paix est un devoir de votre apostolat, un devoir de la position que vous occupez. Cette paix, tout le monde l'aime, peu de gens la méritent. Votre serviteur avoue qu'il est du nombre de ceux qui l'aiment; à vous de juger s'il est parmi ceux qui la méritent. Ce qui est vrai, c'est que si nous ne la méritons pas, les besoins de l'Epouse du Christ, c'est à dire de l'Eglise, la réclament; l'ami de l'Epoux ne contristera pas l'Epouse. Le soin de toutes les Eglises n'est confié au Siége apostolique que pour les réunir toutes en lui et sous lui; afin qu'il soit attentif à leur conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Accordez-nous donc cette paix, envoyez-nous-la; si ce n'est pas à nous que vous la devez, c'est à votre ministère. Cela suffit pour vous en imposer l'obligation.

[1] Quel est ce Robert? Est-ce celui dont Serlon fait l'éloge dans son histoire de Fontaine, est-ce le cousin de saint Bernard auquel est adressée la lettre 1re.

[2] Sans doute le pape Célestin.

LETTRE CCCLIX.

(Ecrite l'an 1143.)

LES MOINES DE CLAIRVAUX AU MÊME PAPE CÉLESTIN.

Ils désirent retenir l'abbé de Morimond, prêt à partir pour Jérusalem.

Au Souverain-Pontife Célestin, le petit troupeau de Clairvaux : les devoirs d'une obéissance très dévouée, et ce que peut la prière de pécheurs.

Nous nous félicitons de vous voir occuper la place de celui qui disait que le soin de toutes les Eglises était sa préoccupation de chaque jour [1] : aussi, notre indignité, en s'adressant à votre piété, si occupée pourtant d'affaires plus considérables, ne redoute-t-elle pas de refus. D'ailleurs, une grave nécessité nous pousse ; et puis, vous ne pouvez considérer comme peu de chose ceux dont vous entendrez dire un jour : *Ce que vous avez fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous l'avez fait* [2]. Cette affaire n'est pas seulement la nôtre, mais celle de l'ordre tout entier, et si votre fils, notre père à tous, se fût trouvé à la maison à ce moment, ou il se fût rendu lui-même en présence de Votre Majesté, ou il vous eût envoyé en son nom la triste et lamentable plainte que nous vous écrivons en ce moment. Mais, pour ne pas tenir longtemps votre charité dans l'inquiétude, sachez qu'un des abbés nos frères, nommé l'abbé de Morimond [3], quittant inconsidérément le monastère qu'il gouvernait, et poussé par un sentiment de légèreté, a résolu de se rendre à Jérusalem ; il devait auparavant, dit-on, faire une tentative auprès de votre prudence pour tâcher de vous arracher un consentement à ses écarts. Considérez, quelle cause puissante de destruction en résulterait pour notre ordre, si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous lui donniez votre assentiment en cette circonstance. A son exemple, tout abbé qui se trouverait accablé de la charge pastorale, la rejetterait bientôt, d'autant plus qu'il croirait avoir le droit de le faire, surtout chez nous où le fardeau semble lourd, sans que l'honneur soit grand. Ensuite, pour désoler davantage encore la maison qui lui a été confiée, il a choisi comme compagnons de ses courses vagabondes, les meilleurs et les plus parfaits des religieux qui vivaient sous sa direction : parmi eux était cet enfant noble qu'il avait auparavant enlevé de Cologne, non sans scandale, ce que vous n'avez pas ignoré sans doute ; et, pour plus de scandale encore, il n'a pas craint de l'emmener à présent avec lui. S'il prétend, comme on vous l'a rapporté, qu'il veut garder en ce pays les observances de notre ordre, et qu'il emmène dans ce but un grand nombre de religieux, il est facile de voir qu'on a là plus grand besoin de soldats pour combattre, que de moines pour pleurer ou pour chanter. Notre règle elle-même recevra de cela un grand dommage ; car, tout homme, pris du désir de vagabonder, se mettra sans peine en route, dès qu'il trouvera qu'il observe ainsi ses vœux sans y porter atteinte. Nous n'aurons pas la témérité de vous dicter, mais votre prudence jugera ce qu'elle doit faire à cet égard, et ce que votre autorité doit décider.

[1] II Cor. XI, 28. — [2] Matth. XXV, 40.

[3] Raynald, quatrième abbé de Morimond, qui quitta l'abbaye après quinze ans de gouvernement.

LETTRE CCCLX.

(Ecrite l'an 1143.)

A GUILLAUME ABBÉ DE RIEVAL.

Il l'exhorte encore à la patience et à la résignation.

A son très-cher frère et collègue Guillaume, abbé de Rieval, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et l'esprit de conseil.

Nous avons travaillé autant que nous l'avons pu contre le fléau commun ; si nous avons obtenu moins que nous ne désirions, cependant le fruit de notre travail subsiste devant Celui qui ne laisse aucun bien sans récompense. C'est là notre consolation véritable et la consolation de tous ceux qui combattent pour la vérité ; c'est que la couronne de justice que le Juge équitable nous donnera un jour, nous est réservée. Du reste, souvenez-vous, je vous prie, que nous ne sommes pas souillés par le mal d'autrui si nous n'y consentons pas, et que tout au contraire nous le condamnons. C'est donc là encore une consolation pour nous de posséder nos âmes dans la patience et d'attendre de Dieu, qui ne méprisera pas l'espérance mise en lui, le secours que nous n'avons pu obtenir des hommes. J'espère fermement en effet de la miséricorde de notre Père qui est aux cieux, que toute plante qu'il n'a pas plantée sera arrachée, et que le figuier stérile sèchera devant sa malédiction pour ne pas embarrasser plus

longtemps la terre. C'est pourquoi je prie et je supplie Votre Fraternité de ne pas s'émouvoir et ne pas troubler le troupeau de Dieu qui lui a été confié; consolez-vous plutôt, agissez avec courage, servons Dieu dans la sainteté et il nous délivrera de nos ennemis. Nous avons consulté, autant que nous l'avons pu, l'évêque de Frascati [1] qui a été chargé de remplir les fonctions de légat en ce pays. Il est un point auquel il nous a promis au moins de tenir fermement, s'il ne peut faire mieux : il ne remettra pas le pallium qu'il apporte au doyen [2], maintenant à l'évêque, sans que celui-ci ait prêté le serment dont toute l'affaire dépend : mais il renverra la cause devant le seigneur Pape.

LETTRE CCCLXI.

(Ecrite vers l'an 1144.)

A L'ARCHEVÊQUE THIBAULD, EN FAVEUR DE JEAN DE SALISBURY.

Confiant dans l'amitié de Thibauld [3] il lui recommande Jean.

Vous augmenterez mon crédit et vous doublerez ma gloire, si à cause de moi mes amis trouvent grâce devant vos yeux. Toutefois, je ne cherche pas la gloire qui vient de l'homme, mais le règne de Dieu et sa justice. Voilà pourquoi, comptant sur l'amitié que je me flatte de trouver en vous, j'adresse à Votre Sublimité le porteur des présentes [4], Jean, mon ami et l'ami de tous les miens. Les gens de bien rendent de lui le bon témoignage que sa vie non moins que sa science méritent. Je ne tiens pas cela de personnes qui aient l'habitude de parler à la légère, mais de mes fils que j'ai avec moi, et aux paroles desquels j'ajoute autant de foi qu'à mes propres yeux. Lorsque j'étais auprès de vous, je vous l'avais déjà recommandé ; maintenant que je suis éloigné, je vous le recommande encore davantage et avec d'autant plus d'assurance que je connais plus exactement sa conduite et ses mœurs d'après les rapports très-exacts qui m'en ont été faits. Si donc je puis quelque chose, ou plutôt comme je puis beaucoup auprès de vous, veillez à ce qu'il soit en état de vivre convenablement et même honorablement, et venez lui en aide promptement, car il n'a pas de quoi vivre. Pourvoyez à ses besoins et laissez-moi, très-tendre père, faire en cette occasion l'épreuve de ce fond d'amitié que vous me gardez dans votre cœur.

[1] Ymare, envoyé comme légat en Angleterre l'an 1143.

[2] Guillaume de Sainte-Barbe, devenu de doyen d'York évêque de Downe.

[3] Thibauld, moine de Bec, devint archevêque de Cantorbéry ; il est déjà question de lui dans la lettre 238.

[4] Jean de Salisbury, ainsi nommé de la ville de Salisbury, en Angleterre, fut l'ami le plus cher de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry ; il attribuait à ce saint sa nomination à l'évêché de Chartres.

LETTRE CCCLXII

(Ecrite l'an 1145.)

A ROBERT PULLUS, CARDINAL ET CHANCELIER [1].

Il l'engage à assister puissamment dans les affaires de l'Eglise, en raison de ses fonctions, le pape Eugène récemment élu.

A son très-cher ami et seigneur Robert, par la grâce de Dieu cardinal-prêtre et chancelier de la sainte Eglise romaine, le frère Bernard, abbé de Clairvaux : le salut et ses prières dévouées.

1. Nous avons reçu la lettre de Votre Charité avec ces sentiments qu'entretient toujours en nous votre mémoire bénie. Nous ne pensons pas qu'il y ait besoin entre nous du crédit des hommes, ni de lettres de recommandation, car, si je ne me trompe, l'esprit de vérité qui répand lui-même cette charité dans nos cœurs rend à chacun de nous le témoignage incontestable de l'affection sincère que nous recevons de vous et que nous vous portons. Béni soit Dieu qui dans sa miséricorde a répandu la douceur de sa bénédiction sur Eugène notre fils ou plutôt le sien, pour préparer une lampe à son Christ et pour envoyer un homme fidèle qui le secondât et nous donnât en même temps d'abondantes consolations. Cet ami souffrait d'être appelé ailleurs et séparé d'un ami dont la présence faisait ses délices dans le Seigneur ; mais Dieu, je le vois manifestement,

[1] On lit ailleurs « à Roland chancelier ». Mais le manuscrit de Cîteaux porte « à Robert Pullus », et cette version semble plus exacte. D'abord, Robert était très-lié avec saint Bernard, ainsi que l'établit la lettre 205. Il paraît ensuite que le destinataire de notre lettre avait été préposé à l'enseignement d'un grand nombre de personnes, et nul n'était plus propre à cette fonction que Robert Pullus, qui avait professé les lettres à Paris et fondé l'académie d'Oxford en Angleterre. Enfin, le chancelier dont il est question ici est présenté comme envoyé par Dieu avant le pontificat d'Eugène III, pour venir en aide à celui-ci. Or, d'après Onuphre, Robert Pullus dirigea la chancellerie romaine, depuis le pontificat de Lucien II jusqu'à la troisième année du pontificat d'Eugène III ; Roland, au contraire, créé par Eugène III cardinal-diacre du titre de Saint-Come et de Saint-Damien, n'obtint la dignité de chancelier que la huitième année du pontificat d'Eugène III.

méditant alors ces desseins de paix et non d'affliction, et il disait : *Ce que je fais, vous ne le saurez point à présent, mais vous le saurez plus tard*[1]. C'est pourquoi, mon très-cher, montrez-vous plein de sollicitude pour celui dont Dieu vous a fait le consolateur et le conseiller; veillez attentivement, avec toute la sagesse qui vous a été donnée, à ce qu'au milieu du tumulte de ces affaires multipliées il ne soit pas circonvenu par les artifices des méchants, et qu'on n'obtienne pas de lui par surprise quelque parole indigne de l'apostolat d'Eugène.

2. Agissez donc, mon bien-aimé, comme il convient au poste que vous occupez et à la dignité que vous avez reçue : le zèle de Dieu qui est en vous, faites-le servir avec prudence et courage à sa gloire, à votre salut, à l'utilité de la sainte Église, afin que vous puissiez dire, vous aussi, que *la grâce de Dieu n'a pas été vaine en vous*[2]. Jusqu'à présent vous vous adonniez avec utilité et persévérance à l'instruction d'un grand nombre : le ciel et la terre en sont témoins; mais il est temps d'agir pour le Seigneur, et vous ne devez pas souffrir, autant qu'il dépend de vous, que sa loi soit violée par les impies. Ayez donc soin, mon très-cher et bien-aimé père, de vous montrer dans cette nouvelle fonction le serviteur fidèle et prudent du Seigneur; ayez pour vous-même la simplicité de la colombe, et, pour défendre cette Épouse de votre Seigneur confiée surtout à votre foi et à votre sollicitude, combattez avec la prudence du serpent contre la malice, le venin, la ruse de l'antique serpent: et que le Seigneur soit glorifié dans l'une comme dans l'autre. J'ai sans doute beaucoup à vous dire; mais on n'a pas besoin d'une longue lettre quand on peut s'exprimer de vive voix. Aussi, ménageant vos occupations comme les miennes, j'ai confié mes pensées aux religieux qui sont devant vous : écoutez-les comme moi-même. Adieu.

LETTRE CCCLXIII.

(Écrite l'an 1146.)

AU CLERGÉ ET AU PEUPLE DE LA FRANCE ORIENTALE.

Il les exhorte à prendre les armes pour la défense de l'Église d'Orient contre les infidèles ; de plus, combattant l'avis d'un prédicateur furieux, il leur enseigne que l'on ne doit ni persécuter les Juifs ni les mettre à mort.

A ses très-chers seigneurs et pères les Évêques et Archevêques, à tout le clergé et au peuple de la France orientale et de la Bavière, Bernard, dit abbé de Clairvaux : qu'ils aient en abondance l'esprit de force.

1. J'ai à vous entretenir d'une affaire du Christ, en qui est tout notre salut. Je vous dis cela, pour couvrir de l'autorité du Seigneur et de la considération de votre propre intérêt l'indignité de la personne qui vous parle. Sans doute je suis peu de chose, mais je ne vous suis pas peu attaché à tous dans les entrailles de Jésus-Christ. C'est pour cela que je vous écris aujourd'hui, c'est là ce qui me donne la hardiesse de m'adresser à vous tous par cette lettre. J'aimerais mieux le faire de vive voix, si j'en avais le pouvoir comme la volonté. Voici maintenant, frères, le temps favorable, voici le jour où le salut abonde. La terre s'est émue et a tremblé, parce que le Dieu du ciel commence à perdre sa propre terre : oui, sa propre terre, celle sur laquelle le Verbe de son Père a été vu enseignant et vivant avec les hommes, homme lui-même, pendant plus de trente ans; celle qu'il a illustrée par ses miracles, qu'il a consacrée par son propre sang, et sur laquelle les premières fleurs de la résurrection ont paru. Aujourd'hui, nos péchés font que les adversaires de la croix ont relevé leur tête sacrilége et ravagent de la pointe de leur épée cette terre de promesse. S'ils ne trouvent personne qui leur résiste, ils sont sur le point de fondre sur la cité du Dieu vivant, de renverser le berceau de notre rédemption, et de profaner les Lieux saints, empourprés du sang de l'Agneau sans tache. Déjà, le sacrilége à la bouche, ils brûlent de s'emparer du sanctuaire de la religion chrétienne; ils s'efforcent, ô douleur! d'envahir et de fouler aux pieds la couche sur laquelle notre Vie s'est pour nous endormie dans la mort.

2. Que faites-vous, hommes vaillants, que faites-vous, serviteurs de la croix? Abandonnerez-vous ainsi les choses saintes aux chiens, et les perles aux pourceaux? Combien de pécheurs, confessant leurs péchés dans les larmes, en ont obtenu le pardon en ces lieux, depuis que l'épée de nos pères en a chassé les abominations des payens! L'homme méchant le voit et en est jaloux, il grince des dents et il sèche de fureur; il excite les instruments de son iniquité, et il ne laissera ni traces ni vestiges d'une si grande piété, si, ce qu'à Dieu ne plaise, il peut reconquérir ce Saint des saints. Mais, ce serait là, pour tous les siècles à venir, la cause d'une inconsolable douleur, parce que la perte serait irréparable, et ce serait particulièrement, pour cette génération impie, une confusion infinie et un opprobre éternel.

[1] Jean, XIII, 7. — [2] I Cor., XV, 10.

3. Que pensons-nous donc, mes frères? Le bras du Seigneur s'est-il raccourci? est-il devenu impuissant pour sauver son héritage, puisqu'il appelle de misérables vers à le défendre et à le lui faire restituer? Ne peut-il pas envoyer plus de douze légions d'anges, ou dire une parole pour que cette terre soit délivrée? Il le peut faire, dès qu'il voudra. Mais, je vous le déclare, le Seigneur votre Dieu vous éprouve; il jette les yeux sur les enfants des hommes, pour voir s'il se trouvera quelqu'un qui le comprenne, qui le cherche et qui pleure sur son sort: car le Seigneur a pitié de son peuple, et il prépare un remède salutaire pour ceux qui sont malheureusement tombés.

4. Considérez de quel artifice il se sert pour vous sauver, et demeurez dans l'étonnement. Sondez l'abîme de sa tendresse, et prenez confiance, pécheurs. Il ne veut pas votre mort, mais votre conversion et votre vie, et il cherche des moyens, non pour vous nuire, mais pour vous faire du bien. N'est-ce pas, en effet, un moyen de salut tout à fait extraordinaire, et que Dieu seul pouvait trouver, lorsque le Tout-Puissant daigne appeler à son service des homicides, des ravisseurs, des adultères, des parjures, des hommes enchaînés dans toutes sortes de crimes, comme s'ils avaient accompli la justice? Ne perdez pas confiance, pécheurs: le Seigneur est bon. S'il voulait vous punir, non seulement il ne demanderait pas vos services, mais il n'en n'accepterait même pas l'offre. Je vous le répète, pensez aux trésors de bonté du Dieu Très-Haut, considérez ses desseins de miséricorde. Il s'impose des besoins, ou il feint d'en avoir, tandis qu'il souhaite de subvenir aux vôtres. Il veut contracter des dettes, afin de donner pour solde à ceux qui combattent pour lui, le pardon de leurs péchés et une gloire éternelle. J'appelle donc bienheureuse une génération qu'un temps si fécond en pardons a vue naître, et que cette année d'indulgence de la part du Seigneur et de vrai jubilé trouve encore debout: car cette bénédiction se répand sur le monde entier, et tous les hommes volent à l'envi vers le signe de la vie.

5. Puisque votre terre est féconde en hommes de courage, et qu'elle est connue pour être remplie d'une jeunesse robuste, suivant l'éloge qu'on fait de vous dans le monde entier et la réputation de valeur dont vous remplissez la terre, ceignez-vous courageusement, et prenez par amour pour le nom chrétien ces armes bénies. Mettez fin à cette vieille ardeur guerrière, ou plutôt à cette fureur avec laquelle vous avez coutume de combattre entre vous et de vous détruire les uns les autres jusqu'à une entière extermination. Quelle fureur barbare excite ces malheureux à percer de leur épée le corps de leur prochain, dont peut-être l'âme périt en même temps? Celui même qui triomphe n'échappe pas; son propre glaive traverse son âme, au moment où il se réjouit que son ennemi seul ait succombé. Il y a de la folie, et non du courage à s'exposer à un tel danger, et il faut y voir plus d'extravagance que d'audace. Vous avez aujourd'hui, braves soldats, vaillants guerriers, vous avez l'occasion de combattre sans péril; là vous trouverez de la gloire à vaincre et du profit à mourir. Si vous êtes un commerçant habile, aimant à parcourir ce monde, je vous indique un grand jour de marché; ne le laissez point passer. Prenez le signe de la croix, et vous obtiendrez le pardon de toutes les fautes que vous aurez confessées avec la contrition dans le cœur. La matière de cette croix, si on l'achète, coûte peu; si quelqu'un la met avec dévouement sur son épaule, elle vaut pour lui le royaume de Dieu. Ceux qui ont déjà pris ce signe céleste ont donc bien fait; les autres feront bien également et il sera sage à eux de se hâter de prendre aussi ce qui sera le principe de leur salut.

6. Au reste, frères, je vous en avertis, et je ne suis pas seul à le faire, mais l'apôtre de Dieu parle avec moi: il ne faut pas ajouter foi à tout esprit [1]. Nous avons appris avec joie que l'amour de Dieu brûle en vous, mais il ne faut pas que le frein de la sagesse vous fasse défaut. Les Juifs ne doivent point être persécutés, ni mis à mort, ni même bannis: consultez les pages de la divine Écriture. Je connais la prophétie que le Psaume renferme, et qui les concerne. *Dieu*, dit l'Église, *m'a donné une leçon au sujet de mes ennemis: ne le tuez pas, de crainte que mes peuples ne m'oublient* [2]. Ils sont des traits vivants qui nous représentent la passion du Seigneur. Ils ont été dispersés dans tous les pays, afin qu'en subissant le juste châtiment d'un si grand forfait, ils servent de témoignage à notre rédemption. Aussi l'Église ajoute-t-elle dans le même psaume: *Dispersez-les par votre puissance et faites-les tomber, Seigneur qui êtes mon protecteur* [3]. C'est ce qui a été fait: ils ont été dis-

[1] I Jean, IV, 1. — [2] Ps. LVIII. — [3] Ps. LVIII, 12.

presés, ils sont tombés, ils subissent sous les princes chrétiens une dure servitude ; cependant, vers le soir ils se convertiront, et le temps viendra où le regard se reportera sur eux. Enfin, quand la multitude des Gentils sera entrée dans l'Église, *alors tout Israël sera sauvé*, dit l'Apôtre[1]. En attendant, celui qui meurt reste dans la mort.

7. Je passe sous silence, que, dans les lieux où ils manquent, nous avons la douleur de voir des usuriers chrétiens plus juifs que les Juifs, si toutefois on peut les appeler Chrétiens et non pas plutôt Juifs baptisés. Si les Juifs sont exterminés, comment la promesse de leur salut ou de leur conversion s'accomplira-t-elle? Quand même il faudrait attendre les Gentils de la même façon, ne vaudrait-il pas mieux patienter que de les contraindre par le glaive? Sans doute, s'ils se mettent à exercer contre nous des violences, il faut repousser la force par la force : c'est l'affaire de ceux qui ne portent pas en vain le glaive. Mais il convient à la piété chrétienne, si elle abaisse les superbes, d'épargner au contraire les vaincus, ceux surtout qui ont reçu les promesses de la loi, de qui sont descendus nos pères, et au nombre desquels était, selon la chair, le Christ béni dans tous les siècles. Cependant, selon la teneur de la décision apostolique, il faut exiger d'eux qu'ils affranchissent de toute obligation d'usure ceux qui auront pris la croix.

8. Il est également nécessaire, frères bien-aimés, de vous donner un avis : si quelqu'un, aimant à exercer le commandement parmi vous, voulait par une expédition particulière devancer l'armée du royaume, qu'il n'en n'ait point l'audace : s'il prétend être envoyé par nous, cela n'est pas; s'il montre des lettres que nous lui aurions données, considérez-les comme fausses, pour ne pas dire volées. Il faut choisir pour chefs des hommes de guerre, ayant l'expérience de ces entreprises ; il faut que l'armée du Seigneur parte avec ensemble, afin d'être partout en force et de n'avoir à craindre les violences de personne. Il y a eu dans la première expédition, avant que Jérusalem fût prise, un homme nommé Pierre [2], dont vous-mêmes aussi avez, si je ne me trompe, souvent entendu parler. Cet homme, marchant seul avec les siens, a exposé à tant de périls le peuple qui avait eu confiance en lui, que personne n'a échappé, ou qu'il n'y en a qu'un très-petit nombre qui n'ait pas péri par le fer ou par la faim. C'est pourquoi, si vous agissiez de la même façon, vous auriez à craindre la même destinée. Que Dieu, qui est béni dans tous les siècles, éloigne de vous ce malheur ! Ainsi soit-il.

[1] Rom., XI, 25.

[2] Pierre l'Hermite, dont parlent Guillaume de Tyr, livre Ier de la *Guerre sainte*, et Jacques de Vitry, *Histoire d'Occident*, chap. XVII.

LETTRE CCCLXIV.

(Ecrite l'an 1146.)

A PIERRE, ABBÉ DE CLUNY.

Il invite Pierre à assister à l'assemblée de Chartres, où l'on doit délibérer sur les secours à porter à l'Église d'Orient.

A son très-tendre père Pierre, par la grâce de Dieu vénérable abbé de Cluny, le frère Bernard, de Clairvaux : le salut et les prières qu'il peut faire.

1. Je pense que les tristes et trop lamentables gémissements de l'Église d'Orient [1] ont frappé vos oreilles et même ont pénétré jusqu'au fond de votre cœur. Il est juste, en effet, que vous manifestiez les sentiments d'une grande compassion, proportionnée à votre propre grandeur, pour la Mère de tous les fidèles, qui est aussi la vôtre, surtout à un moment où elle est si profondément affligée et exposée à de si graves périls. Il est juste, dis-je, que le zèle de la maison de Dieu vous dévore d'autant plus que, par la volonté de Dieu, vous y occupez une place plus élevée. Autrement, si nous fermons nos entrailles, si nous endurcissons nos cœurs, si nous tenons peu de compte de cette blessure et que nous ne nous affligions pas d'un tel abaissement, que devient notre amour pour Dieu, notre affection pour le prochain ? Bien plus, si nous ne travaillons pas avec toute la sollicitude possible à prendre des mesures et à apporter un remède à de si grands maux et à de si grands périls, comment ne serons-nous pas convaincus d'ingratitude envers Celui qui, durant les mauvais jours, nous a cachés dans son tabernacle, et ne mériterons-nous pas une punition d'autant plus sévère et d'autant plus juste que nous aurons montré plus de négligence pour la gloire de Dieu et pour le salut de nos frères ? Nous avons cru devoir vous donner ces avis avec autant de confiance que de liberté, à cause de l'amitié que Votre Excellence daigne porter à notre indignité.

[1] L'Eglise d'Orient était dans la désolation à cause de la prise de la ville d'Édesse par les infidèles en 1144.

2. Nos pères les évêques de France, conjointement avec le seigneur Roi et les grands, doivent se rendre à la ville de Chartres, le troisième dimanche après Pâques, et traiter ce sujet: que nous serions heureux de vous y voir! Il est certain, en effet, que cette affaire demande les conseils les plus sages de tous les hommes considérables. Assurément, vous remplirez un devoir agréable à Dieu, si vous ne considérez point comme étrangère une question qui le concerne, et si vous montrez l'ardeur de votre charité dans les occasions et durant l'épreuve. Vous savez, en effet, très-tendre père, vous savez qu'un ami s'éprouve dans le besoin. Or nous sommes persuadé que votre présence donnera à cette délibération une grande impulsion, tant à cause de l'autorité de la sainte Église de Cluny, dont Dieu vous a confié la direction, qu'à cause surtout de la sagesse et de la grâce qu'il vous a données pour l'utilité de votre prochain et pour sa propre gloire. Qu'il daigne encore aujourd'hui vous inspirer, afin que vous n'hésitiez pas à venir et que vous fassiez jouir de votre présence si désirable ses serviteurs rassemblés en son nom et par amour pour lui.

LETTRE CCCLXV.

(Écrite l'an 1146.)

A HENRI, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE.

Il blâme le moine Radulfe, qui exhortait les fidèles à faire mourir les Juifs.

A son vénérable seigneur et très-cher père Henri, archevêque de Mayence, Bernard, abbé de Clairvaux : qu'il trouve grâce devant Dieu.

1. Nous avons reçu, avec le respect qui vous est dû, la lettre de votre charité; mais notre réponse sera courte, à cause de la multitude de nos occupations. La confidence que vous nous faites de vos plaintes, est un signe et un gage de votre affection pour nous, en même temps qu'une marque de votre grande humilité. Qui suis-je, en effet, et quelle est la maison de mon père, pour qu'un archevêque me rende compte du mépris qu'on a fait de sa personne et de l'injure qu'on a portée à son siége métropolitain? Ne suis-je pas un pauvre petit enfant qui ne sais ni d'où je viens ni où je vais? Cependant, je n'ignore pas complètement cette parole de vérité sortie de la bouche du Très-Haut : *Il est nécessaire que le scandale arrive, mais malheur à celui par qui il arrive*[1]! L'homme dont il est question[1] dans votre lettre n'a reçu de mission, ni de Dieu, ni des hommes, ni par les hommes. S'il prétend donc être ermite ou moine et qu'à ce titre il s'arroge le droit ou le devoir de prêcher, il peut et doit savoir que l'office d'un moine est de pleurer et non d'enseigner, et que pour lui la ville doit être une prison, et la solitude un paradis[2]. Celui-ci fait le contraire : il regarde la solitude comme une prison, et la ville comme un paradis. O homme sans cœur! ô homme sans pudeur! dont la sottise est élevée sur le chandelier, afin d'être vue par tous ceux qui sont dans la maison!

2. Il y a en lui trois choses très-répréhensibles : l'usurpation du ministère de la prédication, le mépris des évêques, et l'approbation qu'il ose donner à l'homicide, pouvoir d'un nouveau genre. Es-tu donc plus grand que notre père Abraham, qui déposa son épée au commandement de Celui qui la lui avait fait lever[3]? Es-tu plus grand que ce prince des Apôtres qui demanda au Seigneur : *Seigneur, si nous frappions avec l'épée*[4]? Tu n'es instruit que de la sagesse des Égyptiens, c'est-à-dire de la sagesse de ce monde, qui est folie devant Dieu[5]. Tu réponds à la question de Pierre autrement que Celui qui a dit : *Remets ton épée à sa place : car quiconque prendra l'épée, périra par l'épée*[6]. L'Église ne triomphe-t-elle pas plus complètement des Juifs en les convainquant tous les jours ou en les convertissant, qu'en les exterminant tous en une fois par le tranchant de son glaive? Est-ce donc en vain qu'a été instituée cette prière universelle qu'elle offre de l'Orient à l'Occident[7] : « Pour les Juifs perfides, afin que le Seigneur Dieu enlève le voile de dessus leurs cœurs et qu'ils passent des ténèbres où ils sont, à la lumière de la vérité? » Si elle n'espérait pas que ceux qui sont incrédules puissent arriver à la foi, elle considérerait comme inutile et comme vain de prier pour eux. Mais elle jette sur eux un regard de compassion, parce que le Seigneur

[1] Matth., XVIII, 7.

[1] Radulfe ou Rodolphe est représenté par Othon de Frisingen, *de Gestis Frederici*, lib. I, cap. 37, comme l'auteur d'une persécution sanglante contre les Juifs. Saint Bernard combattit ses doctrines séditieuses, et, trouvant Radulfe fort en faveur auprès du peuple de Mayence, il l'avertit de ne point errer par toute la terre, contrairement à la règle monastique, et de ne point usurper de son autorité propre le ministère de la prédication. Enfin, il l'amena même à rentrer dans son couvent sous l'autorité de sa règle, malgré l'irritation et la résistance du peuple, qui eût excité une sédition s'il n'eût été retenu par la considération de la sainteté de saint Bernard. Othon, *De Gestis Frederici*, lib. I, cap. 39.

[2] Jérôme contre Vigilance, chap. 6. — [3] Gen., XXII. — [4] Luc, XXII, 49. — [5] I Cor. III, 19. — [6] Matth., XXVI, 52.

[7] Cette prière est encore faite dans l'Église le vendredi-saint.

réserve sa grâce à celui qui rend le bien pour le mal et l'amour pour la haine. Que devient donc cette parole : *Ayez soin de ne pas les tuer?* et cette autre : *Quand la totalité des nations sera entrée, alors tout Israël arrivera au salut*[2] ? et celle-ci : *Le Seigneur, en construisant Jérusalem, rassemblera les enfants d'Israël dispersés*[3]. Est-ce toi qui feras mentir les Prophètes, qui rendra inutiles tous les trésors de piété et de miséricorde de Jésus-Christ ? Ta doctrine ne vient pas de toi, mais de ton père qui t'a envoyé. Je crois qu'elle peut te satisfaire, si tu ressembles à ton maître : car il a été homicide dès le commencement, il est menteur et le père du mensonge[4]. O science monstrueuse ! ô sagesse infernale, qui contredit les Prophètes, qui combat les Apôtres, qui renverse la piété et la grâce ! ô immonde hérésie ! ô courtisane sacrilége, qui, fécondée par l'esprit de mensonge, conçoit la douleur et enfante l'iniquité[5] ! Je voudrais aller plus loin, je ne le puis. En finissant, je résume en peu de mots tout ce que je pense à cet égard : c'est un homme grand à ses propres yeux et rempli de l'esprit d'arrogance. Ses paroles et ses actions démontrent qu'il veut se faire un nom à côté des grands noms de la terre, mais il n'a pas le moyen d'y parvenir. Adieu.

LETTRE CCCLXVI.

(Écrite l'an 1146.)

A L'ABBESSE HILDEGARDE. [6].

Il repousse modestement ses louanges et l'engage à reconnaître en elle-même la grâce de Dieu ; il lui demande, en outre, ses prières pour lui et pour les siens.

A sa bien-aimée fille en Jésus-Christ, à Hildegarde, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : ce que peut la prière d'un pécheur.

Certaines personnes paraissent avoir de notre indignité une opinion toute différente de celle que notre conscience se forme. Ce n'est point à nos mérites, mais à la folie des hommes qu'il faut l'attribuer. Je me suis hâté de répondre à votre douce et tendre charité, mais la multitude de mes occupations me force à le faire plus brièvement que je ne voudrais. Nous vous félicitons de la grâce de Dieu qui est en vous, nous vous engageons à la reconnaître comme telle et à faire vos efforts pour y répondre avec tous les sentiments de l'humilité et de la dévotion, en vous souvenant que Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles[1]. Autant qu'il dépend de nous, nous vous y exhortons et nous vous en prions. Au reste, quand la leçon est intérieure, quand il y a dans l'âme une onction qui enseigne toute chose, que pouvons-nous apprendre ou conseiller ? On dit, en effet, que vous sondez les secrets du ciel et qu'éclairée par l'Esprit-Saint vous connaissez des choses qui sont au-dessus des hommes. C'est pourquoi nous vous prions et nous vous supplions plus instamment de vous souvenir devant Dieu, et de nous, et de ceux qui nous sont unis par les liens spirituels. Nous avons l'assurance qu'étant unie d'esprit à Dieu, vous pouvez beaucoup nous aider et nous secourir. Car la prière persévérante de l'homme juste a beaucoup de puissance[2]. Nous aussi nous prions assidûment pour vous, afin que vous soyez fortifiée dans le bien, instruite dans la vie intérieure, dirigée vers des biens qui durent ; qu'ainsi ceux qui ont mis en Dieu leur espérance ne chancellent pas en la perdant à cause de vous, mais qu'affermis à la vue des bénédictions croissantes que vous recevez de Dieu, ils avancent de plus en plus vers la perfection.

LETTRE CCCLXVII.

(Écrite vers l'an 1147.)

A G. [3], CHANCELIER.

Il lui recommande l'Église de Metz.

Votre prédécesseur le chancelier Haimeric, d'heureuse mémoire, aimait d'une affection particulière le seigneur évêque de Metz[4], et il s'attachait à recevoir favorablement et à assister ses envoyés toutes les fois qu'ils venaient à Rome : c'est pourquoi je vous supplie de marcher, vous aussi, sur ses traces, et de secourir avec les armes de l'Église un noble évêque qui se trouve dans un grand embarras.

[1] Ps. LVIII, 12. — [2] Rom., XI, 25. — [3] Ps. CXLVI, 2. — [4] Jean, VIII, 44. — [5] Ps. VII, 15.

[6] Abbesse célèbre par ses révélations. Elle dirigeait le monastère de Saint-Rupert, de l'Ordre de saint Benoît, situé en face de la ville de Ringhen, dans le diocèse de Mayence. Ses *Lettres* se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères*.

[1] Jacques, IV, 6. — [2] Jacques, V, 16.

[3] Guy Moricat de Vico, Pisan, qui fut chancelier après Robert Pullus, en 1148.

[4] Étienne.

LETTRE CCCLXVIII.

(Écrite vers l'an 1147.)

A G., CARDINAL-DIACRE.

Il exprime sa reconnaissance de l'amitié que le cardinal lui témoigne par sa lettre et par ses présents, et il le détourne de l'amour des biens de ce monde.

A son seigneur et très-cher ami G., par la grâce de Dieu cardinal-diacre de la sainte Église Romaine, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et ses prières dévouées.

1. Soyez béni du Seigneur, vous qui avez si abondamment répandu sur nous la douceur de vos bénédictions. S'il se trouve en nous quelques sentiments de miséricorde, d'affection et de charité, ils devaient être consacrés tout entiers à votre noble cœur, à raison de son humilité si dévouée et de son dévouement si humble. Déjà auparavant j'avais tressailli de joie et d'allégresse en apprenant par le rapport de nos frères quel était votre zèle pour le bien. Mais aujourd'hui, si j'ai quelque pouvoir dans le Seigneur, je me sens d'autant plus de devoirs envers votre charité, que vous vous êtes appliqué à vous recommander plus humblement et plus généreusement à ma bassesse : aussi je me suis empressé de lire à nos frères votre lettre pleine de grâce, de piété, de tendre affection, et qui peint votre cœur ; je leur ai montré le présent [1] que vous leur avez adressé, et je leur ai recommandé, comme vous m'en aviez prié, de célébrer le sacrifice de la Messe dans ces vases, en mémoire de vous et des vôtres. Que Dieu fasse de vous aussi dans sa maison un vase d'honneur, afin que nous, vos amis très-dévoués, nous ayons le bonheur d'entendre dire de vous, sur le témoignage de vos œuvres, cette parole qui comblera nos vœux : *Cet homme est un vase d'élection pour moi* [2]. L'Esprit de vérité, dont nous vient cet amour qui remplit nos cœurs [3], nous est témoin du désir que nous avons de vous être uni dans les entrailles de Jésus-Christ.

2. Comme le zèle dont nous sommes animé pour vous vient de Dieu, ce n'est point seulement à lui que s'adresse notre prière pour vous, c'est à vous-même, afin que vous recherchiez avec sollicitude comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu et dans l'accomplissement de votre ministère. Je ne parle point ainsi par présomption, Dieu le sait, mais par charité, parce que le jugement sera sévère pour ceux qui commandent [4], s'ils ne travaillent point à être utiles ; et au contraire, celui qui s'acquittera bien de ses fonctions obtiendra un rang élevé [2]. Ainsi, très-cher et très-désiré seigneur, éloignez-vous du mal de plus en plus, je vous en prie, et faites le bien ; qu'on ne vous trouve point cherchant vos propres intérêts dans l'héritage du Christ, mais souvenez-vous toujours de cette parole de l'Apôtre : *Nous n'avons rien apporté en ce monde, et il est indubitable que nous n'en emporterons rien* [3]. C'est pourquoi gardez en vous cette âme qui est immortelle, mon très-cher. En aucune circonstance ne laissez arracher ni déraciner de votre cœur cette parole que le Seigneur prononce dans l'Évangile : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il se perd lui-même et qu'il nuise à sa propre personne* [4] ? Malheureux, oui, malheureux sont ceux qui passent leurs jours dans le plaisir pour descendre en un instant dans l'enfer [5]. Car, lorsqu'ils mourront, ils n'emporteront pas tout, et leur gloire ne descendra pas avec eux dans le tombeau [6], puisqu'elle est une vapeur qui ne paraît qu'un moment [7]. Pensez à ces vérités, mon très-cher, méditez-les assidûment, gravez-les dans votre cœur et qu'elles ne s'éloignent jamais de votre mémoire. Adieu.

[1] Des vases sacrés que Guy avait envoyés pour l'autel de Clairvaux.

[2] Act., IX, 15. — [illegible], V, 5.

LETTRE CCCLXIX.

(Écrite vers l'an 1147.)

A L'ABBÉ SUGER.

Il le félicite d'avoir heureusement entrepris la réforme de l'église de Sainte-Geneviève, et il l'engage à continuer ce qu'il a si bien commencé.

A son très-tendre père et seigneur Suger, par la grâce de Dieu vénérable abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, de Clairvaux : salut et prières.

Béni soit le Seigneur d'avoir par vos mains opéré le salut dans l'église de Sainte-Geneviève [8], afin que la maison de Dieu fût rendue à l'ordre et à la discipline. L'autorité apostolique elle-même vous rend grâces d'avoir

[1] Sap. VI, 6. — [2] I Tim., III, 13. — [3] I Tim., VI, 7. — [4] Matt. XVI, 26. — [5] Job., XXI, 13. — [6] Ps., XLVIII, 18. — [7] Jacq., IV, 15.

[8] L'église des saints apôtres Pierre et Paul à Paris, dans laquelle reposait le corps de sainte Geneviève, était desservie par des chanoines séculiers qui menaient une vie scandaleuse, Suger les chassa et mit à leur place des chanoines réguliers de saint Augustin.

entrepris fidèlement et avec efficacité cette œuvre magnifique : nous y joignons, autant que nous le pouvons, nos propres félicitations, et tous ceux qui aiment Dieu en vérité s'uniront à nous. C'est pourquoi nous vous prions et nous vous supplions instamment, conformément à la teneur des lettres apostoliques, de soutenir l'ouvrage de vos mains, afin que Votre Grandeur puisse avancer de jour en jour et terminer heureusement ce qu'elle a si magnifiquement entrepris. Nous croyons inutile d'implorer votre charité pour l'église de Saint-Victor, puisqu'on sait que la garde de toutes les églises vous est confiée. Mais on doit plus à celles dont on sait que la foi y a de plus grands besoins.

LETTRE CCCLXX.

(Écrite vers l'an 1147.)

AU MÊME.

Il lui recommande l'église du Mont.

A son très-cher seigneur et père Suger, abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et affection.

Il faut que vous accomplissiez les œuvres de celui [1] qui vous a laissé à sa place, ou plutôt les œuvres du Seigneur votre Dieu, qui vous a choisi pour ce ministère. Au nombre de ces œuvres est l'église du Mont, qui a repris de la régularité et de la beauté, depuis que cette plantation nouvelle a trouvé en vous un conseiller et un puissant défenseur. Nous vous supplions de terminer mieux encore ce que vous avez bien commencé ; de vous opposer comme un mur pour la défense de la maison d'Israël, afin que l'homme ne l'emporte pas sur elle. Daignez aussi consoler l'abbé [2] de cette maison, qui est d'un caractère faible : cela profitera à la gloire de votre personne et au salut de votre âme, spécialement au temps où nous sommes.

LETTRE CCCLXXI.

(Écrite vers l'an 1147.)

AU MÊME.

Il le détourne du mariage entre le fils du comte d'Anjou et la fille du roi de France, à cause de l'empêchement de consanguinité.

Au seigneur abbé de Saint-Denys, le frère Bernard de Clairvaux : salut et prières.

J'ai écrit en ces termes au seigneur Roi :

[1] Louis-le-Jeune, qui, en partant pour l'Orient avait laissé le pouvoir à Suger. — [2] Odon.

« Vous avez commencé une grande affaire et soulevé un immense fardeau, que personne sans la puissance divine, ne pourrait porter. Votre entreprise [1] est au-dessus des forces humaines, mais ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu [2]. Si vous le savez, vous devez prendre le plus grand soin pour ne pas repousser un secours si nécessaire en cette circonstance, pour ne pas offenser le Seigneur par quelque faute et ne pas vous faire une ennemie de sa grâce. Il faut, maintenant surtout, prendre garde que, provoqué par vous, Dieu ne s'irrite, ne détourne de vous sa face, et ne retire sa main qui vous aide. Ce danger ne menace pas seulement le Roi, mais encore toute l'Église de Dieu : car en cela votre cause ne fait qu'un avec celle du monde entier. A quoi tendent ces paroles ? écoutez-le. Devant faire à Laon les vigiles de la bienheureuse Marie-Madeleine, j'arriverai bientôt auprès de vous, comme cette lettre ; mais je vous ai écrit déjà pour vous avertir, vous mettre sur vos gardes. J'ai appris en effet que le comte d'Anjou travaille activement à vous lier sous la foi du serment, pour vous faire contracter un mariage entre son fils et votre fille. Or cela n'est ni avantageux ni même permis ; entre autres raisons, la consanguinité s'y oppose : car nous savons par un témoignage véridique que la mère de la reine et cet enfant, qui est le fils du comte d'Anjou, sont au troisième degré de consanguinité. Nous vous avertissons donc de toutes nos forces de ne pas conclure cette affaire, mais d'éviter ce péché par crainte de Dieu. Vous avez promis que, sous aucun prétexte, vous ne feriez cette alliance sans notre conseil ; or, si je me tais, moi-même je pèche. Notre avis est donc que vous ne la fassiez jamais. Si vous la faites, sachez que ce sera et contre notre avis et contre celui de beaucoup de personnes qui aiment votre nom, et même contre Dieu : ne pensez pas que votre sacrifice soit agréable à Dieu, car il est partagé : vous donnez vos soins à un royaume étranger, mais vous sacrifiez le vôtre en le gouvernant contre Dieu, contre le droit et la loi, contre l'intérêt et l'honneur. J'ai mis ma conscience à l'abri : que Dieu préserve la vôtre des lèvres injustes et de la langue trompeuse. »

[1] La croisade. Cette lettre était adressée à Louis-le-Jeune, qui voulait unir sa fille aînée Marie au fils de Foulques, comte d'Anjou. Ce projet n'eut pas de suite, et Marie épousa Henri, comte de Champagne.

[2] Luc., XVIII, 27.

LETTRE CCCLXXII.

(Écrite vers l'an 1147.)

A P., ÉVÊQUE DE PALENCIA EN ESPAGNE.

Il le loue de son humilité et surtout de son goût pour la lecture.

A son vénérable seigneur et très-cher père P., par la grâce de Dieu évêque de Palencia, Bernard, abbé de Clairvaux : que le Seigneur le prévienne par la douceur de ses bénédictions.

Qui me donnera des ailes comme à la colombe, afin que je m'envole et que j'aille me reposer à l'odeur de vos parfums? Votre vie vénérable et la pureté de vos mœurs m'ont embaumé d'une odeur exquise, et cette odeur est devenue pour moi comme celle d'un champ rempli de fleurs, que le Seigneur a béni. En la respirant, mon âme s'en est rassasiée comme d'un mets exquis et substantiel, et mon esprit y a trouvé la vie. Comment, en effet, mon âme pourrait-elle ne pas s'épanouir dans sa plénitude en entendant parler d'un homme à la fois élevé et humble, occupé et calme, et craignant les paroles du Seigneur? Oiseau rare sur la terre que l'humilité avec la grandeur, qu'un esprit tranquille au milieu des affaires. Vous avez, monseigneur, réjoui l'âme de votre serviteur; que le Seigneur miséricordieux réjouisse aussi la vôtre de la joie de son peuple. J'ai été rempli d'allégresse, lorsque ces choses m'ont été racontées de vous par des personnes que je n'ai pas pu soupçonner : ce sont en effet nos frères, les porteurs des présentes, qui nous ont appris comment vous châtiez la chair réduite en servitude, comment vous relevez l'esprit, vous aimez la lecture, vous pratiquez la mansuétude, vous faites du bien à tous, mais surtout aux serviteurs de la foi. Pour vous, mon très-cher, ne me croyez pas appliqué à vous adresser des éloges lorsque je vous parle ainsi. Cet avertissement du prophète ne m'est point encore sorti de l'esprit : *Mon peuple, ceux qui vous disent bienheureux, vous trompent*[1]. Je ne veux point, en effet, répandre sur votre tête l'huile du pécheur, car je suis pécheur moi-même, mais plutôt l'huile de la joie, qui coule d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère. Je ne suis pas marchand d'huile; je n'en n'ai qu'un peu, pour m'en oindre moi-même dans l'arène de ce monde : cependant je ne puis pas taire les louanges du Christ, Louons donc, non la créature, mais le Créateur; non celui qui a reçu, mais celui qui a donné, non celui qui plante, non Celui qui arrose, car ils ne sont rien, mais Dieu qui envoie l'accroissement. Je ne louerai pas la main qui reçoit, mais celle qui donne; ma bouche ne fera pas l'éloge du serviteur, mais celui du Maître. Ainsi, mon très-cher, si vous êtes sage, ou plutôt, puisque vous l'êtes, vous reconnaîtrez en vous la grâce, mais non pas comme venant de vous: car tout don excellent, tout don parfait vient d'en-haut et descend du Père des lumières. Je sais qu'il y a des hommes qui veulent ignorer sciemment en quelque sorte les dons qu'ils ont reçus du Seigneur, de crainte qu'emportés par l'orgueil, ils ne tombent dans les piéges du diable. Mais il me semble que je dois savoir ce que j'ai reçu, afin que je sache ce qui me manque; il me semble que, selon l'Apôtre, nous devons connaître ce que Dieu nous a donné, pour ne point ignorer ce que nous devons demander par nos soupirs, Celui qui a reçu et qui l'ignore s'expose à un double péril : il est ingrat pour le bienfait qu'il a reçu, et sans prudence pour le conserver. Comment, en effet, remerciera-t-il son bienfaiteur, s'il ne sait pas qu'il en a reçu un bienfait? comment s'appliquera-t-il à garder ce bienfait, s'il ne se souvient pas de l'avoir reçu? Épargnez-moi, Seigneur, la honte de ce peuple ingrat, dont il a été dit. *Ils ont oublié ses bienfaits et les merveilles qu'il leur a montrées*[1]. Il faut, même selon l'avis des sages de ce monde, imprimer à jamais dans sa mémoire le souvenir des bienfaits qu'on a reçus. Il faut que nous sachions garder ce qui nous a été donné, et que la grâce de Dieu ne soit pas vaine en nous; mais, pour qu'elle y demeure toujours, remercions-en toujours le Seigneur notre Dieu. Je pense qu'il n'est pas inutile d'ajouter que, pour acquérir le salut et la grâce, nous avons à monter trois degrés : l'humilité, la foi, la crainte; c'est à l'humilité que la grâce est donnée, c'est la foi qui la reçoit, c'est la crainte qui la garde. Si nous nous élevons vers la grâce sans ces trois vertus, je crains qu'on ne nous dise : *Seigneur, vous n'avez pas de quoi puiser, et le puits est profond*[2]. Ainsi, pour puiser l'eau de la sagesse, il faut recourir à la corde de l'humilité; et cette humilité doit être dans la bouche, dans le cœur et dans les actes, car ce triple lien sera difficile à rompre. Que la foi soit le vase, et que ce vase soit vaste, afin de contenir beaucoup de grâce. Que la crainte

[1] Isaïe, IX 16.

[1] Ps. LXXVII, 11. — [2] Jean, IV, 11.

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

soit le couvercle, afin que l'eau de la sagesse ne soit point souillée par les immondices de la vaine gloire, car il est écrit : *Le vase qui n'aura pas de couvercle sera impur* [1]. Votre amour de la lecture, qui vous attache non seulement aux œuvres des grands hommes, mais encore à nos bagatelles, a poussé ma main à vous écrire, afin que les personnes qui nous ont fait part de votre bonté, vous fissent part aussi de la joie que vous avez donnée à mon cœur.

LETTRE CCCLXXIII.

(Écrite vers l'an 1147.)

DE L'ABBÉ SP. [2] A SAINT BERNARD.

Il se plaint du gouvernement qu'on lui a imposé.

A son très-aimable seigneur et très-cher père Bernard, abbé de Clairvaux, son fils Sp., serviteur inutile des frères de l'Église : la bénédiction de tous les peuples.

J'ai vivement désiré que cette lettre, s'il était possible, vous trouvât libre et débarrassé de toute autre affaire. Car j'ai tremblé et je tremble encore en vous l'écrivant, et je me suis souvenu de celui qui cherchait à voir Jésus et qui n'y pouvait parvenir à cause de la foule, parce qu'il était de petite taille [3]. Mais à quoi me servira de trouver le repos, si je ne trouve grâce à vos yeux ? Le repos est-il donc ma seule consolation ? Que Dieu vous pardonne. Qu'avez-vous fait ? où m'avez-vous placé, et qui suis-je ? Que ne pèse-t-on sur une balance mes forces et le fardeau que je porte ! il les surpasserait de toute la pesanteur du sable de la mer. Qui suis-je, en effet, et quelle est la maison de mon père ? Ne suis-je pas comme un petit enfant, ne sachant ni d'où je viens ni où je vais ? Qui suis-je et qu'est-ce que moi pour conduire seul, ou plutôt pour soutenir, comme un mur penché et comme une masure ébranlée, l'Église dans laquelle j'ai été placé ? Cette œuvre est au-dessus de mes forces : je me consume dans un travail insensé, j'ai travaillé en gémissant ; mais quel est le fruit de mes travaux et de mes gémissements ? Le mal est invétéré, la plaie est cruelle, la douleur n'est pas guérissable, sinon par une main puissante. Car les vices sont passés dans les mœurs, les mœurs sont devenues une habitude, l'habitude est devenue la nature, la nature une nécessité. Qu'il serait nécessaire d'arracher cette nécessité ! Mais, je devrais le dire dans les larmes, elle est enracinée et je ne pourrai rien sur elle : car je ne trouve pas de ressources en moi. Le frère qui vous porte cette lettre et qui nous était très-nécessaire, s'éloigne de nous : il instruisait les novices, ceux-ci faisaient des progrès, je m'en réjouissais, et j'espérais de la miséricorde de Dieu qu'un jour la mort serait absorbée par la vie. Je lui rends ce témoignage, autant qu'il est permis à un homme d'en apprécier un autre, que sa conduite parmi nous a été agréable à Dieu et douce aux hommes. Aussi son départ n'a pu s'accomplir sans douleur. Vous avez le pouvoir, Seigneur, de convertir ma tristesse en joie, si j'ai trouvé grâce devant vos yeux. Ceci suffit pour le moment. Le porteur des présentes vous expliquera le reste plus au long.

[1] Nom. XIX, 15.

[2] Sans doute l'abbé du monastère de l'Épine, dans le diocèse de Palencia. Sancie, sœur du Roi, à laquelle est adressée la lettre 301, en avait donné l'emplacement à saint Bernard, qui y avait envoyé son frère Nivard avec des religieux.

[3] Luc., XIX, 3.

LETTRE CCCLXXIV.

(Écrite l'an 1148.)

AUX RELIGIEUX D'IRLANDE, A LA MORT DU BIENHEUREUX ÉVÊQUE MALACHIE [1].

Que la mort des Saints doit être accueillie avec joie plutôt qu'avec tristesse ; que c'est par un bienfait particulier de Dieu que Clairvaux a eu l'honneur d'être choisi pour le lieu de la mort et de la sépulture d'un si grand homme.

Aux religieux d'Irlande et particulièrement aux congrégations fondées par l'évêque Malachie, d'heureuse mémoire, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : la consolation du Paraclet.

1. Si nous avions ici-bas une cité permanente, nous verserions avec raison des torrents de larmes sur la perte d'un tel concitoyen ; mais si nous cherchons de préférence la cité future, comme nous le devons, nous avons sans doute un grave sujet de douleur en nous voyant privés d'un guide si nécessaire : cependant la sagesse doit tempérer le regret, et la certitude de l'espérance doit adoucir la douleur. Personne ne s'étonnera que l'affection arrache des gémissements et que le chagrin fasse couler des larmes. Il est nécessaire cependant d'y mettre une mesure, ou plutôt de nous consoler pleinement, en considérant non ce qui se voit, mais ce qui ne se voit pas : car les choses qui se voient sont dans le temps, mais celles qui ne se voient pas sont éternelles [2]. Nous devons donc d'abord féliciter cette âme sainte, pour qu'elle

[1] Cette mort arriva le 2 novembre 1148. — [2] II Cor., IV, 18

ne nous accuse pas de manquer de charité, en nous disant ce que le Seigneur lui-même a dit aux Apôtres : *Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez certainement de ce que je vais à mon Père*[1]. L'esprit de notre père nous a précédés auprès du Père des esprits : nous serions donc convaincus de manquer non seulement de charité, mais encore de reconnaissance pour tous les bienfaits qui nous sont venus par lui, si nous ne le félicitions pas d'être passé du travail au repos, du péril à la sécurité, du monde au Père. Il y a donc de la piété à pleurer la mort de Malachie, il y en a plus encore à se réjouir de ce qu'il vit. N'a-t-il pas la vie? Il l'a en effet, et bienheureuse. Aux yeux des insensés il a paru mourir, mais il est dans la paix.

2. La considération de l'utilité que nous en tirerons, nous fournit encore un motif de nous réjouir et de nous livrer à l'allégresse, de ce qu'un patron si puissant, un intercesseur si fidèle ait précédé les siens à la cour céleste. Son ardente charité ne pourra oublier ses enfants, et sa sainteté éprouvée trouvera grâce devant Dieu. Qui oserait, en effet, supposer aujourd'hui que saint Malachie aimera moins les siens ou pourra moins pour eux? Certes, s'il a été aimé de Dieu jusqu'ici, il en reçoit aujourd'hui des preuves d'affection plus certaines encore, et, après avoir aimé les siens, il les aimera jusqu'à la fin ! Loin de nous de penser, ô âme sainte, que votre prière est moins efficace aujourd'hui que, présent devant la Majesté divine, vous la suppliez avec plus d'ardeur, et qu'au lieu de marcher dans la foi, vous régnez dans la lumière. Loin de nous de penser que cette charité si active est amoindrie, pour ne pas dire éteinte, maintenant que vous êtes incliné sur la source même de la charité éternelle et que vous y puisez à pleine bouche, tandis qu'autrefois votre soif en recevait l'eau goutte à goutte ! Une charité forte comme la mort, et plus forte même que la mort, n'a pas pu céder devant elle. Aussi, au moment même de sa mort, il ne vous oubliait pas : il vous recommandait à Dieu avec plus d'affection, et même avec sa mansuétude et son humilité accoutumées, il suppliait notre indignité de se souvenir de vous jusqu'à la fin. C'est pourquoi nous avons cru convenable de vous écrire, afin de vous faire savoir que nous sommes disposé à vous donner avec un entier dévouement toutes les consolations, soit dans les choses spirituelles, si notre indignité, secondée des mérites de notre bienheureux père, a quelque puissance ; soit dans les choses temporelles, si l'occasion s'en présente.

3. Et maintenant, mes bien-aimés, nous déplorons de tout notre cœur ce triste abandon de l'Église d'Irlande, et nous éprouvons d'autant plus de compassion pour vous, que cela nous impose vis-à-vis de vous plus de devoirs : car le Seigneur a fait de grandes choses pour nous, quand il a daigné honorer notre monastère de cette mort bienheureuse, et l'enrichir du trésor très-précieux de son corps. Ne vous affligez pas qu'il ait chez nous sa sépulture : Dieu, dans l'abondance de sa miséricorde, a disposé les choses de telle sorte que vous l'ayez vivant et qu'il nous fût au moins permis de l'avoir après sa mort. Il était en effet, et il est encore notre père commun, à vous comme à nous ; et jusque dans sa mort, ce titre nous a été confirmé. C'est pourquoi, en considération de ce père si grand, nous vous embrassons tous comme des frères avec une tendre charité ; et cette affinité spirituelle nous persuade que vous avez les mêmes sentiments pour nous.

4. Nous vous exhortons, frères, à prendre soin de suivre toujours les traces de ce père bienheureux, et à le faire avec d'autant plus d'application qu'une expérience quotidienne a mieux fait briller à vos yeux la sainteté de sa vie. Vous montrerez que vous êtes véritablement ses fils, si vous observez courageusement ses ordonnances paternelles. Vous avez appris, par ses leçons et par ses exemples, comment vous deviez marcher ; marchez ainsi, afin de faire plus de progrès : car la sagesse des fils est la gloire du père. L'exemple présent à nos yeux d'une si grande perfection n'a pas peu contribué à réveiller notre indolence et à nous inspirer le respect. Puisse-t-il nous attirer tellement après lui, que nous courions avec plus de vivacité et de ferveur à l'odeur toute récente de ses vertus ! Priez pour nous, et que le Christ vous garde.

LETTRE CCCLXXV.

(Écrite l'an 1148.)

A IDA, COMTESSE DE NEVERS.

Il se plaint que les vassaux de la comtesse persécutent les moines de Vezelay.

A la comtesse de Nevers, sa chère fille en Jésus-Christ, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

Le vénérable abbé de Vezelay[1] se plaint que vous et vos vassaux empêchiez les marchands

[1] Jean, XIV, 28.

[1] Pons.

et autres personnes de se rendre à Vezelay. Le comte Guillaume[1], d'heureuse mémoire, et son fils, en présence du seigneur évêque d'Auxerre et de moi, ont formellement désapprouvé cette conduite comme injuste et impie : nous vous conseillons donc et nous vous prions de ne plus agir de la sorte à l'avenir. Car nous craignons, si vous vous mettez à employer de tels procédés, qu'ils ne nuisent gravement, et à vous-même ici-bas, et à votre mari là où il est. Croyez-nous donc, et abstenez-vous entièrement de cette persécution.

LETTRE CCCLXXVI.

(Écrite l'an 1149.)

A L'ABBÉ SUGER.

Il l'engage à empêcher les duels entre les grands.

A son vénérable seigneur et père Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

Il est temps maintenant et il est nécessaire que vous saisissiez le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, contre ces rejetons du diable qui tâchent de repousser encore. Car, ces hommes qui sont de retour, ont fixé après les fêtes de Pâques le temps de ces maudites assemblées[2]; là, le seigneur Henri, fils du comte, et le seigneur Robert, frère du Roi, secouant tout frein, ont résolu de fondre l'un sur l'autre pour s'égorger. Remarquez dans quelles intentions ils ont entrepris le voyage de Jérusalem, pour en revenir avec de tels desseins. Qu'il est juste de leur appliquer ces paroles : *Nous avons soigné Babylone, et elle n'a point été guérie*[1]*; ils ont été frappés, et ils ne l'ont pas senti; vous les avez écrasés, et ils ont refusé de se soumettre au châtiment*[2]. Après tant de travaux et de périls, après tant de persécutions et de maux qu'on a endurés, le royaume est en paix, le seigneur roi est absent; et le pays peut être singulièrement ébranlé, et même bouleversé par ces deux hommes. Je conseille donc à Votre Sublimité et je vous supplie, puisque vous êtes le plus grand prince du royaume, d'empêcher de tous vos efforts, soit par la persuasion, soit par la force, que ce dessein s'accomplisse : vous le devez à l'honneur de votre personne et de votre pays, et aux intérêts de l'Église de Dieu. Quand je parle de force, j'entends ce qui est du ressort de la discipline ecclésiastique. Nous écrivons dans les mêmes termes au seigneur de Reims, au seigneur de Sens, au seigneur de Soissons, au seigneur d'Auxerre, au comte Thibauld, au comte Rodolphe. Opposez-vous à de si grands malheurs, et à cause du seigneur roi, et à cause du seigneur Pape, à qui appartient la garde du royaume.

LETTRE CCCLXXVII.

(Écrite l'an 1149.)

AU MÊME.

Il vante son zèle et son amour pour le bien public; il le félicite d'avoir convoqué une assemblée pour délibérer sur le salut du royaume, et il l'engage à défendre avec courage les intérêts de l'État.

A son très-cher père et seigneur Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : l'esprit de conseil et de consolation.

1. En voyant la lettre que Votre Sublimité a adressée au seigneur de Tours, nous avons tressailli, et notre joie n'a point été légère, mais au contraire nous avons été rempli d'allégresse. Que le Soleil d'en-Haut vous visite, vous qui vous disposez à visiter le royaume de notre très-glorieux monarque, afin qu'il puisse respirer, délivré des persécutions et des maux qui sont à sa porte et qui

[1] Ce comte Guillaume, s'étant retiré à la Chartreuse, eut son fils Guillaume pour successeur, en 1147.

[2] Qu'étaient ces assemblées? On peut le voir dans la *Vie de saint Bernard* par Guillaume de Saint-Thierry, liv. I, chap. 11. « Une troupe de chevaliers vint un jour à Clairvaux.... Le temps du Carême était proche, et presque tous ces jeunes gens, engagés dans la milice du siècle, s'en allaient cherchant ces exécrables réunions qu'on appelle vulgairement des tournois. » Cette institution avait pour but d'habituer la jeunesse aux exercices militaires et au maniement des armes. Mais trop souvent le jeu devenait sanglant et dégénérait en combat meurtrier. C'est pourquoi trois conciles généraux les condamnèrent. Au concile de Latran, le pape Alexandre s'exprima ainsi : « Suivant les exemples de nos prédécesseurs les papes Innocent et Eugène, d'heureuse mémoire, nous défendons les détestables assemblées qu'on appelle vulgairement des tournois, et où des soldats en viennent aux mains, avec une téméraire audace, dans des combats qui ont souvent pour résultat la mort des hommes et le danger des âmes. Et si quelqu'un y succombe, bien qu'on ne doive pas lui refuser le pardon s'il le sollicite, on devra cependant le priver de la sépulture chrétienne. » *Willelmus Neubrigensis*, lib. v, cap. 4. Notre lettre montre que ces menaces furent inutiles, puisque le comte Henri, fils de Thibauld, comte de Champagne, et Robert, frère du Roi, organisèrent un tournoi en revenant de Jérusalem.

[1] Jérém., LI, 9. — [2] Jérém., V. 3.

fondront sur lui, si vous n'y résistez de toutes vos forces. C'est certainement par une inspiration de Dieu que vous avez convoqué une assemblée, tant des princes de la cour que de ceux de l'Église : c'est pour que tous ceux qui habitent cette terre apprennent qu'il reste au royaume et au Roi un tendre ami, un conseiller prudent, un puissant auxiliaire. Ce Roi pendant ce temps sert Celui dont le royaume s'étend sur tous les siècles; il ébranle les nations et les empires, pour que le Roi du ciel ne perde point sa terre, cette terre sur laquelle ses pieds se sont arrêtés. Ce Roi, dis-je, qui jouissait d'une gloire singulière, de richesses abondantes, d'une paix assurée, qui était victorieux dans les combats et à la fleur de l'âge, a mieux aimé s'exiler de ses États, pour servir sur une terre étrangère Celui qui fait régner ceux qui le servent. Qui oserait troubler son royaume? qui commettrait une telle impiété contre le Seigneur et contre son Christ? Seigneur mon Roi, puissent ils être exterminés, ceux-là qui vous troublent, qui cherchent à vous nuire, à vous et aux vôtres, tandis que vous restez seul au milieu des nations étrangères, pour ne point laisser se convertir en désert le lieu que le Seigneur a choisi entre tous les lieux de la terre, afin d'y attacher son nom!

2. C'est pourquoi, agissez avec courage, affermissez votre cœur: car le Seigneur votre Dieu est avec vous pour protéger le Roi durant son exil. Celui qui a commandé aux vents et à la mer, apaisera facilement les flots soulevés. Toute l'Église de Dieu sera avec vous, afin que personne ne s'insurge et ne fasse pécher Israël; et toutes ces épaules porteront le fardeau, si c'en est un. Il est temps et il est nécessaire que vous agissiez, comme le demandent le poste que vous occupez, la dignité que vous exercez et le pouvoir que vous avez reçu, afin que votre mémoire ne soit pas seulement bénie, mais encore admirée de toutes les générations futures. Il faut pourvoir, et pourvoir avec le plus grand soin, à ce qu'une si grande partie de l'Église de Dieu ne se fatigue pas sans en retirer de grands fruits, et il faut prendre des dispositions pour punir ou pour réprimer toutes les méchancetés des séditieux. Nous avons l'intention, tandis que vous serez rassemblés au nom du Seigneur, de vous adresser une humble lettre ; si elle ne vous est d'aucun secours, elle vous montrera au moins notre affection. Que Celui qui vous a donné ce dessein, vous donne aussi le pouvoir et qu'il écrase Satan sous vos pieds; qu'ainsi dans cette œuvre Dieu soit glorifié, l'Église honorée, le royaume consolidé, et la bouche fermée à ceux qui proférent des paroles d'iniquité et les accomplissent!

LETTRE CCCLXXVIII.

(Écrite l'an 1149.)

AU MÊME.

Il lui demande un secours de grains pour les religieux de Bourges.

A son bien-aimé seigneur Suger, par la grâce de Dieu, vénérable abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, abbé de Clairvaux : salut et prières.

Nos frères de la Maison-Dieu, dans l'archevêché de Bourges, manquent de pain. Nous avons appris que le seigneur Roi a là d'abondantes récoltes, qui semblent peu se vendre. C'est pourquoi nous vous prions d'en faire donner à nos religieux, autant que votre prudence le jugera convenable : car, lorsque le seigneur Roi se trouvait dans ce pays, il avait coutume de leur faire du bien.

LETTRE CCCLXXIX.

(Écrite l'an 1149.)

AU MÊME.

Il le prie de venir au secours d'un pauvre abbé.

A son très-cher seigneur et père Suger, par la grâce de Dieu révérend abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et ses prières dévouées en Jésus-Christ.

Nous envoyons un abbé pauvre à un abbé riche, afin que l'abondance de l'un soulage un peu l'indigence de l'autre. Nous vous offrons certainement le rôle le plus glorieux d'après cette maxime de la Vérité, qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir [1]. Je suis certain que vous étendriez plus volontiers encore et plus libéralement votre main vers ce pauvre du Christ, si vous connaissiez aussi bien que nous sa piété, son honnêteté et les besoins qu'il éprouve. Il est en effet accablé de dettes, il souffre du manque de pain, parce que ses terres, au lieu de blé, ne lui ont rapporté que de mauvaises herbes. Comme cette

[1] Act., xx, 35.

stérilité n'a pas porté d'atteinte à votre bourse, nous vous prions et nous vous supplions pour que votre miséricorde lui vienne en aide. Ne doutez pas que tout ce qu'il vous plaira de lui donner, ne soit utilement placé et employé.

LETTRE CCCLXXX.

(Écrite l'an 1149.)

AU MÊME.

Du périlleux état de l'Église orientale.

A son très-tendre seigneur et père Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denys, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et toutes ses prières dans le Seigneur.

J'ai reçu la nouvelle que nous ont apportée le grand maître du Temple et le frère Jean ; je l'ai reçue, dis-je, avec autant de joie que si j'avais cru qu'elle vînt de Dieu. L'Église d'Orient pousse des cris si lamentables, que celui qui n'en n'a pas pitié de tout son cœur, ne se montre pas un enfant de l'Église. Mais autant j'ai été heureux de la nouvelle, autant j'ai été attristé de ce court délai qui ne me permettait pas d'aller au-devant de votre charité : car j'avais promis à l'évêque de Langres de me trouver, ce jour même, à un entretien qu'il avait accepté en comptant sur nous pour de grandes et importantes affaires. Je vous ai indiqué cette époque ; je serai heureux, si vous le voulez, de m'y trouver avec ce même évêque, qui pourra être d'une grande utilité dans notre conférence.

LETTRE CCCLXXXI.

(Écrite vers l'an 1150.)

AU MÊME.

Il lui dit que, malgré la bonne opinion qu'il a de lui, il voit avec peine qu'on lui impute publiquement les maux du royaume ; il lui conseille d'éviter de se compromettre en fréquentant les auteurs de ces bruits.

A notre révérend père et très-cher ami Suger, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Denys, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et nos indignes prières.

Le peu de temps que nous avons eu, nous a forcé de répondre brièvement à la lettre de votre paternité. Lorsque je l'ai reçue, le jour était déjà avancé, et il était nécessaire que je partisse le lendemain pour le chapitre de Citeaux : c'est pourquoi je vous réponds à la hâte. N'ayez point à l'esprit cette pensée que j'aie jamais attribué à vos conseils ou à votre volonté les maux dont nous gémissons ; je veux éloigner de vous toute crainte de cette nature. Il est vrai qu'entraîné par l'ardeur de mon zèle, je me suis efforcé de vous le faire connaître, ou plutôt de vous le communiquer et de le faire pénétrer en vous, afin que Votre Sainteté fût enflammée des mêmes sentiments. Il est vrai encore que, malgré la bonne opinion que j'avais de votre conscience, j'étais très-attristé des bruits et du scandale qui se produisent dans l'Église de Dieu. Si ces personnes ne veulent pas se rendre à vos avis, surtout dans des choses de cette nature, que faites-vous au milieu d'elles ? Pourquoi se couvrent-elles de votre nom ? ne faut-il pas que vous vous sépariez entièrement de ces sacriléges, et que vous vous éloigniez d'eux, afin que, la conscience en repos, vous chantiez : *Je hais l'assemblée des méchants, et je ne m'assiérai point avec les impies*[1]. Ainsi, toute l'Église des saints saura que votre innocence se tient en dehors de leurs réunions et de leur commerce. Rappelez-vous en quels termes le Prophète commence à parler au Seigneur, et vous trouverez heureux l'homme qui n'est point allé dans la société des impies [2]. Croyez bien que je n'ai jamais eu mauvaise opinion de vous : car je vous connais, et je connais la pureté de vos intentions. Adieu, et priez pour nous.

LETTRE CCCLXXXII.

(Écrite vers l'an 1150.)

A LÉONIUS, ABBÉ DE SAINT-BERTIN[3].

Il lui exprime sa reconnaissance pour les bienfaits que lui et les siens ont reçus de cet abbé ; il ajoute qu'il ne faut pas empêcher Thomas de Saint-Omer de venir à Clairvaux, s'il le désire.

A son cher et vénérable seigneur l'abbé Léonius, et à tous les religieux de l'église de Saint Bertin, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : l'esprit de vérité que le monde ne peut recevoir.

1. Nous avons reçu, bien-aimés frères, la lettre de votre charité, qui nous a fait connaître ce que vous voulez et ce que vous

[1] Ps. XXV, 5. — [2] Ps. I, 1.

[3] L'abbé Léonius est représenté par le moine Herman de Laon, livre III des *Miracles de la sainte Vierge*, « comme un homme très-religieux et très-instruit dans les lettres divines et humaines ». Il gouverna l'abbaye de l'an 1148 à l'an 1163. Nous avons parlé de l'abbaye de Saint-Bertin à l'occasion de la lettre 149. Quant à Thomas, voyez la lettre 108, qui lui est adressée.

demandez de nous. Je n'oublierai jamais les bienfaits que vous répandez sur nous et sur les nôtres, à pleines mains, de bon cœur et le visage souriant. Mais à quoi servira que je m'en souvienne, si je n'en n'ai pas de reconnaissance ? Ce souvenir suffira-t-il pour me justifier ? tout au contraire, il m'accusera plus sévèrement. Mais je ne sais pas ce que c'est que de me montrer oublieux ou ingrat vis-à-vis de mes amis. Si cependant je n'ai rien à vous rendre pour tout ce que j'ai reçu de vous, le Seigneur, pour parler comme un insensé, rendra pour moi. Je suis généreux avec le bien d'autrui, parce que pour moi je suis indigent et pauvre. Le Seigneur, qui pénètre dans les profondeurs du cœur humain, sait combien j'aime la gloire de votre Église, et la beauté de cette maison qu'il a chez vous. Je ne crains point de vous dire en ceci toute la vérité, je chéris ceux qui me chérissent : mais je ne suis point justifié par là, car les payens en font autant. Je n'aurai pas droit à beaucoup d'éloges, si je n'aime que ceux qui m'aiment ; mais, si je ne les aime pas, je serai jugé coupable d'un grand crime. Vous m'étiez cher, même avant vos bienfaits ; pourquoi ne me le seriez-vous plus après que je les ai reçus ? Il y a plus que de l'injustice à ne point honorer, après des bienfaits, ceux que l'on aurait dû honorer encore, même s'ils ne nous en avaient rendu aucun. Je vous chérirai donc toujours dans le Seigneur, très-chers frères, je vous servirai toujours avec tendresse en Celui dont vous êtes les serviteurs ; bien plus, j'honorerai toujours en vous le Christ, dont vous êtes les membres.

2. Cependant, pour que nos services soient conformes à la raison, et pour que l'honneur que nous devons vous rendre soit irréprochable, nous devons agir avec prudence et sagesse, car l'honneur du roi demande la justice [1]. Au sujet de ce que votre charité m'écrit, je répondrai que je n'ose pas, et que vous ne devez pas non plus empêcher de bien faire celui qui le peut. Qu'aurions-nous en effet à répondre à l'Apôtre, lorsqu'il nous dit : *N'éteignez pas l'Esprit* [2]. Il ne vous est pas prudent d'éteindre ce qu'il ne serait plus ensuite en votre pouvoir de rallumer. Que devient cette parole : *Que chacun demeure dans l'état où il a été appelé* [3] ? Thomas, dis-je, a été appelé, non par moi, mais, par celui qui appelle les choses qui ne sont pas comme celles qui sont [4]. Pourquoi vous tourner vers nous, pourquoi nous regarder en cette circonstance, comme si c'était là l'œuvre de l'homme, et non celle de Dieu ? Cela n'a point été fait par l'homme, ni par l'entremise de l'homme, mais par le Seigneur. Ce n'est point l'homme, c'est Dieu qui opère dans nos cœurs pour incliner nos volontés où il veut. C'est là, dis-je, l'ouvrage du Seigneur ; et, à cause de cela, ce doit être non seulement admirable, mais immuable à nos yeux. Qu'est-ce donc que l'homme, pour aider la sagesse du Seigneur et son esprit ? Celui qui cherche la brebis perdue, sait ce qu'il cherche et où il le trouvera ; il sait comment et d'où il faut la rappeler, et où la placer, pour ne plus la perdre à l'avenir. Prenez donc garde de ne pas retenir celui que le Seigneur appelle ; n'abaissez pas celui qu'il élève, ne mettez pas d'obstacle devant celui auquel il tend la main pour le faire monter.

3. Voyons maintenant le poids de ce que vous dites, qu'il a été offert par ses parents. A votre prudence de juger s'il y a plus de force et de raison dans la disposition qu'un autre a faite de lui à son insu, ou dans celle qu'il a faite de lui-même, sciemment et avec réflexion ; et encore, ce n'est pas lui qui l'a faite, c'est la grâce de Dieu, qui, avant qu'il eût de volonté, l'a prévenu afin qu'il voulût, et qui, depuis qu'il veut, l'accompagne, afin qu'il ne veuille pas en vain. Pour moi, je dis que le vœu des parents demeure entier, que leur oblation n'est point anéantie, mais renouvelée. On offre, en effet, ce qu'on a déjà offert, on l'offre à celui auquel on l'a déjà offert ; mais ce qui auparavant n'avait été offert que par les parents, l'est aujourd'hui par le fils. Au surplus, je n'ai rien à vous prescrire là-dessus : c'est un conseil que je vous donne. Cette inspiration est sortie du Seigneur ; n'empêchez pas le cours de la grâce, n'arrêtez pas les premiers élans de la bonne volonté : car ce qui commence en lui vient du Saint-Esprit. Pour vous, ne vous dissimulez pas l'injure que vous nous faites, quoique nous ne vous ayons jamais blessé de cette façon, en cherchant à vous ravir des religieux que Dieu vous envoyait. Enfin, que Thomas voie lui-même s'il veut rompre un vœu dont il m'a pris pour témoin ; et si un autre, quel qu'il soit, l'y pousse, qu'il sache que je m'élèverai et que je me dresserai contre lui au jour du Seigneur. Mais, en attendant, il vaut mieux pour lui, pour vous et pour nous-mêmes, conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

[1] Ps. XCVIII, 4. — [2] I Thes., V, 19. — [3] I Cor., VII, 20. — [4] Rom., IV, 17.

LETTRE CCCLXXXIII.

(Écrite vers l'an 1150.)

AU MÊME ABBÉ DE SAINT BERTIN.

Il le prie de continuer à ses religieux les marques de charité qu'il leur a données jusqu'à présent.

A son très-cher ami Léonius, vénérable abbé de Saint-Bertin, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux: le salut en Celui qui envoie le salut à Jacob.

Votre charité a fait voir publiquement combien j'ai raison de compter sur vous : car, en trouvant l'occasion de se manifester, elle n'a pu demeurer cachée sous le boisseau. Je vous suis très-reconnaissant des devoirs d'humanité que vous rendez à ceux de nos frères [1] qui habitent auprès de vous. Ce que vous faites pour eux, c'est pour moi que vous le faites, ou plutôt c'est plus que si vous me le faisiez à moi-même. Je vous en supplie donc, continuez-leur votre sollicitude : car ils sont tellement éloignés de nous, que nous ne pouvons les assister comme il faudrait. Ayez la bonté de nous suppléer auprès d'eux de telle sorte que vous soyez pour eux un père et qu'ils soient pour vous des enfants. Si nous trouvons un jour l'occasion de répondre à une si grande charité, vous verrez de vos propres yeux que nous ne sommes pas ingrats. Adieu.

LETTRE CCCLXXXIV.

(Écrite vers l'an 1150.)

AUX RELIGIEUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-BERTIN.

Il les remercie de leur bienfaisance envers ses religieux et leur promet une abondante récompense de la part de Dieu.

A tous les religieux de l'église de Saint-Bertin, dignes d'être aimés dans le Christ, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : qu'ils servent Dieu dans la joie.

Vos bienfaits nous engagent à vous témoigner notre reconnaissance et à vous rendre les devoirs de l'amitié. Puisqu'un bienfait reçu doit être à jamais gravé dans la mémoire, je ne dois être ni oublieux ni ingrat pour ceux que vous avez rendus à nos frères ou plutôt à nous-même. Tout ce qu'on fait pour les miens est pour moi : c'est à moi qu'on donne tout ce qu'on répand sur mes enfants. Je sais à qui je les ai confiés et je suis sans inquiétude; je sais que vous nous aimez, non en paroles et des lèvres, mais en œuvres et en vérité. Ce ne sont pas en effet des paroles, mais des œuvres, qui démontrent que vous aimez nos frères, et qu'ils ont trouvé grâce devant vos yeux. Ces œuvres sont d'autant plus pures devant Dieu, d'autant plus précieuses devant les hommes, qu'elles proviennent de la seule bonté de celui qui donne, sans mérite chez celui qui reçoit. C'est pourquoi nous rendons grâces à votre congrégation pour tous ; c'est pourquoi nous vous devons, nous et nos frères, tout ce que nous sommes et tout ce que nous pouvons. Mais, pour que vous ne considériez pas comme peu de chose d'être agréables aux hommes, sachez que vous êtes agréables aussi à mon Dieu : car ce que vous aurez fait à l'un de ces petits, c'est à lui que vous l'aurez fait [1]. Que sera-ce donc de ce que vous aurez fait, non point à un seul, mais à un grand nombre de ces petits? Pour tout cela, je n'ai pas à ma disposition grande récompense à donner, car je suis indigent et pauvre; mais le Seigneur rendra pour moi. Celui qui est le rémunérateur de toutes les bonnes œuvres vous rémunèrera pour avoir prévenu ses pauvres par la douceur de vos bienfaits et par votre charité exemplaire. Nous vous remercions du passé, nous vous prions pour l'avenir, afin que vous ne vous lassiez pas de faire du bien. Au jour donné, vous moissonnerez pour les bonnes œuvres que vous aurez semées des gerbes de paix et de gloire. Que Dieu nous l'accorde! Ainsi soit-il.

LETTRE CCCLXXXV.

(Écrite vers l'an 1150.)

AUX MÊMES.

Il les félicite de leur progrès dans la régularité et il les excite à de continuels efforts pour avancer dans la perfection religieuse.

A tous les religieux du monastère de Saint-Bertin, ses bien-aimés en Jésus-Christ, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

1. Continuez ainsi, je vous prie, continuez, mes bien-aimés : car le disciple qui progresse est la gloire de son maître. Quiconque dans l'école du Christ n'avance pas, est indigne de

[1] Les moines de Clairmarest près de Saint-Omer. Manrique rapporte la fondation de leur monastère à l'an 1138.

[1] Matt., XXV, 40.

ses leçons, surtout en ce lieu où nous sommes et où rien ne demeure dans le même état, où ne pas avancer, c'est reculer. Que personne donc ne dise : C'est assez, je veux en rester là; il me suffit d'être ce que j'étais hier et avant-hier. L'homme qui fait ainsi reste en chemin, il s'arrête sur cette échelle sur laquelle le patriarche ne vit personne qui ne montât ou ne descendît [1]. Je dis donc : *Que celui qui croit s'arrêter, prenne garde de ne pas tomber* [2]. La voie est étroite et difficile; et ce n'est pas ici, mais dans la maison du Père, qu'il y a de nombreuses demeures [3]. Ainsi celui qui prétend demeurer en Jésus-Christ, doit marcher, comme Jésus-Christ lui-même a marché [4]. Jésus, dit en effet l'évangéliste, *croissait et avançait en sagesse, en âge et en grâce, devant Dieu et devant les hommes* [5]. Il ne s'est point arrêté, mais il s'est élancé comme un géant pour parcourir la carrière [6]. Si nous ne sommes point insensés, nous aussi nous courrons après lui, nous serons attirés à l'odeur de ses parfums. Autrement, si nous le laissons s'éloigner, le chemin sera plus difficile et plus dangereux pour notre âme paresseuse, qui ne pourra plus ni être ranimée par les parfums, ni reconnaître avec certitude les traces qu'il aura depuis trop longtemps laissées.

2. Courez donc, frères, de telle sorte que vous l'atteigniez [7]. Vous y arriverez si vous ne croyez jamais avoir réussi; si, oubliant ce qui est derrière, vous vous portez toujours en avant [8]; si vous embrassez la discipline, de crainte que le Seigneur ne s'irrite et que vous ne périssiez hors des voies de la justice [9]. *Celui qui me mange*, dit la Sagesse, *aura encore faim ; et celui qui me boit aura encore soif* [10], afin que le paresseux sache, lui qui est digne d'être lapidé avec de la fiente de bœuf [11], que le dégoût ne lui vient pas de la satiété, mais de l'inanition.

3. Enfin, comme toutes choses contribuent au bien de ceux qui selon le dessein de Dieu sont appelés à la sainteté [12], que l'exemple même de la cupidité du monde nous touche. Quel ambitieux avons-nous jamais vu se contenter des dignités acquises et ne point aspirer à d'autres? De même, les yeux de l'homme curieux ne se rassasient jamais de ce qu'il voit, ni ses oreilles de ce qu'il entend. Ceux qui sont esclaves de l'avarice, avides de voluptés, attachés à la poursuite des vains éloges des hommes, ne nous accusent-ils pas, par leurs insatiables désirs, de négligence et de tiédeur? Rougissons de nous trouver moins ardents pour les biens spirituels. Que l'âme convertie au Seigneur ait honte de poursuivre la justice avec moins d'empressement qu'elle n'en mettait auparavant pour rechercher l'iniquité. Et cependant l'objet est bien différent : car la mort est la solde du péché, tandis que le fruit de l'esprit est la vie éternelle [1]. Soyons donc confus de marcher aujourd'hui avec plus de lenteur à la vie, que nous ne marchions auparavant à la mort, et de mettre moins de zèle pour travailler à notre salut qu'à notre perte. Ce qui nous rend tout-à-fait inexcusables, c'est que nous courons d'autant plus facilement dans la voie de la vie que nous courons plus vite. Le fardeau léger du Sauveur est d'autant plus aisé à porter qu'il s'accroît davantage. Les oiseaux ne sont-ils pas allégés et non chargés par la grandeur de leurs ailes et par le nombre de leurs plumes? Retranchez-les, et le reste de leur corps sera emporté vers la terre par son propre poids. La discipline du Christ, son joug suave, son fardeau léger sont ainsi ; en les déposant nous sommes accablés : ils nous portent plus que nous ne les portons. La règle du silence paraît lourde à quelques personnes, mais le prophète y voit une force plus qu'un fardeau. *Dans le silence et dans l'espérance sera votre force*, dit-il [2]. Il dit dans le silence et dans l'espérance, parce qu'il est bon d'attendre le Seigneur en silence [3] : car si la consolation des biens présents énerve l'âme, l'attente des biens futurs la fortifie.

4. Vous avez donc bien fait, mes bien-aimés, d'ajouter quelque chose à votre première règle sur le silence, qui, le prophète précité l'atteste, *entretient la justice* [4]. Vous avez bien fait en vous séparant de plus en plus des œuvres de ce monde : c'est en cela que consistent la pureté et la sainteté de la religion. Un peu de levain, frères, corrompt toute la pâte [5], et des mouches en mourant détruisent la bonne odeur d'un parfum [6]. A quoi vous sert-il de rendre moins agréables à Dieu, ou tout au moins de mettre en péril les fruits de tant de travaux et de tant d'exercices corporels et spirituels, en y cherchant quelques vaines consolations, qui sont plutôt des désolations? Combien de telles niaiseries, vapeurs qui ne durent qu'un moment, n'empêchent-elles pas la suavité des consolations intérieures et la grâce des visites du Seigneur ! Surtout pour nous, religieux, dont

[1] Gen., XXVIII, 12. — [2] I Cor., X, 12. — [3] Jean, XIV, 2. — [4] I Jean, II, 6. — [5] Luc, II, 52. — [6] Ps., XVIII, 6. — [7] I Cor., IX, 24. — [8] Philip., III, 13. — [9] Ps., II, 12. — [10] Eccli., XXIV, 29. — [11] Eccli., XXII, 2. — [12] Rom., VIII, 28.

[1] Rom., VI, 23. — [2] Isaïe XXX, 15. — [3] Thern., III, 26. — [4] Isaïe, XXXII, 17. — [5] I Cor., V, 6. — [6] Eccles. X, 1.

toute la vie, que nous le voulions ou non, se passe dans le travail, nous sommes certainement les plus malheureux des hommes, si, pour un but aussi léger, nous nous exposons à de si grandes pertes : car quelle imprudence, ou plutôt quelle folie n'y a-t-il pas, après avoir quitté des biens plus considérables, à nous attacher aux moindres avec de si grands dangers! Si nous avons méprisé le monde entier, si nous avons renoncé à l'affection de nos proches, si nous nous sommes condamnés à la prison d'un monastère ; si enfin nous sommes venus, non pour faire notre volonté, mais pour mettre des hommes au-dessus de nous : que ne devons-nous pas faire pour que tout cela ne vienne point à périr par notre folie et par notre négligence?

5. Continuez donc, mes bien-aimés, appliquez-vous à persévérer et à progresser de plus en plus dans ce que vous avez entrepris ; que de jour en jour les fruits de votre justice s'accroissent : car celui qui sème avec parcimonie récoltera peu; celui qui sème avec abondance récoltera dans l'abondance[1]. Une légère augmentation de semence est une grande multiplication de la récolte : Voilà, frères, ce que nous avons cru devoir écrire à votre charité, car la nouvelle de vos progrès nous a rempli de joie et d'allégresse. Nous avons désiré vous avertir d'entreprendre et d'accomplir, avec une ferveur convenable, les saintes observances qui peuvent sauver vos âmes. Vous savez, en effet, que Dieu aime celui qui donne avec joie[2]. Priez tous pour nous, et que le Christ vous garde.

LETTRE CCCLXXXVI.

(Écrite l'an 1150.)

DE JEAN DE CASE-MARIE[3] A L'ABBÉ BERNARD.

Il console saint Bernard de la malheureuse issue de la Croisade.

A son bien-aimé père et vénérable seigneur Bernard, par la grâce et la volonté de Dieu très-révérend abbé de Clairvaux, le frère Jean, son serviteur, indigne abbé de Case-Marie : qu'il marche heureusement et finisse plus heureusement encore dans l'amour du Christ.

1. Je me souviens de la douceur et de l'amitié que votre bonté m'a témoignées autrefois, tout indigne que j'en suis ; et, comptant plus sur votre mansuétude que redoutant de vous déplaire, j'ose découvrir à votre paternité les pensées de mon cœur, comme s'il était mis sous vos yeux. J'espère que vous n'ignorez point l'affection et la tendresse qui m'animent envers vous ; et, si je disais quelque chose de déraisonnable, je suis certain que vous me pardonneriez avec la bonté et la douceur d'un père qui pardonne à son fils. On m'a dit, mon très-cher père, que vous êtes très-attristé que cette affaire n'ait pas réussi comme vous l'auriez voulu (je parle de l'expédition de Jérusalem), et que l'Église de Dieu ou sa gloire n'en ait pas retiré l'accroissement que vous désiriez. En y réfléchissant longuement, Dieu, je le crois, m'a mis dans le cœur une pensée dont je vous fais part humblement : car je suppose que le Seigneur montre souvent aux petits ce qu'il ne laisse pas voir aux esprits supérieurs et comblés de dons ; de même que l'étranger Jéthro donna un conseil[1] à Moïse, ce saint qui conversait avec Dieu face à face[2].

2. Il me semble que le Dieu tout-puissant a tiré beaucoup de fruit de cette expédition, quoique ce ne soit pas comme le pensaient ceux qui l'ont entreprise. S'ils avaient voulu la poursuivre avec justice et avec piété, comme il convenait à des chrétiens, le Seigneur eût été avec eux et eût, par leurs mains, produit de grands résultats. Mais, comme ils se sont laissés aller au mal, et que dès le commencement ils n'ont pu le cacher au Seigneur, qui avait été l'auteur de leur expédition, il n'a point voulu que sa Providence fût trompée dans ses desseins ; il a fait servir leur malice à sa clémence, et il leur a envoyé les persécutions et les afflictions, afin que, purifiés par elles, ils pussent parvenir au royaume. Enfin ceux qui revenaient, nous ont avancé qu'ils en avaient vu là-bas mourir beaucoup, qui disaient recevoir la mort avec joie et ne pas vouloir revenir, de crainte de tomber davantage dans le péché.

3. Pour que vous ne doutiez pas de ce que je dis, je vous déclare en confession, comme à mon père spirituel, que saint Jean et saint Paul, patrons de notre monastère, ont souvent daigné nous visiter. Je les ai fait interroger à ce sujet, et ils nous ont exprimé cette opinion : ils ont dit qu'un grand nombre d'anges qui étaient tombés avaient été remplacés par ceux qui étaient morts en ce pays. Sachez aussi que ces Saints se sont souvenus de vous : ils ont prédit que votre fin ne tarderait pas à venir.

[1] II Cor., IX, 6.— [2] II Cor., IX, 7.

[3] Case-Marie était une célèbre abbaye de l'Ordre de saint Benoît, fondée en Italie en 1005. Son premier abbé s'appelait Benoît. Saint Bernard y alla plusieurs fois, et se lia d'amitié avec l'abbé Jean, homme très-pieux, qui en 1140 affilia son monastère à l'Ordre de Cîteaux, dans la filiation de Clairvaux. (Ughellus, *Italia sacra*, tome I, col. 289.)

[1] Exod., XVIII. — [2] Exod., XXXIII, 11.

Puisque cette affaire s'est terminée, sinon conformément au désir des hommes, au moins selon les desseins de Dieu, il sera prudent à vous de vous en consoler en Celui dont vous ne cherchez et ne désirez que la gloire. Il vous a donné la grâce d'exhorter et d'agir pour cette entreprise, parce qu'il a vu le bien qu'il en devait tirer. Qu'il achève donc heureusement votre course et qu'il nous mette avec vous dans sa gloire.

LETTRE CCCLXXXVII.

(Ecrite l'an 1150.)

A PIERRE, ABBÉ DE CLUNY.

Il lui adresse de sincères protestations d'attachement et d'affection, et il s'excuse de lui avoir écrit quelques lettres trop vives.

A son très-révérend père et très-cher ami Pierre, par la grâce de Dieu abbé de Cluny, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut dans le vrai Sauveur.

Que ne puis-je vous envoyer mon cœur, comme je vous envoie cette lettre! Vous y liriez bien clairement la tendresse que je vous porte : c'est le doigt de Dieu qui l'y a écrite, et il l'a gravée dans la moëlle même de mon être. Quoi donc! est-ce que je veux de nouveau me recommander à vous? Nullement. Depuis longtemps mon âme est attachée à la vôtre ; et de deux personnes différentes, l'égalité de la charité a fait deux cœurs semblables. Qu'y aurait-il de commun, en effet, entre votre grandeur et ma bassesse, si votre condescendance n'avait fait incliner votre dignité jusqu'à moi? A partir de ce moment, ma bassesse et votre grandeur se sont confondues, au point que nous ne pouvons pas ne pas être, vous petit avec moi, et moi grand avec vous. Je vous dis ces choses, parce que Nicolas, mon fils ou plutôt le vôtre, profondément troublé, m'a troublé moi-même en m'assurant qu'il avait vu dans vos mains une de mes lettres à vous adressée, et dans laquelle des paroles amères étaient renfermées. Croyez-en mon affection : rien ne s'est élevé de mon cœur, rien n'est sorti de mes lèvres qui pût blesser Votre Béatitude. La faute en est à la multiplicité de nos occupations : car, si nos secrétaires ne retiennent pas bien notre pensée, ils aiguisent leur plume outre mesure, et je ne puis pas revoir ce que j'ai fait écrire. Pardonnez-moi pour cette fois : quoi que je fasse pour les autres, je reverrai moi-même les lettres qui vous seront adressées, et je n'en croirai que mes oreilles et mes yeux. Notre commun fils, que voici, vous expliquera mieux et plus complètement le reste de vive voix. Écoutez-le comme vous m'écouteriez, car il vous aime, non en paroles et des lèvres, mais en acte et en vérité. Saluez pour moi votre sainte communauté, et priez-les de prier pour leur serviteur.

LETTRE CCCLXXXVIII.

(Ecrite vers l'an 1150.)

DE PIERRE LE VÉNÉRABLE A BERNARD, ABBÉ DE CLAIRVAUX.

Il repousse les éloges et les marques d'honneur de saint Bernard et montre clairement le cas qu'il faisait de lui et de son amitié ; il reçoit volontiers sa justification pour les lettres trop dures qu'il lui avait écrites.

A un homme illustre et vénérable parmi les membres du Christ, au seigneur Bernard, abbé de Clairvaux, le frère Pierre, humble abbé de Cluny : tout à lui, après Dieu et en Dieu.

1. Que dirai-je? J'ai l'habitude de parler, et aujourd'hui je suis muet. D'où vient cela? C'est que votre lettre, qui aurait dû me rendre éloquent, m'a ôté la parole. Pourquoi? J'y ai lu tant de choses malgré son peu d'étendue, que même, si j'essayais de m'étendre pour y répondre, je paraîtrais encore parler peu; mais je m'adresse à un homme sage et religieux. Je dois donc me conduire comme la sagesse l'exige, comme la piété, sinon la mienne, au moins la vôtre, le demande. Quoi donc? ce que je dis n'est-il pas vrai? Votre lettre est courte et donne pourtant matière à une longue réponse. Supportez, je vous prie, ce que je dirai d'insipide, si je parle autrement qu'il ne faudrait. C'est, en effet, le devoir d'une amitié véritable d'accepter d'un ami non seulement les choses sensées, mais encore celles qui sont insipides, ou d'y mettre soi-même le sel. J'ai reçu, je vous l'ai dit, la lettre que vous m'avez adressée, lettre inimitable, qui m'apporte l'amitié la plus tendre et plus d'honneur qu'il ne m'en est dû. Vous m'appelez très-révérend, vous me donnez le nom de père, vous me nommez votre très-cher ami : je suis heureux de ces titres; mais, pour respecter la vérité qui est descendue du Christ en vous, je désavoue les deux premiers, je ne reconnais que le troisième. Je ne sache

point, en effet, que je sois très-révérend; je nie que je sois un père vis-à-vis de vous : mais je reconnais et je proclame, non seulement des lèvres, mais encore du cœur, que je suis votre ami, et votre ami le plus cher.

2. Pour ne point parler des noms de révérend et d'ami très-cher, dont, comme je l'ai dit, je désavoue l'un et je reconnais l'autre, je vous dirai, touchant celui de père, mon révérend frère, ce que m'écrivit autrefois un homme unique en son temps, la fleur la plus brillante de l'état monastique, le seigneur Guigues, prieur de la Chartreuse. Je lui écrivais souvent, et j'aimais à m'entretenir avec lui, soit dans des conversations, soit dans des lettres familières. Dans ces lettres, je lui donnais le nom de père; d'abord il le souffrit, pensant que je cesserais à la fin d'écrire ainsi; mais, quand il vit que je persistais, et que je lui donnais fréquemment ce nom dans mes lettres, ce saint homme finit par attaquer cette expression. Il m'écrivit une lettre dans laquelle, entre autres choses, il glissa ces mots : « Nous vous demandons, au nom de cette tendresse dont votre cœur est animé pour nous, tout indigne que nous en sommes, de songer à notre propre édification et de ne pas exposer notre faiblesse à une dangereuse vanité, lorsque Votre Sérénité daignera nous écrire. » Et peu après : « Nous vous supplions, avant tout et par-dessus tout, ajouta-t-il, nous vous conjurons, les genoux courbés vers la terre, de ne plus considérer notre bassesse comme digne du nom de père. C'est assez, et déjà trop, que vous appeliez du nom de frère, d'ami, de fils, un homme qui ne mérite même pas celui de serviteur. » Voilà ce qu'il m'a écrit; je vous dis, moi aussi, la même chose : il suffit, et grandement, que je puisse me glorifier de recevoir de vous ou auprès de vous le nom de frère, d'ami, de très-cher, ou tout autre analogue qu'il vous convient de me donner et que je puis recevoir. Voilà pour la salutation qui commence votre lettre.

3. Que dire de ce qui suit? « Que ne puis-je, écrivez-vous, vous envoyer mon cœur comme je vous envoie cette lettre : » Et aussitôt : « Vous y liriez très-clairement l'affection que le doigt de Dieu y a écrite pour vous, et qu'il a gravée dans la moëlle même de mon être. » En vérité, ces paroles sont, sauf le mystère plus grand de l'Ecriture, comme le parfum répandu sur la tête d'Aaron, et qui de sa barbe descendait jusqu'au bord de son vêtement; elles sont comme la rosée d'Hermon, qui tombe sur la montagne de Sion : c'est ainsi que les montagnes distillent la douceur, et que le lait et le miel coulent des collines. Ne vous étonnez pas que j'examine et que je retienne avec tant de soin vos paroles. Je sais qu'elles ne sortent pas d'une bouche ordinaire, mais de la bouche de celui qui ne sait parler que d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une affection sincère. Je sais, dis-je, et tout l'univers sait avec moi que vous n'êtes pas du nombre de ceux qui, d'après le Psaume, *disent à leur prochain des paroles vaines :* que vous n'êtes pas du nombre de ceux *dont le cœur et les lèvres ne renferment et n'expriment que des pensées trompeuses* [1]. C'est pourquoi, toutes les fois qu'il plaît à Votre Sainteté de m'écrire, je reçois, je lis, j'embrasse vos lettres, non point rapidement et avec négligence, mais avec ardeur et avec tendresse. Qui, en effet, ne lirait avec sollicitude et n'embrasserait avec la plus grande affection et les paroles que j'ai citées et celles qui suivent : « Depuis longtemps, dites vous, mon âme est collée à la vôtre, et de deux personnes différentes, l'égalité de la charité a fait deux cœurs semblables. Qu'y aurait-il de commun, en effet, entre votre grandeur et ma bassesse, si votre condescendance n'avait fait incliner votre dignité jusqu'à moi? A partir de ce moment, ma bassesse et votre grandeur se sont confondues, au point que nous ne pouvons pas être, moi petit avec vous, ni vous grand avec moi. » Peut-on lire avec négligence de telles paroles? ne doivent-elles pas tenir le regard attentif, ravir le cœur, unir les âmes? A vous, qui les avez écrites, mon très-cher, de voir ce que vous en pensez. Pour moi, je n'en puis croire que ce que signifient les termes exprimés par un homme si grand, si véridique, si saint. Je ne veux pas, comme vous le dites vous-même, de nouveau me recommander à vous. Nous avons commencé, dès notre jeunesse, à nous aimer en Jésus-Christ. Aujourd'hui que nous sommes vieux ou peu s'en faut, douterons-nous d'une affection si sainte et si ancienne? A Dieu ne plaise! Pour rappeler vos paroles, croyez en mon amitié : rien ne s'est élevé de mon cœur, rien n'est sorti de mes lèvres, qui ait pu me faire douter de vos paroles, si toutefois vous les avez sérieusement exprimées. C'est pourquoi j'embrasse, je garde, je conserve ce que vous m'avez écrit dans la lettre dont il s'agit. Il serait plus facile de m'enlever mille talents d'or que de m'arracher cela du cœur. Mais c'en est assez là-dessus.

[1] Ps. XI, 3.

4. Quant au reste, voici ce qui a fait supposer à votre prudence que j'étais ému. Dans l'affaire d'un abbé d'Angleterre, qui vous est bien connue, une lettre de vous[1] contenait ce qui suit : « Il semble, disait-elle, que tout jugement soit détruit, que la justice ait péri sur la terre, et qu'il n'y ait plus personne pour arracher le faible des mains des puissants, pour soustraire l'homme indigent et pauvre à ceux qui l'oppriment. » Mais, croyez-moi, j'ai été ému, comme le Prophète dit l'avoir été, bien que je ne sois pas prophète : *Comme un sourd, j'étais sans entendre ; j'étais comme un muet qui n'ouvre pas la bouche ;* et encore : *Je suis devenu comme un homme qui n'entend pas et qui ne trouve rien à répondre*[2]. Ainsi, je n'ai point été offensé ; je l'eusse été que vous m'avez amplement satisfait, quand vous avez dit : « La faute en est au grand nombre de nos occupations : car, lorsque nos secrétaires ne retiennent pas bien nos pensées, ils aiguisent leur plume outre mesure, et je ne puis pas voir ce que j'ai fait écrire. Pardonnez-moi pour cette fois ; quoi que je fasse pour les autres, je verrai les lettres qui vous seront adressées et je n'en croirai que mes oreilles et mes yeux ». Je vous pardonne donc, et le pardon m'est facile : même dans les offenses graves, je n'ai pas grand' peine, je le dis humblement, à être indulgent pour celui qui me prie, à donner mon pardon à celui qui le demande. Que si je n'ai pas de peine à pardonner dans les choses graves, à plus forte raison ma peine est-elle moindre ou nulle dans les choses légères.

5. En ce qui concerne le testament du seigneur Baron, sous-diacre de Rome, qui, dit-on, a laissé en mourant à votre église de Cîteaux et de Clairvaux une partie de ce qu'il avait déposé chez nous, on a fait ce que m'ont écrit quelques personnes, qui disaient avoir été chargées par lui de cette disposition. Je veux cependant que vous sachiez que l'abbé de Cluny a été pour vous, en cette circonstance, au-delà du testament de Baron, à ce que rapportent quelques témoins que je crois véridiques. Je sais en effet, et je ne suis point assez inexpérimenté dans les lois divines et humaines pour ignorer que les legs et les fidéicommis à cause de mort, faits par testament postérieur, sont valables. Mais je lis ailleurs : « Rien n'est si conforme au droit naturel que de ratifier la volonté du propriétaire qui veut transférer son bien à un autre. » Je dis cela, parce que Baron, comme le reconnaissent les témoins précités, avait donné à Cluny tout ce qu'il y avait déposé, à moins qu'il ne lui arrivât de le reprendre avant de mourir. Cependant je n'ai pas voulu user de ce privilége ; mais je vous ai accordé, à vous et aux vôtres, tout ce que, d'après ces témoignages, je croyais être à moi. J'ai remis à mon très-cher et à votre fidèle Nicolas le soin de vous faire connaître ce que je pense de l'élection de Grenoble, contre laquelle s'élèvent nos Chartreux. Ecoutez-le, et croyez, sans la plus légère hésitation, que tout ce qu'il vous rapportera de ma part est vrai. S'il m'est échappé de l'esprit quelque chose qu'il fallût vous mander, lorsque je m'en souviendrai, j'en ferai part à ce cher ami en Jésus-Christ. En terminant, je vous le demande et je vous en supplie autant que je le puis, comme je vous l'ai déjà écrit par quelques personnes de votre Ordre, dans cette grande assemblée de saints personnages réunis à Cîteaux, souvenez-vous de moi, comme d'un homme tout à vous, et recommandez-moi instamment à leurs prières avec toute la congrégation de Cluny.

[1] Cette lettre n'existe plus. — [2] Ps XXXVII, 14, 15.

LETTRE CCCLXXXIX.

(Ecrite l'an 1150.)

A PIERRE, ABBÉ DE CLUNY.

Que la lettre de Pierre lui a été très-agréable, mais qu'étant accablé d'occupations, il n'a pu lui répondre plus longuement.

A son très-cher père et seigneur Pierre, par la grâce de Dieu abbé de Cluny, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

J'ai lu votre lettre en peu d'instants, mais avec beaucoup d'affection. J'étais, mon très-tendre père, accablé d'occupations, autant et plus que vous ne pouvez le supposer. Je m'y suis soustrait cependant, je me suis arraché aux demandes et aux entretiens de tous, je me suis enfermé avec ce Nicolas que votre cœur chérit ; j'ai relu votre lettre et savouré la douceur exquise qui s'en échappait. Cette lettre respirait la tendresse que vous me portez, excitait la mienne. Je déplorais de ne pouvoir vous répondre ce que je ressentais ; mais les affaires importantes de ce jour m'appelaient ailleurs. Une grande multitude de personnes, appartenant à presque toutes les nations qui sont sous le soleil, s'était rassemblée. Il me fallait répondre à toutes, car, en punition de mes péchés, je suis venu en ce monde pour y être accablé par d'innombrables soucis. En attendant, j'écris à l'ami de mon cœur ces

quelques mots; mais lorsque j'en trouverai le temps, je dicterai avec plus de soin une lettre qui montrera plus clairement l'étendue de mon affection. Relativement au testament de Baron, nous vous assurons qu'en vérité nous avons reçu, non comme une dette, mais comme un don ce que vous nous avez envoyé. Je suis heureux de connaître la vérité sur l'affaire de Grenoble. Sachez que mon cœur s'est enflammé aux paroles que notre fils commun m'a rapportées de votre part. Je suis prêt à faire sans hésitation votre volonté, partout où je le pourrai. Dans l'assemblée de Cîteaux, on a fait mention de vous comme d'un abbé très-distingué, d'un père, d'un ami très-cher; on a fait aussi mention des vôtres, morts et vivants. L'évêque élu de Beauvais vous salue et se dit tout à vous [1]; il l'est en effet.

Moi Nicolas, votre tout dévoué, je vous salue pour l'éternité et au-delà; je salue aussi cette famile qui est à vos côtés et qui nous est unie de cœur [2].

LETTRE CCCXC.

A ESKILE, ARCHEVÊQUE DE LUNDEN [3], LÉGAT DU SIÉGE APOSTOLIQUE EN DANEMARK ET EN SUÈDE.

Il lui exprime une humble reconnaissance de son amitié, et lui témoigne la sienne à son tour.

A son très-tendre père et seigneur Eskile, par la grâce de Dieu archevêque de Lunden, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut dans le vrai Sauveur.

1. J'ai reçu votre lettre et vos salutations, ou plutôt les épanchements de votre cœur, avec d'autant plus de plaisir que je vous porte et que vous me portez une affection toute particulière. C'est pourquoi, en apprenant vos tribulations, non seulement je me les suis appropriées, mais j'ai trouvé qu'elles étaient déjà miennes : car vous ne pouvez souffrir, mon très-doux père, sans que je souffre; je ne puis entendre parler de vos chagrins et de vos angoisses sans les partager. Tout ce qui déchire votre cœur, touche et oppresse le mien; tout ce qui vous tourmente, ne vous tourmente pas seul, mais moi avec vous. Toute l'affection et la tendresse que des amis absents peuvent se porter l'un à l'autre, je crois que je vous les dois et que j'ai le droit de les attendre de vous. Je suis hardi, mais je suis sincère, et c'est la condescendance de Votre Sublimité qui m'inspire cette hardiesse. Comment, en effet, oserais je, comment pourrais-je, moi si petit, espérer une aussi grande grâce d'un homme tel que vous? Si je ne puis rien vous rendre, celui qui rendra pour moi n'est pas mort: le Seigneur paiera pour moi [1]; le Seigneur, dis-je, en qui et pour qui vous vous unissez à moi avec tant de dévouement, vous me serrez contre vous avec tant de tendresse. Béni soit votre saint ange d'avoir inspiré à votre bon cœur ce sentiment; béni soit notre Dieu, qui vous y a déterminé. Je me glorifie du privilége de votre affection. Votre fils Guillaume, notre très-cher frère, nous a consolé en nous apportant la douceur surabondante de votre cœur; nous avons été consolé par votre envoyé, par votre lettre, par tous ceux qui de chez vous peuvent venir ou passer jusque chez nous.

2. S'il pouvait m'être donné d'en-Haut de vous dire ces choses au lieu de les dicter pour vous, de vous les exprimer au lieu de vous les écrire, ma parole serait certainement plus agréable que mon écriture, ma langue plus persuasive que ma plume. Car les yeux de celui qui parle font foi de ce qu'il dit, et le visage peut mieux que les doigts rendre les sentiments. Mais, puisque l'absence m'ôte le pouvoir de le faire directement, j'y supplée, autant que je le puis, par des lettres qui, en ces matières, tiennent la seconde place. Nous avons vu avec une grande joie votre messager, et nous avons recommandé, de tout notre pouvoir, votre affaire au seigneur Pape. Quant à ce projet secret qui a surgi avec tant d'ardeur dans votre cœur, votre Guillaume, qui est bien le vôtre, car il vous est tout dévoué dans les entrailles de Jésus-Christ, vous répondra de notre part. Je lui ai confié ma pensée, et vous l'écouterez là-dessus comme moi-même. Hélas!

[1] Henri. Voyez la lettre 307.

[2] Addition de Nicolas, secrétaire de saint Bernard.

[3] La ville de Lunden, métropole du Danemark, avait alors pour évêque Eskile, auquel Pierre de Celles adresse plusieurs lettres. Ce fut à sa prière que Pierre de Celles envoya des Chartreux en Danemarck, et il le loue, liv. I, let. 23, d'avoir fait fleurir la règle de Cîteaux ou de Clairvaux, et encore celle de Prémontré, au milieu des épines. Eskile était non seulement archevêque de Lunden en Danemark, mais un décret du pape Adrien IV l'avait élevé à la dignité de primat de Suède. En 1178, il obtint du roi la permission de se démettre de ses dignités; il vint à Clairvaux, y embrassa la règle Cistercienne et mourut, en 1182, après quatre ans d'une vie régulière et pieuse. C'est à ce projet déjà formé que saint Bernard fait allusion à la fin de sa lettre. V. Sax. Grammatic. *Histor. Dan.* lib. XIV.

[1] Ps. CXXXVII, 8.

on m'enlève, on m'arrache d'ici; je ne puis plus continuer : la malice du jour m'emporte; une foule de personnes qui surviennent me rappellent et me forcent à interrompre plutôt qu'à terminer cette lettre. Mais, en m'obligeant à écrire peu, ils ne pourront pas faire que j'aime peu; ils arrêteront ma main, et non pas mon cœur : celui-ci est toujours avec vous, qui en êtes le maître, et il y sera tant qu'il vivra, mon très-aimable, tendre et très-révérend père.

LETTRE CCCXCI.

A L'ABBESSE DE FAVERNEY[1].

Il lui conseille de restaurer moins les édifices que les mœurs, et de prendre soin d'un hôpital.

Bernard, dit abbé de Clairvaux, à l'abbesse de Faverney : les dons de la pudeur et de la grâce.

Les religieux qui sont venus nous consulter sur l'état de leurs âmes, ne nous ont pas peu réjoui en nous apprenant le zèle excellent que vous mettez à réparer le monastère que, par la miséricorde de Dieu, vous dirigez. Nous engageons et nous supplions votre piété de donner ses soins à la réforme des mœurs, comme à la restauration des édifices. Il est nécessaire que vous ayez la plus grande sollicitude, non seulement du monastère, mais encore de l'hôtel-Dieu, que les religieux précités desservent sous votre autorité. Protégez la liberté de cette maison, défendez-la des persécutions et des exactions de vos officiers ou de vos vassaux; nous vous prions même, de lui restituer ce que d'autres abbesses avant vous lui avaient accordé et que, sur le mauvais conseil de ces gens, nous a-t-on dit, vous lui avez retiré. De même, en effet, que c'est un devoir de votre charge d'abolir ou de corriger les mauvaises décisions des autres; de même, s'ils ont fait quelque chose de bien, vous devez non seulement le confirmer et le maintenir, mais encore le multiplier et l'accroître. Quant au prêtre qui, tout en habitant cette maison, paraît encore avoir conservé ses biens au dehors, forcez-le à y renoncer ou à quitter la maison. Adieu. Après le bien que nous avons entendu dire de vous, vous pouvez compter avec assurance sur ce que nous pourrions faire pour vous.

[1] Faverney, monastère du diocèse de Besançon, d'abord fondé pour des religieuses de l'Ordre de saint Benoît, puis, à cause de la discorde et de la vie trop libre de ces religieuses, transféré, en 1132, aux moines de la Chaise-Dieu.

LETTRE CCCXCII.

A RADULFE, PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

Il l'exhorte principalement à l'humilité.

A son très-révérend seigneur et père R., par la grâce de Dieu patriarche du siége d'Antioche, le frère Bernard, abbé de Clairvaux : ce que peuvent le dévouement d'un pauvre et la prière d'un pécheur.

Si j'ai osé, tout pauvre homme que je suis, écrire à Votre Altesse, ce n'a point été de la présomption, mais de la confiance. Le frère Hatton m'en a donné la pensée, la charité m'y a déterminé. C'est pourquoi, après vous avoir rendu brièvement, mais avec fidélité, mes devoirs de salutation et de respect, je prie le Dieu tout-puissant qu'il juge digne de la couronne de Pierre celui qu'il a jugé digne de sa Chaire. Au reste, votre prudence le sait parfaitement, ne sera couronné que celui qui aura légitimement combattu. De là vient que le saint Apôtre, dont ce sont là les paroles, voulant dire que la couronne de justice lui était réservée, dit auparavant : *J'ai bien combattu*[1]. Que si la vie de l'homme sur la terre est un combat[2], que sera la vie du Pontife, qui a double raison de lutter, et pour lui-même, et pour les fidèles confiés à ses soins? Il a à lutter contre la mollesse de la chair, contre la méchanceté du siècle, contre les esprits d'iniquité qui sont dans l'air. Qui sera propre à cette guerre? C'est là un triple lien difficile à rompre, ce sont là les trois armées que formèrent les Chaldéens pour enlever les troupeaux de Job, c'est-à-dire la chair avec ses concupiscences et ses vices. Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés[3]. Oui, il est nécessaire qu'il se lève, lui qui a dit : *Vous ne pouvez rien faire sans moi*[4]. Mais avec lui que ne pouvez-vous? *Je puis tout,* dit l'Apôtre, *en Celui qui me fortifie*[5]. Affermissez-vous donc en lui, vous aussi, mon père, et soyez plein de vigueur; ceignez-vous, tenez-vous ferme au combat, et luttez vaillamment pour le troupeau qui vous est confié et que vous devez nécessairement

[1] II Tim. IV, 7. — [2] Job, VII, 1. — [3] Ps. LXVII, 2. — [4] Jean, XV, 5. — [5] Philip. IV, 13

rendre entier au Pasteur souverain. Combattez également pour vous-même, car, pour vous aussi, vous aurez un compte à rendre. Veillez sur vous dans le poste éminent où vous vous tenez, de crainte, ce qu'à Dieu ne plaise, que vous ne tombiez et que vous ne soyez brisé, d'autant plus que vous serez tombé de plus haut. Occupez votre place de façon à ne pas vous enorgueillir, suivant le conseil de l'Apôtre : *Ne vous élevez pas dans votre cœur, mais craignez*[1]. Une place élevée est, pour un homme sensé, moins une occasion de vanité qu'un sujet de terreur. L'Église a des honneurs, mais elle y joint la crainte de la chute; ce n'est point la hauteur de la position, mais la hauteur de l'orgueil qu'elle réprimande. Quel homme placé dans un poste élevé peut conserver le regard abaissé, sinon celui qui redoute toujours le précipice ? La crainte du précipice réprime l'orgueil de la souveraineté. Tout ce que nous voulons que les hommes nous fassent, faisons-le pour eux. Qui ne veut être obéi par ses inférieurs? Puissions-nous avoir le même désir d'obéir, nous aussi, à nos supérieurs ! Autrement il y a poids et poids, mesure et mesure, choses abominables devant Dieu[2]. Nous serons donc abominables devant Dieu, si nous ne nous servons pas vis-à-vis de nos supérieurs du poids et de la mesure que nous exigeons de nos subordonnés. Je ne puis assez admirer la foi humble et prudente du centurion et la réponse qu'il fit au Sauveur : *Moi aussi, je suis un homme soumis à d'autres, et j'ai des soldats sous moi*[3]. O âme prudente ! cœur vraiment humble ! Au moment où il va dire qu'il commande à des soldats, il réprime son orgueil en confessant sa subordination; bien plus, il met sa subordination la première, comme s'il estimait plus l'obéissance que le commandement : l'ordre de ses paroles l'indique ; la suite de sa prière, si sagement ordonnée, révèle la bonne disposition de son esprit. Je voulais développer plus amplement et exposer ce sujet avec plus de clarté, mais la timidité me retient. Je le ferai, lorsque je pourrai vous en écrire davantage en toute assurance, si toutefois j'apprends que ce peu de mots vous aient plu. Je vous supplie en finissant, si j'ai vraiment auprès de vous le crédit qu'on rapporte, que les chevaliers de Dieu, qui habitent le temple de Jérusalem, en fassent l'expérience; que, par amour pour moi, la faveur que vous leur accordez s'accroisse : par là vous serez plus agréable à Dieu et plus estimé des hommes.

[1] Rom., XI, 20. — [2] Prov., XX, 10. — [3] Luc, VII, 8.

LETTRE CCCXCIII.

A GUILLAUME, PATRIARCHE DE JÉRUSALEM.

Il l'exhorte à l'humilité.

A son vénérable seigneur et bien-aimé père Guillaume, par la grâce de Dieu patriarche de Jérusalem, Bernard, abbé de Clairvaux : l'Esprit de vérité qui procède du Père.

1. Je saisis l'occasion que je trouve dans la personne d'un ami fidèle, pour vous adresser cette lettre, occupé comme vous l'êtes. Je vous écris brièvement, me trouvant moi-même accablé d'affaires. Si quelqu'un me juge téméraire et me blâme d'en agir ainsi, ma hardiesse cependant est pardonnable, parce qu'elle vient de l'amour. Mais, pour ne pas m'étendre après avoir promis d'être bref, j'arrive au fait. Lorsqu'il plut au Dieu créateur de l'univers de manifester la profondeur de ses desseins sur le salut du genre humain, il aima le monde jusqu'à lui donner son Fils unique, qui, fait homme à cause des hommes, appela à lui parmi les enfants des hommes ceux qu'il voulut, ceux qu'il choisit entre tous et aima par-dessus tous. De même il désigna, pour recevoir une grâce spéciale de son amour, un d'entre eux qu'il choisit parmi ses élus, et qu'il aima par-dessus ses préférés ; il le mit à sa place, quand, déjà élevé de terre, il tendait ses mains au ciel pour offrir son sacrifice du soir; avant de remettre son esprit entre les mains de son Père, il lui recommanda sa Mère, comme un frère à son frère, vierge confiant la Vierge au disciple vierge. A quoi tend cet exorde ? écoutez attentivement.

2. Dieu a choisi beaucoup d'hommes, il en a fait les princes de son peuple, pour qu'ils possédassent la dignité du sacerdoce ; mais il semble, par une grâce particulière, vous avoir placé dans la maison de David, son serviteur. A vous seul, parmi tous les évêques de l'univers, il a confié cette terre sur laquelle a germé la plante verdoyante, celle qui a donné un fruit d'une espèce particulière et des racines de laquelle est sortie la fleur des champs et le lis des vallées. C'est vous seul, je le répète, que le Seigneur a choisi parmi vos collègues pour être son évêque particulier, pour entrer chaque jour dans son tabernacle, et pour l'adorer au lieu où ses pieds se sont arrêtés. Nous lisons qu'autrefois il a été dit au saint Moïse de transmettre aux enfants d'Israël le précepte qu'il avait reçu du Seigneur : *Dénoue la chaussure*

de tes pieds, car le lieu dans lequel tu te tiens est une terre sainte [1]. Ce lieu-là était saint, mais il n'était qu'une figure, celui-ci est la réalité qu'exprimait ce symbole; celui-là était saint, celui-ci l'est davantage. Qu'y a-t-il, en effet, de comparable à la vérité? quelle ressemblance y a-t-il entre ce qu'on voit dans un miroir par énigme, et cette gloire dont les voiles déchirés laissent voir la splendeur? Et cependant, bien que ces choses ne fussent que des figures et la forme des événements futurs, il a été dit à Moïse : *Dénoue la chaussure de tes pieds, car le lieu dans lequel tu te tiens est une terre sainte.* Et moi je vous dis : Dénouez la chaussure de vos pieds, car le lieu dans lequel vous vous tenez est une terre sainte. Si votre cœur est encore embarrassé dans des œuvres mortes, délivrez-le promptement : le lieu où vous vous tenez est une terre sainte. Oh! qu'il est redoutable ce lieu dans lequel le Soleil levant nous a visités pour la première fois, par l'effet des miséricordes de notre Dieu! Oh! qu'il est redoutable ce lieu dans lequel le Père a, pour la première fois, rencontré son Fils revenant d'une terre étrangère, et, se jetant à son cou, l'a revêtu d'une robe de gloire. Oh! qu'il est redoutable ce lieu où le Seigneur juste et doux a versé le vin et l'huile dans nos plaies, où le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation a fait avec nous un pacte d'alliance! Grâces vous soient rendues, Seigneur, grâces vous soient rendues, pour avoir opéré cette bonne œuvre au milieu de la terre, pour l'avoir révélée au milieu des temps, entre la loi et la grâce. Vous étiez irrité, et vous vous êtes souvenu de votre miséricorde. Voici un lieu beaucoup plus saint que celui où s'est arrêté Moïse, et beaucoup plus illustre : car c'est le lieu du Seigneur, c'est le lieu de Celui qui est venu par l'eau et par le sang, et non pas seulement dans l'eau, comme Moïse, mais dans l'eau et dans le sang. Voici le lieu où ils l'ont posé. Qui montera sur la montagne du Seigneur? qui s'arrêtera dans son lieu saint? Celui-là seul doit y monter, qui a appris du Seigneur Jésus-Christ à être doux et humble de cœur.

3. L'homme humble peut seul monter avec assurance : car l'humilité ne courra aucun risque de tomber. L'orgueilleux, même s'il y monte, n'y peut rester longtemps : car il n'a pas voulu s'appuyer sur ses pieds, mais il a pris un pied étranger, celui dont le Prophète dit avec horreur : *Que le pied de l'orgueil ne vienne pas à moi* [2]. L'orgueil, pour ainsi dire, n'a qu'un pied, l'amour de sa propre excellence : c'est pourquoi le superbe ne peut pas longtemps se soutenir, comme l'homme qui ne s'appuie que sur un pied. Qui donc se soutiendrait sur ce pied, qui a fait tomber tous les ouvriers d'iniquité, l'ange dans le ciel, l'homme dans le paradis? Si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, je veux dire l'homme, qu'il avait couronné de gloire et d'honneur, et qu'il avait établi au-dessus de tous les ouvrages de ses mains, et l'ange, qui avait été le commencement de ses voies, qu'il avait rempli de sagesse et d'une éclatante perfection : il y a bien plus à craindre qu'il ne m'épargne pas, lorsque je m'enorgueillis, non plus au séjour du bonheur, non dans le palais du ciel, mais dans la vallée des larmes. Si donc vous voulez vous tenir en toute assurance, tenez-vous dans l'humilité; tenez-vous, non sur le pied solitaire de l'orgueil, mais sur les pieds de l'humilité, de façon que votre démarche ne soit pas ébranlée. L'humilité, en effet, a deux pieds : la considération de la puissance divine et celle de sa propre faiblesse. O pieds brillants et fermes, qui n'êtes pas enveloppés des ténèbres de l'ignorance, ni souillés au chemin glissant de l'impureté! Vous qui êtes placé dans une haute position, ne vous enorgueillissez donc pas; craignez, et humiliez-vous sous la main puissante de Celui qui a coutume d'écraser la tête des grands et des superbes. Sachez que votre Église vous a été confiée, non comme une servante à son maître, mais, pour en revenir au début de ma lettre, comme une mère à son fils, comme Marie à Jean; et qu'on puisse lui dire de vous : *Femme, voilà votre fils;* et vous, dire d'elle : *Voilà ta mère* [1]. Ainsi vous pourrez entrer, sortir et marcher avec assurance, au commandement de Celui qui, tout élevé qu'il est, des hauteurs qu'il habite regarde ce qui est humble au ciel et sur la terre.

[1] Exod., III, 5. — [2] Ps. XXXV, 12.

LETTRE CCCXCIV.

A L'ARCHEVÊQUE DE LYON.

En faveur de l'abbé d'Ainay à Lyon.

A l'archevêque de Lyon [2], légat du Siége apostolique, Bernard, abbé de Clairvaux : qu'il fasse le bien devant Dieu et devant les hommes.

Si vous perdez la bonne renommée et le suave parfum que jusqu'à présent vous avez

[1] Jean, XIX, 26, 27.

[2] Pierre qui mourut en Palestine, en 1139, ainsi que l'atteste Guillaume de Tyr, liv. XV, chap. 15.

répandu sur l'Église notre Mère, je ne pourrai pas ne pas m'en affliger. Vous avez germé dans son jardin comme un lis. Comme un cèdre qui s'élève sur le Liban, tel vous êtes aujourd'hui dans l'Église de Dieu, aimable, digne d'éloges et cher à tous. Déjà nous savons de vous de grandes choses : nous en attendons de plus grandes encore. Pendant ce temps, gardez ce que vous avez reçu ; et vous ne laisserez pas se perdre votre réputation, car une bonne renommée vaut mieux que d'abondantes richesses. Qu'avez-vous fait de l'abbé d'Ainay [1]? Jugé, condamné, déposé, il a déjà perdu le rang et les fonctions d'abbé. Tout cela s'est fait rapidement, en un moment, en un clin d'œil, comme sera la résurrection des morts. Je vous parle avec confiance, parce que la plénitude de l'amour bannit la crainte. Cependant quel a été le péché de cet homme? quel mal a-t-il fait, lui dont toute l'Église de Dieu fait l'éloge? Nous parlons de ce que nous savons : car les gens du dehors, comme ceux de la maison, rendent de lui bon témoignage. D'ailleurs, puisqu'on ignore encore s'il y avait en lui quelque faute, et s'il voulait se soustraire à un examen régulier, il aurait dû, ce nous semble, ou être maintenu, ou ne tomber que devant un jugement canonique. Quoi! vous l'avez condamné sans qu'il eût avoué spontanément sa faute, sans qu'elle fût manifeste pour autrui, sans qu'il en eût été convaincu? Mais vous me dites : Il a été mis en cause, et il a fait défaut; il n'a pu produire les témoins que je lui avais indiqués. Bien! c'est-à-dire, que ceux qui étaient contre lui n'ont pas été pour lui; comme si on leur avait dit : ou vous vous contredirez vous-mêmes, ou il sera déposé. Il n'a pu les avoir; mais il pouvait en avoir d'autres, dont le témoignage n'était pas moins croyable que celui des premiers. Examinons maintenant l'affaire d'un autre côté. Il est coupable, soit ; il a fait defaut au milieu du procès, et a perdu son innocence et sa cause. Mais que devient cette règle : « Il est permis de relever par un appel une cause perdue? » Que si vous ne vouliez pas recevoir son appel, vous deviez cependant en référer à celui devant lequel l'appel était formé. Il ne convient point, en effet, que des paroles inconsidérées ou des jugements précipités sortent de vos lèvres. Non, je le répète, les paroles précipitées ne conviennent point à un prince de l'Église, surtout celles qui ne se produisent pas dans les ténèbres, mais au grand jour. Je vous le déclare, vous en avez avec lui blessé beaucoup d'autres, et beaucoup s'affligeront de la persécution exercée contre lui. Je ne vous le cacherai pas: beaucoup de personnes m'ont prié d'écrire pour lui au Siége apostolique, et de ces personnes dont il ne serait pas sûr de dédaigner les prières. Mais comment aurais-je pu le faire, avant d'être venu trouver d'abord mon seigneur et très-cher père? Nous sommes donc venu à vous avec des paroles de paix, vous dont l'honneur nous a toujours été à cœur, pour que vous révoquiez à temps cette sentence intempestive, et que vous rétablissiez cet homme dans son état primitif, jusqu'à ce que la cause soit examinée avec plus de soin. Moi votre serviteur, je vous écris cela, surtout dans votre intérêt: car je veux être, non pas contre vous, mais avec vous et pour vous, devant Dieu et devant les hommes.

[1] Ainay était un illustre et antique monastère de saint Benoit, situé au confluent du Rhône et de la Saône.

LETTRE CCCXCV.

A ALVISE, ÉVÊQUE D'ARRAS [1].

Qu'il ne serait pas équitable de laisser, comme il le demande, Thomas de Saint-Omer, qui avait fait vœu d'entrer à Clairvaux, se rendre chez les moines de Saint-Bertin, qui le réclamaient en vertu d'un vœu fait par ses parents.

A notre vénérable père et ami Alvise, par la grâce de Dieu évêque d'Arras, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et nos indignes prières.

1. Vous nous avez adressé une prière pour l'église de Saint-Bertin, que vous aimez, que nous aimons nous-même, et que nous avons aimée dès le commencement. Cependant, plût à Dieu que votre prudence eût examiné avec plus de soin si ce que désire en ce moment le vénérable abbé de ce monastère, peut, je ne dirai pas être accompli, mais même demandé : car je ne doute pas que vous n'eussiez réprimandé ce religieux, comme d'une faute grave qu'il commettait contre nous, qui sommes ses amis, et contre celui dont il expose l'âme, et même contre Dieu, dont il s'efforce de changer les desseins. Comment donc, mon seigneur

[1] La lettre 65 est adressée au même Alvise, qui était alors abbé. Il fut évêque de l'an 1131 à l'an 1148, d'après le Nécrologe de Saint-Denys à Reims. Il mourut le 8 des ides d'octobre à Philippopolis.

et père, a-t-il pu vous décider à faire une telle demande à votre ami? Dieu du haut du ciel appelle Thomas; il l'invite à sortir de son pays, de sa famille, de la maison de son père, et à venir en un lieu que lui-même lui désigne. Qui suis-je, moi, pour arrêter l'Esprit de Dieu, pour retenir Celui qui appelle ses brebis par leur propre nom, et qui va au-devant d'elles pour qu'elles ne suivent personne autre que lui-même? Thomas a choisi la pauvreté, et je le renverrais aux plaisirs et aux richesses!

2. Je n'ignore pas que les religieux peuvent faire leur salut à Saint-Bertin, mais ceux-là seulement que Dieu y appelle, afin que chacun demeure dans la vocation à laquelle il a été appelé. Je sais, oui, je sais où j'ai lu : *Tout homme qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume des cieux*[1]. Je ne voudrais pas priver de ce royaume mon très-cher fils Thomas, une belle âme que Dieu m'a confiée. C'est pourquoi je ne puis assez m'étonner qu'il ait pu venir à l'esprit d'un homme si sage de faire une telle demande. Aussi, comptant comme vous le savez, sur votre affection, peu s'en est fallu que je ne vous répondisse ce que le Seigneur a dit aux fils de Zébédée : *Vous ne savez ce que vous demandez*[2]. Mais j'ai réfléchi qu'il ne fallait pas compter sur la charité, au point de manquer de déférence vis-à-vis de la chaire épiscopale.

3. Suivez donc vos habitudes; honorez jusque sur ce point votre ministère : aidez courageusement ces épouses du Christ à entrer, sans obstacle et sans délai, dans cette chambre de l'Époux où elles sont appelées. Agissez, vous dis-je, comme un ami de l'Époux, qui se tient plein de joie à la voix de l'Époux; et, de même que vous avez coutume d'aider les autres, aidez encore ceux-ci non seulement en n'étouffant pas l'Esprit de Dieu, mais encore en vous montrant son fidèle auxiliaire. Que Votre Paternité soit parfaitement certaine que je ne leur donnerai jamais ni le conseil ni la permission de s'écarter de leur voie. Je sais que je pècherais moi-même et que je les ferais pécher, si je leur conseillais ou que je leur permisse autre chose. Qu'ils gardent donc les vœux que leurs lèvres ont prononcés. Autrement, qu'ils voient s'ils doivent croire ceux qui disent : Le Christ est ici, il est là : car ils auront devant le tribunal du Christ à me répondre de leurs vœux, dont je suis le témoin.

[1] Luc IX, 62. — [2] Matth. XX, 22.

LETTRE CCCXCVI.

A RICUIN, ÉVÊQUE DE TOUL.

Il s'excuse d'avoir reçu, sans le savoir, un de ses religieux profès nommé Guillaume.

Au vénérable Ricuin, par la grâce de Dieu évêque de Toul, le frère Bernard, dit de Clairvaux, et le petit troupeau confié à ses soins : le salut et la paix.

Nous rendons grâces à l'Auteur du salut de ce que vous avez daigné nous saluer. Cependant, autant votre salut nous réjouit, autant l'ordre que vous y avez joint nous afflige; mais, malgré notre peine, nous avons exécuté ce que vous nous avez commandé. Devant Dieu et devant Votre Sainteté, nous nous justifions, le vénérable frère Guillaume lui-même l'attestera, en ce que nous l'avons reçu sans savoir qu'il fût votre profès. Si c'est une faute de l'avoir reçu ainsi, elle vient de lui et non pas de nous. Après cette franche et sincère justification, puissions-nous mériter votre grâce et votre bénédiction! Adieu. Nous désirons, saint et très-révérend père, que vous passiez tranquillement de la vie à la mort, alors que vous serez aussi plein de jours que de vertus.

LETTRE CCCXCVII.

A ODON, ABBÉ DE MARMOUTIERS PRÈS DE TOURS[1].

Que les moines devraient, dans le conflit qu'ils ont avec les clercs pour certains droits, acquiescer à la sentence des arbitres.

A leur très-révérend père et seigneur Odon, par la grâce de Dieu abbé de Marmoutiers, et à la sainte communauté qui lui est unie dans la charité du Christ, Hugues de Pontigny et Bernard de Clairvaux : qu'ils marchent selon l'esprit, et cherchent toujours sans mollesse la face du Dieu de Jacob.

1. La charité, frères, nous engage à vous écrire, et cela dans votre intérêt : car, si nous sommes

[1] Les opinions sur l'abbaye de Marmoutiers différaient. Geoffroy reproche aux moines leurs violences et leurs rapines envers son monastère et les injustices dont ils s'étaient rendus coupables envers l'archevêque de Tours. A la même époque, Ulger, évêque d'Angers, dans une charte de l'an 1131, fait l'éloge de leur piété et de leur régularité. Norman, successeur d'Ulger, dans un acte de donation de l'an 1152, rend d'eux un témoignage également favorable. Enfin Yvon de Chartres lui-même, dans une lettre adressée à Pascal, soutient le parti de l'abbé de Marmoutiers, Guillaume, prédécesseur d'Odon, et abbé de 1124 à 1135, contre les accusations de Rodolphe, archevêque de Tours. Cependant, dans une autre lettre, il engage Guillaume à obéir à son métropolitain.

séparés par la distance, nous ne le sommes pas par l'affection. Le suave parfum que répand de tous côtés votre sainteté, partout célébrée, est parvenu jusqu'à nous, et attache nos cœurs aux vôtres dans une union fraternelle. Cependant, depuis deux ou trois jours, nous déplorons que cet éclat dont nous avons le reflet se soit légèrement terni au milieu de nous. Un bruit un peu pénible s'est élevé tout à coup comme un nuage venu de l'aquilon; notre visage s'est couvert de confusion, parce que nous avons appris de vous une nouvelle aussi insolite qu'en désaccord avec votre réputation. C'est pourquoi, redoutant qu'un péril grave ne menace en vous cette gloire dont nous sommes fiers, si le bruit, qui s'est rapidement répandu, n'était pas dissipé par quelque vent favorable, nous venons, avec une sollicitude fraternelle, avertir, par cette lettre, Votre Révérence de réprimer promptement le mal que la renommée dans son vol propage de jour en jour. Nous nous étonnons que quelques-uns d'entre vous (car loin de nous la pensée de vous soupçonner tous), se soient laissés séduire avec une si grande simplicité ou qu'ils aient été tellement aveuglés par l'avarice, que, sans ménagement pour leur éclatante réputation, ils préfèrent le petit revenu d'un seul autel[1] à toute la gloire du monde. Vous ne devez, frères, vous ne devez comparer à aucun avantage temporel ce témoignage que, depuis longtemps ou plutôt dès le commencement, vous avez conquis par le mérite de votre vie, même auprès des personnes du monde. Mais peut-être direz-vous: Nous ne faisons d'injustice à personne; nous défendons notre droit, et nous sommes prêts, si quelqu'un nous le conteste, à accepter un jugement. Soit. Mais que répondrez-vous, si quelqu'un vous dit: *Votre faute consiste en cela même que vous avez des procès. Pourquoi ne subissez-vous pas plutôt la fraude*[2]? Que répondrez-vous, si un autre lit ces paroles: *Si quelqu'un vous enlève ce qui vous appartient, ne le réclamez pas*; tout au contraire: *A qui vous frappe sur la joue droite, tendez encore la gauche; à qui vous prend votre tunique, donnez encore votre manteau*[3]?

2. Ce sont ces maximes et d'autres analogues que nous vous objecterions, si nous n'aimions mieux vous corriger que de vous confondre. Nous disons qu'il est plus sûr pour un chrétien, et surtout pour un moine, d'avoir moins, en conservant la paix, que d'avoir plus, au prix d'un procès. Vous chantez en effet: *Le peu qu'a le juste vaut mieux pour lui que les richesses abondantes des pécheurs*[1]. Quoi! c'est sur l'autel que porte le débat, et il s'élève contre des enfants de Lévi, c'est-à-dire contre des clercs! C'est à eux de servir l'autel et d'en vivre; pour nous, notre profession et les exemples des anciens moines nous prescrivent de demander notre vie à notre travail personnel, et non au sanctuaire de Dieu. Ajoutez à cela que l'église sur laquelle s'élève le présent débat n'est desservie que par les clercs, et que vous partagez le bénéfice de ceux auxquels vous ne prêtez aucune assistance. Paul proclame, au nom des clercs, et Moïse avait dit bien avant lui: *Vous ne lierez pas la bouche du bœuf qui foule le grain*[2]: et encore: *Qui plante une vigne, et ne mange pas des fruits de cette vigne?* ou: *Qui fait paître un troupeau, et ne goûte pas du lait de ce troupeau*[3]? Nous venons vous dire au contraire: Avec quelle témérité n'osez-vous pas, moines, boire le vin de la vigne que vous n'avez pas plantée, ou le lait du troupeau que vous ne faites pas paître? Comment exigez-vous quelque chose, là où vous n'avez rien fourni? Si vous persistez, baptisez les enfants, ensevelissez les morts, visitez les malades, unissez les époux, instruisez les ignorants, corrigez les pécheurs, excommuniez les impies, absolvez ceux qui se convertissent, réconciliez les pénitents; et enfin que le moine, dont le rôle est de s'asseoir en silence, ouvre la bouche au milieu de l'église et parle. Par là peut-être le mercenaire méritera son salaire; autrement, il serait odieux de vouloir moissonner sans avoir semé, et il y aurait une criante injustice à recueillir ce qu'un autre a répandu.

3. Soit, cependant: que ce droit vous soit accordé par la concession de l'évêque, et qu'on ne voie là aucune injustice, parce que l'investiture canonique vous justifie. Mais que faites-vous de votre promesse? Vous ne nierez pas que, sur la réclamation et la plainte des chanoines, vous ayez consenti, si nous ne nous trompons, à remettre votre affaire entre les mains de l'évêque de Chartres et du comte T.[4], et que des deux côtés vous vous soyez engagés à garder scrupuleusement la décision qui serait rendue sur le différend. Résolution excellente et très-sage: car les médiateurs avaient été choisis de façon à vous inspirer toute confiance, non seulement par leur équité bien éprouvée, mais encore par l'amitié particulière qui vous unit à eux, comme nous le savons.

[1] On appelait autels des églises paroissiales pourvues de dîmes, telles que des séculiers mêmes avaient coutume alors d'en conférer aux monastères.

[2] I Cor., VI, 7. — [3] Luc., VI, 29, 30.

[1] Ps. XXXVI, 16. — [2] Deut., XXV, 4. — [3] I Cor., IX, 9, 7. — [4] Thibaud.

Pourquoi donc ne gardez-vous pas, selon les clauses du compromis, ce que des gens de bien, qui de plus sont vos amis, ont unanimement arrêté pour le rétablissement de la paix, avec une bonne foi dont on ne peut pas douter? Croyez-vous qu'ils n'ont pas agi avec bonne foi, parce que le partage n'est pas égal et qu'un avantage plus considérable est échangé contre un autre qui l'est moins? Cela peut paraître ainsi; mais à celui qui ne cherche que ses intérêts, qui met les écus au-dessus des amis, l'argent au dessus de la justice, les biens terrestres au-dessus de la charité fraternelle. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui; cela ne semblerait ni étonnant ni extraordinaire: mais aujourd'hui ce sont des enfants de lumière et de paix qui préfèrent les ténèbres à la lumière, et les biens temporels à la paix. C'est sur eux que pleure le prophète, quand il dit : *Ceux qui ont été nourris dans la pourpre ont embrassé l'ordure* [1].

4. Nous avons raison, dites-vous, de ne pas accepter un arrangement dans lequel nos intérêts sont évidemment lésés. Mais, si les intérêts de l'autre partie étaient lésés, alors certainement l'arrangement vous semblerait équitable et juste. Il aurait fallu prendre cette précaution avant le traité: car, tant qu'il n'y a pas de loi, il n'y a pas de prévarication. Or, aujourd'hui, la loi du traité ne tient plus compte des intérêts, mais des engagements. Que direz-vous à cela, pour justifier votre résistance? En paraissant demander des conseils, vous n'êtes que des fauteurs de troubles, de tergiversations, de prévarications. Niez l'engagement, ou tenez-le. Quoi donc! reconnaîtrez-vous l'engagement, en alléguant que vous avez été circonvenus, et en rejetant la faute sur l'évêque, comme s'il n'avait pas agi avec simplicité vis-à-vis de vous, qu'il vous eût pris par ruse et par artifice, et vous eût amenés à un compromis dont vous vous repentez à présent? Vous pouvez le dire; mais il serait étonnant que vous pussiez le faire croire à quelqu'un, ou en avoir vous-mêmes le soupçon. Point du tout, direz-vous; mais on ne doit pas maintenir ce qui s'est fait sans notre avis, c'est-à-dire sans l'assentiment du chapitre tout entier. Quoi! ce que l'abbé aura décidé avec le conseil des anciens ne devra pas être maintenu si vous n'y consentez tous! Faites-vous donc si peu d'attention au précepte clairement écrit dans votre Règle à ce sujet, ou le dédaignez-vous? Car elle ordonne «que les frères appelés au conseil répondent chacun ce qu'il pense, sans oser défendre leur avis; que l'abbé, après avoir entendu toutes les opinions, choisisse lui-même, et qu'aussitôt tous se soumettent sans contradiction [1].» Si donc dans toutes les dispositions à prendre, l'autorité de l'abbé l'emporte, la Règle le prescrivant ainsi, parce que toute la conduite du monastère dépend de la volonté de l'abbé, il est clair que vous vous montrez désobéissants et rebelles en vous efforçant de détruire, contre la volonté de l'abbé, le pacte qu'il a contracté, à moins que par hasard lui-même ne se soit dit au fond de son cœur qu'il détruirait secrètement par la main des siens ce qu'il édifiait ouvertement lui-même: en ce cas, il se constituerait, lui aussi, prévaricateur. Nous sommes bien loin de le croire : il serait abominable d'élever sur un homme si excellent un tel soupçon. Nous n'avons pas été sans connaître le scrupule de quelques-uns, qui, plus justes qu'il ne convenait de l'être et cherchant des nœuds dans un jonc, ne croyaient pas que de tels échanges fussent possibles entre des Églises sans qu'il y eût simonie. Mais, à ces doutes indiscrets, des hommes instruits et catholiques vous ont donné une réponse que nous croyons satisfaisante; sinon, il est facile d'établir par l'autorité des canons que les Églises peuvent, quand elles le jugent expédient, faire des échanges de biens ecclésiastiques. Cela soit dit contre ceux qui, se mêlant avec trop de témérité de ce qui ne les regarde pas, sont toujours prêts à semer l'envie dans leur parti et à jeter l'injure aux autres. Nous vous conseillons, mon frère, de recourir à de meilleurs conseils, et de ne pas vous laisser entraîner, par ménagement pour d'autres, à violer un engagement sorti de vos lèvres; de crainte qu'en voulant éviter de scandaliser quelques méchants, vous ne soyez un objet de scandale pour tous les gens de bien, ce qu'à Dieu ne plaise.

[1] Thren., IV, 5.

[1] Reg. S. Ben. cap. III.

LETTRE CCCXCVIII.

A L'ABBÉ GUY ET AUX RELIGIEUX DE MONTIER-RAMEY.

Prié par les religieux de Montier-Ramey de composer un Office de saint Victor, leur patron, il s'en excuse sur son incapacité et sur la difficulté de l'ouvrage. Il expose ce que doivent être les écrits qui servent au culte divin, et il explique les caractères du chant ecclésiastique.

Au vénérable Guy, abbé de Montier-Ramey, et aux saints religieux qui sont avec lui, Bernard, serviteur de leur Sainteté : qu'ils servent saintement le Seigneur.

1. Vous me demandez, mon très-cher abbé Guy, ainsi que les religieux qui sont avec vous,

de vous écrire quelque chose que vous puissiez lire solennellement ou chanter, à la fête de saint Victor, dont le corps sacré repose chez vous. J'hésite, vous insistez; j'élude, vous me pressez, vous ne tenez nul compte de ma crainte, pourtant si légitime. Vous vous adjoignez des médiateurs, comme si, pour m'amener à votre volonté, il pouvait y avoir quelque chose de plus efficace que votre volonté même. Mais si vous aviez consulté votre propre sagesse, vous auriez considéré, non votre affection pour moi, mais ma position dans l'Église. Pour une entreprise d'une telle importance, il ne faut pas s'attacher à l'amitié, mais à la science, mais à la capacité; il faut un homme dont l'autorité soit plus grande que la mienne, dont la vie soit plus sainte, dont la plume plus exercée réponde à la sainteté de cette œuvre, et lui donne de l'éclat.

2. Qu'est-ce que je suis, moi, au milieu du peuple chrétien, pour qu'on lise mes écrits dans les églises? qu'est-ce que mon esprit ou mon éloquence, pour qu'on me demande des hymnes et des chants de fête? Quoi! je me mettrai, à louer à nouveau sur la terre celui dont les cieux célèbrent la gloire! Prétendre ajouter à des louanges célestes, c'est les affaiblir. Ce n'est pas que les hommes doivent craindre de louer ceux qui sont déja glorifiés par les Anges; mais c'est que, dans une fête solennelle, il ne convient pas qu'on entende des paroles nouvelles ou légères; il ne faut rien qui ne soit antique, autorisé, qui ne puisse édifier l'Église, et qui ne respire la gravité ecclésiastique. Si l'on peut entendre du nouveau, si les circonstances le demandent, il ne faut admettre, comme je l'ai dit, qu'un auteur que son éloquence et son autorité rendent à la fois plus agréable et plus utile aux cœurs de ses auditeurs. Que ses pensées solides resplendissent de vérité, qu'elles célèbrent la justice, qu'elles conduisent à l'humilité, qu'elles enseignent l'équité; qu'elles fassent naître la lumière dans les âmes, la règle dans les mœurs, la croix dans les vices, la dévotion dans les cœurs, la discipline dans les sens. S'il y a du chant, qu'il soit plein de gravité; qu'il ne respire ni la mollesse, ni la grossièreté. Que sa douceur n'aille pas jusqu'à la légèreté, qu'il charme les oreilles, mais pour toucher les cœurs. Qu'il adoucisse la tristesse, qu'il apaise la colère, qu'il ne fasse pas oublier le sens de la lettre, mais qu'il le féconde. Ce n'est pas sans perdre beaucoup de grâces spirituelles que les auditeurs se laissent entraîner par la légèreté du chant loin du sens utile des mots, et qu'ils s'appliquent à suivre les modulations de la voix plus qu'à pénétrer le fond des idées.

3. Voilà ce que doivent être les chants qu'on fait entendre à l'église, et tel doit être leur auteur. Suis-je donc ainsi, et ai-je fait rien de semblable? Cependant, sur vos sollicitations, sur votre insistance, je me suis rendu, non à l'amitié, mais à l'importunité, comme dit le Seigneur [1], et j'ai tiré de mon indigence ce que vous me demandiez. Je vous donne, non ce que vous auriez souhaité, mais ce que j'ai pu faire, selon la mesure de ma capacité, non selon celle de vos désirs. J'ai, en respectant le sens des anciens écrits que vous m'aviez envoyés, dicté deux sermons sur la vie du Saint: ils sont écrits à ma manière; j'ai évité autant que possible d'arriver à l'obscurité par la concision, ou à la fatigue par la prolixité. En ce qui concerne le chant, j'ai composé une hymne, en négligeant la mesure, pour ne pas nuire au sens. J'ai distribué chacun à leur place douze répons avec vingt-sept antiennes; j'y ai ajouté un répons pour les premières vêpres, et deux autres répons brefs, pour être chantés, selon le louable usage de votre Ordre, le jour même de la fête, l'un à Laudes, l'autre aux Vêpres. Pour tous ces travaux je demande un salaire, j'attends une récompense: pourquoi ne l'attendrais-je pas? Que mon travail vous plaise ou non, cela ne me regarde pas; j'ai donné ce que j'avais. Or, ma récompense, ce sont vos prières.

LETTRE CCCXCIX.

A LELBERT, ABBÉ DE SAINT-MICHEL [2].

Il renvoie à son monastère un moine qu'il a détourné de sa funeste résolution de voyager.

A son père et ami Lelbert, abbé de Saint-Michel, le frère Bernard, inutile serviteur des serviteurs de Dieu qui sont à Clairvaux: ses sentiments de légitime tendresse.

Voici votre fils, qui, renonçant d'après notre conseil, au pèlerinage qu'il avait entrepris

[1] Luc., XI, 8.

[2] Il y avait en France plusieurs monastères du nom de Saint-Michel: au bord de la mer en Bretagne, sur la Meuse, en Bourgogne, dans le Poitou et en Thiérache. C'est de ce dernier monastère que Lelbert paraît avoir été abbé. Celui-ci était soit cet Elbert qui à Foigny donna en 1121 un emplacement à l'évêque Barthélemy pour y fonder un monastère de Cisterciens, soit Gilbert son successeur, appelé le Platon de son siècle. A la mort de Simon, abbé de Saint-Nicolas, Gilbert fut mis à la tête de cette abbaye, dont il était sorti. Il eut pour successeur Léon, auquel Innocent II accorda des priviléges en 1138.

avec votre permission, revient à vous. Lorsque nous avons appris, en effet, qu'il avait demandé par légèreté à faire ce voyage, et que vous le lui aviez permis, à cause de son importunité, nous l'avons durement réprimandé, comme il le méritait, et nous l'avons décidé à retourner auprès de vous; autant que nous ayons pu en juger, il est prêt à faire pénitence de sa légèreté et de son importunité, et il promet de s'amender à l'avenir. Nous avons pensé qu'il valait mieux qu'au moins, quelque coupable qu'il fût, il fît pénitence dans son monastère, plutôt que de courir le provinces comme un vagabond. La profession des moines est de se rendre à la Jérusalem céleste, et non à celle de la terre; et ce n'est pas avec leurs pieds, mais avec leur cœur qu'ils y parviendront. Pour vous, mon père, ne soyez pas fâché de son retour, quelque suspecte que vous paraisse sa conversion. Réjouissez-vous plutôt de ce que votre fils était mort et qu'il est ressuscité, de ce qu'il était perdu et qu'il est retrouvé.

LETTRE CD.

A L'ABBÉ DE LIESSE.

Il le prie de recevoir le frère Robert, de le traiter avec bienveillance, et il lui demande des nouvelles de son abbé.

Au vénérable père du monastère de Liesse et à ses fils, le frère Bernard, inutile serviteur des serviteurs de Dieu qui sont à Clairvaux : qu'ils servent le Seigneur dans la crainte, et se réjouissent devant lui avec tremblement.

Nous vous avons renvoyé le frère Robert, en vous priant avec lui et pour lui, de le recevoir avec plus de clémence qu'on n'en montre d'ordinaire aux autres fugitifs qui reviennent. Où les circonstances sont différentes, la peine ne doit pas être la même. De plus, enlevez-le à l'Obédience dans laquelle il a été longtemps retenu malgré lui, au péril de son âme, comme il le dit, et transférez-le dans un autre lieu où il puisse mener une vie plus salutaire et plus sûre. Autrement, je crains, autant que j'ai pénétré ses intentions, que vous ne le perdiez sans retour. Nous avons appris que le seigneur abbé est gravement malade. Nous vous demandons de nous faire savoir au plus tôt s'il est mort ou vivant, afin que nous nous réjouissions de sa vie, toute mortelle quelle est, ou que nous pleurions sa mort, bien qu'elle le conduise à la vie, ou, pour dire plus vrai, nous aurons, de l'une et de l'autre nouvelle, joie et peine en même temps. Nous gémirons pour lui de la vie qui le retarde, nous nous en réjouirons pour nous à qui elle le conserve; nous le féliciterons de la mort qui lui donne la récompense, nous en gémirons pour nous qu'elle privera d'un ami.

[1] On appelait Obédience un Prieuré, une celle ou une ferme qui était administrée par deux ou trois religieux au plus.

LETTRE CDI.

A L'ABBÉ BAUDOUIN DE CHATILLON.

Il lui ôte la crainte que les paroles imprudentes d'une personne lui avaient donnée.

J'ai vu que vous nous aimiez, à la crainte que vous avez eue pour nous. Mais réjouissez-vous : car ce que vous redoutiez ne nous est pas arrivé. La chose a été examinée avec soin, suivant l'avis que vous m'aviez donné, et le mensonge a été pris dans la bouche de celui qui vous a dit ces paroles. Soyez sûr que de deux choses l'une : cet homme a parlé ou par malice, ou sur un simple soupçon. Assurément, la douleur reviendra sur sa tête, et son iniquité retombera sur lui. Car il est coupable de ce qu'il s'efforce de prêter à autrui.

LETTRE CDII.

A BAUDOUIN, ÉVÊQUE DE NOYON [1].

Il lui recommande avec enjouement un enfant.

Au seigneur Baudouin, évêque de Noyon, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : plus encore qu'il ne mérite.

J'envoie l'enfant qui porte cette lettre manger votre pain; j'éprouverai votre avarice, en voyant si vous le recevez avec tristesse. Ne pleurez pas, ne vous lamentez pas : il a le ventre petit et se contentera de peu. Cependant, nous vous serons reconnaissant s'il revient de chez vous avez plus de science que d'embonpoint. Ma manière d'écrire me tiendra lieu de cachet; le mien ne s'est pas trouvé sous ma main, pas plus que votre ami Geoffroy.

[1] On voit par une lettre de Suger, let. 44, que ce Baudouin avait été abbé de Châtillon. C'est à lui qu'était adressée la lettre précédente.

LETTRE CDIII.

A HENRI ARCHIDIACRE [1].

Sur la validité du Baptême conféré par ces paroles : « Je te baptise au nom de Dieu et de la sainte et vraie Croix. »

A son cher Henri archidiacre, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

1. Nous répondons brièvement à la question que vous nous avez posée, sans préjudice néanmoins d'un avis plus sûr et plus sage. Un laïque, dites-vous, a baptisé un enfant arraché au sein de sa mère et qui était en danger de mort, et il n'a point observé, quant aux paroles, la forme ordinaire, mais il a dit : « Je te baptise au nom de Dieu et de la sainte et vraie Croix. » Vous demandez si l'enfant a été baptisé, ou si, en supposant qu'il vive, il doit être rebaptisé [2]. Pour moi je crois qu'il est baptisé et que le son des paroles n'a pas pu nuire à la sincérité de la foi, ni à la piété de l'intention. Car, sans parler du nom de Dieu, par lequel il a exprimé la substance de la Trinité, en ajoutant : « de la sainte et vraie Croix », il a manifestement fait mention de la passion du Seigneur. Autrement, ce serait croire que l'Apôtre, contrairement à ce qu'il dit : *Que celui qui se glorifie doit se glorifier dans le Seigneur* [3], entend se glorifier dans le bois de la Croix et non pas dans la grâce du Crucifié, lorsqu'il s'écrie : *A Dieu ne plaise que je me glorifie ailleurs que dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ* [4]! Quand nous disons en baptisant selon la règle commune de l'Église : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », il ne faudrait pas entendre autre chose qu'une confession de la Trinité. De même une confession de la sainte Croix n'est qu'une confession du Crucifié. Et nous lisons dans les Actes des Apôtres que, non seulement on baptisait au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais encore que quelques personnes étaient baptisées au nom du Seigneur Jésus-Christ [1].

2. Vous demandez encore si celui qui a fait ce baptême a péché, ou s'il est permis d'employer cette forme dans d'autres cas. Quoiqu'il soit raisonnable d'excuser la conduite de cet homme par sa simplicité, au point de n'y voir aucun péché ou un péché minime, ceux qui, par témérité, voudraient introduire, contre la forme de l'Église, un nouveau mode de baptême, seraient tout à fait inexcusables. Si, l'on soutient qu'il a commis un péché, je ne puis pas croire que ce soit un péché suffisant pour compromettre le salut de celui qui a conféré le baptême, ou de celui qui l'a reçu. Car il ne paraît pas avoir méprisé la formule de l'Église, mais s'être laissé aller à ces paroles par l'ardeur d'une foi trop empressée.

[1] Henri, frère de Louis le Jeune, était alors archidiacre Orléans, d'après le cartulaire de Saint-Martin des Champs.

[2] Cette lettre a paru à plusieurs critiques n'être pas de saint Bernard. Mais dom Mabillon la lui attribue ; on la trouve dans les plus anciennes éditions, celle de Lyon de 1520 et les suivantes ; et elle rappelle le style de saint Bernard. Du reste, l'avis de saint Bernard sur la validité du baptême conféré au nom de Dieu seul et de la Croix n'est point admis par les théologiens et n'est pas conforme à la tradition des Apôtres, des Pères, et particulièrement de saint Augustin. Ils exigent qu'il soit au moins fait mention de la sainte Trinité.

[3] I Cor., I, 31, et II Cor., X, 17. — [4] Galat., VI, 14.

[1] Act., X, 48.

LETTRE CDIV.

A ALBERT, RECLUS.

Il lui conseille de manger une fois par jour et de ne jamais recevoir de femmes.

Le frère Bernard, de Clairvaux, au frère Albert, reclus : qu'il livre un vaillant combat.

Vous me demandez la permission d'observer je ne sais quel règlement de jeûne, que vous aviez sollicité de moi, dans votre cellule, et d'avoir avec des femmes des entretiens que je vous avais défendus, comme vous vous en souvenez, mais que vous ne pouvez, écrivez-vous, éviter à cause de votre indigence. Je ne prétends, quant à moi, avoir sur vous aucun pouvoir. Je vous ai donné le conseil, et non pas l'ordre, de manger toujours au moins une fois par jour ; de vous interdire absolument toutes visites de femmes et tout entretien avec elles ; de vivre du travail de vos mains, sans compter beaucoup d'autres points qu'il serait trop long de rappeler maintenant. Que si vous voyiez que vous ne pourriez pas suffire aux frais de cette grande entreprise, vous ne deviez pas commencer ce que vous étiez incapable d'achever. Je vous ai donné un conseil sûr : vous n'êtes pas forcé de vous en tenir à mon règlement ; cependant je ne vous engagerai pas à en changer. Adieu.

LETTRE CDV.

A L'ABBÉ G.

Il le prévient qu'un certain religieux a assez de forces pour vivre selon les règles de la communauté.

Au seigneur G., abbé, le frère Bernard : tout ce qu'il désire pour lui-même.

Apprenez que le frère G., depuis qu'il est revenu de la Crète[1], où il a pris des remèdes, a suivi très-exactement la règle de la communauté en tous points, comme un des plus robustes ; on ne lui a servi aux repas rien autre chose que la nourriture commune, et il a constamment assisté aux veilles avec les autres. Si donc il veut en agir autrement avec vous, n'y consentez pas : car soyez certain que ce n'est pas chez lui maladie du corps, mais vice de l'âme. Adieu.

LETTRE CDVI.

A L'ABBÉ DE SAINT-NICOLAS[2].

A son très-doux ami et collègue, l'abbé de Saint-Nicolas, le frère Bernard, de Clairvaux : l'esprit de piété.

L'ennemi du Christ, le diable a fait son métier en séduisant un chrétien. Nous également nous avons, autant que possible, fait le nôtre en convertissant le malheureux séduit, qui par hasard est venu à nous. Il vous reste à faire, vous aussi, ce qui vous concerne en recevant le converti ; et ainsi tous ensemble nous espérerons que Dieu, un jour, fera ce qui lui appartient, en rendant à chacun selon ses œuvres.

LETTRE CDVII.

A ODON, ABBÉ DE BEAULIEU.

Il lui conseille de rendre sans délai le dépôt du pauvre.

A son frère et ami Odon, abbé des clercs réguliers de Beaulieu, le frère Bernard, indigne administrateur du monastère de Clairvaux : salut.

Il ne serait ni avantageux ni honorable à vous de retenir, si vous le faites, le dépôt que cet homme dit vous avoir confié. Il est venu se plaindre de cela auprès de moi, sans doute à cause de l'amitié intime et particulière qu'il sait exister entre vous et moi. Comptant, moi aussi, sur cette amitié, je le dis à votre honte, comment n'avez-vous pas, pour faire taire ces cris importuns, vendu plutôt le calice de l'autel, si vous n'aviez ni bœuf ni cheval à vendre, pour rendre à cet homme ce qui lui appartient. Épargnez, je vous en prie, votre propre personne, épargnez la bonne renommée de votre maison, épargnez le saint temps du Carême où nous sommes, et que ce qu'on doit à ce pauvre homme sans contestation lui soit rendu sans délai, avant que la chose soit divulguée davantage et qu'on ne puisse plus s'acquitter sans un plus grand déshonneur.

LETTRE CDVIII.

A G., ABBÉ DE TROYES[1].

Il recommande à l'abbé de Troyes un clerc de complexion délicate qui renonçait au monde ; il craint qu'il ne soit trop faible pour l'austérité de Clairvaux.

A son ami et compagnon, au seigneur G., abbé des clercs chanoines de Troyes, le frère Bernard, serviteur inutile de l'église de Clairvaux : le salut dans le Seigneur.

J'ai déterminé ce clerc, qui quitte le monde et qui désirait demeurer avec nous, à se réfugier plutôt dans votre Ordre : j'ai craint qu'il ne fût brisé par la rigueur du nôtre. Nous vous le recommandons en conséquence comme un homme qui nous est parfaitement connu, dont les mœurs sont pures, et qui est instruit dans les lettres ; enfin comme un serviteur de Dieu, qui, par la grâce de Dieu, vous donnera, je le crois, de véritables consolations. Si, en effet, nous désirons qu'il aille chez vous, ce n'est pas tant à cause de lui, qu'à cause de vous, que nous aimons comme nous-même : en raison des mérites de sa vie, nous l'aurions gardé volontiers, si nous ne craignions de recevoir un clerc délicat, qui n'a pas l'habitude du travail. Adieu.

[1] La Crète était un monastère de l'Ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Langres.

[2] Simon, abbé de Saint-Nicolas, dans la forêt des Vosges. Les lettres 83 et 84 lui sont adressées.

[1] Guillaume, abbé de Saint-Martin de Troyes, de l'Ordre de saint Augustin. L'expression de clercs chanoines a ici le même sens que celle de clercs réguliers.

LETTRE CDIX.

A RORGON D'ABBEVILLE [1].

Il lui conseille de ne pas tenir grand compte de sa présence corporelle; il le prie de concéder à des Religieux une portion de terre inculte.

A un homme illustre et qui en même temps nous est cher, à Rorgon d'Abbeville, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et nos prières.

On nous a rapporté qu'il vous serait agréable de pouvoir jouir à votre aise de notre présence et de notre entretien; et cela parce que, dans votre bienveillance, vous croyez que je suis un des serviteurs du Très-Haut. Et moi je vous dis, qu'en raison de l'humilité que vous montrez par là et de la bonne renommée de votre noblesse, qui est venue jusqu'à nous, votre présence nous serait également agréable. Mais, si cette affection naturelle qui est en nous est un bien estimable, elle n'est pas cependant un bien parfait. Car cette vue est toute corporelle; elle est courte et nous est commune avec le reste des animaux. Nous devons donc plutôt aspirer à cette vision délicieuse de la société éternelle; nous devons nous appliquer aux bonnes œuvres pour y parvenir. Nous prions votre charité de daigner accorder, à titre d'aumône, à l'église d'Ailly [2], cette terre qui vous appartient dans la paroisse de Currenne. Notre cher et intime ami l'abbé d'Ailly vous en a parlé; cette terre est déserte et inculte, et elle vous a toujours été inutile, ainsi qu'à vos prédécesseurs : que le bien que vous ferez en la donnant profite devant Dieu à votre âme, et aux âmes de vos prédécesseurs et de vos successeurs.

LETTRE CDX.

A GILDUIN, ABBÉ DE SAINT-VICTOR [3].

Il lui recommande Pierre Lombard.

A ses révérends pères et seigneurs, et très-chers amis, au vénérable G., par la grâce de Dieu abbé de Saint-Victor de Paris, et à toute sa communauté, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et nos indignes prières.

Nous sommes forcé de demander beaucoup, parce qu'on demande beaucoup de nous; et nous ne pouvons pas ménager nos amis, parce que d'autres amis ne nous ménagent pas. Le seigneur évêque de Lucques, notre père et ami, m'a recommandé un homme vénérable, P. Lombard [1], et m'a demandé de pourvoir par mes amis à l'entretien de ce dernier, durant le peu de temps qu'il demeurerait en France pour ses études : c'est ce que j'ai fait, tant qu'il est resté à Reims. Maintenant qu'il demeure à Paris, je le recommande à votre affection, sur laquelle je compte plus spécialement : je vous prie de vouloir bien prendre soin de le nourrir le peu de temps qu'il y passera, jusqu'à la Nativité de la sainte Vierge. Adieu.

LETTRE CDXI.

A THOMAS, PRÉVÔT DE BEVERLEY.

Lettre pleine de douceur et d'onction, par laquelle il invite Thomas à la vie religieuse, sans s'arrêter aux péchés qu'il peut avoir commis. Il ajoute que rien en ce monde n'est préférable à une bonne conscience.

A Thomas, jeune homme de bonne espérance, vénérable prévôt de Beverley, le frère Bernard, serviteur des pauvres du Christ qui sont à Clairvaux : qu'il fasse honneur à son nom, présage de l'héritage des apôtres.

1. Bien que je vous sois inconnu, Ives, qui vous connaît, m'a donné la pensée de vous écrire, et la charité m'y a déterminé. Il m'a rapporté de vous ce qu'il en savait, comme il l'a voulu; et la charité, qui croit tout [2], n'a pu entendre

[1] Rorgon d'Abbeville est, ainsi que son épouse Elisabeth, considéré comme le fondateur du Prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, et un vieux Bréviaire de ce monastère mentionnait à ce titre son nom, l'avant-veille des ides d'août.

[2] Ailly, monastère de l'Ordre de saint Benoît, dans le diocèse de Tournai, fut fondé en 700 pour des religieuses, auxquelles succédèrent des moines après l'invasion des Normands.

[3] Albéric, dans sa chronique sur l'année 1129, s'exprime ainsi : « La maison de Saint-Victor de Paris était d'abord un Prieuré de moines noirs de Marseille; ces moines furent expulsés avec l'autorisation du roi, et maître Hugues, dit de Saint-Victor, y amena une communauté de chanoines réguliers de Saint-Rufus, de Valence. Cette Congrégation prospéra si bien, qu'elle compte dans sa dépendance trente abbayes et plus de quatre-vingts prieurés. » Jacques de Vitry dit d'elle. *Hist. Occident.*, cap. 24 : « Cette sainte Congrégation est le refuge des pauvres, la consolation des affligés, l'appui et comme le fondement des faibles, le soulagement de ceux qui sont las, le soutien, la main qui relève ceux qui sont tombés, le port le plus tranquille des écoles.... Dès le principe, elle fut illustrée par un grand nombre de docteurs de Paris, hommes honorables et instruits, étoiles brillantes, perles précieuses, parmi lesquelles brille au premier rang le chantre du Seigneur, l'organe du Saint-Esprit, maître Hugues, dit de Saint-Victor. » Saint Bernard porta toujours à cette maison une affection toute particulière, comme le prouve une concession qu'il lui fit et dont la charte est restée.

Gilduin, auquel notre lettre est adressée, fut institué abbé en 1113, par Louis le Gros, fondateur du monastère, lorsque Guillaume de Champeaux, qui avait commencé la fondation, eut été élevé au siége de Châlons.

[1] Pierre, l'auteur des *Sentences*, était Lombard. Etant venu de l'université de Bologne en France, il fut recommandé à saint Bernard par l'évêque de Lucques, et par saint Bernard aux chanoines de Saint-Victor.

en vain ce qu'il a dit. Non, dis-je, elle n'a pu l'entendre en vain, du moins en ce qui me concerne; et bientôt, après l'avoir écouté, j'ai été poussé par elle à vous écrire, à vous exhorter, à prier pour vous. N'en retirerez-vous aucun fruit? à vous de le voir. Nous sommes charmé, je l'avoue, de tout ce que nous avons entendu dire de vous par ceux qui vous connaissent; ce qui nous séduit en vous, ce n'est pas la noblesse du sang, l'élégance du corps, l'éclat de la beauté, l'excellence des dignités : ces choses et celles qui leur ressemblent, ne sont que la gloire de la chair et la fleur des champs; mais c'est la vivacité de votre esprit, la pureté de vos mœurs, et surtout cet amour de la sainte pauvreté que vous avez, dit-on, conçu depuis peu au milieu des richesses. C'est cela dont nous vous félicitons, et qui nous donne de vous cette bonne espérance, qui, s'il plaît à Dieu, ne sera pas trompée. Puisse notre joie s'élever bientôt jusqu'aux Anges, qui attendent une fête solennelle et délicieuse pour votre conversion, comme pour celle des autres pécheurs! Oh! si la fleur de votre jeunesse, la beauté de votre nature, pouvaient être remises en mes mains! s'il m'était permis de les garder pour Dieu sans qu'elles pâlissent, et de lui en offrir le suave parfum avant qu'elles se soient flétries!

2. Mais peut-être votre conscience me répondra-t-elle que je parle trop tard, et qu'on ne peut plus la garder intacte, parce que vous sentez que beaucoup de crimes l'ont déjà souillée. Je n'en suis point effrayé : pécheur moi-même, je vois le pécheur sans épouvante, et je ne méprise pas le malade, parce que je me sens accablé par la maladie. Et quand bien même vous me croiriez en pleine santé, je ne refuse pas de devenir malade auprès d'un malade, pour le gagner. J'écoute volontiers, à ce sujet, le conseil de Paul, quand il dit : *Vous qui êtes spirituels, instruisez avec un esprit de douceur ceux qui sont tombés; arrêtez vos regards sur vous-mêmes, de crainte d'être, vous aussi, tentés* [1]. Je ne m'inquiète pas de la gravité de la maladie, quand je songe à l'habileté du médecin et à la charité que j'ai si souvent éprouvée pour moi-même dans les langueurs qui m'ont accablé. Quels que soient les vices qui vous souillent, quelque flétrie que soit votre conscience, quelque horribles que soient les crimes qui ont déshonoré votre jeunesse, auriez-vous croupi dans la fange de vos mauvais jours comme un animal sur son fumier, vous serez certainement purifié, vous deviendrez plus blanc que la neige, et votre jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle; car je sais qui a dit : *Où le péché avait abondé, la grâce a surabondé* [1]. Le médecin est plein de bonté, il guérit toutes les maladies de l'âme, et remplit tous ses désirs pour le bien [2].

3. Une bonne conscience est un grand trésor. Quel bien est, en vérité, plus précieux et plus doux? qu'y-a-t-il sur la terre qui donne plus d'assurance et de calme? Une bonne conscience ne craint pas la perte des richesses, les atteintes de la médisance, les souffrances du corps : car elle est plutôt relevée qu'abattue par la mort. Que comparez-vous dans les biens de la terre à une félicité aussi grande? qu'est-ce que le monde offre de pareil, pour séduire ceux qui l'aiment? qu'est-ce qu'il leur promet de semblable, même quand il veut les tromper? sont-ce des terres immenses, de vastes palais, la robe des pontifes ou le sceptre des rois? mais, pour ne rien dire des dangers sans lesquels on ne peut ni acquérir ni garder ces biens, est-ce qu'il ne suffit pas que la mort survienne pour que tout échappe à la fois? Car il est écrit : *Ils se sont endormis dans leur sommeil, et ils n'ont plus trouvé dans leurs mains rien de leurs richesses* [3]. Mais les biens d'une bonne conscience reverdissent, le travail ne les use pas; loin de s'évanouir à la mort, ils y refleurissent: ils réjouissent l'homme quand il est vivant, le consolent quand il meurt, le soutiennent quand il est mort, et ne lui manquent pas de toute l'éternité. Mais pourquoi m'arrêter à des paroles, quand je suis prêt à les accomplir par des faits? Vous avez devant vous le moyen d'acquérir la richesse ou de me convaincre de mensonge. Venez seulement et faites-en l'expérience. Avec quel bonheur nous courrons au-devant du fugitif en lui portant le pain! avec quels joyeux embrassements nous accueillerons notre jeune fils! Aussitôt on lui donnera sa première robe, on lui mettra un anneau au doigt et l'on dira : *Mon fils que voici était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé* [4].

LETTRE CDXII.

A T., JEUNE HOMME QUI AVAIT FAIT VŒU D'EMBRASSER LA VIE MONASTIQUE.

A son bien-aimé fils T., Bernard, abbé de Clairvaux : qu'il aille au devant de l'Époux et de l'Épouse.

1. L'homme, je vous parle un langage fami-

[1] Galat., VI, 1.

Rom., V, 20. — [2] Ps. CII, 3. — [3] Ps. LXXV, 6. — [4] Luc, XV, 24, 32

lier, est un animal raisonnable et mortel. Un bienfait du Créateur nous a donné la raison ; la mort est la peine du péché. Par l'une, nous participons à la noblesse des anges; par l'autre, à la faiblesse des bêtes. Cependant la crainte de la mort et la dignité de la raison doivent l'une et l'autre nous animer et nous élever à chercher Dieu. Souvenez-vous de cette parole par laquelle vous avez fait naître mon espérance. Je viens recueillir le fruit de votre promesse, parce que le temps de le recueillir est venu : ne tremblez pas là où vous n'avez nul sujet de crainte. Ce n'est pas un fardeau c'est un honneur de servir le Seigneur dans la joie. Je ne puis vous accorder aucun délai : car rien n'est plus certain que la mort, ni plus incertain que l'heure de la mort. Si vous parlez de votre tendre jeunesse, les fruits sont souvent avant leur maturité arrachés des arbres, soit par la main de l'homme, soit par la tempête. Si vous parlez de votre beauté et de votre éclat, « O bel enfant, ne vous fiez pas trop à votre fraîcheur : on laisse tomber les blanches fleurs du troène, on récolte les fruits noirs de l'airelle » [1]. Sortez, sortez avec Joseph de la maison de Pharaon, et laissez votre manteau à la maîtresse égyptienne, c'est-à-dire à la gloire du siècle. Sortez de votre terre et de votre parenté, oubliez votre peuple et la maison de votre père, et le Roi sera épris de votre beauté. On ne trouve point l'Enfant Jésus parmi ses connaissances et ses proches. Sortez de la maison de votre père pour aller à sa rencontre, puisque lui-même est sorti à cause de vous de la maison de son Père. Il vient du haut du ciel. Il est juste que cette femme l'ait trouvée, elle qui, venue de son pays, criait : *Ayez pitié de moi, Fils de David.* Et lui, comme la grâce est répandue sur ses lèvres, lui répondit sur-le-champ : *O femme, votre foi est grande ! qu'il vous soit fait comme vous l'avez demandé* [2].

2. Satan peut chasser Satan, mais l'Esprit de vérité sera-t-il jamais contraire à lui-même ? Je crois que c'est lui qui par votre bouche me parlait de votre conversion. Veillez donc à ne pas dévier à droite ni à gauche, mais venez à Clairvaux, selon votre parole. Je vous ai écrit cette lettre, brièvement et en secret, en vous l'envoyant par notre bien-aimé fils Gérard, votre ami. Ne donnez pas d'excuse. Si vous aimez l'étude, si vous voulez encore vous instruire et vivre sous un maître, le Maître est ici et il vous appelle : c'est Celui en qui sont cachés tous les trésors de la Sagesse. C'est lui qui enseigne la science à l'homme et rend éloquente la langue des enfants ; il ouvre, et personne ne ferme : il ferme, et personne n'ouvre après lui.

[1] Virgil., *Bucoliques*, égl. II, v. 17 et 18. — [2] Matth. XV. 22, 28.

LETTRE CDXIII.

A L'ABBÉ RAYNALD.

Il loue sa prudence et son humilité.

Au seigneur abbé Raynald, le frère Bernard : tout ce qu'il désire pour lui-même de grâces spirituelles.

Je loue la prudence avec laquelle vous avez craint, par égard pour le novice, de contrister le moine ; mais j'approuve davantage encore l'humilité avec laquelle vous avez supporté l'injure, si grave pourtant, qui vous a été faite ; enfin, je préfère de beaucoup la charité avec laquelle, ne voulant pas écraser le roseau brisé [1], vous avez pris soin d'engager cet homme à recourir à nos conseils. O humilité prudente, humble charité, qui épargne l'injustice du moine, pour ne pas nuire au novice indécis ! Je vous le renvoie raffermi autant que je l'ai pu, et prêt, je le pense, à réformer tous les points sur lesquels il a été averti. Je conseille à votre bienveillance si éprouvée, et, s'il est nécessaire, je la supplie de le recevoir, pourvu toutefois que le frère précité, auquel j'ai envoyé une lettre de prière à ce sujet, renonce d'abord à sa résolution, si faire se peut. Adieu.

LETTRE CDXIV.

AU MOINE ALARD.

Sur le même sujet.

Il le reprend vivement de s'opposer avec opiniâtreté au retour du novice ci-dessus désigné, qui, après avoir été chassé, voulait s'amender et rentrer dans le monastère.

A son cher fils Alard, le frère Bernard : ses sentiments de tendresse paternelle.

1. Le frère Adémar se plaint que vous ayez été trop dur avec lui, non seulement parce que vous l'avez fait renvoyer de la maison, mais encore parce que vous empêchez qu'on ne se réconcilie avec lui. Pour moi, je suis persuadé que vous n'avez agi en cela qu'avec une bonne intention ; mais, quand je me souviens de cette opiniâtreté que j'ai coutume, comme vous le savez, de reprendre souvent en vous avec une affection pleine de liberté, je crains que votre zèle ne soit pas

[1] Isaïe, XLII, 3.

selon la sagesse. Car, pour citer les termes mêmes de la Règle[1], quelle hardiesse ne faut-il pas pour retrancher, pour excommunier, et surtout pour expulser un religieux, en l'absence et à l'insu de l'abbé? N'aurait-il pas mieux convenu à votre humilité de ne pas faire à autrui ce que vous n'auriez pas voulu qu'on vous fît? Tout au contraire, il eût été plus digne de votre perfection d'imiter l'Apôtre, quand il dit : *Je me suis rendu faible avec les faibles, pour les gagner*[2]; et encore : *Vous qui êtes spirituels, instruisez-les avec un esprit de douceur; arrêtez vos regards sur vous-mêmes, de crainte d'être, vous aussi, tentés*[3]. C'est le prieur qui l'a renvoyé, direz-vous; ce n'est pas moi. Je le sais bien; mais il n'a agi que d'après vos conseils, et parce que vous l'y avez poussé de toutes les manières. A présent encore, comme je l'ai appris, le prieur lui-même, touché de pitié, voudrait le rappeler; mais vous, persistant dans la dureté de votre cœur, vous ne le laissez pas réparer ce qu'il a fait sans discrétion et pressé par vous. Je vous le demande, d'où vous vient cette assurance avec laquelle vous seul, quand tous les autres cèdent à la pitié, quand le seigneur abbé lui-même est favorable, vous vous montrez implacable et ne voulez pas qu'on le reçoive? N'avez-vous pas lu qu'*un jugement sans miséricorde est réservé à celui qui n'a pas fait miséricorde*[4]? Avez-vous oublié ce qui est écrit : *On se servira vis-à-vis de vous de la mesure dont vous vous serez servi*[5]? ou méprisez-vous la promesse faite aux miséricordieux, *qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde*[6]?

2. Mais, vous ignorez, direz-vous, combien il a été expulsé justement. Je ne demande pas, et je ne m'inquiète pas à présent de savoir si cela a été juste ou non. Je me plains seulement, je murmure, je m'étonne profondément que, offrant une humble satisfaction, demandant instamment, supportant patiemment, promettant de se corriger, il n'ait pas obtenu d'être exaucé, afin, selon la parole de l'Apôtre, que la charité s'affermît envers lui[7], et que, selon notre Maître, il fût de nouveau éprouvé en toute patience[8]. S'il a été renvoyé injustement, il est juste de le rappeler; s'il a été exclu avec justice, il y aurait de la charité à le recevoir. C'est pourquoi, notre avis, sans avoir discuté l'affaire, nous paraît le plus sûr: c'est qu'il ne faut pas, soit par justice, soit par miséricorde, se séparer d'un Dieu miséricordieux et juste. Je vous demande donc, mon bien-aimé fils, que ce qu'il n'a pu mériter par ses prières, il puisse l'obtenir par les nôtres, qu'il a si longtemps sollicitées.

[1] Règ. de S. Ben chap. 70. — [2] I Cor., IX, 22 — [3] Galat. VI, 1. — [4] S. Jacq., II, 13. — [5] Matth., VII, 2 — [6] Matth., V, 7. — [7] II Cor, II, 8. — [8] Reg. de St Ben., C, 58.

LETTRE CDXV.

A UN HOMME QUI MANQUAIT A SA PROMESSE.

Il l'exhorte à secouer le joug de la volupté et à accomplir son vœu d'entrer en religion.

Si vous vous oubliez vous-même, pour moi je ne vous oublie pas: car je vous aime, et plus je vous aime, plus je m'afflige. Ma tendresse est la cause de ma douleur, et la douleur empêche l'oubli. Mais, hélas! triste et malheureux souvenir! Je me demandais avec étonnement qu'est-ce qui vous empêchait de venir, comme vous l'aviez promis. Je ne pouvais croire que vous violeriez, légèrement et sans une raison majeure, votre engagement, et un engagement de cette nature : car je vous avais trouvé assez fidèle et sincère dans votre tendre jeunesse. Je ne me suis pas trompé. La cause qui vous retient est, en réalité, grave et considérable. C'est celle qui a vaincu le très-vaillant David, qui a séduit le très-sage Salomon. Que dirai-je? Celui qui tombe ne parviendra-t-il pas à se relever? Oh! que j'aurais de choses d'une extrême importance à vous dire? mais il est trop long de les écrire : je vous les résume en peu de mots. S'il reste encore en vous quelque étincelle de notre ancienne affection, si vous avez conservé quelque espérance de sortir un jour de ce misérable esclavage où vous êtes, si enfin vous ne voulez pas que la confiance, que vous avez encore, dit-on, au milieu d'une telle conduite, dans les prières et dans l'amitié de notre communauté, soit vaine et se brise, ne différez pas de revenir à Clairvaux, pourvu toutefois que vous soyez assez libre et maître de vous-même, pour oser vous séparer, au moins quelque temps, de cette bête cruelle qui s'applique chaque jour à dissiper vos biens et à répandre votre sang.

Autrement, sachez que vous êtes entièrement retranché du cercle intime de notre confraternité, et que vous ne pourrez plus désormais espérer qu'en vain de rentrer dans la société des gens de bien : car ce serait vous juger vous-même indigne de leur commerce, que de refuser d'écouter leurs conseils. Du reste, si vous ne tardez pas à venir, j'ai confiance qu'avant

de vous être éloigné de nous, vous serez, par la miséricorde de Dieu, délivré des entraves de mort qui vous retiennent.

LETTRE CDXVI.

A UN INCONNU.

Il assure qu'il n'a pas été le distributeur des aumônes du comte Thibaud.

Les lettres mordantes que vous avez pris l'habitude de nous adresser depuis quelque temps, montrent que vous souffrez d'une blessure au cœur. Au commencement, nous avons pensé que vous ne parliez pas sérieusement, mais que vous vouliez, comme vous en aviez coutume, plaisanter avec nous : un moine venu par hasard de votre pays a dissipé l'erreur de notre supposition. Quoi qu'il ne connût jusqu'ici de vos lettres que ce qu'il en a appris de notre bouche, il nous les a expliquées tout autrement, mais avec beaucoup de vérité ; et il ne nous a laissé aucun doute sur les mauvais soupçons que vous nourrissez contre nous, comme si nous ne nous étions pas conduit en ami vis-à-vis de nos amis absents, dans la distribution des aumônes du comte de Champagne. Ce qui vous blesse, c'est que vous croyez que cette affaire a été laissée à notre disposition. Mais, si l'on croit que ce comte dirige sa personne ou ses affaires d'après nos conseils, on ne nous connaît guère, ni moi, ni lui, soyez-en sûr. Cela n'est que trop prouvé. Je lui ai demandé, avec assez d'importunité et de hardiesse, de donner quelque chose à certains monastères, et spécialement à cet évêque à propos duquel vous me reprochez si durement de n'avoir pas ouvertement parlé de vous : je n'ai rien pu obtenir. Le comte a distribué lui-même de ses biens ce qu'il a voulu, et à qui il l'a voulu ; j'ai été en partie le témoin, mais non l'instrument de cette distribution ; le plus souvent, il a agi sans que je le visse, non d'ailleurs que j'en fusse jaloux. Peut-être aurions-nous pu arracher quelque chose pour nous-même, si nous l'avions voulu : mais Dieu, grâces lui en soient rendues, nous a inspiré la pensée de ne pas même accepter ce qui nous était offert. Si maintenant vous me faites l'honneur de croire plutôt à ma parole qu'au bruit public en ce qui me concerne, il ne vous restera plus, je pense, aucun prétexte de nous considérer, l'évêque ou nous-même, comme moins dignes que par le passé de vos bienfaits, que vous jugez à propos de nous reprocher. Croyez cependant que nous sommes prêts à renoncer de bonne grâce à ce que nous ne méritons pas d'obtenir.

LETTRE CDXVII.

A L'ABBÉ DE TRONCHIN.

Il le prie de recevoir avec bonté le frère Dodon.

A son très-cher frère et collègue G., abbé de Tronchin, le frère Bernard de Clairvaux : le salut dans le Seigneur.

Voici le conseil ou plutôt la décision que nous avons, dans notre simplicité, donnée au frère Dodon, quand il est venu nous consulter. Comme il n'a apporté aucun motif suffisant pour justifier son désir de quitter son monastère et son Ordre, nous n'avons vu aucune raison pour lui permettre de passer dans un autre. Quant au vœu qu'il prétend avoir fait d'abord et dont il a surtout pris prétexte pour ses scrupules, comme il est certain que ce vœu n'a été fait qu'en pensée, tout au plus en parole, et n'a pas eu d'autre suite, il ne doit aucunement être préféré au second vœu dans lequel il paraît, quoique postérieurement, s'être lié par la parole, par la réflexion, par l'habit, par la profession, puisque surtout le premier engagement ne paraît ni plus rigoureux ni plus parfait que le second. C'est pourquoi, nous ne croyons pas qu'il soit sûr, même pour vous, qui devrez rendre compte de son âme au Christ, de lui accorder votre autorisation sur ce point; car il est écrit : *Le Seigneur mettra avec les ouvriers d'iniquité ceux qui s'enfoncent dans des voies tortueuses* [1]. Recevez-le donc avec bonté comme un fils, gardez-le avec soin comme un dépôt qui vous est confié : désormais, si je ne me trompe, il suivra vos ordres et se rendra à vos conseils.

LETTRE CDXVIII.

(Écrite l'an 1152.)

A HUGUES, ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Il le prie de confirmer la donation faite au monastère de Savigny.

A son seigneur et bien-aimé père Hugues, par la grâce de Dieu archevêque de Rouen, et à toute l'église de Rouen, Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et ses prières autant qu'il puisse en adresser au Seigneur.

Nous informons votre bonté et nous rendons un témoignage assuré de la vérité de ce fait,

[1] Ps. CXXIV, 5.

que le seigneur Philippe, évêque de Bayeux, a concédé, sur notre prière, à vos fils, nos frères de Savigny, un fonds de quatre acres de terre situé devant la grange d'Escure, en notre présence et en celle de notre révérend père le seigneur Henri, alors évêque d'York, du seigneur Guy, abbé de Cher-Lieu, et de nos autres frères. C'est pourquoi nous prions et supplions très-instamment votre piété bien-aimée dans le Seigneur, de pourvoir avec votre sollicitude et vos sentiments paternels à ce que vos fils ne soient pas inquiétés à l'avenir au sujet de cette terre. Si donc quelqu'un, soit à présent, soit plus tard, veut élever quelque plainte à l'occasion de ce fonds ou recourir à quelque violence, il sera de votre charité de vous opposer comme un mur à cette attaque contre une maison qui est la vôtre, et de revendiquer son droit d'en jouir sans trouble : ce que nous écrivons est la vérité, la vérité vraie.

LETTRE CDXIX.

(Écrite l'an 1152.)

A PIERRE, ABBÉ DE CELLES.

Il abandonne un four aux moines de Celles.

A Pierre, par la grâce de Dieu vénérable abbé de Saint-Pierre de Celles, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : le salut et ses prières, autant qu'il puisse en adresser au Seigneur.

Nous vous concédons et nous vous confirmons à vous et à votre maison la propriété du four placé près de Troyes, et qui appartenait à notre maison de Mores. Comme nos frères ne peuvent en percevoir les revenus, ceux qui construisirent ce four ayant reçu les quarante-quatre livres qu'ils ont dépensées à cette construction, l'ont par nos mains transmis à votre maison et à vous, pour que vous en jouissiez librement : acte que nous voulons ratifier et que nous confirmons par l'appositon de notre sceau. Sont témoins les religieux de votre maison : Pierre, prieur ; Jocelin, sous-prieur ; Étienne, prévôt, et en outre, Vaucher et Rainaud, nos cellériers, et Fromond, qui a bâti le four. Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1152.

LETTRE CDXX.

A NICOLAS, ÉVÊQUE DE CAMBRAI.

Fragment.

A notre vénérable seigneur et très-cher père N., évêque de Cambrai, Bernard, dit abbé de Clairvaux : qu'il fasse le bien devant Dieu et devant les hommes.

Nous attendons de votre vieille amitié une preuve nouvelle, qui dissipe nos doutes et nous donne la certitude. Je suis sûr que vous m'aimez ; mais, comme votre affection nous a été clairement manifestée.... (*Le reste manque.*)

LETTRE CDXXI.

A MAR. ET A SA FEMME [1].

Il leur conseille l'aumône et les bonnes œuvres.

Bernard, abbé de Clairvaux, à ses bien-aimés Mar. et sa femme : qu'ils sachent, en s'aimant l'un l'autre, faire passer avant leur mutuelle tendresse l'amour du Christ.

Tout ce que vous possédez sur la terre, il est certain que vous le perdrez un jour, si vous ne prenez pas soin de l'envoyer à l'avance dans le ciel par les mains des pauvres. Ainsi, mes très-chers, amassez-vous des trésors dans le ciel où il n'y a pas de rouille pour les ronger, de voleur pour les déterrer et les ravir ; où enfin notre duc lui-même ne pourrait rien vous enlever. Si vous êtes embarrassés de trouver un messager, vous en avez chaque jour à votre porte, non pas un, mais plusieurs, qui transporteront là fidèlement tout ce que vous voudrez leur remettre. Car en ce temps-

[1] Les lettres suivantes, qui dans l'édition latine de M. Migne s'étendent du numéro CDXXI à CDLV, ont été éditées pour la première fois par dom Martène. Nous les avons traduites et publiées sans en changer l'ordre ; mais nous avons dû en supprimer quatre, qui n'étaient que la reproduction textuelle de lettres déjà données. A la place de ces quatre lettres, qui portent les numéros CDXXVIII, CDXXX, CCXLIV et CDLIII, nous avons intercalé quatre lettres nouvelles, d'une authenticité incontestable, qui ont été découvertes par M. le baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, et publiées par lui dans le *Bulletin* de cette académie, IIe série, tome XI, n° 2. La cinquième et dernière lettre inédite de saint Bernard publiée par M. Kervyn de Lettenhove, a été placée par nous sous le n° CDLX a la place d'une lettre dont l'authenticité nous a paru douteuse. De cette façon, nos lettres, malgré des additions et des suppressions, continuent à correspondre exactement pour les numéros aux lettres de l'édition latine de M. Migne.

ci Dieu a multiplié leurs besoins à cette intention, afin que vous ayez une occasion de placer vos épargnes dans un lieu si plein de sécurité et de bonheur. Ayez soin de communiquer cela de notre part à T., notre frère et votre excellent neveu, à W., chez qui est votre nièce, et à d'autres personnes, si vous en connaissez qui ne méprisent pas le conseil si salutaire que nous leur donnons à cet égard ; je désire surtout que ceux qui sont dans la maison de Dieu reçoivent bientôt la grâce de votre visite.

LETTRE CDXXII.

A UN ABBÉ.

Il s'excuse de la brièveté de sa lettre et lui adresse un jeune homme qu'il ne pouvait pas recevoir au nombre de ses religieux.

Tout, comme pour lui.

Je n'ignore pas qu'ordinairement vous ne pouvez souffrir la brièveté et la sècheresse dans les lettres que je vous envoie. Mais le nombre de mes occupations me rend laconique, et mon peu de dévotion me rend sec. Pardonnez-moi : accablé encore aujourd'hui sous le poids du jour, je suis contraint d'arriver promptement au nécessaire. Je ne sais pour quelle cause ce jeune homme qui est venu de votre pays nous trouver dans le but de faire son salut, ne s'est pas adressé à vous : car vous savez que nous ne pouvons pas le recevoir ; aussi nous l'avons décidé à retourner auprès de vous. Je crois qu'il ne vous sera pas inutile, si vous voulez l'accueillir, ce que je vous prie instamment de faire.

LETTRE CDXXIII.

A UN ÉVÊQUE.

Il lui recommande la cause du monastère de Saint-Martin.

Toujours faire la volonté de Dieu.

Vous plaîrait-il que la pauvre église de Saint-Martin perdît, plus peut-être faute d'amis que faute de droit, ce que Dieu lui avait donné pour alléger sa pauvreté ? Cependant si l'on croit que sa cause ne soit pas juste, il est bon pour elle qu'elle renonce promptement à une demande mal fondée. C'est pourquoi nous désirons que vous ne craigniez pas d'examiner attentivement cette affaire et de donner vos soins pour qu'elle se termine juridiquement et pacifiquement, c'est-à-dire par une sentence ou par un arrangement. Adieu et souvenez-vous de moi, mon très-doux père.

LETTRE CDXXIV.

A UN AMI.

Il s'excuse de ne pouvoir aller avec lui trouver le légat.

Si je ne suis pas allé près de vous, comme vous me l'aviez mandé, la cause en est si grave que, bien que vous ne la connaissiez pas, elle doit de toute nécessité exciter votre compassion. Je vous prie en toute simplicité de supplier à cette intention le Dieu tout-puissant. Accomplissez donc seul, comme vous le pouvez, ce que nous devions faire ensemble avec le légat.

LETTRE CDXXV.

A UN JUGE.

Il lui recommande la cause de l'abbaye de Fontenay [1].

J'ai en vous une telle confiance, que, dans toutes les affaires qui nous concernent, je ne crois pas ma présence nécessaire dès que je sais que vous y êtes. Aussi je m'étonne que vous ayez été si tiède pour l'abbaye de Fontenay, que nous avons laissée sous votre sauvegarde après celle de Dieu, et en faveur de laquelle nous vous avons souvent prié de vive voix. Nous avons appris que vous n'avez pas encore donné une solution aux demandes de cette église dont vous faisiez, disiez-vous, votre affaire. Sachez bien que tant que vous y mettrez du retard, tant que vous ne prendrez pas soin de visiter et de consoler les frères eux-mêmes autrement que vous ne le faites, vous continuerez à recevoir nos plaintes en leur faveur.

LETTRE CDXXVI.

A UN AMI.

Il lui recommande le porteur de la lettre.

Que partout et pour tout il plaise à Dieu.

Je recommande à votre charité un homme qui m'est très-cher à cause de sa piété : c'est le porteur des présentes, qui a besoin de votre protection auprès du comte. Il vous exposera lui-même son affaire ; qu'il éprouve en cette circonstance, je vous prie, tout ce que notre humilité peut auprès de vous, tout ce que Votre Révérence peut auprès du comte.

[1] Fontenay, célèbre monastère de l'Ordre de Citeaux, situé non loin de Montbard, dans le diocèse d'Autun. Il fut fondé par des cousins de saint Bernard vers l'an 1118, et eut pour premier abbé Godefroid. C'était la seconde fille de Clairvaux.

LETTRE CDXXVII.

A L'ÉVÊQUE DE TROYES.

Il le désapprouve d'avoir donné l'archidiaconat à un enfant.

A son vénérable seigneur et père A. [1], par la grâce de Dieu évêque de Troyes, le frère Bernard : sa personne autant qu'il peut.

Votre bonté a daigné faire en sorte que nous ayons en vous, toutes les fois que cela est nécessaire, une entière confiance. Nous avons pris la liberté de vous adresser une prière ou plutôt de vous donner un conseil dans votre propre intérêt au sujet du vénérable G. votre fils. Tenant beaucoup à votre bonne réputation, nous nous sommes demandé avec étonnement pour quelle raison ou d'après quel conseil vous aviez jugé à propos de revenir, si malheureusement à notre avis, sur l'excellente décision que vous aviez prise relativement à votre archidiaconat, quand vous avez préféré le confier à votre fils G. ci-dessus nommé, qui pouvait parfaitement l'administrer, plutôt qu'à un tout petit enfant qui ne peut pas même se conduire. A Dieu ne plaise que vous détruisiez après coup ce que vous édifiez! Mais en voilà assez pour un esprit perspicace. Si vous craignez les hommes, l'Évangile vous montre qui vous devez craindre plus qu'eux. Si vous voulez plaire aux hommes, il vaut cependant mieux obéir à Dieu ; si vous avez des devoirs vis-à-vis de César, vous en avez aussi vis-à-vis de Dieu.

LETTRE CDXXVIII [2].

A GUILLAUME, COMTE DE NEVERS [3].

Au pieux comte de Nevers G., B., abbé de Clairvaux : salut et prières.

J'avais certainement l'intention de me rencontrer avec vous au jour et au lieu que vous aviez fixés ; mais il y a une cause qui m'en empêche, cause que vous-même, si je ne me trompe, trouverez juste et raisonnable quand vous la connaîtrez. Je me réjouis de ce que vous n'ayez ni considéré comme digne de dédain ni laissé tomber dans l'oubli un avis salutaire, bien qu'il vous eût été donné par d'infimes et humbles personnes. Au nom du salut que vous désirez, nous ne vous en conseillons pas moins, et nous vous supplions même d'aller trouver, comme vous y étiez résolu, l'abbé de Pontigny, homme certainement religieux et prudent, et de plus votre ami très-fidèle, et de mener votre projet à fin, tant par son aide que par celle des autres personnes sages que vous croirez utile de convoquer à ce sujet. Nous, pendant ce temps, nous prierons pour vous, et j'espère du Seigneur Jésus qu'en notre absence il daignera lui-même assister à votre conférence et vous faire connaître par la bouche de ses serviteurs ses intentions sur vous. Portez-vous bien.

LETTRE CDXXIX.

A UN AMI.

Il rend grâces à Dieu du succès d'une affaire.

Je sais que vous désirez savoir ce que je vous fais savoir. Grâces en soient rendues à Celui qui opère en nous toutes nos œuvres. Nous avons accompli joyeusement et heureusement une grande entreprise et un voyage difficile; nous avons renvoyé les frères pleins de paix et de joie, riches de biens et d'amis, agréables, je le suppose, à Dieu et aux hommes. Nous avons eu de la peine à ramener le frère G. sans blesser tant l'évêque que les autres religieux. Après le temps des moissons, vous pourrez avoir, si vous en avez besoin, et cela n'est pas douteux, ce qui est présentement entre nos mains.

LETTRE CDXXX [1].

A THIBAULD, COMTE DE CHAMPAGNE.

A T., que nous considérons comme un fidèle ministre de Dieu, B., abbé de Clairvaux : ce que peut la prière d'un pécheur.

Je vous prie de prêter l'oreille et de porter secours à ce religieux. J'ai pris soin de joindre

[1] Alton.

[2] La lettre publiée par M. Migne sous le n° CDXXVIII est la reproduction textuelle de la lettre qui porte le n° CCCXCI, et elle est évidemment adressée à la même personne. Nous avons jugé inutile de la traduire une seconde fois et nous l'avons remplacée par la première des lettres inédites découvertes par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

[3] Guillaume, comte de Nevers, prince dont saint Bernard fait ailleurs l'éloge et qui termina sa vie dans un couvent de Chartreux. Nous croyons même que la lettre fait allusion à ce projet.

[1] La lettre publiée par M. Migne sous le n° CDXXX comme adressée « à un ami », est la reproduction textuelle de la lettre qui porte le n° CCCXVI et est adressée « à Henri, archevêque de Sens, et à Haimeric, chancelier. » Nous l'avons supprimée et remplacée par la seconde des lettres inédites publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

moi-même mes prières à sa demande, parce que je connais la nécessité où il se trouve: car l'abbé qui l'envoie est notre ami, et tout-à-fait intime, à cause de sa régularité. Il serait trop long de vous dire ce qu'est cet homme, d'où il vient, et quels besoins l'ont conduit au lieu où il se trouve en ce moment. Mais, je vous le dis en peu de mots et sincèrement, tout ce que votre générosité voudra bien lui accorder, qu'elle soit certaine de l'avoir véritablement donné à un serviteur du Christ, et, par conséquent, au Christ lui-même. Portez-vous bien.

LETTRE CDXXXI.

AU PAPE INNOCENT II.

Nommé juge par le Souverain Pontife pour trancher le différend qui s'était élevé entre les deux prétendants à l'archevêché de Tours, il déclare que l'élection de Philippe est nulle.

Pour décider le litige de Tours, Vénérable Père, nous nous sommes réunis à Blois, parce que ce lieu devait, par sa proximité et par sa sécurité, convenir aux deux partis. Là, les opposants à l'élection de Philippe[1] élevèrent contre cette élection de nombreux griefs, que nous omettons pour être bref: les deux principales objections qu'ils firent sont qu'il n'avait pas l'âge, et que ni la qualité ni le nombre des électeurs qui l'avaient nommé n'étaient suffisants. Les personnages les plus considérables de l'Église se trouvaient en effet absents à ce moment, chassés qu'ils avaient été de l'église et même de leurs propres demeures: c'étaient tous les archidiacres, le doyen et le chantre, tous les prêtres de cette église, et une multitude de clercs de divers ordres. C'est pourquoi ces personnes prétendaient que l'élection qu'elles avaient faite de Hugues était valable et canonique, parce qu'elle réunissait les suffrages de ceux dont l'autorité prévalait en cette matière; ces personnes ajoutaient que l'élection ne pouvait pas souffrir de ce que, contrairement à l'usage, elle avait été faite hors de l'église et de la ville, puisque la persécution avait rendu cette circonstance nécessaire; ni de ce que le reste des électeurs n'y avaient pas assisté, puisqu'ils avaient été prévenus par leurs frères, et qu'ils avaient refusé de se rendre à la convocation: qu'en effet le lieu avait été désigné, qu'il avait été choisi du consentement des deux parties; mais que les premiers avaient devancé le jour, et, pour emporter l'élection, avaient eu l'audace de nommer Philippe en cachette, à l'insu des autres; qu'ils n'avaient même attendu aucun des évêques suffragants, qui donnaient de préférence à l'élection contraire, leur adhésion et leurs sympathies. A cela le parti de Philippe disait: « Nous pouvons répondre facilement et d'une manière satisfaisante aux objections, pourvu qu'on nous désigne un autre jour qui nous convienne; nous ne nions pas que celui-ci ait été désigné, mais le candidat élu par nous n'a pas été averti. Il faut qu'il soit personnellement convoqué, puisque c'est lui que l'affaire concerne particulièrement. » Les adversaires répondaient alors: « Point du tout, le débat relatif aux élections ne s'élève pas entre les élus, mais entre les électeurs. C'est l'affaire des parties qui soutèvent le débat; ce sont elles qui ont dû être convoquées, et prétendre que l'élu est du nombre de ceux qui prennent part à la discussion serait en vérité inconvenant et pénible. Il suffit qu'il ait été convoqué d'une façon générale et avec les autres. Personne en effet de ceux qui étaient de ce parti n'a été exclu par les lettres d'avis, et vous ne pouvez contester que vous n'ayez été manifestement avertis de le rechercher. Il était absent et on ne l'a pas trouvé, afin que sa présence ne fût pas une adhésion au débat indiqué. Il ne doit pas profiter de cette absence, puisque, même s'il ne vient pas, l'affaire peut être terminée sans lui. Si vous dites que cette affaire le concerne et qu'il a besoin de prendre la parole pour lui-même, certes c'est par sa faute qu'il n'a pas reçu l'avertissement, puisqu'il a disparu, ou c'est par la vôtre si vous avez négligé de le prévenir. Qu'importait à ceux qui ont envoyé des lettres générales de convocation dans votre église et dans votre ville, qu'il se fût absenté non seulement de la

[1] Ce Philippe fut le neveu de Gilbert, prédécesseur de Hildebert, et, comme le dit saint Bernard, l'héritier de son ambition. Le livre des Actes des évêques du Mans s'exprime ainsi à ce sujet: « A la mort de Hildebert, les chanoines de cette Église furent expulsés de leur siége par la violence du comte Geoffroy. Comme ils devaient procéder à l'élection canonique d'un évêque, ils se divisèrent en deux partis. Les uns élurent, contrairement aux saints canons et malgré les réclamations des autres, un nommé Philippe. Celui-ci, n'entrant pas dans le bercail par la porte des brebis, mais par une porte dérobée, alla trouver son protecteur Pierre de Léon, le premier-né de Satan, en reçut une confirmation plus honteuse qu'honorable, plus maudite que bénie, plus sacrilége que sainte, puis il revint en toute hâte et occupa le siége de Tours. Pendant ce temps, Hugues, homme noble et sage, avait été canoniquement élu par la partie la plus saine des clercs. Il fut consacré dans l'église du Mans par Guy et par les évêques de la province. A cette nouvelle, Philippe s'enfuit furtivement en emportant les ornements de l'église. » Ces événements ne purent arriver qu'après l'année 1136, puisque Hildebert mourut le 18 décembre de cette année.

ville, mais du pays, mais du royaume; et dans quelle intention! cela le regarde. D'ailleurs, s'il ne se défie pas de la justice, que lui manque-t-il encore de tout ce que réclame son affaire? Nous voyons un homme entouré d'une multitude de gens prudents et expérimentés dans les procès, appuyé même d'une troupe armée, si on en a besoin. Il a avec lui même des évêques et le meilleur défenseur. Est-ce là venir sans préparation? dans quel but tout ce cortége de partisans, s'il ne devait pas prendre part au débat? et pourquoi faire, puisque les amis ne lui suffisent pas encore? Le juge lui présente tout ce qui peut lui être nécessaire. Nous parlerions ainsi quand même il serait constant que Philippe a ignoré le jour assigné à l'affaire; mais aujourd'hui, comme il ne peut contester que le jour et le lieu ne lui aient été signifiés par l'abbé de Clairvaux, qui, passant dans l'évêché de Cambrai il y a environ dix-huit jours, le rencontra par hasard qui s'y cachait, il est évident que vous ne cherchez pas un arrangement, mais des délais. » Ces raisons ayant été alléguées par les parties, il nous a paru bon ainsi qu'aux personnes religieuses et sages, évêques, abbés et clercs, qui étaient avec nous, de mettre un terme à la longue épreuve de cette Église, et de ne plus souffrir les retards et les délais de gens qui ne cherchaient que leur propre intérêt, et qui sous ce prétexte portaient un grave dommage à l'Église de Dieu. Nous rendîmes donc cette décision, que la justice exigeait qu'on entrât dans l'affaire, et que l'exception qu'ils apportaient n'était pas canonique. Mais eux, tergiversant suivant leur habitude, comme des gens qui ont peu de confiance dans leur cause, interjetèrent appel. Alors, nous produisîmes la lettre apostolique qui nous ordonnait de terminer l'affaire sans accepter d'exception, et qui leur enjoignait d'obéir sans résistance à notre décision : mais eux, dédaignant de l'entendre, s'en allèrent ; appelés ils ne vinrent pas; appelés une seconde fois, ils refusèrent encore de venir : nous tournant alors vers l'autre partie, nous n'en procédâmes pas moins conformément à vos ordres par la voie juridique; nous reçûmes les preuves canoniques sur les deux articulations mentionnées, nous entendîmes les témoins, nous offrîmes le divin sacrifice, et, en vertu de l'autorité apostolique, nous cassâmes l'élection de Philippe. Nous avons réservé à votre miséricorde, comme il convenait, l'élection de Hugues, qui avait été choisi en dehors des saints ordres.

LETTRE CDXXXII.

AU SEIGNEUR PAPE.

En faveur de l'évêque de Troyes.

Nous vous demandons de faire rendre justice au seigneur de Troyes : nous voudrions que, par le zèle de votre bonté, un tel accord fût rétabli entre lui et ses clercs, que ceux-ci n'osassent plus tourmenter injustement un homme âgé, sur le ministère duquel ils n'ont aucune plainte légitime à former. Il y en a un parmi eux qui, malgré sa jeunesse peu respectable, est d'une insolence pleine de dédain : il vaudrait bien mieux, à notre avis, châtier sa présomption que de le laisser outrager le pontife. Le porteur des présentes vous dira qui il est. Votre sagesse daignera pourvoir à cela et au reste, de façon que l'évêque, qui tient beaucoup à votre gloire, soit lui-même traité avec honneur et ne soit pas opprimé dans ses droits. Il faudra veiller à ce que la haine de personne ne puisse nuire à quelqu'un que son innocence défend.

LETTRE CDXXXIII.

AU MÊME.

En faveur de l'évêque de Troyes.

Nous vous demandons, dans l'affaire de l'évêque de Troyes et de ses clercs, de prendre assez de précautions pour que l'évêque soit traité avec honneur, comme cela doit être, et pour que les clercs ne soient pas privés de leurs droits. Que la paix se rétablisse entre eux, qu'on reprenne les malveillants, et qu'ils n'osent plus désormais se révolter contre leur pasteur déjà très-âgé.

LETTRE CDXXXIV.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Il faut que vous soyez l'ami de nos amis et que vous assistiez le frère N. dans l'affaire qu'il porte devant vous; cependant vous devez y mettre assez de prudence pour que les clercs, si faire se peut, soient soumis à leur pasteur, qu'ils ne soient pas eux-mêmes opprimés dans leurs droits, et que d'ailleurs la paix règne entre eux.

LETTRE CDXXXV.

AU MÊME.

Il lui recommande le porteur de la lettre.

La charité se refroidit, et, on trouve aujourd'hui peu d'amis fidèles : comme toute affection est précieuse, la fidélité et l'amour du seigneur N., qui a traité avec tant de soin vos affaires auprès de nous, doivent nous attacher à lui par les liens les plus étroits de la sympathie et de la reconnaissance. Nous l'aimons d'une affection toute spirituelle, comme un messager exact et fidèle. Puisse ce sentiment de notre part lui servir!

LETTRE CDXXXVI.

AU MÊME.

Il lui recommande un de ses amis.

Embrasé, grâce à N., du feu des affaires qui se traitent constamment à Rome, je voudrais avoir le bonheur de rafraîchir mon cœur dans la chère et douce lecture de vos écrits. Mais, ô douleur! on ne peut pas trouver d'écrivains dans tout Clairvaux pour les besoins de votre serviteur. En voilà assez sur ce que le fils avait à dire à son père. Que votre bienveillance, avec sa douceur accoutumée, aime le seigneur N. pour elle et pour nous. Il est notre ami, il aime aussi notre personne et notre Ordre, et il traite fidèlement les affaires des siens.

LETTRE CDXXXVII.

AU MÊME.

En faveur de l'évêque de Troyes.

La nécessité contraint le seigneur évêque de Troyes, vénérable vieillard notre ami, à recourir à cette fontaine de miséricorde bien connue à laquelle j'ai tant de fois puisé pour moi-même ou pour ceux qui me sont chers. Je désire qu'il y trouve l'appui de votre piété apostolique, afin que vous ne permettiez pas qu'on tourmente injustement un homme dont les cheveux blancs méritent le respect, et que vous daigniez lui accorder la demande qu'il vous adresse par son messager.

LETTRE CDXXXVIII.

AU MÊME.

En faveur de l'évêque de Troyes.

Vous ajoutez à vos bontés, et vous augmentez ma gloire, quand par considération pour moi mes amis trouvent grâce à vos yeux, et que vous me rendez ainsi plus cher encore au cœur d'un grand nombre d'entre eux. Pour moi, je ne cherche pas la gloire qui vient des hommes, mais le royaume de Dieu et sa justice, laquelle se trouve, je crois, avec le seigneur de Troyes. Je désire qu'en raison de ma recommandation vous le traitiez avec justice et avec affection. Je recommande également à votre charité le porteur des présentes, jeune homme d'un bon naturel, envoyé par lui et qui nous est très-cher.

LETTRE CDXXXIX.

AU MÊME.

En faveur de l'évêque de Troyes.

Je vous recommande la cause de l'évêque de Troyes, avec notre messager bien-aimé qui vous la porte. Soutenez-la, parce que, si je ne me trompe, elle est juste. Celui qu'elle concerne est lui-même un ami de votre ami. Voyez donc à n'écouter personne contre cet évêque; mais plutôt faites-vous autant que possible le défenseur de sa cause et de son messager.

LETTRE CDXL.

A UN ANONYME.

Il l'engage à préférer le soin de son âme à celui de son corps, et en conséquence à renoncer au monde.

Le seigneur d'Avia nous a causé, je l'avoue, un grand plaisir, d'abord en nous donnant de ses chères et désirées nouvelles, et ensuite en y joignant un souvenir de votre personne aimée, dont nous avons appris avec joie la bonne santé. Cependant j'aurais entendu avec plus de plaisir dire cela de votre âme; car l'évêque parlait de votre corps. J'aime votre corps sans doute, mais j'aime votre âme davantage; en ce qui me concerne, je n'aime mon corps qu'à cause de mon âme, et je vous dirai que c'est ainsi que j'accomplis la règle : *Vous aimerez votre prochain comme vous-même*[1]; et par conséquent, de même qu'en moi je préfère l'âme au corps, de même j'agis pour vous. Car l'âme supprimée, que sera le corps, sinon ce que l'on a dit à deux corps comme les nôtres : *Vous êtes terre et vous retournerez en terre*[2]? Ainsi, on rend un service à l'âme en la délivrant du corps, pourvu qu'elle ne soit pas tellement accablée de péchés, que, la terre reprenant ce qui lui a été emprunté, l'esprit ne puisse plus, comme dit l'Écriture, retourner au Seigneur qui l'a fait[3]. Il n'est pas juste assurément d'ai-

[1] Matth., XXII, 39. — [2] Gen., III, 19. — [3] Eccli., XII, 7.

mer également ce qui est soumis au mouvement et ce qui en est le principe, ce qui dirige et ce qui est dirigé, ce qui vivifie et ce qui est vivifié, enfin ce qui est terre et vient de la terre, et ce qui vient d'en-Haut et a été fait à l'image d'une nature supérieure. Combien cependant, ô douleur! n'estime-t-on pas, je ne dirai pas autant, mais même plus cette herbe, et de cette herbe la fleur empoisonnée, qui est la chair, et les biens de la chair, que cette raison qui doit être rendue capable de la béatitude infinie et d'une éternité de bonheur? Pour vous, je sais que vous pensez autrement; mais je déplore que vous ne viviez pas comme vous pensez, et que vous ne vous rendiez pas agréable à Dieu en ayant pitié de votre âme [1]. Pourquoi associez-vous encore votre vie à ceux dont les maximes ne sont pas d'accord avec les vôtres? Ou changez de vie, ou renoncez à vos maximes. Au reste, il vaut mieux que vous ne démentiez pas par vos actes ce que votre cœur a conçu et ce que votre raison a entrepris. Le Sage ne méprise pas ce conseil de la sagesse: *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, et d'avoir à supporter la perte de son âme* [2]? Quel avantage trouvez-vous à attacher votre esprit à la vérité, quand votre conduite est encore attachée à la vanité? Éloignez-vous, je vous en conjure, du milieu des enfants étrangers, qui ont la vanité à la bouche et dont la main est un instrument d'iniquité. Qu'ils vantent le bonheur du peuple qui vit de ces choses; pour vous, joignez-vous au Prophète, moins pour proclamer par vos paroles que pour justifier par votre propre expérience *combien est heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu* [3]. Qu'ils trouvent leurs délices dans le monde, puisqu'ils doivent périr avec le monde; pour vous, mettez vos délices dans le Seigneur, et il satisfera tous les désirs de votre cœur; il vous est utile de vous attacher à lui, afin de pouvoir dire avec Jérémie: *Le Seigneur est bon pour celui qui le cherche* [4]: que s'il est bon pour celui qui le cherche, combien plus le sera-t-il pour celui qui le trouve?

LETTRE CDXLI.

A UN PRIEUR [5].

Il lui envoie un jeune homme qui demandait à être reçu dans l'Ordre.

J'ai trouvé le jeune homme qui vous a porté cette lettre m'attendant à Châlons; dès qu'il m'aperçut, il me demanda assez simplement et modestement à être admis dans notre Ordre et à se faire moine. Il me raconta que Thomas de Marle, dont il a été l'écuyer, voulait faire de lui un chevalier dans la milice du siècle, mais qu'il préférait la milice du Christ, et qu'il se réfugiait pour cela auprès de nous. Consultez là-dessus quelques-uns de nos frères, et, s'ils y consentent et que vous-même soyez de cet avis, recevez-le et éprouvez-le. Je vous dirai que j'ai, non par mes prières, mais par celles de dame Béatrice [1], arraché à l'évêque la permission de passer l'hiver auprès de vous, non pas à Clairvaux, mais dans le pré de Démentinus. En attendant, veillez, stimulez les paresseux, réprimez ceux qui sont trop ardents, consolez les faibles, faites-vous tout à tous, et communiquez à tous vos vertus.

LETTRE CDXLII.

A UN ABBÉ DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT.

Il lui envoie deux jeunes gens qui ne sont pas assez forts pour la règle de Cîteaux, mais dont il pourra peut-être tirer parti.

Qu'il aime la charité et la paix.

Comme ces deux jeunes gens ont de la bonne volonté, mais que leurs forces physiques ne sont pas suffisantes pour notre Ordre, nous avons pensé à vous les envoyer. S'ils continuent à se montrer tels que nous les avons éprouvés, nous sommes assuré qu'ils ne vous seront pas inutiles. Enfin, recevez-les et essayez vous-même si ce que nous attestons est exact; ne mettez pas de précipitation à recevoir leur profession, pour étudier d'abord leur utilité.

LETTRE CDXLIII.

A UN AMI.

Au sujet d'un homme dont il raconte les mauvaises mœurs et qui recherchait des alliances nobles.

J'ai fait ce que vous vouliez et ce qui ne me regardait en rien, sinon parce que vous le désiriez. Que nous importent, en effet, vos terres, vos arrangements, vos mariages? Cet homme pour lequel vous m'avez déterminé par vos instances à supplier la duchesse, nous l'avons toujours connu comme adonné au mal dès sa jeunesse, et comme éloigné de tout bien, telle-

[1] Eccli., XXX, 24.—[2] Matth., XVI, 26.— [3] Ps. CXLIII, 15. — [4] Thren., III, 25.

[5] Peut-être le prieur de Clairvaux, comme le pense dom Martène.

[1] La lettre CXVIII est adressée à une dame Béatrice, noble et pieuse matrone dont saint Bernard exalte la charité et le dévouement pour lui.

ment que nous n'attribuons pas tant à la passion de la duchesse qu'au juste jugement de Dieu les malheurs qui lui arrivent; jamais, quoiqu'il soit pécheur, nous ne l'avons vu à quelque pèlerinage des saints; jamais, quoiqu'il soit riche, nous n'avons entendu parler de ses aumônes; jamais, quoiqu'il ait été longtemps prévôt, nous n'avons constaté qu'il ait donné son appui à la veuve ou à l'orphelin. Et maintenant, malgré cela, il ne cesse de se grandir au-delà de sa taille. Sachez, vous qui êtes ses amis, qu'il ne pourra jamais tirer que peu ou point de profit de la société des nobles, auxquels, sans tenir compte de sa médiocrité, il désire avec tant d'ardeur unir ses fils et ses filles en mariage. Cependant, je voudrais et je souhaiterais vivement que ce qu'à cause de vous j'ai demandé volontiers, lui réussît.

LETTRE CDXLIV [1].

A ATTON, ÉVÊQUE DE TROYES [2].

Au seigneur A., par la grâce de Dieu vénérable évêque de Troyes, le frère B., inutile serviteur des frères de Clairvaux : ce que peut la prière d'un pécheur.

Nous accueillons avec joie les fréquentes visites de Votre Charité, et celle que vous nous faites encore aujourd'hui par le bien-aimé frère G.; nous admirons la considération qu'il témoigne aux pauvres et son dévouement aux étrangers. Sachez que, si nous ne sommes pas digne de cette bonté, nous n'en sommes pourtant point ingrat. D'ailleurs, demandez-en la rémunération, non pas à nous, mais à Dieu, qui, en vous imposant des devoirs envers les sages et les insensés, se rend par là votre débiteur, puisqu'il accepte comme fait à lui-même tout ce qu'il vous ordonne de faire aux siens pour lui. Au reste, comme, d'après l'Écriture, le fils sage est la gloire de son père, nous souhaitons que votre fils G., plus haut nommé, mérite toujours bien de votre paternité. S'il est tel au dedans qu'il paraît être au dehors, nous croyons que vous tirerez avantage pour vous-même de tout le bien que vous lui aurez fait. Portez-vous bien.

[1] La lettre publiée dans l'édition latine de M. Migne sous le n° CDXLIV comme adressée « à un abbé, » est la reproduction textuelle de la lettre publiée sous le n° CDXVII, comme adressée « à l'abbé Tronchin. » Nous l'avons supprimée et remplacée par la troisième des lettres inédites données par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

[2] Atton, évêque de Troyes, qui distribua tous ses biens aux pauvres pour se retirer à Cluny.

LETTRE CDXLV.

A UN ABBÉ.

Il lui recommande L., qui s'était enfui et qui revenait, et il le prie de le recevoir avec bonté.

Je vous conjure, par la miséricorde de Dieu et par notre mutuelle affection, de recevoir avec bonté le frère L., qui se repent de son erreur, et qui, plein de regret, promet, en revenant, de se corriger. Je vous demande, en le recevant et en le réconciliant, de vous montrer plus clément et plus doux que vous ne l'êtes d'ordinaire avec les autres fugitifs; qu'il sente ainsi l'avantage qu'il retire d'avoir songé à se recommander de nous auprès de vous et d'avoir eu recours à notre intercession.

LETTRE CDXLVI.

A UN ANONYME.

Il lui écrit qu'il est sorti d'une maladie grave, et qu'il est revenu des portes mêmes de la mort.

Tout, comme pour lui-même.

J'ai été moi-même longtemps tourmenté à cause de vos propres inquiétudes, dont votre lettre me laissait voir toute la gravité. Je ne pouvais pas ignorer, en effet, combien vous deviez souffrir, lorsque je réfléchissais à ce que j'étais quand vous m'avez quitté. Mais je n'avais pu trouver le moyen de vous envoyer un messager, pour vous remettre l'esprit en meilleur état, quand mon corps lui-même, par la miséricorde de Dieu, eut commencé à se rétablir. Aujourd'hui donc, ayez bon courage : car le Seigneur m'a châtié et ne m'a pas livré à la mort. Le premier dimanche de l'Avent, j'ai pu pour la première fois m'approcher moi-même de l'autel, et recevoir la sainte communion sans la moindre assistance de personne; c'est également moi qui ai dicté cette lettre : vous pouvez voir à ces deux signes combien, grâce à la bonté divine, j'ai le corps et l'esprit en bon état. J'aimerais à vous voir, si cela pouvait se faire commodément et sans dérangement.

LETTRE CDXLVII.

A AMÉDÉE, ABBÉ D'HAUTE-COMBE.

Il le prie d'envoyer des messagers à Montpellier, où devaient aborder les navires du roi de Sicile, afin que ces messagers s'excusent auprès du roi de ce qu'il n'a pas envoyé de religieux en Sicile.

A son cher frère dans le Seigneur, à Amédée, abbé d'Haute-Combe, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et affection.

Nous vous prions d'envoyer de notre part

quelqu'autre messager raisonnable et discret à Montpellier, de façon qu'il s'y trouve dans l'octave de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie : car à ce moment doivent être arrivés en ce lieu les envoyés du roi de Sicile, qui descendent la mer sur leurs vaisseaux, pour conduire au fils de leur maître la fille du comte Thibauld. Si par hasard ils ont amené des vaisseaux pour transporter nos frères, et qu'ils demandent la communauté que nous devions envoyer [1], que votre messager nous excuse en ces termes : « Les religieux sont prêts, et la communauté est instituée ; mais le seigneur Alfan, messager du roi de Sicile, a dit que le roi ne demandait que deux religieux qui précèderaient les autres pour examiner les lieux ; lorsque le seigneur roi sera disposé, il nous fera connaître sa volonté sur l'envoi de toute la communauté : car il y aurait péril pour la religion et pour notre Ordre, comme votre prudence le sait, à laisser sur une terre étrangère des religieux en dehors de la Règle, sans qu'ils fussent gardés par un abbé ni par d'autres frères. »

LETTRE CDXLVIII.

A UN ANONYME.

Il lui recommande l'abbé de Farsy, cardinal de la sainte Eglise romaine.

Nous vous recommandons un homme aussi noble par sa naissance que par ses mœurs, l'abbé de Farsy [2], cardinal du Siége apostolique, pour que vous l'accueilliez avec honneur et bienveillance. Il vient de la part du seigneur Pape à la cour du Roi, appelé par celui-ci et chargé pour lui d'un message secret sur une affaire qui intéresse à la fois le royaume et l'Église. Recevez honorablement cet homme, qui est animé des meilleurs sentiments, et vous honorerez ainsi également en lui les deux plus illustres princes du monde, celui qu'il quitte, et celui vers lequel il vient, le Pape et l'Empereur. Il y a vraiment de la témérité de ma part à oser de mon obscurité vous recommander un tel homme ; mais son humilité, me l'ayant demandé, m'ôte toute honte, et, si j'ai fait une sottise, c'est lui qui m'y a contraint.

[1] Saint Bernard envoya plus tard des religieux fonder une abbaye en Sicile, et il mit à leur tête « Maître Brunon, qui avait été autrefois et pendant longtemps son intime compagnon, et qui devint ensuite père d'un grand nombre d'âmes heureuses en Jésus-Christ », comme l'exprime la lettre CCIX, qui fut écrite en 1139 ; celle-ci semble être de la même année ou de l'année précédente.

[2] On a supposé que cet abbé était Gérard, qui fut nommé cardinal-diacre par Innocent II, et qui devint ensuite moine à Clairvaux, où sa sépulture se trouve. Mais, comme on ne s'expliquerait pas ainsi sa dignité d'abbé, il y a plus de raison de croire qu'il s'appelait Adinulfe, abbé de Sainte-Marie de Farsy, de l'Ordre de saint Benoît, créé cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine par Innocent II, l'an 1130.

LETTRE CDXLIX.

AU ROI DE FRANCE.

Il s'excuse de ne pas accepter le dignité à laquelle il avait été élu.

Au roi de France, le frère Bernard.

Je suis heureux, je l'avoue, de vous trouver tant de sincérité dans les choses qui touchent à Dieu. Car, sans parler du reste, jamais vous ne vous seriez tant occupé de la nomination d'un malheureux [1], si Dieu n'eût été mêlé à cette affaire : dans quel autre intérêt cet événement vous eût-il été agréable, puisque je suis moi-même indigent et pauvre? Vous ne vous contentez pas d'approuver, vous y joignez encore la prière. Vous témoignez votre bienveillance, vous ouvrez largement le réservoir de vos grâces, et, pour que ma pusillanimité ne me fasse pas redouter le fardeau, vous me promettez l'appui de votre royale protection. D'où vient dans un roi tant de condescendance, tant de maturité en un jeune homme? Mais pour moi, Roi plein de bonté, je ne consens nullement, le cœur faible, le corps brisé, n'attendant pour ainsi dire plus que la tombe, à mettre la main à ces entreprises considérables : je suis trop indigne et trop incapable pour oser toucher à une œuvre si sainte. C'est ce qu'auraient dû considérer les auteurs de mon élection ; s'ils ont négligé de le faire, je ne puis pas, moi, omettre ce que je lis : *Aie pitié de ton âme pour être agréable à Dieu* [2]. Ou, s'ils m'en ont cru capable à cause de l'habit religieux dont je suis revêtu, qu'ils sachent que dans l'habit ne se trouve que l'apparence de la sainteté, non la sainteté elle-même. Personne n'est mieux connu de moi, et ne me connaît mieux que moi-même ; et je ne puis pas en croire,

[1] Cette lettre paraît avoir été écrite à l'occasion de l'élection de saint Bernard à l'archevêché de Reims. Après la mort de l'archevêque Raynald, les vœux de tous les électeurs se portèrent sur l'abbé de Clairvaux, qui refusa cette dignité ainsi que beaucoup d'autres. Après deux ans de vacance, Samson fut enfin élu au siége archiépiscopal l'an 1140.

[2] Eccli., XXX, 24.

contre le témoignage de ma conscience, ceux qui ne voient que le visage et ne jugent que d'après le visage. Voici que les enfants que Dieu m'a donnés, et moi-même sommes ici, priant, quoique pécheurs, pour votre royaume et pour vous. Il serait difficile et cruel de nous séparer les uns des autres; et ce serait nous pousser, non à prier, mais à pleurer. Jusqu'ici je n'ai parlé que pour moi; mais daignez donner un peu d'attention, je vous en conjure, à ce que mon esprit pourrait produire pour l'Église. La maîtresse des Églises est assise dans la tristesse; les larmes coulent le long de ses joues; son merveilleux éclat est terni; son antique beauté est flétrie; sa plus précieuse parure est foulée aux pieds; sa noblesse a fait place au mépris, sa liberté à la servitude. Cette flamme me dévore, et je n'accepte pas de soulagement jusqu'à ce qu'il soit venu quelqu'un qui la console. Que le respect de son Époux, qui l'a rachetée de son sang, créée à son image, dotée de son patrimoine, touche votre cœur et affermisse votre résolution, pour que l'Épouse bien-aimée de notre unique Seigneur ne soit pas, pour comble de maux, confiée à un tel homme, qui ne peut plaire à ses yeux. Je vous le dis, et je vous le dis comme un fidèle serviteur, cela ne saurait vous être d'aucun avantage. Ayez le bonheur, très-excellent et très-illustre Roi, d'administrer le royaume de France de manière à acquérir ensuite le royaume éternel.

LETTRE CDL.

A UN AMI.

Il lui écrit qu'il entre en convalescence et qu'il a été arraché aux portes de la mort.

Les mêmes souhaits que pour lui.

Vous avez composé un ouvrage utile et catholique, autant qu'il me semble; cependant, si ma vie se prolonge, j'ai à le relire une fois encore en votre présence et à vous en signaler tous les points. Si alors nous découvrons par hasard quelque passage qui me choque à bon droit, ou il faudra le retrancher tout-à-fait, ou le corriger de telle sorte qu'il ne puisse plus choquer et ne contienne rien pour cela. Du reste, félicitez-moi de ce que le Seigneur m'a châtié et ne m'a pas livré à la mort[1]. Sentant la hache à la racine de l'arbre stérile, j'ai craint d'être abattu; j'ai été rendu aux prières de nos amis. Ils ont promis d'arroser ma stérilité de l'eau fécondante de leurs chères larmes, et ils ont obtenu de la bonté du Père de famille un peu de répit[1].

[1] Ps., CXVII, 18.

LETTRE CDLI.

AUX FRÈRES ***.

Il les engage à faire des aumônes à cause de la famine.

Vous savez, frères, qui a dit : *Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde*[2]; et ailleurs : *Bienheureux celui qui a l'intelligence de l'indigent et du pauvre*[3]; et encore : *Si vous voyez un homme nu, couvrez-le et ne méprisez pas votre propre chair*[4]; et avec le saint homme Job : *Vous visiterez vos semblables et vous ne pècherez pas*[5]. C'est le moment[6] de vous faire connaître ces quelques paroles choisies dans un grand nombre de passages analogues de l'Écriture, puisqu'il est certain qu'en ce temps de famine les pauvres et les vagabonds ont plus de besoins que de coutume. C'est pourquoi, s'il y a quelque pitié dans vos entrailles, s'il y a en vous quelque sentiment de miséricorde, il faut qu'ils en fassent sur eux-mêmes l'expérience. Car, si malheureux et si misérables qu'ils soient, ils sont votre chair et vos os, et il est juste qu'ils sentent que vous ne pensez pas autrement; il faut, dis-je, qu'ils le sentent, sinon à l'aumône de vos biens, au moins à celle de vos paroles : ordonnez donc au chapelain de s'appliquer de tout son zèle à exciter et à exhorter le peuple, tant en particulier qu'en public, à leur faire du bien.

LETTRE CDLII.

A UN ABBÉ.

Il l'engage à recevoir avec bienveillance un moine fugitif, et à ne pas se démettre de sa charge d'abbé.

A son ami : ce qu'on désire pour les siens.

Il n'est personne qui, lisant cette lettre et sachant où j'ai pris cette formule de salutation, puisse, je pense, s'irriter contre moi de

[1] Luc, XIII, 6-9. — [2] Matth., V, 7. — [3] Ps. XL, 2. — [4] Isai., LVIII, 7. — [5] Job., V, 24.

[6] En l'an 1146, d'après la petite Chronique de Châlons, « il y eut sur toute la terre une grande famine, comme on n'en avait jamais vu auparavant ». Cette famine, si en nous croyons la Chronique de Louvain, commença l'an 1143 et sévit pendant sept ans. Les Chroniques du monastère de Mortemart et de Sens en font mention, ainsi que celles de Reims et de Bretagne.

ce que j'ai osé en tête me préférer à qui vaut mieux que moi, et présenter comme inférieur à moi et comme m'appartenant celui au mérite duquel je suis tout dévoué et qui m'est supérieur en tout. Mais nous avons coutume d'appeler nôtre sans inconvenance, non seulement ce qui est au-dessous de nous, mais encore le plus souvent ce que nous savons nous être supérieur, comme l'indique cette parole : *Vous êtes, Seigneur, mon partage sur la terre des vivants* [1]. Ceci est à votre sujet, mais ne s'adresse point à vous. Je suis forcé de répondre brièvement à votre lettre. Quand elle m'est parvenue, le jour de la fête de la Nativité de Notre-Dame avait commencé : la dévotion, me réclamant tout entier à bon droit, ne me permettait pas de penser à autre chose; et le messager, pressé de s'en retourner, voulut à peine attendre jusqu'au lendemain, pour que, sorti des occupations de la fête, je vous répondisse comme je pourrais. Après avoir réprimandé durement, comme il le méritait à cause de la dureté de son cœur, le frère qui s'était enfui, je n'ai rien pu faire de mieux en attendant que de le renvoyer au lieu qu'il avait quitté : car je ne pouvais pas, d'après nos coutumes, le garder dans notre maison sans le consentement de son abbé. Il faut que vous de même vous le réprimandiez sévèrement, que vous l'ameniez à une humble satisfaction, et qu'ensuite vous le réconfortiez par la lettre que nous avons adressée pour lui à son abbé. Je ne puis rien répondre à votre sollicitude de plus précis sur ma maladie, sinon que j'ai été malade, que je le suis encore, ni moins ni beaucoup plus qu'à l'ordinaire. Si je ne vous ai pas envoyé la personne que je devais vous envoyer, c'est que j'ai redouté le scandale de plusieurs âmes plus que le danger d'un seul corps. Pour ne rien oublier de ce que vous me mandez, ou plutôt pour répondre sûrement à chacune de vos demandes, j'irai vous voir. Vous m'écrivez que vous voudriez savoir ce que, moi qui connais toutes vos affaires, je voudrais que vous fissiez; mais, si je vous le disais à présent, vous ne pourriez pas le faire, je crois, et je ne vous le conseillerais même pas. Car, je voudrais pour vous ce que j'ai su que vous aviez voulu même autrefois. D'ailleurs, ne mettant qu'au second rang, comme il est juste de le faire, votre volonté et la mienne, il est plus sûr pour moi de vous conseiller d'abord ce que je crois que Dieu veut de vous ; et, si je vous détermine, aucun mal n'en résultera. Je vous conseille donc de garder ce que vous avez, de rester où vous êtes, de vous appliquer à être utile à ceux auxquels vous commandez, et de ne pas fuir le commandement tandis que vous pouvez y faire du bien : malheur à vous, en effet, si vous commandez sans être utile ! mais malheur bien plus encore si vous craignez de commander et que vous évitiez d'être utile !

[1] Ps. CXLI, 6.

LETTRE CDLIII [1].

A CONRAD, ROI DES ROMAINS.

A C., par la grâce de Dieu illustre et glorieux Roi des Romains, B., dit abbé de Clairvaux : ses prières dévouées et celles des siens.

Quoique nous résidions bien loin de vous, nous vous chérissons et nous désirons votre gloire de tout notre cœur. Fort de ce témoignage de notre conscience, nous sommes plein de confiance et d'espoir, surtout pour les choses auxquelles nous savons que votre honneur et votre salut sont attachés. Aujourd'hui encore nous vous adressons une prière au sujet d'une affaire qui nous concerne moins que Celui dont tout pouvoir découle, et par le bienfait duquel votre magnificence a été étendue de tous côtés sur la terre. Mais, pour vous en présenter au milieu de vos occupations un récit abrégé, nous l'avons confié à notre frère et collègue l'abbé d'Éberbach, et nous supplions votre royale Majesté d'écouter avec bienveillance sa prière, ou plutôt celle que nous vous adressons par lui.

LETTRE CDLIV.

A UN ANONYME.

Il lui promet qu'Étienne, s'il persévère, portera de dignes fruits de pénitence.

Qui pourrait assez admirer l'ardeur de votre charité? Mais, comme il n'est pas juste qu'elle s'inquiète plus longtemps du sujet qui la tourmente, nous le savons, nous vous donnons l'assurance que votre Étienne, qui est aussi le nôtre, produira de dignes fruits de pénitence, s'il couronne sa vie par une fin qui réponde aux débuts et qu'il s'applique avec une dévotion constante à offrir avec la tête la queue de la victime.

[1] La lettre publiée dans l'édition latine de M. Migne sous le n° CDLIII, comme adressée « à un inconnu », n'est que la reproduction textuelle de la lettre qui porte le n° CDXIII et adressée « à l'abbé Rainald. » Nous l'avons supprimée et remplacée par la quatrième des lettres inédites publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

LETTRE CDLV [1].

A LA TANTE DE L'EMPEREUR D'ESPAGNE.

Il lui promet les prières de ses religieux, et la supplie de faire terminer par la décision des évêques le différend qui existait entre lui et les religieux de Cared.

A l'illustre dame G., reine et tante de l'Empereur d'Espagne, Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

En apprenant par le récit de notre frère Nivard [2] quelle était votre piété, nous avons rendu grâces à Dieu, et nous le prions pour qu'il daigne vous récompenser avec sa bonté habituelle de la foi et de la confiance que vous avez en nous. Nous vous accordons volontiers, comme vous le désirez, d'être unie par un lien fraternel à notre maison et à nos prières, et vous y aurez part tout autant que l'un de nous, pendant la vie et après la mort. Nous avons cru nécessaire de parler à Votre Excellence des religieux de Cared [3], qui, par eux-mêmes et par l'intermédiaire de votre nièce, élèvent une accusation contre nous. Quant au monastère. . . . . .

Il faut donc que nous pensions à faire le bien non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, et nous désirons absolument qu'on procède en cette affaire de façon à ce que le blâme ne retombe pas sur nos bonnes œuvres, et que les hommes n'aient aucune raison de critiquer. C'est pourquoi nous vous avons renvoyé cette affaire, afin que vous vous efforciez d'en étouffer le scandale, et que, s'ils ne veulent pas se désister de leur action, vous fassiez terminer le différend, comme il convient, par le jugement du seigneur évêque de Zamora et du seigneur évêque des Asturies. Car dès que, soit par leur propre aveu, soit par la décision des évêques, il sera établi qu'ils n'ont rien à réclamer de nous à ce sujet, nous sommes prêt avec l'aide de Dieu, à disposer ce lieu de façon à être agréable à votre dévotion et à glorifier Dieu dans votre cœur.

[1] Cette lettre paraît avoir été écrite à l'occasion de la fondation du monastère de l'Épine, dans le diocèse de Palence : ce monastère fut fondé par Sancie, sœur du roi Alphonse, contre le gré des moines de Cared ou de Carraccedo, comme saint Bernard les appelle dans la lettre CCCI, écrite vers l'an 1149.

[2] Le plus jeune frère de saint Bernard, qui fut, dit-on, abbé du monastère de l'Épine, dans le diocèse de Palence, où il avait été envoyé avec quelques religieux. Il est question de Nivard dans les lettres 301 et 373.

[3] Ou de Carraccedo, de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse des Asturies, monastère fondé vers l'an 990 par le roi Bermond, et donné aux Cisterciens par Alphonse VII, roi d'Espagne.

LETTRE CDLVI.

A L'ABBÉ DU TRÈS-SAINT MONASTÈRE DE RIETI.

A son très-cher et vénérable seigneur A.[1], par la grâce de Dieu abbé du très saint monastère de Rieti, son ami : la consolation de l'Esprit Paraclet.

J'ai reçu avec le respect que je vous dois la lettre trop courte et trop succincte de votre dilection, et vos paroles ont fait trembler mon cœur. Car, en lisant en tête : « Au vénérable abbé, mon seigneur et père », moi qui ai conscience de mon néant, je l'avoue, j'ai légèrement rougi, et je songeais en moi-même quelle était cette salutation. Qui suis-je, en effet, et quelle est la maison de mon père ? Je suis un petit enfant, ignorant où je vais et quand je m'en irai. Malheureux que je suis, moi qui, n'étant rien en présence de Dieu, suis cependant grand à vos yeux ! moi qui sais que, valant un peu dans l'opinion des hommes, je ne vaux rien dans la réalité ! Puisse votre lettre renfermer autant de vérité qu'elle renferme d'erreur ! Mais personne ne sera puni comme menteur, s'il croit vraies les erreurs qu'il exprime ; parce que, autant qu'il est en lui, il ne trompe pas, mais qu'il est trompé lui-même. Du reste, si les prières des pauvres peuvent quelque chose auprès de la Source de la miséricorde, nous avons confiance dans le Seigneur que le Dieu de notre salut rendra prospère votre voyage. Nous prions aussi votre ardente foi de nous garder au fond de votre souvenir quand vous entrerez dans son tabernacle, quand vous adorerez au lieu où se sont arrêtés ses pieds. Que l'Ange du Seigneur garde votre entrée et votre sortie, vénérable seigneur et père bien-aimé.

LETTRE CDLVII [2].

(Écrite l'an 1147.)

A TOUS LES FIDÈLES.

Sur l'expédition de Terre-Sainte.

Il leur indique la fête de saint Pierre et de saint Paul pour qu'ils se réunissent ce jour-là à Magdebourg.

A ses révérends seigneurs et pères les archevêques, évêques, princes, et à tous les fidèles de Dieu, Bernard, dit abbé de Clairvaux : l'esprit de force et de salut.

Je ne doute pas que vous n'ayez appris en votre pays une nouvelle qui a dû être propa-

[1] On ne sait quel est cet A. destinataire de cette lettre, qui, dans l'édition de Cologne a été placée avant celle à laquelle nous avons donné le n. CCCXXVIII, sur le monastère de Riéty, voyez la lettre n. CCI.

[2] Cette lettre et la suivante ont été éditées pour la première

gée par le bruit public, comment Dieu a suscité le cœur des rois et des princes pour exercer sa vengeance sur les nations, et pour arracher de la terre les ennemis du nom chrétien.... Grand bien dû à la grande abondance de la miséricorde divine! Cependant le méchant voit cela, et, selon son habitude, il en est jaloux; il grince des dents et il sèche de rage: un grand nombre de ceux qu'il tenait enchaînés par des crimes et forfaits divers lui échappent; les plus perdus d'entre eux, renonçant au mal, se convertissent, et sont prêts à faire le bien. Mais il redoute un plus grand dommage encore de la conversion des nations, parce qu'il a appris que toutes entreraient et qu'Israël même serait sauvé tout entier. Ce moment aujourd'hui lui paraît imminent, et, avec toutes les ruses de sa malice, il cherche à mettre obstacle à un si grand bien. C'est pourquoi il a suscité une race maudite de païens, ces enfants pervers, que, soit dit sans vous offenser, le courage des chrétiens a trop longtemps supportés, en se dissimulant leurs perfides embûches, au lieu d'écraser du talon leur tête venimeuse. Mais comme le dit l'Écriture, *leur cœur s'exaltera jusqu'au jour de la ruine.* Il arrivera donc, par la volonté de Dieu, que leur orgueil sera bientôt humilié et qu'ils n'empêcheront point l'expédition de Jérusalem: car, puisque le Seigneur a confié à notre indignité le soin de prêcher cette parole de la croix, nous annonçons, sur le conseil du seigneur roi, des évêques et des princes qui se sont réunis à Francfort, que les Chrétiens ont à s'armer et à prendre le signe du salut, pour exterminer ou du moins pour convertir ces nations, et nous leur promettons le pardon de leurs péchés, comme à ceux qui sont déjà partis pour Jérusalem. Plusieurs se sont déjà croisés en ce pays; nous avons appelé les autres à la même entreprise, afin que les Chrétiens qui ne se sont pas encore croisés pour Jérusalem, sachent qu'ils gagneront la même indulgence s'ils se rendent à cette expédition, pourvu qu'ils le fassent sur le conseil de leurs évêques et de leurs princes. Nous leur interdisons absolument de contracter alliance avec ces païens sous aucun prétexte, ni pour argent, ni pour tribut, jusqu'à ce que, avec l'aide Dieu, leur nation ou leur religion ait été détruite. Nous nous adressons à vous, Archevêques, ainsi qu'à vos co-évêques: apportez à cela la plus grande sollicitude; mettez-y toute la diligence et le zèle possibles, pour que tout se fasse vaillamment. Vous êtes les ministres du Christ selon Dieu: c'est pourquoi il exige de vous que vous veilliez fidèlement sur son affaire, qui vous regarde. Nous aussi nous vous en prions et nous vous en supplions instamment au nom du Seigneur. Cette armée sera soumise, quant aux vêtements, aux armes, aux équipages et à tout le reste, au même règlement que la précédente: car elle sera munie des mêmes secours. Il a plu à l'assemblée de Francfort que partout où un exemplaire de cette lettre serait porté, les évêques et les prêtres l'annonçassent au peuple, qu'ils marquassent les fidèles du signe de la sainte croix et les armassent contre les ennemis de la croix du Christ. Tous doivent se réunir à Magdebourg à la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

fois par Boczek, *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviæ. Olmutz*, 1836, in-4°, t. I, p. 253, d'après des manuscrits d'Olmutz du quatorzième siècle.

LETTRE CDLVIII.

(Écrite l'an 1147.)

AU DUC WLADISLAS, AUX MAGNATS ET AU PEUPLE DE BOHÊME.

Il les invite tous à l'expédition de Jérusalem; il recommande la même entreprise à l'évêque de Moravie.

Au duc Wladislas, aux autres nobles et à tout le peuple de Bohême, Bernard, dit abbé de Clairvaux: salut dans le Christ.

J'ai à vous entretenir d'une affaire du Christ, en qui est le vrai salut. Je dis cela pour couvrir par l'autorité de Dieu, par la considération de votre propre intérêt, par l'intention charitable qui est en nous, l'indignité de la personne qui vous écrit. Sans doute je suis peu de chose, mais je ne désire pas peu être uni à vous tous dans les entrailles de Jésus-Christ. Ce zèle me pousse à vous écrire ce que j'aimerais bien mieux m'efforcer de graver de vive voix dans vos cœurs, si j'en avais le pouvoir comme la volonté. Mais l'esprit est prompt tandis que la chair est faible. Ce corps corruptible ne peut pas obéir au désir de l'âme; cette masse de boue ne parvient pas à acquérir la rapidité de l'esprit. Une portion de nous-même est loin de vous, et nous en gémissons; mais notre cœur, qui en est la meilleure partie, s'est dilaté jusqu'à vous, quoique la distance retienne notre corps alourdi. Écoutez donc tous la bonne parole, écoutez la parole de salut, et que votre âme reçoive pour ainsi dire à bras ouverts ce trésor

d'indulgence qu'on lui offre. Ce temps ne ressemble pas au temps passé ; de nouveaux fruits de la miséricorde divine sont tombés du ciel : heureux ceux qu'a trouvés debout cette année agréable au Seigneur, cette année de pardon et de jubilé ! Je vous le dis, le Seigneur n'en n'a point agi ainsi avec toutes les générations passées, il n'a pas répandu sur nos pères avec tant d'abondance les dons de sa grâce. Voyez de quel artifice il se sert pour vous sauver; sondez l'abîme de sa tendresse et demeurez dans l'étonnement, pécheurs ; il fait qu'il a besoin de vous, il se donne ce besoin ou il feint de l'avoir, tandis que c'est lui qui du ciel vient subvenir à vos propres nécessités ; ce dessein ne vient pas des hommes, il sort du cœur tendre de Dieu. La terre a été émue et a tremblé, parce que le Seigneur a permis que sa propre terre fût perdue : *sa propre terre*, dis-je, celle sur laquelle on l'a vu vivre pendant plus de trente ans, homme lui-même au milieu des hommes ; la terre, qu'il a honorée par sa naissance, illustrée par ses miracles, consacrée par son sang, enrichie de sa sépulture; la terre, en laquelle la voix de la tourterelle s'est fait entendre quand le Fils de la Vierge recommandait l'amour de la chasteté; la terre sur laquelle ont paru les premières fleurs de la résurrection. Les méchants ont commencé à s'emparer de cette terre de promesse, et, s'il ne se trouve personne qui leur résiste, ils brûlent de pénétrer dans le sanctuaire même de notre religion, ils s'efforcent de souiller la couche sur laquelle notre vie s'est pour nous endormie dans la mort ; ils veulent profaner les lieux des saints, je parle de ces lieux empourprés du sang de l'Agneau sans tache. Écoutez ce qui doit toucher davantage encore le cœur d'un Chrétien, quelque dur qu'il soit. On accuse notre Roi de trahison, on lui reproche de n'être pas Dieu et de s'être donné faussement pour ce qu'il n'était pas. Qui de vous lui est fidèle ? qu'il se lève, qu'il défende son Seigneur contre la honte de ce mensonge qu'on lui attribue ; qu'il aborde avec confiance cette lutte où vaincre est une gloire, et mourir un gain ! Que tardez-vous, serviteurs de la croix, pourquoi vous cachez-vous ? Ni la force corporelle ni les ressources terrestres ne vous manquent. Prenez le signe de la croix : l'indulgence plénière de tous les péchés que vous aurez confessés d'un cœur contrit vous est offerte par le Souverain-Pontife, par le successeur de celui auquel il a été dit : *Tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié aussi dans le ciel.* Prenez le présent qui vous est offert, hâtez-vous de vous devancer les uns les autres pour recevoir cet inappréciable don de l'indulgence. Je vous prie et je vous conseille de ne point préférer vos propres affaires à celle du Christ et de ne point négliger ce que vous ne pourriez pas retrouver plus tard pour des choses qui auront pu ou pourront se faire en d'autres temps. Apprenez maintenant en peu de mots, quand, comment et par où il faut marcher : l'armée du Seigneur doit partir à la Pâques prochaine ; une partie considérable a résolu de prendre le chemin de la Hongrie. Il a été décidé que personne n'aurait de vêtements de vair, de petit gris, ni de soie, qu'on ne mettrait ni or ni argent aux harnais des chevaux ; seulement, lorsque l'on marchera au combat, il sera permis à ceux qui le désireront de mettre de l'or ou de l'argent sur leurs boucliers ou sur le bois de leurs selles, afin que le soleil s'y réfléchisse et que la terreur disperse la puissance des Gentils. Il aurait fallu vous expliquer ces choses plus en détail et avec plus de développement ; mais vous avez auprès de vous le seigneur évêque de Moravie, homme instruit et saint : suppliez-le de s'appliquer à vous donner sur ce point ses exhortations et ses soins avec la sagesse qu'il a reçue du Seigneur. Nous vous avons envoyé un exemplaire de la lettre du seigneur Pape, dont vous devez écouter les avis avec beaucoup d'attention et observer les décrets. Portez-vous bien.

LETTRE CDLIX [1].

A G..... DE STOPHE.

Bernard, dit abbé de Clairvaux, à G. de Stophe, son cher fils dans le Christ : salut et prières.

Votre frère Henri, notre très-cher fils, s'est rendu chez nous, et après avoir reçu sur notre conseil le signe du salut, il n'a pas renoncé à son dessein. Tout au contraire, il a fait mieux : se faisant pauvre en l'honneur de la pauvreté du Christ, il s'est déterminé à vivre sous l'habit religieux, dans la maison des pauvres du Christ. Cela ne doit vous sembler ni dur ni pénible, puisqu'il a, comme Marie, choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée, qu'il a pris la condition d'un pèlerin pour la vraie Jérusalem, non pour celle qui tue les prophètes, mais pour celle qui partage avec le Seigneur. Que ces paroles vous consolent, souve-

[1] Publiée par dom Gerbert, *Iter Alemannicum*, 1765. in-8 page 216.

nez-vous de ce dont vous vous êtes entretenus ensemble la dernière fois. Agissez avec lui en tout, de façon à obtenir son amitié, la nôtre et la miséricorde de Dieu. Portez-vous bien, vous que je chéris toujours.

LETTRE CDLX[1].

A L'ÉVÊQUE DE WORMS.

A son vénérable seigneur et très-cher père, à B., par la grâce de Dieu évêque de Worms, B., dit abbé de Clairvaux : qu'il voie les biens du Seigneur la terre des vivants.

J'ai reçu, révérend père, avec le respect que je lui devais, la lettre que vous avez daigné m'écrire, et devant vos paroles mon cœur a tremblé. Vous voyez avec peine et surprise, dites-vous, et vous l'attribuez à vos péchés, que, m'ayant écrit déjà bien des fois, non seulement vous n'ayez pas obtenu ce que vous demandiez, mais encore que vous n'ayez pas même reçu de moi un mot de réponse. S'il en est ainsi, moi aussi, pour vous renvoyer vos paroles, je le vois avec peine et surprise, et je l'impute à mes péchés. Si j'ai agi de la sorte de propos délibéré et en connaissance de cause, c'est de ma part de l'orgueil et du mépris pour le Christ mon Seigneur. Il n'a pas été jusqu'ici dans mes habitudes de ne pas vouloir répondre même aux petits : combien à plus forte raison à ceux qui sont comme des colonnes dans l'Église de Dieu ! je crois, c'est pourquoi je parle . . . . . de vous répondre à cause des affaires qui s'accumulent sur moi de jour en jour, et que je vous aurai transmis ma réponse sans lettre et de vive voix par un messager (dont la parole pouvait valoir auprès de vous) la plume du plus habile écrivain. Car, à l'exception de ces deux explications,..... je n'en trouve (aucune) autre dans ma conscience. (Je vous dirai) brièvement, au sujet du frère E., que c'est un religieux de bonne espérance; mais, comme il est encore tel qu'un oiseau sans plume dans (son nid...), il ne nous paraît pas sûr de le remettre au milieu de ses amis et de ses proches, de crainte que (novice encore) il ne se laisse ébranler par la tempête. Lorsque ses mains seront formées au combat et ses bras à la lutte, qu'il en arrive alors ce que le Ciel voudra. Quant au frère A., s'il vous a paru dur de ne pas l'avoir, c'est qu'il nous était indispensable.

[1] La lettre publiée par M. Migne, sous le n° CDLX, d'après Eugène de Lévis, nous ayant paru d'une authenticité douteuse, nous l'avons remplacée par la cinquième et dernière des lettres inédites publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, deuxième série, tome XI, n° 2, sous le n° VII. Le manuscrit offrant quelques lacunes, nous avons essayé de suppléer aux mots qui manquent. Les autres documents publiés par M. de Lettenhove sont des lettres adressées à saint Bernard.

APPENDICE AUX LETTRES DE SAINT BERNARD

I.

LETTRES DOUTEUSES OU APOCRYPHES.

LETTRE CDLXI.

A MATTHIEU, ÉVÊQUE D'ALBANO.

Sur l'Évangile de saint Luc, ch. XVI, 1-9 : « Il y avait un homme riche qui avait un intendant. »

A son très-révérend seigneur Matthieu [1], par la grâce de Dieu vénérable évêque d'Albano, le frère Bernard, son tout dévoué : tout ce qu'un serviteur souhaite à son maître, et un fils à son père.

J'ai reçu ce que Votre Éminente Grandeur a mandé de Rome à ma petitesse par le seigneur Servulus, notre très-cher abbé de Velves, à savoir : que je vous copie ce que Dieu m'a inspiré de dire sur l'Évangile de l'intendant d'iniquité, et je vous le transmets enfin aujourd'hui, bien tardivement et non sans une certaine crainte que vous n'y trouviez quelque chose d'insipide. Je vous demande pour moi à cet égard une surabondance de tendresse et de charité, afin que vous me pardonniez d'avoir tardé et que vous rectifiiez ce que je vous présente d'incorrect. J'ai réservé ce travail à votre autorité et à votre prudence, pour que vous le corrigiez ; je vous supplie donc d'accepter, et je vous envoie avec le manuscrit un petit couteau à manche d'ivoire, communément appelé *Quinivers*, afin que vous retranchiez avec mon propre glaive les erreurs que vous jugerez dignes de suppression. En outre, je supplie votre grande piété de ne pas m'oublier dans vos prières, parce que chaque jour je me souviens de vous, quand j'implore avec ardeur la miséricorde de Dieu. Portez-vous bien.

[1] Matthieu, évêque d'Albano, fut d'abord moine de l'Ordre de Cluny. De là il devint prieur de Saint-Martin des Champs. Il fut ensuite créé cardinal-évêque d'Albano, légat du Saint-Siége en France. La lettre XXI lui est adressée. Servulus ou Serlon, dont il est question au commencement de la lettre, était abbé du monastère de Saint-Lucien de Beauvais. Ces circonstances reportent bien cette lettre à l'époque de saint Bernard. Cependant nous tenons son authenticité pour suspecte. Elle paraît être de l'an 1133. — Dom Martène.

LETTRE CDLXII.

A QUELQUES NOUVEAUX CONVERTIS [1].

Il les engage à être fidèles à la vie religieuse qu'ils ont embrassée et à ne pas se laisser effrayer par les péchés de leur vie passée.

1. A la bonne nouvelle qui a retenti à nos oreilles sur votre compte, mon âme s'est grandement réjouie et mon cœur a été transporté d'allégresse dans le Seigneur, qui a prévu que vous deviendriez conformes à l'image de son

[1] Cette lettre, toute pieuse qu'elle soit, a quelque chose de travaillé et de recherché qui ne rappelle pas le génie et la facilité de saint Bernard. Peut-être est-elle du nombre de ces lettres que ses secrétaires ont écrites d'après ses ordres.

Fils, qui vous y a prédestinés et qui daigne vous appeler pour vous justifier dans le présent et vous glorifier dans l'avenir. Béni soit Dieu le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a fait resplendir sa lumière dans vos cœurs : c'est par lui que, méprisant les vanités et les folies menteuses de ce siècle, vous tirez de la moëlle même de votre âme des soupirs vers cette gloire des enfants de Dieu que vous avez en espérance, et que vous choisissez comme la meilleure part d'être humiliés dans la maison de notre Dieu plutôt que d'habiter dans les tentes des pécheurs. Que Dieu confirme en vous la bonne résolution qu'il vous a inspirée, pour que l'antique et redoutable ennemi du genre humain ne puisse ni vous y faire renoncer ni la renverser : si, séduits par les plaisirs vains et insensés de ce monde, vous rameniez votre esprit au soin de satisfaire les désirs de la chair, ce serait renoncer à votre dessein ; et si, au moment même de votre entrée en religion, cédant aux charmes des consolations extérieures, vous vous occupiez de votre corps plus que de votre âme, ce serait renverser ce dessein. Quelques-uns en effet, sur le point de quitter le monde, pour parler sans blesser personne, imitent surtout la vie de ceux qui s'occupent avec une plus grande sollicitude de la fragilité de leur chair, que de la faiblesse de leur esprit. Aussi, après avoir renoncé aux turpitudes trop graves, ils approuvent pourtant l'intempérance et réclament le superflu dans le boire et dans le manger, ne remarquant pas assez que beaucoup de choses sont permises qui ne sont pas convenables, parce qu'elles forment un grave empêchement aux progrès du pénitent.

2. Consultez là-dessus, très-chers, Celui qui a condamné le péché dans la chair, parce que la chair affaiblit l'homme et lui rend impossible l'observance de la loi, en sorte que l'observance de la loi n'est remplie que dans ceux qui ne marchent pas selon la chair. Car *tous ceux qui sont dans la chair*, soit en dedans, soit en dehors de la vie religieuse, *ne peuvent*, si l'Apôtre est véridique, ou plutôt parce qu'il est véridique, *plaire à Dieu*[1]. Celui qui fait un Dieu de son ventre reste beaucoup en arrière du progrès, ou plutôt descend beaucoup au-dessous. Oui, consultez Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, voulant porter remède, non seulement à nos langueurs, mais à nos égarements, est sorti de son sanctuaire pour descendre publiquement parmi nous, et, apportant un double remède, a dissipé nos langueurs en mourant sur la croix, et a détruit nos erreurs et réglé nos mœurs en vivant dans la chair qu'il avait prise. Lui qui cependant pouvait user librement et justement des délices de ce monde, puisqu'il ne pouvait pas pécher et qu'il était le Seigneur de l'univers, a embrassé la pauvreté volontaire d'une manière si complète, qu'il n'avait pas même où reposer sa tête. Dans l'accomplissement de cette pauvreté il a montré une telle obéissance à son Père, qu'il a renoncé, non seulement aux plaisirs, mais à lui-même, demandant en toute chose l'exécution, non pas de sa volonté, mais de celle de son Père. Il était venu pour ramener l'homme errant dans la solitude et dans un désert sans eau, à la voie droite, qui devait le conduire dans la ville de son séjour ; et pour cela, ne possédant rien en propre dans le monde et obéissant à son Père jusqu'à la mort, il nous a montré par l'exemple de sa conduite un chemin plus salutaire et plus sûr pour le retour. Il nous faut donc à son exemple fuir les délices et embrasser le bien de l'obéissance de tous les efforts de l'âme et du corps, afin qu'après nous être éloignés de Dieu par notre insubordination, nous méritions de revenir à lui par la loi d'obéissance. Il y en a qui disent : Pourquoi affliger nos âmes par de malheureux tourments, puisque Dieu ne se délecte pas dans la souffrance et que nous pouvons trouver le salut en usant licitement du monde ? Enfants des hommes, pour employer avec vous les paroles de l'Apôtre : *Ayez en vous les mêmes sentiments que Jésus-Christ qui, ayant la nature de Dieu n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu, mais s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave*[1]. Si donc vous comprenez relativement à lui que, bien qu'il ait pu, par une juste et équitable prérogative de sa majesté, avoir et montrer la forme de Dieu, il l'a cependant dépouillée pour revêtir celle d'esclave, non sans doute pour rejeter loin de lui quelque chose d'usurpé, mais pour réprimer notre orgueil ; si, dis-je, vous comprenez cela de lui, débarrassez-vous donc, vous aussi, de cette félicité passagère, répondant ainsi à celui qui s'est fait malheureux pour nous sans l'être, et sans vous faire ce que vous n'êtes pas, montrez-vous ce que vous êtes. Qu'ainsi une volonté soumise reconnaisse la misère que la nécessité de la condition a imposée.

[1] Rom., VIII, 8.

[1] Philipp. II, 5, 7.

4. Ainsi, mes très-chers, pour en revenir à vous, si vous êtes chrétiens, marchez dans cette vallée de larmes et de misères par la voie que le Christ lui-même a suivie. Malheur à l'homme qui entre dans deux voies [1]! Car si la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu [2], il est impossible d'associer les consolations spirituelles aux consolations charnelles. Qui s'est établi l'intendant et le serviteur de la chair, et qui aime mieux nourrir la femme stérile que faire du bien à la veuve, ne trouvera jamais supportable le joug de la religion, quelque léger et quelque suave qu'il paraisse. De là il arrive que ni ici-bas, où il ne peut être sans murmurer, ni dans l'avenir, où il doit nécessairement supporter la peine de ses murmures, il ne trouvera la paix. *Or, où la paix n'est pas, Dieu n'est pas; car sa demeure a été établie dans la paix* [3]. Cependant, *le joug de Dieu est doux et son fardeau léger* [4]. Mais pour qui? *Pour son Esprit et pour ceux que cet Esprit conduit* [5]. Quels sont ceux-là? Ce ne sont pas les serviteurs de la chair, mais les enfants de Dieu. Voulez-vous connaître les enfants de Dieu? Ce sont ceux qui mortifient par l'esprit les œuvres de la chair, et dont les membres sont le temple du Saint-Esprit, qu'ils ont reçu de Dieu; en sorte qu'ils ne s'appartiennent plus et ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux, rachetés ainsi au prix infini du sang précieux du Christ. Voilà pourquoi ils l'honorent en le portant et en le glorifiant dans leur corps; et ce n'est pas seulement devant Dieu, mais même devant les hommes qu'ils le confessent. *Qui me confesse devant les hommes*, dit-il, *je le confesserai moi aussi devant mon Père* [6].

5. Il est donc bon de confesser le Seigneur en lui rendant grâces, il est bon aussi de le confesser en montrant des œuvres; afin que le Christ nous confesse, à son tour, dans l'examen attentif qu'il fera de chacun de nous, quand nous devrons paraître devant son tribunal, et apporter les mérites de notre corps, c'est-à-dire le bien et le mal que nous aurons faits par lui [7]. Si vous voulez avoir part à cette double confession, et à celle que l'homme fait de Dieu, et à celle que Dieu fait de l'homme, ne vous dissipez donc plus au dehors, ne vous répandez plus dans les vanités et dans les folies du siècle; mais, revenant à vous-mêmes, rentrez dans votre cœur, où est sans contredit le royaume de Dieu : car son royaume est en vous [1]. Qu'est-ce que ce royaume? C'est la volonté saine et libre de l'homme, qui, se conformant à la volonté de Dieu, n'accepte rien de ce qu'il sait lui déplaire, ne repousse rien de ce qu'il sait lui plaire. Cherchez donc d'abord le royaume de Dieu, pour que votre volonté, gravement infectée et corrompue par le poison du siècle, soit guérie et délivrée, et que tout ce qui est nécessaire au corps vous soit donné par surcroît. Ne vous inquiétez pas de votre corps, qui est l'héritage des vers; mais inquiétez-vous de votre âme, qui a été faite à l'image de Dieu, et veillez à ce qu'elle contemple la gloire de Dieu dans l'image qui lui en est révélée, à ce qu'elle se modèle sur cette image, et soit transformée de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur.

6. Quoi de plus doux, mes frères, quoi de plus agréable, quoi de plus saint, parmi les choses corporelles, que le corps du Christ! Et cependant il a été dit aux Apôtres : *Si je ne m'en vais, le Consolateur ne viendra pas.* Ainsi, tant qu'ils se délectent à voir et à entendre le Christ présent au milieu d'eux, l'Esprit-Saint leur est toujours promis et ne leur est jamais entièrement donné. En effet, il dit : *Lorsque j'aurai été élevé au ciel, je vous l'enverrai* [2]. N'est-ce pas pendant que le Christ vivait encore sur la terre, que Pierre le renia sur la parole d'une servante? Mais après son ascension et après l'envoi du Saint-Esprit, les Apôtres ne sortaient-ils pas du conseil remplis de joie d'avoir été jugés dignes de souffrir un outrage pour le nom de Jésus [3]? La vertu du Saint-Esprit est donc de beaucoup plus éminente et plus douce que la joie que donne le corps du Christ. Que si la délectation charnelle de ce corps, si excellent et bienheureux, a pu détourner des Apôtres l'Esprit-Saint, sans l'amour duquel on ne peut rien aimer de ce qui est bon, sans la force duquel on ne peut supporter aucun fardeau salutaire; jugez vous-mêmes s'il ne faut pas être misérable et insensé pour chercher les plaisirs du corps en entrant en religion. Ceux qui entrent en religion ne doivent pas considérer la fragilité de la chair, pour la servir avec délicatesse, mais pour fuir avec soin les obstacles à la ferveur de l'esprit.

7. Hâtez-vous donc de devenir pauvres d'esprit et indigents des biens de ce monde, pour que le Seigneur prenne soin de vous. Car la

[1] Eccli., II, 14. — [2] I Cor., XV, 50. — [3] Ps. LXXV, 3. — [4] Matth., XI, 30. — [5] Rom. VIII, 14. — [6] Matth., X, 32. — II Cor., V, 10.

[1] Luc., XVII, 21. — [2] Jean, XVI, 7. — [3] Act., V, 41.

voie de cette pauvreté volontaire et librement rendue nécessaire est droite et sûre; autrement le Christ n'y fût pas entré. Les autres voies, quoiqu'elles soient bonnes, sont pourtant remplies de voleurs: mais leurs embûches sont inconnues dans ce sentier de la pauvreté, parce qu'il est escarpé et que peu le gravissent. Car les voleurs n'ont pas coutume de se mettre en embuscade là où il passe peu de voyageurs. Je vous le dis, au nom de la vérité qui est Dieu, croyez en mon expérience : plus cette voie semble étroite et difficile au début, plus on la trouve agréable et gaie durant la marche. Au début, elle demande le mérite ; durant la marche, elle apporte la récompense. Non seulement, en effet, vous posséderez la vie éternelle dans l'avenir, mais vous recevrez en ce monde le centuple, et des biens spirituels, et même des biens temporels, si vous n'y attachez pas votre cœur. Ces biens temporels sont permis si on ne les aime pas, défendus si on les aime. Mais, aimés ou non, ils sont d'une médiocre utilité, parce qu'ils corrompent promptement, par leur douceur, le cœur de celui qui les possède. Quelle raison avez-vous d'hésiler ? Vous renoncerez à quelques biens auxquels l'inquiétude est attachée, et vous entrerez en possession du monde entier sans inquiétude : *Tout est à vous, le monde, la vie, la mort, le présent, l'avenir ; tout*, dis-je, *est à vous.* Cependant il est vrai d'ajouter : *Mais vous êtes au Christ, comme le Christ est à Dieu* [1], pourvu toutefois qu'imitant le Christ, qui, dans toutes ses œuvres, a glorifié son Père, vous cherchiez sa gloire dans tous vos actes.

8. Si le Christ apparaît glorieux dans vos œuvres, devant qui tremblerez-vous ? Il est le seul qui ait dans sa main notre salut et notre condamnation. S'il condamne, que son nom soit béni, car nous l'aurons mérité ; s'il sauve, que son nom soit glorifié, car la miséricorde a surpassé la justice. Le Père a donné tout jugement à son Fils. Qui est-ce qui condamnera? Jésus-Christ? Oui, le tendre et doux Jésus, qui est mort pour nos péchés, qui est ressuscité pour notre justification, qui est assis à la droite du Père, où il intercède encore pour nous ! Combattant sur la terre et régnant au ciel, il n'a soif que de notre salut. Eh bien ! reportera-t-il la confusion sur ceux qui se réfugient vers lui ? A Dieu ne plaise ! Quelque lourdement que pèse sur ma mémoire le souvenir de mes crimes, quelqu'effroi que me cause l'horrible spectacle de ma vie passée, que les autres fassent ce qu'ils croiront utile, pour moi j'espérerai toujours en la douce bonté de mon Seigneur Jésus-Christ, toujours j'aurai les yeux tournés vers sa miséricorde : je sais trop bien et j'ai souvent éprouvé par moi-même que sa douceur a bien plus de pouvoir pour me consoler que l'amertume de ma vie n'en a pour le contrister, et que sa bonté est plus prompte à pardonner que mon iniquité n'est prompte à pécher. Je sais qu'il n'y a pas d'iniquité comme mon iniquité ; mais, d'un autre côté, il n'y a pas de douleur comme sa douleur. Si j'ai péché outre mesure, je ne me désespère pas : car Celui en qui je vis a souffert outre mesure. Si Dieu est irrité de la scélératesse de mon crime, il est certainement apaisé par la douleur expiatoire de son Fils : ce doux et innocent Agneau suspendu à la croix, de même qu'il s'est tû sous la main qui le tondait, ne fait pas de reproches à ceux qui l'entourent et qui le raillent, mais il s'adresse doucement à ceux qui passent par le chemin et qui le regardent ; car il est écrit : *Vous tous qui passez par le chemin, faites attention, et voyez s'il est une douleur comme ma douleur* [1]. Voilà ce que, du haut de la croix, il crie à ceux qui passent. Mais d'où viennent-ils? ils viennent du monde, mais ils ne sont pas avec le monde. Où vont-ils, et par quel chemin passent-ils ? Par le chemin d'une pauvreté d'un moment, ils vont aux richesses de l'éternelle félicité. Ce fardeau léger et peu durable de notre tribulation présente opère en nous cette immensité de gloire éternelle, si toutefois nous considérons, non les choses qu'on voit, mais celle qu'on ne voit pas [2].

9. Je ne vous écris pas cela pour que vous vous complaisiez avec trop de sécurité dans vos péchés : car le Très-Haut, qui est Jésus-Christ lui-même, déteste les pécheurs, et il n'a eu pitié que des pénitents. Si la pénitence, ou plutôt parce que la pénitence vous est nécessaire, le temps ni le lieu pour la faire ne vous manquent. Voici le moment favorable durant lequel, sans recourir au sang des martyrs, le travail en Jésus-Christ triomphe de la ruse de l'antique serpent et abat son audace. Nous avons chez nous un lieu convenable et plein de charmes, non pour se réjouir comme on faisait dans le siècle, mais pour pleurer le mal qu'on a commis dans le siècle : le mal est détruit en nous, et nous sommes formés au bien, avec beaucoup de soin et d'utilité, par

[1] I Cor., III, 22, 23.

[1] Thren., I, 12. — [2] II Cor., IV, 17, 18.

l'enseignement des anciens, et plus encore par l'examen de leur vie. Que le Dieu de toute miséricorde et de toute consolation vous fasse donc les compagnons de notre Ordre, afin que vous participiez à cette consolation intérieure, que vous pouvez quelquefois sentir en vous, mais que nous ne saurions jamais vous dire. Portez-vous bien.

LETTRE CDLXIII.

A ALPHONSE, ROI DE PORTUGAL.

Le Roi, après avoir remporté une victoire sur les Sarrasins, se trouvait obligé par vœu de fonder un monastère de Cisterciens. C'est pourquoi saint Bernard envoie en Portugal les religieux de Clairvaux qui lui ont été demandés.

Au pieux et très-chrétien Alphonse, roi de Portugal, Bernard, dit abbé de Clairvaux: le peu qu'il est.

Béni soit Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui vous a consolé dans votre tribulation en écartant de votre tête la honte des Sarrasins. Ils sont tombés les murs de Jéricho, elle est tombée la grande Babylone, le Seigneur a détruit les forces de ses ennemis et étendu la puissance de son peuple : ce que nous avons appris avant que cela n'arrivât, par la révélation du Saint-Esprit, qui souffle où il veut, sans faire entendre aucune parole. C'est pourquoi nous nous sommes humiliés, et tant mon indigne personne que le reste de mes frères, prosternés devant le Seigneur, nous avons demandé la force et le courage pour vos mains qui livraient la bataille, et nous avons éprouvé une grande joie de ce que nos iniquités n'avaient pas empêché votre succès. Nous avons appris également la grande piété qui vous a porté à faire au Très-Haut le vœu de fonder un monastère. C'est pourquoi nous vous envoyons ces fils que, dès leur entrée en religion, nous avons élevés pour le Christ, en les nourrissant du lait de sa doctrine : nous les recommandons à Votre Altesse, pour qu'ils accomplissent, comme il faut, la pieuse intention de votre vœu en fondant ce monastère : son intégrité et sa durée seront le signe indélébile de l'intégrité de votre royaume, et la division de ses revenus amènera le partage de votre couronne [1]. Que le Conservateur de tous les hommes vous conserve, vous aussi, avec la Reine votre illustre compagne, qu'il bénisse votre descendance, et vous fasse voir les fils de vos fils jouissant heureusement de vos possessions.

LETTRE CDLXIV.

A JEAN CIRITE [2].

Ayant connu miraculeusement son zèle et son désir, il envoie de Clairvaux des moines pour fonder un monastère en Portugal.

A notre vénérable frère, chéri de Dieu, à Jean Cirite, notre compagnon dans la voie de ce monde, Bernard, dit abbé de Clairvaux: salut en l'Auteur du salut.

Avec la permission du Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation, qui ne laisse pas les âmes des pécheurs succomber sous le poids de leurs péchés, nous avons appris comment Votre Fraternité ne cesse, par des prières assidues, de frapper au cœur de Dieu pour le pardon des pécheurs; et, comme vous êtes un homme de désirs, le Seigneur a rempli vos vœux et nous a révélé que vos prières étaient exaucées. Celui qui s'est fait le compagnon des deux disciples qui allaient à Emmaüs, nous a uni à vous dans une même société : nous vous envoyons ces chers enfants, que nous avons élevés pour le Seigneur avec le lait de la doctrine évangélique, pour que vous fondiez un monastère où la miséricorde divine l'aura disposé et où brillera quelque signe céleste; le Seigneur vous a choisi vous-même pour être le chef des autres et leur porte-étendard, pour que vous commenciez l'entreprise, que vous la conduisiez à bonne fin et que vous l'offriez ensuite à Dieu et à son Précurseur.

[1] Merveilleuse prédiction que les faits ont justifiée. Sébastien, roi de Portugal, étant mort en Afrique, le cardinal Henri lui succéda. Celui-ci attribua à un de ses courtisans une partie des revenus du monastère, et, quelque temps après, Philippe II, d'Espagne, s'empara du Portugal, dont l'antique dynastie se trouvait éteinte.

[2] Jean Cirite fonda les monastères de Saint-Jean de Tarouca, de Saint-Christophe et de Saint-Pierre des Aigles. Henriquez, dans la *Vie de Jean Cirite*, rapporte qu'en 1119, le 24 juin, saint Bernard étant resté en prière dans le chœur après les laudes de la vigile, vit apparaître saint Jean-Baptiste, qui lui ordonna d'envoyer une colonie de moines aux extrémités de l'Espagne, pour y fonder un monastère dans un lieu designé par Dieu; que saint Bernard envoya alors huit religieux, qui, ayant trouvé Jean Cirite sur les indications de saint Bernard, se mirent sous sa direction et fondèrent le monastère de Saint-Jean de Tarouca. Voy. Henriquez, liv. I, dist. 19, et Manriquez, Annales, an. 1119, chap. III.

LETTRE CDLXV [1].

A L'ABBÉ DE SAINT-BENOÎT.

Au seigneur abbé de Saint-Benoît, le frère Bernard de Clairvaux : qu'il reçoive la sainte bénédiction.

Il faut qu'à l'instant vous alliez trouver le seigneur Roi, que vous lui exprimiez complètement, comme à notre bienveillant seigneur, et notre confusion et la façon dont nous avons été déçus. Nous nous réjouissons en partie de ce que, si cette affaire nous a donné du souci, ce soit pour avoir consulté l'évêque de Sens : il nous a manqué de parole pour le jour qu'il nous avait fixé, et nous a fait perdre ainsi l'affection du Roi. Demandez à celui-ci pour cette affaire une lettre décisive, pour que le seigneur Pape confirme de toute façon ce qu'ont fait ses fils obéissants, les deux évêques : car cela lui sera très-agréable et est nécessaire à l'Église. Que l'affaire ne souffre pas de ce que le troisième s'est séparé des autres, désobéissant ainsi à l'ordre apostolique et méprisant l'avis royal : que si ce prélat va trouver le Roi, ce dernier lui fasse sentir qu'il est mécontent de l'injure, grave d'ailleurs, qui nous a été faite. Saluez notre très-cher chancelier et priez-le d'écrire à ce sujet une lettre telle qu'on y sente et son affection et l'affection du Roi pour nous, telles que nous les jugeons toutes deux.

LETTRE CDLXVI.

AU ROI LOUIS.

A Louis, très-excellent roi de France, son seigneur, Bernard abbé de Clairvaux : salut.

Vous savez, mon seigneur, comment je suis, avec tout ce qui me concerne, placé sous votre protection. C'est pourquoi, confiant dans votre amitié, je vous recommande instamment le clerc J., porteur des présentes. Que Votre Sublimité le recommande, s'il en est besoin, à notre seigneur le Pape; et croyez, sur mon attestation, que la réclamation relativement à l'argent confié à notre évêque est véritable et juste. Portez-vous bien.

II.

LETTRES ÉCRITES PAR NICOLAS DE CLAIRVAUX AU NOM DE SAINT BERNARD.

LETTRE CDLXVII.

(Écrite l'an 1146.

DE NICOLAS DE CLAIRVAUX AU COMTE ET AUX BARONS DE BRETAGNE.

Au nom du seigneur de Clairvaux pour l'affaire de la Croisade.

1. La terre a été ébranlée et a tremblé, parce que le Roi du ciel a perdu sa patrie, le sol où ses pieds s'étaient posés : les ennemis de sa croix ont déposé contre lui d'unanimes témoignages, et ceux qui le haïssent ont relevé la tête. Réunis tous ensemble, ils se sont dit dans leur cœur : Possédons son sanctuaire en héritage. Ils s'efforcent de renverser le théâtre de notre rédemption, et ils tâchent de profaner les lieux consacrés par le sang du Christ. C'est surtout cette gloire de la religion chrétienne, je veux dire le sépulcre dans lequel le Seigneur de majesté a été enseveli, où sa face a été enveloppée d'un linceul, qu'ils s'attachent de toutes leurs forces à détruire. Ils agitent leurs bras vers la montagne de la fille de Sion : et si le Seigneur ne s'en fait le gardien, ils sont sur le point de se précipiter sur la Ville sainte, sur

[1] Cette lettre, ainsi que la suivante, ont été éditées par Du Chesne, tome IV; mais aucune d'elles ne rappelle le style de saint Bernard.

Jérusalem, sur la ville du Dieu vivant, dans laquelle a été invoqué son nom. Les peuples chrétiens sont en partie jetés dans les fers, en partie égorgés, comme des brebis de sacrifice. Le grand œil de la Providence regarde et dissimule pour voir s'il se trouvera quelqu'un qui comprenne et qui cherche Dieu : quelqu'un qui s'afflige de son malheur, qui lui restitue son héritage. Et quoiqu'il puisse tout et que sa volonté soit omnipotente, il veut cependant attribuer la victoire au nom chrétien, appesantir sa main sur ceux qui le persécutent.

2. A cause de cela, sur l'instante prière du seigneur Roi et sur l'ordre apostolique, nous sommes arrivés, pour la solennité de Pâques, au très-célèbre lieu de Verceil, où le seigneur Roi s'était réuni pour la fête avec les grands du royaume et une foule nombreuse de peuple. Cette lamentable douleur a été exposée en présence de tous et on a donné lecture de la lettre du seigneur Pape, lettre dont nous transmettons un exemplaire à votre nation. Le Saint-Esprit a amolli leur cœur : et aussitôt le Roi, avec une grande multitude de princes et un peuple innombrable, se sont armés du signe de la croix. Cette bénédiction se répand sur toute la terre, et tous volent à l'envi pour mettre sur leurs fronts et sur leurs épaules le signe du salut. Comme votre terre est féconde en hommes de courage et remplie d'une jeunesse guerrière, il convient que vous soyez des premiers à prendre part à l'œuvre sainte, et à vous armer pour monter au service du Dieu vivant. Allez donc, très-vaillants soldats, ceignez-vous, et que celui qui n'a pas d'épée en achète une. Ne laissez pas seul votre Roi, le Roi de France, ou plutôt le Roi des cieux, pour lequel le premier entreprend un tel voyage et une telle entreprise. Un homme de Dieu, le seigneur de Chartres, se rend auprès de vous pour vous instruire plus complètement de ce qui a été dit et fait, et pour vous montrer le très-large pardon accordé par la lettre du seigneur Pape à ceux qui auront pris la croix. En considération de Celui qui a daigné mourir pour nous, défendez les lieux de sa mort et de notre rédemption, de crainte que les nations ne disent : Où est leur Dieu ? Et que l'Époux de l'Église, le Fils de Marie, le Seigneur notre Dieu, vous donne la victoire sur la terre et la gloire dans les cieux.

LETTRE CDLXVIII.

(Écrite l'an 1146.)

DU MÊME A MANUEL COMNÈNE, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE, AU NOM DU SEIGNEUR DE CLAIRVAUX.

Pour qu'il fasse du fils [1] du comte Thibauld un chevalier.

Au sublime et glorieux Manuel, empereur de Constantinople, le frère Bernard, dit abbé de Clairvaux : salut et prières.

1. Si j'ose écrire à une si grande majesté, ce n'est pas l'effet d'une insolente audace, mais d'une confiante charité. Qui suis-je, en effet, et quelle est la maison de mon père en Israël, pour que j'ose prévenir par ma lettre un Empereur d'un si illustre nom ? Je suis pauvre et d'humble condition, séparé de Votre Sublimité par un long espace de terre et par l'étendue d'un vaste océan. Comment donc d'une position si basse m'adresserais-je à un personnage aussi élevé, si je ne puisais ma confiance dans l'humilité du Christ, en laquelle et pour laquelle les rois de la terre et tous les peuples, les princes et les juges se glorifient. La magnificence et la gloire de votre nom, répandues de tous côtés sur la terre, sont parvenues jusqu'à nous. En actions de grâces, je fléchis les genoux devant le Père des Esprits, qui donne à toute paternité son nom dans le ciel et sur la terre, et je lui demande que vous passiez de ce royaume au royaume de Celui dont le règne durera dans tous les siècles.

2. Sans qu'aucun de mes mérites antérieurs m'en donne le droit, j'ose adresser au trône de votre gloire le porteur des présentes, jeune homme d'une grande noblesse, pour que vous lui confériez les dignités militaires, et que vous lui ceigniez l'épée contre les ennemis de la croix du Christ, qui ont relevé la tête contre le Seigneur. L'accès des cours les plus hautes s'ouvrait devant ce jeune homme ; mais, dans un dessein plus élevé, nous l'envoyons à la gloire unique de votre empire, pour qu'il se souvienne, tous les jours de sa vie, de qui il a reçu l'honneur de la profession militaire. Jamais je ne vous eusse adressé de telles prières, s'il ne s'agissait du Christ, pour lequel il a entrepris ce grand voyage et cette œuvre difficile. C'est à moi-même que vous ferez tout ce que vous ferez pour lui et dans son intérêt.

[1] Henri, à qui est adressée la lettre CLXXIX.

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

3. Au reste, très-glorieux Empereur, il est maintenant nécessaire que vous montriez et que vous accroissiez encore l'abondance de votre douceur. La terre a été ébranlée et a tremblé, parce que le Roi du ciel a perdu sa patrie, le sol où ses pieds s'étaient posés. Les ennemis du Seigneur sont sur le point de se précipiter sur sa cité, et même sur ce glorieux sépulcre, où la fleur virginale de Marie a été ensevelie dans les linges et dans les parfums, et d'où est ressuscitée cette fleur, la première et la plus grande qui ait apparu sur notre terre. A cause de cela, sur l'ordre du seigneur Pape et à nos exhortations, le Roi de France et une multitude innombrable de princes, de chevaliers, de peuples, doivent passer par votre territoire pour se rendre à la cité du Dieu vivant. Ce sera à vous à les recevoir avec honneur, et à agir d'une manière digne du poste que vous occupez, de la puissance que vous avez reçue, de la dignité dont vous avez été revêtu, et des richesses qui vous ont été données en abondance; ce qui servira l'autorité impériale, la gloire de votre personne, le salut de votre âme pour l'éternité. Entre tous et avant tous, nous vous recommandons avec une sollicitude particulière le fils du comte et très-illustre prince Thibauld : qu'il soit pour vous, non point un d'entre eux, mais le premier de tous. Il est jeune, noble, d'un bon naturel, et il a consacré les prémices de sa jeunesse à la guerre, à la justice, et non au mal : c'est le fils d'un homme qui, à cause de sa droiture, de sa douceur, de sa justice, est aimé et honoré entre les princes de la terre. En échange de ces demandes, nous vous donnons part à tout le bien qui se fait et se fera en notre maison, pour que l'Époux de l'Église, le Fils de Marie, le Seigneur notre Dieu, vous donne la victoire sur la terre et la gloire dans les cieux.

LETTRE CDLXIX.

DU MÊME A L'ÉVÊQUE DE LUCQUES[1], AU NOM DU SEIGNEUR DE CLAIRVAUX.

Pour l'exciter au courage.

Au vénérable seigneur évêque de Lucques, Bernard : vivre et mourir dans la lumière.

1. Vous êtes placé dans un poste élevé, et vous avez besoin d'un esprit élevé qui vous instruise : car la chaire que vous avez reçue vous a été donnée pour la charge, non pour l'honneur; pour le travail, non pour le nom, enfin pour les vertus, non pour les richesses. C'est ainsi, en effet, que s'exprime avec cet accent céleste celui dans le cœur duquel parlait le Seigneur : *Si quelqu'un désire l'épiscopat, il désire une œuvre bonne*[2], une œuvre, et non une dignité. Puisque vous avez mis la main à de fortes entreprises, vous avez besoin de force; puisque vous êtes devenu un gardien de la maison d'Israël, vous avez besoin de prudence. Vous avez besoin de cette vertu d'or, de l'esprit de mesure, puisque vous vous devez aux simples et aux sages. Il faut, pour arriver à la perfection des vertus, que vous vous revêtiez de la justice, qui rend à chacun ce qui lui appartient, selon cette parole de l'Écriture : *Que les prêtres revêtent la justice*[3]. Heureux un tel char, heureux le cocher qui, assis sur le timon de l'humilité, dirige les roues des vertus pour le conduire jusqu'à sa maison !

2. L'humilité, maîtresse des vertus, fille unique du Roi suprême, descendue du haut du ciel avec le Roi des cieux, a pour l'éternité fixé sa demeure dans les âmes célestes : « Sans l'humilité, choisir avec discernement ce qu'on doit aimer », dit le Sage, « c'est une sagesse égarée; triompher de l'adversité par son courage, c'est une victoire stérile; résister par tempérence à ses passions, c'est la sobriété de l'ivresse; être fidèle aux œuvres de la justice, c'est un orgueil déguisé ». C'est l'humilité seule qui béatifie et éternise les vertus : c'est elle qui fait violence au royaume des cieux, qui a abaissé le Seigneur de majesté jusqu'à la mort, et à la mort de la croix. L'humilité la première a invité le Verbe de Dieu à descendre vers nous des hauteurs où il reposait; la vérité, qui nous avait promis sa venue, l'a déterminé; la pureté du sein virginal l'a reçu; la toute-puissance l'en a tiré sans que cette virginité souffrit d'atteinte; l'obéissance l'a conduit en toute chose, la patience l'a soutenu, la charité l'a révélé par ses paroles et par ses miracles. L'humilité doit avoir dans le cœur du pontife de profondes racines, sur lesquelles elle s'appuie; et, si elle manque, tout l'édifice des vertus est écrasé et succombe. J'ai fait un acte de folie; vous m'y avez contraint. Ce n'était pas à moi à enseigner un évêque : je n'avais, comme tous ceux qui savent ce qu'est véritablement la

[1] Nous croyons que cet évêque est celui qui recommanda Pierre Lombard à saint Bernard : voy. lettre CDX.

[2] I Tim., III, 1, — [3] Ps. CXXXI, 9.

charité, que le droit d'avertir un ami. Notre fils commun vous transmettra le reste de vive voix d'une façon plus complète et plus claire. Je ne devais pas en effet confier à une lettre des choses qui sans doute peuvent instruire quelques personnes, mais nuire à d'autres.

III

LETTRES DIVERSES ADRESSÉES A SAINT BERNARD.

LETTRE CDLXX.

DU ROI ALPHONSE A SAINT BERNARD.

Alphonse, par la grâce de Dieu, roi de Portugal, au vénérable père Bernard, abbé de Clairvaux.

Apprenez que, par la miséricorde de Dieu, nous avons conquis Sainte-Reine, qui était une ville très-forte, un joug placé sur notre tête ; et nous croyons que nous devons aussi ce succès à vos bonnes prières : car c'est à vous que nous l'avons recommandé d'abord, en vous promettant de vous fonder un monastère de votre Ordre ; ce que nous sommes prêt à faire à nos frais. Envoyez-nous des religieux, et nous accomplirons ce que nous avons dit. Notre confident, que nous vous adressons, vous dira le reste et vous apprendra comment tout est arrivé. Ayez confiance en lui. Recommandez à Dieu la Reine notre épouse, Henri mon fils unique que je viens d'avoir, et nous-même.

LETTRE CDLXXI.

DE SUGER, ABBÉ DE SAINT-DENYS, A SAINT BERNARD [1].

A son très-tendre seigneur et vénérable père, à Bernard, par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, Suger, encore humble serviteur de Saint-Denys : le salut et les sentiments d'une sincère charité.

Vous nous avez visité par votre lettre, que l'Orient vous visite du haut des cieux. Vous m'avez envoyé à moi, misérable pécheur, vos petits ou plutôt vos très-grands présents : une nappe précieuse, le pain de votre bénédiction et une lettre d'encouragement, qui contient des paroles excellentes, des paroles saintes, pleines de lait et de miel ; vous m'avez apporté ainsi, dans l'extrémité à laquelle je suis réduit, une très-grande consolation. Si j'avais pu voir votre visage angélique au moins une fois avant ma mort, je serais sorti avec plus de confiance de ce monde plein de misères. Mais tenez pour certain que, si j'avais mérité de vivre mille ans et plus, je ne me serais inquiété que de rester dans les bonnes grâces de Dieu. Ne me confiant pas dans des œuvres de justice, mais seulement dans cette miséricorde que Dieu réserve toujours à ceux qui espèrent en lui, je désire de toute l'ardeur de mon cœur retourner à lui. C'est pourquoi je remets dévotement mon âme entre vos mains pures, et, prosterné aux genoux de Votre Sainteté, je vous conjure de lui concilier la miséricorde divine par vos prières et par celles de vos pieuses communautés.

[1] Suger écrivit cette lettre au moment de sa mort, après avoir reçu la lettre de saint Bernard, qui porte le n° 266.

LETTRE CDLXXII.

D'ÉVERVIN, PRIEUR DE STEINFELD, A SAINT BERNARD.

Sur les hérétiques de son temps.

A son révérend seigneur et père, à Bernard, abbé de Clairvaux, Evervin, humble ministre de Steinfeld : qu'il soit réconforté dans le Seigneur et qu'il réconforte l'Église de Dieu.

1. Je me réjouirai à la lecture de vos discours, comme quelqu'un qui a trouvé de grandes richesses, ô vous qui nous apportez toujours le parfum de la suavité infinie de Dieu, dans toutes vos paroles, dans tous vos écrits, mais

surtout dans le Cantique d'amour de l'Époux et de l'Épouse, c'est-à-dire du Christ et de l'Église, en sorte que nous pouvons dire avec vérité à ce même Époux : *Vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure*[1]. Il vous a constitué pour nous l'échanson de ce vin si précieux : ne cessez pas de nous le verser ; n'hésitez pas, vous n'épuiserez pas les urnes. Que votre faiblesse, père saint, ne vous serve pas d'excuse : car les œuvres de la piété sont préférables aux exercices de mortification corporelle. N'alléguez pas vos occupations : nous ne connaissons rien qui doive passer avant une œuvre si nécessaire à tous. Combien, très-saint père, avez vous à nous verser maintenant de ce vin ! De la première urne, nous en avons assez reçu ; elle nous a rendus sages et forts contre les doctrines et les attaques des scribes, des pharisiens ; la seconde, contre les arguments et les persécutions des Gentils ; la troisième, contre les subtiles erreurs des hérétiques ; la quatrième, contre les faux Chrétiens ; la cinquième, contre les hérétiques qui viendront à la fin des siècles, et dont l'Esprit dit expressément, par la bouche de son Apôtre, que, *dans les derniers temps quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques enseignées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes, qui interdiront le mariage, et défendront les viandes que Dieu a créées pour être reçues avec actions de grâces*[2]. Le vin de la sixième urne enivrera les fidèles et les fortifiera contre celui qui apparaîtra dans ce déchirement de la foi, contre ce fils de péché, cet homme destiné à périr, qui, s'opposant à Dieu, s'élève au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu ou adoré comme tel, contre cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs[3]. Après celle-là, une septième urne ne sera pas nécessaire, car les enfants des hommes seront enivrés de la beauté de la maison de Dieu, et du torrent de ses voluptés. O bon père ! en attendant, vous nous avez assez versé à tous de la quatrième urne, aux commençants pour les corriger, à ceux qui s'élevaient déjà pour les édifier, aux parfaits pour les achever ; et jusqu'à la fin des siècles vous nous défendrez contre la tiédeur et la méchanceté qui se trouvent dans les faux frères. Il est temps maintenant que vous puisiez à la cinquième urne et que vous la fassiez servir contre les nouveaux hérétiques qui sortent en bouillonnant du puits de l'abîme, pour se répandre

[1] Jean, II, 10. — [2] I Tim., IV, 1. 3. — [3] II Thess., II, 3-10

presque dans toutes les Églises, comme si déjà leur prince commençait à être délié et que le jour du Seigneur fût proche. Dans le chant d'amour du Christ et de l'Église, le passage que vous avez aujourd'hui à traiter, comme vous me l'avez dit vous-même, mon père : *Prenez-nous ces petits renards qui ravagent les vignes*[1], se rapporte à ce mystère et vous conduit à la cinquième urne. Nous vous prions donc, père, de distinguer tous les points de leur hérésie qui sont venus à votre connaissance, et de les détruire par les arguments et les autorités de votre foi.

2. On a trouvé dernièrement chez nous, près de Cologne, des hérétiques dont quelques-uns sont revenus à l'Église après satisfaction. Deux d'entre eux, celui qu'on appelait leur évêque et son compagnon, nous ont résisté dans l'assemblée des clercs et des laïques, et en présence même du seigneur archevêque et de hauts et nobles personnages, ils ont défendu leur hérésie avec les paroles du Christ et de l'Apôtre. Mais lorsqu'ils se sont aperçus qu'ils ne pouvaient pas l'emporter, ils ont demandé qu'on leur fixât un jour pour qu'ils amenassent quelques-uns des leurs, doctes en leurs croyances ; ils ont promis qu'ils se réuniraient à l'Église, si leurs maîtres succombaient dans leur défense ; sinon, qu'ils aimeraient mieux mourir que d'abandonner leur avis. A ces mots, comme ils avaient été avertis pendant trois jours et qu'ils n'avaient pas voulu se convertir, ils ont été saisis par la foule qu'animait un zèle excessif, et, malgré nous, ils ont été jetés dans un bûcher et brûlés ; mais, ce qui est plus étonnant, c'est qu'ils ont accepté et supporté le supplice du feu, non-seulement avec patience, mais même avec joie. Si j'étais auprès de vous, saint père, je voudrais avoir votre avis et savoir pourquoi il y a dans ces membres du diable une telle fermeté dans leur hérésie, qu'à peine les hommes les plus religieux en ont-ils autant dans la foi du Christ.

3. Voici leur hérésie. Ils disent que l'Église ne se trouve que chez eux, parce qu'eux seuls s'attachent à suivre les traces du Christ ; et qu'ils sont les vrais imitateurs de la vie des apôtres, ne cherchant pas ce qui est du monde, ne possédant ni maison, ni terres, ni argent, comme le Christ qui n'a rien possédé et n'a permis aucune possession à ses disciples. Pour vous, nous disent-ils, vous ajoutez les maisons aux maisons, les terres aux terres, et vous cherchez les choses de ce monde, au point que

[1] Cant., II, 15.

ceux mêmes qui parmi vous passent pour les plus parfaits, comme les moines ou les chanoines réguliers, bien qu'ils ne possèdent pas ces choses en propre, les possèdent en commun. Ils disent d'eux-mêmes : Nous sommes les pauvres du Christ, sans demeure, fuyant de ville en ville, comme les brebis au milieu des loups, et nous endurons la persécution avec les apôtres et les martyrs ; quoique, cependant, nous menions une vie sainte et très-austère, dans le jeûne et l'abstinence, passant les jours et les nuits en prière, en travail, ne demandant au travail que le nécessaire de la vie. Nous supportons cela, parce que nous ne sommes pas du monde ; mais vous, courtisans du monde, vous vivez en paix avec lui, parce que vous en êtes. De faux apôtres, altérant la parole du Christ, vous ont fait dévier, vous et vos pères ; nous et nos pères, engendrés des apôtres, nous sommes demeurés dans la grâce du Christ et nous y demeurerons jusqu'à la fin des siècles. Pour nous distinguer, vous et nous, le Christ a dit : *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits* [1]. Nos fruits sont les exemples du Christ. Dans leur nourriture ils s'interdisent toute espèce de laitage, tout ce qu'on fait avec le lait, tout ce qui a été procréé par génération. Ils nous opposent cette façon de vivre. En ce qui concerne leurs sacrements, ils se renferment dans le mystère ; cependant ils nous ont avoué ouvertement que chaque jour, lorsqu'ils se mettent à table pour manger, à l'exemple du Christ et des apôtres, ils consacrent par la prière du Seigneur leur nourriture et leur boisson au corps et au sang du Christ, afin de se nourrir ainsi de son corps et de ses membres. Ils prétendent que nous, dans les sacrements, nous ne possédons pas la vérité, mais une tradition humaine, qui n'en est que l'ombre. Ils ont avoué encore expressément qu'ils avaient été baptisés et qu'ils baptisaient, non-seulement dans l'eau, mais aussi dans l'Esprit et dans le feu ; et ils ont produit ce témoignage de Jean-Baptiste, baptisant dans l'eau et disant du Christ : *Celui-là vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu* [2]. Et dans un autre endroit : *Pour moi je baptise dans l'eau, mais au milieu de vous se tient un autre plus grand, que vous ne connaissez pas*[3], comme s'il voulait dire : il vous donnera un autre baptême que celui de l'eau. Ils se sont efforcés de nous montrer que ce baptême devait se faire par l'imposition des mains, et ils ont invoqué le témoignage de Luc, qui, décrivant dans les Actes des Apôtres le baptême que

[1] Matt., VII, 16. — [2] Matt., III, 11. — [3] Jean, I, 26.

Paul reçut d'Ananie sur l'ordre du Christ, ne fait aucune mention de l'eau et parle seulement de l'imposition des mains ; et ils veulent rapporter à ce baptême tout ce qu'on trouve, tant dans les Actes des Apôtres que dans les Épîtres de saint Paul, sur l'imposition des mains. Ils disent que tout homme qui parmi eux a été baptisé de cette façon est un élu, qu'il a le pouvoir de baptiser les autres s'ils en sont dignes, et de consacrer à leur table le corps et le sang du Christ. Par l'imposition des mains ils font passer d'abord le néophyte du nombre de ceux qu'ils appellent auditeurs au nombre des fidèles ; et alors il lui est permis d'assister à leurs prières, jusqu'à ce qu'ils l'aient assez éprouvé pour en faire un élu. Ils ne tiennent aucun compte de notre baptême. Ils condamnent le mariage, mais je n'ai pu en savoir la cause, soit qu'ils n'osassent pas l'avouer, soit plutôt qu'ils l'ignorassent.

4. Il y a encore dans notre pays d'autres hérétiques tout-à-fait différents de ceux-là ; les uns et les autres nous ont été découverts par leurs discussions et leur mutuel dissentiment. Ceux-ci nient que le corps du Christ se trouve sur l'autel, parce que, disent-ils, aucun des prêtres de l'Église n'est consacré. La dignité apostolique s'est corrompue en se mêlant aux affaires du siècle ; la chaire de Pierre, en ne combattant pas pour Dieu comme Pierre, s'est privée de la puissance de consacrer qui avait été donnée à Pierre, et puisqu'elle ne l'a pas, les archevêques, qui vivent en mondains dans l'Église, ne la reçoivent pas d'elle de façon à pouvoir en consacrer d'autres ; ils s'attachent à cette parole du Christ : *Les Scribes et les Pharisiens se sont assis sur la chaire de Moïse ; faites ce qu'ils vous disent* [1] : comme si par ces paroles on leur avait accordé le pouvoir de parler et de commander, et rien de plus. Ils anéantissent ainsi le sacerdoce de l'Église et condamnent les sacrements, excepté le Baptême seul, et encore pour les adultes, qu'ils disent être baptisés par le Christ, quel que soit le ministre du sacrement. Quant au baptême des petits enfants, ils ont une croyance contraire à cette parole de l'Évangile : *Tout homme qui croira et sera baptisé sera sauvé* [2]. Ils appellent tout mariage une fornication, excepté celui qui est contracté entre deux vierges, homme et femme, et ils appuient cette opinion sur cette réponse que le Seigneur fit aux Pharisiens : *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni*, comme si Dieu unissait encore les époux de la même façon

[1] Matt. XXIII, 2, 3. — [2] Marc, XVI, 16.

que les premiers hommes. Ils invoquent aussi ce que Jésus-Christ répondit à leur objection tirée de l'acte de répudiation : *Il n'en a pas été ainsi dès l'origine*, et ce qui suit : *Celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère*[1] ; et enfin cette parole de l'Apôtre : *Que le mariage soit traité honnêtement par tous, et que le lit conjugal soit sans tache*[2].

5. Ils n'ont pas de confiance dans les suffrages des Saints ; ils disent que les jeûnes et les autres mortifications qui se font pour les péchés, ne sont pas nécessaires aux justes, ni même aux pécheurs, parce que, en quelque jour que le pécheur gémisse, tous ses péchés lui sont remis ; ils appellent superstitions les autres observances de l'Église, que le Christ et les Apôtres envoyés par lui n'ont pas établies. Ils n'admettent pas le feu du Purgatoire après la mort ; mais ils disent que nos âmes, en sortant de notre corps, entrent de suite dans le repos ou dans la peine éternelle, suivant cette parole de Salomon : *De quelque côté que l'arbre tombe, soit au midi, soit au nord, il y demeurera*[3]. Et ainsi ils suppriment les prières et les offrandes des fidèles pour les défunts.

6. Nous vous en prions, saint père, que votre sollicitude s'éveille contre ces maux si divers ; dirigez votre plume contre les bêtes des roseaux. Ne nous répondez pas que la tour de David vers laquelle nous nous réfugions est assez défendue par ses remparts, que là sont suspendus mille boucliers, armure des forts. Nous voulons, père, que tous ces moyens de défense, résumés par votre zèle pour nous dont l'esprit est tout ensemble et plus simple et plus lourd, soient mieux disposés et d'une résistance plus solide contre tant de monstres. Sachez, seigneur, que ceux d'entre eux qui reviennent à l'Église nous ont dit qu'ils avaient avec eux un très-grand nombre d'adhérents répandus sur toute la terre, et même beaucoup de nos clercs et de nos moines. Ceux qui ont été brûlés nous ont dit pour leur défense que cette hérésie était demeurée cachée depuis le temps des martyrs jusqu'à nos jours, et qu'elle s'était conservée en Grèce et dans quelques autres pays. Ceux-ci sont les hérétiques qui se disent pour apôtres et ont leur pape. Les autres méconnaissent notre Pape, mais ils n'avouent point en avoir d'autre parmi eux. Ces apôtres de Satan, vivant, à ce qu'ils disent, dans la continence, ont parmi eux des femmes leurs épouses, des veuves, des vierges, les unes parmi les élues, les autres parmi les fidèles, comme s'ils étaient revenus à la manière de vivre des Apôtres, auxquels était accordée la permission de mener des femmes avec eux. Adieu dans le Seigneur.

[1] Matt. XIX, 3-9. — [2] Hébr., XIII, 4. — [3] Eccl., XI, 3.

LETTRE CDLXXIII.

DE HENRI DE REIMS A SAINT BERNARD.

Henri à son père, tout ce qu'un fils souhaite à son père

Ce n'est pas la témérité, mais la confiance, qui me détermine à vous écrire, très-bienveillant père. Je sais que ce n'est pas à moi de parler, comme le ferait N. blessé et dormant dans son sépulcre ; mais le zèle, je l'avoue, brûle mon âme pour ce pauvre évêque, qui, parce qu'il a pratiqué la justice et voulu l'équité, a été blessé par son ennemi et atteint d'un châtiment cruel. Il a voulu s'asseoir sur son siége et faire rendre à l'évêque ce qui lui revient, voilà son plus grand et son premier crime ; voilà le sang dont on lui demande compte ! Si donc je puis quelque chose aux yeux de mon père, et je puis beaucoup, arrangez cette affaire, comme vous le jugerez convenable. Du reste, je suis heureux et bien portant, et j'attends de voir votre visage, comme si c'était le visage de Dieu. Le jour de mes vœux est proche, ce jour dans lequel je contracterai, par vos mains et sous votre garde, une alliance avec le Seigneur mon Dieu, afin de le servir jour et nuit, et tous les jours de ma vie, très-tendre père.

LETTRE CDLXXIV.

DE JEAN ÉVÊQUE D'ALET, A SAINT BERNARD.

A son père et au père de tous les gens de bien, à Bernard, abbé de Clairvaux, le frère Jean, évêque d'Alet : qu'ici-bas il mérite de la gloire par ses travaux, et que là-haut il en reçoive avec les anges.

Plaise à Dieu que je puisse vous voir, au lieu de vous écrire, et que la douceur de votre visage pénètre et adoucisse ma douleur. En effet, je suis contristé des maux qui m'accablent, bien que, selon l'expression du Sage, la tribulation me console, et que ma conscience ne me flagelle pas. Je sais, en effet, que bienheureux sont ceux qui souffrent sans mériter ce qu'ils endurent. C'est pourquoi, je vous écris les choses qui me concernent, brièvement toutefois, afin que mes pages ne retiennent pas trop

longtemps des regards que vous devez au monde. Après la sentence rendue contre moi conformément à vos conseils, je me suis adressé à mon seigneur, à celui que le Seigneur a établi le chef de sa maison et le prince de toutes ses possessions. Arrivé près de lui, j'ai trouvé un juge plus qu'un père, et il a eu pour moi moins de miséricorde que de sévérité. En effet, les hommes du grand monastère m'avaient prévenu, et, ayant donné à leurs paroles les apparences de la vertu, ils se sont trouvés plus influents que moi. Ils ont dit que j'avais fui l'examen des évêques, aux mains desquels le Pape lui-même avait remis le soin de m'entendre. Ils ont articulé contre moi, non seulement ces choses, mais tout ce qu'ils ont pu recueillir de tous côtés, et ils ont été écoutés avec beaucoup de calme. Comme je me préparais à leur répondre et à réfuter ce qu'ils disaient, le juge de l'univers n'a pas voulu m'entendre : que cela ne lui soit pas imputé à péché ! Mais il a ajouté encore à la douleur de mes blessures, en me remettant à ceux auxquels il m'avait déjà envoyé, et que je tenais en partie pour suspects : et sa main demeurant étendue sur moi, je me suis éloigné, toujours frappé de la suspense sous le coup de laquelle j'étais venu à lui.

Bien que je n'aie conscience d'aucune des choses que ces hommes ont malicieusement inventées contre moi, cependant j'attends, sinon avec joie, au moins avec patience, le jugement. Je sais en effet que, n'étant qu'un mauvais ouvrier digne de tout mépris, j'ai mérité un traitement plus grave que celui que j'endure. Mais ta province que j'avais reçue, était difficile pour moi, qui suis sans fortune : j'avais trop peu de ressources pour en entreprendre la direction, et entrer en lutte avec des hommes qui se fient en leur puissance et se glorifient de l'abondance de leurs richesses. C'est pourquoi j'attends au milieu de vos religieux de Clairvaux votre conseil comme le conseil de Dieu : car personne ne pourra arracher un pauvre évêque des mains de plus forts que lui, si tout votre pouvoir ne s'oppose à ceux qui l'attaquent et le déchirent. Seigneur mon père, je suis prêt, sans être troublé, à observer vos ordres, et puisse votre volonté, si Dieu le permet, n'être point en désaccord avec la mienne ! Si vous le jugez convenable, faites connaître à votre enfant votre bon plaisir : car il n'aura recours qu'à vous, il n'aura d'appui que de vous, très-tendre père.

LETTRE CDLXXV.

DE M., ÉVÊQUE DE CRACOVIE, A SAINT BERNARD.

Il l'engage à entreprendre la conversion des Ruthènes.

A B., par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, homme digne de respect, de vénération, d'éloges de toutes sortes, et doué du mérite insigne de la sainteté, M., par la même grâce évêque de Cracovie, et Pierre.... comte : qu'il continue à donner les fruits qu'il donne.

Nous rendons des actions de grâces à notre Dieu, et des actions de grâces infinies, de ce qu'il vous a suscité à notre siècle, vous l'honneur et la gloire des abbés ; vous qui, comme un vase d'élection, prenez soin de toutes les églises, sans qu'aucune jamais échappe à votre sollicitude ; vous qui partagez les infirmités de tous ; vous dont les mérites sont la cause de tout le bien que Dieu répand sur l'univers indigne, et par les prières duquel le Juge sévère révoque sa sentence et apaise au lieu de frapper sur-le-champ les pécheurs, suspend sa colère et leur pardonne.

Maître A., votre bien-aimé fils, nous a consulté de votre part pour savoir si l'on pouvait extirper les observances et les pratiques impies des Ruthènes. Cela serait possible sans doute, seigneur, cela serait possible, mais seulement à un homme en qui la grâce serait puissante. Nous avons cette confiance dans le Seigneur Jésus, que si l'abbé de Clairvaux était ici, il pourrait accomplir ce bien. Cette nation des Ruthènes, aussi nombreuse que les étoiles, ne garde pas la règle de la foi orthodoxe et les institutions de la vraie religion, ne remarquant pas qu'en dehors de l'Église catholique il n'y a pas place pour un véritable sacrifice. Ce n'est pas seulement dans le sacrifice du corps du Seigneur, c'est dans le divorce, dans le baptême, dans les autres sacrements de l'Église, qu'on les voit honteusement faillir. Imbus, dès le commencement de leur conversion, d'erreurs diverses et même de toute la dépravation des hérétiques, ils ne confessent le Christ que de nom, et le renient entièrement par leurs actes. Ils ne veulent se conformer ni à l'Église latine ni à l'Église grecque ; mais, se séparant des deux, ils ne communiquent avec personne par la participation des sacrements.

Votre prédication, seigneur, plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants retrancherait tout ce mal, si le Saint-Esprit vous inspirait de les visiter. Ce n'est pas seulement dans la Ruthénie, qui est comme un autre monde, mais encore en Pologne et en Bohême, ou dans la Slavonie, désignation commune qui embrasse plusieurs provinces, que vous produiriez de tels fruits, si grands et si agréables à Dieu que vous l'entendriez vous dire ensuite : *Courage, serviteur bon et fidèle.* Tous ou presque tous, nous l'espérons, obéiraient très-certainement à votre parole.

Daignez, tendre père, daignez éclairer aussi nos ténèbres, comme vous en avez éclairé d'autres. Daignez former les Slaves barbares à des mœurs droites et à une vie raisonnable. Daignez visiter nos régions glacées, pour qu'à l'arrivée de notre abbé le froid horrible de l'Aquilon soit tempéré par la douceur de l'Auster et par le souffle de Vulcain ; que la barbarie inculte soit formée par votre civilisation, que des hommes sauvages soient pacifiés par votre science, et s'adoucissent sous le joug du Seigneur. Si le thrace Orphée et le thébain Amphion sont parvenus par l'éclat de leur gloire jusqu'au ciel et sont mis au rang des astres, s'ils sont chantés par le génie des poëtes et qu'ils vivent après leur mort en leurs vers, parce que l'un et l'autre ont adouci, par les accords de leur lyre, des forêts et des pierres, c'est-à-dire des hommes habitant les bois et les rochers, et qu'ils les ont contraints à recevoir des lois, combien notre espérance n'est-elle pas plus grande de voir des nations cruelles et barbares être réconciliées avec le Christ par un saint abbé qui est le héraut de l'Évangile, et la lampe de la maison du Seigneur, et l'interprète de la volonté divine, supérieur à Orphée... illustre par sa science surnaturelle, doué d'une intelligence céleste et muni de presque tous les dons de la grâce.

Avec quel ardent désir, moi et le comte Pierre, homme animé d'un grand zèle pour le culte de Dieu, pour l'Église et pour la religion, n'attendons-nous pas, bon père, votre arrivée ! Celui-là seul qui voit les secrets du cœur nous en est témoin. Mais nous ne sommes pas seuls à désirer l'abbé de Clairvaux. Tous, riches et pauvres, nobles et humbles, jeunes garçons et jeunes filles, vieillards et jeunes gens, désirent également l'abbé. Tous les Polonais, de tout ordre, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, appellent l'abbé de tous leurs vœux.

LETTRE CDLXXVI.

DE THOMAS, ANCIEN ABBÉ DE MAURIGNY[1], A SAINT BERNARD.

A son bien-aimé seigneur, digne d'être honoré dans les entrailles du Christ, à Bernard, par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, Thomas, fils et serviteur de sa sainteté : salut.

Le nom de votre monastère convient à vos œuvres et à celles des soldats qui combattent sous vos étendards. Car vous brillez au milieu d'une nation méchante et perverse, comme de grands flambeaux qui portent au milieu du monde la parole de vie, et vous habitez dans des vallées qui produisent avec abondance le froment que Dieu a envoyé à Jacob et qui est tombé sur Israël. Ces considérations m'ont inspiré à moi qui suis un homme de peu, dernier dans la maison du Seigneur, la confiance d'écrire à Votre Altesse, au sujet des peines que j'endure malgré moi, et dont je viens demander à votre sainteté le remède. Voici l'affaire. Albéric, homme apostolique, évêque d'Ostie, parcourant la France avec les fonctions de légat de la Cour de Rome, et allant par toute la terre en faisant des miracles, sur la grandeur et le nombre desquels nous garderons le silence, a transféré d'une petite, nouvelle et pauvre abbaye dans une autre antique, grande et riche abbaye de saint Benoît, son neveu Macaire, homme de réputation compromise, au corps gras, au cœur double, à la bouche hypocrite ; il a fait cela après avoir pris avec lui cet arrangement inouï, que la règle de Cluny ne serait pas introduite dans cette abbaye et qu'aucun des religieux de cette maison ne serait envoyé dans un lieu dépendant de Cluny.

[1] Thomas, d'abord abbé de Maurigny, s'étant spontanément démis de sa charge, s'était retiré à Saint-Martin des Champs. Albéric, évêque d'Ostie, et Ymare, évêque de Frascati, envoyés par le pape Lucien, le premier en France, le second en Angleterre, ayant appris à leur passage l'état fâcheux dans lequel était tombée l'abbaye de Saint-Martin des Champs, en déposèrent l'abbé Adhémar, et mirent à sa place Macaire, neveu d'Albéric, alors abbé de Maurigny, afin qu'il réformât l'abbaye de Saint-Martin des Champs d'après la règle de Cluny, dont lui-même avait fait profession au prieuré de Longpont. Thomas, qui depuis longtemps s'ennuyait de son inaction comptait sur cette occasion pour être remis à la tête de l'abbaye de Maurigny. Il fut trompé dans son espérance, peut-être par l'opposition d'Albéric, et il se vit préférer Thévin, prieur d'Argenteuil : de là ses invectives contre Albéric et contre ses neveux. Le chroniqueur de Maurigny nous fait voir que ces allégations étaient sans fondement, inspirées par le ressentiment ou basées sur de faux bruits. On ignore si saint Bernard lui répondit, mais on sait par la même chronique que Thomas retourna au monastère de Colombe, d'où il était sorti, et qu'il y mourut peu de temps après.

Celui qui ne sent pas là le venin mortel de l'hérésie simoniaque, manque certainement du don de discernement, et a les narines spirituelles bouchées par un polype fétide. Car qu'est-ce là sinon vendre la religion, la justice, la vérité, et ne pas entrer dans la bergerie par la porte ? L'évêque, croyant donc que rien ne pourrait lui résister, fait tous ses efforts pour mettre son autre neveu Lancelin à la tête de l'Église de Maurigny : ce que Macaire, lorsqu'il gouvernait cette maison, avait non seulement promis, mais encore formellement juré d'accomplir. Car cette race, tirant son origine d'un tronc empoisonné, joint l'écaille à l'écaille, s'empare de l'administration de l'Église ; sous le couvert et l'autorité du susdit personnage, elle s'enrichit, elle s'étend, malgré tout le monde, en acquérant des prébendes et de l'argent par la remise des fautes graves et l'absolution des personnes infâmes. Ils sont heureux d'entendre les cris de leurs adversaires. Mais, que les ossements dispersés de l'évêque Albin et du martyr Rufin deviennent éclatants de lumière, aussitôt la nuit se change en jour, ce qui était noir paraît blanc, Protée se joue au milieu des flots, en un mot tout change : ceux qui pleuraient se mettent à rire, ceux qui riaient se mettent à pleurer, et, comme le dit un proverbe vulgaire : ces pêcheurs, non de l'Evangile, mais de Sidon, jettent leurs filets en eau trouble, et remplissent d'or et d'argent leurs bourses pourtant si nombreuses. Ces immenses exactions n'ont pas pour but de venir en aide à la sainte Église Romaine, qui est actuellement ébranlée par la révolte de son peuple, mais de soutenir des dépouilles des églises une race méchante et perverse, de l'enrichir, de la porter à l'orgueil, de la laisser tomber dans la luxure, de l'affermir dans la malice. Mais ces rejetons bâtards ne pousseront pas de profondes racines : car tout arbre que le Père céleste n'a pas planté sera arraché. Enfin, à l'occasion de cette affaire, ils ont été frustrés de leur espérance. Car Lancelin était un homme méchant et intraitable, au poil roux, au visage enflammé, à l'esprit sanguinaire, un Phalaris de notre temps ; à cause de cela, il a mérité à bon droit d'éprouver un refus, pour cette chose qu'il avait longtemps désirée et à laquelle il avait aspiré, aussi honteusement qu'effrontément. Il faut se taire sur les autres bruits que la renommée publie : car c'est un défaut, dit Senèque, de croire à tout le monde et de ne croire à personne. Cependant l'évêque, confiant dans son autorité, ne sachant pas ce que c'est d'être vaincu, poursuit violemment son entreprise : s'il pouvait me renverser, moi qui avais longtemps gouverné cette maison, et qui maintenant encore étais demandé par les moines, par le clergé, par le peuple, par les soldats, par les grands, il se croirait sûr d'obtenir ce qu'il désire. Aussi, à Paris, dans le palais, au milieu d'une assemblée de personnes vénérables, en présence du roi et de la cour, rejetant le fruit de la modération, il se mit à déclamer contre un ami absent, qui lui avait rendu service, qui avait fait nommer Macaire abbé à sa place, et, la colère l'inspirant, il proféra beaucoup de paroles qui n'étaient point conformes à la vérité. Mais, comme par là il n'épuisait pas sa bile et qu'il répétait les mêmes choses jusqu'à satiété pour ceux qui voyaient là plus clair et plus sainement que lui, s'apercevant qu'il n'avançait à rien et qu'il allait succomber, il appelle le prieur de Saint-Martin des Champs, sous lequel je servais depuis que j'étais rentré dans la vie privée, et, en vertu de son autorité, il lui ordonne de dire devant tout le monde ce qu'il pense de moi. Celui-ci, comme s'ils eussent machiné ce projet ensemble (car la veille ce prieur avait rappelé un envoyé que le chapitre m'adressait pour me mander le plus vite possible à Paris), celui-ci, dis-je, affirme que j'ai le corps tellement affaibli que je ne pourrais plus remplir ce poste ni aucun autre. Ici je retiens ma plume et je mets un doigt sur ma bouche, car il est écrit : *Tu ne maudiras pas le prince de ton peuple ;* et encore : *La vengeance est à moi, et c'est moi qui l'exercerai ;* et encore : *Le faux témoin ne sera pas impuni.*

La réalité elle-même montre, grâce à Dieu, combien cette affirmation est loin de la vérité : car je me suis rétabli de la maladie dans laquelle Votre Sublimité a visité son serviteur : je suis sain de tous mes membres, et les humeurs que j'avais prises dans le lieu malsain où j'avais habité plus de cinq ans, ont disparu. Bientôt l'évêque prend la parole, et, avec empire et autorité, il ordonne aux moines de se séparer, et, sans discuter le nom ni l'élection, d'élire sur-le-champ une autre personne, ajoutant qu'il rendra compte de tout cela au juge légitime et souverain. Devant ces faits, mon regard intérieur se trouble, mon très-doux père ; un voile s'étend devant ma prunelle, et mon œil tremble, palpite et se ferme à l'aspect de la vraie lumière. Sachant, en effet, que je n'aurai plus la paix aux Champs, je me demande, je l'avoue, si je dois retourner au monastère de Maurigny

dans lequel, jeune encore, j'ai promis en plein chapitre de me faire moine, ou à l'église de Colombe, dans laquelle pour diverses causes j'ai pris l'habit monastique et fait profession, en promettant d'y revenir, lorsque je fus envoyé à l'abbaye de Maurigny, si je venais à quitter cette abbaye. Que le Seigneur, par votre intermédiaire, fasse donc pleuvoir sur moi sa céleste rosée, et que je mérite de recevoir de vous une réponse consolante, que je souhaite ardemment et que je vous supplie de m'envoyer. Porlez-vous bien.

LETTRE CDLXXVII.

D'UNE DAME A SAINT BERNARD.

L'angoisse, je l'avoue, m'environne de toute part, parce que l'amour me pousse à implorer celui que chérit mon âme : mon esprit impatient déborde, mon cœur se dilate, mais la règle du silence me retient, ma langue balbutiante n'exprime pas ce que je ressens, le papier me manque, ma plume s'émousse et ma main aussi, autrefois si active, s'alourdit. Dans cette tentation je ressens, sinon dans mon corps, au moins dans mon esprit, les douleurs d'Ève maudite, la grande inquiétude de Sara, le désir de l'anxieuse Rébecca, la jalousie de Rachel, l'humiliation de Lia. Plût à Dieu que j'eusse reçu la prudence de Jaël, l'importunité de Ruth, l'audace de Judith, les charmes d'Esther, afin que je pusse couvrir Sisara de mon manteau, envelopper Booz, tromper Holopherne, sans vouloir cependant tenter rien de semblable à ces saintes femmes, afin que je pusse aller trouver Assuérus sur son trône pour lui demander le salut de mon âme languissante ! O joie indicible, ô émotion, ô consolation de Madeleine, qui, baisant les pieds de Jésus fils de la Vierge, les arrosant de ses larmes, les essuyant de ses cheveux, les oignant de ses parfums, en a remporté le remède du salut ! En gardant vos paroles, c'est à Jésus que je suis fidèle. S'il m'était possible, s'il m'était permis d'en attendre de votre générosité, que de joie je concevrais ! L'excès de mon bonheur me ferait, je crois, presque mourir. Je me réjouis de parler à quelqu'un qui connaît la loi, qui comprend le sens de toutes choses, qui pénètre et explique les figures et les allégories. Pourquoi suis-je venue tourmenter votre paternité par ma pauvre lettre ? C'est que naguère, au son de votre grande voix, le feu de l'amour, plus puissant que je ne pourrais dire, s'est allumé en moi ; que tous les fruits de la vanité y ont été consumés, et qu'avec l'Épouse je me suis écriée d'une seule voix : *Filles de Jérusalem, annoncez à mon bien-aimé que je languis d'amour*. Qui me fera la grâce que, languissant vous aussi, vous buviez le breuvage que vous versez aux autres. Pardonnez-moi, mon père, pardonnez-moi : je suis folle, et c'est vous qui m'avez rendue telle. La charité qui est dans le Christ me brûle, je suis pleine de vos discours, et l'esprit qui est en moi me domine. C'est pourquoi, mettant fin à mes paroles, j'implore votre autorité, qui est tout pour moi ; je l'implore, dis-je, au nom des blessures de Jésus-Christ, pour que vous gardiez la mémoire de votre servante, de votre fille, permettez-moi ce nom. Je vous offre et vous envoie par le porteur de cette lettre un présent, non comme cadeau, mais comme souvenir d'une foi incorruptible, et je désire avec impatience avoir la consolation de vous voir avant de mourir.

LETTRE CDLXXVIII.

DE B. [1] A SAINT BERNARD.

Au sujet d'un moine indocile.

A son très-cher père Bernard, par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, le frère B., comme un enfant à sa mère : la terre où coulent le lait et le miel.

1. J'avais résolu d'ensevelir dans le silence les injures qui m'ont été faites ; mais j'ai cru convenable de prévenir le mensonge par la vérité. Combien de fois et avec quelle insolence le frère R. a lutté contre moi, au-dedans et au-dehors du monastère ! quels nombreux et quels graves scandales il a, avec connaissance de cause et préméditation, produits devant le faible troupeau ! avec quel air hautain et quelle attitude altière il a résisté à la discipline de la règle et à nos usages ! j'en ai pour témoin Celui qui voit mes peines et ma douleur ; j'en ai pour témoins tous nos frères, qui ont vu et entendu ses contestations ; j'en ai pour témoin sa propre conscience elle-même, bien que sa langue parle autrement. Je rends grâces à mon Dieu de ce que, en ce qui concerne mes injures personnelles, s'il s'en est rencontré, j'ai reçu de

[1] Cette lettre est sans doute de Bernard qui a été abbé de Saint-Anastase, près de Rome, dont il question à la fin de la lettre. Les lettres CCCXLIII et CCCXLIV sont du même.

lui la patience. J'ai entendu bien des paroles qu'un moine ne devrait pas prononcer; j'ai fait celui qui n'entend pas, et qui n'a rien à répondre. Je suppliais cet homme avec instances, en secret et en public, seul ou en me joignant à d'autres; je lui demandais de nous épargner, nous et lui, d'avoir pitié de sa propre conscience, et aussi de notre réputation, pour qu'une fondation si nouvelle sur une terre étrangère ne fût pas ébranlée par la discorde. Je recourais aux arguments, aux supplications, aux reproches, mêlant les caresses aux menaces, pour le presser de ne pas nous tourner en ridicule et de ne pas nous rendre la risée de ceux qui nous entourent. J'ai versé à la fois le vin et l'huile sur les blessures de notre frère à demi-mort; mais le mal a été incurable.

2. Comme presque tous les remèdes avaient été épuisés, sans que la plaie voulût se cicatriser, j'ai craint que la pourriture et la gangrène d'un membre ne gagnassent le reste du corps. Cependant, me défiant de moi-même, j'ai longtemps différé, de crainte que celui qui s'était transformé en ange de lumière ne me poussât à venger mes propres injures sous le prétexte du zèle pour la justice et de l'amour de notre Ordre. Ayant donc appelé le Seigneur à mon aide, pour qu'il ne me laissât pas dévier à droite ni à gauche, j'ai signifié à cet homme superbe et rebelle qu'il eût à ne plus entonner de psaume ou d'antienne jusqu'à ce qu'il eût réparé le scandale qu'il avait causé devant les fils de sa mère. Sa fureur pour cela ne s'est point apaisée, mais sa main s'est encore étendue. Car lui qui ne voulait pas auparavant chanter quand il en était prié, s'est mis à chanter contre notre défense; il a entonné les antiennes, et le muet a parlé, à l'étonnement de la foule. Le lendemain, je lui ai interdit la table. Comme il montait en face de moi, et que, se trouvant devant moi de l'autre côté du chapitre, il me jetait au visage des paroles de colère, j'ai répondu brièvement: Si quelqu'un veut quereller, ce n'est pas notre coutume, ni celle de l'Église de Dieu. Et je lui ai ainsi échappé. Exaspéré, il m'appelait novice, et se vantait d'être un ancien dans l'Ordre; puis, il s'est précipité hors du cloître, et, franchissant la porte du monastère, il s'est retiré tout seul: car ce n'était pas le désir de propager l'Ordre, mais, comme il a eu l'audace de le confesser à l'abbé, l'envie de contempler Rome qui l'avait attiré. Que Dieu voie et juge: car, autant qu'il l'a pu, il a cherché à corrompre l'Ordre, en face de l'abbé et de ses serviteurs.

LETTRE CDLXXIX.

D'HUGUES MÉTELLUS A SAINT BERNARD.

Il se répand en éloges sur son compte.

A son révérend père, au béni du Christ, à Bernard, abbé de Clairvaux, lampe très-éclatante, Hugues Métellus, autrefois diseur de riens, aujourd'hui porte-croix du Christ: qu'il entre dans le sanctuaire de la sainte Ecriture, qu'il en ramasse les miettes pour qu'elles ne se perdent point, et qu'il fasse sortir de la froide pierre le feu qu'elle renferme.

1. Votre nom est une huile répandue, odoriférant comme les parfums qu'on écrase. Votre éclatante réputation, propagée dans tous les sens, est parvenue jusqu'aux extrémités de la terre; son odeur pleine de suavité a réjoui la mer et les déserts, et elle attire au lieu dont elle émane un grand nombre d'hommes, parce que, entraînés par cette odeur, ils ont la saveur salutaire de ce parfum: ceux qui s'étaient imprégnés de l'amertume du Styx, que la puanteur de l'Achéron avait fait défaillir et avait décomposés, ont repris des forces avec ce nectar délicieux. Votre vie est une huile répandue. Votre vie est une lampe éclatante, dont la lumière échauffe et dont la chaleur éclaire. Elle s'échauffe elle-même, elle éclaire les autres. Votre vie est une lampe dont la clarté se projette au loin et non pas seulement sur ce qui l'environne. Votre conduite, tout étincelante de l'éclat qui s'en échappe, ne se renferme pas en elle-même, mais elle se répand au dehors; coulant doucement et sans confusion, elle éclaire les ténèbres par ses bons exemples, elle fournit la lumière, elle abaisse les montagnes et les éclaire, elle remplit les vallées et les illumine. Vous êtes encore un charbon ardent, et le contact enflammé de vos vertus rallume les charbons éteints. Car tout le cours de votre vie, par le modèle qu'il présente, commence la conversion d'un grand nombre, réforme ce qui est déformé, redresse ce qui est courbé, consolide ce qui est encore mou, et répandant, non dans la nuit, mais à la face du soleil, la suavité de ce parfum, embaume de tous côtés.

2. Votre parole est une huile répandue. Le talent qui vous a été confié, oui, le talent de parler et de convaincre, n'est pas renfermé en vous, mais il déborde de la mesure. Vos paroles sont vaporisées par le feu de la charité et adoucies par le nectar de la mansuétude. Votre langue est la plume d'un docte écrivain. Votre langue est celle d'un magicien habile

dans les enchantements. Vous parlez un nouveau, oui, un nouveau langage, quand vous exposez les divins mystères, quand vous entonnez les louanges du Créateur. Sous votre langue se trouvent les choses nouvelles et les choses anciennes, le corps et l'ombre. Sous votre langue sont la grâce et la loi, non le résidu inutile de la loi. Sous votre langue sont le lait et le miel, non le fiel et la ruse. Votre langue est un rayon qui distille le miel. Vous ne frappez pas l'air en vain, vous ne traitez pas de questions superflues, vous ne gesticulez pas de la main, vous ne frappez pas du pied : vous faites tout avec douceur. Dans votre bergerie le loup est couché à côté de l'agneau, le léopard à côté du chevreau, et un petit enfant les conduit. Votre parole est une huile répandue. La loi de la clémence est dans vos discours. Quand vous prêchez la miséricorde et le pardon aux pécheurs, la consolation aux affligés, l'espoir et le conseil aux désespérés, vous répandez votre huile. Quand vous fortifiez, par votre éloquence suave comme le miel, les lutteurs qui combattent dans l'arène du Seigneur et qui succombent sous l'excès de leurs fatigues; quand vous les abreuvez d'une source de lait, et que vous les oignez de votre douce parole, vous répandez votre huile sur leurs sueurs. Votre parole est une rosée qui fait germer la joie. Elle est un torrent enivrant qui multiplie la fécondité. Quand votre discernement attentif distingue ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas, ce qui est utile de ce qui est inutile, vous exprimez dans le pressoir l'huile du marc, et vous séparez dans le van le grain de la paille. Quand vous cherchez dans la lettre le sens spirituel qu'elle renferme, vous extrayez de la graine l'huile qui s'y cache. L'huile mêlée à l'eau surnage; et le sens spirituel que vous recherchez s'élève au-dessus du sens littéral. L'huile mêlée au vin monte à la partie supérieure; et la miséricorde que vous prêchez domine la justice, etc.

3. Quand je lis vos écrits, ce sont eux qui me parlent, et ce sont vos salutaires avis qui s'adressent à moi ; mais ils ne satisfont pas mes désirs et ne me rassasient point. Parlez-moi vous-même, baisez-moi d'un baiser de votre bouche. Je veux vous voir à visage découvert, et non pas seulement en énigme dans un miroir. Baisez-moi, non de ce baiser qui unirait vos lèvres aux miennes, car j'en suis indigne; non de ce baiser de vos écrits qui n'expriment pas tout le bien qui est en vous; mais de ce baiser de votre parole, c'est-à-dire de cette diction si suave qui s'échappe de votre bouche, pleine de charmes. En me parlant et en m'exhortant, vous m'entraînerez après vous; vous m'entraînerez, dis-je, non pas malgré moi, mais selon mon désir, quoiqu'il soit difficile de vous suivre. Le Caucase, le Parnasse et les Alpes sont entre vous et moi, cependant l'odeur de vos vertus m'attire après vous. Entraîné, je courrai à l'odeur de vos parfums, et par là j'arriverai à en goûter la saveur. Vous m'introduirez dans vos celliers, où se trouvent des mets de diverses sortes, des boissons de diverses espèces; et, après m'en être rassasié et enivré, j'entrerai dans la chambre du Roi éternel, où je serai dans la joie pour l'éternité. Je courrai après vous, ai-je dit, mais non jusqu'à vous : car je ne me suis point encore résolu à changer l'habit blanc et angélique des Nazaréens pour un autre. Il m'est bon d'être ainsi, etc.

Ce que je vous ai dit plus haut, vénérable père, je l'ai dit à vous, pour vous, et à cause de vous spécialement. Je vais quitter la plume, et j'invite les autres à écouter avec vous ce que je vais dire encore, pour m'accuser de mes péchés, déplorer la misère du monde et demander l'aide de vos prières, etc.

LETTRE CDLXXX.

DU MÊME HUGUES MÉTELLUS A SAINT BERNARD.

Il essaie de se défendre, lui et les siens, d'une accusation portée contre eux.

A Bernard, sérénissime abbé de Clairvaux, béni en Jésus-Christ, Hugues Métellus, autrefois élève d'Aristote, aujourd'hui serviteur du Christ : qu'il monte de Jéricho à Jérusalem.

1. Les déserts se fertilisent, et Clairvaux regorge de ce froment qui nourrit le léopard avec l'agneau, le lion avec la génisse : là sont ceux qui font violence au royaume des cieux et qui immolent au Dieu souverain les abominations de l'Égypte; là, les bêtes sont changées en hommes, et les hommes s'élèvent à la vie angélique. Que la droite de Dieu agrandisse les limites de Clairvaux, qu'elle le glorifie encore et répande sur lui la clarté suprême. Heureuse compagnie, heureux concert, où ne souffle pas l'Aquilon qui dessèche la terre, mais l'humide Auster qui nourrit des plantes pleines de parfums.

2. Nous vous envoyons notre abbé, vénérable

père, pour qu'il vous voie, s'entretienne avec vous, s'édifie auprès de vous. Car il est doux de contempler votre visage angélique, plus doux de s'entretenir avec vous, et c'est le comble du bonheur de s'édifier auprès de vous. Nous vous envoyons un homme innocent, dont le cœur ne renferme que du miel et pas de fiel : oui, il y a en lui plus de miel que de fiel, plus d'amour que de crainte ; il est prudent avec simplicité, simple avec prudence, chaste comme une tourterelle, simple comme une colombe.

3. Nous avons appris, révérend père, qu'on vous a rapporté que notre monastère ne renferme que peu ou point de religieux. Si le rapporteur a dit point, il a exprimé une erreur ; s'il a dit peu, il a dit vrai, et je partage son avis, car nous sommes en petit nombre. Mais s'il ne l'a pas entendu ainsi, si l'expression peu ne s'applique point au nombre et s'entend en mauvaise part, il ne faut pas s'en étonner, bien qu'il faille s'en affliger. Car, sans parler du présent, nous pouvons rappeler le passé : or, l'arche du bienheureux Noë a renfermé dans son sein les animaux purs et les animaux impurs. La maison du patriarche a eu un enfant béni et un enfant réprouvé. Enfin, l'école du Christ a rassemblé onze Apôtres qui avaient l'âme saine, et avec eux un douzième qui était insensé ; elle a eu d'autres disciples dont les noms selon la justice présente étaient inscrits sur le livre de vie, et en étaient ensuite effacés par la prescience de Dieu. L'orgueil a franchi la porte du Ciel et en a été ensuite honteusement précipité. Si, dis-je, votre narrateur infidèle sépare le petit nombre des réprouvés du nombre des bons, qu'il voie de quel œil il les considère. Si sa vue est troublée, qu'il essuie son œil malade, qu'il le lave avec un collyre, afin de rendre son regard plus clair, et qu'il ne cherche pas à découvrir les infiniment petits du mal d'autrui, comme l'aigle ou le serpent d'Épidaure, tandis qu'il regarde ses propres péchés d'un œil maladif et chassieux. Il n'est pas sûr dans les questions douteuses de s'attaquer à Dieu ou au prochain et de juger le serviteur d'autrui. Car je connais celui qui dit : *Qui êtes-vous, vous qui jugez le serviteur d'autrui? S'il demeure ferme, ou s'il tombe, cela regarde son maître*[1]. Ainsi, ne croyez pas à tout esprit, que la langue des flatteurs dont la vue est malade ne vous fasse pas fermer les yeux, et que l'huile des pécheurs ne se répande pas sur votre tête. Car ils cherchent vos bonnes grâces et leur propre gloire, en inventant des calomnies sur les autres. Je crois, mon père, que vous avez le discernement des esprits, et que vous versez sur la terre une huile excellente. Mais de tels hommes sont des coureurs, des scrutateurs des pensées d'autrui, toujours à la chasse des mots et des syllabes. Ils sont comme les yeux, qui voient les autres et ne se voient pas eux-mêmes. Or, comme dans la nature humaine il n'y a qu'une perfection, qui est de savoir qu'on est imparfait (car, si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous[1]), le meilleur est celui qui en a le moins à supporter[2]. Je me souviens qu'un sage a dit et a confié à l'écriture cette mémorable parole : « Quelques taches ne me choquent pas dans un corps tout brillant de beauté[3] ».

4. Je sais, mon père, je sais que, sous l'impulsion de la charité et à l'exemple de l'Apôtre[4] vous voudriez que tous les hommes fussent semblables à vous. Mais c'est une tâche difficile à entreprendre, plus difficile à réaliser. De même que le regard de l'homme corporel est fatigué en fixant le globe du soleil, de même le regard de l'homme intérieur est ébloui à la vue de vos vertus. Vous qui êtes rassasié, sain, parfait, soyez indulgent pour celui qui est affamé, malade, imparfait ; et priez pour que sa faim s'apaise, que sa maladie se guérisse, que son imperfection s'améliore. Le Dieu tout-puissant qui vous a créé alors que vous n'étiez pas encore, qui vous a rendu parfait d'imparfait que vous étiez, le Tout-Puissant, dis-je, n'est pas devenu impuissant, son bras ne s'est pas raccourci, sa miséricorde n'a pas diminué.

[1] Rom. XIV, 4.

LETTRE CDLXXXI.

DU MÊME HUGUES MÉTELLUS, DE LA PART DE SON ABBÉ, A L'ABBÉ GUILLAUME.

Il s'excuse de répondre quelquefois avec trop de dureté aux accusations de son religieux Herbert.

Au vénérable abbé Guillaume, à son bien-aimé en Jésus-Christ, Siébaud, humble abbé de Saint-Léon : un heureux triomphe sur le lion rugissant qui tourne autour du bercail du Christ.

1. Faites à notre lettre un bon et amical accueil, et lisez tout ce qu'elle renferme. Il ne s'y trouve ni sel, ni amertume, ni rien qui doive contrister votre esprit. Nous vous abor-

[1] I Jean, I, 8. — [2] Horace, *Satires*, liv. I, sat. III, vers 65, 69. — [3] Horace, *Art poét.*, v, 351. — [4] I Cor., VII, 7.

dons pacifiquement, et notre parole ne porte pas d'armes, mais un rameau d'olivier. Irrité des rapports pénibles faits par quelques personnes, nous nous sommes emporté contre notre frère Herbert, parce qu'il avait propagé sur notre compte des bruits fâcheux et mensongers, et, dans notre émotion, nous avons écrit contre lui des paroles dures provoquées par de plus dures encore. Car nous sommes hommes : personne ne trouve petites les injures qu'on lui fait ; et beaucoup même les considèrent comme plus graves qu'elles ne sont. Outre cela, l'outrage fait à notre Dieu, vis-à-vis de qui il a manqué à sa parole, nous a beaucoup plus irrité que l'outrage fait à nous-même ; quoique l'injure faite à Dieu nous atteigne, et que celle qu'on nous fait atteigne Dieu. Ainsi irrité intérieurement, blessé par amour pour Dieu, nous nous sommes répandu en paroles sévères contre notre frère ; et nous l'avons fait non sans raison, ni sans que la divine Écriture nous en donnât le droit. Paul contrista par des paroles dures et humiliantes les Corinthiens qu'il venait de convertir, et, après les avoir contristés, il les corrigea[1] ; il reprocha à pleine voix aux Galates de s'être laissés fasciner[2] ; s'il les eût interpellés avec plus de douceur, il ne les eût pas convertis, etc.

2. Or, le frère Herbert, si toutefois il est notre frère, écrivit dans ses lettres, contre toute convenance, que j'avais envoyé derrière lui un fleuve pour l'engloutir ; sans parler de ce qu'il m'appelait par mépris « cet homme », supprimant le nom d'abbé. Dans la même lettre il m'appela encore un archer, et il arma mon bras d'un arc tendu : ce qui eût peut-être été supportable par métaphore, s'il n'eût ajouté que je lançais des flèches empoisonnées. La pareille lui a été rendue, et nos injures ont été la revanche des siennes. Mais que votre charité soit certaine, bon père, que je gémis avec une affection toute paternelle de la chute de notre frère, et que j'attends sa résurrection les bras ouverts et le cœur disposé pour le recevoir. J'attends pour voir s'il ne reviendra pas de quelque façon à de meilleurs sentiments, et s'il ne rentrera pas en lui-même. Comme je vous l'ai dit au commencement de ma lettre, j'ai proféré contre le frère Herbert de dures paroles, et j'ai blessé à la fois et lui et vous en sa personne. Mais, comme la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu, je n'ai pas laissé s'enflammer toute la mienne, je l'ai modérée, je l'ai éteinte, etc.

[1] I et II Cor. — [2] Gal., III, 1.

LETTRE CDLXXXII.

D'HAIMON, ARCHIDIACRE DE CHALONS, A SAINT BERNARD.

Au révérend père et seigneur B., par la grâce de Dieu vénérable abbé de Clairvaux, H., par la même grâce humble archidiacre de l'Église de Châlons : qu'il marche sans reproche devant Dieu et devant les hommes.

Seigneur, voici que celui que vous aimez est gravement malade, car il est atteint d'une fièvre quarte. Je vous prie donc, mon père, comme je suis dévoré par l'ardeur de la fièvre, de m'aider des prières ferventes des saints qui sont avec vous. Car je sais, je sais pertinemment que si, prosterné à terre, vous adorez le Seigneur Jésus et que vous le touchiez de vos prières accoutumées, à leur contact une vertu sortira de lui pour me guérir, et que son esprit soufflera et dissipera ma maladie. Que Votre Sainteté se porte bien dans le Seigneur, mon maître et mon très-tendre père. Puissé-je mériter de recevoir de vous la consolation, une réponse de votre main, et, avec la bénédiction de Dieu et la vôtre, votre pain fortifiant !

LETTRE CDLXXIII.

DU MÊME AU MÊME.

A son seigneur et père, au très-vénérable B., par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, H., ce qu'il est par la même grâce : la meilleure part dans l'héritage des saints.

Je me suis décidé à vous écrire, révérend père, en prenant pour prétexte de vous demander vos sermons sur le Cantique des Cantiques : sans ce motif, je n'aurais certainement pas eu la présomption de le faire. Comment, en effet, jeune et ignorant comme je suis, me serais-je permis de m'adresser à vous, très-docte vieillard, que le Seigneur Jésus a instruit de sa doctrine, comme un homme instruit son fils ? Qui suis-je donc, pour interroger celui qui voit et dont les yeux sont ouverts ? moi surtout qui suis un enfant, qui ne sais pas parler, qui suis le plus petit de mes frères, une jeune plante qui commence à germer. Loin de moi, mon seigneur, loin des habitudes et de l'éducation de ma jeunesse d'oser vous aborder sans motif, et à plus forte raison d'avoir avec vous de doctes entretiens. Mais, comme je vous l'ai dit, l'occasion de vous demander vos ser-

mons vient de se présenter à moi : je les ai souvent réclamés par des intermédiaires, vous pressant à propos ou hors de propos ; et maintenant j'insiste encore par ma lettre trop hardie. Certes, si j'étais quelque chose, ne me serais-je pas à bon droit indigné que votre livre passât par la main et sous les regards de tous et n'échappât qu'à moi seul ? Pourquoi cela, mon seigneur ? Peut-être m'en avez-vous jugé indigne ? A quoi je réponds : Si vous me jugiez indigne de le lire et incapable de le comprendre, pourquoi me le promettiez-vous ? Si vous me jugez honnête et studieux, pourquoi différez-vous ? Je vous en conjure, seigneur, ne différez plus l'accomplissement de votre promesse. Faites-moi part aussi des excellentes nouvelles que vous avez répandues ailleurs sur ces noces spirituelles auxquelles vous avez souvent assisté comme paranymphe. Rompez pour moi le pain de la parole, servez-moi un rayon du miel que vos mains ont préparé, afin que j'aie de quoi me sustenter en ces jours de jeûne. Que Votre Sainteté se porte bien, mon seigneur et père, vous qui êtes par-dessus tout l'arbitre des choses divines et humaines, le maître des élèves du Christ, le char de l'Église et son conducteur.

LETTRE CDLXXXIV.

(Écrite l'an 1148.)

DE G. A SAINT BERNARD.

Pour qu'il fasse dispenser l'évêque d'Amiens d'une expédition d'outre-mer.

A son très-doux seigneur et père B., par la grâce de Dieu abbé de Clairvaux, le frère G. : tout ce qu'un fils souhaite à son père.

Quelques bruits sont arrivés aux oreilles de notre seigneur l'évêque d'Amiens et l'ont complétement terrifié. C'est un homme humble, qui a la plus petite opinion de lui-même : mais, sur ce que son humilité ne pouvait croire, la fréquence des rumeurs lui a inspiré des doutes. Le Roi, lui a-t-on dit, veut l'avoir pour compagnon de son voyage, et désire là-dessus, ajoute-t-on, l'assentiment du seigneur Pape. Grand honneur et fort agréable, si des impossibilités ne s'y opposaient. Il est pauvre et malade, au point que son corps ne suffira pas à cette fatigue, ni sa bourse à cette dépense. De plus, combien n'est-il pas nécessaire pour réprimer les ravisseurs et pour protéger les pauvres du Christ qui sont dans son diocèse ! Ceux-ci le savent, et nous le savons aussi, nous qui avons appris cette nouvelle. Nous sommes donc forcés par le sentiment de la charité de nous adresser humblement à votre piété, pour que, veillant à l'utilité commune des Églises, et compatissant à cette grande faiblesse qu'on tourmente, vous le fassiez excuser sur ce point, si faire se peut. Adieu.

LETTRE CDLXXXV.

(Écrite vers l'an 1152.)

DE SAMSON, ARCHEVÊQUE DE REIMS, A SAINT BERNARD

Sur la fondation du monastère de Mores, diocèse de Langres.

Samson, par la grâce de Dieu archevêque de Reims, à son très-cher et cordial ami Bernard, vénérable abbé du monastère de Clairvaux : salut et heureuse persévérance dans les vœux de la sainte règle.

Accédant avec une légitime sollicitude aux demandes de Votre Sainteté, nous avons beaucoup et longtemps travaillé auprès des abbés et chanoines de Saint-Denys pour qu'ils nous donnent l'église qui est près de Mores avec toutes ses dépendances, afin de faire là une abbaye de l'Ordre de Clairvaux ; nous venons à peine de pouvoir l'obtenir. Enfin, avec l'aide de Dieu, ils nous ont donné cette église avec toutes ses dépendances, à la condition qu'une abbaye de l'Ordre de Clairvaux s'y fonderait. C'est pourquoi nous vous concédons et nous vous donnons, à vous et à la sainte congrégation de Clairvaux, cette église avec toutes ses dépendances, à savoir pour que vous fassiez là, sans plus de retard ni d'obstacle, une abbaye de l'Ordre de Clairvaux. Que Votre Sainteté se porte bien dans le Seigneur, et prie toujours le Seigneur pour nous et pour les églises qui nous sont confiées.

LETTRE CDLXXXVI.

(Écrite vers l'an 1152.)

D'HENRI, ÉVÊQUE DE TROYES, A SAINT BERNARD, SUR L'ABBAYE DE BOULANCOUR.

Au vénérable et très-révérend père Bernard, abbé de Clairvaux, et à ses successeurs régulièrement institués, moi Henri, évêque de Troyes : le salut éternel.

1. Si nous donnons nos soins et notre vigilance aux monastères et aux églises institués

dans notre évêché, pour qu'ils progressent vers le bien, c'est de Celui qui prend soin de tout que nous espérons le secours et que nous attendons la récompense. Il y avait dans notre évêché une église de chanoines, du nom de Boulancour, ayant un abbé, des chanoines, des convers et des femmes, qui tous avaient fait vœu de sainteté : comme la discipline s'y était complétement perdue, que l'insolence y régnait, que l'honnêteté en avait disparu, nous nous y sommes rendu, appelé par les habitants de cette maison, qui ne pouvaient plus se soutenir par eux-mêmes. Là, l'abbé du lieu et tous, tant chanoines que convers et femmes, nous ont demandé avec d'abondantes prières de concéder à toujours cette église et toutes ses possessions, qui ne pouvaient plus se soutenir par elles-mêmes, à Dieu et à l'Ordre de Cîteaux, et spécialement à la maison de Clairvaux et à son vénérable père, pour qu'il la réformât et la possédât selon les coutumes de l'Ordre de Cîteaux. Et l'abbé du susdit lieu s'est démis de son abbaye entre nos mains et nous l'a rendue pour l'œuvre de Clairvaux.

2. Voyant donc que le Dieu tout-puissant avait éclairé et réformé le monde presque entier par vos soins, par votre sagesse et par votre religion, nous donnons à perpétuité cette église avec toutes ses possessions à l'Ordre de Cîteaux, à votre Paternité et à la maison de Clairvaux. Voici les dépendances que nous croyons devoir désigner par leurs propres noms : la terre attenante à l'Abbaye, la grange de Froide-Font, Perte-en-Rôterie, Perte-Haymon, Perte-Sèche, Dom-Pérucle, Brûlée, avec toutes les fermes qui y tiennent et en dépendent, et tout ce que la susdite église possédait en propriété. Pour que cette donation, par vétusté ou par la méchanceté des hommes, ne vienne pas à être changée ou détruite, nous la confirmons de notre sceau. Fait cette année de l'Incarnation du Seigneur 1152, sous le règne de Louis le Jeune, roi de France.

LETTRE CDLXXXVII.

(Écrite vers l'an 1126.)

DE GEOFFROY, ÉVÊQUE DE CHARTRES, A ÉTIENNE, ÉVÊQUE DE PARIS.

De la paix entre lui et Étienne de Garlande.

Il y a quelque temps, sur la demande même d'Étienne de Garlande, nous vous avons parlé de rétablir la paix entre lui et vous. Aujourd'hui nous avons appris qu'oubliant certaines choses qu'il paraissait avoir contre vous, il désire une réconciliation avec vous : nous venons donc donner un conseil à la prudence de Votre Sainteté ; comme nous vous aimons de tout notre cœur, nous ne pouvons vous rien conseiller qui ne soit utile à votre honneur. Nous vous conseillons, dis-je, et nous vous demandons de lui fixer un délai et un jour convenables pour faire avec lui la paix, qu'il offre de soumettre à la connaissance et à l'examen de vos amis, par exemple, de l'abbé de Clairvaux. Il ne convient pas que Votre Paternité repousse la paix qu'on vous offre, et que vous devriez au contraire provoquer de toute façon, si elle ne vous était présentée. Car, à l'exemple du Sauveur notre Maître, vous devez chercher la brebis égarée et la rapporter même sur vos épaules au bercail de la paix. Si, comme le dit l'Apôtre, nous devons être en paix avec tous les hommes, combien ne devons-nous pas l'être avec ceux dont il nous faut répondre envers le Seigneur ! C'est pourquoi, si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous n'acceptez pas de cet homme la satisfaction déterminée par vos amis, il est certain que vous encourrez la colère de Dieu et que vous couvrirez vos amis de honte. Adieu.

LETTRE CDLXXXVIII.

(Écrite l'an 1153.)

D'HUGUES, ÉVÊQUE D'OSTIE, AU CHAPITRE DE CÎTEAUX.

Sur la mort du pape Eugène III.

A ses très-tendres pères en Jésus Christ, à Gosvin, abbé de Cîteaux, à Bernard, abbé de Clairvaux, à tout le Chapitre de Cîteaux réuni pour la gloire de Dieu, Hugues, par la grâce de Dieu évêque d'Ostie : l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

Ainsi que l'enseigne la sainte autorité, toute chair est comme l'herbe, et toute gloire de la chair est comme la fleur de l'herbe [1]. Les jours de l'homme sont courts ; l'homme passe comme l'ombre, et jamais il ne demeure dans le même état. Il s'évanouit comme la fumée, il tombe comme une feuille emportée par le vent [2]. L'honneur de l'Église, le père de la justice,

[1] Isaïe XL, 6. — [2] Job., XIII, 25; VIII, 9; XIV, 2.

l'ami et le protecteur de la religion, celui dont la vertu avait écrasé la tête des grands et des superbes, celui qui était assis sur le trône de David et investi de sa puissance, pour affermir et fortifier l'Église qui lui avait été confiée et à laquelle il avait rendu la majesté, notre père et notre défenseur, dis-je, le pape Eugène, d'heureuse mémoire, dépouillé de cette enveloppe corporelle et pur des souillures de la chair, a passé au Christ le 8 des ides de juillet. Il est allé dans l'espace au-devant du Christ, et il sera ainsi toujours avec le Seigneur, prêt à suivre l'Agneau partout où l'Agneau ira. Contre l'attente générale, car il avait presque annihilé le sénat, contre l'usage habituel, ses obsèques ont été célébrées avec un tel éclat, pendant deux jours, par le clergé et par le peuple, que vous auriez cru que celui dont on honorait ainsi la mort sur la terre, régnait déjà dans les cieux. Oh ! combien était grand le deuil de tous ! combien étaient touchantes surtout les lamentations des veuves et des orphelins! Vous auriez dit qu'un homme ainsi pleuré par le peuple devait être déjà avec Dieu. Assurément il a été arraché du filet des chasseurs ; le filet s'est brisé, et il a été délivré. Il a été ravi jusqu'au troisième ciel, comme nous le croyons, nous qui avons connu sa conscience, et il ne nous a pas laissés orphelins, comme quelques-uns le prétendent. Car il priera pour nous Dieu le Père et son Fils unique avec le Saint-Esprit, le Dieu béni dans les siècles avec lequel il se trouve. Mais vous, du sein desquels il a été choisi pour s'asseoir au-dessus des princes et pour occuper le trône de la gloire, priez pour lui, et établissez des fondations perpétuelles pour que Dieu lui fasse miséricorde et augmente la couronne de sa gloire. Priez également pour notre frère d'heureuse mémoire, pour nous qui sommes demeurés dans cette vallée de misères, dans cette région de l'erreur, dans le sein de cette race perverse : nous vous en supplions, priez pour l'Église romaine, tombée, en un temps si court, de sa hauteur dans la profondeur de l'abîme ; priez pour qu'elle ne soit pas engloutie dans le sein de cette vaste mer dans laquelle sont des reptiles sans nombre. Nous vous le demandons en outre instamment, si notre petitesse a quelque crédit à vos yeux, accueillez avec bienveillance et exaucez les demandes que les porteurs des présentes vous adresseront pour la maison de Saint-Anastase, pour celle de Fosse-Neuve et pour celle de Case-Marie. Autrement sachez qu'il en résulterait un grand candale.

LETTRE CDLXXXIV

(Écrite vers l'an 1154.)

DE BARTHÉLEMY, D'ÉVÊQUE DEVENU MOINE, A SAMSON, ARCHEVÊQUE DE REIMS

Il lui rend compte de son administration.

A son vénérable et toujours aimable seigneur Samson, archevêque de Reims, et à la sainte assemblée réunie sous sa présidence, le frère Barthélemy, pauvre moine de Foigny : la miséricorde et la vérité pour ceux qui les aiment.

1. La solennité de cette sainte assemblée commande le silence à ma modestie, mais le péril imminent de ma réputation me fait relever la tête et m'excite à parler publiquement. Je ne puis faire, en effet, ce que l'opinion du grand nombre a propagé, ce qui est parvenu jusqu'aux oreilles du seigneur Pape. Le bruit court que j'ai diminué les revenus épiscopaux, et l'évêque de Laon accorde à ce bruit plus de créance qu'il n'en mérite. C'est donc à moi à avouer à cet égard ce qui est la vérité ; c'est à vous à voir ce qui est juste et à le soutenir.

2. Le siége de Laon était triste et affligé lorsque j'ai commencé à en prendre possession ; les séditions l'avaient ruiné, les incendies l'avaient consumé. La situation de la grande église était elle-même lamentable, et ses revenus minimes. Si j'ai tendu la main vers elle pour la relever, Dieu le sait, et les enfants de l'Église le savent aussi. Cependant, je ne lui ai rien attribué de ce qui appartient aux revenus de l'évêque, sinon les porcs, vulgairement appelés verrats, que les personnes de l'église payaient à la table épiscopale. Je les ai concédés à la prébende des chanoines, parce que je ne pouvais ni les exiger sans honte ni les posséder sans chagrin. En outre, j'ai trouvé dans notre diocèse cinq abbayes ruinées et au spirituel et au temporel. Là, le Seigneur Dieu multipliant sa miséricorde, les saints ont grandi en nombre et en mérite, et leurs possessions se sont étendues. En outre, neuf monastères d'une règle nouvelle ont été fondés en divers point du même diocèse. Le nombre des membres de chacun d'eux excède presque le nombre des monastères ; leur règle est un modèle ; leur patrimoine est abondant et suffit amplement à tant de besoins

3. Si je niais que j'eusse tendu une main bienfaisante vers les anciennes églises pour les relever, vers les nouvelles pour les élever, je mentirais. J'ai certainement été utile à presque toutes, mais ni autant que je l'au-

rais voulu ni autant que je l'aurais dû. Le pape Calixte nous a recommandé le seigneur Norbert, dont la mémoire est bénie, et nous a chargé de lui trouver une maison et d'assister à ses vœux. Je lui ai donc donné une terre appartenant à l'évêque; mais cette terre suffirait à peine à deux attelages de charrue : une partie en est située à Versini; l'autre, qui est auprès de Cuisy, était depuis de longues années inculte et stérile. Je ne me souviens pas d'avoir enlevé rien de plus de ce qui appartenait aux revenus épiscopaux. Cependant, avec votre approbation et de votre consentement, quelques-uns ont attribué aux églises les terres qu'ils tenaient de nous en bénéfice; mais je n'ai donné absolument à personne le cens des terres ni le droit sur les vignes.

4. Du reste, ce que ce siége a gagné en honneur et en avantage, je ne veux pas que le jugement de l'homme le constate. Mais, si j'ai péché comme homme, je ne refuse pas d'être confondu devant les hommes. C'est pourquoi j'ai voulu vous exposer ma cause comme à des juges, la plaider devant vous comme devant des témoins : disant la vérité, je ne crains pas la calomnie. Cependant, qu'il me soit permis de tenter plus encore et de parler un peu le langage de l'homme. Notre siége n'a-t-il donc acquis aucun titre de gloire, après avoir enfanté tant d'églises et tant multiplié le nombre des réguliers? Pourquoi donc, comme je l'apprends, le seigneur de Laon prépare-t-il la guerre sans preuves? Pourquoi avance-t-il ce que peut-être il ne lui sera pas permis d'établir? Si j'ai assemblé les enfants de Dieu, si j'ai reçu le juste au nom du juste, que personne ne s'emporte contre moi : et qu'un autre prenne garde de dissiper ce qui est réuni. Que le Père tout-puissant vous conserve pour la gloire de son nom, et qu'il affermisse par vos mains la religion et la sainteté de son Église.

LETTRE CDXC.

DE TURSTIN, ARCHEVÊQUE D'YORK, A GUILLAUME, ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY.

A son très-révérend maître dans la charité chrétienne, par la grâce de Dieu archevêque de Cantorbéry et légat du Siége apostolique, Turstin, par la même grâce archevêque d'York, souhaite qu'il avance dans le Christ et ne défaille jamais.

1. Le suprême honneur des dignitaires de l'Église, c'est, dans les événements d'une très-grande difficulté, de communiquer leurs intentions souveraines aux enfants des diverses Églises et à leurs principaux membres. C'est pourquoi, illustre père et vénérable seigneur, nous avons résolu de faire connaître à Votre Paternité un fait insolite qui nous est dernièrement arrivé à York. Un grand nombre de personnes savent bien de quelle excellente renommée de vertu a toujours joui aux oreilles de tous le célèbre monastère de Sainte-Marie d'York. Dans l'espace de peu d'années, il a beaucoup accru ses possessions et il a eu la gloire de voir se développer le nombre et la piété de ses religieux. Cependant, comme il n'est pas douteux qu'avec les richesses les vertus sont moins fortes et moins affermies, quelques-uns des frères de ce monastère, il y a environ six mois, poussés, si je ne me trompe, par une inspiration divine, commencèrent à s'entretenir vivement de l'état et de la nature de leur vie, et à frémir dans les angoisses que leur causaient, comme plusieurs l'attestent, les remords de leur conscience. Ils craignaient d'être un jour déçus dans leurs espérances, si de si grands vœux n'étaient pas dignement accomplis. Ces religieux d'York furent donc saisis d'une inexprimable terreur de ce qu'ils semblaient ne tenir en aucun point, même dans les plus minimes, les engagements de leur profession; et ils craignaient que leur course dans l'arène n'eût été et ne fût inutile, heureux si un supplice vengeur ne venait pas les punir de s'être rendus coupables d'une si grande désobéissance. Ils étaient, en effet, convaincus qu'il y avait de leur part crime ou plutôt folie à porter la règle de saint Benoît, non pour l'avancement de leur salut, mais pour leur condamnation à la mort. Déterminés par ces considérations, ces dits frères s'adressèrent à leur prieur, nommé Richard, s'attachèrent à lui faire connaître le trouble et les embarras de leur âme, et, mettant en avant la frayeur que leur causait leur transgression, ils imploraient son appui pour la réforme de leur vie : et, de crainte que des pensées de bien-être ou d'insuccès ne l'empêchassent de leur venir en aide, ils l'adjuraient par l'Esprit de Dieu et par le nom du Christ. Pour lui, la nouveauté de cette affaire l'épouvanta; et, bien qu'il jouît au milieu des siens de l'aisance d'une condition très-douce, néanmoins en entendant parler d'une vie meilleure, il se mit à peser et à scruter avec attention les suites chanceuses d'un bonheur prêt à s'écouler. Cependant, ayant bientôt eu recours aux inspirations d'une vertu secrète qui était en lui, entre ces deux par-

tis il se prononça, et en choisit un sur-le-champ. Il leur promit non seulement de les aider, mais encore de s'associer à leurs vœux. Que dirai-je de plus ? Peu de temps après, le nombre de ceux qui se proposaient de s'appliquer à réformer leur vie conformément à la règle de saint Benoît, ou plutôt conformément à la vérité de l'Evangile, s'était élevé à peu près à treize.

2. En conséquence, à la vigile des apôtres Pierre et Paul, notre bien-aimé frère le prieur Richard, sur lequel reposait presque tout le soin du monastère, ayant pris avec lui son sous-prieur Gervais, homme religieux et estimé entre tous, se décida à exposer simplement l'affaire, telle qu'on la discutait, à son seigneur abbé. Le seigneur abbé, homme de sens et d'esprit, honnête et bon, mais trop simple et illettré, s'effraya de la nouveauté et de l'étrangeté de ce bruit ; il dit qu'il n'avait pas le pouvoir de changer dans son petit endroit d'antiques usages et des coutumes qu'un grand nombre d'hommes avaient universellement acceptées presque par toute la terre. Mais alors le prieur, homme fort instruit, lui répondit : Nous ne voulons introduire, ô mon père, rien de nouveau ni d'insolite. Nous désirons, avec le secours de la grâce, prendre et observer de toutes nos forces la vraie et antique règle du bienheureux Benoît notre père, ou plutôt même le très-antique Évangile du Christ, qui est antérieur à tous les Ordres et à toutes les règles. Nous ne critiquons personne parmi les moines, nous n'attaquons pas leurs instituts Nous savons que partout on sert le même Dieu, on combat pour le même roi [1]; que, dans le monde et dans le cloître, c'est la même grâce divine qui triomphe. Job a peut-être été plus puissant sur son fumier, qu'Adam au paradis. Enfin, tout ce que le bienheureux Benoît a institué a été tellement ordonné par la prévoyance du Saint-Esprit, qu'on ne peut rien imaginer de plus utile, de plus saint, de plus heureux. Comme il savait et annonçait que la paresse est l'ennemie de l'âme, il a établi certaines heures pour la lecture et pour la prière, certaines heures pour le travail et les ouvrages des mains, afin que durant les unes on donnât à l'âme un exercice salutaire, que durant les autres on le donnât au corps, que durant toutes on échappât à l'ennui. Il ajouta encore ces dispositions : Nous condamnons en tous lieux les bavardages, les paroles oiseuses, qui excitent le rire et ferment les portes de l'éternité, et nous ne permettons pas à notre disciple d'ouvrir la bouche pour de tels discours [1]. Et ailleurs il dit encore : Les moines doivent en tout temps s'appliquer au silence, mais surtout durant les heures de la nuit [2]. Il n'est aucun de ceux qui ont pu connaître nos coutumes qui ne sache avec quelle négligence cette prescription est observée. Car, tandis qu'après la collation les uns vont à l'église, les autres reviennent pour s'entretenir de fables et de puérilités inutiles, comme si le mal du jour ne suffisait pas et qu'il fallût encore y ajouter le mal de la nuit ».

3. Il ajouta d'autres choses sur la rareté des mots, sur la variété agréable et luxueuse des boissons, sur la précieuse finesse des vêtements : « Ce n'est pas là, dit-il, ce qu'a voulu et ce que nous a enseigné notre père Benoît. Il ne considère pas si les vêtements sont éclatants, mais s'ils sont chauds ; il ne recherche pas la saveur des ragoûts, mais il veut tromper le besoin par la sobriété. Le bienheureux Benoît ne reconnaît comme siens que ceux qui vivent dans les monastères conformément à la règle et sous la direction d'un abbé. Or, si vous le permettez, vénérable père, nous recourrons à la pureté, à la perfection et à la paix de l'Évangile ; et nous considérerons combien les enseignements du Christ éclatent peu dans nos mœurs et dans nos actes, pour ne pas dire qu'ils ne s'y montrent en rien. Nous désirons tout, nous nous emportons, nous nous querellons : nous prenons le bien d'autrui, nous revendiquons le nôtre devant les tribunaux, nous nous faisons les défenseurs des fraudes et des mensonges, nous suivons la chair et ses appétits, nous vivons pour nous, nous recherchons notre plaisir ; nous craignons d'être vaincus par autrui, nous nous glorifions de le vaincre ; nous opprimons les autres, nous évitons l'oppression ; nous envions notre prochain, nous triomphons de nos succès, nous en plaisantons, nous nous engraissons des sueurs d'autrui, et le monde entier ne suffit pas à nos vices. Quoique l'Évangile paraisse mort en nous et nous semble impossible à suivre, considérons les moines de Savigny et de Clairvaux, qui sont dernièrement venus chez nous : comme l'Évangile brillait en eux ! il semblait moins utile de le relire, s'il est permis de parler ainsi, que de les imiter : car la sainteté de leur conduite est telle qu'on croit y voir revivre l'Évangile. Seuls, ils ne réclament pas leurs propriétés ; seuls ils ne possèdent rien dont ils cherchent à se prévaloir contre le prochain, seuls ils ne

[1] Règle de saint Benoît, chap. LXI.

[1] Règle de saint Benoît, chap. VI.—[2] Id., chap. LXII.

désirent pas le mal d'autrui. Ils se contentent de leur modeste culture de la terre et des produits de leurs troupeaux : mais encore ils ne désirent les posséder qu'autant que Dieu le permet : et lorsque Dieu veut les leur enlever, ils cessent de les désirer comme ne leur étant plus permis. C'est à eux, si je ne me trompe, qu'il convient de dire : *Le monde est crucifié pour nous, et nous le sommes pour le monde* [1]. C'est à eux qu'il convient de dire : *Remettez-nous nos dettes comme nous remettons les leurs à nos débiteurs* [2], eux qui n'ont aucun débiteur dont ils veuillent exiger quoi que ce soit. Heureuse race d'hommes, dont la vie, pour le vêtement, pour la nourriture, pour tout ce qui la compose, présente la saveur de l'Évangile. Dieu seul est leur patrimoine. On voit qu'ils accomplissent pleinement, autant que les forces humaines le permettent, l'amour de Dieu et du prochain ; s'attachant à Dieu seul, ils ont si complètement renoncé à tout bien temporel, à l'exception d'un pauvre et méprisable vêtement, qu'ils ne désirent rien que le prochain daigne envier pour lui-même. Qu'on ne considère donc pas, ô père, comme tout à fait impossible d'observer la règle du bienheureux Benoît, puisque Dieu nous a présenté de semblables modèles, qui nous précèdent dans l'exercice de ces saintes vertus, pour que nous les suivions. Mais si, à cause du voisinage tumultueux des foules, nous ne pouvons tout à fait imiter leur pureté, ramenons au moins à notre règle le caractère de notre vie et de notre profession : car à présent nous ne sommes pas des moines, mais des morts. »

4. Le seigneur prieur Richard parla de la sorte au seigneur abbé Galfroy de la réforme de son monastère : paroles que le seigneur abbé reçut avec assez de déplaisir, parce qu'il est difficile de détruire des usages invétérés. Cependant, comme il confessait qu'il était peu intelligent et illettré, il demanda qu'on lui exposât plus clairement par écrit comment de telles réformes pourraient se faire dans son monastère ; et Richard, accueillant avec joie cette demande, s'y conforma avec beaucoup de zèle. Il écrivit donc qu'il ne fallait pas se permettre d'autres entretiens, d'autres vêtements, d'autre nourriture que ceux que la règle semblait autoriser : et il décrivit avec tant de soin la situation et l'ordre des monastères, que l'on pouvait croire que la règle serait à peine mieux observée dans un désert que dans la ville. Instruit des affaires du monde, il régla si exactement les propriétés, qu'il semblait n'excéder en rien sur ce point la justice de l'Évangile. Il décida que les revenus des églises et des dîmes, pour l'investiture desquelles les moines étaient d'ordinaire tout à fait répréhensibles, seraient perçus légitimement, canoniquement, et surveillés par les évêques, et qu'ils ne devraient être dépensés que pour les besoins des pauvres, des voyageurs et des hôtes : mais que les moines vivraient de la culture régulière du sol et des produits des troupeaux. Quand la rumeur de tous ces changements commença à se répandre parmi les autres religieux, une fureur subite s'empara de toute la foule et dégénéra en une telle haine, qu'ils ne lui réservèrent pour traitement, à lui et à ses amis, que l'exil ou une étroite prison.

5. Cependant, après plusieurs discussions amicales échangées de part et d'autre, le seigneur abbé répondant qu'il pouvait difficilement changer ce que ses prédécesseurs semblaient avoir observé, et voulant à cet égard recourir à de sages conseils, ajourna sa réponse après la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie.

6. Pendant ce temps les autres frères, craignant d'être astreints à une discipline plus rigoureuse que par le passé, commencèrent à peu près comme les Pharisiens à s'abandonner à leur haine contre le prieur et contre les autres ; et, si la douceur de quelques-uns d'entre eux ne se fût interposée pour les faire patienter, leur attaque fût sortie des bornes d'une sourde persécution. Cependant le bruit de cette sédition intestine s'était répandu au dehors dans le public. Nous entendions bien les murmures du peuple, mais l'exacte vérité nous échappait, quand le prieur Richard, ayant avec lui le sous-prieur et le secrétaire de son monastère, vint nous exposer toute l'affaire, telle qu'elle était. Ils imploraient la clémence du bienheureux Pierre et la nôtre, disant que je ne refuserais pas de leur prêter mon bienveillant concours, pour les aider à observer les vœux qu'ils avaient formés ; ils déclaraient qu'il y avait déjà une nécessité urgente, surtout parce que les frères complotaient d'exclure sur-le-champ de leur communion celui d'entre eux qui viendrait à élever quelques murmures relativement à sa profession. Et même des compagnons du prieur, quelques-uns déjà reculaient, soit par crainte, soit par sympathie, soit par vanité ; et l'on ne faisait avec eux la paix que s'ils avouaient

[1] Galat., VI, 14. — [2] Matt., VI, 12.

leur tort d'avoir murmuré sur l'observation de leur profession.

7. Moi Turstin, par la grâce de Dieu archevêque d'York, apprenant donc que des serviteurs du Christ ne voulaient rien préférer à leur amour pour lui, conformément au précepte de saint Benoît, je craignis d'affaiblir en eux la grâce du Christ, si je ne prenais soin de satisfaire à leur juste demande, avec toute la piété d'un évêque, dont les fonctions se bornent à pourvoir à la paix religieuse des moines et à compatir aux besoins des opprimés. Ayant donc pris le conseil de personnes pieuses, je convoquai en un lieu plus favorable le seigneur abbé Galfroi, et le prieur Richard avec son sous-prieur, afin de pouvoir, avec l'aide de ces personnes, concilier pacifiquement la demande des frères et la réponse de l'abbé. Ceux-ci demandaient avec d'abondantes larmes la même chose que la première fois, c'est-à-dire à suivre le Christ dans sa pauvreté volontaire, à porter sa croix dans leur corps, et à observer pleinement et sans obstacle la paix évangélique et la règle du bienheureux père Benoît. Ils imploraient pour cela la permission de leur seigneur abbé et sa paternelle assistance. Mais le seigneur abbé avouait tristement que leur entreprise était grandement nécessaire, et qu'il n'arrêterait pas leur désir, parce qu'il était saint; mais il n'osait pas leur promettre à l'insu de son chapitre l'assistance qu'ils sollicitaient.

8. L'abbé s'en retourna donc à la maison avec ses moines; en attendant, l'accord s'est fait, et un jour est fixé pour que je me rende au chapitre, et qu'en présence de personnes religieuses, je traite l'affaire avec l'abbé. Cependant, les autres frères s'abandonnaient avec d'autant plus de fureur à leur haine contre le prieur et ses adhérents, que ceux-ci exprimaient plus ouvertement le désir de tenir leurs engagements. Sur ces entrefaites, on appelle des frères de Marmoutiers et des moines de Cluny, qui demeurent dans notre voisinage, pour que, en leur présence et avec leur approbation, on dépouille les réformateurs de toutes leurs dignités et de leurs fonctions dans le monastère, comme des déserteurs et des violateurs de l'Ordre en général. Car la direction suprême du monastère, après l'abbé, avait été remise en leurs mains. Voilà donc ce qui se passa jusqu'à mon arrivée. Moi, au jour indiqué, je me préparai dès le grand matin à me rendre au chapitre des moines, et je franchis le seuil du couvent avec quelques hommes sages et religieux, dont voici les noms: Hugues, doyen; Guillaume, prieur des clercs réguliers de Cisbarn; Guillaume, trésorier; Hugues, archidiacre; Serlon, chanoine; Aufred, mon chapelain et chanoine; Robert, prêtre de l'hôpital. Nos chevaux restèrent à la porte d'entrée avec quelques hommes.

9. Quand nous franchissions la porte du chapitre, comme je l'ai dit, le seigneur abbé vint au-devant de nous, sur la porte même, avec ses moines, qui remplissaient entièrement le chapitre, et nous défendit d'avancer, si je ne renvoyais une partie des clercs qui étaient avec moi. Je pus à peine répondre que je ne devais examiner une telle affaire qu'avec mes clercs, hommes justes et sages, qui étaient leurs amis; tout à coup le chapitre retentit d'un si horrible vacarme qu'on aurait plutôt dit le tumulte et le frémissement de gens ivres durant une orgie, que l'attitude de moines, dont l'humilité avait entièrement disparu. Plusieurs se lèvent, et, accourant les bras tendus comme pour combattre, s'écrient qu'ils sortiront si j'entre. Alors moi : « Dieu me soit témoin, dis-je, que je venais à vous comme un père, et que je ne pensais vous apporter rien de mal : je ne désire voir entre vous que la paix et la fraternité chrétiennes. Mais, comme vous cherchez à m'enlever ce qui appartient à mon autorité et à ma fonction épiscopale, moi aussi je vous retire ce qui vous est nécessaire. Qu'ainsi votre église cesse d'exister ». Alors l'un d'eux, du nom de Simon : « Nous aimons mieux, dit-il, que notre église soit fermée pendant cent ans ». Et tous, l'approuvant, de crier d'une voix frénétique : « Empoignez, empoignez ! » Et, saisissant le prieur et ses compagnons, ils commençaient déjà à les entraîner, voulant, comme ils en avaient entre eux formé le dessein, ou les enfermer dans une prison, ou les envoyer en exil. Mais ceux-ci, n'ayant pas d'autre espoir de s'échapper, me serraient étroitement dans leurs bras en demandant ma protection et celle du bienheureux Pierre. Et nous pûmes à peine nous retirer ainsi dans l'église, eux venant hurler jusque-là et criant : « Empoignez les rebelles! saisissez les traîtres! » Nous nous assîmes en conséquence dans l'église, et l'abbé retourna avec le reste de ses moines dans son chapitre.

10. Cependant, les hommes de l'abbaye se tenaient et montaient la garde comme en embuscade, après avoir fermé les portes et les entrées. Pour nous, à dire vrai, craignant la fureur des moines nous eûmes soin d'assujettir la porte de l'église par laquelle on se rend dans

le cloître. Cependant le bruit se répand, le peuple accourt; mais au dehors rien de mal n'a été dit ni fait. Comme donc aucun accord ne pouvait se rétablir entre les moines, nous retournons à la maison, emmenant avec nous les prêtres ci-dessus désignés, au nombre de douze, et un sous-diacre: plusieurs d'entre eux étaient fort lettrés, et tous demandaient à observer pleinement la règle, leur profession et en même temps l'Évangile. C'est pourquoi ils s'établissent dans la maison du bienheureux Pierre et la nôtre, sans pouvoir être détournés de leur dessein par la menace d'aucune violence. Mais les frères de l'abbaye ne s'en déchaînent pas moins à leur tour, et l'abbé s'en alla je ne sais dans quelle intention.

11. C'est pourquoi nous supplions Votre Paternité au nom du Christ de couvrir de votre autorité le parti de ceux qui désirent passer à une règle plus rigoureuse, à une vie plus austère. Si leur abbé vient vous voir, veuillez, avec votre sagesse et l'autorité que Dieu vous a donnée, le ramener à des sentiments de paix et l'avertir de ne pas mettre obstacle à la sainte résolution de ses fils. Que si pressentant vos sentiments il se tient à l'écart, nous vous prions de lui adresser par le présent messager une lettre d'encouragement, pour qu'il ne s'obstine pas à combattre, mais plutôt qu'il aide et qu'il favorise ceux qui veulent obéir dans la vérité à l'Évangile du Christ et à la Règle du bienheureux Benoît. L'abbé et ses moines doivent au moins dans cette affaire imiter les Égyptiens et les Babyloniens, qui permirent aux enfants d'Israël de se rendre heureusement dans la Terre promise. Jacob aussi, à cause de l'obstination de Laban, voulut s'échapper secrètement; mais celui-ci, après une cruelle persécution, lui permit de retourner auprès de son père. Il ne faut pas voir une désertion, mais un acte de prévoyance dans la conduite de ceux qui, abandonnant le lieu où ils avaient plus de liberté pour le mal, désirent servir Dieu plus en sûreté. Enfin le Christ même doit les remplir d'effroi, lui qui reproche aux Pharisiens de ne pas entrer eux-mêmes et de ne pas laisser entrer les autres. Il est en effet su de tous que la Règle du bienheureux Benoît a, dans presque tout le monde des moines, pour ainsi parler, perdu entièrement son caractère et ses effets, tellement que personne ne peut assez s'étonner de ce que des gens osent promettre avec tant de solennité devant Dieu et ses Saints ce qu'ils négligent tous les jours, ou, pour être plus vrai, ce qu'ils sont forcés de ne pas observer. Assurément, c'est sur eux que tombe ce que dit le prophète: *Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi* [1]; comme dit l'Apôtre: *Ils confessent par leurs paroles qu'ils connaissent Dieu, mais ils le démentent par leurs actes* [2].

12. Mais peut-être, de ce que beaucoup agissent ainsi, la généralité de cette conduite en explique l'audace. Ces moines téméraires, je le déclare avec douleur, se trompent, et se trompent gravement: car la multitude des pécheurs ne fait pas l'impunité des forfaits. Il ne faut donc pas empêcher, mais protéger ceux qui désirent observer la règle de leur profession, et l'on ne saurait les blâmer de vouloir à cause de cela changer de maison. On ne choisit pas, en effet, Dieu pour sa demeure, mais sa demeure pour Dieu, et le bienheureux Benoît déclare nettement qu'en tout lieu on sert un seul Seigneur Dieu, et que partout on combat pour un seul Roi [3]. Dans les Conférences des Pères, l'ermite Joseph explique suffisamment que celui-là qui garde mieux la foi de sa profession, se rend aux lieux où il peut accomplir plus exactement les préceptes du Seigneur. Et quelqu'un a dit: « Celui qui nous soutient dans les contrariétés et dans la tribulation nous aide à rechercher les saintes occasions [4]. Mais, si je ne me trompe, il faut considérer comme des pharisiens et des hérétiques ceux qui ne craignent pas pour eux-mêmes et qui ne permettent pas aux autres de craindre cette parole de la Vérité: *Si votre justice n'est pas plus abondante que celle des Scribes ou des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.* Si un ange du ciel apporte un autre évangile que celui qui a été annoncé, qu'il soit anathème. Or, c'est annoncer un autre évangile que celui du Christ, que de former obstacle à ceux qui désirent observer la paix des anges et la règle de leur profession. Quels que soient ceux qui tentent une telle œuvre, il faut les repousser énergiquement, puisque la Vérité dit: *Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous* [5]. Rien dans le corps n'est plus sensible aux blessures, et n'est gardé avec plus de précaution que l'œil; et cependant, quand il est un obstacle, il doit être arraché spirituellement. C'est être, en effet, prudent comme le serpent, que de soustraire sa tête, c'est-à-dire son esprit, à tout artifice qui blesse l'âme.

[1] Isaïe, XXIX, 13. — [2] Tit., I, 16. — [3] Rég., chap LXI. — [4] Cassien, Confér, 17. — [5] Matt, V, 20, 29.

13. Cependant, pour ne point scandaliser les faibles, qui goûtent moins la vérité, nous prions Votre Sainteté et tous ceux qui voudront entendre notre prière de s'appliquer à rétablir la paix entre l'abbé d'York et les frères souvent nommés. En dernier lieu, nous devons nous souvenir qu'un semblable essaim de moines des Molesmes a surtout institué et fondé cette règle de vie si parfaite de Cîteaux, que presque toute l'Église admire. Le seigneur Hugues, archevêque de Lyon, de vénérable mémoire, a loué avec une effusion toute chrétienne leur esprit de pureté, et il a fidèlement adopté la réforme de leur sainte Règle ramenée à son admirable intégrité. Enfin, quand la plainte des envieux parviendrait à la connaissance du Siége apostolique, on peut présenter une décrétale rendue sous la présidence du seigneur Pape Urbain II, pour ordonner que, si l'abbé seul retournait au gouvernement de son abbaye, d'où il était sorti avec ses religieux, aucun de ceux-ci, qui auraient voulu persévérer dans la pleine observance de la Règle, ne serait empêché ou molesté en quoi que ce fût. Or il est plus clair que le jour que la vérité de l'Évangile tout entier éclate dans leur très-excellente conduite. Nous vous avons fait un long, pour ne pas dire fastidieux récit : mais la situation des autres moines, qui peut-être ne vous plaira pas, nous a semblé devoir vous être clairement exposée, de crainte que l'interprétation de leurs adversaires n'exposât les faits autrement qu'ils sont arrivés. Que Votre Sainteté soit heureuse en Jésus-Christ.

LETTRE CDXCI.

DE FASTRED, TROISIÈME ABBÉ DE CLAIRVAUX, A UN ABBÉ DE SON ORDRE.

Fastred, indigne serviteur et abbé des moines de Clairvaux, à N., abbé : le salut en Jésus-Christ, et qu'il ait davantage l'esprit de la pauvreté évangélique.

1. Sur le rapport de quelqu'un qui a autant de compassion pour le salut de votre âme que vous avez de sollicitude pour les besoins de votre corps, nous avons appris que, oubliant et votre Règle et votre devoir de donner l'exemple à vos moines, vous faites dresser une table dans la maison des hôtes, où, à défaut d'hôtes, vous satisfaites vos propres désirs ; et que, dans votre vêtement et dans votre coucher, vous imitez beaucoup plus le riche et les festins que le pauvre Lazare, ne vous souvenant plus du châtiment dont Dieu menace les hommes attachés aux plaisirs de cette vie. Certes, mon fils et mon frère, il sert peu de porter cet habit pour être englouti dans l'enfer. Partout ailleurs s'ouvre une voie plus libre et plus large où vous pouvez marcher. Mais puisque cependant Dieu vous a appelé à celle-ci, attachez-vous-y, pour n'en point perdre le mérite. Jamais, dans l'intérieur d'un cloître ou d'un monastère, pareil costume n'a été de mise ; les vêtements que vous avez l'habitude de porter ne sont pas de la qualité que nos statuts nous prescrivent. L'étymologie du nom de moine, c'est solitude et tristesse : comment donc des vêtements somptueux, qui sentent la pompe du monde, pourraient-ils convenir à un solitaire ? et comment les signes de l'allégresse et de la joie s'accorderaient-ils avec la tristesse? Un moine doit se contenter, mon fils, de ce qui excédait encore les besoins de l'apôtre saint Paul, à savoir de manger pour soutenir la nature et entretenir la vie, et de se vêtir assez pour couvrir le corps. Qui demande davantage doit être considéré par nous comme le pharisien hypocrite qui recherche les honneurs dans le vêtement, plutôt que comme un disciple et un imitateur de la pauvreté évangélique.

2. Non, telle n'est point la vie que nous a enseignée à vous et à moi notre père et prédécesseur Bernard, d'heureuse mémoire ; telle n'est point la règle que suivent les abbés et les moines de notre Ordre sacré, qui nous ont nourris, même le jour de Pâques, de pain fait d'avoine, d'herbes cuites sans huile ni graisse, de fèves et de pois : austérité qui s'observe à peu près la même dans toutes les maisons de l'Ordre. Et vous, comme si vous n'appartenez pas à cet Ordre, vous vous procurez des mets délicats et somptueux, pour satisfaire votre gourmandise. Est-ce vous, abbé, vous règle et exemple de vos religieux, qui osez manger des viandes recherchées, des poissons frais accommodés de diverses façons, du pain cuit par des femmes en dehors du monastère ? Je ne le dis pas sans rougir, et pourtant je dois le dire : il y a dans la voie de Dieu beaucoup de moines plus parfaits que leur abbé, matelots supérieurs à leur capitaine, soldats meilleurs que leur général ; dans votre monastère on en trouve un grand nombre qui, durant ces heures de la nuit que vous passez en festins somptueux et superflus, vaquent à la prière et prennent des disciplines pour expier leurs fautes et en obtenir la rémission. Que vous êtes loin, mon père et mon frère, de la perfection de l'un de

nos compagnons qui mourut l'année même de son noviciat et que la rigueur de l'abstinence accompagna jusqu'à la fin! Saisi, en effet, d'un profond dégoût, il eut le désir de manger un œuf à la coque; mais, craignant de perdre le mérite d'avoir réprimé sa volonté et son appétit, il ne voulut pas le faire connaître, sinon au dernier instant de sa vie, au moment où déjà il rendait l'âme, et quand son abbé lui eut auparavant promis de ne pas le forcer à satisfaire son désir.

3. Vous donc qui en religion êtes abbé, vous qui avez été établi pour servir d'exemple à ce novice, quel est votre mérite comparé au sien? Si le Christ, avant de prêcher, jeûne; si Élie jeûne pour être enlevé sur le char de feu; si les Ninivites rachètent leur ruine par le jeûne; si Esther par le jeûne sauve son peuple et apaise la colère d'Assuérus; si saint Jean-Baptiste passe toute sa vie dans le jeûne pour aplanir la voie à l'Évangile, et si cette voie a été suivie par les saints, quelle est celle que vous prétendez vous ouvrir à vous-même pour le ciel, vous qui marchez dans un chemin si différent? La gourmandise a perdu l'innocence de nos premiers parents. Dans l'ivresse, Noë a découvert sa nudité, et Loth a commis un inceste. C'est après avoir mangé que le peuple s'est levé et a adoré le veau d'or. Amnon a été tué au milieu d'un repas, et là aussi Holopherne s'est oublié. C'est en mangeant que Balthazar a vu les caractères présages de sa mort. Enfin, c'est dans un festin qu'on a apporté la tête de cet homme prodigieux et tellement supérieur à la nature, que parmi les enfants de la femme aucun ne s'est élevé plus haut que lui.

4. Quand donc tant d'hommes ont péri malheureusement, que peut-il vous arriver de bien? Vous donnez pour excuse les douleurs d'estomac et de tête que la nourriture ordinaire vous cause. Vous faites complétement fausse route, si vous croyez qu'un moine puisse suivre les traitements d'un séculier. Nous venons chercher au monastère les incommodités, et non les agréments et les plaisirs du corps. Si la faiblesse donnait des forces à saint Paul, pourquoi vous efforcez-vous de paralyser chez vous le moyen et la cause de si grands biens? Croyez-moi, mon père, bien souvent j'ai vu saint Bernard éprouver des scrupules à manger, pour réchauffer son estomac, des potages de farine assaisonnés d'huile et de miel. Et comme je lui reprochais cette austérité, il me répondit: « Mon fils, si vous connaissiez les obligations d'un moine, vous arroseriez de larmes toutes les bouchées que vous mangez. Car nous entrons dans le monastère pour pleurer nos péchés et ceux du peuple; et, en mangeant le pain que le peuple a préparé par son travail, nous consommons en quelque sorte ses péchés, afin de pouvoir les pleurer comme nôtres ». Il ajoutait encore: « Il ne suffit pas à un moine de prétexter la maladie. Car les saints pères, nos ancêtres, cherchaient des vallées humides et profondes pour construire leurs monastères, afin que les moines souvent malades vécussent sans sécurité, et eussent toujours la mort devant les yeux ». Si donc les saints recherchent les moyens de souffrir, pourquoi vous préoccupez-vous, au contraire, de vivre à votre aise? et s'ils nous ont recommandé ce moyen comme une source de tant de biens, en vertu de quelle dispense, sous prétexte de faiblesse, prenez-vous et prodiguez-vous les richesses du monastère pour les commodités de votre corps? Votre âme, mon frère, est plus malade que votre corps. Si en effet elle était dans la grâce de Dieu, le corps ne serait pas si faible ni si ami des délices de la terre. Réformez donc ces habits précieux, et renoncez à ces mets exquis. Car, quoique je ne vous aie pas tâté le pouls, je connais le remède qui doit vous guérir; et si cet avertissement fraternel donné par un compagnon ne suffit pas, je devrai nécessairement, comme votre supérieur, recourir à un autre traitement.

LETTRE CDXCII [1].

DE L'ÉVÊQUE DE WORMS A SAINT BERNARD.

A B., révérend abbé de Clairvaux, B., par la grâce de Dieu évêque de l'Église de Worms: ses sentiments dévoués et ses prières.

Plusieurs fois déjà nous nous sommes adressé à votre bonté sans avoir de réponse, et nous ignorons si cela provient de la négligence des messagers ou de la multitude de vos occupations. Mais comme nous revenons encore à la charge, levez-vous au moins à cause de mon importunité et comblez mon désir en cessant tout retard. Qu'il y ait entre vous et l'abbé

[1] Les trois lettres qui, dans l'édition latine de M. Migne, portent les numéros CDXCII, CDXCIII et CDXCIV, ne sont ni écrites par saint Bernard ni adressées à saint Bernard, et elles nous ont paru peu servir à l'éclaircissement de sa correspondance; nous avons cru devoir les remplacer par trois lettres inédites, adressées à saint Bernard et découvertes par M. le baron Kervyn de Lettenhove.

d'Eberbach un arrangement pour l'organisation du spirituel, tandis que moi je fournirai le temporel pour la réception des religieux de votre Ordre. Si je n'en suis pas digne devant celui auprès duquel les oiseaux du ciel bâtissent leur nid, il en est digne celui dont nous tenons la place, quoique indigne, celui dont vos religieux suivent et baisent les traces.

LETTRE CDXCIII

DE L'ÉVÊQUE DE WORMS A SAINT BERNARD.

A B., abbé de Clairvaux, digne de Dieu, B., humble ministre de l'Eglise de Worms : l'esprit de piété.

Nous voyons avec surprise et nous supportons avec peine que nous ayons tant de fois fait appel à Votre Paternité sans avoir encore obtenu de réponse; et nous attribuons justement à nos péchés que vous, qui ouvrez spontanément aux autres les portes de votre cœur, vous nous les fermiez à nous qui ne cessons d'y frapper. Vous savez bien que nous avons demandé depuis longtemps et que nous attendons en vain de Votre Paternité un abbé pour cette nouvelle plantation que nous avons entrepris d'édifier à la gloire de la divine Majesté ; mais nous avons été tout à fait trompé dans notre espérance et dans nos désirs. Nous avons pourtant un abbé et un couvent. Mais, pour ainsi parler, notre sœur est toute petite et n'a pas de sein pour les nourrir, et nous désirons par un don de votre largesse suppléer à ce qui lui manque. Nous vous prions donc et nous vous supplions instamment de vouloir bien sans plus de résistance nous envoyer E., le bien-aimé fils de notre église.

LETTRE CDXCIV.

D'UN INCONNU.

Je voudrais aujourd'hui faire sur moi-même l'essai de ce que vos écrits disent de vous et de ce que la renommée partout en publie. Nous avons lu dans vos écrits que vous vous reconnaissez avec l'Apôtre débiteur envers les cœurs simples : si envers les simples, donc envers moi. Que dirai-je de votre réputation? il est certain que personne dans la nécessité ne demande en vain un conseil à Votre Paternité. C'est pourquoi moi aussi maintenant, bien qu'inconnu de vous, père aimable, dans mes angoisses, je tourne mes regards vers vous, et, au milieu des tribulations qui sont venues m'accabler, je demande conseil et consolation à Votre Sainteté. Car, sans parler pour le moment de beaucoup d'autres choses qui troublent ma faiblesse, le poids du gouvernement qui m'est imposé, en tout point supérieur à mes forces, m'accable surtout en ce que je ne puis satisfaire ni à ma règle ni à ma profession. Car, pour employer les paroles de l'Évangile, je suis un homme dans la dépendance, ayant sous moi non seulement des moines, mais, ce qui est plus grave, aussi des soldats ; et je dis à l'un : Va, et le soldat est plus prompt à marcher au combat que le moine, ô douleur! à se conformer à l'observance de la règle. Sur ce, si Dieu le permet et que je sois encore en vie, j'ai résolu d'aller au prochain Carême trouver Votre Sainteté, afin de recevoir sur ces choses les réponses de votre prudence face à face et de vive voix, espérant par le conseil de votre sagesse calmer l'ardeur de mes désirs. Mais comme je crains d'être trompé dans mon attente, si j'arrive à l'improviste et que par hasard je ne vous trouve pas à la maison, je vous prie de me faire savoir par le porteur des présentes si vous aurez quelque part dans notre pays quelque affaire qui me permette de vous y rencontrer; sinon, quand et où je pourrai vous trouver. Portez-vous bien et obtenez-nous la même grâce par vos saintes prières.

FIN DES LETTRES.

LES CINQ LIVRES

DE LA CONSIDÉRATION

ADRESSÉS AU PAPE EUGÈNE

AVERTISSEMENT

I. Dans les précédentes éditions d'Horstius et dans la nôtre, après les *Lettres* de saint Bernard étaient placés dans le tome second les *Sermons sur le Temps* et *sur les Saints*, puis les *Sermons sur divers sujets ;* dans le troisième, les *Sermons sur les Cantiques*, auxquels succédaient en quatrième lieu les divers *Traités* de saint Bernard. Mais, la chose plus attentivement considérée, il a semblé bon de mettre ces *Traités* tout de suite après les *Lettres* ; ce à quoi l'ordre naturel nous a facilement déterminé : car ces *Traités* ayant été écrits sous forme épistolaire, et même quelques-uns reportés des *Lettres* dans les *Traités*, il était conséquent de ne pas les placer à une grande distance des *Lettres*. De cet ordre résulte cet avantage, que, comme les *Sermons sur le Temps, sur les Saints* et *sur divers sujets*, sont rejetés au troisième tome, et les *Sermons sur les Cantiques* renvoyés au quatrième, à ceux-ci s'adjoint presque sans interruption, au commencement du tome cinquième, *l'Exposition* continuée par Gillebert *sur les Cantiques* : continuation qui, comme un appendice nécessaire des *Sermons* de saint Bernard sur les mêmes Cantiques, devait les suivre le plus près possible. Pour ces raisons donc et d'autres semblables, nous avons pensé qu'il n'était pas inconvenant de changer tant soit peu l'ordre d'Horstius, pour la commodité du lecteur et l'ordre naturel des choses. Il fallait répéter ici et donner d'avance cet avertissement sur l'ordre des matières qui constituent les tomes suivants : maintenant disons quelques mots de l'ordre des *Traités* que le tome second contient.

II. En disposant les dits Opuscules, Horstius eut plutôt égard à la dignité qu'au temps. En effet, si nous suivons l'ordre des temps, le premier est le traité *de l'Humilité* ; ensuite, le traité *de l'Amour de Dieu* ; puis, l'*Apologie à Guillaume*, ordre dans lequel les énumère Gaufrid, au livre III de la *Vie de saint Bernard*, chapitre VIII. Bernard lui-même suggère également le premier et le troisième dans la lettre 18e, au cardinal Pierre, écrite vers l'an 1127 ; il y rappelle aussi « quelques lettres » à diverses personnes ; sous ce nom je ne sais s'il comprend le *Traité de l'Amour de Dieu*. Ensuite il faut placer la lettre 42e, à Henri, archevêque de Sens, dictée vers la même année 1127 ; puis le traité du libre Arbitre, vers 1128, comme on le voit d'après la lettre 52e, à Haimeric. A peu d'intervalle fut prononcé le *Sermon sur la Conversion, aux Clercs*. Suivit, avant l'année 1136, le *livre aux Soldats du Temple* ; en ce temps fut écrite la lettre 77e, à Hugues de Saint-Victor. Il est certain qu'en 1140 fut adressée à Innocent II la lettre 190e *sur les Erreurs d'Abeilard*. Presque la même année parut le traité *du Précepte et de la Dispense*, que Pierre le Vénérable, de retour d'Espagne en 1143, demanda par la 27e lettre du livre IV. Au commencement de 1149 fut terminé le livre de la *Vie de saint Malachie*, et la même année furent entrepris les *Livres de la Considération*, comme nous le dirons bientôt. Tels sont les Opuscules dont se compose le tome IV, excepté les *Déclamations*, que nous avons rejetées dans la classe des apocryphes, comme étrangères à saint Bernard, et le *livre du Chant*, que nous joindrons aux précédents.

III. Tel est, dis-je, l'ordre du temps dans lequel chacun de ces *Traités* a été écrit. Mais il vaut mieux conserver l'ordre de leur impor-

tance, en donnant la première place aux *Livres de la Considération*; la deuxième, à la *Lettre sur les Mœurs des Prélats, à Henri de Sens;* la troisième, au *Sermon sur la Conversion, aux Clercs;* la quatrième, au *Traité du Précepte et de la Dispense;* la cinquième, à l'*Apologie à Guillaume:* ces deux derniers traités regardent les moines; la sixième, au *Livre sur la Louange de la nouvelle Milice, aux Soldats du Temple.* C'est là la première classe suivant la dignité des personnes. La seconde classe roule sur les *Vertus:* en septième lieu, vient le *Livre sur l'Humilité;* en huitième lieu, le *Livre de l'Amour de Dieu.* La troisième classe renfermera les *Traités sur les Dogmes*, à savoir: le neuvième traité, l'opuscule intitulé: *De la Grâce et du Libre Arbitre;* le dixième, la *Lettre sur le Baptême, à Hugues de Saint-Victor;* le onzième, la *Lettre sur les Erreurs d'Abeilard, à Innocent II*; enfin, en douzième lieu, le livre historique sur la *Vie de saint Malachie.* Après tous ces livres suivra en treizième lieu, le *Livre du Chant.* Nous avons donné plus haut l'odre des *Opuscules*, pour la plus grande commodité des hommes studieux.

IV. Parmi tous ces ouvrages, aucun ne paraît plus digne de saint Bernard, que les cinq livres *de la Considération, au pape Eugène III.* Si on examine la dignité du sujet et de la personne, rien n'est plus noble; si on considère la manière de traiter la question, rien n'est plus élevé; si on regarde la majesté du style et la gravité des sentences, rien n'est plus éloquent et plus fort; si enfin on observe la pureté des paroles, la discipline inhérente aux saints canons, rien ne convient mieux à un saint Père et à un Docteur catholique. Que pouvait-il, en effet, y avoir de plus difficile pour un homme élevé dans la solitude, étranger aux choses et aux affaires du monde, que de donner, et pour ainsi dire de prescrire des règles de conduite au Souverain-Pontife et à toute l'Église? Quoi de plus difficile à un homme privé que de disserter d'un manière convenable, exacte et brève, bien plus, de porter une juste sentence sur l'état de l'Église universelle, sur les mœurs des ministres sacrés, sur les devoirs, les vertus et les vices de tous? Quoi de plus sage que de reprendre, de poursuivre, de châtier les vices, les erreurs, les abus d'hommes si élevés, quels qu'ils soient, de façon non seulement à écarter l'envie et le soupçon de toute censure malveillante, mais encore à gagner l'amour et l'admiration? Saint Bernard eut cette habileté ou ce bonheur, ou bien ce lui fut une autorité divinement accordée qu'aussitôt l'apparition de ses *Livres de la Considération*, tout le monde à l'envi les recherchа, les lut et les aima généralement, même les Souverains-Pontifes, qu'ils touchaient de plus près.

V. C'est donc avec raison qu'Ernald, abbé de Bonne-Vaux, au livre II de la *Vie de saint Bernard*, chapitre VIII, appelle cette ouvrage: « Un « livre d'une grande utilité, dans lequel le saint « homme, par ses profondes recherches, en « examinant tant ce qui environne le Pontife, « que ce qui est au-dessous de lui, et en s'éle- « vant jusqu'à ce qui est au-dessus du Pontife, « a disserté si noblement sur la nature divine, « qu'il semble enlevé jusqu'au troisième ciel, « avoir entendu des paroles qu'il n'est pas per- « mis à l'homme de dire et avoir vu le Roi dans « sa gloire. A propos de ce qui est au-dessous « et autour du Pontife, il distingue très subti- « lement la conformité des mœurs, l'égalité de « la nature, la différence des devoirs, la consi- « dération des mérites, le discernement des « promotions, et intime à chacun en son genre « la connaissance de soi-même. A propos des « choses qui sont au-dessus de l'homme, il « scrute les choses célestes: non suivant que « les anges, qui sont sans cesse en présence de « Dieu, les considèrent, mais suivant qu'un « homme d'un cœur pur et d'une âme sincère « peut atteindre les choses divines, etc.... » Voici quelle est la division des cinq *Livres de la Considération:* dans le premier, saint Bernard démontre l'utilité et la nécessité de la considération; dans le second, il considère, ce qui a rapport au Pontife, c'est-à-dire qui est le Pontife, et quel il est; dans le troisième, ce qui lui est soumis, c'est-à-dire tout l'univers; dans le quatrième, ce qui l'entoure, ses domestiques, les cardinaux, les évêques; dans le cinquième ce qui lui est supérieur, Dieu et les anges. En ces livres, « le diligent observateur verra com- « bien il est franc dans son langage, combien « il est éloquent et riche dans la science des « choses supérieures et inférieures », dit Gaufrid au livre III de sa *Vie*, chapitre VIII.

VI. Il reste à dire en quel temps ces livres ont été écrits. Le saint Père commença à les mettre au jour en 1149, et il ne les termina pas, suivant Baronius, sans interruption, mais il les écrivit et les envoya à Eugène III à divers intervalles. Le premier fut écrit en 1149. Nicolas, notaire du même Bernard, écrivant avant son départ à Pierre le Vénérable, lui dit: « Je vous « envoie le livre du seigneur abbé de Clair- « vaux au seigneur Pape. » Cette lettre est, dans Pierre le Vénérable, la VIIe du livre XI. Ici, on

ne peut comprendre sous le nom de livre l'œuvre entière (comme ces auteurs en parlent en divers endroits, au témoignage d'Ernald, qui appelle ces cinq livres « un livre d'une grande utilité »). Car Bernard adressa le second à Eugène en 1150, après la malheureuse issue de l'expédition de Jérusalem, dont il fait même l'apologie au commencement du livre. Le troisième fut écrit en 1152, c'est-à-dire après la mort de Hugues d'Auxerre, comme il conste du chapitre II, n° 11, et la quatrième année après le Concile de Reims, d'après le n° 20, célébré l'an 1148. Enfin il termina le quatrième et le cinquième peu après, sinon en même temps que le troisième.

VII. Du reste, les livres susdits, ainsi que l'*Apologie à Guillaume* et le *Traité du Précepte et de la Dispense*, furent d'abord imprimés à Rouen, sans indication d'année, puis à Spire en 1550, sans aucune distinction de chapitres, suivant l'usage des anciens manuscrits. Les mêmes livres furent réédités en 1520 et depuis, avec les autres œuvres de saint Bernard; puis, par les soins d'Antoine Carafa, célèbre cardinal, ils furent collationnés sous le pontificat de Pie V, et imprimés à part par les presses de Plantin, à Anvers. Enfin, Gérard Vossius, préposé de Tongres, à la demande de Jean Ven Devilliers, pieux évêque de Tournai, entreprit de les revoir de nouveau, les conféra avec huit manuscrits, et, les ayant édités séparément à Rome, en 1594, les dédia à Clément VIII; il employa dans cette édition la division des chapitres, telle qu'elle avait été faite dans l'exemplaire du pape Nicolas V, qui fut écrit en 1450. A propos de cette édition, Nicolas Le Fèvre, dans sa lettre au même Vossius, après avoir loué ses autres ouvrages: « J'omets, lui dit-il, les livres de la « Considération du bienheureux Bernard, pour « lesquels, si vous avez dépensé moins d'huile « que pour les autres, vous n'avez pas cependant montré moins de zèle pour la maison « de Dieu et pour y rétablir la discipline chancelante. En effet, ces livres, si propres à cette « œuvre et qu'un auteur qui n'est pas mauvais, « étant presque l'égal du bienheureux Bernard, appelle avec raison le Deutéronome des « Souverains-Pontifes, vous avez eu soin de les « éditer là où leur très-religieux auteur les « avait d'abord envoyés, où cependant on les » employait peut-être le moins ».

VIII. D'après tant d'hommes si illustres, nous avons de nouveau revu ces livres, et les avons conférés dans notre première revue avec quatre exemplaires; dans cette seconde édition, nous les avons conférés avec deux manuscrits de la Bibliothèque Colbertine, que nous a prêtés l'illustre Etienne Baluze : dont l'un, qui porte le numéro 3541, contient une distinction de chapitres, mais totalement différente de celle de Vossius. Comme ces divisions ne sont pas du fait de l'auteur, nous avons cru devoir conserver les divisions ordinaires, pour éviter la confusion des citations.

IX. Or l'inscription de cet ouvrage varie dans les anciens livres. Celle du manuscrit Colbertin, n° 3984, est plus probable : « Le prologue du bienheureux Bernard, abbé de Clairvaux, sur le *livre de la Considération* au seigneur « Pape Eugène, commence heureusement. » Mais ces inscriptions ne sont pas d'une bien grande importance, car le plus souvent elles proviennent du bon plaisir des notaires. Nous croyons faire plaisir aux lecteurs en donnant ci-dessous la préface qu'Horstius a mise en tête de ce tome.

AVERTISSEMENT DE J. MERLON HORSTIUS AUX LECTEURS.

Ce tome renferme quatre traités divers de saint Bernard, quatre traités qui sont indubitablement de lui : car, pour les autres, ils auront leur place ailleurs. Parmi ces traités, tient la première place par le rang et par l'excellence le *Livre de la Considération* au pape Eugène III, livre souverainement utile et nécessaire, s'il en fut, aux évêques et aux prélats de l'Église. Dans la *Vie de saint Bernard* [1], vous trouverez ce que je conseille de lire entièrement avant de faire la lecture de ces livres. Ajoutez-y ce qui suit : Gérard Vossius, préposé de Tongres, édita ces livres séparément à Rome, en 1594, d'après la bibliothèque du Vatican, et les dédia au souverain-pontife Clément VIII.

[1] Liv. II, c. VIII, et liv. III, c. VIII.

Or, pour les recommander, il dit entre autres choses : « Ce qui montre quelle grande estime, « entre autres Souverains-Pontifes, Nicolas V « accordait à ces livres, c'est que, avant l'in- « vention de l'imprimerie, il eut soin de faire « transcrire ces même livres séparement pour « son usage et celui des autres, en un caractère « tout à fait beau et magnifique. Brûlant d'a- « mour et de goût pour ces livres, Pie V, pieux « de nom et d'effet, les employait volontiers à « la lecture de sa table, les pesait et en faisait « grand cas ; comme fit, je le sais, son succes- « seur dans le Pontificat, Grégoire XIII. Urbain « VII, pendant son épiscopat et ensuite pendant « son cardinalat, les eut, dit-on, pour très- « familiers, et les emporta avec lui au conclave « dans lequel il fut proclamé Souverain-Pon- « tife. Grégoire XIV, qui lui succéda bientôt « après dans le Pontificat, avait accoutumé « d'accorder beaucoup à ces mêmes livres de « Bernard : il les avait souvent à la bouche, « et il souhaitait qu'ils existassent à part pour « que tous les ecclésiastiques, et surtout les « prélats, pussent les porter et les lire plus « commodément : ainsi ai-je appris de lui, lors- « qu'il était encore cardinal, de personnages « vraiment dignes de foi, et je l'ai entendu plus « d'une fois de sa propre bouche. » Ainsi parle Vossius dans sa Dédicace à Clément VIII.

Parmi les *Traités*, vous en trouverez deux transférés ici du milieu des *Lettres*, et cela non sans raison, je pense. La longueur et le genre même de l'argumentation, ainsi que la manière de traiter le sujet, semblaient réclamer le nom de *Traité*. Il est assez fréquent que les pieux travaux et les traités des Pères portent le nom de *Lettres*, remarque Éphrœmius dans Photius, cod. 229 ; et Baronius le montre par divers exemples, à l'année du Christ 584, en parlant de la lettre de saint Grégoire écrite au nom de Pélage II contre les trois Chapitres. Parmi les *Lettres* de saint Jérôme et de saint Augustin, il s'en rencontre plusieurs que les auteurs eux-mêmes qualifient du nom de *Livres*. Ceux qui dans la suite entreprirent d'éditer les Pères, eussent rapporté, au jugement de plusieurs, les élucubrations de cette espèce plus convenablement au rang et à la table des *Traités* ou des *Livres* qu'à ceux des *Lettres*. Cependant ils ne doivent pas paraître formellement dépourvus d'autorité, surtout lorsque l'exemple est venu des Apôtres de confier à des lettres les sujets les plus sérieux. Mais de telles lettres sont véritablement des traités sur des choses nullement familières. Aussi il nous a paru bon de retirer ces deux lettres, la 42e et la 590e, comme trop prolixes, du nombre des autres, et de les adjoindre aux *Traités*, avec la division par chapitres pour la commodité du lecteur. Rien n'empêche que, comme elles sont adressées à une seule personne, elles ne la touchent plus spécialement. Certes, si les vrais traités sur quelque sujet, par là même qu'ils sont adressés à quelqu'un, doivent être qualifiés du nom de *Lettres*, il n'y aura presqu'aucun livre auquel ne soit dû ce nom de *Lettres*, puisque presque tous emploient cette forme solennelle de dédier leurs élucubrations à quelqu'un, à ce point que de même l'*Apologie à l'abbé Guillaume* elle-même et plusieurs autres opuscules de saint Bernard devraient être rangés parmi les *Lettres*. Nous avons cependant conservé le nombre et l'ordre reçu des *Lettres*, pour que notre travail ne trompât personne, si les citations des premières éditions différaient de la nôtre. De plus, s'il y avait quelques autres choses dont le lecteur dût être averti, il les trouvera en leur lieu, et longuement, dans la *Préface* de tout l'ouvrage.

LES CINQ LIVRES

DE LA CONSIDÉRATION

ADRESSÉS AU PAPE EUGÈNE

PROLOGUE

Je forme le dessein d'écrire quelque chose qui puisse, notre Très-saint Père Eugène, ou vous édifier, ou vous plaire, ou vous consoler. Mais je ne sais comment il se fait que ma plume, à la fois empressée et timide, veut et ne veut pas m'obéir. Votre dignité d'une part, mon tendre attachement de l'autre, lui donnent une impulsion contraire : l'un l'excite à marcher, l'autre la retient. Mais votre bienveillance pour moi intervient dans le différend, et vous daignez me demander comme une grâce ce qu'il eût été plus dans l'ordre de m'imposer comme un devoir. Quand votre suprême grandeur se montre si accommodante, pourquoi ma répugnance le serait-elle moins ? Eh ! qu'importe, en effet, que vous soyez monté sur le trône pontifical ? Fussiez-vous porté sur l'aile des vents, vous n'échapperez pas à ma tendresse. Elle ne saurait voir en vous un maître ; elle y retrouve un fils, même sous la tiare. Assez obéissante par sa propre nature, sa déférence est volontaire, sa soumission est pleine de douceur, ses respects ne sont pas forcés.

Ce n'est point ainsi, non, ce n'est point ainsi que d'autres se conduisent ; mais, en remplissant ces devoirs, ils sont mus par la crainte ou par l'ambition. Ils se répandent en protestations bienveillantes, et leur cœur est plein de malice ; prodigues de caresses, ils disparaissent quand on a besoin d'eux. Mais *l'amour véritable n'est jamais en défaut* [1].

Pour moi, si je n'ai plus à remplir près de vous l'office d'une mère, je n'en ai point perdu l'affection. Je vous ai trop longtemps porté dans mes entrailles, pour qu'il soit facile de vous en arracher. Montez aux cieux, descendez aux abîmes, vous ne pourrez vous séparer de moi : je vous suivrai partout où vous irez [2]. Je vous aimai lorsque vous étiez pauvre ; j'aimerai en vous le père commun des pauvres et des riches. Car, si je vous connais bien, encore que vous ayez été fait le père des pauvres, vous n'en êtes pas moins pauvre de cœur vous-même. J'ai cette confiance, qu'en changeant de fortune vous n'avez point changé de sentiments, et que l'humble religieux a pu devenir souverain Pontife sans cesser d'être ce qu'il fut. Je vais, en conséquence, vous donner des conseils, non comme un grave précepteur, mais plutôt comme une tendre mère, ou comme un ami véritable ; dussé-je paraître insensé, aux yeux de celui toutefois qui n'a jamais aimé lui-même, de celui qui n'a pu connaître la force d'un tel sentiment.

[1] I Cor., XIII, 8. — [2] Luc, IX, 57.

LIVRE PREMIER

Ce premier livre se divise en onze chapitres.

Dans son début, le Saint remarque avec douleur que les occupations du souverain Pontife sont innombrables. Il manifeste la crainte que ces travaux, si multipliés et tout extérieurs, ne finissent par atteindre son âme, par la dissiper, l'endurcir : et voilà une belle préparation pour faire accueillir son sujet, le faire désirer, aimer.

Dans le troisième chapitre et dans les suivants jusqu'au sixième, il détaille ce qu'il appelle des distractions importunes, indignes même d'un Vicaire de Jésus-Christ ; et ce sont les affaires de tout l'univers, qui se traitaient autrefois en Cour romaine. Certes, tout est bien changé ; et l'Église, presque étrangère aujourd'hui sur la terre, n'a plus à s'occuper que des affaires du ciel.

Dans le septième et le huitième chapitres, il démontre que la première occupation doit être toujours, surtout pour un souverain Pontife, ajoutons pour tout prêtre, pour tout pasteur, la *considération*, ou les œuvres de piété et la contemplation des choses éternelles ; il en décrit admirablement les divins avantages, et la présente comme la source infaillible de toutes les vertus.

Dans le neuvième, il répond à une objection qu'il se fait, ou qu'il a prévue, et finit, dans les deux autres, par indiquer au souverain Pontife des abus énormes à réprimer dans tous ceux qui sont employés aux tribunaux ou aux affaires.

Nous ne dirons rien de plus particulier sur la forme, sinon qu'il n'y a qu'à lire, pour juger, goûter et admirer.

CHAPITRE PREMIER.

IL GÉMIT DE SAVOIR LE SOUVERAIN PONTIFE PARTAGÉ ENTRE TANT D'OCCUPATIONS DIVERSES.

1. Par où donc vais-je commencer? Ce sera, je le préfère ainsi, par vos occupations : car c'est principalement sur ce point que je m'afflige avec vous. Je dis que *je m'en afflige avec vous*, si toutefois il est vrai que vous vous en affligiez vous-même. Dans le cas contraire, j'aurais mieux fait de dire tout simplement, *je m'en afflige :* car le moyen de s'affliger avec un autre, quand cet autre n'est point affligé ! En conséquence, si vous en êtes affligé, je m'en afflige avec vous ; que si vous ne vous en affligez point, je m'en afflige toujours, et alors plus que jamais, sachant qu'un membre devenu insensible est d'autant plus loin d'être guéri, et qu'un malade qui ne se sent plus, est dans un danger extrême.

Loin de moi, cependant, d'avoir sur votre compte de pareils soupçons. Je sais de quelles délices vous jouissiez, il n'y a pas encore si longtemps, dans votre chère retraite. Impossible qu'en si peu de jours vous en ayez perdu l'habitude ; impossible que vous cessiez si tôt de regretter un bien qu'on vient de vous ravir Une plaie toute fraîche n'est point sans douleur : la cicatrice n'a pu se former encore, ni émousser si vite la sensibilité. D'ailleurs, si vous voulez en convenir, vous ne cessez pas de trouver de justes sujets d'affliction dans la perte de ces moments précieux qu'on vous enlève chaque jour.

C'est bien malgré vous, je suppose, que vous

vous voyez arraché aux tendres embrassements de votre Rachel ; et autant de fois cela vous arrive, autant de fois, nécessairement, vous devez éprouver de nouvelles douleurs. Mais, quand cela ne vous arrive-t-il point ? Que de fois vous voulez, et vous voulez en vain ! que de fois vous formez un projet, et vous ne pouvez point le suivre ! que de fois vous faites des efforts, sans être maître d'avancer ; vous prenez bien des peines, sans obtenir aucun résultat ; vous éprouvez les douleurs de l'enfantement, sans pouvoir enfanter ; vous essayez, et l'on vous interrompt ; vous commencez l'ouvrage, et il faut le quitter ; vous ourdissez la trame, et l'on vous coupe tous les fils ! *Les enfants*, dit le Prophète, *sont venus jusqu'au point de naître, et la mère n'a pas la force de les mettre au monde* [1].

Vous reconnaissez-vous à ce trait? Ah ! nul ne s'y reconnaît mieux que vous. Votre front ne sait plus rougir, et, à l'instar de la *génisse d'Éphraïm*, vous avez appris *à aimer fouler le grain* [2], si, permettez moi de vous le dire, il en en est ainsi de vous. Mais non : une telle insensibilité ne peut convenir qu'à celui qui a été abandonné à son sens réprouvé. Je veux vous voir en paix, sans doute, mais par l'absence de tels soins, et non au milieu de ces soins mêmes. Autrement, je ne craindrais rien tant pour vous qu'une si dangereuse paix. Vous avez peut-être de la peine à croire qu'un tel malheur puisse jamais arriver. Moi, je soutiens qu'il peut arriver, même à vous ; si, comme on le voit tous les jours, par un effet de l'habitude vous tombez dans l'insouciance.

CHAPITRE II.

LES USAGES RÉPRÉHENSIBLES SE TOURNENT FACILEMENT EN HABITUDE.

2. Ne comptez pas trop sur les sentiments qui affectent maintenant votre cœur. Rien n'est si avant dans le cœur de l'homme, que la négligence et le temps ne finissent par l'effacer. Une plaie ancienne et négligée se couvre peu à peu d'un calus ; et par cela même qu'on ne la sent plus, elle devient incurable. Enfin, toute douleur vive et continue ne saurait durer longtemps : car, si rien ne peut la calmer, il faut nécessairement qu'elle se calme d'elle-même. Que dis-je? même avant longtemps, ou elle sera soulagée par un remède, ou sa continuité fera qu'on ne la sentira plus.

[1] IV Rois, XIX, 3. — [2] Osée, X, 11.

Que ne change point l'habitude? que n'endurcit point la continuité ? de quoi l'usage ne vient-il pas à bout ? Ne voit-on pas des hommes éminents en vertu, qui, rebutés d'abord par des choses qui leur semblaient amères, s'y sont malheureusement familiarisés, par l'usage même, au point d'y trouver de la douceur ? Entendez le Juste se lamenter sur cette infirmité de notre nature. *Hélas! ce que mon âme repoussait naguère avec horreur, est maintenant, dans ma détresse, ma nourriture de chaque jour* [1].

Un fardeau peut paraître d'abord insupportable ; si avec le temps vous vous y faites, vous le jugerez moins pesant ; peu après, vous le trouverez léger ; bientôt, vous ne le sentirez plus ; enfin, vous y prendrez même du plaisir. C'est ainsi que, par degrés, on tombe dans l'endurcissement du cœur, et de l'endurcissement dans la complète indifférence. De même aussi, comme je l'ai déjà dit, une douleur vive et continue finit bientôt, ou parce qu'elle guérit, ou parce qu'on y devient insensible.

3. Et voilà précisément pourquoi j'ai toujours craint, et je crains maintenant encore que, pour avoir trop différé le remède, vous n'alliez en désespéré vous jeter dans un malheur irréparable, faute d'avoir senti votre douleur ou d'avoir pu la supporter. Je crains, dis-je, qu'au milieu de vos occupations innombrables, désespérant d'en voir jamais la fin, vous ne laissiez s'endurcir votre âme, et qu'ainsi vous n'en veniez par degrés à vous priver en quelque façon vous-même du sentiment d'une juste, d'une utile douleur. Vous ferez bien plus prudemment de vous soustraire à ces occupations, ne fût-ce que pour un temps, que de permettre qu'elles vous dominent, et que, peu à peu, elles vous mènent infailliblement là où vous ne voulez point aller. Où donc ? direz-vous peut-être : à l'endurcissement du cœur. Et n'allez pas me demander en quoi il consiste. Si vous n'avez pas frémi du danger, ce mal est déjà le vôtre. Il n'y a qu'un cœur endurci qui n'ait point horreur de lui-même, parce qu'il ne se sent plus. Que sert-il de m'interroger ? Interrogez Pharaon. Jamais un homme au cœur endurci n'a pu obtenir de salut, à moins que Dieu, le prenant en pitié, *ne lui ait enlevé ce cœur de pierre*, comme parle le prophète, *pour lui donner un cœur de chair* [1].

Qu'est-ce donc qu'un cœur endurci? C'est celui qui ne saurait être ni déchiré par le remords, ni attendri par la piété, ni touché par les prières ; qui ne cède point aux menaces, qui se

[1] Job, VI, 7. — [2] Ezéch., XXXVI, 26.

roidit contre les corrections. C'est un cœur insensible aux bienfaits, infidèle aux conseils, rebelle aux jugements, inaccessible à la honte, indifférent au danger, inhumain avec les hommes, sacrilége envers Dieu, oubliant le passé, négligeant le présent, ne songeant point à l'avenir; un cœur qui, dans le passé, a tout oublié, hormis ses injures; qui, dans le présent, ne sait tirer parti de rien; qui, dans l'avenir, ne sait rien prévoir ni préparer, si ce n'est, peut-être, ses vengeances. Et, pour exprimer brièvement tous les maux renfermés dans ce mal horrible, c'est un cœur qui n'a ni aucune crainte de Dieu, ni aucun respect pour les hommes.

Voilà où peuvent vous entraîner ces funestes occupations, si toutefois vous continuez, comme vous l'avez fait d'abord, à vous y livrer tout entier, ne réservant rien de vous pour vous-même. Vous dépensez votre temps en pure perte; et, s'il m'est permis d'être pour vous un autre Jéthro [2], je vous dirai que, vous aussi, vous vous consumez follement dans des travaux stériles, qui ne sont propres qu'à tourmenter l'esprit, à épuiser le cœur et à faire perdre la grâce. A quoi comparer, en effet, le résultat de tant de soins, qu'à de fragiles toiles d'araignée?

CHAPITRE III.

CE N'EST POINT LE MINISTÈRE PROPRE DES PRINCES DE L'ÉGLISE DE SIÉGER SUR UN TRIBUNAL POUR ENTENDRE DES PLAIDOIRIES ET JUGER DES PROCÈS.

4. Je vous le demande, qu'est-ce, après tout, que d'être occupé du matin jusqu'au soir à plaider ou à entendre plaider? Et plût à Dieu qu'à chaque jour suffît son mal! Les nuits mêmes ne sont pas libres. A peine daigne-t-on accorder aux besoins impérieux de la nature un peu de relâche pour ce pauvre corps, et aussitôt on se lève pour retourner aux plaidoiries. *Le jour transmet au jour* des procès, *la nuit lègue à la nuit* des embarras interminables [1]: c'est au point qu'il n'est plus possible de respirer un moment pour le bien, d'avoir des heures réglées pour le repos, d'obtenir, même à la dérobée, de rares instants de loisir.

Je suis bien sûr que vous déplorez comme moi cet état de choses; mais vainement en gémissez-vous, si vous ne cherchez pas aussi à y remédier. En attendant, je vous exhorte à le déplorer toujours de même, et à n'y devenir jamais insensible, quelle que puisse être sa durée et sa continuité. *Je les ai frappés, et ils ne l'ont point senti* [1], dit le Seigneur. Ne ressemblez point à ceux-là. Appliquez-vous plutôt à reproduire en vous les sentiments et le langage du Juste, qui s'écriait : *Quelle est, hélas! ma force pour supporter de pareils maux? et jusqu'où puis-je aller sans perdre patience? Ma force, après tout, n'est pas la force de la pierre, et ma chair n'est pas d'airain* [2].

Il y a bien de la vertu dans la patience; mais je ne voudrais pas que vous en eussiez contre de tels maux: il vaut mieux quelquefois n'être point patient. Gardez-vous d'approuver jamais la patience de ceux à qui saint Paul disait: *Étant sages comme vous êtes, vous consentez à supporter des insensés* [3]. Si je ne me trompe, c'était là une pure ironie; ce n'était pas un éloge, mais une raillerie mordante sur la bénignité de certains fidèles, lesquels, se livrant sans résistance à de faux apôtres qui déjà les avaient séduits, se laissaient entraîner par eux, avec une patience imperturbable, à toutes leurs doctrines étrangères et impies. D'où vient qu'il ajoute aussitôt : *Vous permettez, en effet, qu'on vous réduise en servitude* [4].

Ce n'est pas une patience louable, que de tolérer qu'on vous rende esclave, quand vous pourriez jouir de votre liberté. Je ne veux pas que vous vous cachiez à vous-même cet état d'esclavage, auquel véritablement vous êtes de jour en jour réduit à votre insu. C'est le sort d'un cœur dépourvu d'énergie, de ne pas ressentir ses propres tribulations malgré leur continuité. Quelqu'un a dit : *La tribulation ouvre l'oreille de l'intelligence* [5]. Cela est vrai, mais seulement quand elle n'est pas trop forte: car, si elle est excessive, au lieu d'ouvrir l'intelligence, elle fait mépriser les maux. Enfin, *lorsque l'impie est arrivé au fond de l'abîme du mal, il n'a plus pour tout que du mépris* [6].

Sortez donc de votre sommeil; et que ce joug d'un odieux esclavage, qui menace de si près votre tête, ou plutôt qui déjà l'accable de son poids, vous inspire non-seulement de la crainte, mais une véritable horreur. Pensez-vous n'être point esclave, par la raison que vous servez non un seul maître, mais tout le monde? Je ne connais point de servitude plus ignoble ni plus dure que celle des Juifs: car ils la traînent partout après eux, et partout ils rencontrent leurs maîtres. Mais vous-même, je vous le demande, dans quel lieu, à quel

[1] Exode, XVIII, 18. — [2] Allusion au psaume XVIII, 2.

[1] Jérém., V, 3. — [2] Job, VI, 11, 12. — [3] II Cor., XI, 19. — [4] II Cor., XI, 20. — [5] Isaïe, XXVIII, 19. — [6] Prov., XVIII, 3.

heure êtes-vous libre, êtes-vous tranquille, êtes-vous maître de vos volontés? Partout le bruit; partout l'embarras des affaires; partout ce joug de servitude qui pèse incessamment sur vous.

CHAPITRE IV.

C'EST UNE SERVITUDE TOUT A FAIT INCONVENANTE ET INDIGNE DES PONTIFES DE L'ÉGLISE, QUE D'ÊTRE CONDAMNÉS A ENTENDRE CITER PLUS SOUVENT LES LOIS HUMAINES QUE LES LOIS DIVINES.

5. Et ne venez pas m'opposer ici ce que dit l'Apôtre : *Alors que je n'appartenais à personne, je me suis fait le serviteur de tous.* Ceci est loin de s'appliquer à vous. L'Apôtre s'était-il fait ainsi le serviteur de ses semblables pour servir leur ambition dans la recherche d'un sordide intérêt? Voyait-on accourir vers lui, de tous les coins du monde, des intrigants, des avares, des simoniaques, des sacriléges, des concubinaires, des incestueux, et d'autres pareils monstres à figure humaine, désireux d'obtenir ou de conserver, par son autorité apostolique, les dignités de l'Église? Non : il s'était réduit en servitude, cet homme qui regardait le Christ comme sa vie et la mort comme un gain, afin de conquérir plus d'âmes à Jésus-Christ, et non de procurer plus de profits à l'avarice.

Vous ne pouvez donc pas vous prévaloir du sage dévouement de Paul, de sa charité aussi indépendante que généreuse, pour autoriser ce travail d'esclave auquel vous consumez vos jours. Ah! il conviendrait mieux à votre titre d'apôtre, au repos de votre conscience et aux intérêts de l'Église de Dieu, de prêter l'oreille à ce même Paul, quand il tient ailleurs ce langage : *Vous avez été rachetés à un haut prix; n'allez pas vous faire esclaves des hommes*[2] *!*

Quoi de plus servile, quoi de plus indigne, surtout du souverain Pontife, que de s'épuiser en efforts, je ne dis pas tous les jours, mais presque à tous les moments, dans de pareils travaux et pour de pareils hommes? En résultat, quand prions-nous? quand instruisons-nous les peuples? quand édifions-nous l'Église? quand méditons-nous la sainte loi? On entend, il est vrai, chaque jour, les lois retentir dans votre palais; oui, les lois de Justinien, mais non celles du divin Maître. Cela aussi est-il dans l'ordre? Prononcez vous-même.

Vous le savez : *la loi du Seigneur est une loi innocente et pure, qui sanctifie les âmes*[1]; les autres, au contraire, sont bien moins des lois que des sources de chicanes et de subtilités, qui servent à fausser les jugements des hommes. Vous donc, qui êtes le pasteur et le surveillant des âmes, à quoi pensez-vous, je vous prie, quand vous souffrez que, devant vous, celle-là soit toujours condamnée au silence, tandis qu'on entend comme un bourdonnement continuel de celles-ci? Je me trompe fort si un pareil désordre ne réveille pas en vous des scrupules. Je pense même que parfois il vous porte à vous écrier vers le Seigneur, avec le Prophète : *Les méchants m'ont entretenu de leurs inventions mensongères; mais cela n'a rien de comparable à votre loi*[2].

Allez donc maintenant, et osez dire que vous êtes libre, alors que vous êtes courbé sous le poids d'un joug si flétrissant, sans qu'il soit en votre pouvoir d'y dérober votre tête. Car, si vous le pouvez et que vous ne le vouliez point, vous êtes bien plus réellement encore l'esclave d'une volonté si perverse. N'est-il pas esclave, en effet, celui que domine l'iniquité? Certes, il l'est plus qu'aucun autre; à moins que vous ne jugiez plus honteux d'être dans la servitude d'un homme que dans celle d'un vice. Qu'importe que l'on soit esclave volontairement ou contre son gré? Si une servitude imposée par la force inspire plus de compassion, celle que l'on recherche est bien plus misérable. — Et que voulez-vous donc que je fasse? dites-vous. — Que vous ne vous livriez pas sans réserve à ces occupations. — C'est impossible, répondrez-vous peut-être; il serait plus facile de dire adieu au pontificat. — Vous auriez raison, si je vous exhortais à rompre tout à fait avec ces sortes d'occupations; mais je ne vous demande que de les interrompre.

CHAPITRE V.

NOUS NE DEVONS PAS PRENDRE SOIN DES AUTRES AU POINT DE NOUS NÉGLIGER NOUS-MÊMES.

6. Apprenez donc ce que je désapprouve, ce que je conseille. Si tout ce que vous avez de temps et de capacité, vous le donnez aux affaires, et rien à la méditation, dois-je vous en féliciter? Non, je ne puis pas vous louer d'une telle conduite; et je pense qu'elle ne sera pas approuvée davantage de quiconque aura entendu cette parole de Salomon : *Celui qui se*

[1] I Cor., IX, 19. — [2] I Cor., VII, 23.

[1] Ps. XVIII, 8. — [2] Ps. CXVIII, 85.

modère dans l'action, acquerra la sagesse [1]». Certes, l'action elle-même n'a rien à gagner à n'être pas précédée par la méditation. J'ajoute que, si vous voulez vous sacrifier tout entier à tout le monde, à l'instar de celui qui se fit tout à tous, je vous félicite de votre charité pour les hommes, mais à condition qu'elle soit entière. Or, comment le serait-elle, si vous vous en exceptez vous-même ? Car, enfin, vous aussi, vous êtes un homme. Donc, pour que votre amour des hommes soit plein et entier, il faut que vous soyez reçu vous-même dans son sein, où vous recevez tous vos frères ; autrement, comme le dit le divin Maître, *à quoi vous servirait de sauver le genre humain tout entier, si vous veniez à vous perdre vous-même* [2] ?

Ainsi donc, puisque tout le monde dispose librement de vous, soyez, vous aussi, du nombre de ceux qui en disposent. Faut-il que cette faculté soit interdite uniquement à vous? Jusques à quand, oubliant que vous n'êtes qu'un souffle qui passe et ne revient plus [3], jusques à quand recevrez-vous les autres, sans jamais vous recevoir vous-même, au moins à votre tour ? Vous vous devez aux sages et aux insensés, et vous vous refusez seulement à vous-même ! Le fou et le sage, l'esclave et l'homme libre, le riche et le pauvre, l'homme et la femme, le vieillard et le jeune homme, le clerc et le laïque, le juste et l'impie, tous indistinctement usent de vous, tous viennent se désaltérer à votre sein comme à une fontaine publique ; et vous seul resteriez à l'écart mourant de soif ! S'il est frappé de malédiction, celui qui fait sa part plus mauvaise, que sera-ce de celui qui s'en prive absolument ? Eh ! sans doute, *vos eaux doivent se répandre sur les places publiques* [4] ; sans doute, les hommes, les bêtes de charge, les troupeaux, doivent pouvoir s'y désaltérer ; bien plus, vous devez abreuver même les chameaux du serviteur d'Abraham ; mais, comme tous les autres, *buvez donc*, vous aussi, *à votre propre fontaine* [5]. *L'étranger*, ajoute le Sage, *ne boira point de ces eaux* [6]. Mais vous, êtes-vous un étranger ? Pour qui ne serez-vous pas un étranger, si vous l'êtes pour vous-même ? Enfin, *celui qui est méchant pour lui-même, pour qui pourra-t-il être bon* [7] ?

Souvenez-vous donc, je ne dis pas toujours, je ne dis pas souvent, mais quelquefois, de vous rendre vous-même à vous-même. Usez, vous aussi, de vous-même, avec tant d'autres, ou, du moins, après tant d'autres. Puis-je être moins exigeant ? Aussi, quand je parle de la sorte, j'écoute bien plus l'indulgence, que je ne suis mon propre jugement. Je pense même être sur ce point plus indulgent que l'Apôtre. —Vous l'êtes donc plus qu'il ne faut, allez-vous me dire. — Je n'en disconviens pas. Mais si je vous disais qu'il faut l'être ainsi ! En effet, pour ce qui vous concerne, vous ne vous en tiendrez pas (j'en ai la confiance) aux termes d'une décision si timide, mais vous voudrez aller plus loin. Et voilà justement ce qui convient : c'est que vous en fassiez un peu plus et que j'en exige un peu moins. Je crois aussi qu'il est plus sûr pour moi de m'exposer, auprès de Votre Sainteté, au reproche de timidité qu'à celui d'indiscrétion. Et peut-être était-ce la seule manière dont il fallût avertir un sage, afin d'accomplir ce qui est écrit : *Donnez seulement l'occasion au sage, et il sera plus sage encore* [1].

[1] Eccli., XXXVIII, 25. — [2] Matth., XVI, 26. — [3] Ps. LXXVII, 39. — [4] Prov., V, 16. — [5] Prov., V, 15. — [6] *Ibid.*, 17. — [7] Eccli., XIV, 5.

CHAPITRE VI.

IL FAIT VOIR, PAR LE TÉMOIGNAGE DE L'APÔTRE, QUE C'EST BIEN MOINS AUX ÉVÊQUES QU'AUX PRINCES DE LA TERRE QUE LE POUVOIR JUDICIAIRE A ÉTÉ DÉLÉGUÉ.

7. Écoutez cependant l'Apôtre, pour connaître son sentiment sur le sujet qui nous occupe. *Quoi donc! n'est-il pas parmi vous une personne sage*, dit-il, *qui puisse régler un différend entre un frère et un autre frère* [2]! Et il ajoute : *Je le dis pour vous faire affront ..... Ceux qui sont les derniers dans l'Église, établissez-les pour juger les différends* [3]. Ainsi, d'après l'avis de l'Apôtre, c'est au mépris de votre dignité que vous, homme élevé au rang des apôtres, vous vous attribuez une fonction vulgaire, un emploi réservé à ceux des derniers rangs. C'est pour cela qu'il disait encore, en sa qualité d'évêque instruisant un évêque : *Un homme qui s'est engagé dans la milice de Dieu ne s'embarrasse point des affaires du siècle* [4].

Quant à moi, j'use d'égards pour vous : car je ne prétends pas vous conseiller des actes héroïques, mais des choses possibles. Croyez-vous, en effet, que l'on supportât de nos jours qu'à ces hommes qui plaident pour des intérêts terrestres, et qui vous sollicitent sans cesse de les juger, vous répondissiez par cette parole de votre divin Maître : *O hommes! qui m'a*

[1] Prov., IX, 9. — [2] I Cor., VI, 5. — [3] *Ibid.*, VI, 4. — [4] II Tim., II, 4.

donc établi votre juge[1] ? Quel étrange jugement on porterait aussitôt de vous-même ! Que nous dit là cet homme malhabile et grossier, ignorant à ce point ses prérogatives, déshonorant le siége où il est élevé, méconnaissant sa dignité d'apôtre ? Voilà ce qu'on dirait ; et pourtant, ceux qui tiendraient ce langage ne nous apprendront jamais, que je sache, dans quel lieu, dans quelle circonstance il est arrivé à quelqu'un des Apôtres de s'établir juge entre les hommes, de diviser les héritages ou de distribuer des terres. Enfin, je trouve bien dans l'Écriture que les Apôtres comparurent devant des juges[2] ; je ne lis nulle part qu'ils aient pris place sur un tribunal : cela doit arriver un jour[3], mais cela n'arriva jamais. Eh quoi ! un serviteur descend-il de sa dignité, s'il ne veut pas être plus grand que son maître ; ou un disciple, s'il ne veut pas être plus grand que celui qui l'a envoyé ; ou un fils, s'il ne dépasse pas les bornes qu'avaient posées ses pères ? *Qui m'a établi pour juger les hommes ?* dit Celui qui est le seigneur et le maître ; et ce sera un affront pour le serviteur et le disciple, de ne pas juger tout le monde !

Je n'approuve pas non plus le raisonnement de ceux qui se persuadent que des apôtres, ou des hommes apostoliques, méconnaîtraient leur dignité en s'abstenant de juger de pareils différends, par la raison qu'ils ont reçu la prérogative de prononcer sur de plus hauts intérêts. Et pourquoi ne dédaigneraient-ils pas de prononcer sur les intérêts terrestres et périssables ceux qui prononceront un jour, dans le ciel, sur les anges eux-mêmes ?

C'est donc sur les crimes des hommes, et non sur leurs intérêts matériels, que vous a été donnée la puissance : car c'est en vue de ceux-là, et non des autres, que vous reçûtes les clefs du royaume des cieux, vos sentences devant porter sur nos prévarications, et non sur nos fortunes. *Afin que vous sachiez*, dit le Seigneur, *que le Fils de l'homme a le pouvoir sur la terre de remettre les péchés*[4], etc. A quoi vous semble-t-il qu'il y ait plus de dignité et de puissance : à remettre les péchés, ou à régler des héritages ? Mais il n'y a point de comparaison à établir. Ces intérêts vulgaires et terrestres ont leurs juges spéciaux : ce sont les rois et les princes de la terre. Pourquoi donc empiéter sur le terrain d'autrui ? pourquoi porter votre faucille dans une moisson étrangère ? Non pas que vous soyez indigne ; mais il est indigne de vous de vous arrêter à ces fonctions, quand de bien plus hautes vous furent dévolues. Enfin, si vous y êtes quelquefois forcé par la nécessité, souvenez-vous alors de ce que pense l'Apôtre : *Vous qui devez juger ce monde, pourriez-vous bien n'être pas digne de prononcer sur de si petits intérêts*[1] ?

[1] Luc, XII, 14. — [2] Act., V, 27. — [3] Matth., XIX, 28. — [4] Matth., IX, 6.

CHAPITRE VII.

IL FAUT, AVANT TOUT, VAQUER A LA PIÉTÉ ET A LA MÉDITATION DES CHOSES ÉTERNELLES.

8. Mais autre chose est de donner par occasion un moment à ces soins, quand un besoin pressant l'exige ; autre chose de s'y livrer tout entier de plein gré, comme s'il s'agissait d'affaires importantes, dignes de la grandeur de votre ministère et de toute votre application. Aussi ne finirais-je point de discourir sur ce sujet, si je voulais énoncer ici tout ce qu'il pourrait me fournir de vrai, de juste, d'énergique. Mais, puisque *les temps sont mauvais*[2], je me borne à vous avertir de ne pas vous donner tout entier ni toujours à l'action, et de réserver pour la considération une partie de votre cœur et de votre temps. Et certes, je vous tiens ce langage en consultant bien plus la nécessité que l'exacte justice ; quoique, à vrai dire, la justice ne défende pas de céder à la nécessité. En effet, si l'on était libre de faire ce qui conviendrait le mieux, la raison démontre invinciblement qu'il faudrait préférer en tout et pour tout, qu'il faudrait pratiquer, ou exclusivement, ou avant toute autre chose, celle qui peut servir à tout, c'est-à-dire, la piété.

Vous me demandez ce que c'est que la piété : c'est la pratique de la *considération*. Peut-être direz-vous que je diffère en ceci de sentiment avec celui qui a défini la piété, le culte de Dieu. Mais point du tout. Si vous y réfléchissez bien, ma réponse n'a fait qu'exprimer son avis, bien que ce ne soit qu'en partie. Qu'est-ce qui appartient autant au culte de Dieu, que ce qu'il recommande lui-même dans un psaume : *Appliquez-vous, et voyez que je suis votre Dieu*[3] ? Or, c'est bien là, sans contredit, l'occupation principale de la *considération*. Qu'y a-t-il, enfin, qui soit aussi utile à tout, que cet exercice, qui, par une sorte d'anticipation salutaire, s'approprie le rôle de l'action elle-même, exécutant d'avance, en quelque matière, et réglant avec prévoyance ce qui doit s'accomplir plus tard ?

[1] I Cor., VI, 2. — [2] Éphés., V, 16. — [3] Ps. XLV, 11.

Certes, il le faut bien ainsi, si l'on ne veut pas que des choses qui pouvaient être fort utiles par la réflexion et la prévoyance, deviennent dangereuses par la précipitation. Vous-même, s'il vous en souvient, vous en avez, j'en suis sûr, fait bien souvent l'expérience, soit dans la discussion même des causes judiciaires, soit en traitant de graves intérêts, ou en délibérant sur des affaires importantes.

Et d'abord, la *considération* purifie sa source même, c'est-à-dire, l'âme d'où elle provient. Ensuite, elle règle les affections, elle dirige les actes, elle corrige les excès, elle forme les mœurs, elle ordonne la vie entière, et la rend bonne et honnête. Enfin, elle donne à la fois la science des choses divines et celle des choses humaines. Elle fait succéder l'ordre à la confusion, raffermit ce qui se relâchait, recueille ce qui se dissipait, pénètre les choses secrètes, recherche avec soin la vérité, examine ce qui en offre l'apparence, découvre le mensonge et l'imposture. C'est elle qui règle d'avance ce qu'on doit faire et qui revient sur ce qu'on a fait, afin de ne rien laisser dans l'âme qui n'ait point été redressé ou qui ait besoin de l'être encore. C'est elle qui, dans la prospérité, pressent les revers : qui, dans les revers, semble ne les point ressentir : deux qualités dont l'une est le propre de la force, l'autre celui de la prudence.

CHAPITRE VIII

IL FAIT VOIR COMMENT, DE LA PIÉTÉ ET DE LA CONTEMPLATION, RÉSULTE L'HARMONIE ET LE PARFAIT ACCORD DES QUATRES VERTUS PRINCIPALES.

9. Ici, vous pouvez, de plus, remarquer ce doux accord et cet enchaînement des vertus, qui les fait dépendre l'une de l'autre ; comme vous voyez, en ce moment, que la prudence est la mère de la force, et qu'il ne faudrait pas imputer à la force, mais bien à la témérité, tout acte de résolution qui ne serait pas dicté par la prudence. C'est aussi la prudence, qui, s'établissant, pour ainsi dire, comme arbitre entre les plaisirs des sens et les nécessités de la vie, assigne aux uns et aux autres leurs limites précises, accordant aux dernières ce qui doit suffire, refusant aux premiers ce qui serait de trop, et formant ainsi, de ce juste partage, une troisième vertu, qu'on appelle la tempérance. Car la *considération* elle-même regarde comme intempérant et celui qui retranche obstinément du nécessaire et celui qui donne dans le superflu. La tempérance ne consiste donc pas uniquement à retrancher le superflu, mais aussi à accorder le nécessaire. C'est un sentiment que l'Apôtre paraît non-seulement favoriser, mais même donner comme le sien, lorsqu'il nous enseigne à ne pas soigner notre chair suivant la mesure du désir[1]. En effet, en disant *qu'il ne faut pas soigner la chair*, il condamne le superflu ; en ajoutant, *suivant la mesure du désir*, il n'exclut pas le nécessaire. C'est pourquoi celui-là me semble définir assez bien la tempérance, qui nous dit qu'elle ne se tient ni en deçà ni en delà de la nécessité, suivant l'adage philosophique : *Rien de trop.*

10. Venons-en maintenant à la justice, qui est aussi une des quatre vertus principales. N'est-il pas évident que l'âme se prédispose, par la *considération*, à pratiquer cette vertu ? En effet, l'âme est obligée de réfléchir d'abord sur elle-même, pour tirer de son propre fonds la règle essentielle de justice, qui lui défend de faire aux autres ce qu'elle ne voudrait pas qu'on lui fît, et de leur refuser ce qu'elle réclamerait pour soi : car on sait bien que la justice tout entière se résume dans ces deux points.

Mais la justice, à son tour, n'est pas une vertu solitaire. Remarquez maintenant avec moi, je vous prie, l'admirable union, la liaison intime de cette vertu avec la tempérance, et, de plus, le rapport de l'une et de l'autre avec les deux vertus dont nous avons d'abord parlé, la prudence et la force. Car, puisque c'est une portion de la justice de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait ; puisque le complément de cette vertu consiste dans ce qu'a dit le divin Maître : *Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le vous-même aux hommes*[2] ; il est évident qu'on n'obtiendra ni l'une ni l'autre de ces deux choses, qu'autant que cette *volonté*, qui nous est proposée ici comme unique régulateur, aura été disposée de telle sorte, qu'elle s'abstienne également et de convoiter du superflu et de rejeter du nécessaire par égard pour de vains scrupules : or, c'est là précisément le propre de la tempérance. Enfin, la justice elle-même, pour être vraiment juste, doit observer une mesure que la tempérance lui prescrit. *Ne soyez point juste plus qu'il ne faut*[3], dit le Sage ; nous faisant voir par là que la justice ne mérite aucune estime quand le

[1] Rom., XIII, 14. — [2] Matth., VII, 12. — [3] Eccliés., VII, 17

trein de la tempérance n'en modère pas les rigueurs.

Mais quoi! la sagesse elle-même n'admet-elle pas ce frein de la tempérance, puisque saint Paul nous recommande, au nom de la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, *de ne pas être plus sages qu'il ne convient de l'être, mais de l'être avec sobriété*[1]? D'un autre côté, le divin Sauveur nous apprend que la tempérance aussi a besoin de la justice, quand il condamne, dans l'Évangile, la tempérance de ceux qui jeûnaient pour être vus des hommes. Il y avait tempérance dans les aliments, mais non justice dans le cœur: car ce n'était pas à Dieu, mais aux hommes, que ces gens-là cherchaient à plaire.

Enfin, comment auriez-vous ou la justice ou la tempérance, sans la force, puisqu'il est démontré que c'est le propre de la force, et d'une force peu commune, de savoir renfermer ses appétits et ses répugnances dans l'intervalle du trop et du trop peu; en telle sorte que la volonté soit contenue dans ce terme moyen, exact, précis, unique, invariable, parfaitement égal sur tous les points, et resserré de tous côtés par de rigoureuses limites, le seul, sans contredit, qui puisse convenir à la vertu?

11. Dites-moi, je vous prie, si vous le pouvez, à laquelle de ces trois vertus vous assigneriez de préférence ce milieu, qui touche de si près à toutes, qu'on le croirait le propre de chacune. Ne serait-il pas lui-même la vertu, et rien autre chose? Mais alors il n'y aurait pas plusieurs vertus, et toutes se réduiraient à une. Ne doit-on pas plutôt admettre que, puisqu'il n'y a point de vertu sans ce milieu, il est en même temps, pour ainsi dire, l'essence intime et propre de toutes les vertus, et qu'il les unit si bien entre elles, qu'elles semblent n'en faire qu'une; alors surtout qu'en participant toutes à ce milieu, aucune d'elles ne le communique à une autre, mais que chacune séparément le possède en totalité? Et, par exemple, quoi de plus essentiel à la justice que ce sage milieu? Si elle vient à excéder ce milieu, elle ne rend plus à chacun ce qui lui est dû, en quoi pourtant consiste son caractère propre. Quoi de plus essentiel également à la tempérance, qui, évidemment, n'est ainsi nommée que parce qu'elle n'admet aucun excès? Mais vous avouerez bien aussi, j'espère, que ce milieu ne convient pas moins à la force, puisque c'est elle principalement qui, par sa puissance, le préserve de l'irruption des vices, ardents à l'envahir de toutes parts, et qui fait de lui, en quelque sorte, le fondement solide du bien et le siége de la vertu.

Ainsi donc, garder le milieu, c'est le propre de la justice, c'est le propre de la tempérance, c'est le propre de la force. Mais elles diffèrent, remarquez-le, par la manière dont chacune l'observe: la justice, dans la volonté; la force, dans l'action; la tempérance, dans la possession et l'usage.

Il me reste maintenant à vous faire voir que la prudence, à son tour, n'est point exclue de cette admirable union des vertus. N'est-ce pas la prudence, en effet, qui, la première, découvre et reconnaît ce milieu nécessaire, quand notre cœur l'a longtemps dédaigné par négligence, quand la tyrannie des vices l'a relégué dans les ténèbres, et qu'il s'est comme dérobé à notre vue sous les voiles épais du temps? Ce qui fait, croyez-moi, que si peu de gens savent le trouver, c'est qu'il en est peu qui aient la prudence en partage. Ainsi donc, récapitulons: chercher ce milieu, c'est la justice; le découvrir, c'est la prudence; s'en rendre maître, c'est la force; le garder, c'est la tempérance.

Je ne me suis point proposé de disserter ici sur les vertus; j'ai seulement voulu recommander ainsi la pratique de la *considération*, dont le secours nous fait découvrir ces vérités et bien d'autres semblables. Passer sa vie sans s'appliquer jamais à un si pieux, à un si utile exercice, n'est-ce pas la perdre en effet?

CHAPITRE IX.

IL CONSEILLE A EUGÈNE DE RÉFORMER PEU A PEU LES USAGES DES DERNIERS PAPES ET DE PRENDRE EXEMPLE DES ANCIENS.

12. Qu'arrivera-t-il, cependant, si vous allez tout à coup vous adonner sans réserve à cette sainte philosophie? Ce ne fut point là la coutume de vos prédécesseurs. Dès lors vous serez mal vu d'un grand nombre, comme vous étant écarté brusquement de la route tracée par vos devanciers. En effet, l'on croira qu'en agissant ainsi vous voulez flétrir leur mémoire. D'ailleurs, on vous appliquera le proverbe vulgaire: *Celui qui fait ce que ne fait nul autre, attire les regards de tous;* comme si vous aviez pour but d'obtenir l'admiration publique.

Vous ne sauriez non plus, à la fois et sur-le-champ, corriger toutes leurs erreurs ni ré-

[1] Rom., XII, 3.

parer toutes leurs fautes. Viendra le temps où, avec la sagesse que Dieu vous a donnée, vous pourrez vous y appliquer peu à peu et à propos. En attendant, faites du moins sortir, d'un mal qui vous fut étranger, autant de bien qu'il vous sera possible.

Toutefois, si nous nous réglons sur les bons exemples, et non sur les nouveaux, nous trouverons plus d'un Pontife romain qui sut se ménager de saints loisirs au milieu des occupations les plus importantes. Rome allait être assiégée, le fer des barbares menaçait déjà la tête des citoyens : un danger si pressant empêcha-t-il le saint Pape Grégoire de travailler en paix à ses doctes écrits? Ce fut précisément alors (comme on le voit par la préface de son livre) qu'il expliqua avec autant de soin que d'habileté la dernière partie, et la plus obscure, des prophéties d'Ézéchiel.

CHAPITRE X.

IL BLAME LES ABUS AUXQUELS SE LIVRENT LES AVOCATS, LES PROCUREURS ET LES PLAIDEURS, ET IL S'ÉLÈVE FORTEMENT CONTRE LEURS FOURBERIES.

13. Mais enfin, d'autres usages ont prévalu ; ce sont d'autres circonstances, d'autres mœurs, d'autres hommes; nous ne marchons plus vers des temps difficiles, mais nous y sommes parvenus. La fraude, l'intrigue, la violence, règnent aujourd'hui sur la terre. Les chicaneurs pullulent, on trouve à peine un défenseur de bonne foi : partout des puissants opprimant les faibles. Je ne puis, direz-vous, retirer mon secours aux opprimés; je ne puis refuser la justice à ceux qui souffrent quelque dommage; et, si les causes ne sont pas débattues, si l'on n'entend pas les parties, quel moyen de juger entre elles?

Que les causes soient donc discutées, mais comme elles doivent l'être. Car la méthode usitée de nos jours est véritablement détestable, et tout à fait indigne, je ne dis pas de l'Église, mais même du barreau. Je suis, en effet, à me demander comment vos oreilles toutes religieuses peuvent se prêter à entendre ces indécentes disputes d'avocats, ces assauts de paroles, bien plus propres à obscurcir la vérité qu'à la mettre en lumière. Réformez cet usage pervers, faites taire ce vain bavardage, fermez ces bouches mensongères. Ce sont des hommes qui ont formé leurs langues à soutenir l'imposture, éloquents contre le bon droit, habiles à défendre l'erreur. *L'esprit ne leur sert qu'à faire le mal*[1], la parole qu'à outrager la vérité. Ce sont des hommes qui font la leçon à ceux dont ils devraient la recevoir; qui affirment, non ce qu'ils ont appris, mais ce qu'ils inventent; qui savent tirer de leur propre fonds des accusations contre l'innocence; qui embrouillent les vérités les plus simples; qui empêchent la justice d'avoir son cours.

Rien n'est si propre à faire découvrir sans peine la vérité, qu'une brève et simple exposition des faits. Je voudrais donc que, dans les causes qu'il sera nécessaire de porter devant vous (ce qui ne doit pas être pour toutes), vous prissiez l'habitude de décider promptement, quoiqu'après un sage examen, et de couper court à toutes ces longueurs qu'imaginent les fourbes et les fripons. Appelez devant vous la cause de la veuve, la cause du pauvre, de celui qui n'a rien à donner. A l'égard d'un grand nombre d'autres, vous pourrez charger d'autres juges du soin de les expédier, et décider que la plupart ne méritent pas même l'honneur d'une audience. Car quel besoin d'admettre à ces débats des misérables que l'évidence de leurs crimes a déjà condamnés d'avance?

Telle est l'impudence de certains hommes, qu'alors même que toute la suite de leur procès atteste clairement les coupables intrigues qu'ils ont mises en œuvre, ils ne rougiront pas de solliciter une audience, osant ainsi faire un appel à la conscience publique, tandis que leur propre conscience devrait suffire pour les confondre. Nul n'a su réprimer encore l'audace de ces hommes sans pudeur; et c'est ainsi que se sont accrus leur nombre et leur effronterie. D'ailleurs, il arrive, je ne sais trop comment, que l'homme infecté par le vice ne craint point l'opinion de ceux qui lui ressemblent; et, quand tout le monde est également impur, la souillure d'un seul ne se remarque pas. A-t-on jamais vu, par exemple, un avare avoir honte d'un autre avare, un impudique d'un impudique, un débauché d'un débauché? Or, l'Église est pleine d'ambitieux; et les choses en sont désormais à ce point, qu'on n'y témoigne pas plus de répugnance pour les intrigues et les cabales de l'ambition, que les voleurs n'en ont dans leur caverne pour les dépouilles des voyageurs.

[1] Jér., IV, 22.

CHAPITRE XI.

IL FAIT VOIR, PAR L'EXEMPLE DE JÉSUS-CHRIST, QU'ON DOIT CHATIER SÉVÈREMENT LES AVOCATS ET LES PROCUREURS QUI CHERCHENT A S'ENRICHIR PAR L'INJUSTICE.

14. Si vous êtes le disciple de Jésus-Christ, que votre zèle s'enflamme, que votre autorité s'élève fortement contre cette audace effrénée, contre cette peste publique. Voyez le Maître vous donner l'exemple; écoutez-le qui vous dit : *Quiconque est mon ministre, qu'il me suive*[1]. Il ne prête pas, lui, l'oreille pour entendre; mais il s'arme du fouet pour frapper. De longs discours, il n'en prononce ni n'en écoute : car il ne s'assied pas en juge, mais il poursuit en vengeur. Toutefois, il ne cache point le sujet de ses vengeances : c'est qu'on avait fait de la maison de prière une maison de trafic.

Vous donc aussi, faites comme le Maître. Qu'ils rougissent à votre aspect, tous ces indignes traficants, s'ils peuvent encore rougir; s'ils ne le peuvent plus, qu'ils tremblent : car vous aussi, vous avez le fouet en main. Oui, qu'ils tremblent, tous ces hommes d'argent; que cet or qu'ils possèdent, loin de les rassurer, soit pour eux un sujet d'alarmes; qu'ils s'efforcent de le cacher à vos yeux, sachant que vous êtes plus disposé à le jeter au vent qu'à le recevoir.

En vous appliquant constamment à tenir cette conduite, vous ferez rentrer nombre de gens dans le devoir. En obligeant ceux qui poursuivent d'infâmes gains à exercer des emplois plus honnêtes, vous ôterez à beaucoup d'autres jusqu'à la pensée de les imiter. Ajoutez encore ceci, qui ne contribuera pas peu à vous procurer ces loisirs dont je vous montre l'avantage : c'est-à-dire, que vous vous ménagerez bien des moments pour la *considération*, en refusant, comme je l'ai dit, d'entendre certaines affaires, en déléguant des juges pour en terminer d'autres, et en renfermant dans de justes et convenables limites la promple expédition de celles que vous aurez cru dignes d'être portées a votre tribunal.

Quant à la *considération* elle-même, j'ai bien le projet d'ajouter quelque chose à ce que j'en ai dit jusqu'à présent; mais ce sera dans un autre livre. Il est temps de finir celui-ci, pour ne pas vous fatiguer doublement par le peu d'agrément de la matière et par la longueur de mes discours.

[1] Jean, XII, 26.

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIVRE DEUXIÈME

Comme nous l'avons annoncé dans notre Résumé du livre précédent, ce n'est qu'ici que notre saint Docteur entre, à proprement parler, dans son sujet. C'est aussi dans ce second livre qu'il se montre profond philosophe autant qu'habile orateur. Il creuse, et divise, et subdivise, avec une justesse et un génie admirables. Rien n'est beau comme le plan qu'il se fait, justement par sa simplicité. Il faut ici en considérer l'économie.

Après s'être excusé sur le retard qu'avait éprouvé ce second livre, après avoir exposé avec une rare éloquence les accusations, les reproches injustes dont il avait été l'objet à l'occasion du mauvais succès de l'expédition en Terre-Sainte, il aborde simplement son sujet, qui est la *Considération*, et il s'applique à le définir. Telle est la matière du premier et du second chapitre.

Dans le troisième, il expose son plan. Ce plan consiste à traiter, séparément et par ordre, des différents objets sur lesquels s'exerce la *Considération*, savoir : 1° nous-mêmes; 2° ce qui est au-dessous de nous; 3° ce qui est autour de nous ; 4° ce qui est au-dessus de nous. Or, c'est là tout l'ouvrage.

De ce troisième chapitre jusqu'à la fin du livre, le saint Docteur reprend et développe la première partie du plan : par des tableaux plus beaux, plus riches les uns que les autres, il expose au souverain Pontife *ce qu'il est*, *quel il est*, *quel il doit être ;* et rien n'est oublié, depuis l'homme jusqu'au Vicaire de Jésus-Christ.

Ce qu'il dit de la dignité et de la puissance du souverain Pontife est fort remarquable, surtout depuis qu'en France on a connu ce qu'on appelle les doctrines *gallicanes*, que ne soupçonnait pas, à ce qu'il paraît, saint Bernard, encore qu'il fût français, l'une des lumières de l'Église gallicane, et, sans contredit, la plus éclatante lumière de son temps. Ce passage se trouve au huitième chapitre.

Quand le saint Docteur examine *quels nous sommes* et *quels nous devons être*, il prêche au souverain Pontife les plus solides vertus, l'humilité, la justice, la force; en un mot, tout ce qui fait les Saints.

Or, comment le lecteur, en étudiant ces sublimes leçons, quant à la forme, quant à la manière, je veux dire pour tout ce qui tient au talent, pourrait-il ne pas en profiter pour sa conscience ou pour son cœur? N'oublions pas, en effet, que c'est là le point important; que le reste est bien peu de chose; et que, sans ce profit pour le cœur, le résultat obtenu pour l'esprit serait un danger, peut-être une ruine.

CHAPITRE PREMIER.

IL DÉPLORE LE LAMENTABLE DÉSASTRE QUI VIENT D'ARRIVER ; ET IL SE DÉFEND CONTRE LES ATTAQUES DONT IL A ÉTÉ L'OBJET, POUR LA MALHEUREUSE ISSUE DE L'EXPÉDITION EN TERRE-SAINTE.

1. Je n'ai pas oublié la promesse par laquelle depuis quelque temps je me trouve engagé envers vous, très-excellent et très-saint Père; et je veux l'acquitter, dût-il être un peu tard. Je rougirais d'avoir ainsi différé, si je pouvais m'accuser moi-même d'oubli ou d'indifférence. Non, il n'en est pas ainsi; mais il est survenu, vous le savez, des conjonctures désastreuses, qui semblaient nous annoncer le terme, je ne dis pas de nos travaux, mais même de notre existence : nous avons vu le Seigneur, provoqué par nos infidélités, agir, pour ainsi dire, comme si, avant le temps

marqué, il eût déjà jugé la terre, avec justice assurément, mais sans se souvenir de sa miséricorde. Il n'a épargné ni son peuple ni son nom. N'entend-on pas les Gentils s'écrier : *Où donc est maintenant leur Dieu*[1]? Comment s'en étonner ? les enfants de l'Église, ceux que l'on qualifie du titre de chrétiens, ont succombé dans le désert, les uns moissonnés par le glaive, les autres consumés par la famine. *L'esprit de jalousie et de discorde s'est répandu sur les chefs; et le Seigneur les a fait s'égarer dans des lieux impraticables, loin de leur véritable route*[2]. *Tous leurs pas ont été marqués par des afflictions et des malheurs*[3]. La peur, la tristesse, le trouble *ont assiégé les rois au fond de leurs palais*[4]. Hélas! combien a été grande la confusion des ministres de la parole qui avaient annoncé la paix, qui avaient promis toutes sortes de biens! Nous avions dit : Vous aurez la paix; et la paix est loin de nous : nous avions promis le bonheur; et l'on ne voit que tumulte et désordre : si bien que nous semblons avoir agi, dans cette occasion, avec imprudence et légèreté.

Ce fut avec ardeur, sans doute, que nous embrassâmes cette entreprise, non en nous livrant au hasard, mais en exécutant vos ordres, ou plutôt les ordres de Dieu, qui nous étaient dictés par vous. Comment donc se fait-il que nous ayons jeûné, et qu'il n'ait pas jeté les yeux sur nous; que nous ayons humilié nos cœurs, et qu'il n'en ait point tenu compte? Car rien de tout cela n'a détourné son courroux; mais son bras menace encore nos têtes. Voyez, en même temps, avec quelle patience il continue d'entendre des voix sacrilèges, et les blasphèmes des Égyptiens qui lui imputent d'avoir conduit exprès ses enfants au désert pour les y faire périr[5]! *Les jugements de Dieu sont* toujours *équitables*[6], qui pourrait en douter? mais celui-ci présente un tel abîme, que je crois pouvoir proclamer bienheureux quiconque n'en aura pas pris occasion de scandale.

2. Et toutefois, comment notre aveugle raison ose-t-elle blâmer ce qu'elle ne peut pas comprendre? Rappelons-nous que les jugements d'en-Haut sont éternels, si cela peut nous être une consolation. Un autre, en effet, a dit avant nous : *Je me suis souvenu, Seigneur, de l'éternité de vos jugements, et j'ai été consolé*[7]. Je vais dire ici une chose que personne n'ignore, mais que personne ne paraît savoir aujourd'hui; car ainsi sont faits les cœurs des mortels : ce que nous savons quand nous n'avons que faire de le savoir, dès que nous en avons besoin nous ne le savons plus. Moïse, voulant retirer les Hébreux de la terre d'Égypte, leur promit une contrée plus fertile. Car quel autre moyen de se faire suivre par un peuple qui n'aimait que les choses de la terre? Il les fit sortir de l'Égypte; mais, après les en avoir retirés, il ne les introduisit pas dans cette terre qu'il leur avait promise. Certes, on ne saurait imputer à la témérité du chef ce triste événement, qu'il n'avait point prévu : il ne faisait rien que sur les ordres de Dieu, qu'avec la coopération de Dieu, qui confirmait la mission de Moïse par de continuels prodiges. — Mais, dites-vous, ce peuple faisait preuve d'un entêtement détestable; il ne cessait d'être en révolte contre Dieu, et contre Moïse son serviteur. Le châtiment fut mérité : c'étaient des incrédules et des rebelles. Les nôtres, au contraire, quel mal ont-ils fait? — Interrogez-les eux-mêmes. Qu'est-il besoin que je vous dise ce qu'eux-mêmes vous avoueraient? Je ne dirai, moi, qu'une chose : Comment auraient-ils atteint leur but, ces Hébreux qui, pendant leur marche, retournaient sans cesse en arrière? Mais les nôtres aussi, quand leur arriva-t-il, dans le cours du chemin, de ne pas revenir par le cœur en Égypte? Que si les enfants d'Israël tombèrent et périrent pour leur iniquité, faut-il s'étonner que les Chrétiens, coupables des mêmes crimes, aient subi les mêmes châtiments? Osera-t-on dire que le malheur des Israélites fut en contradiction avec les promesses de Dieu? Celui de nos Chrétiens ne l'est pas davantage : car jamais les promesses de Dieu ne préjudicient en rien à sa justice. Mais écoutez un autre exemple.

3. Benjamin a prévariqué; les autres tribus se lèvent pour punir son crime, et ce n'est point contre l'ordre de Dieu : il leur a désigné lui-même le chef qui doit les conduire au combat. Les voilà donc qui en viennent aux mains, ayant pour elles l'avantage du nombre, celui d'une meilleure cause, et, ce qui vaut mieux que tout le reste, la faveur du Très-Haut. Mais, que *le Seigneur est terrible dans ses conseils sur les enfants des hommes*[1]! On vit fuir les vengeurs du crime devant les criminels, et le grand nombre devant le plus petit. Cependant ils ont recours à Dieu; et Dieu leur dit : Allez. Ils vont une seconde fois, sur sa parole; et ils sont une seconde fois dispersés et confondus.

[1] Ps. CXIII, 2. — [2] Ps. CVI, 40. — [3] Ps. XIII, 3. — [4] Ps. CIV, 30. — [5] Exode, XXXII, 12. — [6] Ps. XVIII, 10. — [7] Ps. CXVIII, 52.

[1] Ps. LXV, 5.

Ainsi donc, encouragés d'abord par la faveur de Dieu, obéissant plus tard à ses ordres exprès, ces hommes justes combattent pour la justice, et ils succombent. Mais plus leur valeur fut trompée, plus ils brillèrent par leur foi.

Comment pensez-vous que me traiteraient nos Chrétiens, si, de nouveau marchant à ma voix et succombant de nouveau, ils m'entendaient une troisième fois leur conseiller de se remettre en route, et de recommencer une entreprise où ils auraient deux fois échoué coup sur coup ? Et cependant les enfants d'Israël, ne comptant pour rien une première et une seconde défaite, obéissent une troisième fois, et ils sont vainqueurs. Peut-être nos Chrétiens diront-ils à cela : Comment savons-nous que c'est Dieu qui nous a parlé par votre bouche? quels miracles opérez-vous, pour que nous ayons foi dans vos paroles? Ici, il ne m'appartient point de répondre ; on excusera ma retenue. Répondez, vous, pour moi et pour vous-même ; répondez d'après ce que vous avez vu et entendu, ou plutôt d'après ce que vous inspirera le Seigneur.

4. Mais peut-être vous étonnez-vous de me voir insister sur ce sujet, après avoir annoncé toute autre chose. Ce n'est pas que j'aie perdu de vue mon dessein ; mais ceci ne me paraît pas étranger à mon dessein même. Car c'est de la *Considération*, il m'en souvient, que j'avais l'honneur d'entretenir Votre Sainteté ; et certes, le sujet que je viens de toucher est d'une assez haute importance pour réclamer une considération toute particulière. Que s'il appartient aux grandes choses d'être considérées par les grands; à qui l'examen de celle-ci peut-il mieux convenir qu'à vous, qui n'avez point d'égal sur la terre? Mais vous aviserez en ceci selon la sagesse et la puissance que vous avez reçues d'en-Haut. Ce n'est pas à un pauvre religieux de vous dicter ce qu'il convient de faire: il me suffit de vous avoir déclaré qu'il est nécessaire que vous fassiez quelque chose qui puisse consoler l'Église et imposer silence aux détracteurs.

Permettez que ces courtes réflexions tiennent lieu d'une apologie ; et trouvez bon que, telles quelles, je les dépose dans votre conscience, pour servir à ma justification et à la vôtre, sinon aux yeux de ces hommes qui jugent d'une entreprise par l'événement, du moins à vos propres yeux. Une justification parfaite, absolue, se trouve, pour chacun de nous, dans le témoignage de sa conscience. Quant à moi, je compte pour rien d'être jugé par ceux qui *appellent bien ce qui est mal, et mal ce qui est bien; qui prennent la lumière pour les ténèbres, et les ténèbres pour la lumière* [1]. Et si l'alternative est inévitable, j'aime mieux entendre les hommes murmurer contre nous que contre Dieu. Je m'estime heureux, si Dieu daigne se servir de moi comme d'un bouclier. Je consens à servir de but aux traits acérés des médisants, aux dards empoisonnés des blasphémateurs, pour qu'ils n'arrivent point jusqu'à lui. Je permets volontiers qu'on me méprise, pour qu'on n'attente pas à la gloire de Dieu. Oh ! qui me donnera de me glorifier en disant avec le Psalmiste : *C'est pour vous, Seigneur, que j'ai souffert l'opprobre, et que la confusion a couvert mon visage* [2] ! Non, je ne veux pas d'autre gloire que de pouvoir m'écrier, comme le divin Rédempteur à son Père : *Les reproches de ceux qui s'élevaient contre vous sont tombés sur moi* [3].

Mais il est temps que ma plume revienne à son sujet, et que je me dirige, sans plus de digression, vers le but que j'avais marqué.

CHAPITRE II.

IL DISTINGUE LA CONSIDÉRATION DE LA CONTEMPLATION

5. Et d'abord, remarquez bien ce que j'entends par la *considération*. Je ne prétends pas, en effet, qu'on l'assimile en tout à la contemplation : celle-ci s'exerce davantage sur les vérités reconnues, celle-là s'applique à les découvrir. En suivant cette distinction, on peut définir la contemplation : une intuition claire et certaine d'un objet quelconque par les yeux de l'esprit, ou une appréhension réelle de la vérité ; et la *considération :* un effort de la pensée pour rechercher cette vérité, ou une application constante de l'esprit à la découvrir. Ce qui n'empêche pas, dans l'usage commun, de les prendre indifféremment l'une pour l'autre.

CHAPITRE III.

IL DIVISE LA CONSIDÉRATION EN QUATRE CHEFS PRINCIPAUX.

6. Pour en venir maintenant aux fruits que doit produire la *considération*, je pense que vous avez à considérer quatre choses, qui se présentent d'elles-mêmes : vous; ce qui est au-dessous de vous; ce qui est autour de vous; ce est au-dessus de vous.

[1] Is., v, 20. — [2] Ps. LXVIII, 8. — [3] Ps. LXVIII, 10.

Que votre *considération* commence par vous, de peur que vous ne l'étendiez inutilement à d'autres objets, en vous négligeant vous-même. *A quoi vous servirait de gagner le monde entier, si vous vous perdiez vous-même* [1]? Quelque sage que vous soyez, si vous ne l'êtes pas pour vous, votre sagesse est incomplète. Et que lui manque-t-il? A mon sens, tout. Quand vous auriez la connaissance de tous les mystères; quand votre savoir embrasserait l'étendue de la terre, et la hauteur des cieux, et la profondeur des mers; si vous vous ignorez vous-même, vous ressemblerez à un homme qui bâtirait sans fondement, et vous entasserez des ruines au lieu d'élever un édifice. Tout ce que vous aurez construit hors de vous-même, sera, comme un amas de poussière, sujet au caprice des vents.

Celui-là donc n'est point sage, qui ne l'est pas pour lui-même. Le sage sera d'abord sage pour soi, et il boira tout le premier de l'eau de sa propre fontaine. En conséquence, c'est par vous-même que doit commencer votre *considération*, par vous aussi qu'elle doit finir. En quelque lieu qu'elle s'écarte, ce sera toujours avec fruit pour votre salut que vous la ramènerez à vous-même. Soyez le premier objet de votre *considération*, soyez-en aussi le dernier. Prenez exemple du souverain Créateur de toutes choses, envoyant à la fois son Verbe et le retenant avec lui. Votre verbe, à vous, c'est votre *considération*. Il faut qu'elle marche en avant sans vous perdre de vue, qu'elle s'éloigne de vous sans en sortir, qu'elle s'en sépare sans vous abandonner.

Quand il s'agit de gagner le salut, nul ne vous touche de plus près que le fils unique de votre mère. N'ayez jamais dans la pensée rien de contraire à votre salut : *de contraire*, c'est trop peu dire; j'aurais dû dire *d'étranger*. Quelqu'objet qui se présente à votre *considération*, s'il ne regarde point d'une manière ou d'une autre votre salut, repoussez-le.

CHAPITRE IV.

LA CONNAISSANCE DE SOI-MÊME EMBRASSE TROIS OBJETS DISTINCTS; ET D'ABORD, IL FAUT CONSIDÉRER « CE QUE NOUS SOMMES ».

7. Or, cette *considération* de vous-même se divise à son tour comme en trois parties différentes, si vous considérez séparément *ce que vous êtes*, *qui vous êtes*, et *quel vous êtes* : ce que vous êtes par votre nature; qui vous êtes par votre état; quel vous êtes par vos mœurs. Par exemple : ce que vous êtes? un homme; qui vous êtes? le Pape, ou le souverain Pontife; quel vous êtes? bienfaisant, débonnaire, ou pourvu de toute autre qualité.

Il appartient bien plus à un philosophe qu'à un apôtre d'examiner le premier de ces points; toutefois, il y a, dans la définition de l'homme, qu'on dit être un animal raisonnable et sujet à la mort, de quoi mériter de votre part, si vous le voulez, une attention particulière. Cet examen n'a rien qui soit contraire à vos devoirs ou à votre dignité, et il peut vous être utile pour le salut. En effet, en considérant à la fois ces deux choses, que vous êtes doué de raison et que vous êtes sujet à la mort, vous obtenez tout d'abord ce résultat utile, que ce qu'il y a de mortel en vous humilie ce qu'il y a de raisonnable, et que ce qu'il y a de raisonnable relève ce qu'il y a de mortel : deux avantages dont aucun ne doit être dédaigné par un homme sage. S'il se présente encore, sur ce premier point, d'autres choses à considérer, nous les traiterons ultérieurement, et peut-être avec plus de fruit, par suite des rapprochements que je dois faire entre les membres de ma subdivision [1].

CHAPITRE V

LE SECOND OBJET DE LA CONNAISSANCE DE SOI-MÊME, C'EST DE VOIR ATTENTIVEMENT « QUI NOUS SOMMES » ET D'OÙ NOUS SOMMES SORTIS.

8. Maintenant il faut considérer avec attention *qui vous êtes* et *qui vous étiez* auparavant. Toutefois, sur ce dernier point, je pense que je dois me taire, et qu'il convient mieux de livrer ce sujet à vos propres réflexions. Ce que je dis, c'est qu'il serait indigne de vous de rester au-dessous de la perfection, vous qu'on a choisi parmi les plus parfaits. Et comment ne rougiriez-vous pas de paraître petit dans un poste élevé, quand vous vous souvenez d'avoir été grand dans une condition obscure? Vous n'avez point oublié votre premier état; on a bien pu vous y arracher, mais non le bannir de votre mémoire, ni même l'effacer de votre cœur. Ce ne sera jamais sans fruit que vous l'aurez devant les yeux, en exerçant l'autorité, en rendant la justice, en dirigeant toutes vos actions. Une pareille considération vous apprend à mépriser les honneurs au milieu des honneurs

[1] Matth., XVI, 26.

[1] Saint Bernard revient, en effet, sur ce premier point, dans le chapitre IXe de ce livre.

mêmes ; et c'est déjà un grand point d'obtenu. Qu'elle ne s'éloigne jamais de votre cœur; elle peut vous servir d'égide, même contre ce trait mortel : *L'homme, étant couronné de gloire, ne comprit point sa dignité* [1].

Dites-vous donc à vous-même : J'étais bien petit dans la maison de mon Dieu; comment se fait-il que, de pauvre et d'abject que j'étais, je me voie élevé sur les peuples et les empires? Qui suis-je, ou quelle était la maison de mon père, pour que je sois assis sur le premier trône de l'univers? A coup sûr, celui qui m'a dit : *Mon ami, montez plus haut* [2], a eu cette confiance, que je serais toujours son ami. Ah! si je l'étais moins, ce ne pourrait être que pour ma ruine. Celui qui m'éleva, peut aussi m'abattre. Il serait alors trop tard pour lui dire : *Seigneur, en m'élevant vous avez causé mon malheur* [3].

L'élévation n'a rien qui doive nous flatter, quand notre sollicitude en devient plus accablante : l'une est un piége pour l'amour-propre, l'autre est une épreuve pour la fidélité. Appliquons-nous à triompher de cette épreuve, si nous ne voulons pas être un jour honteusement relégués à la dernière place [4].

CHAPITRE VI.

A QUOI DOIVENT S'APPLIQUER LES PRINCES DE L'ÉGLISE. QU'ILS N'IMAGINENT POINT ÊTRE APPELÉS A COMMANDER EN MAITRES, MAIS BIEN PLUTÔT A TRAVAILLER EN SERVITEURS.

9. Impossible de nous dissimuler votre élévation ; mais pour quelle fin fûtes-vous ainsi élevé? voilà ce qui mérite votre attention tout entière. Je ne pense pas, en effet, que ce soit pour exercer la domination : car le prophète lui-même, lorsqu'il se vit élever de la sorte, entendit retentir ces paroles : *C'est pour que tu arraches et que tu détruises, pour que tu perdes et que tu dissipes, pour que tu édifies et que tu plantes* [5]. Que trouve-t-on, dans un tel discours, qui annonce le faste et la grandeur? Nous devons voir bien plutôt, dans ces expressions figurées, empruntées au travail des champs, une image des pénibles travaux de l'administration spirituelle. Nous donc aussi, quelque haute opinion que nous ayons de nos prérogatives, n'hésitons pas à reconnaître qu'on a voulu nous imposer une tâche, et non nous conférer un droit.

« Je ne suis pas au-dessus du prophète ; et « si par hasard je l'égale en puissance, nos « mérites au moins ne sont pas à comparer » : tenez-vous à vous-même ce langage, et faites-vous la leçon, vous qui devez la faire aux autres. Considérez-vous en quelque sorte comme un des prophètes. N'est-ce pas assez pour vous? Certes, c'est trop. Mais enfin, ce que vous êtes, c'est par la grâce de Dieu que vous l'êtes : quoi? l'égal d'un prophète; je l'accorde, et y a-t-il quelque chose au-dessus? Vous n'en devrez pas moins, si vous êtes sage, vous contenter de la mesure que Dieu lui-même vous a fixée : car ce qui s'étend au delà n'est qu'un mal. Apprenez donc, par l'exemple du prophète, à occuper la première place bien moins pour commander en maître que pour faire assidûment vous-même ce qu'exige le besoin des temps; apprenez que c'est d'un sarcloir, et non d'un sceptre, que vous avez besoin, pour faire le travail du prophète, puisqu'il fut élevé, non pour régner, mais pour extirper les herbes nuisibles.

Doutez-vous de trouver, vous aussi, quelques travaux à faire dans le champ du Maître? Ah! vous n'en trouverez que trop. Les Prophètes ne purent le purger en entier : ils laissèrent quelque chose à faire aux Apôtres, leurs successeurs; ceux-ci, devenus vos devanciers, vous ont laissé quelque chose à vous-même. Vous ne pourrez, à votre tour, suffire à compléter l'ouvrage; mais vous en laisserez pour votre successeur, qui, lui-même, en laissera pour d'autres, et ceux-ci pour d'autres encore, et ainsi jusqu'à la fin des temps. Vous le savez, jusque vers la onzième heure encore, les ouvriers de l'Évangile sont repris de leur oisiveté et envoyés à la vigne. Vos prédécesseurs les Apôtres entendirent cette parole : *La moisson est abondante, mais les ouvriers sont rares* [1]. Revendiquez pour vous l'héritage de vos pères : car, *si vous êtes le fils, vous devez être aussi l'héritier* [2]. Pour prouver que vous l'êtes, soyez vigilant à l'ouvrage ; et ne languissez pas dans le repos, de peur qu'on ne vous dise aussi : *Pourquoi restez-vous là tout le jour sans rien faire* [3] ?

10. Il faut bien moins encore qu'on puisse vous surprendre nageant dans les délices ou bercé dans les grandeurs. Rien de tout cela ne vous est assigné par les tablettes du testateur. Mais que prescrivent-elles? Si vous vous en te-

[1] Ps. XLVIII, 13 et 21. — [2] Luc, XIV, 10. — [3] Ps. CI, 11.
[4] Rapprocher le contenu de ce chapitre de ce qui est dit dans la première lettre au pape Eugène, t. Ier, p. 519.
[5] Jérém., I, 10.

[1] Luc, X, 2. — [2] Galat., IV, 7. — [3] Matth., XX, 6.

nez à leurs dispositions, les soucis, les fatigues seront votre héritage, plutôt que la gloire et les richesses. La Chaire pontificale a-t-elle des attraits pour vous? Mais c'est le poste d'une sentinelle (car de ce lieu éminent vous avez l'œil à tout), et ce lieu lui-même vous dit clairement que le titre d'*évêque* exprime, non une autorité, mais un devoir. Comment ne seriez-vous pas placé assez haut pour tout voir, vous qui avez été établi pour veiller sur toutes choses? Cette position élevée a pour conséquence naturelle le travail, et non le repos. Peut-on bien songer à la gloire, quand le repos lui-même est défendu? Or, ce repos est impossible à celui qui est sans cesse accablé du soin de toutes les Églises. En effet, que vous a laissé de plus le saint Apôtre? *Ce que j'ai*, a-t-il dit, *je vous le donne* [1]. Et qu'est-ce donc? Je ne sais qu'une chose: c'est qu'il ne donne ni de l'or ni de l'argent, puisqu'il dit lui-même : *De l'or et de l'argent, je n'en ai point* [2]. Pour vous, s'il vous arrive d'en avoir, servez-vous en, non selon vos caprices, mais suivant le besoin des temps. Vous devez en user comme n'en usant pas.

L'or et l'argent, il est vrai, en ce qui regarde le bien de l'âme, ne sont par eux-mêmes ni bons ni mauvais; toutefois, s'en servir est un bien, en abuser est un mal, s'en inquiéter est encore pire, les rechercher est une indignité. J'admets qu'à un autre titre quelconque il vous soit permis d'en exiger; mais jamais comme héritier de l'Apôtre : car il n'a pu vous laisser ce qu'il n'avait pas. Ce qu'il avait, il vous l'a donné : c'est, comme je l'ai déjà dit, la charge de veiller sur les Églises. Serait-ce la domination? Écoutez-le lui-même : *Nous ne sommes pas*, dit-il, *les dominateurs de la tribu sainte; mais nous devons être les modèles du troupeau* [3]. Et, pour que vous ne pensiez pas que ce soit le langage de l'humilité seule, non de la vérité, voici comment le Maître parle dans l'Évangile : *Les rois des nations sont leurs dominateurs; et ceux qui exercent la puissance sur les peuples, sont appelés des bienfaiteurs* [4]. Puis il ajoute : *Il n'en sera pas ainsi de vous* [5]. Rien n'est plus clair : toute domination est interdite aux Apôtres.

11. Allez donc, maintenant, vous; et osez vous arroger, ou l'apostolat comme un attribut du pouvoir suprême, ou le pouvoir suprême comme un attribut de l'apostolat. Évidemment, l'une de ces deux prérogatives vous est interdite. Si vous voulez avoir à la fois l'une et l'autre, vous les perdrez toutes les deux. D'ailleurs, ne pensez pas être excepté du nombre de ceux dont se plaint le Seigneur, quand il dit : *Ils ont régné, mais non par moi; ils ont été faits princes, mais je n'en ai rien su* [1]. Après cela, s'il vous plaît de régner sans le secours d'en-Haut, vous aurez de la gloire, mais non pas devant Dieu.

Maintenant que nous sommes fixés sur ce qui est défendu, écoutons ce qui est prescrit : *Que celui*, dit le divin Maître, *qui est le plus grand parmi vous, se fasse comme le plus petit; et que celui qui commande, devienne comme celui qui sert* [2]. Voilà la règle des Apôtres : la domination leur est interdite, le service leur est ordonné. Et ce précepte est confirmé par l'exemple du Législateur lui-même : car il poursuit, en ajoutant : *Pour moi, je suis au milieu de vous*

[1] Act., III, 6.— [2] *Ibid.*— [3] I Pierre, V, 3. — [4] Luc, XXII, 25. — [5] Luc, XXII, 26.

[1] Osée, VIII, 4. M. le sénateur Bonjean, dans son fameux discours au Sénat du 28 février 1862, cite ce passage pour s'en faire une arme contre le pouvoir temporel des Papes. Il y ajoute encore celui-ci, tiré du livre IIIe *de la Considération*, chap. Ier, n. 2 : « Il n'y a ni poison ni poignard que je redoute plus « pour vous que la passion de dominer. »

Mgr Nardi, auditeur de Rote à Rome, a fait au sénateur théologien une réponse péremptoire, dans laquelle il commence par poser en principe que, « de tous les auteurs, saint Bernard est celui auquel il est le moins permis d'emprunter un petit passage au hasard, en le séparant de ce qui précède et de ce qui suit », parce que ce saint Docteur, « ascète très-rigide, âme ardente, parlait et écrivait selon les fougues de sa pensée, en sorte que quelquefois il se croit obligé de reprendre ses paroles pour les adoucir et les corriger ». Puis, prenant directement à partie son adversaire, Mgr Nardi s'écrie :

« Ah! Monsieur, si vous aviez bien médité ces dernières paroles : « Il n'y a ni poison ni poignard que je redoute plus « pour vous que la passion de dominer », au lieu de les trouver simplement *plus énergiques*, vous vous seriez convaincu qu'elles sont la clef des autres ; vous auriez compris qu'elles ont trait, non pas au domaine temporel, mais à la manière fière, âpre et ambitieuse de gouverner et d'accroître les biens. Le Saint dit: *Dominatus*, terme très-dur, qui, comme le note Forcellini, se prend presque toujours en mauvaise part, pour signifier seigneurie odieuse et tyrannique. *Fit in dominatu servitus, in servitute dominatus*, a dit Cicéron (*Pro Dejotaro*, c. XI); ce qui peut se rendre ainsi : « Le tyran fait les « esclaves, et les esclaves font le tyran ». Il me semble que le *dominatus* de saint Bernard se traduit littéralement par votre *despotisme*, mot qui n'a pas, jusqu'à présent, d'équivalent dans notre italien. Mais il est ici si peu question du pouvoir légitime de l'Église romaine, que tout le chapitre où vous avez pris ce passage s'adresse aux évêques et aux supérieurs ecclésiastiques en général, et a pour titre : *Quale debeat esse procerum Ecclesiæ studium*. Le commandement sans frein, la cupidité du pouvoir, que le Saint réprouve, sont d'ailleurs aussi éloignés d'un gouvernement sage et juste que l'abominable soif des richesses diffère de leur saint usage. (*Saint Bernard, sainte Catherine de Sienne et Charlemagne sur le Pouvoir temporel du Pape*, Réponse à M. Bonjean, sénateur, par Mgr NARDI, auditeur de Rote, avec une *Préface* par M. LOUIS VEUILLOT. — Paris, Victor Palmé, 1862.)

[2] Luc., XXII, 26

comme celui qui sert[1]. Qui pourrait penser désormais qu'il manquera de gloire en acceptant un titre duquel le Roi de gloire fut le premier à se parer? C'est à bon droit que Paul s'en glorifie, alors qu'il dit : *Ils sont les serviteurs de Jésus-Christ? Et moi aussi.* Puis il ajoute : *J'ose le dire, dussé-je en cela manquer de sagesse ; je le suis plus qu'eux : témoins les longues fatigues que j'ai essuyées, les fers que j'ai souvent portés, les coups innombrables que j'ai reçus, la mort que j'ai tant de fois affrontée*[2]. Oh ! le sublime office de serviteur ! de quelle royauté n'efface-t-il pas la gloire? Si c'est de la gloire qu'il vous faut, on vous invite à imiter les Saints, on vous propose la gloire des Apôtres. Est-elle peu de chose à votre avis? Ah ! qui me donnera d'égaler les Saints dans la gloire? Le Prophète s'écrie : *A mes yeux, vos saints, ô mon Dieu ! brillent d'un immortel honheur; et leur puissance est établie sur un fondement inébranlable*[3]. L'Apôtre s'écrie à son tour : *Loin de moi toute gloire qui ne me viendrait pas de la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ*[4] !

12. Puissiez-vous toujours vous glorifier de cette gloire préférable à toute autre, que les Apôtres, les Prophètes choisirent pour eux-mêmes, et qu'ils vous ont laissée après eux ! Reconnaissez votre héritage dans la croix de Jésus-Christ, dans les travaux et les fatigues. Heureux celui qui a pu dire : *J'ai travaillé plus que tous les autres*[5] ! Là, il y a de la gloire, mais dans cette gloire, rien qui sente la vanité, la mollesse, l'oisiveté. Si le travail vous effraie, que la récompense vous excite. *Chacun, en effet, recevra sa récompense en proportion de son travail*[6]. Quoique le grand Apôtre ait travaillé plus que tous, il n'a pas pour cela tout fait, et il reste encore quelque chose à faire. Allez dans le champ de votre Maître, et considérez attentivement combien, aujourd'hui encore, il est hérissé de ronces et d'épines, fruits malheureux de l'antique anathème. Allez, vous dis-je, dans le monde : car ce champ n'est autre chose que le monde, et il a été confié à vos soins. Allez-y, non comme le maître, mais comme le colon du champ, pour surveiller et exécuter des travaux dont vous aurez un jour à rendre compte. Allez-y, je m'explique, en vous y transportant en quelque sorte par votre vigilance attentive et par votre attention vigilante. Car ce fut ainsi que ceux-là mêmes qui avaient reçu l'ordre de visiter le monde entier, ne parcoururent pas tout le monde en personne, mais surent pourvoir à tout par la sagesse de leurs conseils.

Vous donc aussi, portez au loin, pour ainsi dire, les regards de votre *considération* ; et voyez si ces vastes cultures ne sont pas plutôt desséchées pour devenir la proie des flammes, que blanchies pour appeler la main du moissonneur. Hélas ! combien de fois ce que vous aviez pris pour de riches récoltes, examiné de près, ne vous offrira plus que des broussailles ! Eh ! que parlé-je de broussailles? disons plutôt de vieux troncs d'arbres minés par la pourriture, hors d'état de porter du fruit, si ce n'est peut-être des glands ou des siliques, propres à jeter aux pourceaux. Jusques à quand faut-il qu'ils occupent le sol? Ah ! si, visitant vos domaines, vous êtes témoin d'un tel spectacle, ne rougirez-vous pas de laisser dormir la cognée? ne rougirez-vous pas d'avoir en vain reçu la serpe confiée aux Apôtres?

13. C'est dans un champ semblable qu'était un jour venu le patriarche Isaac, lorsque Rébecca s'offrit devant lui pour la première fois ; et, comme le dit l'Écriture, *il y était venu pour méditer*[1]. Il s'y était rendu, lui, pour méditer ; vous, c'est pour arracher qu'il faudra vous y rendre. Votre méditation, à vous, doit avoir été déjà faite ; le moment d'agir est venu. Si vous commencez maintenant à consulter sur ce qu'il faut faire, c'est en vérité, s'y prendre trop tard. C'était auparavant que, suivant le conseil du Sauveur[2], vous deviez vous asseoir, examiner l'ouvrage, mesurer vos forces, apprécier votre capacité, faire provision de mérites, et supputer la somme des vertus que vous étiez en état de fournir.

Ne balancez donc pas ; songez que voici le temps d'employer la serpe, si toutefois celui de la méditation a précédé. Si vous avez déjà mis votre cœur à l'œuvre, mettez-y sans retard votre langue, mettez-y votre main. *Ceignez hardiment votre glaive*[3], *ce glaive spirituel qui n'est autre que la parole de Dieu*[4]. Signalez votre main et la vigueur de votre bras, *en châtiant les nations, en réprimant les peuples, en resserrant les rois dans de fortes entraves, en retenant les grands par des liens de fer*[5]. Si vous vous conduisez ainsi, vous honorez votre ministère, et votre ministère vous honore. C'est là se servir dignement de la suprême autorité ; c'est repousser

[1] Luc, XXII, 27. — [2] II Cor., XI, 23. — [3] Ps. CXXXVIII, 17. — [4] Galat., VI, 14. — [5] I Cor., XV, 10. — [6] I Cor., III, 8.

[1] Gen., XXIV, 63. — [2] Luc, XIV, 28. — [3] Ps. XLIV, 4. — [4] Éphés., VI, 17. — [5] Ps. CXLIX, 7 et 8.

loin de votre héritage les animaux malfaisants, afin que vos troupeaux puissent en sûreté se répandre dans les pâturages. Mais, après avoir vaincu les loups, vous n'opprimerez pas les brebis: car votre office est de les paître, non de les mettre en esclavage.

Si vous avez bien considéré *qui vous êtes*, vous savez qu'il faut remplir tous ces devoirs. Or, *le savoir et ne pas le faire, ce serait vous rendre criminel* [1]. Vous vous rappelez bien où vous avez lu ces paroles : *Le serviteur qui connaît la volonté de son maître, et qui ne l'accomplit pas, sera rudement châtié* [2]. Voyez ce que faisaient les Prophètes et les Apôtres : ils étaient infatigables au combat, et non mollement couchés sur la soie. Si vous êtes fils des Apôtres et des Prophètes, sachez aussi faire comme eux. Faites voir, par des mœurs semblables, que telle est, en effet, votre noble origine : car sa noblesse ne consiste que dans la sainteté des mœurs et la fermeté de la foi. C'est par là *qu'ils conquirent des royaumes, qu'ils accomplirent la justice, et furent mis en possession des promesses* [3].

Oui, c'est là pour vous le titre authentique de l'hérédité paternelle ; et je le déroule à vos yeux, pour que vous y cherchiez vous-même la part qui doit vous revenir. Revêtez-vous de force, car vous êtes déjà héritier. Possédez la foi, possédez la sagesse, mais la sagesse des saints, c'est-à-dire la crainte de Dieu : et vous voilà maître de votre patrimoine ; et vous obtenez, sans que rien y manque, la totalité du fonds paternel. C'est un bien riche fonds que la vertu ; c'est un fonds bien solide que l'humilité, et tout édifice spirituel qui repose sur elle grandit et devient un temple auguste consacré à la gloire du Seigneur. Par elle quelquefois des justes parvinrent même à subjuguer leurs ennemis. En effet, quelle autre vertu peut triompher au même point de l'insolence des démons et de la tyrannie des hommes? Mais, encore qu'elle soit également pour toutes sortes de personnes un boulevard inexpugnable aux attaques de l'ennemi [4], cependant il arrive, je ne sais trop comment, qu'elle paraît toujours plus grande dans ceux qui possèdent les grandeurs, et plus glorieuse dans ceux qu'environne la gloire. Il n'est pas de joyau plus riche, plus capable surtout de relever l'éclat d'un souverain Pontife. Car autant il est élevé au-dessus des autres, autant par son humilité il semble s'élever au-dessus de lui-même.

[1] Jacq., IV, 17. — [2] Luc, XII, 47. — [3] Hébr., XI, 33. — [4] Ps. LX, 4.

CHAPITRE VII.

IL REVIENT SUR LA QUESTION QU'IL S'EST PROPOSÉE, ET IL EXAMINE PLUS EN DÉTAIL CE QU'EST UN SOUVERAIN PONTIFE.

14. Peut-être serai-je blâmé de ce que, sans avoir suffisamment développé ce qui devait précéder, ma plume s'est, je ne sais comment, écartée sur ce qui doit suivre, commençant à décrire ce qu'il faut que vous soyez, avant d'avoir complétement représenté ce que vous êtes. Un peu honteuse, je crois, de montrer assis au rang suprême un homme dans sa nudité, elle s'est hâtée de le revêtir de ses plus beaux ornements. Sans leur secours, en effet, vos imperfections sont d'autant plus apparentes, que vous êtes plus élevé. Et peut-on ne pas remarquer le délabrement d'une ville, si elle est bâtie au haut d'une montagne ; ou ne pas voir la fumée d'une lampe éteinte, quand elle est sur le chandelier? Un monarque insensé assis sur un trône, c'est un singe placé sur le faîte d'une maison.

Or, maintenant, écoutez mon refrain ; il est peu flatteur, je l'avoue, mais il n'en est pas moins salutaire. « C'est un assemblage monstrueux qu'un rang élevé et un cœur rampant, une dignité suprême et une vie abjecte, une langue qui promet beaucoup et une main qui n'agit pas, des paroles sans nombre et pas le moindre fruit, un visage grave et une conduite légère, une grande autorité et une volonté chancelante. »

J'ai présenté le miroir : que tout visage difforme s'y reconnaisse. Pour vous, félicitez-vous si ce portrait n'est pas le vôtre. Regardez bien, toutefois, vous aussi ; de peur que, tout en possédant des traits qui puissent à bon droit vous plaire, vous n'en ayez aussi quelqu'un dont vous deviez être choqué. Je veux bien vous voir glorieux du témoignage de votre conscience, mais je ne désire pas moins qu'il serve à vous humilier. Il est rare de pouvoir dire : *Ma conscience ne me reproche rien* [1]. Vous êtes plus attentif à bien faire, si vous n'ignorez pas quand vous avez mal fait. Ainsi donc, comme je l'ai déjà dit, connaissez-vous vous-même ; afin qu'au milieu des sollicitudes qui ne vous sont pas épargnées, vous jouissiez, du moins, de votre conscience ; et plus encore, afin que vous sachiez quelles sont les perfections qui vous manquent. Car, enfin, à qui

[1] I Cor., IV, 4.

n'en manque-t-il pas quelqu'une ? Celui-là n'en a point, qui croit les avoir toutes.

Qu'importe que vous soyez souverain Pontife ? Parce que vous êtes souverain Pontife, seriez-vous pour cela parfait ? Apprenez que vous êtes le dernier des hommes si vous vous persuadez en être le premier. Qui est véritablement parfait ? Celui-là seul auquel on ne peut rien ajouter. Or, vous vous trompez grandement si vous croyez être ce personnage. Mais, à Dieu ne plaise ! non, vous n'êtes pas de ces hommes qui prennent leur dignité pour des vertus. Vous aviez connu la vertu avant de connaître les dignités. Laissez une telle pensée aux anciens dominateurs de Rome, et aux autres princes de la terre qui ne craignirent pas de se faire décerner les honneurs divins : par exemple, aux Nabuchodonosor, aux Alexandre, aux Antiochus, aux Hérode. Quant à vous, remarquez que, si l'on vous appelle *Pontife souverain*, ce n'est pas en vertu de votre perfection, mais par comparaison avec d'autres. Encore devez-vous penser que je ne parle pas de la comparaison des mérites, mais de celle des ministères.

Que tout homme vous considère donc comme le ministre de Jésus-Christ, et incontestablement comme le plus grand d'entre ses ministres (ce qui soit dit sans préjuger sur la sainteté de qui que ce soit). Je souhaite, d'ailleurs, que vous vous efforciez d'arriver à la perfection, au lieu de vous croire parfait, ou de vouloir le paraître aux autres avant de l'être réellement. Car comment feriez-vous des progrès, si déjà vous étiez satisfait de vous-même ? C'est pourquoi ne mettez ni négligence à rechercher tous vos défauts, ni répugnance à les reconnaître. Dites, vous aussi, ce que disait l'un de vos prédécesseurs : *Non que j'aie encore atteint le but ou que je sois déjà parfait*[1] ; et encore : *Je ne me flatte pas d'être arrivé au bout de la carrière*[2]. Voilà la science des saints ; elle est bien différente de cette science qui enfle. Celui qui cherche à l'acquérir, se prépare, il est vrai, des souffrances[3] ; mais ces souffrances ne firent jamais reculer l'homme sage : ce sont des douleurs salutaires, qui dissipent l'apathie mortelle d'un cœur endurci et impénitent. Aussi était-il sage, celui qui a pu dire : *Ma douleur est incessamment devant mes yeux*[4].

Mais il est temps de reprendre ce qui peut me rester à dire sur la question dont je me suis tout à l'heure écarté.

[1] Phil., III, 12. — [2] *Ibid.* — [3] Ecclés., I, 18. — [4] Ps. XXXVII, 18.

CHAPITRE VIII.

IL DISSERTE SUR LA DIGNITÉ ET L'AUTORITÉ DU SOUVERAIN PONTIFE.

15. Examinons encore de plus près *qui vous êtes*, c'est-à-dire, quelles fonctions vous avez à remplir, suivant les circonstances, dans l'Église de Dieu. Qui êtes-vous ? Le grand Prêtre, le souverain Pontife. Vous êtes le Chef des Évêques ; vous êtes l'héritier des Apôtres ; vous rappelez Abel par votre primauté, Noé par votre gouvernement, Abraham par votre patriarcat, Melchisédech par votre ordre saint, Aaron par votre dignité, Moïse par votre autorité, Samuel par votre juridiction, Pierre par votre puissance, Jésus-Christ lui-même par votre onction sacrée. C'est à vous que les clefs ont été données, que les brebis ont été commises. Il y a bien d'autres portiers du ciel, d'autres pasteurs de troupeaux ; mais, vous, vous avez d'autant plus de gloire, que vous avez été distingué entre tous, en recevant d'une manière plus excellente ces deux titres pour héritage. Ils ont, eux, des troupeaux qui leur sont assignés, et chacun a le sien ; pour vous, on vous les a confiés tous ensemble, comme à un seul pasteur un seul troupeau. Et ce n'est pas uniquement des brebis, mais aussi des pasteurs eux-mêmes, que vous êtes seul le pasteur.

Vous me demandez comment je le prouve ? Par la parole de Notre-Seigneur. Auquel, en effet, je ne dis pas des Évêques, mais même des Apôtres, la totalité des brebis fut-elle ainsi confiée absolument et sans distinction ? *Si vous m'aimez, Pierre, paissez mes brebis*[1]. Quelles brebis ? sont-ce les peuples de telle ou telle cité, de telle province, de tel royaume ? *Mes brebis*, dit le Seigneur. Pour qui n'est-il pas évident qu'il n'en a point désigné de certaines, mais qu'il les a assignées toutes ? Rien n'est excepté là où l'on n'a rien distingué. Et peut-être les autres disciples étaient-ils présents, alors que, confiant le pouvoir à un seul, Jésus-Christ recommandait à tous l'unité dans un seul troupeau et dans un seul pasteur, selon cette parole du Cantique : *Elle est une, ma colombe, ma belle, ma parfaite*[2].

Là où est l'unité, là est la perfection. Les autres nombres ne deviennent pas plus parfaits,

[1] Jean, XXI, 17. — [2] Cant., VI, 8.

mais plus divisibles, en s'éloignant de l'unité. C'est pour cela que les autres Apôtres prirent chacun la conduite d'un peuple particulier, instruits qu'ils étaient de leurs obligations sacrées. Jacques lui-même, qui était regardé comme la colonne de l'Église, se contenta de la seule ville de Jérusalem, laissant à Pierre l'Église universelle. Ce fut, il est vrai, glorieux pour lui d'être chargé de susciter des enfants à son frère mort, sur le lieu même où ce divin frère avait consommé son sacrifice (car Jacques fut appelé le frère de Notre-Seigneur [1]). Or, quand le frère du Sauveur le cède lui-même à Pierre, qui oserait encore prétendre à partager sa prérogative?

16. Ainsi, d'après vos saintes règles, les autres ont reçu pour lot une portion de la sollicitude; mais, vous, vous fûtes appelé à la plénitude de la puissance. Le pouvoir des autres est restreint dans d'invariables limites; le vôtre s'étend sur ceux-là mêmes qui ont reçu le droit de commander. Et ne pouvez-vous pas, lorsque le cas l'exige, fermer le ciel à un évêque, le déposer de son siége, et le livrer même à Satan? Vous demeurez donc investi d'un privilége incontestable, soit sur les clefs que vous avez reçues, soit sur les brebis confiées à vos soins.

Mais écoutez encore ceci, qui ne tend pas moins à confirmer votre prérogative. Les disciples étaient à conduire leurs barques; le divin Maître leur apparut sur le rivage; et, ce qui augmentait leur joie, ils le voyaient ressuscité. Pierre, sachant que c'était le Seigneur, se jette aussitôt à la mer, et se dirige ainsi vers lui, tandis que les autres s'approchaient au moyen de leurs barques [2]. Que voyons-nous ici? Une image sensible du souverain pontificat de Pierre, en raison duquel il a reçu, non une seule barque à conduire, comme chacun des autres Apôtres, mais le monde lui-même à gouverner. En effet, la mer représente le monde; les barques figurent les Églises. De là vient aussi que, dans une autre circonstance, Pierre, marchant sur les eaux à l'instar de son divin Maître, indiqua par cette action qu'il était le seul Vicaire de Jésus-Christ, chargé, non de conduire un peuple, mais tous les peuples de la terre: car l'abondance des eaux représente le grand nombre des peuples [3]. Ainsi, pendant que chacun des évêques a sa barque particulière à diriger, vous devez conduire une barque immense, composée elle-même de toutes les autres, savoir, l'Église universelle, répandue dans le monde entier.

[1] Galat., I, 19. — [2] Jean, XXI. — [3] Apoc., XVII, 15.

CHAPITRE IX.

LA CONSIDÉRATION DE NOTRE PROPRE NATURE EST D'ORDINAIRE UN AIGUILLON PUISSANT POUR NOUS PORTER A LA PIÉTÉ.

17. Voilà *qui vous êtes*. Mais n'oubliez pas non plus *ce que vous êtes*. Car, moi aussi, je n'ai pas oublié ma promesse de revenir sur ce sujet quand j'en trouverais l'occasion.

Or, combien l'occasion est belle, en considérant *ce que vous êtes*, d'examiner aussi *ce que vous étiez auparavant!* Que dis-je, *ce que vous étiez?* Vous l'êtes maintenant encore. Pourquoi cesseriez-vous de considérer ce que vous n'avez point cessé d'être? C'est proprement une seule et même considération, que d'examiner *ce que vous étiez* et *ce que vous êtes*; et c'en est une autre bien distincte, que de considérer *qui vous avez été fait*. Il ne faut pas que celle-ci vous fasse omettre la première, dans un examen attentif de vous-même. Car, comme je viens de le dire, vous êtes encore ce que vous étiez, et vous ne l'êtes pas moins que vous n'êtes ce que vous avez été fait depuis; peut-être même l'êtes-vous davantage. En un mot, vous êtes né cela; ceci ne vous fut que prêté, et n'est pas devenu votre nature: vous n'avez pas rejeté l'un, mais vous y avez ajouté l'autre. Traitons ces deux objets en même temps: car, comme il me souvient de l'avoir dit [1], les deux choses ainsi rapprochées empruntent l'une de l'autre une plus grande utilité.

J'ai dit plus haut qu'en considérant *ce que vous êtes*, vous aperceviez d'abord votre nature, par laquelle vous êtes un homme: car c'est ainsi que vous êtes né. Que si, allant plus loin, vous voulez savoir *qui vous êtes*, vous trouverez pour réponse le nom de votre dignité, c'est-à-dire la qualité d'Évêque, que vous avez acquise, et sans laquelle vous étiez né. Laquelle de ces deux qualités vous semble appartenir essentiellement à votre être, et tenir plus étroitement à vous? celle qui vous a été conférée, ou celle que vous avez eue en naissant? N'est-ce pas évidemment cette dernière? Je vous engage donc à considérer avant tout ce que vous êtes avant d'abord, c'est-à-dire un homme, puisque vous le fûtes par votre naissance.

18. Et ce n'est pas seulement ce que vous fûtes, mais aussi quel vous fûtes en naissant, que vous devez examiner, si vous ne voulez pas perdre le fruit et l'utilité de votre *considération*. Rejetez donc maintenant loin de vous ces vè-

[1] A la fin du chap. IV ci-dessus.

lements héréditaires qui furent maudits dès le commencement du monde; déchirez ce voile de feuillages qui couvre votre confusion sans pouvoir guérir votre plaie; écartez ce prestige d'un honneur éphémère, cet éclat imposteur d'une gloire d'emprunt, pour considérer à nu votre nudité : car *vous êtes sorti tout nu du sein de votre mère* [1]. Étiez-vous alors paré de la tiare? étiez-vous éblouissant de pierreries, brillant des reflets de la soie, couvert de dais empanachés, ou chargé de métaux précieux?

Si tout cela se dissipe à vos yeux, au souffle de votre *considération*, comme ces nuées du matin qui passent rapidement et disparaissent; alors s'offrira devant vous l'homme nu, pauvre, misérable et digne de pitié; l'homme fâché d'être homme, rougissant d'être nu, gémissant d'être né, et se plaignant de vivre; *l'homme né pour le travail* [2], et non pour la gloire; *l'homme né de la femme* [3], et coupable par cela seul; *n'ayant que peu de jours à vivre* [4], et, par suite vivant dans la crainte; *accablé de misères, sans nombre* [5], et, par conséquent, vivant dans les pleurs. Oui, véritablement *sans nombre :* car elles sont pour l'âme et pour le corps; et de quel malheur est exempt un être qui naît dans le péché, avec un corps périssable et une raison stérile? Oui, véritablement *accablé;* puisque, à l'infirmité du corps et à l'aveuglement de l'âme, se joint la transmission d'une souillure et la nécessité de la mort.

Salutaire rapprochement, qui fera qu'en réfléchissant que vous êtes souverain Pontife, vous vous souviendrez en même temps, non que vous fûtes, mais que vous êtes encore une méprisable poussière. Que votre *considération* prenne pour exemple la nature, ou, ce qui vaut encore mieux, l'Auteur même de la nature, en rapprochant ce qu'il y a de plus grand de ce qu'il y a de plus petit. La nature n'a-t-elle pas associé dans l'homme le souffle de la vie à un vil limon? l'Auteur de la nature n'a-t-il pas uni dans une de ses personnes le Verbe de Dieu et le limon de l'homme? Prenez si bien votre modèle, soit de notre double origine, soit du divin mystère de notre rédemption, que, malgré le haut rang où vous êtes assis, vous ne nourrissiez pas de trop hautes pensées mais que vous jugiez humblement de vous-même, et que vous recherchiez les humbles comme vous.

[1] Job, I, 21. — [2] *Ibid.*, v 7.— [3] *Ibid.*, XIV, 1. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*

CHAPITRE X

TROISIÈME OBJET DE LA CONSIDÉRATION DE SOI-MÊME : SAVOIR, « QUELS NOUS SOMMES ».

19. En conséquence, si vous considérez combien vous êtes grand, considérez aussi, et surtout, *quel vous êtes*. Cette *considération* vous retient évidemment en vous-même; elle vous empêche de prendre au loin l'essor, et de *vous égarer dans des idées de grandeur et de gloire qui sont au-dessus de vous* [1]. Oui, demeurez en vous-même. Il ne faut ni descendre au-dessous, ni monter au-dessus, ni vous porter plus en avant, ni vous étendre plus au large. Occupez le milieu, si vous voulez garder une juste mesure. Rien de sûr comme le milieu. C'est dans le milieu qu'est la mesure, et dans la mesure la vertu. Toute région située hors de cette juste mesure est aux yeux du sage un lieu d'exil. Aussi évite-t-il de s'établir, soit trop en avant, parce qu'il serait au delà de la mesure; soit trop au large, parce qu'il serait en dehors; soit même trop haut ou trop bas, parce qu'il serait ou au-dessus ou au-dessous. Enfin, il arrive d'ordinaire qu'en s'avançant au loin on se jette hors des limites, qu'en s'étendant au large on opère des déchirements, qu'en s'élevant trop haut on tombe, qu'en descendant trop bas on se noie.

J'insiste sur ces explications, pour que vous n'imaginiez pas que je veuille parler ici de la *longueur*, de la *largeur*, de la *hauteur* et de la *profondeur* [2], telles que les entend l'Apôtre, quand il nous exhorte à les saisir comme tous les saints : j'en parlerai ailleurs et dans un autre moment [3]. Mais ici j'appelle *longueur*, se promettre à soi-même une trop longue vie; *largeur*, étendre son esprit à des soins superflus; *hauteur*, présumer trop de soi; *profondeur*, se trop ravaler.

Ne peut-on pas dire, en effet, que celui qui se promet de longues années, se laisse emporter hors de toutes limites, en dépassant les bornes de sa vie par l'étendue de ses projets? De là vient que des hommes qui, pour l'heure présente, s'oublient et vivent hors d'eux-mêmes, se transportent, par une prévoyance vaine, dans d'autres temps qui déjoueront leurs espérances, ou qui n'arriveront jamais pour eux. De même, un esprit qui s'étend sur trop de choses à la fois, doit être nécessairement divisé et comme mis en pièces par cette

[1] Ps CXXX, 2. — [2] Éphés., III, 18.
[3] C'est le sujet des deux derniers chapitres du Ve livre.

infinité de soins divers : car en voulant trop tendre un corps, on l'amincit ; et en l'amincissant avec excès, on le déchire. Quant à la présomption hautaine, qu'est-elle autre chose qu'un sujet de chute et de ruine ? Vous l'avez lu dans le texte sacré : *Notre cœur prélude à sa chute en s'élevant outre mesure* [1]. Mais, d'un autre côté, cette faiblesse pusillanime qui ne garde aucune borne dans ses abaissements, qu'est-elle, sinon une sorte d'anéantissement de l'âme, qui ne laisse après soi nul espoir?

L'homme doué de force ne s'abattra jamais ainsi. L'homme prudent ne se livrera point aux incertitudes d'une longue vie. L'homme tempérant modèrera ses désirs, s'abstiendra du superflu, et ne négligera point le nécessaire. Enfin, l'homme juste ne présumera pas de sa vertu ; mais il dira avec le Juste de l'Écriture : *Quand même je serais juste, je ne lèverais point la tête* [2].

CHAPITRE XI.

IL RECOMMANDE AU SOUVERAIN PONTIFE DE S'EXAMINER SÉRIEUSEMENT LUI-MÊME.

20. Vous donc, dans cette *considération* de vous-même, marchez avec précaution, et mettez la plus rigoureuse droiture à ne pas vous accorder plus qu'il ne faut, et à ne pas vous ménager plus qu'il n'est juste. Or, vous vous accorderiez plus qu'il ne faut, non-seulement en vous attribuant les bonnes qualités que vous n'avez pas, mais encore en vous imputant à vous-même celles que vous avez. Appliquez-vous à bien distinguer quel vous êtes par vous-même, et quel vous êtes par le don de Dieu ; et que votre examen soit exempt de mauvaise foi. Mais il n'en sera point exempt, si, par un fidèle partage, vous ne rapportez pas loyalement à vous ce qui vient de vous-même, et à Dieu ce qui vient de Dieu. Vous êtes convaincu, je n'en fais aucun doute, que tout le mal vient de vous-même, et que tout le bien vient de Dieu.

Sans contredit, en considérant quel vous êtes, vous devez aussi vous remettre en mémoire quel vous étiez précédemment. Comparez votre présent à votre passé ; voyez si vous avez fait des progrès en vertu, en sagesse, en intelligence, en mansuétude, ou si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous n'auriez pas décliné ; si vous êtes plus patient ou plus impatient, plus emporté ou plus doux, plus fier ou plus humble, plus affable ou plus austère, plus humain ou plus intraitable, plus pusillanime ou plus courageux, plus sérieux ou plus dissipé, plus circonspect ou plus confiant, qu'il ne doit vous convenir de l'être.

Quel vaste champ s'ouvre devant vous dans cette sorte de *considération !* Pour moi, je ne vous dis là-dessus que peu de mots ; comme un homme qui vous indiquerait des dépôts de germes féconds, et qui, sans toutefois semer lui-même, fournirait la semence à qui doit s'en servir. C'est à vous d'examiner à fond quel est votre zèle, quelle est votre clémence ; avec quel discernement vous réglez l'usage de ces deux vertus : c'est-à-dire, comment vous faites grâce aux coupables, ou comment vous les punissez, et combien, dans l'un et dans l'autre cas, vous avez sagement égard au temps, au lieu, à la manière. Car il faut bien considérer ces trois choses dans la pratique de ces vertus, de peur que, sans cela elles ne cessent même d'être des vertus.

En effet, de pareilles qualités ne sont pas des vertus par leur nature, mais par l'usage qu'on en fait. D'elles-mêmes elles sont choses indifférentes. Il dépend de vous d'en faire des vices par un usage aveugle et déréglé, ou des vertus par un exercice sage et raisonnable. Elles tendent sans cesse, pour peu que l'œil du discernement s'obscurcisse, à s'exclure et à se supplanter l'une l'autre. Or, cet obscurcissement a deux causes : la colère et l'affection. Celle-ci énerve et amollit le jugement, celle-là le précipite. Comment, en effet, l'une ou l'autre ne mettrait-elle pas en péril ou la douceur de la clémence ou la juste rigueur du zèle ? Si l'œil est trouble par la colère, il ne voit rien avec clémence ; s'il est prévenu et fasciné par je ne sais quelle molle indulgence du cœur, il ne voit rien selon la justice. Vous n'êtes plus un homme intègre, dès qu'il vous arrive de punir celui qui pouvait avoir des droits à la clémence, ou de faire grâce à celui qui méritait le châtiment.

CHAPITRE XII.

IL NE FAUT NI LAISSER ENDORMIR SA VIGILANCE DANS LA PROSPÉRITÉ, NI SE DÉCOURAGER DANS L'INFORTUNE.

21. Je vous conseille aussi de ne pas vous cacher à vous-même quel vous vous êtes trouvé dans les tribulations. Si vous avez été ferme dans les vôtres, compatissant dans celles d'autrui, réjouissez-vous : c'est la marque d'un

[1] Prov., XVI, 18.—La Vulgate porte *spiritus*, au lieu de *cor*.
[2] Job, X, 15.

cœur vertueux. Au contraire, c'est le propre d'un cœur pervers de ne pouvoir supporter ses propres afflictions, tandis qu'il est indifférent aux maux des autres.

Mais que dirons-nous de la prospérité? n'est-elle pas digne, à son tour, d'appeler votre *considération?* Oui, sans aucun doute, si vous réfléchissez combien, de tout temps, furent rares ceux qui, dans la bonne fortune, ne cessèrent pas un instant de veiller sur eux-mêmes et de régler leurs actions. Et quand donc la prospérité, sans le secours de la prudence, ne fut-elle pas pour les mœurs ce que le feu est pour la cire, ce que les rayons du soleil sont pour la neige ou pour la glace? David était sage, Salomon était plus sage encore; mais, cédant aux attraits d'un sort trop favorable, tous deux perdirent leur sagesse, l'un en partie, l'autre complétement.

Celui-là est grand, qui, venant à tomber dans l'infortune, ne décline aucunement en sagesse; et celui-là n'est pas moins grand, que le bonheur caresse sans pouvoir l'aveugler. Mais, à vrai dire, on trouvera plus aisément des gens qui ont conservé leur sagesse dans les rigueurs de la fortune, que des cœurs qui ne l'ont point perdue dans ses faveurs. D'où il suit que nous pouvons mettre au-dessus même des plus grands celui qui, au sein de la prospérité, a poussé l'attention jusqu'à se défendre ou d'un rire peu bienséant, ou d'un langage trop avantageux, ou d'une certaine recherche dans ses habits et dans sa nourriture.

CHAPITRE XIII.

IL EXHORTE LE SOUVERAIN PONTIFE A ÉVITER L'OISIVETÉ ET LES ENTRETIENS INUTILES.

22. Quoique le Sage nous propose avec raison pour modèle les sages loisirs de l'homme studieux[1], on doit, au sein du loisir même, se défier du loisir. Il faut donc fuir l'oisiveté, cette mère des amusements futiles, cette marâtre des vertus. Entre gens du monde, les propos frivoles ne sont que propos frivoles; dans la bouche d'un prêtre, ce seraient des blasphèmes. Si quelquefois pourtant il arrive qu'on en débite devant lui, il devra les supporter peut-être, mais jamais y répliquer par d'autres. Il faut plutôt, à l'aide d'un adroit détour, interrompre sans affectation le cours de la plaisanterie. Rien de mieux, par exemple, que de faire tomber tout à coup le discours sur quelque sujet sérieux, que chacun puisse entendre, non-seulement avec fruit, mais avec assez d'intérêt pour laisser là les bagatelles.

[1] Eccli., XXXVIII, 25.

Vous avez consacré votre bouche à l'Évangile: l'ouvrir à de pareils discours serait désormais une faute; en prendre l'habitude serait un sacrilége. *Les lèvres du prêtre*, dit le Prophète, *seront les dépositaires de la science; c'est de sa bouche que les peuples réclameront la loi*[1], et non, apparemment, des futilités ou des fables. Ces mots plaisants, que le monde qualifie de spirituels et d'aimables, il ne suffit pas de les interdire à votre bouche; il faut encore les éloigner de votre oreille. Il vous siérait mal de rire aux éclats, plus mal d'y exciter les autres. Enfin, pour ce qui est de médire ou d'écouter les médisants, j'aurais de la peine à décider lequel des deux est le plus condamnable

CHAPITRE XIV.

IL FAUT ÉVITER AVEC LE PLUS GRAND SOIN, DANS LES JUGEMENTS, DE FAIRE ACCEPTION DE PERSONNES ET DE SE LAISSER ALLER A LA PRÉVENTION.

23. Il est inutile que je fatigue votre attention en vous entretenant de l'avarice, puisque vous passez pour faire un souverain mépris de l'argent. Non, évidemment non, il n'y a point à craindre qu'un sordide intérêt dicte vos jugements. Mais il est, pour ceux qui rendent la justice, un autre piége à redouter, non moins ordinaire et non moins funeste; et, à cet égard surtout, je ne voudrais pas que vous allassiez vous cacher à vous-même ce qui peut se passer dans le secret de votre cœur. Voulez-vous savoir de quoi il s'agit? C'est de l'acception des personnes. Ne vous regardez pas comme coupable d'une faute légère, si vous considérez la personne des prévenus, au lieu d'apprécier la moralité de leurs actes.

J'ai encore un autre défaut à vous signaler; et si votre conscience vous dit que vous en êtes exempt, *vous serez*, selon moi, *un exemple unique* entre tous ceux qui, à ma connaissance, sont montés sur le siége de la justice, *puisque*, réellement et par exception, *vous vous êtes élevé au-dessus de vous-même*[2], suivant l'expression

[1] Malach., II, 7.

[2] Jérém., Lament., III, 28. — Ici, comme en beaucoup d'autres occasions, saint Bernard s'approprie les expressions plutôt que le sens rigoureux de l'Écriture.

du Prophète. Le défaut dont je veux parler est cette facilité à se prévenir; séduisante illusion dont je n'ai jamais vu les grands savoir éviter les prestiges. De là viennent souvent pour eux ces emportements sans motifs; de là, ces rigueurs exercées tant de fois contre l'innocence; de là, ces arrêts irréfléchis prononcés contre des absents. Pour vous, je vous félicite, au contraire (car je n'ai point à craindre de passer à vos yeux pour un flatteur), je vous félicite, dis-je, d'avoir, jusqu'à ce jour, rendu la justice sans recevoir de grands reproches sur tous ces points : est-ce sans y avoir donné lieu ? je vous en laisse le juge.

Maintenant, c'est vers les choses placées au-dessous de vous que votre *considération* doit être dirigée. Mais ceci commencera un autre livre . car, occupé comme vous l'êtes, l'entretien le plus court est celui qui vous convient le mieux.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME

Ce troisième livre, où le saint Docteur explique la seconde partie de la *Considération*, ou plutôt son second objet, savoir, *ce qui est au-dessous de nous*, est un traité complet de discipline ecclésiastique ; il se compose de cinq chapitres, dont les trois derniers surtout ne sauraient être trop médités pour notre instruction.

Qu'est-ce qui est au-dessous du souverain Pontife ? C'est toute l'Église, c'est tout l'univers. Ainsi le voit saint Bernard. Et pourquoi ne le verrions-nous pas de même ? La distinction de *primauté d'honneur*, imaginée, dans des temps difficiles, pour conserver le lien de l'unité, ne s'est-elle pas évanouie devant la résurrection de notre belle Église de France par le seul acte de la suprême juridiction du souverain Pontife ? Au surplus, je le répète, ainsi le voit saint Bernard ; et rien n'est grand comme le tableau qu'il fait de cette souveraine puissance, qui, sous la main de Dieu, immédiatement après Jésus-Christ, préside aux destinées du monde, et veille, comme une autre Providence, aux besoins et au salut des peuples. C'est le sujet du premier chapitre, où le saint Docteur traite des droits et des devoirs du Chef de l'Église universelle.

Dans le second, qui est une sorte de corollaire du premier, puisqu'il s'agit des appels faits au Saint-Siége apostolique, il se plaint des abus innombrables qui avaient lieu alors, soit pour des matières de juridiction, soit pour des matières purement bénéficiales; et il indique la marche à suivre, dans ces sortes d'appels, pour corriger ces abus et en prévenir le retour.

Dans le troisième, il parle directement (et avec quelle dignité !) de la fin de l'épiscopat, ou du sacerdoce. C'est un morceau d'une rare éloquence, contre les vues humaines que pourrait avoir un pasteur, ou plutôt, pour parler comme nos saints docteurs, un mercenaire, dans l'exercice de son ministère tout divin. Il est sûr que, de même que l'amour de Dieu et des hommes est le fondement du sacerdoce de Jésus-Christ, de même aussi il en est la fin ; et tout est renfermé dans ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *Simon Joannis, diligis me?.... Pasce agnos meos,... Pasce oves meas* [1]. Non, ce n'est pas pour nous, mais pour les peuples, que, prêtres, nous sommes prêtres ; que, pasteurs, nous sommes pasteurs. Tel est le fond de ce troisième chapitre, où le saint Docteur dit un mot, en passant, sur la honte de l'avarice, et loue avec délicatesse le désintéressement et la charité du pape Eugène.

Dans le quatrième, c'est de pure discipline qu'il s'occupe. Mais comment le fait-il ? il relève et anime, en quelque sorte, toutes ces matières d'ordres, de degrés, de rangs, de droits, de titres, par la plus vive et la plus riche éloquence. Il est vrai qu'il n'y a rien au monde de plus admirable que la belle constitution de l'Église de Jésus-Christ ; et l'on est bien forcé de reconnaître qu'elle n'est pas l'ouvrage de la main des hommes, mais plutôt l'œuvre de Dieu. *Qu'elles sont belles, tes tentes, ô Israël* [2] *! Qu'ils sont aimables, vos tabernacles, ô Dieu des vertus* [3] *!.....* Quant au fond, le saint Docteur exige (et c'est l'ordre qui l'exige) que chacun soit respecté dans son droit, dans ses fonctions ; et, à cette occasion, il fait la leçon au souverain Pontife avec une telle indépendance, avec une telle liberté, que chacun, sans doute, la jugera comme nous, non-seulement sévère, mais presque trop hardie. C'est que les cœurs purs ne connaissent que la vé-

[1] Jean, XXI, 15 et 16.—[2] Nomb., XXIV, 5.—[3] Ps LXXXIII, 2.

rité : ils savent la dire ; ils savent aussi l'entendre.

Dans le cinquième chapitre, enfin, il revient aux droits et aux devoirs du souverain Pontife ; et il montre comment le Pape doit exercer sa vigilance sur tout le corps épiscopal et sacerdotal, en ce qui touche le respect et l'observation des saintes règles.

Quel fruit spirituel devrons-nous retirer de la lecture de ce troisième livre ? — Pour un prêtre, il est tout naturel : ce sera un saint respect, un amour de foi pour l'autorité d'abord (car l'autorité, c'est Dieu même), et ensuite les mêmes sentiments pour toutes les règles ecclésiastiques, qui, en tant que données par l'autorité, doivent être pour nous l'expression de la volonté de Dieu.

CHAPITRE PREMIER.

IL FAIT VOIR QUE, LE MONDE ENTIER AYANT ÉTÉ SOUMIS A LA PUISSANCE PONTIFICALE, C'EST LE DEVOIR DU SOUVERAIN PONTIFE DE NE RIEN NÉGLIGER POUR APPELER TOUS LES PEUPLES AU GIRON DE L'ÉGLISE.

1. La fin du livre précédent contient d'avance le commencement de celui-ci. Il faut donc, suivant la promesse déjà faite, considérer maintenant les choses qui sont au-dessous de vous. En quoi ces choses-là consistent, vous n'avez point à me le demander, vous, le meilleur des prêtres, ô Eugène : vous me demanderiez plus justement, peut-être, en quoi elles ne consistent pas. Celui-là doit sortir des limites du monde, qui voudra découvrir des choses étrangères à votre sollicitude pastorale. Vos devanciers reçurent pour mission, non la conquête de quelques provinces, mais celle de tout l'univers. *Allez dans l'univers entier* [1], leur fut-il dit. Et eux vendirent leurs tuniques pour acheter des glaives, c'est-à-dire cette éloquence enflammée et cette inspiration puissante dont le Très-Haut arme ses envoyés. Où ne parvinrent-ils pas, vainqueurs et couronnés de gloire, ces *enfants des vaincus* [2] ? où n'atteignirent pas *leurs flèches acérées, accompagnées d'un feu vengeur* [3] ? C'est bien d'eux que l'on peut dire : *Leur voix se fit entendre par toute la terre, et leurs paroles retentirent jusqu'aux extrémités de l'univers* [4]. Elles pénétraient tout, elles embrasaient tout, ces paroles vraiment brûlantes du feu que le Seigneur était venu allumer sur la terre [1]. Ils tombaient, ces généreux combattants, mais ils n'étaient point vaincus ; et morts, ils triomphaient encore. *Leur puissance fut établie sur une base inébranlable* [2]; *le monde entier fut mis sous leur autorité* [3]. C'est à eux que vous avez succédé par droit héréditaire. Oui, vous êtes leur héritier, et votre héritage, c'est l'univers.

Mais avec quelles restrictions un tel lot vous est-il échu, ou leur échut-il à eux-mêmes ? c'est ce qu'il faut examiner brièvement. En effet, je ne pense pas que ce soit de toute manière, mais bien avec certaines réserves, que vous a été confiée l'administration de la terre, et nullement sa possession. Que si vous prétendez aussi usurper cette possession, vous avez contre vous Celui qui dit : *La terre entière est à moi avec tout ce qu'elle renferme* [4]. Ce n'est pas de vous que le Prophète disait : *Et toute la terre sera sa possession* [5]. C'est Jésus-Christ qui la revendique pour lui, cette possession, et par son droit de Créateur, et par ses mérites de Rédempteur, et par le don que lui en fit son Père. A quel autre, en effet, s'adressent ces paroles : *Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et pour votre domaine l'étendue de la terre* [6] ? Laissez à Jésus-Christ la possession et la propriété ; prenez pour vous la surveillance. Tel est votre unique partage : vous ne devez rien prétendre au delà.

2. Quoi ! dites-vous, vous convenez que je suis à la tête de l'Église, et vous me refusez toute domination ! Oui, sans doute. Et n'est-ce pas, après tout, être vraiment le maître, que d'avoir les sollicitudes du gouvernement ? Est-ce qu'une ferme ne subit pas la loi du fermier, et un jeune héritier celle de son précepteur ? Et cependant, le fermier n'est pas le propriétaire de la ferme, le précepteur n'est pas le maître absolu du jeune héritier. Ainsi, vous devez gouverner pour surveiller, pour protéger, pour prendre soin, pour conserver ; vous devez gouverner pour être utile à tous ; gouverner comme *un serviteur fidèle et prudent, que le maître a établi sur sa famille* [7] ; dans quel dessein ? *afin que vous lui fournissiez sa nourriture en temps opportun* [8] ; c'est-à-dire, afin que vous soyez un économe, et non un maître. Soyez-le donc en effet : homme, n'aspirez pas à dominer les hommes, si vous ne voulez point *être dominé vous-même par toutes sortes d'iniquités* [9]. Mais tout cela, je vous l'ai suffisamment fait entendre, lorsque

[1] S. Marc, XVI, 15. — [2] Ps. CXXVI, 4. — [3] Ps. CXIX, 4. — [4] Ps. XVIII, 5.

[1] Luc, XII, 49. — [2] Ps. CXXXVIII, 17. — [3] Ps. XLIV, 17. — [4] Ps. XLIX, 12. — [5] Ps. CIII, 24. — [6] Ps. II, 8. — [7] Matth., XXIV, 45. — [8] *Ibid.* — [9] Ps. CXVIII, 133.

nous examinions qui vous êtes. Et toutefois, j'ai voulu encore ajouter ceci : car il n'y a ni poison ni glaive qui me fasse plus trembler pour vous, que cette fureur de dominer. Assurément, quelque jaloux que vous soyez d'étendre vos prérogatives, vous ne vous imaginez pas, à moins d'une bien grande erreur, avoir reçu rien au delà, comme un héritage des grands Apôtres.

Rappelez-vous maintenant cette parole : *Je me dois aux sages et aux insensés* [1] ; et, si vous croyez avoir le droit de vous en faire l'application, souvenez-vous aussi, en même temps, que ce titre fâcheux de débiteur convient bien mieux au serviteur qu'au maître. Le serviteur, dans l'Évangile, entend qu'on lui fait la question : *Combien devez-vous à mon maître* [2] ? Si donc vous reconnaissez que vous n'êtes pas le maître, mais le débiteur des sages et des insensés, vous devez faire tous vos efforts, et user d'une continuelle vigilance, pour trouver le moyen de rendre sages ceux qui ne le sont pas, d'empêcher de déchoir ceux qui le sont, et de ramener à la sagesse ceux qui s'en sont écartés. Or, de toutes les sortes de folie, la plus folle, si j'ose ainsi parler, c'est l'infidélité. Donc, vous vous devez aussi aux infidèles, c'est-à-dire, aux Juifs, aux Grecs et aux Gentils.

3. Il suit de là qu'une de vos occupations essentielles doit être de faire ce qui dépend de vous pour que les incrédules soient convertis à la foi, que ceux qui se sont convertis ne quittent point la bonne route, et que ceux qui l'auraient quittée reviennent sur leurs pas. Il faut, par conséquent, que ceux qui se sont égarés soient remis sur le droit chemin ; que ceux qui ont été séduits soient rappelés à la vérité ; et que les séducteurs, à leur tour, soient convaincus par des démonstrations victorieuses, en sorte qu'ils changent eux-mêmes, si faire se peut, ou, dans le cas contraire, qu'ils perdent tout crédit et tout moyen de pervertir les autres.

Ne vous abstenez pas entièrement d'étendre votre sollicitude jusque sur la pire espèce de ces insensés : je veux parler des hérétiques et des schismatiques. En effet, ils sont à la fois et corrompus et corrupteurs, querelleurs comme des chiens, fourbes comme des renards. De telles gens, vous dis-je, réclament plus que tous les autres que vous appliquiez votre zèle, ou à les ramener pour les empêcher de se perdre, ou à les réprimer pour les empêcher de perdre les autres.

[1] Rom., I, 14. — [2] Luc, XVI, 5.

Je veux bien qu'à l'égard des Juifs le temps vous fournisse une excuse : Dieu leur a fixé un terme, qui ne pourra être devancé : il faut d'abord que la conversion des Gentils soit pleinement consommée [1]. Mais touchant les Gentils eux-mêmes, qu'avez-vous à répondre? ou plutôt, que vous répond votre propre *considération*, quand vous lui proposez les questions suivantes : « A quoi ont pensé mes devanciers, en assignant des bornes aux conquêtes de l'Évangile, en cessant pour un temps de faire annoncer la foi, tant qu'il existe encore des nations infidèles? Pour quel motif, selon moi, s'est arrêtée *cette parole au vol rapide* [2] ? Qui donc a, le premier, retenu cet élan salutaire? Après tout, mes prédécesseurs ont été peut-être empêchés par quelque raison que j'ignore, ou contraints par la nécessité.

4. « Mais moi, quel sujet ai-je de m'abstenir? Quelle est mon espérance, quels sont mes sentiments, quand je ne cherche pas même à montrer du moins Jésus-Christ à ceux qui l'ignorent encore? Me serais-je fait une loi coupable de retenir captive la vérité de Dieu? Et pourtant, il faut bien qu'un jour toutes les nations aient part à ses bienfaits. Attendrai-je que la foi leur tombe des nues? A qui arriva-t-il jamais de tenir sa foi du hasard? *Comment les peuples croiront-ils, si nul ne leur prêche l'Évangile* [3]? Pierre fut envoyé à Corneille, Philippe à l'Eunuque [4] ; et, s'il me faut un exemple plus récent, Augustin, par l'ordre de saint Grégoire, alla porter aux Anglais la règle de la foi. » Voilà, sur le sujet des Gentils, ce que vous pouvez vous dire à vous-même.

Pour moi, je n'excepte pas non plus de votre sollicitude l'erreur opiniâtre des Grecs, qui sont avec nous et ne sont pas avec nous ; unis à nous par la foi, séparés de nous malgré cette union ; ayant, d'ailleurs, dans la foi elle-même, fait plus d'un faux pas hors du droit chemin. Je vous en dis autant de cette hérésie particulière qui se glisse en secret presque partout, et se déchaîne ouvertement sur quelques contrées, où les tendres nourrissons de l'Église deviennent, tous les jours et sous les yeux de tous, la proie de sa faim dévorante [5]. Vous me demandez où ces choses se passent? Mais vos

[1] Rom., XI, 25. — [2] Ps. CXLVII, 15. — [3] Rom., X, 14. — [4] Act., X, 20, et VIII, 26.

[5] Il désigne ici l'hérésie des *henriciens*, qui interdisaient le baptême aux petits enfants. Elle régnait alors particulièrement dans le midi de la France, sur les confins de l'Espagne.

envoyés, qui visitent si souvent les régions du midi, le savent bien, et peuvent vous le dire. Ils passent et repassent au milieu de ces peuples, ou bien ils longent leur pays. Mais quant au bien qu'ils y ont fait jusqu'à présent, nous sommes encore à l'apprendre. Peut-être l'eussions-nous appris, si à côté de l'or de l'Espagne on n'eût compté pour peu de chose le salut de ces populations. C'est à vous de trouver aussi un remède à cette douloureuse plaie.

5. Mais il est un genre de folie qui a déjà gagné, pour ainsi dire, jusqu'à la sagesse même de la foi. Comment ce venin dangereux a-t-il infecté presque en entier l'Église catholique elle-même? Hélas! tandis que, jusque dans son sein, chacun de nous recherche ses propres intérêts, il arrive que, nous jalousant les uns les autres, nous provoquant mutuellement, nous nous exerçons à la haine, nous nous excitons à l'injustice, nous nous armons pour des querelles, nous usons de sophismes et de détours trompeurs, nous nous portons aux détractions, nous nous répandons en médisances, nous sommes opprimés par de plus forts que nous, nous en opprimons de plus faibles. Combien vous serez digne de louange, si vous dirigez les méditations de votre cœur contre une si pernicieuse folie, qui a gagné, vous le voyez, le corps même de Jésus-Christ, je veux dire l'innombrable assemblée des fidèles!

O ambition, supplice des âmes cupides! comment, tourmentant tout le monde, as-tu le don de plaire à tous? Rien n'inflige autant de tortures, rien ne prive autant du repos; et rien pourtant, auprès des malheureux mortels, n'est plus en faveur que ses œuvres. Ne voit-on pas le seuil du tombeau des Apôtres foulé désormais par l'ambition bien plus que par la piété? n'entend-on pas, tout le long du jour, votre palais retentir des éclats de sa voix? n'est-ce pas au sujet de ses gains honteux que sont constamment en travail vos lois et vos règles canoniques? n'est-ce pas après ses trophées qu'aspire avec une insatiable avidité toute la rapacité italienne? Quel sujet vous oblige autant, ou plutôt quel autre sujet vous oblige, je ne dirai pas d'interrompre vos exercices spirituels, mais de les retrancher entièrement? Que de fois cette passion, incapable de goûter le repos et de le laisser goûter aux autres, n'a-t-elle pas fait avorter la fécondité de vos saints loisirs!

Autre chose sont les appels que des opprimés portent devant vous, autre chose ces menées de l'ambition, qui veut se servir de vous pour régner dans l'Église. Vous ne devez ni manquer à ceux-là, ni condescendre en rien à celle-ci. Mais combien n'y a-t-il pas d'injustice à bien accueillir l'une, en repoussant les autres! Il est, néanmoins, bien certain que vous vous devez également à tous : à ceux-ci pour les relever, à ceux-là pour les confondre.

CHAPITRE II.

IL ENSEIGNE QUEL MODE IL CONVIENT D'ADOPTER POUR LES APPELS FAITS AU SAINT-SIÉGE.

6. Et puisque l'occasion s'est offerte de faire mention des appels, il ne sera pas hors de propos de vous en entretenir quelque peu. On doit apporter à ces sortes d'affaires une grande, une religieuse attention, si l'on ne veut pas qu'une chose établie pour répondre à d'impérieux besoins soit rendue inutile par le mauvais usage. Pour moi, je crois que ces appels peuvent même avoir les plus funestes résultats, si une haute prudence ne sait en régler l'exercice. On en appelle à vous de toutes les contrées du monde : c'est un hommage que l'on rend à votre souveraine primauté. Quant à vous, si vous êtes sage, vous ne vous réjouirez pas d'une pareille prérogative, mais du bien qu'elle peut produire. Il a été dit aux Apôtres : *Ne vous réjouissez point de ce que les esprits immondes vous sont soumis*[1]. On en appelle à vous, dis-je; et plût à Dieu que ce recours fût toujours aussi profitable qu'il est quelquefois nécessaire! plût à Dieu que, quand l'opprimé crie, l'oppresseur reçût son châtiment, et que le méchant ne s'enorgueillît pas de ce qui fait le désespoir du pauvre! Quoi de plus beau que d'entendre invoquer votre nom comme l'asile des opprimés, non comme le refuge des hommes de mauvaise foi? quoi de plus monstrueux, au contraire, de plus opposé à la justice, que de voir triompher celui qui fit le mal, et celui qui le supporta se consumer en efforts inutiles?

Vous seriez le plus cruel des hommes, si vous n'aviez point pitié d'un malheureux qui, après avoir souffert une injustice, s'est vu forcé, pour surcroît de douleur, de faire un pénible voyage et de supporter des frais ruineux; mais vous en seriez en même temps le plus lâche, si vous n'éprouviez pas d'indignation contre celui qui fut, pour cet infortuné,

[1] Luc, x, 20.

l'auteur ou l'occasion de tant de maux. Réveillez-vous, homme de Dieu, en présence de tels abus ! que votre compassion s'anime, que votre indignation s'enflamme. Vous devez l'une à l'offensé, vous devez l'autre à l'offenseur. Que celui-là soit consolé par la réparation de ses pertes, par le redressement de ses injures, par la fin d'un procès inique ; que l'autre soit traité assez sévèrement pour se repentir d'avoir fait ce qu'il n'avait pas craint de faire, et pour ne pas trouver un sujet de risée dans les tribulations de l'innocent.

7. Je suis d'avis qu'on doit punir de même celui auquel il est arrivé de faire un appel sans motif. Telle est la règle de justice qui vous est tracée à l'avance et par les principes immuables de l'équité divine, et, si je ne me trompe, par la loi même des appels : que tout appel interjeté sans motif légitime ne puisse ni profiter à l'appelant, ni nuire à l'intimé. Pourquoi, en effet, avoir tourmenté un homme sans nécessité ? N'est-il pas de toute justice que celui-là se cause du dommage à lui-même, qui a voulu en causer au prochain ? Faire un appel iniquement, c'est commettre une iniquité ; le faire iniquement et impunément, c'est provoquer d'autres appels iniques. Or, tout appel est entaché d'iniquité si l'on n'y a pas été contraint par la difficulté d'obtenir justice.

Il est permis de faire appel, non pour causer un tort à l'adversaire, mais quand on souffre soi-même un tort. Il faut faire appel d'une sentence déjà portée : prendre les devants pour l'appel quand la sentence n'est pas encore rendue, c'est une marche déloyale, à moins qu'on n'éprouve un dommage manifeste. Celui-là donc qui fait appel sans être grevé d'aucun dommage, n'a évidemment d'autre but que de chercher à nuire, ou de gagner du temps. Or, l'appel ne doit point être un subterfuge, mais un refuge. Combien n'en avons-nous pas vus appeler d'une condamnation, afin de se permettre pendant le temps de l'appel ce qui n'est permis en aucun temps ! Quelques-uns même, on le sait, ont pu, à la faveur d'un appel, persister, tant qu'ils ont vécu, dans des habitudes criminelles, telles que l'inceste ou l'adultère. Quel renversement n'est-ce pas de voir protéger le libertinage par une institution qui devrait être le plus grand épouvantail des libertins ? Jusques à quand n'entendrez-vous pas ou semblerez-vous ne pas entendre les plaintes de la terre entière ? jusques à quand dormirez-vous ? jusques à quand votre *considération* tarderat-elle à s'éveiller sur ces désordres, sur ces abus si révoltants dans les appels ?

On en fait contre le droit et la justice, contre la règle et la coutume ; on n'y tient aucun compte ni du lieu, ni du mode, ni du temps, ni de la cause ou de la personne ; on les interjette au hasard, sur les plus frivoles prétextes, et souvent dans un but coupable. Les plaideurs de mauvaise foi n'eurent pas, en d'autres temps, de plus terrible écueil à redouter ; maintenant ils s'en servent eux-mêmes pour se rendre plus redoutables, et cela contre les gens de bien. L'antidote s'est changé en poison. Certes, *un pareil changement ne vient pas de la main de Dieu*[1].

8. Les méchants font appel contre les bons, pour les empêcher de faire le bien ; et les bons s'arrêtent, effrayés par la menace de vos foudres. Enfin, on fait appel contre des évêques, pour qu'ils n'aient pas le courage de dissoudre ou d'empêcher des mariages illicites ; on fait appel contre eux encore, pour qu'ils n'osent en aucune sorte prendre sur eux de punir ou de réprimer des vols, des rapines, des sacriléges, et d'autres pareils attentats ; on fait appel pour qu'ils ne puissent pas écarter ou déposséder des saintes fonctions ou des bénéfices sacrés des personnes indignes et notées d'infamie. Quel remède vous proposez-vous d'appliquer à un si grand mal, afin que ce qui fut inventé pour guérir ne serve pas à donner la mort ?

Le Seigneur est indigné de voir sa maison convertie en une *caverne de voleurs*[2] ; et vous, son ministre, vous endurez que l'asile des malheureux devienne le rempart de l'iniquité ! Voyez partout les opprimés enlevés à leurs défenseurs, et recourir aux appels non pas les victimes, mais leurs persécuteurs. Quel est donc ce mystère ? C'est à vous de l'étudier ; ce n'est pas à moi de l'expliquer. Mais pourquoi, dites-vous, ceux qui subissent un appel injuste ne viennent-ils pas prouver leur innocence et démasquer la méchanceté de leurs adversaires ? Je vous rapporterai ce qu'on dit : « Pourquoi « nous exposer à des vexations inutiles ? La « Cour de Rome est pleine de gens qui, en fa- « vorisant les appelants, entretiennent les ap- « pels : pour avoir le dessous à Rome, mieux « vaut céder chez soi » .

9. Je l'avoue, je ne suis pas tout à fait incrédule à ces plaintes. Au milieu de ces appels si fréquents aujourd'hui, citez-moi donc un homme, un seul, qui, en compensation d'un

[1] Ps. LXXVI, 11. — [2] Matth., XXI, 13.

long voyage, ait restitué une obole à son adversaire? Les choses étant ainsi, ce serait miracle si on ne trouvait pas tous les appelants justes, et tous les cités coupables. *Aimez la justice*, dit la Sagesse, *vous qui jugez la terre*[1]. Il ne suffit pas de garder la justice, il faut encore l'aimer. Ceux qui se bornent à la garder, l'observent d'une façon quelconque; ceux qui l'aiment sont remplis de zèle pour elle. L'amour de la justice la cherche, la poursuit, et en même temps poursuit toute sorte d'injustice. Qu'il n'y ait rien de commun entre vous et ces gens qui voient dans ces appels une véritable chasse. Je rougis d'un mot passé en proverbe jusque chez les payens : « Nous avons levé deux cerfs gras ». Pour adoucir mon langage, j'avouerai que ce mot est plus plaisant que juste. Si donc vous aimez l'équité, n'encouragez pas les appels : bornez-vous à les souffrir. Toutefois, quel profit tireront de votre justice les Églises de Dieu, si un sentiment différent du vôtre l'emporte? Mais ce sujet reviendra sous ma plume lorsque nous considérerons ce qui est autour de vous.

10. Croyez-moi, vous ne perdez pas votre temps en vous appliquant à cette *considération*, dont le but est de ramener, s'il est possible, les appels à un usage légitime. Si on me demande ici mon avis ou si on désire le savoir, le voici : « Il ne faut pas dédaigner les appels, ni les prodiguer ». Et de ces deux abus je ne puis trop dire lequel est le plus déplorable. La multiplication des appels doit en amener nécessairement le mépris; et pour cette raison, peut être faut-il réprimer plus sévèrement ce qui est plus nuisible. Or, n'est-ce pas l'abus le plus nuisible, celui qui, déjà mauvais en lui-même, entraîne des conséquences plus funestes encore? Cette prodigalité d'appels n'affaiblit-elle pas le droit naturel et ne tend-elle pas à le supprimer? à amoindrir, que dis je, à enlever aux choses les plus précieuses tout leur prix? Quoi de plus utile que les Sacrements? Cependant, reçus par des indignes ou indignement administrés, ils sont sans effet. Ils damnent plutôt ceux qui n'y ont pas apporté la vénération qu'ils méritent. J'avoue qu'il y a dans le droit d'appel un bien considérable et universel, et que ce droit est aussi nécessaire que le soleil l'est aux hommes. C'est, en effet, comme un soleil de justice, qui dévoile et condamne les œuvres de ténèbres : favorisez, maintenez donc les appels, mais des appels exigés par la nécessité, et non imaginés par la fourberie. Et ceux-là sont abusifs qui, au lieu d'être nécessaires, ne profitent qu'à l'iniquité. Comment ne tomberaient-ils pas dans le mépris? Combien, se voyant menacés, ont préféré renoncer à leur droit plutôt que de s'exposer aux longues fatigues d'un voyage inutile! D'autres cependant, et de plus nombreux, ne pouvant se résigner ainsi, ont pris en pitié des appels inopportuns et les grands noms qu'on y invoquait.

11. Je vais citer des exemples appropriés au sujet actuel. Un homme avait contracté des fiançailles publiques. Le jour des noces arrivé, tout est prêt, les invités sont nombreux; et voilà qu'un autre homme, désirant la femme de son prochain, interjette tout à coup un appel inattendu, affirmant que cette femme lui a été promise, et qu'elle doit être à lui. Le fiancé reste stupéfait, et les assistants sont saisis d'étonnement. Le prêtre n'ose passer outre, tous les préparatifs deviennent inutiles, chaque invité retourne manger chez lui, à la fiancée on interdit la maison et la table de son futur jusqu'au retour de la réponse de Rome. Et tout cela s'est passé à Paris, dans la noble capitale de France, au siège de la royauté! Dans cette même ville, un autre homme, également fiancé, avait arrêté le jour de ses noces. Un bruit calomnieux se répand que ce mariage ne doit pas se faire. La cause est soumise aux juges ecclésiastiques; mais, sans attendre leur décision, on recourt encore à un appel, sans raison, sans motif grave, dans le seul but d'obtenir un délai criminel. Cependant, soit qu'il ne consente pas à perdre de coûteux préparatifs, soit qu'il ne puisse se résoudre à rester ainsi privé d'une compagne bien-aimée, le fiancé passe outre, dédaignant ou feignant d'ignorer cet appel.

Pourquoi rapporterais-je ici l'acte audacieux commis récemment par un adolescent, dans l'église d'Auxerre. Le saint Évêque venait de mourir; le clergé, voulant lui élire un successeur, selon l'usage, ce jeune homme intervient avec un appel, et défend de rien faire qu'il ne soit allé à Rome et n'en soit revenu. Et il viola lui-même cet appel : car, se voyant méprisé pour son opposition déraisonnable, trois jours après l'élection du nouvel Évêque, il réunit les partisans qu'il peut trouver et provoque une autre élection.

12. Ces faits et mille autres prouvent donc clairement que ce n'est point le mépris des appels qui engendre leur abus, mais plutôt l'abus qui en produit le mépris : c'est à vous de voir pourquoi votre zèle s'obstine à venger

[1] Sag., I, 1.

ce mépris et à dissimuler l'abus. Voulez-vous réprimer sûrement ce mépris ? cherchez à étouffer jusque dans son germe une semence mauvaise : résultat que vous obtiendrez si vous châtiez comme il le mérite le désordre que je signale encore une fois.

Retranchez les abus, et le mépris n'a plus d'excuse ; et cette absence d'excuse coupera court à toute tentative audacieuse. Qu'il n'y ait plus de gens pour prodiguer les appels : les appels ne rencontreront plus ou presque plus de contempteurs. Vous agissez sagement en refusant à ces appels un suffrage dont l'adresse se sert, et en renvoyant beaucoup d'affaires à des juges compétents, qui les connaissent ou sont mieux placés pour les connaître. Là où la lumière est plus facile et plus nette, la décision est aussi plus sûre et plus prompte. Ce procédé ne peut manquer d'être agréable, et il épargne bien des démarches et bien des frais. Mais prenez soin de bien choisir ceux à qui vous vous confiez ainsi. J'aurais encore sur ce point d'autres choses utiles à dire ; mais, me rappelant mon but, je me contente d'avoir touché à l'occasion cette question et je passe à un autre sujet.

CHAPITRE III.

LES PRÉLATS N'ONT PAS ÉTÉ ÉTABLIS POUR COMMANDER ET SE COMPLAIRE EN EUX-MÊMES, MAIS POUR ÊTRE UTILES AUX AUTRES.

13. Je ne dois pas omettre une pensée qui s'offre d'abord à mon esprit. Vous commandez et vous occupez un poste unique. Pourquoi ? Ceci exige de votre part une sérieuse *considération*. Est-ce pour que vos subordonnés servent à votre grandeur ? Non, c'est pour qu'eux-mêmes profitent de votre élévation. Ils vous ont établi leur chef pour eux, non pour vous. D'ailleurs, comment vous estimer supérieur à ceux dont vous mendiez un bienfait ? Écoutez le Seigneur : *Ceux qui ont autorité sur les nations, sont appelés leurs bienfaiteurs* [1]. Il s'agit ici de ceux qui ne sont pas de l'Église. Mais que nous importe ? On vous applique faussement cet oracle, si vos efforts ne tendent pas à vous rendre le bienfaiteur de vos inférieurs et la source de tous les bienfaits. C'est le propre d'une âme petite et basse de demander au pouvoir un profit personnel au lieu du bien de ses sujets. Et une telle conduite dans le plus haut pouvoir qu'il y ait, serait le comble de l'ignominie. C'est une belle pensée du Docteur des nations, que les parents doivent thésauriser pour leurs enfants, et non les enfants pour leurs parents [1]. C'est une grande gloire de pouvoir dire avec lui : *Je ne cherche pas le don, mais votre fruit* [2].

Je dois encore glisser sur cette matière : si j'insistais plus longtemps, on pourrait voir dans mon langage une insinuation d'avarice désignée contre vous. Or, loin de moi cette pensée, comme je l'ai déclaré dans le livre précédent [3] : je sais tout ce que vous avez dédaigné, et dans quelle pénurie n'étiez-vous pas ? Je vous écris ces choses, mais je ne les écris pas toutes pour vous. Ce qu'on vous écrit, en effet, doit servir à d'autres qu'à vous. Ce passage flétrit la cupidité, passion dont votre cœur est bien exempt. Vos actions le sont-elles aussi ? A vous de le voir.

Pour nous (laissant de côté les offrandes des pauvres, que vous refusez de toucher), nous avons vu les sacs des Germains perdre de leur prix, non de leur masse ; l'argent considéré comme de l'herbe et dédaigné ; les chevaux qui l'apportaient, sans avoir été débarrassés de leurs fardeaux, s'en retourner néanmoins tout chargés dans leur pays et comme malgré eux. Spectacle nouveau assurément ! car avait-on vu jusque là Rome refuser de l'or ? Toutefois, ce n'est pas au conseil des Romains que nous attribuons ces habitudes.

Deux hommes sont venus à vous, tous deux riches, tous deux coupables : l'un était de Mayence, l'autre de Cologne. A l'un sa grâce fut accordée sans qu'il lui en coûtât rien ; l'autre, indigne, je crois, d'une pareille faveur, s'entendit dire : « Vous sortirez avec l'habit que vous portiez en entrant ». O parole magnifique ! parole d'une liberté tout apostolique ! parole comparable à celle-ci : *Que ton argent périsse avec toi* [4] ! » si ce n'est qu'en l'une domine le zèle, en l'autre la modestie. Et celui qui venait d'au delà des mers, presque du bout du monde, courant la terre et la mer pour acheter de nouveau l'Épiscopat à ses frais et aux frais d'autrui ? Il l'avait déjà acheté une fois. Il apporta des sommes nombreuses, mais il les remporta, pas tout entières pourtant. Le malheureux tomba en d'autres mains, plus promptes à recevoir qu'à donner. Vous avez noblement agi en conservant les vôtres pures dans ces deux occasions, ne consentant ni à confier une charge à un ambitieux, ni à sacrifier votre conscience à des richesses injustes.

[1] Luc, XXII, 25.

[1] II Cor., XII, 14. — [2] Philip., IV, 17 — [3] Chap. IV — [4] Act., VIII, 20.

Vous avez tenu une conduite différente avec un pauvre évêque, à qui vous avez fourni les moyens de se montrer généreux : il a reçu en secret de vous ce qu'il a donné publiquement. Ainsi, vous avez de votre bourse épargné à ce prélat la honte d'une humiliation ; ainsi encore, cédant au désir de la Cour pontificale, il a grâce à votre bienfait, évité l'envie de ceux qui aiment les présents. Vous ne pouvez le cacher : nous connaissons et le fait et la personne. Il vous en coûte de l'entendre dire ? Et moi j'ai d'autant plus de plaisir à le publier, que vous l'entendez avec peine. Si vous faites ce que vous devez, moi aussi je fais ce que je dois. Il ne m'est pas moins défendu de tenir secrète la gloire de Jésus-Christ, qu'à vous de rechercher la vôtre. Et si vous persistez à murmurer encore, je vous répondrai par ce trait de l'Évangile : *Plus il leur commandait de se taire, plus ils s'empressaient à le publier ;... et ils allaient repétant : Il a bien fait toutes choses* [1].

CHAPITRE IV.

IL ENSEIGNE QU'IL NE FAUT POINT TROUBLER NI CONFONDRE SANS MOTIF LES RANGS DE LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ; ET A CE SUJET IL CRITIQUE L'ABUS DES DEMANDES DE PRIVILÈGES ET D'EXEMPTIONS.

14. Écoutez maintenant autre chose, si toutefois c'est autre chose : car on prétendra peut-être que cela rentre dans le même sujet. Vous en déciderez vous-même. Pour moi, il me semble qu'on ne s'écarte pas beaucoup du vrai en mettant ce dont je veux parler sur le compte de l'avarice. Et je ne nie point, pour mon compte, que ce ne soit là une sorte d'avarice, ou du moins que cela n'en offre l'apparence. Or, il importe à votre perfection d'éviter à la fois le mal et les apparences du mal. Vous devez l'un à votre conscience, l'autre à votre réputation. Songez bien qu'il vous est interdit de rien faire qui sente le mal le moins du monde, cela fût-il d'ailleurs légitime peut-être. Enfin, interrogez vos devanciers, et ils vous diront : *Abstenez-vous de toute apparence du mal* [2].

Il faut bien qu'un ministre du divin Maître s'efforce de l'imiter, puisque lui-même a dit : *Que celui qui est mon ministre, me suive* [3]. Et vous savez qu'il est dit de lui : *Le Seigneur a régné, il s'est revêtu de gloire : le Seigneur s'est revêtu de force* [4]. Vous aussi, soyez fort dans la foi, possédez dignement la gloire ; et vous aurez prouvé que vous savez imiter votre Dieu. Votre force, c'est le témoignage d'une conscience fidèle ; votre gloire, c'est l'éclat d'une bonne réputation. Ainsi, je vous en conjure, revêtez-vous de force : car votre force fait la joie du Seigneur. Il contemple aussi avec non moins de plaisir votre éclat et votre beauté, comme une image de la sienne. Couvrez-vous de votre gloire comme d'un vêtement ; enveloppez-vous de ce double habit dont la femme forte couvrait ses serviteurs [1]. Que votre conscience ne connaisse point les faiblesses d'une foi chancelante ; que votre réputation n'offre aucune tache capable de blesser les regards : et vous serez couvert d'un double vêtement ; et le divin Époux fera ses délices de votre âme, son épouse ; et vous ferez vous-même les délices de votre Dieu.

Vous cherchez avec étonnement à quoi tend tout ceci, ne sachant pas encore où je veux en venir. Je ne vous tiendrai pas plus longtemps en suspens, car je veux parler des murmures et des doléances des Églises, qui se plaignent à grands cris d'être tronquées et démembrées. Il n'y en a point, ou il y en a bien peu, qui ne déplorent ou qui ne craignent un si terrible fléau. Voulez-vous savoir quel il est ? On soustrait les abbés aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux patriarches ou aux primats. Un tel spectacle est-il bien édifiant ? Certes, il faudrait s'étonner que le fait en lui-même comportât quelque excuse. En agissant tous les jours de la sorte, vous prouvez votre suprême puissance, mais non peut-être votre justice. Vous le faites, sans doute, parce que vous le pouvez ; mais le devez-vous ? voilà la question. C'est pour conserver à chacun ses degrés et son rang dans les honneurs et dans les dignités, que vous avez été établi ; et non pour refuser *l'honneur à qui l'honneur est dû* [2], suivant l'expression d'un de vos maîtres.

15. Un homme vraiment animé de l'Esprit de Dieu, et *qui s'applique à juger sainement de tout, afin de n'être lui-même jugé par personne* [3], fera précéder toutes ses actions des trois considérations suivantes : premièrement, la chose est-elle permise ? secondement, est-elle dans les bienséances ? troisièmement, est-elle utile ? Car, encore que, dans les principes d'une philosophie chrétienne, on ne tienne pour bienséant que ce qui est permis, et pour utile que ce qui est permis et bienséant, il ne s'ensuit pas ce-

[1] Marc. VII, 36, 37. — [2] I Thess., V, 22. — [3] Jean, XII, 26. — [4] Ps. XCII, 1.

[1] Prov., XXXI, 21. — [2] Rom., XIII, 7. — [3] I Cor., II, 15.

pendant que tout ce qui est permis soit nécessairement bienséant et utile. Eh bien ! appliquons, si nous le pouvons, ces trois conditions à l'objet dont je parle. Comment, je le demande, ne serait-il pas messéant pour vous de n'avoir d'autre loi que votre volonté ; et, parce qu'on ne peut en appeler de vous à personne, d'exercer la puissance sans consulter la raison ? Êtes-vous donc plus grand que votre Maître, qui a dit : *Je ne suis point venu pour faire ma volonté* [1]; et ailleurs : *Je ne suis point venu pour abroger la loi, mais pour l'accomplir* [2] ?

Mais, à vrai dire, c'est le propre d'un esprit à la fois petit et superbe, que d'agir, non d'après la raison, mais selon son caprice, comme si l'on manquait de sens ; et de se laisser conduire, non à son jugement, mais à son inclination naturelle. Quoi de plus semblable à la brute ? Et, s'il est indigne de tout être raisonnable de vivre à la façon des animaux, qui pourrait souffrir de vous voir, vous, le régulateur de tous, ravaler ainsi votre nature, ternir à ce point votre gloire ? En vous dégradant de la sorte (ce qu'à Dieu ne plaise !), vous auriez assumé sur vous ce reproche sanglant fait à l'espèce humaine : *L'homme était dans la gloire, et il ne l'a point compris ; il s'est rendu pareil aux brutes privées d'intelligence, et il est devenu comme elles* [3].

N'est-il pas encore indigne de vous, de ne pas savoir vous contenter de tout, quand le tout est dans vos mains, et de courir après de chétives parcelles, après d'imperceptibles fractions de ce vaste ensemble, vous évertuant, je ne sais trop pourquoi, à vous les approprier de plus belle, comme si déjà elles n'étaient pas à vous ? Je vous conseille sur ce point de vous rappeler la parabole du prophète Nathan [4], où l'on voit un homme, possesseur d'un nombreux troupeau, convoiter ardemment l'unique brebis d'un pauvre. A cela joignons l'action, ou plutôt le crime d'Achab, qui, maître de tout un royaume, voulut s'emparer d'une vigne. Dieu vous préserve d'entendre jamais ce qu'il entendit lui-même : *Vous fûtes homicide, et vous devîntes possesseur* [5] !

16. Et n'allez pas m'alléguer ici les heureux résultats de cette liberté que procurent vos exemptions : car elle n'en produit point d'autre que de rendre les évêques plus arrogants, et les moines encore plus relâchés. Que direz-vous si j'ajoute : et plus pauvres ? Examinez de près ce que sont en tous lieux les moyens d'existence ou le genre de vie de ces sortes d'affranchis ; et voyez s'il n'y a pas vraiment de quoi rougir du triste dénuement des uns et de la vie mondaine des autres. Voilà les deux enfants qui sont nés de cette liberté funeste. Et comment le peuple des monastères, allant à l'aventure et libre pour son malheur, ne pècherait-il pas avec plus de licence, quand il n'y a personne pour le reprendre ? comment aussi la règle monastique, une fois désarmée, ne serait-elle pas plus hardiment dépouillée et mise au pillage, quand personne ne la défend ? Et, en effet, à qui auraient recours les supérieurs religieux ? serait-ce aux évêques, aigris par leur propre injure ? mais ceux-ci, ne vous déplaise, regardent en riant et le mal que font les autres et celui qu'ils endurent.

Que vous reviendra-t-il enfin de ces conflits déplorables ? Ce châtiment, je le crains bien, dont Dieu menace son prophète, en disant : *L'impie mourra dans son péché ; mais c'est toi qui me rendras compte de sa ruine* [1]. Car, si celui qu'on exempte s'enfle d'orgueil, si celui dont on l'exempte en brûle de dépit, comment celui qui exempte serait-il sans reproche ? C'est trop peu dire ; et j'use de ménagement. Écoutez quelque chose de plus explicite. Si celui qui murmure est déjà mort dans son âme, comment celui qui a donné lieu à ces murmures pourrait-il être encore vivant ? comment ne répondrait-il pas de la mort des deux adversaires, et de la sienne en même temps, celui qui leur donna le glaive pour les faire périr l'un et l'autre ? Et ici revient le mot que je vous rappelais : *Vous fûtes homicide, et vous devîntes possesseur* [2].

Ajoutez à cela, que ceux qui entendent raconter de pareilles choses, s'en scandalisent, s'en indignent, éclatent en médisances et en blasphèmes, et, par conséquent, sont blessés à mort. Non, ce n'est point un bon arbre, que celui qui porte de tels fruits : des prétentions hautaines, des désordres honteux, des dilapidations, des ressentiments, des scandales, des haines, et, ce qui est plus déplorable, de profondes inimitiés et d'interminables discordes entre les Églises. Vous voyez combien est vraie cette parole de l'Apôtre : *Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile* [3]. Que sera-ce, s'il s'agit par hasard de ce qui n'est pas même permis ? Excusez-moi : je ne puis me résoudre à regarder comme permis ce qui donne naissance à tant de choses défendues.

Jean, VI, 38. — La Vulgate porte : *Quia descendi de cœlo, non ut faciam*, etc. — [2] Matth., V, 17. — [3] Ps. XLVIII, 13. — [4] II Rois, XII, 1. — [5] III Rois, XXI, 19.

[1] Ézéch., III, 18. — [2] III Rois, XXI, 19. — [3] I Corinth., X, 22.

17. Pouvez-vous croire enfin qu'il vous soit permis de mutiler les Églises, de bouleverser l'ordre établi, de déplacer les bornes que vos devanciers ont posées? Si c'est le propre de la justice de garantir à chacun ses droits, comment pourrait-il être juste d'enlever à quelqu'un ce qui lui appartient? Vous vous trompez, si vous pensez que Dieu, pour avoir mis au premier rang votre pouvoir apostolique, n'a établi que ce seul pouvoir. Si tel est votre sentiment, vous n'êtes point d'accord avec Celui qui a dit: *Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu* [1]. D'où il faut inférer que ces mots qu'il ajoute : *Celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre établi de Dieu* [2], encore qu'ils soient principalement en faveur de votre autorité, ne sont pas néanmoins en faveur d'elle seule. Enfin, le même Apôtre dit encore : *Que tout homme soit soumis aux puissances supérieures* [3]. Il ne dit pas, *à la puissance supérieure*, comme s'il n'y en avait qu'une ; mais *aux puissances supérieures*, comme en reconnaissant plusieurs. Votre autorité n'est donc pas la seule qui soit établie de Dieu : il en est d'inférieures, il en est d'intermédiaires ; et, de même qu'il ne faut pas séparer ceux que Dieu a unis, il ne faut pas non plus mettre au même rang ceux qu'il a fait dépendre les uns des autres.

Vous composeriez un monstre si, arrachant un doigt de la main, vous alliez vous le suspendre au-dessous de la tête, bien plus haut que la main et à côté du bras. Pareil désordre a lieu si, dans le corps de Jésus-Christ, vous disposez les membres autrement qu'il ne les a placés lui-même ; à moins que vous n'imaginiez que ce soit un autre que lui qui ait établi dans l'Église *les uns pour être apôtres, les autres pour être prophètes ; d'autres, évangélistes ; d'autres, docteurs ou pasteurs ; et cela, pour la consommation des saints, pour les besoins du ministère, pour l'édification du corps de Jésus-Christ* [4]. C'est là ce corps dont ce même saint Paul vous trace la figure dans son langage vraiment apostolique, et qu'il met si bien en harmonie avec son divin Chef, quand il représente comme *ne faisant avec lui qu'un tout, parfaitement uni dans toutes ses parties par la vertu secrète que ce chef communique à chaque membre en proportion de ses besoins ; en sorte que le corps reçoive son accroissement et qu'il se perfectionne par la charité* [5]. Et gardez-vous de mépriser cet ordre établi sur la terre : car il a son modèle dans le ciel.

[1] Rom., XIII, 1. — [2] *Ibid.* 2. — [3] *Ibid.*, 1. — [4] Éphés., IV, 11 et 12. — [5] *Ibid.*, IV, 16.

Le Fils ne peut faire, en effet, *que ce qu'il a vu faire à son Père* [1] ; alors surtout qu'il lui a été dit, dans la personne de Moïse : *Prenez garde de tout faire conformément au modèle qui vous a été montré sur la montagne* [2].

18. Voilà ce qu'avait vu celui qui disait : *Je vis la cité sainte, la Jérusalem nouvelle, descendre du ciel parée des mains de Dieu* [3]. Je pense, en effet, que ce langage fait allusion à la ressemblance des deux cités : car, de même que là-haut, les Séraphins, les Chérubins, et tous les autres ordres jusqu'aux Anges et aux Archanges, sont rangés sous un seul chef, qui est Dieu ; de même, ici-bas, sont distribués dans un ordre analogue, sous un seul souverain Pontife, les primats et les patriarches, les archevêques, les évêques, les prêtres ou les abbés, et tous les autres membres de l'Église. Il ne faut pas compter pour peu de chose ce qui a Dieu pour auteur, et qui tire du Ciel son origine. Que si un évêque vient à dire : Je ne veux pas être sous un archevêque ; ou un abbé : Je ne veux pas obéir à un évêque ; cela ne vient point du Ciel. A moins que, par hasard, vous n'ayez entendu quelqu'un des Anges dire : Je ne veux pas être au-dessous des Archanges ; ou tout autre esprit céleste d'un ordre inférieur déclarer qu'il ne connaît d'autre supérieur que Dieu.

Eh quoi! dites-vous, vous me défendez donc de donner des exemptions? Non, mais de les prodiguer. Je ne suis pas ignorant au point de ne pas savoir que vous avez été chargé d'accorder ces dispenses ; mais *pour édifier, et non pour détruire* [4]. Enfin, *ce qu'on a droit d'attendre de la part d'un dispensateur, c'est qu'avant tout, il soit fidèle* [5]. Quand il y a nécessité pressante, la dispense est excusable ; quand il y a utilité, elle est louable : je dis utilité pour tous, et non pas pour un seul. Car, si rien de cela ne s'y trouve, ce n'est plus, évidemment, une dispense consciencieuse, mais une funeste prodigalité. Qui ne sait pas, néanmoins, que quelques monastères, situés dans divers évêchés, ont, par un privilége spécial, et dès le moment même de leur fondation, relevé directement du Saint-Siége apostolique, conformément à la volonté de leurs fondateurs? Mais autre chose est ce qu'accorde la piété, autre chose ce qu'affecte l'ambition qui ne veut point souffrir de dépendance. Et tout ce que je viens de dire s'applique à cette dernière sorte d'exemptions.

[1] Jean, V, 19. — [2] Exod., XXV, 40. — [3] Apoc., XXI, 2. — [4] II Cor., X, 8 ; XIII, 10. — [5] I Cor., IV, 2.

CHAPITRE V.

C'EST UN DEVOIR POUR LE SOUVERAIN PONTIFE D'EXAMINER DANS TOUTE L'ÉGLISE SI L'ON OBSERVE COMME ON LE DOIT LES DÉCRETS APOSTOLIQUES ET LES LOIS ÉTABLIES PAR SES PRÉDÉCESSEURS.

19. Il vous reste maintenant à étendre votre *considération* sur tout ce qui concerne la situation de l'Église en général : vous avez à examiner si les fidèles sont soumis aux clercs, les clercs aux prêtres, les prêtres à Dieu, avec la docilité requise; si l'ordre et la discipline règnent dans les monastères et les établissements religieux; si les actions et les doctrines perverses sont suffisamment réprimées par la censure ecclésiastique; si la vigne du Seigneur fleurit, grâce aux mœurs édifiantes et à la sainteté des prêtres; si les fleurs produisent des fruits, grâce à l'obéissance et à la fidélité des peuples; si, enfin, l'on observe, avec l'attention qu'elles exigent, vos prescriptions et vos ordonnances apostoliques, afin que, dans le champ de votre Maître, rien ne demeure inculte par négligence, ou ne soit enlevé par fraude.

Ce double mal existe, n'en doutez nullement. Pour ma part, je puis vous montrer (sans parler de tant de parties qui restent çà et là sans culture) quelques portions plantées de votre propre main, où tout a été bouleversé. N'avez-vous pas promulgué vous-même, dans le concile de Reims, les règles disciplinaires que je vais transcrire? Qui les observe? qui les a jamais observées? Vous vous trompez, si vous pensez qu'on les respecte. Si vous ne le pensez pas, vous êtes tombé vous-même en faute, ou en établissant des règles qu'on ne devait point observer, ou en feignant d'ignorer qu'on les méprise.

« Nous enjoignons, avez-vous dit, tant aux « évêques qu'à tout le clergé, de ne jamais « blesser les regards des peuples, dont ils de- « vront être la règle et le modèle, ni par la re- « cherche des vêtements, ni par l'indécente « bigarrure des couleurs, ni par l'affectation de « porter des habits tailladés, ni par la manière « de soigner leurs cheveux ou leur barbe; et « nous leur recommandons, au contraire, de « condamner ces abus par leurs exemples, et « de prouver par leur conduite leur attache- « ment pour les mœurs, ainsi que l'exige l'hon- « neur de leur ordre. Que si, quarante jours « après qu'ils auront été avertis par les évêques, « les clercs n'avaient pas encore obéi, nous « ordonnons qu'ils soient privés de bénéfices « ecclésiastiques par la juste autorité de ces « mêmes évêques. Quant aux évêques, s'ils né- « gligent d'appliquer la peine portée ci-dessus; « attendu que les fautes des inférieurs pro- « viennent principalement de la faiblesse et de « la négligence de leurs supérieurs, nous vou- « lons que ceux-ci s'abstiennent de toute fonc- « tion épiscopale, jusqu'à ce qu'ils aient in- « fligé aux clercs placés sous leur juridiction la « peine par nous établie [1].

« Nous avons cru devoir encore ajouter que « nul ne pourra être fait archidiacre ou doyen, « s'il n'est déjà diacre ou prêtre. Quant aux « archidiacres, aux doyens et aux prévôts qui « ne sont pas encore pourvus des ordres sus- « mentionnés, si, par désobéissance, ils dédai- « gnent de se faire ordonner, qu'ils soient pri- « vés de leur titre. Nous défendons d'ailleurs « de conférer les susdites dignités à des sujets « dans l'âge d'adolescence, ou à des individus « non promus aux ordres sacrés, encore qu'ils « se fassent distinguer par leur capacité et par « leurs vertus [2].»

Voilà les propres paroles que vous avez revêtues de la sanction légale. Quel résultat ont-elles obtenu? Encore aujourd'hui, et des adolescents, et des sujets non pourvus des ordres sacrés, sont promus aux dignités ecclésiastiques. En ce qui touche les défenses portées dans le premier chapitre, le luxe des habits a été interdit, mais on n'y a rien retranché; une peine a été décrétée, mais personne ne l'a subie. Voici tantôt quatre ans que nous avons entendu publier l'ordonnance; et nous n'avons eu encore à pleurer ni sur un seul clerc privé de son bénéfice, ni sur un seul évêque suspendu de ses fonctions. Mais ce qui doit nous arracher des larmes bien amères, c'est la conséquence de cet oubli. Et quelle est-elle? L'impunité, fille de l'insouciance, mère de l'indiscipline, racine de l'effronterie, aliment de toutes les transgressions. Aussi serez-vous bien heureux si vous appliquez tous vos soins à prévenir cette insouciance, source première de tous les maux. Mais c'est à quoi vous aviserez sans doute. Pour le moment, levez les yeux, et voyez si, aujourd'hui comme auparavant, d'élégantes étoffes de diverses couleurs ne déshonorent pas les hommes du sanctuaire; si, aujourd'hui comme auparavant, leur habit largement ouvert ne permet pas, pour ainsi dire, d'apercevoir leur nudité.

Ils ont pour coutume de dire : Est-ce donc aux habits que Dieu fait attention, et n'est-ce pas plutôt aux mœurs? Oui, mais cette élé-

[1] Can. 2 — [2] Can. 9.

gance des habits est précisément un indice de la difformité des âmes et des mœurs. Qu'est-ce que cela signifie que des hommes d'Église veuillent être une chose et en paraître une autre? Certes, il y a là peu de modestie, et en même temps peu de sincérité. Au fait, par la tournure ils sont militaires, par les revenus ils sont clercs, par les occupations ils ne sont ni l'un ni l'autre : car ils ne combattent point, comme les militaires; et ils n'évangélisent point, comme les clercs. A quel ordre donc appartiennent-ils? En voulant être de tous les deux, ils les désertent tous les deux, et les confondent l'un avec l'autre. *Chacun*, dit l'Apôtre, *ressuscitera dans son ordre* [1]. Mais ceux-ci, dans quel ordre ressusciteront-ils? Est-ce que, pour avoir péché sans appartenir à aucun ordre, ils ne seront d'aucun ordre le jour où ils devront périr? Ah! plutôt si nous croyons avec raison que Dieu, dans sa souveraine sagesse, assigne un rang à chaque créature, depuis le plus haut degré jusqu'au plus bas, ceux-là, je le crains bien, ne trouveront enfin leur place que dans ces lieux *où les rangs ne sont pas marqués, mais où habite une horreur éternelle* [2].

Oh! qu'elle est à plaindre l'épouse confiée à de telles paranymphes, qui ne rougissent point de détourner à leur profit ce qui était destiné à sa parure! A coup sûr, ce ne sont point là des amis de l'époux, mais des rivaux.

Au reste, en voilà bien assez sur ce qui est au-dessous de vous, sinon quant à l'étendue de la matière, qui est infinie, du moins pour le but que je me suis proposé. Il est temps de porter nos regards sur ce qui est autour de vous. Mais nous n'aborderons ce sujet que dans le quatrième livre.

[1] I Cor., xv, 23.

[2] Job, x, 22.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME

Ce quatrième livre renferme la troisième partie de la *Considération*, comme le troisième en a contenu la seconde, et le second la première; et le cinquième en contiendra la quatrième et dernière, c'est-à-dire le complément. Admirons ici de nouveau un plan si simple, si juste et si profond. Ce cadre, de médiocre étendue, embrasse sans confusion une incroyable variété d'objets. Il prête, en effet, à tous les détails; et rien n'échappe à notre saint Docteur. On se rappelle comment il a développé la *considération* de soi-même, c'est-à-dire, *ce que* nous sommes, *qui* nous sommes, *quels* nous sommes; comment il a exposé ce qui est au-dessous de nous, c'est-à-dire, pour son sujet, ce qui est au-dessous du souverain Pontife; et l'on a encore présents les magnifiques tableaux que lui a fournis une donnée si simple et si vulgaire en apparence. Dans cette seconde partie, il s'est montré à la fois jurisconsulte, politique, homme d'État; dans la troisième, il l'est encore, en entretenant le Saint-Père de tout ce qui entoure sa personne; et, de plus, descendant des hauteurs de son génie jusqu'aux plus modestes détails, il se montre et parfait économe, et bon père de famille, et chef de maison accompli. Cependant il verse à pleines mains l'utile et l'agréable; et, osons le dire, Horace l'aurait avoué comme son écrivain qui est sûr de tous les suffrages :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

En effet, il sait être aimable et gracieux, tandis que son sujet est par lui-même sec et aride; il trouve le moyen de répandre de l'agrément et de l'intérêt sur ce qui en paraît le moins susceptible; et, en donnant des leçons positives d'administration, des avis, des conseils pleins de prévoyance et de sagesse, il s'élève, par intervalles, à la plus sublime éloquence. Rien n'est riche comme son abondance, quand il décrit les qualités et les vertus qui doivent orner les prélats ou les conseillers du souverain Pontife. Mais il est temps de résumer ce livre dans son ensemble et dans ses divisions.

Il se compose de sept chapitres. La marche du saint Docteur s'y fait remarquer par beaucoup d'ordre et de lucidité : on n'a besoin que d'un peu d'attention pour le suivre; et en le suivant, on ne peut que le goûter et l'admirer.

Le premier chapitre est tout simplement une introduction générale à la troisième partie de la *Considération*. Mais cette introduction est à la fois précise, complète et attachante : on peut dire qu'il y a déjà tout exposé, tout fait sentir.

Dans le second chapitre, il fait un tableau peu flatteur des mœurs du clergé et du peuple de Rome à cette époque. Mais, s'il avertit le souverain Pontife de ses devoirs, afin qu'il corrige les désordres, qu'il fasse cesser les scandales, il tranquillise aussi sa conscience par cette parole de l'Apôtre, sur laquelle il appuie d'une manière remarquable : *Plus laboravi*[1]. Saint Paul n'a pas dit : *Plus profui*. Courage donc aux ouvriers qui cultivent le champ du divin Maître ! Si leur travail n'obtient point de succès, qu'ils travaillent encore, qu'ils travaillent toujours, sans jamais perdre l'espérance ! C'est le travail que Dieu leur demande, c'est le travail que Dieu récompensera. Le succès, c'est la part de Dieu : *Incrementum dat Deus*[2].

Le troisième chapitre n'est qu'un développement et une suite du second; mais il est riche de pensées et plein de mouvements qui captivent et entraînent.

[1] I Cor., XV, 10. — La Vulgate porte : *Abundantius laboravi.*

[2] II Cor., III, 7.

Dans le quatrième, où le saint Docteur se borne à donner des conseils sur le choix des hommes pour l'administration, pour le gouvernement, on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, du philosophe, de l'homme d'État ou de l'orateur : tout y est bon, solide et beau. C'est dans ce chapitre que saint Bernard applique au mérite modeste qui fuit les emplois relevés le *Compelle intrare* de l'Évangile.

Le cinquième, qui n'est que la preuve d'exemples, est on ne peut plus intéressant par le naturel, l'abandon, la grâce et l'aimable simplicité. Mais, en même temps, l'application que le saint Docteur fait de ces exemples, en les opposant sans affectation à la conduite des prélats romains, peut nous fournir un excellent modèle de précautions oratoires.

C'est dans le sixième chapitre que saint Bernard se montre habile économe, père de famille vigilant et chef de maison accompli. On demeure étonné quand on voit comment son génie, si élevé en dominant l'ensemble, saisit à la fois et avec la même clarté, le même ordre, le même intérêt, jusqu'aux détails les plus minutieux.

Le septième chapitre n'est qu'un résumé. Mais, en homme habile, notre saint Docteur y retrace avec précision, noblesse et majesté, tous les devoirs, toutes les qualités, toutes les vertus d'un souverain Pontife.

Pour nous assurer le fruit spirituel de cette lecture, nous suivrons l'exemple que nous donne ici l'éloquent Docteur : nous graverons, nous aussi, au fond de notre cœur, les vertus qui font la gloire du sacerdoce ; et, comme il l'a dit autre part, nous n'oublierons point qu'en un sens nous sommes sur la même ligne que le souverain Pontife lui-même. Seulement, il est le premier ministre de Jésus-Christ ; oui, le premier, mais non le seul : car nous le sommes avec lui.

CHAPITRE PREMIER.

IL INDIQUE EN PEU DE MOTS AU SOUVERAIN PONTIFE CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR LES CHOSES QUI SONT AUTOUR DE LUI.

1. Si j'eusse été mieux informé, mon cher Eugène, de l'accueil que vous avez pu faire aux premières parties de cet écrit, j'aurais, me réglant là-dessus, continué ma route ou avec plus de confiance ou avec plus de circonspection ; j'aurais pu, tout au moins, m'abstenir de poursuivre. Mais, puisque la distance qui nous sépare me prive de cet avantage, ne soyez point surpris si je resserre un peu cet entretien, n'arrivant qu'avec crainte (il faut bien que je l'avoue) au milieu de mon sujet.

Ayant donc traité, dans les livres précédents, des premières parties de la *Considération*, j'ai maintenant à vous entretenir des objets qui sont autour de vous : objets qui sont également au-dessous de vous, sans doute ; mais qui peuvent d'autant plus vous nuire, qu'ils vous approchent de plus près. En effet, les choses que l'on a sous les yeux, ne souffrent point qu'on les néglige, qu'on les dissimule, qu'on les oublie ; elles nous pressent plus vivement ; elles fondent sur nous avec plus de violence : il est même à craindre qu'elles ne nous accablent. Je ne doute pas que vous n'ayez suffisamment appris par votre propre expérience combien ces sortes d'objets veulent être considérés avec attention et avec sagesse. S'il arrive, au contraire, qu'on n'y apporte pas une prudente et convenable *considération*, on est obsédé sans relâche, tourmenté sans mesure, inquiété sans fin ; on n'a pas un moment à soi ; le cœur n'est jamais en liberté ; on se donne plus de peine, et on recueille moins de fruit.

Or, pour m'expliquer clairement, ces soins de tous les jours, que réclament de vous et la ville, et la cour, et votre Église particulière, ce sont là précisément les choses que je dis être autour de vous. Votre clergé et votre peuple, sur lequel vous exercez spécialement la charge de l'Épiscopat, et auquel, pour cette raison, vous êtes redevable d'une attention toute spéciale ; ces personnages qui vous assistent chaque jour comme anciens du peuple, comme juges de la terre ; ceux encore qui composent votre maison et qui partagent votre table, chapelains, camériers, officiers attachés sous divers titres à votre service personnel : voilà quelles sont les personnes qui vous visitent plus familièrement, qui frappent plus souvent à votre porte, qui vous tourmentent le plus de leurs importunités ; voilà ceux qui ne craignent point de *réveiller la bien-aimée plus tôt même qu'elle ne l'a voulu*[1].

CHAPITRE II.

IL EXAMINE LES MŒURS DU CLERGÉ ET DU PEUPLE DE ROME, ET IL PROPOSE POUR EXEMPLE LES SOINS ET LA VIGILANCE DES ANCIENS PASTEURS, QUI SE DÉVOUAIENT SANS RÉSERVE A FAIRE PAÎTRE LEURS OUAILLES.

2. Et d'abord, il convient que le clergé de

[1] Cant., II, 7.

Rome, qui a servi, par excellence, de modèle au clergé de toute l'Église, soit le plus régulier de tous. Ensuite, le mal qui se fait en votre présence en est plus honteux pour vous-même. Il importe à l'honneur de Votre Sainteté que des ecclésiastiques qui vivent sous vos yeux soient si bien pliés à la règle, si bien formés à la discipline, qu'ils offrent le miroir et l'exemple de tout ordre et de toute décence. Ils doivent se montrer, plus que tous les autres, exercés aux fonctions sacrées, versés dans l'administration des sacrements, zélés pour l'instruction des peuples, toujours attentifs sur eux-mêmes pour se maintenir dans une chasteté parfaite.

Que dirai-je de votre peuple? Ce peuple est le peuple romain : je ne saurais exprimer ni plus brièvement ni mieux ce que je pense de votre troupeau particulier. Quoi de plus connu dans tous les temps que l'arrogance et l'orgueil des Romains? peuple étranger à la paix et accoutumé à la révolte; peuple récalcitrant et intraitable, qui jusqu'à présent n'a su porter le joug que lorsqu'il n'a pu résister. Voilà la plaie : c'est à vous de la soigner; il ne vous est pas permis d'éluder cette tâche. Vous riez peut-être de mon discours, persuadé que le mal est incurable. Ne soyez pas si défiant : c'est le soin, qu'on exige de vous, et non la guérison. En un mot, vous avez lu dans l'Évangile : *Ayez soin de cet homme*, et non, *guérissez-le*, ou *rendez-lui la santé*[1]. Un poëte a dit avec vérité : *Il n'est pas toujours au pouvoir du médecin de guérir son malade*[2]. Mais il vaut mieux que je vous cite un de vos maîtres. Saint Paul s'exprime ainsi : *J'ai travaillé plus que tous*[3]. Il ne dit pas : *J'ai fait plus de bien*; ou : *J'ai porté plus de fruit que tous*, évitant scrupuleusement un mot qui sentirait l'orgueil. C'est qu'il avait, d'ailleurs, appris, par les leçons de Dieu lui-même, que *chacun recevra selon son travail*[4], et non selon ses succès. Et voilà pourquoi ce fut dans ses travaux, plus que dans ses succès, qu'il crut devoir mettre sa gloire; comme il vous l'apprend lui-même autre part, en disant : *Dans mes travaux sans nombre*[5].

A son exemple, vous aussi, faites, croyez-moi, ce qui dépend de vous; Dieu fera bien assez ce qui dépend de lui, sans que vous deviez vous en mettre en peine. Plantez, arrosez, prodiguez vos soins; et vous avez rempli votre tâche. Quant à l'accroissement, Dieu le donnera, s'il le veut, et non vous. Que si, par hasard, il ne le veut pas, vous n'y aurez rien perdu : car l'Écriture dit : *Dieu récompensera les travaux de ses saints*[1]. Le prix du travail est assuré, et nul mauvais succès ne peut vous en priver : j'ose le dire sans trop présumer de la puissance et de la bonté divines. Je sais bien que ce peuple a endurci son cœur; mais *Dieu peut, de ces pierres mêmes, susciter des enfants à Abraham*[2]. *Qui sait s'il ne retournera pas en arrière et ne pardonnera pas*[3], s'il ne les convertira point et ne les guérira point? Mais loin de moi la pensée de dicter à Dieu ce qu'il doit faire : puissé-je vous amener vous-même à faire ce qu'il faut, et à le faire comme il faut!

3. Je touche, il est vrai, un point délicat, et j'entame une discussion épineuse. Car, dès que je commencerai de dire ce que je pense, je vois assez ce qui me menace : on va crier à la nouveauté, ne pouvant pas crier à l'injustice. Pour moi, je n'accorderai pas même qu'il y ait ici rien de nouveau : car je sais que la chose dont il s'agit a été jadis en usage, et que, par conséquent, elle a pu tomber en désuétude, sans qu'il soit permis désormais de la donner pour une innovation. Or, quelqu'un osera-t-il nier qu'il faille qualifier d'usage ce qui, de science certaine, s'est non-seulement pratiqué autrefois, mais pratiqué à chaque instant, pendant un temps assez considérable? Je vais dire, enfin, de quoi je veux parler; mais ce sera en pure perte. Pourquoi? Parce que cela déplaira à vos hauts et puissants seigneurs, qui font plus volontiers leur cour au trône qu'à la vérité.

Il y eut avant vous des hommes qui se dévouaient tout entiers au soin de paître leur troupeau, se glorifiant des fonctions et du titre de pasteur, ne regardant comme indigne d'eux que ce qu'ils réputaient contraire au salut de leurs brebis, ne cherchant point leurs intérêts, mais en faisant le sacrifice. Ils sacrifièrent également et leurs peines, et leurs biens, et leur personne. Ce qui a fait dire à l'un d'eux : *Je me sacrifierai moi-même, après tout le reste, pour le salut de vos âmes*[4]. Et, comme s'ils eussent dit : *Nous ne sommes pas venus pour être servis, mais pour servir*[5], ils annonçaient, toutes les fois qu'il le fallait, l'Évangile sans aucune retribution. Le seul profit, la seule gloire, le seul bonheur qu'ils attendaient de ceux qui leur étaient soumis, c'était de les rendre, autant qu'il était en eux, *un peuple parfait aux yeux du Seigneur*[6].

[1] Luc, x, 35. — [2] Ovid., Pont. liv., I, élég 10. — [3] Cor., xv, 10. — La Vulgate porte : *Abundantius illis omnibus laboravi.* — [4] I Cor, III, 8. — [5] II Cor, XI, 23.

[1] Sag., x, 17. — [2] Matth., III, 9. — [3] Joël, II, 14. — [4] II Cor., XII, 15. — [5] Marc, x, 45. — [6] Luc, I, 17.

C'était là le but de tous leurs efforts; c'était pour cela qu'ils brisaient leur corps et leur âme, qu'ils supportaient le travail et la misère, la faim et la soif, le froid et la nudité.

4. A l'heure qu'il est, où règne, je vous prie, un tel usage? Un autre, bien différent, l'a remplacé; les vues sont tout à fait changées; et plût à Dieu que ce ne fût pas en empirant! Toutefois, les soins, les soucis, le zèle, la sollicitude, sont encore les mêmes, je l'avoue : ils ont changé d'objet, sans s'affaiblir. Je dois vous rendre ce témoignage, que vous ne ménagez pas plus, même les biens de la fortune, qu'on ne le faisait autrefois. Mais c'est dans l'emploi qu'on en fait, que consiste la différence. Quel étrange abus en résulte! Peu de personnes sont attentives à la voix du législateur, tous jettent les yeux sur ses mains. Et certes, ce n'est point à tort : car c'est d'elles seules que dépendent toutes les affaires de la Papauté. Qui pourriez-vous me citer, parmi les habitants de cette ville immense, qui ait salué votre exaltation, sans être gagné par l'argent ou par l'espoir d'en obtenir? Aussi ne sont-ils jamais si disposés à dominer, que lorsqu'ils ont promis de servir en esclaves. Ils protestent de leur fidélité pour perdre plus facilement celui qui leur donne sa confiance. Dès lors, vous ne formerez point de dessein d'où ils pensent devoir être exclus, vous n'aurez point de secret où ils ne prétendent s'ingérer. Quelqu'un de ces intrigants se présente-t-il à votre porte; pour peu que l'huissier le retarde, je ne voudrais pas être à la place de ce pauvre malheureux.

Jugez maintenant sur ce peu de mots, si je ne connais pas assez bien, moi aussi, les mœurs de ceux qui vous entourent. Ils sont avant tout fort habiles à faire le mal; mais pour le bien, ils en sont incapables. Également odieux à la terre et au ciel, ils ne respectent ni l'un ni l'autre : impies envers Dieu, contempteurs des choses saintes, divisés entre eux, jaloux de leurs voisins, sans pitié pour les étrangers; comme ils n'aiment personne, personne ne les aime; et, parce qu'ils veulent être craints de tous, il faut qu'ils craignent tout le monde. Les voilà, ces hommes qui ne veulent point obéir et qui ne savent pas commander; infidèles à leurs supérieurs, insupportables à leurs inférieurs; ces hommes sans pudeur pour demander, d'un front d'airain pour refuser; ces hommes, importuns quand ils veulent obtenir, sans repos jusqu'à ce qu'ils obtiennent, ingrats quand ils ont obtenu. Ils ont dressé leur langue à débiter de grands mots, pendant qu'ils font de petites choses : généreux pour promettre et avares pour tenir; flatteurs insinuants et détracteurs impitoyables; aussi pleins de candeur pour feindre, que de malice pour trahir.

J'ai prolongé jusqu'ici cette excursion, persuadé que je devais, sur ce point, vous entretenir plus au long et en termes plus exprès de ce qui entoure votre personne.

5. Reprenons maintenant la suite de mon discours.

Comment qualifier l'usage d'acheter, au prix des dépouilles des Églises, ces hommes qui font retentir des *vivat!* sur le passage de Votre Sainteté? Ce qui devrait servir à nourrir les pauvres est alors semé à pleines mains dans les rues qu'habitent les riches. L'argent brille dans la boue; on s'y précipite de tous côtés; il devient la proie, non du plus pauvre, mais du plus fort, ou de celui qui s'est élancé le plus vite. Ce n'est point par vous, il est vrai, qu'a commencé cet usage, ou plutôt cet indigne abus. Puisse-t-il, du moins, finir par vous!

Mais poursuivons. Au milieu de ce tumulte, vous vous avancez, vous, pasteur, tout éclatant de dorures, tout diapré des plus riches couleurs. Et qu'en revient-il aux brebis?... Ah! si j'ose le dire, les démons ont bien plus à faire ici que les brebis. Est-ce donc là ce que pratiquait Pierre? est-ce ainsi que se jouait Paul? Vous voyez tout votre clergé brûler de zèle pour le seul maintien de sa dignité. On accorde tout à la pompe extérieure; rien, ou peu s'en faut, à la sainteté. Si, lorsque le besoin l'exige, vous essayez de descendre un peu et de vous rendre plus populaire : « Gardez-vous-en bien, s'écrient-ils : la bienséance s'y oppose; cela n'est plus de notre temps; cela ne convient point à la majesté pontificale; n'oubliez pas ce que vous êtes ». Mais de ce qui peut plaire à Dieu, c'est de quoi l'on parle le moins; mais, de la perte du salut, on n'a aucune inquiétude : à moins que nous ne jugions propre au salut ce qui annonce la grandeur, et que nous ne prenions pour juste ce qui respire la vaine gloire. Tout ce qui sent l'humilité semble à tel point déshonorant aux yeux des gens de votre cour, qu'il leur arriverait plutôt d'être humbles en réalité, que de consentir à le paraître. La crainte de Dieu est réputée simplicité, pour ne pas dire folie. Un homme timoré et qui tient à sa conscience, est qualifié d'hypocrite. Enfin, celui qui aime la retraite et qui réserve quelques moments pour lui, passe pour un être inutile.

CHAPITRE III.

C'EST AU SOUVERAIN PONTIFE D'EXTIRPER DU CŒUR DE SES PEUPLES TOUTES CES COUPABLES HABITUDES.

6. Et vous, donc, que faites-vous? dormirez-vous encore en présence de ces hommes qui vous entourent des piéges de la mort? Je vous en prie, prenez un peu de patience, et supportez-moi. Ou plutôt, daignez faire grâce à la timidité de mon langage, bien plus qu'à ma témérité. Je brûle pour vous d'un saint zèle; et plût à Dieu qu'il vous fût aussi utile qu'il est ardent! Je sais quel lieu vous habitez; vous avez avec vous des incrédules, des hommes de désordre : ce sont des loups, non des brebis; et cependant, vous êtes leur pasteur. Ce sera donc une bien utile *considération*, que celle qui vous fera trouver, s'il est possible, un moyen de les convertir, afin qu'ils ne vous pervertissent pas eux-mêmes. Pourquoi désespérer qu'ils puissent redevenir brebis, alors que, de brebis, ils ont pu devenir loups? C'est ici, oui, c'est ici, que je ne veux point vous épargner; et cela, pour que Dieu vous épargne. Ou niez positivement que vous êtes pasteur d'un tel peuple, ou prouvez que vous l'êtes en effet. Vous ne le nierez point, de crainte que celui dont vous occupez le siége ne vous renie pour héritier. Or, celui-là, c'est Pierre; et l'on n'a point appris qu'il se soit jamais montré au peuple, orné de pierreries, couvert de soie ou chargé d'or, ni monté sur une blanche haquenée, ni escorté de soldats, ni environné d'un bruyant cortége de serviteurs. Cependant, sans cet appareil, il crut pouvoir suffisamment accomplir sa mission salutaire : *Si vous m'aimez, paissez mes brebis*[1]. En toutes ces choses, vous avez succédé, non à Pierre, mais à Constantin[2]. Je vous conseille de les tolérer à cause des temps, mais de ne pas les affecter comme un devoir.

Je vous recommande bien plutôt ce que je sais être pour vous une véritable obligation. Quoique couvert de pourpre, quoique revêtu d'or, vous ne devez point redouter les peines et les sollicitudes pastorales, vous l'héritier d'un pasteur; vous ne devez point rougir de l'Évangile. Que dis-je? si vous mettez du zèle à évangéliser, vous pouvez même paraître avec gloire jusque dans les rangs des Apôtres. Or, évangéliser, c'est paître son troupeau. Faites l'œuvre d'un prédicateur de l'Évangile, et vous aurez accompli celle d'un pasteur.

7. Mais, direz-vous, ce sont des dragons et des scorpions[1] que vous m'exhortez à paître, et nullement des brebis. Raison de plus, vous répondrai-je, pour que vous entrepreniez de les réduire, mais avec la parole, et non avec le fer. Pourquoi chercheriez-vous à ressaisir l'usage du glaive, après avoir une fois reçu l'ordre de le remettre dans son fourreau? Et toutefois, ceux qui vous en contestent la propriété, ne font pas assez d'attention, selon moi, à cette parole du divin Maître : *Remettez* VOTRE *glaive dans le fourreau*[2]. Il est donc à vous, ce glaive; et, si ce n'est pas votre main, c'est du moins votre volonté, qui peut, au besoin, le tirer encore. Au contraire, s'il n'était point vrai que le glaive d'acier fût aussi bien à vous que le glaive spirituel, à ces paroles des Apôtres : *Nous avons ici deux épées*, le Seigneur n'eût pas répondu : *C'est assez*[3]; mais : *C'est trop*. L'un et l'autre glaives sont donc à l'Église, et le glaive spirituel et le glaive matériel. Mais le dernier doit être tiré pour l'Église; le premier doit, de plus, être tiré par elle : celui-ci, par la main du prêtre; l'autre, par la main du soldat, mais toujours au signal du prêtre et sur l'ordre du souverain. Quant à ce dernier glaive, j'en parlerai ailleurs. Vous, maintenant, armez-vous de celui qui vous fut donné pour frapper; et blessez-en, pour les sauver, sinon tous les pécheurs, sinon même un grand nombre, du moins tous ceux que vous pourrez atteindre.

8. Je ne suis pas, allez-vous dire, plus habile que mes devanciers : quel est celui d'entre eux que cette nation incorrigible, je ne dis point ait écouté, mais n'ait point tourné en ridicule? Eh bien, vous, insistez d'autant plus, ne fût-ce que pour voir s'ils vous écouteront et se tiendront tranquilles; insistez encore, quand même ils résisteraient. En vous tenant un tel langage, peut-être serai-je taxé d'exagération.

[1] Jean, XXI, 17.

[2] M. le sénateur Bonjean a encore cité plusieurs passages isolés de ce chapitre, et d'abord celui-ci; mais il a eu soin de s'arrêter là, et s'est bien gardé de faire connaître la suite de l'argumentation du saint Docteur, ainsi que le lui reproche Mgr Nardi : « Dites-nous, Monsieur le Sénateur, quel motif vous a conduit à retrancher de votre version : *Je vous conseille de les tolérer à cause des temps*, et ce qui suit? Cependant cette accusation de faste, fût-elle juste, ou seulement envisagée ainsi par le moine austère de Chiaravalle, qu'a-t-elle à faire, je vous prie, avec Pie IX, qui vit dans deux petites chambres, porte une pauvre soutane et fait oublier l'art à son cuisinier? Un sénateur français, doté de 50,000 fr. par année, est-il en conscience bien venu à présenter de tels reproches?»

[1] Les *dragons* étaient les ennemis déclarés, les Garibaldi, les Mazzini, les Gavazzi de l'époque; les *scorpions* signifiaient les trompeurs et les hypocrites. — Mgr NARDI, *loc. cit.*

[2] Jean, XVIII, 11. — [3] Luc, XXII, 38.

Mais est-ce moi qui ai dit : *Insistez à temps et à contre-temps*[1] ? Traitez-le donc d'exagéré, celui-là, si vous l'osez. Le prophète reçoit cet ordre : *Crie, ne cesse point de crier*[2] ; et contre qui, si ce n'est contre les criminels et les pécheurs? *Dénonce*, lui dit-on, *ses prévarications à mon peuple, et ses péchés à la maison de Jacob*[3]. Et remarquez bien qu'il s'agit à la fois ici des prévaricateurs et du peuple de Dieu. Faites l'application à ceux dont je vous parle ; et tout injustes, tout criminels qu'ils sont, prenez garde qu'il ne vous soit dit : *Ce que tu as refusé à l'un des plus petits des miens, tu l'as refusé à moi-même*[4].

Je conviens que ce peuple a été jusqu'à ce jour d'une obstination rebelle et d'un cœur indompté; mais qu'il soit indomptable aussi, je ne vois pas d'où vous pourriez le savoir avec certitude. Ce qui n'a pas eu lieu encore, peut arriver un jour. Si vous n'osez compter sur vous-même, du moins *pour Dieu il n'est rien d'impossible*[5]. S'ils sont d'une dureté obstinée, travaillez, de votre côté, à devenir plus dur encore. Il n'y a rien de si dur au monde qui ne cède à plus dur que soi. Le Seigneur disait au prophète : *Je t'ai donné un front plus dur que leurs fronts*[6]. Vous n'avez qu'un moyen d'être quitte envers Dieu ; c'est d'en user à l'égard de ce peuple de manière à pouvoir lui dire : O mon peuple, *qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie point fait*[7] ? Si vous l'avez fait, mais sans succès, il vous reste enfin une chose à faire et à dire : sortez de la ville des Chaldéens, et dites : *Mon devoir me prescrit encore de porter l'Évangile à d'autres cités*[8]. Vous n'aurez pas, je pense, regret de votre exil, en échangeant une seule ville contre l'univers tout entier[9].

[1] II Timoth, IV, 2. — [2] Isaïe, LVIII, 1. — [3] *Ibid.*, 2. — [4] Matth., XXV, 45. — [5] Luc, I, 37. — [6] Ézéch., III, 8. — [7] Isaïe, V, 4. — [8] Luc, IV, 43.

[9] Pour en finir avec les citations incomplètes et tronquées de M. le sénateur Bonjean, Mgr Nardi termine ainsi la partie de son écrit qui concerne saint Bernard :

Vous avez sauté cette fois encore, Monsieur, et il ne faut pas sauter ce dont on ne s'accommode pas ; vous avez sauté les mots importants que voici : « L'Église a deux glaives « (pouvoirs) : l'un spirituel, l'autre matériel. » Eh bien ! que vous semble de ce « glaive matériel » (*gladius materialis*) ?

« Vous avez fini, Monsieur le Sénateur ; moi je commence : car j'ai aussi le droit de citer. Vous parliez d'Arnauld de Brescia, hérétique manichéen qui avait soulevé Rome contre le Pape, « ne lui laissant que le soin des choses sacrées » (*sola sacrorum cura Pontifici relicta*) ; et vous vous êtes figuré que le pape Eugène consultait saint Bernard pour savoir s'il pouvait tolérer une pareille usurpation. Eugène n'a pas consulté saint Bernard ; mais saint Bernard avait répondu longtemps auparavant à cette demande, dans une lettre sévère adressée aux Romains (la CCXLIII^e). En voici deux ou trois passages : « Pourquoi, ô Romains ! avez-vous provoqué contre « vous la colère des rois de la terre et du Seigneur du ciel, « par l'intolérable et sacrilége folie de vos attentats contre le « Saint-Siége, entouré de priviléges divins et *royaux? Vous « voudriez en diminuer l'éclat*, ô Romains, qui devriez le « défendre, fussiez-vous seuls, envers et contre tous. Ainsi, « ô Romains insensés! sans discernement ni jugement du bien, « vous avez souillé, autant qu'il était en vous, votre chef et « le chef de tous ; un chef que vous auriez dû défendre en « cas de nécessité, au péril même de vos jours. Vos pères ont « subjugué le monde : et vous, vous voulez faire de Rome la « risée du monde. Voilà l'héritier de Pierre chassé du siége et « de la ville de Pierre ! voilà les cardinaux et les évêques dé- « pouillés par vous de leurs biens et de leurs maisons! O « peuple insensé et déraisonnable ! » (Ép. 243, n. 3.)

« Mais voici qui est bien autrement fort, Monsieur. Ce saint Bernard que vous avez raison d'appeler « le plus grand homme « de l'Église et de l'État au XIIe siècle », en même temps qu'il écrivait aux Romains ce que vous venez d'entendre, écrivait aussi, en la même année 1146, à Conrad, empereur de Germanie ; et savez-vous ce qu'il lui disait? Une énormité en opposition radicale avec les grands principes du *fait accompli*, de la *non intervention*, des *nationalités*, en opposition même avec les intérêts de la France, lui si français ! il écrivait au César germanique de descendre en Italie à la tête de son armée, pour faire rentrer les Romains insurgés sous l'autorité du Pape, et il lui citait ces mots du Psalmiste : « Ceins « tes flancs de ton épée, ô vaillant guerrier ! (Ps. XLIV, 3.) « Nous espérons en Dieu que tu triompheras : les Romains « sont plus orgueilleux et arrogants que forts. » (Ép. 244, 3) Donc, Monsieur le Sénateur, ou laissez en paix saint Bernard, ou prenez-le tel qu'il est » — Mgr NARDI *loc. cit.*

CHAPITRE IV.

QUELS HOMMES LE SOUVERAIN PONTIFE DOIT CHOISIR POUR ÊTRE AUPRÈS DE LUI ET LE SECONDER DANS SON MINISTÈRE. SAINT BERNARD CARACTÉRISE ICI D'UNE MANIÈRE ADMIRABLE LES VERTUS REQUISES DANS LES CARDINAUX OU LES PRÉLATS.

9. Venons maintenant à ceux qui approchent plus près de vous et qui partagent vos travaux. Ce sont ici vos affidés, vos intimes. En conséquence, s'ils sont hommes de bien, vous en profitez le premier ; comme aussi, s'ils sont méchants, vous en souffrez plus que les autres. Ne vous dites pas en santé, quand des douleurs de reins vous travaillent : en d'autres termes, ne vous flattez pas d'être bon, si vous avez des méchants pour appuis. Et fussiez-vous bon en effet, votre bonté toute seule, quel fruit pourra-t-elle produire ? Ainsi qu'il me souvient de l'avoir dit dans un livre précédent, de quel avantage peut être aux Églises de Dieu votre attachement personnel pour la justice, là où prévaut l'opinion de ceux qui pensent autrement? Mais vous ne sauriez espérer vous-même de conserver votre bonté au milieu des obsessions des méchants, non plus que votre

vie dans le voisinage d'un affreux reptile. On cherche vainement un refuge contre un mal que l'on porte en soi-même. Et, au contraire, un bien qu'on possède chez soi, procure d'autant plus de jouissance qu'on peut en user à toute heure.

Mais que ceux qui vous entourent vous soient utiles ou à charge, à qui l'attribuer qu'à vous, qui les avez admis ou choisis tels qu'ils sont? Je ne dis pas ceci de tous: car il en est que vous n'avez pas choisis, mais qui vous ont choisi vous-même. Cependant ils n'ont de puissance que celle que vous leur avez accordée ou permise. Nous revenons donc au même principe: n'imputez qu'à vous seul tout ce que vous souffrez de la part de celui qui ne peut rien sans vous.

Ces derniers exceptés, il ne faut pas, quant au surplus, choisir ou rassembler inconsidérément (vous le voyez) ceux qui doivent remplir un pareil ministère. C'est à vous d'appeler de tous côtés et de vous adjoindre, à l'exemple de Moïse [1], des vieillards, et non des jeunes gens; mais des vieillards qui le soient encore moins par l'âge que par les mœurs, et qui vous soient connus comme les anciens du peuple. Pourquoi, d'ailleurs, ne choisiriez-vous pas dans toutes les contrées du monde ceux dont la juridiction doit embrasser le monde entier?

Surtout, qu'aucun solliciteur ne vienne se mêler dans cette affaire. C'est à la prudence, et non aux sollicitations, de diriger notre conduite. Il y a nécessairement des choses que nous ne saurions refuser aux solliciteurs, soit que leur importunité nous les arrache, soit que notre amitié les leur accorde. Mais ceci ne doit s'entendre que des choses qui sont à nous. Pour les cas, au contraire, où il ne m'est pas permis d'agir selon ma volonté, comment admettre un solliciteur? A moins que, par hasard, il ne se borne à désirer qu'il me soit permis de vouloir ce qu'il veut, au lieu de me presser pour que je le veuille.

Tel sollicite pour un autre, tel autre peut-être demande pour soi. Tenez pour suspect tout homme en faveur duquel on vous sollicite Quant à celui qui sollicite pour lui-même, il est déjà jugé. Au reste, il n'importe nullement qu'on sollicite par soi-même ou par un autre. Si un ecclésiastique fréquente la cour sans être de la cour, soyez certain qu'il appartient à cette même espèce d'intrigants. Si vous remarquez un flatteur, un homme toujours disposé à être de l'avis de tout le monde, comptez-le pour un solliciteur, quoiqu'il n'ait encore rien demandé. Le scorpion n'a rien par devant qu'on puisse redouter, mais il pique avec sa queue.

10. Si, comme il n'arrive que trop, vous sentez votre cœur disposé à céder aux cajoleries de pareils hommes, souvenez-vous qu'il est écrit: *On sert toujours le bon vin le premier; mais, quand les buveurs sont enivrés, on leur sert ce qu'on a de pire* [1].

Vous pourrez mettre sur la même ligne l'humilité d'un homme qui craint, et celle d'un homme qui espère. Un homme astucieux et fourbe ne manque pas de prendre un air d'humilité toutes les fois qu'il veut obtenir quelque chose. C'est de ces gens-là que l'Écriture dit: *On en voit qui s'humilient dans de mauvais desseins et dont le cœur est plein de fourberie* [2]. Ce qui se passe tous les jours près de vous, peut vous fournir un exemple frappant de cette vérité. Combien n'en avez-vous pas admis sur leur extérieur suppliant, que vous avez trouvés, bientôt après, fâcheux, insolents, opiniâtres, rebelles! C'est un mal intérieur, que le début déguise, et que la suite met au jour. S'agit-il d'un jeune homme à l'élégant habit, se piquant d'éloquence et vide de sagesse; n'attendez de trouver en lui qu'un ennemi de la justice. C'est pour ces sortes de faux frères que le Maître vous dit: *Ne vous pressez point d'imposer les mains à qui que ce soit* [3].

11. Après avoir écarté toute cette funeste engeance, occupez-vous avec le plus grand soin d'amener auprès de vous des hommes que vous ne deviez pas, bientôt après, regretter d'avoir introduits. Ce serait pour vous une honte de rétracter à chaque instant ce que vous auriez fait; et la décence ne veut pas que votre jugement soit souvent en défaut. En conséquence, quoi qu'il s'agisse d'entreprendre, examinez-le soigneusement en vous-même, et avec ceux qui vous sont attachés. Examinez avant d'exécuter: car, après le fait accompli, il n'est plus temps d'examiner encore. Le conseil du Sage est celui-ci: *Faites tout avec réflexion, et après l'action vous n'aurez point de repentir* [4]. Du reste, persuadez-vous que ceux qu'il s'agit d'admettre pourraient difficilement être éprouvés à la cour; et qu'il faut dès lors, autant que possible, faire choix d'hommes déjà éprouvés, et non à éprouver. Nous, dans nos monastères, nous recevons tous ceux qui se présentent, espérant les améliorer. Mais à la

[1] Nombr., XI, 16.

[1] Jean, II, 10. — [2] Eccli, XIX, 23. — [3] I Timoth., V, 22. — [4] Eccli., XXXII, 24. — La Vulgate porte: *Fili, sine consilio nihil facias*, etc.

cour, pour l'ordinaire, il est plus facile de les recevoir bons que de les rendre tels. Et si l'expérience nous démontre qu'on y a vu plus de bons se corrompre, que de méchants s'amender, il faut chercher, évidemment, des hommes à l'égard desquels on n'ait ni corruption à craindre ni amendement à désirer, parce qu'ils sont déjà parfaits.

12. Ne prenez donc pas ceux qui convoitent vos charges et qui courent pour les avoir; mais ceux qui hésitent, mais ceux qui refusent : même faites-leur violence, et contraignez-les d'accepter. C'est sur de tels sujets, à mon avis, que vous pourrez vous reposer avec confiance. Ils ne seront pas armés d'un front d'airain, mais pleins de modestie et de retenue. Ils ne craindront rien que Dieu, n'espèreront rien que de Dieu. Ils ne regarderont pas aux mains de ceux qui se présenteront, mais à l'urgence de leurs affaires. Ils défendront courageusement l'opprimé, et protégeront par leurs jugements l'homme inoffensif et timide. Ils seront réglés dans leurs mœurs, éprouvés dans la sainteté, habitués à l'obéissance, exercés à la patience, soumis à la discipline, sévères dans leur censure, catholiques dans leur foi, fidèles dans leur administration, pleins d'attachement pour la paix, pleins de respect pour l'unité. Ils seront droits dans leurs jugements, prévoyants dans leurs conseils, judicieux pour donner des ordres, habiles pour prendre des mesures, courageux dans leurs actions, modestes dans leurs paroles, résignés dans l'adversité, dévoués dans la prospérité ; sans emportement dans leur zèle, sans faiblesse dans leur indulgence, sans oisiveté dans leurs loisirs, sans faste à l'égard de leurs hôtes, sans profusion avec leurs commensaux ; s'inquiétant peu des biens de la fortune ; n'enviant point celle des autres et ne prodiguant point la leur; agissant en tout et partout avec une extrême prudence. Quand il faudra remplir une mission en qualité d'ambassadeurs de Jésus-Christ, ils ne la repousseront pas si on la leur donne, et, si on ne la leur donne pas, ils ne chercheront point à l'obtenir. Après s'être excusés par modestie, ils ne mettront pas d'obstination dans leur refus. Une fois partis pour leur mission, ils ne courront pas après l'or, mais ils suivront les pas du divin Maître. Ils ne regarderont pas une légation comme un moyen de s'enrichir et ne s'y proposeront pas le profit, mais l'utilité. Ils seront pour les rois un nouveau Jean-Baptiste, pour les Égyptiens un Moïse, pour les impudiques un Phinées, un Élie pour les idolâtres, un Élisée pour les avares, un Pierre pour les imposteurs, un Paul pour les blasphémateurs; pour les trafiquants sacriléges, un autre Jésus-Christ. Ils instruiront le peuple, au lieu de le dédaigner; feront trembler les riches, au lieu de les flatter; prendront soin des pauvres, loin de leur être à charge ; mépriseront les menaces des grands, loin de s'en effrayer. Ils arriveront sans fracas, et ils partiront sans colère. Ils ne dépouilleront pas les Églises, mais il les réformeront. Ils n'épuiseront point les bourses, mais ils régénèreront les cœurs et corrigeront les vices. Ils auront soin de leur réputation, sans porter envie à celle des autres, Ils auront le goût et l'habitude de l'oraison ; et, en toute occasion, ils se confieront plus dans la prière que dans leur habileté ou leurs efforts. Leur arrivée apportera la paix, leur départ n'aura rien d'hostile. Leur entretien sera édifiant; leur vie, exemplaire; leur présence, agréable; leur mémoire, en bénédiction. Ils se rendront aimables, non par leurs paroles, mais par leurs œuvres; et ils s'attireront le respect, non par leur faste, mais par leurs actions. Humbles avec ceux qui sont humbles, et doux avec ceux qui sont doux, ils reprendront sans ménagement ceux qui ne ménagent personne, ils réprimeront les méchants et ne feront point grâce aux superbes. Ils ne se hâteront point de s'enrichir ou d'enrichir les leurs de la dot de la veuve et du patrimoine du divin Crucifié, donnant gratuitement ce qu'ils auront reçu gratuitement [1], et n'exigeant de rétribution ni pour rendre la justice à ceux dont les droits sont méconnus [2], ni pour punir les nations coupables, ni pour gourmander sévèrement les peuples [3]. Enfin, pareils à ces soixante-et-dix vieillards autrefois choisis par Moïse [4], ils se montreront animés d'une portion de votre esprit, et par là disposés, absents comme présents, à faire leur unique étude de vous plaire et de plaire à Dieu. Ils reviendront auprès de vous harassés de fatigue, mais non chargés de butin; et ils se glorifieront, non d'avoir rapporté de leur voyage tout ce que les contrées étrangères ont de rare et de précieux, mais d'avoir laissé la paix aux royaumes, des lois aux barbares, le repos aux monastères, le bon ordre aux Églises, la régularité au clergé, et à Dieu un peuple digne de lui, pratiquant à l'envi toutes les bonnes œuvres.

[1] Matth, x, 8. — [2] Ps. CXLV, 7. — [3] Ps. CXLIX, 7. — [4] Nomb, XI, 16 et 17.

CHAPITRE V.

IL CONFIRME SA DOCTRINE PAR DES EXEMPLES, ET IL FAIT UNE CRITIQUE ADROITE DES PRÉTENTIONS ORGUEILLEUSES DES MINISTRES DE SA SAINTETÉ.

13. Je crois pouvoir convenablement placer ici un trait de notre cher Martin, de douce mémoire. L'anecdote vous est connue ; mais vous l'avez peut-être oubliée. Ce prélat, revêtu du titre de cardinal-prêtre, après avoir rempli les fonctions de légat dans la Dacie, s'en retourna si pauvre, que, se trouvant au moment de manquer d'argent et de montures, il n'arriva qu'à grand'peine à Florence. Là, l'évêque du lieu lui donna un cheval, qui le porta jusqu'à Pise, où je me trouvais alors. Le lendemain, je crois, l'évêque, l'ayant suivi dans cette ville (car il y avait un procès au moment d'être jugé), se mit en devoir de solliciter la protection de ses amis. Et, comme il leur rendait successivement visite, le tour de Martin arriva. On comptait sur lui plus que sur tout autre : car il ne pouvait avoir oublié le service qu'on venait de lui rendre. Alors Martin : « Vous m'avez trompé, répondit-il : j'ignorais que vous eussiez un procès sur les bras. Reprenez votre cheval : il est dans l'écurie » ; et il le lui rendit sur l'heure. Qu'en dites-vous, mon cher Eugène? N'est-ce pas, en effet, chose d'un autre siècle, qu'un légat revienne du pays de l'or sans rapporter un peu d'or? qu'il traverse le pays de l'argent, sans songer à l'argent le moins du monde? et, enfin, qu'il repousse à l'instant même un don qui peut être suspect?

14. Mais qu'il est doux pour moi d'avoir à rappeler et à nommer ici un homme si distingué par ses vertus ! Je veux parler de l'évêque de Chartres, Gaufride, qui exerça dignement, à ses propres frais, la charge de légat dans l'Aquitaine, et cela durant plusieurs années. Ce que je vais vous dire, je l'ai vu de mes yeux. J'étais avec lui dans ce pays, lorsqu'un prêtre de la contrée vint lui offrir de ces poissons connus sous le nom d'esturgeon. Le légat, s'étant informé de ce qu'il avait coûté : « Je ne l'accepte point, dit-il, si vous n'en recevez le prix » ; et il rendit cinq pièces de monnaie au prêtre, qui résistait en rougissant.

Un autre jour, nous trouvant dans un château, la dame du lieu lui offrit, dans son pieux empressement, avec un linge pour essuyer ses mains, deux ou trois plats d'un beau travail, quoiqu'ils fussent en bois. Le prélat consciencieux les considéra quelque temps, en fit l'éloge, mais ne consentit point à les accepter. Aurait-il jamais reçu des plats d'argent, celui qui refusait ainsi des plats de bois? Non, il n'y eut personne qui pût dire à ce saint légat : *Nous avons enrichi Abraham*[1]. Mais lui, avec Samuel, disait librement à tout le monde : *Plaignez-vous de moi devant le Seigneur et devant l'oint du Seigneur, si j'ai jamais enlevé à quelqu'un ou son bœuf ou son âne; si j'ai accusé injustement, ou si j'ai opprimé qui que ce soit ; si j'ai accepté un présent des mains de quelqu'un d'entre vous, et je vous montrerai le cas que j'en fais, en vous le rendant aujourd'hui même*[2].

Oh ! si nous avions beaucoup d'hommes comme ceux dont je viens de parler ! qui serait plus heureux que vous? quoi de plus doux qu'un pareil siècle? ne croiriez-vous pas savourer dès ce monde un avant-goût de la bienheureuse éternité, lorsque, partout où vous iriez, vous verriez se presser autour de vous une si noble et si sainte milice?

15. Si je vous connais bien, vous vous arrêtez à cette pensée ; et, poussant un profond soupir, vous vous parlez de la sorte à vous-même : « Dois-je regarder comme possible ce qu'on me dit en ce moment? dois-je espérer rester ici-bas jusqu'à ce que ces choses arrivent? Qui me donnera de vivre assez pour en être le témoin? Oh ! si je pouvais voir pendant ma vie l'Église de Dieu soutenue par de telles colonnes ! oh ! si je voyais l'épouse de mon divin Maître commise à des cœurs si fidèles, confiée à des mains si pures !... qu'y aurait-il au-dessus de mon bonheur, de ma sécurité, quand je contemplerais autour de moi de pareils gardiens de ma personne, de pareils témoins de ma vie? C'est à eux que je pourrais sans crainte confier tous mes secrets, communiquer tous mes desseins ; à eux que je m'ouvrirais tout entier, comme à un autre moi-même. Ce seraient eux qui, si je tendais à m'écarter un peu, me reliendraient dans la voie ; qui réprimeraient mes emportements, qui réveilleraient ma paresse. Leur respectueuse franchise saurait à propos rabaisser mon orgueil, ou tempérer les excès de mon zèle. Leur constance et leur énergie raffermiraient ma volonté flottante, relèveraient mon courage abattu. Leur foi et leur sainteté me porteraient à tout ce qui est saint, à tout ce qui est honnête, à tout ce qui est pur, à tout ce qui est aimable, à tout ce qui produit la bonne renommée ».

[1] Genèse, XIV, 23. — [2] I Rois, XII, 3.

Et maintenant ramenez vos regards, mon cher Eugène, sur l'état présent de la cour ou de l'Église, et sur les habitudes des prélats, de ceux principalement qui résident auprès de vous.

16. Mais c'en est assez sur ce sujet. Je l'ai touché légèrement, sans vouloir *percer la muraille*[1]. C'est à vous d'y fouiller et de voir l'intérieur, en votre qualité d'héritier du Prophète. Moi, je n'ai pas le droit d'aller plus avant. Je n'indiquerai qu'une chose, qui saute d'elle-même aux yeux. C'est une prétention ridicule dans vos ministres que celle de s'arroger le pas sur vos confrères dans le sacerdoce. Cette prétention n'a pour elle ni la raison, ni la tradition, ni l'autorité. Et si, pour la défendre, on allègue l'usage établi, certes, il vaut bien mieux mépriser l'usage, que de méconnaître la prééminence du premier rang sacerdotal. Toutefois c'est un motif assez frivole que celui dont ils entendent surtout se prévaloir. — « C'est nous, disent-ils, qui, dans toutes les occasions solennelles, sommes placés le plus près du souverain Pontife : s'il est assis, nous occupons les siéges les plus rapprochés de sa personne ; s'il marche, nous fermons le cortége dont il est précédé. » — Oui, mais tout cela n'est nullement un privilége de votre dignité ; c'est un devoir d'assiduité attaché à votre charge, et qui justifie, par ce cérémonial lui-même, le titre de *diacre* que vous portez. Enfin, pendant que les prêtres, dans une assemblée régulière, occupent des siéges autour du Pontife, vous êtes assis à ses pieds : on vous place plus près de lui, pour que vous soyez plus à portée de le servir.

Nous lisons dans l'Évangile qu'il *s'éleva une dispute entre les disciples, pour savoir quel était le plus grand parmi eux.* Vous seriez heureux, ô Eugène, si, pour tout le reste comme pour cela, ceux qui vous entourent suivaient l'exemple des Apôtres.

CHAPITRE VI.

COMMENT DOIT SE CONDUIRE LE SOUVERAIN PONTIFE A L'ÉGARD DE SES SERVITEURS ET DE L'ORDRE DE SA MAISON. LES SOINS DE L'ADMINISTRATION DOMESTIQUE ÉTANT AU-DESSOUS DE SA DIGNITÉ, IL DEVRA LES CONFIER A UN INTENDANT.

17. Mais c'est trop s'arrêter à la cour ; il est temps de sortir du palais : on nous attend dans votre habitation particulière. Ici les individus sont non-seulement autour de vous, mais, pour ainsi dire, au dedans de vous-même. Ce n'est point une *considération* superflue, que celle qui a pour objet de bien régler votre maison, ou de s'occuper des personnes qui vivent près de vous et dans votre intérieur : pour moi, je la déclare même nécessaire. Écoutez saint Paul : *Si un homme ne sait point diriger sa maison, comment aura-t-il soin de l'Église de Dieu*[1] ? Il dit encore : *Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et surtout de ses serviteurs, il a renié sa foi, et il est pire qu'un infidèle*[2].

En vous tenant ce langage, je ne prétends point qu'occupé des choses les plus relevées, vous donniez votre attention aux plus basses ; que vous vous rapetissiez en quelque sorte, et que vous prodiguiez aux moindres intérêts ce que vous devez aux plus grands. Pourquoi vous engageriez-vous dans des soins dont Dieu lui-même vous a exempté ? *Toutes ces choses*, a-t-il dit, *vous seront données par surcroît*[3], Cependant, *il faut faire les grandes choses et ne pas négliger les petites*[4]. Mais, en faisant celles-là par vous-même, vous devez pourvoir, par vous-même encore, à ce que d'autres exécutent celles-ci pour vous. Car, si l'un de vos serviteurs ne peut suffire à la fois par lui-même à soigner les chevaux et à servir les tables, comment pourriez-vous par vous-même avoir également l'œil sur votre maison et sur celle de votre Maître ? C'est de celle-ci qu'il est écrit : *O Israël, qu'elle est grande la maison du Seigneur*[5] !

Il faut donc que l'esprit soit entièrement affranchi de ces détails petits et méprisables, quand il doit son appplication à tant et de si grandes choses. Il faut qu'il soit libre, et qu'aucun objet étranger ne s'empare violemment de lui ; qu'il soit pur, et qu'aucun indigne attachement ne l'incline vers la terre ; qu'il soit droit, et qu'aucune mauvaise tendance ne le détourne de sa voie ; qu'il soit défendu par la prudence, et qu'aucun soupçon importun ne trouble en secret son repos ; qu'il soit constamment sur ses gardes, et qu'aucune fantaisie inconstante et bizarre ne l'égare loin de lui-même ; qu'il soit ferme, et qu'aucun accident imprévu ne puisse l'ébranler ; qu'il soit invincible, et qu'aucune affliction, même continuelle, ne parvienne à l'abattre ; qu'il soit rempli d'élévation, et qu'aucune perte temporelle ne lui ôte sa dignité.

18. Tels sont, n'en doutez pas, les biens dont vous vous priverez, les maux dont vous serez frappé, si, divisant votre esprit, vous pré-

[1] Ézéch., VIII, 8. — [2] Luc, XXII, 24.

[1] I Timoth., III, 5. — [2] *Ibid.*, V, 8. — [3] Matth., VI, 33. — [4] *Ibid.*, XXIII, 23. — [5] Baruch, III, 24.

tendez le partager entre les intérêts de Dieu et vos petits intérêts de ce monde : cherchez donc quelqu'un que vous puissiez charger de ceux-ci, et qui s'en occupe pour vous. Je dis pour vous, et non avec vous. Il est des choses que vous devez faire par vous-même ; il en est d'autres que vous ferez par vous-même et par d'autres tout ensemble ; certaines, enfin, par d'autres et non par vous. *Qui est assez sage pour faire ce discernement*[1]*?*. Ce n'est point ici le cas de laisser sommeiller votre *considération*. Pour moi, je crois devoir ranger la conduite de votre maison dans la dernière classe que je viens d'indiquer : c'est par un autre, comme je l'ai dit, que vous devez y pourvoir. Mais cet autre, s'il n'est pas fidèle, vous trompera, et s'il n'est pas prudent, il se laissera tromper. Il faut donc chercher à la fois *la fidélité et la prudence, dans celui que vous chargerez du soin de vos affaires domestiques*[2].

Ce n'est pas tout : il vous devient inutile, s'il lui manque une troisième condition. Voulez-vous savoir laquelle? L'autorité. Que lui sert-il, en effet, de vouloir et de savoir tout disposer comme il faut, si, ce qu'il sait et ce qu'il veut, il n'a pas le pouvoir de le faire? Il faut donc lui donner la faculté d'agir comme il l'entendra. Si vous pensez que cela doive tourner au préjudice de sa gestion, rappelez-vous qu'il est fidèle, et qu'il voudra toujours agir comme sa gestion le demande ; considérez qu'il est prudent, et qu'il saura toujours exécuter ce qu'elle exige. Mais sa fidélité et sa prudence ne vous seront vraiment utiles, qu'autant qu'il aura largement les moyens d'en venir sans peine aux effets, grâce à la prompte obéissance qu'il obtiendra de tout le monde. Il faut donc que tous lui soient subordonnés ; qu'il n'ait à supporter aucun contradicteur ; que nul n'ait le droit de lui dire : Pourquoi avez-vous fait ainsi? qu'il puisse exclure ou admettre qui lui plaira, changer les serviteurs, transférer les offices à qui et quand il le trouvera bon. Il faut qu'il soit craint de tous, de manière à être utile à tous ; qu'il soit à la tête de tous, de manière à profiter à tous et à tirer parti de tous. Si on murmure tout bas contre lui, si on le dénonce en secret, n'accueillez point de telles plaintes ; réputez-les plutôt des calomnies. Je voudrais même que vous prissiez pour règle générale, de regarder comme suspect tout homme qui craint d'articuler publiquement ce qu'il aura dit à l'oreille. Que s'il refuse de s'expliquer ainsi quand vous le jugez nécessaire, tenez-le pour un délateur, et non pour un accusateur.

19. Ainsi donc, qu'un seul prescrive à tous ce qu'ils ont à faire, et que tous ne rendent compte qu'à lui seul. Pour vous, reposez-vous sur lui, réservant vos soins pour vous-même et pour l'Église de Dieu. Si vous ne pouvez découvrir un homme ou assez fidèle ou assez prudent, confiez-vous de préférence à celui qui sera fidèle : c'est le plus sûr des deux partis. Mais, après tout, s'il ne se trouve point de sujet convenable, je vous conseille d'en supporter un, même peu fidèle, plutôt que de vous enfoncer dans un pareil labyrinthe. Souvenez-vous que notre divin Sauveur eut Judas pour économe[1]. Quoi de plus indigne d'un évêque, que de donner son temps aux soins de son ménage et de son petit revenu, de fureter partout, de s'enquérir de tout, d'être tourmenté de soupçons, d'être vivement affecté par chaque perte, par chaque négligence? Je le dis à la honte de certains qui en sont là, qui examinent chaque jour tout ce qu'ils peuvent avoir, qui comptent minutieusement chaque chose, qui se font rendre raison de tout, jusqu'à une obole. Ce n'était point ainsi qu'en usait cet Égyptien, qui, ayant une fois tout livré à Joseph, ne savait pas ce qu'il avait dans sa maison[2]. Qu'après cet exemple un chrétien rougisse de n'oser point se confier à un chrétien! Un homme qui n'avait pas la foi, eut pourtant foi en un esclave ; il l'établit sur tous ses biens : et cet esclave était un étranger!

20. Chose étonnante! des évêques ont sous la main, plus qu'il n'en faut, des hommes à qui ils confieront les âmes ; et ils n'en trouvent point auxquels ils osent confier le soin de leur petit avoir. Voilà, il faut en convenir, d'habiles appréciateurs des choses, qui donnent tout leur soin aux petites, et qui n'en ont que peu ou point du tout des grandes! Mais, comme on le voit clairement, nous supportons plus volontiers les pertes de Jésus-Christ que les nôtres. Nos dépenses de chaque jour sont pour nous l'objet d'un examen de chaque jour ; et les pertes continuelles que fait le troupeau du Seigneur ne nous sont pas même connues. On discute tous les jours avec ses serviteurs sur le prix des aliments, sur le nombre de pains qui se sont consommés ; et l'on réunit rarement son clergé pour conférer avec lui sur les péchés des peuples. Qu'un âne tombe, on le relève ; qu'une âme se perde, on n'en a nul souci. Et cela n'a rien d'étonnant, puisque nous ne nous

[1] Ps. CVI, 43. — [2] Luc, XI, 42.

[1] Jean XII, 6. — [2] Gen., XXXIX, 4-6

apercevons pas même de nos chutes continuelles. Mais, au contraire, à chacun de ces calculs dont je viens de parler, ne sommes-nous pas irrités, exaspérés, hors de nous? Combien, pourtant, nous serait moins funeste la perte de nos biens que celle de nos âmes! *Pourquoi*, dit saint Paul, *ne souffrez-vous pas de préférence qu'on porte atteinte à vos intérêts* [1]?

Je vous en prie donc, ô vous qui instruisez les autres, instruisez-vous vous-même (si pourtant ce n'est déjà fait) à tenir plus de compte de vous que de vos biens. Ces biens, essentiellement passagers et dont la possession ne saurait vous être assurée, faites qu'ils passent devant vous sans laisser de trace dans votre cœur. Le ruisseau, partout où il coule, creuse la terre sur son passage : de même, le train des affaires use, en passant, la conscience. S'il est possible qu'un torrent déborde dans la campagne sans préjudice pour les moissons, espérez pouvoir aussi traiter de pareils intérêts sans aucun danger pour votre âme. Ne négligez rien, croyez-moi, pour vous mettre à l'abri de tous ces embarras. Tâchez, en bien des cas, de ne pas les connaître; plus ordinairement, de n'en point faire compte; quelquefois, de les oublier.

21. Il est cependant des choses que je ne voudrais pas que vous ignorassiez : ce sont les mœurs et les inclinations de chacun de vos serviteurs. Il ne faut pas que vous soyez le dernier instruit des désordres de votre maison, comme cela est notoirement arrivé à tant d'autres. En conséquence, ainsi que je l'ai dit plus haut, que chacun ait chez vous sa tâche distincte à remplir : pour vous, veillez à la discipline; ne confiez un tel soin à personne. Si l'on se permet devant vous ou des discours inconvenants ou des manières déplacées, punissez sans retard les coupables; vengez vous-même votre honneur offensé. L'impunité produit l'audace, et l'audace mène aux excès. Ce qui sied dans la maison d'un évêque, c'est la sainteté, c'est la retenue, c'est la décence : la discipline garantit tout cela. Les prêtres de votre maison doivent être plus réservés que les autres, ou ils deviennent la fable de tous. Gardez-vous de souffrir, sur le visage, dans le maintien, dans la démarche de ceux qui vous entourent, rien qui blesse l'honnêteté, rien qui choque la bienséance. Que vos collègues dans l'épiscopat apprennent de vous à ne jamais avoir près d'eux ni ces petits garçons aux cheveux élégamment étalés, ni ces adolescents à la toilette recherchée. C'est un spectacle peu décent, que de voir des têtes frisées se mêler follement à des têtes mitrées. Enfin, rappelez-vous aussi cet avertissement du Sage au père de famille : *Avez-vous des filles?... il faut vous abstenir d'étaler devant elles un visage trop oint par la gaîté* [1].

22. Toutefois, ce n'est pas l'austérité que je vous recommande, mais la gravité. Celle-là épouvante les faibles, celle-ci retient les inconsidérés. Avec la première, on se rend haïssable; sans la seconde, on se fait mépriser. Ce qu'il y a de mieux, cependant, c'est la mesure en toutes choses; et je ne voudrais, quant à moi, ni trop de rigueur ni trop d'indulgence. Quoi de plus agréable que ce terme moyen, également éloigné d'une sévérité qui nous rend incommodes et d'une familiarité qui nous expose au mépris? Dans votre palais, soyez pape; chez vous, soyez père de famille. Faites-vous aimer de vos serviteurs; ou, du moins, faites-vous en craindre. Il est toujours utile de veiller sur sa langue, sans s'interdire cependant une gracieuse affabilité. On doit donc réprimer en toute occasion la démangeaison de parler, mais principalement à table. En un mot, l'extérieur qui conviendra le mieux pour vous, c'est la gravité des actions, la sérénité du visage et le sérieux des discours.

Vos chapelains, et ceux qui vous assistent chaque jour dans les fonctions sacrées, doivent être entourés de quelque distinction. C'est à vous de les choisir si bien, qu'ils méritent d'être ainsi traités. Qu'ils soient servis par vos gens comme vous-même. Qu'ils reçoivent de votre main tout ce qui leur est nécessaire. Il faut qu'ils se contentent de ce que votre bonté leur accorde; mais vous devez veiller à qu'ils ne manquent de rien. Celui d'entre eux que vous aurez surpris exigeant quelque chose au delà de la part des personnes qui viendront au palais, condamnez-le comme un nouveau Giézi [2]. Vous devrez en user de même à l'égard des huissiers et des autres officiers de votre maison. Mais ma recommandation est superflue : car je me souviens que cette règle a été déjà depuis longtemps établie par vous. Quoi de plus digne de vos fonctions d'apôtre? quoi de plus salutaire pour la conscience, de plus honorable pour la réputation, de plus utile pour l'exemple? La meilleure règle, en effet, est celle qui non-seulement bannit l'avarice des cœurs, mais qui ôte à la calomnie jusqu'à l'occasion de s'en faire un prétexte.

[1] I Cor., VI, 7.

[1] Eccli., VII, 26. — [2] IV Rois, V, 20, 21 et suiv.

CHAPITRE VII.

ÉPILOGUE OU RÉCAPITULATION DE CE QU'IL A DIT PRÉCÉDEMMENT, SUR LES PRINCIPALES QUALITÉS NÉCESSAIRES A UN SOUVERAIN PONTIFE.

23. Je pense qu'il est temps de clore ce livre. Mais, en le finissant, j'éprouve le besoin ou de répéter par forme d'épilogue quelques-unes des choses que j'ai dites, ou d'en ajouter que j'ai omises.

Considérez par-dessus tout, que la sainte Église Romaine, à la tête de laquelle Dieu vous a placé, est la mère des autres Églises, et non pas leur dominatrice; que vous-même, vous n'êtes point le dominateur des autres évêques, mais uniquement l'un d'entre eux; par conséquent, le frère de ceux qui aiment Dieu et l'égal de ceux qui le craignent. C'est peu : considérez encore qu'il faut que vous soyez le type de la justice, le miroir de la sainteté, le modèle de la piété, l'organe de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le guide des chrétiens, l'ami de l'Époux, le paranymphe de l'Épouse, le régulateur du clergé, le pasteur des peuples, le précepteur des ignorants, le refuge des opprimés, l'avocat des pauvres, l'espoir des malheureux, le défenseur des orphelins, le protecteur des veuves, l'œil des aveugles, la langue des muets, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des bons, la verge des puissants, le fléau des tyrans, le père des rois, l'arbitre des lois, le dispensateur des règles saintes, le sel de la terre, la lumière du monde, le prêtre du Très-Haut, le vicaire de Jésus-Christ, l'oint du Seigneur; enfin, le dieu de Pharaon.

Comprenez bien ce que je vais vous dire (et vous le comprendrez par le don du Seigneur). Lorsque vous voyez la puissance unie à la perversité, c'est pour vous le moment de prendre une attitude surhumaine. *Levez un front menaçant sur ceux qui font le mal*[1]. Qu'il craigne le souffle de votre colère, celui qui se rit des menaces de l'homme et qui ne redoute point le glaive! qu'il craigne le pouvoir de vos prières, celui de qui vos remontrances n'ont obtenu que des mépris! que celui contre qui vous êtes courroucé, se croie l'objet du courroux de Dieu même, et non d'un homme! enfin, que celui qui ne vous a pas écouté tremble que Dieu ne vous écoute, et ne prononce contre lui!

Il ne nous reste plus maintenant qu'à parler de ce qui est au-dessus de vous. J'espère, avec l'aide de Dieu, traiter ce point en un seul livre, et m'acquiller en même temps de tout ce que j'avais promis.

[1] Ps. XXXIII, 17.

FIN DU LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME

Ce cinquième livre, qui renferme la quatrième et dernière partie de la *Considération*, est un traité à part et complet sur la méditation des choses éternelles, sur la contemplation des cieux. Il ne tend pas au même but que les autres, celui de former le prêtre aux devoirs de son saint état ; et il convient à toutes sortes de personnes. Mais le lecteur prêtre serait bien privé, mortifié même, de ne pas trouver ici le complément de ce chef-d'œuvre du saint Docteur, ou la quatrième partie de la Considération : *Quæ supra te sunt*. Rien n'élève l'âme comme les magnifiques pensées, les conceptions profondes de saint Bernard, dans ce livre, sur les Anges et sur Dieu. Jusque-là on avait vu tour à tour le philosophe, l'orateur, le jurisconsulte, l'homme d'État ; on va voir maintenant le théologien. Et quel sublime langage ne parle pas par sa bouche cette science, la théologie, qui est la science de Dieu ! On croirait, en vérité, qu'il est entré, nous ne disons pas dans les conseils de Dieu, mais dans sa nature, dans son essence. Oui, il a pénétré les hauteurs des cieux ; et c'est Dieu même, évidemment, qui lui en a donné l'intelligence : « *Da mihi, Domine, intellectum, et scrutabor*[1] ». Voici quelle est la marche de ce livre, que nous pouvons appeler un traité de théologie sur les Anges, sur Dieu ; mais un traité sublime et ravissant.

Il se compose de quatorze chapitres.

Le premier n'est qu'une introduction dans cette nouvelle matière ; et il dit ce que c'est que considérer les choses qui sont au-dessus de nous.

Dans le second, procédant avec ordre et méthode, le saint Docteur assigne trois degrés à cette dernière espèce de *considération*.

Dans le troisième, il indique et caractérise les moyens qui sont à notre portée pour connaître les choses supérieures, c'est-à-dire, Dieu et les Anges. Ces moyens sont : l'opinion, la foi et l'intelligence.

Dans le quatrième chapitre, le saint Docteur disserte magnifiquement sur les Anges. Il est ici d'un intérêt ravissant, quand il exprime ce qu'il appelle son opinion sur ces esprits célestes, et qu'il en décrit à sa manière, c'est-à-dire dans le style le plus animé et le plus brillant, les hauts et sublimes ministères.

Dans le cinquième, théologien aussi exact qu'habile et profond, il présente Dieu comme la source de tous les biens dont jouissent les intelligences célestes ; et les réflexions qu'il fait sur les Anges sont de nature à intéresser vivement toute espèce de lecteurs.

Le sixième chapitre est véritablement digne de son sujet. Le saint Docteur y représente Dieu comme l'Être par excellence, la source de tous les autres êtres, le principe de tous les principes ; et rien n'est beau, sublime, exact, comme ses pensées et son langage.

Dans le septième, il entre, en quelque façon, dans la nature même de Dieu, et il insiste particulièrement sur la simplicité de son essence. Quand il parle de l'unité et de la trinité de Dieu, l'on dirait qu'il a vu clairement, qu'il a pénétré sans effort cet adorable mystère, et que Dieu lui a ouvert lui-même les trésors de son intelligence.

Le huitième chapitre n'est qu'une suite du précédent.

Dans le neuvième, par un rapprochement tout naturel, il descend de la Trinité à l'Incarnation ; et il fait voir que, comme la simplicité de nature dans les trois personnes ne fait qu'un Dieu, de même la pluralité des natures en Jésus-Christ ne fait qu'une seule personne. A cet

[1] Ps. CXVIII, 34.

égard, il dit des choses admirables, qu'il étend, qu'il développe davantage dans le chapitre suivant, où il relève la gloire qui revient à l'homme, ou plutôt, la gloire dont la faible humanité est investie, par ce mystère de l'Incarnation du Verbe éternel, Fils unique de Dieu, et Dieu avec son Père.

Dans les quatre derniers chapitres, il revient à Dieu, à sa nature, à ses attributs; et partout, même profondeur, même fécondité, même intérêt. Il donne peut-être plus de cent réponses diverses à cette question, à laquelle déjà il avait tant de fois répondu : *Quid est Deus?* Et chacune est une pensée nouvelle, qui vous élève, qui vous ravit, en éclairant la raison et en réchauffant le cœur. Cette prodigieuse abondance, qui semble dépasser les forces de l'esprit humain, est ici toute naturelle : on sent que le saint Docteur est à son aise, et qu'il parle ce haut langage comme un langage habituel et familier; tant l'élévation et la profondeur sont les caractères propres de son génie.

L'homme du monde n'y verrait que cela. Grâces au ciel, nous avons le bonheur d'être des hommes de foi; et nous y voyons, avec cela, autre chose encore. Saint Bernard était l'ami de Dieu; et Dieu, qui met dans l'homme le germe du génie, n'étouffera jamais ce germe précieux quand l'homme lui sera fidèle : c'est-à-dire, qu'il l'élèvera jusqu'à lui, ce génie de l'homme, et qu'il l'enrichira des dons les plus magnifiques. Aussi, qu'on y réfléchisse bien : il n'y a de vraie profondeur que dans les intelligences amies de Dieu. Tout le reste peut briller, éblouir, mais ne fait qu'effleurer la surface des choses, et ne satisfait nullement cet immense besoin de connaître et d'aimer, inhérent à notre nature. C'en serait assez pour détourner les prêtres de l'étude des philosophes, des orateurs, des savants du monde, qui souvent eurent dans le cœur la haine de Dieu, comme ceux de nos jours y portent l'indifférence, et pour les engager à venir retremper leur âme dans une étude sérieuse et réfléchie de ceux que nous appelons les Pères. Hélas! l'inexpérience les dédaigne ou s'en fait un épouvantail; la prévention va quelquefois jusqu'à les taxer, sans les connaître, d'ignorance et de barbarie; tandis qu'ils sont, à la lettre, ce que devrait être chacun de nous pour remplir dignement sa mission ici-bas : *lux mundi*, en même temps que *sal terræ* [1].

Quant au fruit spirituel que nous retirerons de la lecture de ce beau livre, il sera tout dans cette parole, pleine de foi et d'amour, d'un Saint qui était, lui aussi, un génie : *Quam sordet tellus, cum cœlum aspicio* [1] !

[1] Matth., v, 13 et 14.

CHAPITRE PREMIER.

IL COMMENCE A CARACTERISER LA CONSIDÉRATION DE CE QUI EST AU-DESSUS DE NOUS, C'EST-A-DIRE DE DIEU ET DES CHOSES DIVINES; ET IL FAIT VOIR QUE L'AME S'Y ÉLÈVE QUELQUEFOIS PAR LA CONTEMPLATION DES CHOSES CRÉÉES.

1. Quoique les livres précédents soient intitulés *de la Considération*, il s'y mêle néanmoins bien des choses qui ont trait à l'action, puisqu'ils enseignent ou qu'ils indiquent quelquefois, non-seulement comment on doit *considérer*, mais aussi comment on doit agir. Au contraire, celui auquel nous arrivons, roulera sur la *considération* toute seule. En effet, les choses d'en-Haut (et c'est de celles-là qu'il nous reste à parler), ne demandent pas de nous l'action, mais la contemplation. Nous ne saurions avoir d'action sur ces choses, qui subsistent toujours de la même manière, et cela pour une éternité, quelques-unes même de toute éternité. Aussi voudrais-je qu'avec votre sagacité ordinaire vous fissiez ici, cher Eugène, cette remarque judicieuse, que votre *considération* s'égare, à proprement parler, toutes les fois que de ces choses supérieures elle descend aux choses inférieures et visibles, soit pour les étudier et les connaître, soit pour les approprier à votre usage, soit pour les ordonner ou les régler suivant ce qu'exigent vos devoirs. Si cependant elle ne s'arrête à celles-ci que pour y chercher un moyen d'arriver aux premières, elle s'écarte peu de son objet. Diriger de la sorte sa *considération*, c'est retourner dans sa patrie.

Oui, nous faisons réellement le plus noble et le plus digne usage des choses d'ici-bas, lorsque, suivant la sage remarque de saint Paul, *nous voyons les choses invisibles de Dieu, par l'intelligence que nous en donnent les œuvres visibles de sa puissance* [2]. Sans doute, les habitants de la céleste patrie n'ont pas besoin d'une pareille échelle; mais elle est nécessaire à ceux qui sont exilés. Et c'est bien ce qu'avait en vue l'auteur de cette belle pensée, puisque, en disant que les choses invisibles peuvent être aperçues au moyen des choses visibles, il a expressément ajouté : *par une créature de ce bas monde* [3]. Et, en effet, qu'a-t-il besoin d'échelle,

[1] S. Ignace de Loyola. — [2] Rom., i, 20. — [3] *Ibid.*

celui qui est déjà monté sur son trône? Celui-là est une créature du ciel, ayant à sa portée le moyen le plus sûr de contempler les choses célestes : elle voit le Verbe éternel, et, dans le Verbe, tout ce qui a été fait par le Verbe; et elle n'est point obligée de mendier auprès des créatures la connaissance du Créateur. Pour connaître même les objets créés, elle ne descend pas jusqu'à eux, puisqu'elle les voit dans un lieu où ils se manifestent bien mieux que sous leur forme accoutumée. Et de là vient qu'à leur égard elle ne met point en usage l'intermédiaire des sens corporels : car elle se tient lieu de sens, et elle sent tout par elle-même. Il n'est pas de vue plus parfaite que celle qui n'a besoin d'aucun secours, et qui se suffit à elle-même pour contenter pleinement sa curiosité. Au contraire, attendre des secours d'ailleurs, c'est se réduire en servitude; c'est avoir moins de perfection, et en même temps moins de liberté.

2. Mais que sera-ce, si vous avez besoin du secours d'objets inférieurs? n'est-ce pas là un renversement et une véritable indignité? Oui, c'est une sorte d'affront pour un supérieur, d'attendre l'assistance de son inférieur; et pourtant, aucun d'entre nous ne peut complétement s'y soustraire, avant d'avoir pris son essor vers la liberté des enfants de Dieu. C'est là, en effet, que *tous les hommes seront éclairés des lumières divines*[1], et que, sans le secours d'aucune créature, ils seront heureux de Dieu seul. Alors ils auront retrouvé leur patrie : ils seront passés de la région des corps dans celle des intelligences. Cette région, c'est Dieu lui-même, l'esprit par excellence, l'éternelle demeure des esprits bienheureux; et, afin qu'il n'y ait là rien à faire pour les sens ou l'imagination, c'est la vérité, c'est la sagesse, la vertu, l'éternité, le souverain bien. Nous en sommes éloignés pour un temps. Et notre séjour actuel est une vallée de larmes, où les sens dominent en maîtres, et où la *considération* est en exil; où les organes corporels, il est vrai, agissent en toute liberté et avec pleine puissance, mais où l'œil de l'esprit est troublé et obscurci par des nuages. Qu'y a-t-il dès lors d'étonnant, que l'étranger soit obligé de recourir à l'habitant du lieu? Heureux encore, dans de semblables conjonctures, le voyageur qui s'est fait décerner comme un tribut d'hommage ce service des habitants, sans lequel il n'eût pu continuer sa route; qui en fait usage sans s'y attacher; qui l'exige sans le demander; qui le réclame avec autorité, et non avec d'humbles prières.

[1] Jean, VI, 45.

CHAPITRE II.

IL DISTINGUE LES DIVERS DEGRÉS DE CETTE CONSIDÉRATION, ET IL EN MARQUE LES DIFFÉRENTES ESPÈCES

3. Il est grand, celui qui, considérant l'usage des sens comme une sorte d'emprunt fait sur les biens communs d'une cité, s'efforce d'en acquitter le prix, en le faisant servir à son salut et à celui des autres. Il n'est pas moins grand, celui qui s'en fait un marchepied pour s'élever par la méditation jusqu'à la connaissance des choses invisibles. Seulement, de ces deux partis, le second est plus doux, le premier plus utile; l'un procure plus de bonheur, l'autre exige plus de vertu. Mais il est le plus grand de tous, celui qui, dédaignant l'usage même des sens et des objets sensibles, autant du moins qu'il est permis à la fragile humanité, s'est fait une habitude de s'envoler parfois sur l'aile de la contemplation jusque vers ces hauteurs sublimes, et cela, non par une ascension graduée, mais par des élans imprévus et soudains. C'est à ce dernier genre qu'appartiennent, je pense, les célèbres ravissements de Paul. C'étaient des élans impétueux, et non des ascensions tranquilles; et, en effet, il déclare lui-même qu'il fut emporté plutôt qu'il ne monta[1]. De là vient qu'il disait encore : *Si je suis ravi en esprit hors de moi-même, c'est pour Dieu*[2].

Or, ces trois choses arrivent de la sorte, lorsque la *considération*, quoique dans le lieu de son exil, devenue supérieure aux choses de la terre par l'amour de la vertu et par le secours de la grâce, réprime la sensualité, pour en prévenir les excès; ou lui assigne des limites, de crainte qu'elle ne s'égare; ou la fuit, de peur d'en être souillée : se montrant ainsi, tour à tour, plus forte dans le premier cas, plus indépendante dans le second, plus pure dans le troisième : car c'est sur les ailes de la pureté, comme sur celles d'une ardeur généreuse, que notre âme prend un pareil essor.

4. Désirez-vous que je distingue ces trois espèces de *considérations* par des noms qui les caractérisent? Appelons, si vous le voulez, la première *dispensative*, la seconde *estimative*, la troisième *spéculative*. Ces dénominations vont devenir plus claires à l'aide des définitions. La *considération* est *dispensative* lorsqu'elle fait

[1] II Cor., XII, 1-4. — [2] *Ibid.*, V, 13.

usage à la fois, et sans confusion, des sens et des objets sensibles, pour mériter la possession de Dieu. Elle est *estimative* quand elle examine et pèse chaque chose avec attention et avec prudence, pour chercher à connaître Dieu. Elle est *spéculative* quand elle se recueille en elle-même, et qu'aidée d'un secours divin, elle se détache des choses humaines pour ne contempler que Dieu seul.

Vous apercevez déjà, je pense, que cette dernière est le fruit des deux autres; que les autres, si elles ne se rapportent point à celle-ci, pourront bien paraître ce qu'on dit qu'elles sont, mais ne le seront réellement pas. Et véritablement, la première, si elle n'a pas en vue celle-ci, sème beaucoup, et ne recueille rien; la seconde, à son tour, si elle n'a point celle-là pour but, chemine sans arriver jamais. Ainsi, les mets que la première apprête, et que la seconde assaisonne, c'est la troisième qui les goûte. Toutefois, les deux autres aussi conduisent au même résultat, bien que d'une façon moins prompte; avec cette différence, qu'on y arrive plus péniblement par la première, et plus doucement par la seconde.

CHAPITRE III.

NOUS AVONS TROIS MOYENS POUR CHERCHER A CONNAÎTRE LES ÊTRES PLACÉS AU-DESSUS DE NOUS, C'EST-A-DIRE, DIEU ET LES ANGES : CE SONT L'OPINION, LA FOI ET L'INTELLIGENCE.

5. Mais, me dites-vous, vous avez assez expliqué par quelle voie l'on monte : il vous reste encore à dire où il s'agit de monter. — Vous vous trompez, si vous l'attendez de moi : ici la parole est impuissante. Eh quoi! vous me croyez capable d'exprimer *ce que l'œil de l'homme n'a jamais vu, ce que son oreille n'a jamais entendu, ce que son cœur n'a jamais pu comprendre*[1]! *C'est Dieu lui-même,* ajoute encore l'Apôtre, *qui nous l'a révélé par son esprit*[2]. Donc, ce qui est au-dessus de nous, ne nous est point enseigné par la parole, mais nous est révélé par l'esprit. Mais ce que le langage ne saurait expliquer, il faut que la *considération* le cherche, que la prière le demande, que les œuvres le méritent, que la pureté l'obtienne.

Et quand j'appelle ainsi votre attention sur ce qui est au-dessus de vous, n'allez pas croire que je vous invite à contempler le soleil, la lune, les étoiles, ni même le firmament, ou les eaux qui sont au-dessus des cieux. Toutes ces choses, en vérité, quoique au-dessus de vous par la place qu'elles occupent, sont au-dessous de vous par leur prix et par la dignité de leur nature : car ce ne sont que des corps. Une portion de vous-même est esprit; et vous chercherez vainement quelque chose qui lui soit supérieur, sans être également esprit. Or, Dieu est esprit, les saints Anges le sont aussi; et ceux là sont au-dessus de vous. Mais Dieu est supérieur par sa nature, et les Anges le sont par un don de la grâce : ce qu'il y a d'excellent, en effet, et dans vous et dans l'Ange, c'est la raison; tandis que Dieu n'est pas excellent seulement dans une portion de lui-même, mais dans son être tout entier.

Pour parvenir à le connaître, ainsi que les esprits bienheureux qui sont avec lui, nous pouvons user de trois moyens, comme d'autant de voies ouvertes à notre *considération :* ce sont l'opinion, la foi, l'intelligence. De ces trois moyens, l'intelligence s'appuie sur la raison, la foi sur l'autorité; l'opinion n'a d'autre fondement que la vraisemblance. Les deux premières possèdent avec certitude la vérité, mais obscure et voilée pour la foi, nue et manifeste pour l'intelligence. Quant à l'opinion, n'ayant rien de certain, elle cherche le vrai à l'aide du vraisemblable, plutôt qu'elle ne le saisit réellement.

6. Il faut bien se garder de confondre entre eux ces moyens; de peur que la foi ne donne de la fixité aux incertitudes de l'opinion, ou que l'opinion ne remette en problème les vérités constantes et immuables de la foi. Et l'on doit se persuader que, si l'opinion prend un ton affirmatif, elle est téméraire; que, si la foi vient à hésiter, elle est chancelante. De même, si l'intelligence cherche à rompre les sceaux apposés par la foi, elle se rend coupable d'effraction et d'une curiosité sacrilége.

Il est arrivé à plusieurs de prendre les préjugés de leur opinion pour les opérations de leur intelligence, et par suite ils se sont égarés. Il est bien possible, en effet, de prendre l'opinion pour l'intelligence; mais l'intelligence pour l'opinion, jamais. D'où vient cela? Évidemment, de ce que l'opinion peut se tromper, tandis que l'intelligence ne le peut pas, ou que, s'il lui arrive d'être trompée, elle n'est plus dès lors l'intelligence, mais l'opinion : car l'intelligence proprement dite possède d'une manière certaine, non-seulement la vérité, mais la connaissance intime de la vérité.

Nous pouvons définir chacun de ces moyens de la manière suivante : la foi est une sorte d'avant-goût volontaire et infaillible de la vé-

[1] I Cor., II, 9. — [2] *Ibid.*, II, 10.

rité non encore dévoilée ; l'intelligence est la connaissance certaine et évidente d'une chose quelconque qui ne tombe pas sous les sens ; l'opinion consiste à tenir à peu près pour vraie une chose qu'on ne sait pas être fausse.

Ainsi, d'après ce que j'ai dit, la foi n'admet point d'incertitude ; ou, si elle en admet, elle n'est plus la foi, mais l'opinion. En quoi donc diffère-t-elle de l'intelligence ? En ce que, bien qu'elle n'admette rien d'incertain, pas plus que l'intelligence, elle y souffre cependant un voile, que l'intelligence n'y permet pas. Enfin, ce qu'on a bien compris, il n'est plus besoin de l'apprendre ; ou, s'il en est besoin, on n'avait pas compris : au contraire, il n'est rien que nous désirions plus de connaître, que ce qui nous est déjà connu par la foi ; et il ne manquera plus rien à notre bonheur, lorsque les vérités dont nous sommes déjà certains par la foi, se montreront à nous sans le moindre image.

CHAPITRE IV.

IL FAIT VOIR COMMENT NOUS POUVONS NOUS FORMER UNE IDÉE DISTINCTE DES ESPRITS BIENHEUREUX ET IMMORTELS.

7. Ces explications une fois données, élevons notre *considération* vers la Jérusalem céleste, notre mère ; et, par les trois moyens tout à l'heure indiqués, appliquons-nous à découvrir, à force d'attention et de persévérance, ce qui semble se dérober à notre curiosité ; autant du moins que la chose est permise, ou plutôt autant qu'elle nous sera possible.

Et d'abord, que les habitants de cette cité soient des esprits, puissants, glorieux, bienheureux, distingués en ordres divers, classés selon leur dignité, gardant dès le commencement le rang qui leur fut assigné, parfaits dans leur essence, pourvus d'un corps aérien, immortels dans leur durée ; devenus, mais non créés impassibles, et cela par la grâce, et non par leur nature ; dont les pensées sont pures, les affections bienveillantes ; dont la piété est ardente, la chasteté sans tache, l'union indissoluble, la paix inaltérable ; qui sont sortis des mains de Dieu, et uniquement occupés à le louer et à le servir : tout cela, nous l'avons appris dans les saints Livres, nous en sommes instruits par la foi. Il est vrai qu'à l'égard de leur corps, on trouve des docteurs qui n'osent décider, non-seulement de quelle substance il est formé, mais même s'il existe d'une façon quelconque. Si donc quelqu'un aime mieux renvoyer cette question parmi les opinions purement soutenables, je ne lui en conteste point le droit. Mais que ces esprits soient intelligents, nous l'apprenons, non de la foi ou de l'opinion, mais de notre propre intelligence ; parce qu'ils ne sauraient être privés de cet attribut, et jouir en même temps de la possession de Dieu.

Il est aussi certaines dénominations, que l'oreille nous a pareillement apprises, et au moyen desquelles nous pouvons en quelque façon conjecturer et discerner, touchant ces esprits bienheureux, jusqu'à des choses que l'oreille de l'homme n'a jamais clairement entendues, telles que leurs ministères, leurs mérites, leur hiérarchie, leurs ordres différents. Mais, il faut bien le reconnaître, ce qui ne nous vient pas de l'ouïe, n'appartient pas à la foi : car *la foi vient de l'ouïe*[1]. Ainsi donc, ce que j'en vais dire sera une pure opinion de ma part.

A quoi bon, en effet, nous avoir fait connaître les noms des habitants des cieux, s'il ne nous était pas permis, tout en respectant la foi, de former quelques conjectures sur les choses que ces noms expriment ? Anges, Archanges, Vertus, Puissances, Principautés, Dominations, Trônes, Chérubins et Séraphins : voilà les noms. Quel sens devons-nous y attacher ? N'y aurait-il aucune différence entre ces esprits qu'on appelle simplement Anges, et ceux qu'on appelle Archanges ?

8. Mais que signifie alors cette distinction graduelle ? Croyons (à moins que vous n'ayez découvert quelque chose de plus convenable) que le nom d'*Anges* s'applique à ceux qui, suivant l'opinion commune, ont été donnés pour protecteurs à chacun des hommes en particulier ; *envoyés pour exercer leur ministère*, selon la doctrine de saint Paul, *en faveur de ceux qui sont héritiers du salut*[2]. Et c'est de ceux-là que le Sauveur a dit : *Leurs Anges voient toujours la face de mon Père*[3].

Croyons qu'à leur tête sont les *Archanges*, qui, initiés plus avant dans les divins mystères, ne sont envoyés que pour les plus hauts et les plus importants messages. De leur nombre est ce grand Archange Gabriel, que nous lisons, dans l'Évangile, avoir été envoyé à Marie[4], pour une mission dont rien, sans doute, ne pouvait surpasser la grandeur.

Croyons qu'au-dessus de ces derniers sont les *Vertus*, par les ordres ou par l'opération

[1] Rom., x, 17. — [2] Hébr., i, 14. — [3] Matth., xviii, 10. — [4] Luc, i, 26

desquelles les phénomènes extraordinaires et miraculeux, produits dans les éléments ou par les éléments, viennent servir d'avertissement aux habitants de la terre. Voilà pourquoi, peut-être, lorsque vous lisez dans l'Évangile : *Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles*[1], vous trouvez quelques mots plus loin : *Car les Vertus des cieux seront mises en mouvement*[2] ; c'est-à-dire, les esprits célestes par lesquels s'opèrent ces prodiges.

Croyons que les *Puissances* sont supérieures à celles-ci; que leur vertu enchaîne la puissance des ténèbres, et contient dans des bornes cette maligne influence, pour l'empêcher de nuire autant qu'elle voudrait, ou pour ne lui laisser le pouvoir de mal faire que dans un but d'utilité.

Croyons que les *Principautés* sont encore au-dessus des précédentes; et que c'est par leur autorité et leur sagesse que tout pouvoir supérieur, sur la terre, est établi, dirigé, limité, transféré, mutilé ou changé.

Croyons que les *Dominations* sont tellement supérieures à tous les ordres dont nous avons parlé, que les autres esprits semblent remplir près d'elles des fonctions subalternes ; et que c'est d'elles que relèvent, comme de leurs véritables maîtres, le pouvoir dirigeant des Principautés, le pouvoir protecteur des Puissances, les opérations des Vertus, les révélations des Archanges, les soins et l'utile ministère des Anges.

Croyons que les *Trônes* furent emportés dans leur vol vers une région du ciel encore plus élevée. Ils portent le nom de Trônes par la raison qu'ils sont assis; et ils sont assis parce que c'est sur eux que Dieu s'asseoit : car il ne pourrait s'asseoir sur eux, s'ils n'étaient pas assis eux-mêmes. Vous me demandez en quoi doit consister, selon moi, ce privilége d'être assis? En une tranquillité parfaite, en une sérénité inaltérable, en une paix qui surpasse tout ce que l'on peut concevoir. Tel est celui qui s'assied sur les Trônes, le Seigneur Dieu des armées : jugeant toutes choses avec calme; tranquille, serein, pacifique. Et tels sont les Trônes qu'il s'est préparés, parfaitement semblables à lui-même.

Croyons que les *Chérubins* puisent à la source même de la sagesse, qui est la bouche du Très-Haut, et qu'ils répandent sur tous les habitants de la céleste cité les flots de la science divine. Voyez si ce n'est pas là ce fleuve dont parlait le Prophète, *ce fleuve dont les eaux abondantes réjouissent la cité de Dieu*[1].

Croyons que les *Séraphins*, ces esprits tout embrasés d'une divine flamme, en embrasent tout dans le ciel, afin que tous ses citoyens soient autant de flambeaux ardents et lumineux : ardents par la charité, lumineux par la connaissance des choses éternelles.

9. O Eugène, que nous sommes bien en ce lieu ! et que nous y serons mieux encore, si toutefois un jour nous parvenons tout entiers là où nous avons été précédés par une partie de nous-mêmes ! Notre esprit seul nous y précède ; encore n'est-il pas entier : ce n'en est qu'une portion, hélas ! trop petite. Nos affections rampent sur la terre, appesanties par le fardeau du corps; et, pendant que nos désirs demeurent attachés à la boue, notre seule *considération* prend les devants, d'une aile faible et timide. Et pourtant, il suffit du peu qu'elle découvre, pour provoquer ce cri d'amour : *Seigneur, j'aime par dessus tout la beauté de votre maison, et la demeure où réside votre gloire*[2].

Que sera-ce, si notre âme se recueille tout entière ; et si, après avoir ramené ses affections de tous les lieux où elles restent enchaînées, craignant ce qu'il ne faut pas craindre, aimant ce qu'il ne faut pas aimer, s'attristant vainement, se réjouissant plus vainement encore ; elle s'envole avec elles en toute liberté, elle exhale avec force ses aspirations d'amour, et va se plonger à souhait dans l'onction de la grâce? N'est-il pas vrai que, lorsqu'elle aura commencé de parcourir les régions de lumière, de porter un œil curieux jusque dans *le sein d'Abraham*[3], et de visiter *sous l'autel*[4] (quel que soit ce lieu mystérieux) les âmes des martyrs attendant patiemment dans leur premier vêtement de gloire d'être revêtus du second, elle sentira dès lors redoubler son ardeur, et s'écriera avec le Prophète : *Je n'ai demandé qu'une chose au Seigneur, je veux la demander encore : c'est d'habiter dans sa maison tous les jours de ma vie; c'est de voir clairement sa volonté, et de visiter son saint temple*[5]?

Et pourquoi n'y verrait-on pas le cœur de Dieu à découvert? pourquoi n'y apprendrait-on pas à connaître, en effet, la volonté de Dieu, toujours bonne, toujours aimable, toujours parfaite : bonne par elle-même, aimable dans ses effets, plus aimable pour ceux qui savent

[1] Luc, XXI, 25. — [2] *Ibid.*, 26.

[1] Ps. XLV, 5. — [2] Ps. XXV, 8. — [3] Luc, XVI, 22. — [4] Apocal., VI, 9. — [5] Ps. XXVI, 4. — Mais la Vulgate porte *voluptatem*, au lieu de *voluntatem* écrit par S. Bernard, et d'où il a tiré le développement qui va suivre.

la goûter, parfaite pour les parfaits et pour ceux qui ne désirent qu'elle seule? Là se découvrent au grand jour ses entrailles miséricordieuses; là ses pensées de paix, ses trésors de salut, et les mystères de son amour, et les secrets de sa bonté, qui, impénétrables au commun des mortels, se dérobent aux élus eux-mêmes, et cela pour leur avantage, afin qu'ils ne cessent point de craindre, tant qu'ils ne sont pas encore reconnus capables d'aimer dignement.

10. On peut voir, dans ces esprits qui portent le nom de *Séraphins*, de quelle manière aime Celui qui ne trouve hors de lui aucun sujet d'aimer, mais qui, aussi, est incapable de haïr aucun ouvrage de ses mains; comment il réchauffe dans son sein ceux qu'il prédestine au salut, comment il les pousse dans la carrière, comment il les presse dans ses bras; comment, en consumant avec l'activité du feu les fautes de la jeunesse des élus et les pailles de leur ignorance, il les purifie de plus en plus pour les rendre dignes de son amour.

On peut voir, dans les *Chérubins*, auxquels la plénitude de la science est attribuée, que Dieu est le modérateur suprême des sciences, qui seul n'ignore que la seule ignorance; qui est tout lumière, *et en qui il n'y a point de ténèbres*[1]; qui est tout œil, et dont rien ne saurait tromper la vigilance, parce que cet œil n'est jamais fermé; qui ne cherche point hors de lui de clarté dont il ait besoin de s'approcher pour voir, car il voit par lui-même et à sa propre clarté.

On peut voir, dans les *Trônes*, combien est rassurant pour l'innocence le juge qui s'asseoit sur eux : il ne veut point circonvenir, et il ne peut être circonvenu, car il est amour et lumière. Ses assises sont éternelles : tel est le privilége de sa profonde paix. Puisse mon propre jugement sortir d'une pareille bouche, où réside l'amour, d'où l'erreur est bannie, où le trouble n'a point d'accès!

On peut voir, dans les *Dominations*, quelle est la majesté du Dominateur suprême, qui n'a qu'à vouloir pour pouvoir, et dont l'empire n'a pour bornes que l'univers et l'éternité.

On peut voir, dans les *Principautés*, le principe dont tout émane, et sur lequel, comme la porte sur le gond, roule tout l'ensemble de l'univers.

On peut voir, dans les *Puissances*, avec quelle souveraine autorité le même Roi protége les sujets qu'il gouverne, écartant et repoussant loin d'eux les puissances ennemies.

On peut voir, dans les *Vertus*, qu'il est une vertu également présente et répandue partout, et qui donne à tout l'existence: vivifiante, efficace; invisible, immobile; et cependant faisant tout mouvoir pour le bien, et maîtrisant tout avec force. Quand elle vient à se manifester par des effets peu familiers aux hommes, ils les appellent miracles ou prodiges.

Enfin, on peut voir et admirer, dans les *Anges* et dans les *Archanges*, la réalisation et l'accomplissement de cette parole : *C'est Dieu lui-même qui prend soin de nous*[1]; puisque sans cesse il nous envoie des esprits si grands et si glorieux, pour nous charmer par leurs visites, nous instruire par leurs révélations, nous avertir par leurs inspirations, nous aider par leur assistance.

CHAPITRE V.

TOUS LES DONS QUE POSSÉDENT LES ESPRITS CÉLESTES SONT UN ÉCOULEMENT DE LA DIVINITÉ.

11. Celui qui a enrichi de tous ces dons les esprits célestes, est le même qui les a créés, l'Esprit souverain, un et toujours le même, distribuant à chacun ses faveurs suivant sa volonté. C'est là ce qu'il opère en eux; c'est ce qu'il leur a aussi permis d'opérer par eux-mêmes, mais d'une façon différente.

Les *Séraphins* brûlent; mais c'est du feu de Dieu, ou plutôt, d'un feu qui est Dieu même. Leur attribut distinctif, c'est d'aimer; mais non autant que Dieu, ni à sa manière.

Les *Chérubins* brillent, et ils sont éminents en science; mais par une pure participation à la vérité, d'où il suit qu'ils ne brillent ni de la même façon ni au même degré que la Vérité elle-même.

Les *Trônes* siègent pour juger; mais c'est par la faveur de Celui qui siége sur eux. Ils jugent avec calme, comme lui; mais sans posséder ce degré ou ce genre de paix qui appartient au Pacificateur suprême, cette paix *qui surpasse tout ce que l'on peut concevoir*[2].

Les *Dominations* dominent; mais, sous le Maître souverain, elles dominent et obéissent en même temps. Qu'est-ce qu'une telle autorité, auprès de l'Autorité suprême, éternelle, sans égale?

Les *Principautés* gouvernent et régissent;

[1] II Jean, I, 5.

[1] I Pierre, v, 7. — Il y a *vobis* dans le texte sacré. — [2] Philipp., IV, 7.

mais elles sont régies elles-mêmes : de telle sorte qu'elles ne sauraient plus régir, si elles cessaient d'être régies.

Ce qui distingue les *Puissances*, c'est la force ; mais Celui à qui elles sont redevables d'être fortes, est autrement fort, et plus fort ; ou plutôt, il est bien moins fort, qu'il n'est proprement la Force même.

Les *Vertus*, selon leur ministère et leur prérogative, s'appliquent à réveiller les cœurs assoupis des mortels en renouvelant les prodiges ; mais c'est la secrète puissance qui réside en elles, qui opère ces merveilles : elles y coopèrent, sans doute ; mais, au prix de celle-ci, elles ne font absolument rien. En un mot, la différence entre elles est si grande, que le Prophète semble ne songer qu'à cette dernière puissance, quand il dit à Dieu : *C'est vous, ô mon Dieu, qui faites les prodiges*[1] ; comme il dit ailleurs, en parlant de Dieu : *Il opère seul des prodiges étonnants*[2].

Les *Anges* et les *Archanges* nous secourent par leur présence ; mais Celui-là nous assiste bien plus en frère, qui est non-seulement près de nous, mais en nous.

12. Que si vous me dites qu'un Ange peut être aussi au dedans de nous, je ne prétends point le nier ; car je me souviens qu'il est écrit : *Et l'Ange qui parlait en moi*[3]. Mais en ceci encore il existe une différence. L'Ange qui est au dedans de nous-mêmes, nous suggère le bien, sans le produire en nous ; il nous exhorte au bien, mais ne l'opère pas. Dieu est en nous de telle sorte, qu'il modifie notre âme, qu'il y fait couler ses dons ; ou plutôt, qu'il s'y écoule lui-même, et la fait participer à sa divinité : si bien qu'on n'a pas craint de dire qu'il ne faisait dès lors qu'un même esprit avec nous, encore qu'il ne fît ni une même personne ni une même substance. L'Apôtre vous dit, en effet : *Celui qui s'unit à Dieu ne fait qu'un esprit avec lui*[4]. L'Ange donc est avec notre âme, mais Dieu est dans notre âme. L'Ange l'habite comme un hôte, Dieu y réside comme sa vie. Aussi, de même que notre âme voit par les yeux, entend par les oreilles, sent par les narines, goûte par le palais, touche par tout le reste du corps ; de même Dieu produit des effets différents dans les esprits divers, se manifestant, par exemple, dans ceux-ci par le don d'aimer, dans ceux-là par le don de connaître, dans d'autres par d'autres effets, selon que *l'Esprit révèle dans chacun sa présence, pour la plus grande utilité de tous*[1].

Quel est donc cet être étonnant, si fréquemment nommé par notre bouche, si loin de nous par la réalité ? Comment Celui dont nous parlons sans cesse, renfermé dans le secret de sa gloire, échappe-t-il entièrement à nos regards et à nos désirs ? Écoutez-le lui-même, alors qu'il dit aux hommes : *Autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies sont élevées au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées*[2]. On dit que nous aimons, et on en dit autant de Dieu ; on dit que nous connaissons, on le dit aussi de Dieu ; et de même pour beaucoup d'autres choses. Mais Dieu aime comme amour, il connaît comme vérité, il juge comme justice, il règne comme majesté, il gouverne comme autorité, il protége comme salut, il opère comme vertu, il éclaire comme lumière, il assiste comme piété. Tout cela les Anges le font ; nous le faisons aussi nous-mêmes, mais d'une manière bien moins parfaite : nous n'agissons pas, en effet, en vertu du bien que nous sommes, mais en raison du bien dont nous participons.

CHAPITRE VI.

IL PASSE A LA CONSIDÉRATION DE DIEU, ET IL FAIT VOIR QUE LA NOTION DE PREMIER PRINCIPE ET D'ÊTRE PAR EXCELLENCE NE PEUT S'APPLIQUER CONVENABLEMENT QU'A DIEU SEUL.

13. Maintenant, laissez là ces esprits, pour aller plus loin ; et voyez si, avec l'épouse des Canliques, vous pourrez dire, vous aussi : *Bientôt après les avoir depassés, j'ai rencontré le bien-aimé de mon âme*[3].

Quel est-il ? A cela l'on ne peut trouver de meilleure réponse que CELUI QUI EST. C'est là ce qu'il voulut qu'on répondît de lui ; c'est ce qu'il enseigna lui-même, lorsque Moïse dit au peuple, d'après son injonction expresse : CELUI QUI EST *m'a envoyé vers vous*[4]. Et certes, ce fut avec raison : rien ne s'applique mieux à l'éternité, qui n'est autre chose que Dieu lui-même.

Si vous avez dit de Dieu qu'il est bon, qu'il est grand, qu'il est bienheureux, qu'il est sage, ou toute autre chose semblable ; tout cela se trouve reproduit dans le seul mot que voici : IL EST. Car, pour lui, être, c'est être tout cela.

[1] Ps. LXXVI, 15. — [2] Ps. CXXXV, 4. — [3] Zach., I, 9 et 14 — [4] I Cor., VI, 17.

[1] I. Cor., XII, 7. — [2] Isaïe, LV, 9. — [3] Cantiq., III, 4. — [4] Exod., III, 14.

Quand vous ajouteriez cent expressions pareilles, vous n'iriez pas plus loin que celle-ci: *être*. En les exprimant, vous n'ajoutez rien; en les supprimant, vous ne retranchez rien. Enfin, si vous avez bien compris à quel point il est sans égal, à quel point il est supérieur, n'êtes-vous pas persuadé qu'en comparaison de lui, tout ce qui n'est pas Lui semble plutôt n'être pas, qu'être?

Qu'est-ce encore que Dieu? Celui sans lequel rien n'existe. Il est aussi impossible à quoi que ce soit d'être sans lui, qu'à lui d'être sans lui-même. Il existe pour lui, il existe pour toutes choses. Et, par conséquent, il est en quelque manière seul, puisqu'il existe en même temps pour lui-même et pour tous les êtres.

Qu'est-ce que Dieu? C'est le principe. Et voilà ce qu'il a répondu lui-même en parlant de lui. Bien des choses sont appelées principes, mais par rapport à celles qui viennent à leur suite. Que si, au contraire, vous jetez les yeux sur une autre chose qui les précède, ce sera celle-ci, de préférence, que vous proclamerez principe. D'où il résulte que, si vous cherchez un principe simple et véritable, vous devez en venir nécessairement à ce qui n'a point eu de principe. Évidemment, un être par qui tout a commencé, n'a jamais commencé lui-même. Car, s'il a commencé, il a dû tirer son commencement d'un autre : rien, en effet, ne tire de soi-même son commencement. A moins que quelqu'un n'imagine que ce qui n'était pas encore a pu se donner la faculté de commencer d'être; ou bien, qu'une chose a été avant d'être réellement. Et comme ces deux suppositions répugnent également à la raison, il demeure établi que rien n'a pu se servir de principe à soi-même. Mais ce qui a eu pour principe une autre chose, n'a pas été soi-même le premier principe. Donc, le véritable principe n'a pas eu de commencement, mais tout a commencé par lui.

14. Qu'est-ce que Dieu? C'est celui pour lequel il n'y a eu ni siècles futurs, ni siècles passés, ni siècles coéternels à sa durée. Qu'est-ce que Dieu? C'est celui *de qui tout vient, par qui tout est, en qui tout est*[1]. *De qui tout vient*, par création, et non par génération. *Par qui tout est;* n'allez pas imaginer d'autre auteur et d'autre artisan. *En qui tout est*, non matériellement, mais virtuellement. *De qui tout vient;* comme de l'unique principe, auteur de toutes choses. *Par qui tout est;* qu'on n'introduise pas un second principe, l'ouvrier. *En qui tout est;* qu'on n'en suppose pas un troisième, le lieu.

Je dis, *de qui* tout vient, et non *de la substance duquel* tout provient : car Dieu n'est pas matière ; il est cause efficiente, et non cause matérielle. Vainement la philosophie cherche une matière première : Dieu n'eut pas besoin de matière. Il sut se passer, en effet, et d'atelier et d'artisan : il fit tout lui-même, par lui-même et en lui-même. De quoi? de rien : car s'il l'eût fait de quelque chose, il n'eût point fait cette autre chose, et, par conséquent, il n'eût pas tout fait. Loin de nous la pensée que ce soit de sa substance inaltérable et incorruptible qu'il ait composé tant de choses, bonnes il est vrai, mais corruptibles!

Mais, si toutes choses sont en lui, vous demandez où il est lui-même. Je ne trouve rien à vous répondre : quel lieu pourrait le contenir? Vous demandez où il n'est pas. Je ne vous le dirai pas davantage : quel est le lieu où il ne soit présent? Dieu est un être incompréhensible; mais vous l'avez déjà suffisamment compris, si vous demeurez convaincu que, ne pouvant être enfermé dans aucun lieu, il n'est nulle part, et que, n'étant exclu d'aucun lieu, il est partout. Oui, par un privilége de sa nature, également sublime et inconcevable, comme tout est en lui, il est lui-même en tout. Enfin, suivant l'expression de l'Évangile, *il était dans le monde*[1]; ou bien, si vous voulez, il est là même où il était avant que le monde fût créé. Et ne demandez pas maintenant où il était : rien n'existait, si ce n'est lui; donc il existait en lui-même.

CHAPITRE VII.

DIEU EST UNITÉ ET TRINITÉ EN MÊME TEMPS.

15. Qu'est-ce que Dieu? Ce qui se peut concevoir de meilleur. Si vous approuvez cette réponse, vous ne devez point admettre qu'il existe une chose par laquelle Dieu soit, et qui ne soit pas Dieu, car cette chose, évidemment, serait meilleure que Dieu même. Comment, en effet, ce qui donne à Dieu l'existence, si ce n'est point Dieu lui-même, ne serait-il pas meilleur que Dieu? Certes, nous sommes bien mieux fondés quand nous reconnaissons que cette divinité, par laquelle on prétend qu'il est Dieu[2], n'est autre chose que Dieu lui-même. Il n'y a donc en Dieu que Dieu.

[1] Jean, VIII, 25; et Apoc., I, 8. — [2] Rom., II, 36.

[1] Jean, I, 10.

[2] Allusion aux erreurs de Gilbert de la Porrée, condamnées au Concile de Reims, du vivant du saint Docteur, en 1148.

Quoi! dit-on, vous niez que Dieu ait la divinité? Non; mais il est ce qu'il a. Vous niez qu'il soit Dieu par sa divinité? Non, mais que cette divinité soit autre chose que lui-même. Ou, si vous en avez découvert une autre, (que la Trinité de Dieu daigne m'assister!) je m'élève de toutes mes forces contre cette invention téméraire. Le nombre quaternaire marque les divisions du monde; il ne représente point Dieu. Dieu est trinité; Dieu est chacune des trois personnes. S'il vous convient d'en ajouter une quatrième, sa divinité; je suis, quant à moi, convaincu que celle-là, qui n'est pas Dieu, ne doit nullement être adorée. Je pense ce que vous pensez vous-même, suivant ces paroles de l'Évangile : *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu et vous ne servirez que lui seul*[1]. La glorieuse divinité, vraiment, que celle qui n'oserait s'attribuer l'honneur divin! Certes, nous faisons beaucoup mieux de rejeter absolument cette quatrième personne, que de la recevoir sans honneur.

Il y a bien des choses, sans doute, que l'on dit être en Dieu, et cela dans un sens raisonnable et catholique; mais toutes ces choses ne font qu'un. Autrement, si nous nous les figurons comme autant d'êtres divers, ce ne sera plus quatre que nous en aurons, mais cent. Par exemple, nous disons que Dieu est grand, bon, juste, et cent autres choses semblables; mais, si vous ne considérez pas toutes ces choses comme n'en faisant qu'une en Dieu et avec Dieu, vous allez avoir plusieurs Dieux dans un seul.

16. Quant à moi, il ne m'est pas difficile d'imaginer quelque chose de meilleur que le Dieu que vous représentez ainsi. Me demandez-vous quoi? C'est un Dieu pur et simple. Pour qui juge sainement les choses, ce qui est simple de sa nature est préférable à ce qui ne l'est pas.

Je sais bien ce que nos adversaires ont coutume de répondre à ceci. Nous ne prétendons pas, disent-ils, que beaucoup de choses à la fois fassent que Dieu soit Dieu; mais nous l'affirmons uniquement de sa seule divinité, dans laquelle toutes ces choses sont comprises. Vous affirmez donc que, si Dieu n'est pas un être multiple, il est du moins un être double; et vous n'êtes point parvenus à la simplicité parfaite, ni à l'Être au-dessus duquel on ne peut rien imaginer de mieux. En effet, un être cesse aussi bien d'être simple, pour n'avoir été soumis qu'à une seule combinaison, qu'une femme cesse d'être vierge pour s'être unie à un seul homme. Je le dis avec assurance : un pareil Dieu, encore qu'il ne soit que double, ne saurait être le mien : car j'en connais un de meilleur. Je pourrais préférer le vôtre à celui qui serait nombreux et multiple; mais, en comparaison du simple, je n'hésite pas à le mépriser.

Conformément à la foi catholique, mon Dieu est véritablement soi. Il n'a pas plus en lui cette chose-ci ou cette chose-là, qu'il n'a ces choses-ci ou ces choses-là. Il est Celui qui est, non les choses qu'il est : pur, simple, entier, parfait, toujours le même; n'empruntant rien, ni des temps, ni des lieux, ni des choses; ne leur abandonnant, non plus, aucune partie de lui-même; n'ayant rien qu'il divise en nombre, rien qu'il rassemble en unité : car il est un, mais il n'est pas uni. Il n'est pas composé de parties, comme le corps; il n'est pas divisé d'affections, comme l'âme; il ne doit pas son être à des combinaisons, comme tout ce qui a été créé; pas même à une seule, comme l'ont rêvé ces docteurs. La belle gloire, en effet, pour Dieu, de ne tirer son existence que d'une seule combinaison, afin d'échapper au reproche de n'être le produit d'aucune! C'est dire que tout le reste doit à plusieurs causes d'être ce qu'il est, et que Dieu ne le doit qu'à une. Quoi donc! Celui au bienfait duquel tout ce qui est doit son existence, dépendra lui-même, pour la sienne, du bienfait d'un autre! Un pareil éloge, comme on le dit vulgairement, équivaudrait à un blasphème. N'est-il pas plus avantageux de n'avoir besoin de personne, que d'avoir besoin d'un seul? Ayez donc pour Dieu ce respect, de lui attribuer ce qui est préférable.

Si votre pensée a pu s'élever à cette hauteur, comment placeriez-vous votre Dieu plus bas qu'elle? Dieu est à lui-même la loi de son être; il est à lui-même son essence. Tel est le degré d'élévation où je le contemple pour le moment; et, si j'en découvrais un de plus glorieux, je le lui assignerais de préférence. Pouvons-nous craindre, en effet, de le dépasser par le vol de nos pensées? Pour si haut qu'elles s'élèvent, il est toujours au-dessus. Chercher le Très-Haut au-dessous de ce que peut atteindre la pensée de l'homme, c'est une dérision; l'y établir, c'est une impiété. C'est au-dessus, et non au-dessous, que nous devons le chercher.

17. Élevez votre esprit, si vous le pouvez, à une plus grande hauteur; et Dieu s'élèvera plus haut encore. Dieu n'est pas façonné sur un modèle, mais il est type lui-même. Dieu ne reçoit

[1] Luc IV, 8.

pas l'impulsion, mais il la donne. Dieu n'est pas un être composé, mais il est la simplicité même. Et, pour que vous voyiez clairement ce que j'appelle ici simplicité, c'est la même chose que l'unité. Dieu est aussi simple qu'il est un. Or il est un, et il l'est comme rien autre ne peut l'être : s'il est permis de s'exprimer ainsi, il est *unissime*. Le soleil est un, parce qu'il n'y en a point d'autre; la lune est une, pour la même raison : Dieu l'est pareillement, mais il l'est plus encore. Comment, plus? Il est un par rapport à lui-même. Voulez-vous que j'explique ma pensée? Il est toujours le même, et d'une seule manière. Ce n'est pas ainsi que le soleil est un; ce n'est pas ainsi que la lune est une. L'un vous crie aussi bien que l'autre qu'il n'est pas un avec lui-même: le soleil par ses révolutions, la lune par ses phases. Mais Dieu n'est pas seulement un avec lui-même; il l'est encore en lui-même. Il n'a rien en lui que lui-même. Il ne subit ni altération dans sa durée, ni changement dans sa substance. C'est pourquoi Boèce a dit de lui : « Il n'y a de véritablement un, que ce qui ne présente point de « nombre. Dieu n'a rien autre en lui, que ce « qu'il est. Et il ne peut subir la loi, car il la « donne. Comparez à cet être vraiment un, « tout ce qui peut être appelé un; et cet *un* prétendu ne sera plus un. »

Cependant Dieu est trinité. Quoi donc? détruisons-nous ce que nous venons de dire sur l'unité, en admettant ici la trinité? Non; mais, au contraire, nous établissons l'unité. Nous nommons le Père, nous nommons le Fils, nous nommons le Saint-Esprit; et cependant nous ne nommons pas trois Dieux, mais un seul. Que signifie (passez-moi l'expression) ce nombre qui n'a pas de nombre? s'il s'agit de trois, comment n'y a-t-il pas de nombre? s'il s'agit d'un seul, où est le nombre? Mais, dites-vous, je trouve ici de quoi compter, et de quoi ne pas compter: il n'y a qu'une substance, et il y a trois personnes. Que voit-on là d'étonnant ou d'obscur? Rien, si l'on se représente les personnes séparément de la substance. Et maintenant, comme ces trois personnes sont cette substance, et que cette substance unique est ces trois personnes, qui pourra nier qu'il y ait un nombre? car réellement elles sont trois; qui les comptera cependant? car réellement elles ne sont qu'un. Que si vous croyez la chose facile à expliquer en disant elles sont trois, dites-moi donc ce que vous avez compté : les natures? il n'y en a qu'une; les essences? il n'y en a qu'une; les substances? il n'y en a qu'une; les divinités? il n'y en a qu'une. Ce n'est pas cela que je compte, dites-vous, mais les personnes. Oui; mais des personnes qui ne soient pas cette unique nature, cette unique essence, cette unique substance, cette unique divinité!... Vous êtes catholique : vous n'avancerez pas une pareille opinion.

CHAPITRE VIII.

LA PLURALITÉ DES PERSONNES EST PRODUITE EN DIEU PAR SES PROPRIÉTÉS; MAIS SON ESSENCE N'EN EST PAS MOINS UNE ET SIMPLE.

18. Que les propriétés des personnes ne soient que ces personnes mêmes; que ces personnes, à leur tour, ne soient qu'un seul Dieu, une seule substance divine, une seule nature divine, une seule majesté divine et souveraine: voilà ce que confesse la foi catholique. Comptez donc, si vous le pouvez, ou sans la substance les personnes, qui sont cette substance elle-même; ou sans les personnes les propriétés, qui sont ces mêmes personnes. Que si quelqu'un affecte de séparer, ou les personnes de la substance, ou les propriétés des personnes, je ne saurais comprendre comment il peut se déclarer adorateur de la Trinité, alors qu'il ne craint pas d'admettre ici un aussi grand nombre de choses différentes.

Disons donc *trois*, mais sans qu'il y ait préjudice pour l'unité; disons aussi *un*, mais sans qu'il en résulte confusion dans la trinité : car ce ne sont pas là des noms vides de sens, ni des expressions vaines et insignifiantes. Quelqu'un demande-t-il comment peut exister ce que nous disons être conforme à la foi catholique? Qu'il lui suffise de tenir pour certain que cela est ainsi, et qu'encore que la raison ne le comprenne pas, l'opinion néanmoins n'en doute nullement, et la foi en est convaincue. C'est là un grand mystère, que nous devons adorer, et non approfondir : comment la pluralité peut exister dans l'unité, et dans une telle unité; ou comment cette unité peut être elle-même dans la pluralité. Vouloir le découvrir, c'est être téméraire; le croire, c'est être pieux; le connaître, c'est posséder la vie, et la vie éternelle.

D'après cela, si vous le jugez à propos, cher Eugène, que votre *considération* se mette à parcourir diverses sortes d'unités, afin que l'excellence de cette unité sans égale lui apparaisse dans un plus grand jour. Ainsi, il est une unité qu'on peut appeler *collective* : celle qui a lieu par exemple, quand plusieurs pierres ne

forment qu'un seul tas. Il est aussi une unité *constitutive*, lorsque plusieurs membres constituent un seul corps, ou que plusieurs parties composent un tout quelconque. Il y a encore une unité *conjugative*, qui fait que deux ne sont plus deux, mais une seule chair. Il y a également une unité *native*, par laquelle, de la réunion de l'âme et de la chair, il naît un seul homme. Il y a une unité *potestative*, par laquelle un homme de cœur s'applique à n'être pas versatile et changeant, mais à se montrer toujours un avec lui-même. Il y a une unité *de sentiment*, quand, par la charité, plusieurs hommes ne font qu'un cœur et qu'une âme. Il y a une unité *de désir*, quand l'âme, s'attachant à Dieu par tous ses désirs, n'est plus qu'un esprit avec lui. Enfin, il y a une unité *d'honneur*, par laquelle le Verbe de Dieu a daigné prendre notre limon pour se l'unir en une seule personne.

19. Mais toutes ces unités que sont-elles auprès de cet UN par excellence, et, pour ainsi parler, de cet uniquement UN, dans lequel c'est la consubstantialité qui produit l'unité ? Rapprochées de cette unité, elles seront unes, sans doute, sous un rapport ou sous un autre ; mises en balance avec elle, elles ne le seront sous aucun. Ainsi donc, entre toutes les choses que l'on qualifie à bon droit d'unités, la première place est acquise à l'unité de la Trinité sainte, par laquelle trois personnes ne sont qu'une seule substance. A la seconde place se montre avec éclat cette unité par laquelle, au contraire, trois substances ne sont, en Jésus-Christ, qu'une seule personne. Mais celle-ci, et toutes les autres choses qui peuvent être appelées *unités*, sont ainsi qualifiées parce qu'elles imitent, et non parce qu'elles égalent cette unité suprême : c'est ce que nous fait reconnaître une véritable et sage considération.

Au surplus, nous ne cessons point de professer cette unité en reconnaissant trois personnes ; puisque dans cette trinité nous n'admettons point la multiplicité, pas plus que la solitude dans l'unité. C'est pourquoi, lorsque je dis UN, ce nombre de la Trinité ne me déconcerte nullement : car il ne multiplie point l'essence, ne la change point, ne la divise point. Et de même, quand je dis TROIS, l'aspect de l'UNITÉ ne me fait point obstacle : car elle ne contraint ces trois personnes, ou ces trois objets quels qu'ils soient, ni de se confondre l'un avec l'autre, ni de se réduire à un seul.

CHAPITRE IX.

DE MÊME QU'EN DIEU IL N'Y A QU'UNE SEULE NATURE DANS TROIS PERSONNES, AINSI EN JÉSUS-CHRIST, AU CONTRAIRE, PLUSIEURS NATURES S'UNISSENT POUR NE FAIRE QU'UNE SEULE PERSONNE.

20. Je pense de même, je l'avoue, de cette unité à laquelle, après la précédente, j'ai assigné la seconde place d'honneur entre toutes les autres. Je dis donc qu'en Jésus-Christ, le Verbe, l'âme et la chair, sans confondre leurs essences, ne sont qu'une seule personne; et aussi, que, sans porter atteinte à cette unité de personne, ils n'en conservent pas moins leur pluralité. Je ne disconviendrai pas, d'ailleurs, que cette espèce d'unité n'ait quelque rapport avec celle par laquelle un homme est à la fois âme et chair. Il convenait, en effet, qu'un mystère accompli pour le salut de l'homme eût avec la constitution de l'homme une sorte d'affinité et de ressemblance ; il convenait également qu'il ressemblât en même temps à cette suprême unité qui est en Dieu et qui est Dieu lui-même; de telle sorte que, comme là trois personnes ne sont qu'une seule essence, de même ici, par une opposition harmonieuse, trois essences ne font qu'une seule personne.

Comprenez-vous combien cette unité se trouve admirablement placée entre les deux autres; et cela, dans la personne de Celui qui fut établi médiateur entre Dieu et l'homme, lequel est Jésus-Christ Homme-Dieu ? C'est ici, dis-je, un rapport admirable, que le mystère du salut, par une sorte de conformité et de ressemblance, corresponde à l'un et à l'autre: et à celui qui sauve, et à celui qui est sauvé. Ainsi cette unité, tenant le milieu entre deux unités différentes, fait voir assez par là qu'elle le cède à l'une et qu'elle l'emporte sur l'autre; autant au-dessus de l'inférieure, qu'elle est au-dessous de la supérieure.

21. Enfin, elle est si grande, elle est si manifeste, la force d'union que présente cette personne, en laquelle un seul Jésus-Christ est Dieu et homme tout ensemble, que vous ne commettrez point d'erreur en substituant réciproquement ces deux expressions l'une à l'autre, c'est-à-dire en donnant à l'homme la dénomination de *Dieu*, et à Dieu la dénomination d'*homme ;* ce qui est aussi exact que catholique. Mais vous n'employez pas de même, à moins d'être complétement absurde, ou le mot *chair* en parlant de l'âme, ou le mot *âme* en parlant de la chair ; bien que, d'une manière

semblable, un homme soit âme et chair tout à la fois.

Et il ne faut pas s'étonner, s'il n'est pas autant au pouvoir de l'âme de s'unir étroitement la chair par cette action vitale (si puissante, d'ailleurs) qui lui est propre, et de se l'attacher par ses affections, qu'il fut au pouvoir de la divinité de s'unir cet homme, *qui avait été prédestiné Fils de Dieu, comme l'attestaient ses miracles*[1]. C'est une chaîne bien longue et bien forte pour unir, que la prédestination divine; car elle est formée de toute éternité. Et quoi de plus long que l'éternité? quoi de plus puissant que la divinité? Aussi arriva-t-il que la mort elle-même ne put en aucune manière rompre cette unité, encore que l'âme et le corps fussent séparés l'un de l'autre. Et c'est peut-être à quoi pensait le Précurseur lorsque, en parlant du Fils de l'homme, il se déclarait indigne *de délier les cordons de sa chaussure*[2].

CHAPITRE X.

IL APPLIQUE A LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST LA PARABOLE QUI EST DANS SAINT MATTHIEU, DES TROIS MESURES DE FARINE.

22. Il y a plus : ces trois mesures de farine de l'Évangile[3], mêlées et fermentées pour faire un même pain, si quelqu'un prétendait qu'elles ont rapport aux trois essences dont je viens de parler, je ne verrais rien d'inexact dans ce rapprochement. Oh! que la femme les avait bien fait fermenter ensemble, puisque, même après la séparation de l'âme et du corps, le Verbe ne fut séparé ni du corps ni de l'âme! Jusque dans la division même, l'unité demeura indivisible. La séparation survenue dans une partie des essences ne put rien sur l'unité, qui fut permanente dans toutes les trois. Que deux d'entre elles fussent unies ou séparées, l'unité de personne n'en continua pas moins dans les trois. Un même Jésus-Christ, une même personne, Verbe, âme et chair en même temps, conserva toujours sa durée, même après que l'homme fut mort.

Ce fut dans le sein de la Vierge qu'eurent lieu, suivant mon sentiment, ce mélange et cette fermentation; et voilà précisément la femme par qui s'accomplit l'un et l'autre. Car peut-être ne dirais-je pas sans raison que le levain fut la foi de Marie. *Bienheureuse*, en effet, *d'avoir cru ; puisque en elle furent accomplies les paroles que lui avait adressées le Seigneur*[4]! Mais elles ne se fussent point accomplies, si la masse entière n'eût reçu le levain, selon la parole du Seigneur, et ne l'eût reçu pour toujours; nous conservant ainsi, également un et entier soit dans sa mort soit dans sa vie, le Médiateur entre Dieu et les hommes, homme lui-même sans cesser d'être Dieu, le Christ notre Sauveur.

[1] Rom., I, 4.—[2] Marc, I, 7; Luc, III, 16.—[3] Matth., XIII, 33; Luc, XIII, 21. — [4] Luc, I, 45.

23. Il est à remarquer qu'on trouve, dans cet admirable mystère, en nombre égal avec nos mesures de farine, les degrés d'une distinction aussi frappante qu'elle est juste, le *nouveau*, l'*ancien*, l'*éternel* : le *nouveau*, c'est-à-dire l'âme, que nous croyons avoir été créée de rien, au moment même où elle fut donnée; l'*ancien*, c'est-à-dire la chair, que nous savons être provenue, par transmission, du premier homme, ou d'Adam; l'*éternel*, c'est-à-dire le Verbe, que nous affirmons avec certitude et vérité avoir été engendré par son Père éternel et être éternel comme lui. Et là se découvre à vos yeux, si vous voulez être attentif, une triple manifestation de la divine puissance : elle a fait de rien quelque chose; de l'ancien, le nouveau; l'éternel et le bienheureux, de ce qui était déjà condamné et frappé de mort.

Que fait tout cela pour notre salut? Beaucoup, et sous tous les rapports. D'abord, réduits au néant par le péché, nous avons été par là créés en quelque sorte une seconde fois, *pour devenir à l'égard de Dieu comme les prémices de ses créatures*[1]; de plus, nous sommes passés de l'antique servitude à la liberté des enfants de Dieu, et nous marchons dans une voie nouvelle, celle de l'esprit; enfin, nous avons été appelés de l'empire des ténèbres au royaume de la lumière éternelle, où déjà Dieu *nous a fait prendre place en la personne de Jésus-Christ*[2].

Loin de nous ces hardis sectaires qui voudraient représenter la chair de Jésus-Christ comme étrangère à la nôtre, affirmant dans leur impiété qu'elle fut nouvellement créée dans le sein de la Vierge, et non prise de la Vierge elle-même! Bien longtemps avant eux, l'esprit du Prophète avait, en termes magnifiques, repoussé cette assertion, ou plutôt ce blasphème des impies, lorsqu'il disait : *Un rameau sortira de la racine de Jessé, et une fleur s'élèvera sur cette même racine*[3]. Il pouvait dire : *Et une fleur s'élèvera sur ce rameau* ; mais il a mieux aimé dire : *sur la racine*, pour faire voir que d'où provenait le rameau, de là sortait aussi la fleur. De là, par conséquent, la chair

[1] Jacques, I, 18. — [2] Éphés., II, 6. — [3] Isaïe, XI, 1.

a été prise, d'où la Vierge avait pris naissance ; et cette chair ne pouvait être nouvellement formée dans le sein de la Vierge, puisqu'elle provenait de sa propre racine.

CHAPITRE XI.

IL POURSUIT, SOUS D'AUTRES POINTS DE VUE, SA CONSIDÉRATION SUR DIEU.

24. Peut-être éprouvez-vous un peu d'impatience à m'entendre répéter encore cette question : Qu'est-ce que Dieu? soit que je l'aie déjà trop souvent répétée, soit que vous jugiez impossible d'arriver à la solution. A cela je dis, Très-saint Père Eugène, qu'il n'y a proprement que Dieu qu'on ne cherche jamais en vain, alors même qu'on ne saurait le trouver. Prenez conseil là-dessus de votre expérience ; ou, à son défaut, croyez-en, non à la mienne, mais à celle du saint Prophète, qui s'écrie : *Vous êtes plein de bonté, Seigneur, pour ceux qui espèrent en vous, et pour l'âme qui vous cherche* [1].

Qu'est-ce donc que Dieu ? A l'égard de l'univers, il est la fin ; à l'égard des élus, il est le salut ; à l'égard de lui-même, lui seul sait ce qu'il est. Qu'est-ce que Dieu ? La volonté toute puissante, la souveraine bonté, la lumière éternelle, la raison immuable, la suprême béatitude ; qui crée des âmes pour se communiquer à elles, qui les vivifie pour qu'elles sentent sa présence, qui leur donne des affections pour qu'elles le désirent, qui les dilate pour qu'elles le reçoivent, qui les justifie pour qu'elles le méritent, qui les enflamme pour qu'elles aient du zèle, qui les féconde pour qu'elles fructifient, qui les dirige vers la justice, les exerce à la bonté, les dispose à la sagesse, les fortifie dans la vertu, les visite pour les consoler, les éclaire pour les instruire, les fait vivre éternellement, les comble de félicité, les entoure de sa protection tutélaire.

CHAPITRE XII.

COMME DIEU EST LE RÉMUNÉRATEUR FIDÈLE DES BONNES ACTIONS, IL EST AUSSI LE JUSTE VENGEUR DES CRIMES.

25. Qu'est-ce que Dieu ? Il n'est pas moins le supplice des pervers, que la gloire des humbles. En effet, il y a, pour les intelligences, une certaine règle d'équité inflexible et inévitable, puisqu'elle atteint également partout ; et tout ce qui manque de droiture ne saurait impunément se heurter contre elle. Comment ne serait-elle pas l'écueil où viendrait se briser et se réduire en poudre tout ce qui est orgueilleux ou dépravé ? Malheur à qui prétend lui faire obstacle ! car elle ne sait point céder, étant en même temps la force. Et quoi de plus pénible et de plus importun pour des volontés criminelles, que de toujours lutter, de s'acharner sans cesse, et toujours vainement ? Malheur à ces volontés rebelles, qui ne reçoivent, après tout, que la punition due à leur révolte ! Et quel plus douloureux supplice, que de toujours vouloir ce qui ne sera jamais ? quelle plus terrible condamnation pour la volonté, que de subir cette nécessité de vouloir et de ne vouloir pas ; en sorte que, de quelque côté qu'elle se tourne désormais, elle ne puisse éviter le crime et le malheur ? Éternellement elle sera privée de ce qu'elle veut ; et ce qu'elle ne veut pas, elle le souffrira éternellement malgré elle. Digne châtiment, en effet, pour celui qui jamais n'aspire à rien de juste, de n'obtenir jamais l'objet de ses désirs.

Qui fait cela ? Le Seigneur notre Dieu, qui est l'équité même, et qui *devient méchant à l'égard du méchant* [1]. Jamais il n'y aura d'accord entre ce qui est droit et ce qui ne l'est pas : ce sont deux ennemis armés l'un contre l'autre, encore qu'il leur soit impossible de se blesser mutuellement. Un seul des champions est frappé ; et certes, ce n'est jamais Dieu. *Il vous est dur*, dit-il lui-même, *de regimber contre l'aiguillon* [2] : oui sans doute, dur, non pour l'aiguillon, mais bien pour celui qui regimbe.

Dieu est aussi le supplice des impudiques : car il est la lumière ; et qu'y a-t-il de plus odieux pour les cœurs corrompus et souillés d'infamies ? Sans aucun doute, *tout homme qui fait le mal, hait la lumière* [3]. Mais je me dis : est-ce qu'ils ne pourront pas l'éviter ? Non, assurément : elle brille en tous lieux, quoiqu'elle ne soit pas vue de tous ; en un mot, *elle luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne la comprennent pas* [4]. La lumière voit les ténèbres : car, pour elle, briller c'est voir ; mais elle n'est point vue réciproquement des ténèbres, parce que les ténèbres ne peuvent la saisir. En sorte donc que les impudiques sont vus, pour leur plus grande confusion ; et qu'ils ne peuvent voir eux-mêmes, pour qu'ils ne soient pas consolés. Et ils ne sont pas vus seulement par la lumière, mais bien encore à sa clarté : par qui donc ?

[1] Jérém., III, 25. — Seulement, le tour de la phrase est changé.

[1] II Rois, XXII, 27 ; Ps. XVII, 27. — [2] Act., IX, 5. [3] Jean, III, 20. — [4] *Ibid.*, I, 5.

par quiconque possède la faculté de voir ; afin que leur confusion s'augmente en raison de la multitude des spectateurs.

Mais, dans ce nombre infini de témoins, aucun regard n'importune autant le coupable, que son propre regard : il n'y a point de spectateur, ni dans le ciel, ni sur la terre, qu'une conscience obscurcie de ténèbres desire plus de fuir, et qu'elle puisse moins éviter. Les ténèbres ne peuvent même pas être cachées pour elles-mêmes : elles se voient, elles qui ne voient pas autre chose. Les œuvres qu'elles ont produites partagent leur condition, et ne sauraient se cacher d'elles, dans le sein des ténèbres mêmes. Voilà ce *ver* qui *ne meurt point* [1] : c'est le souvenir du passé. Une fois introduit, ou plutôt né dans l'âme par l'effet du péché, il s'y attache fortement, pour n'en être arraché jamais. Il ne cesse pas un instant de ronger la conscience; et, nourri de cette pâture inépuisable, il vit à perpétuité. Je frissonne à l'idée de ce ver dévorant, de cette mort qui ne peut pas mourir ; je tremble de tomber aux mains d'une mort qui vivra toujours, et d'une vie qui meurt sans cesse.

26. C'est là cette seconde mort, qui vous tue à toute heure, sans vous ôter jamais la vie. Oh ! qui leur donnera de mourir une fois pour ne pas mourir éternellement, à ces infortunés qui disent *aux montagnes : Tombez sur nous* ; *aux collines : Écrasez-nous* [2] ! Que veulent-ils, sinon achever de mourir ou se délivrer de la mort à la faveur de la mort même? Enfin, *ils invoqueront la mort*, dit l'Écriture, *et la mort ne viendra point* [3].

Voyez ceci plus clairement. Il est bien établi que l'âme est immortelle, et qu'elle ne vivra jamais sans sa mémoire, afin de ne jamais cesser d'être âme. Ainsi donc, tant que l'âme subsiste, la mémoire subsiste aussi. Mais dans quel état? souillée d'impuretés, dégoûtante de crimes, gonflée de vanité, hideuse et repoussante d'indifférence. Les choses d'autrefois sont passées, et ne sont pas passées : elles ne sont plus sous la main, elles sont toujours dans le cœur. Ce qui fut fait, ne peut pas n'avoir pas été fait ; et par suite, quoique le *faire* n'ait eu qu'un temps, l'*avoir fait*, au contraire, demeure à tout jamais. Ce qui passe à travers les temps, ne passe pas avec le temps. Il faudra donc inévitablement que vous soyez tourmenté pendant l'éternité entière, par ces actions criminelles dont vous garderez la mémoire pendant toute l'éternité. Et c'est ainsi que vous éprouverez la vérité de cette parole : *Je te convaincrai de tes crimes, et je te confronterai avec toi-même* [1]. Voilà ce qu'a dit le Seigneur, dont nul ne peut se déclarer l'ennemi sans devenir l'ennemi de soi-même ; et par là il a voulu d'avance confondre ces plaintes tardives : *O souverain arbitre des hommes! pourquoi avez-vous permis que je m'élevasse contre vous, et que je devinsse pour moi-même un fardeau insupportable* [2]?

Il en est ainsi, ô Eugène : aucun être ne peut s'élever contre Dieu, et vivre en paix avec soi-même ; mais quiconque aura mérité que Dieu l'accuse, sera par cela seul son propre accusateur. Il n'y aura plus moyen alors, ni pour la raison de se dissimuler la vérité, ni pour l'âme d'éluder les regards de la raison, arrachée qu'elle sera à ses organes corporels et toute concentrée en elle-même. Comment le pourrait-elle, quand le sommeil de la mort aura pour jamais enchaîné ses sens, au moyen desquels elle donnait l'essor à sa curiosité, et se fuyait elle-même pour suivre ce fantôme passager du monde? Vous le voyez, il ne manquera rien à la confusion des impudiques, lorsqu'ils seront étalés en spectacle à Dieu, aux Anges, aux hommes, à eux-mêmes. Oh ! dans quel état non moins terrible se trouvent placés tous les autres pervers, opposés qu'ils sont à ce torrent victorieux de l'invariable équité, tandis que la vérité sans nuage les inonde de sa lumière! N'est-ce pas là être frappés sans cesse, être sans cesse confondus? *Brisez-les d'une double douleur, vous, Seigneur notre Dieu* [3], s'écriait jadis le Prophète.

CHAPITRE XIII.

APPLIQUANT INGÉNIEUSEMENT A SON SUJET LES EXPRESSIONS D'UN TEXTE DE S. PAUL, IL DISSERTE, AVEC AUTANT D'ÉLOQUENCE QUE DE SAVOIR, SUR LA LONGUEUR, LA LARGEUR, LA HAUTEUR ET LA PROFONDEUR DE DIEU.

27. Qu'est-ce encore que Dieu ? Il est tout à la fois longueur, largeur, hauteur et profondeur. Quoi ! dites-vous, nous vous prenons vous-même à professer cette quaternité que vous avez hautement condamnée? Point du tout : je l'ai condamnée, et je la condamne encore. Vous avez cru que j'énonçais plusieurs choses ; mais au fond il n'y en a qu'une. J'ai désigné par là ce Dieu unique, tel que nous pouvons le comprendre, et non tel qu'il est réellement :

[1] Isaïe, LXVI, 24 ; Marc, IX, 43, 45. — [2] Luc, XXIII, 30. — [3] Apoc., IX, 6. — La Vulgate porte : *Quærent mortem, et non invenient eam.*

[1] Ps. XLIX, 21. — [2] Job, VI, 20. — [3] Jérém. XVIII, 10.

j'ai divisé l'un, non pas l'autre. On emploie divers noms, on trace plusieurs routes; mais on ne désigne qu'un seul être, on ne tend qu'à un seul but. Ce ne sont pas des divisions de la substance, qu'expriment ces quatre dénominations; ni des dimensions, telles qu'on en remarque dans les corps; ni une distinction de personnes, telle que nous l'adorons dans la Trinité; ni un certain nombre de propriétés, tel que nous l'admettons dans les personnes divines, encore qu'il ne soit que ces personnes mêmes. Bien au contraire, chacune de ces choses est en Dieu ce que sont les quatre réunies; et toutes les quatre ne sont autre chose que ce qu'est chacune en particulier.

Mais nous, incapables que nous sommes d'atteindre par notre pensée à la simplicité de Dieu, pendant que nous tâchons de nous le représenter un, il s'offre à nous comme quadruple. Ce qui produit notre illusion, c'est ce *miroir*, c'est cette *énigme*, à travers lesquels seulement nous pouvons le voir dans cette vie [1]. Mais, quand nous le verrons face à face [2], nous le verrons tel qu'il est. Dès lors, en effet, la vue si délicate de notre intelligence, quel que soit l'effort de son attention, n'aura plus à craindre ni de s'émousser ni de voir les objets multiples. Elle recueillera toutes ses forces, elle les concentrera sur un point, et elle se modèlera sur l'unité de Dieu, ou plutôt sur la vraie Unité, de manière à la contempler seule à seule et face à face. En un mot, *nous serons semblables à Dieu, car nous le verrons tel qu'il est* [3]. Bienheureuse vision! après laquelle soupirait à bon droit le Roi-Prophète, lorsqu'il s'écriait: *Ma face vous a longtemps cherché, Seigneur; Seigneur, je chercherai toujours votre face* [4].

En attendant, puisqu'il s'agit encore pour nous de chercher, n'hésitons pas à monter sur cette espèce de quadrige: car notre misérable faiblesse a besoin d'être ainsi portée; heureux si, même avec un tel secours, nous parvenons à surprendre ce qui nous a d'abord surpris, je veux dire le sens profond caché dans ce mystérieux quadrige. En effet, le conseil nous est donné par l'habile conducteur lui-même, par celui qui montra, le premier, l'usage d'un tel char, de nous appliquer à *saisir, avec tous les saints, quelle est la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur* [5] de l'Être par excellence. Il a dit *saisir*, et non *connaître;* afin que, loin de nous contenter d'étudier curieusement cette science, nous apportions tous nos soins à en recueillir les fruits. Ce n'est pas à celui qui connaît, mais à celui qui saisit, que ces fruits restent en partage. Autrement, *connaître le bien, et ne pas le mettre en pratique,* comme l'a dit un autre saint, *c'est se rendre coupable de péché* [1]. Aussi saint Paul lui-même nous dit-il autre part : *Courez donc de manière à saisir le prix* . Ce que c'est proprement que *saisir*, je l'expliquerai tout à l'heure.

28. Qu'est-ce donc que Dieu? Il est longueur, répondrai-je. Qu'est cette longueur elle-même? l'éternité : or, celle-ci est si longue, qu'elle n'a point de limites, soit pour le lieu, soit pour le temps. Mais Dieu est aussi largeur. Et cette largeur, qu'est-elle? la charité. Comment celle-ci, à son tour, pourrait-elle avoir des limites en Dieu, qui *ne hait rien de ce qu'il a créé* [3]? Vous le savez : *Il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et il envoie la pluie du ciel aux justes et aux injustes* [4]. Ainsi, la charité de Dieu renferme dans son sein jusqu'à ses ennemis. Ce n'est pas encore assez pour elle : elle s'étend à l'infini ; elle dépasse, non-seulement tout ce que nous pouvons sentir, mais même tout ce que nous pouvons connaître : car l'Apôtre, poursuivant son discours, nous souhaite de *comprendre aussi la charité de Jésus-Christ, qui surpasse toute science* [3]. Enfin, qu'ajouterai-je de plus fort? elle est éternelle; ou bien encore (ce qui est plus fort peut-être), elle est elle-même éternité.

Vous voyez que la largeur est aussi grande que la longueur. Puissiez-vous voir également, non qu'elle est aussi grande, mais qu'elle est la longueur elle-même; que l'une ne diffère point de l'autre; qu'une seule n'est pas moins que les deux, et que les deux ne sont pas plus qu'une seule! Dieu est éternité; Dieu est charité : il s'étend sans le moindre effort, et en longueur et en largeur; il franchit également, dans l'un et dans l'autre sens, les étroites limites des temps et des lieux, mais par la liberté de son être, non par le volume de sa substance. C'est ainsi qu'il est sans mesure, Celui qui a donné une mesure à toutes choses; et, tout incommensurable qu'il est, il n'en est pas moins la mesure de l'immensité elle-même.

29. Cependant, qu'est encore Dieu? Il est hauteur et profondeur; et il l'emporte également sur tout, par l'une aussi bien que par l'autre: car, dans les attributs de la divinité, l'équilibre n'est jamais en défaut, il est ferme sur tous

[1] I Cor., XIII, 12. — [2] *Ibid.* — [3] I Jean, III, 2. — [4] Ps. XXVI, 8. — [5] Éphés., III, 18.

[1] Jacques, IV, 17. — [2] I Cor., IX, 24. — [3] Sag., XI, 25. — [4] Matt., V, 45. — [5] Ephés., III, 19.

les points, il demeure imperturbablement le même. Par la hauteur, entendez sa puissance; par la profondeur, sa sagesse. Il y a ici encore égalité parfaite; et nous savons qu'il n'est pas plus possible d'atteindre à sa hauteur que de sonder sa profondeur. C'est ce que S. Paul nous déclare, en s'écriant avec transport : *O admirable profondeur de Dieu, dans ses trésors de sagesse et de science! que ses jugements sont impénétrables, et que ses voies sont incompréhensibles*[1] !

Écrions-nous, à notre tour, avec S. Paul, en voyant tous ces attributs ne former en Dieu et avec Dieu que la plus simple unité : O Sagesse pleine de puissance, qui atteint partout avec force ! ô Puissance pleine de sagesse, qui dispose tout avec douceur[2] ! Il n'y a là qu'une seule chose, avec des effets différents et des opérations diverses. Et cette unique chose est à la fois longueur quant à l'éternité, largeur quant à la charité, hauteur quant à la majesté, profondeur quant à la sagesse.

CHAPITRE XIV.

IL EXPLIQUE PAR QUEL MOYEN NOUS POUVONS ARRIVER A SAISIR, SUIVANT L'EXPRESSION DE L'APÔTRE, LES QUATRE DIVINS ATTRIBUTS DONT IL VIENT DE PARLER.

30. Ces choses nous sont maintenant connues. Croyons-nous pour cela les avoir saisies? Non : ce n'est point par le raisonnement qu'on y parvient, mais par la sainteté; si toutefois il est quelque moyen de saisir ce qui est insaisissable. Mais, s'il n'en existait aucun, l'Apôtre ne nous eût pas dit de *saisir ces choses avec tous les saints*. Les saints, donc, saisissent ces choses. Me demandez-vous comment ? Si vous êtes saint, vous les avez saisies vous-même, et conséquemment vous le savez ; si vous ne l'êtes pas, devenez-le, et vous l'apprendrez par l'expérience. Ce qui fait le saint, ce sont les affections saintes, et il y en a deux : la sainte crainte du Seigneur, et son saint amour. Une âme qui possède parfaitement ces deux affections, s'en sert comme de deux bras pour saisir, pour embrasser, pour étreindre, pour retenir; et elle dit : *Je tiens enfin mon bien-aimé ; je ne le laisserai point aller*[3].

Or, la crainte répond à la hauteur et à la profondeur; l'amour, à la longueur et à la largeur. Quoi de plus digne de crainte, qu'une puissance à laquelle on ne peut résister, qu'une sagesse à laquelle on ne peut rien cacher? Dieu serait moins à redouter, s'il manquait de l'une ou de l'autre. Mais, tel qu'il est, il faut le craindre sans réserve, puisque son œil voit tout, et que sa main peut tout. D'un autre côté, quoi de plus digne d'amour, que cet amour même avec lequel vous aimez et vous êtes aimé? Cependant il devient encore plus aimable quand il est joint à l'éternité : car celle-ci, n'ayant point de terme, écarte tout soupçon fâcheux. Aimez donc avec persévérance, avec constance, et vous avez la longueur ; étendez votre amour jusqu'à vos ennemis, et vous tenez la largeur ; soyez en même temps plein de crainte et de sollicitude, et vous avez saisi la hauteur et la profondeur.

31. Que si vous aimez mieux faire correspondre en nombre égal quatre dispositions de votre âme aux quatre divins attributs, vous y parvenez par l'admiration, par la crainte, par la ferveur, par la persévérance : l'admiration nous est, en effet, commandée par la sublime majesté de Dieu; la crainte, par l'abîme de ses jugements; la ferveur, par sa charité; la persévérance, par son éternité. Qui est plus dans l'admiration, que celui qui contemple la gloire de Dieu? qui éprouve plus de crainte, que celui qui sonde les profondeurs de sa sagesse? qui ressent plus de ferveur, que celui qui médite sur sa charité? qui aime avec plus de persévérance, que celui qui prend pour modèle l'éternité de son amour? La persévérance, en effet, nous offre une sorte d'image de l'éternité. C'est elle seule, enfin, à qui l'éternité est promise en partage, ou plutôt, qui doit mettre l'homme en partage de l'éternité, d'après cette parole du divin Maître : *Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin, sera sauvé*[1].

32. Maintenant, remarquez encore, dans ces quatre divins attributs, le sujet d'autant de contemplations différentes.

La première, et aussi la plus haute, c'est la contemplation de la majesté de Dieu. Celle-ci exige un cœur purifié ; afin que, dégagé de vices et déchargé du poids de ses péchés, il puisse être élevé facilement vers les choses célestes, ou même demeurer quelquefois suspendu, ne fût-ce que pour peu d'instants, dans un ravissement d'admiration accompagné d'immobilité et d'extase

La seconde est nécessaire à la première : car elle considère les jugements de Dieu; et, par cet aspect effrayant, imprimant à l'âme de vives secousses, elle fait fuir les vices, elle affermit

[1] Rom., XI, 33. — [2] Sag., VIII, 1. — [3] Cant., III, 4.

[1] Matth., X 22.

les vertus, elle dispose à la sagesse, elle maintient l'humilité. Or, le fondement solide et durable des vertus, c'est l'humilité; puisque, si elle vient à chanceler, l'assemblage des vertus n'est plus qu'une ruine.

La troisième contemplation s'occupe, ou plutôt s'entretient, dans une douce rêverie, de la mémoire des bienfaits de Dieu; et, pour que les hommes ne soient point ingrats, elle les excite par des souvenirs à l'amour de leur bienfaiteur. C'est de ceux-là que le Prophète a dit, en s'adressant au Seigneur : *Ils proclameront hautement ce qu'a retenu leur mémoire, de la douceur de vos bienfaits* [1].

La quatrième, mettant en oubli le passé, se repose uniquement dans l'attente des biens promis; et, comme elle n'est autre chose qu'une méditation de l'éternité (puisque ces biens promis sont éternels), elle nourrit la patience, et donne la force de persévérer.

Il est, je crois, désormais facile de rapporter ces quatre modes d'oraison aux quatre expressions employées par l'Apôtre: car nous saisissons la *longueur* par la méditation des promesses de Dieu, la *largeur* par le souvenir de ses bienfaits, la *hauteur* par la contemplation de sa puissance, la *profondeur* par la considération de ses jugements.

Il nous resterait à chercher encore Celui que nous n'avons encore trouvé que d'une manière imparfaite, Celui qu'on ne peut trop chercher. Mais c'est peut-être à la prière, plutôt qu'à la discussion, de le chercher comme il convient, et de le découvrir sans peine. Finissons donc ici ce livre, mais ne cessons pas de chercher.

[1] Ps. CXLIV, 7.

FIN DU LIVRE CINQUIÈME ET DERNIER.

TRAITÉ

DES

MŒURS ET DES DEVOIRS DES ÉVÊQUES

AVERTISSEMENT

SUR LA LETTRE SUIVANTE OU SUR L'OPUSCULE II.

1. Après les livres *de la Considération*, adressés au souverain Pontife, vient immédiatement le traité *des Mœurs des Évêques*, qui est la première des cinq lettres de saint Bernard à Henri, archevêque de Sens, la quarante-deuxième dans l'ordre numérique. Ce prélat, surnommé le Sanglier, au témoignage du chroniqueur Hugues d'Auxerre, Gilbert selon d'autres (si l'on peut s'en rapporter aux tables généralement admises), de chanoine fut élu évêque de Sens après Daimbert, en 1122. Comme il se conduisait avec trop de relâchement dans cette dignité, il fut rappelé à une administration plus consciencieuse de sa charge par les soins principalement de Geoffroi, évêque de Chartres, et de Burchard, évêque de Meaux, et affermi surtout dans sa résolution par saint Bernard, qu'il eut pour protecteur contre les vexations de Louis VI, comme l'atteste la lettre quarante-neuvième au pape Honorius.

2. Ce qui excita ces tempêtes tant contre Henri que contre Étienne, évêque de Paris, ce fut leur éloignement de la Cour pour embrasser une vie meilleure. Si bien que ceux qui « auparavant », comme on lit dans la susdite lettre, « grâce à leurs mœurs et à leurs habitudes « mondaines, étaient honorés comme illustres, « regardés comme fidèles, traités comme fa- « miliers », après « furent mis au rang des « ennemis, parce qu'ils vivaient d'une manière « digne de leur sacerdoce et qu'ils honoraient « en toutes choses leur ministère. De là vint « que le roi » Louis « s'efforça d'abattre la « fermeté du seigneur de Sens » : ce qui est expliqué plus au long dans les notes aux lettres vingt-deuxième et quarante-cinquième.

3. Cependant Henri ne réforma pas si bien ses mœurs, qu'il n'encourût les censures ecclésiastiques pour avoir persécuté injustement un archidiacre de son Église, qu'il priva de sa dignité, sans que celui-ci eût été « non-seule- « ment convaincu par jugement, mais même « appelé à s'expliquer », au témoignage de saint Bernard dans sa lettre cent quatre-vingt-deuxième, au même Henri. Ce prélat fut suspendu, rapporte le chroniqueur Hugues d'Auxerre, vers l'an 1136; ce qu'attestent aussi les *Actes des Évêques d'Auxerre*, chapitre cinquante-cinquième, où il est dit de l'évêque Hugues, que, « sa consécration n'ayant pu « avoir lieu dans l'église de Sens, à cause de « la suspension du seigneur Henri, métropoli- « tain, il avait été sacré à Ferrare par le sei- « gneur Geoffroi, évêque de Chartres, vers la « fête de saint Vincent. » Or, il est vraisemblable que Henri fut suspendu à cause de l'injuste déposition de son archidiacre. Mais enfin, relevé de cette censure, le prélat, en 1140, tint à Sens un synode, dans lequel furent condamnées les erreurs de Pierre Abailard. Il existe sur cette affaire une lettre collective des Pères du synode au pape Innocent, la cent quatre-vingt-onzième parmi les lettres de saint Bernard; dans laquelle ils déclarent avoir exposé en peu de mots toute l'affaire, « parce « que surtout cela même était expliqué d'une « manière plus développée et plus complète « dans la lettre du seigneur de Sens », laquelle ne paraît autre que la lettre cent quatre-vingt-

dixième de saint Bernard à Innocent, lettre qui a été reportée parmi ces traités. Or, Henri mourut en 1144, le quatre des ides de juin; il eut pour successeur Hugues le grand-chantre.

4. Au reste, cette lettre fut écrite aussitôt après la conversion de Henri, comme le prouvent surtout ces paroles, n° 2 : « Naguère « cependant j'ai senti s'exhaler vers moi, de vos « côtés, les premières haleines d'un vent plus « favorable. En effet, des bruits tout récents « m'ont appris, sur votre compte, des choses « plus agréables que de coutume; et je les « tiens, non d'une incertaine renommée, « mais de la bouche véridique du vénérable « évêque de Meaux » : à savoir que Henri avait mieux réglé sa vie par les conseils de Geoffroi, évêque de Chartres, comme bientôt après le déclare saint Bernard. Or, ce changement de Henri arriva sous le pontifical d'Honorius II, et par conséquent avant l'année 1130 : le fait est constaté, soit par la lettre quarante-neuvième de saint Bernard au même Honorius, auquel il recommande personnellement Henri; soit par la cause même des vexations auxquelles ce prélat fut en butte, et qui ne fut autre que son éloignement de la Cour et du genre de vie de la Cour, et par suite un plan de vie plus régulière, comme cela ressort évidemment de ce que nous venons de dire.

5. C'est donc vers l'an 1126 que fut écrite cette lettre : en ce temps-là, Burchard gouvernait l'Église de Meaux, et c'est par le rapport de ce prélat que saint Bernard dit avoir reçu des nouvelles « plus agréables que de coutume » de la conduite de Henri. Burchard, dis-je, gouvernait alors l'Église de Meaux, et non, comme on l'a cru communément jusqu'ici, Manassé II, qui ne succéda pas à Burchard avant l'an 1133, comme le prouvent ses lettres authentiques de Choisy en faveur du monastère de Saint-Martin-des-Champs, où se trouve cette conclusion : « Fait l'an de l'Incarnation « du Seigneur 1135, indict. XIII, l'an VI de l'or- « dination du seigneur pape Innocent II, et « l'an II de notre ordination », et une autre charte du même, de Mauregard, donnée « l'an « de l'Incarnation du Seigneur 1140, et de « notre ordination le septième ». Ce calcul est appuyé par Orderic, livre VI, où il est rapporté qu' « Étienne, évêque de Paris, et Bur- « chard, évêque de Meaux », conseillèrent aux moines de Rebais de céder à ceux d'Utique les reliques de saint Évroult. Saint Bernard avait déjà écrit aux moines de Rebais à ce sujet. Orderic rapporte ce fait à l'an 1130, époque à laquelle par conséquent Burchard, et non Manassé, gouvernait l'Église de Meaux. D'après cela il faut corriger les chiffres de Du Chesne dans ses notes sur Abailard, où il dit que Manassé commença à gouverner l'Église de Meaux en 1125; et ce qui le prouve, ce sont ses lettres de Choisy, qui furent données dix ans plus tard, et l'an deux de l'épiscopat de Manassé, comme nous l'avons fait observer plus haut. Un grand argument en faveur de la gravité de mœurs et de conseil dont fut doué Burchard, c'est que saint Bernard félicite Henri de l'avoir pour conseiller avec Geoffroi, en cette lettre, qui, dans le manuscrit du Vatican porté sous le n° 663, est divisée en sept chapitres. Mais il nous a semblé préférable de conserver les divisions d'Horstius, généralement reçues.

PROLOGUE

Au vénérable Seigneur Henri, Archevêque de Sens, le Frère Bernard ; si la parole d'un pauvre pécheur peut quelque chose.

Il a plu à Votre Grandeur d'exiger de nous un nouvel écrit. Nous sommes accablé sous le poids de cet honneur ; mais nous nous félicitons d'un tel gage d'estime. Nous sommes flatté d'une demande si bienveillante et en même temps effrayé d'avoir à y satisfaire. Qui sommes-nous, en effet, pour écrire aux évêques ? mais, d'un autre côté, qui sommes-nous pour ne pas obéir aux évêques ? Le même motif qui m'engage à donner, me pousse aussi à refuser ce qui m'est demandé. Écrire à un si éminent personnage est au-dessus de moi ; ne pas lui obéir, serait contraire à mon devoir. Des deux côtés il y a péril ; mais il me semble qu'il y en aurait plus à ne pas obéir. Pour sortir donc de ce pas difficile par l'issue la moins dangereuse, je fais ce que vous ordonnez. Votre dignité même m'en donne le courage par l'indulgente confiance dont elle daigne m'honorer ; et ma témérité trouve une excuse dans l'autorité de celui qui commande.

TRAITÉ

DES MŒURS ET DES DEVOIRS DES ÉVÊQUES

ou

LETTRE XLIIe DE SAINT BERNARD

A HENRI, ARCHEVÊQUE DE SENS.

CHAPITRE Ier.

DIFFICULTÉS ET DANGERS DE LA CHARGE ÉPISCOPALE; ET PAR SUITE, NÉCESSITÉ POUR UN ÉVÊQUE D'AVOIR DE BONS CONSEILLERS.

1. Ainsi donc, depuis que vous avez reçu de Dieu même les clefs du royaume des cieux, et que, comme la femme forte [1], vous avez mis résolûment la main à l'œuvre; si quelquefois nous avons appris, ou que vous aviez fait ce que vous ne deviez pas faire, ou que vous aviez souffert ce que vous eussiez voulu empêcher, nous avons gémi sur vos fautes et compati à vos douleurs. En même temps je me rappelais ces versets du Psalmiste : *Ceux qui descendent la mer sur des navires, étendant leur commerce sur les grandes eaux,... tantôt montent jusqu'aux cieux, tantôt descendent jusqu'aux abîmes. Leur cœur se sèche de frayeur; ils se troublent, ils chancellent comme un homme ivre; et tout leur art les abandonne* [2]. Et alors je ne jugeais point comme a coutume de juger le vulgaire : car je me sentais bien plutôt disposé à la pitié en me livrant aux réflexions suivantes. Si, disais-je, la vie de tout homme sur la terre est une tentation continuelle [3], à combien de dangers pensez-vous qu'est exposée la vie d'un pontife, qui, nécessairement, supporte les tentations de tous? Si moi, caché dans une caverne, et qui, pareil à la lampe sous le boisseau, fume au lieu de luire, je ne puis cependant ainsi éviter la fureur des vents, mais, tourmenté sans cesse et de toute manière par les assauts des tentations, je me vois poussé çà et là comme un roseau agité par le vent; que doit-ce être de celui qui est debout sur la montagne, qui est posé sur le chandelier? N'ayant à garder que moi seul, seul je suis cependant à moi-même un sujet de scandale, seul un ennui, seul un fardeau et un danger; si bien qu'il me faut fréquemment entrer en courroux contre les appétits de mon intempérance et les dérèglements de mes regards. De quelles angoisses n'est donc pas agité, de quels tourments n'est pas harcelé celui qui, quand même cessent ses propres combats, ne manque jamais cependant, pour les autres, de luttes au dehors, de frayeurs au dedans?

2. Mais naguère j'ai senti s'exhaler vers moi, de vos côtés, les premières haleines d'un vent plus favorable. En effet, des bruits tout récents m'ont appris, sur votre compte, des choses plus agréables que de coutume; et je les tiens, non d'une incertaine renommée, mais de la bouche véridique du vénérable Évêque de Meaux [1]. Car, interrogé sur votre état, il dit avec un air riant et paraissant bien sûr de sa réponse : Je crois que l'homme est désormais tout décidé à suivre les conseils de l'Évêque de Chartres. Cette réponse de sa part me causa d'autant plus de joie, que j'étais sûr de la fidélité des conseils de ce saint évêque. Il ne pouvait me donner un meilleur gage des bonnes dispositions de votre cœur, ni m'in-

[1] Prov., XXXI, 19.—[2] Ps. CVI, 23, 26 et 27.—[3] Job, VII, 1.

[1] Sans doute Burchard, et non Manassé II. Voir l'Avertissement, n° 5.

spirer une espérance plus certaine de vos progrès dans le Seigneur. C'est en toute sécurité, si je ne me trompe, que vous confierez aux deux hommes dont je viens de parler et vous et vos affaires. En usant de tels conseillers, vous vous assurerez et une bonne renommée et une bonne conscience. C'est ainsi qu'il convient à un prêtre de Dieu, à l'évêque d'une si grande cité, de ne pas se laisser conduire par les conseils des jeunes gens ou des hommes du monde. Il faut, suivant le précepte du Seigneur [1], aimer tout le monde, même ses ennemis; mais il ne faut choisir pour conseillers que ceux qui paraissent être et prudents et bienveillants. Voilà pourquoi le Seigneur repoussait et le conseil imprudent du disciple et le conseil infidèle de ses frères, répondant à l'imprévoyant : *Vous n'entendez rien aux choses de Dieu* [2]; et aux malintentionnés : *Vous, montez à cette fête; pour moi, je n'y monterai pas* [3]. Et il ne crut devoir se fier ni à la malice de ceux-ci ni à l'imprudence de celui-là. Cherchant enfin à qui il devrait se confier, à qui il pourrait sûrement remettre la dispensation de ses mystères, et comme s'il ne le rencontrait que difficilement, il interroge sur le ton de la surprise : *Quel pensez-vous que soit le serviteur fidèle et prudent que le maître a établi sur sa famille* [4]? Aussi, sur le point de confier à Pierre le soin de ses brebis, il s'appliqua d'abord à éprouver son attachement, lui demandant par trois fois s'il l'aimait [5]. Il éprouva de même sa prudence, quand, les hommes se trompant et pensant qu'il était quelqu'un des prophètes, Pierre, discernant sagement la vérité, confessa qu'il était plutôt le Dieu des prophètes : *Vous êtes*, dit-il, *le Christ Fils de Dieu* [6]. Telle est, hélas! la malheureuse imperfection de notre nature! A peine, sur une multitude d'hommes, en trouverez-vous un seul qui possède parfaitement ces deux qualités. Difficilement, en effet, rencontrerez-vous, ou dans l'homme prudent la bienveillance, ou dans l'homme fidèle la sagesse. Mais ils sont sans nombre ceux que l'on sait manquer de l'un et de l'autre don.

3. Vous avez donc prudemment pensé que la charge du prêtre, l'œuvre de l'évêque, les soins du pasteur, ne peuvent s'exercer dignement sans conseil. De là vient que la mère des chastes conseils, la Sagesse, a dit, parlant d'elle-même : *Moi, la Sagesse, j'habite dans le conseil* [7]. Mais quel conseil? est-ce en un conseil quelconque? *J'assiste*, ajoute-t-elle, *aux méditations de l'expérience* [1]. Ce n'est pas tout; elle nous apprend en ces termes, par la bouche de Salomon, qu'il faut éviter les conseils infidèles : *Traitez votre affaire avec votre ami, et ne révélez point votre secret à un étranger* [2]. C'est encore elle qui, après nous avoir recommandé de ne rien faire sans conseil, considérant cependant la rareté des hommes de conseil, nous dit si bien par un autre sage : *Ayez beaucoup d'amis, mais qu'un seul entre mille soit votre conseiller* [3]. *Un seul entre mille*, dit-elle. Aussi je ne balance pas à croire que vous êtes l'objet de la faveur divine, puisque, quand les bons conseillers sont si rares parmi les mortels, elle vous en a donné, non pas un, mais deux, ayant la capacité requise, pleins de prudence, pleins de zèle; que, pour vous rendre facile leur concours, elle les a placés dans votre province; et qu'afin qu'il soit gratuit, elle les a fait dépendre de votre juridiction. En acquiesçant à leurs conseils, vous ne serez ni précipité dans vos jugements, ni emporté dans vos corrections, ni trop indulgent quand il faudra punir, ni trop sévère quand il faudra faire grâce, ni pusillanime quand il faudra savoir patienter, ni somptueux pour votre table, ni fastueux dans vos habits, ni pressé de promettre, ni tardif à tenir, ni prodigue dans vos largesses. Le conseil de ces hommes tiendra toujours éloigné de vous ce mal vieux pour le temps, mais nouveau pour la cupidité, la simonie, et sa mère l'avarice, cette lâche idolâtrie de l'or. Enfin, pour tout dire en peu de mots, si vous avez foi en eux, vous honorerez en tout votre ministère [4], à l'exemple de l'Apôtre; votre ministère, dis-je, non votre domination. En effet, c'est lui que vous honorerez, et non vous-même. Car celui qui recherche ses propres intérêts, veut s'honorer lui-même, et non son ministère.

CHAPITRE II.

L'HONNEUR ATTACHÉ AUX DIGNITÉS DE L'ÉGLISE NE CONSISTE PAS DANS LA POMPE EXTÉRIEURE, MAIS DANS L'ÉCLAT DES MŒURS ET DES VERTUS.

4. Or, vous honorerez votre ministère, non par le luxe des vêtements, non par le faste des équipages, non par l'étendue des édifices, mais par la régularité des mœurs, par l'application aux exercices spirituels, par les bonnes œuvres. Combien se conduisent autrement! On re-

[1] Luc, VI, 27. — [2] Marc, VIII, 33. — [3] Jean, VII, 8. — [4] Matth., XXIV, 45. — [5] Jean, XXI, 15-17. — [6] Matth., XVI, 16. — [7] Prov., VIII, 12.

[1] Prov., VIII, 12. — [2] Prov., XXV, 9. — [3] Eccli., VI, 6. — [4] Rom., XI, 13.

marque dans certains prêtres une recherche extrême pour les habits, une indifférence complète, ou peu s'en faut, pour les vertus. Si je leur rappelle cette parole de l'Apôtre : *N'usez point d'habits précieux* [1], je crains qu'ils ne s'indignent, parce qu'ils regarderont en effet comme indigne d'eux de s'appliquer une défense qu'ils reconnaissent avoir été portée d'abord contre un sexe et un ordre moins relevés. Comme si les médecins ne se servaient pas du même fer pour opérer les rois et les hommes du peuple ; ou comme si l'on faisait injure à la tête en usant des mêmes ciseaux pour accourcir les cheveux et pour rogner les ongles. Cependant, s'ils rougissent d'être frappés du même arrêt que de simples femmes, non par moi, mais bien par l'Apôtre, qu'ils rougissent aussi d'être enveloppés avec elles dans la même faute. Qu'ils dédaignent désormais d'emprunter leur éclat du travail des brodeuses ou des pelletiers, et non de leurs propres œuvres. Qu'ils aient horreur d'environner de ces hermines teintes en rouge, qu'ils appellent *gueules*, des mains consacrées, et qui célèbrent les redoutables mystères. Qu'ils cessent d'en décorer leur poitrine, que doit orner plus convenablement le précieux joyau de la sagesse. Qu'ils aient honte d'en entourer leur cou, qu'il est plus honorable et plus doux de soumettre au joug du Christ. Ce ne sont point les stigmates du Christ que de tels pasteurs, à l'exemple des martyrs, portent sur leur corps. Ce sont plutôt, de l'aveu de tous, ces vaines parures qu'en toute circonstance les femmes ont accoutumé de rechercher curieusement et de se procurer à grands frais, se préoccupant, et il n'y a rien là d'étonnant, du soin des choses du monde, et de plaire à leurs maris [2].

5. Mais vous, prêtre du Dieu très-haut, à qui des deux désirez-vous plaire, au monde, ou à Dieu ? si c'est au monde, pourquoi êtes-vous prêtre ? si c'est à Dieu, pourquoi le prêtre est-il tel que le peuple ? Car, si vous voulez plaire au monde, que vous sert le sacerdoce ? Vous ne pouvez en effet servir deux maîtres [3]. Or, *celui qui veut être ami de ce monde, se constitue ennemi de Dieu* [4]. Le Prophète a dit : *Dieu dispersera les os de ceux qui veulent plaire aux hommes ; ils ont été confondus, parce que Dieu les a méprisés* [5]. Et l'Apôtre : *Si je plaisais aux hommes, je ne serais point serviteur du Christ* [6]. Ainsi, voulant plaire aux hommes, vous ne plaisez pas à Dieu ; si vous ne lui plaisez pas, vous ne l'apaisez point : pourquoi donc (comme je l'ai dit) êtes-vous prêtre ? Que si (ce que j'ai ajouté) vous entendez plaire, non au monde, mais à Dieu ; pourquoi le prêtre est-il tel que le peuple ? car enfin, si le prêtre est le pasteur, et le peuple le troupeau, est-il convenable que le pasteur n'ait rien qui le distingue de ses brebis ? Si, comme moi, qui ne suis qu'une brebis, mon pasteur lui-même marche courbé, le visage penché, les regards attachés à la terre, ne cherchant qu'à remplir son ventre, pendant qu'il laisse jeûner son âme ; en quoi différons-nous ? Malheur si le loup vient ! Il n'y aura personne pour le prévenir, pour courir à sa rencontre, pour lui arracher sa proie. Convient-il qu'un pasteur soit, comme son bétail, uniquement livré aux appétits des sens, esclave d'ignobles besoins, avide des biens terrestres ? et ne doit-il pas plutôt se tenir droit comme un homme, regarder le ciel avec son âme, rechercher et savourer les choses d'en-haut, non celles qui sont sur la terre ?

6. Au reste, il s'indigne contre moi, si j'ose seulement faire un signe ; et il m'ordonne de fermer la bouche, disant que je ne suis qu'un moine, qui n'ai pas à juger des évêques. Plaise à Dieu que vous me fermiez aussi les yeux, afin que je ne puisse même voir ce que vous m'empêchez de censurer ! Grande présomption vraiment, si, pauvre brebis que je suis, voyant des louves très-cruelles, la vanité et la recherche de soi-même, se précipiter sur mon pasteur, je pousse un cri d'effroi, afin qu'à mon bêlement peut-être quelqu'un accoure repousser ces bêtes sanguinaires et secourir l'infortuné qui allait périr ! Que feront-ils de moi, qui ne suis qu'une faible brebis, ces monstres qui se jettent avec tant de furie sur le pasteur lui-même ? Eh quoi ! s'il ne veut pas que je crie pour lui, ne me sera-t-il pas du moins permis de bêler pour moi ? Mais, quand je garderais le silence, pour ne pas paraître élever ma voix jusqu'au ciel, ce cri n'en retentit pas moins dans l'Église : *N'usez point de vêtements précieux* [1] ; et ce cri s'adresse spécialement aux femmes, afin qu'un évêque rougisse qu'on surprenne en lui ce qu'il aura entendu reprendre même dans un sexe plus fragile. Croirait-on par hasard n'avoir plus de confusion à craindre, si moi seul je cessais de murmurer ? Est-ce que, si je ne parle pas, chacun n'entendra pas sa propre conscience ? Et si un autre, plus hardi que moi, venait leur opposer, non pas, comme moi, les paroles de l'Apôtre, non

[1] I Tim., II, 9.— [2] I Cor., VII, 34.— [3] Matth., VI, 24.— [4] Jacq., IV, 4. — [5] Ps. LII, 6.— [6] Galat., I, 10.

[1] I Tim., II, 9.

celles de l'Évangile, non celles d'un prophète, non enfin quelque écrivain ecclésiastique, mais seulement ces mots d'un auteur païen : « Dites, pontifes, que fait l'or, » non « dans le sanctuaire », mais « sur un frein »? Qu'il est plus tolérable de le voir briller dans le sanctuaire que sur le frein d'un cheval ! Et encore, quand je me tairais, si la cour des rois ne crie pas, cependant le dénûment des pauvres crie. La voix publique peut bien se taire, mais non la faim. La voix publique se tait, sans doute; parce que le monde ne peut vous haïr. Car, comment le monde blâmera-t-il le péché, lui qui plutôt loue le pécheur dans les désirs de son âme, et qui bénit l'impie.

7. Mais ceux-là crient, qui sont nus; ceux-là crient qui ont faim; ils se plaignent et répètent:

Pontifes, dites-nous, sur un frein que fait l'or [1] ?

Est-ce que l'or écarte du frein le froid ou la disette? A nous qui souffrons misérablement du froid et de la faim, que rapportent tant de vêtements de rechange, ou étalés sur vos portemanteaux, ou pliés dans vos gardes-robes? Il est à nous, ce bien que vous prodiguez; c'est à nous que cruellement vous ravissez ce qu'inutilement vous dépensez. Car, nous aussi, nous sommes l'ouvrage de Dieu; nous aussi, nous avons été rachetés par le sang du Christ. Nous sommes donc vos frères. Voyez quel crime c'est de repaître vos yeux de la portion fraternelle. Notre vie s'épuise pour vous en mille superfluités. C'est à nos besoins qu'est enlevé tout ce que s'approprient vos vanités. Deux maux enfin proviennent de l'unique racine de votre cupidité, puisque vous vous perdez par votre orgueil, et que vous nous faites périr par vos rapines. Vos chevaux marchent chargés de pierreries, et vous n'avez nul souci de nos jambes nues et sans chaussures. Des anneaux, des chaînettes, des grelots sonores, des courroies enrichies de clous d'or, et mille autres pareils ornements aussi éclatants par les couleurs que précieux par la matière, pendent au cou de vos mules; et votre pitié n'accorde pas même à vos frères un chétif vêtement qui couvre à moitié leur nudité. Ajoutons à cela que toutes ces choses, vous ne les avez acquises, ni par l'exercice d'un négoce, ni par le travail de vos mains. Mais vous ne les possédez pas non plus par droit héréditaire; à moins peut-être que, vous aussi, vous n'ayez dit dans votre cœur : *Possédons en héritage le sanctuaire de Dieu* [2]? Voilà ce que disent les pauvres, mais seulement, sans doute, en présence de Dieu, qui entend le langage des cœurs. Car ils n'osent réclamer ouvertement contre vous, qu'ils ont besoin plutôt de supplier chaque jour pour les nécessités de la vie. Du reste, un jour viendra où ils s'élèveront avec une grande assurance contre ceux qui les auront accablés d'angoisses; et ils auront pour défenseur le Père des orphelins et le Juge des veuves. Car alors s'accomplira sa parole : *Toutes les fois que vous avez refusé à l'un de ces plus petits des miens, c'est à moi que vous avez refusé* [1].

[1] Perse, Sat. II, vers 69. — [2] Ps. LXXXII, 13.

CHAPITRE III.

LES PLUS PRÉCIEUX ET LES PLUS DIGNES ORNEMENTS DES PRÉLATS SONT LA CHASTETÉ, LA CHARITÉ, L'HUMILITÉ.

8. Pour vous, très-révérend Père, pour vous, dis-je, gardez-vous de penser que par cette pompe extérieure vous honorerez votre ministère. Elle peut sembler honorable sans doute, mais pour l'œil qui s'arrête à la superficie, non pour celui qui voit dans le secret. Car les vertus qui cherchent le secret, ne brillent pas de couleurs empruntées, et n'en sont pas moins dignes des regards; elles ne flattent pas le goût par des assaisonnements recherchés, et n'en sont pas moins délectables; elles ne s'asseoient pas sur le faîte, et n'en sont pas moins élevées. La chasteté, la charité, l'humilité, sont dépourvues d'éclat sans doute, mais non dépourvues de beauté, et d'une beauté peu commune, puisqu'elle peut charmer jusqu'aux regards de Dieu. Quoi de plus beau que la chasteté, qui fait un être pur d'un être conçu d'une source impure, d'un ennemi un serviteur, un ange enfin d'un homme? L'homme chaste et l'ange, il est vrai, diffèrent entre eux, mais en félicité, non en vertu. Car, si la chasteté de l'ange est plus heureuse, la chasteté de l'homme suppose cependant plus de force. C'est la chasteté seule qui, dans cette limite de l'espace et du temps où est renfermée notre mortalité, réalise une sorte d'image de l'immortelle gloire. Seule, dans les liens sacrés du mariage, elle revendique la manière de vivre de cette bienheureuse région où l'on ne connaît ni époux ni épouses; présentant en spectacle à la terre comme un essai déjà réalisé de la vie des cieux. En même temps, veillant sur ce vase fragile que nous portons au risque de tant de chutes, la chasteté, suivant le conseil de l'Apôtre, le garde dans la sanctification [2]; et, pareille à ces

[1] Matth., XXV, 45. — [2] I Thess., IV, 4.

baumes odoriférants qui préservent les cadavres de la corruption, elle contient et affermit nos sens et nos membres, de peur qu'ils ne se relâchent par l'oisiveté, qu'ils ne se corrompent par les désirs, qu'ils ne tombent en dissolution par suite des voluptés de la chair, comme nous lisons de certains, qu'*ils sont pourris comme des animaux sur leur fumier* [1]. Je puis donc bien dire qu'un ornement d'une si grande beauté honore le sacerdoce; puisqu'il rend également cher à Dieu et aux hommes le prêtre, dont la mémoire ne se perpétue pas par la succession de la chair, mais par la bénédiction spirituelle, et qu'elle lui procure une gloire comparable à celle des saints, bien qu'il soit encore placé dans cette région si dissemblable.

9. Mais, quelles que soient la beauté propre et l'excellence de la chasteté, sans la charité néanmoins elle n'a ni valeur ni mérite. Et ce n'est pas étonnant. Quel mérite, en effet, peut, sans elle, être agréable à Dieu? La foi? Mais non, quand elle transporterait les montagnes. La science? Mais non, pas même quand elle parlerait le langage des anges. Le martyre? *Non*, dit encore saint Paul, *quand je livrerais mon corps pour être brûlé* [2]. Non, sans la charité, il n'est pas de si bonne œuvre qui soit accueillie de Dieu; ni, avec elle, de si petite action qui en soit repoussée. La chasteté sans la charité, c'est une lampe sans huile. Supprimez l'huile, la lampe n'éclaire plus; retranchez la charité, la chasteté n'a plus rien d'aimable! Mais, *oh! qu'elle est belle*, comme s'écrie le Sage, *la race chaste jointe à la charité* [3]! cette charité, dis-je, que décrit l'Apôtre, qui provient *d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère* [4].

10. Or, la pureté de cœur consiste en deux choses: à rechercher la gloire de Dieu et l'utilité du prochain; en sorte que, dans tous ses actes comme dans toutes ses paroles, un évêque ne recherche jamais son intérêt propre, mais uniquement la gloire de Dieu, ou le salut de ses frères, ou l'un et l'autre. Car, agissant ainsi, non-seulement il remplira le devoir d'un pontife, mais encore il justifiera l'étymologie du nom, en se faisant à la lettre lui-même un pont entre Dieu et le prochain. Ce pont aboutit jusqu'à Dieu, grâce au généreux abandon avec lequel il cherche, non sa propre gloire, mais celle de Dieu; il aboutit jusqu'au prochain, grâce à ce pieux dévouement qui lui fait préférer leurs intérêts aux siens. Il offre à Dieu, en bon médiateur, les prières et les vœux des peuples, leur rapportant de la part de Dieu la bénédiction et la grâce. Il supplie sa majesté pour les excès des pécheurs; il venge sur les coupables l'injure faite à Dieu. Aux ingrats, il reproche les bienfaits de sa miséricorde; à ceux qui le bravent, il inspire la terreur de ses jugements; et cependant, en faveur des uns et des autres, il ne cherche pas moins à fléchir la fureur de son indignation; faisant valoir tantôt l'infirmité de l'homme, tantôt la grandeur de la divine bonté. Enfin, soit qu'il se montre sévère dans l'intérêt des droits de Dieu, soit qu'il paraisse moins exigeant par égard pour notre faiblesse [1], il s'efforce toujours, autant qu'il est en lui, ou de plaire à Dieu, ou de nous être utile: ne recherchant en rien ce qui serait avantageux pour lui, mais ce qui l'est à plusieurs.

11. Il est fidèle le pontife qui, regardant de l'œil de la colombe tous les biens qui passent par ses mains, soit les bienfaits de Dieu envers les hommes, soit les vœux des hommes à Dieu, n'en retient jamais rien pour lui-même. Il ne recherche pas les offrandes des peuples, mais il désire leur salut; et il ne s'attribue point à lui-même la gloire qui n'est due qu'à Dieu. Il n'enveloppe pas dans un linge le talent qu'il a reçu [2]; mais il le confie à des banquiers, et il en perçoit l'intérêt, non pour lui, mais pour son maître. Il n'a point de terrier comme les renards, point de nid comme les oiseaux, point de bourse comme Judas, point enfin (non plus que Marie) de gîte en une hôtellerie. Il imite véritablement Celui qui n'avait pas où reposer la tête: pareil, pour le moment, à un vase de rebut [3], qui doit un jour, sans aucun doute, devenir un vase d'honneur, et non d'ignominie. Enfin, il perd son âme en ce monde, afin de la conserver pour la vie éternelle. Mais ce trésor inestimable de la pureté du cœur, nul ne peut à bon droit s'en glorifier que celui qui a renoncé aux futiles gloires du monde. Car on ne peut chercher avec une intention pure les intérêts de Dieu et du prochain, si l'on ne méprise point les siens propres. Celui-là seulement n'est point frustré de la gloire de la pureté intérieure, qui peut dire avec le Seigneur: *Si je cherche ma gloire, ma gloire n'est rien* [4]; et avec l'Apôtre: *Pour moi, le Christ est la vie, et mourir est un gain* [5]; et avec le Prophète: *Je me suis oublié moi-même, comme un homme mort dans son cœur* [6], c'est-à-dire à sa

[1] Joël, I, 17. — [2] 1 Cor., XIII, 1-3. — [3] Sagesse, IV, 1. — [4] 1 Tim., I, 5.

[1] II Cor., V, 13. — [2] Luc, XIX, 20 et 23. — [3] Ps. XXX, 13. — [4] Jean, VIII, 54. — [5] Philipp., I, 21. — [6] Ps. XXX, 13.

propre volonté. Salutaire oubli, si vous vous ignorez vous-même pour être utile au prochain. Vous êtes bien mort dans votre cœur, si vous ne pensez plus à vivre pour vous, mais pour Celui qui est mort pour vous. Il est bien mort dans son cœur, celui qui dit: *Ce n'est plus moi qui vis* [1]. Mais s'il est mort à lui-même, il ne l'est pas cependant à Jésus-Christ; car il ajoute: *Mais le Christ vit en moi* [2]. Cette mort qui vient du cœur, c'est la charité qui la donne, cette charité dont parle l'épouse dans les Cantiques: *J'ai été blessée par la charité* [3]. *La charité*, en effet, *est forte comme la mort* [4]; et ce qu'elle tue en nous, c'est la mort, non la vie. De là cette fière menace: *O mort, je serai ta mort* [5]. Elle éteint le péché, qui de l'âme avait chassé la vie, et rend l'âme à l'innocence.

12. Mais, si la charité l'emporte sur la mort, au point de pouvoir la détruire dans le combat, pourquoi est-il dit qu'elle est *forte comme la mort*, et non de préférence, *plus forte que la mort?* Est-ce par hasard qu'elle aussi est une mort, et qu'elle ne peut être plus forte qu'elle-même? Heureuse mort, non de la vie, mais de la mort! Heureuse mort, et qui n'a rien d'effrayant; qui, quand même elle ôte la vie, ne l'anéantit point! Elle l'ôte, il est vrai, mais pour un temps, pour la rendre dans le temps, pour la faire durer hors du temps. Enfin, *vous êtes morts*, dit l'Apôtre, *et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. Mais, lorsqu'apparaîtra le Christ votre vie, alors vous aussi vous apparaîtrez avec lui dans la gloire* [6]. Volontiers donc je me priverai pour un temps de la vie, afin de la posséder pendant l'éternité. En voilà assez pour ce qui est écrit: *La charité d'un cœur pur* [7]. Sans doute, dans un si grand oubli de soi, il est nécessaire que le cœur se rende à lui-même bon témoignage; afin qu'il puisse s'étendre avec plus de sécurité au dehors à la poursuite du bien, tandis qu'il aura laissé la conscience tranquille au dedans d'elle-même. Car, que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il perd son âme [8]?

CHAPITRE IV.

NÉCESSITÉ POUR UN ÉVÊQUE DE CONSERVER UNE FOI PURE ET UNE CHARITÉ SINCÈRE.

13. Mais le besoin de l'ordre exige encore que l'homme, à qui il est commandé d'aimer son prochain comme lui-même, apprenne d'abord à s'aimer soi-même. Or, deux choses surtout font la bonne conscience: se repentir du mal, et s'abstenir du mal; c'est-à-dire, pour me servir des expressions de saint Grégoire, pleurer les fautes commises, et n'en point commettre qu'il faille pleurer. De ces choses, ni l'une ni l'autre ne suffit seule. Car, si la première sans la seconde suffisait, en vain David exhorterait, disant: *Détournez-vous du mal* [1]; et Isaïe: *Cessez d'agir injustement* [2]; et Dieu lui-même à Caïn: *Tu as péché, cesse* [3]. D'un autre côté, si la seconde par elle-même après le péché suffit pour rétablir une bonne conscience, c'est sans motif que David pénitent s'écrie dans le Psaume: *Heureux ceux dont les iniquités ont été remises, et dont les péchés sont couverts* [4]! et ailleurs: *Voyez mon humiliation et mon labeur, et pardonnez-moi tous mes crimes* [5]; et dans l'Oraison dominicale: *Remettez-nous nos dettes, comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs* [6]. Un cœur a-t-il la conscience de posséder ces deux vertus? que dès lors il s'abandonne lui-même et qu'il se perde en quelque sorte pour gagner les autres. Qu'il soit faible avec les faibles; qu'il brûle avec les victimes du scandale [7]; qu'il devienne même, s'il le faut, juif avec les Juifs; et qu'il ne redoute nullement, armé d'une pareille conscience, d'aller, à l'exemple de Jérémie et d'Ézéchiel en Égypte ou en Chaldée, se faire captif avec les transgresseurs de la loi. Mais fallût-il encore, avec le saint homme Job, devenir le frère des dragons et le compagnon des autruches [8]; fallût-il même avec Moïse (ce qui est plus grave) être effacé du livre de Dieu [9], et avec Paul être anathème du Christ pour ses frères [10]; qu'il ne craigne point, fort d'une semblable conscience. Enfin, s'il est nécessaire d'entrer dans l'enfer même, que, pénétrant avec sécurité au milieu des flammes, il chante d'un cœur joyeux: *Quand je morcherais au milieu de l'ombre de la mort, je ne craindrais aucuns maux, parce que vous êtes avec moi* [11]. Comparons, si vous le voulez, les trésors des rois et le faîte des empires avec une telle confiance: est-ce que toute leur félicité, auprès des richesses d'un si grand bien, ne sera pas réputée misère? Et cette confiance, ce qui la produit, c'est la charité provenant *d'un cœur pur et d'une bonne conscience* [12].

14. Quant aux dernières expressions de ce

[1] Galat. II, 20. — [2] *Ibid.* — [3] Cant., IV, 9. — [4] *Ibid.*, VIII, 6. — [5] Osée, XIII, 14. — [6] Coloss., III, 3, 4. — [7] I Tim., I, 5. — [8] Matth., XVI, 26.

[1] Ps. XXXVI, 27. — [2] Isaïe, I, 16. — [3] Gen., IV, 7, selon les Septante. — [4] Ps. XXXI, 1. — [5] Ps. XXIV, 18. — [6] Matth., VI, 12. — [7] II Cor., XI, 29. — [8] Job, XXX, 29. — [9] Exod., XXXII, 32. — [10] Rom., IX, 3. — [11] Ps. XXII, 4. — [12] I Tim., I, 5.

passage : *d'une foi non feinte* [1], et à celles d'un autre passage qui me revient dans l'esprit : *la foi sans les œuvres est morte* [2] ; elles nous amènent à diviser en quelque sorte la foi en trois espèces, que nous appellerons la foi morte, la foi feinte, la foi éprouvée. Pour la foi morte, l'Apôtre lui-même la définit celle qui est sans les œuvres, c'est-à-dire qui n'opère rien par la charité, n'ayant point pour âme cette charité elle-même qui seule peut la faire vivre et la porter aux bonnes œuvres. Pour la foi feinte, je pense qu'on appelle ainsi cette foi qui, après avoir, il est vrai, emprunté sa vie de la charité, commence à se mouvoir pour opérer le bien, mais qui s'éteint faute de persévérance et meurt pour ainsi dire en naissant. Je dirais volontiers qu'on l'a nommée *feinte*, *fictam*, en ce sens que nous appelons *fictilia* les vases du potier : non sans doute qu'ils ne soient utiles tant qu'ils durent; mais parce que, vu leur fragilité, ils ne durent jamais longtemps. C'est, je pense, cette foi feinte qui, dans l'Évangile, est reprochée à ceux *qui croient pour un temps, et au moment de la tentation reculent* [3]. Je m'adresse à ceux qui prétendent que la charité une fois reçue ne peut plus désormais nous quitter. La Vérité dit de quelques-uns : *Ceux-ci n'ont point de racines, parce qu'ils croient pour un temps, et au moment de la tentation ils reculent* [4]. D'où et où reculent-ils ? Évidemment de la foi à l'infidélité. Je demande encore : Pouvaient-ils en cette foi être sauvés, ou ne le pouvaient-ils pas ? S'ils ne le pouvaient pas, quelle est l'injure pour le Sauveur, ou quel est le sujet de joie pour le tentateur, de ce qu'ils se retirent d'un état où le salut n'est pas? car le Sauveur ne désire que le salut, et le méchant ne jalouse que le salut. Si, au contraire, ils le pouvaient, comment supposer ou qu'ils sont sans la charité tant qu'ils demeurent dans cette foi, puisque sans la charité il ne peut y avoir de salut; ou qu'en désertant la foi ils ne perdent point aussi la charité, alors que la charité et l'infidélité ne peuvent subsister ensemble ? Il y en a donc quelques-uns qui s'éloignent de la foi, puisque la Vérité l'assure ; conséquemment aussi du salut, puisque le Sauveur le leur reproche : d'où nous concluons qu'ils s'éloignent également de la charité, sans laquelle il ne peut y avoir de salut. *Et ceux-ci*, dit-il, *n'ont point de racine*. Il ne dit pas qu'ils ne sont point dans le bien, mais il les accuse plutôt de n'avoir pas pris racine dans le bien.

[1] I Tim., I, 5. — [2] Jacq., II, 20, 26. — [3] Luc, VIII, 13. — [4] *Ibid.*

15. Enfin il poursuit, et il dit : *Parce qu'ils croient pour un temps*. C'est un bien ; mais plaise à Dieu qu'il soit durable ! car ce n'est pas celui qui aura commencé, mais celui *qui aura persévéré jusqu'à la fin, qui sera sauvé* [1]. Or, ils ne persévèrent pas, puisqu'au moment de la tentation ils reculent. Heureux si pendant ce temps ils eussent été enlevés, avant que la malice changeât leurs cœurs ! Mais maintenant, malheur aux femmes enceintes et à celles qui allaitent en ces jours-là ! malheur à celles qui pressent dans leurs bras ces tendres fruits que le moindre danger privera sans retour du bienfait récent de la vie ! Telles sont les âmes qui n'ont encore qu'une charité faible et fragile ; et pour cela leur foi vivante, mais feinte, ne peut manquer de défaillir dans la tentation. Il est écrit : *La fournaise éprouve les vases du potier, et la tentation les hommes justes* [2], c'est-à-dire ceux qui vivent de la foi : car *le juste vit de la foi* [3], mais d'une foi véritable ; puisqu'en effet celle qui est morte ne peut donner la vie. La foi des démons n'est point soumise à l'épreuve, parce que, vide de charité, elle est morte. *Ils croient*, il est vrai, *et ils tremblent* [4] ; mais la crainte n'est pas dans la charité. Aussi ils ne sont point soumis au labeur des hommes, ni exercés comme les hommes par des tribulations ; parce qu'une foi éteinte ne doit plus attendre aucune épreuve, mais la réprobation. Il n'y a donc que la foi des justes, c'est-à-dire la foi vivante de ceux qui vivent, que la fournaise des tentations reçoive dans son sein pour l'éprouver. Mais il n'est pas donné à tous de conserver éternellement la justice, parce qu'il en est *qui croient pour un temps, et au moment de la tentation reculent*. Ce qu'est la foi de chacun, la tribulation le prouve : si elle vient à défaillir (elle défaille, en effet, quand elle ne persévère pas dans la charité), elle est reconnue être feinte ; si elle persévère, elle est censée éprouvée et parfaite.

16. De tout ceci il résulte assez clairement, je pense, que tous ceux qui ont la charité n'ont pas pour cela la persévérance dans la charité. Autrement, le Seigneur aurait adressé aux disciples une exhortation inutile en leur disant : *Demeurez dans mon amour* [5] : car, ou bien, s'ils n'aimaient pas encore, il n'aurait pas dû leur dire : *demeurez ;* mais : *soyez dans mon amour ;* ou bien, s'ils aimaient déjà, il n'était pas nécessaire de leur recommander la persévérance, dont, suivant ces docteurs, ils ne pouvaient

[1] Matth., X, 22. — [2] Eccli., XXVII, 6. — [3] Habacuc, II, 4 ; Rom., I, 17. — [4] Jacq., II, 19. — [5] Jean, XV, 9.

être privés. Que le serviteur bon et fidèle s'applique donc à conserver par une foi sincère *la charité qui vient d'un cœur pur et d'une bonne conscience;* estimant plus la vie de l'âme que la vie du corps, ayant moins d'horreur pour la mort de la chair que pour la mort de la foi.

CHAPITRE V.

DE LA VERTU D'HUMILITÉ, NÉCESSAIRE A TOUS, MAIS SURTOUT AUX PRÉLATS.

17. Des trois vertus que nous avons plus haut proposées, il ne reste plus, si je ne me trompe, à traiter que l'humilité. Celle-ci est tellement nécessaire aux deux premières vertus, que, sans elle, il ne semble pas que ces vertus puissent même exister. Ainsi, l'humilité mérite que la chasteté et la charité nous soient données, puisque *Dieu donne sa grâce aux humbles* [1]; reçues, elle les conserve, parce que *l'esprit du Seigneur ne se repose que sur l'homme pacifique et humble* [2]; conservées, elle les consomme, car *la vertu se perfectionne dans la faiblesse* [3], c'est-à-dire dans l'humilité. Elle triomphe de l'ennemi de toute grâce et du commencement de tout péché, de l'orgueil, et repousse loin d'elle même aussi bien que des autres vertus son insolente tyrannie. Car, tandis que chacune de nos autres bonnes qualités ne fait, pour l'ordinaire, que fortifier et accroître l'orgueil, elle seule, véritable rempart, boulevard inexpugnable de toutes les vertus, résiste fortement à sa malice, s'oppose à sa présomption. Elle est la seule enfin dont Marie, pleine de toutes les vertus, crut devoir se glorifier; elle qui, entendant ces paroles de l'Ange: *Je vous salue, pleine de grâces* [4], comme si de cette plénitude elle-même elle ne reconnaissait en elle que la seule humilité, ne fit mention que d'elle seule et répondit dans son action de grâces si connue, disant: *Dieu a regardé l'humilité de sa servante* [5].

18. Que dirai-je ensuite? L'auteur et le distributeur des vertus, Jésus-Christ, en qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont cachés, en qui toute la plénitude même de la divinité habite corporellement, ne s'est-il pas cependant, lui aussi, glorifié de l'humilité, comme du résumé de sa doctrine et de ses vertus? *Apprenez de moi*, dit-il, non que je suis sobre, ou chaste, ou prudent, ou quelque chose de semblable, mais *que je suis doux et humble de cœur* [1]. *De moi*, dit il, *apprenez-le :* ce n'est point à la doctrine des Patriarches, ce n'est point aux livres des Prophètes que je vous renvoie ; mais c'est moi que je vous offre pour exemple, moi que je vous propose pour modèle d'humilité. L'ange et la femme m'ont envié les hautes prérogatives que je partage avec mon Père : l'ange, celle de la puissance; la femme, celle de la science. Pour vous, enviez des dons meilleurs, apprenant de moi *que je suis doux et humble de cœur.*

19. Je juge à propos d'ajouter ici quelques recherches sur l'orgueil, afin que du contraste de ce vice il jaillisse un nouvel éclat sur la vertu dont nous parlons. L'orgueil est une estime déréglée de notre propre excellence. Il se divise en deux espèces : l'orgueil d'aveuglement et l'orgueil de vanité. C'est ce qu'on peut appeler en d'autres termes la suffisance et la vaine gloire. La première est un travers de l'esprit, la seconde un vice du cœur. En effet, celle-là égare l'œil de la raison, et celle-ci dépravé les désirs de la volonté. Ce que nous démontrerons mieux par la définition de chacune d'elles. L'orgueil d'aveuglement, ou la suffisance, est un vice qui fait que quelqu'un, se persuadant ou d'être ce qu'il n'est pas, ou d'être par soi-même ce qu'il est, se glorifie en lui-même, non dans le Seigneur. L'orgueil de vanité, ou la vaine gloire, est un vice qui fait que quelqu'un prend plaisir à s'entendre louer lui-même plus qu'à entendre louer Dieu, tant pour ce qu'il est que pour ce qu'il n'est pas. Ces prémisses ainsi posées, faisons maintenant ressortir ce qu'il y a ici de contraire à l'humilité, en opposant chaque trait à chaque trait. L'humilité est le mépris de notre propre excellence. Le mépris est le contraire de l'estime. Aux deux espèces d'orgueil, s'opposent aussi en nombre égal deux espèces d'humilité : à l'orgueil d'aveuglement, le peu de cas que l'on fait de soi-même; à l'orgueil de vanité, le déplaisir que l'on éprouve quand d'autres en font plus de cas. Ainsi, celui qui fait peu de cas de lui-même ne saurait former sur son propre compte un de ces deux faux jugements, ou de se croire quelque chose de plus grand qu'il est, ou d'être par lui-même ce qu'il est. Et pour cela, supportant patiemment d'être privé de ce qu'il sait lui manquer, il se glorifie humblement, non en lui-même, mais dans le Seigneur, de ce qu'il est certain de posséder.

20. Or, s'agit-il de se prémunir contre l'opinion trop favorable qu'il pourrait concevoir

[1] Jacq., IV, 6. — [2] Isaïe, LXVI, 2. Mais le Saint n'a pris que la pensée du Prophète. — [3] II Cor., XII, 9. — [4] Luc, I, 28. — [5] *Ibid.*, 48.

[1] Matth., XI, 29.

de lui-même, l'homme véritablement humble se fait une habitude, pour réprimer ces saillies de l'orgueil, de méditer sans cesse ces paroles: *N'ayez point de goût pour l'élévation, mais complaisez-vous dans l'humilité* [1]; et celles-ci: *Je n'ai point marché dans les grandeurs, ni dans les merveilles au-dessus de moi. Si je n'avais pas des sentiments humbles, et si au contraire j'ai élevé mon âme* [2]...; et ces autres: *Celui qui pense être quelque chose alors qu'il n'est rien, se séduit lui-même* [3]. S'agit-il de s'empêcher de croire que, ce qu'il est, il l'est par sa propre vertu, il s'interroge sévèrement lui-même: *Qu'as-tu que tu n'aies reçu? Mais, si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-tu comme si tu ne l'avais pas reçu* [4]? De même, celui qui est dans l'habitude de mépriser complètement les louanges des hommes, lorsqu'il s'aperçoit qu'on le loue de ce qu'il sait n'être point en lui, n'y acquiesce nullement, et se remet en mémoire le trait suivant: *Ceux qui vous disent bienheureux vous mettent en erreur* [5]. Il se rappelle aussi ce verset: *Oui, les enfants des hommes ne sont que vanité; les enfants des hommes usent de balances trompeuses, et se jouent eux-mêmes par là de la vanité de leurs frères* [6]. Par conséquent, il s'étudie avec sollicitude à imiter l'Apôtre parlant ainsi de lui-même: *Mais je me retiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi ou de ce qu'il entend dire de moi* [7]. Lors même qu'il se voit loué d'un bien qu'il se reconnaît par hasard avoir, il ne laisse pas de s'armer du bouclier de la vérité, pour repousser autant qu'il est en lui les traits de la flatterie; rendant gloire à Dieu, et disant: *C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis* [8]. Et, rejetant loin de lui tout soupçon, il dit au Seigneur: *Ce n'est pas à nous, Seigneur, non, ce n'est pas à nous, mais à votre nom, qu'il faut en donner la gloire* [9]. Il eût craint, sans doute, s'il avait agi autrement, de s'entendre dire peut-être par le Seigneur lui-même: *Tu as reçu ta récompense* [10]; et encore: *Vous recherchez la gloire les uns des autres, et la gloire qui vient de Dieu seul, vous n'en voulez pas* [11]. Ayant donc également recours, dans cette occasion, au conseil de l'Apôtre, *il examine ses actions, afin de trouver ainsi sa gloire en lui-même, et non dans un autre* [12]. Fidèle gardien de lui-même, il se réserve sans fraude l'huile de la faveur, de crainte qu'à l'arrivée de l'époux, la lampe de sa conscience ne s'éteigne faute d'aliment. *Non dans un autre*, dis-je: car il ne juge pas prudent de confier sa gloire aux lèvres des hommes, espèce de coffre sans clef, sans serrure, et nullement fermé à quiconque veut nuire. Il n'est pas sage, assurément, mais insensé, de cacher votre trésor là où vous ne pourrez le reprendre quand vous voudrez. Si vous confiez votre gloire à ma bouche, elle n'est plus en votre pouvoir, mais au mien, puisqu'en toute circonstance, selon mon caprice, je puis ou vous louer ou vous rabaisser.

[1] Ps. XII, 16. — [2] Ps. CXXX, 1, 2. — [3] Galat., VI, 3. — [4] I Cor., III, 12. — [5] Isaïe, III, 12. — [6] Ps. LXI, 10. — [7] II Cor, XII, 6. — [8] I Cor., XV, 10. — [9] Ps. CXIII, 9. — [10] Matth., VI, 5. — [11] Jean, V, 44 — [12] Galat., VI, 4.

CHAPITRE VI.

C'EST DANS SA PROPRE CONSCIENCE QUE CHACUN DOIT PLACER SON HONNEUR ET SA VÉRITABLE GLOIRE; NON POURTANT SANS FRAYEUR, PARCE QUE DIEU SCRUTE ET JUGE LES CŒURS.

21. La conscience est un vase intact et solide, qui a la vertu de conserver ce qu'on y renferme; elle échappe à toute surprise, elle défie toute violence: point d'œil, en effet, point de main auxquels elle soit accessible, excepté seulement l'Esprit qui scrute même les profondeurs de Dieu. Tout ce que j'y aurai déposé, je suis sûr que je ne le perdrai point: elle me le conservera vivant; mort, elle me le rendra. Car, partout où je vais, elle vient avec moi, portant avec elle le dépôt commis à sa garde. Elle m'accompagne vivant; mort, elle me suit encore, partout inséparablement unie à moi, ou pour ma gloire ou pour ma confusion, suivant la qualité du dépôt. Bienheureux ceux qui peuvent dire en vérité: *Notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience* [1]. Nul ne peut le dire que l'humble, qui, suivant un proverbe vulgaire, se défie continuellement et de l'œil des campagnes et de l'oreille des forêts. *Heureux*, en effet, *l'homme qui craint toujours* [2]! Il ne peut le dire, l'arrogant et le présomptueux qui, faisant impudemment ostentation de lui-même, marchant au hasard et partout comme en pleine campagne, court tout d'une haleine à la gloire, se glorifie même du mal qu'il a fait, et tire vanité des pires actions. Il se flatte de n'être point vu, tant qu'il a plus d'imitateurs que de censeurs; c'est un aveugle qui conduit des aveugles. Mais cette carrière où il court a pour témoins inévitables les regards des saints Anges, que ne peut manquer d'offenser le spectacle d'une vie indisciplinée. L'hypocrite ne dira pas: *Ma gloire, c'est le témoignage de ma conscience;* parce que, bien que

[1] II Cor., I, 12. — [2] Prov., XXVIII, 14.

par ses discours, son visage ou son maintien composé, il joue l'opinion de ceux qui ne jugent que sur l'apparence, il ne saurait tromper ni éviter le jugement de Celui qui sonde les reins et les cœurs : car *on ne se moque point de Dieu* [1].

22. Qu'il craigne donc, lui aussi, l'oreille des forêts. Il a beau retenir et sa langue et ses mains : quels que soient les abris touffus où se cache sa duplicité, où son habileté s'enveloppe d'épines, pendant qu'il se tait immobile, son cœur parle, sa pensée se fait entendre à l'oreille de celui qui est partout présent. *Le cœur de l'homme est dépravé et impénétrable* [2], en sorte que personne ne peut savoir ce qu'est un homme à l'intérieur, si ce n'est l'esprit qui réside en cet homme ; et encore cet esprit lui-même ne le sait-il pas pleinement. En effet, lorsque l'Apôtre disait : *Je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par un tribunal humain* [3], il ajoutait : *Mais, ni moi non plus, je ne me juge pas moi-même* [4]. Pourquoi ? Parce que je ne puis, dit-il, porter sur moi-même un jugement certain. *Car ma conscience ne me reproche rien ; cependant je ne suis point pour cela justifié* [5]. Je ne me fie pas sans réserve même à ma propre conscience, par la raison qu'elle-même n'est pas capable de me connaître tout entier, et qu'un juge qui n'a pas tout entendu ne peut prononcer sur le tout. *Mais celui qui me juge, c'est le Seigneur* [6] ; le Seigneur, dit-il, à la science duquel ne saurait échapper, à la sentence duquel ne peut se soustraire même ce qui est caché à notre propre conscience. Dieu entend les pensées de notre cœur, que nous n'entendons pas nous-mêmes. L'oreille du Prophète absent était présente à la bouche de celui qui demandait furtivement de l'argent ; et moi, quand il me plaît de penser en secret ou à nuire au prochain par quelque action perverse, ou à me souiller moi-même par quelque turpitude, je ne craindrais point l'oreille de Celui qui n'est absent nulle part ! oreille tout à fait redoutable et capable d'inspirer une religieuse frayeur ! oreille pour laquelle ne cesse point le repos, ne se tait point le silence ! Enfin, dit le Seigneur : *Otez la malice de vos pensées de devant mes yeux* [7]. Mais qu'est-ce à dire, *de devant mes yeux ?* Est-ce que Dieu n'entend pas seulement, mais encore voit les secrets de notre cœur ? Quels yeux que ceux qui contemplent les pensées ! Elles n'ont point de couleur pour être vues ; pas plus qu'elles ne rendent de son, pour être entendues. Leur nature est d'être senties par celui qui pense, non d'être entendues par celui qui écoute, non d'être vues par celui qui regarde. Cependant le Seigneur connaît avec certitude combien sont vaines les pensées des hommes. Pourquoi, en effet, ne les connaîtrait-il pas, puisqu'il les entend et les voit ? C'est principalement à ces deux sens, c'est-à-dire à la vue et à l'ouïe, que personne ne pense devoir refuser sa confiance. Nous nous persuadons de savoir avec certitude ce que nous avons vu et entendu. Il ne faut donc point s'étonner que le Seigneur Jésus n'ait pas besoin que quelqu'un lui rende témoignage de l'homme : car lui-même n'ignore pas ce qui est dans l'homme. *Pourquoi pensez-vous*, disait-il, *le mal dans vos cœurs* [1] ? Il répondait donc, non aux discours, mais aux pensées ; il entendait sans qu'on parlât, il voyait sans qu'on se montrât.

23. Je tremble de tous mes membres, Seigneur Jésus, considérant, autant que le peuvent mes faibles regards, votre majesté, surtout lorsque je me rappelle combien j'en fus autrefois le contempteur. Mais voici maintenant que je me réfugie de la face de votre majesté aux genoux de votre miséricorde, que fais-je encore autre chose ? Je crains qu'après avoir été jadis ennemi de votre puissance, je ne sois trouvé aujourd'hui ingrat envers votre bonté. Que me sert, en effet, de contenir mes mains, si je ne contiens pas mon cœur ? Qu'importe que ma bouche se taise, si mon cœur n'en est pas plus tranquille ; si tous les mouvements déréglés de mon âme sont comme autant d'insultes contre vous, ô mon Dieu ! mouvements de colère contre votre mansuétude, de haine contre votre charité, de luxure contre votre tempérance, de volupté honteuse contre votre pureté ; et tant d'autres non moins coupables, qui, du cloaque infect de mon cœur dévoré de désirs, maintenant encore s'élèvent sans cesse en bouillonnant, et répandent leur boue impure sur la sérénité de votre brillant visage ? Quel si noble effort ai-je fait, en ne réprimant que mes membres, en ne corrigeant que mes actes ? Si vous tenez un compte sévère de ces iniquités et d'autres semblables, qu'avec un extérieur réglé je ne cesse de commettre au dedans de moi-même, ô Seigneur, qui soutiendra vos regards ? Est-ce que par hasard je ne les commets plus, mais je les souffre ? Elles se commettent, il est vrai, en moi ; mais ce n'est pas moi qui les commets, si je n'y con-

[1] Galat., VI, 7. — [2] Jérém., XVII, 9. — [3] I Cor., IV, 3. — [4] *Ibid.* — [5] *Ibid.*, 4. — [6] *Ibid.* — [7] Isaïe, I, 16.

[1] Matth., IX, 4.

sens point. Oui, si je n'en suis point dominé, alors je serai sans tache; sans tache devant mon Dieu, si non-seulement je me suis abstenu, mais encore si je me suis gardé de mon iniquité. *Mon* iniquité, ai-je dit, non parce que j'en suis l'auteur, mais parce que j'en suis la victime. Je porte un corps de mort et une chair de péché : il me suffit cependant que le péché ne règne point dans mon corps mortel. Ainsi, mon corps ne peut m'être imputé à crime, non plus que le péché qui habite en lui; si toutefois je ne m'y délecte pas, si toutefois je ne fais point servir mes membres d'instruments à l'iniquité. *C'est pour cette raison*, ô Dieu de miséricorde, *que tout homme saint vous adressera sa prière dans le temps opportun* [1] : suppliant, parce qu'il sent le mal, et néanmoins saint, tant qu'il n'y consent pas; suppliant à cause du danger, saint pour sa vertu; oui, sans doute, saint, puisque, faisant ses délices de la loi de Dieu selon l'homme intérieur, il se console avec raison du mal, qu'il sent tellement inhérent à son corps qu'il ne saurait rejeter l'un sans l'autre, et il dit : *Ce n'est plus moi qui le commets, mais le péché qui habite en moi* [2].

24. Mais cependant, *qui connaît ses fautes* [3] ? Car, quand je pourrais dire avec Paul (ce dont certes je suis bien loin) : *Ma conscience ne me reproche rien* [4], cependant il ne faudrait pas pour cela me faire gloire d'être justifié : *car ce n'est pas celui qui se recommande lui-même, qui est approuvé, mais celui que Dieu recommande* [5]. Si c'est un tribunal humain qui applaudit à ma justice, j'en fais fort peu de cas; parce qu'il voit seulement le dehors. *Car l'homme voit la face, mais Dieu regarde le cœur* [6]. C'est pourquoi Jérémie n'était guère touché des opinions répandues dans le peuple comme autant de reflets du jugement des hommes; mais il disait à Dieu avec confiance : *Je n'ai point désiré le jour de l'homme, vous le savez* [7]. Quand même mon propre jugement me serait favorable, *je ne me juge pas moi-même* [8], dit l'Apôtre; parce que je ne me connais pas assez moi-même. Celui-là seul a été à bon droit constitué juge des vivants et des morts, qui a façonné en particulier les cœurs de tous les hommes, et qui connaît toutes leurs œuvres. Je ne vois qu'en lui seul mon juge, parce que je ne reconnais qu'en lui mon justificateur. *Le Père lui a donné le pouvoir de juger, parce qu'il est le fils de l'homme* [9]. Je ne veux, simple serviteur, usurper le pouvoir du Fils ni pour moi ni sur moi-même; et je ne me range point parmi ceux dont il est d'usage de se plaindre ainsi : les hommes m'ont enlevé le droit de juger. *Le Père ne juge qui que ce soit, mais il a donné tout jugement au Fils* [1]; et moi je m'arrogerais un droit que le Père lui-même ne s'attribue point! Que je le veuille ou que je ne le veuille pas, il me faudra comparaître devant ce Juge; il me faudra rendre compte de tout ce que j'aurai fait pendant que j'étais revêtu de mon corps, à Celui auquel ne peut échapper ni une parole ni une pensée. Devant Celui qui pèse si exactement les mérites, qui voit si clairement les secrets des cœurs, qui se flattera d'avoir un cœur irréprochable ? Ah! il n'y a que cette vertu, étrangère à la vaine gloire, ennemie de la présomption, exempte de toute contention, il n'y a que l'humilité qui trouvera grâce aux yeux de la divine bonté : *Dieu*, en effet, *résiste aux superbes, mais il donne sa grâce aux humbles* [2]. Celui qui est véritablement humble ne conteste point devant son juge, ne prétend point être justifié; mais il dit : *N'entrez point, Seigneur, en jugement avec votre serviteur* [3]. Il récuse le jugement et il implore la miséricorde, persuadé qu'il lui sera plus facile d'obtenir grâce que de réclamer justice. Il connaît la nature divine, essentiellement miséricordieuse, et qui n'a point d'éloignement pour notre bassesse. Cette majesté souveraine ne méprise point dans notre nature un cœur contrit et humilié, elle qui n'a pas dédaigné de lui emprunter un corps si bien fait pour l'humilier. Je ne sais comment il se fait que la divinité est accoutumée de se communiquer plus familièrement à l'humilité. Ce fut sous un vêtement d'humilité qu'elle apparut aux hommes : substance, forme, extérieur, elle affecta de tout emprunter à l'humilité, nous recommandant l'excellence d'une vertu qu'elle avait voulu honorer de sa présence spéciale.

CHAPITRE VII.

IL CENSURE L'AMBITION DES ECCLÉSIASTIQUES, LA PROMOTION DES JEUNES CLERCS ET LA PLURALITÉ DES BÉNÉFICES.

25. Mais c'est à vous, mon bien-aimé, c'est à vous surtout que cette vertu me semble être d'autant plus nécessaire, que vous avez, au vu et au su de tous, plus de sujet de vous

[1] Ps. XXXI, 6. — [2] Rom. VII, 17. — [3] Ps. XVIII, 13. — [4] I Cor., IV, 4. — [5] II Cor., X, 18. — [6] I Rois, XVI, 7. — [7] Jérém., XVIII, 16. — [8] I Cor., IV, 3. — [9] Jean, V, 27.

[1] Jean, V, 22. — [2] Jacq., IV, 6. — [3] Ps. CXLII, 2.

enorgueillir. Votre naissance, votre âge, votre savoir, votre siége, et, ce qui est plus encore, votre prérogative de primat, pour qui tout cela ne serait-il pas une pâture à l'orgueil, une occasion d'arrogance ? Et cependant, ce pourraient être autant de motifs d'humilité. Pour qui ne songe qu'aux honneurs, ces avantages ont de l'attrait sans doute ; mais pour qui considère le poids d'un tel fardeau, ils ne sont qu'un sujet de dégoûts et d'alarmes. Tous, il est vrai, ne comprennent pas ce langage. Il en est beaucoup, en effet, qui ne courraient pas après les honneurs avec tant de confiance et d'empressement, s'ils étaient convaincus que ce sont aussi des fardeaux. Ils craindraient assurément d'en être accablés ; et ils ne brigueraient pas, au prix de tant de fatigues et de dangers, les insignes de toutes les dignités. Mais maintenant, parce qu'on ne voit que la gloire et non la peine, on rougit d'être simple clerc dans l'Église ; et l'on s'estime abject et digne de mépris, si l'on n'a pas été élevé à quelque poste plus éminent. Des enfants à peine sortis des bancs de l'école, des adolescents encore imberbes, sont, à cause de l'illustration du sang, promus aux dignités ecclésiastiques, et de sous la férule passent à la tête des vieillards du sanctuaire, plus joyeux cependant d'avoir échappé aux verges que d'avoir obtenu le premier rang, et plus flattés de n'avoir plus de maîtres que d'être devenus maîtres eux-mêmes. Mais ce n'est encore là que le commencement. A mesure que le temps marche, devenus peu à peu plus insolents, ils ont bientôt appris à envahir les autels, à épuiser la bourse de leurs subordonnés : car, dans cette éducation nouvelle, ils suivent deux maîtres habiles, l'ambition et l'avarice. Mais, quelles que soient votre adresse et votre habileté pour vous assurer des revenus, quelle que soit votre vigilance pour conserver votre bien, quelle que soit votre application à capter la faveur des rois et des princes, nous disons cependant : *Malheur à la terre dont le roi est un enfant, et dont les princes mangent dès le matin*[1] !

26. Nous ne dirons pas que, quelque âge que l'on ait, il soit jamais trop tôt pour la grâce de Dieu, comme il n'est jamais trop tard ; alors surtout que nous voyons beaucoup de jeunes hommes surpasser les vieillards en sagesse, vieillir leurs jours par leurs mœurs, devancer le temps par leurs mérites, et compenser par leurs vertus ce qui manque à leur âge. Excellents jeunes gens, qui, encore enfants par l'âge, s'appliquent à l'être aussi pour la malice ; pour la malice, dis-je, mais non pour la raison. C'est de ceux-là qu'il faut, suivant l'avertissement de l'Apôtre, *que personne ne méprise la jeunesse*[1]. Des jeunes gens vertueux valent mieux que des hommes vieillis dans le vice. Un enfant de cent ans est maudit ; et il est, au contraire, *une vieillesse vénérable, qui ne compte pas de longs jours et ne dépend pas du nombre des années*[2]. C'était un vertueux enfant, ce Samuel, qui, dès que Dieu parlait, prêtait une oreille attentive, disant : *Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur écoute*[3]. Comme s'il disait : *Je suis prêt, et je ne suis point troublé, pour garder vos commandements*[4]. C'en était un aussi, ce Jérémie, qui, sanctifié avant que de naître, comme il s'excusait sur son jeune âge, n'en fut pas moins établi sur les nations et sur les royaumes. C'en était un encore, ce Daniel, dont Dieu suscita l'esprit pour renverser un jugement inique et sauver le sang innocent. Enfin, *la prudence de l'homme, voilà ses cheveux blancs ; et l'âge de la vieillesse, c'est une vie sans tache*[5]. S'il arrive qu'un jeune homme ainsi vieux de vertus soit promu aux dignités sacrées, c'est l'œuvre de Dieu, qui doit frapper d'étonnement ceux qui n'ont pas le même mérite, mais non servir d'appât à leur ambition.

27. Du reste, parmi le clergé, on voit courir indifféremment aux charges ecclésiastiques des hommes de tout âge et de tout rang, les ignorants aussi bien que les savants ; comme si chacun devait vivre désormais déchargé de toute obligation, une fois qu'il est parvenu à ces charges. Cela n'est pas étonnant de la part de ceux qui ne les ont pas encore essayées par eux-mêmes. Voyant, en effet, ceux dont les épaules ont déjà reçu ce fardeau désiré, non-seulement ne pas ployer sous le faix, mais demander encore qu'on ajoute à leur charge, ils ne sont point effrayés de périls que la cupidité qui les aveugle les empêche de voir ; mais ils ambitionnent plus vivement ces avantages, dont le spectacle leur fait envie. O ambition toujours infinie, et insatiable avarice ! Lorsqu'ils auront obtenu les premiers degrés des honneurs dans l'Église, et qu'ils les auront obtenus soit par le mérite de la vie, soit par l'argent, soit même par la prérogative de la chair et du sang (qui ne possèderont point le royaume de Dieu) ; leurs cœurs ne se reposent pas pour cela, toujours bouillonnants d'un double

[1] Eccl., x, 16.

[1] I Tim., iv, 12. — [2] Sag., iv, 8. — [3] I Rois, iii, 10. — [4] Ps. cxviii, 60. — [5] Sag., iv, 8.

désir: celui de s'étendre chaque jour plus au large, et celui de s'élever plus haut. Par exemple, quelqu'un a-t-il été fait, dans une église quelconque, doyen, prévôt, archidiacre, ou quelque chose de semblable; non content d'un seul titre dans une seule égtise, il se démène pour en accaparer plusieurs, que dis-je? tous ceux qu'il pourra, soit dans la même, soit dans plusieurs. A tout cela, néanmoins, le cas échéant, il préfèrera volontiers la dignité d'un simple titre épiscopal. Mais ne sera-t-il pas ainsi rassasié? Devenu évêque, il désire être archevêque. S'il y parvient, rêvant de nouveau je ne sais quoi de plus élevé, il s'impose de pénibles voyages, il contracte des liaisons dispendieuses pour se produire à la cour de Rome, dans l'espoir de s'y ménager des amitiés utiles. S'ils font cela pour un profit spirituel, il faut louer le zèle, mais blâmer la présomption.

28. Quelques-uns, ne pouvant agir ainsi, se tournent vers un autre genre d'ambition, en quoi ils ne découvrent pas moins la passion qu'ils ont de dominer. Car, bien que placés à la tête de villes fort populeuses, et voyant, pour ainsi dire, des provinces entières comprises dans l'étendue de leur propre diocèse, ils prendront occasion de quelque vieux privilége pour s'efforcer d'étendre leur juridiction sur les cités voisines, jusqu'à ce que deux diocèses, auxquels deux prélats suffisaient à peine, soient rangés sous un seul évêque. Je le demande, que penser d'une si détestable présomption, d'une si grande ardeur de dominer sur la terre, d'un désir si effréné de commander? Assurément, lorsque pour la première fois vous fûtes traîné sur ce siége, vous pleuriez, vous résistiez, vous vous plaigniez de violence, disant que c'était beaucoup pour vous et tout à fait au-dessus de vous; ne cessant de crier que vous étiez un misérable, un indigne, qui ne seriez pas propre à un si saint ministère, qui ne pourriez suffire à tant de soins. Pourquoi donc maintenant, repoussant cette respectueuse frayeur, ambitionner de vous-même des dignités plus élevées? pourquoi, dans votre irrévérencieuse audace, non content de votre lot, vous jeter sur celui des autres? pourquoi cela? Peut-être pour sauver un plus grand nombre de peuples? Mais porter votre faux dans la moisson d'autrui, c'est une criante injustice. Pour favoriser votre Église? Mais l'Époux des Églises ne veut point qu'une d'elles s'accroisse de la sorte, au détriment d'une autre. Ambition cruelle et qu'on ne pourrait croire, si les yeux n'en étaient témoins! A peine retiennent-ils leurs mains pour ne point accomplir à la lettre ce qu'on lit dans le Prophète : *Ils ont ouvert les femmes enceintes de Galaad, pour étendre leurs frontières* [1].

29. Où est cette terrifiante menace : *Malheur à vous qui joignez maison à maison et qui unissez champ à champ* [2]? Est-ce pour ces petits intérêts seulement qu'une telle malédiction est à craindre, et non quand on joint les villes aux villes, ou les provinces aux provinces? Bien plus encore, qu'ils répondent, s'ils veulent, qu'ils imitent Notre-Seigneur Jésus-Christ, faisant, eux aussi, de deux peuples un seul peuple; amenant, eux aussi, les troupeaux de divers pâturages, pour qu'il n'y ait qu'un seul pasteur et qu'une seule bergerie. Voilà dans quel dessein ils n'épargnent point leurs peines pour rendre fréquemment visite aux tombeaux des Apôtres, devant trouver aussi là (chose plus déplorable encore) des gens disposés à seconder leur avide désir : non pas qu'on s'inquiète beaucoup à Rome du résultat final de toutes ces intrigues, mais parce qu'on y aime fort les présents, qu'on y poursuit les rétributions. Je dis sans détour ce qui se fait sans mystère; je ne dévoile pas des infamies secrètes, mais j'attaque des désordres dont on ne sait plus rougir. Plût à Dieu que tout cela se passât secrètement et dans l'ombre! plût à Dieu que nous eussions été seuls à le voir et à l'entendre! plût à Dieu qu'on ne voulût pas même en croire nos paroles! plût à Dieu que ces modernes Noé nous eussent laissé de quoi pouvoir couvrir au moins en partie leur turpitude! Mais maintenant que ces scandales sont devenus la fable du monde, seuls nous nous tairions? Ma tête est toute brisée de coups; et moi, tandis que le sang tout à l'entour jaillit à gros bouillons, je croirais devoir la couvrir? Quelque appareil que j'emploie, il sera bientôt ensanglanté; et j'éprouverai plus de confusion d'avoir voulu cacher le mal, quand il n'aura pu être caché.

CHAPITRE VIII.

IL RECOMMANDE A L'ÉVÊQUE L'HUMILITÉ ET LA MODESTIE.

30. C'est une bonne chose que l'humilité, qui, pour le présent, garantit le cœur de ces inquiétudes qui le rongent, et, dans l'avenir, rassure la conscience contre les châtiments

[1] Amos, I, 13. — [2] Isaïe, v, 8.

qui nous menacent. Qu'elle tranquillise votr âme, ô mon Père, en la préservant de toutes ces mortelles convoitises. Écoutez plutôt le Prophète, qui vous en détourne en ces termes: *N'allez pas*, dit-il, *être l'émule des méchants, et ne jalousez point ceux qui commettent l'iniquité* [1]. Il vaut mieux prendre pour modèle l'Apôtre, qui ne se glorifiait pas outre mesure, ne s'étendait pas au delà de son pouvoir, n'osait pas, comme lui-même l'avoue, se comparer à quelques-uns qui font leur propre éloge; mais se comparait à lui-même, et se mesurait selon la mesure de la règle que lui avait mesurée Dieu [2]. En recueillant encore ces mots de la bouche du même Apôtre: *Ne vous faites point tort réciproquement* [3], il vous siéra vous contenter de ce qui est à vous. C'est lui aussi qui, exhortant à l'humilité, n'hésitera point à intimer à un archevêque ce commandement salutaire: *Ne vous ploisez point dans l'élévation, mais craignez* [4]. Être dans les grandeurs sans s'y plaire, est chose difficile et tout à fait inusitée; mais plus elle est inusitée, plus elle est glorieuse. La crainte qu'entraîne après elle une première élévation, inspirera plus de dégoût que de désir pour une élévation nouvelle. Ne vous croyez donc pas heureux parce que vous commandez, mais malheureux si vous n'êtes point utile.

31. Or, pour que vous puissiez commander avec sécurité, ne dédaignez pas de vous soumettre, vous aussi, à qui vous le devez. Car le dédain de la soumission rend indigne de la prélature. C'est le conseil du Sage: *Plus vous êtes grand, plus il faut vous humilier en toutes choses* [5]; c'est le précepte de la Sagesse: *Que celui de vous qui est le plus grand, se fasse comme le plus petit* [6]. Que s'il est expédient d'être soumis même aux inférieurs, comment sera-t-il permis de mépriser le joug des supérieurs? Que vos subordonnés voient plutôt en vous cette déférence qu'ils doivent vous rendre. Vous comprenez ce que je dis: *L'honneur, à qui l'honneur* [7]. *Que toute âme*, dit l'Apôtre, *soit soumise aux puissances supérieures* [8]. Si *toute* âme, donc aussi la vôtre! Qui peut vous excepter de la règle commune? Si quelqu'un prétend vous y soustraire, il cherche à vous tromper. Ne prêtez point l'oreille aux conseils de ces hommes qui, tout chrétiens qu'ils sont, croiraient pourtant se dégrader en suivant les exemples ou en obéissant aux leçons du Christ. Ce sont ceux mêmes qui ont coutume de vous dire: « Conservez l'honneur de votre « siège. Certes, il convenait que l'Église à vous « confiée s'accrût entre vos mains; mais main- « tenant au moins, qu'elle reste dans cette di- « gnité où vous l'avez reçue. Êtes-vous donc « moins puissant que votre prédécesseur? Si « elle ne s'accroît pas par vous, qu'elle ne dé- « croisse point par vous. » Tel est le langage de ces hommes. Le Christ a et parlé et agi autrement. *Rendez*, dit-il, *à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* [1]. Ce que sa bouche prescrivit, il eut bientôt soin de l'accomplir par sa conduite. Le Créateur de César n'hésita point à payer le tribut à César: car il vous a donné l'exemple, pour que vous aussi vous fassiez de même. Mais comment refuserait-il aux prêtres de Dieu le respect qui leur est dû, lui qui prit soin de se montrer si fidèle à honorer même les puissances séculières? Et vous, quand vous servez assidûment le successeur de César, c'est-à-dire le roi, dans ses cours, dans ses conseils, dans ses négociations, dans ses armées, il sera indigne de vous de rendre au Vicaire du Christ, quel qu'il soit, le genre d'hommages qui a été réglé par l'usage immémorial des Églises! Mais *les puissances qui existent*, dit l'Apôtre, *ont été établies de Dieu* [2]. Qu'ils voient donc, ceux qui vous détournent de cette ignominie, quel crime c'est de résister à l'ordre de Dieu. C'est fort ignominieux au serviteur, s'il est comme son seigneur; ou au disciple, s'il est comme son maître. Ils pensent vous témoigner beaucoup de déférence, lorsqu'ils entreprennent de vous mettre avant le Christ, lui-même réclamant et disant. *Le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'apôtre que celui qui l'a envoyé* [3]. Ce que n'a point dédaigné le Maître et le Seigneur (et cependant quel maître et quel seigneur!), un bon serviteur et un dévoué disciple le jugerait indigne de lui!

32. Qu'il a bien parlé ce bienheureux centurion, dont la foi ne trouva point d'égale en Israël! *Et moi*, dit-il, *je suis homme sous la puissance d'autrui, ayant sous moi des soldats* [4]. Il ne proclamait point avec jactance son autorité, qu'il n'allégua pas seule, ni en premier lieu. Car, avant de dire: *Ayant sous moi des soldats*, il dit d'abord: *Je suis homme sous la puissance d'autrui*; il se reconnut homme avant de se déclarer puissant. Il se reconnut homme, dis-je, tout gentil qu'il était, pour montrer en

[1] Ps. XXXVI, 1. — [2] II Cor., X, 12, 13, 14. — [3] II Cor., VII, 5. — [4] Rom., XI, 20. — [5] Eccli., III, 20. — [6] Luc, XXII, 26. — [7] Rom., XIII, 7. — [8] *Ibid.*, 1.

[1] Marc, XII, 17. — [2] Rom., XIII, 1. — [3] Jean, XIII, 16. — [4] Luc VII, 8.

lui déjà accompli ce que longtemps auparavant avait dit David: *Que les Gentils sachent qu'ils sont hommes* [1]. *Je suis homme*, dit-il, *et un homme soumis à la puissance.* Désormais, quoi que tu ajoutes, nous ne te suspectons point de vanité: car l'humilité a pris les devants pour prévenir l'orgueil; et l'arrogance n'a pas trouvé place là où la modestie a si nettement arboré ses insignes. Tu reconnais ton infériorité, tu confesses ta dépendance; va, tu peux maintenant aussi déclarer sans scrupule que tu as sous toi des soldats. En effet, parce qu'il ne fut point confus de sa dépendance, il mérita justement d'être honoré pour sa primauté. Il ne rougit point de reconnaître au-dessus de lui une autorité, et par cela seul il fut digne d'avoir lui-même des soldats sous ses ordres. C'était de l'abondance du cœur que la bouche parlait; et selon qu'au dedans il avait su régler ses affections, au dehors aussi l'on put remarquer la bienséance de ses paroles. Il rendit d'abord honneur à ses chefs, pour être lui-même à son tour justement honoré par ses subordonnés: sachant qu'il recevait de ses supérieurs ce qu'il accordait à ses inférieurs, et qu'il apprenait mieux par l'expérience de sa propre dépendance à modérer lui-même son autorité. Peut-être n'ignorait-il pas que, tant que l'homme fut soumis à Dieu, Dieu avait tout mis sous les pieds de l'homme; qu'après sa révolte, il voulut que tout se révoltât contre lui; et que cet être que, pour prix de son humilité, il avait établi sur les œuvres de ses mains, fut, en punition de son orgueil, comparé aux brutes sans raison et leur devint semblable. Peut-être savait-il encore que l'esprit de l'homme, soumis au Créateur, subjugua lui-même et maîtrisa la chair; que, rebelle, il la trouva rebelle; et que, devenu transgresseur de la loi d'en haut, il commença à sentir dans ses membres une autre loi, opposée à la loi de son esprit et le captivant lui-même sous la loi du péché.

CHAPITRE IX.

IL BLAME LES ABBÉS QUI RECHERCHENT D'UNE MANIÈRE DÉPLACÉE LES EXEMPTIONS.

33. Je m'étonne de voir dans notre Ordre certains chefs de monastères enfreindre, avec une odieuse obstination, cette règle de l'humilité, et (ce qui est pis) sous un humble habit, sous une modeste tonsure montrer une telle hauteur, que, tandis qu'ils ne souffrent pas que leurs subordonnés transgressent même un seul petit mot de leurs commandements, ils dédaignent d'obéir à leurs propres évêques. Ils dépouillent les Églises pour s'émanciper; ils se rachètent pour ne point obéir. Il n'en fut pas ainsi du Christ. En effet, il donna sa vie pour ne pas perdre l'obéissance; et ceux-ci, pour s'en affranchir, dépensent presque entièrement ce qui devait les faire vivre, eux et leurs communautés. D'où vient tant de présomption, ô moines? Car enfin, pour commander à des moines, vous n'avez pas cessé d'être moines. Assurément, c'est la profession qui fait le moine, c'est le besoin d'un chef qui fait l'abbé. Or, afin qu'un pareil besoin ne porte point atteinte à la profession, il faut que le titre d'abbé se joigne à la profession de moine, non qu'il la remplace. Autrement, comment s'accomplira cette parole: *Vous a-t-on établi pour gouverner les autres? soyez parmi eux comme l'un d'entre eux* [1]. Comment serez-vous *comme l'un d'entre eux*, si vous demeurez orgueilleux quand ils sont humbles, rebelle quand ils sont soumis, violent quand ils sont doux? Pour que nous puissions vous regarder comme l'un d'entre eux, il faut que nous vous voyions aussi disposé à pratiquer qu'à exiger l'obéissance; que nous vous voyions aussi volontiers disposé à obtempérer à vos supérieurs, qu'à commander à vos subordonnés. Que si vous voulez toujours les trouver obéissants et ne jamais l'être, vous prouvez que vous n'êtes pas comme un d'entre eux, puisque vous refusez d'être un de ceux qui obéissent. Tandis que dans votre orgueil vous vous séparez d'eux, nous voyons clairement à la société de qui vous vous réunissez; et, soit que vous vous en moquiez par impudence, soit que par imprudence vous n'y fassiez pas attention, vous êtes certainement compté parmi ceux dont il est écrit: *Ils lient des fardeaux pesants et qu'on ne peut porter, et ils en chargent les épaules des hommes; mais, eux, ils ne veulent pas même les remuer du doigt* [2]. De qui donc jugez-vous la société plus indigne de vous, des maîtres délicats que la Vérité frappe d'anathème, ou des moines obéissants qu'elle appelle ses amis? Elle dit en effet: *Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande* [3]? Vous voyez donc ce que c'est d'ordonner ce que vous ne faites pas vous-même, ou de ne pas vouloir faire ce que vous enseignez.

34. Ensuite, pour ne rien dire de cet article de la Règle, où saint Benoît vous recommande

[1] Ps. IX, 21.

[1] Eccli., XXXII, 1. — [2] Matth., XXIII, 4. — [3] Jean, XVI, 14.

qu'en instruisant vos disciples de ce qui leur est défendu, vous les en détourniez par vos exemples; pour passer de même sous silence ce qu'il définit clairement être le troisième degré de l'humilité, et qui consiste à se soumettre, pour l'amour de Dieu, en toute obéissance à un supérieur, considérez attentivement ce qu'on lit dans la règle de la Vérité : *Celui qui aura enfreint*, dit-elle, *un seul de mes moindres commandements, et aura enseigné ainsi les hommes, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux* [1]. Par conséquent, vous qui enseignez l'obéissance et refusez d'obéir, vous voilà convaincu d'enseigner et d'enfreindre à la fois, non le moindre, mais le plus grand commandement du Christ. C'est pourquoi, pour l'avoir ainsi enseigné et violé en même temps, vous serez appelé le plus petit dans le royaume des cieux. Si donc vous regardez comme une injure pour votre dignité de paraître inférieur aux princes du sacerdoce, ne devez-vous pas estimer plus déshonorant d'être appelé le plus petit dans le royaume des cieux ? Si vous êtes bien orgueilleux, ayez plus de confusion d'être appelé le plus petit que d'être qualifié d'inférieur : car il y a moins de honte à se voir l'inférieur d'un autre que le plus petit de tous ; et il est bien plus louable d'être au-dessous des seuls évêques qu'au-dessous de tout le monde.

35. Mais ce n'est pas pour moi, dit-on, que je le fais; je cherche la liberté de l'Église. O liberté plus servile, pour ainsi parler, que toute servitude ! Puissé-je me passer sans peine d'une pareille liberté, qui m'assujétirait à la pire des servitudes, à celle de l'orgueil ! Je crains plus les dents du loup que la houlette du berger. Car je suis sûr, moi religieux, et supérieur, sous un titre quelconque, d'une communauté de moines, que si jamais j'essayais de secouer de mes propres épaules le joug de mon évêque, je me soumettrais bientôt moi-même à la tyrannie de Satan. Il n'y a rien d'étonnant : cette bête cruelle, qui rôde cherchant qui dévorer, ne voit pas plutôt l'un de nous s'éloigner de ceux qui le gardent, qu'il se jette, hélas ! sur le présomptueux. Et ce n'est pas sans raison qu'il ne tarde pas à s'emparer de cet orgueilleux, lui qui se glorifie à bon droit de régner sur tous les enfants de l'orgueil. Qui me donnera cent pasteurs députés à ma garde? Plus sont nombreux ceux que je sais prendre soin de moi, plus je sors avec sécurité dans les pâturages.

[1] Matth., v, 19.

Étonnante folie ! je n'hésite pas à rassembler des troupeaux d'âmes que je me charge de garder, et je supporte impatiemment d'avoir un gardien pour la mienne ! Et pourtant, mes subordonnés m'imposent la pénible tâche d'avoir à répondre pour eux; mais ceux qui sont au-dessus de moi veillent plutôt eux-mêmes assidûment, dit saint Paul, comme devant rendre compte pour moi [1]. Ceux-là sont moins un honneur qu'une charge; ceux-ci n'incommodent pas tant qu'ils protègent. Je sais qu'il est écrit : *Un jugement très-rigoureux est réservé à ceux qui commandent* ; *mais pour le petit, il lui sera fait miséricorde* [2]. Pourquoi donc, ô moines, souffrez-vous avec peine l'autorité des prêtres ? Craignez-vous quelque vexation ? Mais si vous souffrez pour la justice, bienheureux êtes-vous. Méprisez-vous la qualité de séculier ? mais personne ne fut plus du siècle que Pilate, devant qui le Seigneur comparut pour être jugé. *Vous n'auriez pas*, dit-il, *sur moi de puissance, si elle ne vous eût été donnée d'en haut* [3]. Dès lors il enseignait, par ses paroles et par ses exemples, ce qu'ensuite il proclama par ses Apôtres, dans les Églises : *Il n'y a point de pouvoir qui ne vienne de Dieu* [4] ; et : *Celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre de Dieu* [5].

36. Allez donc maintenant, résistez au Vicaire du Christ, quand le Christ n'a pas résisté à son ennemi même ; ou dites, si vous l'osez, que Dieu ne connaît point l'autorité de son Pontife, lorsque le Christ déclare qu'un gouverneur romain a reçu du Ciel la puissance, même sur sa personne adorable. Mais certains d'entre eux font voir ouvertement ce qu'ils pensent, tandis que, après avoir obtenu à force de peines et d'argent des priviléges apostoliques, ils s'en autorisent pour se revêtir des insignes de l'épiscopat, portant aussi, à la manière des pontifes, la mitre, l'anneau et les sandales. Certes, si l'on considère l'éclat de pareils ornements, cet éclat est incompatible avec la profession de moine; si l'on envisage le ministère, il est clair qu'il ne convient qu'aux seuls pontifes. Évidemment ils désirent être ce qu'ils brûlent de paraître; et naturellement ils ne peuvent se soumettre à ceux dont, par ce désir même, ils se croient déjà les égaux. Que serait-ce si les priviléges pouvaient avoir l'autorité de leur conférer jusqu'au titre d'évêque ? Combien pensez-vous qu'ils donneraient d'or pour être appelés pon-

[1] Hébr., XIII, 17. — [2] Sag., VI, 6, 7. — [3] Jean, XIX, 11. — [4] Rom., XIII, 1. — [5] *Ibid.*, 2.

tifes? Qu'est-ce à dire, ô moines? Où est la crainte de votre âme? où est la rougeur de votre front? Qui jamais des moines estimés ou enseigna de pareilles maximes, ou laissa de tels exemples? Votre Maître expose en détail les douze degrés d'humilité, et il les distingue par les traits qui leur sont propres [1] : dans lequel, je vous prie, est-il dit ou enseigné qu'un moine doive se plaire à ce faste, rechercher ces dignités?

37. Le travail, et la retraite, et la pauvreté volontaire, voilà les marques distinctives des moines, voilà ce qui a coutume d'ennoblir la vie monastique. Mais vos yeux ne voient que les grandeurs, vos pieds foulent sans cesse toutes les places publiques, vos langues se font entendre dans toutes les assemblées, vos mains s'arrachent tout patrimoine étranger. Cependant, s'il vous faut absolument, une fois exempts de la juridiction des évêques, obtenir les mêmes honneurs que ces successeurs des Apôtres, être comme eux élevés sur un trône, et vous revêtir solennellement des mêmes insignes; pourquoi ne conférez-vous pas aussi les Ordres sacrés, et ne répandez-vous pas vos bénédictions sur les peuples [1]? Que de choses j'aurais à dire contre une aussi impudente présomption? Mais je retiens mon élan, parce que, me rappelant que je parle à des oreilles occupées, je crains par un plus long discours de devenir à charge à un archevêque; et parce que la chose est si manifeste, que la multitude des censures semble avoir augmenté l'endurcissement dans l'impudence. Que si le peu que j'ai dit dépasse encore les bornes au delà desquelles un abrégé cesse d'être agréable; vous devez, Monseigneur, ne l'imputer qu'à vous, qui m'avez forcé de trahir, même en ceci, mon impéritie, puisque je n'ai pas su garder, en écrivant, la mesure fixée par les lois de l'usage.

[1] Règle de saint Benoît, chap. VII.

[1] L'un et l'autre usage s'établit dans la suite pour les bénédictions et la collation des Ordres mineurs. Et même le sous-diaconat est quelquefois conféré par les cinq premiers abbés de l'Ordre de Cîteaux.

FIN DU LIVRE DES DEVOIRS DES ÉVÊQUES

SERMON

OU

LIVRE DE LA CONVERSION

ADRESSÉ AUX CLERCS

SERMON

OU

LIVRE DE LA CONVERSION

ADRESSE AUX CLERCS.

CHAPITRE Ier.

QUE PERSONNE NE PEUT SE CONVERTIR AU SEIGNEUR, S'IL N'EST PRÉVENU PAR LA VOLONTÉ DE DIEU ET PAR LE CRI INTÉRIEUR DE SA VOIX.

1. C'est pour entendre, comme nous en avons la confiance, la parole de Dieu, que vous êtes réunis. Car nous ne saurions voir d'autre cause à votre si avide concours. Nous approuvons en tout cas ce désir, et nous nous réjouissons de ce louable zèle. *Bienheureux*, en effet, *ceux qui entendent la parole de Dieu*, mais s'ils *la gardent*[1]! Bienheureux ceux qui *se souviennent de ses commandements*, mais *pour les accomplir*[2]. Car *il a les paroles de la vie éternelle*[3], et *l'heure vient* (puisse-t-elle même être venue !) *où les morts entendront sa voix ; et ceux qui l'auront entendue, vivront*[4]; puisque la vie est dans sa volonté. Et, si vous voulez le savoir, sa volonté c'est notre conversion. Enfin entendez-le lui-même. *Est-ce que je veux la mort de l'impie, dit le Seigneur, et non plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive*[5]? Par ces paroles nous reconnaissons évidemment que pour nous la véritable vie n'est que dans la conversion, et qu'autrement il n'y a pas d'entrée ouverte, le Seigneur disant encore : *Si vous ne vous convertissez, et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux*[1]. C'est avec raison que les enfants seuls y entrent : car un petit enfant les mène, qui pour cela même est né et nous a été donné. Je cherche donc la voix que les morts puissent entendre, pour vivre après l'avoir entendue : peut-être, en effet, ai-je aussi à évangéliser des morts. Et pendant ce temps-là s'offre à ma pensée un mot court, mais plein de sens, que la bouche du Seigneur a prononcé, comme le Prophète l'atteste : *Vous avez dit*, s'écrie-t-il, parlant sans doute au Seigneur son Dieu : *Convertissez-vous, enfants des hommes*[2]. Et ce n'est pas sans raison assurément que des enfants des hommes semble exigée la conversion, en tout cas nécessaire aux pécheurs. Car aux célestes esprits c'est plutôt la louange, partage des cœurs droits, qui est recommandée, suivant le psaume du même Prophète : *Loue ton Dieu, Sion*[3]!

2. Au reste, quand il dit : *Vous avez dit, Seigneur*, ce n'est pas là, à mon avis, une parole sur laquelle on doive passer légèrement, ni qu'il faille se contenter d'entendre. Car qui oserait comparer aux paroles de l'homme celles qu'on nous rapporte que Dieu a proférées ? *La parole de Dieu est véritablement pleine de vie et*

[1] Luc, XI, 28. — [2] Ps CII, 18.— [3] Jean, VI, 69.— [4] Jean, V, 25. — [5] Ezéch., XVIII, 23.

[1] Matth. XVIII, 3.— [2] Ps. LXXXIX, 3. — [3] Ps. CXLVII, 5

d'efficacité, et sa voix est douée de force et de puissance. En un mot, *il dit, et tout fut fait ; il dit : Que la lumière soit, et la lumière fut ;* il dit : *Convertissez-vous, enfants des hommes*, et les enfants des hommes furent convertis. C'est ainsi que la conversion des cœurs est évidemment l'œuvre de la voix de Dieu, et non l'effet de la voix de l'homme. Simon, fils de Jean, devenu pêcheur d'hommes en vertu de la vocation et de l'ordre exprès du Seigneur, travaillera néanmoins inutilement toute une nuit, sans pouvoir rien prendre, jusqu'à ce qu'enfin jetant son filet sur la parole du divin Sauveur, il fasse une pêche abondante. Puissé-je moi-même, aujourd'hui, jeter mon filet sur cette parole qui dirigea celui de Pierre, et voir s'accomplir ce qui est écrit : *Voilà que le Dieu tout-puissant donnera la force à sa voix !* Si mon langage est infidèle, certes, il ne faudra l'attribuer qu'à moi. Comme aussi l'on pourra conclure que c'est ma voix qui parle, et non celle du Sauveur des hommes, si je me recherche moi-même, au lieu de rechercher les intérêts de Jésus-Christ. Mais après tout, quoique ma voix n'annonce que les justices de Dieu, quoique je n'aie en vue que la gloire de Dieu, c'est de lui seul encore qu'il faut attendre le succès, c'est à lui seul qu'il faut le demander, afin qu'il donne à sa parole toute la vertu nécessaire. C'est donc à cette parole intérieure que je vous prie de rendre attentive l'oreille de votre cœur, en sorte que vous écoutiez plutôt Dieu qui vous parle au-dedans de vous-mêmes, que l'homme qui parle au-dehors. Oui, c'est là qu'elle est en effet, cette parole douée de force et de puissance, qui retentit aux lieux les plus déserts [1], qui s'ouvre un passage aux lieux les plus secrets, et réveille les âmes de leur langueur mortelle.

CHAPITRE II.

LA VOIX DE DIEU SE FAIT ENTENDRE DE TOUS LES HOMMES ; ET ILS SONT TRADUITS EN DÉPIT D'EUX-MÊMES AU TRIBUNAL DE LEUR CONSCIENCE.

3. Certes, il ne faut pas un grand effort pour parvenir à l'entendre, cette voix divine : la difficulté est plutôt de fermer l'oreille à ses accents. En effet, elle vient d'elle-même à nous, elle s'insinue d'elle-même et ne cesse pas un moment de frapper à la porte de chacun des hommes. *Pendant quarante années*, dit le Seigneur, *je me suis tenu près de ce peuple, et j'ai dit, leur cœur est toujours égaré* [1]. Eh bien ! encore aujourd'hui il est près de nous, encore aujourd'hui il nous parle ; et peut-être n'y a-t-il personne qui entende sa voix. Encore aujourd'hui il dit : *Leur cœur est égaré* ; encore aujourd'hui la Sagesse crie sur les places publiques : *Prévaricateurs, rentrez en vous-mêmes* [2]. Tels sont, en effet, les premiers mots que fait entendre le Seigneur ; c'est par cette parole qu'ont été prévenus tous ceux dont le cœur se convertit ; et non-seulement elle les rappelle à eux-mêmes, mais elle les ramène et les met en face de leurs propres iniquités. Car elle n'est pas seulement l'éclat d'une puissante voix, elle est encore un rayon de lumière ; et, pendant qu'elle annonce aux hommes leurs prévarications, elle fait briller la clarté dans les ténèbres de leur conscience. Il n'y a, d'ailleurs, aucune différence entre cette voix et cette lumière intérieures ; puisque le Fils de Dieu est à la fois, lui seul, et le Verbe du Père et la splendeur de sa gloire ; tandis que, de son côté, la substance de l'âme humaine, étant aussi par sa nature un être spirituel et simple où l'on ne distingue aucun sens, semble être ainsi, dans sa totalité (si l'on peut employer ce mot), également capable et de voir et d'entendre.

4. En effet, que produisent sur elle ce rayon de lumière et cette voix divine, sinon de la mettre à portée de se connaître elle-même ? Ainsi, elle voit s'ouvrir devant elle le livre de la conscience, se dérouler la suite si misérable de sa vie, se déployer en quelque sorte toute une lamentable histoire, et sa raison resplendir de clarté, et sa mémoire dégagée de nuages venir pour ainsi dire se placer sous ses yeux. Mais la raison et la mémoire ne sont pas tant des facultés de l'âme, qu'elles ne sont l'âme elle-même : en sorte que tout à la fois elle examine et elle est examinée, qu'elle comparaît devant elle-même, et que les pensées qui l'assiégent la forcent, comme autant d'huissiers impitoyables, à venir chercher son arrêt devant son propre tribunal. Or, qui pourra l'entendre, cet arrêt, sans une consternation profonde ? *Mon âme s'est vue, et elle s'est troublée* [3], dit le Prophète du Seigneur : et nous nous étonnerions de ne pouvoir pas comparaître devant nous-mêmes sans éprouver les remords, le trouble, et la confusion !

[1] Ps. XXVIII, 8.

[1] *Ibid.*, XCIV, 10. — [2] Isaïe, XLVI, 8 — [3] Ps. CXLIII, 4. La Vulgate porte : *Anxiatus est super me spiritus meus.*

CHAPITRE III.

EN S'EXAMINANT SOI-MÊME, ON DÉCOUVRE FACILEMENT SES DÉFAUTS SECRETS ; ET APRÈS DE COURTS MOMENTS DE PLAISIR, IL RESTE DANS L'AME UNE LONGUE AMERTUME.

5. Au reste, n'espérez pas que je vous apprenne ce que votre raison pourra trouver dans votre mémoire, à remarquer, à reprendre, à juger, ou à condamner. Appliquez votre oreille au-dedans de vous-mêmes, ramenez-y les regards de votre âme; et par votre propre expérience vous apprendrez ce qui s'y passe. *Nul ne peut savoir, en effet, ce qu'est un homme à l'intérieur, hormis l'esprit qui réside en cet homme* [1]. Si l'orgueil, si l'envie, si l'avarice, si l'ambition, ou tout autre mal semblable, y fait en secret sa demeure, ce mal aura bien de la peine à éluder un pareil examen. S'il y a eu fornication, rapine, cruauté, tromperie, enfin crime quel qu'il puisse être, impossible au criminel lui-même d'échapper à ce juge intérieur, et de nier devant lui son forfait. Car il passa dans un clin d'œil, tout le plaisir qu'avait produit une satisfaction criminelle ; tout l'attrait de la jouissance fut épuisé dans un moment ; mais il grava dans la mémoire comme de douloureux stigmates : mais il y laissa de hideux vestiges. Et ce fut dans ce réservoir, que vinrent se confondre, comme en un vrai cloaque, tous ces ruisseaux d'ignominie et tous ces flots d'impureté. Immense répertoire, où toutes nos fautes sont inscrites par le burin même de la vérité !... Un aliment perfide tourmente mes entrailles, quoique, pendant un court passage, il ait pu flatter mon palais cruellement trompé par sa douceur. Malheureux que je suis, je me plains de mon mal d'entrailles. Ah ! comment donc ne me plaindrais-je pas des entrailles de ma mémoire, où j'ai laissé s'accumuler un tel amas de pourriture ?

6. Est-il un d'entre nous, mes frères, qui, venant de s'apercevoir que ce vêtement extérieur qui le couvre est sali de crachats immondes, et tout souillé d'ordures dégoûtantes, n'en serait pas révolté, ne le quitterait pas sur l'heure, ne le rejetterait pas avec indignation ? Il faut donc que celui qui remarque de pareilles souillures, non sur son habit, mais sous son habit et en lui-même, en éprouve d'autant plus de douleur et de confusion, qu'il souffre de plus près le mal qui le révolte. Car, s'il lui est facile de quitter sa tunique, il ne l'est point à une âme souillée de se quitter elle-même. Enfin, qui de nous est doué d'assez de patience et de courage, pour que, si tout à coup (comme on le dit dans l'Écriture, touchant Marie sœur de Moïse [1]) il voyait blanchir tout son corps par l'invasion d'une lèpre affreuse, il pût demeurer impassible, et rendre grâce au Créateur ? Et pourtant, qu'est-ce que ce corps, sinon une enveloppe corruptible dont nous sommes revêtus ? Et cette lèpre qui s'attache à la chair, que doit-elle être aux regards des élus, qu'une correction paternelle destinée par la main de Dieu à purifier notre cœur ? Voici plutôt, oui, voici le sujet d'une affliction profonde et d'une trop juste douleur : c'est lorsque, réveillé du funeste sommeil des voluptés, on découvre en soi-même cette lèpre intérieure, qu'on s'est volontairement donnée par tant de soins et tant d'efforts. Car, encore qu'il n'arrive guère qu'un homme haïsse son corps, il doit beaucoup moins arriver qu'une âme se haïsse elle-même.

CHAPITRE IV.

LES PÉCHEURS SONT ENNEMIS NON-SEULEMENT DE LEUR AME, MAIS AUSSI DE LEUR CORPS ; ET ILS NE RECONNAISSENT LEUR MALHEUR QUE QUAND IL N'EST PLUS TEMPS DE FAIRE PÉNITENCE.

7. Peut-être qu'à ce sujet quelqu'un sera frappé de ce trait du Psalmiste : *Celui qui aime l'iniquité, est ennemi de son âme* [2]. A cela, moi j'ajoute : il n'est pas moins ennemi de son corps. Et n'est-ce pas en être l'ennemi, que de lui préparer chaque jour des tourments éternels, que de lui tenir en réserve, par son endurcissement et l'impénitence de son cœur, des trésors de colère pour les jours des vengeances ? Au reste, cette haine aveugle et contre le corps et contre l'âme, se doit apprécier bien moins par l'intention que par les effets. C'est ainsi, par exemple, qu'un frénétique se montre l'ennemi de son corps, en cherchant à se déchirer de ses propres mains, pendant que sa raison sommeille. Or, peut-il y avoir de plus terrible frénésie, que l'impénitence du cœur et l'obstination dans le péché ? En effet, le pécheur, alors, tourne contre lui-même des mains criminelles ; et ce n'est pas son corps, mais bien son âme, qu'il déchire et qu'il met

[1] 1 Cor., II, 11. — [2] Jérém., IV, 19.

[1] Nomb., XII. — [2] Ps. X, 6.

en lambeaux. Si vous avez vu un homme se gratter les mains, et continuer ses frottements jusqu'à faire couler le sang, vous avez dans cet homme une image fidèle de l'âme en état de péché. En effet, la sensation de plaisir fait place à la douleur, et à la démangeaison succède la souffrance. Il savait bien sans doute, qu'il en serait ainsi; mais il n'en tenait aucun compte pendant qu'il cherchait à se satisfaire.

8. Voilà précisément comment nos propres mains déchirent, comment elles couvrent de plaies nos âmes infortunées; avec cette différence, toutefois, que l'atteinte est d'autant plus funeste, qu'une créature spirituelle est plus relevée, et plus difficile à guérir. Et certes, ce qui nous fait agir ainsi, ce n'est point un sentiment de haine, mais cette insensibilité stupide qui a comme engourdi notre cœur. Ce cœur, en effet, répandu tout entier au dehors par les sens, ne sent point le mal intérieur qui le ronge; car il n'habite plus au dedans de lui-même, mais il s'est établi peut-être dans le ventre, et peut-être plus bas encore. Finalement, le cœur de certains hommes est dans leurs plats chargés de mets; celui de certains autres est dans leur bourse. *Là où est votre trésor*, a dit le divin Maître, *là est aussi votre cœur*[1]. Qu'y a-t-il donc d'étonnant qu'une âme ne sente plus son mal, alors que, s'oubliant elle-même, et constamment absente de chez elle, elle court voyager dans de lointains pays? Viendra le jour pourtant où rentrée en soi-même, elle reconnaîtra quelle fut sa cruauté de se sacrifier pour obtenir une misérable proie. C'est là ce qu'elle ne pouvait comprendre pendant que, dans son insatiable avidité, courant après les plus chétifs insectes, elle semblait, pareille à l'araignée, tirer de sa propre substance de quoi fabriquer ses réseaux.

9. Ce retour de l'âme en elle-même aura lieu sans aucun doute, ne fût-ce qu'après la mort; alors que désormais elle verra fermées ces portes des sens corporels, par où elle avait coutume de s'échapper pour aller courir au dehors et se fatiguer sans profit après les fantômes du monde; si bien qu'elle sera contrainte de demeurer en elle-même, n'ayant plus de passage ouvert pour en sortir. Mais, hélas! ce retour lui sera bien funeste, son malheur n'aura plus de fin, puisqu'elle pourra bien encore se repentir, mais non pas faire pénitence. Du moment, en effet, qu'il n'y aura plus de corps, il n'y aura pas non plus d'action; et là, où toute action aura cessé, toute satisfaction deviendra impossible. Aussi, c'est dans le repentir que gît proprement la douleur; car pour la pénitence, elle en est le remède. Celui-là, en effet, qui n'aura plus de mains ne pourra désormais élever vers le ciel et son cœur et ses mains. Et de plus, quiconque avant sa dernière heure ne sera point revenu à lui-même, doit nécessairement rester dans cet état pendant toute une éternité.

10. Or, son état, quel sera-t-il? Celui qu'il se sera fait à lui-même pendant cette vie, celui dans lequel il se sera trouvé au moment de la mort : si ce n'est peut-être qu'il deviendra quelquefois pire; car pour meilleur, il ne le sera jamais. Ce même corps, en effet, qu'il laisse aujourd'hui sur la terre, il doit le recouvrer un jour, non toutefois pour faire pénitence, mais pour subir son châtiment. Dès ce moment, son corps et son péché sembleront avoir, en quelque sorte, une commune condition : et de même que le péché pourra être toujours puni, sans jamais pouvoir être expié; ainsi les souffrances du corps n'auront jamais de fin, et le corps lui-même ne pourra point être anéanti par les souffrances. Certes, ce sera justement que l'éternelle vengeance ne cessera point de frapper, puisque la prévarication ne pourra plus être effacée; et la substance du corps ne cessera jamais d'exister, afin que les tourments qu'elle doit endurer ne finissent point avec elle. Ces horribles malheurs, mes frères, celui qui les craint s'en préserve, celui qui les méprise y tombe.

CHAPITRE V.

C'EST UN BIEN QUE DE SENTIR LE VER RONGEUR DE SA CONSCIENCE PENDANT CETTE VIE, ALORS QU'ON PEUT ENCORE PARVENIR A L'ÉTOUFFER.

11. Pour revenir donc à la parole d'où nous sommes partis, notre intérêt incontestable c'est de *rentrer dans notre cœur*, puisque là est un chemin par lequel veut nous conduire au salut ce Dieu qui y rappelle les pécheurs avec tant de miséricorde. Et n'allons pas nous plaindre, en attendant, de sentir au dedans de nous le ver rongeur de la conscience; qu'une dangereuse délicatesse, qu'une funeste pusillanimité ne nous engagent point à jeter un voile sur les douleurs qui nous assiégent. C'est un grand bien que de sentir ce ver rongeur

[1] Matth., VI, 21.

pendant qu'il peut encore être étouffé. Qu'il nous ronge donc maintenant, afin qu'il meure, et qu'insensiblement il cesse de nous mordre pour nous avoir longtemps mordus. Oui, qu'il ronge pendant la vie la pourriture de notre âme, afin qu'en la rongeant il la consume, et qu'il soit à son tour consumé, au lieu d'être mis en réserve pour nous ronger dans l'éternelle vie. *Le ver des réprouvés ne mourra point,* dit le Seigneur, *et leur feu ne s'éteindra plus*[1]. Qui pourra ne pas défaillir en présence de ces éternelles morsures? Car, maintenant du moins, bien des consolations adoucissent pour le pécheur les tourments de la conscience. Dieu, dans son infinie bonté, ne permet pas que nous soyons tentés au délà de nos forces, ni que ce ver du remords nous désole outre mesure. Dans les commencements, surtout, de la conversion d'un pécheur, ce Dieu bon verse sur ses plaies l'huile de sa miséricorde, sans lui laisser connaître, plus que son intérêt ne l'exige, ni la gravité de ses maux, ni la difficulté de la guérison. On dirait plutôt qu'en ces moments tout lui sourit et lui semble facile; et si le charme est bientôt dissipé, c'est quand, le pécheur converti ayant assez exercé son courage, Dieu lui suscite peut-être des combats, afin qu'il en sorte vainqueur, et qu'il apprenne que la sagesse triomphe de tous les obstacles.

12. Or, en attendant, celui qui a eu le bonheur d'entendre cette parole du divin Maître[2]. *Pécheurs, rentrez dans votre cœur*, et qui a découvert dans ce réduit secret un horrible amas d'immondices, en examine avec soin toutes les avenues, et cherche sérieusement à reconnaître par où tant d'impuretés ont pu s'y frayer un chemin. Certes, il lui faut peu d'efforts pour trouver le passage, ou plutôt les passages. Et sa douleur en devient plus amère, quand il s'est ainsi convaincu que c'est par les portes mêmes de ses sens que cette peste est entrée dans son âme. En effet, bien des souillures ont été contractées par la licence des regards; beaucoup d'autres par la curiosité des oreilles; beaucoup aussi par la sensualité de l'odorat, du goût et du toucher. Quant aux vices qui tiennent de plus près à l'esprit, desquels j'ai précédemment parlé, il est encore trop charnel pour en démêler aisément la nature. D'où il résulte que ses fautes les plus graves, ou l'affligent le moins, ou ne l'affligent pas du tout; et qu'il a bien moins de remords des péchés d'orgueil ou d'envie, que des actes honteusement obscènes ou audacieusement pervers.

[1] Marc, 9, 45. — [2] Isaïe, XLVI, 8.

CHAPITRE VI.

LE SAINT DOCTEUR FAIT UNE PEINTURE FIDÈLE DES DIFFICULTÉS DE LA CONVERSION ET DE LA LUTTE DU PÉCHEUR QUI VEUT REVENIR A LA VERTU, EN PERSONNIFIANT LES SENS LIGUÉS AVEC LA VOLONTÉ POUR RÉSISTER A LA RAISON.

13. Mais voilà qu'une seconde fois une voix venue du ciel s'écrie : « Tu as péché, n'y reviens plus ». Et ce langage, hélas! n'est que trop véridique. Déjà le cloaque, en se débordant, infecte toute la maison de sa puanteur insupportable. Vainement, voulez-vous enlever ces immondices, pendant qu'il s'en introduit de nouvelles; vainement faites-vous pénitence, tant que vous ne cessez pas de pécher. Qui approuverait les mortifications de ceux qui *jeûnent en se préparant aux contestations et aux querelles, qui frappent leur poitrine en méditant le mal*[1], et ne renoncent ni à leurs volontés ni à leurs voluptés criminelles? *Ce n'est point là le jeûne que j'attendais de vous*[2], dit le Seigneur. Fermez ces portes, murez ces avenues, bouchez soigneusement toutes ces ouvertures; et vous pourrez enfin vous délivrer ainsi de vos vieilles souillures, quand des impuretés nouvelles ne viendront pas les remplacer.

Ce pauvre pécheur se flatte d'accomplir sans peine ce qu'on lui prescrit, car il est encore étranger aux exercices de la vie spirituelle. Qui m'empêche, en effet, dit-il, d'être le maître de mes sens? Il condamne donc son palais à jeûner, et lui défend l'intempérance; il ordonne à ses oreilles de ne point s'ouvrir au scandale, à ses yeux de se détourner des vanités, à ses mains de n'être point avares, mais de s'exercer à l'aumône; ou même il leur prescrit un pénible travail pour les détourner des rapines, suivant ce conseil de l'Écriture : *Que celui qui volait ne vole plus; mais plutôt qu'il applique ses mains à un travail honnête, afin d'avoir de quoi soulager l'indigent*[3].

14. Mais, tandis qu'il intime ainsi ses ordres à chacun de ses sens, et qu'il leur déclare ses résolutions, ils interrompent soudainement sa voix, en s'écriant tous ensemble : « D'où te « vient ce scrupule d'une nouvelle espèce? Tu « prétends nous asservir à tes caprices! Mais il

[1] Isaïe, LVIII, 4. — [2] *Ibid.*, 5. — [3] *Ibid.*, XXXIII, 15. — [4] Éphés., IV, 28.

« se trouvera quelqu'un qui déconcertera tes « plans, qui combattra tes lois nouvelles ». Ce quelqu'un, quel est-il? reprend le malheureux. Alors ils continuent : « Ne t'en déplaise, « c'est celle qui gît en ce moment au fond de « ta maison, privée de mouvement comme un « paralytique, et condamnée à la torture. Oui, « car c'est à celle-là même que tu nous as de- « puis longtemps donnés pour serviteur, en « nous chargeant, si tu l'as oublié, d'être aux « ordres de ses convoitises ». A ce discours, l'infortuné pâlit; dans sa confusion, il garde le silence : car tout son esprit s'est troublé.

15. Les sens, alors, se rendent sans tarder auprès de leur misérable souveraine, pour lui porter une sanglante accusation contre leur maître, et pour lui dénoncer ses ordres inhumains. Le palais affamé se plaint d'être traité avec parcimonie, et d'être privé désormais des plaisirs de la bonne chère. Les yeux déplorent qu'on les condamne aux larmes, et qu'on les prive de leur liberté. Et tandis que les mécontents continuent sur ce ton, la volonté, arrachée au sommeil, et tout à fait hors d'elle-même, s'écrie : « Ceci est-il un songe, ou faut-il croire « ce que vous racontez? » Au même instant, ta langue saisissant l'à-propos pour faire entendre aussi sa plainte : « Oui, dit-elle, il en « est ainsi. Car, moi aussi, j'ai reçu l'ordre de « m'interdire les vains propos et les men- « songes, et de ne rien dire désormais que de « sérieux, et même d'absolument nécessaire ».

16. A ces mots la volonté se lève comme une vieille en furie; et oubliant tout son mal, elle s'avance, les cheveux hérissés, les habits en lambeaux, la poitrine nue, déchirant ses blessures, grinçant des dents et frémissant de rage; et l'air lui-même est infecté de son haleine empoisonnée. Comment la raison de ce pauvre pécheur, s'il en reste encore quelque chose, ne serait-elle pas confondue, en voyant la malheureuse volonté accourir ainsi à sa rencontre et se précipiter sur elle? « Eh quoi! c'est ainsi « s'écrie l'autre, que tu es fidèle à nos engage- « ments? C'est ainsi que tu compatis à mes « souffrances? J'avais déjà reçu de cruelles « blessures, et tu n'as pas craint d'aggraver « mes douleurs? Peut-être fallait-il retrancher « quelque chose du trop riche apanage qui « m'était dévolu; mais que me reste-t-il si tu « m'ôtes cet homme? Tu ne m'avais laissé que « lui pour m'assister dans les maux qui m'ac- « cablent; et tu sais bien toi-même comment « furent réglés les divers soins qu'il devait me « donner. Si maintenant, peut-être, le triple « mal qui me consume a cessé de tourmenter, « il n'en est pas ainsi de moi. Je suis toujours « voluptueuse, toujours curieuse, toujours « ambitieuse; et rongée par ces trois ulcères « je ne suis qu'une plaie des pieds jusqu'à la « tête. En conséquence, les organes du goût et « les parties honteuses du corps de l'homme « ont été mis au service de la volupté (puisqu'il « faut tout expliquer avec ordre, comme s'il « s'agissait de quelque fait nouveau). Quant à « la curiosité, elle a pour serviteurs les pieds « qui se portent partout, les yeux impatients de « toute discipline. La vanité réclame à son tour « les bons office de l'oreille et de la langue : « et tandis que par celle-là je m'inonde à « longs flots du baume de l'éloge, si délicieux « pour le pécheur, je supplée avec celle-ci à ce « qu'il y a d'insuffisant dans les louanges qu'on « m'adresse. Car j'éprouve un bien vif plaisir « à être louée par les autres, et même à leur « faire mon propre éloge, quand j'en trouve « l'occasion; m'étant fait un besoin d'être « vantée sans cesse, ou par ma bouche ou par « celle d'autrui : maladie à laquelle, par pré- « férence aux autres, ton génie inventif fournit « aussi lui-même de nombreux aliments. « Enfin, les mains, qui peuvent librement se « mouvoir dans toutes les directions, ne sont « pas exclusivement affectées à un seul office; « mais tour à tour et presque sans interrup- « tion, elles prêtent leur ministère tantôt à la « vanité, tantôt à la curiosité, et tantôt à la vo- « lupté.

17. « Et toutefois, malgré cet ordre ainsi ré- « glé, je n'ai jamais pu, avec tout cela, parvenir « à me satisfaire, ne fût-ce que sur un seul « point; car l'œil ne se rassasie pas de voir, « non plus que l'oreille d'entendre. Plût au « ciel que, quand il faut voir, tout le corps pût « devenir œil, ou bien que, lorsqu'il faut « manger, tous les organes à la fois pussent se « convertir en bouche! Et ce peu de consola- « tion qui me reste, que, tout insuffisant qu'il « est, je réclame comme une grâce, tu « cherches à me l'enlever!... » A ces mots, s'éloignant indignée et furieuse : « Non, dit- « elle, il est bien à moi, et il sera longtemps à « moi ».

18. Cependant enfin la raison s'éclaire par de tels assauts; elle entrevoit enfin la difficulté de l'entreprise; et cette facilité qui l'avait séduite s'évanouit comme une illusion. Car elle voit que la mémoire est toute remplie d'immondices; elle voit que d'autres ordures y viennent affluer sans cesse; elle voit que les

fatales portes ouvertes à la perdition ne peuvent être entièrement fermées ; et que la volonté, tout infirme qu'elle est, ne cesse point de dominer, après avoir tout infecté du hideux produit de ses plaies. L'âme, en un mot, se voit horriblement souillée, sans pouvoir attribuer son malheur à nul autre corps que le sien, et sans pouvoir en accuser aucun autre auteur qu'elle-même. En effet, l'âme se compose, non-seulement de la mémoire, qui est atteinte par ces souillures, mais de la volonté, qui les produit. Bref, en totalité, elle n'est autre chose que la raison, la mémoire et la volonté.

19. Or, en ce moment, la raison convaincue de faiblesse paraît en quelque sorte frappée d'aveuglement, puisqu'elle n'avait pas vu ses maux, et complétement impuissante, puisque, après les avoir reconnus, elle ne peut y porter remède ; la mémoire n'est plus qu'un réceptacle impur de corruption et de pourriture ; la volonté, enfin, est comme un corps malade, horriblement couvert de dégoûtants ulcères. Et pour qu'il ne demeure rien d'intact de tout ce qui constitue l'homme, le corps lui-même est dans un état de révolte ; et ses sens sont autant de portes par où la mort vient frapper l'âme, et où se pressent sans relâche les ennemis nombreux de son repos.

CHAPITRE VII.

CONSOLATION D'UNE AME QUI RECONNAÎT SA MISÈRE.

20. Que toute âme donc qui est en cet état, écoute avec étonnement et admiration cette parole vraiment divine : *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux* [1]. Et qui est plus pauvre d'esprit que celui-là qui dans son esprit tout entier ne voit pas un point de repos, ne trouve pas où reposer sa tête ? C'est encore ici un dessein de la céleste miséricorde, que l'homme qui se déplaît à lui-même ait le bonheur de plaire à Dieu, et que celui qui hait la maison de son âme, parce qu'il la voit pleine de corruption et de misère, soit attiré par cela même vers cette demeure glorieuse, que les hommes n'ont point bâtie, et qui doit durer éternellement dans les cieux.

21. Et il ne faut pas s'étonner si le pécheur demeure confondu en présence de tant de bonté, s'il peut à peine en croire à ses oreilles, si, dans le saisissement de son admiration, il s'écrie : « Est-il croyable que le bonheur de « l'homme soit la suite de sa misère ? » Qui que tu sois qui te trouves en cet état, ne doute point d'un tel prodige : ce n'est pas la misère de l'homme, c'est la miséricorde de Dieu qui produit ici le bonheur ; mais cette miséricorde elle-même est déterminée par notre misère. Ou bien encore, sache en effet te rendre heureux par ta misère même, en faisant tourner ton humiliation en humilité, et ta nécessité en vertu. *Mon Dieu*, dit le Prophète, *vous tiendrez en réserve pour votre héritage une pluie bienfaisante. Il s'était affaibli et vous avez pris soin de le rétablir* [1]. C'est une maladie utile, en effet, que celle qui nous porte à réclamer les soins du médecin ; et l'on trouve son avantage à ne rien pouvoir par soi-même, quand on a pour soi le secours de Dieu.

22. Comme il n'est pas possible de parvenir à régner avec Dieu, si l'on n'a commencé de régner ici-bas ; comme on espère en vain le royaume céleste, quand on ne peut même obtenir encore l'empire sur ses propres sens ; la voix d'en haut continue en disant : *Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils auront la terre en héritage* [2]. C'est comme si elle disait formellement : « Adoucis les mouvements im- « pétueux de ta volonté, et tâche d'apprivoiser « cette bête farouche. Tu es serré par des « liens, efforce-toi de délier ce qu'il n'est pas « en ton pouvoir de rompre. La volonté est ta « compagne inséparable. Lui faire complète- « ment violence, ou la combattre ouvertement, « sera toujours au-dessus de tes forces. »

CHAPITRE VIII.

LES PLAISIRS CHARNELS, LES VOLUPTÉS SENSUELLES, NE SONT QUE VANITÉ ET MENSONGE, ET NE DURENT QU'UN MOMENT.

23. Au même instant le pécheur, se sentant ranimé par ces douces paroles, et trouvant d'ailleurs plus facile ce qu'on vient de lui conseiller, s'approche, bien qu'en rougissant, de cette vipère furieuse, et s'efforce de la calmer. Il s'élève contre les jouissances d'une vie charnelle ; il accuse les plaisirs d'un monde frivole d'être bornés et peu dignes de l'homme, d'avoir d'ailleurs peu de durée, et d'entraîner la perte de tous leurs partisans. Cela fait, il dit à la volonté : « Tu en fais toi-même l'aveu à mon « corps, à ton coupable et inutile esclave, tu « lui déclares (car tu ne saurais le nier) que « tout son zèle à te servir n'a jamais pu te « satisfaire, même dans la plus petite chose.

[1] Matth., v, 3.

[1] Ps. LXVII, 10. — [2] Matth. v, 4.

« Ainsi, le plaisir de la bouche, auquel on met « aujourd'hui tant de prix, se fait sentir à peine « sur un trajet de deux travers de doigt : et « pourtant cette jouissance si bornée d'une si « petite partie du corps, que de peines il faut « pour se la procurer ! que de maux il en « coûte pour l'avoir obtenue ! De là ce dève- « loppement monstrueux des flancs et des « épaules ; de là cette énorme grosseur du « ventre, ou plutôt cette vraie grossesse qui « recèle un germe de mort ; de là toutes ces « maladies que le corps engendre, lorsque les « os n'ont plus la force de soutenir le poids « des chairs.

24. « Il en est de même de la luxure ; com- « bien cette passion effrénée entraîne de peines « et de sacrifices, sans en excepter quelquefois « celui de la réputation, de l'honneur, ou « même de la vie ! et cela, pour aiguillonner « nos sens en délire, en les enivrant un mo- « ment de sa vapeur étourdissante ; et pour « laisser, comme l'abeille, son dard meur- « trier dans les cœurs, après leur avoir fait « goûter son miel perfide. Passion cruelle, on « le sait, qui prélude par l'égarement et les « troubles de l'âme, qui s'assouvit dans la « turpitude et l'infamie, et qui finit par la « honte et le remords. »

25. Allons plus loin : ces vains spectacles qui peuvent récréer nos yeux, je le demande, à quoi servent-ils pour le corps ? quel bien peuvent-ils faire à l'âme ? Assurément, vous ne trouverez rien dans l'homme, à quoi la curiosité puisse être utile. C'est un amusement frivole, un vain et futile passe-temps : et je ne vois pas ce qu'on pourrait souhaiter de pire à l'homme curieux, qu'un aliment continuel à la passion qui le domine ; puisque, fuyant sans cesse la paix et le repos, il fait consister ses délices dans le tourment de la curiosité. De cela seul il résulte évidemment, qu'il ne saurait y avoir de jouissance réelle dans ces choses, où l'on ne cherche d'autre plaisir que celui de les voir passer.

26. Pour ce qui est de la vaine gloire, ou de la vanité des vanités, son nom tout seul fait assez voir qu'elle n'est rien par elle-même. C'est donc bien vainement qu'on s'impose des peines par amour de la vanité. O gloire, ô gloire, s'écrie l'homme sage entre tant d'aveugles mortels, tu n'es rien qu'un vain bruit qui remplit notre oreille !... Et cependant, que de malheurs réels tirent leur origine, je ne dis pas de cet heureux mensonge, mais de ce bonheur mensonger ! De là vient, en effet, l'aveuglement du cœur, selon ces paroles de l'Écriture : *O mon peuple, ceux qui t'appellent bienheureux sont cause de ton aveuglement*[1]. De là les entêtements furieux de la colère, et les soupçons inquiets de la méfiance, et les cruels tourments de l'envie, et les feux dévorants de la haine, plus douloureux que dignes de pitié. De là cette inextinguible soif des richesses, qui prépare à l'âme plus de douleurs par les désirs, que de satisfactions par la jouissance ; puisqu'il en coûte tant de peines pour les acquérir, tant d'inquiétudes pour les posséder, tant de regrets pour les avoir perdues. D'ailleurs, *là où il y a beaucoup de richesses, il y a aussi beaucoup de gens qui les consomment*[2] ; si bien que la jouissance est pour les autres, tandis que les riches eux-mêmes n'ont que le titre et l'embarras. Certes, au milieu de tant de maux, soufferts pour des avantages si minces, ou plutôt absolument nuls, ne faire aucun cas de cette gloire que l'œil de l'homme n'a jamais vue, que son oreille n'a jamais entendue, que son cœur n'a pu jamais comprendre, mais que Dieu tient en réserve pour ceux qui l'aiment, ce n'est pas seulement être atteint de folie, c'est être coupable d'infidélité.

27. Après tout, il a raison ce monde, qui agit toujours sous l'empire du mal, d'abuser ainsi par de vaines promesses des âmes qui, oubliant leur état et leur noble origine, n'ont pas honte de se ravaler à la condition des pourceaux, et de partager leurs grossiers appétits, sans pouvoir encore se rassasier d'une aussi vile nourriture. Comment expliquer, en effet, une aussi étonnante faiblesse, une aussi déplorable abjection que celle d'une créature excellente, destinée à partager la gloire et l'éternel bonheur du Dieu tout-puissant, comme émanée de son souffle divin, marquée du sceau de sa ressemblance, rachetée au prix de son sang, enrichie par lui du don de la foi, adoptée enfin par son Saint-Esprit ; et qui ne rougit pas d'être misérablement esclave sous la hideuse corruption de la chair et des sens ? Certes, elle a bien mérité de ne pouvoir captiver même ces indignes adorateurs, puisqu'elle a quitté un pareil époux pour les suivre. Ainsi le prodigue fut justement réduit à convoiter, sans pouvoir l'obtenir, la plus vile des nourritures, lui qui avait mieux aimé mener paître les pourceaux, que de se rassasier à la table de son père. C'est perdre, en vérité, bien folle-

[1] Isaïe, VI, 22. — La Vulgate porte, *qui te beatum dicunt, ipsi te decipiunt.* — [2] Eccl., V, 10.

ment sa peine, que de nourrir la femme stérile, pendant qu'on refuse tout secours à la veuve; que de négliger le soin de son âme, et de satisfaire son corps dans tous ses désirs; que d'engraisser et de choyer un cadavre tombant en pourriture, qui deviendra bientôt indubitablement la pâture des vers.

28. Quant à l'amour déréglé des richesses, quant à l'ignoble idolâtrie de l'or, ou au fol engouement des vanités du monde, qui ne sait que c'est là l'indice d'une âme dégradée? Admettons cependant qu'il y ait de la grandeur et de la gloire dans les avantages que le monde semble procurer momentanément à ses sectateurs : qui ne voit pas qu'ils n'ont rien de solide? Il n'y a de certain que leur courte durée; encore la limite d'un espace si court est elle-même incertaine. L'homme souvent les perd même pendant sa vie : car il va bien sans dire qu'au moment de sa mort ils ne sauraient jamais l'accompagner. Or, parmi les choses humaines, quoi de plus certain que la mort, et quoi de plus incertain que l'heure même de la mort? Elle n'a point pitié du pauvre, elle ne respecte point le riche; elle ne fait grâce à personne, ni pour son rang, ni pour ses mœurs, ni même en faveur de son âge, si ce n'est qu'elle assiége la porte du vieillard, et qu'elle tend des piéges sous les pas du jeune homme.

29. Malheureux donc celui qui, marchant avec confiance dans les sentiers obscurs et glissants de la vie, s'engage en des soins superflus, sans voir que tout ceci n'est que vapeur légère, que vanité des vanités. Vous voilà maître enfin par vos intrigues de ce poste élevé, si longtemps objet de vos vœux : gardez bien ce que vous tenez. Vous êtes parvenu à force d'épargnes à remplir votre coffre-fort : veillez soigneusement à ne rien perdre. Vos champs ont rapporté d'abondantes moissons, abattez vos greniers pour en construire de plus vastes; bâtissez sur des plans nouveaux; dites-vous à vous-même : Tu as beaucoup de biens entassés maintenant, et pour un grand nombre d'années... Et voilà qu'une voix vous dira tout à coup: *Insensé, dès cette nuit même, on va te demander ton âme : pour qui seront ces biens que tu as amassés* [1].

30. Plût au ciel que ces biens seuls dussent périr, et que celui qui les accumula ne périt pas plus tristement encore! Il serait moins cruel de travailler pour rien que de travailler pour sa perte. Mais non, *la solde du péché, c'est la mort* [1] : *et celui qui sème dans la chair, recueillera la corruption* [2]. Car nos œuvres ne passent point, comme elles semblent passer; mais tout ce que nous semons dans le temps germera pour l'éternité. L'homme insensé s'étonnera, quand de cette faible semence il verra s'élever une moisson féconde, soit pour le bien, soit pour le mal, selon que la semence aura été bonne ou mauvaise. Celui qui s'entretient de ces pensées, ne regarde jamais un péché comme peu de chose, car il a moins en vue la semence qu'il jette que la moisson qui doit en provenir.

[1] Luc, XII, 20.

CHAPITRE IX.

C'EST VAINEMENT QUE LE PÉCHEUR CHERCHE LES TÉNÈBRES ET LE MYSTÈRE; CAR IL A PARTOUT POUR TÉMOINS, ET LES DÉMONS QUI L'ACCUSENT, ET LES ANGES QUI DÉPOSENT CONTRE LUI, ET DIEU QUI DOIT LE JUGER.

31. Les hommes sèment donc, même sans le savoir; ils sèment quand ils enveloppent d'un voile leurs mystères d'iniquité, quand ils dérobent aux regards leurs projets de vanité, quand ils consomment dans le secret leurs œuvres de ténèbres. — Voilà, dira l'un d'eux, que des murs m'environnent : qui peut me voir? — Admettons que nul homme ne te voie : tu n'es pourtant pas sans témoin. L'ange maudit te voit; le bon ange te voit; Dieu lui-même te voit, lui qui est bien plus grand que les bons et les mauvais anges. Ainsi donc, tu es vu de ton accusateur; tu es vu d'une multitude de témoins; tu es vu du juge lui-même au tribunal duquel il te faut comparaître; et vouloir pecher sous ses yeux est aussi insensé aujourd'hui, qu'il sera horrible plus tard de tomber entre les mains du Dieu vivant. Ne va donc pas te croire en sûreté : il est des piéges qui t'échappent, sans que tu puisses leur échapper. Il est, je le répète, des piéges qui t'échappent; et comme il t'est impossible de les découvrir, il t'est également impossible de ne pas t'y laisser surprendre.

32. Oui sans doute, il entend, celui qui forma notre oreille; il voit, celui qui fit notre œil. Les rayons de ce soleil de justice ne sont pas arrêtés par un amas de pierres qui sont l'ouvrage de ses mains; et les remparts de notre corps ne sauraient, non plus, faire obstacle aux yeux de l'éternelle Vérité. Tout est sans voile pour les regards de Dieu; il est plus pé-

[1] Rom, VI, 23.— [2] Galat. VI. 8.— [3] Ps. XCXIII, 9.

nétrant qu'un glaive à deux tranchants. Non-seulement il voit, mais il discerne clairement la direction de nos pensées, et il découvre nos plus intimes affections. Enfin, si l'abîme du cœur humain et tout ce qu'il renferme de secrets n'étaient pas présents devant lui, on n'eût pas vu le grand Apôtre, bien que sa conscience ne lui reprochât rien, frémir de crainte à la pensée des arrêts de ce Juge suprême : *Je compte pour bien peu*, dit-il, *d'être jugé par vous, ou par d'autres hommes : je ne veux pas, non plus, être mon propre juge. Car, encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas pour cela justifié. Mais celui qui doit me juger, c'est le Seigneur*[1].

33. Si tu te fais gloire d'échapper au jugement des hommes à la faveur d'une muraille ou de quelque adroit artifice, sois convaincu que nos torts véritables ne sont point cachés pour Celui qui nous reproche même les torts imaginaires que nous prêtons aux autres. Si tu crains tant l'opinion d'un de tes semblables, qui peut-être ne redoute pas moins la tienne; respecte donc beaucoup plus des témoins qui ont bien plus de haine pour l'iniquité, et d'horreur pour la corruption. Enfin, si tu ne crains pas Dieu, et si tu ne redoutes que les regards des hommes, souviens-toi que Jésus-Christ, étant homme lui-même, ne peut pas ignorer ce que les hommes font, afin que, retenu par un tel souvenir, ce que tu n'oserais te permettre devant moi, tu oses beaucoup moins le faire devant lui; et que ces actions défendues que tu ne voudrais pas commettre sous les yeux d'un des serviteurs, tu saches, sous les regards du maître, t'en interdire jusqu'à la pensée.

34. D'ailleurs, si tu crains plus l'œil de la chair que le glaive vengeur qui peut dévorer la chair elle-même, ce que tu appréhendes doit aussi t'arriver, et tu éprouveras le malheur que tu redoutes. *Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être divulgué*[2]. Les œuvres de ténèbres, étalées au grand jour, seront confondues par la lumière; et non-seulement les infâmes secrets de l'impudicité, mais les sacrilèges trafics de ceux qui vendent les choses saintes, mais les obscures détractions de ceux qui inventent des calomnies et qui égarent la justice, tout cela sera rendu visible à tous, par Celui qui sait toutes choses; alors que ce Juge suprême qui sonde les cœurs et les reins viendra examiner Jérusalem à la lueur des clartés éternelles[3].

[1] I. Cor., IV, 3 et 4. — [2] Luc, XII, 2. — [3] Sophon., II, 12.

CHAPITRE X.

POUR OBTENIR LE SALUT, IL NE SUFFIT PAS D'ÉVITER LE MAL, IL FAUT ENCORE FAIRE LE BIEN.

35. Que feront donc en ce moment, ou plutôt, que devront souffrir ceux qui auront commis des crimes; si ceux qui n'ont pas fait de bonnes œuvres doivent entendre ce terrible anathème: *Allez au feu éternel*[1] ? Et comment serait-il admis au festin des noces, celui qui n'a su ni ceindre ses reins pour s'abstenir du mal, ni tenir sa lampe allumée pour pratiquer le bien; quand ni tout le mérite de la virginité, ni tout l'éclat des lampes allumées, ne pourront faire pardonner le seul tort d'avoir oublié l'huile[2]? Enfin, à quel supplice devons-nous croire que sont réservés ceux qui, dans cette vie, commettent non-seulement des crimes, mais les plus odieux des crimes; si ceux qui avaient reçu des biens ici-bas doivent être tourmentés à ce point, qu'ils ne pourront même obtenir une goutte d'eau pour rafraîchir leur langue desséchée par l'ardeur des flammes[3] ?

36. Fuyons donc toute œuvre criminelle; et sous le prétexte que nous avons été reçus dans le filet de Pierre, ne nous arrogeons pas le droit de pêcher au sein de l'Église : sachant bien que tous les poissons entraînés par le filet ne seront pas reçus dans les paniers du pêcheur; mais qu'une fois rendus sur le rivage, il fera choix des bons, et rejettera les mauvais[4]. Ne nous contentons pas, non plus, de cette ceinture qui presse nos reins; mais allumons aussi nos lampes, et travaillons sans cesse à opérer le bien : nous souvenant que, non-seulement l'arbre qui aura fait de mauvais fruits, mais encore celui qui n'en aura pas fait de bons, sera coupé et jeté au feu[5]; dans ce feu éternel, qui a été préparé au démon et à ses anges[6].

37. Ce n'est pas tout : en évitant le mal et en faisant le bien, cherchons la paix, au lieu d'ambitionner la gloire. Car la gloire appartient à Dieu, et il ne la cède à nul autre : *Je ne donnerai*, dit-il, *ma gloire à personne*[7]. Un prophète selon le cœur de Dieu disait : *Ce n'est pas à nous, Seigneur, non, ce n'est pas à nous, mais à votre saint Nom, que vous devez donner la gloire*[8]. Rappelons-nous aussi cette parole de l'Écriture : *Si vous avez bien fait vos offrandes,*

[1] Matth., XXV, 41. — [2] *Ibid.*, XXV, 1 et suiv. — [3] Luc, XVI, 24, 25. — [4] Matth., XIII, 48. — [5] *Ibid.*, III, 10, 7, 19. — [6] *Ibid.*, XXV, 41. — [7] Isaïe XLII, 8. — [8] Ps. CXIII, 9.

mais que vous ayez mal divisé les portions, vous avez péché [1]. Or, elle est juste, mes frères, la division que je propose; que nul ne cherche à la blâmer. Si cependant quelqu'un la désapprouve, qu'il sache qu'elle n'est pas de moi, mais des Anges eux-mêmes. Ce sont les Anges, en effet, qui ont chanté les premiers : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* [2].

38. Conservons donc de l'huile dans nos vases, de crainte (ce qu'à Dieu ne plaise!) que, venant frapper vainement aux portes de la maison nuptiale quand elles seront déjà fermées, nous ne recevions une dure réponse, et que l'Époux ne nous crie du dedans : *Je ne vous connais point* [3]. Mais il y a plus encore : notre perte peut provenir, non-seulement de nos iniquités, de la stérilité de nos œuvres, de notre amour des vanités, mais aussi d'un certain attrait pour le plaisir. C'est pourquoi nous avons besoin de *force* contre les tentations du péché, afin qu'inébranlables dans la foi nous repoussions ce lion redoutable, et que nous opposions un puissant bouclier aux traits de feu décochés contre nous: nous avons besoin de *justice*, pour accomplir de bonnes œuvres: nous avons besoin de *prudence*, pour ne pas être repoussés avec les vierges folles: et nous avons enfin besoin de *tempérance*, de peur qu'en nous laissant aller au plaisir, il ne nous arrive d'entendre ce qu'entendit le mauvais riche, lorsque, n'ayant plus désormais ni festins ni habits pompeux, il implorait la miséricorde : *Souviens-toi, mon fils, que tu as reçu tes biens pendant la vie, et qu'alors Lazare n'a eu que des maux. Maintenant, il est consolé, et toi, tu es dans les souffrances* [4].

39. Dieu est terrible, sans doute, dans ses conseils sur les enfants des hommes; mais autant il est terrible, autant il est miséricordieux, puisqu'il ne nous laisse pas ignorer les futures décisions de sa justice. *L'âme*, nous dit-il, *qui aura péché périra* [5]: le rameau qui n'aura point porté de fruit, sera coupé [6]: la vierge qui aura manqué d'huile pour sa lampe, sera repoussée de la salle des noces [7] : et celui qui aura reçu ses biens dans cette vie, sera tourmenté dans la vie à venir [8]. Or, maintenant, s'il advient par malheur qu'un de nos frères, quel qu'il soit, encoure à la fois ces quatre anathèmes, on peut bien affirmer sans doute que c'est là le comble du désespoir.

[1] Genèse, IV, 7 (version des Septante). — La Vulgate porte : *Si bene egeris recipies; sin autem male, statim in foribus peccatum aderit.* — [2] Luc, II, 14. — [3] Matth., XXV, 12. — [4] Luc, XVI, 25. — [5] Ézéch., XVIII, 20. — [6] Jean, XV, 6. — [7] Matth., XXV, 12. — [8] Luc, XVI, 25.

CHAPITRE XI.

CEUX QUI TRAVAILLENT A SE CONVERTIR SONT TENTÉS PLUS VIOLEMMENT PAR LEURS ANCIENS VICES, CE QUI POURRAIT ENTRAÎNER LEUR RUINE. LE MOYEN DE LA PRÉVENIR EST UNE SALUTAIRE DOULEUR.

40. Ce sont de telles réflexions et d'autres de même nature, que la raison suggère à la volonté, et cela avec d'autant plus d'abondance qu'elle est plus éclairée par les lumières de l'esprit. Heureux celui dont la volonté se montrera docile et se rendra si bien aux conseils de la raison, qu'après avoir conçu dans la crainte, elle soit fécondée par les divines promesses, et enfante les désirs du salut. Mais peut-être la volonté se montrera rebelle et obstinée, et non-seulement pleine d'impatience, mais plus perverse après les bons conseils, plus intraitable après les menaces, plus irritée après de doux ménagements. Peut-être arrivera-t-il que, loin d'être touchée des avertissements de la raison, exaspérée, au contraire, et furieuse, elle réponde en s'écriant : « Jusques à quand exercerez-vous ma patience? « Vos sermons ne font rien sur moi. Vous êtes, « je le sais, de rusés personnages : mais toute « votre adresse ne peut m'en imposer ». Peut-être aussi, qu'appelant tous les sens à son aide, elle leur enjoindra d'être plus que jamais soumis à ses coupables habitudes, esclaves de sa dépravation. C'est bien là, véritablement, ce que nous montre tous les jours l'expérience: ceux qui songent à se convertir, sont plus vivement tourmentés par la concupiscence de la chair; ceux qui veulent fuir de l'Égypte et secouer le joug de Pharaon, sont accablés d'une plus forte charge et de boue et de briques.

41. Fasse le ciel que celui qui en est là, se sauve de l'impiété, et qu'il sache éviter ce gouffre épouvantable, dont il est parlé dans l'Écriture: *Quand l'impie est tombé dans l'abîme de la perversité, il n'a que du mépris pour toutes choses* [1] ! Un tel mal, en effet, ne peut être guéri que par un remède énergique; et le malade courra les plus grands risques, s'il n'apporte un soin scrupuleux à suivre les conseils du médecin, et à observer ses ordonnances. Pour lui l'épreuve est violente, et voisine du désespoir; à moins que, recueillant toute sa sensibilité, il

[1] Prov., XVIII, 3. — La Vulgate porte : *peccatorum.*

ne la tourne vers sa pauvre âme, dont il voit le triste et lamentable état ; et qu'une voix d'en-Haut ne dise à son oreille : *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés* [1].

42. Qu'il pleure donc abondamment, car le moment de pleurer est venu, et il y a ici assez de motifs pour des larmes continuelles. Qu'il pleure, mais non sans amour, non sans espérer de consolation. Qu'il considère qu'il ne saurait trouver nul repos en lui-même, mais que tout n'est en lui que misère et désolation. Qu'il considère qu'il n'est pas dans la chair de bonheur véritable, mais que, dans ce monde pervers, il n'y a que vanité et affliction d'esprit. Qu'il considère, dis-je, qu'il ne rencontre de consolation ni au-dedans de lui-même, ni autour de lui, ni au-dessous de lui ; afin d'apprendre ainsi, du moins, qu'il doit la demander plus haut, que c'est d'en-Haut qu'il faut l'attendre. Qu'il pleure cependant encore, et qu'il exhale ses douleurs ; que ses yeux deviennent des sources de larmes : qu'il n'y ait plus de repos pour ses paupières. C'est par les larmes, en effet, que se purifie l'œil obscurci de nuages, et que la vue se fortifie, pour soutenir l'éclat des célestes clartés.

CHAPITRE XII.

COMMENT IL FAUT AMENER DOUCEMENT LA VOLONTÉ A AIMER ET A DÉSIRER LES BIENS CÉLESTES.

43. Cela fait, qu'il commence enfin à regarder le ciel par une étroite ouverture, qu'il porte ses regards au loin à travers les grilles de sa prison ; qu'il poursuive d'un œil d'amour le rayon protecteur ; et que, fidèle imitateur des Mages, il cherche la lumière en suivant la lumière. Car de la sorte il trouvera cette tente mystérieuse, où il est donné à l'homme de manger le pain des Anges ; il trouvera ce paradis de délices que le Seigneur a planté de ses mains, ce parterre embelli des plus aimables fleurs, où l'on respire une fraîcheur charmante ; et il dira : « O si ma malheureuse « volonté pouvait entendre ma voix ! si elle « venait voir ce fortuné séjour, visiter ce lieu « de délices !.. Oui, c'est ici, n'en doutons « pas, qu'elle trouvera le repos, et qu'elle cessera de me tourmenter, n'étant plus tourmentée elle-même. Car il n'est pas menteur « celui qui a dit : *Prenez mon joug sur vos « épaules, et vous trouverez le repos de vos âmes* [2] ».

[1] Matth., v, 5. — [2] *Ibid.*, xi, 29.

44. Sur la foi de cette divine promesse, qu'il fasse entendre un doux langage à sa volonté courroucée ; et, prenant un air enjoué, qu'il l'aborde, et lui dise d'un ton affectueux : « Cesse, cesse de t'indigner. Assurément, ce « n'est pas moi qui pourrais chercher à te « nuire. Mon corps t'appartient ; je t'appartiens « moi-même : tu n'as nul lieu de craindre, « nul lieu de t'alarmer ». Il ne devra pourtant pas s'étonner quand la volonté continuerait encore de lui répondre avec aigreur, comme, par exemple, si elle lui dit : « Je vois que tes « méditations perpétuelles ont fini par te rendre « fou ». Qu'il essuie sans se troubler cette boutade, et qu'il n'ait pas l'air d'y faire attention, jusqu'à ce que, dans le cours de l'entretien, changeant adroitement de propos, il trouve enfin l'occasion de lui dire : « J'ai aujourd'hui « rencontré sur mes pas le plus beau des jardins, le plus agréable de tous les séjours. Ce « serait là pour nous une excellente demeure. « Car enfin, c'est pour vous un sort bien malheureux, que d'être toujours étendue sur ce « lit de douleurs, où les maladies vous assiégent ; et d'y rester en proie à de cuisants « chagrins ». Le Seigneur viendra au secours de celui qui le cherche, d'une ame qui espère en lui ; il exaucera ses vœux suppliants, et donnera l'efficacité à ses paroles. La volonté sentira s'éveiller son désir ; et non-seulement elle voudra voir ce lieu délectable, mais insensiblement elle demandera d'y être admise, et même d'y fixer sa demeure.

CHAPITRE XIII.

SOULAGEMENT QU'E TROUVE UN PÉCHEUR CONVERTI, DANS LA DOUCEUR ET LES DÉLICES D'UNE VIE PIEUSE ET SAINTE.

45. Et gardez-vous de prendre pour un lieu matériel ce paradis des délices intérieures. Ce ne sont point nos pieds, mais nos affections, qui nous conduisent dans ce jardin mystique. Il ne vous charme point par ce grand nombre d'arbres dont se couvre la terre, mais par ces doux et beaux ombrages dont le décorent les vertus. Mystérieuse solitude, où, d'une fontaine secrète, s'épanchent quatre clairs ruisseaux ; où quatre vertus différentes prennent en même temps leur cours à la source de la sagesse. Là fleurissent des lis d'un merveilleux éclat ; et tandis que les fleurs étalent leur parure, la tourterelle fait entendre sa voix. Là s'exhale en parfums exquis le nard dont s'em-

baume l'Épouse, et croissent à l'envi les autres aromates, au souffle des zéphirs, et loin des aquilons. Là, s'élève, au milieu, l'arbre de vie, ce pommier des Cantiques [1], le plus bel arbre des forêts, dont l'ombre rafraîchit l'Épouse, et dont les fruits charment sa bouche. Là, l'œil du cœur reçoit les doux rayons de la pureté sans tache et de la vérité sans fard, tandis que son oreille est récréée et réjouie par les ineffables accents du divin consolateur des âmes. Là, l'espérance respire en quelque sorte l'agréable odeur de ces champs fertiles que le Seigneur a comblés de ses dons. Là, l'on goûte d'avance avec une sainte avidité les délices incomparables de l'amour; et, désormais délivrée des ronces et des épines qui la déchiraient, l'âme, que la bonté divine inonde de son onction, goûte les douceurs du repos au sein d'une bonne conscience.

46. Et de tels biens ne comptent point parmi les récompenses de l'éternelle vie, mais ils font partie du salaire que tout soldat du Christ reçoit dès celle-ci : ils n'appartiennent pas à l'Église du ciel, mais à l'Église de la terre. Car, c'est là ce centuple qu'obtiennent dès ce monde ceux qui ont méprisé le monde [2]. N'attendez pas que mes discours vous en fassent sentir le prix : c'est l'Esprit seul qui le révèle. Vous espérez en vain l'apprendre dans les livres : cherchez plutôt à l'éprouver. Une telle science est peu connue de l'homme : il en faut sonder les secrets. Les félicités de la terre ne peuvent donner ce bonheur, puisque c'est le bonheur de Dieu; et, à moins de l'avoir goûté, vous ne pouvez point le connaître. *Goûtez-le*, nous dit-il lui-même, *et voyez combien le Seigneur est doux* [3]. C'est une manne cachée [4]; c'est un don ineffable, et que tout homme ignore, hormis celui qui la reçoit. Ce n'est pas l'étude, mais la grâce, qui vous donne cette lumière; ce n'est pas la science, mais la conscience qui la saisit pour en jouir. C'est le trésor sacré, ce sont les perles de l'Évangile; et le divin Maître n'en fera point ce qu'il nous a défendu d'en faire, lui qui commença le premier de pratiquer en instruisant. En effet, il ne regarde plus comme des chiens ou des pourceaux ceux qui renoncent à leurs crimes et à leurs abominations passées, puisqu'il va même jusqu'à les consoler, en leur disant par la bouche de l'Apôtre : *Vous avez été tout cela; mais vous êtes purifiés, mais vous êtes sanctifiés* [5] ». Seulement que le chien prenne garde de retourner à son vomissement, et que le pourceau se préserve de se replonger dans la boue.

[1] Cant., II, 3. — [2] Matth., XIX, 29. — [3] Ps. LXXXIII, 9. — [4] Matth., VII, 6. — [5] I. Cor., VI, 11.

CHAPITRE XIV.

ON NE PEUT SE RASSASIER DES PLAISIRS DE LA TERRE SANS EN RESSENTIR LE DÉGOUT; MAIS PLUS ON SAVOURE LES JOIES CÉLESTES, PLUS ON DÉSIRE LES GOUTER.

47. A l'entrée donc de ce paradis, on entend le murmure d'une voix céleste, on apprend un divin secret, qui se dérobe aux sages et aux prudents du siècle, et qui se découvre aux petits; précieuse révélation que la raison ne garde pas pour elle seule, mais qu'elle se fait un bonheur de communiquer à la volonté : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés* [1]. C'est là vraiment le secret de la sagesse : c'est un mystère d'un prix inestimable; une parole pleine de vérité, et digne de toute notre croyance, puisqu'elle nous vient du ciel, et du trône même de Dieu.

48. En effet, une redoutable famine a désolé la terre; et tous tant que nous sommes, nous n'éprouvons plus désormais les premières atteintes du besoin, mais les dernières rigueurs de l'indigence. Enfin, nous sommes tombés au rang des brutes dépourvues de raison, nous leur sommes devenus semblables; et notre faim convoite, sans pouvoir s'assouvir, les vils aliments des pourceaux. Celui qui aime l'or, ne se rassasie pas; celui qui aime l'impureté, ne se rassasie pas; celui qui recherche la gloire, ne se rassasie pas davantage; enfin, celui qui fait son idole du monde, ne peut jamais se rassasier.

49. Eh bien, moi, j'ai connu des hommes complétement rassasiés du monde, et qui ne pouvaient sans dégoût en rappeler le souvenir. J'ai connu des hommes rassasiés des richesses, rassasiés des honneurs, rassasiés des plaisirs et des amusements du monde, et rassasiés à tel point qu'ils ne pouvaient les supporter. Et il est facile à chacun de nous d'obtenir pour lui-même cette satiété, moyennant la grâce divine; car elle ne vient pas de l'abondance, mais elle provient du mépris.

50. Mais vous, aveugles enfants d'Adam, en dévorant ainsi l'abjecte pâture des pourceaux, vous ne repaissez point vos âmes affamées, mais vous ne faites qu'entretenir leur faim. Oui, vous augmentez ainsi votre disette; oui,

[1] Matth., V, 6.

vous irritez vos besoins, par ces aliments contre nature. Et pour parler plus clairement, je ne veux prendre qu'un exemple entre tous ceux que me présente la vanité de nos désirs : il n'est pas plus facile au cœur de l'homme d'être rassasié par l'or, qu'il ne le serait à son corps de se rassasier avec l'air qu'il respire. Que l'avare ne se fâche point : ce que je dis s'applique également aux ambitieux et aux voluptueux, et même aux hommes souillés de crimes. Si quelqu'un ne veut pas m'en croire, qu'il en croie l'expérience, soit la sienne propre, soit celle de tant d'autres.

51. Y a-t-il quelqu'un parmi vous, mes frères, qui désire assouvir sa faim, et voir ses besoins satisfaits? Qu'il commence par avoir faim de la justice, et il sera certain d'être rassasié. Qu'il désire se nourrir de ces pains qui abondent dans la demeure du père de famille, et il sera dégoûté sur-le-champ de la nourriture des pourceaux. Qu'il cherche à savourer, ne fût-ce qu'un moment, le goût de la justice ; afin que, par là même, il désire de plus en plus, et il mérite de plus en plus d'obtenir, selon cette parole de l'Écriture: *Celui qui me mange, voudra me manger encore ; celui qui me boit, aura encore soif de moi*[1]. Un pareil désir, en effet, plus conforme et mieux assorti à notre nature spirituelle, s'empare fortement du cœur de l'homme, et en bannit en maître tous les autres désirs. C'est ainsi que le fort armé est vaincu par un plus fort que lui, c'est ainsi que l'on voit un clou chasser un autre clou. *Bienheureux* donc *ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés*[2]. Non pas, il est vrai, rassasiés dès à présent de cette justice elle-même, dont l'homme ne se rassasiera point, tout en y puisant sa vie ; mais rassasiés de tous les autres biens qu'ils avaient recherchés précédemment avec une faim insatiable : en sorte que, dès ce moment, la volonté, n'obligeant plus le corps d'obéir en esclave à ses concupiscences, l'abandonnera sans réserve à la raison; ou plutôt le pressera elle-même de se porter au bien en servant la justice, avec non moins de zèle qu'il n'en mettait naguère à se porter au mal en servant l'iniquité.

CHAPITRE XV.

COMMENT ON PURIFIE SA MÉMOIRE DES SOUILLURES D'UNE VIE CRIMINELLE, EN SE REPOSANT SUR LA DIVINE MISÉRICORDE QUI EN ACCORDE LE PARDON.

52. Cependant, une fois la volonté changée, et le corps réduit en servitude ; quand la source du mal est à peu près tarie, et qu'on lui a fermé tout accès ; il reste encore à faire une troisième chose, qui n'est pas la moins difficile : c'est de purifier la mémoire, et de nettoyer ce cloaque infect. Comment, en effet, effacer de ma mémoire l'histoire de ma vie ? L'encre a déjà peut-être pénétré d'outre en outre dans ce mince et frêle tissu : par quel art désormais en enlever l'empreinte? Elle ne s'est pas arrêtée à la superficie, mais elle a coloré toute l'épaisseur. Je m'efforcerais vainement de l'en faire disparaître : on détruit plutôt le papier, que d'effacer des caractères incorporés à sa substance. Et voilà comment, en effet, l'oubli pourrait aller jusqu'à détruire la mémoire elle-même ; dans le cas, par exemple, où, venant à perdre l'esprit, on ne conserverait plus aucun souvenir de ses propres actions.

53. Mais pour que la mémoire reste entière, et que ses taches disparaissent, quel instrument, enfin, faudra-t-il employer? Nul autre que cette parole pleine de vie et d'efficacité, et plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants : *Tes péchés te sont remis*[1]. Que le Pharisien murmure, et qu'il dise : *Mais qui peut remettre les péchés, que Dieu seul*[2]? Celui qui me les adresse, ces paroles, c'est Dieu lui-même ; *et nul autre ne pourra se comparer à lui, qui a découvert toutes les voies de la sagesse, et qui les a montrées à Jacob son fils, et à Israël son bien-aimé* ; qui, *plus tard, s'est fait voir lui-même sur la terre, et a conversé parmi les hommes*[3]. C'est sa miséricorde qui efface le péché, non pas sans doute afin que la mémoire en perde le souvenir, mais afin que ce souvenir dont elle était précédemment souillée, puisse lui rester désormais sans altérer en rien sa pureté.

54. Et, en effet, nous nous rappelons en ce moment beaucoup de péchés que nous savons avoir été commis, ou par nous-mêmes, ou par nos frères. Mais les nôtres nous souillent, ceux d'autrui ne sauraient nous nuire. D'où vient cela, si ce n'est que les nôtres nous font rougir pour nous-mêmes, que nous tremblons qu'ils ne nous soient personnellement imputés? Otez la réprobation, ôtez la crainte, ôtez la confusion, qui disparaissent, en effet, par l'entière rémission de nos crimes : et non-seulement ces crimes ne nous feront plus d'obstacle, mais même ils nous seront en aide pour opérer le bien ; et nous nous répandrons en mille actions de grâces envers le Dieu qui les a pardonnés.

[1] Eccli, XXIV, 29. — [2] Matt, V, 6.

[1] Marc, II, 5. — [2] *Ibid.*, 7. — [3] Baruch, III, 36, 37, 38.

CHAPITRE XVI.

NOUS OBTIENDRONS QUE DIEU AIT PITIÉ DE NOUS, SI NOUS AVONS PITIÉ PREMIÈREMENT DE NOUS-MÊMES, ET ENSUITE DE NOTRE PROCHAIN.

55. Mais à celui qui implore un semblable pardon, s'applique la réponse suivante : *Bienheureux les miséricordieux, parce qu'il leur sera fait miséricorde* [1]. Ayez donc pitié de votre âme, si vous voulez que Dieu ait pitié de vous [2]. Baignez chaque nuit votre lit de pleurs, arrosez votre couche de larmes. Si vous compatissez à vos propres maux, si vous exhalez douloureusement les soupirs de la pénitence, vous avez fait un premier pas dans la miséricorde ; vous obtiendrez, n'en doutez pas, miséricorde pour vous-mêmes. Que si vous êtes par hasard un grand pécheur chargé d'iniquités, et que vos fautes aient besoin d'une clémence peu commune, d'une infinité de miséricordes : efforcez-vous d'agrandir, vous aussi, et de multiplier votre miséricorde ; réconciliez-vous complètement avec vous-mêmes : car vous étiez devenu votre propre ennemi, en vous déclarant l'ennemi de Dieu.

56. Quand vous aurez ainsi rétabli l'union, du moins au dedans de vous-même, il vous faut aller plus avant, et faire la paix avec le prochain ; pour qu'enfin le Seigneur consente à vous presser à son tour dans ses bras, et que, selon cette parole de l'Écriture, *une fois réconcilié, vous ayez la paix avec Dieu* [3]. Pardonnez à ceux qui ont eu des torts envers vous, et vous obtiendrez le pardon de vos propres torts, lorsque vous prierez le Père céleste avec une conscience tranquille, et que vous lui direz : *Pardonnez-moi mes offenses, comme je pardonne moi-même à ceux qui m'ont offensé* [4].

57. S'il vous est arrivé de retenir le bien d'un autre, rendez-le, dussiez-vous n'y rien ajouter ; mais de ce qui vous reste faites du bien aux pauvres, et en pratiquant la miséricorde vous obtiendrez miséricorde. *Vos péchés fussent-ils pareils à l'écarlate, ils blanchiront à l'égal de la neige ; et fussent-ils aussi rouges que le vermillon, ils deviendront aussi blancs que la laine* [5].

58. Enfin, pour éviter d'être accablé sous le poids des prévarications qu'avait enfantées votre cœur, et dont vous rougissez en ce moment, faites l'aumône ; et si votre fortune ne peut vous le permettre, suppléez-y par vos pieux désirs : ainsi vous vous purifierez entièrement. Non-seulement votre raison sera désormais éclairée, et votre volonté ramenée vers le bien, mais votre mémoire elle-même ne contiendra plus de souillure ; et vous pourrez dès ce moment entendre la voix du Seigneur vous adresser cette douce parole : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur* [1].

[1] Matth., v, 7. — [2] Ps. vi, 7. — [3] Rom., v, 1. — [4] Matth., vi, 12. — [5] Isaïe, i, 18.

CHAPITRE XVII.

ON DOIT TRAVAILLER SANS RELACHE A PURIFIER LES YEUX DE SON AME, POUR POUVOIR JOUIR DE LA VUE DE DIEU.

59. *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu* [2]. C'est là une grande promesse, mes frères, et digne de fixer tous les désirs de notre cœur. Car une telle vision est la confirmation de nos espérances, ainsi que l'a dit l'apôtre saint Jean : *Nous sommes dès ce monde enfants de Dieu ; mais nous n'avons pu connaître encore ce que nous serons un jour. Nous savons que lorsqu'il paraîtra visiblement, nous serons semblables à lui ; parce que nous le verrons tel qu'il est* [3]. Cette vision de Dieu, c'est la vie éternelle, selon que l'enseigne dans l'Évangile la Vérité elle-même : *La vie éternelle, c'est de vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, et de connaître Jésus-Christ que vous avez envoyé* [4].

60. C'est une horrible tache dans l'œil de notre âme, que celle qui nous prive d'une telle vision ; et c'est de notre part une détestable indifférence, que de ne pas chercher à y porter remède. Car, ainsi que l'usage de la vue corporelle nous est interdit quelquefois ou par un vice intérieur de l'organe, ou par l'effet de la poussière qui vient s'y jeter du dehors ; de même la vue spirituelle peut être offusquée à son tour, tantôt par les plaisirs charnels, tantôt par les dissipations et les vains intérêts du monde. C'est ce que nous apprenons aussi bien de notre propre expérience que du témoignage des saints Livres, où il est écrit : *Notre corps sujet à la corruption arrête l'élan de notre âme ; en même temps que le séjour de la terre affaisse notre esprit, et gêne l'essor de ses pensées* [5]. Mais ce qui, dans l'un et l'autre cas, émousse et obscurcit l'œil de notre âme, c'est uniquement le péché ; et il me semble qu'il n'y a point d'autre obstacle entre cet œil et la lumière, entre l'homme et Dieu. Aussi longtemps, en effet, que nous habitons ce corps terrestre, nous vivons éloignés de Dieu. Certes, ce n'est pas la faute de

[1] Matth., v, 8. — [2] *Ibid.*, v, 8. — [3] Jean, iii, 2. — [4] *Ibid.*, xvii, 3. — [5] Sagesse, ix, 15.

notre corps, je veux dire de ce corps mortel dont nous sommes revêtus; mais cela vient plutôt de ce que notre chair est un véritable corps de péché, où ne réside point le bien, mais où la loi du péché domine.

61. Il arrive cependant parfois que l'œil du corps, bien que débarrassé par la main ou par le souffle du brin de paille qui l'aveuglait, paraît quelque temps obscurci. La même chose arrive assez souvent aussi, pour l'œil intérieur, dans l'homme dont l'esprit médite. Ce n'est pas quand on vient de retirer le fer, qu'une blessure est à l'instant guérie; mais il faut commencer alors de donner des soins à la plaie, et de travailler à sa guérison. Que nul ne s'imagine donc qu'en se débarrassant de ses vieilles souillures, il soit incontinent purifié : mais qu'il sache bien, au contraire, qu'il a besoin dans ce moment de fréquentes purifications: et que ce n'est pas avec l'eau seulement qu'il doit laver ses plaies, mais qu'il doit employer encore la purification et l'épreuve du feu, pour pouvoir dire avec le Prophète : *Nous sommes passés par l'eau et par le feu, et tu nous a conduits au séjour du repos* [1].

62. *Bienheureux* donc *ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* Dans cette vie, sans doute, il ne se montre à nous que comme en un miroir et à travers une énigme : mais plus tard nous le verrons face à face [2]; et ce sera lorsque notre visage aura été lavé de toute impureté, afin que Dieu l'admette devant lui dans la gloire, n'ayant plus ni tache ni ride.

CHAPITRE XVIII.

LES HOMMES PACIFIQUES SONT DIGNES DE JOUIR DE LA BÉATITUDE ET DE PORTER LE NOM D'ENFANTS DE DIEU.

63. En cet endroit, la voix divine s'empresse d'ajouter, avec juste raison : *Bienheureux les hommes pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu* [3]. Tel homme, en effet, est *paisible;* et c'est celui qui, rendant le bien pour le bien, fait tout ce qui dépend de lui pour ne jamais nuire à personne. Tel autre est *patient;* et c'est celui qui, s'abstenant de rendre le mal pour le mal, supporte même sans se plaindre celui dont il est maltraité. Tel autre enfin est *pacifique;* et c'est celui qui, rendant le bien pour le mal, s'empresse même d'obliger celui qui lui cause du dommage. Le premier est encore un enfant, qui peut faillir au moindre scandale; et dans ce siècle pervers où le scandale abonde, il n'est pas facile à un tel homme d'obtenir le salut. Le second, selon la parole de l'Écriture, possède son âme dans la patience [1]. Pour le troisième, non-seulement il possède son âme, mais encore il gagne beaucoup d'âmes à Dieu.

64. Le premier, autant qu'il est en lui, jouit de la paix. Le second la conserve. Le troisième la fait naître. C'est donc avec justice que le Sauveur des hommes appelle ce dernier à la béatitude en lui donnant le nom de fils; puisqu'il a rempli les devoirs d'un fils, et qu'après avoir été réconcilié lui-même, il témoigne sa gratitude en réconciliant aussi les autres avec son père. Et véritablement, celui qui s'est montré bon serviteur, doit obtenir par cela même une condition favorable; or, il n'y a pas, sans doute, dans la maison du père, de condition meilleure que celle de son fils : car *ceux qui sont ses fils, sont aussi ses héritiers; c'est-à-dire, héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ* [2]; de telle sorte, comme ce divin Maître nous l'apprend, que là où il se trouve lui-même, se trouve aussi son serviteur [3].

65. Mais je vous ai fatigués par la longueur de ce discours, et je vous ai retenus plus qu'il ne convenait. Aussi suis-je averti de finir, sinon par votre silence discret, du moins par l'heure avancée. Toutefois, rappelez-vous l'exemple de l'Apôtre, qui, comme vous le lisez dans les saints Livres, prolongeait quelquefois sa prédication jusque vers le milieu de la nuit. Puissiez-vous donc, pour me servir de ses propres paroles, *supporter quelques moments encore l'excès de mon zèle! car j'ai pour vous un amour jaloux, comme celui de Dieu lui-même* [4].

CHAPITRE XIX.

IL BLAME SÉVÈREMENT LES AMBITIEUX, QUI ONT LA TÉMÉRITÉ DE S'IMMISCER, SANS EN ÊTRE DIGNES, DANS LES FONCTIONS DE L'ÉGLISE.

66. Mes chers enfants, *qui vous persuadera de fuir la colère à venir* [5]? Nul, en effet, n'en est plus digne, qu'un ennemi qui prend les dehors de l'ami. Eh quoi, Judas, tu trahis le Fils de l'homme par un baiser; toi que je traitais comme un frère, qui prenais tes repas avec moi, qui partageais ma nourriture! Non, tu n'as point part à cette prière que le divin Sauveur adresse à son Père, en lui disant : *Mon*

[1] Ps. LXV, 12. — [2] I Cor., XIII, 12. — [3] Matth., V, 9.

[1] Luc, XXI, 19. — [2] Rom., VIII, 17. — [3] Jean, XII, 26. — [4] II Cor., XI, 1 et 2. — [5] Luc, III, 7.

Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font [1]. Malheur à vous, qui vous attribuez la clef non-seulement de la science, mais même de l'autorité; si bien que, sans entrer vous-mêmes, vous arrêtez par mille obstacles ceux que vous deviez introduire! Car vous vous emparez des clefs, sans attendre qu'on vous les donne. Et c'est de vous que se plaint le Seigneur par la bouche de son Prophète : *Ils ont régné, mais non par moi; ils ont eu le titre de princes, mais je ne les ai point appelés* [2].

67. D'où vient donc une pareille ardeur de dominer? D'où vient une ambition si effrontée? D'où vient une si folle présomption? Est-il quelqu'un parmi vous qui montrât assez peu d'égard au plus petit roi de la terre, pour oser, sans son ordre, ou même contre sa défense, s'ingérer dans son gouvernement, s'emparer de ses revenus, et diriger ses affaires? Ne pensez pas, non plus, que Dieu approuve le mal qu'il supporte tous les jours, dans le gouvernement de son Église, de la part de ces vases de colère destinés à la perdition. On y vient en foule, sans doute; mais voyez quels sont ceux que le Seigneur appelle. Et remarquez ici l'ordre des pensées dans le discours du divin Maître : *Bienheureux*, dit-il, *ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu* [3]; et ensuite : *Bienheureux les hommes pacifiques, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu* [4].

68. Or, le Père céleste appelle hommes au cœur pur, ceux qui ne cherchent point leurs intérêts, mais les intérêts de Jésus-Christ; qui ne demandent point ce qui leur est utile, mais ce qui est utile à tous. *Pierre*, dit le Sauveur du monde, *m'aimez-vous?* — *Maître*, répond l'Apôtre, *vous savez que je vous aime.* — Et Jésus lui dit : *Paissez mes brebis* [5]. Et comment aurait-il jamais confié des brebis si tendrement aimées à celui qui n'eût point aimé? Vous le savez, ce qu'on exige de la part d'un intendant, c'est une fidélité éprouvée. Malheur aux ministres infidèles, qui, sans être réconciliés eux-mêmes, se chargent du soin difficile de réconcilier leurs frères, comme pourraient faire des hommes qui auraient accompli la justice! Malheur à ces enfants de colère, qui s'érigent en ministres de miséricorde! Malheur à ces enfants de colère, qui ne rougissent pas d'usurper pour eux-mêmes le rang et le titre des hommes pacifiques! Malheur à ces enfants de colère, qui, pour s'engraisser des péchés du peuple, se déguisent effrontément en fidèles médiateurs de paix! Malheur à ces hommes, qui, vivant dans la chair, ne sauraient être agréables à Dieu, et prétendent le rendre favorable à leurs frères!

69. Nous ne sommes pas étonnés, mes Frères, nous tous qui gémissons sur l'état actuel de l'Église, nous ne sommes pas étonnés que de la race du serpent il sorte un basilic [1]. Nous ne sommes pas étonnés de voir la vigne du Seigneur vendangée par des hommes, qui s'éloignent des voies qu'a tracées le Seigneur. Ainsi, l'on voit le rang des *pacifiques*, la place des enfants de Dieu, effrontément usurpés par tel homme qui n'aura pas même entendu la première parole du Seigneur l'invitant à rentrer en lui-même; ou qui, s'il a jamais commencé de l'entendre, a fui, pour aller, comme Adam, se cacher sous d'épais feuillages.

70. En conséquence, il n'a pas, jusqu'à présent, cessé de se livrer au crime; mais maintenant encore il traîne son lien : il n'a pas, jusqu'à ce jour, ouvert les yeux sur son indigence [2]; mais il dit, je suis riche, et je n'ai besoin de rien, tandis qu'il est pauvre, nu, malheureux, et misérable [3]. Il ne possède point cet esprit de douceur, à l'aide duquel il pourrait éclairer ceux qui sont déjà tombés en faute, tout en se surveillant lui-même pour ne pas tomber à son tour. Étranger aux larmes de la pénitence, il s'applaudit plutôt pour le mal qu'il a fait, et il tire vanité des choses les plus criminelles. N'en soyons pas surpris, car il est un de ceux à qui le Seigneur a dit: *Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous pleurerez un jour* [4].

71. Il désire l'argent, et non la justice. Ses yeux sont toujours attachés sur ce qui est plus élevé que lui. Il est sans cesse affamé de dignités, et altéré de gloire humaine. Chez lui nulle disposition à la piété et à l'indulgence : sa joie est plutôt de sévir et de se conduire en tyran. Il n'apprécie la piété que par les profits qu'elle donne. Que dire de la pureté de son cœur? Plût à Dieu qu'il n'eût pas déjà complètement oublié son cœur lui même, comme si cette partie avait cessé de vivre en lui! Plût à Dieu qu'il ne fût pas, suivant l'expression du Prophète, *tel que la colombe séduite, qui ne possède plus son cœur* [5]. Plût à Dieu qu'au moins son extérieur fût pur, et qu'on ne remarquât point des taches sur les vêtements qui le couvrent; afin qu'à cet égard du moins, il obéît au précepte divin : *Purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur* [6]!

[1] Luc, XXIII, 34. — [2] Osée, VIII, 4. — [3] Matth., V, 8. — [4] *Ibid.*, V, 9. — [5] Jean, XXI, 15, 16 et 17.

[1] Isaïe, XIV, 29. — [2] Jérém., III, 1. — [3] Apocal., III, 17. — [4] Luc, VI, 25. — [5] Osée, VII, 11. — [6] Isaïe LII, 11.

CHAPITRE XX.

IL S'ÉLÈVE AVEC VÉHÉMENCE CONTRE LA DISSOLUTION ET LES ABOMINABLES DÉRÈGLEMENTS DES CLERCS.

72. Je n'accuse pas tout le monde; mais je ne puis, non plus, excuser tout le monde. Le Seigneur s'est heureusement réservé des milliers de ministres fidèles [1] : car si leur innocence ne nous servait d'excuse, et si le Dieu des armées n'eût laissé parmi nous cette semence sainte, il y a déjà longtemps que nous eussions été détruits comme Sodome, que nous eussions péri comme Gomorrhe. L'Église, il est vrai, a élargi ses tentes sur la terre; l'ordre saint du clergé a vu aussi grossir ses rangs; et le nombre de nos frères s'est multiplié sans mesure : mais, Seigneur, en multipliant votre peuple, vous n'avez point ajouté à votre gloire [2] ; puisque ce qu'il gagnait en nombre, il semblait le perdre en vertus.

73. On accourt en foule et à l'aveugle pour entrer dans les ordres sacrés; et cet auguste ministère que redouteraient les Anges eux-mêmes, des hommes l'assument sur leur tête, sans respect, sans réflexion. Car on ne craint pas, en effet, d'être marqué du sceau de l'autorité divine, ou même de porter au front la couronne, symbole de cette autorité suprême, tandis qu'on est sujet de l'avarice, vassal de l'ambition, esclave de l'orgueil, et même sectateur servile de l'injustice ou de la volupté; tandis qu'on recèle peut-être dans son cœur des mystères d'abomination dont nous serions épouvantés, si, comme il est écrit dans Ézéchiel [3], nous voulions percer la muraille, pour être témoins des horreurs qui souillent la maison de Dieu. Sans parler des fornications, des adultères, des inceste, les goûts pervers de quelques-uns descendent jusqu'à l'ignominie [4] et aux plus sales turpitudes. Et plût au ciel qu'ils ne commissent pas des crimes tellement détestables qu'il fût interdit par la décence [5], et à l'Apôtre d'en tracer le nom, et à moi de le prononcer! Plût au ciel qu'on ne consentît même pas à croire sur notre parole que d'aussi abominables passions fussent jamais entrées dans le cœur de l'homme!

74. N'est-il pas vrai qu'autrefois ces villes criminelles, berceau d'un désordre si révoltant, furent frappées d'avance des jugements de Dieu, et dévorées par l'incendie? N'est-il pas vrai que les feux de l'enfer, ne pouvant plus différer leur vengeance, s'empressèrent d'anéantir cette exécrable nation, dont les forfaits aussi éclatants que le jour avaient hâté l'arrêt suprême? N'est-il pas vrai que le sol lui-même, complice de tels attentats, fut ravagé par le feu, par le soufre, et par le vent furieux des tempêtes? N'est-il pas vrai que la contrée entière fut changée en un lac affreux?

75. Les cinq têtes de l'hydre furent donc abattues : mais, hélas! combien d'autres se sont dressées depuis! Quelle main a relevé ces cités coupables? a élargi l'enceinte de leurs murs infâmes? a propagé au loin les germes de la contagion? Malheur! malheur! l'ennemi du genre humain a dispersé de toutes parts les funestes débris de ce vaste incendie, il a répandu jusque sur l'Église ces cendres exécrables, et a converti certains de ses ministres des flots impurs du plus détestable poison. Hélas! race choisie, sacerdoce royal, nation sainte, peuple d'adoption [1] ! qui donc, lors de la naissance toute divine, quand les dons de l'esprit de grâce inondaient le berceau de la religion du Christ, qui donc eût osé croire que tu serais un jour flétri de pareilles souillures?

76. Cependant, c'est avec cette tache horrible qu'ils entrent dans le tabernacle du Dieu vivant; c'est avec cette tache qu'ils habitent le temple, profanant les sacrés mystères, et provoquant à la fois la justice divine par les forfaits dont leur conscience est chargée, et par l'audace avec laquelle ils se présentent néanmoins dans le sanctuaire de Dieu. N'en doutons pas, de tels ministres, bien loin de fléchir le Seigneur, ne font qu'irriter sa colère, car ils semblent dire dans leur cœur : il ne recherchera point nos crimes [2]. Oui certainement, ils l'irritent, et attirent sur eux son courroux, peut-être par les actes mêmes qui avaient pour objet de le rendre propice.

77. Plût à Dieu donc qu'avant d'élever l'édifice, ils commençassent par s'asseoir, pour examiner si leurs ressources leur permettront de l'achever! Plût à Dieu que ceux qui se méfient de leur vertu n'eussent pas la témérité de se vouer à la perfection, et de se faire inscrire dans la tribu des vierges! Et vraiment, il s'agit ici d'un édifice qui ne s'élève qu'à grands frais [3], il s'agit d'un engagement dont tout le monde ne peut comprendre l'étendue. Il vaudrait mieux, sans aucun doute, se marier que de brûler [4], et faire son salut dans les

[1] Rom., XI, 4. — [2] Isaïe, IX, 3. — [3] Ézéch., VIII, 8. — [4] Rom., I, 26 et suiv. — [5] *Ibid.*

[1] I Pierre, II, 9. — [2] Ps. IX, 33. — [3] Luc, XIV, 28. — [4] I Cor., VII, 7.

rangs des simples fidèles, que de briguer l'honneur du sacerdoce, pour y mener une vie criminelle, et trouver un jugement plus rigoureux. En effet, il y en a beaucoup, ce n'est pas tous, sans doute, mais enfin il y en a beaucoup, la chose est sûre (car ils ne peuvent se cacher, tant ils sont nombreux, et ils n'y songent guère, tant ils sont éhontés), oui, il y en a beaucoup pour lesquels cette liberté sainte que leur laisse le sacerdoce, semble être une occasion de se livrer au crime, et qui, renonçant au remède que leur offrait le mariage, ne craignent pas de se livrer ensuite aux plus affreux débordements.

CHAPITRE XXI.

IL LES EXHORTE A LA PÉNITENCE, DU TON LE PLUS AFFECTUEUX.

78. Mes frères, je vous en conjure, épargnez, épargnez vos âmes ; épargnez le sang précieux qui a été répandu pour vous. Évitez un affreux danger ; préservez-vous du feu qui attend les coupables. Qu'on cesse enfin de faire un acte dérisoire en se vouant à la perfection ; qu'aux dehors de la piété on joigne une vertu réelle. Que la profession du célibat religieux ne soit pas une vaine apparence, destituée de toute vérité. Comment la chasteté ne serait-elle pas en péril au milieu des délices ? l'humilité, au milieu des richesses ? la piété, au milieu des embarras du monde ? la vérité, au milieu de conversations éternelles ? la charité, au milieu d'un siècle pervers ? Fuyez loin de cette Babylone ; fuyez, et sauvez vos âmes. Allez sans retard demander asile aux villes de refuge, afin d'y faire pénitence du passé, d'y obtenir grâce pour le présent, et d'y attendre avec confiance la couronne de la vie future.

79. Que la conscience de vos fautes ne retarde pas votre marche : car ordinairement la grâce surabonde où les péchés ont abondé. Que l'austérité de la pénitence ne vous inspire aucun effroi : car ce que nous souffrons en ce monde ne peut jamais entrer en parallèle ni avec la faute passée qui nous est remise, ni avec la gloire future qui nous est promise. Enfin, il n'est pas d'amertume si grande qu'on n'adoucisse en la mêlant avec la farine du Prophète, et qui ne devienne agréable au goût [1], quand on l'assaisonne avec la sagesse, ce véritable bois de l'abre de vie [2].

80. Si vous n'en croyez pas à mes discours, croyez-en à l'expérience, laissez-vous convaincre par les exemples du plus grand nombre. On voit courir de toutes parts les pécheurs à la pénitence ; et ceux que la nature et l'habitude ont dû rendre sensibles à la douleur comptent néanmoins pour peu de chose les austérités corporelles, quand leur conscience agitée aspire à trouver le repos. Rien n'est impossible pour qui a la foi, rien n'est difficile pour qui a l'amour, rien n'est amer pour qui est doux, rien n'est trop haut pour qui est humble : ceux qui possèdent ces vertus sont d'ailleurs aidés par la grâce, et leur parfaite obéissance adoucit le poids de l'autorité.

81. Jusques à quand rechercherez-vous la grandeur, et regarderez-vous au-dessus de vos têtes [1] ? Certes, c'est une chose assez grande et assez admirable, que d'être ministre du Christ, et dispensateur des divins mystères. Mais l'ordre éminent des *pacifiques* est encore bien haut au-dessus de vous ; à moins que, ne tenant nul compte des rangs que je vous montrais tout à l'heure, il ne vous convienne de les franchir plutôt que de vous élever par degrés. Et plût au ciel, cependant, qu'il fût possible à quiconque s'avance par de pareils moyens, d'être aussi fidèle à remplir sa charge, qu'il a été présomptueux en la briguant ! Mais il est difficile, et peut-être même impossible, que la racine amère de l'ambition produise jamais le doux fruit de la charité. Quant à moi, je vous dis, si vous voulez l'entendre, ou plutôt, ce n'est pas moi qui le dis, mais le divin Maître lui-même : *Quand vous serez prié à un festin de noces, asseyez-vous à la dernière place :... car quiconque s'élève, sera abaissé ; et quiconque s'abaisse, sera élevé* [2].

CHAPITRE XXII.

LE DEVOIR DES BONS PASTEURS EST D'INSTRUIRE LES PEUPLES ET DE NE PAS CRAINDRE D'ÊTRE PERSÉCUTÉS POUR LA JUSTICE.

82. *Bienheureux les pacifiques*, dit le Seigneur, *parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu* [3]. Remarquez bien qu'on loue ici non pas ceux qui parlent de paix, mais ceux qui procurent la paix. Car il est des hommes qui en parlent, et qui ne la procurent pas. Mais aussi, comme ce n'est pas ceux qui ont appris la loi, qui sont réputés justes, mais ceux qui la pratiquent [4] ; de même ce n'est pas ceux qui proclament la

[1] IV Rois, iv, 41. — [2] Prov., iii, 18.

[1] Ps. cxxx, 1. — [2] Luc, xiv, 10 et 11. — [3] Matth., v, 9. — [4] Rom., ii, 13.

paix, mais ceux qui l'établissent sur la terre, que Jésus-Christ appelle bienheureux. Et plût à Dieu, pourtant, que tous ceux qui parmi nous aujourd'hui semblent être de vrais pharisiens (si même certains ne le sont pas), tout en ne faisant point ce qu'il faut faire, disent du moins ce qu'il faut dire ! Plût à Dieu que ceux qui refusent de prêcher l'Évangile à moins d'un salaire assuré, consentissent à le prêcher, même moyennant un salaire ! Plût à Dieu qu'ils évangélisassent, fût-ce uniquement pour subsister ! *Le mercenaire*, a dit Jésus-Christ, *voit venir le loup, et il prend la fuite*[1]. Plût à Dieu qu'aujourd'hui tous ceux qui ne sont pas de vrais pasteurs, voulussent être, pour le troupeau, des mercenaires, et non des loups ! Plût à Dieu qu'ils ne fussent pas les premiers à lui nuire ! Plût à Dieu qu'on ne les vît point fuir quand personne ne songe à les persécuter ! Plût à Dieu qu'ils n'abandonnassent pas leur troupeau avant d'avoir vu paraître le loup ! Car enfin, on les excuserait peut-être si on les voyait, surtout quand rien n'est en péril, percevoir exactement leur salaire, mais du moins veiller pour ce prix à la sûreté du troupeau, au lieu de le troubler eux-mêmes, et de l'écarter par plaisir des pâturages de la vérité et de la justice.

83. Il est certain, en effet, que la persécution est une épreuve décisive pour distinguer et séparer les vrais pasteurs des mercenaires. Comment ne serait-on pas sensible à la crainte des pertes temporelles, alors qu'on est dans l'habitude de rechercher des profits temporels ? Comment serait-on prêt à souffrir sur la terre persécution pour la justice quand on estime les trésors de la terre bien plus que la justice même ? *Bienheureux*, dit le divin Maître, *ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux leur appartient*[2]. C'est aux pasteurs qu'est réservée cette béatitude, et nullement aux mercenaires, bien moins encore aux voleurs ou aux loups. Tant s'en faut vraiment que ceux-ci consentent à être persécutés pour la justice, qu'ils éprouveraient plus de peine à voir triompher la justice, qu'à subir la persécution. En effet, la justice condamne leurs œuvres, et ils ne peuvent souffrir même d'en entendre prononcer le nom. Mais s'il s'agissait, au contraire, des intérêts de l'avarice ou de ceux de l'ambition, vous les trouveriez disposés à courir tous les dangers, à susciter tous les scandales, à supporter toutes les haines, à dévorer tous les affronts, à dédaigner tous les sarcasmes : en sorte que l'audace dont ils sont animés n'est pas moins funeste au troupeau que la poltronnerie des mercenaires.

84. Voici donc ce que dit aux véritables pasteurs Celui qui est leur pasteur, ce bon pasteur, qui n'eut aucun regret de donner sa vie pour ses brebis. *Vous serez bienheureux quand les hommes vous haïront, qu'ils ne voudront pas vous souffrir auprès d'eux, et qu'ils proscriront votre nom comme maudit, à l'occasion du Fils de l'homme. Réjouissez-vous alors, et tressaillez de joie, car une magnifique récompense vous est réservée dans le ciel*[1]. Non, sans doute, ils n'ont rien à craindre des voleurs ceux qui ont mis dans le ciel leur trésor. Ils ne sauraient être rebutés par le nombre des épreuves, en voyant croître en même temps le nombre des récompenses. Que dis je ? qu'ils se réjouissent plutôt, comme ils en ont bien le sujet, de voir augmenter moins encore les peines qu'ils endurent que le prix qu'ils attendent ; et qu'ils ressentent d'autant plus d'allégresse, qu'ils ont plus à souffrir pour Jésus-Christ, afin que, de la sorte, il leur accorde un jour un plus riche salaire. Que craignez-vous, hommes de peu de foi ? C'est une infaillible maxime, fondée sur la vérité éternelle, que *nulle adversité ne peut nuire à qui n'est dominé par nulle iniquité*[2]. Mais c'est trop peu de ne pas nuire : elles seront encore utiles, et même infiniment utiles, si l'on a pour but la justice, et pour motif le Christ Sauveur, auprès duquel *les souffrances du pauvre doivent porter un jour leur fruit*[3]. Qu'à lui soit la gloire, aujourd'hui et toujours, et dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

[1] Jean, x, 12. — [2] Matth., v, 10.

[1] Luc, vi, 22 et 23. — [2] Prière de l'Église, au premier vendredi de Carême. — [3] Ps. ix, 19.

LIVRE

DU PRÉCEPTE

ET DE LA DISPENSE

LIBRARY

LETTRE A L'ABBÉ DE LA COLOMBE *

SUR L'OUVRAGE SUIVANT.

Au seigneur Abbé de la Colombe, frère Bernard, dit abbé de Clairvaux: salut et santé dans le Seigneur.

J'avais pris soin de vous adresser, selon ma promesse, ma réponse à quelques moines de Chartres, après avoir achevé un autre travail que vous m'avez ordonné. J'avais d'abord dessein d'écrire brièvement, et de répondre à ces lettres par une simple lettre : vos exhortations ont donné à mon travail, vous le voyez, les proportions d'un livre; et j'ai voulu que l'abondance des matières servît à l'édification d'un plus grand nombre; quand vous aurez lu cet ouvrage, adressez-le, non pas aux moines pour lesquels il a été fait, mais à leur abbé : ils l'auront ensuite, si l'abbé y consent. Ce sont des religieux, et leur règle leur défend d'écrire des lettres ou d'en recevoir sans la permission de leur supérieur [1]. Le motif pour lequel j'ai résisté longtemps à leurs incessantes prières, c'est qu'à mon avis, ils avaient osé écrire et adresser ces lettres à l'insu de l'abbé ! Mes soupçons n'étaient pas faux, comme je l'ai su plus tard. J'avais d'abord donné à mon travail (le lecteur le verra) le nom de lettre : mais puisque votre volonté m'a fait dépasser la mesure d'une lettre, que ce soit un livre, si vous le jugez bon. Parmi les nombreuses questions que j'y résous, j'ai traité avec plus de soin et d'utilité celles-ci : quels sont les préceptes dont il est permis de dispenser? qui doit accorder cette dispense? jusqu'où doit-elle s'étendre? Donnons donc à ce travail ce titre : *Du Précepte et de la Dispense;* à moins que vous n'en trouviez un plus convenable.

* Il y avait deux monastères de ce nom, l'un en Poitou, l'autre en Italie. C'est à Roger, abbé du premier, que saint Bernard écrit ici. — L'abbé de Saint-Pierre de Chartres, dont les moines donnèrent occasion à ce traité, était Udon : son gouvernement dura de 1128 à 1150.

[1] Règle de saint Benoît. chap. 54.

PRÉFACE

AUX MOINES DE CHARTRES SUR LE TRAITÉ SUIVANT.

Comment me tairais-je ? et pourtant de quel front oserais-je parler ? Vos lettres et vos messages réitérés me mettent dans la nécessité ou de montrer mon impéritie, ou de refuser un devoir de charité. Mais je préfère manquer de la science qui enfle plutôt que de la charité qui édifie : vaincu par vos prières, je mets en des nœuds difficiles mes doigts délicats, uniquement pour les y user, je le crains bien. Mais ceci est inutile : car, comme vous me le répétez, mes écrits et mes discours sont une réfutation de mes excuses. Comment puis-je alléguer même l'impossibilité, à vous qui croyez être assurés par mes paroles et mes sentiments, de ma capacité en ces matières ? Sur votre foi donc, et non sur celle de mon génie, j'entre dans cet abîme de questions, sans savoir, Dieu m'en est témoin, par où j'en sortirai. J'aurai avec moi la charité : fasse le ciel que j'aie également la vérité ! sinon excusez-moi sur mon insuffisance : du moins vous n'accuserez pas ma bonne volonté. J'essaierai de résoudre ces petites questions, avec la brièveté qu'on met en une lettre, bien que ma lettre ne soit pas courte. Vous ne serez pas surpris si je suis un peu long, puisque vous-mêmes, vous avez consacré à poser vos questions deux lettres qui ne sont pas courtes.

LIVRE DU PRÉCEPTE

ET DE LA DISPENSE.

CHAPITRE Ier.

SI LES RÈGLES MONASTIQUES SONT DES PRÉCEPTES OU DES CONSEILS.

1. La première question concerne notre règle qui, si je ne me trompe, a donné naissance à presque toutes les autres. Vous me demandez quel jugement doivent porter de cette institution régulière ceux qui vivent sous elle : si tous les points qu'elle contient sont des préceptes qui rendent coupables ceux qui les enseignent, ou s'ils sont simplement des conseils, des avis, dont la pratique n'est pas de grand prix, si même elle en a quelqu'un, et dont la violation n'emporte pas une faute grave ; s'il est des points à ranger parmi les préceptes inviolables, et d'autres à regarder comme conseils, qu'il est permis de transgresser. Dans ce dernier cas, vous demandez que je fixe des limites certaines entre le précepte et le conseil, pour empêcher chacun de s'égarer au gré de ses appréciations, d'ôter de sa coupe un moucheron et d'avaler un chameau, dans l'ignorance où il est de l'importance de chaque observance régulière. C'est bien là, je crois, le sens de vos questions, si ce ne sont pas vos paroles. Quant à ce qui suit et à ces autres questions concernant l'obéissance, ses degrés et ses bornes, tout cela se rapporte à la même division, puisque l'obéissance est le point important des ordonnances régulières, et je crois qu'en répondant aux premières questions, j'aurai suffisamment éclairci les doutes relatifs aux autres.

2. Mon sentiment est que la règle de saint Benoît est proposée à tous, et n'est imposée à personne. Elle est utile à ceux qui l'acceptent et l'observent dévotement. Elle ne nuit pas, si on ne la prend pas. Mais ce qui est dans la volonté de celui qui prend cette règle, n'est pas dans la volonté qui la propose, et c'est ce que j'appelle volontaire et non pas nécessaire. Cependant, si quelqu'un de sa propre volonté accepte ce que je nomme ici volontaire et promet de l'observer, il le rend nécessaire pour lui ; et il n'est plus libre de renoncer à un fardeau dont il était bien libre de ne pas se charger. Il observera donc, par nécessité, ce qu'il a pris par un libre choix : car c'est une nécessité d'accomplir les vœux que les lèvres ont formulés, et d'être dès lors ou condamné, ou justifié par sa propre bouche. Heureuse, du reste, comme dit un saint, heureuse nécessité que celle qui nous contraint au plus parfait[1]. Tous les règlements de saint Benoît (à l'exception de certaines prescriptions spirituelles, comme par exemple la charité, l'humilité, la douceur, venues plutôt de Dieu que de lui, et que leur origine rend immuables), tous les règlements, dis-je, pour ceux qui n'ont pas fait profession, sont de purs avis, de simples conseils, dont l'inobservation n'est nullement coupable : mais ce sont des préceptes pour ceux qui ont fait profession, et des péchés pour ceux qui les transgressent; en sorte que (pour employer votre langage) on doit les regarder comme volontaires pour les premiers, et nécessaires et en quelque sorte naturels pour les

[1] S. August., lettre 127

seconds, et tellement necessaires que les dispenses légitimes et raisonnables ne leur portent aucun préjudice.

CHAPITRE II.

3. Mais les dispenses sur ces matières n'appartiennent qu'à ceux qui peuvent dire avec l'Apôtre : *Que l'homme nous considère comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu* [1]. Le serviteur fidele et prudent, établi par Dieu sur sa famille, sait bien n'appliquer de dispense qu'avec une juste compensation : car des dispensateurs on attend de la fidélité. Et peut-être doit-on exiger des subordonnés autant de fidélité dans l'obéissance, que des supérieurs dans la concession de la dispense. De ce qui a été dit, il résulte que votre division est exacte et suffisante, en distinguant toutefois les personnes et les temps, pourvu qu'on établisse que, pour les subordonnés, la règle (au moins en ce qui touche aux observances corporelles) est volontaire avant la profession et nécessaire après : que, pour les supérieurs, elle est volontaire en ce qui est d'institution humaine et nécessaire en ce qui est d'institution divine.

4. C'est pourquoi notre division deviendra plus harmonieuse et plus claire encore, si ce que nous avons appelé nécessaire est subdivisé en ces trois points : ce qui est stable, ce qui est inviolable, ce qui est immuable. J'appelle stable ce qui est tellement nécessaire qu'il n'est permis à personne d'y rien changer, si ce n'est aux dispensateurs des mystères de Dieu, c'est-à-dire aux supérieurs : telles sont les règles des saints Basile, Augustin, Benoît, les canons authentiques, et les autres règlements ecclésiastiques d'une autorité sérieuse. Ces institutions venues des saints sont revêtues d'une sanction qui fait leur stabilité, et il n'est permis à aucun sujet d'y introduire de changement ou de modification. Cependant, comme elles ont des hommes pour auteurs, d'autres hommes, mis à leur place ou dans leurs charges par une élection régulière, peuvent quelquefois, et sans péché, dispenser selon les raisons, les personnes et les lieux. Que le lecteur remarque la réserve de mon langage : je ne dis pas que les supérieurs puissent légèrement et à leur volonté changer ces règles : je dis qu'ils ont droit d'en dispenser pour de légitimes raisons. C'est pourquoi les inférieurs peuvent accepter ces changements venus de l'autorité, puisqu'ils portent sur des choses qui ne sont pas bonnes essentiellement ni de leur nature.

5. Si ces règles ont été établies, ce n'est pas qu'il ne fût permis de vivre autrement : c'est que ce régime était plus avantageux, dans l'intérêt et pour la garde de la charité. Tant que ces institutions servent la charité, elles sont immuablement fixes, et ne peuvent être modifiées sans péché, par les supérieurs eux-mêmes. Mais au contraire semblent-elles contraires à la charité, du moins à ceux qui ont le soin d'apprécier ces choses et de les régler, n'est-il pas d'une évidente justice, que des règles, portées en vue de la charité soient, dans le même but, et quand on le juge expédient, omises, supendues ou modifiées dans un sens plus avantageux ? comme il serait injuste que des statuts établis dans un but de charité fussent observés à son détriment. Ils gardent donc leur fixité et leur immobilité, même pour les supérieurs, les règlements qui sont nécessairement stables, mais autant toutefois qu'ils contribuent au bien de la charité. Suis-je le seul à penser ainsi, et le premier à tenir ce langage ? n'était-ce pas aussi le sentiment du pape Gélase. Voici ce qu'il dit : *Quand il n'y a pas de nécessité, que les décrets des saints Pères ne reçoivent aucun changement.* Et le pape Léon : *Quand il n'y a pas de nécessité, que les constitutions des saints Pères ne soient violées en aucune façon ;* et il ajoute : *Mais, dès qu'il y a nécessité, dans l'intérêt de l'Église, que celui qui a le pouvoir dispense, car c'est la nécessité qui change la loi.*

CHAPITRE III.

DANS LA LOI DIVINE LA DISPENSE EST RÉSERVÉE A DIEU. LA LOI ÉTERNELLE EST IMMUABLE MÊME POUR DIEU.

6. Par le nécessaire que j'ai appelé immuable, j'entends ce qui ne vient pas des hommes, qui a été divinement promulgué, et qui ne peut être changé que par Dieu son auteur, comme par exemple : *Vous ne tuerez pas, vous ne commettrez pas d'adultère, vous ne volerez pas* [1], et les autres lois de cette table. Bien que ces lois n'admettent aucune dispense humaine, qu'il n'ait jamais été permis, qu'il ne le sera jamais à un homme de les enfreindre, le Seigneur en a levé l'obligation dans les circonstances et la mesure où il l'a voulu, soit en ordonnant aux Hébreux de dépouiller les Égyptiens [2], soit en prescrivant à Osée de s'unir

[1] I Cor., IV, 1.

[1] Exod., XX, 13, 15.—[2] Exod., III, 22.

à une femme impudique[1]. Comment ne pas voir dans l'une de ces actions un vol criminel, dans l'autre un péché honteux, si l'autorité de Celui qui les commanda n'était une excuse? Si l'Écriture nous montre en de saints personnages des traits analogues, sans faire mention d'un ordre de Dieu, il faut avouer qu'ils ont péché, succombant à la faiblesse humaine, ou qu'en leur qualité de prophètes ils avaient reçu du ciel un conseil intime. Je citerai l'exemple de Samson qui s'est tué avec ses ennemis. Si on soutient qu'en ce fait il n'y a pas de péché, il faut croire à une inspiration d'en-Haut, bien que l'Écriture n'en dise rien[2].

7. Mais que veux-je donc dire par le nécessaire immuable? Le voici; j'entends ce qui est fondé sur la raison divine et éternelle, et que pour aucun motif, Dieu lui-même ne saurait changer. A cet ordre de choses appartient toute la doctrine du sermon sur la montagne, et tout ce que l'Ancien et le Nouveau Testament contiennent d'enseignements spirituels sur la charité, l'humilité, la douceur et les autres vertus. Toutes ces choses sont de telle nature qu'il ne serait ni bon ni expédient qu'elles ne fussent pas. Leur immutabilité dérive de leur bonté naturelle; et le commandement qui les prescrit et l'obéissance qui les observe sont toujours saintes, toujours salutaires. En tout temps, en tout lieu, pour toute personne, leur mépris donne la mort, leur fidèle observation conduit au salut. La première nécessité résulte donc d'une promesse volontaire, la seconde de l'autorité qui commande, et la troisième de la dignité du précepte.

8. Ces trois espèces de necessités different entre elles par quelques degrés, comme je l'ai déjà dit, et elles ne sont pas toutes également immuables. Ce qui résulte de la première, sans être totalement immuable, est à peine soumis à quelques changements permis aux supérieurs seuls, et encore doivent-ils y apporter du soin et de la prudence. Ce qui résulte de la seconde nécessité, plus impérieuse et presque immuable, nous avons montré qu'il appartenait à Dieu seul d'y changer quelque chose. Quant au résultat de la dernière nécessité, supérieure aux autres, l'immutabilité en est absolue pour Dieu lui-même. Appelons donc ce qu'il n'est au pouvoir de personne de modifier, j'excepte les supérieurs, le difficilement muable : ce qui dépend de Dieu seul, le presque immuable, ce qui ne dépend même pas de Lui, l'immuable absolu.

CHAPITRE IV.

CE QUI EST PERMIS AUX SUPÉRIEURS DANS LA DISPENSE DE LA RÈGLE.

9. Ces principes posés, pour revenir à la question qui m'est faite, il est évident que la règle en grande partie dépend du supérieur, sinon de sa volonté, du moins de sa discrétion. Vous me dites : Mais que laissez-vous donc à la nécessité? Sa part est large. Premièrement, dans la règle, tout ce qui a trait aux choses spirituelles n'est pas laissé aux mains de l'abbé. Secondement, le reste, qui embrasse les observances corporelles, ne dépend même pas de lui, en sorte qu'il puisse en décider au gré de sa volonté; il doit consulter sa charité. L'abbé n'est pas au-dessus de la règle qu'il a lui-même embrassée spontanément, bien que (je ne nie pas ce point) la règle de Dieu, la charité, soit préférable à la règle de saint Benoît. Que la lettre de la règle cède à l'occasion devant la charité quand la nécessité l'exige : mais à Dieu ne plaise qu'elle soit dépendante d'une volonté d'homme. Celui qui est élu abbé est placé au-dessus des transgressions de ses frères, mais pas au-dessus des traditions des

[1] Osée, I, 2.

[2] Le saint Docteur prétend que l'Écriture ne dit pas si l'acte de Samson fut le résultat d'une inspiration céleste : aucun texte ne le dit, en effet, positivement; on peut cependant l'induire assez clairement de l'épître aux Hébreux, XI, 32. Voici le sentiment d'Estius sur ce passage : « J'arrive à Samson, pour lequel saint Augustin répond au liv. 1er, chap. 21 et 22 de la *Cité de Dieu*; il soutient qu'en se donnant la mort à lui-même et à ses ennemis écrasés avec lui sous les ruines d'un édifice, il a agi sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, qui évidemment l'attestait en opérant par lui un miracle. Il ne nous est pas permis d'avoir d'autre sentiment; car sa force lui fut rendue pour opérer ce prodige. Samson dit en effet : *Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi, et rendez-moi ma force d'autrefois afin que je tire vengeance de mes ennemis* (Juges, XVI, 28). La plupart des interprètes adoptent avec raison cette explication. Ce mot *que je me venge de mes ennemis*, ne doit pas laisser penser que Samson voulût exercer une vengeance privée. L'injure qu'il avait reçue était publique, elle s'adressait au Juge du peuple d'Israël, à celui qui combattait pour le sauver. Les railleries dont il était l'objet retombaient sur le Dieu d'Israël, au mépris duquel les Philistins rendaient à leurs dieux des actions de grâces pour la prise de Samson. Quand même on accorderait que la conduite de Samson ne fut pas un conseil d'en haut, François de la Victoire prétend, comme saint Bernard, qu'on n'y doit pas voir un péché : « Samson, dit-il, ne s'est pas tué avec l'intention de se tuer ». Il voulait écraser et perdre ses ennemis, ce qui entraîna sa propre mort, bien qu'il eût souhaité exécuter son projet sans y périr; or ceci est permis, sans une nouvelle révélation. C'est ce qu'il confirme par l'exemple d'Eléazar (Mat., ch I, 6), que l'Écriture semble louer, et à qui saint Ambroise a donné de magnifiques éloges (Offic., liv. I, ch 40) ». Estius, *loc. cit.*, range Samson parmi les saints.

Pères : il doit veiller à l'observation des préceptes et punir les vices. J'estime que ces saintes observances sont confiées à la prudence et à la fidélité des prélats, sans être assujetties à leurs caprices. C'est pourquoi le législateur, en remettant à l'abbé le droit de dispenser, n'a jamais employé, il m'en souvient, le mot de volonté, mais ceux de considération, disposition, prudence, jugement, ou autres semblables : il voulait qu'en dispensateur fidèle et sage, il suivît dans la concession des dispenses le jugement de la raison, et non les suggestions de sa volonté. Aussi prend-il soin de lui rappeler souvent qu'il rendra compte à Dieu de toutes ses décisions.

10. Je lis certainement dans la règle : « Que l'abbé considère ceci » ; j'y lis encore que ce point et cet autre sont remis à la prudence, à la disposition, à la décision de l'abbé [1]. Mais je n'ai pas souvenir d'y avoir trouvé qu'il puisse opérer des changements selon sa volonté ; au contraire, il y est dit : « Que tous suivent, en toutes choses, la règle maîtresse, et que personne ne s'en écarte témérairement » : « personne » donc, pas même l'abbé. « Que tous suivent la règle maîtresse » : donc, que personne ne suive sa volonté, et ici il n'y a pas d'exception pour l'abbé. Vous le voyez, tout ce qui est accordé à la nécessité est ôté à la volonté. Mais quoi? la profession régulière, qui soumet un jeune religieux au prieur, atteint-elle le prieur lui-même? Je crois que la nécessité d'un engagement commun les assujettit tous deux, et que la promesse de l'un les rend à l'égard l'un de l'autre, tous deux redevables, l'un d'une vigilance fidèle, l'autre d'une humble obéissance. Que reste-t-il donc à la volonté quand le supérieur est tenu par la nécessité du devoir? Une autre barrière à la volonté du supérieur, c'est que le religieux qui fait profession promet bien l'obéissance, non une obéissance absolue, mais déterminée par la règle, et par la seule règle de saint Benoît. En sorte que le supérieur, au lieu de lâcher les rênes à sa volonté, doit se souvenir que la règle y a fixé des bornes, que son autorité est restreinte à ce qui est droit, et encore pas à tout ce qui l'est, mais à ce que notre Père a établi ou qui est conforme à son institution. Et voici la formule de la profession : « Je promets » non la règle « mais obéissance selon la règle de saint Benoît », ce qui n'est pas selon la volonté du supérieur. Par conséquent, si quand j'ai fait profession selon cette règle, mon abbé veut m'imposer des choses qui ne sont ni selon la règle, ni selon l'esprit de la règle, par exemple, les prescriptions de saint Basile, de saint Augustin, de saint Pacôme, suis-je donc obligé d'obéir? On ne peut exiger de moi que ce que j'ai promis.

[1] Règle de saint Benoît, ch. III.

CHAPITRE V.

LES SUPÉRIEURS NE DOIVENT PAS ÉTENDRE LA LOI DE L'OBÉISSANCE AU DELA DES BORNES DE LA PROFESSION, NI LA RESTREINDRE EN DEÇA DE CES LIMITES.

11. Vous voyez déjà quelles sont les bornes de l'obéissance que vous demandiez. Si la teneur de la profession est la mesure de la soumission; si le pouvoir du supérieur ne peut s'étendre au delà du vœu formulé par le sujet, ces expressions en deçà, au delà, contre, sont les bornes dans lesquelles l'obéissance est renfermée et par lesquelles cette vertu se trouve circonscrite. C'est pourquoi quiconque a embrassé un genre de vie destiné à le sauver, ne doit être contraint par la loi de l'obéissance ni à aller au delà, ni à rester en deçà de ce qu'exige cette profession, moins encore pourra-t-on l'obliger à ce qui lui est contraire. L'état également éloigné de ces extrémités, fixé par le vœu, et devenu stable par la profession ; comme l'arbre placé au milieu du Paradis, est seul dépendant de la loi et de l'autorité. Que les ordres ou les défenses du supérieur n'excèdent donc pas les bornes de la profession, ni plus ni moins. Que le supérieur ne me défende rien de ce que j'ai promis; qu'il n'exige rien au delà de mes engagements; qu'il ne donne pas à mes vœux plus d'extension sans mon consentement; qu'il n'en diminue pas les obligations sans nécessité : car la nécessité n'a pas de loi, et c'est pour cela qu'elle légitime la dispense. Comme la volonté seule mérite la récompense, c'est à elle seule de choisir un degré plus élevé de perfection. Sinon, amoindrir sans nécessité les obligations du vœu, ce n'est plus dispense, c'est prévarication; et les restreindre contre ma volonté, ce n'est pas un progrès, c'est pour moi une occasion de plainte. Que les supérieurs mettent pour borne à l'obéissance de leurs subordonnés les vœux que ceux-ci ont professés et non leurs désirs personnels; qu'ils les exhortent à s'élever plus haut, sans les y contraindre; qu'ils usent à l'égard de leur faiblesse de condescendance, quand il est nécessaire, mais sans jamais tomber avec eux.

CHAPITRE VI.

LE RELIGIEUX DÉSIREUX DE LA PERFECTION NE DOIT PAS RESTREINDRE SON OBÉISSANCE DANS LES BORNES DE SA PROFESSION.

12. Quant à l'inférieur, qu'il sache bien qu'une obéissance strictement renfermée dans les limites de son vœu est une obéissance imparfaite. La véritable obéissance ne se renferme pas ainsi dans les termes de la loi ; elle n'est pas ainsi bornée ; elle ne se contente pas des limites étroites de sa profession ; elle n'en connaît point d'autres que la vaste étendue de la charité. Sans aucune considération, l'âme se porte d'elle-même avec ardeur et avec joie à tout ce qui lui est commandé, et elle fait consister en ce point toute sa liberté. C'est de cette obéissance dont parlait l'apôtre saint Pierre lorsqu'il disait : *Rendez vos cœurs chastes par l'obéissance de la charité* [1] ; la discernant par là de cette obéissance basse et servile, qui, loin de se laisser mouvoir par la promptitude de la charité, ne cède qu'à la nécessité. Elle n'appartient qu'au juste, pour qui la loi n'a pas été faite [2]. Ce n'est pas que l'homme parfait doive vivre sans loi, mais parce qu'obéissant à la loi, il n'est pas sous l'empire de la loi. Car il ne se contente pas des engagements de sa profession, mais sa ferveur le fait encore aller plus loin. Et qu'on ne croie pas qu'une pareille obéissance soit étrangère à la règle, puisqu'elle nous dit, que si l'on impose au frère quelque chose d'impossible, *il doit, en se confiant en Dieu, obéir par le motif de la charité* [3] ; et dans un autre endroit, nous lisons au troisième degré d'humilité, *que le moine doit se soumettre à son Ancien, en toute obéissance*. Elle veut qu'en obéissant, nous ne nous contentions pas de la mesure de notre profession, que nous ne calculions pas l'étendue de nos promesses, et que nous ne pesions pas les termes de notre engagement ; mais nous devons même aller avec joie au delà de nos vœux, et obéir en toutes choses. S'il y a quelque borne à l'obéissance, ce n'est que celle du temps. C'est-à-dire, que nous ne devons cesser d'obéir qu'en cessant de vivre ; selon l'exemple que nous en a donné le Fils unique de Dieu, qui s'est fait obéissant à son Père jusqu'à la mort. D'où il faut conclure que jusqu'à ce que l'on soit parvenu à ce terme, tout manquement de soumission est une désobéissance, un péché, une transgression, une prévarication.

[1] I Pierre, I, 22. — [2] I Tim., I, 9. — [3] Règl. de S. Ben., LXVIII, 5.

CHAPITRE VII.

COMMENT RECONNAÎTRE, D'APRÈS LES DISTINCTIONS QUI PRÉCÈDENT, LES DEGRÉS D'OBÉISSANCE ET LA GRAVITÉ DE LA DÉSOBÉISSANCE?

13. Mais il importe de connaître le motif, le sentiment, l'intention, l'ordre ou le précepte par lesquels ou contre lesquels ce mal est commis. Je ne crois pas qu'aucune désobéissance doive être regardée comme n'étant rien : pourtant toutes les désobéissances ne sont pas également dangereuses. Voici un commandement de Dieu : *Vous ne tuerez pas* [1]. Eh bien ! supposez deux homicides : l'un inspiré par la cupidité ; l'autre provoqué par la nécessité de se défendre. N'est-il pas évident que le motif établit une différence entre cette lèpre et cette lèpre, et fait de la même transgression deux fautes bien distinctes ? Que sera-ce si l'un a été poussé au crime par une colère subite, et l'autre par une malice calculée ou une haine vieillie ? Porterez-vous le même jugement sur un fait accompli en des sentiments si opposés ? Rien ne surpasse en obscénité l'inceste commis par les filles de Loth [2] ; qui ne voit pourtant combien leur intention atténue la honte et l'énormité de leur crime ? Déjà donc, en ce qui regarde celui qui commande et la chose qu'il prescrit, il convient d'établir cette distinction : l'autorité la plus respectable est celle que nous devons craindre davantage d'offenser, car la faute est plus grave, et la transgression est d'autant plus funeste que le précepte auquel elle s'attaque est plus important. Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et parmi les hommes, à nos maîtres plutôt qu'à nos égaux ; et parmi les maîtres, à ceux qui sont les nôtres plutôt qu'aux étrangers. Mais ceux à qui nous devons préférablement l'obéissance sont aussi ceux contre qui l'insubordination est plus criminelle.

14. Il en est de même des commandements. Les plus importants exigent de nous une attention plus grande, les moindres un soin moindre aussi, et leur mépris, d'après la même règle, constitue une faute plus ou moins grave. Or, j'appelle les commandements plus grands ou moins grands selon la volonté plus ou moins formelle de Dieu ou de l'homme qui les porte. Par exemple, un commandement dit : *Vous ne volerez pas* [3], et un autre : *Donnez à quiconque demande* [4]. Tous deux

[1] Exod., XX, 13. — [2] Gen., XIX, 32, 36. — [3] Exod., XX, 5. — [4] Luc, VI, 30.

sont grands, puisqu'ils sont divins ; mais plus grave est celui qui concerne le vol. Qui ne voit, en effet, qu'à un Dieu la justice même, le voleur ou l'avare ne sauraient déplaire également ? qu'entre deux maux, il supporte plus patiemment la passion qui garde son bien que celle qui ravit celui d'autrui, et que, par conséquent, la première est moins coupable que la seconde ?

15. De même encore, dans les commandements émanés des hommes vous trouverez rarement égalité, car les sentiments des supérieurs varient avec la nécessité ou l'utilité des choses qu'ils prescrivent, et aussi parce qu'ils désirent ou qu'ils exigent plus vivement l'observation des points qu'ils estiment plus parfaits ou plus importants. La qualité des ordres, comme l'autorité de ceux qui les donnent, pose donc la borne de l'obéissance et détermine la culpabilité de la désobéissance ; plus l'autorité est imposante, plus ses injonctions sont utiles, plus on leur doit une soumission attentive, et plus aussi est grave le mépris qu'on en fait.

16. Ces distinctions établies, on découvre aisément la mesure de l'obéissance et la faute de la désobéissance. A l'aide de ces degrés, on sait discerner non-seulement entre le jour et la nuit, c'est-à-dire le bien de l'obéissance et le mal de l'insubordination, mais encore le jour et le jour, la nuit et la nuit, entre ce qui est bien et ce qui est mieux, entre ce qui est mal et ce qui est plus mal. C'est un degré excellent d'obéissance si on se soumet, selon la pensée de notre Maître, dans la crainte de l'enfer, ou à cause de la profession sainte qu'on a embrassée [1] ; mais c'est un degré meilleur si l'obéissance est inspirée par l'amour de Dieu. Le premier vient de la nécessité, le second de la charité. Mais le degré le plus parfait consiste à exécuter une œuvre prescrite, dans la pensée qui l'a commandée. Car, comme l'intention qui exécute dépend de la volonté qui ordonne, le subordonné n'apporte pas un zèle extrême aux petites choses ou un faible empressement aux grandes (confusion assez ordinaire). Il sait estimer chaque commandement selon son importance et garder la mesure soit en observant ce qui est prescrit, soit en évitant ce qui est défendu. Non qu'il méprise les petites choses, mais il sait juger petit ce qui est petit, petit par comparaison à des points plus importants. L'obéissance humble et vraie, à l'aide d'une sorte de saveur pieuse et pure, sait et ne pas négliger les moindres choses et traiter sérieusement les grandes, et aux ordonnances du supérieur, elle semble par ses actes répondre avec le Prophète : *Vous avez prescrit de garder soigneusement votre commandement* [1]. Le Prophète ne dit pas tous vos commandements. Il faut donc entendre ici ces préceptes dont la violation entraîne nécessairement une grande faute et aussi un grand châtiment, comme, par exemple : *Vous ne tuerez pas*, et les autres de ce genre. L'observation n'en peut jamais être injuste ni mauvaise, ni la transgression rendue bonne ou licite par une dispense au moins humaine.

[1] Règle de S. Ben., ch. v.

CHAPITRE VIII.

LE PÉCHÉ QUI VIENT DU MÉPRIS DE LA LOI EST PLUS GRAVE QUE CELUI QUI NAÎT DE LA NÉGLIGENCE.

17. Pour les autres préceptes dont les supérieurs mêmes dispensent, leur omission entraînant une censure moindre, ils sont aussi considérés comme moins importants. Telle est, par exemple, la défense de rire ; telle est la prescription du silence, choses qui ne sont pas péchés si elles n'enfreignent pas un commandement. Mais, ce commandement supposé, leur inobservance est une faute sans être un crime, si toutefois la transgression provient ici de l'oubli, de l'inattention et non du mépris. Ce sont des moyens d'établir ces préceptes que vous nommez factices, bien différents, sous le rapport de la nécessité, des préceptes naturels ; cependant on ne peut les négliger tout à fait sans faute, ni les mépriser sans crime, puisqu'ils nous sont enjoints par ceux dont il a été dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise* [2]. Bien que la nature de la chose enjointe soit en elle-même indifférente, le poids de l'autorité la rend obligatoire, et l'obligation en rend l'omission coupable, sans qu'elle le soit beaucoup, s'il n'y a pas mépris.

18. Voici donc la règle générale pour les choses qui, de soi et en soi, ne sont ni bonnes ni mauvaises, et que n'a déterminées ni l'institution divine, ni une profession librement embrassée : ne sont-elles pas prescrites ? vous pouvez licitement les faire ou les omettre ; sont-elles commandées ? on ne les néglige pas sans faute, on ne les méprise pas sans crime ; car la négligence est toujours coupable, et le mépris toujours condamnable ; avec cette différence toutefois que la négligence est une lan-

[1] Ps. CXVIII, 14. — [2] Luc, X, 16.

gueur née de la paresse, et que le mépris vient de l'orgueil. Or, le mépris en toute sorte de commandement est grave, et communément mérite d'être condamné; tandis que la négligence plus grave dans les préceptes fixes est pardonnable dans ceux qui sont mobiles. Ainsi l'adultère en quelque manière, avec quelqu'intention que vous le commettiez, est une infamie et un crime; mais un mot que l'oubli nous arrache, dans un endroit, ou dans un moment où le silence est prescrit, un éclat de rire provoqué comme malgré nous et sans dessein de violer la règle, sont d'autant plus pardonnables, qu'en cela, il y a à peine péché. Cependant tout cela est le signe d'une âme négligente et dissipée. Mais, si avec réflexion et sciemment on s'épanche en paroles oiseuses, même hors le temps du silence, peut-on nier qu'il y ait ici infraction à la loi de Vérité? Aussi faudra-t-il en rendre compte au jugement, puisque le Juge lui-même nous a menacé que les hommes au jugement rendraient compte de toute parole oiseuse [1]. Hélas! quel compte rendrons-nous de l'oisiveté même. Cependant il n'y a d'oiseux que ce qui n'a pas de but. Toutefois, qui ne voit combien une seule parole médisante est plus grave et plus digne de punition que ces paroles oiseuses, fussent-elles innombrables? Et voici la raison de ceci : comme il y a une différence dans les commandements, il y en a aussi dans les fautes: d'où il suit (je le répète) que la violation des préceptes plus importants est réputée plus grave, et celle des moindres plus légère.

CHAPITRE IX.

IL FAUT OBÉIR A SON SUPÉRIEUR COMME A DIEU.

19. Il n'en est pas ainsi des supérieurs. Que Dieu lui-même ou un homme son vicaire porte une loi, il faut l'accepter avec le même respect et s'y conformer avec le même soin, si toutefois la loi de l'homme ne contredit pas la loi de Dieu. S'il en était ainsi, selon l'avis de saint Pierre, *on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* [2], ou répondre avec les apôtres ces paroles adressées aux Pharisiens : *Pourquoi transgressez-vous l'ordre de Dieu avec vos traditions* [3]? Si le maître humain se plaint qu'on lui préfère celui qui enseigne la science, consolez-le avec cette maxime de Samuel, à l'aide de laquelle il discerne entre la lèpre et la lèpre : *Si l'homme peche contre un homme, Dieu pourra lui être propice, mais s'il pèche contre Dieu, qui priera pour lui* [1]? Si donc je me trouve dans l'alternative nécessaire d'offenser Dieu ou un homme, je n'hésite pas, et je prends le parti plus juste et plus sûr de n'offenser pas Dieu. Et le passage de l'Écriture que je viens de citer me console précisément d'avoir blessé un homme, puisqu'il me laisse espérer que Dieu me sera propice. Mais, Dieu offensé, qui priera pour moi? Chercher un refuge dans un homme, c'est ce que l'Écriture ne me conseille pas; loin de là : *Maudit,* s'écrie-t-elle, *celui qui met son espoir dans l'homme* [2]. Ce qui est juste. Mais s'il pèche contre Dieu, par considération pour un homme, *qui donc priera pour lui?* Personne, puisque Dieu, objet de l'offense, a également en horreur et la prière de celui qui l'outrage, et la prière de celui en vue de qui il est outragé. Il faut chercher une prière capable d'apaiser. Or, la faute (si c'en est une), que l'on commet en offensant l'homme par un refus d'obéissance, est bien diminuée sinon annulée par le motif supérieur qui l'inspire. C'est pourquoi, dans ce texte : *Si l'homme pèche contre un autre homme*, il faut sous-entendre à cause de Dieu; car l'offense faite au prochain, et surtout à notre supérieur, n'est jamais excusable, à moins que Dieu ne soit en cause. Autrement, nous irions contre le sentiment de saint Paul, lorsqu'il dit : *En péchant ainsi contre votre frère, vous pèchez contre le Christ* [3]. Car, lorsqu'il s'agit des supérieurs, nous avons ce témoignage positif de la Vérité qui leur dit : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise* [4]; et il est écrit d'un frère quel qu'il soit : *Ne méprisez pas un de ces petits.... celui qui scandalisera un de ces petits* [5].... Que Dieu éloigne de nous ce qui suit.

20. Tous les scandales ne sont pas égaux : autres sont les scandales des faibles, autres ceux des Pharisiens, à propos desquels il fut répondu aux Apôtres qui les craignaient et rapportaient que les docteurs étaient scandalisés des paroles de la Vérité : *Laissez-les, ce sont des aveugles qui servent de guides à des aveugles* [6]. Le scandale des premiers naît de l'ignorance; celui des seconds, de la malice. Ceux-ci se scandalisent, parce qu'ils haïssent la vérité; ceux-là parce qu'ils ne la connaissent pas. On les appelle petits, je crois, parce que leur volonté est bonne, mais leur science étroite, et qu'ils sont animés d'un zèle peu éclairé. Ces sortes de scandales excitent plutôt la sollicitude

[1] Matth., XII, 36. — [2] Act., V, 29. — [3] Matth., XV, 3.

[1] I Rois, II, 35. — [2] Jérém., XVII, 5 — [3] I Cor., VIII, 12. — [4] Luc, X, 16.— [5] Matth., XVIII, 10, 6 — [6] *Ibid.*, XV, 14

que la colère des hommes spirituels, comme saint Paul l'enseigne : *Vous qui êtes spirituels*, dit-il, *instruisez avec douceur ces chrétiens* [1]. En effet, il ne convient pas de s'indigner violemment contre des hommes qui obtiennent si aisément la miséricorde divine. Ceux qui ont crucifié le Seigneur étaient certainement de grands pécheurs, mais de petits juges de leur crime. L'énormité de leur acte a attiré sur eux la colère d'en-Haut; mais leurs courtes lumières ne leur ont-elles pas valu le pardon? Heureux eussent-ils été, si, selon l'expression de Notre-Seigneur, s'ils n'avaient pris de lui un sujet de scandale [2] ! Maintenant, que sont-ils, sinon malheureux, et des malheureux dignes de pitié. C'est ce que prouve cette douce supplication du Christ brisé par la souffrance, et pourtant rempli de compassion : *Père, pardonnez-leur*; et comme si on demandait quel motif d'indulgence admettait un pareil crime, il ajoute : *Car ils ne savent ce qu'ils font* [3]. Comme s'il disait : Ils sont d'autant plus dignes de pardon, qu'ils sont moins instruits, et je leur pardonne, parce qu'ils ne me connaissent pas. *S'ils avaient connu le Seigneur de la gloire ils ne l'auraient jamais crucifié* [4]. Il en est d'autres auxquels je ne pardonne pas, car je sais qu'ils ont vu et haï et moi et mon Père. C'est en faveur de ce petit, dépourvu de science, que Paul effraie le savant qui ne sait pas condescendre aux faiblesses d'autrui : *Et il périra*, s'écrie-t-il, *et périra par ta science, le frère pour lequel Jésus-Christ est mort* [5] ?

21. S'il faut éviter avec tant de soin les scandales des faibles, combien plus encore ceux des supérieurs? Dieu a daigné les égaler à lui, et, regardant comme s'adressant à lui-même le respect ou le mépris dont on les entoure : *Celui*, dit-il, *qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise*. N'est-ce pas ce que dit notre règle dans ces paroles : « L'obéissance rendue aux anciens s'adresse à Dieu [6] » ? En conséquence, tout ce que l'homme tenant la place de Dieu prescrit, et qui ne déplaît pas évidemment à Dieu, doit être accepté comme venant de Dieu. Et qu'importe, en effet, que Dieu notifie aux hommes sa volonté par lui-même ou par ses ministres, soit hommes, soit anges? Mais, direz-vous, les hommes peuvent être trompés en recueillant la volonté divine touchant les choses douteuses, et tromper en la transmettant. Que vous importe une erreur dont vous n'avez pas conscience ? surtout quand l'Écriture vous déclare, que *les lèvres du prêtre gardent la science, et qu'on demande la loi à sa bouche, parce qu'il est l'ange du Seigneur des armées* [1]? On attend de lui, non la loi que donne une écriture authentique ou que la raison établit avec évidence (car en ces cas on n'a pas besoin de maître qui décide ce qui est licite ou défendu); mais on attend ce dont l'obscurité laisserait la volonté de Dieu douteuse, si les lèvres gardiennes de la science, si les décisions de l'Ange du Seigneur n'apportaient la certitude sur ces points. A qui demander le secret des volontés divines sinon à celui qui a reçu la dispensation des mystères de Dieu? Donc, celui que nous regardons comme tenant la place de Dieu, nous devons l'écouter comme nous écouterions Dieu lui-même dans les choses qui ne sont pas contre Dieu.

22. Nous n'allons pas ici contre le sentiment du prophète Samuel et nous ne prétendons pas attribuer à un homme l'autorité de Dieu; car le prophète, dans le passage cité précédemment, établit entre eux une grande différence. Ce que nous affirmons touchant les choses douteuses, il le nie sur les points évidents; en sorte que quand il dit, si *un homme pèche contre un autre homme*, on doit sous-entendre à cause de Dieu; et les hommes ont souvent l'audace de donner à d'autres des ordres évidemment contraires à la loi divine. Vous autorisant de cela comme d'une occasion ou d'un sujet d'argumentation, vous prétendez que si tous les commandements et toutes les injonctions de l'homme doivent être regardés comme émanant de l'autorité divine, un homme ne sera pas ou ne saurait être que difficilement sauvé sous la direction d'un autre homme, car parmi tant de préceptes souvent portés avec négligence par les supérieurs, il est difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il ne se glisse pas quelque prévarication.

CHAPITRE X.

L'OBÉISSANCE N'EST PÉNIBLE ET LOURDE, QU'AUX ARMES IMPARFAITES, CONTRAINTES, CHARNELLES : AUX AUTRES ELLE EST DOUCE ET AISÉE.

23. Je ne conteste pas la difficulté d'une aussi grande perfection; mais c'est une présomption au cœur imparfait d'y prétendre. Or l'indice d'un cœur imparfait et d'une volonté infirme, c'est de discuter les règles établies

[1] Galat., VI, 1. — [2] Matth., XI, 6. — [3] Luc, XXIII, 34. — [4] I Cor., II, 8. — [5] *Ibid.*, VIII, 11. — [6] Règl. de S. Benoît, ch. V.

[1] Malach, II, 7.

par les anciens, d'épiloguer sur chaque détail, de demander raison de tout, de soupçonner sous chaque précepte quelque piége caché ; de ne se décider à obéir qu'aux ordres qui plaisent, ou à ceux dont une raison péremptoire, une autorité indiscutable ont montré la nécessité ou l'utilité. Or, c'est là une obéissance assez délicate et importune : ce n'est pas cette soumission « sans retard [1] » que la règle nous recommande. Ceci s'appelle plutôt chicanes d'un cœur rusé, qu'obéissance simple et docile ; une âme ainsi charnelle est nécessairement écrasée sous le poids de sa présomptueuse perfection ; et une chair infirme est incapable de porter ce joug dont l'esprit docile goûte seul la douceur et la suavité. Car le joug de Jésus-Christ est un fardeau et un fardeau intolérable à qui n'a pas l'esprit de Jésus-Christ. Vous serez dans le vrai en soutenant que pour de telles âmes la règle est survenue pour donner lieu à la surabondance du péché. Mais ceci n'est ni la faute de la loi, ni celle du législateur ; c'est celle de celui qui s'y est assujetti sans prudence et dont l'impiété la transgresse. La loi est sainte et juste : c'est vous qui êtes charnel et vendu au péché [2]. Mais il vous fallait prévoir cela, et, avant de jeter les fondements de cette tour évangélique, vous asseoir, et vous demander si vous aviez les ressources nécessaires à son achèvement. Maintenant, il ne vous reste d'autre parti à prendre qu'à vous corriger et à vous soumettre aux anciens, sous peine d'être couvert de confusion et de vous entendre dire : *Cet homme a commencé à édifier ; mais il n'a pu achever sa construction* [3].

24. Mais vous me direz peut-être : Trouve-t-on des religieux qui poussent la perfection jusqu'à n'oublier jamais aucun de ces petits et minutieux détails ordonnés souvent par des supérieurs négligents ? Je n'irai pas jusqu'à reconnaître à personne un pareil privilége, quand les Apôtres disent d'eux-mêmes : *Nous péchons en beaucoup de choses* [4] ; *Si nous prétendons être sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes* [5]. Mais cette négligence n'est pas immédiatement mortelle, surtout quand l'Écriture nous donne cette consolation : *Si quelqu'un pèche, nous avons pour avocat Jésus-Christ le juste ; et il est propitiation pour mon péché* [6]. Et le prophète nous atteste qu'il a prié pour les transgresseurs afin qu'ils ne périssent pas [7]. En quoi il convient de remarquer que s'il a prié pour les transgresseurs de la loi, on ne lit pas qu'il l'ait fait pour les contempteurs. Comment pourraient donc périr ceux dont la prière du Sauveur a conjuré la perte ? Je ne vois donc pas la raison qui vous porterait à exagérer la violation des moindres préceptes et à vous écrier : Quel péché serait véniel ou léger pour un moine, quand chacune de ses actions est menacée du crime de désobéissance ? Ce qui autorise votre opinion, c'est la conviction où vous êtes que les ordres des supérieurs méritent les mêmes égards que les injonctions du ciel même : comme si entre les préceptes évangéliques il n'y avait pas de différence, soit quant au mérite, quand on les observe, soit quant au danger, quand on les transgresse.

[1] Règl. de S. Ben., ch. v. — [2] Rom., VII, 12, 14. — [3] Luc, XIV, 28, 30. — [4] Jacq., III, 2. — [5] I Jean, I, 8. — [6] *Ibid.*, II, 1, 2. — [7] Isaïe, LIII, 12.

CHAPITRE XI.

LES PRÉCEPTES SONT INÉGAUX, COMME AUSSI LES TRANSGRESSIONS.

25. Au reste, s'il est évident que tous les préceptes ne sont ni aussi nécessaires, ni auss utiles, ni aussi importants, on ne doit pas porter sur leur violation le même jugement ; et des fautes différentes n'entraînent pas les mêmes conséquences. La négligence ne saurait être également coupable ni également punissable, là où la loi n'est pas également impérative. L'Évangile condamne à la fois l'ivresse et la fornication ; pourtant, qui n'a plus d'horreur de celle-ci que de l'autre ? La vérité elle-même dans l'Évangile, par les mots de poutre et de paille [1], ne distingue-t-elle pas les désobéissances en graves et en légères ? N'est-ce pas elle qui, usant de distinctions précieuses, détermine la peine due à chaque péché, en renvoyant, l'un au jugement, l'autre au conseil, l'autre enfin dans la géhenne [2] ? Par quelle conséquence nécessaire établir donc que, les supérieurs ordonnant en vertu d'une autorité divine, il ne peut y avoir pour un moine de péché léger et véniel, et que toutes ses actions courent le risque d'une désobéissance criminelle ? Que les actions punies par la géhenne soient des crimes, je le veux : mais peut-on donner ce nom aux actions que la Vérité renvoie au jugement ? Ces actions sont des fautes, je l'avoue, puisqu'elles rendent l'homme coupable ; si elles le rendent coupable, elles sont des péchés. Or, il n'y a point de péché qui ne se commette contre le commandement de Dieu ; et ce qui se fait contre le commandement de Dieu est une désobéissance.

[1] Matth., VII, 4. — [2] *Ibid.*, V, 22.

26. On doit conclure de là que se mettre en colère contre un frère c'est une désobéissance mais non un crime. Voilà donc pour un moine un péché léger et véniel, par lequel pourtant il transgresse un commandement divin et non simplement un précepte humain. A ce genre de transgression se rapportent encore certaines paroles frivoles, vaines, ainsi que les propos, les actes oiseux et les pensées de cette nature. Tout cela est contraire à un précepte, et à un précepte de Dieu. Ce sont des péchés, et Dieu défend tout péché : mais ces péchés sont estimés véniels et non mortels, à moins que le mépris ne les transforme en habitude, et, dans ce cas, on considère moins la qualité de l'acte que l'intention de celui qui pèche Car l'orgueil du mépris et l'obstination impénitente empêchent d'être légère une faute commise contre des commandements en apparence légers, et convertissent en une criminelle rébellion une simple transgression. Apprenez de Samuel ce qui constitue le crime de la désobéissance. *C'est*, dit-il, *une espèce de magie de ne vouloir pas se soumettre au Seigneur, et ne se rendre pas à sa volonté c'est le crime de l'idolatrie* [1]. Il ne dit pas seulement ne pas se soumettre à Dieu, mais *ne vouloir pas se soumettre*. Ce n'est pas la simple transgression, c'est l'orgueil tenace de la volonté qui devient une véritable idolatrie. Il y a de la différence entre ne pas obéir et ne pas vouloir obéir : l'un vient tantôt d'erreur, tantôt de faiblesse; l'autre est le résultat d'un entêtement odieux ou d'une insupportable rébellion. C'est la résistance au Saint-Esprit, et si elle se prolonge jusqu'à la mort, c'est le blasphème qui ne sera remis ni en ce siècle ni en l'autre. Toute violation d'un précepte quelconque ne constitue donc pas une désobéissance criminelle : c'est le refus obstiné de soumission qui mène là. Mais combien en est-il qui ne portent pas dans leurs désobéissances cette volonté perverse ! Alors comment le moine court-il le danger de tomber dans une désobéissance gravement coupable, s'il peut si souvent transgresser la loi sans crime, pourvu que sa volonté soit exempte de ces dispositions contentieuses et rebelles.

27. Vaine est la comparaison par laquelle on prétend assimiler, dites-vous, toutes nos désobéissances à l'antique désobéissance qui eut lieu au Paradis, et qui, en asservissant les personnes, a vicié la nature. Mais cette désobéissance elle-même, très-grave en effet, a été jugée telle uniquement ou principalement par la révolte qu'elle impliquait. Quand Dieu interrogea nos premiers parents sur la cause de leur péché, afin de les porter à la pénitence (car il ne voulait pas leur mort, mais plutôt leur conversion et leur vie), ils aimèrent mieux couvrir leurs fautes de paroles de malice et voiler leur péché sous des excuses. La malice du premier pécheur fut double en effet, puisque, premièrement, il n'a pas eu pitié de lui-même en avouant sa faute, aveu qui l'eût guéri; et que, secondement, il accusa cruellement sa femme [1] pour s'excuser faussement.

28. Quelle est cette autre prétention qui veut qu'en toutes ses actions le moine soit exposé à une désobéissance criminelle? Comme s'il pouvait pécher gravement à son insu, par un accident malheureux, ou qu'on lui fît un crime de l'impossible, quand il est dans l'impuissance d'accomplir les préceptes? Est-ce dans de pareilles conditions que la désobéissance d'un religieux serait toujours criminelle? Mais la prévarication de nos premiers pères, si connue et si funeste, eût elle-même obtenu une facile indulgence, si elle eût été suivie d'un aveu et non d'une excuse. Et, comme il a été dit, l'acte réfléchi qui transgressait la loi de Dieu a été moins nuisible que l'obstination des coupables et leurs excuses préméditées.

CHAPITRE XII.

LES DÉSOBÉISSANCES A LA RÈGLE SONT INÉGALES COMME CELLES QUI S'ATTAQUENT A LA LOI DIVINE.

29. Mais ces considérations touchant la violation plus ou moins grave de la loi de Dieu ne sont-elles pas aussi applicables à la Règle? Comment soutenir qu'on doit faire plus de cas des traditions humaines que des traditions divines, et plus d'estime des ordres que Dieu nous adresse par ses ministres que de ceux qui nous viennent directement de lui ? Ne trouve-t-on pas dans saint Benoît lui-même ces distinctions de fautes plus grandes et de fautes légères [2] ? Et qu'est-ce qu'une faute plus légère, sinon une plus légère désobéissance. Les supérieurs nous enjoignent parfois des choses de moindre importance dont l'infraction entraîne des péchés légers selon la règle; et cependant toute omission des ordres de l'abbé s'attaque à Dieu. Si donc les commandements promulgués par Dieu même ne sont pas égaux, leur observation n'exige pas une égale sollicitude. Autre doit-être le soin apporté à ce qu'il

[1] 1 Rois, xv, 23.

[1] Gen., III, 1, 13.—[2] Règle de S. Ben, ch. XXIV et XXV.

appelle lui-même *le premier et le plus grand commandement*[1]; autre le soin à ces points qu'il distingue lui-même, quand il dit : *Celui qui aura violé un de ces moindres commandements*[2]. Quoi donc! nous entendons la règle parler de fautes graves et de fautes légères; nous trouvons dans l'Évangile de très-grands et de moindres préceptes, et nous viendrons soutenir que toutes les transgressions sont également énormes? Je ne suis donc point obligé de vous accorder cette proposition avancée par vous; ou n'attribuez pas à Dieu tous les ordres émanés d'une autorité humaine, et qui ne sont pas contre Dieu, ou admettez que, chez le moine, il n'est pas de désobéissance vénielle; car, encore qu'on désobéisse à Dieu même en désobéissant à ceux qui en son nom nous commandent des choses justes (ce que j'avoue), comme on n'exige pas une sollicitude égale dans l'exécution de ces divers commandements, leur infraction ne suppose pas non plus une faute égale. Sans doute, l'offense ne s'attaque qu'à un seul: cependant les injonctions n'ayant pas le même poids, la violation n'en saurait être réputée toujours aussi grave. C'est pourquoi saint Benoît, notre Père, a dit : «Que la mesure de l'excommunication soit réglée sur la mesure de la faute[3]. »

30. C'est donc inutilement, vous le voyez, que vous vous effrayez et que vous en effrayez d'autres, à propos de la promesse d'obéissance renfermée dans la profession régulière, comme si on ne devait pas faire une promesse qu'on ne tiendra pas parfaitement, et dont la violation est toujours criminelle, puisqu'il faut regarder comme venant de Dieu toute injonction raisonnable de l'homme qui est le ministre de Dieu. Vous avez tort, dis-je, d'exagérer à cette occasion le mal de l'obéissance, au point de détourner d'une chose aussi excellente que le vœu d'obéissance. Car, s'il est difficile d'éviter ce piége partout dressé et tendu de la désobéissance, sur les points si divers et si multiples fixés par nos anciens, leur omission n'est pas toujours un crime damnable. Toute désobéissance que rien n'excuse est coupable : mais celle-là seule nous mérite la damnation éternelle qui n'a pas été guérie par le remède de la pénitence, et il n'y a de mortellement coupable que celle qui est dictée par le mépris et l'orgueil. Il y a donc un grand sujet de sécurité pour les fils de l'obéissance, une douce paix pour les hommes de bonne volonté; l'impénitence seule est damnée, et celui qui aime Dieu ne la connaît pas; l'orgueil seul est repoussé, et on l'évite aisément quand on craint l'enfer. Mais les exemples éclairciront d'avantage ce que nous disons. Le supérieur me prescrit le silence : une parole m'échappe par oubli ; je me reconnais coupable d'une désobéissance, mais d'une désobéissance vénielle. Si c'est par mépris, sciemment, et avec réflexion que je parle et que j'enfreins la loi du silence, je suis un prévaricateur criminel : et si je persévère impénitent jusqu'à la mort, j'ai péché, et mon péché sera ma damnation.

[1] Matth., XXII, 38. — [2] *Ibid.*, V, 19. — [3] Règle de S. Ben., ch. XXIV.

CHAPITRE XIII.

IL RÉFUTE LES MOINES QUI EXAGÈRENT LA DIFFICULTÉ DE L'OBÉISSANCE RELIGIEUSE OU QUI MÊME LA DISENT IMPOSSIBLE.

31. Trouvez-vous encore ce sentiment trop rigoureux? Car si je m'en souviens bien, ce sont vos propres termes, lorsque considérant la difficulté, ou comme il vous semble, l'impossibilité de garder l'obéissance ou d'éviter la désobéissance, vous poussez sur la vie monastique cette exclamation : « Est-ce là cette voie pour « aller à Dieu, d'autant plus avantageuse « qu'elle est plus étroite; et d'autant plus « assurée qu'elle est plus difficile, dans la- « quelle le religieux, que l'infirmité com- « mune à tous les hommes rend à peine « assez fort pour faire le bien et fuir le mal « qu'il connaît par la lumière naturelle, est « obligé de prendre encore autant de soin « pour éviter que pour accomplir ce qu'il « plaira à son supérieur de lui défendre ou de « lui commander? Car plusieurs des inférieurs « tenant cette maxime, mais peu l'observant « entièrement, quel autre effet produit-elle que « l'effet causé par la liberté que prenaient ceux « qui mangeaient des viandes immolées aux « idoles, liberté si fort blâmée par l'Apôtre[1] ». Certainement, ce serait la même chose, si ce que vous dites était véritable. Car celui qui ne croit pas accomplir tout ce qu'il se croit obligé de faire, n'est point en sûreté de conscience. Pour réduire donc en peu de mots toute la substance de votre discours, vous croyez très-difficile d'accomplir entièrement tous les commandements de Dieu, et impossible de garder tous ceux de l'abbé : quoique la Vérité même déclare, *qu'ils seront accomplis jusqu'au dernier point*[2]. Mais vous me pardonnerez

[1] I Cor. VIII, 7. — [2] Matth., V, 8.

si je vous dis, que celui qui est dans ce sentiment, n'a pas encore goûté, ce me semble, combien le Seigneur est doux; qu'il gémit encore sous le joug de la loi; qu'il ne respire pas encore dans la liberté de la grâce; qu'il n'a point encore éprouvé la douceur du joug de Jésus-Christ; il languit dans l'infirmité de la chair, parce que l'esprit ne soutient pas sa faiblesse.

32. Mais que signifie cette distinction par laquelle vous avancez qu'il est fort difficile d'accomplir tous les commandements de Dieu, et qu'il est tout à fait impossible de garder les ordres ou les défenses des supérieurs? Comme si l'on pouvait garder entièrement les premiers sans garder en même temps les seconds. Si vous y prenez bien garde, le précepte de Dieu comprend aussi les supérieurs dont la conduite est défectueuse, lorsqu'il dit : *Faites ce qu'ils vous disent*[1]. Il est donc évident que celui qui ne le fait pas, pèche, non-seulement contre les ordonnances d'un homme, mais contre celles de Dieu même. Mais quoi? est-il vrai que personne n'accomplisse parfaitement les commandements de son supérieur? Eh! quelle raison avez-vous de le croire? Est-ce parce que nous ne le voulons pas, ou que nous ne le pouvons pas? Mais, si nous le voulons, et que nous ne le pouvions pas, nous sommes en sûreté. Si nous le pouvons, et que nous ne le voulions pas, nous sommes convaincus d'orgueil. Or, pour éviter cet orgueil, j'avoue bien que la vigilance dont vous avez parlé, est tout à fait nécessaire, pour ne pas tomber dans le crime de la désobéissance. Si vous croyez impossible de ne pas résister quelque fois avec un mépris mêlé d'orgueil aux commandements des supérieurs, sachez qu'une infinité de religieux ont un tout autre sentiment, dont ils trouvent la preuve dans leur propre expérience. Si vous croyez qu'à la vérité il n'est pas impossible, mais qu'il est très-difficile de ne pas mépriser les supérieurs; et que les méprisant, parce que vous ne voulez pas vous humilier, vous murmurez contre la loi de l'obéissance, soutenant qu'il y a du péril à promettre, ce qu'on a tant de peine à exécuter; je vous réponds, ou plutôt Jésus-Christ : *Que celui qui peut comprendre cette parole, la comprenne*[2]. Car c'est ce que je disais tout à l'heure, qu'avant de commencer votre bâtiment, vous deviez avoir soin de voir si vous auriez de quoi l'achever. Mais maintenant dans l'état où vous êtes, je vous dirai ce qu'un autre a déjà dit; ou vous ne deviez pas le commencer, ou il faut faire votre possible pour l'achever. Il est vrai néanmoins que celui qui fait profession de la règle, avec la précaution qu'il doit y apporter, ne promet pas de n'en violer jamais le moindre article, c'est-à-dire de ne commettre jamais aucune faute. Autrement, ou celui qui s'oblige à cela par serment, deviendrait parjure, ou il serait plus saint que l'apôtre saint Jacques, qui dit que *nous pèchons tous en plusieurs choses*[1]. Si vous trouvez cette conséquence fausse, il faut bien considérer ce qui a été dit auparavant, de peur que la loi qui a été donnée pour arrêter les pèches, non-seulement ne les arrête pas, mais les augmente en y ajoutant le crime de parjure, si nous promettons en nos vœux des choses que nous pouvons accomplir.

33. Il faut donc diviser en deux classes toutes les observances régulières: en préceptes et en remèdes. Les préceptes apprennent quelle conduite il faut tenir pour éviter le péché, et les remèdes servent à rétablir l'innocence perdue après le péché. Or, notre profession renferme tellement ces deux choses, que si, après nos vœux, ayant commis quelque faute contre quelqu'un des commandements de la règle, nous nous servons des remèdes qui nous sont prescrits dans cette même règle, bien que convaincus d'en avoir violé le précepte, nous n'avons pas néanmoins rompu nos vœux. Ainsi, je crois que celui-là seul qui a méprisé le précepte aussi bien que le remède, est coupable d'avoir rompu son vœu, violé son engagement, trahi le pacte qu'il a fait. Et je crois sans difficulté que celui-là doit demeurer en repos, qui, passant quelquefois les bornes prescrites par l'obéissance, ne rejette pas néanmoins le remède de la pénitence qui lui est conseillée. Et on peut dire que celui-là ne sort pas des limites de la règle, qu'il viole, s'il se soumet volontiers à tout ce que la règle ordonne en punition de sa faute. Car la correction régulière est une partie de la règle, et nous y trouvons non-seulement le moyen de mener une bonne vie, mais aussi d'en corriger une mauvaise. L'obéissance y puise des préceptes, et la désobéissance des remèdes, de telle sorte qu'on ne quitte pas la règle, quand même on pèche contre la règle. J'avoue qu'il est impossible à un homme mortel de ne pas pécher quelquefois, au moins véniellement, contre les préceptes de l'obéissance : mais on ne se plaint pas maintenant

[1] Matth., XXIII, 3. — [2] *Ibid.*, XIX, 12.

[1] Jacq., III. 2.

de cette impossibilité, puisque la règle nous donne les moyens de corriger même les crimes qu'on a pu commettre contre ses prescriptions. Il est donc vrai, ce que vous dites, qu'il n'y a personne qui puisse entièrement observer tous les commandements de ses supérieurs. Mais il y a des fautes contre l'obéissance qui sont légères et qui trouvent aisément leur guérison dans la règle, lorsqu'elles ne procèdent point du mépris. Si vous soutenez que ce mérite en est inséparable, vous êtes dans l'erreur, puisque la prévoyance de la règle n'a pas laissé même ces sortes de désobéissances sans remède. Et quoiqu'elles aient besoin de remèdes plus forts et plus violents, elles ne sont pas néanmoins infectées du mal de la rebellion, si on ne méprise le remède lui-même.

34. Cela étant ainsi, c'est sans raison que, faisant profession de suivre la règle, nous nous plaignons de l'impossibilité qu'il y a de la garder : c'est en vain que nous nous flattons de la nécessité où nous prétendons être de pécher, afin de nous persuader ensuite qu'on ne doit pas respecter les justes commandements de nos supérieurs, comme venant de Dieu même, mais les mépriser comme venant des hommes, de peur que notre profession ne semble nous engager à des choses impossibles, si nous sommes obligés d'obéir aux hommes comme à Dieu même. En effet, quel est l'homme entré dans cette profession qui trouve impossible, ou plutôt qui ne trouve très-facile, avec la grâce de Dieu, d'éviter le péché, puisque ce n'est pas simplement la désobéissance, mais l'impénitence qui le rend criminel ; car, je l'ai déjà dit, il n'y a pas un de ceux qui se lient par des vœux qui promette de ne plus pécher ; et ainsi il ne devient point rebelle s'il désobéit en quelque chose, à moins de s'imaginer faussement qu'il s'est engagé à cela par ses vœux, comme plusieurs, dites-vous, le croient. S'il y en a quelques-uns dans ces sentiments, sans doute le jugement que vous en faites ensuite est très-juste, que cette persuasion imaginaire et cruelle ne produit d'autre effet dans leurs consciences que celui que la dangereuse liberté de ceux qui mangeaient à la table des idoles produisait dans celle des autres. Car, nécessairement, celui qui est dans ce sentiment se perd par sa propre fantaisie, de même que l'Apôtre déclare que les autres perdaient par leur science leur frère encore faible [1]. Et comme le même Apôtre enseigne que ce qu'on reçoit avec action de grâces n'est impur qu'à celui qui l'estime impur [1] ; ainsi la profession religieuse n'engage par elle-même à la damnation, que celui qui croit avoir pris un pareil engagement. Mais je crois que nous avons assez fait voir jusqu'ici ce qu'il y a de véritable dans cette opinion.

[1] Cor., VIII, 11.

CHAPITRE XIV.

D'OU VIENT QUE LA CONSCIENCE ERRONÉE NE CONVERTIT PAS LE MAL EN BIEN, COMME LE BIEN EN MAL.

35. Il faut maintenant que je réponde à une petite difficulté que vous m'avez faite au sujet du précédent passage de l'Apôtre. Vous me demandez donc si cette sentence de saint Paul, touchant les viandes immolées aux idoles : *Je crois qu'il n'y a rien d'impur en Jésus-Christ que pour celui qui croit qu'il y a quelque chose d'impur* [2] ; et cette autre : *S'il en mange, il se damne, parce qu'il n'agit pas selon sa conscience* [3] ; vous me demandez, dis-je, si ces deux sentences peuvent servir de règle générale, en sorte que les bonnes actions deviennent mauvaises à celui qui les croit mauvaises, et qu'elles soient mauvaises au degré où il les croit telles. Si je vous accorde ceci, vous continuez de me demander pourquoi, au contraire, les bonnes actions que nous faisons ne sont pas aussi bonnes que nous le croyons, quoique faussement. Car vous trouvez étrange, ou même injuste, que le jugement des hommes ait plus de force dans le mal que dans le bien. Si je vous réponds qu'on le croit ainsi, touchant le mal, à cause de l'œil mauvais, vous me répliquerez aussitôt qu'on doit avoir le même sentiment touchant le bien, à cause de la simplicité de l'œil. Celui qui a dit que notre œil ténébreux rendait tout notre corps ténébreux, nous a aussi déclaré que lorsque notre œil serait simple, tout notre corps serait lumineux [4]. Mais songez que l'œil qui se trompe n'est peut-être pas véritablement simple, et qu'il se trompe en croyant également le bien mal, et le mal bien. Or, vous savez que l'un et l'autre tombent sous cette malédiction du Prophète : *Malheur à vous qui dites que le bien est mal, et que le mal est bien* [5]. Cependant il n'y a personne qui voulût éviter une malédiction que la Vérité même déclare être la lumière de tout le corps, c'est-à-dire de l'action. Mais à Dieu ne

[1] Rom., XIV, 14, et Tim., IV, 4. — [2] Rom., XIV, 14. — [3] *Ibid*, 23. — [4] Matth., VI, 23. — [5] Isaïe, V, 20.

plaise! que le prédicateur de la vérité soit contraire à la vérité, et qu'il maudisse ce qu'elle approuve.

36. Pour moi, je crois que pour être simple, l'œil intérieur a besoin de deux choses : de la charité dans l'intention, et de la vérité dans le choix des choses. Car s'il aime le bien et ne choisit pas un bien véritable, il aura le zèle de Dieu, mais ce zèle ne sera pas selon la science, et je ne sais comment la simplicité jointe à la fausseté pourra passer pour véritable au jugement de la Vérité. Car la souveraine Vérité, voulant apprendre à ses disciples la véritable simplicité, leur dit : *Soyez prudents comme des serpents, et simples comme des colombes* [1]. Ainsi J.-C. a mis la prudence la première, sachant que sans elle on ne peut être véritablement simple. Comment, en effet, l'œil peut-il être véritablement simple s'il ignore la vérité? ou comment cette simplicité peut-elle être véritable si la vérité simple ne la reconnaît point? puisqu'il est écrit : *Que celui qui ignore sera ignoré* [2]. Il est donc évident que cette simplicité, louable d'elle-même, et louée par Jésus-Christ, ne peut exister sans ces deux choses : la bonne volonté et la prudence, afin que l'œil du cœur ne soit pas seulement bon pour ne pas tromper, mais qu'il soit encore prudent pour n'être pas trompé lui-même

37. Au reste, comme l'amour du bien et la connaissance du vrai sont deux choses excellentes qui constituent la simplicité de l'œil, il y a aussi deux maux qui le corrompent entièrement : l'aveuglement qui l'empêche de connaître la vérité, et la perversité qui lui fait aimer l'injustice. Or, entre ces deux biens qui ne lui permettent ni de tromper, ni d'être trompé, et entre ces deux maux qui font qu'il trompe et qu'il est trompé ; il y a encore deux milieux : l'un bon par lequel, bien que l'œil intérieur se puisse tromper ne connaissant pas assez la vérité, néanmoins le zèle qu'il a pour le bien, fait qu'il ne peut jamais vouloir tromper personne; et l'autre mauvais, par lequel, encore qu'un homme connaisse la vérité, sa malice le rend insensible à l'amour du bien véritable.

38. Et parce qu'on connaît toujours mieux les choses en les divisant : suivant ce double mal et ce double bien dont nous venons de parler, nous pouvons considérer l'œil du cœur sous quatre aspects : le bon et le meilleur ; le mauvais, et le pire; ce que nous éclaircissons par des exemples. Il y en a qui aiment le bien, et qui font le mal sans le connaître; l'œil de ces gens-là est bon, parce que leur intention est droite; mais il n'est pas simple, parce qu'il est aveugle. Il en est d'autres qui font le bien avec plaisir, et qui le distinguent avec prudence; et j'ai grande raison de dire que l'œil de ceux-là est véritablement simple, puisqu'il a les deux biens nécessaires, le zèle et la connaissance. C'est cet œil, sans doute, que Dieu demande, lorsqu'il considère les enfants des hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui le connaisse et qui le cherche [1]. Il en est d'autres, au contraire, qui n'ayant aucune affection pour le bien, sont pervertis par leur malice ; mais qui habiles à faire le mal, ne sont point néanmoins aveuglés par l'ignorance. Je ne les dirai pas tout à fait méchants, parce qu'il leur reste encore un bien qui est la science, quoique ce soit pour leur propre condamnation. Enfin, il en est qui font quelquefois, sans le savoir, un bien qu'ils n'aiment pas : ce sont ceux-là que j'appelle absolument méchants, parce qu'ils ont tout ensemble les deux maux que nous avons signalés, l'aveuglement et la malice. Ceux-là donc sont véritablement appelés méchants, parce qu'ils n'ont aucun bien en eux, étant absolument privés et de la connaissance de la vérité et de l'amour du bien. Ainsi, il y a un œil bon, qui, à la vérité, ne trompe jamais les autres, mais qui est facile, comme nous avons dit, à se tromper lui-même. C'est de lui que le Prophète parle en ces termes : *Ephraïm est devenu comme une colombe séduite, qui n'a point d'intelligence* [2]. Il y en a un autre que Jésus-Christ appelle simple, qui est aussi incapable de tromper que d'être trompé, et dont il voulait parler aux Apôtres, lorsqu'il leur dit : *Soyez prudents comme des serpents et simples comme des colombes* [3].

40. Le troisième œil, qui est simplement méchant, est celui qui prend plaisir à tromper les autres, sans se laisser aisément tromper. Cet œil est celui de ceux dont parle le Fils de Dieu, quand il assure qu'ils sont plus prudents dans leur conduite que les enfants de la lumière. Enfin, le quatrième est celui que nous avons qualifié absolument méchant, parce qu'il l'est doublement, sa malice produisant son ignorance, et l'ignorance couvrant sa malice, de sorte que souvent sans y songer, il ne fait pas tout le mal qu'il voudrait faire, et fait le bien qu'il ne voudrait pas. Le cœur de ces personnes est entièrement obscurci; et comme

[1] Matth., x, 16. — [2] I Cor., xiv, 38.

[1] Ps. xiii, 12. — [2] Osée, vii, 11. — [3] Matth., x, 16.

s'il était livré déjà au sens réprouvé, il ne peut plus ni connaître ni aimer le bien. C'est de ceux-là qu'il est écrit : *Lorsque l'impie est arrivé au fond de l'abîme du péché, il méprise tout* [1]. Car celui qui est en cet état ne voudrait pas éviter le mal, quand il le pourrait, et ne sait pas le moyen de l'éviter quand il le voudrait. C'est donc avec raison que dans la division que je viens d'établir, j'ai marqué cet œil comme le pire de tous, non qu'il ait plus de malice, mais parce qu'il est le plus dangereux. Car l'ignorance le rend plus assuré, et l'assurance plus négligent, mais non pas plus rempli de malice. Néanmoins, il est beaucoup plus mauvais que l'autre, en ce que le premier n'est accompagné que d'un seul mal qui est sa mauvaise intention ; au lieu que celui-ci a, en outre, l'erreur et l'égarement de l'esprit. Le premier est privé de l'un des deux biens, qui est le zèle ; et le second est privé encore de l'autre bien, qui est le vrai jugement. Or, c'est de cet œil le pire de tous, qui n'a ni l'un ni l'autre de ces deux biens, et aussi de cet œil le meilleur de tous, qui a les deux biens ensemble, que la Vérité incarnée a voulu parler, lorsqu'elle a dit : Que tout le corps en était ténébreux ou lumineux. Car les deux autres yeux n'étant ni entièrement bons ni entièrement mauvais, ne sauraient éclaircir ou obscurcir entièrement tout le corps, mais seulement quelques-unes de ses parties.

41. Pour revenir à notre première question, l'œil véritablement méchant est celui qui, perverti et aveugle tout ensemble, fait le bien croyant faire le mal ; et ainsi son action étant bonne en soi, mais son intention étant mauvaise, il convertit le bien en mal contre lui-même, et ce mal est aussi grand qu'il le croit, puisque, selon la parole de Notre-Seigneur, l'œil méchant rend tout le corps ténébreux. Comment se pourra-t-il trouver quelque lumière où il ne se trouve ni bonne intention ni jugement véritable? Mais il ne faut pas conclure de là que celui qui, au contraire, fait le mal en pensant faire le bien, puisse trouver son action conforme à sa pensée; car cet œil n'est pas vraiment l'œil simple, dont nous avons déjà parlé, l'œil qui au jugement de la Vérité, rend tout le corps lumineux. Il n'est pas encore tout à fait exempt de ténèbres, l'ignorance de la vérité obscurcissant la lumière de la bonne volonté. Donc, puisque les deux maux se trouvent dans le premier, et que les deux biens ne se trouvent pas dans le second, n'est-il pas juste de dire que le premier est plus nuisible que le second n'est utile? Car quelle apparence qu'un seul bien ait autant de force pour produire un bon effet, que deux maux pour en produire un mauvais? Certes, j'avoue que la droite intention seule est digne de louange, et que la bonne volonté, bien qu'engagée dans une action qui n'est pas bonne en soi, ne laissera pas de recevoir la récompense qu'elle a méritée; mais néanmoins la simplicité qui est séduite, ne sera pas entièrement exempte de mal. Pourquoi? me direz-vous. N'a-t-elle pas agi selon la conscience qu'elle avait? Je n'en doute point; mais sa conscience n'était pas véritable, ou pour mieux dire, elle n'a point agi avec foi, puisqu'une foi fausse ne mérite point ce nom. Aussi, je crois que c'est de cette foi véritable, et non fausse, que l'Apôtre a parlé, lorsqu'il a dit: *Tout ce qui n'est point de la foi est péché* [1]. Or, la véritable foi, ne nous fait pas croire que ce qui est mal est bien, puisque cela est faux : et c'est par conséquent un péché. C'est pourquoi ce passage de saint Paul : *Tout ce qui n'est point de la foi est péché*, comprend tout ensemble et la malice qui est aveuglée, et l'innocence qui est abusée; parce que la mauvaise intention condamne absolument celui qui fait le bien sans le connaître, et la bonne intention n'excuse pas entièrement celui qui fait le mal sans le savoir. Ainsi, soit que vous croyiez que le mal que vous faites est un bien, ou que le bien que vous faites, est un mal, vous pèchez, parce que vous n'agissez pas par la foi ; il est vrai que le péché est beaucoup plus léger, quand, l'intention étant bonne, l'action extérieure paraît répréhensible, que lorsqu'une mauvaise intention se cache sous une action bonne en apparence. Mais ce qui n'est pas exempt de péché si petit qu'il puisse être, n'est pas un bien pur. Comment donc comparer un bien mêlé de quelque mal avec un mal qui n'est mêlé d'aucun bien, et vouloir que celui-là soit aussi puissant pour le bien, que celui-ci l'est pour le mal? Mais c'est assez nous arrêter sur cette question, et d'ailleurs nous avons pleinement satisfait aux précédentes. Il est vrai que vous recommencez souvent à proposer les mêmes difficultés ; mais je ne suis pas obligé de les résoudre toutes les fois que vous les réitérez. Il suffit d'avoir répondu une fois à des demandes si souvent répétées.

[1] Prov., XVIII, 3.

[1] Rom., XIV, 23.

CHAPITRE XV.

SI LA DÉSOBÉISSANCE A AUTANT DE FORCE POUR DÉMÉRITER, QUE L'OBÉISSANCE POUR MÉRITER.

42. En proposant vos doutes sur l'obligation de l'obéissance, et les divers degrés de la désobéissance, vous êtes incidemment tombés sur la question du mérite et du démérite de l'une et de l'autre : savoir, si dans toute sorte de commandements, le démérite de la désobéissance est aussi grand que le mérite de l'obéissance. Par exemple, lorsqu'Abraham reçut le commandement d'immoler son fils [1], ou je ne sais quel autre père [2], de jeter le sien dans une fournaise ardente, ces deux pères auraient-ils autant irrité la colère et la vengeance de Dieu contre eux en ne lui obéissant pas, qu'ils ont reçu de louanges et de grâces de lui pour avoir été fidèles à ses ordres? Cette conséquence vous paraît d'abord rigoureuse et nécessaire; cependant elle ne l'est pas. Car il est certain qu'il est des actions qu'on peut faire avec gloire, et non sans péché; et partant, qu'elles méritent récompense si on les fait, quoiqu'elles ne doivent pas être punies si on ne les fait point. Ainsi, il y a un grand mérite à ne toucher aucune femme, bien qu'il n'y ait ici aucun péché pour un mari à l'égard de la sienne. De cette nature sont toutes les choses auxquelles on peut appliquer ce passage de l'Évangile : *Que celui qui peut comprendre, comprenne* [3].

43. Il en est d'autres, au contraire, qu'on ne peut négliger sans se rendre coupable, quoiqu'il n'y ait aucune gloire à les accomplir, et qui condamnent celui qui les méprise, sans honorer celui qui les pratique. De cette espèce sont toutes les actions que Dieu commande aux hommes par les lois publiques, sans lesquelles ils ne peuvent être sauvés. Ce qui faisait dire à un païen : «—Je n'ai point dérobé.—Tu ne seras point la pâture des corbeaux à la potence[4].» Et à l'Évangile : *Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, quelle récompense pouvez-vous attendre? Et si vous ne rendez le salut qu'à vos frères, quel avantage aurez-vous sur les autres* [5]? Et en général : *Lorsque vous aurez fait tout ce qu'on vous aura commandé, dites en vous-mêmes : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous n'avons fait que ce que nous devions* [6]. Comme s'il disait : si vous vous bornez aux seules ordonnances de la loi qui vous a été imposée, sans vouloir vous engager aux conseils et aux exhortations de la perfection, vous vous acquitterez à la vérité de votre devoir, mais vous ne mériterez point de gloire particulière; vous aurez évité le châtiment, mais vous n'aurez point obtenu la couronne. Quelle raison vous oblige de croire que dans tout ce qui vous est commandé, vous devez également, et craindre le châtiment en désobéissant, et espérer la récompense en obéissant? Il faut donc établir dans ces matières cette maxime générale : Dans les choses les plus difficiles, l'obéissance est toujours plus agréable que la désobéissance n'est criminelle; et dans les plus aisées ou les moins incommodes, le mépris est plus blâmable, que l'exécution ne mérite de louange.

[1] Gen., XXII. — [2] Doctrine des saints Pères, liv. de l'Obéd., nº 6. — [3] Matth., XIX, 12. — [4] Horace, *Epit.*, liv. I, XVI, 46, 48. — [5] Matth., V, 46, 47. — [6] Luc, XVII, 10.

CHAPITRE XVI.

EN QUEL CAS ON PEUT APPROUVER LE PASSAGE ET LE CHANGEMENT D'UN MONASTÈRE A UN AUTRE.

44. Après avoir pleinement satisfait à cette question, il faut voir jusqu'où s'étend l'obligation de garder dans le monastère la stabilité qu'on a coutume de promettre à la profession, et quelles sont les causes (si toutefois il y en a) pour lesquelles il est permis ou expédient de la violer. Car vous dites que c'est là encore un de vos doutes. Sur quoi je vous puis donner cette réponse assurée, qu'il n'est point permis de se relâcher de la perfection qu'on a vouée; et je ne conseillerai jamais à personne de changer, dans ce but, le lieu qu'il a choisi lui-même, et dans lequel il s'est établi de son propre mouvement, et en vertu de ses vœux. C'est aussi le sentiment du grand pape saint Grégoire, lorsqu'il dit : « Que tous les parfaits ont toujours l'œil sur eux, et se considèrent avec beaucoup de circonspection, de peur de se laisser aller à la lâcheté dans leurs actions et leurs pensées». Et ce que dit ici cet homme apostolique, est ce que l'Apôtre se vante d'accomplir, dans ces paroles : *J'oublie ce qui est derrière moi, et je m'avance vers ce qui est au devant de moi* [1]. Et n'est-ce pas aussi ce que le prophète Ézéchiel nous a voulu marquer, lorsque, parlant de ces animaux sacrés, il dit : *Qu'en allant, ils ne retournaient point sur leurs pas, mais qu'ils marchaient toujours devant eux* [2]. Et tous ces saints, en ce point, n'ont fait que suivre le sentiment de leur Maître, qui déclare dans l'Évangile : *Qu'aucun de ceux qui mettent la main à la charrue, et regardent derrière eux, n'est propre au royaume de Dieu* [3]. Il faut donc que le vœu de stabilité

[1] Philip., III, 13. — [2] Ézéch., I, 12. — [3] Luc, IX, 62.

serve à empêcher toutes les désobéissances qui naissent du relâchement de l'esprit, toutes les séparations qui viennent d'une humeur incompatible, toutes les courses et les visites inspirées par un esprit curieux et inquiet, et enfin toute sorte de légèreté et d'inconstance : mais il ne doit pas empêcher d'accomplir les autres points de la profession, qui sont la conversion des mœurs, et l'obéissance selon la règle. Car si la mauvaise vie et le peu de religion de ceux avec qui l'on demeure, empêchent quelqu'un d'accomplir ces choses, je lui conseille de changer de lieu, sous la conduite de l'esprit de liberté, et de passer à un autre où il puisse rendre à Dieu, sans obstacle, les vœux qu'il a prononcés car « vous serez saint avec les saints, et vous deviendrez méchant avec les méchants ».

45. Il est vrai que, pour ce qui regarde les religions bien réglées, je ne conseillerais jamais à aucun profès d'en sortir sans la licence du supérieur, pas même dans le dessein de mener une vie plus austère. Mais si, étant sorti de son monastère, il en trouve un autre mieux réglé et qu'il y veuille demeurer, je ne lui conseille pas non plus de retourner au premier état moins parfait qu'il avait quitté et méprisé pour prendre celui-ci qui est plus parfait, surtout si ce second qui est meilleur a plus de conformité avec sa première profession. C'est à lui de voir par quel motif et dans quelle intention il a embrassé un genre de vie plus parfait et plus austère ; car ce ne sera jamais de mon avis qu'il se relâche jusqu'à prendre le plus imparfait et le moins austère; à moins que, par le voisinage du premier monastère, il n'y soit rappelé ; parce que la règle ne permet pas que l'on retienne un religieux d'un monastère connu, ni qu'on le reçoive sans la permission de l'abbé. Mais des exemples vous feront mieux connaître les raisons qui me confirment dans cette opinion.

46. Un religieux de Cluny veut quitter son ordre pour embrasser la pauvreté de celui de Cîteaux, préférant la pureté de la règle aux coutumes de son premier monastère. S'il me demande avis, je ne lui conseillerai pas de le faire, à moins qu'il n'ait le consentement de son abbé. Pourquoi? Premièrement, pour ne pas scandaliser ceux qu'il quitte. Secondement, parce qu'il y a danger à quitter le certain pour l'incertain; et qu'ayant pu supporter le régime de la première vie, il ne pourra peut-être pas supporter celui de la seconde. En troisième lieu, je crains que cette résolution ne vienne de cette légèreté qui souvent nous porte à vouloir avec ardeur ce que nous n'avons pas éprouvé, pour y renoncer après que nous en avons eu l'expérience, à souhaiter une chose, et à la rejeter dans un même moment par un mouvement aussi mobile que déraisonnable. Nous voyons souvent des gens, qui, ne pouvant demeurer une heure de suite dans une même résolution, se laissent emporter au vent de leur inconstance, qui les fait aller tantôt d'un côté, et tantôt d'un autre, comme s'ils étaient ivres; qui changent de sentiment aussitôt qu'ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient; de sorte que dans le trouble et l'inquiétude où ils sont, leurs desseins varient avec les lieux nouveaux pour eux, méprisant toujours ce qu'ils ont, et désirant toujours ce qu'ils n'ont pas.

47. Mais, me dira-t-on, comment puis-je en sûreté de conscience ne pas vivre selon la règle à laquelle je me suis engagé par vœu? c'est me rendre parjure que de faire des vœux, et ne les garder pas. Comme si vous n'aviez pas encore plus de sujet de faire cette plainte, si entré dans un autre monastère vous y viviez dans la pureté de votre règle? Car ne pourriez-vous pas encore dire alors; pourrai-je en conscience demeurer hors de la maison qui m'a reçu la première lorsque je fuyais les dangers du siècle, qui m'a donné les premiers sentiments de la piété, qui m'a marqué du sceau du salut, après m'être rendu fâcheux à mes frères, avoir désobéi à mon supérieur, et enfin après avoir violé le vœu de stabilité que j'ai promise, au mépris de la foi que j'avais donnée? Néanmoins, aucune de ces plaintes n'est juste. Car il me semble que celui qui se parjure, parce qu'il ne garde pas sa règle en tous ses points, ne considère pas assez ce qu'il a promis. Par les vœux, on promet moins l'observance de la règle que la conversion de ses mœurs, et le règlement de sa vie selon la règle. Et c'est la profession ordinaire de presque tous les moines de ce temps; de sorte que, bien que l'on serve Dieu en diverses manières, il est certain pourtant que celui qui garde exactement les bonnes coutumes du monastère où il demeure, vit selon la règle, parce que les bonnes pratiques ne sont point contraires à la règle. Celui donc qui pratique le bien qu'il voit pratiquer dans le lieu où il a fait ses vœux, vit comme il a promis de le faire, parce qu'assurément il ne promet point autre chose que ce qu'il remarque dans la conduite religieuse de ceux avec qui il prend résolution de passer sa vie.

48. Car, par exemple, voyons-nous que les

religieux de Marmoutier s'obligent à garder toutes les coutumes de Cluny, ou les religieux de Cluny toutes les pratiques de Marmoutier? ou que les uns et les autres s'engagent à garder toutes les austérités de Cîteaux dans toute la rigueur de la lettre? Pourtant, nous faisons tous vœu de vivre selon la règle : tous promettent la même chose par leurs paroles ; mais, parce que tous n'ont pas la même intention dans le cœur, ils peuvent se trouver en différentes observances sans intéresser leur salut, et sans violer leur profession. De même que tous les chrétiens, quoique vertueux, ne pratiquent pas tout ce qui est dans l'Évangile, et vivent pourtant selon l'Évangile (car, en effet, ceux qui se contentent de vivre dans les engagements du mariage, ne croient pas violer l'Évangile pour n'avoir pas choisi ce sublime conseil évangélique, qui porte les fidèles à embrasser le célibat, pourvu qu'ils vivent dans cet état inférieur à l'autre selon les règles de la piété et de la foi) ; ainsi, bien que ceux qui veulent vivre selon la règle, ne la gardent pas avec la dernière exactitude en tous ses points, et qu'ils en modifient ou en négligent quelque chose selon la coutume de leur monastère, ils ne s'éloignent pas pour cela de l'obligation de leurs vœux, s'ils continuent toujours à vivre dans la sobriété, dans la vertu et la piété qu'ils ont vu pratiquer à ceux avec qui ils demeurent. Le huitième degré de l'humilité dont parle la règle, porte expressément : Que le moine ne fasse rien que ce qui lui est prescrit par les règlements du monastère, ou les exemples de ses anciens [1].

49. Si donc on excepte les moines de Cîteaux et ceux qui, à leur imitation, s'étudient moins à vivre selon la règle qu'à la garder à la lettre en tous ses points, parce qu'ils s'y croient obligés par leur profession, il ne faut point que les autres se mettent en peine des vœux solennels qu'ils ont faits ; ils n'y ont point promis de garder toute la règle, pourvu qu'ils vivent dans l'obéissance, et qu'ils soient dans des monastères bien réglés, et où la discipline régulière soit observée avec leurs bonnes coutumes. Ainsi, tous ceux qui demeurent dans des monastères bien réglés gardent les vœux qu'ils ont faits, pourvu qu'ils aient une intention pure. S'il se trouve quelqu'esprit inquiet, et qui ne puisse croire cette vérité, mais qui, aimant mieux se croire et suivre les remords de sa conscience, quitte son monastère et en cherche un autre pour y accomplir les vœux qu'il croit avoir faits, et n'avoir pas accomplis dans son premier monastère; comme je ne le loue point d'en être sorti, ainsi je ne lui conseillerai point d'y retourner si le monastère où il est entré est éloigné de l'autre et lui est inconnu. La raison de ceci est appuyée tant sur le passage de saint Paul, qui dit expressément : Que celui-là est heureux qui ne se condamne point dans ce qu'il veut faire [1], que sur l'autorité de notre législateur qui commande de recevoir et de retenir un moine de cette sorte; et même que, le trouvant vertueux et utile, on tâche de l'attirer par toute sorte de moyens, et de l'engager par une nouvelle profession. « Qu'on lui persuade, dit-il, de demeurer [2] ». Et de peur que le souvenir de son premier monastère, et les remords de sa conscience, assez ordinaires en ces occasions, ne lui donnent de nouvelles inquiétudes sur son manque de stabilité, le saint porte cette sentence générale, qui est une grande consolation pour tous ces esprits scrupuleux : On ne doit concevoir aucune peine de ce changement, *parce que partout on sert un même Dieu, et on combat sous l'étendard du même Roi*. Néanmoins, il défend à l'égard d'un monastère voisin ce qu'il ordonne à l'égard d'un autre plus éloigné, de peur que le voisinage des monastères ne soit une pierre de scandale et un sujet de querelles entre eux, si l'on recevait les moines sans le consentement réciproque des supérieurs. Ce que nous voyons arriver toutes les fois qu'on entreprend de recevoir des moines de cette sorte contre l'expresse ordonnance de la règle.

50. Si ce religieux, reçu selon la règle, se trouve ensuite plus agité par la pensée du scandale qu'a donné sa sortie à ceux qu'il a quittés, et s'il se croit obligé à réparer par son retour le mal qu'il a causé par son départ, qu'il considère avec grande attention qu'un scandale ne peut jamais se corriger par un autre scandale. D'ailleurs est-ce réparer une faute si, pour ôter les scandales des premiers, vous donnez un nouveau scandale aux autres? Certes, le scandale arrivé par l'intention que vous aviez d'avancer dans la vertu, est beaucoup plus supportable et plus léger que celui que vous méditez, en retournant dans un genre de vie plus imparfait, ce qui est une espèce d'apostasie. Je vais plus loin : en prenant le parti que vous avez cru le meilleur, quoiqu'avec quelque scandale de vos frères, vous avez mieux satisfait à la sûreté de votre

[1] Règle de saint Benoît, VII.

[1] Rom., XIV, 22. — [2] Règle de saint Benoît, LXI.

conscience, que si vous étiez resté, contre vos remords, dans le lieu et les pratiques de votre première profession ; pourtant, vous le pouviez faire en assurance, si dans cette rencontre vous eussiez pu mettre votre conscience en repos.

51. Finissons donc toutes ces difficultés par ce que dit l'Apôtre, touchant ceux qui mangent de la viande et ceux qui n'en mangent pas [1], et disons que celui qui se croit obligé en conscience de quitter son monastère pour ne pas manquer à l'obligation de ses vœux, ne méprise point celui qui ne le quitte pas, et que celui qui s'estimant en sûreté de conscience, et craignant de scandaliser ses frères, demeure dans son monastère, ne condamne point celui qui le quitte. Je vous ai dit mon avis sur ce point; je vous prie de le recevoir sans préjudice de celui qu'un plus éclairé vous pourrait donner.

CHAPITRE XVII.

IL ÉCLAIRCIT CERTAINS DOUTES TIRÉS DES PÈRES.

52. Vous me demandez encore, pourquoi saint Grégoire, loin de contraindre un certain Venantius à reprendre l'habit de l'ordre qu'il avait pris saintement, et qu'il avait quitté par impiété, le reçut à la communion, quoiqu'il demeurât dans son apostasie [2]. Pourquoi saint Augustin met en quelque façon le vœu de chasteté au-dessous du mariage, lorsqu'il semble vouloir soutenir dans le livre de la Virginité, que le vœu de continence n'empêche pas que si ceux qui l'ont fait le violent ensuite par la suggestion du diable, et viennent à se marier, le mariage ne demeure indissoluble. Mais pour le moment, je n'ai ni de meilleure, ni de plus courte réponse à vous faire, sinon que ç'a été l'opinion de ces saints évêques ; c'est à eux de voir si elle est bien fondée. Car lorsqu'il s'agit des sentiments et des actions de ces illustres Pères de l'Église, j'ai soin de n'être point d'une autre opinion que le grand Apôtre, qui ne cherchait parmi les dispensateurs des mystères de Jésus-Christ, que d'en trouver quelqu'un qui fût fidèle [3]. Car je suis certain que soit que ces deux grands saints aient dit ceci de leur propre sens, ou par l'Esprit de Dieu, l'un et l'autre ont été fidèles en ce point comme dans tous les autres; le premier en distribuant ce qui était entre ses mains, et le second en publiant ses sentiments sur cette matière.

[1] Rom., XIV, 3.— [2] S. Grég., livre I des Lettres, XXXIII, et livre V, IX, 25, 31. — [3] I Cor., IV, 2.

53. Vous me demandez encore, touchant certains évêques, que le même pape Grégoire fit renfermer pour un temps dans des monastères, à cause des grands crimes qu'ils avaient commis : vous me demandez, dis-je, s'ils y demeuraient avec leur habit, ou s'ils avaient celui de l'ordre; je n'en sais rien : mais il semble plus croyable qu'ils n'ont pas pris ce vénérable habit, puisqu'ils ne le devaient pas toujours porter, et qu'ils ne cherchaient la retraite des monastères que pour y vivre plus en repos, et y faire plus aisément pénitence.

54. Enfin vous désirez aussi que je vous dise, pourquoi entre tous les autres états de pénitence, celui de la religion a mérité ce privilége d'être appelé un second baptême. Je crois que c'est parce que l'on y renonce parfaitement au monde, et que l'on y pratique la vie spirituelle d'une manière plus excellente et plus particulière : ce qui fait que cet état, élevé au-dessus de tous les autres qui sont dans le monde, rend ceux qui l'embrassent et qui l'aiment, semblables aux anges, et différents des autres hommes ; ou plutôt il retrace dans l'homme l'image de Dieu, nous donnant comme le baptême la forme et la figure de Jésus-Christ. De sorte que nous sommes comme baptisés une seconde fois, lorsque mortifiant nos membres qui sont sur la terre, nous sommes revêtus de nouveau de Jésus-Christ, et comme entés en lui dans une nouvelle ressemblance de sa mort. Et de même que dans le baptême nous sommes tirés de la puissance des ténèbres, et transférés dans le royaume des clartés éternelles; de même, dans cette vie nouvelle, qui est comme une seconde naissance, nous sortons des ténèbres, non du seul péché originel, mais des péchés actuels, pour entrer dans la lumière des vertus, vérifiant ainsi en nous cette parole de l'Apôtre : *La nuit a précédé, et le jour est venu* [1].

CHAPITRE XVIII.

QU'IL N'EST PAS PERMIS AUX MOINES DE CHANGER DE MONASTÈRE APRÈS LA MORT DE LEUR ABBÉ.

55. Vous me priez encore de vous dire, si le changement de l'abbé peut favoriser le dessein des moines qui ont envie de changer de monastère ; si par la mort ou la déposition du supérieur, les inférieurs acquièrent plus de liberté pour aller partout où il leur plaît, tant

[1] Rom., XIII, 12.

qu'un autre abbé n'a pas succédé au premier. Je réponds que non. Et la raison est que le vœu que l'on fait dans l'Église est bien autorisé par la présence de l'abbé, mais n'établit point sa durée sur la longueur de sa vie. C'est la vie de celui qui fait le vœu, et non celle d'un autre qui détermine la durée de sa profession : et le religieux doit considérer que ç'a été non-seulement le sentiment, mais encore l'ordre exprès du législateur, lorsqu'il a dit : « S'il arrive qu'il fasse autrement (il veut dire autrement qu'il a promis), qu'il sache qu'il sera condamné de Dieu dont il se moque [1]. » Il dit encore, « que le novice ne pourra plus à l'avenir disposer de son corps ». Et ailleurs : « Qu'ils persévèrent dans le monastère jusqu'à la mort [2] ». Ainsi, hors les cas que nous avons exceptés ci-dessus, que le moine sache qu'il ne lui est point permis de quitter de son propre mouvement le lieu de sa profession avant sa mort, sous quelque prétexte que ce soit : sinon il se rend coupable et se damne, et il viole la foi qu'il a donnée.

56. Vous allez encore plus loin, et vous demandez ce qu'il faudra faire, si ce religieux ne peut demeurer dans le monastère sans conserver dans son cœur une aversion secrète contre son abbé, parce que son élection n'a point été faite selon les règles, ni au gré des moines. Ceci me rappelle la réponse que les disciples firent autrefois à Notre-Seigneur dans l'Évangile, lorsqu'il leur parlait de la loi du mariage : *S'il est ainsi,* lui dirent-ils, *il n'est point avantageux de se marier* [3]. En effet, ce sont d'étranges peines de part et d'autre. Car si un homme retient une femme qu'il a en aversion, il n'est rien de plus insupportable : et s'il la quitte malgré elle, il n'est rien de plus contraire au christianisme. Mais ne se trouve-t-il pas dans une peine analogue celui qui ne peut ni quitter son monastère, de peur de violer son vœu, ni y demeurer de peur d'y vivre dans une haine continuelle, et d'y périr misérablement ? Quel conseil puis-je donner à cet homme ? Lui dirai-je de se retirer ? Sa profession ne le lui permet pas. Lui dirai-je de demeurer ? cela n'est pas expédient, à cause de l'aversion qui le tourmente. Les deux choses donc que vous me proposez sont également fâcheuses et dangereuses ; de sorte que, quelle que soit ma réponse, elle ne vous sera point utile. Car vous voulez que je décide lequel est le plus assuré, ou qu'un moine demeure toujours dans son monastère avec ce sentiment d'aversion, sous la conduite d'un supérieur élu contre les formes, ou qu'il s'en aille en un autre monastère, afin d'y vivre dans un plus grand repos. Je ne trouve pas votre demande sensiblement différente de celle que me ferait un homme résolu à se donner la mort, en se jetant dans le feu ou dans un précipice : quel genre de mort lui conseillerais-je de préférence ? Car, celui qui demeure dans la haine, est brûlé d'un feu qui le consume, et celui qui viole son vœu, se jette dans le précipice. Néanmoins, vous me donnez vous-mêmes le moyen de sortir de cette difficulté, en m'expliquant la manière dont vous entendez que l'élection de l'abbé n'a pas été faite selon la règle et en disant que vous parlez d'une élection, dont l'irrégularité est si obscure et si embarrassée, que bien que devant Dieu on n'en puisse pas douter, on ne saurait toutefois en convaincre les hommes. Ce qui me fait souvenir de cette sentence du Sage : *Celui qui veut quitter son ami, cherche des prétextes* [1]. Comment pouvez-vous dire qu'une élection n'est pas selon les règles, lorsqu'on ne peut ni la casser, ni la rejeter selon les règles ? Nous lisons que ce qui ne se peut prouver, doit être tenu comme s'il n'avait pas été fait. Mais, dites-vous, qui pourra obéir à un homme qu'il sait être indigne de sa charge, quoique son incapacité ne soit pas manifeste ? Mes chers frères, vous ne pouvez ignorer ce que vous avez lu dans votre règle et dans celle de la vérité : *Les scribes et les pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse : faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font* [2].

CHAPITRE XIX.

IL RÉPOND EN PEU DE MOTS A QUELQUES AUTRES DOUTES.

57. Maintenant, pour ce qui est de changer ou de laver les habits, à cause des illusions nocturnes, voici, en un mot, le conseil que je puis vous donner. Puisqu'il y a diverses coutumes sur ce sujet, en divers monastères, je vous conseille de suivre celle qui se pratique dans le lieu où vous êtes. Quant à ceux qui ont fait profession en plusieurs monastères (ce que j'avais presque oublié), il me semble que j'ai suffisamment répondu, en vous parlant de la stabilité du lieu, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir. Je passe aussi quelques difficultés

[1] Règle de saint Benoît, LVIII. — [2] *Ibid.*, prologue. — [3] Matth. XIX, 16.

[1] Prov., XVIII, 1. — [2] Matth., XXIII, 2, 3

que vous me proposez sur les canons, tant parce qu'étant moines comme nous sommes, ces matières ne nous regardent point, que parce que vous les pourrez trouver résolues dans les livres, si vous voulez prendre la peine de les chercher.

58. Je viens aux trois autres questions que vous me faites dans votre dernière lettre. Dans la première, vous me demandez ce que je conseillerais à un homme fâché contre un autre, non pas au point de lui vouloir nuire, mais satisfait s'il lui arrivait quelque disgrâce. Peut-il en sûreté de conscience s'approcher de l'autel en cet état, ou doit-il s'en retirer jusqu'à ce que son animosité soit passée? Dieu me garde de jamais m'approcher du sacrifice de paix avec un esprit troublé, et de toucher, dans la colère et dans l'aigreur, un sacrement où Dieu réconcilie le monde avec lui. Certainement, le présent que j'apporte à l'autel n'est pas agréé, à moins que je n'aie auparavant apaisé mon frère que je me souviens d'avoir offensé. Encore moins sera-t-il reçu, si auparavant je ne me suis point apaisé moi-même.

CHAPITRE XX.

IL ACCORDE DEUX PASSAGES DE S. PAUL QUI SEMBLAIENT SE CONTREDIRE.

59. Vous me demandez comment accorder ces deux passages de saint Paul : *Notre conversation est dans le ciel* [1] ; et cet autre : *Tant que nous sommes dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur* [2]. Comment se peut-il faire que notre âme, étant dans son corps, puisse en même temps, et être éloignée du Seigneur, et converser avec lui dans le ciel? L'Apôtre lui-même résout votre difficulté, lorsqu'il dit ailleurs, que *nous connaissons ici-bas en partie, et en partie nous prophétisons* [3]. Car en tant que nous connaissons, par la contemplation, les choses comme présentes, nous sommes déjà avec le Seigneur ; mais en tant que nous prophétisons des choses comme futures, croyant celles que nous n'entendons pas, et espérant celles que nous ne voyons pas, nous sommes éloignés de Dieu et nous demeurons dans le corps. Mais *lorsque ce qui est parfait sera venu*, c'est-à-dire, la plénitude de la gloire qui doit s'accomplir à la résurrection, *alors ce qui est imparfait sera détruit* [4], c'est-à-dire la corruption du corps, de laquelle, sans doute, vient cet éloignement de Dieu qui demeure encore en partie dans notre corps. C'est de ce misérable état dont il se plaint avec soupirs et gémissements, lorsqu'il dit : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort* [1] ? Il ne se plaint pas simplement du corps, mais du corps de mort ; c'est-à-dire de cette corruption qui dure encore, montrant que ce n'est pas le corps, mais les misères du corps, qui sont cause que nous sommes éloignés de Dieu, *parce, c'est le corps sujet à corruption qui appesantit l'âme* [2]. Ce n'est donc pas simplement le corps, mais le corps qui est corruptible, en sorte que ce n'est point la nature, mais la corruption du corps qui nous appesantit. C'est pourquoi ceux qui gémissent en eux-mêmes, attendent bien la rédemption de leur corps, mais non pas sa destruction. Et ainsi, c'est avec raison que, nous trouvant accablés par les misères de ce corps plutôt que par son alliance, nous souhaitons d'en être séparés pour être avec Jésus-Christ [3], afin que ce bannissement finisse, et que notre demeure dans le Ciel, déjà commencée en partie dès ce monde, soit enfin parfaite.

60. Ou bien si vous voulez, *notre conversation est dans le ciel*, au même sens que l'Apôtre dit *que nous sommes déjà sauvés par l'espérance* [4]. Ainsi nous demeurons déjà dans le ciel par l'espérance, quoique nous soyons encore réellement séparés de Dieu, demeurant sur la terre et dans le corps. Ou bien encore on peut dire que nous pouvons tout ensemble être unis à notre corps et à Dieu : à notre corps en le vivifiant et lui donnant le sentiment, et à Dieu en croyant en lui et en l'aimant. Car notre âme n'est pas plus présente dans le corps qu'elle anime, que dans ce qu'elle aime. A moins qu'on ne veuille croire qu'elle est davantage où elle est retenue malgré elle et par nécessité, que là où elle se porte volontairement et avec plaisir ; *votre cœur est où est votre trésor* [5]. Si l'âme qui aime Dieu reçoit la vie de lui, comme le corps la reçoit d'elle ; comment peut-on dire qu'elle est plus présente là où elle donne la vie, que là où elle la reçoit? La charité est la source de la vie, et je ne saurais dire qu'une âme qui ne puise point dans cette source soit vivante. Or comment peut-elle puiser, si elle n'est présente à cette source qui est la charité, laquelle est Dieu même? Celui donc qui aime Dieu, Dieu, en tant

[1] Phil., III, 20. — [2] II Cor., V, 6. — [3] I Cor., XIII, 9, 10. — [4] *Ibid.*, XIII, 9, 10.

[1] Rom., VII, 24. — [2] Sag., IX, 15. — [3] Phil., I, 23. — [4] Rom., VIII, 24. — [5] Matth., VI, 21.

qu'il l'aime, lui doit être présent; et il en est d'autant plus éloigné, qu'il l'aime moins; et il l'aime d'autant moins, qu'il est encore retenu ici-bas dans les nécessités de la chair. Eh! qu'est-ce que cette occupation dans les misères du corps, sinon un certain éloignement de Dieu? Et qu'est-ce que cet éloignement, sinon un pèlerinage et une séparation? Nous sommes donc éloignés de Dieu, et nous en sommes séparés tant que nous sommes dans ce corps, qui empêche par ses misères l'union de notre esprit, et qui lasse notre charité par les soins continuels qu'il lui donne.

61. Vers la fin de votre seconde lettre, vous me demandez mon sentiment touchant cette promesse qui nous est faite dans l'Évangile: *Votre récompense est grande dans le ciel* [1]. Vous êtes étonnés que saint Augustin ait dit sur ce sujet, qu'il ne faut pas croire que Jésus-Christ ait parlé ici des cieux corporels que nous voyons, de peur que Dieu semble avoir mis notre récompense dans des choses passagères et sujettes au changement; qu'il a voulu parler d'un firmament tout spirituel; sur quoi, dites-vous, vous ne savez ce que vous devez croire. Mais réfléchissez à ce que nous avons lu dans l'Écriture, que *le royaume de Dieu est en vous* [2], et que Jésus-Christ *habite dans vos cœurs par la foi* [3], comme un roi dans son royaume; *que les maux de cette vie ne sont rien en comparaison de la gloire future qui sera manifestée en nous* [4]. Il ne dit pas qui nous sera manifestée, comme quelque chose d'extérieur hors de nous, mais qui sera manifestée, comme demeurant déjà en nous, bien qu'elle ne paraisse pas encore. Et ailleurs: *Toute la gloire de la Fille du Roi vient du dedans* [1], *l'homme élèvera son cœur bien haut* [2]; *il a disposé des degrés dans son cœur* [3]. Et enfin, *l'âme du juste est le siége de la Sagesse* [4], qui a dit d'elle-même: *Le ciel est ma demeure* [5]. Si vous considérez attentivement tous ces passages de l'Écriture, et plusieurs autres semblables, je ne doute point que vous ne vous efforciez d'entrer en vous-mêmes pour y trouver le royaume de Dieu et sa justice, au lieu d'en sortir, ou de vous élever au-dessus de vous-mêmes. En parlant de ce qui est hors de vous, ou au-dessus de vous, j'entends parler de la situation du lieu, selon laquelle, comme le ciel est hors de la terre, ainsi le soleil, la lune et les étoiles sont au-dessus d'elle. Car les mêmes choses qui sont en nous par la subtilité de leur nature toute spirituelle, sont aussi au-dessus de nous par l'éminence et la dignité de leur être, et sont encore au dehors par l'étendue infinie de leur majesté. Mais ceci est trop relevé, et aurait besoin d'être traité plus exactement par un homme plus habile, et dans un plus long discours. Je ne croyais pas dépasser les bornes d'une lettre dans cet ouvrage; mais, je le vois, la matière m'a emporté plus loin que je ne pensais. Vous l'appellerez donc comme il vous plaira, ou une lettre ou un traité; pour moi, soit en peu de mots, soit en beaucoup, j'ai dû m'étudier comme j'ai fait, à répondre pleinement à ce que vous aviez désiré de moi.

[1] Luc, VI, 2, 3. — [2] Luc, XVII, 21. — [3] Eph., III, 17. — [4] Rom., VIII, 18.

[1] Ps. VII, 14. — [2] *Ibid.*, LXIII, 8. — [3] *Ibid.*, LXXXIII, 6. — [4] Sag., VII, selon les Sept. — [5] Isaïe, LXVI, 1.

FIN DU LIVRE DU PRÉCEPTE ET DE LA DISPENSE.

APOLOGIE

DE

SAINT BERNARD

ADRESSÉE

A GUILLAUME, ABBÉ DE SAINT-THIERRY

AVERTISSEMENT

L'Ordre de Cluny, très-florissant sous le gouvernement de saint Hugues, tomba après sa mort dans le relâchement. L'abbé Pontius, son successeur, donna lui-même l'exemple de l'infidélité à la règle, en sorte, qu'en moins de vingt années, l'ancien esprit de Cluny avait disparu. Saint Bernard vit avec douleur cet affaiblissement de la discipline dans une maison ou elle était jadis en vigueur, et à diverses reprises, il essaya, par ses avertissements et ses lettres, de remédier au désordre. Mais ses efforts, loin de guérir le mal, aigrirent les esprits, et les moines de Cluny se plaignirent amèrement des moines de Cîteaux et surtout de saint Bernard, qu'ils accusaient de calomnier leur ordre. Guillaume, abbé de Saint-Thierry[1], ami du Saint, lui écrivit donc pour le prier de se défendre contre les attaques dont il était l'objet. Ce fut l'occasion pour saint Bernard de composer le traité suivant qui se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur déclare n'avoir jamais eu que des sentiments de respect pour l'ordre de Cluny, et blâme les religieux de Cîteaux qui en auraient mal parlé. Dans la seconde, il reprend avec charité, mais avec zèle, le relâchement et les abus trop connus qui s'étaient glissés dans cet institut.

Selon l'opinion la plus probable, cette apologie fut écrite en 1121, quand Cluny avait pour abbé Pontius ou Hugues II, prédécesseur de Pierre le Vénérable.

[1] Monastère de l'Ordre de S. Benoît à Reims.

PRÉFACE

Je reçois très-volontiers le commandement que vous me faites de travailler à quelque ouvrage qui puisse éteindre le scandale qui s'est élevé dans le royaume de Dieu ; mais je ne vois pas bien encore de quelle manière vous souhaiteriez que je l'exécute. Car, en lisant et relisant votre très-agréable lettre (en effet, plus je la lisais, et plus elle me plaisait), j'ai bien compris que vous auriez désiré me voir donner satisfaction à ceux qui se plaignent de nous, comme de gens qui médisent des moines de Cluny : afin que chacun sût, que tout ce qu'on a cru, ou voulu croire mal à propos de nous jusqu'à présent, n'est point véritable. Mais, si cette satisfaction donnée, j'entreprends une autre fois, comme vous me l'ordonnez, de blâmer la superfluité de leur nourriture et de leurs habits, ainsi que les autres désordres que vous me marquez; certainement, je semblerai me contredire moi-même ; et je ne vois point du tout comment je le puis faire sans un nouveau scandale, à moins de déclarer que l'ordre est tout à fait louable en soi, que ceux qui le blâment sont très-répréhensibles ; et que néanmoins je ne cesse point de reprendre tous les abus qui s'y passent. Si c'est de cette manière, ou de quelque autre plus convenable que vous voulez que je m'explique, soyez assez bon pour me le mander plus nettement, et priez Dieu que je puisse réaliser ce que vous désirez, et de la manière que vous le désirez. Je vous avertis, pourtant, que tout ce commerce d'écritures si fréquentes m'est bien dommageable, parce qu'en m'obligeant interrompre l'exercice de l'oraison, il diminue beaucoup en moi l'esprit de dévotion, surtout quand je n'ai ni la facilité, ni le loisir d'écrire.

APOLOGIE

DE SAINT BERNARD

ADRESSÉE

A GUILLAUME, ABBÉ DE SAINT-THIERRY.

CHAPITRE Ier.

IL PROTESTE QUE LUI ET SES RELIGIEUX SONT TRÈS-ÉLOIGNÉS DE MÉDIRE D'UN ORDRE RELIGIEUX.

Au vénérable père Guillaume, frère Bernard, serviteur inutile des frères qui sont à Clairvaux : salut dans le Seigneur.

1. Jusqu'ici je n'ai point voulu céder, ou c'est malgré moi, que je me suis rendu aux instances que vous m'avez faites de travailler à quelques nouveaux ouvrages : ce n'est pas que je fisse peu de cas de vos ordres, mais je n'osais pas entreprendre ce que je ne savais pas. Aujourd'hui qu'un nouveau sujet me presse, ma première retenue s'évanouit ; et la nécessité me donnant plus de hardiesse, je suis contraint d'épancher ma douleur, soit que je le puisse avec succès, ou que je doive attirer sur moi la confusion. En effet, comment puis-je, sans dire un seul mot, entendre les grandes plaintes que vous nous adressez, en nous reprochant que, tout misérables que nous sommes, nous entreprenons de juger le monde du fonds de nos cavernes [1], comme dit l'Apôtre, et sous nos habits rudes et grossiers ? et ce qui nous est encore plus insupportable, que nous poursuivons de nos médisances votre Ordre, qui est très-illustre, déchirant avec impudence la réputation des saints qui y mènent une vie très-vertueuse, et insultant dans notre bassesse les plus éclatantes lumières de la terre ? Est-ce ainsi que, sous des vêtements de brebis, nous osons, non pas comme des loups ravissants, mais comme des insectes piquants, ou bien comme des vers rongeurs, attaquer en secret la vie des gens de bien, ne l'osant pas faire en public ? Et n'ayant pas la hardiesse d'employer le cri de l'invective, nous nous contentons du murmure de la détraction? Si cela est ainsi, *de quoi nous sert d'être tous les jours dans la mortification, et d'être regardés comme des brebis destinées à la boucherie* [1] ? Si, dis-je, par un orgueil de pharisien, nous méprisons ainsi les autres, et ce qui est encore plus arrogant, ceux qui valent mieux que nous, à quoi nous servent l'abstinence et l'austérité si grandes de notre vie, cette différence et viteté si remarquable dans nos habits, ces sueurs journalières dans le travail des mains, ces jeûnes et ces veilles continues ; enfin, cette profession que nous faisons de passer toute notre vie dans une austérité si particulière? A moins peut-être que dans toutes nos actions nous ne cherchions que l'estime des hommes. Mais Jésus-Christ nous crie : *Je vous dis, en vérité, qu'ils ont reçu leur récompense* [2]. En effet, si notre espérance en Jésus-Christ ne passe point cette vie, ne sommes-nous pas les plus misérables des hommes [3] ? Et si nous ne cherchons que la gloire temporelle dans le service

[1] Hébr., XI, 38.

[1] Ps. XLIII, 22. — [2] Matth., VI, 5. — [3] I Cor., XV, 19.

que nous rendons à Jésus-Christ, ne montrons-nous pas que notre espérance en Jésus-Christ se borne à cette vie ?

2. Homme misérable et chétif que je suis, je prends tant de peines et de soins pour n'être point semblable aux autres hommes, et je dois toutefois recevoir moins de récompense et même être plus sévèrement puni qu'eux ! Quoi donc ? n'y avait-il point pour nous une voie, si j'ose ainsi parler, plus facile pour descendre dans les enfers? Si c'était une nécessité pour nous d'y être précipités, pourquoi du moins ne choisissons-nous pas cette voie large qui conduit à la mort, afin de passer de la joie, et non des pleurs, dans un autre séjour de pleurs ? Oh ! qu'il y a bien plus de bonheur pour ceux qui n'ont point d'inquiétudes dans la pensée de leur mort, dont les afflictions ne durent pas, qui ne prennent point de part aux misères des autres, et ne sont point affligés avec le reste des hommes [1] ; qui, quoique pécheurs, et destinés aux supplices éternels pour les plaisirs temporels qu'ils ont goûtés ici-bas, ont au moins rencontré dans cette vie l'abondance des richesses [2]. Malheur à ceux qui portent la croix, non pas comme le Sauveur portait la sienne, mais comme le Cyrénéen celle d'autrui [3]. Malheur à ces joueurs de harpes qui jouent, non pas comme ceux de l'Apocalypse avec leurs propres instruments [4], mais plutôt comme les hypocrites, sur les harpes des autres. Malheur et deux fois malheur à ces gueux superbes : malheur, dis-je, à ces gens qui portent la croix de Jésus-Christ, et qui ne le suivent pas; qui, ayant part à ses souffrances, ne s'inquiètent guère de l'imiter dans son humilité !

3. En effet, ces gens-là portent le poids d'une double misère ; ils s'affligent en cette vie pour une gloire temporelle, et en l'autre ils sont précipités dans des tourments éternels pour un orgueil intérieur et secret. Ils ont travaillé avec Jésus-Christ, et ne règnent point avec lui ; ils l'ont suivi dans la pauvreté, mais ils ne le possèdent point dans la gloire, ils ont bu ici-bas au torrent des misères, mais ils ne lèveront point leur tête dans le ciel : ils pleurent maintenant, et alors ils ne seront point consolés. Et ce sera justice ; car que fait donc une créature orgueilleuse sous les drapeaux et l'humilité de Jésus-Christ? Quoi ! la malice humaine ne peut-elle rien trouver pour se couvrir que les langes dont l'enfance du Sauveur a été enveloppée? Comment l'orgueil déguisé va se cacher dans la crèche de Notre-Seigneur ! Et au lieu des cris enfantins de l'innocence, elle ne me fait entendre que les murmures de la médisance ! Ces âmes superbes du Psalmiste, *dont l'iniquité n'est sortie que d'une trop grande abondance*[1], ne sont-elles pas mieux couvertes par leur malice et leur impiété que nous sous une sainteté étrangère? Car quel est le plus impie, de celui qui publie son impiété, ou de celui qui déguise sa sainteté par le mensonge ? N'est-ce pas celui qui, ajoutant un mensonge à son premier crime, commet une double impiété? Mais que dirai-je davantage ? Je crains de me rendre suspect, non pas à vous, mon Père, de qui je sais que je suis connu autant qu'un homme le peut être d'un autre dans l'obscurité de cette vie : je sais que vous n'ignorez nullement ce que je pense sur ce sujet ; mais je crains de me rendre suspect à ceux qui ne m'ont point connu comme vous me connaissez, et qui ne m'ont point ouï parler comme j'ai coutume de le faire du fond de ma solitude. Je vous écris donc ce que vous m'avez déjà plusieurs fois entendu dire ; je ne puis aller chercher ni satisfaire chacun en particulier ; vous aurez donc le moyen de leur persuader la vérité de ma part, vous qui connaissez mes sentiments. Aussi je n'appréhende point d'exposer par écrit aux yeux de tout le monde ce que je vous ai confié à l'oreille sur ce sujet.

[1] Ps. LXXII, 4, 5, 12. — [2] *Ibid.* — [3] Matth., XXVII, 32. — [4] Apoc., XIV, 2.

CHAPITRE II.

SAINT BERNARD SE JUSTIFIE ET FAIT L'ÉLOGE DE L'ORDRE DE CLUNY.

4. Qui donc m'a jamais entendu déclamer en public, ou murmurer en particulier, contre cet Ordre ! Y a-t-il un religieux de ce même Ordre que je n'aie pas toujours vu de bon œil, reçu avec honneur, à qui je n'aie parlé avec respect, et que je n'aie averti avec humilité? Je l'ai déjà dit, et je le répète, la manière de vivre de Cluny est sainte, honnête, embellie par la chasteté, recommandable par la prudence, instituée par les Pères, ordonnée par le Saint-Esprit, et très-utile au salut des âmes. Est-il possible que je blâme ou que je méprise un Ordre que je loue ainsi? Je me souviens d'avoir autrefois reçu l'hospitalité en quelques-uns de ses monastères : que Dieu rende à ses serviteurs les bontés excessives qu'ils ont pro-

[1] Ps. LXXII, 6, 5.

diguées à mon infirmité, et aussi l'honneur avec lequel ils m'ont traité au delà de mes mérites ; je me suis recommandé à leurs prières, j'ai assisté à leurs conférences ; j'ai eu souvent avec plusieurs d'entre eux des entretiens sur l'Écriture sainte et le salut des âmes, et en public dans leur chapitre, et en particulier dans l'appartement des hôtes ; mais il ne s'en trouvera pas un que j'aie dissuadé ouvertement ou en secret de demeurer dans cet Ordre, ni à qui j'aie persuadé de venir dans le nôtre. Au contraire, j'en ai arrêté plusieurs qui voulaient se réunir à nous ; et lorsqu'ils se sont présentés, malgré toutes leurs instances, je les ai renvoyés. N'ai-je pas renvoyé frère Nicolas à Saint-Nicolas-du-Saut [1], et remis entre vos mains deux des vôtres, ce dont vous êtes le fidèle témoin ? Et pour ce qui est de ces deux abbés de votre Ordre, que vous connaissez fort bien sans que je sois obligé de les nommer [2], et avec qui vous savez à quel point nous sommes liés d'amitié ; n'est-il pas vrai que, souhaitant de passer dans un autre ordre, et en ayant déjà pris la résolution, ce que vous n'avez pas ignoré, je les ai tout à fait détournés de ce dessein, et empêchés de quitter leurs abbayes ? D'où vient donc que l'on croit et que l'on publie que je blâme un Ordre auquel je persuade à mes amis de rendre service, à qui je renvoie les moines qui voulaient venir parmi nous, et dont je demande avec instances, et dont je reçois avec dévotion les prières.

CHAPITRE III.

QUE LA DIVERSITÉ DES ORDRES RELIGIEUX NE PRÉJUDICIE POINT A LA CHARITÉ.

5. Peut-être me tient-on pour suspect dans votre Ordre, parce que j'appartiens à une autre observance. Mais par cette même raison je pourrais vous reprocher d'être fort dissemblable du nôtre. Il faudra donc croire aussi que les personnes qui vivent dans la continence, et celles qui sont dans l'état du mariage, se condamnent réciproquement, parce qu'elles ont chacune leurs lois particulières dans l'Église ? On dira de même, que les moines et les clercs réguliers sont opposés les uns aux autres, parce qu'ils diffèrent dans leurs observances : et nous aurons encore sujet de douter, si Noé, Daniel et Job pourront se supporter dans un même royaume, puisque nous savons qu'ils n'y sont point parvenus par la même route. Enfin, il faudra nécessairement que Marie et Marthe, ou toutes deux ensemble, ou l'une des deux, ne soient point agréables à Dieu, puisque l'une et l'autre prétendaient lui plaire par des exercices de dévotion si dissemblables : et par cette raison on se persuadera qu'il n'y a ni paix ni concorde dans l'Église, en la voyant diversifiée par tant et de si différents Ordres, comme cette reine que le Psalmiste nous dépeint *revêtue d'habits variés* [1]. En effet, quel repos et quelle sûreté trouvera-t-on en elle, si chacun choisissant un ordre particulier, vient ou à mépriser ceux qui mènent un autre genre de vie que le leur, ou à douter qu'ils ne soient méprisés d'eux : car il n'est pas possible qu'un même homme soit de tous les Ordres ou qu'un même Ordre possède tous les hommes ? Je ne suis pas assez ignorant pour ne pas connaître la robe de Joseph, non pas de celui qui a délivré l'Égypte, mais de notre aimable Joseph qui a sauvé le monde, non d'une faim corporelle, mais de la mort du corps et de l'âme tout ensemble. Cette robe est très-connue, puisqu'elle est polymite, c'est-à-dire remarquable par la variété de ses couleurs. Il est vrai qu'elle paraît ensanglantée, non du sang de bouc qui marque le péché, mais de celui d'agneau qui représente l'innocence, c'est-à-dire du sien propre, et non de celui d'autrui. Aussi est-il véritablement ce très-doux Agneau, qui s'est tû et quand on l'a dépouillé de sa toison, et quand on lui a ravi la vie ; qui n'a point commis de péché, et qui a effacé tous les péchés du monde. Ils envoyèrent dire à Jacob, raconte l'Écriture : *Nous avons trouvé Cette robe ; voyez si c'est ou non celle de votre fils* [2] ? Je vous dis de même : O mon Dieu ! voyez si c'est là la robe de votre très-cher fils ; reconnaissez, ô Père tout-puissant, cette robe de diverses couleurs, que vous avez faite à Jésus-Christ votre fils, lorsque vous lui avez donné les uns pour apôtres, les autres pour prophètes, ceux-ci pour évangélistes, ceux-là pour pasteurs et pour docteurs, et tout le reste que vous avez ajouté à ce vêtement admirable, pour la consommation des saints qui parviennent à l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude de Jésus-Christ [3]. Daignez reconnaître, ô Dieu, la pourpre de ce très-précieux sang, dont elle a été trempée ; et dans cette pourpre, une

[1] Ou Saint-Nicolas-des-Bois, monastère au diocèse de Laon.

[2] L'un de ces abbés était Guillaume lui même. (V. Lettre de saint Bern., 86e.)

[1] Ps. XLIV, 10. — [2] Gen, XXXVII, 32. — [3] Ephés., IV, 11, 13.

excellente marque, et un témoignage glorieux de son obéissance. Ce qui fait dire au Prophète : *Pourquoi votre vêtement est-il rouge? C'est*, dit-il, *que j'ai été seul à fouler le pressoir, et pas un des Gentils n'est demeuré avec moi* [1].

6. C'est pour cela que s'étant rendu obéissant à son Père jusqu'au pressoir de la croix, où il s'est trouvé seul dans le travail (car il n'a été assisté que de son bras, suivant cette parole du Psalmiste : *Et moi je suis seul jusqu'à ce que je passe* [2]), il est bien juste, ô mon Dieu ! que vous l'exaltiez, et que vous lui donniez un nom au-dessus de tout autre nom, et que tous les esprits du ciel, de la terre et des enfers, fléchissent le genou à l'adorable Nom de Jésus [3]; qu'il monte aux cieux, qu'il emmène avec lui la captivité, et qu'il comble les hommes de ses bénédictions [4]. Mais de quelles bénédictions? Qu'il laisse à l'Église, son épouse, pour gage de son amour, cette robe de plusieurs couleurs, sans couture, d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas : elle est de plusieurs couleurs à cause de la grande diversité des Ordres qu'elle comprend; elle est sans couture, à cause de la parfaite unité de sa charité indissoluble. *Qui me séparera*, dit-elle, *de la charité de Jésus-Christ* [5] ? Écoutez encore comment elle est de plusieurs couleurs : *Il y a*, dit l'Apôtre, *des grâces différentes, mais il n'y a qu'un même Esprit ; il y a plusieurs opérations, mais un seul Seigneur* [6]. Et ensuite, après avoir cité diverses sortes de grâces, comme autant de couleurs différentes de cette robe, ce qui prouve qu'elle est justement appelée polymite; afin de faire voir encore qu'elle est sans couture, et d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas, il ajoute : *Mais il n'y a qu'un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, les distribuant à chacun selon qu'il lui plaît* [7]. Car, *la charité est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné* [8]. Que cette robe donc ne soit point divisée ; mais que l'Église par un droit d'héritage la possède tout entière, puisqu'il est écrit d'elle : *La reine s'est tenue à votre droite, parée d'une robe d'or, et entourée d'ornements variés* [9]. Ainsi les uns sont différents des autres, recevant des grâces différentes, celui-ci d'une façon, et celui-là d'une autre, qu'ils soient de Cluny ou de Cîteaux, qu'ils soient clercs réguliers ou fidèles séculiers; enfin de quelque ordre, de quelque nation, de quelque sexe, de quelque âge ou condition qu'ils soient, en tout lieu, en tout temps, depuis le premier homme jusqu'au dernier. Car c'est pour cette raison que sa longueur descend jusque sur les talons, parce qu'elle atteint jusqu'aux extrémités, en sorte, dit le Prophète, *qu'il n'y a personne qui ne ressente sa chaleur* [1]. Or cette robe convient parfaitement à Celui pour qui elle a été faite, et à qui l'Écriture rend ce témoignage : *Qu'il atteint depuis un bout jusqu'à l'autre avec force, et dispose toutes choses avec douceur* [2].

[1] Isaïe, LXIII, 2, 3. — [2] Ps CXL, 10. — [3] Philip., XXI, 9, 10. — [4] Ephés., IV, 8. — [5] Rom., II, 35. — [6] I Cor., XII, 4, 5. — [7] *Ibid.* — [8] Rom., V, 5. — [9] D XLIV, 10.

CHAPITRE IV.

IL TIENT A UN SEUL ORDRE PAR SA PROFESSION, ET A TOUS PAR LA CHARITÉ.

7. Il faut donc que nous concourions tous ensemble à l'unité de cette robe; et que composée de nous tous, elle demeure une. Je dis une; car encore qu'elle soit formée de plusieurs parties différentes, toutefois, dit l'Époux : *Ma colombe, ma belle et ma parfaite est une* [3]. Ce n'est ni moi seul, ni vous sans moi, ni cet autre sans nous deux, mais nous tous ensemble qui formons cette unique robe, si toutefois nous avons soin de garder cette unité d'esprit par le lien de la paix. Non, dis-je, ce n'est point seulement notre Ordre, ou le vôtre seul qui appartient à cette unité, mais le nôtre et le vôtre tout ensemble ; à moins que par un malheur que je prie Dieu d'éviter, nous portant envie les uns aux autres, et nous provoquant, nous ne nous déchirions et ne nous détruisions réciproquement [4]; et qu'ainsi l'Apôtre ne puisse nous présenter à Jésus-Christ, comme une chaste vierge qu'il avait promise à cet unique Époux [5]. Mais remarquez, que cette unique dit dans le Cantique : *Il a ordonné en moi la charité* [6], afin que tout en étant une par la charité, elle devienne toutefois différente dans l'ordre qui y règne. Quoi ! je suis de l'ordre de Cîteaux ; et il faut que je blâme ceux de Cluny ? Dieu m'en garde ! au contraire, je l'aime, je le loue, et j'en dis tout le bien possible. Mais, me dites-vous, si vous en avez des sentiments si avantageux, pourquoi n'êtes-vous point membre de cet Ordre? Écoutez-en la raison, je vous prie ; c'est que l'Apôtre a dit : *Que chacun demeure dans la vocation dans laquelle il a été appelé* [7]. Si vous me demandez encore,

[1] Ps. XVIII, 7. — [2] Sag., VIII, 1. — [3] Cant., VI, 8 — [4] Galat. V, 15 — [5] II Cor., XI, 2. — [6] Cant. II. — [7] I Cor., VII, 20.

pourquoi dès le début je ne l'ai pas choisi, puisque j'en avais si bonne opinion, je vous répondrai que c'est encore par la raison que l'Apôtre a rapportée dans un autre endroit : *Toutes choses me sont permises, mais toutes ne me sont pas convenables* [1]. Ce n'est pas que cet Ordre ne soit juste et saint, mais j'étais charnel et engagé sous la servitude du péché [2] : et je sentais mon âme dans une si grande langueur, que j'avais besoin d'une médecine plus forte. Car il faut opposer des remèdes différents à des maladies différentes, et il en faut de plus forts pour des maux plus dangereux. Représentez-vous deux malades, l'un atteint d'une fièvre quarte, et l'autre d'une tierce : le premier exhorte le second à n'user que d'eau, de fruits, et d'autres aliments rafraîchissants; pour lui, il s'abstient de ces aliments, boit du vin, et ne prend qu'une nourriture solide qui lui donne de la chaleur, régime qu'il croit lui être plus utile. Or, je vous prie, qui pourrait avec justice le reprendre d'une telle conduite? Si son compagnon lui disait; pourquoi ne buvez-vous pas de l'eau, puisque vous me la conseillez avec tant d'avantage ? Ne lui répondrait-il pas avec raison : comme ami je vous l'ordonne, et c'est pour mon utilité propre que je m'en abstiens ?

8. On pourrait me demander aussi pourquoi je ne suis pas de tous les Ordres, puisque je parle de tous avec éloge ? En effet, je loue et je chéris tous ceux où l'on mène une vie sainte et vertueuse dans l'Église. Je ne suis pourtant lié qu'à un par ma profession, quoique je le sois à tous par la charité. Mais la charité (je le dis avec confiance) fera que je ne serai point privé du fruit de ceux mêmes dont je ne garde point les observances. J'irai plus loin : et je dirai ; vous devez vous conduire avec grande discrétion : car il peut arriver que vous travailliez inutilement, mais il ne se peut pas faire que j'aime en vain le bien que vous pratiquerez. Oh ! que grande est la confiance de la charité : vous en verrez un travailler sans aimer, et l'autre aimer sans travailler : celui-là perd sa peine et son travail, et la charité de celui-ci ne se perd jamais. Mais quelle merveille, si dans cet exil et dans ce lieu de pèlerinage de l'Église, il se trouve, si j'ose ainsi parler, une certaine unité nombreuse, et une certaine pluralité unique : puisque dans la patrie même, lorsque son règne sera arrivé, il se trouvera une égalité en quelque façon inégale [2]. D'où vient qu'il est écrit : *Il y a plusieurs demeures en la maison de mon Père* [1]. Or, comme il se trouve au ciel plusieurs demeures dans une même maison, ainsi on voit sur la terre plusieurs Ordres différents dans une même Église. Et comme il y a ici-bas des grâces différentes, et un seul et même Esprit [2], il y a aussi là-haut des différences de gloire en une seule et même demeure. De plus, l'unité sur la terre aussi bien que dans le ciel, consiste dans une même charité : mais la diversité qui se trouve sur la terre, vient de la grande différence des ordres ou des opérations : au lieu que dans le ciel elle est établie sur une certaine distinction de mérites très-connue et très-bien ordonnée. Enfin, l'Église, connaissant cette concorde en quelque façon discordante qui est en elle, et cette discorde harmonieuse, s'écrie : *Il m'a conduit par les voies de sa justice pour la gloire de son nom* [3]. En se servant du terme de voies au pluriel, et de celui de justice au singulier, elle n'a pas voulu passer sous silence la diversité des opérations, ni l'unité de ceux qui travaillent. Et prévoyant que cette même unité doit être diverse dans le ciel, elle chante avec joie et dévotion : *Vos places, ô bienheureuse Jérusalem, seront pavées de pur or, et l'on chantera Alleluia par toutes vos rues* [4]. Par ces mots de places et de rues, vous devez comprendre la diversité des couronnes et de gloire : et par le seul métal de l'or qui orne cette cité, et le seul *Alleluia* qu'on assure y devoir être chanté, il faut entendre la beauté uniforme des espèces différentes, et la dévotion des esprits qui doit être une.

9. L'on n'y marche donc point par une seule route, parce qu'il n'y a pas seulement une demeure où l'on prétend parvenir. Que chacun examine la voie qu'il veut tenir, de peur que la diversité des chemins ne l'éloigne de la justice qui est une; car, à quelque demeure qu'il arrive en suivant le véritable chemin, il ne sera point exclus de l'unique maison du Père éternel. Néanmoins, comme *une étoile est différente de l'autre en clarté, ainsi*, dit l'Apôtre, *en est-il de la résurrection des morts* [5]. Car, bien que les saints doivent être éclatants comme le soleil dans le royaume de leur Père, les uns pourtant le seront plus que les autres, selon la diversité de leurs mérites. Or, il est certain qu'il est difficile de faire un aussi juste discernement des mérites en cette vie qu'en l'autre ; on ne voit ici que les apparences extérieures des actions, au lieu qu'en l'autre monde rien n'em-

[1] I Cor., x, 22. — [2] Rom., VII, 14.

[1] Jean, XIV, 2. — [2] I Cor., XII, 4. — [3] Ps. XXII, 3. — [4] Tob., XIII, 22. — [5] I Cor., XV, 41, 42.

pêche qu'on ne voie les cœurs à découvert. Le Soleil de justice projetant ses rayons de tous côtés, les plus secrètes pensées des cœurs seront alors manifestées[1]. Et comme à présent *il n'y a personne qui ne soit atteint de sa chaleur*[2], alors nul ne pourra se dérober à ses lumières. Enfin, il n'est rien ordinairement de plus incertain ni de plus dangereux que le jugement qu'on porte des œuvres extérieures ; parce que les actions les plus éclatantes ne sont pas toujours les plus justes.

CHAPITRE V.

IL REPREND LES RELIGIEUX QUI PORTENT ENVIE AUX AUTRES ORDRES ET EN MÉDISENT.

10. C'est ce qui m'amène à m'adresser à quelques-uns de nos religieux que l'on accuse de médire des autres Ordres, contre ce sentiment de saint Paul : *Gardez-vous bien de juger avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne ; il éclairera ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des cœurs*[3] ; et qui voulant passer pour seuls justes, ne sont point soumis à la justice de Dieu. Certainement s'il en est de tels, j'aurais bien plus de raison de dire qu'ils ne sont ni de notre Ordre, ni d'aucun autre. En parlant avec tant d'orgueil, quoiqu'ils vivent dans l'observance, ils se déclarent citoyens de Babylone, c'est-à-dire, de la confusion et du trouble, et même enfants de ténèbres et de l'enfer, d'où l'ordre est banni, et où habite une horreur éternelle[4]. C'est donc à vous, mes frères, que je m'adresse ; à vous, dis-je, qui après avoir entendu de notre Seigneur cette parabole du pharisien et du publicain, avez si bonne opinion de votre sainteté, et tant de mépris pour les autres ; qui vous vantez, dit-on, d'être les seuls justes parmi les hommes, ou du moins d'être plus saints que les autres : qui prétendez être les seuls moines vivant dans l'observance régulière, et pour qui les autres ne sont que des transgresseurs de leur règle.

11. Je vous demande premièrement, pourquoi vous vous occupez des serviteurs qui ne vous appartiennent point ? Leur chute ou leur stabilité regarde leur Maître : qui vous en a établi les juges ? Secondement, si vous avez si bonne opinion de votre Ordre, quel ordre y a-t-il à chercher avec tant de soin une paille dans l'œil de vos frères, au lieu de tirer la poutre qui se trouve dans le vôtre ? Vous vous glorifiez de votre règle : pourquoi parlez-vous mal de votre prochain contre l'ordonnance de la règle ? Pourquoi jugez-vous avant le temps, contre la défense de l'Évangile, et jugez-vous les serviteurs qui ne sont point à vous, contre la maxime de l'Apôtre[1] ? Est-ce que votre règle ne s'accorde ni avec l'Évangile, ni avec l'Apôtre ? Si cela est, ce n'est plus une véritable règle, puisqu'elle n'est pas droite. Vous donc qui médisez des autres Ordres contre l'ordre, écoutez et apprenez l'ordre qu'il faut garder. *Hypocrite*, dit notre Seigneur, *ôtez premièrement la poutre de votre œil, et après vous chercherez le moyen de retirer un fêtu de celui de votre frère*[2] Quelle est cette poutre, dites-vous ? N'est-ce pas une grande et énorme poutre que l'orgueil par lequel vous croyant quelque chose, quand vous n'êtes rien, vous vous réjouissez follement comme si vous étiez dans une parfaite santé ; et vous insultez vainement aux autres pour une paille, vous aveuglés par une poutre entière ? *Mon Dieu*, dites-vous, *je vous remercie, de ce que je ne suis point comme les autres hommes, injuste, voleur, adultère*[3], poursuivez encore et dites *détracteur*. Car ce fêtu-là n'est pas le plus petit entre les autres. Pourquoi ne rien dire de celui-ci, quand vous avez tant de soin de compter les autres ? Si vous en faites peu ou point de cas, écoutez l'Apôtre vous déclarer que *les médisants ne possèderont point le royaume de Dieu*[4]. Écoutez les menaces que Dieu vous fait par le Psalmiste : *Je t'accuserai et te ferai paraître tel que tu es devant tes yeux*[5]. Or ce qui précède montre qu'il parle en cet endroit au médisant. Et c'est avec beaucoup de justice qu'on rappelle à lui-même et qu'on oblige à réfléchir sur sa personne, celui qui détournant l'œil de ses misères particulières, n'a de curiosité que pour rechercher les défauts des autres, plutôt que les siens propres.

CHAPITRE VI.

IL REPREND CEUX QUI JUGENT TÉMÉRAIREMENT, ET QUI MÉDISENT DE LA MANIÈRE DE VIVRE DES MOINES DE CLUNY.

12. Mais, disent-ils, ces religieux qui portent des habits fourrés, qui entretiennent leur embonpoint en se nourrissant de viandes succu-

[1] I Cor., IV, 5. — [2] Ps. XVIII, 7. — [3] I Cor., IV, 5. — [4] Job. X, 22.

[1] Rom., XIV, 4. — [2] Matth., VII, 3, 5. — [3] Luc, XVIII, 21. [4] I Cor., VI, 10. — [5] Ps. XLIX, 21.

lentes [1], qui, en un jour, prennent trois ou quatre sortes de pitances, contre la défense de la règle [2], infidèles au travail des mains qu'elle ordonne [3], et qui changent enfin, augmentent et diminuent les observances selon leur caprice, comment peut-on dire qu'ils gardent la règle? J'avoue qu'on ne peut rien nier de tout cela. Mais réfléchissez un peu sur la règle de Dieu, à laquelle celle de saint Benoît n'est nullement contraire. *Le royaume de Dieu*, dit l'Évangile, *est au dedans de vous* [4]. C'est-à-dire, qu'il n'est point extérieurement dans les habits, ni dans les aliments, mais dans les vertus de l'homme intérieur. Ce qui a fait dire à l'Apôtre, *que le royaume de Dieu n'est point le boire ni le manger, mais la justice, la paix, et la joie du Saint-Esprit* [5]. Et ailleurs : *Le royaume de Dieu n'est point dans la parole, mais dans la vertu* [6]. Ainsi, tandis que vous calomniez vos frères à propos des observances corporelles, vous abandonnez le point de la règle le plus important, savoir le régime spirituel; et dévorant un chameau sans difficulté, vous avez peine à avaler un moucheron. Étrange abus! on a grand soin que le corps soit vêtu régulièrement, et on laisse l'âme toute nue, sans ornement, contre les prescriptions de la règle. On ne veut point que le corps demeure sans sa tunique et sa robe, et on ne se croirait pas moine si l'on manquait de l'une ou de l'autre. Pourquoi ne prend-on pas autant de peine de revêtir l'âme de la piété et de l'humilité, ses véritables vêtements? Avec notre tunique et notre orgueil, nous avons les habits fourrés en horreur, comme si l'humilité entourée de fourrures n'était pas meilleure que l'orgueil vêtu d'une seule tunique. Surtout, après que Dieu a fait des tuniques de peaux aux premiers hommes [7]; et que saint Jean dans le désert a porté une ceinture de peau [8], et que l'instituteur même des tuniques s'est revêtu de peaux, et non de tuniques dans sa solitude. De plus, quand nous avons l'estomac rempli de fèves et l'esprit gonflé d'orgueil, nous condamnons ceux qui sont rassasiés de viandes; comme s'il ne valait pas mieux prendre un peu de bonne nourriture pour subsister, que de se gorger de légumes grossiers jusqu'au vomissement. Ésaü n'a point été blâmé d'avoir mangé de la chair, mais des lentilles [1]; Adam n'a point été condamné au sujet de la chair, mais de l'arbre [2]; et Jonathas a été livré à la mort pour avoir goûté du miel, et non de la viande [3]. Au contraire, Élie a mangé de la chair sans être coupable [4]; Abraham a nourri avec mérite les anges de chair [5], et Dieu a commandé qu'on lui en offrît en sacrifices [6]. Mais il est bien plus raisonnable d'user d'un peu de vin, à cause de la faiblesse de l'estomac, que de se gorger d'une excessive quantité d'eau par une trop grande avidité; puisque saint Paul conseille à Timothée de boire un peu de vin [7]: que notre Seigneur en a usé lui-même au point d'en avoir été censuré [8]; il en donna lui-même à boire aux apôtres, et il en composa le sacrement de son sang [9]; et au contraire, il ne voulut pas qu'on bût de l'eau aux noces de Cana [10]; il punit sévèrement le murmure du peuple, au sujet des eaux de contradiction [11]; David refusa de boire l'eau qu'il avait désirée passionnément [12]; et les soldats de Gédéon, qui par trop d'avidité burent couchés contre terre, ne méritèrent point de combattre avec les autres [13]. Quant au travail des mains, vous n'avez pas grand sujet de vous en glorifier, puisque notre Seigneur reprend Marthe de son travail, et approuve Marie dans son repos [14]. Aussi saint Paul dit-il haulement : *Que le travail du corps ne sert pas de beaucoup, mais que la piété est utile à tout* [15]. Un excellent travail est celui dont parlait le prophète: *J'ai travaillé dans mon gémissement* [16]. Et en un autre endroit : *Je me suis souvenu de Dieu, et je m'en suis réjoui, et j'ai été exercé* [17]. Et afin que vous ne pensiez pas qu'il parle d'un exercice corporel, il ajoute : *Et mon esprit s'est trouvé dans la défaillance*. Or, quand c'est l'esprit et non le corps qui est fatigué, il faut nécessairement qu'il s'agisse d'un travail spirituel.

CHAPITRE VII

L'EXERCICE DE L'ESPRIT EST PLUS UTILE QUE CELUI DU CORPS.

13. Quoi donc? me dites-vous, est-ce ainsi que vous relevez les exercices spirituels, au

(1) L'usage de la graisse dans l'assaisonnement des légumes était une habitude journalière à Cluny. Pierre le Vénérable le restreignit, en l'interdisant les vendredis (statut 10) et tous les jours de l'Avent, excepté le premier dimanche (statut 15).

[2] Règl. de S. Bern., ch. XXXIX. — [3] *Ibid.*, ch. XLVIII. — [4] Luc, XVII, 21. — [5] Rom, XIV, 17. — [6] I Cor., IV, 20. — [7] Gen, III, 21. — [8] Matth., III, 4.

[1] Hébr., XII, 16. — [2] Gen., II, 17. — [3] I Rois, XIV, 29. — [4] III Rois, XVII, 6. — [5] Gen., XVIII, 7. — [6] Exod., XXIX, 1. — [7] I Tim., V, 23. — [8] Matth., XI, 19. — [9] *Ibid.*, XXVI, 27. — [10] Jean, II, 3, 9. — [11] Nomb. XX. — [12] II Rois, XXIII, 16. — [13] Juges, VII, 5, 7. — [14] Luc, X, 41, 42. — [15] I Tim., IV, 8. — [16] Ps. VI, 7. — [17] *Ibid.*, LXXVI, 4.

point de blâmer les corporels ordonnés par la règle? Nullement. Mais il faut pratiquer ceux-ci sans omettre les autres. Et dans le cas où on devrait quitter les uns ou les autres, on doit bien plutôt laisser les corporels que les spirituels; car autant l'esprit est supérieur au corps, autant l'exercice spirituel est plus utile que le corporel. Ainsi, en vous autorisant de cette observance corporelle, pour insulter ceux qui ne sont point dans sa pratique, ne vous montrez-vous pas vous-mêmes plus transgresseurs de la règle que les autres, puisque vous arrêtant aux points moins importants, vous vous dispensez de plus graves, auxquels l'Apôtre nous exhorte, en ces termes : *Aspirez aux dons les plus parfaits* [1]? Car, en médisant de vos frères dans une chose dont vous vous glorifiez, vous perdez l'humilité; et en méprisant les autres, vous perdez la charité, qui assurément sont des vertus beaucoup plus excellentes. Vous qui accablez votre corps par des travaux réitérés et durs, qui mortifiez vos membres par les austérités de la règle, vous êtes assurément dans une bonne pratique : mais si celui que vous condamnez, pour n'être pas assujetti au même travail que vous, se livre à un léger exercice corporel qui sert de peu de chose, et que, de plus, il s'applique, mais d'une autre manière que vous, à la pratique de la vertu et de la piété, qui est utile à toutes choses; je vous le demande, quel est de vous deux celui qui garde la règle plus parfaitement? N'est-ce pas le plus parfait qui la garde plus parfaitement? Et le plus parfait des deux, est-il le plus humble, ou celui qui est plus fatigué du travail? N'est-ce pas celui qui a appris de Notre-Seigneur à être doux et humble de cœur [2], et qui avec Marie-Magdeleine a choisi la meilleure part, qui ne lui sera jamais enlevée [3].

14. Si vous croyez que tous ceux qui ont fait profession de la règle, doivent l'observer à la lettre, et si vous ne voulez pas souffrir qu'on en puisse dispenser en la moindre chose; je le déclare, vous ne la gardez ni l'un ni l'autre. Car si celui-là manque en plusieurs choses relatives aux exercices corporels, il est impossible que vous n'y manquiez aussi en quelqu'une. Or, vous savez que celui qui manque en un point est coupable sur tous les autres. Et si vous avouez qu'on y peut, avec dispense, introduire quelque modification, certainement vous la gardez l'un et l'autre, bien que d'une manière différente, vous avec plus d'exactitude, et lui peut-être avec plus de discrétion. Mais je ne prétends pas qu'on doive négliger les choses extérieures, ni que celui qui ne les pratiquerait point, en pourrait aussitôt devenir plus spirituel, puisqu'il est très-difficile et presque impossible d'acquérir ou d'obtenir les choses spirituelles, quoique plus excellentes, autrement que par les corporelles, suivant ce que dit l'Apôtre : *Ce n'est pas le spirituel qui précède, mais l'animal est le premier, et ensuite le spirituel* [1]. Ainsi Jacob ne mérita les embrassements de Rachel qu'il avait tant désirés, qu'après avoir connu Lia. D'où vient que le Psalmiste dit : *Préparez les instruments pour chanter les psaumes, et faites retentir les cymbales* [2]. C'est-à-dire, songez aux choses spirituelles, mais commencez par les corporelles. Mais le plus parfait est celui qui use des unes et des autres dans le temps voulu et avec discrétion.

15. Il faudrait ici finir cet écrit, pour qu'il n'excédât point les limites ordinaires d'une lettre; j'ai suffisamment, et autant que je l'ai pu, réprimandé les religieux de notre Ordre, dont vous vous êtes plaint, mon Père, sous prétexte qu'ils médisaient du vôtre; et je me suis justifié, comme je devais, du faux soupçon qu'on avait conçu sur moi. Mais, parce qu'en même temps que je ne ménage point les nôtres, je paraîtrais bien approuver beaucoup de choses qui se passent chez vous et qui ne conviennent pas; j'ai cru devoir ajouter quelques faits qui, je le sais, ne vous plaisent pas et qui doivent être absolument réprouvés de tous les gens de bien. Car, s'ils paraissent se passer dans l'Ordre, il est certain pourtant qu'ils ne sont point de l'ordre; car il n'est pas d'Ordre qui admette ce qui est déréglé; et ce qui est déréglé n'est point de l'ordre. C'est pour cela qu'on ne doit pas croire que je parle contre mais pour l'Ordre, quand je reprends non pas l'ordre dans les hommes, mais les désordres des hommes. Aussi je ne crains pas en cette occasion d'irriter contre moi ceux qui aiment l'ordre; au contraire, ils trouvent bon, je le pense, que j'entreprenne de faire la guerre aux vices qui leur font horreur. Si je déplais à quelques-uns, certainement ils montrent qu'ils n'aiment point un Ordre, dont ils ne veulent point voir les désordres censurés : et je leur objecterai cette sentence de saint Grégoire le Grand : *Il vaut mieux causer du scandale, que d'abandonner la vérité* [3].

[1] I Cor., XII, 31. — [2] Matth., XI, 29. — [3] Luc, X, 42.

[1] I Cor., XV, 46. — [2] Ps. LXXX, 3. — [3] Hom. VII, sur Ezéch.

CHAPITRE VIII.

IL REPREND FORTEMENT LES ABUS ET LES VICES DE CLUNY, DÉGUISÉS SOUS LE NOM DE VERTUS.

16. On dit, et on le croit, que les saints Pères ont institué ce régime de vie, et que, pour faciliter à plusieurs le salut, ils ont modéré la rigueur de la règle pour les infirmes, et non pas travaillé à la destruction de la règle. Mais Dieu me garde de croire qu'ils aient ordonné ou concédé toutes les vanités et toutes les superfluités que je vois dans la plupart des monastères. Pour moi, je ne puis assez me demander d'où ont donc pu naître parmi les moines tant d'excès dans le boire et le manger, dans les habits et les ameublements, dans leurs chevaux et leurs équipages, et dans la construction des bâtiments; au point qu'on estime l'ordre mieux observé, et la piété plus vive dans les lieux où ces excès sont plus multipliés et plus criants. L'économie passe pour avarice, la sobriété pour austérité, et le silence pour une noire mélancolie. Au contraire, le relâchement est discrétion ; la prodigalité, libéralité; le vain babil, affabilité ; les éclats de rire sont de la gaîté ; la mollesse des vêtements et le faste des chevaux, de l'honnêteté ; le trop grand soin et la superfluité des lits, de la propreté. Se procurer mutuellement ces choses, c'est charité. Mais certainement cette charité détruit la charité, et la discrétion est confondue par une telle discrétion. C'est une miséricorde pleine de cruauté celle qui prend tant de soin du corps, et donne la mort à l'âme. Quelle charité y a-t-il à aimer la chair et à abandonner l'esprit? Quelle discrétion à donner tout au corps et rien à l'âme? Quelle miséricorde de nourrir la servante, et de faire périr la maîtresse? Assurément, ce n'est point pour une pareille miséricorde qu'on doit espérer la miséricorde promise aux miséricordieux de l'Évangile, par la bouche de la Vérité : *Bienheureux ceux qui font miséricorde, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes la miséricorde*[1]. Elle doit plutôt attendre le châtiment que Job, en esprit de prophétie, et non par imprécation, souhaite à cet impie miséricordieux, si j'ose ainsi parler, lorsqu'il dit : *Que sa mémoire soit anéantie, et qu'on le brise comme un bois inutile*[2]. Et il ajoute aussitôt la raison de cette juste peine : *C'est*, dit-il, *qu'il a nourri celle qui était stérile, et qui n'engendrait point, et qu'il n'a point fait de bien à la veuve*[3].

Matth., v, 7 — [2] Job, xxiv, 20, 21. — [3] *Ibid.*

17. Certainement, c'est une miséricorde sans règle et sans raison de donner tous ses soins et ses veilles à l'assouvissement des désirs d'une chair stérile et infructueuse *qui ne sert de rien*[1], selon la parole de notre Seigneur, *et qui ne possèdera jamais le royaume de Dieu*[2], selon l'Apôtre ; et de n'avoir nul souci du conseil salutaire que le Sage nous donne touchant le soin qu'on doit avoir de l'âme, lorsqu'il dit : *Ayez pitié de votre âme en tâchant de plaire à Dieu*[3]. O l'heureuse miséricorde, d'avoir pitié de son âme! Elle vous obtiendra la miséricorde par laquelle vous deviendrez agréables à Dieu. Toute autre que celle-là n'est point une miséricorde, comme j'ai déjà dit, mais plutôt une cruauté ; ce n'est point une charité, mais une pure iniquité ; ce n'est point une discrétion, mais une confusion : c'est nourrir une stérile, incapable d'engendrer, c'est-à-dire, servir aux concupiscences d'une chair inutile, et ne faire aucun bien à la veuve, je veux dire, ne donner aucun secours à l'âme pour cultiver les vertus. Dans cette vie, elle se trouve comme veuve et séparée de son Époux céleste; elle ne laisse pas néanmoins de concevoir et de produire sans cesse, par l'opération du Saint-Esprit, des sentiments immortels capables de conduire un jour à l'héritage céleste et incorruptible, pouvu qu'un pieux ouvrier prenne un soin particulier de les bien cultiver.

18. Cependant cet abus est arrivé à un point, que ces désordres passent maintenant presque partout pour l'ordre même, et que tous, à peu près, vivent ainsi sans aucun reproche ni remords de conscience, quoique d'une manière différente. Car quelques-uns sont dans l'usage de toutes ces choses comme s'ils n'y étaient point, et partant pèchent peu ou point du tout : les uns les pratiquent avec simplicité, d'autres par charité, et d'autres par nécessité. Ceux qui les pratiquent avec simplicité, font ce qu'on leur ordonne, et ils seraient prêts à agir autrement, si on leur commandait d'une autre manière : les autres imitent ceux avec qui ils demeurent, cherchant moins leur propre satisfaction que la conservation de la paix avec leurs frères : les troisièmes n'ont pas la hardiesse de résister au grand nombre de ceux qui sont d'un autre sentiment, et qui soutiennent énergiquement ces usages comme les véritables observances de l'Ordre; de sorte que toutes les fois que ceux-là commencent à retrancher ou à changer quelque chose,

[1] Jean, 6, 64. — [2] 1 Cor., xv, 50. — [3] Eccli, xxx, 24.

selon que la raison le conseille, ceux-ci s'élèvent aussitôt contre eux, et s'y opposent de toutes leurs forces.

CHAPITRE IX.

IL COMPARE L'INTEMPÉRANCE DES MOINES DE CLUNY AVEC L'ABSTINENCE DES ANCIENS MOINES.

19. Qui aurait cru dans les commencements des Ordres monastiques, que les moines auraient pu tomber dans une si grande lâcheté? Ah! combien sommes-nous éloignés de ceux qui vivaient du temps de saint Antoine; car lorsqu'ils se visitaient de temps en temps en esprit de charité, ils se communiquaient mutuellement le pain des âmes avec tant de ferveur, qu'oubliant entièrement la nourriture du corps, ils passaient souvent les journées entières dans le jeûne corporel, tant leurs âmes étaient rassasiées. Le bon ordre voulait qu'on satisfît premièrement la partie la plus digne. On pratiquait la discrétion au degré le plus parfait, en donnant davantage à celle qui est la plus considérable. C'était une véritable charité de nourrir avec tant de soin les âmes pour l'amour desquelles Jésus-Christ a donné sa vie. Mais pour me servir des paroles du grand Apôtre : *Lorsqu'à présent nous nous trouvons ensemble, nous ne mangeons plus cette Cène du Seigneur* [1]. Il ne se trouve plus personne pour demander ce pain céleste, ou le distribuer. On ne s'entretient plus des maximes de la sainte Écriture, ni du salut des âmes; on n'entend que des niaiseries, des plaisanteries et des discours que le vent emporte. Pendant le repas, à mesure que la bouche se remplit de viandes, les oreilles se repaissent de nouvelles qui absorbent l'attention; on ne songe guère à observer la tempérance.

20. Cependant on sert diverses sortes de mets; et au lieu de la viande dont on s'abstient, on double les services de poissons monstrueux. Déjà rassasié de ceux qui ont été servis précédemment, on se jette sur les seconds, comme si l'on n'avait presque point touché aux autres. Tout a été si bien assaisonné par les soins attentifs et l'industrie des cuisiniers, qu'après avoir mangé de quatre ou cinq mets, les premiers morceaux n'empêchent point les derniers, et la satiété ne diminue point l'appétit : l'estomac trompé par la nouveauté des ragoûts, et ayant oublié ceux qu'il a déjà reçus, se porte avec un élan tout nouveau sur les autres, comme s'il était encore à jeun. Le ventre se charge à la vérité sans y prendre garde, mais la diversité le préserve du dégoût. Et comme on dédaigne les choses dans l'état où la nature nous les a présentées, en les diversifiant en plusieurs façons, par le mélange, et en méprisant les saveurs naturelles que Dieu leur a données, on irrite la gourmandise par des goûts sophistiqués, on passe les bornes de la nécessité, et on ne satisfait même pas le plaisir. En effet, qui est celui qui dit c'est assez! En combien de façons change-t-on et tourne-t-on les seuls œufs, sans parler des autres mets? Quelle peine et quel soin ne prend-on point pour les déguiser, les renverser, les rendre mollets, les durcir et les hacher? On les fricasse, on les fait cuire sur le feu, on les farcit, on les brouille ensemble, et quelquefois on les sert tous en particulier. A quoi bon tout cela, si ce n'est pour empêcher le dégoût? On travaille même avec tant d'industrie à métamorphoser l'aspect extérieur des choses, que la vue n'y trouve pas moins son plaisir que le goût. Et quoique l'estomac fasse connaître à sa façon qu'il est suffisamment rempli, la curiosité toutefois n'est pas encore rassasiée. Mais, pendant que les yeux sont pris par les couleurs, et le goût par les saveurs, ce pauvre estomac, pour qui les couleurs sont sans éclat, et les saveurs sans charme, contraint de recevoir tout ce qu'on lui donne, demeure plutôt accablé que fortifié par l'excès de la nourriture.

21. Quant à l'eau pure, qu'en dirai-je, sinon qu'on ne veut pas même la mêler au vin? Tous, tant que nous sommes, aussitôt que nous sommes moines, nous sentons des faiblesses d'estomac, et nous avons un motif de suivre le conseil de l'Apôtre sur *l'usage du vin*; mais on oublie bien aisément qu'il permet seulement d'en boire *un peu* [1]. Et plût à Dieu qu'on se contentât d'une seule sorte de vin, même pur; mais j'ai honte de le dire, et il est encore bien plus honteux de le faire : et si l'on a honte de l'entendre, on ne doit pas rougir de s'en corriger; on voit dans un seul dîner, porter et reporter trois ou quatre tasses demi-pleines, afin que celui qui a le goût le plus fin et qui se connaît mieux à la qualité du vin, ayant flairé plutôt que bu, et touché plutôt qu'avalé plusieurs sortes de vins, choisisse entre tous le plus puissant et le plus délicat. Mais quel prodigieux abus en certains

[1] I Cor., XI, 20.

[1] I Tim., V, 23.

monastères, où, dit-on, la coutume est de donner au réfectoire, les jours de fête, des vins mélangés de miel et remplis d'épices[1]. Quoi ! dirons-nous que ceci a pour but de ménager la faiblesse de l'estomac ? Pour moi, je crois que tout cela ne peut servir qu'à exciter à boire plus souvent et avec plus de volupté. Et quand les veines sont engorgées de ce vin, et palpitantes dans la tête, de quoi est-on capable alors, sinon de passer de la table au lit ? Obligez ces gens-là à se lever pour aller à Matines, vous n'en pourrez tirer que des soupirs au lieu de chant.

22. Et quand j'ai gagné mon lit en cet état, si l'on me demande ce que j'ai, je réponds que je suis incommodé, et je me plains, non pas du péché d'intempérance, mais du dégoût qui m'empêche de manger. Voici encore une chose tout à fait ridicule, si toutefois elle est véritable; elle m'a été rapportée par des personnes qui disaient la savoir très-certainement, et je ne crois pas devoir la passer sous silence. On m'a assuré, dis-je, que plusieurs jeunes moines, forts et robustes, et jouissant d'une parfaite santé, avaient l'habitude de quitter la communauté, et sans être malades, de se retirer à l'infirmerie, et là de manger publiquement de la viande (ce que la règle n'accorde qu'avec peine aux malades et à ceux qui sont tout à fait débiles, pour le rétablissement de leurs forces) ; licence dont le but n'était pas de réparer un corps débilité par des incommodités notables, mais de satisfaire les désirs d'une chair irritée contre l'esprit[2]. Qu'il est prudent et sûr de mettre les armes bas comme si le combat était fini et l'ennemi vaincu, pendant qu'on voit de tous côtés briller et voler les traits d'adversaires furieux et irrités ! Qu'il est prudent et sûr de passer la plus grande partie du temps dans les festins, de se rouler ensuite dans un bon lit ! Quelle lâcheté, ô valeureux soldats, de chercher des viandes délicates et de dormir la grasse matinée, pendant que vos compagnons sont aux prises avec l'ennemi et tout couverts de sang ! Ils veillent jour et nuit, s'efforçant de racheter le temps parce que les jours sont mauvais. Et vous, au contraire, vous passez les nuits à dormir et les jours dans l'oisiveté, perdant inutilement un temps précieux. Quoi ! osez-vous dire que vous êtes en paix, lorsqu'il n'y a point de paix ? Que ne rougissez-vous plutôt du reproche que vous fait l'Apôtre : *Vous n'avez pas encore combattu jusqu'à l'effusion de votre sang*[1]. D'où vient que vous ne vous éveillez point à cet épouvantable coup de tonnerre qui vous menace : *Lorsqu'ils se croiront en paix et en assurance, la mort les surprendra tout à coup, de même que les douleurs de l'enfantement, et ils ne pourront l'éviter*[2]. C'est un remède trop délicat de lier la partie avant qu'elle soit blessée : de plaindre un membre qui n'est pas encore frappé, et d'y porter la main avant qu'il ait reçu le coup : de l'adoucir par les onctions au lieu où il n'a point de douleur, et de mettre une emplâtre à l'endroit qui n'a point été blessé.

23. Enfin, pour distinguer les malades d'avec les sains, on leur ordonne de porter à la main un bâton qui leur est tout à fait nécessaire, afin que cet appui montre une maladie qui ne paraît point à la pâleur ni à la maigreur du visage. Dirais-je que l'on doit rire ou pleurer de ces sortes de niaiseries. Est-ce ainsi que le grand Macaire a vécu ? que saint Basile a enseigné ? Est-ce là ce que saint Antoine a ordonné ? Les Pères de l'Égypte ont-ils agi de cette sorte ? Enfin, les saints Odon, Odilon, Hugues, qu'ils reconnaissent pour les chefs et les maîtres de leur Ordre, ont-ils mené ou prescrit de mener une existence semblable à la leur ? Mais tous ces grands personnages, s'ils ont été des saints, ou plutôt parce qu'ils ont été saints, ne se sont jamais éloignés du sentiment de l'Apôtre, qui dit : *Ayant la nourriture et le vêtement, soyons contents*[3] ; au lieu que, nous autres, nous avons la satiété pour régime et pour vêtements des ornements superflus.

CHAPITRE X.

IL REPREND LE LUXE ET LA BEAUTÉ DES HABITS DANS LES RELIGIEUX.

24. On cherche pour se vêtir, non pas ce qui est plus utile, mais ce qu'on peut trouver de plus délicat; non ce qui est capable de défendre du froid, mais ce qui porte davantage à l'orgueil; non enfin ce qui se peut rencontrer de plus vil[4] selon la règle ; mais ce qui paraît plus beau et plus éclatant pour la vanité. Misérable moine que je suis ! pourquoi suis-je encore en vie et réduit à voir ce mal-

[1] Usage aboli par Pierre le Vénérable (statut II), excepté le Jeudi saint.

[2] Point corrigé encore par Pierre le Vénérable (statut XII). Voir sa lettre (liv. VI, ép. 15, aux prieurs et gardiens de l'Ordre, plus virulente que le langage de saint Bernard.

[1] Hébr., XII, 3. — [2] I Thess., V, 3. — [3] I Tim., VI, 8 — [4] Règle de S. Ben., ch. LV.

heureux état dans lequel notre Ordre est tristement tombé? cet Ordre qui a été le premier dans l'Église, qui a même donné le commencement à l'Église; cet Ordre le plus semblable sur la terre à ceux des Anges dans le ciel; le plus approchant de la Jérusalem céleste qui est notre mère, soit pour la candeur de la chasteté, soit pour l'ardeur de la charité; que les Apôtres ont institué, et que ceux que l'Apôtre appelle si souvent saints, ont commencé. Or comme aucun d'eux ne gardait rien des biens qui lui appartenaient, *on distribuait à chacun ce dont il avait besoin*[1], et non ce qu'il aurait voulu porter par une vanité puérile. Certes, puisque chacun ne recevait que le nécessaire, on ne permettait rien de superflu, à plus forte raison rien de curieux ou de pompeux. *On donnait*, dit le texte sacré, *ce qui était nécessaire*; c'est-à-dire, à l'égard des vêtements, ce qu'il fallait pour couvir la nudité et résister au froid. Pensez-vous qu'on allât chercher des étoffes extraordinaires pour les habits de chaque particulier : ou que chacun eût une mule de deux cents écus pour le porter? Pensez-vous que tous les lits fussent garnis de fourrures et de couvertures de diverses couleurs, lorsqu'on ne donnait à chacun que le pur nécessaire? Pour moi, je ne crois pas qu'on se mît fort en peine du prix, de la couleur, de la bonne façon des habits; puisque tous les soins se bornaient à conserver l'uniformité des mœurs, l'union des esprits et le progrès des vertus. *Tous les fidèles*, dit saint Luc, *n'avaient qu'un cœur et qu'une âme*[2]!

25. Où voit-on maintenant pratiquer cette unité de sentiments? Nous nous répandons au dehors; nous abandonnons les biens véritables et éternels du royaume de Dieu qui est au dedans de nous; nous cherchons au dehors une vaine satisfaction dans les vanités et les folies trompeuses. Et non-seulement nous avons déjà perdu l'antique vertu de notre religion, mais nous n'en retenons même pas l'apparence extérieure. En effet, notre propre habit (je ne puis le dire sans une vive douleur) qui était autrefois une marque de l'humilité des anciens moines, est aujourd'hui un témoignage public de l'orgueil de ceux de ce temps. A peine nos provinces offrent-elles des étoffes assez précieuses pour nous vêtir. Le soldat et le moine se font tailler dans le même drap, l'un un habit de guerre, l'autre un habit de cloître. Il n'est point de séculier, de quelque condition qu'il soit, Roi ou Empereur, qui ne trouvât nos étoffes très-agréables, si elles étaient ajustées à sa commodité et à sa mode.

[1] Act. IV, 35, 32 — [2] *Ibid.*

26. Vous me direz : la religion n'est pas dans l'habit; elle est dans le cœur. C'est très-bien dit. Mais, vous, lorsque, pour acheter la matière d'une robe, vous allez de ville en ville, vous parcourez les marchés, vous hantez les foires, vous entrez dans toutes les boutiques, renversant toutes les marchandises les unes après les autres; vous faites déplier une infinité de pièces d'étoffes; vous les maniez doucement, vous les regardez de près, vous les mettez au grand jour; vous rejetez ce qui vous paraît grossier ou de mauvaise couleur; et, quand vous trouvez une pièce qui vous plaît par sa netteté et son éclat, vous l'achetez à n'importe quel prix; je vous le demande, faites-vous tout cela par un attachement du cœur, ou par simplicité? Et lorsque, contrairement à la règle, vous achetez, non pas ce qui est à plus vil prix, mais ce qui est plus coûteux et plus rare, agissez-vous par ignorance ou de propos délibéré? Certainement ce qui paraît vicieux au dehors, ne peut venir que du fond du cœur. Un cœur vain imprime au corps la marque de sa vanité; et la superfluité extérieure, est un témoignage de la vanité qui règne au dedans. La délicatesse des habits, révèle la mollesse de l'esprit; et on ne prend pas tant de soin de l'agrément du corps, si l'on n'a déjà négligé de cultiver son âme par les vertus.

CHAPITRE XI.

IL DÉCLARE LA CAUSE POUR LAQUELLE LES SUPÉRIEURS NE CORRIGENT POINT LES DÉSORDRES DE LEURS INFÉRIEURS, ET REPREND AIGREMENT LE LUXE ET LA POMPE DES PRÉLATS.

27. Au reste, je m'étonne que la règle rendant le maître responsable de toutes les fautes que les disciples commettent[1], Notre-Seigneur menaçant par son Prophète d'exiger des pasteurs un compte sévère de la vie de tous ceux qui meurent dans le péché[2]; je m'étonne, dis-je, que nos abbés souffrent ces désordres, à moins, oserais-je le dire, qu'ils n'aient pas la hardiesse de reprendre des excès dont ils se sentent coupables. En effet, c'est une indulgence que tout le monde pratique envers soi, de ne pas s'emporter trop contre les autres sur des points dans lesquels

[1] Règle de S. Ben., ch. II. — [2] Ézéch., III, XVIII.

on se traite soi-même avec douceur. Je le dirai donc, oui, je le dirai; on me taxera de présomption, mais je dirai la vérité. Comment la lumière du monde a-t-elle pu s'obscurcir? Comment le sel de la terre est-il devenu insipide? Ceux dont la vie devait servir de route pour arriver à la vie sont devenus aveugles et conducteurs d'aveugles, et par leurs actions, ils nous ont donné l'exemple d'un faste orgueilleux! Car, sans parler des autres choses, quelle humilité y a-t-il à marcher avec tant de pompe et une suite de cavaliers, d'avoir autour de soi un si grand nombre de valets avec des perruques frisées, de sorte que la suite d'un seul abbé suffirait au train raisonnable de deux évêques? Qu'on m'accuse de mensonge, si je n'ai pas vu un abbé qui avait à sa suite plus de soixante chevaux[1]! Vous diriez, à les voir passer, que ce sont de grands seigneurs plutôt que des pères de monastères, et des gouverneurs de provinces plutôt que des directeurs des âmes. On fait porter avec soi le linge de table, les verres, les bassins, les chandeliers et les valises remplies, non de paillasses, mais de belles garnitures de lits. Enfin, l'on ne peut s'éloigner à quatre lieues de sa maison sans transporter tout un équipage, comme si l'on allait à l'armée ou que l'on dût traverser un désert où on ne pourrait rien trouver de ce qui est nécessaire à la vie. Ne pourrait-on pas se servir d'un même vase pour laver les mains et pour boire? Est-ce qu'une chandelle ne pourrait point éclairer si elle n'était dans le chandelier d'or ou d'argent que l'on fait porter? Est-ce que l'on ne pourrait dormir que sur un lit de diverses couleurs ou sous une couverture venue d'un pays étranger? Un même serviteur ne suffirait-il pas pour attacher un cheval à l'écurie, pour servir à table et pour faire les lits? Et pourquoi donc ne portons-nous pas avec nous, afin de nous soulager de tant de peines, tout ce qui est nécessaire pour un si grand nombre de serviteurs et de chevaux, afin de n'être point à charge à nos hôtes?

CHAPITRE XII.

IL BLAME LE LUXE ET L'ABUS DANS LA CONSTRUCTION DES ÉGLISES ET DES ORATOIRES ET DANS LEURS ORNEMENTS ET LEURS PEINTURES.

28. Mais ces désordres sont les moins considérables. Je passe à d'autres bien plus importants, qui ne paraissent moindres que parce qu'ils sont passés en usage. Je ne parle point de la hauteur excessive des oratoires, de leur longueur démesurée, de leur largeur superflue, des ornements somptueux, ni des peintures trop curieuses qui attirant les yeux empêchent les sentiments de dévotion, et me représentent les anciennes façons de la Synagogue des Juifs. Je veux bien qu'on se propose en cela l'honneur de Dieu; néanmoins, en ma qualité de moine, je demande à des moines ce qu'un païen demandait à d'autres païens : *Dites-moi, pontifes, à quoi sert l'or dans le sanctuaire*[1]? Et moi, je vous dis: Pauvres de Jésus-Christ (car je ne m'arrête point à la mesure du vers, mais à son sens) dites-moi, si toutefois vous êtes pauvres, à quoi sert l'or dans votre église? Je sais qu'il y a une autre mesure pour des évêques et une autre pour des moines. Car ceux-là, étant redevables aux sages et aux insensés, tâchent d'exciter la dévotion des peuples grossiers par les ornements matériels, ne le pouvant assez par les spirituels. Mais nous, sortis du milieu de ce peuple, nous qui avons quitté tout ce qui est précieux et agréable dans le monde pour l'amour de Jésus-Christ, nous qui avons regardé comme du fumier tout ce qui est éclat, charme, parfum, douceur, agrément et flatterie des sens, et renoncé enfin à tous les plaisirs du corps pour gagner Jésus-Christ, de qui, je vous prie, prétendons-nous exciter la dévotion? Quel fruit voulons-nous retirer de toutes ces choses? Est-ce l'admiration des insensés, ou la satisfaction des simples? Ou bien plutôt, n'est-ce point que, mêlés aux nations étrangères, nous nous sommes habitués à leurs façons, et que nous adorons encore leurs idoles?

29. Et pour parler ouvertement, n'est-ce point l'avarice, espèce d'idolatrie, qui nous porte à tout cela? Nous nous attachons au don qu'on nous fait, plutôt qu'au fruit qui en doit revenir. Si vous me demandez comment cela se fait? je vous dirai que c'est d'une manière surprenante. Il y a une certaine adresse à semer l'argent qui le multiplie; on le dépense pour l'augmenter, et la profusion en produit l'abondance. La vue de ces vanités somptueuses et surprenantes anime plutôt les spectateurs à offrir leur argent que leurs prières à Dieu. Ainsi les richesses enlèvent les richesses, et l'argent attire l'argent. Et je ne sais d'où vient que plus on voit de richesses, plus on est porté à offrir les siennes. Les yeux se repaissent de

[1] Allusion, dit-on, à Suger, abbé de Saint-Denis.

[1] Perse, Sat., II, 69.

voir les reliques couvertes d'or, et on ouvre aussitôt sa bourse ; on montre un excellent tableau d'un saint ou d'une sainte, et on le croit d'autant plus sacré qu'il a plus d'éclat ; en même temps on s'avance pour le baiser : on exhorte à donner, et on admire bien davantage la beauté du tableau ou du reliquaire que l'on n'en révère la sainteté. De plus, on suspend dans l'église, non pas des couronnes, mais des roues de pierreries, entourées de lampes [1], mais qui n'en sont pas moins brillantes par l'éclat des pierreries qui y sont entremêlées. Enfin, au lieu de chandeliers, on voit de grands arbres d'airain, d'un poids extraordinaire et d'un travail merveilleux, qui ne sont pas plus éclatants par les lumières qu'ils portent, que par les pierreries qui les enrichissent. Quelles intentions pensez-vous qu'on ait dans toutes ces choses-là? la componction des pénitents, ou l'admiration des spectateurs? O vanité des vanités ! mais qui n'est pas moins extravagante que vaine. L'église est éclatante dans ses murailles, et elle est nécessiteuse dans ses pauvres : ses pierres sont revêtues d'or, et ses enfants délaissés dans leur nudité : on contente les yeux des riches aux dépens des pauvres. Les curieux y trouvent leur satisfaction : et les nécessiteux n'y trouvent pas un secours. Pourquoi, du moins, ne respectons-nous pas les images des saints gravées sur le pavé que nous foulons aux pieds ? Souvent l'on crache dans la bouche d'un ange, et quelquefois les passants défigurent tout le visage d'un saint. Si l'on n'a point d'égard à la sainteté de ces images, au moins devrait-on épargner la beauté des couleurs. Pourquoi embellissez-vous ce qui doit être gâté au premier jour? Pourquoi peignez-vous avec la main, ce qu'on doit effacer avec les pieds ? De quoi servent ces belles peintures exposées à la souillure d'une poussière continuelle? En un mot, à quoi bon toutes ces choses chez des pauvres, des moines et des hommes spirituels? A moins peut-être que, pour répondre au vers du poëte cité plus haut, on n'emprunte ces paroles du prophète : *Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison, et le lieu où réside votre gloire* [2]. En ce cas je consens volontiers, et je veux bien qu'on s'en serve dans l'église, puisque dans cette rencontre, quoiqu'elles soient préjudiciables aux personnes vaines et curieuses, elles ne le sont pourtant point aux simples et aux dévots.

30. Du reste, je ne sais à quoi peut servir une quantité de monstres ridicules, une certaine beauté difforme, et une difformité agréable, qui paraît sur tous les murs des cloîtres, aux yeux des frères qui y font la lecture? A quoi bon ces singes immondes, ces lions furieux, ces centaures monstrueux, ces demi-hommes, ces tigres marquetés, ces soldats qui se battent, ces chasseurs qui sonnent du cors? On y voit plusieurs corps sous une même tête, et plusieurs têtes sur un même corps : d'un côté paraît une bête à quatre pieds, avec la queue d'un serpent ; de l'autre la tête d'un quadrupède sur le corps d'un poisson : ailleurs un animal représente un cheval, qui est moitié chèvre par une extrémité, et un autre les cornes en tête, est moitié cheval par le reste du corps. Enfin, on voit partout une si grande et si prodigieuse diversité d'animaux, que les marbres plutôt que les livres pourraient servir de sujet de lecture; et qu'on y passerait plus volontiers toute la journée à admirer chaque ouvrage en particulier, qu'à méditer la loi du Seigneur. Ah ! Dieu, si ces folies ne font pas rougir, pourquoi du moins ne pas regretter une si folle dépense ?

CHAPITRE XIII.

IL RÉSUME LES MOYENS QU'ON DOIT PRENDRE POUR ENTRETENIR MUTUELLEMENT LA CHARITÉ ET LA PAIX : ET IL CENSURE L'INCONSTANCE DE CEUX QUI SORTENT DE LEUR ORDRE.

30. Un sujet aussi étendu que celui-ci me portait à continuer mon discours; mais, mon cher Ogier [1], j'en suis détourné, et par l'inquiétude que me causent mes occupations particulières, et par la précipitation de votre départ, qui ne vous permet ni de rester ici plus longtemps, ni de vous en retourner sans quelque nouveau cahier de mes ouvrages. Je me rends donc à vos désirs, je vous laisse aller et j'abrége mon discours, car il est plus utile de dire peu de chose avec la paix, que d'en produire beaucoup avec scandale. Et Dieu veuille que cet écrit ne scandalise personne! Car je ne doute point qu'en reprenant les désordres, je n'irrite

[1] Pierre le Vénérable défend « qu'à cette grande couronne, « de bronze, d'or ou d'argent, suspendue au milieu du chœur « par une forte chaîne, on allume des cierges, excepté aux « cinq fêtes principales. » Mabillon parle d'une de ces lampes qu'on voyait à Saint-Remi de Reims et qui portait 72 cierges.

[2] Ps. XXXV, 8.

[1] Chanoine régulier à qui sont adressées les lettres 87 et suivantes. (Voir tome Ier, pag. 378). Saint Bernard lui avait soumis son livre ainsi qu'à Guillaume de Saint-Thierry.

ceux qui les commettent. Néanmoins, peut-être avec la permission de Dieu, quelques-uns de ceux que je craindrais d'avoir animés davantage approuveront mon dessein, s'ils sont résolus à se corriger de leurs mauvaises habitudes, à cesser leurs invectives violentes, à retrancher leurs superfluités trop indulgentes; si chacun se tient réservé dans le bien qu'il pratique, sans juger celui qui appartient à une autre observance; si celui qui a déjà reçu la grâce d'être vertueux, ne porte point envie à ceux qui le sont plus que lui : et s'il ne méprise point la vertu de son frère en se croyant meilleur que lui : si ceux qui peuvent mener une vie plus austère, ne se rebutent et ne s'emportent point contre ceux qui en sont incapables : et si ceux aussi qui ne le peuvent, ne regardent point les autres avec une admiration qui les pousse témérairement à les imiter. Car comme ceux qui ont embrassé une règle plus étroite sont apostats s'ils prennent une vie plus douce; ainsi n'est-il pas expédient à toute sorte de personnes de passer des moindres observances aux plus grandes, de peur de tomber dans le précipice.

31. Je le sais, quelques religieux d'autres congrégations et instituts sont venus pour se ranger dans notre Ordre, et, à force d'instances, ils y sont entrés; ils ont ainsi causé du scandale et à leurs frères et à nous, et leur sortie téméraire a mis le trouble parmi les premiers, et leur mauvaise conduite parmi nous; ils ont méprisé avec orgueil ce qu'ils pratiquaient, et entrepris avec témérité ce qu'ils ne pouvaient pas pratiquer : Dieu a fait connaître leur lâcheté par une fin digne de leur peu de courage; ils ont abandonné avec effronterie ce qu'ils avaient entrepris par imprudence, et ils ont été contraints de rentrer honteusement dans le premier état qu'ils avaient trop légèrement quitté. S'ils ont recherché nos monastères, c'était moins dans le désir d'y mieux vivre, que dans l'impatience de demeurer toujours dans leur Ordre : ils montrent véritablement ce qu'ils sont, lorsque par une légèreté inconstante passant de votre Ordre dans le nôtre, et du nôtre retournant dans le vôtre, ils sont pour vous, pour nous et pour tous les gens de bien, un très-grand sujet de scandale. C'est pourquoi, bien que j'en connaisse qui avec la grâce de Dieu ont généreusement commencé, et qui par la continuation de cette même grâce persévèrent avec courage; il est néanmoins beaucoup plus sûr de persévérer dans le bien commencé, que d'en commencer un autre dans lequel on ne peut persévérer. Mais le point qui appelle principalement nos soins, c'est que suivant le conseil de l'Apôtre, *toutes nos actions se fassent dans la charité* [1]. Voilà le sentiment que nous avons de votre Ordre et du nôtre; voilà ce que j'ai l'habitude de dire à nos frères et aux vôtres; c'est de cette façon que je parle, non de vous, mais à vous; et je n'en veux point de meilleurs témoins que vous-mêmes, et tous ceux qui me connaissent. Je loue et je publie les choses qui méritent d'être louées dans vos frères; et si j'en vois qui doivent être reprises, je tâche ordinairement de vous persuader, à vous et à nos autres amis, de travailler à leur correction. Ce n'est point là une détraction, mais l'amour du bien; et c'est ce que je vous prie et vous conjure de pratiquer à notre égard dans toutes les occasions.

Adieu.

[1] I Cor., XVI, 14.

FIN DE L'APOLOGIE A GUILLAUME.

LIVRE

DE SAINT BERNARD, ABBÉ

SUR LA

LOUANGE DE LA NOUVELLE MILICE

ADRESSÉ

AUX SOLDATS DU TEMPLE

PROLOGUE

A Hugues[1], *soldat du Christ, et maître de sa milice, Bernard, abbé de Clairvaux de nom seulement : combattez le bon combat.*

Mon cher Hugues, vous m'avez prié à plusieurs reprises de composer, pour vous et vos frères, une exhortation, et de tourner ma plume contre l'ennemi qu'il n'est défendu d'attaquer avec la lance. Vous ajoutiez que je vous serais d'un grand secours si j'aidais de mes lettres ceux que je ne puis seconder avec les armes. Si j'ai tardé à le faire, ce n'est pas par mépris pour votre supplique : je craignais d'y acquiescer avec légèreté et précipitation, en me chargeant, dans mon inexpérience, d'une tâche qu'un plus habile pouvait mieux remplir, et en rendant moins utile une œuvre nécessaire. Mais, me voyant trompé dans une attente déjà longue, et craignant qu'on n'accusât ma bonne volonté plus que ma capacité, j'ai fait ce que j'ai pu : le lecteur jugera si j'ai réussi. Si mon travail ne plaît pas à tout le monde ou s'il semble incomplet, peu m'importe : j'ai répondu à vos désirs selon mes forces.

[1] Hugues de Paganis, premier grand-maître du Temple.

LIVRE

DE SAINT BERNARD, ABBÉ

SUR

LA LOUANGE DE LA NOUVELLE MILICE

ADRESSÉ

AUX SOLDATS DU TEMPLE [1].

CHAPITRE Ier.

ÉLOGE DE LA NOUVELLE MILICE.

1. Un nouveau genre de milice vient de s'établir sur la terre et dans le pays visité par Celui qui s'est levé d'en-Haut et s'est montré dans la chair. Le lieu d'où sa puissante main a expulsé les princes des ténèbres est aussi celui où ses vaillants extermineront les satellites de l'enfer, les fils dispersés de l'incrédulité. Ainsi, aujourd'hui encore, il rachète son peuple et il nous ménage un puissant moyen de salut dans la maison de David, son serviteur. Voici, dis-je, un genre de milice nouveau et inconnu jusqu'ici, dans lequel on combat doublement, et contre la chair et le sang, et contre les puissances spirituelles et malfaisantes. Lutter avec les seules forces corporelles contre un ennemi corporel n'est ni extraordinaire ni rare ; guerroyer avec l'énergie de l'âme contre les vices et les démons, c'est chose digne d'éloges, mais qui n'a rien de surprenant, puisque le monde est rempli de moines. Mais, quand l'homme unit ces deux vies, ceint sa vaillante épée, se décore de son noble baudrier, comment ne pas admirer ce qui est évidemment si rare ? C'est un intrépide soldat protégé de toutes parts celui qui revêt son corps d'une armure de fer et son âme de la cuirasse de la foi. Couvert de ces armes, il ne redoute ni homme ni démon. Il n'appréhende pas la mort, lui qui désire mourir. Et que peut-il craindre dans la vie ou dans la mort, lui pour qui Jésus-Christ est la vie, et la mort un gain? Il demeure de grand cœur et avec confiance ici-bas, mais il soupire après l'heure de sa dissolution qui le réunira au Christ : condition bien préférable à la première. Avancez donc résolûment, soldats de Jésus-Christ; repoussez avec intrépidité les ennemis de la Croix, et soyez assurés que ni la vie ni la mort ne sauraient vous séparer de la charité de Dieu qui est en Jésus-Christ; dans tous les périls, dites-vous à vous-mêmes : *Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur* [1]. Quelle gloire quand ils reviennent vainqueurs du combat! Quelle felicité quand ils meurent martyrs dans la lutte! Réjouis-toi, athlète généreux de vivre et de vaincre dans le Seigneur : mais réjouis-toi davantage si la mort te réunit à lui ! La vie a ses fruits, et la victoire sa gloire : mais une mort sainte l'emporte sur tout. Car si bienheureux sont ceux qui meurent dans le Seigneur, ceux qui meurent pour lui ne le sont-ils pas davantage !

2. Qu'elle arrive sur un lit ou sur un champ de bataille, la mort des saints est toujours précieuse devant Dieu. Mais si elle arrive dans un combat, son prix s'accroît avec

[1] Voir tome Ier, *Vie de S. Bernard*, pag. 92, l'occasion et la date de cet opuscule.

[1] Rom., XIV, 8.

sa gloire. Que la vie est sûre quand la conscience est pure! Oui, quelle vie sûre quand on attend la mort sans la craindre, quand on la souhaite même doucement, et qu'on la reçoit pieusement! O milice vraiment sainte et à l'abri des deux périls qui menacent les soldats, quand Jésus-Christ n'est pas la cause pour laquelle ils combattent! En effet, toutes les fois que vous en venez aux mains, vous engagé dans la milice séculière, vous avez à craindre ou de ravir à l'ennemi la vie corporelle, et à vous-même la vie de l'âme: ou d'être tué par votre adversaire dans votre corps et votre âme. Car c'est aux dispositions du cœur plutôt qu'à l'issue du combat qu'il faut mesurer le péril ou la victoire du chrétien. La cause du combattant est-elle bonne? le résultat de la lutte ne peut être mauvais, comme la fin de la guerre ne saurait être jugée bonne si la cause n'en est pas juste, ni l'intention droite. Vous aviez la volonté de tuer: vous êtes tué; vous mourez homicide. Vous avez le dessus, et vous tuez dans le désir de vaincre et de vous venger: vous vivez homicide. Mais, vivant ou mort, vainqueur ou vaincu, ce n'est pas un profit d'être homicide. Malheureuse la victoire qui vous élève au-dessus d'un homme et qui vous assujettit à un vice. Si la colère ou l'orgueil vous dominent, vous vous glorifiez vainement d'avoir vaincu un homme. Il en est cependant qui tuent pour se sauver, plutôt que par l'ardeur de la vengeance ou l'orgueil de la victoire; mais ce n'est pas encore là une bonne victoire, quoique de deux maux, la mort corporelle ou la mort spirituelle, le premier soit le moindre. La mort physique n'entraîne pas celle de l'âme, tandis que l'âme qui pèche est frappée de mort.

CHAPITRE II.

DE LA MILICE SÉCULIERE.

3. Quelle est donc la fin, quel est le fruit de cette milice ou plutôt de cette malice séculière, si celui qui donne la mort pèche mortellement, et si celui qui la reçoit périt éternellement? Car, pour user des paroles de l'Apôtre, *et celui qui laboure doit labourer, et celui qui foule doit fouler, dans l'espérance de recueillir quelques fruits* [1]. Quelle erreur étonnante, ô soldats, quelle fureur insoutenable, de combattre avec tant de fatigues et de frais, pour ne recueillir que la mort ou le crime! Vous couvrez vos chevaux de soie, vous les entourez de je ne sais quelles étoffes qui flottent autour d'eux; vous peignez vos lances, vos boucliers, vos selles; vous entourez d'or, d'argent et de pierreries, les mors et les éperons. Et avec cette pompe, saisis d'une honteuse fureur et d'une intrépide stupeur, vous courez à la mort [1]. Sont-ce là des insignes guerriers ou des ornements de femmes? Est-ce que le trait de l'ennemi respectera cet or, épargnera ces pierreries ou sera arrêté par la soie? Vous en avez fait souvent l'expérience: trois choses sont nécessaires au soldat vaillant, l'adresse et la prudence pour se conserver, la célérité pour courir, la promptitude pour frapper; et vous, au contraire, vous voilez vos yeux en nourrissant votre chevelure à la façon des femmes; vous embarrassez vos pieds dans de longues et larges robes; vous ensevelissez vos mains délicates et tendres dans des manches amples et flottantes. Ajoutez à cela les terreurs de conscience inspirées par les motifs légers et frivoles qui ont poussé à une si périlleuse milice. Car ce qui allume la guerre entre vous et suscite vos querelles, c'est une colère déraisonnable, c'est le désir d'une vaine gloire ou la cupidité qui aspire à une possession terrestre. Or, est-on en sûreté quand on donne la mort ou qu'on périt pour de pareilles causes?

[1] I Cor., IX, 10.

CHAPITRE III.

4. Pour les soldats du Christ, ils combattent les combats du Seigneur en toute sûreté, sans avoir à craindre le péché, s'ils tuent l'ennemi, ni le péril, s'ils sont tués; car la mort qu'on donne ou qu'on endure pour le Christ n'est pas coupable et mérite une grande gloire [2], puisque la première sert Jésus-Christ, et l'autre le donne. Jésus-Christ, en effet, agrée volontiers la mort d'un ennemi dont on tire juste vengeance, et se donne plus volontiers à son soldat comme une consolation. Le soldat de Jésus Christ tue donc avec sûreté, et il meurt avec plus de sûreté encore. En mourant, il sert ses propres intérêts; en donnant la mort, il sert ceux du Christ, car ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive. Il est le ministre de Dieu pour châtier les méchants et protéger les bons. Quand il ôte la vie à un méchant, il n'est pas homicide: il est le vengeur du Christ sur ceux qui commettent le mal, et le défenseur des chrétiens.

[1] La règle des Templiers défendait tout ce luxe; ch. XXXVII, 38. — [2] « Les frères du Temple sont à peu près les seuls qui fassent des guerres légitimes », disait Jean de Salisbury. Polycrat., liv. VII, ch. XXI.

vient-il à périr? il n'est pas mort, il est parvenu au terme. La mort qu'il donne est le profit du Christ; celle qu'il reçoit est la sienne. Le chrétien se glorifie de la mort d'un payen, parce que Jésus-Christ lui-même en est glorifié; la mort d'un chrétien met à jour la libéralité de Jésus-Christ, puisque le soldat n'est tiré de cette vie que pour recevoir sa récompense. Le juste se réjouira donc toujours à son occasion en voyant la vengeance divine. Et de lui l'homme dira : Oui, *il y a des fruits pour le juste, et il est un Dieu qui leur rend justice sur la terre* [1]. Il ne faudrait pas cependant tuer les payens si on pouvait les arrêter autrement et les empêcher d'attaquer et d'opprimer les fidèles Mais maintenant mieux vaut les détruire que de laisser les pécheurs écraser les justes, dans la crainte que les justes aussi n'étendent leurs mains vers l'iniquité.

5. Eh! quoi? si l'usage de l'épée est totalement interdit au chrétien, pourquoi donc le héraut du Sauveur prescrit-il seulement aux soldats de se contenter de leur paye [2], au lieu de leur interdire tout à fait la milice? Mais si cela est permis, du moins à ceux qui ont été établis dans ce but, et qui n'ont pas embrassé une profession plus parfaite, à qui ce droit appartient-il plus justement qu'aux mains qui gardent la ville de Sion pour notre défense commune, afin que l'expulsion des transgresseurs de la loi laisse entrer la nation sainte, fidèle dépositaire de la vérité? Qu'on chasse donc les payens qui veulent la guerre; qu'on retranche ces peuples qui jettent parmi nous le trouble; que tous les ouvriers d'iniquité disparaissent de la cité de Dieu : ils brûlent de ravir au peuple chrétien les richesses inestimables déposées à Jérusalem, de souiller une terre sainte et de posséder en héritage le sanctuaire de Dieu. Que les fidèles tirent donc contre eux le double glaive [3], pour détruire toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, qui est la foi des chrétiens, et *que les gentils ne disent pas : Où est leur Dieu* [4]?

6. Leur expulsion ramènera dans son héritage et sa maison Celui qui, irrité, disait dans l'Évangile : *Voilà que votre demeure deviendra déserte et abandonnée* [5], et qui fait entendre cette plainte par le Prophète : *J'ai délaissé ma maison et mon héritage* [6]. Il réalisera cette prophétie : *Le Seigneur a racheté son peuple et l'a délivré; ils viendront se réjouir sur la montagne de Sion dans les biens du Seigneur* [1]. Tressaille, ô Jérusalem, et reconnais le temps de ta visite; chantez et louez Dieu, déserts de Jérusalem, car le Seigneur a consolé son peuple, il a racheté la cité sainte : il a préparé son bras sous les yeux des peuples. Tu étais tombée, ô vierge d'Israël, et il n'y avait personne pour te relever. Lève-toi, maintenant, lève-toi de la poussière, fille de Sion captive. Oui, lève-toi; tiens-toi en haut, et vois la félicité qui t'arrive de ton Dieu. On ne t'appellera plus délaissée; la terre que tu habites ne sera plus désolée : car le Seigneur a mis en toi ses complaisances, et voilà que tu seras habitée. Porte les yeux autour de toi, et vois tous ceux qui se rassemblent pour aller vers toi. C'est le ciel qui t'adresse ce secours : et par lui va se réaliser cette antique promesse : *Je te rendrai l'orgueil des siècles, et leur joie de génération en génération : tu succeras le lait des nations, et tu seras allaitée à la mamelle des rois* [2]. *Comme une mère console ses fils, ainsi je vous consolerai dans Jérusalem* [3]. Voyez-vous comme la nouvelle milice trouve son approbation dans ces appels antiques, et comme nous voyons réalisé dans la cité du Dieu des vertus ce que nous avions ouï dire? Cependant, l'interprétation littérale ne doit pas nuire au sens spirituel, qui nous fait espérer pour l'éternité, toutes les promesses prophétiques que nous avons appliquées à ce temps. Il ne faut pas que le spectacle qui frappe nos yeux fasse évanouir notre foi : qu'une faible réalité diminue les richesses de l'espérance, ni que le présent nous prive de l'avenir. La gloire temporelle de la cité terrestre consolide les biens célestes au lieu de les détruire, pourvu que nous voyions en elle une figure assurée de notre mère qui est au ciel.

CHAPITRE IV.

DE LA VIE DES SOLDATS DU CHRIST.

7. Mais pour l'exemple, ou plutôt pour la confusion des soldats qui sont au service du démon et non de Dieu, décrivons brièvement les mœurs et la vie des chevaliers du Christ, et leur conduite à la guerre, afin de montrer la différence de la milice divine et de la milice séculière. Premièrement, la discipline les accompagne partout, jamais l'obéissance n'est méprisée, car, au témoignage de l'Écriture, *le fils indiscipliné périra* [4], *et c'est une espèce de magie de ne vouloir pas se soumettre, et résister, c'est le*

[1] Ps. LVII, 12. — [2] Luc, III, 14 — [3] V. *de la Considération*, liv. IV, ch. III, n° 7. — [4] Ps. CXIII, 12.— [5] Matth., XXIII, 38. — [6] Jérém., XII, 7.

[1] Jérém., XXXI, 11, 12. — [2] Isaïe, LX, 15, 16.— [3] *Ibid.*, LXVI, 13. — [4] Eccli., XXII, 3.

crime de l'idolâtrie[1]. On va et on vient à la voix de celui qui commande, on met l'habit qu'il donne, on n'a point d'autre vêtement ni d'autre nourriture que ce qu'on reçoit de lui. Dans le régime de vie et la manière de s'habiller, on fuit toute superfluité, on se borne au nécessaire. On vit ensemble dans une douce charité et dans la sobriété, sans femmes et sans enfants. Et afin de pratiquer la perfection évangélique, les chevaliers habitent ensemble, n'ayant rien en propre, et attentifs à conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix. Vous diriez que toute cette multitude d'hommes n'a qu'un cœur et une âme, tant chacun est empressé de suivre non sa volonté personnelle, mais la volonté de celui qui commande. Jamais ils ne demeurent oisifs, ou n'errent çà et là conduits par la curiosité. Quand ils ne sont point à la guerre (ce qui est rare), pour ne point manger indignement leur pain, ils réparent leurs armes et leurs vêtements, renouvellent les objets vieillis, les remettent en ordre, et font tout ce que leur prescrit ou la volonté du maître ou la nécessité. Parmi eux aucune distinction de personne ; on a égard à la vertu et non à la noblesse. Ils se préviennent d'honneur, ils portent mutuellement leurs fardeaux, et accomplissent ainsi la loi de Jésus-Christ. Toute faute est punie : parole légère, action inutile, rire immodéré, murmure même léger. Ils détestent les échecs et les dés, ont en horreur la chasse aux bêtes et aux oiseaux. Les mimes, les faiseurs de tours, les comédiens, les chants bouffons, les spectacles, tout cela est, à leurs yeux, vanités et folies qu'ils dédaignent. Ils se coupent les cheveux, sachant que selon l'Apôtre, c'est une honte pour l'homme de nourrir sa chevelure. Point de parure, rarement de bains ; on les voit plus souvent la chevelure en désordre et tout couverts de poussière, bronzés par leur cuirasse et par la chaleur.

8. A l'approche de la guerre, ils se revêtent de foi au dedans, au dehors de fer et non d'or, afin qu'armés plus qu'ornés, ils jettent la terreur parmi les ennemis, sans exciter leur avarice. Ils aiment des chevaux vigoureux et rapides, car ils cherchent le combat et non une parade, la victoire et non la gloire, et ils sont plus jaloux d'exciter l'effroi que l'admiration. Ensuite sans trouble, sans impétuosité désordonnée, sans emportement léger, mais avec prudence et avec précaution, ils se mettent en rang et en bataille, à l'exemple de leurs devanciers d'Israël. Vrais Israélites, en effet, ils marchent pacifiques au combat. Mais une fois la lutte commencée, ils laissent là cette douce attitude et semblent s'écrier : *Seigneur, n'ai-je pas une haine profonde pour ceux qui vous haïssent, et vos ennemis n'excitent-ils pas mon indignation*[1]. Ils se jettent sur leurs adversaires comme des lions sur des brebis, et, malgré leur petit nombre, ils ne redoutent ni la multitude ni la férocité des barbares. Ils ne comptent pas sur leur force ; c'est du Dieu des armées qu'ils attendent la victoire, car ils croient, selon la maxime de Judas Macchabée, qu'il lui est facile de livrer en quelques mains un ennemi nombreux, de renverser indifféremment un petit nombre ou un nombre considérable, car la victoire ne dépend pas de l'étendue de l'armée, mais de la bravoure qui vient du ciel[2]. C'est ce qu'ils ont souvent expérimenté, en sorte qu'un d'entre eux a poursuivi mille ennemis, et deux en ont mis dix mille en fuite. Par une alliance admirable et singulière, on les voit plus doux que des agneaux et plus terribles que des lions, en sorte qu'on ne sait comment les appeler, moines ou soldats, ou plutôt ils méritent ces deux noms, ayant la douceur du religieux et la vaillance du guerrier. Que dire ici, sinon que c'est l'œuvre du Seigneur, œuvre merveilleuse à nos yeux ! Dieu s'est choisi ces soldats, il s'est rassemblé des extrémités de la terre ces ministres, pris parmi les plus forts d'Israël, pour garder avec une vigilante fidélité le lit du vrai Salomon, c'est-à-dire le Saint-Sépulcre, eux qui tiennent le glaive à la main et qui sont exercés aux combats[3].

CHAPITRE V.

DU TEMPLE.

9. Il y a à Jérusalem un temple où ils habitent ensemble, dont la structure, mais non la gloire, est inférieure au temple ancien et fameux de Salomon. Toute la magnificence de celui-ci consistait en des choses corruptibles : l'or, l'argent, les pierres bien taillées et des bois de toute sorte. L'autre temple a pour beauté et pour ornements la piété et la religion de ceux qui l'habitent, et leur vie régulière. L'un attirait les regards par la variété de ses couleurs, l'autre est vénérable par les vertus et les actions saintes qui s'y pratiquent, car la sainteté convient à la maison d'un Dieu qui trouve plus de joie dans les bonnes mœurs que

[1] I Rois, xv, 23

[1] Ps. cxxxviii, 21. — [2] I Macch., iii, 18, 19. — [3] Ps. cxii, 5.

dans les marbres bien polis, et qui préfère les âmes pures aux lambris dorés. Cependant la façade de ce temple est ornée d'armes et non de pierres précieuses, et, à la place de ces antiques couronnes d'or, pendent des boucliers qui couvrent les murs, et au lieu de candélabres, d'encensoirs, de coupes, la maison est remplie de freins, de selles et de lances. Tous ces objets prouvent que nos soldats ont pour la maison de Dieu le zèle dont brûlait leur Chef quand sa main sacrée armée d'un fouet de cordes chassa du temple les marchands, renversa l'argent des changeurs et les comptoirs des marchands de colombes [1], indigné de voir souiller par de pareils commerces la demeure de la prière. Touchée de cet exemple de son Roi, cette pieuse armée estimant une indignité plus grande et plus intolérable encore que les Lieux saints soient souillés par les infidèles, s'y est établie avec des armes et des chevaux, et après avoir éloigné cette flétrissure de la maison sainte, ainsi que la fureur tyrannique des infidèles, jour et nuit elle s'y livre à des fonctions honnêtes et utiles. Elle honore le temple de Dieu par des hommages attentifs et sincères, elle y offre dans une dévotion constante, non la chair des animaux selon le rit antique, mais des hosties vraiment pacifiques, la charité fraternelle, l'humble obéissance et la pauvreté volontaire.

10. Voilà ce qui se passe à Jérusalem, et ce qui tient le monde attentif. Les îles l'entendent raconter, les peuples lointains l'écoutent, et de l'Orient et de l'Occident ils se soulèvent comme un torrent glorieux, comme un fleuve impétueux dont les flots réjouissent la cité de Dieu. Et, spectacle plus doux et plus utile ! dans cette affluence qui se dirige vers les saints Lieux, vous ne rencontrerez guère que des scélérats, des impies, des ravisseurs, des sacrilèges, des homicides, des parjures et des adultères. Comme leur départ produit un double avantage, il cause une double joie : ils font plaisir et à ceux dont ils s'éloignent, et à ceux au secours desquels ils courent. Ils se rendent partout utiles, ici en aidant, là en n'opprimant plus. L'Égypte se réjouit de leur départ; la montagne de Sion et les filles de Juda, de leur protection. La première se félicite d'avoir échappé à leur main, la seconde d'être sauvée par elle. L'une perd volontiers de cruels dévastateurs, l'autre reçoit avec bonheur de fidèles défenseurs. Ce qui fait la consolation de celle-ci est la salutaire désolation de celle-là. C'est ainsi que le Christ se venge de ses ennemis, en triomphant avec autant de gloire que de puissance non-seulement d'eux mais par eux. Quelle joie, et quelle utilité ! de ceux qui furent longtemps ses adversaires, il tire des défenseurs; des soldats, de ses ennemis. Ainsi il fit, de Saul le persécuteur, Paul le prédicateur [1]. Je ne m'étonne donc pas si la cour céleste, au témoignage du Sauveur, ressent plus de joie d'un pécheur qui fait pénitence, que de nombreux justes qui n'ont pas besoin de pénitence; puisque la conversion du pécheur et du méchant est aussi utile que sa vie précédente avait été nuisible.

11. Salut donc, Cité sainte, que le Très-Haut lui-même a consacrée son tabernacle, à l'aide de laquelle il a, dans ton sein, sauvé une si longue génération. Salut, cité du Roi où les merveilles les plus douces n'ont jamais manqué ! Salut, maîtresse des nations, reine des provinces, propriété des patriarches, mère des prophètes et des apôtres, initiatrice de la foi, gloire du peuple chrétien, que Dieu dès le principe a laissé attaquer pour que tu devinsses aux hommes forts une occasion de vertu et de salut. Salut, terre de promission, où coulaient le lait et le miel réservés jadis à tes habitants; aujourd'hui, tu verses sur le monde entier des remèdes salutaires et des aliments de vie. Terre bonne, excellente ; dans ton sein fécond tu as reçu le grain céleste tombé du cœur du Père, et tu as engendré de cette semence divine une immense moisson de martyrs; et tu as produit dans le monde entier, en fidèles, des fruits abondants qui ont rendu trente, soixante et cent pour un. Rassasiés et comme engraissés de tes douceurs innombrables, ils exhalent la mémoire de tes suavités, ceux qui t'ont vue ; ils redisent jusqu'aux extrémités de la terre la magnificence de ta gloire, à ceux qui n'ont pas eu le même bonheur : ils leur racontent les prodiges qui se font en toi. On a dit de toi des merveilles, cité de Dieu ; mais des délices qui te remplissent, exposons ici quelque chose à la louange et à la gloire de ton nom.

CHAPITRE VI.

DE BETHLÉEM [2].

12. Avant tout vous avez pour la réfection des âmes saintes, la maison du Pain, Bethléem, où le Dieu descendu du ciel et né d'une Vierge

[1] Jean, II, 15.

[1] Act. 9. — [2] Jusqu'à la fin du Traité, S. Bernard expose le sens mystique des Lieux saints.

est apparu pain vivant. Une crèche est montrée à des animaux saisis de respect, et dans la crèche une herbe recueillie d'un pré virginal, afin qu'ainsi le bœuf reconnaisse son maître, et l'âne l'étable de son possesseur. Car toute chair est comme l'herbe, et sa gloire pareille à celle de la fleur [1]. Or l'homme, n'ayant pas compris l'honneur de sa création, s'est assimilé aux êtres sans raison, et est devenu pareil à eux [2]. Le Verbe, pain des anges, est devenu la nourriture des bêtes afin qu'il puisse ruminer le pain de la chair, celui qui ne savait plus se nourrir du pain du Verbe, jusqu'à ce qu'enfin rendu à sa première dignité par l'Homme-Dieu, et de l'animalité ramené à l'humanité, il puisse dire avec saint Paul : *Si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette façon* [3]. Langage que peut vraiment seul tenir celui à qui il a été dit comme à Pierre : *Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie : la chair ne sert de rien* [4]. Celui qui dans la parole a trouvé la vie de Jésus-Christ ne cherche plus la chair; il est du nombre de ces heureux qui ont cru sans avoir vu [5]. L'enfant seul a besoin de lait ; l'animal seul, d'herbage. Mais celui qui ne pèche pas en parole, est un homme parfait, capable de supporter une nourriture solide, et il mange le pain de la parole sans inconvénient bien qu'à la sueur de son front. C'est sûrement et sans scandale qu'il prêche la sagesse entre les parfaits, adressant un enseignement spirituel aux spirituels : et aux âmes encore dans l'enfance ou dans l'animalité, il se garde bien de proposer seulement Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Cependant c'est la même nourriture tirée des pâturages célestes qui est ruminée doucement par l'animal et mangée par l'homme : et elle est une force pour l'homme et un aliment pour l'enfant.

CHAPITRE VII.

DE NAZARETH.

13. On y voit aussi Nazareth qui signifie fleur ; le Dieu né à Bethléem y a été nourri pendant son enfance, comme le fruit se forme de la fleur : afin que le parfum de la fleur précédât la saveur du fruit, que cette liqueur dont le charme avait embaumé les prophètes, se répandît dans les apôtres, et que les Juifs s'étant contentés d'aspirer légèrement son odeur, les chrétiens, se nourrissent de sa substance. Cependant, Nathanaël avait deviné que cette fleur était plus douce que tous les aromates ; aussi disait-il : *De Nazareth peut-il venir quelque chose de bon?* Mais il ne s'arrêta pas seulement à l'arôme de la fleur, il suivit Philippe qui lui disait : *Venez et voyez* [1]. Il y a plus : séduit par cette douceur, qui accroissait ses désirs, conduit par l'odeur même, il vint sans délai jusqu'au fruit, jaloux de faire une expérience plus complète des suavités qu'il avait pressenties, et de goûter enfin le fruit dont il avait de loin respiré le parfum. N'y aurait-il pas, dans l'action d'Isaac respirant l'odeur de son fils, quelque trait avec ce qui nous occupe? L'Écriture dit de lui : *Dès qu'il sentit le parfum des habits de Jacob : Voilà, dit-il, que l'odeur de mon fils est l'odeur d'un champ bien rempli que le Seigneur a béni* [2]. Il sentit le parfum du vêtement, mais sans reconnaître celui qui en était couvert. Réjoui de la seule odeur de l'habit, comme de celle d'une fleur, il ne sentit pas la douceur du fruit caché, et ne connut ni l'élection de son fils, ni le mystère qu'elle renfermait. A quoi ce trait se rapporte-t-il? Le vêtement de l'esprit, c'est la lettre et la chair du Verbe. Le juif ne voit pas même aujourd'hui le Verbe dans la chair, la divinité dans l'Homme, et sous l'enveloppe de la lettre il ne découvre pas le sens spirituel. Il touche au dehors la peau de chevreau, image du plus grand, c'est-à-dire du premier et de l'antique pécheur, sans arriver à saisir la vérité nue. Ce n'est pas dans la chair du péché, mais dans la ressemblance d'une chair de péché que s'est montré Celui qui venait ôter le péché du monde et non le commettre, et aussi pour cette cause qu'il n'a pas cachée, *afin que ceux qui ne voient pas voient enfin, et que ceux qui voient soient aveuglés* [3]. Trompé par cette ressemblance, le prophète, aveuglé jusqu'aujourd'hui, bénit Celui qu'il ignore, en ne reconnaissant pas à ses miracles Celui dont les Livres saints lui parlent. Et celui qu'il touche de ses mains, en le liant, le flagellant, le chargeant de soufflets, il ne le comprend pas même à sa résurrection ; car s'ils l'avaient connu ils n'auraient pas crucifié le Dieu de la gloire [4]. Parcourons aussi rapidement les autres Lieux saints ; sinon tous, quelques-uns du moins. Si nous sommes incapables de les admirer chacun en détail, il faut au moins rappeler brièvement les plus remarquables.

[1] Isaïe, XL, 6. — [2] Ps. XLVIII, 2. — [3] II Cor., V, 16. — [4] Jean, VI, 64. — [5] *Ibid.*, XX 29.

[1] Jean, I, 46. — [2] Gen., XXVII, 27. — [3] Jean, IX, 39. — [4] I Cor., II, 8

CHAPITRE VIII.

DE LA MONTAGNE DES OLIVIERS ET DE LA VALLÉE DE JOSAPHAT.

14. On monte à la colline des Oliviers, on descend à la vallée de Josaphat, afin que vous pensiez aux richesses de la miséricorde divine, de façon à ne pas oublier les sévérités du jugement; car, si les bontés de Dieu sont immenses, ses jugements sont un abîme insondable et doivent le faire redouter des hommes. David nous montre la montagne des Oliviers, quand il dit : *Vous sauverez, Seigneur, les animaux et les hommes selon l'abondance de votre miséricorde;* et dans le même psaume, il nous rappelle la vallée du jugement : *Que le pied de l'orgueil ne vienne pas jusqu'à moi, et que la main du pécheur ne m'ébranle point*[1]. C'est le précipice qu'il redoute, comme il l'avoue dans un autre psaume, quand il fait cette prière : *Percez ma chair de votre crainte, car j'ai tremblé à la pensée de vos jugements*[2]. L'orgueilleux tombe en cette vallée et se brise, l'humble descend sans péril. L'orgueilleux cherche une excuse à son péché, l'humble l'avoue, sachant que Dieu ne le jugera pas deux fois; car, si nous nous jugeons nous-mêmes, nous ne serons pas jugés[3].

15. Or l'orgueilleux, oubliant combien il est terrible de tomber dans les mains du Dieu vivant, s'échappe facilement en paroles malignes destinées à couvrir ses fautes et à les envelopper d'excuses. Malice profonde, en effet, d'être sans pitié pour vous-même et de repousser le seul remède après le péché, la confession; de cacher du feu dans son sein au lieu de le rejeter, et de prêter l'oreille à ce conseil du Sage : *Ayez pitié de votre âme en vous rendant agréable à Dieu*[4]. Celui qui est méchant pour lui-même, pour qui sera-t-il bon? Maintenant c'est le jugement du monde, maintenant le prince de ce monde sera chassé[5] de votre cœur si, en vous humiliant, vous vous jugez vous-même. Il y aura le jugement du Ciel, quand Dieu convoquera le ciel et la terre pour discerner son peuple[6]. Il faut craindre d'être alors repoussé avec Satan et ses anges, si toutefois on ne nous trouve pas déjà jugés. L'homme spirituel qui juge tout n'est jugé par personne[7]. C'est pourquoi le jugement commence par la maison de Dieu, afin qu'à son arrivée le juge trouve déjà jugés ceux qu'il reconnaît pour être à lui, et qu'il n'ait plus à les juger encore, quand il viendra juger ceux qui ne partagent pas les travaux des hommes et ne sont point flagellés avec eux[1]

[1] Ps. XXXV, 7, 12. — [2] *Ibid.*, CXVIII, 120. — [3] I Cor., XI, 31. — [4] Eccli., XXX, 24. — [5] Jean, XII, 31. — [6] Ps, IXL, 4. — [7] I Cor, II, 15.

CHAPITRE IX.

DU JOURDAIN.

16. Comme le Jourdain reçoit joyeusement en son sein les chrétiens, lui qui a la gloire d'avoir été consacré par le baptême de Jésus-Christ! Ah! il se trompait ce lépreux syrien qui préférait aux eaux d'Israël je ne sais plus quelles eaux de Damas[2], puisque notre Jourdain a si souvent prouvé son obéissance à Dieu en arrêtant ses flots impétueux devant Élie, Élisée[3], ou, pour rappeler un souvenir plus ancien, devant Josué et tout le peuple, en leur livrant un passage à pieds secs[4]. Quel fleuve l'emporte sur celui que la Trinité a consacré par sa présence visible? Là, on a entendu le Père, on a vu l'Esprit-Saint, et le Fils qui a été baptisé. La vertu ressentie en son corps par Naaman[5], docile au conseil du Prophète, tout le peuple fidèle la ressent en son âme sur l'ordre de Jésus-Christ.

CHAPITRE X.

LE CALVAIRE.

17. On va ensuite au Calvaire, où le véritable Élie, objet de la raillerie d'enfants insensés, a conquis aux siens une joie éternelle : *Me voilà, moi, et les enfants que le Seigneur m'a donnés*[6]. Enfants excellents que le prophète, par opposition à la malice des autres, excite à louer Dieu : *Enfants, louez le Seigneur*, dit-il, *louez le nom du Seigneur*[7]; afin que les lèvres des enfants saints et encore à la mamelle payassent ce tribut de louanges refusé par les envieux dont il se plaint en ces termes : *J'ai nourri des fils, je les ai élevés : ils m'ont méprisé*[8]. Notre Sauveur est donc monté sur la croix, exposé au monde pour le monde même : le visage découvert et le front nu, il a expié nos crimes, sans rougir de la honte d'une mort infâme, sans redouter la douleur cruelle d'un affreux supplice, pour nous arracher à un opprobre éternel et nous rendre à la gloire. Eh!

[1] Ps. LXXII, 5. — [2] IV Rois, V, 12. — [3] *Ibid.*, II. — [4] Josué, III. — [5] IV Rois, V, 14. — [6] Isaïe, VIII, 18. — [7] Ps. CXII, 1. — [8] Isaïe, I, 2.

pourquoi donc rougirait-il, lui qui a lavé nos péchés, non comme on lave avec de l'eau des souillures dont on garde les traces, mais à la façon du soleil qui dessèche la fange sans rien perdre de sa pureté? Il est, en effet, la sagesse de Dieu dont la pureté pénètre partout.

CHAPITRE XI.

DU SÉPULCRE.

18. Entre ces lieux si saints et si aimables, le Sépulcre tient la première place, et on ressent une dévotion bien plus vive dans l'endroit où Jésus-Christ a reposé après sa mort, que dans ceux où il a conversé : le souvenir de sa mort porte à la piété, plus encore que celui de sa vie. Le premier est plus austère, le second plus doux ; le repos et le sommeil du Christ flattent l'infirmité humaine plus que le travail de sa vie, et la tranquillité de sa tombe, plus que la perfection de sa conduite. La vie du Christ est la règle de la mienne ; sa mort est ma rédemption. L'une a instruit ma vie, l'autre a détruit la mort. Sa vie est laborieuse, mais sa mort précieuse ; et l'une et l'autre m'étaient nécessaires. Car, de quelle utilité pouvait m'être sa mort, si je vivais mal, ou sa vie, si je mourais pour être damné? Est-ce que la mort de Jésus-Christ sauve aujourd'hui de la mort éternelle ceux dont la vie est criminelle jusqu'à la fin, et la sainteté de sa vie a-t-elle délivré les saints Patriarches morts avant Jésus-Christ? selon cette parole : *Quel est l'homme qui vivra et ne verra pas sa mort, et qui sauvera son âme de l'enfer*[1] ? Maintenant, ces deux choses nous étant nécessaires, une vie pieuse et une mort sûre, il nous a, par sa vie, appris à vivre, et sa mort a fait la sûreté de la nôtre. Car il est mort pour ressusciter, et il a donné à ceux qui meurent l'espérance de la résurrection. Il a ajouté un troisième bienfait : le pardon de nos péchés, bienfait sans lequel les autres étaient impuissants. Car, pour ce qui regarde la vraie et souveraine béatitude, quelle rectitude de vie, ou quelle étendue pouvait servir à l'homme enchaîné dans les liens du péché originel? Le péché a donc précédé et la mort est venue à sa suite : si l'homme eût évité le mal, jamais il n'eût connu la mort.

19. En péchant il a donc perdu la vie et rencontré la mort : c'est ce que Dieu lui avait prédit, et la justice voulait que l'homme coupable mourût. Eh ! quoi de plus juste en effet que la peine du talion? Dieu est la vie de l'âme, et l'âme est la vie du corps. En péchant volontairement, l'homme a volontairement perdu la vie : qu'il perde donc aussi malgré lui la puissance qu'elle a de vivifier. Il a repoussé spontanément la vie en refusant de vivre : qu'il n'ait donc pas la vertu de communiquer la vie à qui ou autant qu'il veut. L'âme a refusé d'être gouvernée par Dieu : qu'elle ne puisse plus gouverner le corps ; elle n'obéit plus à son supérieur ; pourquoi commanderait-elle à son inférieur? Le Créateur a trouvé la révolte dans sa créature : que l'âme trouve son serviteur révolté contre elle. L'homme a transgressé la loi divine : qu'il sente donc en lui une autre loi, la loi des membres opposée à la loi de l'esprit, et qui le captive sous la loi du péché[1]. Or, le péché nous sépare de Dieu comme il est écrit[2] : que la mort sépare donc notre corps de nous. L'âme ne s'est éloignée de Dieu qu'en péchant : le corps la quittera en mourant. Peut-elle se plaindre de la rigueur du châtiment? Elle n'endure de la part du corps son sujet, que le traitement dont elle est coupable envers son Auteur. Rien de plus naturel, la mort a produit la mort ; la mort spirituelle a enfanté la mort corporelle ; la mort qui était un crime a entraîné la mort qui est une peine ; la mort volontaire est suivie de la mort nécessaire.

20. L'homme étant condamné dans sa double nature à cette double mort, l'une spirituelle et volontaire, l'autre corporelle et nécessaire, le Dieu-Homme, dans sa puissance et sa bonté y a remédié par sa mort une et spontanée. Par elle, il a condamné les deux nôtres, et il en devait être ainsi. En effet, de ces deux morts, l'une étant pour nous une faute, l'autre un châtiment, Jesus-Christ s'est chargé du châtiment sans que la faute l'atteignît ; et en mourant volontairement pour nous en son corps seulement il nous a mérité la vie et la justice. S'il n'eût pas souffert corporellement il n'eût pas payé notre dette, et si sa mort n'avait été volontaire, elle eût été sans mérite. Maintenant si, comme nous l'avons dit, le péché entraîne la mort, et si la mort est due au péché, Jésus-Christ nous remettant le péché et mourant pour les pécheurs, les conséquences du péché sont détruites et notre dette payée.

21. Du reste, comment savons-nous que Jésus-Christ peut remettre les péchés? Nous le savons parce que nous savons qu'il est Dieu, et qu'il peut tout ce qu'il veut. Et comment

[1] Ps. LXXXVIII, 49.

[1] Rom., VII, 23 — [2] Isaïe, LIX, 2.

savons-nous qu'il est Dieu ? Ses miracles le prouvent : il fait des œuvres impossibles à d'autres ; je ne parle pas ici des oracles des prophètes, ni de ce témoignage de la voix du Père descendu sur lui du sein de la gloire. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Si Dieu nous justifie, qui nous condamnera ? S'il est le seul à qui nous adressions cet aveu : *J'ai péché contre vous seul* [1], qui mieux que lui, qui sans lui peut nous remettre le péché commis contre lui ? Comment ne le pourrait-il pas, lui qui peut tout ? Je puis, si je le veux, pardonner la faute dont je suis l'objet : et Dieu ne le pourrait pas ? Si donc le Tout-Puissant peut, et peut seul remettre les péchés, lui, contre qui ils sont commis, heureux celui à qui il n'imputera pas de péché ! Nous avons donc vu que le Christ tient de sa divinité la vertu de remettre les péchés.

22. Or, qui doutera qu'il ne le veuille ? Après avoir revêtu notre chair et subi la mort, il nous refuserait sa justice ? Il nous la refuserait, lui volontairement incarné, volontairement assujetti à la souffrance, volontairement mort ? Ah ! son humanité est là pour établir qu'il veut ce que sa divinité nous a montré être en sa puissance. Mais quel motif nous fait espérer qu'il a détruit la mort ? C'est qu'il l'a endurée sans la mériter. Comment exigerait-on encore de nous une dette qu'il a acquittée pour nous ? Par le don de sa justice il a détruit les suites de la mort ; il en a payé la dette, et nous a rendu la vie. Ainsi la mort de la mort même ramène la vie, comme la destruction du péché ramène la justice. Or, dans la mort de Jésus-Christ, la mort est chassée et la justice de Jésus nous est imputée. Mais comment un Dieu a-t-il pu mourir ? C'est qu'il était aussi homme. Comment sa mort a-t-elle profité à d'autres ? C'est qu'il était juste. Homme, il a été capable de mourir ; et comme il était juste sa mort ne pouvait rester stérile. La mort du pécheur ne suffit pas à payer pour un autre, car chacun meure pour lui même. Mais celui qui n'a pas à mourir pour lui-même, doit-il le faire inutilement pour autrui ? Plus indignement meurt celui qui ne l'a pas mérité, plus justement vit celui pour lequel il meurt.

23. Mais, direz-vous, quelle est cette justice qui sacrifie le juste pour l'impie ? Ce n'est pas justice, c'est miséricorde ; s'il s'agissait de justice, il ne mourrait plus gratuitement, mais par obligation ; et si sa mort était obligée, il mourrait, lui, mais celui pour lequel il le ferait ne vivrait pas. Cependant s'il n'y a pas ici justice, rien n'y est pourtant contre la justice, sinon Dieu ne pourrait être à la fois juste et miséricordieux. Mais s'il n'y a pas d'injustice à ce que le juste satisfasse pour le coupable, comment un seul peut-il payer pour plusieurs ? Car il semble qu'il suffirait à la justice, qu'un homme mourant pour un autre homme lui rendît la vie ? Que l'Apôtre réponde à cette difficulté : *Comme c'est*, dit-il, *par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation : ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie ; car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul* [1]. Mais peut-être que si un seul a pu rendre à plusieurs la justice, il a été incapable de leur rendre la vie : *Par un homme la mort*, dit encore l'Apôtre, *et par un homme la vie : et comme tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés en Jésus-Christ* [2]. Eh quoi ! un seul a péché, et tous sont coupables ; et l'innocence d'un seul ne profiterait qu'à un seul ? Le péché d'un seul a causé la mort de tous ; et la justice d'un seul ne rendrait la vie qu'à un ? La justice divine serait donc plus forte pour condamner que pour restaurer ? Et Adam aurait été plus puissant dans le mal que Jésus-Christ dans le bien ? Le péché d'Adam me sera imputé, et la justice du Christ ne deviendra pas ma propriété ? La désobéissance du premier m'a perdu, et l'obéissance du second ne me servirait pas ?

24. Mais, dites-vous, nous avons tous justement contracté le péché d'Adam en qui nous avons péché ; car, quand il s'est rendu coupable nous étions en lui, et nous sommes tous issus de sa chair par la concupiscence charnelle. Or, nous naissons avec plus de vérité encore de Dieu selon l'esprit, que d'Adam selon la chair ; et selon cet esprit, nous avons été, en Jésus-Christ bien avant d'être, selon la chair, en Adam, si toutefois, nous avons la confiance d'être mis au nombre de ceux dont l'Apôtre dit : *Il nous a choisis en lui* (c'est le Père qui a choisi dans le Fils) *avant la création du monde* [3]. Qu'ils soient aussi nés de Dieu, c'est ce qu'atteste l'évangéliste saint Jean, en ces termes : *Ils ne sont nés ni du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu* [4] ; et dans une de ses épîtres, il ajoute : *Quiconque est né de Dieu ne pèche pas parce que la génération céleste le conserve* [5]. Mais, dites-vous, c'est la

[1] Ps. L, 6.

[1] Rom., V, 18, 19. — [2] I Cor., XV, 21, 22. — [3] Ephés, I, 4. [4] Jean, I, 13. — [5] I Jean, III, 9.

concupiscence charnelle qui perpétue la chair : et le péché, que nous sentons dans cette chair, prouve bien que, selon la chair, nous descendons d'un pécheur. Pour cette génération spirituelle, elle est sentie non, dans la chair, mais dans le cœur, par ceux-là uniquement qui peuvent dire avec saint Paul : *Nous avons le sens du Christ* [1] ; et ils sentent bien y avoir fait des progrès qui leur permettent de dire avec confiance : *L'Esprit lui-même rend témoignage au nôtre, que nous sommes fils de Dieu* [2] ; *nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'Esprit qui est de Dieu afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits* [3]. La charité est donc répandue dans nos cœurs par l'Esprit de Dieu ; comme la concupiscence, greffée en nos membres, nous vient d'Adam par la chair, et de même que cette concupiscence descendue du père de nos corps ne quitte pas la chair durant cette vie mortelle, ainsi la charité issue du Père des esprits est toujours dans l'intention des vrais fils de Dieu.

25. Nés de Dieu, élus en Jésus-Christ, est-il juste que la génération humaine et terrestre nous devienne plus fatale que la génération divine et céleste ne nous est avantageuse ? que la succession du sang l'emporte sur le choix de Dieu, et que la concupiscence passée en nous ici-bas prescrive contre ses éternels desseins ? Si la mort nous est venue d'un seul homme, pourquoi la vie ne nous viendrait-elle pas d'un autre homme, et d'un homme comme celui-ci ? Si nous mourons tous en Adam, pourquoi le Christ par sa puissance ne nous rendrait-il pas la vie ? Car il *n'en est pas du don comme du péché : nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grâce de Jésus-Christ après plusieurs péchés* [3]. Jésus-Christ a donc pu remettre les péchés puisqu'il est Dieu, et mourir puisqu'il est homme, et en mourant acquitter la dette de la mort, puisqu'il est juste. Et quoique seul, il suffira à rendre la justice et la vie à tous les hommes, puisque le péché et la mort sont sortis d'un seul pour perdre le genre humain.

26. C'est encore une sagesse nécessaire qui a retardé sa mort, et lui a fait mener pendant quelque temps une vie humaine, au milieu des hommes. C'était afin que ses discours nous excitassent à l'amour des biens invisibles, que ses miracles servissent de preuve à la foi et de règle aux mœurs. Sous les yeux mortels un Dieu-Homme a vécu dans la sobriété, la justice et la piété, a prêché la vérité, a opéré des prodiges, a souffert des traitements indignes : qu'à ces bienfaits se joigne la grâce de la rémission des péchés, c'est-à-dire que Jésus-Christ nous les remette gratuitement, et voilà consommée l'œuvre de notre salut. Ne craignez pas que cette puissance de rémission manque à Dieu, ou qu'il ne veuille pas en user lui qui a tant souffert pour les pécheurs ; pourvu, toutefois, que nous nous montrions empressés d'imiter ses exemples et de vénérer ses miracles, que nous ne soyons ni incrédules à sa doctrine, ni ingrats envers ses souffrances.

27. Ainsi en Jésus-Christ tout est puissant, tout est salutaire, tout est nécessaire : sa faiblesse nous est aussi profitable que sa majesté ; car si sa puissance divine a brisé le joug du péché, l'infirmité de sa chair mortelle a, dans sa mort, détruit les droits de la mort même : aussi l'Apôtre dit-il très-bien que l'*infirmité de Dieu est plus forte que les hommes* [1]. Et cette folie par laquelle il lui a plû de sauver le monde et de confondre la sagesse mondaine et ses partisans, qui l'a porté lui Dieu égal à Dieu, à s'anéantir en faveur de l'esclave, lui riche, à se faire pauvre pour nous, lui immense, à se faire petit, à cacher sa grandeur sous l'humilité, sa puissance sous la faiblesse, à sentir la faim, la fatigue, et à s'assujettir à tant de douleurs par choix et non par nécessité ; cette sorte de folie, dis-je, n'a-t-elle pas été pour nous la route de la prudence, la forme de la justice, et le modèle de la sainteté ? Ce qui fait dire encore à l'Apôtre : *La folie de Dieu est plus sage que les hommes* [2]. La mort nous a donc affranchis de la mort, la vie de l'erreur, et la grâce du péché. Par sa justice, la mort a triomphé, car étant juste et payant ce qu'il ne devait pas, il a mérité de reconquérir ce qu'il avait perdu. La sagesse de sa vie est devenue pour nous une leçon et un miroir de vie et de discipline ; et sa grâce, nous l'avons dit, a remis nos péchés par cette puissance qui fait tout ce qu'elle veut. La mort de Jésus-Christ est donc la mort de ma mort, puisqu'il est mort afin que je vive. Eh quoi ! Celui par qui la vie meurt n'aurait pas la vie ? Et qui donc, sous la conduite de la Sagesse, craindrait de s'égarer dans le chemin des bonnes mœurs, ou dans la connaissance de la vérité ? Et comment resterait-il coupable celui qui a été absous par la justice ? Jesus-Christ, dans l'Evan-

[1] 1 Cor., II, 16. — [2] Rom., VIII, 16. — [3] 1 Cor., II, 12. — [4] Rom., V, 15, 16.

[1] 1 Cor., I, 25. — [2] *Ibid.*

gile, déclare lui-même qu'il est la vie : *Je suis la vie*[1], dit-il ; et l'Apôtre nous montre qu'il est justice et sagesse quand il dit : *Il a été fait pour nous justice et sagesse par Dieu le Père*[2].

28. Si donc la loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus nous a délivrés de la loi du péché et de la mort, pourquoi mourons-nous encore, et ne sommes-nous pas de suite revêtus d'immortalité? C'est afin que la vérité de Dieu soit accomplie. Dieu aime la miséricorde et la vérité[3] : l'homme doit donc mourir, puisque Dieu en a proclamé la nécessité ; et il doit ressusciter, afin que Dieu ne paraisse pas oublier sa miséricorde. Ainsi la mort bien que n'ayant plus sur nous un empire perpétuel, subsiste pourtant provisoirement en nous, pour la vérité de Dieu ; comme le péché, bien que ne régnant plus sur notre corps mortel, n'en a pas totalement disparu. Ainsi Paul se glorifie d'être en partie affranchi de la loi du péché et de la mort ; et d'un autre coté, il se plaint du joug d'une autre loi, soit lorsqu'il pousse ce cri : *Je trouve une autre loi dans mes membres*[4], soit lorsqu'il gémit sous le poids d'une loi de mort, soupirant après l'affranchissement de son corps[5].

29. Que ces pensées, ou d'autres analogues soient suggérées à des esprits chrétiens par le souvenir du sépulcre de Jésus-Christ ; je crois que celui qui le contemple doit recevoir en lui la douce infusion d'une vive dévotion, et recueillir un grand profit en considérant de ses yeux le lieu où le Seigneur a reposé. Si le corps de Jésus-Christ n'y est plus, nos mystères le remplissent toujours ; oui, nos mystères, si nous embrassons aussi ardemment que nous croyons sans hésiter ce que dit l'Apôtre : *Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle : car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de la mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection*[6]. Quelle douceur pour des pèlerins, après les fatigues d'une longue route, après les périls de la terre et de la mer, de se reposer enfin dans l'endroit où leur Dieu s'est reposé lui-même ! Je crois que la joie leur ôte alors tout sentiment de fatigue, tout souvenir de leurs dépenses : ils ont trouvé le prix de leurs labeurs et de leur course, et, selon le mot de l'Écriture, *ils sont dans les transports quand ils trouvent le sépulcre*[1]. Ce n'est ni le hazard, ni le mobile de l'opinion, qui ont donné tout à coup à ce tombeau sa célébrité. Plusieurs siècles à l'avance, Isaïe avait prédit en termes clairs : *En ce jour-là, le rejeton de Jessé sera exposé devant tous les peuples comme un étendard : les nations le prieront, et son sépulcre sera glorieux*[2]. Nous voyons réalisé l'oracle du prophète ; et dans le spectacle nouveau placé sous nos yeux, voilà l'antique annonce que nous lisions. Ainsi sa nouveauté nous réjouit, et l'ancienneté de la prophétie en accroît l'autorité. Mais assez sur le Sépulcre.

[1] Jean, XIV, 6. — [2] I Cor., I, 30. — [3] Ps. LXXXVIII, 12. — [4] Rom., VII, 28. — [5] *Ibid.*, VIII, 23. — [6] Rom., VI, 4, 5.

CHAPITRE XII.

DE BETPHAGE.

30. Que dirai-je de Betphage, bourgade sacerdotale que j'allais oublier, et qui renferme le mystère de la confession et du ministère sacerdotal ? Betphagé signifie : Maison de la Bouche. Or il est écrit : *La parole est près, elle est dans votre bouche et dans votre cœur*[3]. Souvenez-vous que vous avez cette parole non dans un seul de ces organes, mais dans tous les deux. En effet, la parole, dans le cœur du pécheur, produit un repentir salutaire ; la parole, dans la bouche, fait disparaître toute confusion funeste, qui serait un obstacle à la confession nécessaire ; car l'Écriture dit : *Il y a une honte qui produit le péché et une honte qui produit la gloire*[4]. C'est une pudeur louable de rougir d'avoir mal fait et de pécher encore, et même, en l'absence de tout témoin humain, d'avoir pour la présence de Dieu un respect d'autant plus vrai, que Dieu est infiniment plus pur que l'homme, et que le péche l'offense d'autant plus, que Dieu est infiniment éloigné de tout mal. Une honte de ce genre écarte l'opprobre, prépare la gloire, empêche tout à fait le péché, ou le punit par la pénitence et le chasse par la confession ; si toutefois notre gloire est le témoignage de notre conscience. La honte donc empêche-t-elle l'aveu d'une faute qui torture ? c'est une honte coupable, qui ôte à la conscience sa gloire, puisqu'au mal que la componction s'efforce de tirer des abîmes du cœur, une pudeur absurde ferme le passage des lèvres, quand il faudrait s'écrier avec David : *Non, Seigneur, vous le savez, je ne fermerai pas mes lèvres*[5]. Le saint roi se réprimandant lui-même au sujet de cette honte in-

[1] Job, III, 22. — [2] Isaïe, XI, 10. — [3] Deutér., XXX, 14. — [4] Eccli., IV, 25. — [5] Ps. XXXIX, 10.

sensée et déraisonnable, disait : *Parce que je me suis tû, mes os ont vieilli* [1]. Aussi souhaite-t-il que Dieu mette une garde à ses lèvres [2], afin de les ouvrir à l'aveu et de les fermer à l'excuse. C'est ce qu'il demande clairement au Seigneur, sachant bien que la confession et la magnificence sont ses œuvres [3]. Ne taire ni notre malice, ni la magnificence de la bonté et de la puissance divines, c'est le bien qui résulte de la double confession ; mais c'est aussi un don de Dieu. C'est pourquoi David dit : *Ne laissez pas aller mon cœur à des paroles malignes, ni chercher des excuses à mes péchés* [4]. Il faut donc que les prêtres, ministres de la parole, soient ici bien attentifs, qu'ils adressent aux cœurs coupables une parole de crainte et de contrition, sans les éloigner de la confession ; qu'ils les ouvrent sans fermer les lèvres ; mais qu'ils n'absolvent pas un pécheur même contrit s'il ne s'est confessé, car on croit de cœur pour la justice, mais la confession de bouche est nécessaire au salut ; sinon la confession qui vient d'un mort est inutile, parce que le mort est comme s'il n'était pas [5]. Celui qui a la parole dans la bouche sans l'avoir aussi au cœur est ou un hypocrite ou un homme léger ; et qui l'a au cœur sans l'avoir sur les lèvres est une âme ou orgueilleuse ou timide.

CHAPITRE XIII.

31. Bien que je me hâte, je ne dois pas passer tout à fait sous silence, la maison de l'obéissance, Bethanie, la bourgade de Marie et de Marthe, où Lazare fut ressuscité, où nous trouvons la figure des deux vies, de l'admirable clémence de Dieu envers les pécheurs, et de la vertu d'obéissance jointe aux fruits de la pénitence. Bornons-nous à dire brièvement que ni le zèle d'une sainte activité, ni le repos de la sainte contemplation, ni les larmes de la pénitence ne sauraient, hors de Béthanie, plaire à Celui qui a aimé l'obéissance au point de mourir plutôt que de la perdre, s'étant rendu obéissant à son Père jusqu'à la mort. Ce sont là les richesses de la parole du Seigneur que la parole prophétique nous promettait : *Le Seigneur consolera Sion et ses ruines ; il changera sa solitude en délices ; et son désert deviendra le jardin du Seigneur : on y rencontrera la joie, les transports, l'action de grâces et la louange* [1]. Ces délices du monde, ce trésor céleste, cet héritage des peuples fidèles, sont, mes frères, confiés à votre foi, à votre prudence et à votre courage. Or vous sauvegardez sincèrement et fidèlement ce divin dépôt, si, au lieu de vous appuyer sur votre sagesse et votre courage, vous ne comptez que sur le secours de Dieu, vous souvenant que ce n'est pas par sa propre force que l'homme est soutenu, et disant avec le Prophète : *Le Seigneur est mon appui* [2] ; et encore : *C'est pour vous que je conserverai ma force, parce que vous êtes mon défenseur ; la miséricorde de mon Dieu me préviendra* [3] ; ou encore : *Seigneur, donnez la gloire non à nous, mais à votre nom* [4], afin qu'il soit béni en tout Celui qui dresse vos mains au combat, et vos doigts à manier l'épée [5].

[1] Ps. XXVI, 3. — [2] *Ibid*, CXL, 3. — [3] *Ibid.*, CX, 3. — [4] *Ibid.*, CXL, 4. — [5] Eccli., XVII, 26

[1] Isaïe, LI, 3. — [2] Ps. XVII, 2. — [3] *Ibid.*, LVIII, 10, 11. — [4] *Ibid.*, CXIII, 9. — [5] *Ibid.*, CXLIII, 1.

FIN DE L'EXHORTATION AUX SOLDATS DU TEMPLE.

TRAITÉ

DES

DIVERS DEGRÉS DE L'HUMILITÉ

ET DE L'ORGUEIL

PRÉFACE

Vous m'avez prié, Geoffroi, mon frère, de vous exposer, en un traité assez étendu, les degrés d'humilité dont j'ai entretenu nos frères. Voulant répondre dignement à une demande qui le méritait, et craignant de ne le pouvoir, je me suis rappelé le conseil de l'Évangile, et avant de commencer je me suis recueilli pour voir si j'aurais de quoi achever mon édifice [1]. La charité ayant dissipé ma crainte de voir mon œuvre inachevée tourner à ma confusion, j'en ai ressenti une autre tout opposée, et j'ai plus redouté la gloire du succès que la honte d'un échec. Placé ainsi entre la crainte et la charité, comme en un carrefour, j'ai longtemps hésité quelle route je devais prendre : j'appréhendais de paraître peu humble en parlant utilement de l'humilité; et d'être inutile en me taisant par modestie. Ces deux routes n'étant pas sûres, et obligé pourtant d'en suivre une, j'ai préféré vous communiquer le fruit de mes entretiens (s'ils en ont quelqu'un), plutôt que de m'abriter dans le port du silence. J'espérais que si vous approuviez ma parole, vos prières me défendraient de l'orgueil ; que si au contraire (et c'est mon avis), mon travail ne méritait pas votre suffrage, mon orgueil serait sans motif.

[1] Luc XIV, 28.

TRAITÉ

DES

DIVERS DEGRÉS DE L'HUMILITÉ

ET DE L'ORGUEIL*.

CHAPITRE Ier.

JÉSUS-CHRIST EST LA ROUTE D'HUMILITÉ QUI MÈNE A LA VÉRITÉ.

1. Ayant à traiter des degrés d'humilité que saint Benoît nous propose de gravir plutôt que de compter [1], je veux d'abord indiquer, si je le puis, le point où ils doivent nous conduire, afin qu'ayant connu le fruit qui nous attend au but, les fatigues de la montée soient moins pénibles. C'est pourquoi le Seigneur nous propose, avec le labeur de la route, la récompense du labeur. *Je suis*, dit-il, *la voie, la vérité et la vie* [1]. Il appelle voie l'humilité qui mène à la vérité. L'une est le travail, l'autre est le fruit de ce travail. Eh! comment savez-vous donc, direz-vous, que Jésus-Christ parle ici de l'humilité, puisque son langage est indéterminé : *Je suis la voie?* Écoutez ce qui est plus clair : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* [2]. Il se donne donc lui-même comme modèle d'humilité et type de douceur. Si vous l'imitez, au lieu de marcher dans les ténèbres vous aurez la lumière de vie [3]. Et qu'est-ce que la lumière de vie, sinon la vérité, qui éclairant tout homme venant en ce monde montre où réside la vie véritable? Aussi après avoir dit : *Je suis la voie et la vérité*, ajoute-t-il : *et la vie;* comme s'il disait : Je suis la voie qui mène à la vérité : je suis la vérité qui promet la vie, et je suis la vie que je donne. *La vie éternelle,* dit-il encore, *consiste à vous connaître, vous, le vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé* [4]. Ou encore, c'est comme si vous disiez : je considère la route, à savoir l'humilité; je désire le fruit qui est l'humilité : mais si la fatigue de la route est si grande que je ne puisse parvenir au terme désiré ? Il vous répondra : *Je suis la*

* Ce traité est le premier ouvrage composé par saint Bernard, comme il le dit lui-même (lettre 18) [1]. Il paraît avoir été écrit vers 1125 ; il est adressé à Geoffroi, prieur de Clairvaux et plus tard évêque de Langres. Cet opuscule a donné lieu de la part du saint Docteur à la rétractation suivante : « Ayant cité dans cet opuscule ce passage de l'Evangile où « Notre-Seigneur a dit ignorer le jour du dernier jugement [2], « et m'en étant servi pour établir et appuyer une opinion, j'ai « mis ce que j'ai vu ensuite n'être pas dans le texte sacré. Ce « texte porte seulement : *Le Fils ne sait pas.* Trompé, mais « sans intention de tromper les autres, oubliant la lettre mais « non le sens, j'ai ajouté : le Fils de l'homme lui-même ne sait « pas. Partant de là pour établir ma thèse, j'ai essayé d'as- « seoir une assertion vraie sur un texte inexact. J'ai reconnu « l'erreur de ce traité longtemps après que la publication l'avait « fait transcrire par beaucoup de mains ; il ne m'était pas facile « de poursuivre l'erreur à travers tant de copies. J'ai donc eu « recours au remède de la confession. Dans un autre endroit [3], « j'ai avancé sur les Séraphins une opinion que je n'ai reçue « de personne ni lue nulle part. Le lecteur remarquera que je « l'ai fait avec mesure, et en me servant du terme « je crois » : « je n'ai entendu donner qu'à titre d'opinion ce que je ne pou- « vais établir par l'Écriture d'une façon certaine. J'ai donné à « l'opuscule ce titre : *Des degrés de l'humilité.* Comme j'y « expose et j'y décris moins les degrés de l'humilité que ceux « de l'orgueil, il pourra être critiqué des lecteurs moins réflé- « chis, et moins attentifs à la raison de ce titre, que j'ai pris « soin de donner brièvement à la fin de cet opuscule. »

[1] Règle de S. Ben., ch. VII.

[1] Tom Ier pag. 328. — [2] Chap. III, n. 10. — [3] Chap. X, n. 35.

[1] Jean, XIV, 6. — [2] Matth., XI, 29. — [3] Jean, VIII, 12 — [4] *Ibid.*, XVII, 3.

voie, c'est-à-dire, le viatique qui vous soutiendra sur le chemin. Aux voyageurs errants et ignorants de leur route il crie donc : *Je suis la voie ;* à ceux qui doutent et qui ne croient pas : *Je suis la vérité ;* a ceux qui montent, mais que la fatigue atteint : *Je suis la vie.* C'est assez montrer, je pense, d'après le texte évangélique, que la connaissance de la vérité est le fruit de l'humilité. Écoutez un autre texte : *Je vous rends grâces, ô Père, Dieu du ciel et de la terre de ce que vous avez caché ces choses*, c'est-à-dire les secrets de la vérité, *aux sages et aux habiles, et de ce que vous les avez révélées aux petits* [1], c'est-à-dire aux humbles. Ce qui fait voir que la vérité cachée à l'orgueil est dévoilée à l'humilité.

2. Or on peut définir l'humilité : Une vertu par laquelle l'homme, ayant de lui-même une véritable connaissance, se méprise. Cette définition convient à ceux dont le cœur, par des ascensions graduelles, avance de vertu en vertu, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus au comble de l'humilité, d'où, comme s'ils étaient placés sur la montagne de Sion, ils aperçoivent la *vérité. Le législateur donnera sa bénédiction* [2], est-il dit : car celui qui a donné la loi, bénira aussi les efforts de ceux qui l'observent : après avoir fait un précepte de l'humilité, il conduira jusqu'à la vérité. Et quel est le législateur? sinon le Seigneur plein de douceur et de droiture, qui a donné une loi à ceux qui pèchent dans leur route [3]. Et ceux qui pèchent dans la voie sont ceux qui abandonnent la vérité. Mais sont-ils, même alors, délaissés par la bonté divine? Le Seigneur, plein de mansuétude et d'équité à leur égard, leur donne pour loi la route de l'humilite qui les ramène à la connaissance de la vérité. Il leur ménage l'occasion de se sauver, car il est doux ; mais il leur impose la règle et la discipline, car il est juste. Sa bonté ne les laisse pas périr ; mais sa droiture n'oublie pas de les punir.

CHAPITRE II.

AVEC QUEL FRUIT ON GRAVIT LES DEGRÉS DE L'HUMILITÉ.

3. Dans cette loi qui ramène à la vérité, saint Benoît distingue douze degrés : afin que, comme les dix préceptes de la loi avec la double circoncision (ce qui donne le nombre douze) conduisent au Christ, ainsi en gravissant ces douze degrés on atteigne la vérité. Cette échelle

[1] Luc, x, 21. — [2] Ps. LXXXVI, 6, 8. — [3] Ps. XXIV, 8.

montrée à Jacob, comme symbole de l'humilité, et sur laquelle le Seigneur parut appuyé [1], que signifie-t-elle, sinon que dans la perfection de l'humilité se rencontre la connaissance de la vérité? Du sommet de l'échelle, Dieu considérait les enfants des hommes, comme la Vérité dont les yeux ne veulent pas plus tromper qu'ils ne savent être trompés : il cherchait s'il y avait sur la terre quelque âme intelligente et occupée de Dieu. De cette hauteur ne vous semble-t-il pas crier et dire à ceux qui le cherchent (et il connaît ceux qui sont à lui) : *Venez à moi, vous qui me désirez, et remplissez-vous de mes fruits* [2] ! Ou : *Venez à moi vous qui travaillez et êtes chargés, et je vous soulagerai* [3]. Venez, dit-il. Et où donc? A moi, à la Vérité. Et par quelle route? Par l'humilité. Et avec quel profit? Je vous soulagerai. Et quel soulagement promet-elle à ceux qui marchent, et procure-t-elle à ceux qui arrivent? N'est-ce pas la charité? C'est à elle, en effet, selon saint Benoît, que le moine arrivera bientôt après avoir parcouru tous les degrés de l'humilité [4]. C'est une douce et suave nourriture que la charité : elle soulage la fatigue, elle fortifie la faiblesse, elle réjouit la tristesse. Elle rend le joug de la vérité doux et son fardeau léger.

4. C'est une bonne nourriture que la charité : placée au milieu de la table de Salomon [5], par le parfum de ses vertus diverses pareil à celui d'aromates de toutes sortes, elle rassasie la faim et la réjouit. Là, en effet, sont servies comme autant de mets délicieux, la paix, la patience, la bonté, la longanimité et la joie du Saint-Esprit, et tous les autres fruits de la vérité et de la sagesse. L'humilité trouve aussi en ce festin son aliment, le pain de la douleur, et le vin de la componction que la vérité offre aux commençants à qui elle dit : *Levez-vous après que vous vous serez reposés vous qui mangez un pain de douleur* [6]. La contemplation à son tour trouve la nourriture solide de la sagesse avec le vin qui réjouit le cœur de l'homme, mets auxquels la sagesse invite les parfaits : *Mangez, mes amis, et buvez et enivrez-vous aussi* [7]. *Il a orné le milieu de sa litière de charité en faveur des filles de Jérusalem* [8] : c'est-à-dire en faveur des âmes imparfaites, incapables encore de prendre cette nourriture solide et à qui il faut donner le lait de la charité, au lieu

[1] Gen., XXVIII, 12, 13. — [2] Eccli., XXIV, 26. — [3] Matth., XI, 28. — [4] Règle de S. Ben., ch. VII, 12e degré. — [5] Cant., III, 9, 10. — [6] Ps. CXXVI, 3. — [7] Cant., V, 1. — [8] *Ibid.*, III, 10.

de pain, et la douce huile au lieu de vin. Et c'est avec vérité que la charité nous est représentée *au milieu de cette litière;* sa douceur, en effet, n'est pas pour les commençants encore sous l'empire de la crainte, et elle ne suffit plus aux parfaits parvenus aux délices plus abondantes de la contemplation. Les premiers que l'amère potion de la crainte doit débarrasser des délectations charnelles, comme d'autant d'humeurs pernicieuses, sont encore insensibles à la douceur du lait ; les seconds déjà sevrés, mettent leur joie dans une nourriture plus noble, la pensée de la gloire : les seules âmes placées dans un état intermédiaire, les âmes qui avancent, savourent ces deux breuvages, et leur délicatesse s'en contente.

5. Le premier aliment, qui a dans son amertume une vertu purgative, appartient donc à l'humilité ; le second, qui est celui de la charité, console par sa douceur; le troisième, celui de la contemplation, est solide et fortifiant. Hélas ! Seigneur Dieu des vertus, jusques à quand, irrité contre votre serviteur, me nourrirez-vous du pain des larmes et de l'amer breuvage de mes pleurs ? Qui m'invitera au moins à ce doux festin de la charité, où les justes mangent en présence de Dieu et où ils trouvent une joie délicieuse ? Alors je ne m'entretiendrai plus seul dans la tristesse de mon âme et je dirai à Dieu : Ne me condamnez pas ; je mangerai les azymes de la sincérité et de la vérité, et dans mes transports, je célèbrerai les voies de Dieu et sa gloire éclatante. Toutefois, elle est bonne cette route de l'humilité dans laquelle on cherche la vérité, on acquiert la charité, et on participe aux fruits de la sagesse. Comme Jésus-Christ est la fin de la loi, ainsi la perfection de l'humilité c'est la science de la vérité. En venant ici bas, Jésus-Chist nous a apporté la grâce ; la vérité met la charité dans les âmes à qui elle se dévoile ; et elle se dévoile aux humbles : elle donne donc la grâce aux humbles

CHAPITRE III.

EN QUEL ORDRE LES DEGRÉS DE L'HUMILITÉ CONDUISENT A LA VÉRITÉ, ET COMMENT, PAR SA PASSION, JÉSUS-CHRIST A APPRIS LA MISÉRICORDE.

6. J'ai dit, comme j'ai pu, avec quel fruit devaient être montés les degrés de l'humilité : je dirai de même en quel ordre ils conduisent à la récompense de la vérité. Mais la connaissance de la vérité a aussi trois degrés, que je dois distinguer brièvement, afin qu'on voie plus clairement à quel degré de la vérité correspond le douzième de l'humilité. Nous cherchons la vérité en nous, dans le prochain, en elle-même : en nous, quand nous nous jugeons ; dans le prochain, quand nous compatissons à ses maux ; en elle-même, quand nous la contemplons d'un cœur pur. Ici après le nombre observez l'ordre. Premièrement, avant d'être étudiée en sa nature, que la vérité vous apprenne ce qui est dans le prochain ; ensuite vous saurez pourquoi vous devez porter vos recherches sur vous-mêmes, avant de les porter sur le prochain. Les béatitudes spécifiées par Jésus-Christ dans le sermon sur la montagne mettent les âmes miséricordieuses avant les cœurs purs [1], car les miséricordieux saisissent vite la vérité dans le prochain. Ils étendent leur affection sur lui : ils s'identifient à lui par la charité, et ils ressentent ses joies et ses peines comme leurs peines et leurs joies propres. Ils sont faibles avec les faibles : ils brûlent avec les scandalisés [2] ; ils se réjouissent avec ceux qui sont dans la joie et versent des larmes avec ceux qui pleurent [3]. Quand cette charité paternelle a purifié l'œil de leur cœur, ils trouvent des délices à contempler en sa nature intime cette vérité dont l'amour leur fait endurer tant de maux. Mais pour ceux qui, au lieu de s'unir ainsi à leurs frères, insultent à leurs larmes, jalousent leurs joies, ne partagent point leur situation parce qu'ils ne partagent pas leurs sentiments, comment pourraient-ils trouver la vérité dans le prochain ? Ce proverbe vulgaire s'applique bien à eux : l'homme bien portant ignore les sensations du malade, et l'homme rassasié les souffrances de l'affamé. Au contraire, plus un malade ressemble à un autre malade, un affamé à un autre, plus est vive leur compassion mutuelle. Comme la vérité pure n'est vue que du cœur pur, ainsi les misères d'un frère ne sont bien senties que d'un cœur malheureux. Mais votre cœur ne ressentira la misère d'autrui qu'à la condition de connaître d'abord la vôtre ; vous jugerez ainsi des dispositions du prochain par les vôtres ; vous devinerez la manière de lui venir en aide, à l'exemple de notre Sauveur qui a voulu souffrir pour apprendre à compatir, qui a été malheureux pour devenir miséricordieux ; et comme il a été écrit de Lui : *Il a appris l'obéissance par ses souffrances* [4]. Aussi

[1] Matth., v, 7, 8. — [2] II Cor., XI, 29. — [3] Rom., XII, 15. — [4] Hébr. v, 8.

a-t-il appris la miséricorde. Ce n'est pas qu'auparavant il ne sût déjà compatir, Lui dont la miséricorde est sans bornes; mais ce qu'il savait naturellement de toute éternité, il l'a appris par une expérience temporelle.

7. Vous trouverez peut-être dur que j'aie dit que la Sagesse de Dieu a appris la miséricorde : comme si le Créateur de toutes choses pouvait ignorer rien de ce qui est ; surtout quand le texte de l'Épître aux Hébreux cité à l'appui de mon assertion peut recevoir un autre sens fort soutenable. En effet, ce mot *a appris* peut s'appliquer non à Jésus-Christ notre chef, mais à son corps qui est l'Église, et en ce cas ces paroles : *Il a appris l'obéissance parce qu'il a souffert ;* signifient : il a appris en son corps l'obéissance, par ce qu'il a enduré en son chef. Car cette mort, cette croix, les opprobres, les crachats, les fouets que Jésus, notre chef, à supportés, que sont-ils pour son corps sinon d'admirables leçons d'obéissance ? *Le Christ*, dit saint Paul, *est devenu obéissant à son Père jusqu'à la mort, et à la mort de la croix* [1]. Et par quelle nécessité ? Que l'apôtre saint Pierre réponde : *Le Christ a souffert pour nous, vous laissant l'exemple afin que vous suiviez ses traces* [2]. Ses souffrances nous apprennent donc à nous, simples hommes, ce que nous devons endurer pour l'obéissance, quand un Dieu est mort pour elle. De cette façon, on peut, avouez-le, dire sans inconvenance que Jésus-Christ a appris dans son corps, soit l'obéissance, soit la miséricorde, soit toute autre vertu, pourvu qu'on n'aille pas s'imaginer que le temps lui ait apporté en sa personne des connaissances nouvelles, et qu'il soit bien compris que tout à la fois il enseigne et il apprend la miséricorde et l'obéissance, puisque la tête et le corps ne sont qu'un seul Christ.

8. Je ne conteste pas la rectitude de cette interprétation. Mais un autre passage de cette épître semble autoriser une explication plus haute. Il est dit : *Il ne prend pas les Anges, mais c'est la race d'Abraham qu'il prend : d'où il a dû être semblable en tout à ses frères, afin de devenir miséricordieux* [3]. Je crois que ces paroles s'appliquent si rigoureusement au chef, qu'elles ne peuvent aucunement s'appliquer au corps. Car il est dit du Verbe de Dieu *qu'il n'a pas pris la nature angélique ;* ce qui veut dire qu'il ne s'est uni personnellement que *la nature et la race d'Abraham*. On ne lit pas en effet : le Verbe s'est fait ange, mais *le Verbe s'est fait chair* [4] ; et chair de la chair d'Abraham, selon la promesse qui lui en fut faite. *D'où*, c'est-à-dire de l'assomption de cette race, *il a dû être semblable en tout à ses frères ;* c'est-à-dire encore : il a fallu, il a été nécessaire, que, passible comme nous, il parcourût toute la carrière de nos misères, à l'exception du péché pourtant. Si vous demandez la raison de cette nécessité : *c'est afin qu'il devînt miséricordieux*. Mais pourquoi, me dites vous, ceci ne saurait-il être rapporté au corps ? Écoutez la suite : *Car c'est des peines et des souffrances par lesquelles il a été tenté et éprouvé qu'il tire la vertu et la force de secourir ceux qui sont aussi tentés* [1]. Je ne vois pas que ces paroles puissent avoir un sens préférable à celui-ci : il a voulu souffrir, être tenté et partager toutes les misères humaines (à l'exception du péché) et ainsi ressembler en tout à ses frères, afin d'apprendre, par une expérience personnelle, à compatir aux tentations et aux misères des autres.

9. Je ne dis pas que cette expérience dût le rendre plus sage, mais le rapprocher de nous, afin que les faibles enfants d'Adam, honorés par lui du nom de frères [2], lui confiassent sans crainte leurs infirmités, qu'il pouvait guérir, puisqu'il était Dieu, qu'il voulait guérir, puisqu'il était notre prochain, qu'il connaissait, les ayant lui-même endurées. C'est pour cela qu'Isaïe l'appelle *un homme de douleur qui connaît l'infirmité* [3] ; et l'Apôtre, *un Pontife qui peut compatir à nos faiblesses*. Et il ajoute le motif qui lui donne cette puissance : *Il a été éprouvé en tout à notre ressemblance, excepté toutefois le péché* [4]. Le Dieu bienheureux, le Fils de Dieu en sa félicité, dans cette forme qui le rend sans injustice l'égal de Dieu, et en son impassibilité, avant de s'anéantir sous la forme de l'esclave [5], n'ayant éprouvé ni la souffrance, ni la sujétion, ne connaissait non plus, par expérience, ni la miséricorde ni l'obéissance. Il les savait par nature, et non pour les avoir senties. Mais quand, descendu non-seulement au-dessous de lui-même, mais au-dessous des anges que la grâce et non la nature a faits impassibles, il s'est abaissé jusqu'à cette forme qui lui permit de souffrir et d'obéir (ce qu'il ne pouvait jusque-là), il a dans sa passion trouvé la compassion, et dans sa sujétion l'obéissance. Cette expérience n'a pas accru sa science, mais notre confiance, et cette triste manière de connaître a rapproché de nous Celui dont nous nous étions malheureusement

[1] Philipp., II, 8. — [2] I Pierre, II, 21. — [3] Hébr., II, 16, 17. — [4] Jean, I, 14.

[1] Hébr., II, 18. — [2] *Ibid.*, XI. — [3] Isaïe, LIII, 3. — [4] Hébr., IV, 15. — [5] Philip., II, 6, 7.

éloignés. Comment eussions-nous osé nous approcher de lui, s'il était resté en sa condition impassible? Maintenant l'Apôtre nous y exhorte : *Allons avec confiance au trône de grâce* [1], à Celui qui, nous le savons, *a porté nos langueurs et nos douleurs* [2], et qui, n'en doutons pas, saura compatir à des souffrances qu'il a senties lui-même.

10. Ce n'est donc pas un langage étrange de dire que, sans commencer à apprendre ce qu'il ignorait, Jésus-Christ a su la miséricorde d'une façon, en tant que Dieu et de toute éternité, et d'une autre façon dans le temps et comme homme. Voyez s'il n'y aurait pas ici une locution analogue à celle de Jésus-Christ, quand à ses disciples qui le questionnaient sur le dernier jour, il répondit qu'il l'ignorait. Comment pouvait-il ignorer ce jour, lui en qui sont tous les trésors de la science et de la sagesse [3]? Pourquoi disait-il ne pas savoir ce que certainement il ne pouvait ignorer? Voulait-il céler, par un mensonge, ce qu'il ne pouvait révéler utilement? Assurément non. Comme la sagesse ne pouvait rien ignorer, la vérité était incapable de mentir. Il voulait interdire à la curiosité de ses disciples une recherche inutile, et il déclara ne pas savoir ce qu'ils lui demandaient. Il ne l'ignorait pas absolument, mais en un certain sens qui rendait sa réponse vraie. Car, bien que son intuition divine qui pénètre tout, et le passé, et le présent, et l'avenir, connût aussi ce jour, il n'en avait nulle connaissance par le témoignage de ses sens charnels. Sinon, déjà du souffle de sa bouche il aurait tué l'Antéchrist; déjà ses oreilles auraient entendu le cri de l'archange et les bruits de la trompette réveillant les morts; déjà ses yeux auraient vu les brebis et les boucs séparés les uns des autres.

11. Et pour vous montrer que c'est seulement d'une connaissance dérivée des sens que Jésus-Christ déclare ignorer ce jour, il fait une réponse pleine de prudence. Au lieu de dire, je ne sais pas, il dit : *Le Fils de l'homme lui-même ne le sait pas* [4]. Et qu'est-ce que le Fils de l'homme, sinon le nom du Dieu incarné? nom qui donne à entendre, qu'en disant qu'il ignore ce jour, il parle comme homme et non comme Dieu. Quand il parle de lui-même, en tant que Dieu, il n'emploie pas ce terme de Fils de l'homme, il dit *je, moi*, comme en ce passage : *En vérité, en vérité, je vous le dis, avant qu'Abraham fût, j'existais* [5]. *J'existais*, et non le Fils de l'homme existait. Il parle évidemment de cette essence qui le rend antérieur à Abraham et à tout commencement, et non de l'existence qui le met après le patriarche dont il est issu. En un autre endroit s'enquérant à ses disciples de l'opinion que les hommes ont de lui, *qui disent-ils* non pas que je suis, mais *qu'est le Fils de l'homme* [1]. Puis, leur demandant leur sentiment personnel touchant sa personne : *Mais vous qui dites-vous que je suis*, et non qu'est le Fils de l'homme? Cherche-t-il le sentiment d'un peuple charnel sur son humanité, il emploie le nom qui désigne la chair, ce mot propre, *le Fils de l'homme*. Mais interroge-t-il ses disciples, hommes spirituels, sur sa divinité, il ne dit plus le Fils de l'homme : il dit nettement *moi*. Pierre comprenait bien le sens de ce mot, quand il répondit : *Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu* [2], et non Jésus, fils de la Vierge. Pourtant cette réponse eût été vraie; mais il eut la prudence de démêler dans les termes de l'interrogation la pensée de Celui qui la lui adressait, et il répondit avec à-propos et justesse : *Vous êtes le Christ, le Fils de Dieu.*

12. Vous le voyez donc, Jésus-Christ a deux natures en une seule personne, une nature par laquelle il a toujours existé, et une autre par laquelle il a commencé. Par son être éternel il a toujours su toutes choses, mais par son être temporel, il a acquis dans le temps beaucoup de connaissances expérimentales. Pourquoi donc hésiter à dire que, comme il a dans le temps commencé d'être, il a aussi commencé à connaître les maux de la vie, du moins par ce mode de connaissance dérivé des imperfections de la chair? Nos premiers parents auraient ignoré, avec autant de sagesse que de bonheur, ce genre de science qu'ils ne pouvaient acquérir que par une misérable folie. Mais Dieu, leur auteur, cherchant ce qui était perdu, et dans sa miséricorde poursuivant son œuvre, est descendu en personne dans l'abîme où les hommes étaient malheureusement tombés. Par un sentiment non de curiosité, mais d'admirable compassion, il a voulu expérimenter lui-même les souffrances qu'ils méritaient pour s'être révoltés contre lui; il ne voulait pas ajouter son malheur à leur malheur, mais partager leurs souffrances, pour devenir miséricordieux. Et il est devenu miséricordieux, non de cette miséricorde qu'il possédait au sein de sa félicité éternelle, mais de celle que ses souffrances lui ont fait trouver dans notre condition. Et cette seconde miséricorde a

[1] Hébr., IV, 16. — [2] Isaïe, LIII, 4. — [3] Coloss., II, 3. — [4] Marc, XIII, 32. — [5] Jean, VIII, 58.

[1] Jean, VIII, 58 — [2] Matth., XVI, 13, 16.

achevé l'œuvre commencée par la première. Ce n'est pas que celle-là n'eût pu seule la conduire à bonne fin, mais seule elle ne nous eût pas suffi sans l'aide de l'autre. Toutes les deux étaient nécessaires, mais la dernière s'harmonisait mieux avec nos besoins. O ineffable invention de la bonte! Eussions-nous jamais trouvé merveilleuse une miséricorde que la souffrance n'eût pas formée à son école? Pouvions-nous même avoir l'idée d'une compassion étrangère à la douleur et associée à l'impassibilité? Pourtant, si cette miséricorde, qui ignore la souffrance, n'eût précédé, elle n'eût pas été suivie de la miséricorde née de la douleur. Celle-ci absente n'eût pas attiré l'homme, elle ne l'eût pas non plus retiré. Et d'où l'a-t-elle retiré, sinon d'un abîme de misères, et d'une fange infecte [1]? Sans renoncer à la première miséricorde, Jésus-Christ a déployé la seconde: il n'en a pas changé, il l'a multipliée selon qu'il est écrit [2] : *Vous sauverez, Seigneur, et les hommes et les bêtes, selon l'abondance de votre infinie miséricorde* [2].

CHAPITRE IV.

LE PREMIER DEGRÉ DE LA VÉRITÉ, C'EST DE S'ÉTUDIER SOI-MÊME OU DE CONNAÎTRE SA MISÈRE PERSONNELLE.

13. Mais revenons à notre sujet. Si celui qui ne connaissait pas nos misères s'y est assujetti, pour apprendre de l'expérience ce qu'il ignorait, à plus forte raison devez-vous, je ne dis pas vous faire ce que vous n'êtes pas, mais considérer ce que vous êtes (et vous êtes vraiment misérable), afin d'apprendre ainsi la miséricorde que vous ne sauriez connaître autrement. Si vous considériez les misères du prochain sans voir les vôtres, vous pourriez sentir en vous plus d'indignation que de compassion, être porté à juger plus qu'à soulager, et à détruire en esprit de colère plutôt qu'à instruire en esprit de bonté. *Vous qui êtes spirituels*, dit l'Apôtre, *relevez les autres avec douceur*. C'est le conseil, ou le précepte de l'Apôtre, que vous traitiez un frère malade avec un esprit de douceur, c'est-à-dire comme vous désirez être traité vous-même, quand vous êtes malade. Et si vous voulez connaître le secret de la douceur envers ceux qui pèchent, *considérez-vous vous-même*, est-il dit, *et craignez d'être aussi tenté* [3].

14. Et il est bon de remarquer avec quelle fidélité le disciple de la Vérité suit ici l'ordre du Maître. Dans les béatitudes rappelées plus haut [1], les miséricordieux sont avant les cœurs purs, et les doux avant les miséricordieux [2]. Et l'Apôtre, exhortant les spirituels à instruire les âmes charnelles, ajoute qu'il le faut faire *en esprit de douceur*. L'instruction des frères appartient aux miséricordieux, et l'esprit de douceur aux doux. Comme s'il disait : On ne peut compter parmi les miséricordieux celui qui n'est pas doux. L'Apôtre montre ainsi, ce que je me suis précédemment engagé à établir [3], à savoir, que nous devons chercher la vérité en nous, avant de la chercher dans le prochain : *considérez-vous vous-même*, et voyez combien vous êtes facile à tenter et prompt à pécher ; cette considération de vous-même vous rendra doux. C'est avec un esprit de douceur que vous viendrez en aide aux autres. Si vous n'écoutez pas les avis du disciple, craignez les reproches du Maître : *Hypocrite, tirez d'abord la poutre de votre œil, et puis vous verrez à ôter la paille de l'œil de votre frère* [4]. Cette grande et grosse poutre dans l'œil, c'est l'orgueil dans l'esprit. Comme une enflure vaine et malsaine, l'orgueil obscurcit l'œil de l'âme et lui dérobe le vrai : remplit-il le vôtre, vous n'êtes plus capable de vous voir tel que vous êtes ou que vous pouvez être ; mais tel que vous vous aimez, tel vous croyez être ou vous espérez devenir. Qu'est-ce que l'orgueil, sinon (comme un saint l'a défini [5]) l'amour de sa propre excellence? Nous pouvons dire, au contraire, nous, que l'humilité est le mépris de sa propre excellence. Or, l'amour, comme la haine, ignore le jugement de la vérité. Et voulez-vous l'entendre ce jugement? *Je juge selon que j'entends* [6], et non selon que j'aime, que je hais, ou que je crains. Il y a le jugement de la haine, comme celui-ci : *Nous avons une loi, et selon notre loi il doit mourir* [7] ; il y a le jugement de la crainte, comme celui-ci : *Si nous le mettons en liberté, les Romains viendront et détruiront notre nation* [8] ; il y a le jugement de l'amour, celui de David sur son fils parricide : *Épargnez mon fils Absalon* [9]. Les lois humaines ont établi, et c'est la pratique dans les causes ecclésiastiques et séculières, de ne point admettre comme juges les amis des accusés, de peur que leur affection ne les porte à tromper ou à se tromper. Si, en effet, dans votre appréciation, la faute d'un ami est atténuée ou cachée

[1] Ps. XXXIX, 3. — [2] Ps. XXXV, 7, 8. — [3] Galat., VI, 1.

[1] N° 6. — [2] Matth., V, 4, 7, 8. — [3] N° 6 — [4] Matth., VII, 5. [5] S. Aug. de la Génèse à la lettre, liv. III, 24, 25. — [6] Jean, V, 30. — [7] *Ibid.*, XIX, 7. — [8] *Ibid.*, XI, 48. — [9] II Rois, XVIII, 5.

par l'intérêt qu'il vous inspire, à plus forte raison votre amour propre égare-t-il le jugement que vous portez de vous-même.

15. L'homme jaloux de connaître toute la vérité sur lui-même doit donc, en levant cette poutre de l'orgueil qui prive l'œil de la lumière, disposer en son cœur des ascensions qui l'aideront à se chercher lui-même en lui-même, et à parvenir, après le douzième degré d'humilité, jusqu'au premier degré de vérité. La vérité trouvée en lui-même, ou mieux, lui-même s'étant trouvé dans la vérité et maître de s'écrier : *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé : mais j'ai été profondément humilié ;* qu'il descende au fond de son cœur, afin que la vérité soit exaltée, et arrivé à ce second degré, qu'il dise en son transport : *Tout homme est menteur* [1]. N'est-ce pas la marche observée par David? Et le Prophète n'a-t-il pas eu les sentiments du Seigneur, ceux de l'Apôtre, ceux que nous avons après eux et par eux? J'ai cru, dit-il, à cette affirmation de la Vérité : *Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres* [2]. *J'ai* donc *cru*, en la suivant, *et voilà pourquoi j'ai parlé* en confessant. Qu'ai-je confessé? La vérité que j'ai connue en la croyant. Mais, après avoir cru pour la justice et parlé pour le salut, *j'ai été humilié profondément*, c'est-à-dire parfaitement. Comme s'il disait : Je n'ai pas eu honte de confesser contre moi la vérité que j'ai connue, et je suis arrivé ainsi à la perfection de l'humilité. Car le mot *nimis*, *à l'excès*, peut se prendre pour parfaitement, comme dans ce texte : *Il volera ardemment*, *parfaitement*, *dans ses commandements* [3]. Si on soutient que *nimis* est mis ici pour beaucoup, et non pour parfaitement, et que c'est le sentiment des interprètes, cette explication peut s'accorder avec la pensée du Prophète, et nous pouvons traduire ainsi : Quand je ne connaissais pas encore la vérité, je me croyais quelque chose et je n'étais rien. Mais, ayant cru en Jésus-Christ par l'imitation de son humilité, j'ai connu la vérité ; elle a été exaltée en moi par ma propre confession : *Pour moi, j'ai été humilié beaucoup*, c'est-à-dire que l'étude de moi-même m'a abaissé à mes propres yeux.

CHAPITRE V.

SECOND DEGRÉ DE LA VÉRITÉ ; SE CONNAISSANT SOI-MÊME COMPATIR AUX MISÈRES DU PROCHAIN.

16. Que le prophète, humilié au premier degré de la vérité, comme il le dit en un autre psaume : *Vous m'avez humilié dans la vérité* [1], se considère lui-même ; que sa misère personnelle l'aide à juger de la misère générale, et qu'ainsi passant au deuxième degré il dise, en sa sortie : *Tout homme est menteur*. Quelle est cette sortie? Celle qui le tire de lui-même, l'attache à la vérité et le porte à se juger lui-même. Qu'il dise donc, non dans les accents de l'indignation et de l'insulte, mais dans ceux de la compassion et de la pitié : *Tout homme est menteur*. Qu'est-ce à dire *tout homme est menteur?* Tout homme est faible, misérable, impuissant, incapable de se sauver et de sauver les autres. De même qu'il est dit, *le cheval trompe celui qui en attend son salut* [2], non que le cheval trompe, c'est celui qui met sa confiance en sa force qui se trompe lui-même ; ainsi tout homme est dit menteur, c'est-à-dire fragile, changeant, ne permettant d'en espérer ni son salut, ni celui des autres ; au contraire, il encourt la malédiction, celui qui met sa confiance dans l'homme [3]. Marchant et progressant sous la conduite de la vérité, le prophète voyant dans les autres les misères qu'il déplorait en lui-même, ajoute la douleur à la science, et exhale cette plainte aussi vraie qu'elle est générale : *Tout homme est menteur*.

17. Voyez combien sont différents les sentiments qu'a de lui-même le pharisien superbe : que dit-il dans l'excès de sa suffisance? *O Dieu, je vous rends grâces de n'être pas comme le reste des hommes* [4]. Son contentement personnel est une arrogante insulte aux autres. La conduite de David est bien différente ; car il dit : *Tout homme est menteur*. Il n'excepte personne pour ne tromper personne ; il sait que tous ont péché et ont besoin de la grâce de Dieu [5]. Le pharisien ne trompe que lui-même, en s'exceptant seul et en condamnant les autres. Le Prophète ne s'excepte pas de la misère commune ; il craindrait de s'excepter de la miséricorde, dont le pharisien se prive en dissimulant sa misère. Le Prophète affirme en parlant de lui-même et des autres, *que tout homme est menteur*. Le pharisien l'affirme de tous, mais non de lui-même, quand il dit : *Je ne suis pas comme le reste des hommes*. Et il remercie Dieu non d'être bon, mais de l'être seul ; il lui rend grâces, non des faveurs qu'il a reçues, mais des maux qu'il voit dans les autres. Il n'a pas ôté la poutre de ses yeux, et il compte des pailles dans les yeux de ses frères. Car il ajoute : *In-*

[1] Ps. CXV, 1, 2. — [2] Jean, VIII, 12. — [3] Ps. CXI, 1.

[1] Ps. CVIII, 75. — [2] Ps. XXXII, 17. — [3] Jérém., XVII, 5. — [4] Luc, XVIII, 11. — [5] Rom., III, 23.

justes, voleurs [1]. Ma digression n'aura pas été inutile si vous avez compris la différence des excès dans lesquels ont donné le prophète et le pharisien.

18. Il faut revenir à notre sujet. Ceux que la vérité à rendus, en les éclairant, vils à leurs propres yeux doivent nécessairement trouver amers les objets de leur affection sans s'excepter eux-mêmes. Ils se placent donc eux-mêmes sous leurs propres regards et se contraignent à se voir tels même qu'ils rougissent de s'apparaître. Pleins de dégoût pour l'état dans lequel ils sont, soupirant après un autre qu'ils désespèrent d'atteindre seuls, dans les larmes qu'ils versent eux-mêmes, ils ne trouvent qu'une consolation, c'est de devenir à eux-mêmes des juges sévères que l'amour du vrai rend affamés et altérés de justice, qui se méprisent profondément et tirent une satisfaction rigoureuse de leurs fautes passées, dont ils veulent se corriger. Mais se sentant incapables de prendre cette attitude à l'égard d'eux-mêmes (car après avoir exécuté tout ce qui leur est prescrit ils se disent des serviteurs inutiles [2]), ils se réfugient de la justice dans la miséricorde. Pour l'obtenir, ils suivent le conseil de la vérité : *Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront aussi miséricorde* [3]. Et c'est le second degré de la vérité, par lequel on la cherche dans le prochain, devinant ses besoins d'après les nôtres, et apprenant par nos souffrances à compatir aux siennes.

CHAPITRE VI.

TROISIÈME DEGRÉ DE LA VÉRITÉ : PURIFIER L'ŒIL DU CŒUR POUR CONTEMPLER LES CHOSES CÉLESTES ET DIVINES.

19. La persévérance en ces trois choses, le deuil de la pénitence, le désir de la justice, et les œuvres de miséricorde, débarrasse le cœur des trois empêchements produits par l'ignorance, la faiblesse, ou la volonté, et élève les âmes, par la contemplation, au troisième degré de la vérité. Ce sont là les routes qui paraissent bonnes aux hommes, j'excepte toutefois ceux qui mettent leur joie à mal faire et leurs délices dans le crime [4], et qui allèguent leurs faiblesse ou leur ignorance pour excuser leurs péchés [5]. Mais c'est se flatter vainement que d'affecter l'ignorance ou la faiblesse pour pecher avec plus de liberté. Que servit-il au premier homme qui avait été entraîné au mal, de s'excuser sur sa femme comme sur la faiblesse de la chair [1]? Et les bourreaux du premier martyr, parce qu'en le lapidant ils se bouchaient les oreilles [2], étaient-ils donc excusés par l'ignorance? Que ceux qui se sentent entraînés par la passion et l'amour du péché, loin de la vérité, pressés par l'ignorance ou la faiblesse, changent leur passion en gémissements, leur amour en tristesse; que la ferveur de la justice surmonte l'infirmité de la chair; qu'ils opposent la libéralité à l'ignorance : car s'ils méconnaissent aujourd'hui la vérité pauvre, nue, infirme, ils la reconnaîtront et trop tard et avec honte, quand elle viendra, avec puissance et majesté, environnée de terreur et armée de reproches; et dans leur effroi ils lui répondront vainement : *Quand est-ce que nous vous avons vue dans la détresse sans vous secourir* [3]? Car on reconnaîtra dans l'exercice de sa justice [4], le Seigneur méconnu dans celui de sa miséricorde. Ils verront enfin celui qu'ils auront percé [5]; et les avares rencontreront celui qu'ils auront méprisé. Toutes les taches contractées par faiblesse, ignorance, passion, les larmes, la soif de la justice et le zèle pour les œuvres de miséricorde, les effacent donc des yeux du cœur, à qui la vérité a promis de se montrer s'il était pur : *Heureux les cœurs purs car ils verront Dieu* [6]. Comme il y a trois degrés ou trois états de la vérité, on arrive au premier par le travail de l'humilité; au second, par une affectueuse compassion; au troisième, par la contemplation qui nous tire de nous-mêmes. Dans le premier, on trouve la vérité sévère; tendre dans le second, pure dans le dernier. La raison qui discute conduit au premier; la sensibilité qui rend compatissant aux maux d'autrui mène au second, et nous sommes entraînés au troisième par la pureté qui nous soulève jusqu'au monde invisible.

CHAPITRE VII.

COMMENT LA SAINTE TRINITÉ OPÈRE EN NOUS LES TROIS DEGRÉS DE VÉRITÉ.

20. Ici luit à mes yeux une opération merveilleuse et divisée de l'indivisible Trinité, si toutefois un homme assis dans les ténèbres peut saisir la division des personnes associées à la même action. Il me semble donc que le Fils opère au premier degré de la vérité, l'Esprit-Saint au second et le Père au troisième.

[1] Luc, XVIII, 11. — [2] *Ibid.*, XVII, 10. — [3] Matth., V, 7. — [4] Prov., II, 14. — [5] Ps, CXL, 3.

[1] Gen., III, 12. — [2] Act., VII, 56. — [3] Matth., XXV, 44. — [4] Ps. IX, 17. — [5] Jean. XIX, 37 — [6] Matth., V, q.

Voulez-vous apprendre l'opération du Fils? *Si moi*, dit-il, *votre Seigneur et votre Maître, je vous ai lavé les pieds, à plus forte raison devez-vous vous les laver les uns aux autres*[1]. Le Maître de la vérité donne à ses disciples le modèle de l'humilité, qui leur manifestait la vérité en son premier degré. Observez maintenant l'opération du Saint-Esprit : *La charité de Dieu a été répandue en vos cœurs par l'Esprit-Saint qui vous a été donné*[2]. La charité est un don du Saint-Esprit qui fait que les âmes, arrivées sous la discipline du Fils, et par l'humilité, jusqu'au premier degré de la vérité, parviennent jusqu'au second, par la compassion envers le prochain et à l'école du Saint-Esprit. Écoutez aussi ce qui est dit du Père : *Vous êtes heureux Simon, fils de Jean, parce que ni le sang ni la chair ne vous ont fait cette révélation, mais mon Père qui est au ciel*[3]. Et encore : *Le Père fera connaître la vérité à ses fils*[4]. Et : *Je vous bénis, mon Père, parce que vous avez caché ces choses aux sages et aux habiles, et que vous les avez révélées aux petits*[5]. Voyez-vous ceux que la parole et l'exemple du Fils ont formés à l'humilité, sur lesquels l'Esprit-Saint a répandu la charité, reçus enfin dans la gloire par le Père? Le Fils fait des disciples, l'Esprit-Saint console des amis, et le Père exalte des fils. Mais comme ce n'est pas le Fils exclusivement, mais aussi le Père et l'Esprit-Saint qui sont appelés Vérité, il résulte que la même Vérité, en conservant la propriété des personnes, accomplit ces trois opérations dans les trois degrés. Elle instruit d'abord comme un maître, ensuite elle console comme un ami et un frère, en troisième lieu elle embrasse et unit comme un père fait de ses enfants.

21. Le Fils de Dieu, le Verbe, sagesse du Père, trouve d'abord cette puissance de notre âme appelée raison, ensevelie sous la chair, captive du péché, aveuglée par l'ignorance, et livrée aux choses extérieures : il la prend avec bonté, la relève par sa puissance, l'instruit avec prudence, l'attire au-dedans, et s'en servant merveilleusement comme d'intermédiaire, l'établit son propre juge, en sorte que par respect pour le Verbe à qui elle est unie, cette âme devenue sa propre accusatrice, son témoin, et son juge, remplit contre elle-même l'office de la vérité. De cette première union du Verbe et de la raison naît l'humilité. Ensuite l'Esprit-Saint daigne visiter une autre partie de l'âme appelée volonté, souillée du poison de la chair, mais déjà examinée par la raison : il la purifie doucement, la touche, l'enflamme et la rend miséricordieuse; semblable à une peau qui s'étend sous l'huile dont on l'enduit, la volonté, couverte d'une onction céleste, se dilate jusqu'à aimer ses ennemis. Et de cette seconde union de l'Esprit de Dieu et de la volonté humaine, s'engendre la charité. Ces deux parties, la raison et la volonté, l'une instruite par la parole de vérité, l'autre inspirée par l'Esprit de vérité, l'une purifiée par l'hyssope de l'humilité, l'autre embrasée du feu de la charité, l'âme enfin tout entière, rendue sans tache par l'humilité, et sans vide par la charité, où la volonté n'est plus en lutte avec la raison, où la raison n'ignore plus la vérité, le Père se l'unit comme une glorieuse épouse : la raison ne s'occupe plus d'elle-même, ni la volonté du prochain, et cette âme heureuse n'a plus qu'une joie, c'est de s'écrier : *Le Roi m'a introduite en sa demeure.* Sortie de l'école de l'humilité, où elle a d'abord appris sous la direction du Fils de Dieu à rentrer en elle-même, selon la menace qui lui est adressée : *Si vous vous ignorez, sortez et faites paître les chevreaux*[1]; sortie, dis-je, de l'école de l'humilité, elle mérite bien d'être introduite par l'Esprit-Saint dans les celliers de la charité, par lesquels il faut entendre le cœur du prochain. Et de là, enveloppée de fleurs et de fruits, symboles des bonnes mœurs et des saintes vertus, elle est admise dans la demeure du roi dont l'amour la fait languir. Là, pendant un moment, environ l'espace d'une demi-heure, le silence se fait dans le ciel; l'âme repose doucement au milieu des embrassements qu'elle a désirés; elle s'endort, mais son cœur veille, se remplissant des secrets de la vérité, dont le souvenir la nourrira à son réveil. Là, elle voit des choses invisibles; elle entend des choses ineffables, qu'il est interdit à l'homme de redire. Car ces mystères surpassent infiniment cette science qu'ici-bas la nuit raconte à la nuit. Cependant le jour parle au jour, et il est permis d'exposer la sagesse au milieu des sages, et de communiquer aux spirituels les hauts secrets de la spiritualité.

CHAPITRE VIII.

CES MÊMES DEGRÉS VISIBLES DANS LE RAVISSEMENT DE SAINT PAUL.

22. Croyez-vous que Paul n'avait pas gravi

[1] Jean, XIII, 14. — [2] Rom., V, 15. — [3] Matth., XVI, 17. — [4] Isaïe, XXXVIII, 19. — [5] Matth., XI, 25.

[1] Cant., I, 3, 7.

ces degrés, lui qui déclare avoir été ravi jusqu'au troisième ciel [1]? Pourquoi ravi et non pas conduit? Pour m'apprendre que si un grand Apôtre dit avoir été ravi là où ni science ni guide n'ont pu le conduire, je ne dois pas compter, moi, si inférieur à l'Apôtre, parvenir par ma force ou mon travail jusqu'au troisième ciel, ni me fier sur ma vertu, ni me trop défier pourtant de mon travail. Car celui qu'on instruit et qu'on conduit, par là même qu'il suit son maître et son guide, travaille, fait de lui-même quelque chose, pour être tiré au lieu ou au sentiment qui sont le but où il va, et il peut dire : *Ce n'est pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi* [2]. Pour celui qui est ravi, soutenu par une force étrangère et non par la sienne, ne sachant pas même où il est porté, il ne peut se glorifier en lui-même, ni tout à fait, ni en partie, puisqu'il n'agit ni seul, ni avec le concours d'un autre. C'est pourquoi, avec un guide ou un aide l'Apôtre a pu monter au premier ciel et au second. Pour arriver au troisième, il lui a fallu être ravi. On lit, en effet, que le Fils est descendu pour appeler et aider ceux qui étaient destinés à monter au premier ciel; que l'Esprit-Saint a été envoyé pour conduire au second. Mais pour le Père, bien qu'il coopère toujours avec le Fils et l'Esprit-Saint, on ne voit pas qu'il soit descendu ou qu'il ait été envoyé. Je lis bien que *la terre est remplie de la miséricorde du Seigneur* [3], que les cieux et la terre sont pleins de sa gloire, et autres choses semblables. Je lis du Fils, que *la plénitude des temps étant venue, Dieu envoya son Fils* [4]. Parlant de lui-même, le Fils dit aussi : *L'Esprit du Seigneur m'a envoyé* [5]; et il ajoute par l'organe du même Prophète : *Et maintenant le Seigneur et son Esprit m'ont envoyé* [6]. Je lis du Saint-Esprit : *Le Paraclet, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom* [7] : *lorsque j'aurai été élevé je vous l'enverrai* [8]; il s'agit du Saint-Esprit. Pour le Père personnellement, bien qu'il soit partout, je ne le trouve qu'aux cieux, comme dans ce passage de l'Évangile : *Mon Père qui est au ciel* [9]; et dans cet autre de l'Oraison dominicale : *Notre Père, qui êtes aux cieux* [10].

23. D'où je conclus que le Père ne descendant jamais, l'Apôtre, pour le voir, a dû être ravi à ce troisième ciel, où il était incapable de monter seul. *Personne ne monte au ciel, sinon celui qui en est descendu, le Fils de l'Homme* [11]. Et pour que vous ne croyiez pas qu'il s'agit ici du premier ciel ou du second, David vous dit : *Il part du point le plus élevé du ciel* [1]. C'est là que Jésus-Christ a été ravi, et non enlevé furtivement; *à la vue des Apôtres il s'éleva* [2]. Ce ne fut pas comme Élie qui n'eut qu'un témoin [3]; ni comme Paul qui fut à peine son propre témoin, puisqu'il dit : *Je ne sais pas, Dieu le sait* [4]. Il fut ravi à la façon du Tout-Puissant, descendu quand il l'a voulu, remonté à son gré, choisissant en maître les témoins, les spectateurs, le lieu, le temps, le jour et l'heure, et *s'élevant à la vue* de ceux qu'il daigne honorer d'une si grande vision. Paul a été ravi, Élie ravi, Énoch transporté [5]. Pour notre Rédempteur, l'Écriture dit qu'il *s'est élevé*, élevé par sa propre vertu et non par un secours étranger. Il n'était ni porté sur un char, ni soutenu par un ange, mais soulevé par sa puissance, quand *une nuée le reçut et le cacha aux yeux des Apôtres* [6]. Pourquoi cela? Sa fatigue réclamait-elle un secours, sa nonchalance un appui, sa chute imminente un soutien? Certes non. La nuée le reçut et le déroba aux yeux charnels de ses Apôtres; car, s'ils avaient jusque-là connu Jésus-Christ charnellement, ils ne devaient plus le connaître de la sorte. Ceux donc que le Fils appelle au premier ciel par l'humilité, l'Esprit-Saint les rassemble dans le second par la charité, et le Père les exalte par la contemplation jusqu'au troisième. Ils sont d'abord humiliés dans la vérité et s'écrient : *Vous m'avez abaissé dans la vérité* [7]. Ensuite ils mettent leur joie dans la vérité en chantant : *Qu'il est bon, qu'il est agréable d'habiter ensemble comme des frères* [8] : car il est écrit de la charité *qu'elle met sa joie dans la vérité* [9]. Enfin, ravis jusqu'au mystérieux sanctuaire de la vérité, ils s'écrient : *Mon secret est à moi, mon secret est à moi* [10].

CHAPITRE IX.

GÉMISSEMENTS ET SOUPIRS DE SAINT BERNARD APRÈS LA VÉRITÉ.

24. Mais pourquoi, infortuné que je suis, est-ce plutôt par des paroles superflues que par l'ardeur de l'esprit que je parcours ces deux cieux supérieurs? Déjà pourtant, grâce à l'appel et à l'aide de Dieu, j'ai dressé une échelle pour y monter. Là est la route où Dieu

[1] II Cor., XII, 2. — [2] I Cor., XV, 10. — [3] Ps. XXXII, 5. — [4] Galat., IV, 4. — [5] Isaïe, LXI, 1. — [6] *Ibid.*, XLVIII, 16. — [7] Jean, XIV, 26. — [8] *Ibid.*, XVI, 7. — [9] Matth., XXIII, 9. — [10] *Ibid.*, VI, 9. — [11] Jean, III, 13.

[1] Ps. XVIII, 6. — [2] Act., I, 9. — [3] IV Rois, II. — [4] II Cor., XII, 2. — [5] Eccli., XLIV, 16. — [6] Act., I, 9. — [7] Ps. CXVIII, 75. — [8] Ps. CXXXII, 1. — [9] I Cor., XIII, 6. — [10] Isaïe, XXIV, 16.

doit me montrer son salut. Je vois le Seigneur appuyé sur cette échelle, et je tressaille à la voix de la vérité. Elle m'a appelé, et je lui ai répondu : *Vous tendrez votre droite à l'ouvrage de vos mains* [1]. Vous comptez mes pas, Seigneur, mais je monte lentement. Je suis un voyageur fatigué qui cherche les routes detournées. Malheur à moi, si les ténèbres me surprennent, ou si ma fuite a lieu l'hiver, ou le jour du sabbat, puisque j'hésite de partir aujourd'hui, quand la lumière luit, quand le temps est favorable, et durant les jours du salut. Que tardé-je? Priez pour moi, vous, mon fils, mon frère, le compagnon de ma route. Priez le Tout-Puissant de fortifier mon pied paresseux, sans pourtant que le pied de l'orgueil m'atteigne. Car si mon pied tardif est incapable de gravir les degrés qui mènent à la vérité, il vaut mieux pourtant que celui qui n'y peut rester, selon qu'il est dit : *Ils ont été revoussés et n'ont pu y demeurer* [2].

25. Voilà pour les orgueilleux. Mais que dire de leur chef? de celui qui est appelé *roi sur tous les fils de l'orgueil* [3]? *Il n'est pas resté dans la vérité* [4]. *Je voyais*, dit Jésus-Christ, *je voyais Satan tomber du ciel comme la foudre* [5]. Quelle est la cause de cette chute, sinon l'orgueil? Malheur aussi à moi, si celui qui regarde de loin les hauteurs me voit m'enorgueillir, il m'écrasera de ces accents terribles : Tu étais le fils du Très-Haut, et pourtant tu mourras comme un homme, et tu tomberas comme l'un des princes [6]. Qui ne tremblerait au bruit de ce tonnerre? Au toucher de l'ange, Jacob sentit le nerf de sa cuisse [7] paralysé. Cette blessure lui fut plus salutaire qu'à l'ange l'enivrement de son orgueil, cause de sa chute. Puisse l'ange me toucher aussi et me frapper d'impuissance, et que cette infirmité soit le principe de mes progrès, puisque ma force ne peut que m'être funeste. En effet j'ai lu : *La faiblesse de Dieu est plus forte que les hommes* [8]. Ainsi l'Apôtre se plaignant d'un soufflet honteux que l'ange de Satan lui infligeait, reçut cette réponse : *Ma grâce te suffit, car la vertu se perfectionne dans la faiblesse.* Quelle vertu? Que l'Apôtre le dise : *Je me glorifierai volontiers dans mes infirmités, afin que la vertu du Christ habite en moi* [9]. Mais peut-être ne comprenez-vous pas encore de quelle vertu particulière il parle, puisque Jésus-Christ a possédé toutes les vertus. Mais en les possédant toutes il nous en a recommandé une spéciale, l'humilité : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* [1].

26. Moi aussi, Seigneur Jésus, je me glorifierai volontiers en ma faiblesse, dans la rupture de mon nerf, afin que votre vertu, votre humilité, se perfectionne en moi. Votre grâce me suffit quand ma force me fait défaut. Appuyé solidement sur le pied de la grâce, et traînant doucement l'impuissance du mien, je monterai sûrement l'échelle de l'humilité, jusqu'à ce qu'attaché à la vérité, je me dilate dans la charité. Alors je chanterai dans le transport de la reconnaissance, et je m'écrierai : *Vous avez placé mes pieds en un lieu spacieux* [2]. Ainsi on marche avec plus de précaution en une route étroite; ainsi on gravit plus sûrement un escalier ardu qu'on monte pas à pas; ainsi un pied boîteux conduit plus fermement, bien qu'avec plus de lenteur, à la vérité. Mais hélas! que mon exil se prolonge [3]! Qui me donnera les ailes de la colombe pour voler rapidement vers cette vérité, et me reposer dans la charité [4]! Je ne les ai pas : conduisez-moi donc, Seigneur, dans votre route, que j'entre dans votre vérité, et la vérité me délivrera. Malheur à moi d'en être descendu : si je ne l'avais quittée si légèrement et si vainement, je n'aurais pas à dépenser tant et de si longs efforts pour remonter jusqu'à elle. Mais que dis-je? je suis descendu! ne devrais-je pas dire plutôt : je suis tombé. A moins peut-être que si on ne s'élève pas d'un trait, mais par degrés, aux cimes élevées, ainsi on ne devient pas pervers d'un seul coup, et on descend lentement aux profondeurs du mal. Autrement, que signifierait cette parole : *L'impie s'enorgueillit tous les jours de sa vie* [5]? Il est des routes que les hommes estiment bonnes, et qui cependant conduisent au mal.

27. Il y a donc une route qui descend comme une qui monte, une route qui mène au bien et une autre au mal. Fuyez le mal, et choisissez le bien. Si vos forces n'y suffisent pas, priez avec le Prophète, et dites : *Éloignez de moi la route de l'iniquité.* Comment? *Et faites-moi miséricorde selon votre loi*, cette loi donnée par vous à ceux qui pèchent dans la route, c'est-à-dire qui abandonnent la vérité. Je suis de ce nombre, moi, réellement déchu de la vérité. Mais celui qui est tombé ne se relèvera-t-il pas? C'est pour cela *que j'ai choisi la route de la vérité*, afin de remonter humilié au point

[1] Job, XIV, 5. — [2] Ps. XXXV, 12. 13. — [3] Job, XLI, 25. — [4] Jean, VIII, 44. — [5] Luc, X, 18. — [6] Ps. LXXXI, 6, 7 — [7] Gen. XXXII, 25. — [8] I Cor., I, 25. — [9] II Cor., XII, 9.

[1] Matth., XI, 29. — [2] Ps. XXX, 9. — [3] Ps. CXIX, 5. — [4] Ps. LXV, 7. — [5] Job, XV, 20.

d'où l'orgueil m'a précipité. Oui, je monterai et je chanterai : *C'est un bien pour moi, mon Dieu, que vous m'ayez humilié. La loi de vos lèvres est préférable pour moi à des millions d'or ou d'argent* [1]. David paraît vous avoir présenté deux routes, mais sachez qu'il n'y en a qu'une. Elle diffère d'elle-même et prend divers noms, route d'*iniquité*, pour ceux qui descendent, ou route *de vérité*, pour ceux qui montent. Qu'on monte vers un trône ou qu'on en descende, les degrés sont toujours les mêmes; le même chemin mène à une ville, ou en ramène, et il n'y a qu'une porte pour entrer en une maison ou pour en sortir. Les anges vus par Jacob montaient et descendaient le long de la même échelle [2]. A quoi tendent ces choses? Le voici. Si vous désirez revenir à la vérité, il n'est pas nécessaire de chercher une route nouvelle ni inconnue; reprenez celle que vous connaissez, suivez vos propres pas, mais en sens inverse, et remontez, en vous humiliant, les degrés que l'orgueil vous a fait descendre. En sorte que le degré qui était le douzième de l'orgueil, quand vous descendiez, soit le premier de l'humilité quand vous remontez; que le onzième devienne le second, le dixième le troisième, le neuvième le quatrième, le huitième le cinquième, le septième le sixième, le sixième le septième, le cinquième le huitième, le quatrième le neuvième, le troisième le dixième, le second le onzième, et le premier le douzième. Ces degrés de l'orgueil une fois trouvés en vous, ou plutôt reconnus, vous n'avez plus de peine à chercher le chemin de l'humilité.

CHAPITRE X.

DU PREMIER DEGRÉ DE L'ORGUEIL QUI EST LA CURIOSITÉ [3].

28. Le premier degré de l'orgueil c'est la curiosité. Tels sont les signes auxquels vous la reconnaîtrez. Voici un moine en qui vous avez confiance : partout où il est, debout, marchant, assis, il promène ses regards de tous les côtés, lève la tête et dresse les oreilles : les mouvements de l'homme extérieur vous révèlent les changements survenus dans l'homme intérieur. Car l'homme méchant fait des signes des yeux, il frappe du pied, et parle avec les doigts [4] : l'agitation inusitée du corps trahit la récente maladie de l'âme. En se relâchant de son attention sur lui-même, il s'occupe curieusement des autres. Cette âme s'ignore elle-même, elle se répand au dehors, et on l'envoie paître les chevreaux [1]. Ces chevreaux, symboles du péché, désignent assez bien les yeux et les oreilles : car, comme la mort est entrée dans le monde par le péché, aussi c'est par ces fenêtres qu'elle pénètre dans l'âme. Le curieux est occupé à les repaître, pendant qu'il néglige de se connaître. Car, ô homme, si vous veilliez sérieusement sur vous-même, il serait surprenant qu'un autre objet pût vous occuper. Curieux, écoutez Salomon : insensé, prêtez l'oreille au Sage. *Gardez*, dit-il, *gardez votre cœur avec toute sorte de soins* [2], afin que tous vos sens veillent à la garde de ce qui est la source de la vie. Et où donc allez-vous, ô curieux, en vous quittant vous-même? à qui vous abandonnez-vous pendant ce temps? comment osez-vous lever les yeux au ciel, vous qui l'avez outragé? regardez la terre pour vous connaître. Elle vous représentera vous-même à vous-même, puisque vous êtes terre et que vous retournerez en terre.

29. Deux raisons cependant vous permettent de lever les yeux : un secours à implorer pour vous-même, ou à prêter à d'autres. David a porté ses regards vers les montagnes pour demander [3]. Le Seigneur a porté les siens sur la foule pour lui venir en aide [3]. L'un était mû par le sentiment de la misère, l'autre par un sentiment de pitié : tous les deux étaient innocents. Si après avoir considéré le lieu, le temps et la cause, vous levez les yeux pour vos besoins ou ceux de vos frères, loin de vous blâmer, je vous loue. Votre indigence vous excuse, la miséricorde envers le prochain vous justifie. Autrement, vous n'imitez plus le Prophète ni le Seigneur, mais Ève et Dina, ou Satan lui-même. Dina, sortie pour paître les chevreaux, est ravie à son père, et perd sa virginité [5]. O Dina, quel besoin aviez-vous de voir les femmes étrangères? était-ce nécessaire, ou même utile? n'était-ce pas la seule curiosité qui vous animait? Si vos regards sont sans portée, il n'en est pas de même de ceux dont vous êtes l'objet. Spectatrice curieuse, vous devenez un spectacle plus curieux encore. Qui aurait pensé que votre oiseuse curiosité, ou que votre oisiveté curieuse, loin d'être oiseuse, serait si fatale pour vous, pour votre famille et vos ennemis?

30. Et vous, ô Ève, vous étiez placée dans le

[1] Ps. CXVIII, 29, 30, 71, 72. — [2] Gen., XXVIII, 12. — [3] Il a pour opposé le 12e degré de l'humilité, surtout celle des yeux. — [4] Prov., VI, 12, 13.

[1] Cant. I, 7. — [2] Prov., IV, 23. — [3] Ps. CXX, 1. — [4] Jean, VI, 5. — [5] Gen., XXXIV, 1, 2.

Paradis, pour le travailler avec votre époux et le garder. Fidèle à cette mission, vous deviez passer bientôt en une région meilleure, où il n'y aurait eu pour vous ni travail ni sollicitude. On vous permet de manger de tous les fruits du jardin, excepté de celui qui est appelé le fruit *de la science du bien et du mal* [1]; car si tous les autres sont bons et d'une saveur excellente, quel besoin de manger de celui qui a un goût mauvais? *Il ne faut pas être sage plus qu'il ne faut, mais avec modération* [2]. Et connaître le mal, ce n'est plus sagesse, mais folie. Conservez donc ce qui vous est confié : comptez sur ce qu'on vous a promis, et gardez-vous de violer la défense, de crainte de perdre ce qui vous a été accordé. Pourquoi regardez-vous avec tant d'attention ce qui est votre mort? Pourquoi y jeter si souvent des yeux hagards? Pourquoi mettre votre plaisir à considérer ainsi ce qu'il vous est interdit de manger? J'y porte les yeux, dites-vous, je n'y mets pas la main. Il m'est défendu de manger et non de regarder. Ne puis-je donc lever, où je veux, les yeux que Dieu a mis à ma disposition ? L'Apôtre répond : *Tout m'est permis, mais tout n'est pas expédient* [3]. S'il n'y a pas encore de faute à cela, c'est déjà l'indice d'une faute. Si votre âme était plus attentive sur elle-même, votre curiosité n'aurait pas ainsi le temps de s'exercer. S'il n'y a pas de faute encore, il y en a l'occasion : il y a l'indice d'une faiblesse commencée et d'une chute imminente. Pendant que votre attention est fixée sur un objet étranger, le serpent se glisse secrètement en votre cœur, et le flatte mollement. Ses caresses endorment la raison, et ses mensonges étouffent la crainte. *Vous ne mourrez pas*, dit-il [4]. Il augmente votre préoccupation en excitant la sensualité : il aiguise la curiosité en allumant la passion. Il offre, en effet, le fruit défendu, et vous enlève ce qui vous était permis : il présente le fruit, et vous ravit le Paradis. Vous buvez le poison qui vous tuera, vous qui allez mettre au monde des êtres destinés à périr. Le salut est perdu: reste un cruel enfantement. Nous naissons et nous mourons : nous naissons pour mourir, parce que nous commençons par mourir pour naître. Et voilà ce qui a mis jusqu'aujourd'hui un joug si lourd sur tous vos fils.

31. Et vous, qui étiez le sceau de la ressemblance divine, vous aviez été placé non dans le paradis, mais dans les délices du paradis [5]. Que deviez-vous désirer de plus? Rempli de sagesse, doué d'une beauté parfaite, ne cherchez pas ce qui est au-dessus de vous, et ne scrutez pas des mystères plus forts que vous. Restez en vous-même pour n'en pas déchoir, en marchant dans la pompe et en des voies trop hautes pour vous. Mais pourquoi ces regards jetés du côté de l'aquilon? Je vous vois entraîné par la curiosité, méditer je ne sais quel projet. *Je placerai mon trône*, dit-il, *du côté de l'aquilon* [1] ! Tous les autres habitants du ciel sont debout; en prétendant seul vous asseoir, vous troublez la concorde fraternelle, la paix de la patrie céleste, et autant qu'il dépend de vous le repos de la Trinité même. Malheureux, où vous pousse votre curiosité? Dans votre présomption, vous ne craignez pas de scandaliser vos compagnons et d'outrager votre Roi ? Des millions d'anges le servent, et d'innombrables milliards sont à ses côtés [2]; nul n'est assis que celui qui est porté sur les chérubins et qui est servi par les autres; et vous, rêvant je ne sais quelle distinction, poursuivant je ne sais quelle recherche curieuse, par une tentation sacrilége vous vous faites un trône dans le ciel pour égaler le Très-Haut? Pourquoi ? dans quel espoir ? Insensé, mesurez donc vos forces, songez à la fin, et réfléchissez au moyen que vous prenez pour y arriver; votre audace est-elle connue ou ignorée du Très-Haut? Mais le plan criminel machiné par vous, comment échapperait-il à Celui dont la volonté est toute sainte et la science parfaite ? Croyez-vous qu'il le sait, le désapprouve, mais ne peut l'entraver? A moins que vous ne doutiez de votre création même, je ne puis croire que vous révoquiez en doute la toute-puissance, la science infinie, et la bonté du Créateur qui a pu vous tirer du néant, qui a pu vous faire ce que vous êtes, et qui a voulu vous élever si haut. Comment vous imaginer que Dieu consente jamais à ce qu'il ne veut pas et à ce qu'il peut empêcher ? A moins de voir ici réalisé en vous, ou plutôt commencé par vous, ce qu'un adage vulgaire dit souvent renouvelé sur la terre après vous et par vous: Un maître privé nourrit des satellites téméraires. Votre œil est-il méchant parce que celui de Dieu est bon? En mettant en cette bonté une criminelle confiance, vous devenez impudent contre la sagesse et audacieux contre la puissance.

32. Voilà votre pensée, ô impie; voilà l'iniquité que vous méditez, et vous vous dites:

[1] Gen., II, 15, 17. — [2] Rom., XII, 3. — [3] I Cor., VI, 12. — [4] Gen., III, 4. — [5] Ezéch., XXVIII, 12, 13

[1] Isaïe, XIV, 13. — [2] Dan., VII, 10.

« Le Créateur détruira-t-il son ouvrage ? Je sais bien que mes pensées quelles qu'elles soient lui sont connues : car il est Dieu, et celles que je nourris lui déplaisent puisqu'il est bon. S'il le veut je n'échapperai pas à ses mains, puisqu'il est puissant. Cependant dois-je craindre ? Si sa bonté lui défend de se complaire en ce qui est un mal en moi, moins encore mettra-t-il son plaisir en ce qui est mal en lui. Le mal en moi c'est que je veuille contre sa volonté ; le mal en lui c'est qu'il se venge. Il ne peut pas plus vouloir venger un crime qu'il ne veut ou ne peut être privé de sa bonté.» Vous vous trompez malheureux, oui, vous vous trompez, et l'iniquité se ment à elle-même sans mentir à Dieu. Vous agissez poussé par la ruse, mais vous êtes sous ses regards. Vous trompez, sans réussir à tromper Dieu ; et en prenant occasion du bien excellent qu'il a mis en vous, pour diriger contre lui une machination criminelle, vous rendez votre iniquité plus odieuse encore. Et n'est-ce pas le comble de l'iniquité que de s'autoriser précisément de ce qui devrait vous faire aimer Dieu pour le mépriser? N'est-ce pas le comble de l'iniquité d'être convaincu que sa puissance qui vous a créé peut vous détruire, et pourtant de compter que sa bonté excessive vous mettra à l'abri de sa vengeance, et de rendre ainsi le mal pour le bien, la haine pour l'amour?

33. Il mérite, non une colère momentanée, mais une haine éternelle, le crime par lequel vous désirez et espérez égaler malgré lui un maître si doux et si grand : vous rêvez de le condamner au spectacle douloureux d'avoir à ses côtés un compagnon qu'il n'accepte pas et qu'il ne repousse pas quand il en a le pouvoir, le contraignant ainsi à souffrir, plutôt qu'à vous laisser périr. Qu'il vous renverse s'il le veut, il le peut : mais vous pensez que sa douceur l'empêchera d'en avoir la volonté. Certes, s'il est ce que vous croyez, vous êtes plus coupable de ne l'aimer pas. Et s'il endure un mauvais procédé plutôt que de vous frapper, quelle malice à vous de ne ménager pas celui qui par égard pour vous ne s'épargne pas? Toutefois, sachez-le, sa bonté ne l'empêche pas d'être juste : il peut avoir ces deux attributs : une douceur juste vaut mieux qu'une douceur mêlée de faiblesse : et même la douceur séparée de la justice n'est plus une vertu. Vous êtes ingrat envers la bonté du Dieu qui vous a gratuitement appelé à la vie; et vous ne craignez pas la justice dont vous n'avez aucune expérience; et c'est pour cela que vous commettez audacieusement un crime dont vous vous promettez faussement l'impunité! Mais bientôt vous sentirez la justice de celui dont vous ne connaissez encore que la bonté; vous tomberez dans la fosse que vous préparez à votre Créateur. Ainsi, pendant que vous machinez contre lui un coup qu'il peut parer s'il veut, bien que selon vous il ne le saurait vouloir, et que vous le croyez privé de cette bonté qui punit, parce que vous n'en avez pas fait l'expérience, Dieu en sa justice retourne ce coup contre vous, car il ne peut ni ne doit laisser attaquer impunément sa bonté : toutefois il tempère sa vengeance; il ne refuse pas de pardonner à votre repentir; mais la dureté de votre cœur impénitent le ferme au regret, et vous condamne à un supplice sans fin.

34. Mais écoutez ce qui vous condamne : *Le ciel est ma demeure*, dit le Seigneur, *et la terre est l'escabeau de mes pieds* [1]. Il ne dit pas l'orient ou l'occident ou quelqu'autre région du ciel; mais le ciel entier est ma demeure. Vous ne pouvez donc vous établir en une partie du ciel, puisque Dieu l'a pris tout entier, ni sur la terre, puisqu'elle est l'escabeau de ses pieds : car la terre est un endroit solide où réside l'Église fondée sur le roc. Que ferez-vous? Chassé du ciel, vous ne pouvez demeurer sur la terre. Choisissez-vous donc un asile dans les airs, non pour vous y asseoir, mais pour y voler, afin qu'après avoir essayé d'ébranler l'Éternité vous trouviez votre châtiment dans vos propres fluctuations. Tandis que vous flottez entre le ciel et la terre, le Seigneur est assis sur un trône élevé et subline; la terre est remplie de sa majesté [2] et vous n'avez de place que dans les airs.

35. Les Séraphins, portes sur quelques-unes de leurs ailes, celles de la contemplation, volent du trône à l'escabeau et de l'escabeau au trône; avec les autres ailes, ils voilent la tête et les pieds du Seigneur, et je les crois ainsi placés afin de mettre une borne à votre curiosité, comme jadis un chérubin fermait à l'homme pécheur l'entrée du Paradis. De cette façon, on dérobe à votre impudence les secrets du ciel, et sur la terre les mystères de l'Église : et vous devez vous contenter des seuls cœurs superbes, qui sur terre ne daignent pas ressembler au reste des hommes, et qui ne volent pas au ciel comme les anges. Vous avez beau vous cacher la tête au ciel et les pieds dans la terre, on ne permet à vos yeux qu'un milieu qui excite

[1] Isaïe, LXVI, 1. — [2] *Ibid.*, VI, 3.

votre jalousie. Suspendu dans l'air, vous voyez les anges qui descendent, vous les voyez monter; mais au ciel qu'entendent-ils, et qu'annoncent-ils à la terre, vous n'en savez rien.

36. O Lucifer, qui brilliez au matin, vous ne portez plus la lumière, mais la nuit et la mort; vous alliez droit de l'orient au midi, et par une marche contraire, vous allez vers l'aquilon. Plus vous mettiez d'ardeur à monter, plus vous tombez vite vers le couchant. Je voudrais, ô esprit curieux, chercher curieusement, à mon tour, le but de vos tentatives. *Je placerai*, dit-il, *mon trône vers l'aquilon*[1]. Je ne prends ni l'aquilon ni le trône au sens naturel, puisqu'il s'agit d'un esprit. Je crois que l'*aquilon* désigne les hommes destinés à la réprobation, et le *trône* le pouvoir sur eux. Ceux qu'à la lumière de la divine prescience, avec une perspicacité proportionnée à ce sublime voisinage, vous avez vus privés des rayons de la sagesse, de la ferveur de l'amour, sorte de région vide, vous avez ambitionné d'en être le maître, de les inonder des clartés de votre astuce, de les brûler des feux de votre malice; et comme le Très-Haut, par sa sagesse et sa bonté, régnait sur tous les fils de l'obéissance, vous avez voulu être établi roi sur tous les fils de l'orgueil, les conduire par vos coupables habiletés, et devenir ainsi semblable au Très-Haut. Mais voici qui me surprend : vous avez, dans la présence de Dieu, prévu votre élévation : pourquoi n'avez-vous pas prévu aussi l'abîme? Et si vous l'avez prévu, quelle folie d'ambitionner une élévation si misérable, et de préférer un empire douloureux à une heureuse soumission! Ne valait-il pas mieux habiter des régions lumineuses que régner sur les ténèbres? Mais il est plus croyable que vous n'avez pas prévu votre chute : peut-être par la raison énoncée plus haut : songeant uniquement à la bonté de Dieu vous disiez en votre cœur : *Il ne punira pas*[2]. C'est ainsi, ô impie, que vous avez irrité Dieu. Peut-être aussi qu'à la vue de votre empire la poutre de l'orgueil vous a aveuglé et vous a caché la chute et l'abîme.

37. Ainsi Joseph, en prévoyant son élévation[3], n'avait pas prévu sa captivité plus prochaine cependant. Ce n'est pas que je prétende qu'un si grand patriarche ait succombé à l'orgueil; mais je veux montrer, par son exemple, que ceux à qui l'esprit prophétique dévoile les événements futurs, encore qu'ils ne connaissent pas tous ces événements, ne doivent pas pour cela être réputés n'avoir rien prévu.

[1] Isaïe, XIV, 13. — [2] Ps. X, 13. — [3] Gen., XXXVII, 7, 9.

Si on objecte que, dans ces songes dont Joseph ignorait le mystère et qu'il racontait dans son enfance, on peut voir de la vanité, j'y vois, pour mon compte, plus de simplicité enfantine que d'orgueil. Cependant, s'il en éprouva quelques sentiments, ils ont été bien expiés par ses épreuves. Certains personnages, en effet, reçoivent, à leur sujet, des révélations agréables que l'esprit ne peut connaître sans quelque vanité, ce qui n'en empêche pas l'accomplissement; et cette vanité, née de la grandeur de la révélation ou de la promesse, ainsi que l'émotion même légère que l'âme en a reçue, ne demeurent pas impunies. De même qu'un médecin n'use pas seulement d'onguent, mais emploie le fer et le feu pour retrancher, couper et brûler les excroissances superflues capables d'entraver la vertu de ses topiques; ainsi Dieu, médecin des âmes, leur ménage ces tentations et ces tribulations, dont la peine et l'humiliation changent la joie en deuil et font redouter une illusion dans la révélation. Ainsi l'âme est préservée de la vanité sans que la vérité de la révélation soit compromise. Ainsi l'orgueil de Paul est réprimé sous l'aiguillon de la chair[1], et lui-même est élevé par ses révélations fréquentes. Ainsi l'incrédulité de Zacharie est châtiée par le mutisme[2], et la Vérité, annoncée par l'Ange et qui doit être manifestée en son temps, ne change pas. Ainsi les saints trouvent dans la gloire et l'ignominie une source de progrès, puisqu'au milieu des dons singuliers qu'ils reçoivent, ils ne laissent pas d'être éprouvés par la vanité commune à tous les hommes; en sorte que, tout en voyant par la grâce quelque chose au-dessus d'eux, ils n'oublient pas ce qu'ils sont.

38. Mais qu'est-ce que les révélations ont à faire avec la curiosité? Si je les ai mêlées ici par digression, en voici l'occasion. Je voulais montrer que l'ange réprouvé avait pu, avant sa chute, prévoir la domination qu'il a ensuite reçue sur les hommes réprouvés, sans toutefois prévoir sa propre perte. A ce sujet, j'ai soulevé, plutôt que résolu, beaucoup de petites questions, et voici le résumé de cette discussion : Par la curiosité, il est déchu de la vérité, car il a commencé par regarder curieusement l'objet de son ambition coupable et de sa présomptueuse espérance. C'est donc à bon droit que, dans les degrés de l'orgueil, la curiosité revendique le premier, puisque nous trouvons en elle le commencement de tout

[1] II Cor., XII, 7. — [2] Luc, I, 20

péché. Si on ne la réprime promptement, elle dégénère en légèreté d'esprit, et c'est le second degré.

CHAPITRE XI.

DU SECOND DEGRÉ DE L'ORGUEIL, QUI EST LA LÉGÈRETÉ D'ESPRIT[1].

39. Le religieux qui, oublieux de lui-même, observe curieusement les autres, y admire des supérieurs et méprise des inférieurs. Il trouve dans les uns un sujet d'envie, dans les autres un objet de raillerie. Il résulte de là que son esprit, rendu léger par la mobilité de ses yeux, et à qui le soin de lui-même ne donne guère de gravité, tantôt s'élève sous l'influence de l'orgueil, tantôt s'affaisse sous celle de l'envie. La jalousie le fait sécher d'un coupable dépit, ou sa prétendue excellence le jette en une joie puérile : vain ici, pécheur là, il est partout superbe. Et qu'il gémisse de se voir effacé, ou qu'il soit heureux de surpasser les autres, il est toujours le jouet de l'amour de sa propre excellence. Ces vicissitudes de son âme sont trahies par des paroles rares et mordantes, ou nombreuses et vaines, tantôt mêlées de rire, tantôt pleines de tristesse, mais toujours dénuées de raison. Comparez si vous voulez ces deux premiers degrés d'orgueil aux deux derniers de l'humilité, et voyez si le dernier ne réprime pas la curiosité, et l'avant-dernier la légèreté. C'est ce que vous remarquerez dans les autres en les comparant. Mais avisons au troisième, non en descendant, mais en enseignant.

CHAPITRE XII.

DU TROISIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL : LA JOIE INEPTE[2].

40. C'est le propre des orgueilleux d'aspirer toujours à la joie et d'éviter la tristesse, selon ce mot : *Le cœur des insensés est où la joie se trouve*[3]. C'est pour cela que le moine qui déjà a descendu deux degrés d'orgueil, arrivé par la curiosité à la légèreté d'esprit, voyant se mêler à la joie qu'il rêve des tristesses fréquentes causées par le bonheur d'autrui, impatient de toute humiliation, se réfugie dans les conseils d'une fausse consolation. Du côté qui lui montre sa misérable personne et la supériorité d'autrui, il modère sa curiosité, et se jette du côté opposé, pour observer avec complaisance les choses dans lesquelles il semble briller, et dissimuler celles où le prochain a l'avantage. Il veut aussi, en évitant ce qu'il juge triste, allonger ses joies. Il arrive ainsi qu'une joie inepte absorbe tout entier ce même homme que se disputaient la tristesse et la gaieté. Cette joie me semble constituer le troisième degré d'orgueil ; et voici à quels signes vous la découvrirez, en vous-même, ou dans les autres. L'homme, atteint de ce mal, vous ne l'entendrez jamais ou rarement gémir ; vous ne le verrez guère pleurer. A le bien regarder on croirait qu'il s'oublie, ou qu'il est lavé de ses fautes. Bouffonnerie dans ses manières, gaieté sur son front, vanité dans son extérieur. Il est prompt à badiner ; facile au rire. Tout ce qu'il y a en lui de méprisable ou de triste, il l'a effacé de son souvenir ; le bien qu'il peut y trouver, il le rassemble et le grossit sous les regards de son âme ; il ne songe qu'à ce qui lui agrée, sans se soucier si cela est permis ; et alors il n'est plus maître de retenir ou de dissimuler sa joie insensée. Une vessie pleine de vent et percée d'une légère piqûre, si on la presse, retentit en s'aplatissant : l'air en s'échappant par un seul point fait entendre des bruits répétés. Ainsi le religieux qui s'est rempli le cœur de pensées vaines et frivoles, la discipline du silence empêchant le vent de la vanité de sortir librement, s'agite en éclats de rire comprimés : souvent par un reste de pudeur, il se cache la figure, il ferme la bouche, il serre les dents ; il rit sans le vouloir et éclate malgré lui. Il a beau se couvrir la bouche de ses deux poings, on l'entend éternuer bruyamment

CHAPITRE XIII.

DU QUATRIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL, LA JACTANCE[1].

41. La vanité croissant, et la vessie grossissant, il faut qu'une ouverture plus large laisse passage au vent, sinon elle éclate. Ainsi le moine, plein d'une vaine joie, ne peut assez l'épancher par ses signes et ses rires. Il dit comme Eliud : *Mon ventre est comme un vin nouveau* qui *n'a point d'air* et *qui rompt les vaisseaux neufs* où *on l'enferme*[2]. Il parlera donc, sinon il crèvera.

[1] A ce degré est opposé le onzième degré d'humilité : parler peu et raisonnablement, d'un ton doux et calme. — [2] Le contraire est le douzième degré d'humilité : ne pas rire facilement. — [3] Eccle., VII, 5.

[1] Neuvième degré d'humilité opposé à la jactance, le silence. — [2] Job, XXXII, 19.

Il est plein de discours, et son esprit est à l'étroit en ses entrailles. Il a faim et soif d'auditeurs, qu'il fatigue de puérilité, et sur lesquels il verse tout ce qu'il sent, et qui connaissent ce qu'il est. Une fois trouvée l'occasion de parler, la conversation tombe-t-elle sur les lettres, il cite les anciens et les modernes : les sentences pleuvent, et les grands mots retentissent. Il prévient les questions, il répond à ce qu'on ne lui demande pas : il fait les demandes et les réponses et coupe aux autres la parole ; quand le signal vient interrompre la conversation, il se plaint d'avoir trouvé trop courte une heure longue pourtant : il demande la permission de revenir sur ces riens, non pour édifier, mais pour étaler sa science. Il peut édifier, mais tel n'est pas son but. Il ne s'inquiète guère de vous instruire, ou d'apprendre ce qu'il ignore. Son grand souci est qu'on sache qu'il est savant. S'agit-il de religion, sur le champ on allègue des songes et des visions. Il loue le jeûne, recommande les veilles, met au-dessus de tout les prières. Il disserte sur la patience, l'humilité, et toutes les vertus, avec autant d'abondance que de vanité, afin qu'en l'entendant vous disiez que *sa bouche parle de l'abondance du cœur*, et que *l'homme bon* tire *de bonnes choses du bon trésor de son cœur* [1]. Le ton de la conversation est-il gai, le voilà d'autant plus loquace que cette matière lui est plus habituelle. En l'entendant, vous diriez qu'une rivière de vanité, un fleuve de bouffonnerie s'échappe de sa bouche, et fait rire jusqu'aux plus graves et aux plus austères. Pour tout dire en peu de mots : la jactance se reconnaît à l'abondance des paroles. Voilà le quatrième degré nommé et dépeint. Évitez la chose, et retenez le nom. Ayez la même précaution pour le cinquième degré que j'appelle la singularité.

CHAPITRE XIV.

DU CINQUIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL : LA SINGULARITÉ [2].

42. C'est une honte à celui, qui en sa jactance se vante de surpasser les autres, de n'en pas faire plus qu'eux, afin de prouver sa supériorité. Aussi ne se contente-il ni des prescriptions de la règle du monastère, ni des exemples des anciens. Ce n'est pas qu'il travaille à devenir meilleur : il se borne à le paraître : il désire moins de mieux vivre, que d'en avoir l'air, afin de pouvoir dire : *Je ne suis pas comme le reste des hommes* [1]. Il est plus fier d'un jeûne qu'il a pratiqué quand les autres mangeaient, que de sept observés avec la communauté. Il estime plus une petite prière particulière, que la psalmodie d'une nuit entière. Pendant le repas il promène les yeux sur les tables, et s'il voit un religieux manger moins que lui, il se plaint d'être vaincu ; le voilà qui se retranche cruellement ce qu'il avait cru nécessaire de s'accorder, car il craint la perte de sa gloire plus que le tourment de la faim. Il aperçoit un moine plus maigre et plus pâle que lui : le voilà qui se méprise et se tourmente. Comme il ne peut apercevoir son visage ni la figure qu'il fait à ceux qui le voient, il regarde ses mains et ses bras, il se palpe les côtés, il se touche les épaules et les flancs, et selon qu'il trouve ses membres plus ou moins grêles, il juge de la pâleur ou des couleurs de ses traits. Enfin il est plein de zèle pour ses exercices, et froid pour les exercices communs. Il veille au lit et dort au chœur : après avoir sommeillé toute la nuit pendant la psalmodie des matines, quand les autres reposent dans le cloître, il reste seul à l'église [2] ; il crache, il tousse, et du coin ou il est caché, il fatigue, de ses gémissements et de ses soupirs, les oreilles de ceux qui reposent un instant. Ces singularités vaniteuses donnent de lui une idée avantageuse, aux simples qui louent les actions qu'ils voient sans en démêler le principe ; ils béatifient ce malheureux et ne font qu'accroître son erreur [3].

CHAPITRE XIII.

DU SIXIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL, L'ARROGANCE [4].

43. Il croit ce qu'il entend dire ; il loue tout ce qu'il fait, et ne sonde guère ses intentions, ou plutôt il les oublie, pour suivre l'opinion. Sur toute autre question il s'en rapporte plus à lui-même qu'aux autres : c'est seulement quand il s'agit de lui-même qu'il croit les autres plutôt que lui. Ce n'est plus en paroles, ou par l'étalage des œuvres qu'il montre sa religion : c'est sincèrement qu'il s'estime le

[1] Luc, VI, 45. — [2] Vertu opposée, cinquième degré d'humilité : garder la règle commune.

[1] Luc, XVIII, 11. — [2] Ce passage prouve qu'il était d'usage de prendre un peu de repos dans le cloître après les Vigiles. Il est dit dans l'Usage de Cîteaux, chap. LXXXIV : Que les religieux, après les nocturnes, aillent s'asseoir dans le cloître, s'ils le veulent, pendant l'été. En hiver, le repos se prenait dans le chapitre (chap. LXXIV). — [3] Isaïe, III, 12. — [4] Le contraire est le septième degré d'humilité : s'estimer au-dessous de tout le monde.

plus saint des hommes. Les éloges qu'on lui décerne, au lieu de les attribuer à l'ignorance ou à la bienveillance du panégyriste, il les rapporte sans hésiter à ses mérites. C'est pourquoi, après la singularité, l'arrogance réclame justement la sixième place. Après elle vient la présomption, qui constitue le septième degré.

CHAPITRE XVI.

DU SEPTIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL: LA PRÉSOMPTION [1].

44. Celui qui se croit supérieur aux autres a nécessairement meilleure opinion de lui-même que d'eux. Dans les assemblées, il prend la première place, il répond le premier, dans les conseils; il vient sans qu'on l'appelle et s'ingère dans les affaires dont on ne l'a pas chargé. Il change ce qui était réglé et refait ce qui était fait. Tout ce qu'il n'a pas lui-même disposé et réglé, à son avis, n'est pas bien. Il juge les juges, et devance leurs décisions. Si, le temps venu, il n'est pas élu Prieur, il dit que son Abbé est jaloux, ou a été trompé. A la moindre obéissance exigée de lui, il se laisse aller à l'indignation et au dédain; il estime qu'on ne devrait pas mettre à des emplois si humbles un sujet capable, comme lui, de fonctions plus élevées. Mais un homme habitué à se mêler ainsi de tout, avec plus de témérité que de science, doit nécessairement se tromper. Or, c'est au supérieur de corriger ceux qui s'égarent. Mais avouera-t-il sa faute celui qui ne se croit pas et ne souffre pas qu'on le croie coupable? Aussi quand on le reprend, il ne fait qu'accroître ses torts, au lieu de les diminuer; et quand il a été repris, vous le voyez recourir à des paroles de malice. Le voilà tombé dans le huitième degré d'orgueil, qui consiste à soutenir ses fautes.

CHAPITRE XVII.

DU HUITIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL: SOUTENIR SES FAUTES [2].

45. On excuse ses fautes de plusieurs façons. On dit: je n'ai pas fait cela; ou bien: je l'ai fait et j'ai bien fait; ou encore: si c'est mal, le mal n'est pas grand; ou, si le mal est grand je n'avais pas mauvaise intention. Est-on convaincu d'avoir péché, à l'exemple d'Adam et d'Ève, on rejette sa faute sur d'autres qui vous ont poussés. Mais celui qui cherche à défendre effrontément des fautes visibles, comment révèlerait-il humblement à son abbé les pensées secrètes et mauvaises qui lui viennent au cœur?

[1] A la présomption est opposé le sixième degré d'humilité : s'avouer indigne et inutile en tout. — [2] Le cinquième degré d'humilité opposé à ce défaut : c'est l'aveu simple et candide de ses torts et de ses mauvaises pensées.

CHAPITRE XVIII.

DU NEUVIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL : LA CONFESSION SIMULÉE [1].

46. Tous ces genres d'excuses sont mauvais, puisque le Prophète les qualifie : *Paroles de malice* [2]; mais la confession orgueilleuse et trompeuse est bien autrement dangereuse que cette défense hardie et obstinée de soi-même. Certains religieux, convaincus de fautes trop visibles, sachant qu'on ne les croirait pas, s'ils cherchaient à se justifier, imaginent un système plus adroit de défense, dans un aveu trompeur. Il est écrit en effet : *Tel s'humilie malicieusement dont le fond du cœur est plein de tromperie* [3]. On baisse le visage; on se prosterne de corps; on verse, si on peut, quelques larmes; on entrecoupe sa voix de soupirs et ses paroles de gémissements. Loin d'excuser ce qu'on lui reproche, ce religieux exagère sa faute. En l'entendant ajouter lui-même à sa faute une circonstance impossible ou incroyable, vous vous prenez à ne plus croire ce qui vous semblait prouvé. Et ce qui, dans cet aveu, vous paraît faux, vous inspire des doutes sur ce que vous teniez pour certain. En affirmant des torts qu'ils ne veulent pas être crus, ces gens trouvent moyen de se défendre en s'accusant, et de couvrir leur faute en la dévoilant. L'aveu a, sur leurs lèvres, un accent louable, et l'iniquité reste cachée dans leur cœur; à les entendre, on penserait leur aveu dicté plutôt par l'humilité que par la vérité, et on leur appliquerait ce mot de l'Écriture : *Le juste commence par s'accuser lui-même* [4]. Ils aimèrent mieux, en effet, manquer devant les hommes de vérité que d'humilité, bien qu'aux yeux de Dieu ces deux vertus leur fassent également défaut. Ou si leur tort est trop évident pour qu'aucune adresse réussisse à le déguiser, ils prennent un ton repentant, sans avoir le cœur contrit, pour s'épargner, non la faute, mais la censure, en couvrant l'ignorance d'une

[1] Le quatrième degré d'humilité, opposé à ce péché, consiste à souffrir patiemment pour l'obéissance. — [2] Ps. CXL, 4. [3] Eccli., XIX, 23. — [4] Prov., XVIII, 17.

transgression manifeste des dehors d'une confession publique.

47. Belle humilité, dont l'orgueil veut s'affubler, pour éviter toute confusion ! Mais cette tactique est vite éventée par le supérieur, s'il ne se laisse point fléchir par cette humilité superbe, en dissimulant la faute et différant la punition. La fournaise éprouve les vases du potier, et la tribulation aide à discerner les vrais pénitents. Le vrai repentir ne craint pas les labeurs de la pénitence. Tout ce qu'on lui inflige pour une faute qu'il déteste, sa conscience l'accepte en silence. Fidèle à l'obéissance, il ne se lasse ni des rencontres pénibles et fâcheuses, ni des injures qu'on lui fait, et il prouve ainsi qu'il est parvenu au quatrième degré d'humilité. Pour celui dont les aveux ne sont que simulés, rencontre-t-il la plus légère injure ou la plus petite peine, il ne peut plus dissimuler sa dissimulation ; il murmure, il grince les dents, il s'emporte ; on le surprend, non au quatrième degré d'humilité, mais au neuvième de l'orgueil, qui, d'après la description que nous en avons faite, peut s'appeler confession fausse. Quelle confusion pour un cœur suspect, quand sa fraude est trompée, sa paix troublée, sa gloire amoindrie, et que sa faute subsiste ? Le voilà noté de tous, jugé par tous ; et l'indignation générale est d'autant plus grande, qu'on trouve fausse l'opinion qu'on avait d'abord conçue de lui. C'est alors qu'il faut un supérieur qui l'épargne d'autant moins, que les ménagements qu'on aurait pour un seul blesseraient tout le monde.

CHAPITRE XIX.

DU DIXIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL : LA RÉBELLION [1].

48. A moins que la miséricorde d'en-Haut n'abaisse sur lui un regard qui le porte à accepter en silence le jugement de tous (chose bien difficile pour ces gens-là), il devient impudent, effronté, et il se précipite, avec audace et désespoir, dans le dixième degré, par la rébellion ; et après avoir, en son arrogance, méprisé secrètement ses frères, il jette le masque et sa désobéissance méprise tout maître.

49. Il faut savoir que ces douze degrés peuvent se réduire à trois. Le mépris de nos frères embrasse les six premiers ; le mépris du maître les quatre qui suivent ; et le mépris de Dieu les deux qui restent. Il est à remarquer aussi, que ces deux derniers degrés de l'orgueil, qui se trouvent, quand on les monte, les premiers de l'humilité, et qui doivent être gravis hors de la congrégation, ne peuvent être descendus hors de son sein. Qu'il faille les monter, c'est ce que la règle nous donne clairement à entendre, quand elle dit du troisième degré : Le troisième degré, c'est que, par amour de Dieu, chacun se soumette en toute obéissance à son supérieur [1]. Si c'est au troisième degré que se rapporte la soumission pratiquée certainement par le novice agrégé au couvent, la conséquence à tirer c'est que les deux degrés précédents sont déjà franchis. Le moine qui méprise, et l'union fraternelle, et le sentiment du supérieur, qu'apporte-t-il dans le monastère, sinon le scandale ?

[1] A ce degré est opposé le quatrième degré d'humilité : se soumettre volontiers à son supérieur, par amour de Dieu.

CHAPITRE XX.

DU ONZIÈME DEGRÉ D'ORGUEIL : LA LIBERTÉ DU PÉCHÉ [2].

50. Après le dixième degré appelé rébellion, le moine expulsé, ou sorti de son monastère, rencontre aussitôt le onzième. Il entre alors en des routes qui paraissent bonnes aux hommes, mais dont le terme (si Dieu ne les entrave) aboutit à l'abîme, c'est-à-dire au mépris de Dieu. L'impie, en effet, arrivé au fond du mal, méprise [3]. Ce onzième degré peut s'appeler liberté de pécher : car le moine, n'ayant plus ni supérieur à redouter, ni frères à respecter, se livre à tous ses désirs, avec d'autant plus de liberté qu'il jouit d'une sécurité plus entière, ce que la honte et la crainte l'empêchaient de faire dans le monastère. Mais s'il ne craint ni frères ni abbé, il n'est pourtant pas tout à fait débarrassé de la crainte de Dieu. La raison, en de sourds murmures, présente encore ce sentiment à la volonté, et ce n'est pas sans quelqu'hésitation quelle se livre au péché. Semblable à celui qui sonde un gué, et s'y avance avec précaution, elle n'entre, qu'avec lenteur et par degré, dans le gouffre des vices.

CHAPITRE XXI.

DU DOUZIÈME DEGRÉ DE L'ORGUEIL, L'HABITUDE DU PÉCHÉ [4].

51. Mais un jugement terrible de Dieu ayant laissé impunis les premiers crimes de ce mal-

[1] Règle, VII, 31. — [2] A ce degré est opposé le second de l'humilité : ne pas se plaire à faire sa volonté. — [3] Prov., XVIII, 3. — [4] A ce degré est opposé le premier de l'humilité : la crainte constante de Dieu

heureux, l'expérience du plaisir demande des jouissances nouvelles qui caressent son cœur. Sous le réveil de la concupiscence, la raison s'endort, et l'habitude enchaîne. L'infortuné est entraîné au fond du mal, livré captif à la tyrannie du vice; en sorte, qu'englouti dans le tourbillon des désirs charnels, il oublie et sa propre raison, et la crainte de Dieu, et pousse en son cœur ce cri insensé : *Dieu n'est pas* [1] ! Le licite et l'illicite lui sont indifférents: pensées, actions, démarches coupables, il permet tout à son esprit, à ses mains et à ses pieds; tout ce qui lui vient au cœur, aux lèvres, à la main, il le machine, il s'y complaît, il le fait, s'abandonnant à tous projets criminels, à toutes paroles coupables, à tous les actes mauvais. Et de même, qu'après avoir monté tous les degrés du bien, le juste court à la vie avec un cœur libre, et avec une douce facilité, résultat des saintes habitudes; ainsi l'impie, après avoir descendu ces mêmes degrés, conduit non par la raison, mais par des habitudes mauvaises, et ne sentant plus le frein de la crainte, se précipite vers la mort. Entre ces deux situations, sont placés ceux que le mal fatigue et remplit d'angoisses; qui tantôt tourmentés par la crainte de l'enfer, et tantôt retenus par de vieilles habitudes, montent ou descendent péniblement. Il n'y a que ceux qui ont atteint le degré, soit en haut, soit en bas, qui courent sans obstacle ni fatigue, celui-ci à la mort, celui-là à la vie; l'un avec plus de légèreté, l'autre avec un penchant plus vif. Car la charité donne au premier cette légèreté, et la passion active les penchants de l'autre. L'amour affranchit l'un, et l'hébêtement l'autre de toute peine. Dans l'un, c'est la perfection de la charité, dans l'autre la consommation de l'iniquité qui chasse toute crainte. L'un puise la sécurité dans la vérité, l'autre dans son aveuglement. Le douzième degré peut donc s'appeler l'habitude du péché, qui ôte la crainte de Dieu et nous en inspire le mépris.

CHAPITRE XXII.

SI ON DOIT PRIER POUR LES DÉSESPÉRÉS ET POUR CEUX QUI SONT MORTS, SELON L'AME, ET COMMENT IL FAUT LE FAIRE.

52. *Ce n'est pas pour celui-là que je dis qu'on doit prier* [2], dit saint Jean. Eh quoi donc, ô apôtre ! commandez-vous de désespérer? Ah ! qu'il gémisse plutôt celui qui aime. Qu'il ne mette pas dans sa prière une confiance présomptueuse; mais qu'il ne cesse de pleurer. Et que dis-je donc? Reste-t-il un refuge à l'espérance, quand il n'y a pas place pour la prière? Écoutez une âme qui croyait, qui espérait, et cependant ne priait pas. *Seigneur*, disait-elle, *si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort.* Elle est grande la foi qui croit que la présence du Seigneur aurait pu écarter la mort. Mais, maintenant, quel recours reste-t-il? Loin de cette âme l'idée que celui qui avait la puissance de conserver la vie ne puisse la rendre. *Mais maintenant*, dit-elle, *je sais que tout ce que vous demanderez à Dieu, il vous le donnera* [1]. Et au Seigneur qui s'informait où on avait déposé le mort, elle répond : *Venez et voyez.* Pourquoi? O Marthe, vous nous donnez des preuves d'une foi bien grande; mais comment se défier avec une telle foi? *Venez et voyez*, dites-vous. Pourquoi, si vous n'avez pas perdu toute espérance, n'ajoutez-vous pas : Et ressuscitez-le? Si vous désespérez, pourquoi fatiguer inutilement le Maître? La foi recevrait-elle ce que la prière n'ose pas solliciter? Le Seigneur s'approche du cadavre et vous l'écartez en disant : *Il sent déjà mauvais, car il y a tantôt quatre jours qu'il est là* [2]. Est-ce le désespoir ou la dissimulation qui vous inspirent ce langage? Après sa résurrection, le Seigneur lui-même fit semblant d'aller plus loin [3], quand il préférait rester avec ses disciples. O femmes saintes, familières avec Jésus-Christ, si vous aimez votre frère, pourquoi n'implorez-vous pas la bonté de Celui dont vous ne pouvez révoquer en doute la puissance, pas plus que vous ne pouvez suspecter sa miséricorde? Elles répondent : Il nous semble que nous prions mieux en ne priant pas; et que notre confiance est plus solide quand elle ressemble à la défiance. Nous montrons notre foi; nous prouvons notre affection; il connaît nos désirs, Lui à qui on n'a pas besoin de parler; il peut tout, nous le savons; mais un miracle si grand, si nouveau, si inouï, pour être en son pouvoir, n'en excède pas moins les mérites de notre humilité. C'est assez pour nous d'avoir cédé la place à sa puissance, et fourni une occasion à sa bonté. Nous préférons attendre patiemment sa volonté, plutôt que de solliciter d'une façon importune une faveur qu'il ne veut pas accorder; peut-être notre réserve suppléera à l'insuffisance de nos mérites. Je vois bien Pierre pleurer après sa lourde chute; je ne le vois pas

[1] Ps. XIII, 1. — [2] Jean, V, 16.

[1] Jean, XI, 21, 22, 34, 39. — [2] *Ibid.*, XI, 39. — [3] Luc, XXIV, 28.

prier; cependant je ne doute pas de son pardon.

53. Apprenez aussi, de la Mère du Seigneur, à avoir une grande foi dans les miracles, et à unir la retenue à cette foi. Apprenez à l'orner de réserve et à réprimer la présomption. *Ils n'ont pas de vin*[1]. Avec quelle discrétion et quel respect elle suggère à Jésus-Christ l'objet de ses sollicitudes ! Et pour vous montrer, en ces rencontres, à préférer les pieux gémissements aux demandes présomptueuses, Marie, voilant les élans de sa bonté sous l'ombre de la pudeur, n'exprime pas la confiance qu'elle a pourtant en sa prière. Elle ne s'avance pas avec hardiesse; elle ne parle pas tout haut, et ne dit pas hardiment devant tout le monde : « Je vous en prie, mon Fils, le vin manque; voilà les convives attristés, l'époux tout confus; montrez votre puissance ». Ces sentiments et d'autres encore remplissent son cœur, et s'en exhalent; cependant, cette douce Mère s'adresse en particulier à son Fils, et elle tente moins son pouvoir, qu'elle n'interroge sa volonté. *Ils n'ont plus de vin*, dit-elle. Quelle modestie et quelle confiance! Oui, la confiance se mêle à sa bonté, l'autorité à sa voix, et l'efficacité à ses vœux. Si elle, toute Mère qu'elle était, oublie son titre et n'ose demander un miracle; moi, vil serviteur, trop honoré d'être l'esclave du Fils et de la Mère, de quel front oserais-je solliciter la vie d'un mort de quatre jours?

54. On voit encore dans l'Évangile deux aveugles, dont l'un a reçu la vue qu'il n'avait jamais eue, et l'autre l'a recouvrée, après l'avoir perdue. L'un avait été frappé de cécité, et l'autre était aveugle-né. Le premier, par ses cris plaintifs et déchirants, mérita la miséricorde merveilleuse de Jésus-Christ; l'aveugle-né fut aussi l'objet d'un grand bienfait, mais il le dut à une bonté d'autant plus grande, que ses cris n'avaient pas prévenu en sa faveur Celui qui daigna l'éclairer. Au premier, mais au premier seulement, il fut dit : *Votre foi vous a sauvé*[2]. Je lis encore dans l'Évangile la résurrection de deux personnes, mortes récemment, et d'un mort de quatre jours. Seule, la fille du chef de la Synagogue, encore dans la maison où elle avait expiré, dut la vie aux prières de son père; les deux autres ne la tinrent que d'un excès inespéré de bonté[3].

55. C'est ainsi, qu'un de nos frères venant à mourir non corporellement, mais spirituellement (Dieu nous garde d'un tel malheur!) tant qu'il sera au milieu de nous, tout pécheur que je suis, par mes prières et celles de mes frères, je frapperai à la porte du Sauveur. S'il revient à la vie, nous aurons gagné un frère; si nous ne méritons pas d'être exaucés, que le mort ne puisse endurer les vivants ou être soufferte par eux, et qu'on commence à l'emporter, je gémis toujours avec foi, bien que ma prière ne soit plus animée d'une confiance aussi grande. Je n'ose pas dire ouvertement : Venez, Seigneur, ressuscitez notre mort; pourtant mon cœur hésitant et tremblant, je ne cesse de crier au-dedans de moi-même : Si Dieu exauçait le désir des pauvres! si son oreille entendait la préparation de leur cœur! ou encore : *Ne ferez-vous pas quelque miracle à l'égard des morts? les médecins les ressusciteront-ils, afin qu'ils vous louent?* Et à propos du mort de quatre jours : *Quelqu'un racontera-il, dans le sépulcre, votre miséricorde et votre vérité dans le tombeau*[1]. Le Sauveur, s'il le veut, peut nous apporter un secours inattendu et inespéré; et touché par les larmes des porteurs et non par leurs prières, accorder aux vivants la vie d'un mort, ou rappeler du tombeau celui qui y est enseveli. Et j'appelle mort celui qui, défendant ses péchés, est déjà tombé au huitième degré. Car la confession du mort est inutile puisqu'il est comme s'il n'était plus[2]. Après le dixième degré, qui est le troisième après le huitième, le mort est emporté dans la liberté du péché, quand il est séparé de tout rapport avec le monastère. Le quatrième degré passé, c'est vraiment un mort de quatre jours; en tombant dans le cinquième, il est enseveli dans l'habitude.

56. A Dieu ne plaise pourtant, que n'osant présumer hautement du salut de ces infortunés, nous cessions de prier pour eux en nos cœurs, puisque saint Paul pleurait ceux mêmes qu'il savait morts sans pénitence[3]. Ils ont beau s'exclure de la communauté de nos prières, ils ne sauraient s'arracher à notre amour. Qu'ils considèrent cependant leur péril, puisque l'Église n'ose prier publiquement pour eux, elle qui prie hardiment pour les juifs, les hérétiques et les païens. Le Vendredi saint on fait mention spéciale de tous les méchants; on n'en fait aucune des excommuniés.

57. Mais peut-être, Geoffroi, mon frère, m'accusez-vous de n'avoir ni répondu à vos questions, ni accompli ma promesse; puisque

[1] Jean, II, 3.—[2] Luc, XVIII, 35, 43; et Jean, 9.—[3] Marc, V, 35, 42; Luc, VII, 11, 15; et Jean, XI.

[1] Ps. LXXXVII, 11, 12. — [2] Eccli, XVII, 26. — [3] II Cor., XII, 21.

au lieu des degrés de l'humilité, j'ai décrit ceux de l'orgueil. A ce reproche je réponds : je n'ai pu enseigner que ce que je savais. Je n'ai pas cru devoir exposer les ascensions de l'âme, moi qui ne sais que descendre. Que saint Benoît vous expose les degrés de l'humilité, qu'il a su disposer en son cœur; pour moi je ne puis que vous dire comment je suis descendu. Si allant à Rome, vous demandiez la route à un voyageur qui en revient, que pourrait-il vous montrer de mieux que le chemin qui le ramène? En vous nommant les châteaux, les villas, les villes, les fleuves, les montagnes qu'il a traversés, il vous indique sa route et vous trace la vôtre, et vous reconnaîtrez, en allant, les endroits qu'il a rencontrés, en venant. Ainsi, dans une route descendante, vous reconnaîtrez peut-être les degrés qu'il faut monter, et que votre cœur vous apprendra mieux que mon livre.

Ainsi soit-il.

FIN DU TRAITÉ DES DEGRÉS DE L'HUMILITÉ ET DE L'ORGUEIL.

TRAITÉ

DE

L'AMOUR DE DIEU

A HAIMERIC

Cardinal et Chancelier de la Sainte Eglise Romaine.

AVERTISSEMENT

Ce Traité est, avec le précédent, un des premiers écrits de saint Bernard. Il est adressé à son ami Haimeric, né aux environs de Bourges, créé cardinal par Calixte II, en 1121, élevé par Honorius II à la dignité de Chancelier, vers l'an 1126, et mort en 1141 [1]. Le but de cet opuscule, violemment attaqué par Bérenger, disciple d'Abailard, est d'exposer le précepte de l'amour de Dieu, avec la mesure, les causes, l'origine et les degrés de cette céleste affection. Un des historiens du Saint n'hésite pas à placer ce Traité, sous le rapport de la piété, à côté des homélies sur la sainte Vierge.

[1] Tome Ier. Lettres, pag. 327 et aus i la *Vie de S. Bernard*, pag. 185 et suiv.

PRÉFACE

A l'illustre seigneur Haimeric, Cardinal-Diacre et Chancelier de l'Église Romaine, Bernard, dit abbé de Clairvaux : Vivez et mourez dans le Seigneur.

D'ordinaire vous me demandiez des prières; vous ne me proposiez pas de questions; et j'ai la conviction d'être incapable en ces deux points. Au moins ma profession, à défaut de ma vie, autorise à attendre de moi des prières; pour le reste, à vrai dire, je manque des conditions indispensables, la diligence et le talent. Cependant je suis content, je l'avoue, qu'en échange de biens charnels, vous m'en réclamiez de spirituels; que ne vous êtes vous adressé à un plus riche! Mais en ces matières, les ignorants comme les Docteurs, sont tous dans l'usage de s'excuser, et il est difficile de savoir le vrai motif de ces excuses, l'incapacité où la modestie, quand l'obéissance ne l'établit pas. Recevez donc de ma pauvreté ce que j'ai, et que mon silence ne me donne pas l'air d'un philosophe. Je ne promets cependant pas de répondre à toutes vos questions, mais seulement à celle qui regarde l'amour de Dieu, et, comme Dieu même m'y aidera, c'est un sujet plus doux, qu'on traite plus sûrement et qui est plus utile aux lecteurs. Réservez les autres questions à de plus habiles.

TRAITÉ

DE L'AMOUR DE DIEU

A HAIMERIC,

Cardinal et Chancelier de la sainte Eglise Romaine.

CHAPITRE Ier.

POURQUOI ET COMMENT DIEU DOIT ÊTRE AIMÉ ?

1. Vous voulez donc savoir de moi pourquoi et comment Dieu doit être aimé ? Je vous réponds : La raison d'aimer Dieu c'est qu'il est Dieu, et la mesure de cet amour c'est de l'aimer sans mesure [1]. Est-ce assez ? Assurément, mais pour un sage. Or, comme je suis aussi le débiteur des insensés [2], je dois parler pour eux, après en avoir dit suffisamment pour les sages. Je ne craindrai donc pas de m'étendre un peu en faveur des esprits lents, plutôt que de viser à la profondeur. Deux raisons nous engagent à aimer Dieu pour lui-même ; il n'est pas d'affection ni plus juste, ni plus féconde. Cette question : Pourquoi faut-il aimer Dieu? a deux sens : car on peut demander, et c'est la difficulté principale, si c'est pour son mérite, ou pour notre avantage que Dieu doit être aimé. A quoi je ferai la même réponse. Je ne vois pas d'autre motif d'aimer Dieu que lui-même. Examinons d'abord la question de mérite. Dieu a grandement mérité de nous, puisqu'il s'est donné à nous indignes d'un tel bienfait. Que pouvait-il nous donner de mieux? Si donc, en cherchant la raison d'aimer Dieu, on recherche ses titres, voici le principal : Il nous a aimés le premier. Il mérite donc un retour d'amour, surtout si on vient à considérer qui a aimé; quels sont ceux qu'il a aimés, et à quel point. Qui ? N'est-ce pas Celui que toute intelligence salue par ce cri : *Vous êtes mon Dieu, car vous n'avez pas besoin de mes biens* [1]; et il est vrai l'amour de cette Majesté, puisqu'elle ne cherche pas ses intérêts. Et à qui s'adresse une affection si pure? *Quand nous étions encore des ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu* [2]. Dieu nous a donc aimés et gratuitement, et quand nous étions dans sa haine. A quel degré? Jean le dit: *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique* [3]; et Paul ajoute : *Il n'a pas épargné son propre Fils, mais il l'a livré pour nous tous* [4]. Et le Fils lui-même déclare, *qu'on ne peut porter à ses amis un amour plus grand que de donner sa vie pour eux* [5]. Voilà ce qu'a fait le Juste pour des impies ; l'Être souverain pour des êtres infimes ; le Tout-Puissant pour des hommes misérables. On me dit : Il n'a pas tant fait pour les Anges. C'est vrai, mais cela n'était pas nécessaire. Au reste, Celui qui a secouru les hommes en une pareille nécessité, en a préservé les Anges ; et Celui qui, dans son amour pour les hommes, les a tirés d'un pareil état, a aussi, dans son amour, accordé aux Anges de ne pas descendre à cette condition.

[1] On trouve ces paroles dans une lettre de Sévère de Milève à saint Augustin (Lettres de S. Aug., 109). — [2] Rom., I, 14.

[1] Ps. XV, 2.— [2] Rom., V, 10.— [3] Jean, III, 16.— [4] Rom., VIII, 32.— [5] Jean, XV 13.

CHAPITRE II

COMBIEN DIEU MÉRITE L'AMOUR DE L'HOMME POUR LES BIENS QU'IL LUI A ACCORDÉS EN SON CORPS ET EN SON AME. MOYEN DE LES RECONNAÎTRE ET DE LES POSSÉDER, SANS FAIRE INJURE AU DONATEUR.

2. Ceux qui entendent ces vérités comprennent aussi pourquoi il faut aimer Dieu, c'est-à-dire, quels motifs lui méritent notre amour. Si ces choses sont cachées aux infidèles, Dieu peut aisément confondre les ingrats par la multitude des bienfaits qu'il a accordés au genre humain et manifestés à tous les yeux. Qui donc, sinon Lui, dispense la nourriture à tout ce qui vit, la lumière à tout ce qui voit, l'air à tout ce qui respire? Mais c'est folie de prétendre énumérer des biens que j'ai déclarés innombrables ; c'est assez de citer pour exemple les principaux : le pain, la lumière et l'air; si je les ai appelés principaux, ce n'est pas qu'ils soient les plus excellents, mais ce sont les plus nécessaires, parce qu'ils se rapportent au corps. Que l'homme cherche les biens supérieurs, dans cette partie de lui-même qui constitue sa propre supériorité, dans son âme; la dignité, la science, la vertu. La dignité de l'homme c'est son libre arbitre, par lequel il ne l'emporte pas seulement sur les autres êtres, mais il les gouverne : la science l'aide à reconnaître en lui cette dignité qui ne vient pas de lui; et la vertu lui apprend à chercher sérieusement son Principe, et à s'y tenir fortement attaché!

3. Chacune de ces trois prérogatives nous apparaît sous un double aspect. La preuve de la dignité humaine n'est pas seulement dans l'excellence de notre nature; elle est encore dans la puissance de domination que nous exerçons, et il est visible que l'homme inspire la crainte à tous les animaux. La science est aussi double, si nous reconnaissons que notre dignité ou les autres biens que nous possédons, sont en nous, sans venir de nous. Et la vertu à son tour a deux côtés; par elle nous cherchons notre auteur, et après l'avoir trouvé, nous nous attachons inséparablement à lui. La dignité sans la science ne sert de rien; et la science devient nuisible sans la vertu : ce qu'établit la raison suivante. Quelle gloire y a-t-il a posséder un bien qu'on ignore? Mais connaître ce bien, et ignorer qu'on ne le tient pas de soi-même, peut être un mérite, mais non devant Dieu. A qui se glorifie en soi-même, l'Apôtre dit : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Mais si vous l'avez reçu, pourquoi vous glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu* [1]? Il ne se borne pas à dire : *Pourquoi vous glorifiez-vous?* il ajoute : *Comme si vous ne l'aviez pas reçu*, pour montrer combien est répréhensible celui qui se glorifie, non précisément dans les biens qu'il a, mais comme s'il ne les avait pas reçus. Ce sentiment est bien nommé vaine gloire, puisqu'il ne repose pas sur le fondement solide de la vérité. L'Apôtre distingue bien la vraie gloire de celle-là : *Que celui qui se glorifie*, dit-il, *se glorifie dans le Seigneur* [2]. C'est-à-dire, dans la vérité, puisque la vérité c'est Dieu.

4. Il vous est donc nécessaire de savoir ces deux choses : ce que vous êtes, et que vous ne venez pas de vous-mêmes; de peur de ne point vous glorifier ou de vous glorifier vainement : *Car si vous vous ignorez vous-mêmes, sortez*, est-il dit, *suivez la trace des troupeaux de vos compagnes* [3]. C'est ce qui arrive, en effet. L'homme, créé dans la gloire dont il n'a pas l'intelligence, doit à cette ignorance d'être comparé aux animaux, comme à des compagnons de sa corruption et de sa mortalité présentes. En méconnaissant la nature excellente qu'il tient de la raison, il se range parmi les êtres sans intelligence; et l'ignorance de sa gloire intérieure l'entraîne, par la curiosité, à se régler sur les objets sensibles; il n'est plus qu'un être parmi les autres, pour n'avoir pas compris ce qu'il a reçu de plus qu'eux. Il faut donc se précautionner contre une ignorance qui nous donne de nous-même des sentiments indignes de nous; peut-être faut-il se garder davantage de cette autre ignorance qui nous inspire de nous des idées trop élevées; ce qui a lieu si, dans notre erreur, nous nous attribuons le bien qui est en nous. Mais fuyez et détestez par-dessus tout la présomption qui vous porterait à tirer sciemment et volontairement avantage de biens qui ne sont pas à vous, et à ravir ainsi l'honneur d'autrui. La première espèce d'ignorance ne se glorifie pas; la dernière se glorifie, mais non en Dieu. Pour le troisième mal, commis avec connaissance de cause, il est une usurpation de la gloire de Dieu; et cette arrogance l'emporte d'autant plus en gravité et danger sur la dernière sorte d'ignorance, que celle-ci méconnaît seulement Dieu, tandis que celle-là le méprise; et elle est d'autant plus coupable et plus détestable, comparée à la première ignorance, que si l'une nous rend semblables aux animaux, l'autre

[1] I Cor., IV, 7. — [2] *Ibid.*, I, 31. — [3] Cant., I, 7.

nous associe aux démons. C'est orgueil, c'est crime d'user d'un don comme d'un bien naturel, et de prendre occasion d'un bienfait reçu pour ravir au bienfaiteur sa gloire.

5. Aussi, avec la dignité et la science, avez-vous besoin de leur fruit commun, la vertu, qui cherche et atteint l'Auteur et le Dispensateur de tout, qui a sujet, Lui, de se glorifier en toutes choses. Sinon, le serviteur qui sait et qui n'agit pas bien sera sévèrement châtié. Pourquoi? Parce qu'il n'a pas voulu comprendre, de peur d'être obligé à bien faire, parce qu'il a formé sur sa couche des projets coupables [1] : serviteur impie, il a tourné à sa gloire les biens qu'il savait bien n'être pas à lui, et il a tenté d'en ravir la gloire à Dieu. Il est donc clair que, sans la science, la dignité est inutile, et que la science sans la vertu est funeste. Pour l'homme vertueux, dont la science n'est pas nuisible, ni la dignité sans fruit, il crie vers Dieu et lui dit en sa franchise : *Seigneur, ne nous donnez pas la gloire : réservez-la à votre nom* [2]. C'est-à-dire : nous ne nous attribuons rien de la science, rien de la dignité ; nous renvoyons tout à vôtre nom, parce que tout vient de lui.

6. Mais nous voilà presqu'éloignés de notre sujet, pour avoir voulu montrer que ceux mêmes, qui ne connaissent pas J.-C. sont suffisamment avertis, par la loi naturelle, de l'obligation où il sont d'aimer Dieu pour lui-même, à cause des biens du corps et de l'âme qu'ils en ont reçus. Résumons brièvement ces considérations. Quel infidèle même ignore que tous les éléments nécessaires à son corps, et qui lui permettent d'exister, de voir, de respirer, n'ont d'autre source que Celui qui donne la nourriture à toute chair [3], et fait lever son soleil sur les justes et les pécheurs [4]? Quel impie, à cette dignité qui resplendit dans l'âme humaine, reconnaît d'autre auteur que Celui qui dit dans la Genèse : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance* [5] ? Qui songe à un autre dispensateur de la science qu'à Celui qui enseigne à l'homme toute science [6] ? Qui attend le présent de la vertu, ou croît le tenir, ou le recevoir d'une autre main que de la main du Dieu des vertus? Dieu mérite donc d'être aimé pour lui-même, même de l'infidèle ; car s'il ne connaît pas J.-C., il se connaît. Donc, tout infidèle qui n'aime pas le Seigneur son Dieu, de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses forces, est inexcusable ; car un cri retentit au fond de lui-même, ce cri de la justice innée, que la raison n'ignore pas. On doit aimer de toute la puissance de son être Celui à qui on sait se devoir tout entier. Mais il est difficile, il est impossible qu'un homme, avec ses forces seules, ou avec l'énergie de son libre arbitre, tourne entièrement vers la volonté de Dieu les biens qu'il en a reçus ; qu'il ne les détourne pas au contraire vers sa propre volonté, et qu'il ne les retienne pas comme sa propriété, selon ce qui est écrit : *Tous cherchent leurs intérêts* [1] ; *les sentiments et les pensées de l'homme sont inclinés vers le mal* [2].

[1] Ps. XXXV, 4, 5. — [2] Ps. CXIII, 9. — [3] Ps. CXXXV, 25. — [4] Matth., V, 45. — [5] Gen., I, 26. — [6] Ps. XCIII, 10.

CHAPITRE III.

QUE LES CHRÉTIENS ONT POUR AIMER DIEU DES MOTIFS PLUS PRESSANTS QUE LES INFIDÈLES.

7. Les fidèles, au contraire, savent combien leur est nécessaire Jésus et Jésus crucifié. Admirant et embrassant en lui la science sublime de la charité, ils se plaisent à sacrifier le peu qu'ils ont, en retour d'une tel amour et d'une si grande condescendance. Il leur est aisé d'aimer davantage, quand ils se sentent aimés davantage ; mais celui à qui on a donné moins, aime moins. Le juif, le payen ne sont pas pressés par ces aiguillons d'amour qui font dire à l'Église : *Je suis blessée par la charité ;* ou encore : *Soutenez-moi de fleurs, entourez-moi de fruits, car je languis d'amour* [3]. Elle aperçoit le roi Salomon sous le diadème dont sa mère l'a couronné [4] ; elle voit le Fils unique du Père portant sa croix ; elle voit, sous les verges et les crachats, le Dieu de majesté, l'Auteur de la vie et de la gloire percé de clous, blessé d'une lance, rassasié d'opprobres, livrant sa chère vie pour ses amis. Elle voit tout cela, et le glaive de l'amour la transperce, et elle s'écrie : *Soutenez-moi de fleurs, environnez-moi de fruits, car je languis d'amour.* Ce sont là les grenades que l'Épouse, introduite dans le jardin du Bien-Aimé, y a cueillies à l'arbre de vie, et qui empruntent leur saveur au pain céleste, et au sang de J.-C. leur couleur. Elle voit ensuite la mort mourir, et l'auteur de la mort vaincu. Elle voit la captivité ramenée captive des enfers sur la terre, et de la terre aux cieux, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et aux enfers [5]. Elle remarque que la terre, qui soumise à l'antique malédiction n'avait produit qu'épines et que ronces, a re-

[1] Philip., II, 21. — [2] Gen., VIII, 21. — [3] Cant., II, 45. — [4] *Ibid.*, III, 11. — [5] Philip., II, 10.

fleuri sous la grâce d'une nouvelle bénédiction. Et en tout cela elle s'est souvenue de ce texte : *Et ma chair a refleuri*, et je *l'en louerai de tout mon cœur* [1]. Elle appelle, pour se ranimer, les fruits de la passion qu'elle avait pris à l'arbre de la croix, et les fleurs de la résurrection, dont le parfum invite l'Époux à la visiter plus souvent.

8. Enfin elle dit : *Voilà que vous êtes beau, mon bien-aimé, vous êtes brillant : notre lit est couvert de fleurs* [2]. En montrant ce lit, elle exprime assez ses désirs, et en le disant couvert de fleurs, elle indique assez d'où elle attend leur réalisation : elle ne compte pas sur ses mérites, mais sur les fleurs du champ béni de Dieu. J.-C. se plaît parmi les fleurs, lui qui a voulu être conçu et nourri à Nazareth. Le céleste Époux trouve la joie dans ces parfums, et il aime à visiter souvent la chambre nuptiale d'un cœur, qu'il trouve pleine de ces fleurs et de ces fruits. S'il voit que la pensée s'y entretient assidûment de la grâce de sa passion et de la gloire de sa résurrection, il y vient fréquemment et il y demeure volontiers. Les monuments et les souvenirs de sa passion sont les fruits de l'année passée, si j'ose ainsi dire, les jours écoulés sous l'empire du péché et de la mort, et qui se montrent enfin dans la plénitude du temps. Les traces de la résurrection sont les fleurs de l'année nouvelle, à qui la grâce prépare la verdure de l'été et dont la résurrection générale tirera des fruits éternels. *Déjà*, dit l'Époux, *l'hiver a fui, et la pluie a cessé : les fleurs ont apparu sur notre terre* [3]. L'Épouse veut marquer ainsi l'arrivée de l'été, en compagnie de Celui qui, passé du froid de la mort dans la température printanière d'une vie nouvelle, a dit : *Voilà que je renouvelle toutes choses* [4]; dont la chair, semée dans la mort, a refleuri à la résurrection ; et dont le parfum, répandu en nos vallées, a fait reverdir les plantes desséchées, réchauffé les fleurs glacées, et rendu la vie à celles qui étaient mortes.

9. La nouveauté de ces fleurs et de ces fruits, et la beauté du champ d'où s'exhale un si doux parfum, ont charmé le Père lui-même, réjoui les rénovations opérées par son fils, en sorte qu'il a dit : *l'odeur de mon fils est comme l'odeur d'un champ rempli et béni par Dieu* [5]. Il est bien rempli, en effet, puisque tous reçoivent de sa plénitude. L'Épouse cependant y vient cueillir à son gré des fleurs, des fruits dont elle orne sa science, afin que l'Époux à son arrivée trouve le lit de son cœur tout embaumé. Car si nous voulons avoir souvent J.-C. pour hôte, nous devons avoir aussi nos cœurs munis de témoignages de notre foi, soit en la miséricorde de sa mort, soit en la puissance de sa résurrection, comme David qui disait : *J'ai entendu ces deux choses : la puissance appartient à Dieu, et à vous, Seigneur, la miséricorde* [1]. Au reste, les témoignages de ces deux vérités sont devenus dignes de foi, puisque le Christ, mort pour nos crimes, ressuscité pour notre justification, est monté, pour nous protéger, au ciel, d'où il a envoyé l'Esprit-Saint, pour nous consoler, et d'où il reviendra mettre le couronnement à notre salut. Il a montré sa miséricorde dans sa mort, sa puissance dans sa résurrection, et ces deux attributs dans le reste de ses œuvres.

10. Tels sont ces fruits et ces fleurs dont l'Épouse demande à être entourée et soutenue, dans la crainte que son amour ne vienne à s'attiédir et à languir, s'il n'était ranimé par ces moyens, jusqu'à ce qu'introduite dans la chambre de l'Époux, et reçue au milieu des embrassements objets de ses plus chers vœux, elle puisse dire : *Sa main droite est sous ma tête, et sa main gauche me tient embrassée* [2]. Alors elle goûtera tous les témoignages d'affection que l'Époux, en son premier avénement, ne lui a donnés, pour ainsi dire, que de la main gauche; et l'abondance de douceur qu'elle recevra des embrassements de la main droite, lui fera dédaigner et oublier les caresses passées. Elle éprouvera ce qu'elle avait dit : *La chair ne sert de rien : c'est l'esprit qui vivifie* [3]. Elle sentira ce qu'elle avait lu : *Mon esprit est plus doux que le miel, et mon héritage plus agréable qu'un suave rayon.* Si l'auteur sacré ajoute : *Ma mémoire passera dans la suite des siècles* [4], c'est pour exprimer, que dans le siècle présent, qui voit une génération passer et une autre arriver, les élus trouveront une consolation, dans le souvenir des biens dont la pleine jouissance ne leur est pas encore accordée. C'est pourquoi il est écrit : *Ils repasseront en eux la mémoire de vos inépuisables douceurs ;* sans nul doute, il s'agit de ceux dont il avait dit un peu plus haut : *Une génération et une génération louera vos œuvres* [5]. La mémoire est donc pour la génération des siècles, et la présence pour le royaume des cieux. Celle-ci fait la gloire des élus arrivés au terme du salut : et l'autre est la consolation de ceux qui cheminent encore ici-bas.

[1] Ps. XXVII, 10. — [2] Cant., I, 15. — [3] *Ibid.*, II, 11, 12. — [4] Apoc., XXI, 5. — [5] Gen., XXVII, 27.

[1] Ps. LXI, 12, 13. — [2] Cant., II, 6. — [3] Jean, VI, 64. — [4] Eccli., XXIV, 27, 28. — [5] Ps. CXLIV, 7, 4.

CHAPITRE IV.

QUELS SONT CEUX QUI SONT CONSOLÉS PAR LE SOUVENIR DE DIEU, OU PLUS CAPABLES DE SON AMOUR.

11. Mais il importe de savoir quelle est cette génération qui puise la consolation dans l'amour de Dieu. Ce n'est pas cette génération perverse et irritante à laquelle il est dit : *Malheur à vous, riches qui avez votre consolation* [1]; mais celle qui peut dire vraiment : *Mon âme a refusé d'être consolée.* Et nous la croirons, si elle ajoute : *Je me suis souvenue de Dieu, et j'ai été réjouie* [2]. Il est juste, en effet, que ceux qui ne mettent pas leur joie dans les choses présentes, aiment à songer aux biens futurs, et que, dédaignant les consolations qui découlent des réalités passagères, ils trouvent leurs délices dans le souvenir de l'éternité. Voilà cette génération qui cherche Dieu, et non son intérêt, qui cherche la face du Dieu de Jacob [3]. Ceux qui cherchent ainsi la présence de Dieu et soupirent après elle, ont, en attendant, un doux souvenir, qui, au lieu de les rassasier, les rend plus avides d'une réalité qui comblera leurs désirs. C'est ce qu'atteste lui-même Celui qui doit être leur nourriture : *Celui qui me mange aura encore faim* [4]. Et celui qui a goûté à cette nourriture dit aussi : *Je serai rassasié quand votre gloire m'apparaîtra* [5]. Heureux déjà, cependant, ceux qui ont faim et soif de la justice, puisqu'un jour ils seront rassasiés [6]. Malheur à toi, génération méchante et perverse! Malheur à toi peuple insensé, qui dédaigne le souvenir de ces biens, et en redoute la présence! Et tu as raison : car tu ne veux pas être délivré aujourd'hui des filets des chasseurs, puisque ceux qui aspirent à être riches en ce siècle, tombent dans les piéges du démon [7], et tu n'échapperas pas à une parole terrible. O parole redoutable! ô discours bien dur que celui-ci : *Allez, maudits, au feu éternel* [8]! Il est plus amer et plus cruel que celui qui, chaque jour, dans l'Église, nous ramène la mémoire de la Passion: *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle.* C'est-à-dire, celui qui se souvient de ma mort, qui, à mon exemple, mortifie ses membres terrestres, a la vie éternelle: c'est-à-dire encore, si vous souffrez avec moi vous règnerez avec moi. Et cependant le grand nombre s'éloigne de cette parole, aujourd'hui encore et recule ; il répond, si non de bouche, du moins par les actes: *Ce discours est dur: qui peut l'entendre* [1] ? La génération qui n'a pas su diriger son cœur, et dont l'esprit n'est pas fidèle à Dieu [2], qui met son espérance dans les richesses incertaines, n'aime pas à entendre la parole de la croix, et le souvenir de la passion lui est à charge. Mais comment pourra-t-elle soutenir le poids écrasant de cette autre parole : *Allez, maudits, au feu éternel, préparé au démon et à ses anges*? Il sera écrasé celui sur qui tombera cette pierre. Mais pour la génération des cœurs droits elle sera bénie [3]. Avec l'apôtre, de près comme de loin, elle s'efforce de plaire à Dieu [4]. Elle s'entendra dire : *Venez, les bénis de mon Père* [5], *etc.* Alors celui qui n'a pas réglé son cœur éprouvera, mais trop tard, combien comparé à ses douleurs, le joug de J.-C est doux, son fardeau léger; ce joug auquel il a soustrait sa tête superbe, parce qu'il le croyait trop dur. Vous ne pouviez, ô malheureux esclaves de Mammon, vous glorifier dans la croix de J.-C. et mettre votre espérance dans les trésors matériels, courir après l'or, et goûter la douceur du Seigneur. Aussi Celui dont le souvenir était pour vous sans douceur, vous désolera-t-il par sa présence.

12. Pour l'âme fidèle, elle soupire ardemment après cette présence, elle se repose doucement dans sa pensée ; et en attendant qu'elle soit apte à contempler, sans voile, la gloire de Dieu, elle met sa propre gloire dans l'ignominie de la croix. Ainsi l'épouse et la colombe du Christ se repose, et dort au milieu de son héritage ; et dans le souvenir actuel de votre infinie douceur, elle trouve, ô Seigneur Jésus, des ailes argentées, c'est-à-dire la blancheur de l'innocence ; et elle espère que votre vue la comblera de joie, quand l'extrémité de son dos aura acquis le fauve éclat de l'or [6]; quand, introduite dans les splendeurs et la félicité des saints, elle se trouvera illuminée des clartés de la sagesse. Elle a donc sujet de se glorifier dès maintenant et de dire : *Sa main gauche est sous ma tête, et sa main droite me tiendra embrassée* [7]. Elle désigne par la main gauche, le souvenir de cette immense charité qui a porté Jésus-Christ a donner sa vie pour ses amis, et par la main droite, cette vision bienheureuse qui leur est promise, et la joie dont la présence de sa Majesté sera la source. C'est avec raison que cette vision déifique de Dieu, ces inestimables

[1] Luc, VI, 24. — [2] Ps. LXXVI, 3, 4. — [3] Ps. XXXIII, 6. — [4] Eccli., XXIV, 29. — [5] Ps. XVI, 15. — [6] Matth, V, 6. — [7] I Tim, VI, 9 — [8] Matth, XXV, 41.

[1] Jean, VI, 55, 61. — [2] Ps. LXXVII, 8. — [3] Ps. CXI, 2. — [4] II Cor., V, 9. — [5] Matth., XXV. 34. — [6] Ps LXVII, 14. — [7] Cant., II, 6.

délices de la divine présence sont placées dans cette main droite, déjà chantée par le Prophète : *Des délices ineffables sont dans votre droite* [1]. Et l'amour admirable déjà rappelé, et toujours digne de l'être, est aussi bien placé dans la main gauche, puisque l'Épouse s'y appuie et s'y repose, pendant que passe l'iniquité.

13. La gauche de l'Époux est donc bien placée sous la tête de l'Épouse, qui incline son front, c'est-à-dire son intention, pour l'empêcher de dévier et de descendre vers les désirs charnels et séculiers ; car le corps corruptible appesantit l'âme, et cette demeure terrestre affaisse l'esprit par la multiplicité des soins qui l'agitent [2]. Et n'est-ce pas là le fruit de la considération d'une si grande miséricorde, d'un amour si gratuit et si bien prouvé, d'une bonté si inespérée, d'une douceur si infatigable, et d'une mansuétude si étonnante? Quel doit être le résultat de ces considérations, sinon d'arracher à tout amour coupable le cœur qui s'en pénètre, de le ravir de le toucher, et de lui inspirer le mépris de toutes les misères, dont le désir serait lui-même un mépris de ces grandes pensées? A l'odeur de ces parfums l'épouse court donc joyeuse et éprise d'un ardent amour. Objet d'une telle affection, elle croit aimer trop peu, même lorsque son cœur se fond d'amour. Elle a raison. Quel retour envers ce saint amour, si une petite poussière se consume d'affection pour la Majesté qui l'a prévenue, et s'est dépensée toute entière à l'œuvre de son salut ? *Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique* [3]; c'est du Père dont parle l'Évangéliste : *Il a livré son âme à la mort* [4] : il parle du Fils sans aucun doute. Et il dit aussi du Saint-Esprit : *L'Esprit consolateur que mon Père envoie en mon nom, vous enseignera toutes choses et vous suggèrera tout ce que je vous aurai dit* [5]. Dieu aime donc, et il aime de tout son être, puisque la Trinité tout entière aime; si toutefois, on peut employer cette expression *tout entière*, quand on parle de l'infini, de l'incompréhensible, et de ce qui est absolument simple.

CHAPITRE V.

DE QUELLE DETTE D'AMOUR LE CHRÉTIEN EST CHARGÉ.

14. Ces considérations montrent assez pourquoi il faut aimer Dieu, et quel titre il a à notre amour. Du reste, l'infidèle qui n'a pas le Fils, n'a ni le Père, ni l'Esprit-Saint. Car celui qui n'honore pas le Fils, n'honore pas davantage le Père qui l'a envoyé [1]; il n'est donc pas surprenant qu'il aime moins celui qu'il connaît moins; il ne peut cependant ignorer qu'il se doit tout entier à celui qu'il sait être l'auteur de tout son être. Que ne lui dois-je donc pas, moi, qui dans mon Dieu, trouve non seulement le dispensateur gratuit de ma vie, son administrateur libéral, un doux consolateur, un guide plein de sollicitude; mais encore un rédempteur, un gardien, la source de toute richesse et de toute gloire? En effet, il est écrit : *En lui, il y a une rédemption abondante* [2]; *il est entré dans le Saint des Saints, après avoir trouvé une éternelle rédemption* [3]. Du bienfait de la conservation, il est dit : *Il n'abandonnera pas ses saints; il les conservera à jamais* [4]. Et au sujet des richesses qu'ils reçoivent de Dieu : *Il versera dans votre sein une mesure bonne, serrée, entassée, pleine par-dessus les bords* [5]; *L'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur n'a pas senti ce que Dieu a préparé à ceux qu'il aime* [6]; et de leur glorification il est dit : *Nous attendons un Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui réformera l'abaissement de notre corps, sur le modèle de son corps glorieux* [7]. *Les souffrances de cette vie n'ont aucun rapport avec la gloire future qui sera révélée en nous* [8]. Et encore : *Un moment de légère tribulation opère en nous un poids sublime et immense de gloire, si nous contemplons, non les choses visibles, mais les invisibles* [9].

15. Que rendrai-je au Seigneur pour tout cela? La raison et la justice naturelle nous pressent de nous donner tout entier à celui de qui nous tenons tout, et de l'aimer de tout notre être. Mais la foi me fait, de cet amour, une obligation plus impérieuse, en m'apprenant à estimer Dieu plus que moi ; car elle me montre en lui un bienfaiteur qui ne s'est pas borné à me donner mon être, mais qui s'est donné lui-même à moi. Le temps de la foi n'était pas venu ; Dieu n'était pas apparu dans la chair ; il n'était pas encore mort sur une croix, ni sorti du sépulcre, ni remonté vers son Père ; il n'avait pas encore déployé envers nous cette immense charité dont nous avons tant parlé ; et déjà il avait été ordonné à l'homme d'aimer

[1] Ps. XV, 11. — [2] Sag., IX, 15. — [3] Jean, III, 16. — [4] Isaïe, LIII, 2. — [5] Jean, XIV, 26.

[1] Jean, V, 23. — [2] Ps. CXXIX, 7. — [3] Hébr., IX, 12. — [4] Ps. XXXVI, 28. — [5] Luc, VI, 38. — [6] I Cor., II, 9. — [7] Philipp., III, 20, 21. — [8] Rom., VIII, 18.— [9] II Cor., IV, 17, 18.

le Seigneur son Dieu, de tout son cœur, de toute son âme, et de toutes ses forces [1]; c'est-à-dire, de tout son être, de toute sa science, de toute sa puissance. Dieu, cependant, n'est pas injuste en réclamant son ouvrage et ses dons. Pourquoi l'ouvrage n'aimerait-il pas l'ouvrier, quand il en a la faculté? Et pourquoi ne mesurerait-il pas cette affection sur sa puissance, puisqu'il ne peut rien que par Dieu? Ajoutez qu'il a été créé de rien, gratuitement, et dans une haute dignité; ce qui rend plus évidente l'obligation de l'amour, et justifie les exigences divines. Combien Dieu a-t-il ajouté à ces premiers bienfaits, en sauvant les hommes et les animaux, dans l'immensité de sa miséricorde [2]! C'est de nous que je parle, de nous qui avons quitté notre gloire pour devenir semblables à la bête qui broute l'herbe des champs [3], et que le péché a assimilés aux animaux sans raison [4]. Si je me dois tout entier au Dieu qui m'a fait, que lui dois-je pour m'avoir relevé et refait de cette façon? Car il était plus difficile de me relever que de me créer; ce n'est pas de moi seulement, c'est de toutes les œuvres de Dieu qu'il est écrit : *Il a dit, et elles ont été faites* [5]. Mais celui qui m'a donné l'être d'une seule parole, pour me restaurer, a dû multiplier, non-seulement les paroles, mais les miracles, et les souffrances; que dis-je les souffrances? Il lui a fallu s'assujettir à des traitements indignes. Que rendrai-je donc au Seigneur pour tous ses bienfaits [6]? Dans son premier ouvrage, il m'a donné à moi-même; dans le second, il s'est donné, et en se donnant il m'a rendu à moi-même. Donné et rendu, je me dois donc deux fois. Et que rendrai-je au Seigneur pour le don qu'il m'a fait de lui-même? Eh! quand je pourrais me donner mille fois, qui suis-je auprès de Dieu?

CHAPITRE VI.

COURT RÉSUMÉ ET RÉCAPITULATION DE CE QUI PRÉCÈDE.

16. Voyez d'abord dans quelle mesure, Dieu mérite d'être aimé de nous, ou plutôt, considérez qu'il doit l'être sans mesure; lui (reprenons brièvement ce que nous avons dit), lui qui nous a aimés le premier, immensément et gratuitement, malgré sa grandeur, et malgré notre petitesse. C'est ce que je prétendais en commençant, quand je soutenais que la mesure de l'amour de Dieu, c'est de l'aimer sans mesure. Ensuite, l'amour qui a Dieu pour objet, s'adressant à l'immense et à l'infini (et Dieu est l'un et l'autre) quel peut être le terme, ou quelle doit être la mesure de notre amour? Et puis, notre amour n'est pas gratuit; il est dû et obligatoire. C'est donc l'immensité qui aime, c'est l'éternité, c'est une charité infinie, c'est un Dieu dont la grandeur est sans limites [1]; la sagesse sans nombre [2]; dont la paix surpasse toute intelligence [3]; et nous le payerions, nous bornés en tout? Ah! je vous aimerai, Seigneur, vous ma force, mon soutien, mon refuge et mon libérateur [4] : vous qui êtes pour moi tout ce qu'il y a de plus désirable et de plus aimable. Mon Dieu, mon aide, je vous aimerai pour vos dons, et dans une mesure inférieure à ce que je vous dois, mais non inférieure à mon pouvoir. Si je ne puis faire tout ce que je dois, mes forces n'excèdent pourtant pas mon pouvoir. Je pourrai davantage si vous daignez me donner davantage; mais vous ne me donnerez jamais de pouvoir ce que vous méritez. Vos yeux ont vu mon imperfection; et cependant, tous seront écrits en votre livre [5], s'ils font ce qu'ils peuvent, encore qu'ils ne puissent tout ce qu'ils doivent. On voit assez, je crois, de quelle manière on doit aimer Dieu, et comment il le mérite. Je dis comment il le mérite; je ne dis pas à quel point. Car qui le sait? qui le dira? qui le sent?

CHAPITRE VIII.

CE N'EST PAS SANS FRUIT, NI SANS RÉCOMPENSE QU'ON AIME DIEU : LE CŒUR HUMAIN NE PEUT ÊTRE SATISFAIT PAR LES BIENS DE LA TERRE.

17. Voyons maintenant quel avantage il y a pour nous à aimer Dieu. Mais nos appréciations peuvent-elles ici approcher de la réalité? Toutefois, ne taisons pas ce que nous voyons, bien que nous ne saisissions guère cette réalité tout entière. Lorsqu'il s'agissait précédemment de savoir pourquoi et comment Dieu devait être aimé, j'ai dit que ce pourquoi avait deux sens et pouvait signifier par quel mérite de sa part ou par quel intérêt pour nous Dieu doit être aimé. J'ai parlé du mérite de Dieu, sinon dignement, du moins comme il m'a été donné de le faire : il me reste à dire touchant la récompense de cet amour ce qui

[1] Deuter, VI, 5. — [2] Ps. XXXV, 7, 8. — [3] Ps. XLVIII, 13. — [4] Ps. CXLVIII, 5. — [5] Ps. CXV, 12. — [6] Ps. CXLVI, 5.

[1] Ps. CXLIV, 3. — [2] Ps. CXLVI, 5. — [3] Philip., IV, 7. — [4] Ps. XVII, 2, 3. — [5] Ps. CXXXVIII, 16.

me sera encore inspiré. Car l'amour de Dieu ne reste pas sans récompense, bien qu'il ne doive pas être motivé sur elle. La charité véritable ne peut être vide, et ne saurait être mercenaire, puisqu'elle ne cherche pas ses intérêts[1]. C'est un sentiment et non un contrat : on ne l'acquiert pas ni elle n'acquiert en vertu d'un pacte. Elle naît et elle agit spontanément. Le véritable amour se contente de lui-même. Il trouve sa récompense dans son objet même. Car, quelle que soit la chose que vous paraissiez aimer à cause d'une autre, en définitive vous aimez l'objet qui est le terme de votre amour, et non celui qui vous y mène. Paul n'évangélise pas pour manger, mais il mange pour évangéliser, parce qu'il aime l'Évangile et non la nourriture[2]. L'amour vrai mérite plus sa récompense qu'il ne la cherche. La récompense est offerte à celui qui n'aime pas encore; elle est due à celui qui aime; elle est donnée à celui qui persévère. Dans des choses d'un ordre inférieur, voulons-nous persuader? nous employons les promesses et les récompenses, pour attirer la volonté qui résiste et non celle qui est spontanée. Qui a jamais songé à rémunérer un homme pour lui faire faire ce qu'il désire? Ainsi, par exemple, on ne paie pas un affamé pour qu'il mange, un homme altéré pour qu'il boive, une mère pour qu'elle allaite l'enfant de ses entrailles. Qui a jamais songé à employer la prière ou l'attrait du salaire pour en décider un autre à entourer sa vigne, à bêcher ses arbres, où à bâtir sa propre maison. A plus forte raison, l'âme qui aime Dieu ne veut-elle d'autre prix que Dieu même. Ou si elle en cherche un autre, c'est ce prix et non pas Dieu qu'elle aime.

18. L'homme raisonnable est naturellement porté à désirer ce qu'il estime préférable, et il reste mécontent s'il n'a pas l'objet de sa prédilection. Aussi, par exemple, celui qui a une belle femme, porte des yeux ou des désirs d'envie sur une femme plus gracieuse encore; l'homme richement vêtu voudrait un habit plus somptueux, et le riche est envieux de celui qui a une fortune plus considérable. Ne voyez-vous pas des possesseurs de champs nombreux et de larges domaines, ajouter à leurs terres de nouvelles terres, et dans une cupidité sans bornes, chercher à s'étendre toujours? N'en voyez-vous pas d'autres, habitant des demeures royales et de vastes palais, joindre, tous les jours, maisons à maisons, et dans leur avide passion, bâtir, démolir et changer les carrés en ronds? Et ceux qui sont dans les honneurs, l'ambition ne les pousse-t-elle pas à se consumer d'efforts pour monter plus haut? C'est, qu'en toutes ces choses, on ne rencontre rien de parfait, rien d'absolu. Or, est-il étonnant, qu'il ne puisse trouver une satisfaction complète, dans ces biens inférieurs et misérables, celui pour qui il n'y a de repos que dans le bien souverain et absolu? Mais le comble de la démence et de la folie, c'est de poursuivre sans relâche ce qui, loin de rassasier, ne peut même calmer nos désirs; on a beau avoir, on aspire après ce qu'on n'a pas, et on soupire avidement après ce qui manque. Et de la sorte, le cœur errant à travers les jouissances mobiles et variables du monde, s'épuise en vains efforts, sans trouver le contentement. Quoi qu'ait déjà dévoré cet affamé, ce n'est rien en comparaison de ce qu'il lui reste à consommer; et, les désirs qui le portent vers des jouissances nouvelles, sont aussi vifs que la joie qu'il goûte dans la passion même. Eh! qui peut tout avoir? Et le peu qu'on acquiert avec beaucoup de travail, après l'avoir possédé dans une crainte continuelle, on ne sait pas si on ne le perdra pas un jour, avec douleur; mais on a la certitude d'en être fatalement dépouillé. Ainsi, la volonté dépravée tend directement au parfait, et elle se porte vers l'objet dont elle attend pleine satisfaction. Mais la vanité l'amuse, et l'iniquité se ment à elle-même. Si vous voulez aussi combler vos désirs et atteindre enfin un bien dont la possession les éteigne, pourquoi faire encore d'autres essais? Vous courez hors de la vraie route, et vous mourrez bien avant que ces détours ne vous amènent au terme désiré?

19. C'est en ces détours que marchent les impies, naturellement avides de combler leurs désirs, et dont la folie repousse le vrai moyen d'atteindre cette fin; et par fin j'entends la consommation de leurs vœux et non leur perte stérile. Or, ce n'est pas à être consommés en une fin bienheureuse, mais à se consumer en un inutile labeur, que tendent les cœurs, qui mettent leur joie dans le charme des choses terrestres, plutôt que dans leur auteur, et qui veulent tout parcourir, tout essayer avant d'arriver au Maître de tout. Si leurs vœux pouvaient être exaucés, ils arriveraient à posséder tout le reste, excepté le principe d'où tout émane. Mais, sous l'empire de cette loi de la cupidité qui les portait à désirer ce qu'ils n'avaient pas, après avoir dédaigné ce qu'ils avaient, une fois maîtres, et maîtres

[1] I Cor., XIII, 5. — [2] *Ibid.*, IX, 18.

lassés de tout ce que le ciel et la terre renferment, ils se précipiteraient vers Dieu lui-même, seul bien qui leur manquât : ils s'y reposeraient, car rien ne les rappelle en deçà de Dieu, et au delà aucune inquiétude ne les sollicite. Ils s'écrieraient : *C'est un bonheur pour moi de m'attacher à Dieu : qu'y a-t-il au ciel et sur la terre pour moi ? Que veux-je de vous ? Vous êtes le Dieu de mon cœur et mon partage à jamais* [1]. Ainsi, comme on l'a dit, tout cœur avide arriverait à ce bien parfait, s'il avait, avant, réussi à trouver tout ce qu'il désire.

20. Mais cette tentative étant rendue impossible, et par la brièveté de la vie, et par la faiblesse de nos forces, et par le grand nombre de ceux qui tendent au même but; ils suivent donc une longue route et se condamnent à un travail stérile, ceux qui pour satisfaire tous leurs désirs, se mettent dans l'impossibilité d'atteindre au terme de tous les biens désirables. Plût à Dieu qu'ils y voulussent atteindre, par l'esprit et non par l'expérience ! Ce serait plus aisé et leurs efforts ne seraient pas perdus. Car l'esprit plus prompt et plus perspicace que les sens corporels, nous a été donné pour les devancer en tout : et les sens ne doivent toucher à rien que la pensée n'ait d'abord jugé utile. C'est pour cela, je crois, qu'il est dit : *Éprouvez tout et gardez ce qui est bon* [2]. L'esprit doit gouverner les sens, qui doivent, à leur tour, soumettre leurs désirs à son jugement. Autrement, vous ne monterez pas à la montagne du Seigneur, et vous ne demeurerez pas en son sanctuaire, parce que vous aurez reçu votre âme en vain [3], une âme raisonnable, puisque, comme la brute, vous suivez vos sens, sans que la raison leur serve ou leur résiste en rien. Ceux dont elle ne guide pas les démarches peuvent courir, mais hors de la route, et pour avoir méprisé le conseil de l'Apôtre, ils ne courent pas de façon à remporter le prix [4]. Comment le remporteraient-ils, puisqu'ils n'en veulent qu'après toutes choses ? C'est une fausse route, c'est un circuit sans fin de vouloir essayer premièrement de tous les biens terrestres.

21. Telle n'est pas la marche du Juste. Le blâme infligé à la multitude qui s'égare en ces détours (car ils sont nombreux ceux qui suivent la voie large qui conduit à la mort), lui fait choisir la route royale, sans décliner ni à droite, ni à gauche, et le Prophète l'atteste : *Le sentier du juste est droit, et il le conduira droit* [1]. Il s'agit ici de ceux qui ont la prudence de prendre la traverse, pour éviter ces détours pénibles et inutiles, de choisir une voie abrégée et abrégeante, et qui, au lieu de désirer tout ce qu'ils voient, vendent ce qu'ils possèdent et le donnent aux pauvres. Pauvres heureux, puisque le royaume du ciel est à eux [2]. Ils courent tous [3], mais, entre ceux qui courent, il y a des différences. Le Seigneur connaît la route des Justes, tandis que le chemin des impies aboutit à la mort [4]. Si le peu que les justes possèdent vaut mieux que les richesses nombreuses des pécheurs [5], c'est que comme le Sage le dit, et comme l'insensé l'expérimente : *Celui qui aime l'argent n'en sera jamais rassasié* [6]; tandis que *ceux qui ont faim et soif de la justice seront rassasiés* [7]. La justice, en effet, est l'aliment vital et naturel d'un esprit raisonnable ; et l'argent n'en diminue pas plus les désirs, que le vent n'apaise la faim physique. Si vous voyiez un homme, la bouche ouverte aspirer l'air à pleins poumons, pour calmer sa faim, ne le croiriez-vous pas fou ? Vous l'êtes autant que lui, vous qui vous imaginez rassasier, avec des biens matériels, un esprit raisonnable ; qu'y a-t-il de commun entre un corps et un esprit ? Le premier ne se nourrit pas d'aliments spirituels, ni le second d'éléments tirés de la région des corps. O mon âme, bénis le Seigneur, qui comble de ses biens tes désirs [8] ! Il te remplit de biens, il t'excite au bien, il te conserve dans le bien. Il te prévient, il te soutient, il te comble. Il éveille en toi des désirs, et il en est l'objet.

22. J'ai dit, plus haut, la cause qui doit nous faire aimer Dieu : c'est Dieu même ; et j'ai dit la vérité, car il est la cause efficiente et finale. Il donne l'occasion, il crée l'affection, il couronne le désir. Il a tout fait, ou plutôt, il est lui-même fait pour être aimé. Pour encourager notre amour il nous y laisse espérer le bonheur. Son amour prépare et récompense le nôtre. Sa bonté nous prévient ; sa justice paie les retours de notre affection : et nous attendons de lui des douceurs plus grandes encore. Il est riche envers tous ceux qui l'invoquent, et cependant il n'a rien qui soit meilleur que lui. Il se donne comme principe du mérite, il se réserve comme sa récompense, il s'offre en nourriture aux âmes saintes, et en rédemption aux âmes captives. Vous êtes bon, Seigneur, pour l'âme qui vous cherche [9] ; mais

[1] Ps. LXXII, 28, 25, 26. — [2] II Thess., V, 21. — [3] Ps. XXXIII, 3, 4. — [4] I Cor., IX, 24.

[1] Isaïe, XXVI, 7. — [2] Matth., V, 3. — [3] I Cor., IX, 24. — [4] Ps. I, 6. — [5] Ps. XXXVI, 16. — [6] Eccli., V, 9. — [7] Matth., V, 6. — [8] Ps. CII, 1, 5. — [9] Thren, III, 26.

qu'êtes vous à celle qui vous trouve ! Et ce qui est merveilleux, c'est qu'il est impossible de vous chercher, si déjà on ne vous a trouvé. Il vous plaît donc d'être trouvé pour être cherché, et cherché pour être trouvé. Si nous disons : *Ma prière vous devancera, le matin* [1], il est hors de doute, que toute prière, que votre inspiration n'a pas prévenue, reste froide. Mais il faut dire maintenant le point de départ de notre amour, après en avoir dit la consommation.

CHAPITRE VIII.

DU PREMIER DEGRÉ D'AMOUR, PAR LEQUEL L'HOMME S'AIME POUR LUI-MÊME.

23. L'amour est une des quatre affections naturelles de l'âme [2] ; on les connaît : inutile de les nommer. Or, ce qui est naturel doit, en justice, servir d'abord l'Auteur de la nature : c'est pourquoi il est dit que le premier et le plus grand commandement, c'est : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, etc.* [3]. Mais, comme la nature est fragile et faible, elle est d'abord contrainte, par la nécessité, à se servir elle-même ; et voilà l'amour charnel, par lequel l'homme s'aime lui-même pour lui-même, selon ce qui est écrit : *Ce qui est animal vient d'abord, puis ce qui est spirituel* [4]. Cet amour ne vient pas d'un précepte, mais de la nature. Car qui donc hait sa chair [5] ? Mais que cet amour, par une conséquence trop ordinaire, s'élargisse et s'étende, et que, dépassant le lit que la nature lui a tracé, il se répande au loin, dans les champs du plaisir, un précepte l'arrête et lui oppose comme une digue : *Tu aimeras*, lui est-il dit, *tu aimeras ton prochain comme toi-même* [6]. Il est juste, en effet, que celui qui partage avec nous la nature ne soit pas exclu de la grâce, de cette grâce surtout qui est greffée sur la nature. Que si l'homme éprouve de la peine, je ne dis pas à subvenir aux nécessités de ses frères, mais à servir à ses plaisirs, qu'il réprime les siens, s'il ne veut pas être coupable. Qu'il ait pour lui-même toute l'indulgence qu'il voudra, pourvu qu'il se souvienne d'agir de la même manière à l'égard de son prochain. O homme ! le frein de la tempérance vous est imposé par la loi de la vie et de l'ordre, pour vous empêcher, de périr en suivant vos concupiscences, et en mettant les biens naturels au service de l'ennemi de votre âme, le plaisir. N'y a-t-il pas plus d'honnêteté et de justice à partager ces biens avec le prochain qui partage votre nature ? Si, fidèle aux avis du Sage, vous vous éloignez du plaisir [1] ; si, selon la doctrine de l'Apôtre, content de la nourriture et du vêtement [2], vous détachez sans peine votre amour des désirs charnels qui combattent contre l'âme [3] ; vous accorderez sans peine à celui qui partage votre nature ce que vous aurez ôté à l'ennemi de votre âme. Votre amour sera tempérant, juste, quand vous ne refuserez pas aux besoins de vos frères ce que vous aurez retranché à vos plaisirs personnels. C'est ainsi que l'amour naturel devient social, lorsqu'il s'étend aux autres.

24. Mais, si en partageant avec le prochain, vous manquez vous-même du nécessaire, que ferez-vous ? Vous vous adresserez avec confiance à Celui qui donne à tous abondamment, sans reprocher ses dons [4] ; qui ouvre sa main et remplit tous les êtres de ses bénédictions [5] ; n'en doutez pas, il vous pourvoira du nécessaire, lui qui prodigue à la plupart des hommes le superflu ; il a dit : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et toutes ces choses vous seront données par surcroît* [6]. Il s'est engagé à donner le nécessaire à celui qui, par amour pour le prochain, se retranche le superflu. Car chercher d'abord le royaume de Dieu, c'est implorer son appui contre la tyrannie du mal, préférer le joug de la retenue et de la sobriété au règne libre du péché sur notre corps mortel ; et sa justice consiste à ne pas exclure des dons de la nature celui a qui nous unit la communauté même de la nature.

25 Cependant pour qu'il y ait parfaite justice à aimer le prochain, il faut que Dieu soit en cause. Sinon, comment avoir, pour le prochain, une affection pure, si vous ne l'aimez pas en Dieu ? On ne peut aimer en Dieu, sans aimer Dieu. Il faut donc d'abord aimer Dieu, afin de pouvoir aimer le prochain en Dieu : or Dieu, principe de tous les autres biens, l'est aussi de notre amour pour lui : et voici en quelle manière. Celui qui a créé la nature la protége : car, elle a été créée d'une façon telle, qu'elle a un besoin incessant d'avoir, pour protecteur son Créateur lui-même ; sans lui elle ne pouvait exister ; elle ne saurait subsister sans lui. Et, pour que la créature n'oublie pas ce principe et ne s'arroge pas, en son orgueil, les bien-

[1] Ps. LXXXVII, 14. — [2] Saint Bernard avec les anciens, réduisait à quatre les principes de nos affections, l'orgueil, la crainte, la joie et la tristesse. (Voir deuxième sermon pour le Mercredi des Cendres, nº 3.) — [3] Matth., XXII, 37. — [4] I Cor., V, 46. — [5] Eph., V, 29. — [6] Matth., XXII, 39.

[1] Eccli., XVIII, 30. — [2] I Tim., VI, 8. — [3] I Pierre, II, 11. — [4] Jac., I, 5. — [6] Ps. CXLVI, 16. — [6] Luc, XII, 31.

faits du Créateur, ce même Créateur, par un dessein profond et salutaire, veut soumettre l'homme à l'exercice de la tribulation, afin que les faiblesses de l'homme soient aidées par Dieu, et que l'homme étant délivré par Dieu, Dieu soit, comme il convient, honoré par l'homme. C'est ce que Dieu dit lui-même : *Invoquez-moi au jour de la tribulation, et je vous sauverai, et vous m'honorerez* [1]. Ainsi l'homme animal et charnel, qui ne savait rien aimer que lui-même, commence à aimer Dieu, dans son intérêt ; l'expérience lui a appris, qu'en Dieu il peut tout ce qu'il lui est avantageux de pouvoir, tandis que, sans lui, il est réduit à l'impuissance.

CHAPITRE IX.

DU SECOND ET TROISIÈME DEGRÉ D'AMOUR.

26. L'homme aime donc Dieu ; c'est encore en vue de lui-même, et non de Dieu. Il y a déjà toutefois, une certaine sagesse à savoir ce que vous pouvez par vous, et ce que vous pouvez par Dieu, et à vous garder sans offense vis-à-vis de celui qui vous protége. Mais viennent fréquemment des tribulations qui vous obligent à vous tourner souvent vers Dieu, et qui attirent sur vous des secours réitérés ; votre cœur fût-il de fer, votre poitrine de bronze, vos entrailles dures comme le rocher, ils s'attendriraient nécessairement, sous la grâce qui vous sauve, et ne finirez-vous pas par aimer Dieu, non-seulement pour vous, mais pour lui? Ces besoins fréquents, obligeant l'homme à recourir sans cesse à Dieu, font que par ce commerce continuel, il goûte Dieu, et qu'en le goûtant, il éprouve combien le Seigneur est doux ; et, ce sentiment des douceurs divines développe plus en lui l'amour que toutes les contraintes de la nécessité. Les Samaritains disaient à cette femme, messagère auprès d'eux de la venue du Christ : *Nous ne croyons plus sur votre parole ; nous l'avons entendu nous-mêmes et nous savons qu'il est le Sauveur du monde* [2]. Et nous, à leur exemple, nous adressant à notre chair, nous pouvons lui dire : Ce n'est plus la nécessité à laquelle tu nous assujettis, qui nous fait aimer Dieu ; nous l'avons goûté, et nous savons que le Seigneur est doux. Les nécessités de la chair sont en effet une sorte de langage, par lequel elle se plaît à proclamer les biens que l'expérience lui a fait connaître. Une âme ainsi disposée ne trouvera pas l'amour du prochain difficile. Elle aime vraiment Dieu, et par conséquent tout ce qui est de Dieu ; son amour est pur, elle obéit donc aisément à un précepte pur, et comme cela est écrit, elle purifie encore davantage son cœur par une obéissance d'amour [1]. Elle aime justement, et embrasse volontiers un commandement juste ; cet amour est aussi reconnaissant, car il est gratuit. Il est vrai, il ne se borne pas à des paroles, il se prouve par des œuvres. Il est juste, car il se donne comme il a été reçu ; car celui qui aime ainsi, aime comme il a été lui-même aimé ; il ne cherche pas ses intérêts, mais ceux de Jésus-Christ ; c'est ainsi que Jésus-Christ a cherché non ses intérêts, mais les nôtres, ou plutôt nous a cherchés nous-mêmes. Tel est l'amour de celui qui s'écrie : *Louez le Seigneur, car il est bon* [2]. Louer le Seigneur d'être bon, non pour nous, mais en lui-même, c'est aimer Dieu pour lui et non pour nous ; mais tel n'est pas l'amour dont il est dit : *Il vous louera quand vous l'aurez comblé de biens* [3]? Et voilà le troisième degré d'amour qui nous fait aimer Dieu pour lui-même.

[1] Ps. XLIX, 15.— [2] Jean, IV, 42.

CHAPITRE X.

DU QUATRIÈME DEGRÉ D'AMOUR, OÙ L'HOMME NE S'AIME PLUS LUI-MÊME QUE POUR DIEU.

27. Heureux celui qui a mérité d'arriver à ce quatrième degré, où l'homme ne s'aime plus qu'en vue de Dieu ! Votre justice, ô mon Dieu, est comme les montagnes [4]. Cet amour est une montagne d'une grande élévation. C'est une montagne grasse et fertile [5]. Qui gravira la montagne du Seigneur [6]? Qui me donnera des ailes pour y voler et m'y reposer [7]? C'est un lieu où règne la paix : cette habitation est en Sion [8]. Mais hélas ! mon exil s'est prolongé [9] ! Quand est-il donné à la chair et au sang, à un vase d'argile, à une demeure de terre, de comprendre ces choses? C'est quand l'âme enivrée de l'amour divin, s'oubliant elle-même, et se regardant comme un vase brisé, s'écoule tout entière en Dieu, s'unit à lui de manière à n'être plus qu'un esprit avec lui [10], et s'écrie : *Ma chair et mon cœur défaillent, ô Dieu de mon cœur, vous mon partage pour l'éternité* [11]. Je proclame heureux et saint celui qui, dès cette vie mortelle, ne fût-ce qu'une fois, à la dérobée et un instant, a fait cette douce expérience. Car se

[1] I Pierre, I, 22.— [2] Ps., CXVII, 1.— [3] Ps. XLVIII, 19.— [4] Ps. XXXV, 7.—[5] Ps. LXXVII, 16.— [6] Ps. XXIII, 3.— [7] Ps. LIV, 7.— [8] Ps. LXXV, 3. — [9] Ps. CXIX, 5. — [10] I Cor., VI, 17. — [11] Ps. LXXII, 26.

perdre pour ainsi dire soi-même, comme si on n'existait plus, n'avoir plus le sentiment de son existence, être anéanti en soi, c'est une vie céleste et non plus un état humain. Un instant admise à cet état, l'âme qui l'éprouve est soudain jalousée par ce siècle mauvais, troublée par la malice du jour, appesantie par ce corps de mort, sollicitée par les nécessités de la chair et les misères de sa corruption, et enfin attirée par une force plus violente, la charité fraternelle; et la voilà forcée de rentrer en elle-même, hélas! de retomber sur elle-même, et de s'écrier tristement : *Seigneur, je souffre violence! répondez pour moi* [1]; ou encore : *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort* [2]?

28. Cependant, comme l'Écriture dit que Dieu a tout fait pour lui-même, il viendra un moment où la création se conformera à la pensée de son auteur et se mettra en harmonie avec lui. Il nous faut donc aussi entrer un jour dans les sentiments de Dieu, afin que, comme Dieu a voulu que tout existât pour lui, ainsi nous ne voulions que ni nous, ni rien au monde n'ait été ou n'existe que pour lui, pour sa volonté, et nullement pour notre plaisir. Nous mettrons notre joie, non dans une nécessité satisfaite, dans une félicité obtenue, mais dans sa volonté accomplie en nous et par nous. C'est ce que nous demandons tous les jours, dans la prière, en disant : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel* [3]. O amour chaste et saint! ô douce et suave affection! ô intention pure et sans mélange! d'autant plus pure qu'il ne s'y mêle rien de personnel, d'autant plus douce et suave que tous nos sentiments sont divinisés! Être pénétré de ces dispositions, c'est être déifié. Comme une goutte d'eau, si on la mêle à une grande quantité de vin, paraît perdre ses propriétés et prendre la saveur et l'odeur du vin; comme le fer, mis au feu et embrasé, devient semblable au feu et se dépouille de sa forme propre; comme l'air, pénétré de la lumière du soleil, en prend l'éclat et paraît plutôt être lumière qu'éclairé par elle; ainsi, dans les saints, les affections humaines se fondent nécessairement et se transforment en la volonté de Dieu. Autrement, comment Dieu serait-il tout en tous, s'il survivait dans l'homme quelque chose de l'homme? La substance restera, mais sous une autre forme, dans une autre gloire et avec une autre puissance. Et quand sera-ce donc? Qui verra cette révolution? Qui y participera? Ah! quand viendrai-je et apparaîtrai-je devant la face de Dieu [1]? Seigneur mon Dieu, mon cœur vous a parlé : mon visage vous a cherché. Oui, Seigneur, je chercherai votre visage [2]. Croyez-vous que je voie jamais votre saint temple?

[1] Isaïe, XXXVIII 14. — [2] Rom., VII, 24. — [3] Matth., VI, 10.

29. A mon avis, ce précepte : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toutes vos forces* [3], ne sera parfaitement observé, que quand le cœur même ne sera plus contraint de songer au corps, que l'âme ne sera plus obligée d'en faire un des objets de son attention, pour lui communiquer la vie et la sensibilité, et que sa force, soustraite aux misères physiques, se trouvera affermie dans la vertu de Dieu. Car il est impossible à cette âme, occupée autour de ce corps fragile et besogneux, de se recueillir tout entière en Dieu, et d'attacher ses regards sur le visage divin. C'est seulement, dans un corps spirituel et immortel, dans un corps parfait, apaisé et calme, en tout soumis à l'esprit, que l'âme peut espérer atteindre le quatrième degré de l'amour; mais c'est à la puissance de Dieu de nous établir dans cette condition; ce n'est pas le résultat d'une industrie humaine. L'âme, dis-je, l'âme arrivera facilement à ce degré supérieur, quand ni la séduction, ni les importunités de la chair n'arrêteront plus l'élan et l'ardeur qui la porteront à entrer dans la joie du Seigneur. Cette grâce n'avait-elle pas été accordée aux saints martyrs encore vivants dans leurs corps victorieux? Un énergique amour avait saisi les âmes et leur avait communiqué la force d'exposer leurs corps, et de braver les tortures. Toutefois, le sentiment d'une grande douleur ne pouvait manquer d'altérer leur sérénité, sans pourtant la troubler complétement.

CHAPITRE XI.

CETTE PERFECTION D'AMOUR N'EST LE PARTAGE DES AMES SORTIES DU CORPS QU'APRÈS LA RÉSURRECTION.

30. Mais quelle est la condition des âmes sorties de leurs corps? Nous les croyons totalement plongées dans cet immense océan de l'éternelle lumière, et de lumineuse éternité. Mais si (ce qui est admis) ces âmes conservent la volonté de retrouver leurs corps, si elles en nourrissent le désir et l'espérance, leur changement n'est pas absolu, puis qu'elles gardent en elles des préoccupations qui ramènent encore leur attention sur elles-mêmes. Par con-

[1] Ps. XLI, 3. — [2] Ps. XXVI, 8. — [3] Matth., XXII, 27.

séquent, tant que la mort ne sera pas absorbée dans sa victoire, que les dernières ombres de la nuit n'auront pas été pénétrées par l'éternelle lumière, et que l'éclat de la gloire céleste n'aura pas inondé les corps mêmes, ces âmes sont incapables de se déployer tout entières, de passer en Dieu, étant liées encore, sinon par la chaîne de la vie et des sens, au moins par une affection naturelle, s ans laquelle elles ne veulent ni ne peuvent atteindre le dernier terme de leur transformation. Le corps, en effet, n'est ni quitté, ni repris, sans profit pour l'âme. La mort des saints est précieuse devant Dieu [1]. Si leur mort est précieuse, que dire de leur vie, et d'une telle vie? Il n'est pas surprenant que le corps contribue à la gloire de l'esprit, puisque son infirmité et sa mortalité lui ont grandement servi. Il a dit vrai, celui qui nous apprend que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu [2]. Infirme, le corps est utile à l'âme qui aime Dieu; mort, il lui est encore utile, et ressuscité, il lui est d'un grand avantage. Dans le premier cas, il l'aide à faire pénitence, dans le second, il lui apporte le repos, dans le troisième, il la complète. Elle a donc bien sujet de ne pas vouloir être perfectionnée sans lui, puisqu'elle sait qu'il lui a été bon dans tous les états.

31. La chair est donc à l'âme pure une bonne et fidèle compagne; si elle est pour elle un poids, elle est aussi un secours ; quand elle cesse de l'aider, elle la décharge, ou enfin elle lui devient une jouissance, sans lui peser. Le premier état est laborieux, mais fructueux. Le second est oiseux, mais exempt d'ennui; et le troisième glorieux. Écoutez l'Époux du Cantique inviter à ce triple progrès. *Mangez, dit-il, mes amis et buvez, et enivrez-vous, mes bien-aimés* [3]. Il invite ceux qui sont encore dans les labeurs de cette vie à se nourrir. Quand ils ont quitté leur corps et sont dans un état de repos, il les invite à boire; et, quand ils ont repris leur corps, il les presse de s'enivrer, les appelant très-chers, c'est-à-dire remplis de charité. Car, il y a une différence entre ceux qu'il appelle très-chers, et ceux qu'il traite simplement d'amis. Ces derniers gémissent encore sous le poids de la chair : ils lui sont chers à raison de la charité qu'ils possèdent. Mais ceux qui ne sont plus enchaînés par le corps, lui sont d'autant plus chers qu'ils sont plus empressés et plus disposés à aimer. Mais les très-chers sont ceux qui, ayant revêtu la seconde robe, en reprenant leur corps glorieux, sont entraînés dans l'amour divin, avec une liberté et un élan d'autant plus vifs qu'aucun souci qu'aucune sollicitude personnelle ne les arrêtent. Les deux états précédents n'ont pas ce privilége, puisque, dans le premier, le corps est une charge, et que dans le second, il est l'objet de désirs inquiets.

[1] Ps. CXV, 15.— [2] Rom., VIII, 28.— [3] Cant., V, 1.

32. L'âme fidèle commence donc par manger son pain, mais c'est, hélas! à la sueur de son visage; car, en demeurant dans la chair, elle marche à la lueur de la foi, qui doit agir par la charité : si elle n'agit pas, elle est morte. Or, l'action, c'est une nourriture, puisque Notre-Seigneur dit : *Ma nourriture est de faire la volonté de mon Père* [1]. La chair une fois dépouillée, l'âme cesse de se nourrir d'un pain de douleur; on lui offre du vin, comme cela se fait quand on a mangé, mais un vin qui n'est pas pur; c'est ainsi que le Cantique fait dire à l'Époux : *J'ai bu mon vin avec du lait* [2]; car, au vin du divin amour, l'âme mêle, même alors, la douceur de cette affection naturelle qui la porte à désirer reprendre son corps glorifié. Elle est échauffée par le vin de la sainte charité, mais non jusqu'à l'ivresse; le mélange de ce lait tempère pour elle le feu du breuvage qu'elle a pris. D'ordinaire l'ivresse trouble l'esprit et ôte la mémoire. Mais l'âme ne s'oublie pas, puisqu'elle songe à la résurrection de son corps. Une fois qu'elle a le seul bien qui lui manque, quel obstacle peut l'empêcher de sortir d'elle-même, d'entrer totalement en Dieu, de se séparer complétement d'elle-même pour devenir parfaitement semblable à Dieu? Alors admise enfin à boire à la coupe de la sagesse, à cette coupe dont il est dit : *Le calice qui m'enivre, ah! qu'il est beau* [3]! quelle merveille, si elle trouve l'ivresse, dans l'abondance de la maison de Dieu, quand aucun souci personnel ne l'agite plus, et quand elle boit dans une parfaite sérénité, un vin pur et nouveau, avec Jésus-Christ dans le royaume de son Père?

33. La sagesse célèbre ce triple festin, et elle le réalise par la seule charité, nourrissant ceux qui travaillent, abreuvant ceux qui se reposent et enivrant ceux qui règnent. Dans un repas matériel, on sert à manger avant de boire, et la nature réclame cet ordre, qui se retrouve observé ici; premièrement, avant la mort, dans cette chair mortelle, nous mangeons le travail de nos mains, et nous broyons péniblement les aliments qu'il faut avaler; mais, dans la vie spirituelle, qui suit

[1] Jean, VI, 34.— [2] Cant., V, 1.— [3] Ps. XXII, 5.

la mort, nous goûtons doucement le fruit de nos efforts, et quand nos corps sont rendus à l'existence, dans une vie immortelle, nous nous trouvons enivrés et plongés dans une merveilleuse abondance. Voilà le sens de ces paroles de l'Époux : *Mangez, amis, et buvez ; enivrez-vous, mes bien-aimés.* Mangez avant la mort, buvez après la mort, enivrez-vous après la résurrection. Ils sont vraiment les bien-aimés, ceux que la charité enivre ; et ils sont vraiment enivrés, ceux qui méritent d'être introduits aux noces de l'Agneau, qui mangent et boivent à la table et dans le royaume du Dieu, qui se prépare une Église glorieuse, sans taches, sans rides ni souillures [1]. Il enivre ses bien-aimés, quand il les fait boire au torrent de ses voluptés [2] ; car, des embrassements si étroits et si purs de l'Époux et de l'Épouse, jaillit un fleuve impétueux qui réjouit la Cité de Dieu [3]. Ce qui n'est, à mon avis, autre chose que le Fils de Dieu qui, passant parmi les saints, les sert, selon sa promesse [4], afin que les justes se livrent à la joie, sous le regard de Dieu, et en goûtent les délices [5]. De là ce rassasiement qui ne connaît pas de dégoût ; de là cette curiosité insatiable, mais exempte d'inquiétude ; de là ce désir éternel et inexplicable qui ignore la souffrance du besoin ; de là enfin, cette sobre ivresse, qui n'est pas née des excès du vin, mais que Dieu a excitée. Arrivé là, on possède à jamais ce quatrième degré d'amour, qui consiste à aimer Dieu souverainement et seul ; car nous ne nous aimons plus nous-mêmes que pour Lui, et il devient ainsi la récompense et l'éternel prix de ceux qui l'aiment, l'aiment à jamais.

CHAPITRE XII.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE AUX CHARTREUX SUR LA CHARITÉ.

34. Je me souviens d'avoir adressé autrefois aux Chartreux une lettre où, parmi d'autres sujets, j'ai parlé de ces mêmes degrés de la charité [6]. Peut-être y ai-je dit à ce sujet d'autres choses qui toutefois ne sont pas contraires au langage que je tiens dans ce traité. Je crois donc utile de les rapporter ici : il est plus aisé en effet de copier que de se livrer à un nouveau travail de composition. On doit donc considérer comme véritable et sincère, comme émanant d'un cœur pur, d'une conscience droite, d'une foi solide, la charité qui nous porte à aimer le bien du prochain autant que le nôtre. Car celui qui préfère son bien personnel, ou qui l'aime exclusivement, est convaincu de ne pas avoir pour le bien une affection pure, puisqu'il l'aime en vue de lui-même, bien plus qu'en vue du bien. Celui-là ne peut obéir au Prophète quand il nous dit : *Louez le Seigneur, car il est bon* [1]. Il peut le louer parce qu'il est bon pour lui, mais non parce qu'il est bon en soi. Il doit donc s'appliquer cette autre parole humiliante du même Prophète : *Il vous louera quand vous lui aurez fait du bien* [2]. L'un loue Dieu parce qu'il est puissant, l'autre parce qu'il est bon pour lui, l'autre simplement parce qu'il est bon. Le premier est un esclave qui craint pour lui-même ; le second, un mercenaire qui songe à lui ; le troisième, un fils plein d'affection pour son Père. Or, il n'y a que l'amour filial qui ne cherche pas ses intérêts [3]. Aussi je crois que c'est de lui qu'il est dit : *La loi du Seigneur est sans tache, et elle convertit les âmes* [4] ; car seul il peut arracher l'âme à l'amour-propre, ou à l'amour du monde et la tourner vers Dieu. Ni la crainte ni l'amour-propre, en effet, ne convertissent un cœur. Ils changent quelquefois la physionomie, ou la conduite extérieure, jamais le fonds de l'âme. Un esclave peut faire l'œuvre de Dieu, mais, comme il n'obéit pas à sa volonté, on le voit persévérer dans son endurcissement. Le mercenaire en fait autant, mais comme il n'agit pas gratuitement, il est convaincu de céder à sa cupidité. Or, là où il y a intérêt personnel, il y a isolement ; là où il y a isolement, il y a un recoin, et ce recoin cache souillure et rouille. Que l'esclave ait donc pour loi la crainte qui l'enchaîne ; le mercenaire, la cupidité qui le resserre, quand elle le tente, l'entraîne et le séduit. Mais aucune de ces lois n'est immaculée, ni capable de convertir les âmes. C'est la charité qui les change, parce qu'elle met en elles la bonne volonté.

35. Et je l'appelle sans tache, parce qu'elle ne garde aucune pensée personnelle. Or, si un homme n'a rien en propre, tout ce qu'il a est à Dieu ; et ce qui est à Dieu ne peut être impur. Donc, la loi sans tache du Seigneur, c'est la charité, qui cherche, non ce qui lui est utile à elle-même, mais ce qui l'est au grand nombre. On l'appelle la loi du Seigneur, soit parce qu'il vit d'elle, soit parce que personne ne la possède s'il ne l'a reçue de lui. Et ne trouvez

[1] Eph., v, 27. — [2] Ps. XXXV, 9. — [3] Ps. XLV, 5. — [4] Luc, XII, 37. — [5] Ps. LXVII, 4. — [6] Lettre XI. (Voir tome I, p. 321.

[1] Ps. CXVII, 1. — [2] Ps. XLVIII, 19 — [3] I Cor., XIII, 5. — [4] Ps. CXIII, 8.

pas étrange si je dis que Dieu même vit de cette loi ; puisque j'ai dit que cette loi n'était autre que la charité, Et qui donc, sinon la charité, conserve au sein de cette souveraine et bienheureuse Trinité, une unité souveraine aussi ineffable? Elle est donc loi, et loi du Seigneur, la charité qui enchaîne la Trinité en un lien pacifique. Qu'on n'aille pas croire, toutefois, que j'entende ici par charité une qualité, un accident, ni que j'admette en Dieu un élément qui ne serait pas Dieu ; loin de moi cette idée : j'entends par charité la substance divine elle-même ; et ici pas de nouveauté insolite, puisque saint Jean dit : *Dieu est charité* [1]. On peut donc l'appeler, avec une égale vérité, charité, Dieu, don de Dieu. C'est pourquoi la charité engendre la charité ; la charité substantielle produit la charité accidentelle. Là où elle signifie celui qui donne, elle désigne la substance ; là où elle signifie la chose donnée, elle désigne la qualité. Elle est la loi éternelle, créatrice, et directrice de tout. Tout a été fait par elle, avec poids, mesure et nombre; et rien n'existe sans loi ; la loi de tout n'est pas sans règle, et cette règle c'est elle-même ; et si elle ne s'est pas créée elle-même, elle se gouverne cependant.

CHAPITRE XIII.

DE LA LOI DE LA VOLONTÉ PROPRE ET DE LA CUPIDITÉ, QUI GOUVERNE LES ESCLAVES ET LES MERCENAIRES.

36. Du reste, l'esclave et le mercenaire ont aussi leur loi, qui ne vient pas de Dieu, mais qu'ils se sont faite a eux-mêmes, l'un en n'aimant pas Dieu, l'autre en aimant quelque chose plus que Dieu. Ils ont, dis-je, leur loi, qui sans être celle du Seigneur, lui reste pourtant soumise. Ils ont bien pu, en effet, se donner une loi, mais ils étaient impuissants à la soustraire à l'ordre immuable de la loi éternelle. Et quand je dis qu'ils se sont fait une loi, je veux dire que chacun à préféré sa volonté propre à la loi générale et éternelle, par une criminelle imitation de son créateur. Et, comme Dieu est à lui-même sa loi, qu'il ne relève que de lui, eux aussi ont prétendu se régir seuls, et prendre leur volonté pour règle. Voilà le joug pesant et insoutenable mis sur tous les fils d'Adam, qui courbe, hélas ! nos fronts, et rend notre vie voisine de l'enfer [2]. Homme malheureux que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort [3] qui m'accable, qui m'écrase, au point que, sans l'aide de Dieu, mon âme habiterait déjà l'abîme [1]? Il gémissait sous ce cruel fardeau, celui qui disait : *Pourquoi m'avoir établi votre adversaire? Pourquoi suis-je devenu à charge à moi-même?* En disant : *je suis à charge à moi-même*, il montre qu'il était sa loi, et qu'il ne devait cette charge à personne. Si, en s'adressant à Dieu, il a commencé par dire : *Vous m'avez établi contraire à vous*, c'est pour indiquer qu'il n'a pas échappé pourtant à la loi divine. C'est, en effet, une conséquence de cette loi éternelle et juste, que l'âme qui a rejeté la douce autorité de Dieu, tombe sous le dur empire d'elle-même ; et qu'ayant secoué le joug suave et le fardeau léger de la charité, elle se trouve contrainte à subir l'insupportable fardeau de la volonté propre. C'est donc d'une façon admirable et juste que la loi éternelle tient son fugitif à la fois révolté et soumis : puisque d'une part il n'a pas échappé à la loi de justice qu'il mérite, et que de l'autre, il n'a pu demeurer avec Dieu, dans sa lumière, son repos, sa gloire : le voilà assujetti à la puissance, et écarté de la félicité. Seigneur, mon Dieu ! *pourquoi n'ôtez-vous pas mon péché, et n'enlevez-vous pas mon iniquité* [2], afin que débarrassé de cette charge de la volonté propre, je respire sous le doux fardeau de la charité et qu'affranchi de la crainte servile, soustrait à la cupidité mercenaire, j'aie enfin, pour me conduire, votre esprit, cet esprit de liberté, guide de vos fils, qui me rendra le témoignage que je suis de ce nombre [3], quand votre loi sera devenue la mienne, et que je serai dans le monde comme vous y êtes vous-même? car ceux qui pratiquent ce mot de l'Apôtre : *Ne devez rien à personne sinon l'amour qu'on se doit mutuellement* [4], sont certainement dans ce monde à la façon de Dieu. Ils ne sont pas esclaves, ils ne sont pas mercenaires : ce sont des enfants.

CHAPITRE XIV.

DE LA LOI DE CHARITÉ PROPRE AUX ENFANTS.

37. Les enfants ne sont pas sans loi, a moins que pour être d'un avis opposé, on ne s'autorise de ce texte : *La loi n'est pas établie pour les justes* [5]. Mais sachons, qu'autre est la loi de crainte promulguée par l'esprit de servitude, et autre la loi de douceur donnée par l'esprit de liberté. Les enfants ne sont pas assujettis à

[1] Jean, IV, 8.— [2] Ps. LXXXVII, 4.— [3] Rom, VII, 24

[1] Ps. XCIII, 17.— [2] Job, VII, 20, 21.— [3] Rom., VIII, 14, 16. — *Ibid.*, VIII, 8.— [5] I Tim, I, 9.

la première, mais ils ne sont pas affranchis de l'autre. Voulez-vous voir que la loi n'est pas établie pour les justes ? *Vous n'avez pas reçu de nouveau*, dit l'Apôtre, *l'esprit de servitude et de crainte*. Et voulez-vous apprendre en même temps qu'ils ne sont pas affranchis de la loi de charité ? *Vous avez reçu*, poursuit-il, *l'esprit d'adoption des enfants* [1]. Enfin, écoutez le Juste même avouer que, pour n'être pas sous la loi, il n'est pas sans loi : *J'ai vécu avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, bien que je n'y fusse plus assujetti, et avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse été aussi sous la loi, quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de Jésus-Christ* [2]. C'est pourquoi il est inexact de dire : Les justes n'ont pas de loi, les justes sont sans loi ; il faut dire : *La loi n'a pas été établie pour les justes*, c'est-à-dire, elle ne leur a pas été imposée malgré eux ; elle a été donnée à leur volonté, avec une libéralité qui est le résultat d'une douce inspiration. Aussi le Seigneur dit-il cette belle parole : *Prenez mon joug sur vous* [3] ; comme s'il disait : je ne vous l'impose pas contre votre gré, prenez-le si vous voulez, sinon, au lieu du repos de votre âme, vous ne trouverez que malaise.

38. La charité est donc une loi bonne et douce, dont la charge n'est pas seulement légère et suave à porter, mais rend aussi légères et faciles les lois des esclaves et des mercenaires ; elle ne les détruit pas, elle aide à les observer, le Seigneur disant : *Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir* [4]. Elle adoucit la première, elle règle la seconde, elle les allége toutes les deux. La charité ne sera jamais sans crainte, mais une crainte chaste ; sans un sentiment intéressé, mais un sentiment bien réglé. La charité accomplit donc la loi servile, en répandant la dévotion dans le cœur ; elle accomplit la loi mercenaire, en donnant la règle à la cupidité. Or, la dévotion mêlée à la crainte, l'épure sans la détruire ; elle fait uniquement disparaître le châtiment qui en était inséparable tant qu'elle était servile ; la crainte chaste et filiale subsiste à jamais. Car, s'il est dit *que la charité parfaite chasse la crainte* [5], il faut entendre la crainte du châtiment qui, nous l'avons dit, est toujours unie à la crainte servile, selon cette manière de parler, qui emploie la cause pour l'effet. Ensuite, la charité règle la cupidité ; elle écarte de nos désirs ce qui est mal ; elle donne la préférence au mieux sur le simple bien, et elle ne laisse désirer le bien qu'en vue du mieux. Et quand le résultat est obtenu, par la grâce de Dieu, le corps et tous les biens qui s'y rapportent ne seront plus aimés qu'en vue de l'âme, l'âme pour Dieu, et Dieu pour lui-même.

[1] Rom., VIII, 15. — [2] I Cor., IX, 21. — [3] Matth., XI, 29. — [4] *Ibid.*, V, 17. — [5] I Jean, IV, 18.

CHAPITRE XV.

DES QUATRE DEGRÉS D'AMOUR, ET DE L'HEUREUX ÉTAT DE LA PATRIE CÉLESTE

39. Cependant, parce que nous sommes charnels et que nous naissons de la concupiscence de la chair, c'est une nécessité que nos désirs ou notre amour commencent par la chair, qui dirigée avec ordre, et s'avançant de degré en degré, sous l'action de la grâce, finira par l'esprit : car ce qui est animal vient d'abord, ensuite ce qui est spirituel [1] ; il faut que nous portions premièrement l'image de l'homme terrestre ; nous porterons plus tard celle de l'homme céleste. L'homme commence par s'aimer lui-même, car il est chair, et il ne peut concevoir aucun sentiment que par le sentiment de lui-même. Se voyant ensuite incapable de subsister par lui-même, il se met à chercher, par la foi, et à aimer Dieu comme lui étant nécessaire. Au second degré, il aime donc Dieu, mais à cause de lui-même et non pour Dieu ; puis, à l'occasion de ses besoins personnels, ayant commencé à honorer Dieu, à nouer avec lui des relations, par la réflexion, la lecture, la prière et l'obéissance, la familiarité s'établit et lui donne de Dieu une connaissance plus vive et aussi plus douce ; ayant ainsi goûté combien le Seigneur est doux, il passe au troisième degré, qui est d'aimer Dieu pour Dieu, et non en vue de lui-même ; il y reste longtemps, je ne sais même si aucun homme, en cette vie, atteint parfaitement le quatrième degré, où l'homme s'aime uniquement pour Dieu. Que ceux qui le savent par expérience l'affirment ; pour moi, j'avoue l'impossibilité où je suis de le faire ; mais c'est ce qui aura certainement lieu, quand le bon et fidèle serviteur sera introduit dans la joie de son Maître [2], et enivré de délices dans sa maison [3]. Ayant comme perdu tout souvenir de son être, sorti de lui-même, il entrera tout entier en Dieu, et désormais uni à lui, il ne sera qu'un même esprit avec Lui [4]. C'est là, je crois, le sentiment qui faisait dire au Prophète : *J'entrerai*

[1] Cor., XV, 46. — [2] Matth., XXV, 21. — [3] Ps. XXXV, 9. — [4] I Cor., VI, 17.

dans les puissances du Seigneur ; Seigneur je ne me souviendrai plus que de votre justice seule [1]. Il savait donc qu'en entrant dans les puissances spirituelles du Seigneur, il se dépouillerait de toutes les infirmités de la chair, pour n'avoir plus à songer à elle, mais être tout entier au seul souvenir de la justice de Dieu.

40. Alors assurément, tous les membres du Christ pourront dire d'eux-mêmes ce que saint Paul disait de leur chef : *Si nous avons jadis connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus* [2] de la sorte. Là, personne n'aura plus de soi une connaissance charnelle : car la chair et le sang ne possèderont pas le royaume de Dieu ; ce n'est pas que la substance de notre chair ne doive pas trouver place dans cet ordre de choses ; mais toute nécessité charnelle cessera, et l'amour charnel disparaîtra absorbé par l'amour spirituel, et l'infirmité des affections humaines sera transformée en affections divines. Alors ce filet de la charité qui, traîné à travers cette vaste mer, ne cesse d'y prendre toute sorte de poissons, arrivé au rivage ; se débarrassera des méchants pour ne retenir que les bons [3]. En cette vie ce filet renferme toute sorte de poissons dans son vaste reseau : car la charité se fait tout à tous, selon les circonstances ; elle accepte l'adversité comme la prospérité et en fait son profit ; elle sait non-seulement se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, mais encore, pleurer avec ceux qui versent des larmes [1]. Mais parvenue au rivage éternel, se débarrassant de tout ce qu'elle aura enduré de triste, comme d'autant de mauvais poissons, elle ne gardera que ce qui sera capable de plaire et de charmer. Est-ce qu'alors, saint Paul, par exemple, sera encore faible avec les infirmes, et brûlé pour les scandales [2], quand il n'y aura plus ni infirmité ni scandale ? Pleurera-t-il ceux qui n'auront pas fait pénitence [3], quand il n'y aura plus certainement ni pénitents ni pénitence ? A Dieu ne plaise que ceux mêmes qui en compagnie du Dieu et de ses anges doivent être jetés aux feux éternels, fassent verser des larmes dans cette cité réjouie par le fleuve du bonheur, et dont le Seigneur chérit les portes plus que toutes les tentes de Jacob ; car ces tentes, bien que remplies quelquefois des joies de la victoire, connaissent les fatigues de la lutte et les périls de la vie ; mais dans la patrie il n'y aura ni adversité, ni tristesse, comme le Psalmiste l'a chanté : *Ceux qui habitent en vous sont tous dans la joie* [4] ; et encore : *Leur joie sera éternelle* [5]. Comment se souvenir encore de la miséricorde, là où l'on ne se souviendra que de la seule justice du Seigneur ? Et puisqu'il n'y restera ni place pour la misère, ni temps pour la miséricorde, il ne saurait non plus y survivre aucun sentiment de compassion.

[1] Ps. LXX, 16. — [2] II Cor., V, 16. — [3] Matth., XIII, 47, 46.

[1] Rom., XII, 15. — [2] II Cor., XI, 29. — [3] *Ibid.*, XII, 21. — [4] Ps. LXXXVI, 2, 7. — [5] Isaïe LXI, 7.

FIN DU TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU.

TRAITÉ DE SAINT BERNARD

ABBÉ DE CLAIRVAUX

DE

LA GRACE ET DU LIBRE ARBITRE

PRÉFACE

—

Frère Bernard, au seigneur Guillaume, abbé de Saint-Thierry *.

Enfin, j'ai, grâce à Dieu, achevé, du mieux qu'il m'a été possible, le Traité de la Grâce et du Libre Arbitre, que j'avais entrepris dernièrement pour une raison qui vous est connue. Mais je suis fâché de n'avoir pas traité assez dignement une matière si relevée, ou d'avoir travaillé inutilement sur un sujet que plusieurs ont déjà abordé avec succès. C'est pourquoi je vous prie de lire d'abord en votre particulier ce travail, de peur que, mis au jour, il ne serve plutôt à faire blâmer la témérité de son auteur, qu'à édifier la piété de son lecteur. Si vous le jugez utile au public, obligez-moi en ce cas d'en noter exactement les obscurités et les endroits qui pourraient être exprimés plus nettement et plus brièvement; prenez s'il vous plaît, la peine, de le corriger vous-même, ou bien de me marquer ce qui doit être corrigé, à moins que vous ne vouliez point avoir part à cette belle promesse de la Sagesse : *Ceux qui me donneront de l'éclaircissement jouiront un jour de la vie éternelle* [1].

* Ce traité a été composé avant 1128, c'est-à-dire avant la trente huitième année de saint Bernard. Le but de cet Opuscule est d'exposer le rôle de la grâce divine et celui de la liberté humaine dans l'œuvre du salut. Il est adressé à Guillaume, abbé de Saint-Thierry, ami intime du saint Docteur, qui déjà lui avait dédié son Apologie. Les Bollandistes ont appelé ce Traité *un livre d'or*. (Voir du reste, sur cet Opuscule, la Vie du saint par le R. P. Ratisbonne, au tome Ier, page 87.)

[1] Eccli., XXIV, 34.

TRAITÉ DE SAINT BERNARD

ABBÉ DE CLAIRVAUX

DE LA GRACE ET DU LIBRE ARBITRE

CHAPITRE Ier.

LE CONSENTEMENT DU LIBRE ARBITRE CONCOURT, AVEC LA GRACE DE DIEU, AU MÉRITE DES BONNES ACTIONS.

1. Je parlais, un jour, en compagnie, des opérations merveilleuses de la grâce de Dieu en moi, soit en me prévenant à faire le bien, soit en m'accompagnant dans tout le cours de mon action, soit enfin en lui donnant sa perfection par un effet tout particulier de sa bonté, lorsqu'un membre de l'assemblée prenant la parole me fit cette observation : Si c'est Dieu qui fait en vous toute votre action, quelle part y devez-vous prétendre? ou quel sujet avez-vous d'en espérer une récompense? Mais vous-même, lui répliquai-je, que voudriez-vous que je fisse en cette occasion? Je veux, dit-il, que vous rendiez gloire à Dieu, qui vous a gratuitement prévenu, excité, et qui a donné commencement à votre action; et du reste, que vous donniez, en une vie sainte et vertueuse, le témoignage public que vous n'êtes pas ingrat envers les grâces déjà reçues et que vous méritez encore d'en recevoir de nouvelles. Certainement, dis-je, voilà un excellent conseil que vous me donnez, si en même temps vous me mettiez en mesure de le suivre. Mais il est moins difficile de savoir ce qu'il faut faire, que de l'exécuter. Ce sont deux choses bien différentes de conduire un aveugle dans son chemin et de fournir une voiture à un homme qui ne peut plus marcher. Celui qui montre le chemin à un passant ne prétend pas pour cela lui donner le moyen de faire son voyage; autre chose est de lui dire ce qu'il faut qu'il sache pour ne pas s'égarer, autre chose de lui fournir ce qui lui serait nécessaire pour qu'il ne tombe pas en chemin. Il en est de même dans notre sujet. Tous ceux qui nous enseignent le chemin de la vertu, ne nous donnent pas aussitôt le pouvoir de pratiquer le bien qu'ils nous enseignent. Cependant, j'ai absolument besoin de deux choses, et d'être instruit, et d'être aidé. A la vérité vous éclairez pleinement mon ignorance par votre bon avis : mais si le sentiment de l'Apôtre est véritable, *c'est l'Esprit de Dieu qui secourt notre faiblesse*[1]. Je dis plus : celui qui me ménage la lumière par votre moyen, est Celui-là même qui doit, par son Saint-Esprit, me donner le secours dont j'ai besoin pour mettre en pratique les bons avis que je vous dois. Ce n'est pas que déjà, par sa libéralité, je ne sente en moi le vouloir, mais je n'y trouve point encore le pouvoir de l'accomplir[2]; et je désespérerais même de le trouver, si Celui qui m'a donné le vouloir, ne m'en donnait aussi l'accomplissement par un effet de sa bonté[3]. Mais, dites-vous, s'il en est ainsi, où sont donc nos mérites? Sur quoi sera fondée notre espérance? Écoutez saint Paul qui nous l'apprend : *Il nous a sauvé*, dit-il, *par un effet de sa miséricorde, et non par le mérite des bonnes œuvres que nous avons opérées*[4]. Quoi! peut-être déjà vous

[1] Rom., VIII, 26. — [2] *Ibid.*, VII, 18. — [3] Philipp., II, 13. — [4] Tit., III, 5.

pensiez-vous l'auteur de vos mérites et vous espériez vous sauver par votre propre justice, vous incapables de prononcer le nom de Jésus sans un secours particulier du Saint-Esprit [1]. Est-il possible que vous ne vous souveniez pas que Jésus-Christ même a dit : *Sans moi vous ne pouvez rien* [2]; et ailleurs : *Il n'est point au pouvoir de celui qui court ou qui veut, mais de Dieu qui fait miséricorde* [3] ?

2. Mais, me direz-vous, que fait donc le libre arbitre? Je réponds en deux mots : il parvient au salut. Otez le libre arbitre, il n'y a point de sujet à sauver, et ôtez la grâce, il n'y a plus de moyen pour le sauver. Le salut est un ouvrage qui ne peut subsister sans ces deux choses. Il faut une cause qui le produise, et un sujet dans lequel il soit produit. Dieu est l'auteur du salut; le libre arbitre en est l'unique sujet. Dieu seul le peut donner, et le libre arbitre peut seul le recevoir. D'où il faut conclure, que ce qui est donné de Dieu seul et reçu par le libre arbitre seul, ne peut pas plus subsister sans le consentement de celui qui reçoit, que sans la libéralité de celui qui donne. Et c'est en ce sens qu'il est vrai de dire, que le libre arbitre coopère avec la grâce, qui opère notre salut, lorsqu'il lui prête son consentement, c'est-à-dire lorsqu'il fait son salut, puisque consentir à la grâce et faire son salut ne sont qu'une même chose. Il est certain qu'une bête est absolument incapable de salut, parce qu'elle est destituée du consentement nécessaire pour obéir doucement aux volontés de Dieu comme auteur du salut, soit en acquiesçant à ses commandements, soit en croyant à ses promesses, soit en le remerciant de ses bienfaits. En effet, il y a une grande différence entre le consentement volontaire et l'appétit naturel. Ce dernier nous est commun avec les bêtes; et attiré qu'il est par les plaisirs, il ne saurait nullement s'accorder avec l'esprit : c'est peut-être pour cela que l'Apôtre lui donne un autre nom, l'appelant *sagesse de la chair*, lorsqu'il dit aux Romains *que la sagesse de la chair est ennemie de Dieu* [4], n'étant point soumise à la loi de Dieu, et même étant incapable de l'être. Mais si l'appétit naturel nous rapproche des bêtes, le consentement volontaire nous en sépare entièrement; car il n'est autre chose qu'une certaine habitude de l'esprit qui est libre de lui-même, et qui ne peut-être contraint, ni violenté, puisque c'est une opération de la volonté, et non un résultat de la nécessité. Il ne se donne, ni ne se refuse que par la volonté même; s'il pouvait être emporté malgré lui, il serait violenté et non pas volontaire : et sans volonté, il n'y aurait point de consentement, attendu que tout consentement doit nécessairement être volontaire : tant il est vrai que la volonté se trouve toujours où est le consentement, de même que la liberté est partout où est la volonté; et je crois que c'est là proprement ce qu'on appelle libre arbitre.

[1] I Cor., XII, 3. — [2] Jean, XV, 5. — [3] Rom., IX, 16. — [4] Rom., VIII, 7.

CHAPITRE II.

QU'EST-CE QUE LE LIBRE ARBITRE, OU QUELLE EST L'ESSENCE DE LA LIBERTÉ?

3. Mais, afin de rendre plus intelligible ce que nous venons de dire, et de procéder avec plus d'ordre pour arriver à notre but, je crois nécessaire de remonter un peu plus haut. Il est constant que, dans les choses naturelles, la vie n'est pas le sens, ni le sens l'appétit, ni l'appétit le consentement : c'est ce qui deviendra plus évident par la définition particulière de chacun de ces points. La vie, en chaque être corporel, n'est autre chose qu'un mouvement intérieur et naturel, qui contient toute sa vigueur au dedans. Le sens est un mouvement vital dans le corps, qui se manifeste aussi au dehors. L'appétit est une vertu naturelle dans l'animal, qui meut tous les sens avec ardeur et promptitude; mais le consentement est un acquiescement qui résulte du plein gré de la volonté, ou plutôt, comme j'ai dit précédemment, une habitude de l'esprit qui est libre de lui-même ; enfin, la volonté n'est autre chose qu'un mouvement raisonnable, qui régit le sens et l'appétit. De quelque côté que tourne la volonté, elle a toujours la raison pour compagne inséparable et pour suivante : non que ce soit la raison qui la porte toujours vers son objet, mais parce qu'elle n'agit jamais sans la raison ; de sorte qu'elle fait bien des choses par la raison contre la raison même, c'est-à-dire qu'elle agit souvent comme par son ministère, mais toutefois contre sa lumière et son propre sentiment; c'est en ce sens qu'il est dit dans l'Évangile *que les enfants du siècle sont plus avisés dans leur conduite que les enfants de la lumière* [1] ; et dans le prophète Jérémie : *Qu'ils sont savants à faire le mal* [2]. La créature

[1] Luc, XVI, 8. — [2] Jérém., IV, 12.

ne tire toute sa connaissance et son industrie, même pour mal faire, que de la raison.

4. Or la raison a été donnée à la volonté pour l'instruire, et non pour la détruire : cependant elle travaillerait à sa ruine, si elle lui imposait la moindre nécessité qui l'empêchât de se porter librement selon ses désirs, soit au mal, en consentant à l'appétit et au malin esprit (ce qui la rend tout animale, étrangère, et même ennemie de l'esprit de Dieu); soit au bien, en suivant les lumières de la grâce; et par ce moyen, elle devient toute spirituelle, capable de juger de toutes choses, sans être soumise elle-même au jugement d'autrui. Si donc la raison empêchait la volonté de se porter à quelqu'une de ces choses, il est constant que la volonté ne serait plus, puisque la volonté ne peut coexister avec la nécessité. Si l'être raisonnable pouvait devenir juste ou injuste par nécessité, et sans le consentement de la volonté, il ne devrait jamais être ni misérable, ni heureux, puisque des deux côtés il manquerait de volonté, qui est la seule chose capable en lui de misère et de félicité. D'autant plus que les autres éléments dont nous avons fait mention, la vie, le sens et l'appétit, ne sauraient constituer, par eux-mêmes, un état de bonheur ou de malheur. Sinon il faudrait dire que les arbres par la vie qu'ils possèdent, et les bêtes par le sens et l'appetit qui sont en elles, pourraient être susceptibles de béatitude et de misère; ce qui est impossible. Aussi, bien que nous ayons la vie avec les arbres, et le sens, l'appétit, et la vie même avec les bêtes, il y a pourtant une chose en nous qu'on appelle la volonté, qui nous distingue de tous ces êtres. C'est le consentement volontaire et non nécessaire de cette volonté, qui nous rend justement bienheureux ou malheureux, à mesure qu'il nous établit dans la vertu ou dans le vice. C'est pourquoi j'estime ce même consentement, fort justement appelé libre arbitre, soit à cause de la liberté inséparable de la volonté, soit à cause du jugement indéclinable de la raison, dont elle ne se trouve jamais destituée. Ainsi ce consentement est vraiment libre de lui-même, à cause de la volonté, et vraiment juge de lui-même, à cause de la raison. Et ce n'est pas sans sujet que le jugement accompagne la liberté; car dès qu'un être maître de lui-même vient à pécher, par le fait même, il se rend coupable, et sujet à sa propre sentence. Aussi est-ce en cela que le jugement est juste et légitime, en ce que celui qui ne pèche que lorsqu'il le veut, mérite, quand il vient à faire le mal, de souffrir ce qu'il ne veut pas.

5. Enfin, comment pourrait-on avec justice imputer le bien ou le mal à celui qui n'est pas libre de soi, puisque la nécessité les excuse l'un et l'autre? Or, il est certain qu'il n'y a point de liberté, où il y a nécessité; s'il n'y a point de liberté, il n'y a point non plus de mérite, ni par conséquent de jugement. En quoi j'excepte toujours le péché originel, dont la nature diffère tout à fait de celle des autres. Il faut donc tenir pour indubitable, que toute action qui n'est point accompagnée de cette liberté du consentement volontaire, est totalement dénuée de mérite, et ne peut être réputée ni bonne ni mauvaise : et toutes les puissances de l'homme, excepte sa volonté, sont absolument incapables de bien ou de mal, parce qu'elles n'ont point en elles de liberté; ainsi la vie, le sens, l'appétit, la mémoire, l'esprit, et autres semblables facultés, dès lors qu'elles ne sont pas entièrement soumises à la volonté, demeurent assujetties à la loi de la nécessité. Et parce que cette volonté ne peut se désobéir à elle-même, puisqu'il ne peut arriver que quelqu'un veuille ce qu'il ne veut pas, ou ne veuille pas ce qu'il veut; il est impossible qu'elle soit jamais privée de sa propre liberté; si sa volonté change, il faut nécessairement que ce soit en une autre volonté, en sorte qu'elle ne puisse jamais perdre sa liberté. La volonté ne peut pas plus être privée de sa liberté que de son essence : et s'il était possible que l'homme pût quelquefois ou ne vouloir rien du tout, ou vouloir quelque chose sans la volonté, il serait vrai que la volonté pourrait exister sans la liberté. De là vient que les actions des fous, des enfants, et de ceux qui dorment, ne sont réputées ni bonnes ni mauvaises, parce que ces personnes, ne jouissant pas de leur raison, n'ont point non plus l'usage de leur propre volonté, ni par conséquent le jugement de leur liberté. La volonté n'ayant rien de libre qu'elle même, elle ne peut être jugée avec justice que par elle-même; ceci est d'autant plus vrai que ni la pesanteur de l'esprit, ni le défaut de la mémoire, ni l'impatience de l'appétit, ni l'engourdissement des sens, ni la langueur de la vie, ne peuvent rendre un homme criminel, non plus que leurs contraires ne le peuvent faire innocent; et cela, par cette seule raison, que toutes ces choses arrivent ordinairement par nécessité, et sans le consentement de la volonté.

CHAPITRE III.

QU'IL Y A TROIS SORTES DE LIBERTÉS : LA LIBERTÉ DE NATURE, CELLE DE GRACE, ET CELLE DE GLOIRE.

6. La volonté, que sa liberté naturelle empêche d'être forcée par la violence ou la nécessité, d'être contraire à elle-même ou de consentir malgré elle, peut, seule, rendre une créature innocente ou criminelle, capable de béatitude et de misère, selon qu'elle consent à la vertu ou au vice; ce qui me fait dire que ce consentement libre et volontaire, d'où dépend tout son jugement, est proprement ce qu'on appelle le libre arbitre, comme nous l'avons défini ci-dessus, en sorte que le terme de libre se rapporte à la volonté, et celui d'arbitre à la raison. Je l'appelle libre, non certes de cette liberté dont parle l'Apôtre, quand il dit : *Où est l'Esprit de Dieu, là se trouve la liberté*[1]; celle-ci n'est autre que la liberté ou exemption du péché, de laquelle il dit ailleurs : *Lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez malheureusement affranchis de la justice. Mais maintenant que vous êtes délivrés de la tyrannie du péché et que vous reconnaissez Dieu pour votre souverain, en vous soumettant à ses lois et à son obéissance, le fruit présent que vous en recueillez est la sanctification de vos âmes et la fin que vous espérez est la vie éternelle*[2]. Quel est, en effet, celui qui, dans une chair corrompue par le péché, peut se vanter d'être exempt du péché? Ce n'est pas de cette liberté que le libre arbitre emprunte son nom. Il y a encore une autre sorte de liberté qu'on appelle de misère, dont l'Apôtre parle en ces termes : *La créature sera délivrée de la servitude de corruption pour entrer dans la liberté glorieuse des enfants de Dieu*[3]. Mais qui pourrait s'attribuer une liberté si excellente dans ce séjour de la mort? Ce n'est donc pas encore de cette liberté que nous pouvons tirer la dénomination du libre arbitre. Il en est une troisième qui lui convient beaucoup mieux que les deux autres : c'est celle que nous appelons liberté de nécessité, à cause que le nécessaire semble opposé au volontaire, et que ce qui se fait par nécessité ne peut procéder de la volonté, pas plus que ce qui procède de la volonté ne peut résulter de la nécessité.

7. Or, entre ces trois sortes de libertés, la liberté de péché, la liberté de misère et la liberté de nécessité, il est à remarquer que la dernière nous a été conférée par la condition de notre nature, la première nous a été restituée par le bénéfice de la grâce, et l'intermédiaire nous est réservée pour le Ciel, notre patrie. La première est appelée liberté de nature; la seconde, liberté de grâce, et la troisième, liberté de gloire ou de vie éternelle. Car, premièrement, nous avons été créés dans une volonté libre, et une liberté volontaire, comme l'une des plus nobles créatures de Dieu. Secondement, nous sommes réparés et rétablis dans l'innocence, en devenant une nouvelle créature en Jésus-Christ. Et en troisième lieu, nous sommes élevés à la gloire, où nous arrivons par la bonté du Saint-Esprit, à l'état de créature parfaite. La première liberté nous élève à un haut degré d'honneur, la seconde nous acquiert beaucoup de vertus, et la dernière nous comble de joies et de délices. Par la première, nous surpassons tous les animaux de la terre; par la seconde, nous tenons la chair dans la servitude, et par la troisième, nous triomphons de la mort. Mais disons encore mieux, que, comme par la première liberté, Dieu *a mis sous nos pieds les bœufs, les brebis et les autres bêtes des champs*; ainsi, par la seconde liberté, il humilie et soumet à notre empire *les puissances spirituelles de l'air*, desquelles il est écrit : *Seigneur, ne livrez pas aux bêtes les âmes qui chantent vos louanges*[1]. Et enfin, la troisième liberté nous fera pleinement triompher de nous-mêmes, en nous donnant la victoire parfaite et entière sur la corruption et sur la mort, lorsqu'au jour du jugement la dernière mort sera détruite, et que nous passerons de la servitude de la corruption dans la liberté glorieuse des enfants de Dieu. Or, cette liberté nous sera donnée par Jésus-Christ, quand il nous présentera à Dieu son Père, pour établir en nous son royaume éternel. C'était de cette liberté de misère et de celle de péché dont il parlait, quand il disait aux Juifs : *Si le Fils de Dieu vous met en liberté, vous serez vraiment libres*[2]. Il voulait leur donner à entendre par ces paroles que le libre arbitre avait besoin d'un libérateur qui le pût délivrer, non de la nécessité, qu'il savait bien ne pas appartenir à la volonté, mais du péché, dans lequel il était tombé aussi librement que volontairement, et tout ensemble de la peine du péché qu'il avait encourue par son imprudence et qu'il souffrait avec beaucoup d'impatience. Or, il ne pouvait jamais être délivré de ces

[1] I. Cor., III, 17. — [2] Rom., VI, 20, 22. — [3] *Ibid.*, VIII, 21.

[1] Ps. LXXIII, 19. — [2] Jean, VIII, 36.

deux maux que par celui *qui, de tous les hommes, était le seul libre entre les morts*[1], c'est-à-dire libre de péché parmi les pécheurs.

8. En effet, de tous les enfants d'Adam, celui *qui n'a point commis le péché et dans la bouche duquel le mensonge ne s'est jamais trouvé*[2], peut se vanter de se voir seul dans la liberté de péché ; et s'il n'a pas eu pleinement et en effet la liberté de misère, qui est la peine du peché, il était pourtant en son pouvoir d'en avoir la jouissance tout entière, puisque selon saint Jean : *Personne ne lui a ôté la vie malgré lui, mais lui-même l'a donnée de son plein gré*[3] ; et selon Isaïe : *Il a été offert, parce qu'il l'a ainsi voulu*[4]. Ainsi, lorsqu'il l'a voulu, il est né d'une femme et a été soumis à la loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la servitude de la loi. Il est donc vrai qu'il a été sous la loi de misère, mais de sa pleine volonté, afin que, seul libre parmi les misérables et les pécheurs, il pût arracher ses frères au joug insupportable de cette double servitude. Ainsi il a possédé en sa personne les trois sortes de libertés : la première, à cause de la nature humaine et tout ensemble de la nature divine, et les deux autres, par sa divine puissance. Pour ce qui est du premier homme, nous verrons plus loin s'il a joui, dans le Paradis terrestre, de ces deux dernières libertés, et en quelle manière il en a joui.

CHAPITRE IV.

QUELLE EST LA LIBERTÉ DONT JOUISSENT LES AMES SAINTES SÉPARÉES DE LEURS CORPS : QUELLE EST CELLE QUI CONVIENT INDIFFÉREMMENT A DIEU, ET A LA CRÉATURE RAISONNABLE.

9. C'est une vérité constante, que les âmes saintes délivrées de cette mortalité, jouissent pleinement et parfaitement avec Dieu, Jésus-Christ et les anges, tant de la liberté de péché, que de la liberté de misère ; et quoique les âmes justes qui ne sont pas encore réunies à leurs corps, ne soient pas non plus dans une entière possession de la gloire, il est pourtant véritable qu'elles sont entièrement affranchies de toutes sortes de misères. Mais la liberté de nécessité convient également et indifféremment à Dieu, et à toute créature raisonnable, tant bonne que mauvaise ; elle ne se perd ou ne s'amoindrit ni par le péché ni par la misère ; elle n'est point plus grande dans le juste que dans le pécheur, ni plus entière dans l'ange que dans l'homme[1]. Car, comme le consentement de la volonté humaine qui se porte au bien par le secours de la grâce, parce qu'il s'y porte volontairement et sans y être contraint, constitue l'homme librement bon, et libre dans le bien qu'il embrasse ; ainsi en se laissant aller au mal de son plein grê, il fait l'homme volontairement méchant, et libre dans le mal qu'il commet ; parce que c'est de sa propre volonté qu'il est mauvais, sans y être contraint d'ailleurs. Et comme l'ange et Dieu même demeurent librement bons, parce qu'ils sont tels par leur propre volonté, et non par aucune nécessité qui leur soit imposée du dehors : ainsi le démon se porte au mal, et y persévère avec la même liberté ; parce qu'il agit de son propre mouvement, et par l'inclination de sa volonté, et qu'il ne subit aucune violence étrangère. Il résulte de là que la liberté de la volonté subsiste conjointement avec la captivité de l'esprit, aussi grande dans les méchants que dans les bons, avec cette différence que, dans les bons, elle est toujours mieux ordonnée ; et elle est aussi entière, à sa façon, dans la créature que dans le Créateur, avec cette autre différence que dans le Créateur elle est plus forte et plus puissante.

10. Mais, quant à la plainte ordinaire à la plupart des hommes, qui leur fait dire : Je voudrais avoir une volonté bonne, laquelle n'est pas en mon pouvoir ; elle ne peut en rien préjudicier à cette liberté de la volonté, comme si en cette rencontre la volonté souffrait quelque violence ou quelque nécessité. Tout ce qu'ils veulent exprimer par ces paroles, c'est qu'ils ne jouissent pas de la liberte de péché. En effet, celui qui désire une volonté bonne, prouve clairement qu'il a en soi la volonté, puisque c'est par la volonté même qu'il veut en avoir une bonne. Or, s'il a la volonté, on ne peut douter qu'il n'ait aussi la liberté ; j'entends la liberté de nécessité, et non pas celle de péché ; puisqu'en même temps qu'il se voit dans l'impuissance d'avoir la bonne volonté qu'il souhaite, son expérience lui fait assez connaître qu'il est privé de cette liberté de péché, qui, sans détruire sa volonté, lui fait ressentir ses tristes atteintes. Il est pourtant indubitable qu'il en a quelque bonne, du moment qu'il la désire avoir, puisque c'est le bien même qu'il désire ; d'ailleurs il ne peut vouloir le bien que par une bonne vo-

[1] Ps. LXXXVII, 16. — [2] I Pierre, II, 22. — [3] Jean, X, 18. — [4] Isaïe, LIII, 7.

[1] Voir *Sermon* 81e, *sur le Cantique* nos 6 et suiv.

lonté, comme le mal que par une mauvaise. Quand nous voulons le bien, c'est une bonne volonté qui nous le fait vouloir; et si nous consentons au mal, c'est une mauvaise volonté qui nous y porte. Ainsi la volonté se trouve des deux côtés, ainsi que la liberté: la nécessité seule ne peut s'accorder avec la volonté. Arrive-t-il que nous ne pouvons pas ce que nous voulons, nous reconnaissons bien que cette liberté est esclave du péché, et qu'elle est dans la misère, mais non toutefois entièrement perdue ni réduite à néant.

11. Je crois donc que le libre arbitre ne tire son nom que de cette liberté seule, qui donne pouvoir à la volonté de se juger elle-même bonne ou mauvaise, conformément au consentement qu'elle a donné au bien ou au mal; elle reconnaît assez, par sa propre expérience, qu'elle ne peut consentir à l'un ni à l'autre, qu'en le voulant. Mais, pour les deux autres libertés de péché et de misère, il semble que le nom de libre conseil conviendrait beaucoup mieux à la première, qui est celle de péché; et à la seconde, qui est la liberté de misère, celui de bon plaisir plutôt que de libre arbitre. La raison en est, que l'arbitre n'est autre chose que le jugement : or, comme il appartient au jugement de faire le discernement de ce qui est permis et de ce qui est défendu, c'est aussi le propre du conseil de reconnaître ce qui est avantageux ou ce qui est nuisible; comme c'est au bon plaisir d'expérimenter ce qui est agréable ou déplaisant. Plût à Dieu que nous eussions autant de liberté pour le conseil que pour le jugement des choses qui nous regardent! et que, comme par le jugement nous distinguons librement les choses licites des illicites, par le conseil nous fussions libres de ne choisir que les choses permises, en tant qu'elles nous sont utiles, et de rejeter les défendues, en tant que pernicieuses et dommageables. Ce serait véritablement alors que nous nous trouverions dans une parfaite possession, et du libre arbitre, et du libre conseil, et que nous jouirions de la véritable liberté de péché. Si nous avions le bonheur de ne nous plaire que dans ce qui nous est permis et avantageux, alors nous possèderions parfaitement la liberté de bon plaisir; puisqu'effectivement nous n'éprouverions jamais rien de fâcheux, et ainsi nous serions absolument exempts de toute misère. Mais maintenant que par le jugement nous reconnaissons plusieurs choses que nous devrions accepter ou rejeter, et que le conseil nous dicte souvent des choix ou des mépris contraires à la rectitude du jugement; maintenant, n'embrassant pas avec plaisir, et comme agréables, toutes les choses qu'un plus sage conseil nous montrait bonnes et utiles, mais les estimant rudes et fâcheuses, et ne les supportant qu'avec peine et répugnance; il est manifeste que la liberté du conseil et celle du bon plaisir nous manquent également.

12. Mais voici encore une autre question, que nous examinerons plus particulièrement en son lieu : Avant le péché du premier homme, jouissions-nous de ces deux libertés ? Il est certain que nous en jouirons pleinement, lorsque, par la miséricorde de Dieu, nous aurons l'accomplissement de cette demande de Notre-Seigneur : *Que votre volonté s'accomplisse en la terre comme au ciel* [1]. Cette double liberté sera parfaite, quand le franc arbitre, exempt de la nécessité, et qui en cette vie est commun indifféremment à toute créature raisonnable, se trouvera dans les prédestinés, comme il est déjà dans les anges, et affranchi du péché, et délivré de la misère; et qu'une heureuse expérience de ces trois libertés leur fera goûter avec délices, combien la volonté de Dieu est excellente, agréable et parfaite. Mais, parce que ces deux avantages ne nous sont pas accordés pour le présent, la seule liberté du franc arbitre demeure pleine et entière ici-bas, chez les hommes; la liberté du conseil ne s'y trouve qu'en partie, et encore dans fort peu de personnes spirituelles, qui ont crucifié leur chair avec leurs vices et leurs concupiscences, afin que le péché ne règne plus dans leur corps mortel. Or, c'est cette liberté du conseil qui s'oppose à l'empire du péché, comme c'est l'esclavage du libre arbitre qui lui donne encore quelque autorité. Mais, quand nous serons parvenus, comme dit l'Apôtre, à l'heureux état de la perfection, ce que nous ne possédions qu'en partie et imparfaitement, ne sera plus; c'est-à-dire que quand nous serons dans la jouissance entière et parfaite de la liberté du conseil, le libre arbitre ne sera plus dans l'esclavage ni dans la servitude. C'est la grâce que nous demandons tous les jours à Dieu dans cette prière : *Que votre royaume nous arrive.* Il est vrai que nous ne sommes pas encore tout à fait en possession de ce royaume; il approche néanmoins peu à peu, et tous les jours il étend davantage ses limites dans les âmes qui, avec la grâce de Dieu, travaillent incessamment au renouvellement de l'homme intérieur. Il est donc indubitable,

[1] Matth., VI, 10.

que l'empire du péché s'affaiblit à mesure que le royaume de la grâce s'accroît, et qu'à mesure aussi qu'il diminue *par la corruption de ce corps mortel qui appesantit l'âme, et par les misères de cette demeure terrestre qui abat notre esprit*, les plus parfaits, en cette vie, sont toujours obligés de confesser et de dire: *Nous commettons tous beaucoup de péchés* [1], *et si nous sommes assez téméraires pour assurer que nous ne péchons point, nous nous trompons nous-mêmes, et il n'y a point de vérité en nous* [2]. Aussi font-ils sans cesse cette prière à Dieu : *Que votre royaume nous arrive.* Mais ils n'obtiendront pas le total accomplissement de leur demande jusqu'à ce que le péché non-seulement ne règne plus dans leur corps mortel, mais qu'il soit entièrement banni, et qu'il ne puisse même habiter ce corps revêtu de l'immortalité.

CHAPITRE V.

LA LIBERTÉ DE MISÈRE, APPELÉE AUSSI DE BON PLAISIR, EST-ELLE ACCORDÉE A L'HOMME DÈS CETTE VIE?

13. Mais que dire de la liberté du bon plaisir dans cette vie misérable, où la malice est si grande, que chaque jour ne suffit pas à ses excès : où toute créature gémit et souffre des douleurs semblables à celles de l'enfantement, en se voyant assujettie malgré elle aux bagatelles et aux vanités du siècle [3] : où la vie de l'homme sur la terre n'est qu'un combat perpétuel [4] : où même les plus spirituels qui ont reçu les prémices de l'Esprit de Dieu, sont dans des gémissements continuels, soupirant et attendant avec impatience la délivrance de leur corps [5] ? Eh quoi ! pensez-vous que cette heureuse liberté puisse se trouver parmi tant de misères? Quelle place peut avoir cette liberté du bon plaisir dans un séjour rempli de malheurs et de calamités? Certainement l'innocence et la vertu ne peuvent prétendre être exemptes de la misère comme elles le sont du péché, dans un lieu où le juste s'écrie incessamment : *Misérable que je suis, qui est-ce qui me délivrera de ce corps mortel* [6]? Et ailleurs : *Mes larmes ont été mon pain ordinaire le jour et la nuit* [7]. Quel temps peut-il rester pour la joie et le plaisir, là où les jours et les nuits se passent dans les déplaisirs et dans les tristesses continuelles? Enfin l'Apôtre nous enseigne, *que tous ceux qui veulent vivre saintement en Jésus-Christ seront persécutés* [1]. Et le jugement doit commencer par la maison de Dieu, ainsi qu'il est écrit et même commandé par ces paroles du Prophète : *Commencez par les miens* [2].

14. Mais si la vertu n'est pas en sûreté dans un si triste séjour, le vice pourra-t-il être exempt de la misère et jouir en partie de la liberté de bon plaisir? Non. Car la joie des méchants qui mettent leurs plaisirs dans le crime, n'est pas plus solide que le rire des frénétiques. Or il n'est point de misère plus vraie que la fausse joie : et il est si vrai que ce qui nous paraît le plus grand bonheur de cette vie, n'est qu'une misère réelle, que le Sage même nous assure, *qu'il vaudrait mieux aller en la maison de pleurs et de deuil, qu'en celle des festins et des réjouissances* [3]. Ce n'est pas qu'il ne se rencontre quelque plaisir dans les biens corporels, dans le boire, dans le manger et dans toutes les aises du corps : mais de combien de misères tout cela n'est-il pas accompagné? J'avoue que le pain est une chose bonne et agréable, mais à celui qui est pressé par la faim ; boire donne du plaisir à celui qui a soif: mais boire et manger n'ont point de charmes pour celui qui est rassasié, c'est plutôt pour lui une charge et un fardeau insupportables. Si vous n'avez point faim, vous ne vous mettrez pas fort en peine de chercher du pain; et si vous n'avez point soif, la plus claire fontaine ne sera pour vous plus qu'une mare d'eau pleine de boue et de fange. Il n'y a que celui qui est brûlé des ardeurs du soleil qui cherche l'ombre ; comme il n'y a que celui qui est glacé du froid, ou qui marche dans les ténèbres qui souhaite, avec empressement, les lumières et la chaleur de ce bel astre. Tant il est vrai que la seule nécessité de ces choses nous en fait désirer la jouissance. Mais si le besoin vient à cesser, toute la satisfaction qui semble être en elles, s'évanouit et se change en dégoût. Avouez donc que, du côté même de ces plaisirs corporels, la vie présente n'offre que misères. A moins que, parmi les plus grandes peines, les plus légères ne nous tiennent lieu de consolation; et que dans la vicissitude des moindres maux qui succèdent aux plus grands, l'expérience des plus doux ne semble être un adoucissement à notre misère ; et qu'ainsi l'on ne prenne pour du bonheur et de la félicité ce qui n'est véritablement qu'un passage des plus excessives douleurs à d'autres plus supportables.

[1] Jacq., III, 2. — [2] I Tim., I, 8. — [3] Rom., VIII, 22, 20. — [4] Job., VII, 1. — [5] Rom., VIII, 23. — [6] *Ibid.*, VII, 24. — [7] Ps. XLI, 4.

[1] II Tim., III, 12. — [2] Ezéch., IX, 6, et I Pierre, IV, 17 — [3] Eccle., VII, 3.

15. Mais quant à ceux que l'extase de la contemplation rend capables de goûter ici-bas une faible partie de la béatitude éternelle, je ne sais si l'on doit avouer qu'ils jouissent de cette liberté du bon plaisir, toutes les fois qu'ils se trouvent élevés à ces ravissements. Certes, on ne peut nier que ces personnes qui ont choisi, avec Marie la meilleure part, la part qui ne leur sera jamais ôtée [1], ne possèdent, même dès cette vie, cette liberté du bon plaisir : c'est rarement toutefois, et comme en passant. Car ceux qui possèdent dès à présent ce qu'on ne leur saurait ôter, expérimentent déjà ce qui est réservé pour l'autre vie, qui n'est autre que la béatitude même : or la béatitude et la misère étant incompatibles dans un même sujet, toutes les fois que ces personnes participent en esprit à cet état de félicité, elles se trouvent soustraites aux atteintes de la misère. Il faut donc conclure que les seuls contemplatifs jouissent ici-bas de la liberté du bon plaisir, mais dans une faible mesure et très-rarement; que tous les justes possèdent aussi la liberté du conseil; et enfin, que la liberté du franc arbitre demeure commune à toutes les créatures raisonnables, comme nous l'avons fait voir clairement plus haut, aussi grande de son côté dans les bons que dans les méchants, et aussi entière sur la terre que dans le ciel.

CHAPITRE VI.

LA GRACE EST ABSOLUMENT NÉCESSAIRE POUR VOULOIR LE BIEN.

16. C'est donc une vérité que j'ai fait voir avec évidence, que cette liberté du franc arbitre demeure toujours dans une sorte de captivité, tant qu'elle n'est point accompagnée des deux autres libertés ; et même que c'est de ce principe que nous vient l'impuissance, dont parle l'Apôtre, lorsqu'il dit : *Vous ne faites pas tout ce que vous auriez volonté de faire* [2]. Car il est bien vrai que nous avons le vouloir par le libre arbitre, mais non le pouvoir de faire ce que nous voulons : je ne dis pas que nous ayons de nous-mêmes le vouloir du bien ou du mal, mais seulement le vouloir. Car vouloir le bien est une perfection, et vouloir le mal, un défaut : et le simple vouloir est la chose même capable de défaut ou de perfection. Or, c'est la grâce de la création qui a donné l'être à notre volonté ; c'est la grâce de la rédemption qui lui donne sa perfection ; mais c'est la volonté qui fait son impuissance par sa propre chute. Ainsi le libre arbitre nous fait vouloir, et la grâce nous fait vouloir le bien. De lui, nous avons la volonté; d'elle, nous tenons la bonne volonté. Et comme craindre simplement est autre chose que craindre Dieu, et qu'aimer simplement est autre chose qu'aimer Dieu (les simples termes de craindre et d'aimer exprimant seulement les affections ou habitudes de la nature, au lieu que, joints à l'autre terme, ils signifient les vertus de notre âme) : de même aussi vouloir simplement est autre chose que vouloir le bien.

17. Les simples affections sont naturellement en nous comme de nous, et les additions qu'elles reçoivent ne viennent absolument que de la grâce. De sorte qu'il n'y a point d'autre différence entre elles, sinon que la grâce perfectionne les simples habitudes que la création nous avait données, et que les vertus ne sont autre chose, à proprement parler que des habitudes perfectionnées et bien réglées. Le Prophète royal parlant à ce sujet des Égyptiens, dit : *Ils étaient tous saisis de frayeur, où il n'y avait pas le moindre sujet de craindre* [1]. Une crainte les saisit, mais une crainte mal réglée. Or, c'est cette sorte de crainte que Notre-Seigneur voulait régler en ses disciples, quand il leur disait : *Je vous ferai connaître qui vous devez craindre* [2]. Ce que David avait déjà déclaré par ces paroles : *Venez, mes enfants, écoutez-moi, et je vous enseignerai la crainte du Seigneur* [3]. C'était aussi cet amour désordonné que le Fils de Dieu reprochait aux hommes, lorsqu'il disait en saint Jean : *Je suis venu du ciel en terre, moi la véritable lumière ; et cependant les hommes ont eu plus d'amour pour les ténèbres que pour la lumière* [4]. Et c'est ce qui faisait demander à l'Épouse dans le Cantique : *Réglez en moi la charité* [5]. Ce fut encore dans ce même esprit que Notre-Seigneur reprit ses deux apôtres saint Jacques et saint Jean, de leurs désirs déréglés, quand il leur répondit : *Vous ne savez ce que vous demandez* [6]. Et ils apprirent de lui à ramener cette volonté déréglée au droit chemin de la vertu, lorsqu'ils entendirent cette parole : *Pouvez-vous boire le calice que je dois boire* [7] ? Il leur enseigna en paroles la manière de régler la volonté; mais depuis, il leur donna cette leçon d'une manière bien plus efficace, par son propre exemple, lorsqu'au commencement de sa Pas-

[1] Luc, x, 42. — [2] Galat., v, 17.

[1] Ps. XIII, 5. — [2] Luc, XII, 5. — [3] Ps. XIII, 12. — [4] Jean, III, 14. — [5] Cant., II, 4. — [6] Marc, X, 38. — [7] *Ibid.*

sion, priant son Père de détourner de lui ce calice, il ajouta : *Toutefois, que ma volonté ne soit point accomplie, mais la vôtre* [1]. C'est donc de la condition de notre nature que nous avons reçu de Dieu la volonté aussi bien que la crainte et l'amour, afin de tenir un rang considérable parmi les créatures; mais c'est par la présence de la grâce que nous recevons de lui-même la volonté du bien, ainsi que la crainte et l'amour de Dieu, afin de devenir véritablement les créatures de Dieu.

18. En effet, comme nous avons été créés en quelque sorte maîtres de nous-mêmes par la volonté libre; par la volonté bonne, nous rentrons dans le domaine de Dieu. Or, celui qui l'a créée libre, est celui-là même qui la rend bonne; mais afin que, par cette bonté qu'il nous communique, nous commencions à devenir sa véritable créature; il nous serait bien plus avantageux de n'avoir jamais reçu la vie que de demeurer sous notre propre domaine : car ceux qui ont voulu se rendre maîtres d'eux-mêmes, et avoir, comme des dieux, la connaissance du bien ou du mal, n'ont pas seulement retenu leur propre domaine, mais ils sont devenus les esclaves du démon. C'est donc la volonté libre qui nous établit maîtres de nous-mêmes, et la mauvaise volonté qui nous assujettit au pouvoir du démon, et la bonne qui nous fait reconnaître Dieu pour notre Souverain : c'est dans cette pensée que l'Apôtre nous assure, *que le Seigneur connaît ceux qui sont à lui* [2]; comme au contraire, le Fils de Dieu parlant à ceux qui ne lui appartiennent point, leur dit : *Je vous dis en vérité que je ne vous connais point* [3]. Concluez de là, qu'à l'instant où nous sommes entrés au pouvoir du démon, par la mauvaise volonté, au même moment nous avons été soustraits à l'empire de Dieu : comme en rentrant au service de Dieu par la bonne volonté, nous cessons d'être assujettis au démon, suivant cette parole de Jésus-Christ : *Il est impossible de servir tout ensemble à deux maîtres* [4]. Mais que nous appartenions à Dieu ou au démon, nous ne laissons pas néanmoins d'être à nous; parce que dans ces deux états, la liberté de notre franc arbitre demeure entière, et par là même la véritable cause du mérite; afin que nous puissions justement être, ou punis comme méchants, puisque la propre volonté nous rendait libres de ne pas tomber dans le crime; ou récompensés comme

[1] Matth., XXVI, 39. — [2] II Tim., IV, 19. — [3] Matth., XXV, 12. — [4] *Ibid.*, VI, 24.

justes, puisque nous n'avons pu embrasser la vertu que par notre même volonté. Certes ce n'est point la puissance du démon qui nous fait ses esclaves, mais notre seule volonté : c'est la grâce de Dieu qui nous soumet à ses lois, et non pas notre propre volonté. Il est vrai que notre volonté a été créée bonne par la bonté de Dieu; mais elle ne sera parfaite qu'elle ne soit parfaitement soumise à son Créateur. Je ne veux pas ici lui attribuer l'ouvrage de sa perfection, pour ne laisser à Dieu que celui de sa création, puisque c'est beaucoup plus d'être parfait que d'être, et ce serait un blasphème d'attribuer seulement à Dieu ce qui serait moins considérable, et de rapporter à nous ce qui serait plus excellent. Voilà ce que l'apôtre saint Paul voulait donner à entendre, lorsqu'éprouvant en lui-même ce qui venait de la nature, et ce qu'il espérait de la grâce, il disait : *Je sens bien que j'ai le vouloir, mais je ne trouve point en moi le pouvoir de l'accomplir* [1]. Il connaissait en vérité qu'il avait en lui le vouloir par son libre arbitre, mais il reconnaissait aussi que la grâce lui était nécessaire pour en avoir la perfection. Si vouloir le mal, est un véritable défaut de la volonté, il faut dire que vouloir le bien est un de ses avantages, mais que sa suprême perfection est de pouvoir tout le bien que nous voulons.

19. Or, pour arriver à cette perfection de la volonté qui nous a été donnée par le libre arbitre, nous avons besoin de ces deux dons particuliers de la grâce : une parfaite connaissance de la vérité, qui opère la conversion de la volonté au bien; et un plein pouvoir qui établisse fermement la volonté dans le bien. La parfaite conversion au bien consiste à goûter ce qui nous est convenable et licite, et la parfaite stabilité dans le bien, à posséder effectivement tout ce qui nous est agréable. Mais notre volonté sera vraiment parfaite, quand elle se trouvera bonne en toutes façons, et qu'elle jouira pleinement de tous ces biens. Il est vrai, dès l'origine, elle a possédé deux sortes de biens, l'un général qui lui a été communiqué par la seule création; elle n'a pu être créée que bonne par un Dieu plein de bonté, suivant ce qui est écrit dans la Genèse : *Dieu a vu toutes les choses qu'il avait faites, et elles étaient toutes bonnes* [2]; l'autre spécial, qui lui est venu par la liberté du franc arbitre; c'est d'avoir été faite à l'image et à la ressemblance de celui qui lui a donné l'être. Mais si avec les deux précédents, elle vient à posséder un troisième

[1] Rom., VII, 18. — [2] Gen., I, 31.

genre de biens, savoir la conversion au Créateur, c'est alors qu'on aura raison de la dire parfaitement bonne; bonne en général avec le reste des créatures, meilleure en son espèce, et très-bonne par son rapport à Dieu : rapport qui n'est qu'une totale conversion de la volonté et une soumission volontaire et absolue de tout son être à la divine Majesté. Au reste, c'est avec justice que la plénitude de la gloire est due et même unie à un état de sainteté si parfaite; ces deux choses sont tellement inséparables, qu'il est impossible de posséder la perfection de la sainteté sans la plénitude de la gloire ni la plénitude de la gloire, sans la parfaite sainteté. Il ne faut pas s'étonner que cette sainteté soit inséparable de la gloire, puisque la véritable ne peut naître que de cette sainteté. Ce qui a fait dire au Fils de Dieu : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés* [1].

20. Tels sont ces deux biens dont nous avons fait mention plus haut, savoir la véritable sagesse et la pleine puissance. Le premier regarde la sainteté, et le second se rapporte à la gloire. Or, ces deux termes de vérité et de plénitude sont ajoutés à ceux de la sagesse et de la puissance; l'un pour distinguer la première de la sagesse de la chair qui engendre la mort [2], et de la sagesse du monde qui n'est qu'une pure folie devant Dieu [3], et par laquelle tous les hommes s'estiment eux-mêmes fort prudents, *mais prudents et savants à faire le mal*, comme dit le Prophète [4]; l'autre, pour établir la différence d'avec ceux dont il est dit : *Les puissants du monde seront puissamment tourmentés* [5]. En effet, la véritable sagesse et la pleine puissance ne peuvent se trouver que dans ceux dont le libre arbitre est accompagné de la liberté du conseil et de celle du bon plaisir. Pour moi, je ne puis appeler sage que l'homme qui n'a pas seulement le vouloir par son franc arbitre, mais encore qui trouve l'accomplissement de ses désirs dans la possession des deux autres biens; l'homme qui ne peut vouloir ce qui est mauvais, ni être privé de ce qu'il veut; le premier de ces avantages la véritable sagesse, vient de la liberté du conseil; et l'autre, la pleine puissance, nous est donnée par la liberté du bon plaisir. Mais quel est l'homme qui peut se vanter d'un état si heureux? En quel lieu ou en quel temps le peut-on posséder? Se rencontre-t-il en cette vie? Ah! il serait plus grand que saint Paul, qui avoue lui-même *qu'il ne possède point cette perfection*. Peut-être était-ce l'état d'Adam, dans le Paradis terrestre : mais s'il avait eu ce bonheur, jamais il n'aurait été banni de ce lieu de délices.

[1] Matth., v, 6. — [2] Rom., viii, 6. — [3] I Cor., iii, 19. — [4] Jérém., iv, 22. — [5] Sag., vi, 7.

CHAPITRE VII.

NOS PREMIERS PARENTS DANS LE PARADIS TERRESTRE ONT-ILS JOUI DE CETTE TRIPLE LIBERTÉ, MÊME APRÈS LE PÉCHÉ?

21. C'est maintenant le lieu d'agiter cette question que nous avons jusqu'ici différée : les premiers hommes, dans le Paradis terrestre, ont-ils eu les trois libertés, de franc arbitre, de conseil et de bon plaisir, dont nous avons parlé dans les chapitres précédents, et qu'on nomme encore liberté de nécessité, de péché et de misère : ou bien n'ont-ils eu qu'une des trois, ou seulement deux? Il serait inutile de parler davantage de la première, après que les raisons alléguées plus haut nous ont fait voir si clairement qu'elle convenait aux justes et aux pécheurs. Mais on a sujet de demander, à propos des deux autres, si Adam les a possédées, ou toutes deux ensemble, ou au moins une seule. S'il n'a joui d'aucune des deux, qu'a-t-il donc perdu? puisqu'il a toujours conservé dans son entier la liberté du franc arbitre, avant comme après son péché. S'il n'a rien perdu, quel grand malheur lui est-il arrivé pour avoir été chassé du Paradis terrestre? Mais s'il a eu l'une de ces deux libertés, la difficulté est de savoir comment il l'a perdue. Car il est certain que depuis sa faute, il n'a été exempt ni du péché, ni de la souffrance pour le reste de sa vie : d'ailleurs, il est constant qu'il n'a pu perdre aucune des libertés qu'il avait une fois reçues; sinon, il faudrait dire qu'il n'aurait jamais eu, ni la véritable sagesse, ni la pleine puissance, suivant la distinction faite plus haut, puisqu'il aurait pu vouloir ce qu'il ne devait pas, et recevoir ce qu'il ne voulait point. Dirons-nous, qu'à la vérité il les a eues en une certaine manière, mais qu'il a pu les perdre, parce qu'il ne les avait pas dans toute leur perfection? En effet, chacune de ces libertés a deux degrés, l'un supérieur et l'autre inférieur. La liberté supérieure du conseil consiste à ne pouvoir point pécher; l'inférieure, à pouvoir ne pas pécher. De même la liberté supérieure du bon plaisir consiste à ne pouvoir point être troublé; l'inférieure, à pouvoir n'être point troublé. Or l'homme, dans sa création, a reçu le degré inférieur de ces

deux libertés, avec la parfaite liberté du franc arbitre, et le péché l'a fait déchoir de tous les deux; mais si malheureusement, que de l'état dans lequel il était auparavant de pouvoir ne point pécher, il est tombé dans celui de ne pouvoir plus s'empêcher de pécher, par la perte entière qu'il a faite de toute la liberté du conseil. Comme aussi, ayant perdu la liberté du bon plaisir, il en est venu à ne pouvoir plus se soustraire aux inquiétudes de la vie, dont il était le maître de s'affranchir. De sorte que, pour son supplice, il ne lui reste que la seule liberté du franc arbitre, qui lui a valu la perte des deux autres, mais qu'il n'a pu perdre elle-même. Devenu esclave du péché par sa propre volonté, il a perdu très-justement la liberté du conseil; et tributaire de la mort par le péché, il n'a pu se conserver la liberté du bon plaisir.

22. Il est donc vrai que, des trois libertés qu'il avait reçues dans sa création, pour avoir abusé du libre arbitre, il s'est en même temps dépouillé des deux autres : il en a abusé : l'ayant reçu pour la gloire, il l'a fait servir à sa propre ignominie, suivant ce qui est écrit dans le Psalmiste : *L'homme créé dans l'honneur n'a point compris son excellence, il s'est mis au rang des bêtes et fait semblable à elles* [1]. Au reste, à l'homme seul, entre les animaux, a été donné le pouvoir de pécher, à cause de la dignité de son libre arbitre; et ce pouvoir lui a été donné, non pour le porter au péché, mais pour acquérir une gloire d'autant plus grande, qu'il aurait résisté au mal, quand il était en son pouvoir de le commettre. Pouvait-il jouir d'un honneur plus élevé que d'entendre dire de lui-même ce qui est écrit dans l'Ecclésiastique : *Quel est cet homme? Nous ferons son éloge.* Quel est le sujet de cet éloge? *C'est qu'il a fait*, est-il dit, *des merveilles dans sa vie.* Et quelles sont ces merveilles ? *Il a pu quitter le chemin de la vertu, et il y est demeuré ferme. Il a pu faire le mal, et il ne l'a pas commis* [2]. Cet honneur, l'homme l'a conservé tant qu'il a vécu sans péché, et il l'a perdu dès qu'il a commis le crime. Or, s'il a péché, c'est qu'il était libre de pécher; et cette liberté ne lui est venue que du libre arbitre, qui lui a donné la possibilité de pécher. Pourtant on ne doit pas attribuer la faute au bienfaiteur, mais à celui qui a malheureusement abusé du bienfait, et fait servir au péché la puissance qu'il avait reçue pour en tirer la gloire de ne point pécher. Il est vrai qu'il a péché par le pouvoir qu'il en a reçu : mais il a péché, parce qu'il l'a voulu, et non parce qu'il l'a pu. Ainsi les bons anges ne sont point tombés dans la rébellion avec le diable et ses partisans, parce qu'ils ne l'ont pas voulu, et non parce qu'ils n'en ont pas eu la puissance.

23. Ce n'est donc point au don de la puissance, mais au défaut de la volonté qu'il faut rapporter la chute de celui qui commet le péché. Mais le malheur est que la volonté, d'où vient la chute, n'est plus également libre de se retirer du précipice; on lui a bien donné le pouvoir de se maintenir sans tomber, mais non pas celui de se relever : car il est beaucoup plus facile de tomber dans le précipice que de s'en retirer. L'homme, à la vérité, est tombé par sa seule volonté; mais cette volonté n'a pas assez de pouvoir pour le redresser, puisque, le voulût-il, il ne peut plus s'empêcher de pécher.

CHAPITRE VIII.

LE LIBRE ARBITRE RESTE ENTIER APRÈS LE PÉCHÉ.

24. Quoi donc? le libre arbitre est-il perdu, parce qu'il n'a plus le pouvoir de ne point pécher? Non; mais il a perdu le libre conseil qui lui donnait le pouvoir de ne point pécher; comme aussi il a perdu la liberté du bon plaisir, qui lui donnait le pouvoir de n'être point troublé, tandis qu'à présent il est si misérable qu'il ne peut plus se soustraire à ce trouble. Ainsi le libre arbitre demeure entier, quoique misérable, après le péché : et si l'homme ne peut de soi-même s'exempter du péché, ni de la misère, ce n'est pas qu'il ait perdu son libre arbitre, c'est qu'il a été dépouillé des deux autres libertés. Aussi il est certain que le libre arbitre n'a jamais eu, comme inhérente à lui-même, la puissance, pas plus que la sagesse, mais seulement la volonté; et il ne rend une créature ni puissante ni sage; il est seulement capable de vouloir. Par conséquent, la créature n'a pas perdu son libre arbitre, à moins qu'elle ne soit privée de sa volonté, quoique dépourvue d'ailleurs de puissance et de sagesse; parce qu'il n'y a point de liberté où il n'y a point de volonté. Je ne prétends pas qu'il faille soutenir que le libre arbitre est perdu quand la créature manque de vouloir le bien, mais seulement quand elle manque complétement de volonté. Alors ce n'est pas tant la bonté qui manque par le défaut de volonté; c'est la volonté même qui est perdue. Est-elle seulement réduite à l'impuissance de vouloir le

[1] Ps. XLVIII, 13. — [2] Eccli., XXXI, 9, 10.

bien, c'est une preuve qu'elle est privée de la liberté du conseil, mais non du libre arbitre. Et si d'ailleurs elle ne manque pas de vouloir le bien, mais seulement de pouvoir ce qu'elle veut, en ce cas elle doit connaître que, sans avoir perdu son libre arbitre, elle est destituée de la liberté du bon plaisir. Si donc le libre arbitre est tellement inséparable de la volonté, que la destruction seule de celle-ci puisse causer la ruine de celui-là, et si la volonté persiste également dans le bien comme dans le mal, il faut dire aussi que le libre arbitre subsiste pareillement et demeure dans le bien et dans le mal. Et comme la volonté tombée dans la misère, ne cesse pas d'être volonté, mais reste de nom et d'effet une volonté misérable (il en est de même de la volonté bien heureuse) ; de même aussi le libre arbitre demeure toujours libre, en quelque misère qu'il se trouve, et ne peut jamais être détruit par aucune nécessité.

25. Cependant si, dans tous ces états, il subsiste toujours sans la moindre diminution de sa liberté, il n'a pourtant pas, pour passer du mal au bien, le pouvoir qu'il avait pour tomber du bien dans le mal. Mais quelle merveille, si, étant tombé, il ne peut de lui-même se relever, puisqu'étant debout, tous ses efforts ne pouvaient l'élever à un état plus excellent? Enfin, il est constant que, lorsqu'il jouissait encore en partie des deux autres libertés, il n'a pu monter de leurs degrés inférieurs aux supérieurs ; de cet état de pouvoir ne point pécher et n'être point troublé, il n'a pu passer à celui de ne pouvoir point pécher et de ne pouvoir point être troublé. Si donc, aide de ces deux libertés, il n'a pas eu la force de se porter du bien au mieux, comment, maintenant qu'il en est tout à fait destitué sortirait-t-il, de lui-même, du mal pour embrasser le bien qu'il a perdu ?

26. C'est pourquoi l'homme doit reconnaître le grand besoin qu'il a de Jésus-Christ, vertu et sagesse de Dieu, qui, en tant que sagesse, lui communique de nouveau une parfaite connaissance de la vérité, pour rétablir en lui sa première liberté de conseil ; et, en tant que vertu du Très-Haut, lui donne encore une fois un pouvoir absolu, pour réparer en lui sa liberté de bon plaisir ; en sorte que, devenu parfaitement bon par le rétablissement du libre conseil, il n'ait plus aucun commerce avec le péché, et que, trouvant le bonheur dans le recouvrement du bon plaisir, il cesse d'être exposé aux atteintes de la souffrance. Mais c'est de l'autre vie qu'il faut attendre cette perfection. Alors ces deux libertés, maintenant perdues, seront pleinement rendues à notre libre arbitre, non pas de la manière dont elles ont été communiquées en cette vie, aux âmes les plus parfaites, ou même au premier des hommes dans le Paradis terrestre, mais à la façon dont les Anges bienheureux les possèdent dans le ciel. Pour le présent, tant que nous sommes dans ce corps mortel, et dans ce siècle malheureux, qu'il nous suffise de ne point obéir au péché, en réprimant la concupiscence par la liberté de conseil ; et de ne point appréhender les afflictions, en maintenant la justice par le moyen de la liberté de bon plaisir. Ce n'est pas une médiocre sagesse que dans cette chair de péché, et dans ces jours de malice, où on ne peut être entièrement sans péché, on n'y donne pas son consentement : comme aussi, ce n'est pas un faible pouvoir de mépriser courageusement les traverses de cette vie pour le soutien de la vérité, quoiqu'on ne soit pas encore assez heureux pour n'en ressentir aucune atteinte.

27. Il faut que, dans l'état présent, la liberté de conseil nous apprenne à ne point abuser du libre arbitre, afin qu'un jour nous puissions jouir pleinement de la liberté de bon plaisir. Par ce moyen nous retracerons en nous l'image de Dieu qui en était effacée : par le secours de la grâce nous serons mieux préparés à recouvrer cette première dignité que nous avions perdue par le péché. Heureux celui qui méritera de s'entendre adresser cet éloge : *Qui est celui-ci? Nous le louerons, puisqu'il a fait des miracles en sa vie: il a pu s'éloigner de la vertu, et ne s'en est point éloigné ; faire le mal, et ne l'a pas fait* [1].

CHAPITRE IX.

L'IMAGE ET LA RESSEMBLANCE DE DIEU, D'APRÈS LESQUELLES NOUS AVONS ÉTÉ CRÉÉS, CONSISTENT DANS LES TROIS LIBERTÉS PRÉCÉDENTES.

28. Pour moi, je crois que cette image et cette ressemblance du Créateur à laquelle nous avons été faits, consiste en ces trois libertés ; en sorte que l'image se rapporte au libre arbitre, et les deux autres ressemblances aux deux autres libertés. C'est peut-être pour cela que le libre arbitre seul ne souffre ni affaiblissement, ni diminution dans sa nature, parce que c'est en lui principalement que l'essence de la Divinité éternelle et immuable se trouve représentée, comme en sa parfaite image. Car, bien

[1] Eccli., XXXI, 9, 10.

que Dieu ait eu un commencement, il est certain pourtant qu'il n'aura jamais de fin; et comme il ne s'accroît ni par la sainteté ni par la gloire, il ne peut craindre sa ruine du péché, ni de la misère. Est-il rien de plus semblable à l'éternité dans tout ce qui n'est point l'éternité ? Quant aux autres libertés, on peut les appeler une ressemblance accidentelle de la sagesse et de la puissance divine ajoutée à l'image; puisque non-seulement elles peuvent s'altérer, mais qu'on peut les perdre entièrement. Nous les avons perdues par le péché; nous les recouvrons par la grâce; et nous voyons même que nous y faisons tous les jours de nouveaux progrès, et de nouvelles pertes, les uns plus, et les autres moins. On peut les perdre, sans espérance de les recouvrer jamais, comme on peut les posséder, sans crainte de les perdre à l'avenir, ni d'en souffrir le moindre affaiblissement.

29. Il est certain que l'homme, dans le Paradis terrestre, possédait non le degré supérieur de cette double ressemblance de la sagesse et de la puissance de Dieu, mais un degré assez voisin. Et quel état plus proche de celui où les saints anges sont déjà parvenus, et que Dieu possède de toute éternité, que l'état où on peut ne point pécher et être exempt de tout trouble? C'est celui où le premier homme a été créé. Il est vrai, il en est déchu par le péché et nous en lui et avec lui; mais, par la grâce, nous y rentrons de nouveau, sinon dans le même degré, au moins dans un autre qui lui est inférieur. Ici-bas nous ne pouvons être tout à fait exempts de péché ni de misère; la grâce néanmoins nous donne assez de force pour n'être vaincus, ni par le péché, ni par la misère; et si l'Écriture dit que *tout ce qui est né de Dieu ne pèche point* [1], elle veut parler des prédestinés à la vie éternelle, et nous apprendre, non pas qu'ils sont absolument sans péché, mais que leur péché ne leur est point imputé, puisqu'il est déjà, ou réparé par une digne pénitence, ou caché dans la charité, car *la charité couvre la multitude des péchés* [2]. Et *ceux-là sont bienheureux dont les crimes sont pardonnés, et les péchés couverts* [3]. Et *bienheureux* aussi *celui auquel Dieu n'a imputé aucun péché* [4]. Les Anges possèdent donc le premier degré de cette divine ressemblance et nous, le dernier; Adam avait le degré intermédiaire; les démons n'en ont aucun. Dieu a donné aux esprits célestes l'avantage d'être sans péché et sans misère : à Adam, de vivre quelque temps exempt de l'un et de l'autre, sans persévérer dans cette condition; à nous, de ne succomber ni à l'un ni à l'autre, sans toutefois être exempts de tous les deux; mais quant au démon et à ses suppôts, comme ils n'ont jamais la volonté de résister au péché, ils ne peuvent jamais éviter la peine due au péché.

[1] I Jean, III, 9. — [2] I Ps. IV, 8. — [3] Ps. XXXI, 1, 2. — [4] Eccle., XXXI, 1, 2.

30. Ces deux libertés de conseil et de bon plaisir, par lesquelles Dieu communique à la créature raisonnable la véritable sagesse, et la vraie puissance, varient souvent, selon les personnes, les lieux et les temps, la divine Providence l'ordonnant à son gré; en sorte qu'on en jouit faiblement sur la terre, parfaitement dans le ciel, médiocrement au Paradis terrestre et point du tout dans les enfers. Pour le libre arbitre il demeure invariable dans le premier état de sa création; le ciel, la terre, et les enfers le possèdent toujours égal, autant qu'il est en lui; et c'est avec raison, que les deux premières libertés se rapportent à la ressemblance de Dieu, et la dernière à son image. Or, l'autorité des saintes Écritures suffit pour nous montrer que ces deux libertés, qui expriment la divine ressemblance, sont entièrement bannies des enfers. Ces paroles : *Travaillez promptement à accomplir toutes les œuvres que vous pouvez faire; parce que les bonnes actions, la raison, la sagesse n'ont plus de place dans l'enfer, où vous vous précipitez* [1]; ces paroles, dis-je, prouvent que la véritable sagesse, qui vient de la liberté de conseil, ne se rencontre pas dans ce lieu de désordre. Et pour la puissance qui nous est communiquée par la liberté de bon plaisir, l'Évangile en parle ainsi : *Jetez-le, pieds et mains liés, dans les ténèbres extérieures* [2]. Ces pieds et ces mains liés nous font voir évidemment que là on est privé de tout pouvoir.

31. Mais on me dira : Comment ne reste-t-il aucun bon sentiment, dans un lieu, où les maux que l'on endure excitent nécessairement un vif regret des péchés que l'on a commis? Ne peut-on se repentir dans les tourments? ou le regret du péché n'est-il pas une espèce de sagesse ? Cette objection serait considérable, si la mauvaise volonté n'était pas aussi punie que l'œuvre coupable. Mais personne n'ignore que les damnés se plaisent toujours dans le souvenir, et le désir des péchés qu'ils ont commis : leur mauvaise volonté continue au milieu de leurs supplices; l'impossibilité où ils sont d'agir est donc sans importance; et il est faux de dire

[1] Eccle., IX. 10. — [2] Matth., XXII. 13.

que ce misérable damné soit devenu sage, parce que son supplice le met dans l'impuissance de satisfaire sa passion. *La sagesse*, dit Salomon, *n'habite pas dans une âme méchante et mal intentionnée* [1]. Mais comment prouver que la volonté persiste toujours dans sa malice, jusque dans les tourments? Pour dire tout en un mot, c'est que les damnés ne voudraient point être punis. Cependant, rien n'est plus juste que de punir ceux qui ont, par leurs crimes, mérité le châtiment: ils ne veulent donc point ce qui est juste ; or la volonté qui ne veut pas ce qui est juste, ne peut pas être juste, et dès qu'elle n'est point conforme à la justice, elle est injuste et par conséquent mauvaise. Deux choses montrent l'injustice de la volonté : le plaisir de commettre le péché, et le vœu de l'avoir commis impunément. Or ceux qui ont eu la volonté de pecher toutes les fois qu'ils en ont eu la liberté, et qui cherchent l'impunité de leurs crimes, lorsqu'ils se voient dans l'impuissance de les commettre, quelle apparence de vraie sagesse ou de bonne volonté offrent-ils ? Je veux qu'ils se repentent; n'est-il pas vrai que, si on leur donnait le choix, ils aimeraient mieux pécher encore que de subir la peine du péché ? Cependant le premier est injuste, et le second est juste. Or il n'est pas possible que la volonté qui est bonne, préfère l'injustice à la justice. Ils n'ont donc aucun regret, ceux qui sont moins fâchés d'avoir satisfait leurs mauvais désirs, que de se voir dans l'impuissance de les satisfaire encore. Au reste, les apparences permettent de juger des dispositions intérieures, et il est constant que la volonté persevère opiniâtrement dans sa malice, tant que le corps est conservé incorruptible dans les flammes. On ne trouve donc dans l'enfer, et on n'y peut trouver aucun trait de la divine ressemblance représentée par les deux libertés de conseil et de bon plaisir, quoique l'image exprimée par le libre arbitre y subsiste entière et immuable.

CHAPITRE X.

LA RESSEMBLANCE DE L'IMAGE DE DIEU EST RÉPARÉE EN NOUS PAR JÉSUS-CHRIST.

32. Il y a plus : cette divine ressemblance ne pourrait même se trouver en cette vie, et cette belle image serait encore hideuse et toute difforme, si la femme de l'Évangile n'eût allumé sa lampe, si la Sagesse incréée, rendue visible dans la chair, n'eût balayé la demeure du péché et recherché avec soin la dragme qu'elle avait perdue [1], je veux dire son image dépouillée de sa beauté naturelle, souillée sous les fanges du péché, et comme perdue dans l'ordure et la poussière. Après l'avoir retrouvée, elle l'a nettoyée et tirée de cet état de dissemblance dans lequel elle était tombée; puis, lui ayant restitué sa première beauté, elle l'a rendue toute resplendissante, comme les saints, dans la gloire éternelle, ou même parfaitement semblable à elle-même, pour accomplir cette parole de l'Écriture : *Nous sommes assurés que, lorsqu'il se découvrira à nous, nous lui serons entièrement semblables, et le verrons tel qu'il est* [2]. Il n'appartenait qu'au Fils de Dieu de travailler à cet ouvrage; Lui, la splendeur de la gloire et la figure de la substance du Père, soutenant le monde par la seule vertu de sa parole, il possédait les deux qualités necessaires pour réparer la difformité de cette image et pour fortifier sa faiblesse ; la splendeur de sa gloire pouvait dissiper les ténèbres du péché et la rendre, par ce moyen, plus sage et avisée, et la vertu de sa parole la rendait forte et puissante, pour résister courageusement à la tyrannie du démon.

33. Ce divin Modèle, auquel le libre arbitre devait se conformer, descendit lui-même du ciel en terre : il convenait, en effet, que le libre arbitre fût rétabli en sa première beauté par Celui qui lui avait donné sa première forme. Ce modèle, c'est la Sagesse éternelle, et la conformité de la copie et de l'original consiste en ce que l'image opère dans le corps ce que la Sagesse divine fait dans l'univers. Or, *la Sagesse*, est-il dit, *agit avec force d'un bout jusqu'à l'autre, et ordonne toutes choses avec douceur* [3]. *Elle agit d'un bout jusqu'à l'autre*, depuis le plus haut des cieux jusqu'aux plus basses parties de la terre, depuis le premier des anges jusqu'au dernier vermisseau ; elle agit avec force, non pas certes par un mouvement successif, ou suivant l'étendue des lieux, ou bien seulement par le ministère officieux des créatures qui lui sont soumises ; mais par sa propre vertu substantiellement présente en tous lieux, et qui meut, ordonne et gouverne toutes choses avec force et puissance. Cependant aucune nécessité ne la contraint; non-seulement elle fait tout sans peine et sans travail, mais elle ordonne tout avec douceur et une volonté parfaitement tranquille. Disons encore qu'*elle agit d'un bout*

[1] Sap., I, 4.

[1] Luc, XV, 8.— [2] I Jean, III, 2.— [3] Sap., VIII, 1.

jusqu'à l'autre, c'est-à-dire depuis la naissance de la créature jusqu'à la fin marquée par son Créateur, soit que cette fin arrive par le cours ordinaire de la nature, soit qu'un accident inopiné, ou un effet particulier de la grâce l'avance. *Elle agit aussi avec force*, puisque rien n'arrive que selon sa volonté et par l'ordre exprès de sa Providence toute-puissante.

34. Que le libre arbitre domine donc le corps de la même façon que la sagesse préside dans l'univers, et qu'à son exemple il agisse fortement d'*un bout jusqu'à l'autre;* c'est-à-dire, qu'il commande à tous ses sens, à tous ses membres, avec un empire qui ne laisse pas le péché régner sur ce corps mortel, ni ses membres servir à l'iniquité, mais qu'il les mette au service de la vertu et de la sainteté. Ainsi l'homme ne se sera plus esclave du péché, puisqu'il ne l'aura point commis ; délivré de sa tyrannie, il commencera à recouvrer la liberté de conseil et à reprendre son ancienne dignité ; en même temps il revêtira la ressemblance conforme à cette image de Dieu qui est en lui et reprendra sa première beauté. Mais surtout qu'il agisse en tout cela, avec autant de douceur que de force, c'est-à-dire sans tristesse et sans contrainte : c'est le commencement de la sagesse, mais non la perfection ; qu'il y mette une volonté prompte et joyeuse, qui rend notre sacrifice agréable à la divine Majesté, suivant cette parole de l'Apôtre : « Dieu aime celui qui donne avec joie [1] ». Ainsi, l'homme résistant fortement à tous les vices et jouissant doucement du repos de sa conscience, se rendra, en toutes choses, parfait imitateur de la Sagesse divine.

35. Mais si nous avons besoin de son exemple, pour aspirer à cette vie divine, son secours nous est aussi nécessaire pour lui devenir entièrement conforme, et pour être transformé à son image, de clarté en clarté, par l'Esprit du Seigneur [2]. Or, si c'est par l'Esprit du Seigneur, ce n'est point par le libre arbitre. Que personne donc ne s'imagine que le libre arbitre soit ainsi appelé, parce qu'il a le pouvoir ou la faculté de se porter également au bien ou au mal ; de lui-même il a pu tomber dans le mal, mais il ne peut s'en relever que par l'Esprit du Seigneur. Autrement, comme Dieu et les saints anges sont affermis dans le bien, sans pouvoir jamais se porter au mal, et les anges rebelles si bien engagés dans le mal, qu'ils sont incapables de s'élever jusqu'au bien ; il faudrait dire que ni les uns ni les autres ne jouissent du libre arbitre ; que nous-mêmes nous le perdrons après la résurrection, lorsque nous serons inséparablement mêlés, les uns à la société des bons, et les autres à celle des méchants. Il est certain, pourtant, que ni Dieu ni le démon ne sont privés du libre arbitre ; ce n'est pas une nécessité de faiblesse ou d'impuissance, mais une ferme volonté et une fermeté volontaire dans le bien, qui empêche Dieu d'être méchant ; d'un autre côté, ce n'est point une force étrangère et violente, mais la volonté opiniâtre du démon et son opiniâtreté volontaire dans le mal, qui le rendent incapable de se porter au bien. Le libre arbitre est plus probablement ainsi appelé, parce qu'il rend la volonté également libre, soit dans le bien, soit dans le mal ; et personne ne peut et ne doit être réputé bon ou mauvais que par sa volonté : ce qui permet de dire qu'il se porte également au bien et au mal, c'est que, des deux côtés, il y a une même liberté dans la volonté, sans qu'il y ait égale facilité dans l'élection.

[1] II Cor., IX, 7.— [2] *Ibid.*, III.

CHAPITRE XI.

LA GRACE QUI NOUS ATTIRE AU BIEN ET LA TENTATION QUI NOUS POUSSE AU MAL, NE PORTENT AUCUN PRÉJUDICE AU LIBRE ARBITRE.

36. Nous l'avons déjà dit, le Créateur de toutes choses a voulu particulièrement honorer la créature raisonnable, en lui donnant cette prérogative excellente, que, comme Il est lui-même indépendant de tout, et bon par sa propre volonté et non par nécessité, ainsi elle fût aussi maîtresse d'elle-même, ne pût ni devenir méchante que par sa volonté (ce qui fera le sujet de sa juste condamnation), ni demeurer bonne que par sa même volonté (ce qui fera son mérite pour le salut éternel). Ce n'est pas que la propre volonté suffise à lui mériter le salut ; mais elle ne saurait l'obtenir sans sa volonté, puisqu'on n'est pas sauvé malgré soi. On lit, il est vrai, dans l'Évangile : *Personne ne vient à moi qu'il ne soit attiré par mon Père* [1] ; et en un autre endroit : *Contraignez-les d'entrer* [2]. Mais si Dieu, comme un bon Père jaloux de sauver tous ses enfants [3], semble tirer et pousser avec force les hommes à leur salut, il ne nous juge pourtant dignes de cette grande faveur, que s'il a reconnu auparavant en nous

[1] Jean, VI, 44 — [2] Jean, XIV, 23 — [3] I Tim., II, 4.

la bonne volonté : le but de ses menaces et de ses châtiments est de nous inspirer la volonté, et non de nous sauver contre notre gré. Cela est si vrai, que lorsqu'il change la volonté du mal au bien, il n'ôte pas la liberté; il la fait passer dans un état beaucoup plus avantageux pour elle. Ce n'est pas toujours malgré nous que nous sommes tirés : un aveugle, ou un voyageur fatigué du chemin, n'est point fâché si on le tire pour le soulager; ce n'était point contre le gré de saint Paul qu'on le tirait par la main, pour le conduire à Damas [1]; et l'épouse, dans le Cantique, souhaitait d'être tirée de la sorte, quand elle demandait à son époux avec tant d'instance : *Attirez-moi après vous, et je courrai à l'odeur de vos parfums* [2].

37. Quant à ces passages de l'Écriture : *Chacun est tenté, par sa propre concupiscence, qui l'emporte et l'attire* [3]; *le corps sujet à la corruption appesantit l'âme, et cette demeure terrestre accable l'esprit par l'embarras continuel des choses de la terre* [4]; *je sens dans mes membres une loi qui s'oppose à la loi de l'esprit, et qui me tient captif sous la servitude du péché* [5]; tous ces passages, dis-je, semblent, en apparence, contraindre la volonté, et lui ôter sa liberté. Pourtant il est certain que, malgré les tentations qui nous assaillent au dedans et au dehors, la volonté demeure toujours libre ; elle juge toujours librement de son plein consentement ; et quant à sa liberté de conseil ou de bon plaisir, elle sent bien que les attaques continuelles de la concupiscence et les misères de cette vie la jettent dans un état où elle est moins libre, sans cependant la rendre mauvaise, si elle refuse de consentir au péché. Saint Paul même, qui se plaint d'être comme entraîné sous la servitude du péché, parce qu'il sentait la faiblesse de sa liberté de conseil, ne laisse pas néanmoins de se glorifier d'avoir toujours son consentement plein et entier pour le bien. *Ce n'est point moi*, dit-il, *qui fais le mal.* Mais, ô Paul ! sur quoi fondez-vous cette assurance? *C'est*, dit-il, *que je veux suivre la loi de Dieu, à cause qu'elle est juste ;* et ailleurs : *Parce que je me plais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur* [6]. Il croit que l'œil, c'est-à-dire l'intention étant simple, tout le corps doit être exempt de ténèbres. Et il ne craint point de dire qu'il est très-libre dans le bien, par l'intégrité de son consentement, quoiqu'il se sente attiré par le péché, ou assujetti par la misère. Ce qui lui fait dire avec confiance. *Il n'y a point de damnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ* [1].

[1] Act., IX, 8 — [2] Cant., I, 3. — [3] Jacq., I, 14. — [4] Sag., IX, 15. — [5] Rom., VII, 23. — [6] *Ibid.*, VII, 1.

CHAPITRE XII.

CELUI QUI RENIE LA FOI PAR CRAINTE DE LA MORT ET DES SUPPLICES, EST-IL EXEMPT DE PÉCHÉ, OU PRIVÉ DU LIBRE ARBITRE? EXAMEN DU RENIEMENT DE SAINT PIERRE

38. Mais parlons de ceux que la crainte de la mort ou des tourments a entraînés à renoncer leur foi, de bouche seulement. Les considérations qui précèdent pourraient faire croire qu'ils sont innocents, parce que leur renoncement n'a été qu'extérieur, ou que leur volonté a pu être contrainte au mal, en voulant ce quelle ne voulait certainement pas ; d'où résulterait l'anéantissement du libre arbitre. Or il y a là une impossibilité. On ne peut en même temps vouloir et ne vouloir pas une même chose : on demande donc d'où vient qu'on impute le péché à ceux qui ne voulaient pas le commettre. Il n'en est pas de ce péché comme du péché originel : celui-ci, par une raison particulière, engage celui qui n'a pas encore reçu le baptême, non seulement sans son consentement, mais souvent sans sa connaissance. Citons pour exemple saint Pierre. Il semble d'abord qu'il ait nié la vérité contre son gré, se voyant obligé de choisir entre l'apostasie et la mort; il a renié de peur de mourir. Il ne voulait point renier; il voulait encore moins mourir; de sorte que, véritablement, ç'a été malgré lui, mais pourtant par crainte de la mort qu'il a renié. Si saint Pierre a été poussé à dire de bouche, et non de volonté, ce que son cœur ne voulait point dire, il n'a pu être forcé à vouloir autre chose que ce qu'il voulait; il est vrai que la langue a parlé contre sa volonté; mais croyez-vous qu'il ait changé de volonté? Nullement. Car que voulait-il? Il voulait être disciple de Jésus-Christ, comme il l'était. Mais que disait-il? *Je ne connais point cet homme* [2]. Et pourquoi parlait-il ainsi? Pour éviter la mort. Quel est donc son crime? Cette action nous montre deux volontés dans saint Pierre : l'une qui ne le rend aucunement coupable, selon laquelle il eût bien voulu ne pas mourir; l'autre tout à fait digne de louanges, selon laquelle il était heureux d'être disciple de Jésus-Christ. En quoi donc le trouverons-nous criminel? Le blâmerons-nous d'avoir mieux aimé mentir

[1] Rom., VII, 23. — [2] Matth., XXVI, 72.

que mourir? Cette volonté mérite le blâme, parce qu'elle était plus inquiète de la vie du corps que la vie de l'âme : *Or, la bouche qui profère le mensonge donne la mort à l'âme* [1]. Il a donc péché, et même du consentement de sa propre volonté, et de sa volonté très-libre, quoique faible et misérable. Or il a péché, non par mépris, ou haine pour Jésus-Christ, mais par un amour excessif de lui-même. Ne croyez pas pourtant que cette terreur imprévue ait poussé la volonté de saint Pierre à ce mauvais amour de soi; elle n'a fait que montrer qu'il était déjà dans le fonds de son cœur; il s'aimait beaucoup à son insu, lorsqu'il entendit de la bouche de Celui qui ne pouvait l'ignorer : *Tu me renieras trois fois, avant que le coq chante* [2]. Cette faiblesse de la volonté révélée, et non conçue, par la crainte de la mort, a fait connaître la différence de l'amour que cet Apôtre avait pour lui-même, et de celui qu'il avait pour Jésus-Christ; elle l'a fait connaître à saint Pierre, et non à Jésus-Christ, qui déjà savait bien tout ce qu'il y avait dans l'homme. Donc, en tant qu'il aimait Jésus-Christ, on ne peut pas nier que sa volonté n'ait souffert une extrême violence, en parlant contre son gré. Mais, en tant qu'il s'aimait lui-même, il s'est porté volontairement à parler dans son intérêt. S'il n'eût point aimé Jésus-Christ, il ne l'aurait point renié malgré lui; mais s'il ne se fût pas aimé davantage, il ne l'aurait point renié du tout. Avouons donc qu'il a été contraint, sinon de changer, au moins de cacher sa volonté; contraint, dis-je, non de renoncer à l'amour de son Dieu, mais de le faire céder un instant à l'amour de lui-même.

39. Mais quoi! pensez-vous que l'assertion établie plus haut, touchant la liberté de la volonté, soit ancantie, si nous disons que la volonté a pu souffrir violence? Elle le serait sans doute, s'il était vrai que la volonté eût pu être contrainte, par une force autre qu'elle-même. Mais si elle s'est fait violence à elle-même, il faut dire aussi que, l'ayant faite et soufferte à la fois, elle a recouvré sa liberté, par le même moyen qu'elle l'avait perdue, puisqu'elle est elle-même la cause de la violence qu'elle a subie. Or, ce que la volonté souffre d'elle-même, ne pouvant venir que de la volonté même, et ce qui vient de la volonté ne pouvant être un effet de la nécessité, est absolument volontaire, et par conséquent libre. Enfin, celui que sa propre volonté a poussé à renier, y a été poussé parce qu'il l'a bien voulu; ou plutôt il n'y a pas eu violence, mais seulement consentement, non pas à une violence étrangère venue du dehors, mais à sa propre volonté qui voulait à tout prix éviter la mort. Comment donc la parole d'une simple femme eût-elle pu contraindre une langue si sainte à proférer de si horribles blasphèmes, si la volonté, maîtresse absolue de la langue, ne s'y fût point prêtée? Ceci est si véritable, qu'après cette action, lorsque saint Pierre réprima cet amour excessif de lui-même et se mit, comme il y était obligé, à aimer Jésus-Christ de tout son cœur, de toute son âme et de toutes ses forces, jamais ni menaces, ni tourments ne déterminèrent sa volonté à mettre sa langue au service de l'iniquité; au contraire, elle fut le courageux soutien de la vérité. *Il vaut mieux*, dit-il, *obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* [1].

40. Il y a donc deux sortes de contraintes, selon les diverses rencontres, où nous sommes nécessités de souffrir ou d'agir contre notre propre volonté. La première, passive, peut souvent exister sans le consentement volontaire de celui qui souffre; il n'en est pas de même de l'active. C'est pourquoi on ne doit point nous imputer le mal qui se fait contre nous, ou qui vient de nous, toutes les fois qu'il arrive malgré nous. Mais quand il est fait par nous-mêmes, la volonté ne saurait en être innocente; parce que nous sommes convaincus de vouloir une chose qui ne serait jamais arrivée, si nous ne l'avions point voulue. Or, cette seconde contrainte, qui est l'active, est inexcusable, parce qu'elle est volontaire. Ainsi les chrétiens que l'on forçait autrefois de renier Jésus-Christ, le faisaient avec un extrême regret, mais pourtant de leur consentement volontaire, parce qu'ils voulaient éviter le tranchant de l'épée : et ce n'était point l'épée, mais la volonté d'éviter la mort, qui les dominait et qui leur faisait ouvrir la bouche pour obéir aux tyrans; la peur de l'épée découvrait bien qu'elle était la volonté de celui qui reniait, mais elle n'avait pas le pouvoir de la jeter dans le crime; la volonté seule s'y portait d'elle-même. Pour ceux dont la volonté était saine, on pouvait bien les mettre à mort, mais non les fléchir. Ce qui à l'avance avait été prédit d'eux : *Ils feront de vous tout ce qu'ils voudront* [2]; oui, en vos membres, mais non en vos cœurs. Vous ne ferez pas ce qu'ils voudront; ils agiront, vous serez passifs. Ils tour-

[1] Sag., I, 11. — [2] Matth., XXVI, 34.

[1] Act., V, 29. — [2] Marc, IX, 12.

neront vos membres, sans changer votre volonté ; ils déploieront leur cruauté contre votre chair, mais ils resteront impuissants contre votre âme. Le corps est au pouvoir du bourreau, mais la volonté reste libre ; est-elle faible, c'est ce qu'ils sauront en vous tourmentant, mais ils ne la contraindront jamais à le devenir, si elle ne l'est pas déjà. Son infirmité vient d'elle, sa force n'est pas d'elle, mais du Saint-Esprit. Elle est guérie quand elle est renouvelée.

41. Au reste, saint Paul nous l'apprend, elle est renouvelée quand, *contemplant la gloire de Dieu, elle est transformée en la même image, de clarté en clarté*, c'est-à-dire, *de vertu en vertu, par l'Esprit du Seigneur* [1]. C'est entre cet Esprit de Dieu et l'appétit de la chair, que le libre arbitre de l'homme, ou autrement la volonté humaine, tient le milieu ; suspendue entre eux, comme sur le penchant d'une montagne extrêmement raide, elle se trouve tellement affaiblie par l'appétit charnel, que si l'Esprit divin ne l'aide par sa grâce, loin de monter de vertu en vertu, pour arriver à la cîme de la sainteté comparée aux montagnes de Dieu, elle se précipite de péché en péché, appesantie qu'elle est par son propre poids ; la cause en est, non-seulement dans le pesant fardeau de la loi du péché, qui est originellement dans ses membres, mais aussi dans la longue habitude qu'elle a prise, dans cette habitation terrestre, de satisfaire toutes ses passions et ses convoîtises. C'est ce double joug de la volonté humaine que l'Écriture mentionne dans ce passage : *Le corps sujet à corruption appesantit l'âme, et cette demeure terrestre accable l'esprit par la multiplicité de ses soins* [2]. Or, ces deux maux de notre humanité, nuisent moins à ceux qui leur résistent, qu'ils ne leur sont une matière de mérites. Mais aussi ils condamnent justement, loin de les excuser, ceux qui leur prêtent consentement. Ainsi, il n'y a ni salut, ni damnation sans ce consentement de la volonté, de sorte que le libre arbitre reste sans atteinte

CHAPITRE XIII.

LES MÉRITES DE L'HOMME SONT DE PURS DONS DE DIEU.

42. C'est donc avec justice que le libre arbitre est condamné dans la créature, puisqu'il n'est point de violence qui le puisse nécessiter au péché ; et c'est par une miséricorde toute particulière, qu'il est sauvé, puisqu'il n'a point les forces suffisantes pour s'attacher à la vertu. Que le lecteur se souvienne qu'en tout ceci nous exceptons le péché originel. En effet, tous les efforts du libre arbitre pour le bien étant inutiles, s'ils ne sont aidés de la grâce, comme ils sont nuls sans la prévenance de la même grâce, il ne faut chercher qu'en lui-même la véritable cause de sa damnation ; il n'est damné que par sa propre faute. C'est aussi en lui même qu'il faut chercher les mérites de son salut, puisqu'il n'est sauvé que par la miséricorde seule. *Les sens et les pensées de l'homme sont portés naturellement au mal* [1], dit l'Ecriture ; et par conséquent, comme nous l'avons déja dit, loin de lui attribuer ses mérites, comme venant de son propre fond, il faut croire qu'ils lui viennent d'en haut, du Pere des lumières, si on doit ranger parmi les dons parfaits, ces mérites absolument nécessaires pour acquérir le salut éternel.

43. Or, Dieu, notre Roi de toute éternité, étant venu sur la terre pour le salut du genre humain, a divisé en mérites et en récompenses, toutes les grâces qu'il a faites aux hommes ; afin que par le bon usage que notre liberté ferait des grâces présentes, elles devinssent en même temps nos propres mérites ; et, qu'en vertu de sa promesse gratuite, il nous fût permis d'espérer et de demander les biens de l'autre vie, comme une dette. C'est ce que saint Paul nous enseigne, par ces paroles : *Vous avez pour fruit de vos actions la sanctification, et pour fin la vie éternelle* [2]. Et ailleurs : *Ayant en nous les prémices de l'Esprit, nous soupirons après l'adoption des enfants de Dieu, que nous attendons* [3]. Il appelle, *sanctification*, les prémices de l'Esprit, c'est-à-dire les vertus, par lesquelles le Saint-Esprit nous sanctifie en cette vie, afin que nous méritions, en l'autre, d'obtenir l'adoption divine. L'Évangile promet les mêmes choses à celui qui renonce au monde : *Il recevra le centuple, et possèdera la vie éternelle* [4]. Le salut n'est donc pas l'œuvre du libre arbitre, mais de la miséricorde du Seigneur. Il y a plus ; il est lui-même notre salut, et la voie pour arriver au salut, selon qu'il le déclare : *Je suis le salut de mon peuple* [5] ; et, en un autre endroit : *Je suis la véritable voie* [6]. Si bien, que celui qui était déjà le

[1] II Cor., III, 18. — [2] Sag., IX, 15.

[1] Gen., VIII, 21. — [2] Rom., VI, 22. — [3] *Ibid.*, VIII, 23. — [4] Matth., XIX, 26. — [5] Ps. XXXIV, 3. — [6] Jean, XIV, 6

salut et la vie, s'est aussi fait la voie, afin que l'homme n'eût aucune raison de se glorifier en lui-même. Si donc les mérites sont les biens de la route, comme le salut et la vie sont ceux de la Patrie, et si David a dit avec vérité : *Qu'il ne se trouve personne qui pratique le bien, excepté un seul*[1], celui dont il est écrit : *Personne n'est bon que Dieu seul*[2] ; nos œuvres, aussi bien que leur récompense, sont assurément de purs dons de Dieu, et celui qui s'est fait notre débiteur de ses propres biens, est aussi celui qui nous rend capables de les mériter par le moyen de ces œuvres. Pour fonder ces mérites, il se sert il est vrai de ses créatures, non qu'il ait besoin de leur service, mais pour servir ainsi leurs intérêts[2].

44. Il opère donc le salut de ceux dont les noms sont écrits au livre de vie, en se servant des créatures, tantôt sans leur consentement, tantôt contre leur volonté, et quelquefois de leur plein gré. Et en effet, souvent les hommes reçoivent des avantages réels par le moyen des êtres insensibles, et même des créatures sans raison; ce qui me fait dire que ce bien se fait sans elles, puisque privées d'intelligence, elles ne peuvent avoir conscience des services qu'elles rendent. Il est d'autres avantages que Dieu procure, par le ministère des méchants, anges ou hommes ; c'est encore contre eux-mêmes, puisqu'ils y sont employés malgré eux ; ils aident les hommes avec dessein de les porter au mal ; et leur mauvaise intention leur est aussi nuisible que la bonne action est avantageuse aux autres. Enfin, ceux avec qui et par qui Dieu travaille, sont les bons anges, ou les hommes, qui veulent et qui exécutent fidèlement tout ce que Dieu veut. Parce qu'ils se portent volontairement au bien, Dieu les fait participer au bien qu'il opère par leur ministère. C'est pourquoi saint Paul, après avoir rapporté plusieurs bonnes œuvres que Dieu avait faites par son entremise : *Ce n'est pas moi*, dit-il, *c'est la grâce de Dieu qui les a faites avec moi*[4]. Il pouvait dire, qui les a faites par moi ; mais cette façon de parler n'exprimait pas assez la part qu'il avait dans cette action : il préfère dire avec moi, ne croyant pas seulement avoir servi à Dieu d'instrument dans le bien, mais s'estimant son coadjuteur, en vertu de son consentement.

45. Voyons maintenant le mérite que chaque créature peut revendiquer, pour avoir concouru, avec Dieu, aux trois sortes d'opérations dont nous venons de parler. Et d'abord, quel peut être le mérite de celle par qui l'œuvre s'accomplit, sans qu'elle prête son consentement? Que mérite celle contre laquelle elle est faite, sinon le châtiment? Et la troisième, avec laquelle Dieu fait le bien, que peut-elle mériter autre chose que la miséricorde? Il faut donc dire, que la première n'a aucun mérite, dans l'action à laquelle on l'emploie; que la seconde n'y a que du mérite, mais que la troisième y acquiert de très-grands mérites. Ne voit-on pas, en effet, que les bêtes sont incapables de mériter ou de démériter, à quelque œuvre bonne ou mauvaise qu'elles puissent être employées? elles n'ont point en elles-mêmes les principes nécessaires pour consentir au bien ou au mal : encore moins les pierres et les métaux, puisqu'ils sont destitués de tout sentiment. Mais le démon, ou l'homme méchant, doué de raison pour connaître et pour agir, ne saurait s'écarter du bien, qu'en même temps il ne mérite un châtiment. Saint Paul, qui va publier l'Évangile avec joie, quand même on lui aurait donné cette commission contre son gré, et tous ceux qui s'emploient comme lui à de semblables actions, attendent, avec confiance, la couronne de justice qui leur est réservée dans le ciel, parce qu'ils ont accompli la volonté de Dieu volontairement et de leur plein consentement. Il est donc vrai que Dieu se sert, pour le salut de ses prédestinés, des créatures sans raison et insensibles, comme d'un cheval et d'un instrument, qui ne survivent pas à l'accomplissement de l'ouvrage; qu'il se sert aussi de la créature raisonnable, mais mal intentionnée, comme d'une verge de correction qu'il doit jeter dans le feu, ainsi qu'un bois inutile, après le châtiment de son enfant; et enfin, qu'il s'associe les anges et les hommes de bonne volonté, comme ses compagnons et coadjuteurs, qu'il veut récompenser, noblement, la victoire une fois remportée. Ce qui fait dire hardiment à saint Paul, parlant de lui-même et de ceux qui l'imitent : *Nous sommes les coadjuteurs de Dieu*[1]. Ainsi, Dieu en sa bonté établit et règle les mérites de l'homme, tout en se servant de lui pour travailler ensemble à l'accomplissement du bien. Et si nous nous disons les coadjuteurs de Dieu, les coopérateurs du Saint-Esprit, les conquérants du royaume céleste, c'est parce que nous nous unissons à la volonté divine par le consentement de la nôtre.

[1] Ps. XXIII, 1. — [2] Marc, X, 8 — [3] Voir serm. V, sur le Cantique. — [4] I Cor., XV, 10.

[1] I Cor., III, 9.

CHAPITRE XIV.

QUELLE EST LA PART DE LA GRACE ET CELLE DU LIBRE ARBITRE DANS L'AFFAIRE DE NOTRE SALUT.

46. Quoi donc! tout l'ouvrage et tout le mérite du libre arbitre dans l'œuvre du salut, se bornent-ils à prêter simplement son consentement? Oui. Je ne soutiens pas cependant, que ce consentement, qui est tout le mérite, vienne absolument de lui, *puisque de nous-mêmes nous ne sommes pas capables de produire, comme de nous-mêmes, une seule bonne pensée* [1]; ce qui est bien moins encore qu'un consentement. Ce ne sont pas là mes paroles, mais celles de l'Apôtre, qui attribue à Dieu, et non à son libre arbitre, tout le bien qu'il peut faire, soit par la pensée, soit par la volonté, soit dans l'exécution. Si Dieu fait en nous ces trois choses, c'est-à-dire, s'il nous donne la bonne pensée, la volonté juste, et l'accomplissement de l'œuvre, il faut dire qu'il opère, dans le premier cas, sans nous; dans le second, avec nous, et dans le troisième, par nous. Il nous prévient, en nous inspirant la bonne pensée; il nous associe à lui par le consentement, en changeant notre mauvaise volonté; et lorsqu'il donne à notre consentement le pouvoir d'accomplir une bonne œuvre, il révèle au dehors la bonté de celui qui travaille au dedans. Certes, nous ne pouvons pas nous prévenir nous-mêmes dans nos propres actions. Et pourtant Celui qui se trouve la bonté en personne, ne sauvera personne qu'il n'ait prévenu de sa bonté. Le commencement de notre salut naît donc de Dieu seul, et non de nous, ni avec nous. Mais, bien que le consentement et l'œuvre ne viennent pas de nous, il est constant néanmoins qu'ils sont impossibles sans nous. Ainsi, ni le premier dans lequel nous ne faisons rien, ni le dernier souvent arraché par une vaine crainte ou une criminelle dissimulation, mais seulement le second nous est imputé à mérite; car la bonne volonté seule nous sert; les deux autres, sans elle, sont inutiles : inutiles à celui qui fait l'action, mais non pas à celui qui la considère. D'où il faut conclure, que l'intention sert au mérite, l'action à l'exemple, et la pensée qui les prévient l'un et l'autre ne sert qu'à les exciter.

47. Il faut donc bien prendre garde, lorsque nous sentons ces opérations se faire invisiblement au dedans de nous et avec nous, de n'en rien attribuer à notre volonté qui est faible, ni au besoin que Dieu pourrait en avoir (il n'a besoin de rien); mais rapporter fidèlement tout à la grâce, dont il possède la plénitude. Cette grâce seule excite le libre arbitre en lui inspirant la bonne pensée, le perfectionne en changeant ses affections, le fortifie pour accomplir le bien, et le conserve de peur qu'il ne défaille. Or, en toutes ces opérations, la grâce agit avec le libre arbitre; dans la première, elle le prévient seulement, et dans les autres, elle agit de compagnie avec lui, le prévenant ainsi, afin de l'obliger ensuite de travailler avec elle. Cependant ces deux forces concourent tellement à la perfection de l'œuvre commencée par la grâce seule, qu'elles travaillent ensemble à son avancement, et non isolément, en même temps, et non l'une après l'autre. La grâce ne fait point une partie de l'œuvre et le libre arbitre une autre; mais tous deux, par une seule et même action, accomplissent l'œuvre tout entière; le libre arbitre la fait entière, et la grâce entière aussi; et comme la grâce fait tout par le libre arbitre, le libre arbitre fait tout aussi par la grâce.

48. Nous ne nous éloignons jamais du sens de l'Apôtre: de quelque côté que notre discours se porte, nous tombons presque toujours dans ses propres expressions, et j'en crois le lecteur satisfait. Au fait, tout ce que nous avons dit, n'est-ce pas ce que saint Paul nous enseigne par ces paroles : *Le salut ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court; mais du Dieu qui fait miséricorde* [1]? Ce langage ne veut pas dire qu'on puisse vouloir ou courir en vain; il signifie que celui qui veut et qui court, ne doit point se glorifier en lui-même, mais seulement en celui dont il reçoit et la force de vouloir et celle de courir. Il dit encore : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu* [2]. Lorsque vous recevez l'être, que vous êtes rétabli dans le bien, et que vous opérez votre salut, qu'y a-t-il en tout cela qui vienne de vous-même, et qui ne soit au-dessus du pouvoir du libre arbitre? Et sans m'arrêter aux autres biens nécessaires, en cette vie, aux fidèles, ou réservés, en l'autre, aux prédestinés, n'est-il pas vrai que vous ne pouvez vous donner l'être, puisque vous n'étiez pas; ni vous justifier puisque vous étiez engagé dans le péché; ni, moins encore, vous ressusciter vous-même, puisque vous étiez enseveli dans la mort? Le premier et le dernier de ces points sont manifestes, et personne ne peut douter du second,

[1] II Cor., 3

[1] Rom. IX, 16. — [2] I Cor., IV, 7.

que celui qui, ne connaissant point la justice de Dieu, et voulant établir la sienne, montre bien qu'il n'est point soumis à la justice de Dieu [1]. Quoi! vous reconnaissez la puissance du Créateur, et la grâce du Sauveur, et vous ignorez la justice du Sanctificateur? Le Prophète disait à Dieu : *Seigneur, guérissez-moi, et je serai guéri; sauvez-moi, et je serai sauvé, parce que Vous seul êtes toute ma louange* [2]. Il connaissait parfaitement la justice de Dieu et savait que, de Lui seul, il devait espérer de se voir un jour délivré du péché, et affranchi de la misère: c'est pourquoi il établissait toute sa gloire en Dieu, et non pas en lui-même. David insistait sur ce point : *Ce n'est point à nous, Seigneur, non, ce n'est point à nous, mais à votre seul Nom que vous devez rendre toute la gloire* [3]; montrant par là que de Dieu seul il attendait le double vêtement de la sainteté et de la gloire. Mais qui donc ignore que la justice vient uniquement de Dieu? Celui qui se justifie lui-même. Et qui est-ce qui se justifie lui-même? celui qui croit tenir ses mérites d'une autre source que de la grâce. Cependant, celui qui a fait l'homme pour le sauver, est aussi celui qui lui donne les moyens de se sauver. Et c'est lui encore qui communique les mérites à ceux qu'il a créés, pour les rendre capables de ses libéralités. *Que rendrai-je au Seigneur*, dit le même Prophète, *pour tous les biens* non-seulement qu'il m'a donnés, *mais aussi qu'il m'a rendus* [4]? Il proteste tenir de Dieu, et l'être, et la justice; il craint, en niant l'un ou l'autre, de perdre ces deux biens, c'est-à-dire de perdre ce qui le fait juste, et de condamner ce qu'il est. Mais il trouvera un troisième point sur lequel il pourra payer Dieu de retour : *Je prendrai*, dit-il, *le calice du salut* [5]. Or, ce calice du salut, c'est le sang du Sauveur. Si vous n'avez rien de vous-même, qui vous permette de reconnaître les dons de la justice de Dieu, à quel titre pouvez-vous prétendre au salut? *J'invoquerai*, dit-il, *le Nom du Seigneur* [6], car tous ceux qui l'invoquent seront sauvés [7].

49. C'est pourquoi les plus éclairés reconnaissent trois sortes d'opérations, non du libre arbitre, mais de la grâce divine qui les fait en lui, ou par lui. La première est la création, la seconde la réparation, et la troisième la consommation. Premièrement, nous avons été créés en Jésus-Christ, avec la liberté de notre volonté; secondement, nous sommes rétablis par Jésus-Christ, dans l'esprit de liberté; afin d'être, en troisième lieu, consommés et fixés avec lui, dans un état éternel. Ce qui n'était point a dû être créé en celui qui était : ce qui était difforme a dû être réformé par Jésus-Christ, et les membres ne peuvent recevoir leur dernière perfection qu'avec Jésus-Christ, leur chef. Mais tout cela ne s'accomplira parfaitement que *lorsque nous serons tous parvenus à cet âge de plénitude de Jésus-Christ, qui rend l'homme parfait* [1], *et que Jésus-Christ, notre vie, venant à se manifester à nous, nous serons aussi manifestés avec lui, dans la gloire* [2]. La consommation ne devant point s'accomplir par nous, mais seulement en nous, et la création s'étant faite sans nous, la seule réparation opérée en quelque sorte avec nous, par le consentement de notre volonté, nous est imputée à mérites. Ces mérites sont nos jeûnes, nos veilles, notre continence, les œuvres de miséricorde, et toutes les autres pratiques de vertu, par lesquelles l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour, à mesure que nos intentions, courbées vers la terre par les soucis continuels des choses de cette vie, se relèvent vers le ciel; à mesure que nos affections languissantes se fortifient par l'amour spirituel, et que notre mémoire, dégagée des fanges de la vie passée, devient chaque jour plus pure et plus joyeuse, au souvenir de nos bonnes actions. Car c'est en ces trois choses que consiste le renouvellement intérieur, la droiture de l'intention, la pureté de l'affection, et le souvenir des bonnes œuvres, dont la conscience remplit la mémoire de vives lumières.

50. Or, comme ces choses sont vraiment des dons de Dieu, puisqu'elles sont opérées en nous par l'Esprit divin, elles sont aussi nos mérites, grâce au consentement de notre volonté. *Ce n'est point vous qui parlez*, dit Notre-Seigneur à ses apôtres, *c'est l'Esprit de votre Père qui parle par votre bouche* [3]; et saint Paul : *Voulez-vous une preuve que Jésus-Christ parle en moi* [4]? Si donc Jésus-Christ, ou le Saint Esprit parle, en la personne de saint Paul, pensez-vous que ce ne sont pas eux qui agissent aussi en lui? *Je ne parle point des choses que Dieu a faites par moi* [5]. Mais quoi! si les paroles et les œuvres de saint Paul ne sont pas de lui, mais de Dieu qui parle en lui, où sont donc les mérites de saint Paul? Sur quoi sera fondé ce qu'il dit avec tant de confiance? *J'ai combattu un bon combat; j'ai*

[1] Rom., x, 3. — [2] Jérém., xvii, 14. — [3] Psaume cxiii, 9. — [4] Psaume cxv, 12, 13. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* — [7] Rom., x, 13.

[1] Ephés., iv, 13. — [2] Colos., iii, 4. — [3] Matth., x, 20. — [4] II Cor., xiii, 3. — [5] Rom., xv, 18

achevé ma course ; j'ai gardé la fidélité ; j'attends la couronne de justice qui m'est réservée, et que le Seigneur, juge équitable, me doit rendre en ce jour [1]. Croyez-vous qu'il attende cette couronne des bonnes œuvres opérées par lui? Nullement. Car nous voyons d'innombrables bonnes œuvres faites par les mauvais anges, et par des hommes criminels, qui pourtant ne leur serviront point de mérites. Ce qui motive son espérance, n'est-ce pas plutôt que ces œuvres sont opérées avec lui, c'est-à-dire, avec sa bonne volonté? *Car*, dit-il, *si je prêche l'Evangile à regret, je m'acquitte seulement de la commission qui m'a été donnée ; mais si je le prêche de bon cœur, il m'en revient une grande gloire* [2].

51. Enfin, si cette volonté même, de laquelle dépend tout le mérite, ne vient pas de saint Paul, comment appelle-t-il cette couronne qu'il prétend lui être réservée, une couronne de justice? Dirons-nous qu'on a droit de demander, comme une chose justement due, tout ce que l'on nous a promis, sans y être obligé et gratuitement? *Je sais*, dit-il, *en qui je me suis confié, et je suis assuré qu'il me garde a mon dépôt* [3]. Il appelle la promesse de Dieu son dépôt, et il demande hardiment l'exécution de la promesse divine, en vertu de la confiance qu'il a mise en elle. Il sait bien que cette promesse n'a été faite que par la miséricorde, et il ne doute pas néanmoins qu'elle ne doive s'exécuter en vertu d'une obligation de justice. Ainsi la couronne que saint Paul attend est bien une couronne de justice, mais d'une justice qui vient de Dieu et non de saint Paul. Il est juste en effet que Dieu paie ce qu'il doit, et il doit ce qu'il a promis; or cette promesse de Dieu est la justice sur laquelle l'Apôtre s'appuie. S'il voulait établir sa justice propre, sans connaître celle de Dieu, il ne serait pas soumis à la justice de Dieu, dont Dieu même l'a voulu rendre participant, afin de lui donner le moyen d'en mériter la couronne. Dieu l'a admis à partager sa justice, et l'a rendu digne d'en mériter la couronne, quand il a daigné le prendre pour coadjuteur dans les œuvres auxquelles il avait promis la couronne. Et il l'a fait son coadjuteur, en lui donnant la volonté, c'est-à-dire, lorsqu'il l'a rendu soumis et conforme à sa divine volonté. Ainsi la volonté lui est donnée comme secours, et ce secours lui est imputé à mérite. Si donc la volonté vient de Dieu, il faut aussi que le mérite en vienne : et il est incontestable que le vouloir et le faire sont de véritables effets de la pure bonté de Dieu. Dieu est donc l'auteur du mérite, puisqu'il applique la volonté à la bonne œuvre, et qu'il découvre le bien à la volonté. Si nous voulons donner des noms plus significatifs aux actions que nous appelons mérites, on peut dire que ce sont des semences de notre espérance, des motifs de charité, des marques d'une secrète prédestination, des présages de notre félicité future, le chemin du royaume céleste, mais non pas la cause qui nous y fait régner. Et en un mot, pour finir avec saint Paul, ce ne sont pas ceux qu'il a trouvés justes, mais ceux qu'il a justifiés, que Dieu glorifie dans l'éternité [1].

[1] I Tim., VI. 7, 8. — [2] I Cor., IX, 17. — [3] II Tim., I, 12.

[1] Rom., VIII, 30.

FIN DU TRAITÉ DU LIBRE ARBITRE.

LETTRE OU TRAITÉ

SUR LE BAPTÊME

ADRESSÉ

A HUGUES DE SAINT-VICTOR

PRÉFACE*

Si vous trouvez que j'ai trop tardé à vous répondre, sachez que je n'ai reçu votre lettre que fort tard ; au lieu de m'apporter en diligence ce que vous m'aviez envoyé, on l'a retenu longtemps à Poutigny. Mais, dès que je l'ai eu, j'ai travaillé aussitôt à ma réponse. Peut-être est-elle plus courte que vous ne l'auriez souhaité ; je lui ai donné l'étendue que mes occupations m'ont permise. Je me suis étudié néanmoins à vous dire clairement mon sentiment sur toutes les questions que vous me faites. Je laisse à vos lumières et à votre loisir le soin d'établir plus amplement mes idées sur ce sujet, si vous le jugez à propos.

Je suis persuadé que vous avez en mains de puissantes raisons et de légitimes autorités, qui vous faciliteront cette tâche. Que celui donc, aux propositions duquel vous m'obligez de répondre, sans me déclarer son nom, sache que je dis simplement mon sentiment sur les articles proposés, sans intention de le combattre, bien que ma pensée ne soit pas toujours conforme à la sienne. En effet, si j'ai raison, ce n'est pas moi c'est la vérité qui est contre lui. Et s'il ne rougit point de se rendre à la vérité, nous sommes d'accord avec lui, la vérité et moi ; s'il refuse de le faire, saint Paul nous avertit *que le serviteur de Dieu ne doit point contester, mais plutôt pratiquer la patience envers tout le monde*[1]. C'est pourquoi je ne prétends point entrer dans des contestations de paroles, et, suivant le sentiment de l'Apôtre, je veux éviter la nouveauté des termes. Je me borne à rapporter les opinions et les paroles des Pères, et non les miennes ; car je ne suis pas plus éclairé qu'eux ; je laisse celui qui le veut, abonder dans son sens, pourvu qu'il nous laisse, à son tour, la liberté de nous attacher au sens de l'Écriture, de la manière exprimée par l'Apôtre : *Ce n'est pas que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais toute notre science vient de Dieu*[2].

* Ce Traité faisait autrefois partie des lettres de saint Bernard, d'où il a été tiré par Horstius, pour être rangé ici. Il est adressé, comme le titre l'indique, au célèbre Hugues de Saint-Victor, en réponse à des questions qu'il avait posées au saint Docteur, non pas comme sa propre doctrine, mais comme celle d'un certain amateur de nouveauté Ce personnage, dont le nom est passé sous silence soutenait que le Baptême était devenu rigoureusement obligatoire, dès que Notre-Seigneur Jésus-Christ eut dit à Nicodème : *Quiconque ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit n'entrera pas dans le royaume des cieux.* Personne, d'après lui, ne pouvait être sauvé, sans avoir reçu réellement ce sacrement, ou avoir à sa place souffert le martyre. Cette opinion qui rendait les hommes coupables quoiqu'ils fussent dans une ignorance invincible de la loi, parut si dure à Hugues de Saint-Victor, qu'il écrivit au saint abbé de Clairvaux pour avoir son sentiment. Saint Bernard établit dans sa réponse que l'obligation de recevoir le Baptême n'a commencé qu'après que la loi évangélique, dont le Baptême fait partie, eût été suffisamment promulguée. — C'est là le sujet principal de ce petit Traité. (Voir du reste tome I, pag. 95).

[1] II Tim., II, 24. — [2] II Cor., III, 5.

LETTRE

OU

TRAITÉ SUR LE BAPTÊME

ET LES QUESTIONS PROPOSÉES PAR HUGUES DE SAINT-VICTOR.

CHAPITRE I.

LE BAPTÊME N'A POINT ÉTÉ D'OBLIGATION DÈS LE TEMPS QUE NOTRE-SEIGNEUR DIT A NICODÈME : QUICONQUE NE RENAÎT POINT, ETC.

1. Vous m'écrivez donc qu'un certain docteur, que je ne connais point, car vous ne me le nommez pas, prétend que, du moment que Notre-Seigneur dit à Nicodème : *Celui qui ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, n'entrera point dans le royaume des cieux* [1], personne, depuis ce temps-là, n'a pu être absolument sauvé sans avoir actuellement reçu le sacrement visible du Baptême, ou le martyre à sa place ; qu'il soutient que si quelqu'un, avec la vraie foi et la contrition de cœur, l'eût demandé, mais que prévenu de la mort, il n'eût pu obtenir ce qu'il souhaitait, il est damné. Sur quoi je dirai tout d'abord, qu'en ce qui regarde la détermination du temps, il me semble trop sévère et trop rigoureux de vouloir qu'une parole encore cachée entraîne des conséquences publiques si fâcheuses, qu'un juge frappe avant d'avoir menacé ; il est dur que cette parole du Sauveur dite dans les ténèbres et à l'oreille, n'ait pas assez de force pour sauver, parce qu'elle n'est pas encore connue, et qu'elle en ait assez pour remplir le monde de personnes condamnées. Quoi ! la parole du salut, le précepte de la vie, n'a point été capable de rendre la vie avant de donner la mort, même aux innocents qui ne connaissaient pas la volonté de leur Maître ? Fallait-il, pour parler avec un païen, que Dieu fît mourir une nation juste, et plongée dans l'ignorance [1] ? Qui pourrait partager ce sentiment ? Non, il ne convient pas à l'Auteur de la vie, dès qu'il converse avec les hommes, de se servir de la mort, qu'il est venu lui-même exterminer, au grand préjudice d'un siècle qui n'avait point encore entendu parler de cette loi divine toute nouvelle. C'est un sentiment criminel, de croire que l'Auteur de tous biens ait débuté sur la terre d'une façon si funeste. Certes, je me garderai bien d'attribuer à Jésus-Christ ce que l'on a bien plus sujet de craindre de l'antechrist, qui ne manquera pas de préparer les flèches de son carquois, pour en percer dans l'obscurité les cœurs droits.

2. Au reste, combien de personnes meurent dans le monde sans avoir été baptisées, qui n'ont jamais rien su de cet entretien que Notre-Seigneur a eu, la nuit et en secret, avec Nicodème ? Quoi ! la loi n'est pas encore publiée, et elle oblige déjà ceux qui ne l'observent pas ? *Comment*, dit l'Apôtre, *croiront-ils en Celui dont ils n'ont point entendu parler ? Et comment entendront-ils si on ne leur prêche ? Et comment leur prêchera-t-on, si on ne leur envoie point de prédicateurs* [2] ? Cependant, la prédication n'est point encore ordonnée, elle n'est point encore pu-

[1] Jean, III, 5.

[1] Gen., XX, 4. — [2] Rom., X, 14, 15.

bliée, elle n'est point encore entendue, et, suivant le mot du serviteur paresseux et méchant, le maître est si rigoureux qu'il veut déjà moissonner ce qu'il n'a pas semé, et recueillir ce qu'il n'a pas répandu ? A Dieu ne plaise. Mais plutôt écoutez la vérité sur ce mystère. Celui qui est le seul Maître au ciel et sur la terre, dans un entretien familier et secret, avec Nicodème qui n'était maître qu'en Israël, lui parlait de ce qu'il devait transmettre aux autres ; il lui enseignait ce qu'il devait enseigner, et non pas ce qu'il devait exiger des absents, ni sur quoi il pourrait condamner ceux qui n'en avaient rien entendu. En effet, ce serait une extrême injustice d'exiger l'obéissance en une chose dont on n'aurait jamais ouï parler. Car il n'en est pas de ce point comme de ceux que la loi naturelle ne permet pas d'ignorer, encore qu'ils n'aient pas été publiés, de ce précepte par exemple: *Ne fais point à autrui ce que tu ne veux pas qu'on te fasse* [1]. Le premier point est plutôt un commandement arbitraire qu'un précepte naturel. Car quelle raison naturelle nous enseigne qu'aucun homme ne peut être sauvé éternellement, à moins que son corps n'ait été lavé extérieurement dans l'élément visible de l'eau? Il faut recevoir, avec humilité, ce divin mystère du Très-Haut : on ne doit pas le discuter ; il le faut révérer et non le juger; il nous est communiqué par la foi, et non par la nature ; il est établi par la tradition, et non pas inventé par la raison. Or il est nécessaire que l'ouïe précède la foi, comme dit l'Apôtre : *La foi vient par l'ouïe.* Je vous demande donc de quelle manière une chose qu'on ne peut savoir, sans en entendre parler, peut obliger, avant même qu'on en ait la moindre connaissance? Voyez, s'il vous plaît, comme l'Apôtre marche ici avec précaution, et ne convaincre les incrédules que sur la connaissance qu'ils ont eue par le seul moyen de l'ouïe. *Quoi !* dit-il, *n'en ont-ils pas entendu parler* [2]? comme s'il disait : Ils seraient excusables s'ils n'en avaient jamais ouï parler ; car il n'y a point de transgression où il n'y a point eu de loi. Mais maintenant que la parole des prédicateurs s'est fait entendre par toute la terre, et jusqu'aux extrémités du monde, ils ne peuvent se défendre de l'avoir entendue, et le mépris qu'ils ont pour elle est criminel.

3. Il y a beaucoup de choses qu'on est obligé de savoir et pourtant qu'on ignore, ou par le peu de soin qu'on apporte à les savoir, ou par la négligence qu'on met à les apprendre, ou par la honte qui empêche de s'en enquérir ; cette ignorance n'est point excusable. Mais le point dont il s'agit ici est-il d'une nature telle qu'en cherchant on puisse trouver des hommes qui nous l'apprennent? Un homme ne connaît la pensée d'un autre que si celui-ci la lui découvre. Il pourrra moins encore connaître les desseins de Dieu, si le Fils de Dieu ne les lui révèle. Écoutez-le lui-même : *Si je n'étais point venu*, dit-il, *et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point de péché.* Il ne dit pas simplement: *Si je n'eusse point parlé*, mais, *si je ne leur eusse point parlé*, pour montrer qu'avant que le commandement fût venu à leur connaissance, leur mépris n'était point réputé inexcusable. Car, s'il avait simplement parlé, sans s'adresser à eux, l'ignorance excuserait le défaut d'obéissance ; *mais à présent*, dit-il, *que je leur ai parlé, ils n'ont point d'excuse dans leur péché* [1]. D'où vient aussi qu'il disait : *J'ai parlé publiquement au monde, et je n'ai rien dit en secret* [2]. Ce n'est pas qu'il n'ait instruit ses disciples de plusieurs choses, en secret et en particulier, mais il n'en tenait encore aucun compte, estimant que toutes les choses qu'il leur disait en secret, ne méritaient ni peine ni récompense, tant qu'elles ne seraient pas rendues publiques et mises au jour. Enfin il leur disait : *Ce que je vous dis dans les ténèbres, publiez-le au grand jour* [3], afin d'imputer, par ce moyen, ou le mérite ou le mépris de l'obéissance à ceux qui les avaient entendues, lorsqu'elles avaient été publiées à tout le monde. Il dit encore : *Celui qui vous écoute, m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise*; comme s'il disait : Le jugement que j'exercerai à l'égard des âmes obéissantes, et des âmes négligentes de leur salut, ne dépendra point de la communication secrète de ma loi, mais de la publication que vous en avez faite dans le monde entier.

4. On dira peut-être que ceux qui n'ont point ouï parler de la loi ne seront pas jugés pour le mépris qu'ils en ont fait, mais qu'ils seront damnés à cause du péché originel, dont il n'ont pu être purifiés que par les eaux du saint Baptême. Mais qui ne sait que, dans les premiers temps, il y avait, outre le baptême, plusieurs autres remèdes contre le péché originel? Le sacrement de la circoncision ne fut-il pas donné de Dieu dans ce but à Abraham et à sa postérité [4]? Et nous croyons encore que tous

[1] Tob., IV, 16. — [2] Rom., X, 17, 18.

[1] Jean, XV, 22. — [2] *Ibid.*, XVIII, 20. — [3] Matth., X, 27. — [4] Gen., XVII, 10.

les fidèles, qui se sont trouvés parmi les Gentils, ont expié ce péché d'origine, les adultes par la foi et les sacrifices, et les enfants par la foi de leurs parents, qui leur a bénéficié. Ce qui a duré jusqu'au temps du baptême, qui, substitué aux anciennes cérémonies, les a rendues inutiles et en a aboli l'usage. La question est donc de savoir en quel temps a commencé l'obligation du Baptême? Dès que notre Seigneur eut dit : *Celui qui ne sera point régénéré, etc.* Tenez pour certain, que cela fut dit à Nicodème, ami de Jésus-Christ, mais qui ne paraissait pas tel par la crainte qu'il avait des Juifs, et qui avait recherché cette secrète conférence pendant la nuit. Or, je vous prie, combien mourut-il de milliers de circoncis, sans parler des Gentils, depuis ce temps jusqu'à ce que l'on produisit à la lumière ce qui n'avait été dit que dans les ténèbres, touchant l'obligation du Baptême? Quoi! dirons-nous que tous ces gens-là sont damnés, parce qu'ils n'ont point été baptisés? Mais ne fait-on pas injure à cet ancien commandement donné par Dieu, aussi bien que le nouveau, en croyant que celui-ci n'étant encore survenu que comme à la dérobée, sans être en état de donner aucun secours, l'autre ait été anéanti si subitement, et rendu incapable de servir plus longtemps? Combien pensez-vous qu'il se soit passé de temps jusqu'à ce que l'on ait prêché et publié hautement : *Si vous acceptez la circoncision, le Christ ne vous profitera de rien* [1]? Et que deviendra cette autre parole : *Depuis les jours de Jean-Baptiste, le royaume des cieux souffrait violence* [2]? et ce fut alors que survint cette forclusion du royaume des cieux, si violente que jamais il n'y en eut et il n'y en aura de semblable? En effet, le décret de ce nouveau mystère ayant été arrêté, et demeurant encore secret, comment ceux qui mouraient pendant ce temps-là pouvaient-ils entrer dans le royaume des cieux, si l'ancien n'a plus de vertu, aboli qu'il est par le nouveau, et si néanmoins le nouveau est impuissant, parce qu'il est encore inconnu. O malheureux temps! ils sont seuls, de tous les siècles passés, destitués de tous les remèdes du salut, puisque la circoncision en vigueur jusqu'alors était impuissante par l'intrusion secrète du Baptême; le Baptême, à son tour, était sans vertu, parce qu'il était encore tenu dans le secret! Peut-être Dieu dormait-il en ce temps-là, et n'y avait-il personne pour racheter et pour sauver ceux qui se perdaient.

[1] Galat., v, 2. — [2] Matth., xi, 12.

CHAPITRE II.

LE BAPTÊME N'EST DEVENU OBLIGATOIRE QU'APRÈS AVOIR ÉTÉ SUFFISAMMENT PUBLIÉ. DANS L'EXTRÊME NÉCESSITÉ, LE BAPTÊME REÇU PAR LA FOI ET LE DÉSIR ÉTAIT SUFFISANT AUSSI BIEN QUE LE MARTYRE.

6. Ce que nous venons de dire montre assez, ce me semble, que la damnation de ceux qui n'ont point été baptisés, ni la perte de ceux qui ont été circoncis, ni l'anéantissement des sacrifices dont l'ancienne loi pouvait user contre le péché originel, n'ont point généralement commencé, quand Notre-Seigneur dit en particulier à Nicodème : *Celui qui ne renaîtra point de l'eau et du Saint-Esprit n'entrera point dans le royaume des cieux* [1]. Cette obligation n'a point non plus commencé lorsque fut donné aux apôtres cet ordre public : *Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit* [2]. Mais alors l'observation des cérémonies anciennes a commencé à perdre son utilité; et celui qui n'a point été baptisé est devenu coupable devant le nouveau précepte, dès le temps seulement où ce précepte du Baptême a pu parvenir à sa connaissance, sans qu'il lui fût possible de s'excuser. Certainement, en ce qui regarde les petits enfants et ceux qui n'ont point encore l'usage de la raison (puisque la communication seule du péché originel leur est nuisible, et non la transgression du nouveau commandement), on doit croire que les anciens sacrements leur ont profité jusqu'au temps d'une défense publique et certaine. N'est-ce pas plus tard encore? Dieu le sait; et ce n'est pas à moi à le déterminer. Quant aux personnes plus âgées, celle qui a refusé de recevoir le Baptême après sa publication dans tout le monde, ajoute d'elle-même un nouveau crime d'orgueil à la tache générale et originelle, et elle emporte avec elle deux causes de juste condamnation, si elle vient à mourir en cet état. Si, rentrant en elle-même, avant la mort, elle souhaite et demande le Baptême, et que le temps l'empêche de le recevoir actuellement, Dieu me fasse miséricorde! mais si cette personne a eu une foi droite, une pieuse espérance, et une charité sincère, je ne saurais désespérer tout à fait de son salut, par le seul fait que l'eau lui a manqué; et je ne puis croire que la foi lui ait été inutile, que son espérance ait été confondue et sa charité anéantie; si (comme j'ai déja dit) elle n'a point méprisé de recevoir

[1] Jean, iii, 5. — [2] Matth., xxviii, 19.

l'eau du salut, mais en a été seulement empêchée par l'impossibilité. C'est à celui qui est d'un autre sentiment, de voir sur quel fondement il l'appuie; car j'avoue ne pouvoir me rendre qu'à une raison plus convaincante, ou à quelque puissante autorité.

7. Mais je serais bien surpris si cet inventeur nouveau de nouvelles opinions, et ce défenseur moderne de ses inventions, avait pu trouver à l'appui quelque raison inconnue à saint Ambroise et à saint Augustin, ou quelque autorité plus considérable que celle de ces Docteurs. Car, s'il ne le sait pas, ces deux Pères n'ont, sur ce sujet, d'autre sentiment que le mien. Qu'il lise donc, s'il ne l'a point encore lu, le livre de saint Ambroise sur la mort de Valentinien [1], qu'il le relise, s'il l'a déjà lu, et qu'après l'avoir relu attentivement, il soit sincère; il trouvera que ce Père espère bien du salut, sur la seule foi d'un homme mort sans être baptisé, donnant à la bonne volonté ce qui aurait manqué à la possibilité. Qu'il lise aussi le quatrième livre de saint Augustin du Baptême unique, et il sera obligé de reconnaître, ou qu'il s'est laissé tromper imprudemment, ou qu'il s'est impudemment opiniâtré. « Que les tourments, dit saint Augustin, « puissent quelquefois suppléer au Baptême, « le bienheureux Cyprien en tire un argument « très-considérable de l'exemple du bon larron, « qui n'ayant point été baptisé, entendit pour- « tant de la bouche de Notre-Seigneur : *Au- « jourd'hui tu seras avec moi en Paradis* [2] ». Il ajoute : « Cette réflexion me fait croire que « non-seulement les tourments soufferts pour « la gloire de Jésus-Christ peuvent suppléer au « Baptême, mais aussi que la foi et la conver- « sion du cœur ont le même effet, s'il arrive, « par le malheur du temps, qu'on ne puisse « recevoir actuellement le sacrement du Bap- « tême. Et encore plus bas : « Il a été prouvé, « par l'exemple du bon larron, combien dans « la réception visible du Baptême vaut ce que « dit l'Apôtre: *On croit dans le cœur pour être jus- « tifié, mais il faut la confession de bouche pour le « salut* [3]. Or, les choses s'accomplissent invi- « siblement, lorsque ce n'est point le mé- « pris de la religion, mais la nécessité du « temps qui empêche la réception du sacre- « ment de Baptême [4] ». Je sais bien que ce Père s'est rétracté sur l'exemple du bon larron, et qu'il avoue que cet exemple n'est pas tout à fait propre à établir ce sentiment, parce qu'il est incertain s'il n'avait point été baptisé [1]. Néanmoins, il soutient son opinion sur le Baptême, et la confirme en plusieurs manières; et, si je ne me trompe, vous ne trouverez point qu'il l'ait jamais rétractée. De plus, saint Augustin, en un autre endroit, ayant avancé que l'Écriture faisait mention d'hommes qui avaient été sanctifiés, non pas visiblement, mais invisiblement, tire cette conséquence : « Des choses qui précèdent, il est « aisé de reconnaître qu'il y a eu une sanctifi- « cation invisible, dont quelques-uns ont joui, « et qui leur a été profitable sans les sacre- « ments visibles, lesquels ont été changés selon « la diversité des temps, ceux du passé ayant « été différents de ceux d'à présent ». Et peu après : « Ce n'est pas, qu'on doive mé- « priser le sacrement visible; celui qui en « ferait mépris, ne pourrait être invisiblement « sanctifié [2] ». Par où il fait voir assez clairement, que celui qui a la foi et qui est converti à Dieu est justement privé du fruit du Baptême, non pour n'avoir pu, mais pour n'avoir pas eu le soin de se faire baptiser.

8. Pour moi, je vous avoue que je me sépare difficilement de ces deux grandes colonnes de l'Église, saint Ambroise et saint Augustin. Je consens, dis-je, à suivre l'erreur ou la vérité avec à eux, à croire qu'un homme peut être sauvé par la seule foi, avec le désir de recevoir le sacrement, si une mort anticipée, ou quelque autre force invincible a prévenu l'accomplissement de son pieux désir. N'est-ce point peut-être pour cette raison que le Sauveur ayant dit : *Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé*, n'a pas ajouté : Celui qui ne sera point baptisé; mais a dit seulement une seconde fois : *Celui qui n'aura point la foi, sera condamné* [3]; ayant égard à la foi, qui souvent suffit au salut, et sans laquelle rien ne suffit. C'est pourquoi, encore que l'on convienne que le martyre peut suppléer la vertu du Baptême, ce n'est pas tant à la peine des tourments qu'au mérite de la foi que ce résultat est dû, puisque sans la foi, le martyre n'est qu'un supplice. Quoi donc! cette foi qui donne au martyre une telle force, qu'il est censé avoir la vertu du Baptême, sera-t-elle si faible par elle-même, qu'elle ne puisse obtenir seule, ce qu'elle a le pouvoir de donner à un autre? Il est certain que l'effusion du sang pour Jésus-Christ, est la preuve d'une foi extraordinaire, sinon devant Dieu, au moins devant les hommes. Mais si

[1] Vers la fin. — [2] Luc, XXIII, 43. — [3] Rom., X, 10. — [4] *Du Baptême* contre les Donatistes, liv. IV, ch. XXII, n. 29.

[1] *Retractations*, liv. II, ch. XVIII, et LV. — [2] Quest. sur le Lévitique, quest. 84. — [3] Marc, XVI, 16.

Dieu, qui n'a nul besoin d'expérience pour connaître ce qu'il veut, voit au cœur d'une personne qui meurt en paix, une foi aussi grande que la précédente, et qui sans avoir été éprouvée par le martyre, était disposée à le souffrir? Et si un homme se souvenait qu'il n'a point encore reçu le sacrement du salut, qu'il en conçût un grand regret, et le désirât de tout son cœur, sans pouvoir le recevoir, surpris d'une mort inopinée? Dieu damnera-t-il celui qui est du nombre des fidèles? damnera-t-il un homme prêt à donner sa vie pour l'amour de lui? *Personne,* dit saint Paul, *ne peut dire, Seigneur Jésus, que par le Saint-Esprit*[1]. Et nous oserons dire que celui qui, à l'article de la mort, n'invoque pas seulement Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais souhaite ardemment recevoir le sacrement qu'il a institué, nous assurerons, dis-je, ou qu'il ne parle point par le Saint-Esprit (ce qui est taxer l'Apôtre de fausseté), ou qu'il est damné avec le mouvement du Saint-Esprit? Quoi! il a le Sauveur en son cœur par la foi, en sa bouche par la confession, et il sera damné dans la compagnie du Sauveur? Si le martyre ne tient que de la foi la prérogative de suppléer uniquement au Baptême, pourquoi cette même foi n'a-t-elle pas, sans le martyre, autant de pouvoir auprès de Dieu, qui n'a pas besoin de l'épreuve du martyre pour la connaître parfaitement? Je veux dire qu'elle a autant de pouvoir quant au salut, mais non pas quant à la perfection du mérite; et c'est en quoi le martyre la surpasse. Nous lisons que *celui qui a de la haine contre son frère est homicide*[2]; et que *quiconque regarde une femme, avec un désir coupable, a déjà commis l'adultère dans son cœur*[3]. Peut-on dire plus clairement que la volonté est réputée pour le fait, quand la nécessité seule empêche l'effet? A moins de croire que Dieu, qui est la charité même, impute plutôt le mal que le bien à la volonté; et qu'étant plein de bonté et de miséricorde, il soit plus porté à tirer vengeance du vice, qu'à récompenser la vertu. Selon l'opinion commune, celui qui se souvient à l'article de la mort d'une dette qu'il a contractée envers une personne et se trouve dans l'impuissance d'y satisfaire, en obtient remise par la seule pénitence et la contrition du cœur, sans être pour cela damné. De même la foi seule et la conversion du cœur à Dieu, sans effusion de sang, et sans aspersion de l'eau, sauve celui qui veut, mais qui ne peut recevoir le Baptême, parce que la mort l'a surpris. Et comme il n'y a point de pénitence qui remette le péché à celui qui ne restitue point ce qu'il a pris, s'il le peut faire; ainsi la foi ne peut servir à celui qui ne reçoit point le Baptême, lorsqu'il est en sa puissance de le recevoir. Il est bien vrai que celui qui le néglige est convaincu de n'avoir point une foi parfaite, puisque la foi parfaite et véritable embrasse tous les préceptes, et que celui-ci est un des principaux. Celui donc qui refuse d'obéir est avec juste raison estimé, non pas fidèle, mais rebelle et contempteur. Comment serait-il fidèle s'il méprise le sacrement du Fils de Dieu?

[1] I Cor., XII, 13.— [2] I Jean, 3.— [3] Matth., V, 28.

9. Pour les enfants, leur âge les rend incapables de cette foi, je veux dire de cette conversion du cœur à Dieu; donc ils ne peuvent être sauvés s'ils meurent sans l'actuelle réception du sacrement: ce n'est pas pourtant que lorsqu'ils sont baptisés, ils soient entièrement destitués de cette foi, sans laquelle ils ne pourraient jamais être agréables à Dieu: mais ils sont sauvés par la foi d'autrui et non par la leur propre. Il est juste, en effet, il est conforme à la divine Bonté, que la grâce rende la foi d'autrui profitable à ceux que l'impuissance de l'âge empêche d'avoir une foi propre. La justice du Tout-Puissant ne croit pas qu'on doive exiger une foi propre de ceux qu'il sait n'avoir point de péché particulier. Néanmoins, ils ont besoin de la foi d'autrui, puisqu'ils ne naissent point sans le crime d'autrui; de sorte que les enfants mêmes ne sont point exclus de ce qui a été dit généralement de tous: *Il a purifié leurs cœurs par la foi*[1]. Il ne faut pas douter que le péché contracté par une voie étrangère ne puisse ou ne doive être effacé par la foi d'autrui. Ce sont-là véritablement les jugements de la justice divine, dont le saint roi David se réjouissait en disant: *Seigneur, je me suis souvenu de vos jugements éternels, et j'en ai reçu de la consolation*[2]. Mais c'est assez sur ce sujet.

CHAPITRE III.

LES JUSTES DE L'ANCIEN TESTAMENT N'ONT PAS EU, DES MYSTÈRES FUTURS DE LA FOI, UNE CONNAISSANCE SI CLAIRE, QUE CELLE QUE NOUS AVONS DES MYSTÈRES PASSÉS.

10. Votre docteur soutient encore, dites-vous, que tous les justes de l'ancien Testament qui ont précédé la venue de Jésus-Christ, ont eu des mystères futurs une connaissance aussi certaine, que celle que nous, venus après eux,

[1] Act., XV, 9. — [2] Ps. CXVIII, 52.

nous avons des mystères anciens. Le moindre juste de ce temps-là savait parfaitement tout ce que l'histoire évangélique nous découvre présentement, par exemple, l'incarnation du Verbe, l'enfantement de la Vierge, la doctrine du Sauveur, ses miracles, sa croix, sa mort, sa sépulture, sa descente aux enfers, sa résurrection, et son ascension aux cieux. Tous ces mystères ont été connus de tous les justes de ce temps-là, aussi clairement et aussi distinctement qu'ils nous sont à présent manifestes, après leur accomplissement; ceux qui n'ont point eu cette connaissance universelle, claire et évidente, n'ont point été justes, et ne sont point sauvés. Cependant rien n'est plus faux.

11. Mais la lettre que vous m'avez écrite renferme tant de considérations pour la réfutation de cette erreur, qu'on ne peut rien dire de plus, et que je ne trouve presque rien à y ajouter. Néanmoins, quant au docteur qui avance ces choses, je vous dirai en peu de mots ce que j'en pense, sans dessein de l'offenser. Il me semble plus curieux de nouveauté qu'amateur de la vérité; il souffre de se trouver du même sentiment que les autres, et de dire quelque chose qu'il n'ait pas dite seul ou le premier. C'est pourquoi, dans ce qu'il pense ou avance, il ne sait point garder de mesure, ou il use de dissimulation. Car l'opinion qu'il émet et d'après laquelle les anciens qui espéraient dans l'avenir, auraient eu une connaissance égale à ceux qui lisent aujourd'hui dans l'Écriture l'histoire du passé, fait Dieu ou trop avare ou trop prodigue, et sans aucune discrétion. Car, ou il réduit les élus de ce temps-là à un trop petit nombre d'hommes spirituels cités par l'Écriture, que leur sainteté a rendus illustres et recommandables et à qui un don particulier du Saint-Esprit a donné une connaissance certaine de tous les mystères particuliers qui devaient s'accomplir en leur temps; et de cette manière il raccourcit le bras de Dieu, en croyant que personne n'a pu être sauvé alors, que ce petit nombre de parfaits; ou s'il avoue, qu'en ces premiers temps, une grande quantité de personnes ont été sauvées avec ces illustres parfaits, il soutient que Dieu a usé envers cet ancien peuple d'une libéralité trop grande, et jusqu'à présent inouïe, puisqu'il assure que cette multitude innombrable de personnes aurait connu très-clairement tout ce que nous avons rapporté ci-dessus du mystère de notre rédemption. Comme rien de tout cela n'a été ni écrit avec clarté, ni prêché publiquement, il faut donc dire que toutes ces choses ont été révélées à toutes les âmes par le Saint-Esprit; et ainsi, tous ceux qui ont été justes et sauvés avant la venue de Notre-Seigneur, ont été tous spirituels, tous parfaits, tous prophètes : partant, ou le salut a été très-rare dans l'ancien Testament, ou la perfection y a été commune. Or, soutenir l'une ou l'autre opinion c'est excéder les bornes de la discrétion.

12. Mais si l'on trouve plus acceptable, ou même plus digne de Dieu, d'avoir voulu remplir et enrichir ces premiers siècles d'une multitude de parfaits, au lieu de se contenter d'un si petit nombre de sauvés; si le grand nombre est arrivé au salut, sans néanmoins que ceux qui étaient tous remplis de l'esprit prophétique aient eu pour cela une parfaite connaissance des mystères qui leur étaient révélés; si cette opinion, dis-je, est acceptée, nous devrons, il est vrai, bénir Dieu dans ses bienfaits, mais nous ne voyons pas ce qu'il aura réservé au temps de la grâce. A moins d'appeler plus à propos temps de grâce celui où le peuple de Dieu recevait, en si grande abondance, les richesses de l'esprit, et voyait accompli par un bonheur merveilleux ce que Moïse désirait ardemment, lorsqu'il s'écriait : *Plût au ciel que tous pussent prophétiser* [1]! Mais, s'il en est ainsi, qu'est-ce que l'Évangile nous a apporté de semblable? Saint Paul se glorifie en vain des prémices de l'Esprit qu'il croit avoir reçues avec les autres apôtres, puisqu'il n'a rien expérimenté de pareil dans son temps; car il disait : *Pensez-vous que tous soient prophètes* [2]? Il se glorifie, dis-je, en vain en son évangile, qu'il n'a ni reçu ni appris d'un homme, mais que par un privilége particulier il tient de la révélation de Jésus-Christ [3], puisqu'il avait déjà été révélé autrefois aux peuples de l'ancien Testament, par le Saint-Esprit. Et l'apôtre saint Pierre n'a pas eu plus de sujet d'appliquer à son temps ces paroles du prophète Joël : *Je répandrai de mon Esprit sur vos fils et sur vos filles, et ils prophétiseront* [4], s'il est vrai que cette effusion de l'Esprit avait déjà été plus abondante dans les siècles passés. Le prophète, ou plutôt Dieu par son prophète, si toutefois dans ces paroles il a eu en vue le temps des apôtres, n'aurait pas dû dire absolument, *je répandrai*, mais plutôt, je retirerai *de mon Esprit*. Car, si tous les justes de l'ancien Testament sont, en connaissance, égaux

[1] Nombr., XI, 29. — [2] 1 Cor., XII, 29. — [3] Galat, I. — [4] Act. II, 17, et Joël., II, 28.

aux enfants du nouveau, ne serons-nous pas obligés de les reconnaître supérieurs en grâce? Ils ne sont pas éclairés par la lecture ou par la prédication comme nous : c'est l'onction intérieure qui leur aura donné une connaissance parfaite de toutes choses.

13. Mais je le veux; souffrons volontiers, aussi bien que les apôtres, l'injure qu'on nous fait, en leur comparant et à nous aussi, les moins considérables d'entre les justes de l'ancien Testament, sous le rapport de la connaissance de nos mystères, et en nous les préférant sous celui de la grâce. Il est pourtant un point que nous ne pouvons et ne devons nullement supporter; c'est de croire que le Seigneur de la gloire ait pu jamais être trompé, ou qu'il ait voulu tromper. Or, c'est lui qui a protesté, qu'entre tous les enfants des femmes, il n'en était point de plus grand que Jean-Baptiste [1]. N'allons-nous pas être obligés de confesser que ce témoignage de la Vérité est absolument faux, si nous attribuons aux anciens plus que nous ne pouvons donner à saint Jean? On ne fait point injure à saint Jean, en croyant ou en disant qu'il a ignoré quelque chose : lui-même le confesse; mais si, contre l'éloge de la Vérité, nous accordons à un autre ce que nous refusons au héraut de la Vérité, ce n'est plus seulement une injure, c'est un blasphème; et c'est absolument contredire non pas Jean-Baptise, mais la Vérité même. Quoi donc! l'ami de l'Époux est dans le doute, et il demande : *Êtes-vous celui qui doit venir, ou bien est-ce un autre que nous attendons* [2]? Et nous, par notre mensonge, nous confirmerons des milliers de personnes dans la certitude de toutes choses!

14. Il nous est aisé de remarquer, que les anciens mêmes n'ont point eu ce sentiment sur eux-mêmes. Moïse écrit que Dieu, en lui parlant, s'était exprimé de la sorte : *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob, et je ne leur ai point déclaré mon nom d'Adonaï* [3]; il faut ici sous-entendre, comme à vous. Il fait donc voir par là qu'il avait reçu une plus grande connaissance de Dieu que les anciens patriarches qui l'avaient précédé. David ose prétendre qu'il a eu le don d'intelligence plus que tous les maîtres et anciens, lorsqu'il dit : *J'ai été plus intelligent que ceux qui m'ont enseigné, parce que j'ai toujours médité votre loi.* Et encore : *J'ai dépassé en intelligence les vieillards* [4]. Et le drophète Daniel : *Plusieurs*, dit-il, *passeront, et la science se multipliera* [1]; il promettait ainsi à sa postérité une plus ample connaissance des choses. Si donc, comme le dit le pape saint Grégoire, la science des Pères spirituels a crû avec les temps; et si, plus ils ont été voisins de la venue du Sauveur, mieux ils ont connu le mystère du salut [2], on ne peut douter que l'accomplissement des choses mêmes, et la présence de Celui qui en est l'auteur, ne donnât des lumières plus grandes à ceux qui avaient l'avantage d'être présent : c'est pourquoi ils entendent de la bouche même de notre Seigneur : *Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez* [3]. *Je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait connaître toutes les choses que j'avais apprises de mon Père* [5]. *Plusieurs rois et prophètes ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont point vu; et entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu* [5]. Et pourquoi? Afin qu'ils connussent plus clairement et plus amplement ce que les autres n'avaient qu'entrevu comme dans l'obscurité. Autrement, quel besoin auraient-ils de voir la chair extérieurement, et d'entendre les discours de la chair, s'ils avaient déjà été parfaitement instruits de toutes choses, au dedans, par le Saint-Esprit? Surtout, quand notre Seigneur lui-même déclare que *la chair ne sert de rien, mais que c'est l'Esprit qui vivifie* [6]? Si les prophètes et les hommes les plus recommandables, parmi ce peuple, n'ont pu tous connaître toutes choses, avec une égale clarté, mais en ont eu une science proportionnée aux lumières que le Saint-Esprit leur donnait à son gré, et cela sans préjudice de leur sainteté et de leur perfection; à plus forte raison les justes ordinaires ont-ils pu ignorer, sans détriment du salut, le temps le mode, et l'ordre de ce mystère, qu'ils ont cru cependant d'une foi assurée et d'une espérance solide, sur les promesses qui leur avaient été faites?

15. Mais combien trouverons-nous encore, aujourd'hui, de personnes, dans le peuple chrétien, qui ne connaissent que légèrement l'état et les conditions de la vie éternelle et du siècle à venir, quoique pourtant elles croient sans aucun doute, espèrent avec fermeté, et désirent de tout leur cœur? Ainsi, avant la venue du Sauveur, beaucoup croyant en Dieu tout-puissant, et aimant Celui qui leur promettait de les sauver gratuitement, ne doutant point de la fidélité de ses promesses, et espérant qu'il les rachèterait, ont été sauvés dans cette foi et dans cette espérance : sans

[1] Matth., XI, 11. — [2] *Ibid.*, XI, 3. — [3] Exod., III, 6 et VI, 3. — [4] Ps. CXVIII, 99, 100.

[1] Daniel, XII, 4. — [2] Homél. XVII, sur Ézéch. — [3] Luc, X, 23. — [4] Jean, XV, 15. — [5] Luc, X, 24. — [6] Jean, VI, 64.

toutefois savoir, ni quand, ni comment, ni dans quel ordre s'accomplirait le salut qui leur était promis. Le vénérable Bède enseigne formellement que tout ce qui devait un jour arriver de Jésus-Christ, n'avait point été complétement découvert à toute sorte de personnes; et vous-même avez rapporté son témoignage dans votre lettre. « Les prophètes et Moïse, dit-« il, ont connu et prêché, avant les apôtres, le « même et unique triomphe de la croix de « Notre-Seigneur, mais les prophètes n'en ont « parlé quelquefois qu'avec des paroles voilées « de figures, au lieu que les apôtres et leurs « successeurs le prêchaient toujours à décou-« vert, à la lumière éclatante de l'Évangile. De « sorte que tous les chrétiens sont obligés « maintenant de savoir et de confesser la foi « qui était anciennement connue de très-peu « de personnes, et encore des plus parfaites, « bien qu'en ce temps-là tout le peuple de Dieu « possédât, dans les cérémonies légales, les ti-« gures des mystères de cette foi. » Il me vient encore à l'esprit beaucoup d'autres choses propres à confirmer cette vérité ; mais une lettre n'admet point ces grandes preuves; et il n'en est pas besoin, outre que je crois comme j'ai déjà dit, que les réflexions rapportées dans votre lettre seraient déjà suffisantes, même sans ma réponse. Si j'ai ajouté ceci, c'est pour n'omettre rien de ce que vous m'avez demandé.

CHAPITRE IV.

IL MONTRE QU'IL Y A UN PÉCHÉ D'IGNORANCE, CONTRE LE DÉFENSEUR DE L'OPINION CONTRAIRE.

16. Au reste, je ne crois pas qu'il faille se donner beaucoup de peine pour renverser la troisième proposition, soit parce qu'elle contient une fausseté trop manifeste, soit parce que son auteur se contredisant lui-même se réfute suffisamment, dans son opinion précédente. Car en dressant, dans l'entretien particulier de Notre-Seigneur avec Nicodème, un piége de damnation à tous ceux qui n'avaient nulle connaissance de cette loi, et en s'imaginant que, depuis ce temps-là, personne n'a pu être sauvé sans avoir été baptisé; ne confesset-il pas ouvertement qu'il y a un péché d'ignorance et un péché qui damne; à moins de porter l'impiété jusqu'à croire que Dieu voudrait damner les hommes innocents? Il est toutefois à craindre que, si l'on ne répond pas, au moins en peu de mots, au fou selon sa folie, il ne la prenne pour une sagesse, et ne répande avec plus de hardiesse la semence de sa stupidité dans les oreilles des personnes inconsidérées, et qu'ainsi le nombre de ses extravagances ne croisse à l'infini. Il faut donc réfuter un mensonge manifeste par quelques témoignages évidents de la vérité. Celui qui soutient qu'on ne peut pécher par ignorance, n'a donc jamais demandé pardon de ses ignorances propres? Et il se moque du Prophète, lorsque s'adressant à Dieu, il lui dit : *Seigneur, ne vous souvenez point des péchés de ma jeunesse, ni de mes ignorances*[1]. Peut-être même il reprendra Dieu d'exiger une satisfaction pour les péchés d'ignorance, et de dire à Moïse dans le Lévitique : *L'âme qui pèchera par ignorance, et qui fera une des choses qui sont défendues par la loi du Seigneur, et qui étant coupable de péché, connaîtra son crime, offrira au prêtre un bélier sans tache de son troupeau, selon la mesure et l'estimation du péché.* Et encore : *Celui qui priera pour ce qu'il a commis par ignorance, recevra son pardon, parce qu'il a péché contre le Seigneur, étant dans l'erreur*[2].

17. Mais si l'ignorance n'est jamais péché, pourquoi est-il dit dans l'Épître aux Hébreux, que le grand Prêtre seul entrait, une fois l'an, dans le second Tabernacle, non sans effusion d'un sang qu'il offrait pour l'ignorance du peuple et la sienne[3]? Si le péché d'ignorance n'existe pas, Saul donc n'a point péché quand il a persécuté l'Église de Dieu, parce qu'il l'a fait étant dans l'ignorance et dans l'incrédulité? Il faisait donc bien quand il était un blasphémateur, un persécuteur et un calomniateur, ne respirant que menaces et que meurtres contre les disciples de Jésus-Christ puisqu'en cela il témoignait plus de zèle pour la tradition de ses pères[4]? Il ne devait donc pas dire : *J'ai obtenu la miséricorde*[5], mais, j'ai reçu ma récompense, puisque l'ignorance l'exemptait du péché, et que le zèle le rendait digne de récompense? Si l'on ne pèche jamais par ignorance, pourquoi nous plaindre des meurtriers des Apôtres? Non-seulement ils ne savaient pas qu'il y eût crime à les faire mourir, mais ils croyaient ainsi rendre un grand service à Dieu[6]? Le Sauveur même priait en vain sur la croix pour ceux qui le crucifiaient, puisque, de son propre aveu, ils ne savaient point ce qu'ils faisaient[7], et qu'ainsi ils ne péchaient en aucune façon. Cependant il n'est pas permis de soupçonner Notre-Seigneur Jésus-Christ de mensonge, lorsqu'il déclarait

[1] Ps. XXIV, 7. — [2] Lévit., V, 17, 19. — [3] Hébr., IX, 7. — [4] Gal., I, 13, 14. — [5] I Tim., I, 13. — [6] Jean, XVI, 2. — Luc., XXIII, 34.

publiquement qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient, quand même on pourrait douter, que l'Apôtre, par faiblesse pour sa race, a pu mentir comme un autre homme, quand il dit : *S'ils l'eussent connu, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire* [1]. Ne voit-on pas assez par toutes ces preuves, dans quelles ténèbres d'ignorance est enseveli celui qui ne sait pas qu'on peut quelquefois pécher par ignorance? Mais c'est assez sur cette matière.

CHAPITRE V.

IL DÉFEND UNE OPINION ÉMISE PAR LUI, MAIS QUI AVAIT ÉTÉ MAL ENTENDUE, A SAVOIR QUE LE DESSEIN DE L'INCARNATION DU VERBE, AVAIT ÉTÉ CACHÉ AUX ANGES.

18. A la fin de votre lettre, vous me dites, en ami, que quelques personnes se sont formalisées d'une opinion que j'ai avancée, lorsqu'expliquant un endroit de l'Évangile de saint Luc [2], j'ai dit que le dessein de Dieu touchant l'Incarnation n'avait été révélé à aucun des Anges bienheureux, avant de l'être à la Vierge. Premièrement, ces personnes peuvent remarquer qu'elles n'ont pas, ce me semble, grand sujet de s'émouvoir, puisque je ne donne pas mon opinion pour certaine, mais avec un certain tempérament, la suspendant sous cette particule disjonctive, *ou*. C'est pour cela, dis-je, qu'il est expressément spécifié *a Deo, de la part de Dieu*. Car, après avoir rapporté une des causes qui me portaient à croire que l'Evangéliste après avoir dit que *l'ange Gabriel fut envoyé*, avait ajouté *de la part de Dieu* [3], j'en ai encore ajouté une autre, avec un second correctif, et une disjonction, afin de n'être point obligé de la soutenir, et de laisser au lecteur la liberté de choisir l'opinion qui lui plairait davantage. Si donc, l'une des deux peut se soutenir, pourquoi m'attaquer sur l'autre, puisque n'en soutenant pas une en particulier, je les livre toutes les deux au jugement du lecteur? Cependant, quand je soutiendrais que les Anges avaient jusque-là ignoré le dessein de Dieu, non en ce qui était d'opérer un jour le salut des hommes sur la terre, par le mystère de l'Incarnation du Verbe (ce que des mortels avaient pu connaître et prédire), mais en ce qui regardait le temps, le lieu, la manière, et surtout la Vierge que Dieu avait choisie pour l'accomplissement de son dessein; quand, dis-je, j'aurais cru et écrit que les saints Anges n'ont point connu ce dessein de Dieu, ainsi entendu, je ne vois, en vérité, aucune raison qui rende mon assertion insoutenable. Certes, on est libre d'abonder en son sens, quand il s'agit d'un sentiment qui n'est ni contraire à une raison convaincante, ni injurieux pour aucune autorité.

19. Quelle raison ou quelle autorité m'oblige, en effet, de croire que les Anges ont connu autrefois le temps, dont l'Apôtre a dit : *Lorsque la plénitude du temps fut venue, Dieu a envoyé son Fils, qui a été fait d'une Vierge, et soumis à la loi* [1]? Il me semble bien plus croyable que, comme ils ignorent entièrement le jour de son dernier avénement, ils n'ont aussi eu nulle connaissance du premier [2]. Car qui sait si la Sagesse de Dieu n'a point dit d'une manière spirituelle aux Anges, au sujet de premier avénement, ce qu'elle a répondu aux Apôtres, au sujet du second, par l'organe de la chair dont elle s'est revêtue : *Ce n'est pas à vous à savoir les temps et les moments que le Père a réservés à sa puissance* [3]? Quelle nécessité m'oblige à croire que les Anges aient connu la ville de Nazareth, avant d'avoir vu l'ambassade de cet archange envoyé pour saluer la Vierge en ce lieu, et lui annoncer son divin enfantement? Car, quant au choix de Bethléem pour lieu de la naissance du Christ, et de Jérusalem pour théâtre de sa Passion, les prophètes en avaient eu connaissance, et l'avaient prédit ouvertement. Mais, quoique Nazareth eût aussi été destiné d'avance comme le lieu de sa conception, je crois toutefois que les prophètes ne l'avaient point connu, comme les deux premiers, dont nous avons des témoignages évidents dans l'Écriture. Car si nous lisons, *qu'il sera appelé Nazaréen* [4]; il est clair que l'Évangéliste, qui a tiré ce passage du Prophète, a moins prétendu le rapporter à sa conception qu'à son éducation, parce que J.-C. fut ramené d'Égypte en ce lieu, et y fut élevé. Les Juifs dirent à Nicodème : *Cherchez soigneusement, et voyez qu'il ne vient point de prophète de Galilée* [5]. Or, ils parlaient à un homme qui savait la loi, qui était docteur en Israël, et qui ne pouvait ignorer tout ce qui était de cette doctrine. Pourtant, ils argumentaient fortement et hardiment contre lui, en lui faisant voir que les Écritures ne disaient point que Jésus-Christ vînt de Galilée, dont Nazareth était une ville assez connue. Ils préféraient recourir au té-

[1] 1 Cor., II, 8. — [2] Serm. Ier. *Super missus est.* — [3] Luc, I, 26.

[1] Gal., IV, 4. — [2] Matth., XXIV, 36. — [3] Act. I, 7. — [4] Matth., II, 1. — [5] Jean, VII, 52.

moignage du Prophète, selon lequel, le roi Hérode s'informant auprès des Mages du lieu de la naissance de Celui qu'ils cherchaient, ils lui répondirent sur-le-champ qu'il était né à Bethléem [1]. Il est donc constant que Jésus-Christ est né à Bethléem, qu'il a souffert à Jérusalem, et que les prophètes ont prédit clairement ces deux circonstances. Il est aussi vrai qu'il a été conçu à Nazareth ville de Galilée; mais Nicodème n'a rien trouvé dans l'Écriture, qui ait pu lui apprendre que, la Galilée, ou Nazareth, eussent aucun rapport avec la venue de Jésus-Christ.

20. C'est pour cela aussi que Nathanaël, également docteur de la loi, quand Philippe lui annonçait Jésus-Christ, fils de Joseph de Nazareth, répondit tout étonné : *Quoi! peut-il sortir quelque chose de bon de Nazareth* [2]? Il était surpris que Jésus-Christ fût né à Nazareth, parce qu'il n'en était fait nulle mention dans l'Écriture. Si l'on prétend que la réponse de ce docteur a été moins une interrogation qu'une affirmation, et qu'il songeait à ce témoignage dont nous venons de parler : *Il sera appelé Nazaréen ;* on ne peut toutefois prouver, par là d'une façon certaine, qu'il ait connu que Jésus eût été conçu à Nazareth, puisqu'il aurait pu trouver plusieurs autres raisons à cette prédiction du prophète. Il est donc vrai de dire que le dessein de Dieu touchant le lieu de la conception de Jésus-Christ, a pu être inconnu aux anges aussi bien qu'aux prophètes.

21. De plus, dites-moi, je vous prie, comment connaître que ce moyen si incompréhensible, que la Vierge alarmée en demandait l'éclaircissement, ait été connu des anges? Pour moi, je pense que celui même qui venait annoncer ce mystère (je le dis avec le respect que je lui dois), n'en avait pas connaissance: et il l'avoue, si nous prenons bien garde à ses paroles; car en répondant, *Le Saint-Esprit surviendra en vous*, ne renvoie-t-il pas ouvertement Marie à l'école du Saint-Esprit? C'est par l'onction de cet esprit qu'elle doit être instruite de toutes les choses dont il n'ose s'attribuer la connaissance; elle doit apprendre par son expérience, ce qu'elle ne peut entendre de sa bouche. Enfin, en ajoutant : *La vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre* [1], il indique, bien plus expressément le mode secret dont se réalisera cet incompréhensible et ineffable mystère; le mode par lequel la Trinité seule devait opérer, dans l'ombre, cette divine conception, avec la Vierge, et dans la Vierge seule. Et le grand saint Jean se reconnaît aussi incapable de pénétrer dans cet admirable mystère, lorsqu'il déclare qu'il n'est pas digne de délier les cordons des souliers de J.-C. Mais, je vous prie, comment prouver, qu'avant l'accomplissement de ce mystère, les anges avaient connu la sainte Vierge, de nom ou de visage, comme celle qui avait été choisie de Dieu pour sa mère? J'excepte l'Archange à qui on doit croire pieusement qu'elle avait été donnée en garde dès le commencement? Si le démon trompé par le mariage de Joseph, ne l'a point connue, même après la conception; on peut bien penser, qu'avant ce temps, les saints anges n'ont point su qu'elle dût devenir un jour la Mère de Dieu. Car si les anges réprouvés sont destitués de la participation aux grâces spirituelles, ils ne laissent pas d'avoir encore la pénétration inséparable de leur nature.

22. Remarquez-vous bien toutes les raisons qui permettent de croire, sans blesser ni la foi ni la vérité des Écritures, que les anges n'ont point eu connaissance de ce dessein de Dieu, surtout afin que la prérogative de la révélation de ces secrets, fût réservée à la Vierge-Mère? La première des circonstances de ce mystère était le temps, la seconde le lieu, la troisième le mode, et la quatrième l'élection de la personne de la Vierge. Voilà ce que vous pouvez répondre aux frères qui me blâment d'avoir dit à la louange de la Vierge, que c'était peut-être pour cette raison que l'Évangéliste avait usé de ces termes: *Il fut envoyé de Dieu*, de peur qu'on ne crût que Dieu eût révélé son dessein aux saints anges, avant de le faire connaître à la sainte Vierge, à l'exception de l'archange Gabriel. Or, quand je dis son dessein, je ne parle point du mystère en soi, mais du temps où il a été accompli, du lieu, de la manière, et de l'élection de la personne

[1] Matth., II, 1. — [2] Jean, I, 46.

[1] Luc, I, 35.

FIN DU TRAITÉ DU BAPTÊME.

LETTRE

OU TRAITÉ DE SAINT BERNARD

contre certaines

ERREURS DE PIERRE ABAILARD

ADRESSÉ

AU PAPE INNOCENT II

PRÉFACE*

A son très-aimé Père et Seigneur Innocent souverain Pontife, Frère Bernard, dit abbé de Clairvaux, offre le peu qu'il est.

C'est au tribunal de votre apostolat qu'il faut traduire tous les périls et tous les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, surtout quand ils arrivent au sujet de la foi. En effet, les dommages de la foi ne peuvent être mieux réparés qu'au lieu où la foi ne peut souffrir d'altération. Or telle est la prérogative de ce siége; car à quel autre a-t-il été jamais dit : *Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaillît jamais* [1] ? C'est donc du successeur de saint Pierre que l'on exige ce qui suit : *Et lorsque tu seras converti, prends soin d'affermir tes frères* [1]. Et c'est ce qui est aujourd'hui nécessaire. Il est temps, bien aimé Père, que vous reconnaissiez votre primauté, que vous prouviez votre zèle, et que vous honoriez votre ministère. Vous vous acquitterez dignement de la charge de Pierre, dont vous tenez la place, si vos avertissements affermissent les cœurs de ceux qui chancellent dans la foi, et si votre autorité réprime l'audace de ceux qui la veulent corrompre.

* Voir tome 1er, pag. 157 et suiv. toute l'histoire de la lutte de saint Bernard contre Abailard. Ce traité était autrefois rangé parmi les Lettres du saint. C'est Horstius qui l'a mis parmi les Traités

[1] Luc, XXII, 32. — [2] *Ibid.*

LETTRE

OU TRAITÉ DE SAINT BERNARD

contre certaines

ERREURS DE PIERRE ABAILARD

AU PAPE INNOCENT II.

CHAPITRE Ier.

IL RAPPORTE ET RÉFUTE LES DOCTRINES IMPIES D'ABAILARD TOUCHANT LA SAINTE TRINITÉ.

1. Nous avons en France un homme qui, de vieux philosophe, est devenu nouveau théologien ; qui s'est joué dès sa jeunesse dans l'art de la dialectique, et qui maintenant veut profaner les saintes Écritures par ses extravagances et ses rêveries. Non content de renouveler des erreurs condamnées autrefois, tant en sa personne qu'en celle des autres, il en invente de nouvelles. Il se flatte de n'ignorer rien au ciel, et sur la terre, excepté le mot *je ne sais pas ;* il ouvre insolemment la bouche contre le ciel et s'efforce en vain de pénétrer les secrets de Dieu. Revenant à nous de ces hauteurs, il nous parle de mystères ineffables qu'il n'est pas permis à l'homme de raconter. Mais, en se vantant de rendre raison de toutes choses, il entreprend, contrairement à la raison et à la foi, de rendre raison de celles qui dépassent la raison. En effet, qu'y a-t-il de plus opposé à la raison, que de vouloir s'élever au-dessus de la raison, par les seules forces de la seule raison? Et qu'y a-t-il de plus contraire à la foi, que de refuser de croire tout ce que la raison ne peut comprendre? Voici, par exemple, le sens qu'il donne à cette parole du Sage : *Celui qui croit légèrement est un téméraire* [1]. Il dit que croire légèrement, « c'est croire avant de raisonner » [2] : Tandis que Salomon ne parle pas de la foi que nous avons en Dieu, mais de cette croyance ordinaire que nous avons les uns dans les autres. Car, pour cette foi que nous devons avoir en Dieu, le pape saint Grégoire dit, qu'elle est sans mérite, lorsqu'elle est fondée sur les bases de la raison humaine. Et au contraire, il donne de très-grandes louanges aux apôtres, pour avoir suivi le Rédempteur, sur un simple commandement de sa part [3]. Il sait que cette parole du Psalmiste : *Il a obéi aussitôt qu'il a entendu ma voix* [4], était un véritable éloge donné par le Saint-Esprit; et que les disciples qui se montrèrent lents à croire encoururent justement les reproches de Notre Seigneur [5]. Marie est louée parce qu'elle a prévenu la raison par la foi; Zacharie a été puni, pour avoir voulu juger de la vérité de la foi par la raison [6], et Abraham est recommandé pour avoir espéré contre toute raison [7].

2. Mais notre théologien parle tout autrement : « A quoi sert, dit-il, d'instruire les « autres, si on ne peut faire comprendre ce « qu'on veut leur enseigner? » De là vient que promettant à ses auditeurs de leur faire entendre les plus hauts mystères, et les plus

[1] Eccli., XIX, 4. — [2] Abail. *Introd. à la Théol.*, liv. II. — [3] Homél. XXVI, sur l'Evang. — [4] Ps. XVII, 45. — [5] Marc XVI, 14. — [6] Luc, I, 45, 20. — [7] Rom., IV, 18.

profonds secrets de la foi, il établit des degrés dans la Trinité, des mesures dans la majesté, et des nombres dans l'éternité. Il enseigne « que « Dieu le Père est une pleine puissance, que le « Fils est une certaine puissance, et que le « Saint-Esprit n'est point une puissance : que « le Fils est, à l'égard du Père, ce qu'une cer- « taine puissance est à l'égard de la puissance « pleine et entière ; ce que l'espèce est au genre, « le matériel à la matière, l'homme à l'animal, « en un mot, ce que le cachet de cuivre est au « cuivre même [1] ». Cet homme n'est-il pas pire qu'Arius ? Qui pourra supporter ces extravagances ? Qui ne se bouchera les oreilles à ces paroles sacrilèges ? Et qui ne concevra de l'horreur pour ces profanes nouveautés, et de termes et de sentiments ? Il ajoute encore, « que le « Saint-Esprit procède à la vérité du Père et « du Fils, mais qu'il n'est de la substance ni « de l'un ni de l'autre [2] ». D'où a-t-il donc été formé ? Du néant comme toutes les choses qui ont été faites ? L'Apôtre avoue qu'elles sont sorties de Dieu, puis qu'il dit : *De lui toutes choses ont été faites* [3]. Quoi donc ? dirons-nous que le Saint-Esprit ne procède point du Père et du Fils, d'une autre manière que le reste des créatures ? c'est-à-dire, qu'il ne procède point par identité d'essence, mais par voie de création ; et partant qu'il a été créé comme les autres êtres ? Ou bien peut-être cet homme, toujours à la recherche de quelque nouveauté, qui invente, avec artifice, ce qu'il ne peut trouver en vérité, et qui parle avec assurance de ce qui n'est pas, comme d'une réalité ; cet homme, dis-je, ne forgera-t-il point un troisième moyen pour faire sortir le Saint-Esprit du Père et du Fils, d'une façon toute nouvelle ? « Mais, dit-il, si le Saint-Esprit était « de la substance du Père, il s'ensuivrait qu'il « serait engendré, et par conséquent que le « Père aurait deux Fils ». Ridicule conséquence ! comme si tout ce qui provient d'une substance devait la reconnaître pour père. La vermine et les humeurs sont-elles les enfants de la chair, pour venir de la substance de la chair. Les vers, formés de la pourriture du bois, sont-ils enfants du bois, pour être de la substance du bois ? Enfin, les teignes naissent de la substance du drap, et cependant n'en sont pas engendrées. Il en est ainsi de beaucoup d'autres choses semblables.

3. Pour moi je ne puis assez m'étonner qu'un homme si subtil et si savant, au moins à ce qu'il s'imagine, après avoir confessé que le Saint-Esprit est consubstantiel au Père et au Fils, nie ensuite qu'il procède de la substance du Père et du Fils ; à moins peut-être que, par une impiété nouvelle, il ne veuille soutenir que les deux premières Personnes divines procèdent de la substance de la troisième. Si le Saint-Esprit n'est point de la substance du Père et du Fils, ni le Père et le Fils de la substance du Saint-Esprit, que devient la consubstantialité ? Qu'il confesse donc, avec l'Église, que le Saint-Esprit est de la substance du Père et du Fils, dont il avoue lui-même qu'il procède, ou qu'il nie, avec Arius, la consubstantialité du Saint-Esprit, et qu'avec cet hérétique il prêche ouvertement qu'il est créé. De plus, si le Fils est de la substance du Père, et que le Saint-Esprit n'en soit point, il faut nécessairement qu'il y ait entre eux une très-grande différence, non-seulement parce que le Saint-Esprit n'est point engendré comme le Fils, mais aussi parce que le Fils est de la substance du Père, ce que n'est pas le Saint-Esprit. Or, jusqu'à présent, la foi catholique n'a point reconnu cette dernière différence. Si nous l'admettons où serait la Trinité ? où serait l'Unité ? Il est certain que l'unité n'existerait plus, si le Fils et le Saint-Esprit étaient séparés l'un de l'autre par plusieurs différences, surtout par une différence substantielle, selon le sentiment de notre novateur. De même aussi, il ne resterait plus de Trinité, mais seulement une dualité (pour parler le langage de l'école), si le Saint-Esprit n'était point en effet de la substance du Père et du Fils ; car il serait déraisonnable de reconnaître dans la Trinité une personne qui n'ait rien de commun, pour la substance, avec les deux autres. Qu'il cesse donc de séparer la processsion du Saint-Esprit de la substance du Père et du Fils, s'il ne veut, par une double impiété, ajouter à l'Unité le nombre qu'il retranche de la Trinité, ce que reprouve absolument la foi catholique. Mais afin qu'on ne croie pas que je veuille m'appuyer seulement sur des raisonnements humains dans une affaire de cette importance, qu'il prenne la peine de lire l'Épître de saint Jérôme à Avitus ; il y verra qu'entre autres blasphèmes qu'il reprend dans Origène, il déteste

[1] Abailard s'est plaint, en son Apologie, qu'on lui eût attribué, « par malice ou erreur », un langage qu'il n'avait pas tenu, et dont il avait horreur. Mais un écrivain anonyme, son disciple d'abord, puis son adversaire (Bibliothèque de Cîteaux, tom. IV), accuse Abailard de mensonge, et rapporte les termes dont il s'est servi, et qui confirment ainsi le langage de saint Bernard. — [2] Abailard, *loc. cit.*, liv. II. — [3] Rom., XI, 36.

particulièrement celui par lequel il disait que le Saint-Esprit n'était point de la substance du Père. Aussi saint Athanase, dans son livre de la Trinité unique, parle en ces termes : « Lorsque j'ai fait mention d'un seul Dieu, je n'ai « pas voulu marquer la seule personne du « Père, parce que je n'ai jamais nié que le Fils « et le Saint-Esprit ne fussent de la seule et « même substance du Père [1] ». Ainsi parle ce « saint docteur. »

CHAPITRE II.

DANS LA TRINITÉ, IL NE FAUT ADMETTRE AUCUNE DIFFÉRENCE, MAIS UNE ÉGALITÉ PARFAITE ET UNIVERSELLE.

4. Votre Sainteté voit comment, par ces rêveries, plutôt que par les arguments de ce novateur, la Trinité et l'unité sont détruites, et la Majesté divine blasphémée. Car, quel que soit Dieu, il est indubitablement ce qui se peut concevoir de plus grand [2]. Si, venant à considérer les personnes de cette unique et souveraine Majesté, nous y admettons quelque inégalité, en donnant à l'une ce que nous retranchons à l'autre ; le tout est certainement moindre que cet autre tout, au-dessus duquel on ne peut rien imaginer. D'autant plus qu'on ne saurait douter que le tout, qui est grand absolument, ne le soit plus que celui qui ne l'est qu'en partie. Or, il a, autant qu'il peut, une idée digne de la magnificence divine, celui qui ne conçoit rien d'inégal en Dieu, où tout est souverainement grand ; rien de divisé, là où tout est parfaitement un ; rien de séparé, là où tout est absolument entier ; enfin rien d'imparfait et de défectueux, là où tout forme un tout parfait et absolu. En effet, le Père est tout comme le Fils, et le Saint-Esprit ; le Fils est tout ainsi que le Père et le Saint-Esprit ; et le Saint-Esprit est pareillement tout, comme le Père et le Fils. Et ce qui est admirable, c'est que ce tout est un seul et même tout, qui n'est ni plus grand dans les trois Personnes ensemble, ni plus petit dans chacune en particulier. La raison est, qu'elles ne partagent point entre elles séparément, ce vrai et ce souverain bien qui constitue tout leur être ; elles ne le possèdent point par participation, mais elles sont ce bien même par leur essence même. Si l'on dit, avec vérité, que l'une procède de l'autre, et que l'une a relation à l'autre, ce n'est pas qu'on veuille diviser l'unité ; on veut seulement exprimer la distinction des personnes. Car, quoiqu'il soit très-exact et très-catholique, que dans cette ineffable et incompréhensible essence de la divinité, il y a un et un [1], afin de distinguer les propriétés personnelles, toutefois il n'y a point une chose et une chose [2], mais une seule et très-simple chose, en sorte que la confession de la Trinité ne préjudicie aucunement à l'unité de l'essence, pas plus que la confession de l'unité ne détruit les propriétés des personnes. Loin de nous donc cette détestable comparaison, ou pour mieux dire, cette dissemblance du genre et de l'espèce, aussi bien que celle du cachet d'airain avec l'airain dont il est fait, comme elle est loin de la règle de vérité ; d'autant plus que le rapport de genre à espèce est un rapport d'inférieur à supérieur : et Dieu étant un en son essence, il ne peut y avoir de véritable relation entre une si grande égalité, et une si grande dissemblance. Il en faut dire autant de l'airain et d'un certain airain, qui n'est autre que le cachet même, puisqu'Abailard n'emploie cette seconde comparaison que pour servir de preuve à la première. L'espèce, je l'ai déjà dit, étant moindre que le genre, puisqu'elle lui est inférieure, il ne faut pas croire que cette diversité se trouve entre le Père et le Fils ; ni dire, avec ce novateur, que le Fils est à l'égard du Père, ce que l'espèce est à l'égard du genre, l'homme à l'égard de l'animal, le cachet de cuivre à l'égard de sa matière, et une certaine puissance à l'égard de la puissance même. Car toutes ces choses ont entre elles, par leur propre nature, une telle liaison, qu'elles renferment nécessairement une relation d'infériorité et de supériorité. Par conséquent, on ne doit admettre aucune ressemblance de ces choses avec cet Être très-simple, en qui il n'y a rien d'inégal, ni de dissemblable. Vous remarquerez aisément que l'invention de ces comparaisons ne peut venir que d'une prodigieuse ignorance ou d'une extrême impiété.

[1] S. Athan. *Livre de l'Unité de la Trinité.* — [2] Idée développée par saint Anselme surtout dans le *Proslogium* (Voir saint Anselme, par M. Georges Seigneur, tom. II.)

[1] Une personne et une personne (pluralité) — [2] Essence, substance (unité).

CHAPITRE III.

IL COMBAT LES ABSURDITÉS D'ABAILARD, QUI ATTRIBUE A UNE SEULE PERSONNE PROPREMENT ET SPÉCIALEMENT DES NOMS ABSOLUS ET ESSENTIELS, QUI CONVIENNENT ÉGALEMENT AUX TROIS PERSONNES.

5. Je vous prie d'étudier encore plus clairement les sentiments, la doctrine, et les écrits de notre nouveau docteur. Il dit que la puissance appartient proprement et spécialement au Père, et la sagesse au Fils. Ce qui est faux, puisque le Père est très-véritablement la sagesse, et le Fils la puissance; et que ce qui est commun à tous les deux, ne peut être propre et particulier à chacun. Certes, il y a bien de la différence entre les noms qui ont rapport à une autre personne, et ceux qui n'ont rapport qu'à la même. De là vient que chacune a le sien propre, qui n'est point commun à l'autre. Car celui qui est le Père, n'est pas le Fils et celui qui est le Fils n'est pas le Père; le nom de Père, fait voir qu'il est père, non par rapport à lui-même, mais par rapport au Fils; de même le nom de Fils exprime qu'il est fils par rapport au Père, et non par rapport à lui-même. Il n'en est pas ainsi de la puissance ni de la sagesse, ni des autres attributs absolus; au lieu que le Père et le Fils sont ainsi appelés par rapport l'un à l'autre, et non pour exprimer un relation personnelle. Mais notre théologien ne convient pas de cette doctrine. « Car je trouve, dit-il, que la toute-puissance « est proprement et spécialement la propriété « personnelle du Père; non-seulement à cause « qu'il peut faire toutes choses également et « conjointement avec les deux autres Per- « sonnes, mais aussi parce qu'il est seul par « lui-même, et qu'il ne reçoit point son être « d'un autre; comme il tient son être de lui « seul, aussi a-t-il sa puissance de lui-même, « et non d'un autre [1]. » O le nouvel Aristote! Je lui demande (supposé que son raisonnement soit véritable) si nous ne pourrions pas dire, par la même raison, que la sagesse et la bonté appartiennent particulièrement au Père, puisque le Père a aussi de lui-même, et non d'un autre, la sagesse et la bonté, comme il tient de lui-même, et non d'un autre, son être et sa puissance. S'il en convient (et il ne le peut nier avec raison), que deviendra, je vous prie, ce noble partage, par lequel il donne au Père la puissance, au Fils la sagesse, et au Saint-Esprit la bonté, comme des propriétés personnelles? Il est impossible qu'une seule et même chose appartienne proprement et particulièrement à deux personnes différentes, c'est-à-dire, qu'elle soit propre et spéciale à chacune des deux en particulier? Qu'il choisisse donc, qu'il donne la sagesse au Fils, et qu'il la retranche au Père; ou qu'il la donne au Père, et qu'il l'ôte au Fils. De même encore, qu'il attribue la bonté au Saint-Esprit, sans la donner au Père; ou qu'il la donne au Fils, sans l'attribuer au Saint-Esprit; ou bien enfin, qu'il cesse de rendre propres et personnels ces noms communs à tous, et qu'il n'ait plus la hardiesse d'enseigner que la puissance appartient proprement et spécialement au Père, à cause qu'il l'a de lui-même; car la même raison l'obligerait d'avouer que la sagesse et la bonté, qu'il a pareillement de lui-même, lui appartiennent comme propriétés spéciales et personnelles.

6. Mais attendons encore un peu, et voyons la théorie selon laquelle notre théologien contemple les choses invisibles qui sont en Dieu. Il dit, comme, j'ai déjà remarqué, que la toute-puissance appartient proprement au Père; et pour qu'elle soit entière et parfaite, il la fait consister dans l'administration et le discernement. Il ajoute que la sagesse appartient proprement au Fils, et il déclare en même temps qu'elle n'est pas simplement et absolument la puissance, mais une certaine puissance, c'est-à-dire, la puissance seulement de discerner. Il craint sans doute de faire affront au Père, s'il accordait autant de pouvoir au Fils qu'au Père; et comme il n'ose pas lui concéder la puissance toute entière, il se contente de lui en donner la moitié. Et, pour être plus clair, il se sert d'exemples connus. Il dit que la puissance de discerner, qui est le Fils, est une certaine puissance, comme l'homme est un certain animal, et le cachet d'airain un certain airain. Il ajoute que la puissance de discerner, c'est-à-dire le Fils, est à l'égard de la puissance d'administrer et de discerner, c'est-à-dire le Père, ce que l'homme est à l'égard de l'animal, et le cachet d'airain à l'égard de l'airain. « De même, « dit-il, que de ce qu'il y a un cachet d'airain « il faut conclure nécessairement qu'il y a de « l'airain, et de ce qu'il y a un homme, il faut « conclure nécessairement qu'il y a un animal, « quoiqu'on ne puisse renverser sans faus- « seté ces propositions; ainsi, dès que l'on re- « connaît une divine Sagesse qui est la puis-

[1] Abail., *Introd. à la Théol.*, liv. I.

« sance de discerner, il faut nécessairement « reconnaître une divine puissance, encore « que, pour parler le langage de l'école, ces « termes ne soient pas convertibles [1] ». Mais quoi ! vous voulez donc, que conformément à votre comparaison, il soit permis de conclure, comme dans les choses précédentes, que, dès que le Fils est, il faut que le Père soit, c'est-à-dire, que celui qui est le Fils, soit aussi le Père, quoiqu'on ne puisse renverser cette proposition ? Si vous soutenez cette proposition, il est certain que vous êtes hérétique ; et si vous la repoussez, votre comparaison est fausse.

7. Pourquoi donc l'allez-vous chercher si loin, et par tant de détours, à l'aide de choses si éloignées et si peu convenables à votre sujet ? Pourquoi prenez-vous tant de peine pour la mettre dans son lustre ? Pourquoi employez-vous tant de discours vains et inutiles, et lui donnez-vous tant d'éloges, afin de l'imprimer bien avant dans les esprits, si elle ne peut servir à votre dessein ? Vous voulez montrer que les termes de votre comparaison se rapportent les uns aux autres, par des proportions justes et convenables ? N'est-ce pas là votre prétention ? Tous vos efforts et tout votre travail n'ont-ils pas pour but de montrer, par cette comparaison, le rapport qu'il y a entre le Père et le Fils ? Cependant nous apprenons de vous que l'homme étant, il faut nécessairement qu'il soit aussi animal ; mais qu'on ne doit pas conclure le contraire, c'est-à-dire que, l'animal étant, il ne suit pas nécessairement que l'homme soit ; parce que, selon la règle de votre dialectique, l'espèce présuppose le genre, mais le genre ne présuppose pas l'espèce. Or puisque vous comparez le Père au genre, et le Fils à l'espèce, pour que la comparaison soit juste, et s'adapte à votre sujet, il faut que vous fassiez voir que, le Fils étant, il est nécessaire que le Père soit aussi ; mais que, le Père étant, il ne s'ensuit pas que le Fils soit, afin que, comme ce qui est homme est aussi nécessairement animal, bien que l'animal ne soit pas nécessairement homme : de même ce qui est fils, est aussi nécessairement père, encore que ce qui est père ne soit pas nécessairement fils. Mais ici la foi catholique vous est tout à fait opposée ; elle rejette absolument vos deux propositions ; elle n'admet pas que celui qui est le Père, soit aussi le Fils, ni que le Fils soit le Père. Car il est constant que le Père est un autre, et le Fils un autre, quoique le Père ne soit pas une autre chose que le Fils. Et c'est par ces termes *un autre*, et *une autre chose* [1], que la vraie foi sait très-prudemment discerner les propriétés des Personnes divines, et l'unité individuelle de l'essence ; et que, tenant toujours le milieu, elle marche assurée dans le chemin royal, sans tourner à droite, en confondant les personnes, ni aller à gauche en divisant la substance. Dieu étant l'Être simple, si vous voulez dire que si le Fils est, il faut nécessairement que le Père soit aussi ; cela ne vous est d'aucun avantage, puisque la nature de la relation exige qu'elle soit réciproque, et que la même vérité se trouve dans les deux propositions convertibles : ce qui ne convient nullement à la comparaison que vous tirez du genre et de l'espèce, ou du cuivre et du cachet de cuivre. Car, la simplicité de l'Être permet bien de dire avec vérité : Si le Père est le Fils est ; et réciproquement : si le Fils est, le Père est. Mais nous ne pouvons pas établir une conséquence réciproque entre l'homme et l'animal, ni entre le cachet de cuivre et le cuivre ; s'il est vrai de dire que s'il y a un homme, il y a un animal, la proposition réciproque, s'il y a un animal, il y a aussi un homme, n'est pourtant pas véritable. De même, s'il y a un cachet de cuivre, il suit nécessairement qu'il y a du cuivre ; mais de ce qu'il y a du cuivre, on ne peut pas conclure nécessairement qu'il y ait un cachet de cuivre. Mais passons au reste.

8. Nous avons vu jusqu'ici comment notre docteur établit la toute-puissance dans le Père, et une certaine puissance dans le Fils ; il faut à présent qu'il nous dise son sentiment sur le Saint-Esprit. « La même bonté, dit-il, qui est « exprimée par le nom de Saint-Esprit, n'est « en Dieu, ni la puissance ni la sagesse [2]. » Pour moi, *je voyois Satan tomber du ciel comme la foudre* [3]. C'est de cette sorte que doit tomber celui qui n'aime que les hauteurs, et qui s'élève toujours au-dessus de lui-même. Très-saint Père, vous voyez quels degrés ou quels précipices ce téméraire a préparés pour sa ruine. Ces termes de toute-puissance, de demi-puissance, et de puissance nulle, j'ai horreur seulement de les ouïr nommer, et je crois cette horreur plus que suffisante pour les réfuter. Il faut néanmoins que je rapporte un témoignage qui se présente à moi, dans le trouble où je suis, afin de repousser l'injure que ce malheureux fait au Saint-Esprit. Nous trouvons dans le prophète Isaïe : *L'Esprit de sagesse et l'Esprit de force* [4]. Il n'en faut pas

[1] Abail., *Théol.*, liv. II.

[1] Autre personne, autre substance. — [2] Abail., *loc. cit.* — [3] Luc, x, 18. — [4] Isa., xi, 2.

davantage, sinon pour réprimer tout à fait, au moins pour convaincre manifestement l'audace de ce novateur. O langue insolente et orgueilleuse ! je veux bien qu'on te pardonne l'injure que tu fais au Père et au Fils ; mais comment oses-tu espérer le pardon des blasphèmes que tu vomis contre le Saint-Esprit ? Ne vois-tu pas l'ange de Dieu qui t'attend, et qui te va trancher par le milieu, afin de punir l'impiété, qui te pousse à dire que « le Saint-« Esprit n'est en Dieu, ni la puissance ni la sa-« gesse ? » C'est ainsi que l'orgueil se précipite lorsqu'il veut trop s'avancer.

CHAPITRE IV.

IL RÉFUTE LA DÉFINITION DE LA FOI, DANS LAQUELLE ABAILARD SOUTIENT QU'ELLE EST UNE OPINION.

9. Il ne faut pas s'étonner si cet homme, peu soucieux de parler à propos, voulant sonder la profondeur des mystères de la foi, se jette et s'emporte avec si peu de respect, sur les sacrés trésors de la piété, puisqu'il a de si mauvais sentiments de cette foi et de cette piété. Dès le début de sa Théologie, ou pour mieux dire de sa stultologie, il définit la foi une opinion [1] ; comme s'il était permis à chacun de croire et de parler, en cette matière, selon sa fantaisie ; comme si les mystères de notre foi dépendaient de l'incertitude des opinions des hommes, si légères et si diverses ; comme s'ils n'étaient pas fondés sur une vérité certaine et immuable. Si la foi est incertaine, notre espérance est vaine et sans fondement. Nos martyrs étaient donc des insensés, eux qui ont souffert de si cruels tourments, pour des choses incertaines, et supporté un si long et si pénible exil, pour une récompense douteuse et problématique ? Mais à Dieu ne plaise, que nous croyions, comme ce malheureux, qu'il y ait quelque chose de douteux dans notre foi et dans notre espérance ; nous savons au contraire, que tout y est appuyé sur la vérité solide et immuable, que tout y est vérifié par les miracles et les oracles divins, et que tout y est établi et consacré par l'enfantement de la Vierge, par le sang de notre Rédempteur, et par la gloire de Jésus-Christ ressuscité. Il n'y a rien de si croyable que ces témoignages divins. Mais, s'ils ne suffisent pas encore pour fixer nos doutes, voici le Saint-Esprit lui-même, qui nous rend ce témoignage, que nous sommes véritablement les enfants de Dieu. Qui donc ose dire que la foi est une opinion, sinon celui qui n'a pas encore reçu le Saint-Esprit, qui ne sait pas l'Évangile, ou qui le prend pour une fable et pour une chimère ? *Je sais*, dit l'Apôtre, *à qui j'ai cru, et je suis certain* [1]. Et cependant, je vous entends murmurer que la foi est une opinion : et vous me voulez présenter, comme une chose douteuse, celle qui a pour elle la plus grande certitude ! Saint Augustin a d'autres sentiments : « La foi, dit-il, n'est pas une conjecture, ni « une simple opinion, dans le cœur de celui où « elle réside ; c'est une science très-certaine, « dont il reçoit les assurances par le témoi-« gnage de sa propre conscience. » Ne croyez donc pas que la foi chrétienne ait des limites si flottantes et si peu certaines. Ces opinions et ces incertitudes n'appartiennent qu'aux philosophes académiciens, qui font profession de douter de tout, et de ne rien savoir. Mais pour moi, je suis hardiment le sentiment du Docteur des Gentils, et je sais assurément que je ne serai point trompé. Et la définition qu'il donne de la foi me plaît beaucoup, bien que notre novateur l'attaque indirectement. *La foi*, dit saint Paul, *est la substance des choses que l'on doit espérer, et la preuve de celles qui ne sont point visibles* [2]. Il dit qu'elle est la substance et le fondement de nos espérances, et non pas une vaine conjecture. Remarquez ce terme de substance : il vous défend de croire ou de disputer sur la foi, selon votre imagination, ou de flotter au gré de vos opinions, et à travers les sentiers de vos erreurs ; puisque substance dit quelque chose de fixe et d'arrêté, et vous renferme dans des bornes et des limites précises : la foi est donc une certitude, et non une vaine opinion.

10. Mais remarquez d'autres erreurs. Je ne veux point parler ici de ce qu'il dit : que Notre-Seigneur n'a point eu l'esprit de crainte du Seigneur ; que l'on n'aura point dans le ciel cette chaste crainte ; que les accidents, qui restent, après la consécration du pain et du vin, demeurent suspendus en l'air ; que les suggestions des démons se font en nous par le contact de certaines pierres et de certaines herbes, dont ces malins esprits se servent adroitement, suivant la connaissance qu'ils ont de la vertu particulière, et des diverses propriétés de ces choses, pour exciter en nous différentes passions, et nous porter au péché ; que le Saint-Esprit est l'âme du monde ; que le monde, selon les idées de Platon, est

[1] Abail., *loc. cit.*, liv. I.

[1] II Tim., I, 12. — [2] Hébr., II, 1.

un animal, d'autant plus noble, qu'il a une âme plus excellente, qui est le Saint-Esprit. Il fait bien voir qu'il devient lui-même tout païen, en s'efforçant de montrer que Platon est chrétien. Mais, comme je l'ai déjà dit, je passe toutes ces choses sous silence, ainsi que plusieurs autres de cette nature, afin d'en venir à d'autres de plus grande importance ; non pas toutefois que je prétende répondre exactement à toutes ; pour en venir à bout, il faudrait des volumes tout entiers. Je me bornerai à celles sur lesquelles je ne puis absolument me taire.

CHAPITRE V.

IL REPREND ABAILARD DE PRÉFÉRER SES PENSÉES ET SES IMAGINATIONS AUX SENTIMENTS COMMUNS DE TOUS LES PÈRES, PARTICULIÈREMENT QUAND IL DIT QUE JÉSUS-CHRIST NE S'EST POINT INCARNÉ POUR DÉLIVRER L'HOMME DU POUVOIR DE SATAN.

11. Ce téméraire, qui veut pénétrer dans les plus profonds abîmes de la divine Majesté, entreprenant de parler du mystère de notre Rédemption, avoue, dès le commencement de son Traité, que tous les Docteurs de l'Église sont d'un même sentiment sur ce sujet. J'ai lu cela moi-même dans son livre des *Sentences*, et dans une certaine explication qu'il a faite de l'Épître de saint Paul aux Romains [1]. Mais ce qui fait paraître son audace insupportable, c'est qu'en même temps qu'il reconnaît que cette doctrine est des saints Pères, il la rejette avec mépris, et se vante insolemment d'en avoir une meilleure, sans se soucier aucunement, contre la défense du Sage, de dépasser les anciennes bornes que nos Pères ont posées. « Il faut remarquer, dit-il, que tous nos « Docteurs, depuis les Apôtres, s'accordent « tous en ce point, que le démon a un pouvoir « et un empire réel sur l'homme, dont il était « justement le maître ; parce que l'homme, « abusant de la liberté de son libre arbitre, « avait volontairement consenti à la suggestion « du démon. La raison qu'ils en apportent est « la loi du vainqueur ; car, si un homme rem- « porte la victoire sur un autre, le vaincu, par « le droit même, devient l'esclave de son vain- « queur. Et voilà, dit-il, la nécessité qui a « obligé le Fils de Dieu de s'incarner, selon le « sentiment de ces Docteurs ; afin que l'homme, « qui ne pouvait recouvrer sa liberté par une « autre voie, fût très-justement délivré de la « servitude du démon, par la mort de cet « innocent. Mais, pour moi, ajoute-t-il, je ne « puis me persuader, ni que le démon ait ja- « mais eu aucun pouvoir sur l'homme, si ce « n'est peut-être, Dieu le lui permettant ainsi, « en sa qualité de geôlier ; ni que le Fils de Dieu « ait voulu prendre chair humaine, dans le « but spécial de retirer l'homme de son escla- « vage, et pour lui rendre sa liberté. » Je ne puis dire ce qu'il y a de plus insupportable dans ces paroles, le blasphème, ou l'arrogance ; ni ce qu'elles renferment de plus digne de châtiment, la témérité ou l'impiété. Il serait, ce semble, bien plus à propos de fermer, par le bâton, cette bouche criminelle, que de réfuter ses extravagances, par des raisons décisives. Et n'est-ce pas avec justice qu'il a attiré toutes les mains contre lui, puisque les siennes sont armées contre tout le monde ? Tous les Pères, dit-il, sont de cette opinion ; mais moi, je suis d'une autre. Qui êtes-vous pour parler de la sorte ? Qu'apportez-vous de mieux fondé ? Qu'avez-vous trouvé de plus profond que les autres ? Pouvez-vous vous vanter qu'une vérité cachée et inconnue à tant de saints, ignorée de tant de sages et de savants personnages, vous ait été révélée ? Il y a bien de l'apparence que cet homme ne nous servira que des eaux dérobées, et des pains volés.

12. Dites-nous pourtant, dites-nous votre pensée ; découvrez un sentiment qui n'est entré dans l'esprit de personne. N'est-ce point que vous croyez, que si le Fils de Dieu s'est fait homme, ce n'a pas été dans le dessein de délivrer l'homme ? Si c'est-là votre sentiment, il vous est particulier et personnel. Et c'est à vous de voir où vous avez appris cette belle doctrine. Car, assurément, vous ne l'avez pu recevoir ni d'un sage, ni d'un prophète, ni d'un apôtre, ni même de Jésus-Christ. Le Docteur des Gentils nous a bien enseigné ce qu'il a appris de Notre-Seigneur [1]. Le Maître de tous confesse que sa doctrine n'est pas de lui : *Je ne parle point*, dit-il, *de moi-même* [2]. Et vous êtes assez téméraire pour nous apporter une doctrine qui est de vous seul, et que vous n'avez apprise de personne ? Celui qui profère des paroles mensongères, les tire de son propre fonds [3]. C'est pourquoi je vous laisse ce qui vous appartient ; pour moi, je veux écouter les Prophètes et les Apôtres ; obéir à l'Évangile, mais non à l'évangile de Pierre

[1] Abail., *Comm. sur l'Épît. aux Rom.*, liv. II. — [2] Prov., XXI, 28.

[1] I Cor., II, 33 — [2] Jean, VII, 16 ; XIV, 10. — [3] *Ibid.*, VIII, 44.

Abailard. Vous nous forgez donc un nouvel évangile? Mais l'Église ne reconnaît point de cinquième évangile. Qu'est-ce que la loi, les Prophètes, les Apôtres, et les hommes apostoliques nous prêchent, sinon ce que vous avez la hardiesse de nier seul, que Dieu s'est fait homme pour rendre à l'homme la liberté? Et si un ange descendait du ciel en terre, pour nous prêcher une autre doctrine, il faudrait prononcer anathème contre lui.

13. Mais vous ne reconnaissez pas les docteurs venus après les Apôtres : vous vous croyez plus de lumières que tous vos maîtres ensemble; et vous n'avez pas honte de dire qu'ils sont tous contraires à votre opinion, parce qu'ils sont tous d'accord contre vous. Ce serait donc en vain que je vous proposerais leur croyance et leur doctrine, puisque vous les avez déjà proscrites. Je veux vous conduire devant les Prophètes. Voici, non pas un prophète, mais le Seigneur parlant par un prophète, et s'adressant à son peuple d'acquisition, sous la figure de Jérusalem; il dit : *Ne crains point, je te sauverai et je te délivrerai* [1]. Vous me demanderez peut-être de quelle domination il le délivrera? car vous ne voulez pas que le démon en ait jamais eue, ni qu'il en ait à présent aucune sur l'homme : et certes je ne le voudrais pas non plus. Mais, bien que ni vous ni moi ne le voulions, il l'a pourtant; et si vous avez de la peine à l'avouer et à le reconnaître, *tous ceux qui ont été rachetés par le Seigneur, et qu'il a retirés des mains de leur ennemi*, le confessent et le publient hautement. Vous même feriez le même aveu, si vous n'étiez point sous la puissance de votre ennemi. Si vous ne pouvez pas rendre grâces avec ceux qui ont été rachetés, c'est que vous n'êtes pas de cet heureux nombre. Si vous étiez racheté, vous reconnaîtriez votre Rédempteur, et ne désavoueriez pas votre rachat. Mais celui qui ne sent point sa captivité, n'a garde de rechercher sa délivrance; au contraire, ceux qui la ressentent, *ont invoqué le Seigneur, et le Seigneur les a exaucés, et les a retirés de la main de leur ennemi*. Mais, afin que vous sachiez bien quel est cet ennemi, écoutez David. *Ceux*, dit-il, *qu'il a délivrés de la main de leur ennemi, il les a rassemblés de diverses nations* [2]. Reconnaissez d'abord l'Auteur de cette réunion : c'est celui au sujet duquel Caïphe prophétisa, dans l'Évangile, que Jésus donnerait sa vie pour sa nation. Et saint Jean ajoute : *Qu'il ne mourrait pas seulement pour sa nation, mais aussi pour réunir tous ensemble les enfants de Dieu qui étaient dispersés* [1]. Et où étaient-ils dispersés? Parmi toutes les nations du monde. Il est donc vrai de dire que Jésus-Christ a ramassé, de diverses nations, ceux qu'il a rachetés; et qu'il ne les ramasserait pas s'il ne les rachetait; parce qu'ils n'étaient pas seulement dispersés, mais ils étaient encore captifs. Il les a donc délivrés, puis il les a réunis; et c'est de la main de leur ennemi qu'il les a délivrés. Remarquez que David ne dit pas au pluriel, de la main de leurs ennemis, mais au singulier, *de la main de leur ennemi*. Il n'y a qu'un seul ennemi; mais il y a plusieurs nations qui ont été délivrées, suivant ce qui est écrit : *Ils les a rassemblés, non d'une seule nation, mais de diverses nations, du levant et du couchant, du midi et du septentrion* [2]. Quel est donc ce prince si puissant qui ne domine pas seulement en un seul pays, mais sur toute la terre? Je n'en connais point d'autre, que celui dont un autre prophète a dit qu'il engloutit un fleuve tout entier, c'est-à-dire tout le genre humain, et qu'il espère encore engloutir le Jourdain [3], c'est-à-dire, tous les élus. Heureux ceux qui ne sont tombés dans cette bouche malheureuse, que pour en être retirés, et qui n'y sont entrés que pour en sortir!

14. Mais quoi? Peut-être ne voulez-vous pas encore vous en rapporter aux prophètes, bien qu'ils s'accordent tous à reconnaître ce grand pouvoir du démon sur l'homme. Venez donc avec moi, et adressons-nous aux Apôtres. Vous avez bien déclaré que vous n'étiez pas d'accord avec ceux qui ont vécu depuis les Apôtres; mais vous devez au moins vous rendre aux sentiments des Apôtres, si toutefois il vous arrive ce qu'un d'entre eux a dit : *Dieu peut-être leur donnera un salutaire repentir, qui leur fera reconnaître la vérité, afin que, par ce moyen, ils puissent se retirer de la servitude du démon, qui les tient captifs dans ses filets, et les fait obéir à sa volonté* [4]. C'est saint Paul qui parle ainsi, et qui nous assure que tous les hommes sont esclaves du démon, et qu'il en dispose à sa volonté. Comment pouvez-vous donc nier le pouvoir de celui à qui l'Apôtre reconnaît une volonté si absolue? Si enfin vous n'en croyez pas l'autorité de saint Paul, il faut en dernier ressort avoir recours à Jésus-Christ même, si toutefois vous le voulez écouter, et vous soumettre à sa doctrine. Notre-Seigneur, parlant du démon l'appelle *le prince de ce monde* [5]

[1] Sag., III, 16, 17. — [2] Ps. CVI, 2, 6.

[1] Jean, XI, 51, 52. — [2] Ps. CVI, 3 — [3] Job, XL, 18. — [4] II Tim., II, 25, 26. — [5] Jean, XIV, 30.

et le fort armé [1], lequel tient en sa possession des vases [2] : et vous poussez la témérité jusqu'à dire qu'il n'a aucun pouvoir sur les hommes? Vous pensez donc, que par le mot de maison, dont Jésus-Christ use en cet endroit, il entend autre chose que le monde; et par le mot de vases, autre chose que les hommes? Si vous avouez que le monde est la maison du démon, que les hommes en sont les vases; comment pourrez-vous soutenir qu'il n'a point de pouvoir sur les hommes? Ne savez-vous pas que Notre-Seigneur dit à ceux qui se saisirent de sa personne, au jardin des Olives : *Voici votre heure et la puissance des ténèbres* [3]? Saint Paul n'ignorait pas ce pouvoir, lorsqu'il disait : *Il nous a délivrés de la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils, tout brillant de lumières et de clartés* [4]. Notre-Seigneur lui-même n'a pas hésité à avouer que le démon, aussi bien que Pilate, un de ses membres, avait eu pouvoir sur lui, puisqu'il dit à ce dernier : *Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en-haut* [5]. Si ce pouvoir donné d'en-haut s'est exercé avec tant de rigueur sur le bois vert, comment aurait-il craint de se faire sentir au bois sec? Au reste, je ne crois pas que notre docteur veuille accuser ce pouvoir d'être injuste, puisque Dieu même le donne au démon. Il lui est bien plus utile de savoir que le démon n'a pas seulement eu ce pouvoir sur les hommes, mais qu'il l'a eu encore avec justice, afin que, par une conséquence nécessaire, il reconnaisse que le Fils de Dieu est venu ici-bas se revêtir de notre chair, pour délivrer les hommes du pouvoir de leur ennemi. Nous disons bien que le pouvoir du diable a été juste; je n'en dis pas autant de sa volonté. Ainsi ce n'est pas le démon, en se rendant maître de l'homme, ni l'homme en méritant de tomber dans l'esclavage : c'est Dieu qui a été juste, en abandonnant l'homme au pouvoir du démon. Aussi est-ce la volonté, et non pas la puissance, qui rend une personne juste ou injuste. Par conséquent, quoique le démon ne tienne pas de la justice, mais d'une coupable usurpation, l'empire qu'il a sur l'homme, néanmoins il a été très-juste par la volonté de Dieu qui l'a permis, et c'est très justement que l'homme est devenu esclave du démon, encore que cette justice ne se trouve ni dans l'homme, ni dans le démon, mais en Dieu seul qui l'a ainsi ordonné.

[1] Luc XI, 21. — [2] Matth., XII, 29. — [3] Luc, XXII, 53. — [4] Coloss., I, 13. — [5] Jean, XIX, 11.

CHAPITRE VI.

DIEU N'A PAS SEULEMENT USÉ DE MISÉRICORDE, MAIS AUSSI DE JUSTICE, DANS LE RACHAT DES HOMMES.

15. C'est donc la justice qui a réduit l'homme à la servitude, et la miséricorde l'en a délivré. Mais, dans cette miséricorde, la justice a eu sa place. C'est un effet de la miséricorde du Libérateur, s'il s'est servi de la justice plutôt que de sa puissance, pour combattre cet injuste usurpateur; ce qui s'adaptait mieux aux moyens qu'il fallait prendre pour la délivrance d'un criminel. Qu'est ce que l'homme pouvait faire de lui-même pour recouvrer la justice qu'il avait perdue, lui, esclave du péché, et captif du démon? Il fallait donc lui appliquer la justice d'un autre, puisqu'il n'avait plus la sienne propre; ce qui est arrivé. Le prince de ce monde est venu; et il n'a rien trouvé dans le Sauveur des hommes qui lui pût appartenir; et parce qu'il a mis injustement ses mains sacriléges sur cet Innocent, c'est très-justement qu'il a perdu les criminels qu'il tenait sous sa domination. Celui qui ne devait à la mort aucun tribut, ayant accepté volontairement l'ignominie de cette mort, a par le droit même de la justice, délivré le coupable, et de la servitude de la mort, et de l'empire du démon. Avec quelle justice donc pourrait-on exiger une seconde fois de l'homme ce tribut? L'homme devait; c'est lui qui a payé : *Si un homme est mort pour tous les autres*, dit saint Paul, *donc tous les hommes étaient morts* [1], afin que, comme un seul a porté les péchés de tous, de même la satisfaction d'un seul puisse être imputée à tous; et qu'on ne puisse dire que celui qui a commis le crime, est autre que celui qui y a satisfait : puisque le chef et le corps ne sont qu'un seul Jésus-Christ. Le chef a satisfait pour les membres, Jésus-Christ pour ses entrailles, selon l'Évangile de saint Paul, qui convainc Pierre Abailard de mensonge, en disant : *Mort pour nous, il nous a fait revivre avec lui, nous pardonnant tous nos crimes, et effaçant l'arrêt de notre condamnation, par lequel nous étions tous sujets à la mort; et l'ayant arraché des mains du démon, il l'a attaché à la croix, et, par ce moyen, il a dépouillé les principautés et les puissances de l'enfer* [2].

16. Dieu veuille me donner place parmi ces dépouilles ravies aux puissances ennemies,

[1] II Cor., V, 14. — [2] Coloss., II, 13, 14.

et me remettre au pouvoir de mon divin Maître ! Si Laban me poursuit, et me reproche de l'avoir secrètement abandonné, qu'il sache que j'étais allé à lui en cachette aussi, et que je m'en suis retiré de la même façon. Un péché commis en secret m'avait assujetti à sa domination, et une justice plus secrète encore m'en a délivré. Pourquoi ne serais-je pas racheté aussi gratuitement que j'ai été vendu? Si Assur m'a calomnié sans sujet, pourquoi me demande-t-il raison de ma fuite? S'il me dit : c'est votre père qui vous a jeté dans l'esclave ; je lui répondrai : mais c'est aussi mon frère qui m'en a délivré. Puisque mon crime dérive d'une source étrangère, pourquoi ma justification ne me viendra-t-elle pas aussi d'ailleurs? Un homme m'a fait pécheur, et un autre homme me justifie : je touche à l'un par la race, à l'autre par le sang. Quoi ! le péché se trouve dans une race pécheresse ; et la justice ne serait pas dans le sang de Jésus-Christ? Mais, dira-t-on, que la justice reste à celui à qui elle appartient : quelle part y avez-vous? Soit ; mais en même temps, que la faute ne soit aussi imputée qu'à celui qui en est l'auteur ; quelle part y dois-je avoir? Est-il raisonnable que la justice ne profite qu'à l'innocent, et que l'impiété nuise à d'autres qu'au coupable? Il n'est pas juste que le fils porte l'iniquité du père, et soit exclu de la justice du frère. La mort est venue par un homme la vie nous est rendue par un autre homme. Et *comme tous les hommes sont morts en Adam, tous aussi seront vivifiés en Jésus-Christ* [1]. De sorte que je n'appartiens pas tellement au premier, que je n'appartienne aussi au second; et si je suis à l'un par la chair, je suis à l'autre par la foi ; si j'ai été infecté en Adam, par la concupiscence originelle, j'ai été embaumé, en Jésus-Christ, par sa grâce spirituelle. Pourquoi m'imputer plus de mal du côté de la prévarication? Si l'on me reproche ma naissance, je représente ma régénération ; et toute la différence qui est entre elles, c'est que l'une est spirituelle, et l'autre charnelle. Mais ni la raison, ni l'équité ne souffrent qu'elles soient mises sur le pied de l'égalité ; la justice exige que l'esprit l'emporte sur la chair, et que sa vertu soit d'autant plus efficace, que sa nature est plus excellente et plus noble. Par conséquent, la seconde naissance doit nous apporter plus de biens et d'avantages, que la première ne nous avait causé de maux. Le péché il est vrai, est descendu jusqu'à moi ; mais la grâce m'a touché. *Et il n'en est pas de la grâce comme du péché; car, au lieu que la condamnation de tous les hommes est venue par un seul péché, la justification leur est donnée par la grâce, après plusieurs péchés* [1]. Le péché vient du premier homme ; mais la grâce est descendue du haut des cieux. Ces deux choses dérivent de mes pères : celle-là du premier, et celle-ci du second. Si ma naissance terrestre a pu me perdre, à plus forte raison ma naissance céleste pourra-t-elle me sauver ! Aussi je ne crains point d'être rejeté du Père des lumières, après avoir été arraché à la puissance des ténèbres ; parce que c'est dans le sang de son Fils que j'ai été pleinement justifié. Si c'est lui qui a opéré ma justification, qui osera prononcer ma condamnation ? Celui qui a fait miséricorde au pécheur, ne condamnera point l'innocent ; et, si j'ose me vanter d'être juste, je sais que c'est de sa justice. Or, voulez-vous savoir quelle est cette justice ? *Jésus-Christ est l'accomplissement de la loi, pour la justification de ceux qui croient en lui* [2]. *Il nous a été donné de Dieu le Père pour être notre salut* [3]. Eh quoi ! une justice qui a été faite pour moi ne sera pas à moi ? Un péché étranger est devenu mien par la communication qui m'en a été faite ; et la justice d'un autre qui m'a été accordée, ne sera pas mienne ? Certes, il y a plus de sûreté en celle qui m'a été donnée, qu'en celle qui est née avec moi. Il est vrai que celle-ci a de la gloire, mais non pas devant Dieu ; au lieu que celle-là, qui produit efficacement mon salut, n'a sujet de se glorifier qu'en Dieu. *Si je suis juste*, dit Job, *je n'en lèverai pas la tête plus hardiment* [4], de peur qu'on ne réponde : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous glorifiez vous, comme si vous ne l'aviez pas reçu* [5] ?

[1] I Cor., xv, 21.

CHAPITRE VII.

IL ACCUSE ABAILARD DE POUSSER L'IMPIÉTÉ ET LA TÉMÉRITÉ, JUSQU'A PÉNÉTRER LES SECRETS DE DIEU, ET LES ANÉANTIR.

17. Voilà la justice que l'homme a reçue par le sang du Rédempteur, mais que cet homme de perdition rejette avec mépris et tâche d'anéantir. Car il croit et enseigne que tout ce que Jésus-Christ a opéré pour notre salut, en s'abaissant, Roi de gloire, jusqu'au néant, en prenant une nature inférieure à celle des anges ; en voulant naître d'une femme, converser

[1] Rom., v, 15. — [2] *Ibid.*, x, 4 — [3] I Cor., I, 30. — [4] Job, x. — [5] I Cor., iv, 7.

dans le monde, comme le dernier des hommes, s'assujettir à nos infirmités, endurer mille indignités en sa personne, et enfin retourner dans sa gloire, par la mort infâme de la croix; il croit, dis-je, et soutient que Jésus-Christ n'a opéré toutes ces merveilles, parmi les hommes, que pour leur donner un modèle de vie, par ses exemples et par sa doctrine, et pour leur montrer l'étendue de sa charité, par ses souffrances et par sa mort. Si bien, que s'étant contenté de nous enseigner la sainteté, sans nous la donner, et de nous découvrir son amour, sans le répandre dans nos âmes, il s'en est retourné simplement dans son royaume. C'est donc là tout l'avantage de *cet admirable mystère d'amour et de bonté qui nous a été manifesté dans la chair, que le Saint-Esprit a justifié, qui a été découvert aux anges, prêché aux Gentils, confié au monde, et élevé jusque dans le séjour de la gloire* [1]. O l'incomparable docteur! il se croit assez de lumières pour entrer dans les plus profonds abîmes de la divinité, les rendre faciles et accessibles à tous ceux qu'il veut éclairer de sa doctrine, et s'imagine que ce mystère incompréhensible, caché aux siècles passés, nous est dévoilé par ses mensonges, et avec tant d'évidence et de clarté, que les profanes mêmes et les incirconcis peuvent y pénétrer librement et le comprendre sans peine. Comme si la sagesse divine, n'ayant pu prévoir ou ayant négligé sa propre défense, avait livré aux chiens les choses saintes, et jeté les pierres précieuses aux pourceaux! Non; il n'en est pas ainsi. Si ce mystère a été manifesté dans la chair, c'est toutefois par le témoignage du Saint-Esprit qu'il a été justifié, afin que les choses spirituelles ne soient communiquées qu'aux spirituels, que l'homme animal et sensuel ne puisse pénétrer dans les secrets de l'Esprit de Dieu; et qu'il demeure constant et avéré, que notre foi n'est point fondée sur l'éloquence des paroles humaines, mais sur la vertu de Dieu. Et c'est pourquoi le Sauveur, s'adressant à son Père éternel dit: *Je vous adore et vous remercie, mon Père, vous, le Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces mystères aux sages et aux prudents du siècle, et les avez découverts aux petits et aux humbles* [2]. Et saint Paul: *Si mon Évangile est caché, il ne l'est qu'à ceux qui périssent* [3].

18. Enfin, remarquez comme ce novateur se moque de tout ce qui vient de l'Esprit de Dieu en prenant toutes ces choses pour des folies; comme il insulte l'Apôtre parce qu'il nous découvre la sagesse infinie de Dieu renfermée dans ce mystère adorable; et comme il invective contre l'Évangile, et blasphème contre la Majesté divine. Il serait, certes, bien plus avisé s'il croyait humblement ce qu'il ne peut comprendre par ses propres lumières, et s'il n'avait pas la témérité de mépriser et de fouler aux pieds un mystère si saint et si redoutable! Mais je n'aurais jamais fini, si je voulais répondre à toutes les impertinences, aux calomnies que lui suggèrent les desseins de Dieu. Je me contenterai d'en rapporter quelques-unes, qui aideront à juger des autres. « Puisque Jésus-« Christ, dit-il, a racheté seulement les pré-« destinés, comment le démon est-il leur maî-« tre, soit en cette vie, soit en l'autre, d'une « façon plus particulière qu'à présent? » Je réponds que c'est pour cette même raison, que le démon, maître des élus, les tenant captifs, sous sa tyrannie, comme dit l'Apôtre [1], ils ont eu besoin d'un libérateur, afin que les desseins de Dieu sur eux, fussent pleinement exécutés. C'était dans cette vie qu'il fallait les délivrer, afin qu'ils pussent jouir, en l'autre, d'une entière liberté. Il demande ensuite: « Si le démon tourmentait ce pauvre qui re-« posait dans le sein d'Abraham, aussi bien « que ce riche que nous savons condamné aux « flammes éternelles: s'il avait pouvoir sur la « personne d'Abraham et des autres prédes-« tinés. » Je réponds qu'il n'en avait point, mais qu'il en aurait eu, s'ils n'eussent point été délivrés par la foi en Jésus-Christ qui devait venir, ainsi qu'il est écrit du même Abraham: *Abraham crut aux promesses de Dieu, et cette foi lui fut imputée à justice* [2]. Et ailleurs: *Abraham s'est réjoui dans l'espérance de voir le jour de ma venue; il l'a vu, et a été ravi de joie* [3]. C'est pourquoi, dès ce temps, le sang de Jésus-Christ était déjà pour Lazare une douce rosée, qui l'empêchait de sentir l'ardeur des flammes; il croyait, lui aussi, que Jésus-Christ devait un jour souffrir. Et il faut en dire autant de tous les prédestinés de ce temps. Ils étaient nés aussi bien que nous, sous la puissance des ténèbres, à cause du péché originel; mais, avant de sortir de cette vie, ils en furent délivrés par le sang de Jésus-Christ. Car il est écrit: *Les peuples qui marchaient devant lui, et ceux qui le suivaient, s'écriaient: Gloire soit au Fils de Dieu. Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur* [4]! Il est donc véritable que la troupe des élus a béni Jésus-Christ, non seulement à son arri-

[1] I Tim., III, 16. — [2] Matth., XI, 25 — [3] II Cor, IV, 3.

[1] II Tim, II, 26. — [2] Gen, V. — [3] Jean, 8, 56. — [4] Matth, XXI, 9.

vée sur la terre, dans la chair, mais avant, quoique ceux qui l'ont précédé n'aient pas reçu une bénédiction entière, cette prérogative étant réservée au temps de la grâce.

CHAPITRE VIII.

POURQUOI JÉSUS-CHRIST S'EST SERVI D'UN MOYEN SI RUDE ET SI PÉNIBLE POUR NOUS DÉLIVRER, QUAND UN SEUL ACTE DE SA VOLONTÉ, OU UN SIMPLE COMMANDEMENT SUFFISAIT.

19. Notre théologien poursuit sa pointe, et s'ingénie à montrer que le diable n'a ni pu, ni dû s'arroger aucun pouvoir sur l'homme, sans une expresse permission de Dieu; et que Dieu, voulant faire miséricorde à sa créature fugitive, pouvait très-justement, et sans faire nul tort au démon, la rappeler à lui, et d'une seule parole, la retirer de sa misère; comme si on lui contestait cette vérité. Il va plus loin, et, après plusieurs autres choses, il conclut. « Quelle « nécessité donc, quelle raison, ou quel besoin « y avait-il, que le Fils de Dieu, s'étant incarné « pour notre salut, souffrît tant de misères, « tant d'opprobres, de coups de fouets, de cra- « chats, et enfin qu'il mourût en croix comme « un méchant et un scélérat, avec autant de « douleur que d'ignominie; puisque la bonté « divine pouvait délivrer l'homme de son pé- « ché par un seul de ses commandements? » Nous lui répondons, que notre propre nécessité l'exigeait ainsi : nécessité bien dure, puisque nous étions gisants dans les ténèbres et dans les ombres de la mort. Je dis plus; cela était également nécessaire pour nous, pour la gloire de Dieu, et pour l'intérêt de ses anges. Pour nous, afin que nous fussions retirés du joug de notre captivité; pour la gloire de Dieu, afin que son décret éternel fût accompli; et dans l'intérêt des anges, afin que les places vides parmi eux fussent remplies. Mais la principale raison de cette œuvre a été l'infinie bonté de Celui qui l'a exécutée. Et qui donc peut nier que le Tout-Puissant n'ait eu entre ses mains une infinité d'autres moyens de nous racheter, de nous justifier, et de reconquérir notre liberté? Mais celui qu'il a choisi entre plusieurs, loin d'être le moins efficace, est ici le plus puissant. Car ces souffrances extrêmes endurées sur cette terre d'exil par notre Rédempteur pour nous délivrer, nous représentent bien plus vivement, et nous font connaître plus efficacement, la grandeur de notre chute, et l'excès de notre misère. Autrement, les hommes n'auraient jamais connu ni pu comprendre les richesses infinies renfermées dans le mystère adorable de notre Rédemption. Jamais ils n'auraient pu découvrir tous les trésors de grâce que contient la profondeur impénétrable de ce mystère, les rapports et les convenances admirables de ces moyens avec la sagesse divine; les nouveaux traits de beauté qu'ils ajoutent à sa gloire, et les grands avantages qu'ils apportent à notre salut. C'est pourquoi le prophète, considérant ces merveilles, est saisi d'étonnement[1], sans les pouvoir comprendre; et le précurseur s'avouait indigne de les pénétrer[2].

20. Mais, s'il nous est interdit de rechercher curieusement les secrets de la volonté divine, il nous est permis de ressentir les effets de ce mystère, et d'en recueillir le fruit et les avantages. Or, nous ne pouvons pas retenir, dans un silence innocent, les choses dont nous avons acquis une légitime connaissance. Il est bien vrai qu'il y va de la gloire des rois de la terre de cacher leurs desseins[3] : mais il y va de la gloire de Dieu de rechercher ses volontés. C'est une parole de vérité, et digne d'être reçue de tout le monde, que nous avons été réconciliés avec Dieu, par la mort de son Fils, quand nous étions engagés dans le péché. S'il y a réconciliation, il y a aussi rémission des péchés. Car, si au dire de l'Écriture, *nos péchés sont une séparation entre Dieu et nous*[4], il est indubitable que, le péché demeurant en nous, il ne peut y avoir de réconciliation; où sera donc la rémission des péchés? Elle est dans ces paroles de notre Sauveur : *C'est le calice, le nouveau Testament, dans mon sang, qui sera répandu pour vous et pour la rémission de vos péchés*[5]. Or, où il y a réconciliation il y a nécessairement rémission des péchés. Qu'est-ce que la rémission des péchés, sinon la justification même? Soit donc que vous l'appeliez réconciliation ou rémission des péchés, ou justification, ou rédemption, ou délivrance du démon, qui nous tenait captif sous sa domination et à sa volonté, c'est par la mort du Fils unique de Dieu que nous obtenons cette grâce; c'est par son sang que nous sommes justifiés, sans l'avoir mérité, suivant ce que dit l'Apôtre: *En lui nous avons été rachetés par son sang, et nous avons reçu la rémission de nos péchés, selon l'étendue infinie des richesses de la grâce*[6]. Mais, dites-vous, pourquoi a-t-il employé son sang pour réali-

[1] Habac, III, 2, selon les *Sept.*— [2] Jean, I, 27.— [3] Prov. XXV. — [4] Isaïe, XLVI. — [5] Luc, XXII, 20. — [6] Coloss., I, 14, et Ephés., I, 7.

ser une œuvre qu'il pouvait accomplir d'une seule parole? C'est à lui-même qu'il faut faire cette demande. Pour moi, je puis bien savoir ce qu'il a fait, mais il ne m'est pas permis d'en rechercher la raison; ce n'est pas à l'argile à dire au potier qui l'a formé: Pourquoi m'avez-vous façonné de la sorte?

21. Mais, pour notre docteur, ces réponses sont des extravagances, dont il se moque à plaisir; et je vous prie d'écouter les risées qu'il en fait. « Comment, dit-il, l'Apôtre peut-« il assurer que nous avons été justifiés et ré-« conciliés avec Dieu, par la mort de son Fils? « Dieu avait d'autant plus de sujet de s'irriter « contre les hommes, qu'en crucifiant son Fils « unique, ils commettaient un crime plus é-« norme qu'en transgressant son premier com-« mandement et en mangeant une pomme?» Comme si, dans le même acte, la malice des méchants ne pouvait pas autant déplaire à Dieu, que la piété de la victime pouvait lui être agréable? Il ajoute ensuite : « Si le péché « d'Adam a été si énorme devant Dieu, qu'il « n'a pu être effacé que par la mort de Jésus-« Christ; qu'est-ce qui pourra jamais expier « l'homicide commis sur la personne de Jé-« sus-Christ?» Je réponds en deux mots; ce sera ce même sang qu'ils ont répandu, et les prières de celui qu'ils ont mis à mort. « Mais, poursuit-il encore, est-il possible « que la mort du Fils innocent ait tellement « plu à Dieu le Père, qu'elle ait été ca-« pable de le réconcilier avec nous, puisque « ce même péché que nous commettions était « la raison même pour laquelle on faisait « mourir notre très-innocent Seigneur? Se « peut-il que, sans ce grand crime, on n'ait « pu obtenir le pardon du premier, pour-« tant plus léger?» A cela je réponds, que ce n'est pas la mort du Fils qui a été agréable au Père, mais bien la volonté de celui qui meurt de son plein gré, et qui par cette mort détruit la nôtre, opère notre salut, nous restitue la première innocence, triomphe des principautés et des puissances, dépouille les enfers, enrichit les cieux, rétablit la paix entre le ciel et la terre, et enfin répare toutes choses. Et parce que cette mort précieuse, que Jésus-Christ devait souffrir volontairement, pour détruire le péché, ne pouvait arriver que par le péché, nous ne disons pas que Dieu s'est réjoui, mais qu'il s'est servi de la malice des impies, pour vaincre la mort par la mort, et tirer du péché la condamnation du péché même. Plus grande a été la malice des méchants, plus sainte aussi, et plus efficace pour notre salut, a été la volonté de cet innocent; et de la sorte, par la médiation d'une puissance si prodigieuse, ce premier péché, quoiqu'énorme, a cédé comme un moindre a un plus grand, à celui qui a été commis sur la personne sacrée de Jésus-Christ. Or cette victoire ne doit pas être attribuée au péché, ou au pécheur, mais bien plutôt à la sagesse de celui qui a su se servir du péché, qui a souffert les pécheurs avec constance, et qui a trouvé le moyen d'utiliser la cruauté des méchants contre son Fils, et fait éclater davantage sa bonté à leur égard.

22. Et ce sang, qui a été répandu, a été si efficace pour obtenir le pardon, qu'il a effacé entièrement le crime exécrable, cause de cette même effusion, et ôté, par ce moyen, le premier péché, bien moindre, certes, que ce dernier. « Mais, s'écrie notre docteur, quelle « cruauté quelle injustice, d'exiger le sang, « ou d'agréer la mort d'un innocent, pour « prix et rançon d'un criminel! Et partant, « quelle apparence que la mort du Fils ait pu « tellement plaire à Dieu, qu'elle l'ait récon-« cilié avec tous les hommes?» Je ne dis pas que Dieu le Père ait demandé le sang de son Fils, mais seulement qu'il en a accepté le sacrifice; il n'était pas altéré du sang de l'innocent, il avait soif du salut du coupable, enfermé dans ce sang. Oui, ce sang adorable contenait effectivement notre salut, et n'était point seulement un témoignage ou une preuve extérieure de la charité divine envers nous, ainsi que l'entend et que l'écrit notre docteur. Car voilà où aboutissent toutes les calomnies et les invectives qu'il vomit contre Dieu, avec une impiété égale à son ignorance, quand il assure que Dieu ne s'est rendu visible dans la chair, que pour nous former ou nous instruire par ses paroles et par ses exemples, et qu'il n'a voulu souffrir et mourir que pour nous témoigner, ou nous faire connaître plus particulièrement, la grandeur de son amour.

CHAPITRE IX.

JÉSUS-CHRIST EST VENU AU MONDE, NON-SEULEMENT POUR NOUS INSTRUIRE, MAIS AUSSI POUR NOUS DÉLIVRER.

23. Mais je le demande à notre théologien: De quoi nous serviraient toutes les belles leçons du Fils de Dieu, si en même temps il ne nous

avait point rétablis dans sa grâce? Ses instructions nous seraient inutiles, s'il ne détruisait d'abord en nous le péché, en sorte que nous ne demeurions plus accablés sous sa tyrannie? Si tous les biens que Jésus-Christ nous a conférés se bornent à nous avoir enseigné le chemin de la vertu, il faut dire aussi que tous les maux que notre premier père nous a causés par sa désobéissance, se réduisent à nous avoir montré le péché, puisque le remède nous a été appliqué, selon la nature de la blessure que nous avions reçue? *Car tous les hommes seront vivifiés en Jésus-Christ de la même façon qu'ils sont tous morts en Adam* [1]. Donc, si le premier Adam nous a donné la mort, il faut que le second Adam nous rende la vie; et, si la vie que Jésus-Christ nous rend, n'est autre chose que sa doctrine céleste, la mort qu'Adam nous a causée ne doit aussi consister qu'en son mauvais exemple; et ainsi, tout le bien et le mal que les hommes ont reçus du premier et du second Adam, se bornent à ceci : par la prévarication du premier, ils ont connu le péché, et par les enseignements et les vertus du second, ils ont été parfaitement formés à la vertu et à son amour. Ou si, dociles aux sentiments de la foi catholique plutôt qu'à l'hérésie Pélagienne, nous avouons que le péché d'Adam et la mort par le péché nous ont été communiqués par la voie de la génération, et non pas seulement par son mauvais exemple; nous devons confesser que Jesus-Christ nous a rendu la sainteté, et par la sainteté la vie; non-seulement par ses instructions et sa vie exemplaire, mais par la génération spirituelle qu'il nous a donnée sur la croix, et par sa mort : *Afin que comme par le péché d'un seul, tous les hommes sont tombés dans la condamnation de la mort; de même aussi par la justice d'un seul, tous les hommes sont rétablis dans la justification de la vie* [2]. Or cela étant, comment notre docteur peut-il dire, que tout le dessein de Dieu, dans l'Incarnation de son Fils, a été simplement d'éclairer le monde par les lumières de sa sagesse, et d'allumer le feu de son amour au cœur de tous les hommes? Où sera donc la rédemption? Il avoue bien, à la vérité que Jésus-Christ est l'auteur des lumières de l'entendement et des attraits du cœur; mais qui le sera de la rédemption et de la délivrance de tous les hommes?

24. Je veux que la venue de Jesus-Christ soit utile à ceux qui sont capables de l'imiter et de l'aimer, en retour de son affection. Quelle sera la condition des petits enfants? Quelle lumière de sagesse Jésus-Christ peut-il communiquer à ceux qui ont à peine reçu la lumière de la vie? Et comment ceux qui ne sont pas encore capables d'aimer leurs mères, pourront-ils s'élever jusqu'à aimer Dieu? La venue de Jésus-Christ sera-t-elle donc inutile à ces petits innocents? Ne leur servira-t-il de rien d'avoir été entés en Jésus-Christ, et de participer à sa mort par le saint Baptême, parce que leur bas-âge ne leur permet pas encore de connaître et d'aimer Jesus-Christ? « Non, dit-il, car notre « rachat ne consiste que dans cette excellente « charité qui a été répandue dans nos cœurs, « par les mérites de la passion de notre Sei- « gneur. » Mais si cela est, il faut donc, conclure que les petits enfants n'ont point part à ce rachat, puisqu'ils sont destitués de cet amour divin; et comme ils ne sont pas capables d'aimer, ils ne sont pas non plus en état de périr; en sorte qu'ils n'ont aucun besoin d'une seconde naissance par Jésus-Christ, puisqu'il n'ont reçu aucun dommage de la première naissance qu'ils ont tirée d'Adam, leur premier père. Si Abailard est, avec Pélage, dans ce sentiment, il n'est pas plus sensé que lui. Mais, quel que soit son sentiment, il ne peut dissimuler sa haine contre le mystère de la rédemption des hommes. Autant qu'il est en lui, il en détruit l'économie, en attribuant tout l'ouvrage de notre salut à une simple affection, et non pas à une véritable régénération; en mettant toute la gloire de notre rédemption et la perfection de notre salut dans le progrès de notre conduite, au lieu de le rapporter à la puissance de la croix, et au prix du sang de Jésus-Christ. Mais, *pour moi, je me garderai bien de me glorifier autrement qu'en la croix de Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui est la cause de notre salut, de notre vie, et de notre résurrection* [1].

25. Au reste, je remarque trois choses principales dans ce divin ouvrage de notre salut : la première est l'exemple de l'humilité par laquelle Dieu s'est anéanti; la seconde, la mesure de sa charité, qui s'est étendue jusqu'à la mort, et à la mort de la croix; et la troisième, le mystère de la Rédemption, par laquelle il a détruit la mort qu'il a voulu souffrir lui-même. Si vous séparez les deux premières de la troisième, elles ne subsisteront pas plus que la peinture que vous entreprendriez d'appliquer sur le vide. Ce n'est pas que l'exemple de l'humilité et celui de la charité ne soient

[1] I Cor., XV, 22. — [2] Rom., V, 18.

[1] Gal., VI, 14.

extrêmement nécessaires et dignes d'être suivis de tout le monde. Mais, séparées de la Rédemption, ces vertus n'ont plus de fondement fixe ni solide. Je veux bien faire tous mes efforts pour suivre mon très-aimable Jésus ; je souhaite avec passion d'embrasser, comme avec les bras d'un amour réciproque, celui qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même pour mon salut ; mais cela ne suffit pas, il faut encore que je mange l'Agneau pascal, puisque si je ne mange sa chair, et si je ne bois son sang, je n'aurai point la vie en moi [1]. Autre chose est de suivre Jésus, et de l'embrasser, et autre chose de le manger. Suivre Jésus, c'est un dessein très-salutaire ; l'embrasser, c'est une joie incomparable ; mais le manger, c'est le comble de la félicité, et le bonheur de la vie ; car sa chair est vraiment une nourriture, et son sang est vraiment un breuvage ; c'est le pain de Dieu même qui est descendu du ciel, et qui donne la vie au monde. Mais le dessein et la joie sans la vie, n'ont pas plus de solidité que la peinture sans soutien. C'est pourquoi il faut conclure, comme j'ai déjà dit, que ni les exemples de l'humilité, ni les preuves de la charité, n'ont de pouvoir, sans le secours du mystère de la Rédemption.

Jean, VI, 54.

26. Voilà, seigneur Père, les observations que votre petit serviteur a faites sur quelques articles de la nouvelle hérésie. Si vous n'y remarquez que le zèle qui m'anime, j'aurai encore la consolation d'avoir satisfait au devoir de ma conscience. Et, comme je n'avais pas en main le pouvoir de venger l'injure faite à la foi de l'Église, injure que je ressentais avec douleur, j'ai cru de mon devoir d'avertir celui qui tient de Dieu des armes puissantes pour renverser toutes les fausses opinions qui se forment contre la vérité, pour abattre l'orgueil de ces présomptueux qui s'élèvent contre la science de Dieu, et pour contraindre tous les esprits à se soumettre au joug de Jésus-Christ, et à l'obéissance de la foi. Il est encore d'autres articles, dans les écrits d'Abailard, qui ne sont pas moins dangereux que les précédents ; mais ni le temps, ni la brièveté d'une lettre, ne me permettent d'y répondre à présent. D'ailleurs, je ne crois pas nécessaire de les réfuter, leur fausseté étant si manifeste, que la simple foi suffit à les détruire. J'en ai pourtant recueilli quelques-uns que je vous adresse [1].

[1] Voir ci-après le résumé des erreurs d'Abailard, publié par Mabillon, d'après un manuscrit du Vatican. Tout porte à croire que c'est la pièce même dont parle saint Bernard. Elle est très-utile pour éclaircir le Traité qu'on vient de lire.

FIN DU TRAITÉ CONTRE LES ERREURS D'ABAILARD.

RÉSUMÉ

DES

HÉRÉSIES DE PIERRE ABAILARD

I.

DÉTESTABLE COMPARAISON DU SCEAU D'AIRAIN, DE L'ESPÈCE ET DU GENRE, APPLIQUÉE A LA TRINITÉ.

« La sagesse de Dieu étant une certaine puissance, comme un sceau d'airain est un certain airain, il est clair que la sagesse divine tire son essence de la divine puissance, en vertu de la ressemblance qui fait que le sceau d'airain est dit être ce qu'est sa matière : ou comme l'espèce tire son essence du genre qui est comme la matière de l'espèce, comme animal est la matière d'homme. De même donc que le sceau, parce qu'il est d'airain, est nécessairement airain, parce que l'homme est homme, il est aussi nécessairement animal, sans que la réciproque soit nécessaire ; ainsi la sagesse divine, qui est la puissance de discerner, exige aussi qu'il y ait une puissance divine, sans que le contraire soit nécessaire. » Et un peu plus loin : « La bonté, nom qui désigne le Saint-Esprit, n'est en Dieu ni puissance ni sagesse. »

II.

LE SAINT-ESPRIT N'EST PAS DE LA SUBSTANCE DU PÈRE.

« Comme et le Fils et l'Esprit-Saint viennent du Père, l'un par voie de génération, l'autre de procession, la génération diffère de la procession, en ce que celui qui est engendré est de la substance même du Père, puisqu'il est, comme nous l'avons dit, la Sagesse même ; or la sagesse est une certaine puissance. » Et un peu après : « Mais l'Esprit, bien qu'il soit de la même substance que le Père et le Fils (ce qui fait que la Trinité est appelée ομοουσιος, c'est-à-dire de même substance), n'est pas cependant de la substance du Père ou du Fils, ce qui serait être engendré du Père ou du Fils : il procède plutôt d'eux ; et la procession consiste, en ce que Dieu, par la charité, s'étend à un autre être. En effet, par l'amour, chacun procède, en une certaine manière, de soi à un autre, puisqu'à parler proprement, on ne peut avoir de la charité pour soi-même ; on n'est pas bon pour soi mais pour un autre; mais Dieu surtout, qui n'a besoin de rien, ne peut être touché à l'égard de lui-même d'un sentiment de bonté qui le porte à s'accorder quelque chose : il n'éprouve ce sentiment que pour les créatures

III.

DIEU NE PEUT RIEN FAIRE NI LAISSER FAIRE QUE DE LA MANIÈRE ET DANS LE TEMPS QU'IL AGIT OU LAISSE FAIRE.

« La raison qui prouve que Dieu le Père a engendré un Fils aussi bon qu'il la pu, puisque autrement il serait coupable de jalousie, établit aussi qu'à tous les êtres qu'il fait, il communique la bonté dans toute la mesure qui lui est possible, et qu'il ne veut leur refu-

ser aucun des avantages qu'il peut leur conférer. » — Et un peu plus loin : « Dieu, dans toutes ses œuvres, a tellement en vue le bien, qu'on peut dire que c'est le bien même plus que sa volonté qui le porte à agir. » Et ailleurs : « Il résulte de la raison et de l'Écriture que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. » Et encore : « Si Dieu pouvait détruire le mal, il le ferait opportunément, lui qui ne peut rien faire mal à propos ; je ne vois donc pas comment il ne consentirait pas au péché ; car de qui doit-on dire qu'il consent au mal, sinon de celui qui pourrait à l'occasion l'empêcher ? » Et enfin : « Les raisons précédentes, et les solutions données aux objections, montrent donc clairement que Dieu ne peut faire ni permettre ce qu'il fait ou souffre, que de la manière et dans le temps seulement où il le fait et le souffre. »

IV.

JÉSUS-CHRIST NE S'EST PAS INCARNÉ POUR NOUS DÉLIVRER DU JOUG DU DÉMON.

« Il faut savoir que tous les docteurs venus après les Apôtres s'accordent à dire que le démon avait pouvoir et domaine sur l'homme, et qu'il le possédait justement. » — « Le démon n'a jamais eu de droit sur l'homme ; il le possédait en vertu d'une permission, comme un geôlier ; et ce n'est pas pour le délivrer du joug de satan que le Fils de Dieu a pris notre chair. » — « Comment l'Apôtre peut-il avancer que la mort du Fils nous a justifiés et réconciliés avec Dieu, quand Dieu a dû, au contraire, être d'autant plus irrité contre l'homme, que celui-ci, en crucifiant le Fils, a commis un crime bien plus énorme que la transgression du premier commandement par la manducation d'un fruit ? Combien sa colère eût été plus juste alors ? »

« Si ce péché d'Adam a été si grand que la mort seule du Christ ait pu l'expier, quelle sera l'expiation de l'homicide commis contre le Christ, et de tant et de si énormes attentats dont lui et les siens ont été l'objet ? La mort du Fils innocent a-t-elle été assez agréable à Dieu pour le réconcilier avec nous, qui, en péchant, avons commis ce crime, pour lequel le Seigneur innocent a été tué ? Et Dieu était-il incapable, sans cet attentat énorme, d'en pardonner un bien moindre ? Fallait-il ce crime si grand pour produire un bien qui nous a rendus, par la mort du Fils de Dieu, plus justes que nous ne l'étions auparavant, et pour que nous dussions être délivrés du péché ? » — « Qui ne regardera comme une iniquité cruelle qu'on ait réclamé le sang innocent ou un prix quelconque, ou qu'on ait trouvé agréable le meurtre de l'innocent ? Dieu n'a donc pu avoir la mort de son Fils pour agréable, au point de la prendre pour moyen de réconciliation avec le monde entier. » « Ces réflexions et d'autres semblables soulèvent de graves questions, non-seulement au sujet de la Rédemption, mais aussi au sujet de notre justification, par la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Pour nous, il nous semble que nous avons été néanmoins justifiés dans le sang de J.-C., et que nous avons été réconciliés avec Dieu par cette grâce singulière qui nous a été accordée, quand le Fils, prenant notre nature, nous a instruits jusqu'à sa mort par ses paroles et ses exemples, et nous a unis plus fortement à Lui par l'amour ; afin qu'enflammés par un tel bienfait de la grâce divine, votre charité n'hésite pas à tout souffrir pour lui. Ce bienfait, que les anciens Pères attendaient par la foi, inspira déjà, nous n'en doutons pas, aux hommes de ce temps, un très-grand amour de Dieu. » — Et plus loin : « Je pense donc que le dessein et la raison de l'Incarnation ont été, que J.-C. éclairât le monde de la lumière de sa sagesse et y allumât son amour ».

V.

NI LE DIEU ET L'HOMME, NI L'HOMME QUI EST LE CHRIST N'EST UNE TROISIÈME PERSONNE DANS LA TRINITÉ.

« Quand je dis, le Christ est la troisième personne dans la Trinité, je veux dire que le Verbe qui de toute éternité a été une troisième personne dans la Trinité, est une troisième personne dans la Trinité : je pense que c'est ici une expression figurée. Car si c'était là une expression propre, comme ce nom de Christ est synonyme de Dieu et homme, le sens serait celui-ci : « Dieu et l'homme est une troisième « personne dans la Trinité : ce qui est com- « plétement faux ». Si nous accordons que le Christ est une troisième personne dans la Trinité, nous n'accordons cependant pas que cette personne du Christ soit une troisième personne dans la Trinité. »

VI.

DIEU NE FAIT PAS PLUS POUR CELUI QUI EST SAUVÉ, AVANT QU'IL N'ADHÈRE A SA GRACE, QUE POUR CELUI QUI N'EST PAS SAUVÉ.

« On a coutume de demander si les hommes ont tellement besoin pour être sauvés de la

miséricorde que personne ne puisse avoir une volonté bonne, sinon par la grâce de Dieu qui meut le cœur, inspire ce bon vouloir, l'accroît après l'avoir inspiré, et le conserve après l'avoir accrû. Si l'homme est de lui-même impuissant à rien faire de bien; s'il est incapable, comme on l'a dit, de se disposer, par son libre arbitre et sans la grâce, à recevoir la grâce divine, on ne voit pas pourquoi il est puni quand il pèche, car si de lui-même il ne peut faire aucun bien, et si de sa nature, il est plus fortement incliné au mal qu'au bien, n'est-il pas exempt de faute quand il pèche, et Dieu qui lui a donné une nature si fragile et si infirme, doit-il être loué d'une pareille création? Au contraire, s'il en était ainsi, Dieu ne semblerait-il pas plutôt mériter nos reproches?» — «Si l'homme ne pouvait, sans l'aide d'autrui, se disposer à recevoir la grâce, on ne voit pas pour quelle raison il serait coupable; cette absence de grâce retomberait plutôt sur son auteur même. Mais cela n'est pas : le langage opposé est plus conforme à la vérité. Il faut dire que l'homme, par la raison que Dieu lui a donnée, peut s'unir à la grâce qui lui est offerte : et Dieu ne fait pas plus pour celui qui est sauvé, avant qu'il s'unisse à la grâce, que pour celui qui n'est pas sauvé. Dieu se conduit à l'égard des hommes, comme un marchand qui a des pierres précieuses à vendre; il les expose sur le marché; il les offre également à tout le monde, et en les montrant, il excite à les acheter. L'homme prudent, sachant qu'il en a besoin, travaille pour les avoir : il gagne de l'argent, et les achète. Le lâche, le paresseux, tout en les désirant, ne travaille pas, bien qu'il soit physiquement plus fort que l'autre, et il ne les achète pas; c'est sa faute s'il en est privé. Ainsi Dieu met la grâce à la disposition de tous; par les Écritures et les saints docteurs, il nous engage à user de notre liberté pour nous attacher à la grâce, si nous sommes sages et prudents, en nous mettant en mesure de le faire dans la suite, à l'aide du libre arbitre. Mais le paresseux, embarrassé dans les désirs charnels, tout en souhaitant le bonheur, refuse de rien faire pour se soustraire au mal; il se laisse aller à la négligence, bien que, par le libre arbitre, il puisse s'unir à la grâce, et ainsi, à son tour, il est négligé par le Dieu tout-puissant. »

VII.

DIEU NE DOIT PAS EMPÊCHER LE MAL.

« Voyons d'abord ce que c'est que consentir au mal, ou n'y pas consentir. Celui-là est dit donner au mal son consentement, qui, ayant l'obligation et la puissance de l'empêcher, ne l'empêche pas; mais, s'il le doit, sans le pouvoir, ou s'il le peut, sans y être tenu, il n'en est pas responsable; encore moins le sera-t-il s'il n'a ni ce devoir, ni ce pouvoir. C'est pourquoi Dieu n'est pas responsable d'un mal qu'il ne doit ni ne peut empêcher. Il ne le doit pas, puisque les choses, grâce à sa bonté, arrivant de la meilleure manière possible, il ne doit vouloir empêcher le mal en aucune façon. Il ne le peut pas, car sa bonté, ayant choisi un bien moindre, ne saurait apporter d'empêchement à un bien plus grand. »

VIII.

NOUS NE TIRONS D'ADAM AUCUNE COULPE, MAIS SEULEMENT UNE PEINE.

« Il faut savoir que si l'on dit que le péché originel est dans les enfants, ce langage se rapporte à la peine temporelle et éternelle qui leur est due, par suite de la faute du premier père. » — « De même il est dit : *Tous ont péché en lui*[1], parce que celui qui a péché était le principe de nous tous. Cependant il ne résulte pas de là que tous aient péché, puisqu'ils n'existaient pas, et quiconque n'existe pas ne pèche pas. »

IX.

LE CORPS DU SEIGNEUR NE TOMBE PAS A TERRE.

« Au sujet des espèces du pain et du vin, on demande si elles subsistent actuellement dans le corps de Jésus-Christ, comme elles étaient dans la substance du pain et du vin, qui a été changée au corps de Jésus-Christ, ou si elles sont en l'air. Il est plus vraisemblable qu'elles sont en l'air, puisque le corps de Jésus-Christ a ses lignes et sa forme, comme les autres corps humains. Quant aux apparences du pain et du vin, elles sont faites pour cacher et voiler le corps de Jésus-Christ. » — » On fait encore une autre question, au sujet de la réserve prescrite du samedi au samedi, comme on le lit, des pains de proposition, et qui est mangée par les rats, ou qui s'échappe de la main du prêtre, ou du diacre et tombe à terre. On demande pourquoi Dieu permet que ces accidents arrivent à son corps; si ces accidents affectent le corps lui-même, ou les simples apparences. A quoi nous disons qu'ils n'atteignent pas réellement le corps, mais que Dieu les

[1] Rom., v. 12.

permet, sur les espèces, pour punir la négligence de ses ministres : pour son corps, il le soustrait et le conserve comme il lui plaît. »

X.

LES ŒUVRES DE L'HOMME NE LE RENDENT NI MEILLEUR NI PIRE.

« On a coutume de demander ce que Dieu rémunère, l'œuvre ou l'intention, ou les deux choses ensemble. L'autorité semble vouloir que ce soit nos œuvres que Dieu récompense dans l'éternité; car l'Apôtre a dit : *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres* [1]. Et Athanase dit aussi : Ils rendront compte de leurs actions ; et il ajoute : Ceux qui auront fait le bien iront à la vie éternelle, et ceux qui auront fait le mal iront au feu éternel [2]. Pour nous, nous disons que Dieu rémunère éternellement, soit pour le bien, soit pour le mal. L'homme n'est rendu ni meilleur, ni pire par ses actions ; seulement pendant qu'il agit, sa volonté est peut-être inclinée un peu plus fortement vers ce qu'il fait. Et cela n'est pas contraire à l'Apôtre, ni aux autres docteurs : car en disant : *Il rendra à chacun*, etc., l'Apôtre met l'effet pour la cause, à savoir l'œuvre, pour la volonté ou l'intention. »

XI

CEUX QUI ONT CRUCIFIÉ JÉSUS-CHRIST, SANS LE CONNAÎTRE, N'ONT PAS PÉCHÉ ; IL NE FAUT PAS REGARDER COMME COUPABLE CE QUI EST FAIT PAR IGNORANCE.

« On nous oppose les Juifs qui, ont crucifié Jésus-Christ, et les autres qui, en persécutant les martyrs, croyaient être agréables à Dieu ; Ève qui n'a pas agi contre sa conscience, puisqu'elle a été séduite, et cependant il est certain qu'elle a péché. A cela nous répondons, que ces Juifs, dans leur simplicité, n'agissaient pas contre leur conscience ; c'était plutôt le zèle de leur loi qui les poussait à persécuter Jésus-Christ ; ils ne pensaient pas faire mal ; aussi ne péchaient-ils pas ; si quelques-uns ont été damnés, ce n'est pas pour cela ; c'était pour leurs péchés antérieurs, qui les ont jetés dans cet aveuglement. Parmi eux étaient ces élus, pour lesquels Jésus-Christ a prié, disant : *Père, pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font* [3]. Il n'a pas prié pour que ce péché leur fût remis, puisque ce n'était pas un péché, mais pour leur obtenir la rémission de leurs péchés précédents. »

[1] Rom., II, 6. — [2] Matth., XXV, 46, et Jean, V, 29. — [3] Luc, XXIII, 34.

XII.

DU POUVOIR DE LIER ET DE DÉLIER.

Ce texte de saint Matthieu : *Tout ce que vous lierez sur la terre* [1], doit s'entendre ainsi : *Tout ce que vous lierez sur la terre*, c'est-à-dire dans la vie présente, *sera lié aux cieux*, c'est-à-dire, dans l'Église actuelle. Le sentiment qui nous fait dire que Dieu seul remet les péchés, semble contredit par l'Évangile : car Jésus-Christ dit à ses disciples : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez* [2]. Mais nous répondons que ceci s'adresse aux apôtres seuls, et non à leurs successeurs. » Et il ajoute : « Si cependant on soutient que cette parole se rapporte aussi à leurs successeurs, il convient de l'entendre dans la mesure de l'autorité alléguée plus haut. »

XIII.

SUGGESTION, DÉLECTATION, CONSENTEMENT.

« Il faut savoir aussi que la suggestion n'est pas un péché pour celui à qui elle s'adresse, non plus que la délectation qui suit la suggestion, délectation inséparable de la faiblesse, et du souvenir du plaisir inhérent à la chose que l'ennemi nous suggère. Le consentement seul qui est appelé mépris de Dieu, est un péché, et constitue le péché. » Un peu plus loin : « Nous ne disons pas que la volonté de faire ceci ou cela, ni l'acte même soient péché, mais plutôt, comme on l'a dit plus haut, le mépris de Dieu provenant de quelque volonté ».

XIV.

LA TOUTE PUISSANCE APPARTIENT PROPREMENT ET SPÉCIALEMENT AU PÈRE.

« Si nous rapportons la puissance, autant à la notion de l'être, qu'à l'efficacité de l'opération, nous trouvons que la puissance appartient proprement et spécialement à la personne du Père, parce que non-seulement il peut tout faire, avec les deux autres Personnes, mais parce que, seul, il tient l'être de lui-même, et non d'un autre ; et comme il tient l'être de lui-même, il en tient la puissance. »

Tel est le résumé de la théologie, ou pour mieux dire, de la stultologie de Pierre Abailard.

[1] Matth., XVI, 19. — [2] Jean, XX, 22, 23.

LIVRE

DE SAINT BERNARD, ABBÉ

SUR LA

VIE ET LES ACTIONS DE S. MALACHIE

ÉVÊQUE D'IRLANDE

PRÉFACE

A l'Abbé Congan.

1. Il a toujours été utile d'écrire les Vies remarquables des Saints, pour être le miroir, le modèle, et comme le condiment de la vie des hommes sur la terre. C'est le moyen de les faire revivre pour nous, après leur mort; et, grâce à ces récits, beaucoup qui étaient morts de leur vivant, ont été rappelés à la véritable vie. Mais ce devoir nous est surtout imposé par la sainteté si rare aujourd'hui, et par notre temps si pauvre en hommes. Cette indigence est si éclatante, qu'évidemment nous sommes atteints par cette sentence de l'Écriture: *L'iniquité abondera, et la charité d'un grand nombre se refroidira* [1]. Et je crains bien que déjà ne soit à nos portes, ou n'y touche, celui dont il est écrit: *La pauvreté marchera devant lui* [2]. Si je ne me trompe, c'est l'Antechrist que précède et accompagne ainsi la stérilité et l'absence de tout bien. Mais, soit qu'elle annonce sa présence, ou qu'elle présage sa prochaine arrivée, cette pauvreté n'est que trop visible. Je ne parle pas de la masse, je laisse la vile multitude des enfants de ce siècle; je ne veux que porter un regard rapide sur les colonnes de l'Église. Parmi ceux qui ont été établis les flambeaux des nations, combien m'en montreriez-vous qui, dans leur élévation, brûlent au lieu de fumer? *Si votre lumière est ténèbres, quelle est donc l'épaisseur de vos ténèbres mêmes?* A moins que vous n'alliez soutenir (ce que je ne crois pas) qu'ils brillent, ceux pour qui la piété est un trafic, qui, dans l'héritage du Seigneur, cherchent leurs intérêts, bien plus ardemment que ceux de Dieu. Et que dis-je? leurs intérêts! Estimez donc parfait et saint celui qui se borne à chercher ses intérêts, à garder son bien, et dont le cœur et la main respectent celui d'autrui. Toutefois, que celui qui en reste là sache que c'est là une sainteté exigée des païens mêmes. Les soldats pour arriver au salut ne doivent-ils pas se contenter de leur paie [1]? La belle perfection, si les Docteurs de l'Église ressemblent à un soldat: *Et si le prêtre* (comme le prophète l'a dit à sa honte), *est comme le peuple* [2]. O désordre! faudrait-il regarder comme habitant les hauteurs de la perfection, celui qui, tombé du degré le plus élevé, s'attache à peine au dernier, prêt à glisser dans l'abîme? Et pourtant, qu'il est rare celui-là, même dans les rangs du clergé! Montrez moi donc un homme qui, se bornant au nécessaire, dédaigne le superflu? Cependant, c'est une loi tracée par les Apôtres à leurs successeurs, *de se contenter de la nourriture et du vêtement* [3]. Mais qu'est devenue cette règle? On la voit bien dans les livres, on ne la rencontre plus dans les hommes. Vous lisez, en parlant du juste, *que la loi de Dieu est dans son cœur* [4], et non dans son livre. Et ce n'est pas même ici un degré de perfection, car l'homme parfait est prêt à manquer même du nécessaire. Mais ceci est inutile. Plût au ciel qu'on sût se borner dans le superflu, et qu'on n'eût pas des désirs infinis! Quoi? cette trouvaille est-elle possible? Elle est difficile. Mais que faisons-nous? Nous cherchions un homme excellent, sauveur des autres: et c'est à peine si nous en

[1] Matth., XXIV, 12. — [2] Job, XLI, 13. — [3] Matth., VI, 23

[1] Luc, III, 14. — [2] Isaïe, XXIV, 2. — [3] II Tim., VI, 8. — [4] Ps. XXXVI, 31.

trouvons un capable de se sauver lui-même. Le meilleur, aujourd'hui, est celui qui n'est pas trop mauvais.

2. Puisque la sainteté manque sur la terre, je crois faire une œuvre utile de rappeler, du milieu de ceux qui ont quitté cette vie, l'évêque Malachie, un homme véritablement saint, un homme de notre siècle, un modèle de sagesse et de vertu. C'était une lampe ardente et luisante, qui a été mise, à l'écart et non éteinte. Qui me blâmera de la remettre sous les yeux? Les hommes de mon temps et la génération à venir me devront au contraire de la reconnaissance, si je fais revivre sous ma plume celui que la mort nous a ravi, si je rends au monde une figure dont il n'est plus digne, si je conserve à la mémoire des hommes un homme dont le souvenir sera béni par tous ceux qui daigneront me lire; enfin, si, pendant que j'éveille l'ami endormi, la voix de la tourterelle retentit sur notre terre, disant: *Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* [1]. D'ailleurs, c'est au milieu de nous qu'il a été enseveli, et cette tâche nous revient. Ajouterai-je que ce saint personnage me comptait au nombre de ses amis particuliers, et que j'avais plus que personne cet honneur? Cette sainte intimité n'est pas pour moi sans récompense, et j'en ai déjà reçu les prémices. Il était à l'extrémité, ou plutôt au commencement, selon cette parole: *Lorsque l'homme est parvenu à sa fin, il commence* [1]; j'accours pour recevoir la bénédiction du mourant: incapable de remuer ses autres membres, mais toujours plein de force pour bénir, il élève sur ma tête ses mains saintes et me bénit. Cette bénédiction est mon héritage. Pourrais-je donc ne pas parler de lui? Enfin, vous m'avez fait de ce travail un commandement, ô abbé Congan, mon vénérable frère, mon doux ami, et avec vous toute votre sainte église; c'est ce que vous m'écrivez d'Irlande. J'obéis volontiers, surtout quand c'est un simple récit et non un éloge que vous exigez de moi; je m'efforcerai de le rendre simple, clair, édifiant, exempt d'ennui; quant à la vérité de cette narration, elle est assurée et garantie par vous, puis que vous ne me demandez de vous raconter que ce qui vous est connu d'une manière certaine.

[1] Matth., XXVIII, 20.

[1] Eccli, XVIII, 6.

LIVRE

DE SAINT BERNARD, ABBÉ

SUR

LA VIE ET LES ACTIONS DE SAINT MALACHIE

ÉVÊQUE D'IRLANDE[1].

CHAPITRE Ier.

ENFANCE ET ADOLESCENCE DE SAINT MALACHIE.

1. Notre Malachie, né en Irlande, chez un peuple barbare, y fut élevé et instruit dans les lettres. Il ne garda rien de la barbarie natale, pas plus que les poissons de la mer ne gardent le goût du sel où ils sont nés. Qu'il est doux de voir la grossièreté sauvage donner un saint et un serviteur de Dieu si plein de mansuétude ! Celui qui tire le miel du rocher, et l'huile de la pierre, a fait ce miracle. Ses parents étaient de bonne race : ils étaient puissants ; ils comptaient parmi les grands de la terre. Sa mère, plus noble encore par le cœur que par le sang, travailla, dès le commencement, à montrer à l'enfant les routes de la vie, estimant cette science plus précieuse pour lui que la science si vide de la littérature mondaine. Cependant l'enfant montra pour toutes les deux une capacité proportionnée à son âge. Il apprenait les lettres dans les écoles, la crainte de Dieu à la maison ; et ses progrès journaliers répondaient à la fois, et aux leçons de son maître, et aux soins de sa mère. Il avait reçu de la nature un excellent esprit, qui en faisait un enfant docile, aimable et merveilleusement gracieux pour tout le monde. Du cœur maternel il buvait, à la place de lait, les eaux salutaires de la sagesse, et il devenait chaque jour plus prudent. Dirais-je plus prudent ou plus saint ? Je ne tromperais pas en disant qu'il était l'un et l'autre, car je dirais la vérité. Enfant par les années, c'était un vieillard par les mœurs, tant il était éloigné de la légèreté de l'enfance ! Toutes ces qualités attiraient sur lui le respect et l'admiration universelle : il n'en conçut aucune fierté (ce qui est trop ordinaire), et il ne s'en montrait que plus paisible et plus doux. Il n'était ni impatient de l'autorité du maître, ni empressé d'échapper à la discipline, ni dédaigneux de la lecture, ni avide de jeux, habitudes chères et familières à cet âge. Ses progrès dans les lettres surpassaient ceux de ses camarades. Bientôt il éclipsa par la régularité de ses mœurs et ses progrès dans la vertu, ses maîtres mêmes, guidé moins par sa mère que par l'onction de la grâce. Sous cette impulsion, il s'exerça courageusement aux choses de Dieu. Il cherchait la solitude, se livrait à des veilles prématurées, méditait la loi sainte, mangeait peu et priait longuement. Et comme ses études et sa timidité l'empêchaient de fréquenter à son gré l'église, il levait en tout lieu vers le ciel des mains pures, quand il pouvait le faire

[1] Saint Malachie mourut en 1148, le 2 novembre. V. tome Ier, pag. 148, etc., les rapports du saint Evêque avec Clairvaux.

secrètement; car déjà il évitait prudemment la vaine gloire, poison des vertus.

2. Près de la ville où étudiait l'enfant était un village, où son maître allait souvent, sans autre compagnie que lui. Le long du chemin, Malachie ralentissait le pas, et, comme il l'a souvent raconté, restait derrière le maître qui ne le voyait pas : il levait alors les mains au ciel, se livrait à l'oraison, et lançait, à la dérobée, vers Dieu, la flèche de sa prière; puis, sans rien laisser voir, il se remettait à suivre son maître, et son compagnon, qu'il avait l'habitude de tromper par ce pieux stratagème. On ne peut dire tous les traits de bon caractère qui embellirent ses premières années; mais passons à des faits plus importants et plus utiles. Je dois citer pourtant un dernier trait qui, à mon avis, donnait de lui non-seulement de bonnes, mais de grandes espérances. Attiré par la renommée d'un maître célèbre dans l'enseignement des arts libéraux, il va le trouver, mû par le désir d'apprendre; car, déjà, dès l'enfance, il était passionné pour ce genre d'étude. Mais, en entrant chez cet homme, il le voit s'amuser avec une alène, et sillonner la muraille de traits rapides. Cette vue seule blesse le sérieux enfant, qui ne peut souffrir cette légèreté; il s'éloigne, pour n'avoir pas de rapport avec ce maître. Malgré son goût ardent pour les lettres, cet ami de la vertu leur préféra l'honnêteté. Ainsi préludait-il aux combats plus difficiles d'un autre âge. Déjà, il provoquait l'ennemi. Telle fut l'enfance de Malachie. Son adolescence s'écoula dans la même simplicité et la même innocence, avec cette seule différence, que le développement de l'âge le fit aussi croître en sagesse et en grâce, devant Dieu et devant les hommes.

3. Déjà, c'est-à-dire, dès le seuil de l'adolescence, commençait à se révéler ce qu'il y avait en lui, et la grâce divine ne se montrait pas oisive en sa personne. Dans sa clairvoyance, ce jeune homme, voyant, le monde tout entier dans le mal [1], et songeant à l'esprit qu'il avait reçu, se disait: « Cet esprit n'est pas « celui du monde. Qu'y a-t-il de commun « entre eux? Il n'y a pas plus de rapport de l'un « à l'autre, que de la lumière aux ténèbres. Le « mien vient de Dieu; et je sais les dons qui « m'ont été faits par lui. Je lui dois l'inno- « cence de ma vie, l'honneur de la continence, « la faim de la justice, et cette gloire d'autant « plus sûre qu'elle est plus secrète. le témoi- « gnage d'une bonne conscience. Rien de tout « cela n'est en sûreté, sous le prince de ce « monde. D'ailleurs, je tiens ce trésor dans un « vase d'argile. Si je heurte, je risque, en le « brisant, de répandre l'huile de joie que je « porte; et ne pas heurter, parmi les pierres et « les rochers d'une route tortueuse et hérissée « d'obstacles, est très-difficile. Je perdrais donc, « en un moment, toutes les douces bénédic- « tions, dont la grâce m'a prévenu dès l'en- « fance? Je les remets plutôt à Celui de qui « elles viennent, et je me donne moi-même à « lui. Je perds mon âme pour un temps, afin « de ne pas la perdre à jamais. Ce que je suis, « tout ce que j'ai, peut-il être plus en sûreté « que dans la main de Dieu? Qui conserve « avec plus de sollicitude? Qui garde avec plus « de force? Qui rend avec plus de fidélité? Il « mettra mes biens en lieu sûr : et me les re- « stituera en temps voulu. Je me donne donc « sans retour à lui, pour le servir de ses dons. « Je ne puis rien perdre des trésors que je con- « sacre à la piété; peut-être même m'est-il « permis d'en attendre un accroissement. Celui « qui donne gratuitement est dans l'habitude « de rendre avec usure. Oui, c'est la vérité : il « augmentera et multipliera la vertu dans mon « âme ». Ainsi pensa Malachie, ainsi agit-il, sachant que vaines sont les pensées humaines, quand elles ne sont pas suivies d'effet.

[1] Jean, v, 19.

CHAPITRE II.

SON APPRENTISSAGE DE LA VIE RELIGIEUSE.

4. Il y avait un homme dans la ville d'Armagh (c'est là que Malachie avait été élevé), et cet homme était saint, d'une vie fort austère, châtiant impitoyablement son corps, ayant une cellule près de l'église. Il y restait, se livrant nuit et jour, aux jeûnes et à la prière. Malachie l'alla trouver, afin de prendre un modèle de vie, sur celui qui s'était enseveli tout vivant. Et voyez son humilité. Dès l'enfance, il avait eu certainement Dieu pour maître, dans l'art de la sainteté; si nous ne le savions, il l'aurait prouvé, en devenant le disciple d'un homme, disciple doux et humble de cœur. Qu'ils lisent ceci ces gens qui s'efforcent d'enseigner ce qu'ils n'ont pas appris, qui amassent autour d'eux des disciples, sans avoir jamais été disciples, aveugles, qui servent de guides à d'autres aveugles. Malachie, instruit par Dieu, n'en chercha pas moins avec précaution et sagesse la direction d'un homme. Quelle meilleure

preuve de ses progrès pouvait-il donner à lui-même et aux autres. Si l'exemple de Malachie n'est pas une autorité pour eux, qu'ils regardent la conduite de saint Paul. L'évangile, qu'il avait reçu non d'un homme, mais de Jésus-Christ, ne croit-il pas devoir le soumettre à des hommes, afin de ne pas perdre les fruits qu'il avait faits, ou qu'il devait faire[1]? Je ne dois pas me croire en sûreté, là ou saint Paul ne s'y croit pas; sinon c'est témérité et non sûreté. Mais ces choses sont d'un autre temps.

5. Le bruit de cette conduite se répandit dans la ville, qui fut tout émue de cette nouveauté. Tous étaient surpris d'une vertu, peu usitée, d'ailleurs, chez une nation barbare, et on voyait, à cette occasion, les pensées de chacun se faire jour. La plupart, appréciant cette conduite d'une façon toute humaine, pleuraient, et regrettaient de voir un jeune homme chéri de tous et si délicat, se condamner à une vie si dure. D'autres le soupçonnant de légèreté à cause de son âge, doutaient de sa persévérance, et craignaient une chute. Quelques-uns même l'accusaient de témérité, s'emportaient et s'indignaient contre lui, parce qu'il avait pris un parti si violent, sans consulter ni son âge, ni ses forces. Mais il n'avait rien fait sans conseil; car il avait consulté le prophète, qui a dit : *Il est bon pour l'homme de porter le joug dès l'enfance,* et ajouté : *Il s'asseoira dans la solitude et le silence, parce qu'il s'est élevé au-dessus de lui-même*[2]. Ce jeune homme était donc assis aux pieds d'Imare (c'était le nom de cet homme), et où il apprenait l'obéissance, où il montrait qu'il l'avait apprise. Il était assis, humble, calme, doux; il était assis et se taisait, sachant comme le dit un prophète, que le silence est le moyen de cultiver la justice[3]; il était assis, comme un homme qui persévère dans ses desseins, et il se taisait, comme un homme modeste et retenu; mais ce silence ne criait pas moins, avec David, aux oreilles du Seigneur: *Je ne suis qu'un jeune homme méprisé, mais je n'ai pas mis vos lois en oubli*[4]. En attendant, il était assis solitaire, n'ayant ni compagnon, ni modèle, car, avant Malachie, qui avait même songé à suivre le régime austère d'Imare? Ce régime semblait plus admirable que réalisable. Malachie en persuada l'imitation, rien que par sa retraite et son silence. En peu de jours, il eut de nombreux imitateurs attirés par son exemple. Ainsi ce solitaire, ce fils unique de son père, entouré de compagnons nombreux, d'unique devient premier-né, le premier-né de beaucoup de frères. Mais le premier par la conversion, il était aussi le plus élevé en perfection, et venu avant tous, du jugement de tous, il surpassa tout le monde en vertu, et il parut digne, à son évêque et à son maître, d'être promu au rang de diacre, qu'on le contraignit d'accepter.

[1] Galat., I, 2. — [2] Thren., III, 27, 28. — [3] Isaïe, XXXII, 17. — [4] Ps. CXVIII, 141.

CHAPITRE III.

ENGAGÉ DANS LES ORDRES, IL DEVIENT VICAIRE DE L'ÉVÊQUE.

6. Dès ce moment, le lévite du Seigneur se mit courageusement à toutes les œuvres de la piété, et plus spécialement à celles qui semblaient les plus pénibles. Il prenait un grand soin de la sépulture des pauvres, fonction où l'humilité s'alliait à l'humanité. Une femme, ou plutôt le serpent lui-même, par l'organe d'une femme, tenta notre nouveau Tobie. Sa sœur, pleine d'horreur pour un service qu'elle regardait comme indigne: «Insensé, lui dit-elle, que fais-tu? Laisse donc les morts ensevelir leurs morts». Et elle lui adressait tous les jours ce reproche ; mais il répondait à cette femme un langage digne de sa sottise : «Malheureuse, tu emploies des expressions saintes, sans en comprendre la portée». Il remplit ainsi le ministère auquel on l'avait contraint, il y persévéra avec un dévouement infatigable. C'est pourquoi, on jugea devoir lui imposer le sacerdoce, ce qui fut fait; il avait vingt-cinq ans, lorqu'il fut ordonné prêtre. Si, dans ces deux ordinations, on viola les formes canoniques (puisque Malachie fut investi des fonctions lévitiques avant vingt-cinq ans, et reçut, avant trente, la dignité sacerdotale), il faut pardonner quelque chose au zèle du consécrateur, et aux mérites de l'ordinand [1]. Je ne blâme pas cette faveur, dont un saint est l'objet; mais je ne conseille pas d'en user envers un sujet qui n'est pas saint. L'évêque ne s'en tint pas là; il établit Malachie son vicaire, pour répandre la semence sacrée au milieu d'un peuple impie, et pour donner la loi de vie et de discipline à une nation grossière et sans loi. Malachie obéit docilement, avec cette fer-

[1] Divers Conciles, en particulier ceux de Néocésarée et d'Arles, défendaient ces ordinations, avant l'âge ici indiqué, et cette loi était encore en vigueur, au temps de saint Bernard. Cependant les évêques en dispensaient souvent, en faveur de la piété des sujets.

veur dont il était rempli, sans s'appuyer sur ses talents, sans chercher le profit. Et voilà qu'avec l'instrument de sa parole il se met à arracher, à détruire, à renverser; redressant, chaque jour, les voies tortueuses et aplanissant les chemins raboteux. Il s'élançait partout comme un géant. Vous auriez dit un feu, qui consumait les ronces du péché; une hache, une scie qui renversaient les mauvaises plantations; il extirpait les rites barbares, il implantait les coutumes de l'Église. Il abolissait les vieilles superstitions, et elles étaient nombreuses; détruisait, partout où il les rencontrait, les influences pernicieuses des mauvais anges.

7. Ses yeux n'épargnaient aucun désordre, aucun abus, aucun dérèglement; mais comme la grêle abat les figues, et le vent disperse la poussière, ainsi s'efforçait-il de chasser devant lui, et d'extirper du milieu du peuple, tous les abus, à la place desquels, ce parfait législateur établissait les droits du ciel. Il donnait des lois pleines de justice, de modestie et d'honnêteté. Il propageait dans toutes les églises les prescriptions apostoliques, les décrets des saints Pères, et surtout les coutumes de la sainte Église romaine. C'est pour cela qu'aujourd'hui, on y chante et on y psalmodie les heures canoniales, selon l'usage du monde entier; ce qui, avant lui, n'avait pas même lieu dans la ville. Il avait appris le chant dans sa jeunesse, et comme, ni dans la ville, ni dans tout le diocèse, on ne savait, ou on ne voulait chanter, il le fit dans son monastère. Puis, Malachie rétablit le salutaire usage de la Confession, le sacrement de la Confirmation, le Mariage, toutes choses ignorées ou négligées. Je me borne à ces exemples; dans toute la suite de ce récit, le désir d'être court me portera à omettre bien des détails.

CHAPITRE IV.

POUR MIEUX S'INSTRUIRE, IL S'ATTACHE A L'ÉVÊQUE MALCH.

8. Dans son zèle ardent pour le culte divin et son respect des sacrements, craignant de rien établir ou enseigner contrairement aux usages de l'Église universelle, il lui vint la pensée d'aller trouver l'évêque Malch, afin de se mieux former à son école. C'était un vieillard plein de jours et de vertus, et la sagesse de Dieu était en lui. Il était irlandais d'origine, mais il avait embrassé la vie religieuse en Angleterre, au monastère de Winchester, d'où il avait été tiré pour être consacré évêque de la ville de Lesmor, dans la province de Munster, une des plus nobles de ce royaume. Là, il reçut du ciel une telle grâce que non-seulement sa vie et sa doctrine, mais ses miracles le rendirent célèbre. J'en veux ici relater deux, afin de montrer quel maître eut Malachie dans la science des Saints. Il guérit, par l'onction sainte, en le confirmant, un enfant malade de la tête et lunatique. Ce fait était d'autant plus connu et certain, que le Saint le prit pour portier de sa demeure et que l'enfant vécut dans cet office, jusqu'à l'âge viril. Il rendit l'ouïe à un sourd, qui confessa que Malch, lui ayant mis les doigts dans les oreilles, il en avait senti sortir comme deux petits cochons. Ces miracles et d'autres de ce genre accroissant la réputation du Saint, il acquit bientôt un grand nom. Les Écossais, les Irlandais accouraient à lui, et tout le monde l'honorait comme un père. Ayant donc reçu la bénédiction d'Imare, Malachie, envoyé par son évêque, arriva heureusement chez le vieillard qui l'accueillit avec bonté; il resta quelques années auprès de lui, et, durant tout ce temps, il puisa abondamment en ce cœur vénérable, sachant bien qu'il est écrit: *La sagesse habite dans les anciens*[1]. Je crois aussi que le grand Régulateur de toutes choses voulut faire connaître, dans un endroit si célèbre, son serviteur Malachie, destiné à travailler au bien de tous. Et une fois qu'on l'avait connu, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer. Sur ces entrefaites, survint un incident qui dévoila, en partie, aux yeux des hommes, ce qui, en Malachie, n'était encore connu que de Dieu.

9. Entre le roi de Munster (partie australe de l'Irlande) et son frère, une contestation s'éleva; le frère ayant eu le dessus, le roi, chassé du trône, se réfugia auprès de Malch. Ce n'était pas pour qu'il l'aidât à recouvrer son pouvoir: ce prince, dans sa piété, cédant à l'orage, fit de nécessité vertu, et préféra mener une vie privée. Comme l'évêque se préparait à recevoir le roi, avec les honneurs voulus, celui-ci refusa, déclarant qu'il préférait être traité comme un des pauvres frères attachés au Saint, qu'il déposait le faste royal, et se contenterait de la pauvreté commune, attendant la volonté divine, au lieu de chercher à ressaisir son trône par la force. Il ne voulait pas pour un royaume terrestre répandre un sang, qui, de la terre, crierait à Dieu contre lui. A ce

[1] Job, XII, 12.

langage, l'évêque est transporté, et, admirant la piété du roi, il cède à ses désirs. Qu'ajouterais-je? On donne au roi une pauvre maisonnette pour demeure; Malachie, pour maître; du pain, du sel et de l'eau, pour nourriture. Du reste, le roi faisait ses délices de la présence, de la vie et de la doctrine de Malachie, en sorte qu'il lui disait: *Que vos discours sont doux à ma bouche! ils sont à mes lèvres plus suaves que du miel*[1]. Toutes les nuits, il baignait son lit de larmes: et tous les jours, il éteignait par un bain glacé les ardeurs de sa chair. Et, dans sa prière, ce roi disait, avec un autre Roi: *Voyez mon abaissement et mon travail, et pardonnez-moi tous mes péchés*[2]. Dieu ne repoussa pas sa prière, et n'éloigna pas de lui sa miséricorde: ses vœux furent exaucés, mais autrement qu'il ne l'entendait. Il n'avait de sollicitude que pour son âme; mais Dieu, vengeur de l'innocence, voulant montrer aux hommes quels biens il réserve à l'homme pacifique, se préparait à rendre à la victime une justice qu'elle n'espérait pas. Dieu inspira un roi voisin, car l'Irlande était partagée en plusieurs États. Celui-ci, voyant ce qui était arrivé, fut rempli de zèle, et indigné, d'un côté, de l'audace des brigands et de l'insolence des orgueilleux; de l'autre, prenant en pitié la désolation du royaume et l'abaissement du roi, il descendit à la cellule du pauvre, et lui conseilla de revenir, mais sans réussir à le persuader. Il insiste pourtant, il promet son concours, et engage le roi à ne pas douter du succès: Dieu l'assistera, et ses ennemis ne lui pourront résister. Il lui remet devant les yeux les pauvres opprimés, la patrie ravagée; tout est inutile.

10. C'est à peine si le roi se rend aux ordres de l'évêque et au conseil de Malachie, sous la dépendance desquels il était. Le roi suit le roi; et selon la promesse de ce dernier, et conformément à la volonté du ciel, il chasse sans difficulté, les brigands, et, à la grande joie de ses sujets, il est rétabli en son royaume. Depuis ce temps, ce prince chérit et vénéra toujours Malachie, avec un penchant d'autant plus vif, qu'il avait trouvé en lui des qualités plus dignes de vénération et d'amour. Car il ne pouvait ignorer la sainteté de celui dont il avait mérité l'intimité, durant son malheur. Aussi, rendu à la prospérité, il l'entoura d'une affection constante et d'un dévoûment sincère; il l'écoutait volontiers, et faisait beaucoup de choses par ses conseils. Mais assez sur ce sujet. Cependant ce ne fut pas, à mon avis, un simple effet du hasard, si Dieu le grandit ainsi devant les rois; Malachie était, dans les mains de Dieu, un vase d'élection destiné à porter son Nom devant les princes et les monarques.

[1] Ps. CXVIII, 103. — [2] Ps. XXIV, 18.

CHAPITRE V.

IL SOULAGE SA SŒUR DÉFUNTE EN OFFRANT POUR ELLE LE SACRIFICE.

11. Pendant ce temps, mourut cette sœur dont nous avons parlé. N'omettons pas les visions que Malachie eut à son sujet. Le saint avait une telle horreur pour la vie toute charnelle de cette femme, qu'il avait renoncé à la voir dans ce monde. Mais, une fois qu'elle fut morte, délié de son vœu, il commença à voir, en esprit, celle qu'il avait refusé de revoir corporellement. Une nuit, il entendit, en songe, une voix qui lui disait que sa sœur était dehors, dans le vestibule, et que depuis trente jours, elle n'avait rien pris. Le saint comprit, à son réveil, qu'elle était cette nourriture dont l'absence la faisait souffrir; et, ayant soigneusement calculé le nombre des jours spécifié dans la vision, il trouva qu'il répondait au temps, depuis lequel il n'avait pas offert, pour elle, le Pain vivant venu du ciel. Alors celui qui ne haïssait que le péché de sa sœur, et non son âme, se remit à lui adresser le secours qu'il avait interrompu. Ce ne fut pas en vain. Bientôt après, il revit sa sœur, arrivée au seuil de l'église, mais sans pouvoir y entrer. Elle lui apparut encore couverte d'un vêtement sombre. Et comme Malachie persévérait à lui envoyer son aumône, aux jours accoutumés, il la vit, une seconde fois, vêtue d'un habit presque blanc, admise dans l'église, mais sans qu'il lui fût permis d'aborder l'autel. Enfin, dans une troisième vision, il l'aperçut, au milieu d'une troupe toute blanche, et portant elle-même une robe de cette couleur. Voyez-vous, lecteurs, combien est puissante la prière assidue des justes? Le royaume du ciel souffre réellement violence, et ceux qui lui font cette violence l'emportent. Ne vous semble-t-il pas que la prière de Malachie a comme brisé les portes célestes, quand cette pécheresse obtint, par les armes de son frère, la faveur refusée à ses mérites? O bon Jésus! vous qui souffrez cette violence, vous la faites vous-même, vous puissant et bon pour nous sauver; vous exercez la miséricorde et déployez la puissance de votre bras, et vous la gardez, dans votre sacrement, pour vos saints de la terre, jusqu'à la fin des

siècles. Ce sacrement, en effet, a la vertu de consumer les péchés, de combattre les puissances ennemies, et d'introduire, au ciel, ceux qui reviennent de la terre.

CHAPITRE VI.

IL RELÈVE DE SES RUINES LE MONASTÈRE DE BENCHOR [1].

12. C'est ainsi que, dans le pays de Lesmor, le Seigneur préparait son bien-aimé Malachie, pour la gloire de son Nom. Mais ceux qui l'avaient envoyé, ne pouvant supporter plus longtemps son absence, lui écrivirent pour le rappeler. Rendu aux siens, et mieux instruit de tout ce qu'il lui fallait savoir, voici l'œuvre préparée de Dieu qui lui fut réservé. Un homme riche et puissant qui possédait Benchor et toutes ses dépendances, poussé par une inspiration du Ciel, les remit en ses mains, avec tous ses biens, et s'y remit lui-même. Cet homme était son oncle. Mais il tenait à Malachie par une parenté plus spirituelle encore que charnelle. Ce prince lui donna le territoire de Benchor, dont il portait le nom, pour y bâtir, ou plutôt pour y reconstruire un monastère. Car il y en avait eu un très-florissant, sous la direction du premier abbé Congellus; il avait produit des moines par milliers, et cette abbaye était la mère d'un grand nombre d'autres. C'était un lieu vraiment saint et fécond en saints, fructifiant abondamment pour Dieu, au point qu'un des fils de cette sainte congrégation, nommé Luan, bâtit seul, dit-on, jusqu'à cent monastères. Ce que je dis, pour permettre au lecteur de conjecturer, d'après ce détail, quel était le nombre des autres. Ses rejetons avaient tellement rempli l'Irlande et l'Écosse, qu'on aurait dit ces temps chantés d'avance dans ces versets de David : *Vous avez visité la terre, et vous l'avez enivrée. Le fleuve de Dieu est rempli d'eaux. Vous avez, par là, préparé la nourriture aux habitants de la terre; car cette préparation vient de vous. Enivrez ses sillons, multipliez ses productions, et elle se réjouira de l'abondance de ses rosées, par les fruits qu'elle germera* [2]. Les versets qui suivent semblent achever le même tableau. Ces essaims sacrés ne se répandirent pas uniquement dans les contrées nommées déjà : ils inondèrent jusqu'aux pays étrangers. De là est venu, dans notre Gaule, saint Colomban, qui bâtit le monastère de Luxeuil, et y devint le père d'une grande nation. Elle fut si grande, dit-on, que les religieux se succédaient sans cesse au chœur, et continuaient sans interruption le service divin, en sorte qu'il n'y avait pas un moment du jour ni de la nuit, où ne retentissaient les louanges de Dieu.

13. Voilà pour l'antique gloire de Benchor. Il avait été détruit autrefois par les pirates. Malachie entreprit de replanter ce paradis, dont l'honneur avait été si grand, et où dormaient les corps de tant de saints. En effet, sans parler ici de ceux qui y avaient été ensevelis dans la paix, on rapporte que neuf cents religieux y furent, en un jour, égorgés par les pirates. Cet endroit formait une vaste propriété. Malachie se contenta du lieu saint et céda à d'autres les terres et les biens; car, depuis la ruine du monastère, il n'avait pas manqué de voisins qui l'avaient adjoint à leurs propriétés. On établissait même, par voie d'élection, des abbés, qui conservaient de nom, sinon réellement, ce qui avait jadis existé. Comme beaucoup de gens persuadaient à Malachie de ne pas aliéner les propriétés, mais de les garder toutes, cet amant de la pauvreté n'y consentit pas. Il fit élire, selon l'usage, un tenancier, n'ayant gardé pour lui et les siens, que l'emplacement du monastère. Peut-être eût-il mieux fait (on le vit plus tard) de garder le domaine entier, s'il n'eût songé à son humilité, plus qu'aux intérêts de la paix.

14. Ayant donc, sur l'ordre d'Imare, son père, pris avec lui environ dix frères, il vint à Benchor et se mit à le rebâtir. Un jour qu'il travaillait avec une hache, un ouvrier vint se mettre par hasard à l'endroit même vers lequel Malachie dirigeait son outil, qu'il lançait en l'air avec vigueur; la hâche l'atteignit à l'épine dorsale, avec une force égale à celle que la main lui avait imprimée. L'ouvrier tombe : on accourt, on le croit ou frappé à mort, ou déjà mort. Sa tunique était fendue depuis le haut jusqu'en bas. Mais l'homme n'avait rien; à peine sa peau était-elle effleurée, et si légèrement, qu'elle portait à peine trace du coup. Il était sain et sauf, après avoir été terrassé par la hache, à la grande stupeur de tous les témoins. Cet événement redoubla l'activité de tout le monde pour le travail entrepris. Ce fut le commencement des miracles de Malachie. En quelques jours, l'oratoire fut achevé, avec des bois grossièrement aplanis, mais bien et solidement assemblés; ouvrage à la façon de l'Irlande, et qui n'est pas sans beauté. De ce moment, on y servit Dieu, comme

[1] Ou Banchor : monastère d'Irlande, situé dans la province d'Ultonie; il ne faut pas le confondre avec un autre, situé en Angleterre, dans le pays de Galles. — [2] Ps. LXIV, 10, 11.

aux anciens jours, avec la même ferveur, quoiqu'en moindre nombre. Malachie gouverna quelque temps cette maison, Imare l'ayant ainsi voulu ; il était à la fois et le supérieur et la règle de ses frères. Ils lisaient, dans sa vie, la manière de vivre, et il marchait devant eux, en présence de Dieu, dans la sainteté et la justice. Aux observances communes, il ajoutait de nombreuses pratiques particulières, par lesquelles il surpassait ses frères, incapables de le suivre en des routes si ardues. En ce temps et en ce lieu, il y avait un malade, à qui le démon, placé près de lui, conseillait tout haut de ne pas écouter les avis de Malachie, mais de le frapper d'un couteau et de le tuer, s'il se présentait. Ce qu'ayant su, de la bouche même du malade, ceux qui le soignaient racontent le fait à Malachie, afin qu'il prenne ses précautions. Mais lui, recourant à son arme habituelle, la prière, attaque hardiment l'ennemi, et met en fuite le démon avec la maladie. Cet homme s'appelait Malch. Il est frère, selon la chair, de notre bien-aimé Chrétien, abbé de Mellifont (Monastère-Mohr). Tous les deux sont encore vivants, plus unis par l'esprit que par le sang. Car à peine guéri, dans sa reconnaissance, Malch se donna au Seigneur à Benchor même, changeant de sentiments et d'habits. Et les frères voyant que l'esprit malin poursuivait de sa jalousie leurs bonnes œuvres, furent édifiés et rendus plus prudents.

CHAPITRE VII.

IL GUÉRIT UN HOMME ATTEINT DE LA DYSSENTERIE.

15. Un clerc du meme pays, nommé Michel, était malade de la dyssenterie, et réduit à la dernière extrémité. Le Saint le guérit, en lui envoyant un mets de sa table. Et comme il était atteint, une seconde fois, d'un mal fort grave, il lui rendit la santé du corps et de l'âme. Michel s'attacha aussitôt à Dieu et à son serviteur Malachie, dans la crainte d'un mal plus sévère encore, s'il payait d'ingratitude un si grand bienfait, et un si grand miracle. Aujourd'hui, comme on me l'a rapporté, il est à la tête d'un monastère d'Écosse, le dernier que le Saint ait fondé. Tout cela augmentait chaque jour la renommée de Malachie et celle de son ordre, et lui valait, au dedans et au dehors, une haute réputation, qui n'était pas du reste exagérée. Malachie, même après son élévation à l'épiscopat, demeurait à Benchor, qui était voisin de la ville.

CHAPITRE VIII.

IL DEVIENT, MALGRÉ LUI, ÉVÊQUE DE CONNERETH.

16. A cette époque le siége épiscopal était vacant depuis longtemps, Malachie ne consentant pas à l'accepter, malgré le choix qu'on avait fait de lui. Enfin, il céda à des instances persévérantes, la volonté de son maître, et celle de son métropolitain ayant contribué à lui faire violence. Malachie, consacré évêque à l'âge de trente ans, est conduit à Connereth; c'était le nom de la ville épiscopale. L'homme de Dieu, ayant commencé à remplir sa charge, comprit qu'on l'avait adressé à des brutes et non à des hommes. Il n'avait encore rencontré rien de pareil, au milieu de la plus affreuse barbarie; jamais il n'avait vu des mœurs si corrompues, des rites si sauvages, des croyants si impies, des caractères si indisciplinés, une vie si impure; chrétiens de nom, ces peuples étaient de vrais payens. Ils ne payaient point de dîmes, n'offraient point de prémices; ne connaissaient pas d'unions légitimes, ne confessaient point leurs péchés : personne ne demandait la pénitence; personne pour la donner. Les ministres des autels étaient peu nombreux; et à quoi bon en avoir davantage, quand leur petit nombre restait oisif au milieu des laïcs? Dans ce peuple pervers, leurs fonctions étaient sans fruits; point de prédications, point de chants dans les églises. Qu'allait faire l'athlète du Seigneur? Il fallait, ou reculer honteusement, ou engager une lutte dangereuse. Malachie qui se sentait pasteur et non mercenaire, préféra la résistance à la fuite, prêt s'il le fallait à donner sa vie pour ses brebis : mais il n'y avait là que des loups, pas de brebis. L'intrépide pasteur s'établit au milieu d'eux, essayant tous les moyens de changer ces loups en brebis. Avis publics, reproches secrets, larmes tentées auprès de chacun, procédés tantôt doux, tantôt sévères, il employait tous les moyens selon qu'il jugeait expédient; et quand il échouait, il offrait pour eux au ciel, un cœur contrit et humilié. Combien de nuits entières passées dans les veilles, et les mains étendues dans la prière! Quand le peuple refusait de venir à l'église, il allait l'importuner dans les rues et les places, et parcourant la cité, il cherchait, dans son ardeur, quelqu'un qu'il pût gagner à Jésus-Christ.

17. Sortant de la cité, il parcourait aussi sou-

vent les villages et les bourgades, avec la sainte escorte de ses disciples, qui ne le quittaient jamais. Il s'en allait, dispensant, même à des ingrats, la mesure du froment céleste. Il voyageait à pied, et non à cheval, se montrant, même en ce point, un homme apostolique. Bon Jésus ! que n'a pas enduré pour vous ce valeureux guerrier, de la part de fils criminels! que n'a-t-il pas souffert de ceux à qui il portait la bonne nouvelle et pour qui il vous adressait tant de vœux ! Qui pourrait dire les traitements indignes, et les injures qu'il a essuyés, quels outrages il a rencontrés, et combien de fois il s'est trouvé en proie à la faim, au froid, à la nudité ? Et pourtant, il se montrait pacifique avec les ennemis de la paix, redoublant ses instances auprès d'eux, à temps ou à contre-temps. On le chargeait de blasphèmes : il priait. On l'accablait d'injures, il opposait le bouclier de la patience, et il triomphait du mal par le bien. Comment n'aurait-il pas triomphé ? Il persévéra à frapper, et enfin selon la promesse, on lui ouvrit[1]. Le résultat que la Vérité avait prédit, pouvait-il ne pas s'accomplir ? La main du Seigneur opéra une merveille, parce que la bouche du Seigneur avait dit la vérité. La dureté s'amollit, la barbarie cède : cette maison irritante commence à s'adoucir, elle se prête à la conversion, elle accepte la discipline. Les lois barbares disparaissent devant les lois Romaines ; partout les coutumes ecclésiastiques sont reçues, les usages contraires abolis ; les basiliques se relèvent et on y voit un clergé bien ordonné. Les solennités saintes sont célébrées, on se confesse, le peuple accourt à l'église, des noces régulières et publiques remplacent des unions coupables ; enfin, une heureuse transformation se montre partout, et aujourd'hui, on peut appliquer à cette nation ce que le Seigneur dit, par son prophète : *Ce peuple qui n'était pas mon peuple, est devenu mon peuple*[2].

CHAPITRE IX.

IL CONSTRUIT UN MONASTÈRE A IBRAK.

18. Quelques années après, la ville fut détruite par un roi qui régnait sur la partie septentrionale de l'Irlande, car c'est de ce côté que tout le mal vient[3] ; peut-être ce malheur fut-il un bien pour ceux qui surent en profiter. Car, qui sait si Dieu ne voulut pas détruire aussi les anciens péchés de son peuple ? Contraint par la nécessité, Malachie sortit donc avec la troupe de ses disciples. Son départ porta fruit, car c'est à cette occasion qu'il construisit le monastère d'Ibrak, où il se retira avec cent trente frères. C'est là qu'il rencontra le roi Cormarch, celui qui, chassé du trône, avait trouvé la consolation dans la divine miséricorde, sous la conduite de Malachie. Ce lieu était situé dans ses Etats. Le roi eut grande joie de recevoir le saint, et dans sa reconnaissance et le souvenir des bienfaits dont il avait été l'objet, il se mit lui et tout ce qu'il avait, à la disposition de Malachie et de ses compagnons. On amena incontinent un grand nombre d'animaux à l'usage des frères, sans parler de l'or et de l'argent pour les frais de construction qu'il donna avec une libéralité royale. Lui-même venait souvent dans le couvent, roi par l'extérieur, mais disciple de Malachie par le cœur. Et Dieu bénit ce lieu à cause de Malachie, et en peu de temps, il acquit de l'importance par les biens, les propriétés et les personnes. Là, comme un novice, Malachie, maître et évêque, portait bien plutôt qu'il n'imposait aux autres, la loi et la discipline. Il faisait la cuisine à son tour ; il servait ses frères à table. Il ne voulait pas qu'on l'oubliât pour le chant et la lecture à l'église ; il remplissait généreusement ces divers offices, comme un simple religieux. Non-seulement il partageait la pauvreté commune, mais il était le plus pauvre de tous, et il montrait un zèle plus ardent que personne pour cette vertu.

CHAPITRE X.

IL DEVIENT ARCHEVÊQUE OU PRIMAT D'IRLANDE.

19. Pendant ce temps, l'archevêque Celse tomba malade. Il avait ordonné Malachie diacre, prêtre et évêque ; se voyant près de mourir, il disposa, par une espèce de testament, qu'il lui succèderait, parce qu'il n'en voyait pas de plus digne de la première chaire épiscopale. Telle fut la recommandation qu'il adressa à ceux qui étaient près de lui, qu'il transmit aux absents, et surtout aux deux rois de Munster et aux grands du pays, en vertu de l'autorité de saint Patrice. Par respect et par honneur pour cet apôtre de l'Irlande, qui a converti à la foi toute sa patrie, le siége qu'il occupait vivant, et où il repose après sa mort, est en telle vénération, que non-seulement les prêtres, les évêques, le clergé, mais les princes et les rois sont soumis en toute obéissance au

[1] Luc, XI, 9.— [2] Osée, II, 23.— [3] Jérém., I, 4.

métropolitain, qui commande à tous. La diabolique ambition de quelques grands avait introduit la détestable habitude de transmettre, par une succession héréditaire, ce siége sacré; ils n'y laissaient monter qu'un sujet de leur tribu et de leur famille. Cet abominable héritage avait déjà traversé quinze générations. Une race perverse et adultère s'était arrogé un droit coupable sur le siége, et elle avait si puissamment consolidé cette injustice, digne d'être punie par la mort, que si les clercs de son sang venaient à manquer, elle avait toujours des évêques. Déjà, avant Celse, il y en avait huit mariés; ils n'étaient pas dans les ordres: ils avaient cependant quelque instruction. De là, cette décadence de la discipline ecclésiastique par toute l'Irlande, dont nous avons parlé plus haut, l'affaiblissement des règles, et la ruine de la religion. De là, partout au lieu de la douceur chrétienne, cette barbarie générale, ou plutôt ce paganisme introduit, sous un nom chrétien. De là enfin un désordre inouï depuis l'origine du christianisme. Les évêques étaient changés, et multipliés au gré du métropolitain, sans ordination et sans raison, en sorte qu'au lieu d'un évêque par évêché, chaque église, à peu près, avait le sien. Tout ceci ne doit pas surprendre; quelle force pouvaient avoir des membres dont la tête était malade?

20. Vivement affligé de ces maux et d'autres encore, qui pesaient sur son peuple, Celse qui était un homme excellent et craignant Dieu, employa tous les moyens, afin d'avoir pour successeur Malachie : il espérait ainsi déraciner un usage malheureux; il savait que Malachie serait cher à tous, qu'on l'imiterait et que le Seigneur était avec lui. Son espoir ne fut pas trompé, car après sa mort, il fut remplacé par Malachie. Toutefois, ce ne fut ni de suite, ni aisément. Voilà qu'un rejeton de cette race mauvaise, nommé Maurice, vient prendre la place. Pendant cinq ans, soutenu de la puissance séculière, il envahit l'Eglise, plutôt en tyran qu'en évêque. Les suffrages des gens pieux s'étaient réunis sur Malachie; on l'exhortait à accepter le fardeau, selon ce que Celse avait réglé. Mais lui, à qui toute élévation semblait un précipice, déclinait les instances dont il était l'objet, et s'imaginait avoir trouvé une excuse excellente, dans la difficulté qu'il y avait pour lui, de prendre possession du siége. Cependant les sollicitations redoublaient et tous travaillaient à cette œuvre sainte, deux évêques surtout, Malch et Gilbert; le premier était ce vieillard de Lesmor dont il a été parlé plus haut[1]; et l'autre qui, dit-on, remplit le premier la charge de légat apostolique, dans toute l'Irlande. Trois ans s'étaient déjà écoulés depuis l'usurpation de Maurice, et ces délais de Malachie; ne pouvant supporter plus longtemps cet adultère de l'Église ni l'opprobre de Jésus-Christ, ils réunissent les évêques et les grands, et animés tous d'une même pensée, ils viennent trouver Malachie, résolus à lui faire violence. Celui-ci commence par refuser; il allègue la difficulté de l'entreprise, le grand nombre de personnes attachées à cette famille noble, leur force, leur ambition; il dit que c'est une grave affaire, pour lui, pauvre évêque, de lutter contre des adversaires si nombreux, si bien apparentés, si puissants, si bien enracinés, qui, depuis deux cents ans, possèdent le sanctuaire de Dieu, comme leur héritage, et qui, actuellement encore, en sont maîtres; qu'on ne peut les en débouler même, en exposant des hommes à mort: qu'il n'est pas de son intérêt de faire verser le sang à son occasion; enfin qu'il est uni à une autre épouse et qu'il ne lui est pas permis de la quitter.

21. Mais comme ils soutenaient et s'écriaient que tel était l'ordre de Dieu, et lui ordonnaient, de toute leur autorité, d'accepter le fardeau, le menaçant même d'anathème : « Vous me « conduisez à la mort, dit-il; mais j'obéis dans « l'espoir du martyre, à la condition cependant, « que si cette affaire réussit, comme vous l'es- « pérez, et si Dieu reprend son héritage aux « mains qui l'ont ravi, tout fini, et la paix ren- « due à l'Eglise, il me sera permis de revenir « à ma première épouse, et à cette chère pau- « vreté à laquelle on m'enlève : on me substi- « tuera, sur le siége métropolitain, un rem- « plaçant capable de cette fonction ». Notez lecteur, la vertu de cet homme et la pureté de son âme : il n'ambitionne pas les honneurs, il ne redoute pas la mort soufferte pour le nom de Jésus-Christ. Quelle pureté, quelle énergie, de s'exposer au péril et au travail, cédant à un autre le fruit de ses luttes, la sécurité et la paix d'une haute fonction! Et c'est ce qu'il fait, quand par un pacte formel il s'assure le libre retour à sa pauvreté, la paix et la liberté une fois rendues à l'Église. Quand on lui eut promis ce qu'il demandait, il acquiesça à leur volonté, ou plutôt à celle de Dieu, qui lui avait jadis présagé, il s'en souvenait, la mission dont il se voyait à regret chargé. En effet, pendant la maladie de Celse, à Malachie alors

[1] Chap. IV.

bien loin, et ignorant l'état du Pontife, apparut une femme de haute taille et d'un visage vénérable. Comme il lui demandait qui elle était, elle lui répondit qu'elle était l'épouse de Celse, et lui donnant un bâton pastoral qu'elle tenait à la main, elle disparut. Quelques jours après, Celse mourant envoya son bâton à Malachie, comme à son successeur. Et Malachie le reconnut pour celui qu'il avait déjà vu. Ce fut surtout le souvenir de cette vision qui l'effraya. Il craignit de s'opposer à la volonté divine par de plus longs refus. Cependant il n'entra pas dans la ville, tant que l'usurpateur vécut, de peur de causer la mort de quelqu'un de ceux à qui il venait plutôt apporter la vie. Ainsi durant deux ans que l'autre vécut, Malachie resta hors d'Armagh, et exerça avec zèle dans toute la province ses fonctions épiscopales.

CHAPITRE XI.

IL ÉCHAPPE A DES EMBUCHES DONT LES AUTEURS PÉRISSENT MALHEUREUSEMENT.

22. Maurice ayant été enlevé par une prompte mort, un certain Nigellus, homme vraiment rempli de noirceur, s'empara du siége métropolitain. Maurice, de son vivant, avait avisé à l'avoir pour successeur ; par cet acte, ce malheureux qui sortait de la vie pour aller à sa perte, poursuivait son œuvre de damnation. Nigellus était aussi de cette race maudite, et il était parent de Maurice. Cependant roi, évêques et fidèles s'étaient assemblés pour introniser Malachie. Mais les méchants avaient formé un projet contraire. Un fils de Bélial, prompt au crime, puissant dans l'iniquité, connaissant l'endroit marqué pour cette réunion, s'adjoint de nombreux auxiliaires, et occupe secrètement une colline voisine qui dominait le lieu choisi ; il se proposait de fondre brusquement sur l'assemblée occupée à d'autres pensées, et de tuer les innocents. Ces scélérats avaient décidé d'égorger le roi avec l'évêque, pour que personne n'entreprît de venger un sang juste. Malachie sut la chose ; entrant dans une église voisine, il leva les mains et se mit en prières, et soudain des nuages, l'obscurité, une eau ténébreuse changent le jour en nuit ; des éclairs, des tonnerres, le souffle d'une horrible tempête semblent annoncer le dernier des jours, et les éléments conjurés menacent tout d'une destruction prochaine.

23. Et pour que vous sachiez, lecteur, que la prière de Malachie avait causé le trouble des éléments, la tempête n'arrêta que ceux qui en voulaient à sa vie ; la trombe ténébreuse n'enveloppa que ceux qui machinaient des œuvres de ténèbres. Le chef du complot périt frappé de la foudre, avec trois autres qui partagèrent sa mort, pour avoir partagé son crime. On trouva le lendemain leurs corps à demi-consumés, et en putréfaction, suspendus aux branches des arbres où la tempête les avait lancés. On en trouva trois autres à demi-morts, tout le reste fut dispersé çà et là. Ceux qui étaient avec Malachie, quoique voisins de l'endroit, furent respectés par l'orage, et n'eurent rien à souffrir. Nous trouvons ici une démonstration récente de cette parole : *La prière du juste pénètre les cieux*[1]. Nous y trouvons aussi un nouvel exemple de cet antique miracle, qui laissait Israël seul dans la lumière, quand l'Égypte était plongée dans les ténèbres ; et à propos duquel l'Écriture dit : *Partout où se trouvait Israël brillait la lumière*[2]. Ici s'offre encore à mes souvenirs ce fait d'Élie, tantôt amenant des extrémités de la terre les nuées et les pluies[3], tantôt appelant le feu du ciel sur les blasphémateurs[4]. C'est ainsi que Dieu fut glorifié en son serviteur Malachie.

CHAPITRE XII.

PAR SON COURAGE ET SA CONFIANCE EN DIEU, IL APAISE ET SE CONCILIE SES ENNEMIS ET SES ENVIEUX ARMÉS CONTRE LUI.

24. La trente-neuvième année de son age, l'humble Malachie, après l'expulsion de l'usurpateur, entra à Armagh, évêque et métropolitain de toute l'Irlande. Le roi et ceux qui l'avaient intronisé étant retournés à leurs affaires, il reste seul dans la main de Dieu, avec des luttes au dehors, et des craintes au dedans. Car cette race de vipères, frémissante et furieuse de se voir déshéritée, se soulève de toutes parts contre le Seigneur et son Christ. Nigellus voyant sa fuite inévitable, avait emporté avec lui quelques insignes du siége, à savoir le texte des Évangiles qui avait appartenu à saint Patrice, et le bâton couvert d'or, orné de pierres très-précieuses, qu'on appelle le bâton de Jésus, parce que Notre-Seigneur lui-même, dit-on, l'aurait tenu et même façonné de ses mains. Ces objets sont chez cette nation, d'un prix infini, et on les entoure d'une

[1] Eccli., XXV, 21. — [2] Exod., X, 23. — [3] III Rois, XVIII, 45. — [4] IV Rois, I, 10.

grande vénération. Ils sont si connus et si honorés, que celui qui les a, est regardé comme évêque, par un peuple insensé. Ce vagabond, cet autre Satan, s'en allait donc par tout le pays, et le parcourait en tout sens, avec ces insignes sacrés. En les montrant, il était, grâce à eux, accueilli partout; il se gagnait ainsi les esprits, et il éloignait de Malachie ceux qu'il pouvait séduire. Telle était sa conduite.

25. Mais il y avait un personnage important, un des membres les plus puissants de cette méchante famille, à qui le roi, avant de quitter Armagh, avait fait jurer de vivre en paix avec l'évêque ; il en avait même exigé de nombreux otages. Après le départ du roi, cet homme pénétra dans la ville, tint conseil avec ses proches et ses amis sur les moyens de surprendre le Saint et de le tuer. Mais tous redoutaient le peuple. Ils jurèrent la mort de Malachie, fixèrent le lieu et le jour, et le traître leur donna un signal. Ce jour-là même, pendant que le Pontife célébrait solennellement dans l'église l'office du soir, avec tout son clergé et un peuple nombreux, le scélérat lui fit porter des paroles perfidement pacifiques, le priant de daigner descendre jusqu'à lui, pour faire la paix. Les assistants répondent que c'est plutôt à lui de venir vers l'évêque, que l'église est le lieu le plus convenable pour conclure la paix; ils soupçonnaient un piége. Les envoyés du traître répliquent que cette démarche n'est pas sûre pour lui; qu'il craint pour sa tête; qu'il se défie de la foule qui, les jours précédents, avait failli se faire tuer pour l'évêque. Pendant qu'on discute ainsi, les uns pour que Malachie aille, les autres, pour qu'il n'aille pas au lieu où on l'appelle, l'évêque, désireux de la paix, et peu intimidé par la crainte de la mort: « Laissez « moi, dit-il, mes frères, imiter mon Maître. « Je ne suis pas chrétien si je ne marche pas « sur les traces du Christ. Peut-être que mon « humilité fléchira ce tyran; sinon, je suis « encore vainqueur, en rendant, pasteur à ma « brebis, prêtre à un laïque, ce qu'il me doit lui-« même. Je vous édifie en même temps par cet « exemple. Et quand je serais tué? Je ne refuse « pas de mourir, pour que vous receviez de « moi un modèle de vie. Le Prince des « évêques l'a dit: Un évêque ne doit pas « dominer sur l'héritage du Seigneur, mais « être l'exemple de son troupeau [1]; l'exemple « donné par celui qui s'est abaissé et s'est « rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix. « Qui me donnera de laisser à mes fils ce « modèle signé de mon sang? Vous verrez si « votre évêque a assez appris de Jésus-Christ à « ne pas craindre la mort pour Jésus-Christ. » Et se levant, il se mit en route, tous pleurant et le suppliant de ne pas souhaiter mourir pour le Christ, jusqu'à abandonner un troupeau du Christ si considérable.

26. Mais lui, mettant en Dieu toute sa confiance, s'en allait hardiment, accompagné seulement de trois disciples prêts à mourir avec lui. Ayant franchi le seuil de la maison, il se trouva tout-à-coup au milieu de gens armés, n'ayant lui-même d'autre arme que le bouclier de la foi. Tous les visages pâlirent, car la crainte s'était emparée de tout le monde, en sorte que l'Évêque eût pu dire: *Les ennemis qui m'attaquent ont été sans force et ils sont dans l'abattement* [1]. Et cela était vrai. Vous eussiez vu la victime debout, et, autour d'elle, les bourreaux le fer à la main ; et pas un n'osait l'immoler. Vous eussiez dit que tous les bras étaient frappés d'immobilité. Personne n'étendit la main. Le chef du complot lui même, se leva plutôt devant l'évêque, que contre lui. O homme où est donc ce signal que vous aviez donné pour prendre le Pontife? C'est plutôt une marque d'honneur qu'un signe fatal, une déférence plutôt qu'une attaque. O prodige! ceux qui avaient préparé la mort offrent la paix. Il n'a pas de raison de la refuser, celui qui est venu la chercher au péril de sa vie. Elle fut donc conclue cette paix, et si solidement, que dès ce jour, l'évêque trouva son ennemi non-seulement calmé, mais soumis et dévoué. A cette nouvelle, tous les fidèles furent dans la joie, non seulement parce qu'un sang innocent avait été épargné, mais encore parce que beaucoup d'âmes coupables avaient été sauvées par les mérites de Malachie. De toute part on fut saisi d'étonnement en apprenant comment une vertu subite et divine avait terrassé deux ennemis du Saint, les plus violents et les plus forts de leur famille; je veux parler de celui-ci et de celui dont il a été parlé plus haut. L'un était châtié en son corps d'une façon terrible; l'autre miséricordieusement changé en son cœur, et tous deux admirablement pris dans leurs propres piéges.

27. Ce débat ainsi terminé, l'évêque commença à jouir dans la cité, d'une pleine liberté, et à régler tout ce qui appartenait à son ministère, sans cesser pourtant d'être toujours en danger pour sa vie. On ne l'attaquait plus

[1] Pierre, v, 3.

[1] Ps. xxvi, 2.

ouvertement; mais ni lieu, ni temps n'étaient parfaitement sûrs pour l'évêque. On lui donna des gens armés pour le garder nuit et jour; mais il avait bien plus de confiance dans le Seigneur. Il fut résolu qu'on poursuivrait le schismatique Maurice, parce qu'avec tous les insignes qu'il promenait partout, il séduisait un grand nombre d'esprits, à qui il persuadait qu'il devait être évêque: il soulevait ainsi les peuples, et contre Malachie et contre l'unité de l'Église. C'est ce qui eut lieu. Et sans difficulté, et en peu de temps, Malachie lui ferma si bien tous les chemins, par une grâce qu'il tenait de Dieu, et qui lui donnait empire sur tous les cœurs, que le méchant fut contraint de céder, de rendre les insignes et de rester désormais tranquille et soumis. Ainsi Malachie, au prix, il est vrai, de périls et de labeurs nombreux, prospérait chaque jour davantage, se fortifiait de plus en plus, riche d'espérance et de la vertu de l'Esprit-Saint.

CHAPITRE XIII.

DIEU PUNIT LES DÉTRACTEURS DE MALACHIE.

28. Dieu ne châtia pas seulement les ennemis de Malachie, il frappa aussi ses détracteurs. Un, par exemple, qui avait la faveur des grands, des puissants et du roi même, parce qu'il était flatteur, beau parleur, et fort de la langue, servait en tout les adversaires du Saint et les défendait effrontément. Il résistait en face à Malachie, le déchirait en son absence, l'abordait insolemment en tout lieu, et surtout au milieu des réunions les plus nombreuses. Mais il reçut bien vite le salaire de sa langue audacieuse. Cette langue médisante enfla, se corrompit; les vers en sortirent et remplirent cette bouche habituée au blasphème; il en vomit durant sept jours presque sans relâche, et enfin il rendit avec eux son âme malheureuse.

29. Un jour, Malachie prêchant et exhortant le peuple, une malheureuse femme osa interrompre son discours par de grands cris, sans respect pour l'Évêque ni pour l'Esprit qui parlait par sa bouche. Elle était de cette famille impie dont on a parlé, elle était pleine d'orgueil et vomissait des injures et des blasphèmes contre le Saint, le traitant d'hypocrite, de ravisseur du bien d'autrui, et le raillant de sa calvitie. Il ne répondit pas, car il était doux et retenu; mais Dieu se chargea de la réponse. Par un jugement du ciel, cette femme devint folle: elle criait sans cesse que Malachie l'étouffait, et elle expia enfin, par une horrible mort, le péché de son blasphème. Ainsi la misérable, en employant contre Malachie l'insulte adressée à Élisée [1], trouva vraiment en lui un autre Élisée.

30. A l'occasion d'une peste survenue dans la ville, Malachie ayant conduit solennellement le clergé et le peuple en procession, avec les saintes reliques, ses prières firent cesser le fléau. Depuis, personne ne murmura contre lui, et la race de Chanaan fut réduite à s'écrier: Fuyez Malachie; car Dieu combat pour lui. Mais ils le dirent trop tard, car le zèle du Seigneur partout sur leur passage, les poursuivit jusqu'à complète destruction. Comme leur mémoire fut bientôt éteinte! Comme ils tombèrent bientôt dans la désolation! Comme ils périrent vite à cause de leur iniquité! C'est un grand prodige que la ruine si rapide de cette génération, pour ceux surtout qui ont connu son orgueil et son influence. Dieu glorifia son Nom par beaucoup d'autres miracles encore, et soutint son serviteur, au milieu des fatigues et des périls. Qui pourrait dignement les raconter? Cependant nous ne devons pas les passer tous sous silence, bien que nous ne puissions les rapporter tous. Cependant réservons-les pour la fin, afin de ne pas interrompre la suite du récit.

CHAPITRE XIV.

IL RÉSIGNE LE SIÉGE MÉTROPOLITAIN APRÈS Y AVOIR RÉTABLI LA PAIX.

31. Après trois ans, les superbes ayant reçu leur récompense, la liberté étant rendue à l'Église, la barbarie chassée, et les mœurs chrétiennes partout réformées, Malachie, voyant tout en paix, se prit à songer à son propre repos. Fidèle à sa résolution, il mit à sa place Gélase, un homme de bien, digne de cet honneur. Le clergé et le peuple, à cause de leur promesse subirent, sans y donner leur consentement, cette dure extrémité. Après la consécration du nouvel évêque qu'il recommanda vivement aux rois et aux princes, Malachie, tout illustré par ses miracles et ses triomphes, retourna à sa paroisse, mais non à Connereth. Écoutez-en la raison, elle mérite d'être rapportée. Ce diocèse avait anciennement, dit-on, deux sièges épiscopaux et deux évêques; ce qui semblait préférable à Malachie. Il sépara donc de nouveau les deux sièges réunis par

[1] IV Rois, VI, 24.

l'ambition, laissa l'un à un autre évêque, et garda l'autre pour lui. Il ne revint donc pas à Connereth où il avait déjà ordonné un évêque; il se retira à Duna [1], rendant à chaque territoire ses anciennes limites. O cœur pur! ô œil de colombe! il donne au nouvel évêque le lieu le mieux préparé et le plus important, le lieu où il avait lui-même siégé. Où sont ceux qui se livrent à d'éternelles contestations pour une limite, et entre lesquels un hameau devient la cause d'inimitiés sans fin? Je ne sais s'il est une classe de gens qui se trouve mieux atteinte par cet antique oracle: *Ils ont fendu en deux les femmes grosses de Galaad, pour étendre les limites de leur pays* [2]. Mais laissons ce sujet.

32. Devenu évêque de Duna, Malachie, selon sa coutume, s'empressa d'appeler à son aide un monastère de clercs réguliers formé de ses fils. Le voilà qui, comme un soldat novice du Christ, retourne au combat; il se revêt de nouveau des armes puissantes de Dieu: l'humilité de la sainte pauvreté, la sévérité de la discipline monastique, le repos de la contemplation, et l'assiduité de la prière. Cependant, il lui fut plus facile de tenir à ces pratiques par ses désirs qu'en réalité. Car tout le monde accourait à lui; non-seulement les petits, mais les nobles et les puissants s'empressaient de se remettre à sa sagesse et à sa sainteté, pour être instruits, corrigés et dirigés. De temps en temps, il sortait pour semer sa semence, réglant et décidant les affaires ecclésiastiques, en toute autorité comme un apôtre. Et nul ne lui disait: « De quel droit faites-vous cela? » Car chacun voyait les signes et les prodiges qu'il opérait, et savait que là où est l'Esprit du Seigneur, là est aussi la liberté.

CHAPITRE XV.

IL PREND LA RÉSOLUTION D'ALLER A ROME SOLLICITER DU PAPE LE PALLIUM.

33. Cependant, ne se croyant pas suffisamment autorisé à agir ainsi, sans l'autorité du Siége apostolique, il forme le projet de partir pour Rome; d'autant plus que le siége métropolitain n'avait pas encore l'usage du pallium, ce qui est la plénitude de l'honneur. Il lui parut désirable qu'une Église, pour laquelle il avait tant travaillé, dût à ses efforts et à ses sueurs une distinction qui lui manquait. Il y avait un autre siége métropolitain rétabli par Celse, mais sous la dépendance du premier siége et de son archevêque comme primat. Il voulait aussi, pour ce siége, le pallium, ainsi que la confirmation, par l'autorité apostolique, de la prérogative qu'il devait à la bonté de Celse. Son projet, une fois connu, déplut à ses frères, ainsi qu'aux grands et au peuple. Tout le monde se révoltait à l'idée d'une absence prolongée d'un père bien-aimé, et craignait qu'il ne mourût en chemin.

34. Sur ces entrefaites, mourut son frère, appelé Chrétien, homme de bien, plein de grâce et de vertu. Il était évêque, d'une renommée moindre que celle de Malachie, mais peut-être aussi saint que lui et aussi zélé pour la justice. Sa mort augmenta la crainte universelle, et rendit plus insupportable le départ de Malachie. On disait qu'il ne fallait pas consentir à l'éloignement du seul protecteur qui restât, ni causer la désolation du pays, s'il venait à perdre en même temps deux colonnes si puissantes. L'opposition devient donc universelle: on fait violence au Saint qui menace de la vengeance divine. Cependant l'opposition ne céda qu'à la condition que le sort interrogerait la volonté de Dieu. Malachie refuse; on recourt tout de même au sort qui, trois fois, décide en faveur de Malachie. Dans le désir de le retenir, on ne s'était pas contenté d'une seule épreuve. Enfin, on cède, on le laisse partir, non sans verser des larmes et pousser de nombreux gémissements. Mais ne voulant laisser, en partant, rien d'inachevé, il songea à donner une postérité à son frère défunt. Il appelle donc trois de ses disciples; dans son anxiété, il ne savait d'abord lequel était plus digne, ou plus capable de cette charge. Les ayant fixés attentivement: « Toi, dit-il, Édan (c'était le nom de l'un deux), « prends ce fardeau. » Comme celui-ci hésitait et pleurait: « Ne crains pas; tu m'as été désigné « par Dieu même, puisque je vois déjà à ton « doigt l'anneau d'or qui doit te fiancer à cette « Église ». Édan cède; et Malachie part, après l'avoir consacré.

35. Sorti d'Écosse et arrivé à York, un prêtre du nom de Sycarus, l'ayant regardé, le reconnut; il ne l'avait jamais vu. Mais comme il avait le don de prophétie, il avait eu une vision à son sujet. Le montrant donc sans hésiter à ceux qui l'environnaient: « Voici, dit-il, « celui, à propos du quel je vous ai promis que « d'Irlande viendrait un saint pontife qui con- « naît le cœur des hommes ». La lumière ne put se dérober sous le boisseau; le Saint-Esprit qui l'avait allumée, la dévoila par l'organe de

[1] Aujourd'hui Down. — [2] Amos, I, 13. — [3] II Cor., III, 17.

Sycarus. Celui-ci révéla à Malachie, sur son état et sur ses disciples, beaucoup de choses qu'il reconnut être vraies. Et les compagnons du saint évêque le questionnant sur son retour, Sycarus, sans hésiter, déclara qu'un très-petit nombre reviendrait avec lui. Ce que l'événement vérifia. Cette prophétie leur fit soupçonner que Malachie mourrait; mais ce fut d'une autre façon que Dieu accomplit cet oracle. En revenant de Rome, ayant laissé quelques-uns de ses disciples auprès de nous, et d'autres ailleurs, pour étudier le genre de vie qu'on y menait, il revint en sa patrie, selon la parole de Sycarus, avec un très-petit nombre de compagnons. Mais c'est assez sur Sycarus.

36. A York, un homme noble selon le monde le vint trouver; il s'appelait Wallenus, et était alors prieur des Frères réguliers de Kirkham; il est aujourd'hui moine et Père de moines à Mailross, couvent de notre ordre. Il se recommanda humblement aux prières de Malachie. Voyant que l'évêque avait un grand nombre de compagnons, et peu de chevaux. (car outre ses serviteurs et quelques clercs, il avait avec lui cinq prêtres, et trois chevaux seulement), il lui offrit le cheval sur lequel il était monté, en disant qu'il n'avait qu'un regret, c'est qu'il fût mauvais et dur, et il ajouta: « J'aurais eu plus de plaisir à vous le donner « s'il eût été meilleur; mais si vous daignez « l'accepter, emmenez-le tel qu'il est ». « Et « moi, dit l'évêque, je le reçois d'autant plus « volontiers que vous le dites plus mauvais: « je ne puis estimer mauvais ce qui m'est « offert de si bon cœur. » Puis se tournant vers les siens : « Sellez-moi ce cheval ; il est bon « pour moi et il me sera d'un long service ». La chose faite, il monta l'animal : il le trouva d'abord dur, et il l'était en effet; puis, par un merveilleux changement, il le sentit devenir facile et d'une marche douce. Et afin qu'aucune de ses paroles ne tombât par terre, pendant neuf ans que vécut encore Malachie, ce cheval ne cessa d'être pour lui un excellent et précieux palefroi. Ce qui parut non moins singulier à ceux qui le virent, c'est que, de noir qu'il était, il commença à blanchir, et bientôt il n'y en eut pas d'une plus grande blancheur.

CHAPITRE XIV.

EN ALLANT A ROME, ET AU RETOUR, IL VISITE CLAIRVAUX.

37. A ce voyage, il me fut donné de le voir, et sa vue et sa parole m'ont reposé et réjoui mieux que toutes les richesses. Et moi, à mon tour, quoique pécheur, j'ai trouvé grâce à ses yeux, dès ce moment et jusqu'à sa mort, comme je l'ai dit dans la préface de cet écrit. Il daigna s'arrêter à Clairvaux, et la vue de nos frères le toucha ; eux, de leur côté, furent grandement édifiés de sa présence et de ses discours. Il prit en amitié la maison et ses habitants ; il nous mit dans son cœur, nous dit adieu, et partit. Ayant franchi les Alpes et arrivé à Iporie [1], ville d'Italie, il guérit l'enfant de son hôte qui était malade et allait mourir.

38. A cette époque, le Siége apostolique était occupé par Innocent II d'heureuse mémoire, qui l'accueillit avec bonté, et compatit aux fatigues de son long voyage. Malachie commença par exprimer au Pontife son désir le plus cher, et il demanda, en pleurant, la liberté de vivre et de mourir à Clairvaux avec la permission et la bénédiction du Pape. S'il fit cette demande, ce n'est pas qu'il eût oublié le but de son voyage ; elle lui fut inspirée par le regret de Clairvaux où il s'était arrêté. Il n'obtint pas ce qu'il sollicitait. Le souverain Pontife crut devoir appliquer un tel homme à des œuvres plus utiles. Cependant Malachie ne fut pas tout à fait trompé dans les désirs de son cœur, puisque, s'il ne put vivre à Clairvaux, il lui fut donné d'y mourir. Il passa un mois entier à Rome, visitant les lieux saints, et allant y prier fréquemment. Pendant ce temps, le souverain Pontife, s'étant soigneusement enquis de lui, et de ceux qui l'accompagnaient, de l'état de l'Irlande, des mœurs du pays, de l'état des Églises, et des grandes choses que Dieu avait déjà opérées par son ministère, lui confia, à son départ, ses pouvoirs, et l'établit son légat pour toute l'Irlande. Car l'évêque Gillebert, dont il a été question plus haut et qui était alors légat, avait fait savoir au Pape, que son âge et sa faiblesse ne lui permettaient plus ces fonctions. Malachie demanda ensuite la confirmation de l'établissement de la nouvelle métropole, et le pallium pour les deux siéges. Il reçut bientôt le privilége de la confirmation : « Mais pour le pallium, dit le Pape, il y faut mettre plus de solennité. Vous « convoquerez les évêques, le clergé, et les « grands du pays, en un concile général; et « d'un consentement unanime, vous sollicite- « rez par le moyen de dignes personnages, le « pallium, qui vous sera donné ». Le Pape, ôtant ensuite sa propre mitre, la mit sur la tête de Malachie; il lui donna l'étole et le manipule,

[1] Ipre.

dont il avait aussi l'habitude de se servir au saint sacrifice, et l'ayant salué du baiser de paix, il le congédia, après lui avoir accordé et la bénédiction et l'autorité apostoliques.

39. Il revint par Clairvaux et nous bénit une seconde fois, témoignant par un profond soupir le regret qu'il lui fût interdit d'y rester : « Je vous prie, dit-il, de conserver au moins, « à ma place, ceux-ci qui apprendront ce qu'ils « nous enseigneront plus tard ». Et il ajouta : « Ils seront pour nous une semence, et les na- « tions seront bénies en elle, ces nations qui de- « puis des siècles entendent parler de moines « et n'en ont jamais vu. » Il s'éloigna après nous avoir laissé quatre disciples de sa suite. Après quelque temps d'épreuve, ils furent faits moines. Quelque temps après, le Saint étant retourné en son pays, envoya d'autres novices, avec le même résultat. Instruits pendant un séjour assez long, et le cœur rempli de sagesse, ils reçurent pour père le frère Chrétien, un d'entre eux, et nous les congédiâmes, en leur adjoignant quelques-uns des nôtres, en nombre suffisant pour former une abbaye. Cette maison conçut et enfanta cinq filles; la multiplication de la semence accroît chaque jour le nombre des moines, selon le désir et la prédiction de Malachie.

Reprenons maintenant l'ordre de notre narration.

CHAPITRE XVII.

MALACHIE OPÈRE PLUSIEURS GUÉRISONS.

40. Malachie, parti de Clairvaux, arriva heureusement en Écosse. Il y trouva, dans un de ses châteaux, le roi David, qui est encore vivant: son fils était atteint d'un mal mortel. Entré chez le prince, et accueilli avec bienveillance, et humblement supplié de guérir l'enfant, il l'aspergea d'une eau bénite par lui, et le regardant: « Mon fils, dit-il, ayez confiance, vous ne mour- « rez pas cette fois ». Le jour suivant, selon le mot du prophète, la santé revint, à la grande joie du père et de toute la famille transportée d'allégresse. Cet événement se répandit partout, car un fait passé dans la maison royale, et dont le fils du roi avait été l'objet, ne put rester caché. Et voilà que partout retentissent les actions de grâces, les louanges, et pour le salut du maître, et pour la nouveauté du prodige. L'enfant guéri est le prince Henri; car il vit encore, ce fils unique de son père; guerrier vaillant et prudent, et qui, dit-on, rivalisa avec son père, de zèle pour la justice, et d'amour pour le Saint. Tous deux, en effet, chérirent Malachie, tant qu'il vécut, comme le sauveur du prince. Ils le priaient de séjourner quelques jours auprès d'eux; mais lui, fuyant la gloire, se remit en route sans délai, et de grand matin. En traversant une bourgade appelée Crugeld, il rencontra une jeune fille muette : une prière du Saint lui délia la langue, et elle parla très-bien. Arrivé dans un autre endroit, qu'on nomme l'église Saint-Michel, on lui amène une femme furieuse et liée avec des cordes : il la guérit devant tout le peuple, la renvoie bien portante, et poursuit sa route. Parvenu au port de Laperasper[1], il dut attendre quelques jours le moment de la traversée, mais il n'y demeura pas oisif. Avec des branches entrelacées comme une clôture, un oratoire est construit par ses ordres, et avec son concours; il bénit le terrain qui l'environne et en fait un cimetière; et les miracles, dont aujourd'hui encore ce lieu est le théâtre habituel, témoignent assez des mérites de celui qui y a répandu sa bénédiction.

41. C'est pour cela que des lieux circonvoisins, on a coutume d'apporter là les malades, et beaucoup y recouvrent la santé. Une femme, dont tous les membres étaient disjoints, conduite sur un chariot, revint à pied chez elle, après avoir attendu, une nuit seulement, la miséricorde de Dieu en ce saint lieu. Une autre y passait aussi la nuit en prière. Un barbare, l'ayant trouvée seule, poussé par la passion et n'étant plus maître de lui, se précipite furieux sur elle. Elle se retourne, et dans son effroi, elle aperçoit cet homme rempli d'un esprit diabolique : « Malheureux, « lui crie-t-elle, que fais-tu? Songe où tu es; « respecte ce saint lieu; respecte Dieu, et son « serviteur Malachie, et aie pitié de toi- « même ». Mais lui ne cesse pas ses violences, agité par d'iniques transports. Et voilà (chose horrible à dire) qu'un crapaud tout enflé de venin, parut sortir en rampant des pieds de cette femme. Qu'ajouterai-je? L'homme terrifié recule, et se précipite en bondissant hors de l'oratoire. Il s'en alla couvert de confusion, et cette femme fut épargnée, par un grand miracle de Dieu et par les mérites de saint Malachie. Et c'était justement, qu'à un acte infâme et abominable venait mettre obstacle un monstre dégoûtant et affreux. Une passion bestiale devait être éteinte par un reptile glacé; et l'audace d'une tentative téméraire devait être entravée, en ses efforts,

[1] Port-Patrick.

par une bête repoussante et inutile. Mais c'est assez de ces exemples pour le moment, poursuivons la suite de la vie de Malachie.

CHAPITRE XVIII.

DE RETOUR DANS SA PATRIE, IL S'APPLIQUE TOUT ENTIER AUX SOLLICITUDES PASTORALES ET A LA RÉFORME DES MŒURS

42. Malachie étant monté dans un navire fit une traversée heureuse, et aborda à son cher monastère de Benchor. Imaginez quel bonheur ce fut pour les enfants de revoir leur père, au retour d'un si long voyage, et un tel père ! Il n'est pas surprenant que leurs cœurs aient été pénétrés de joie, quand le bruit rapide de ce retour causa aux peuples voisins une incroyable émotion. Des villes, des bourgs et des villages, on court à lui. Partout où il s'arrête, il est accueilli avec des transports universels. Cependant les honneurs ne le flattent pas. Il remplit ses fonctions de légat : partout se tiennent des assemblées, afin qu'aucun pays, aucun coin de pays ne soit privé du fruit et des avantages de cette légation. Il sème son pain sur toutes les eaux ; et personne ne se dérobe à la sollicitude de Malachie. Il n'a égard ni au sexe, ni à l'âge, ni à la condition, ni à la profession. Il répand partout la semence du salut ; partout retentit la trompette céleste. Il court partout, il arrive à l'improviste, et tire le glaive de la parole, pour exercer la vengeance au sein des nations, et corriger les peuples. Les méchants le redoutent. Il crie aux *injustes : Cessez vos actes inïques ; et aux pécheurs : N'élevez pas la tête* [1]. La religion est partout implantée, propagée, favorisée ; ses yeux sont sans cesse fixés sur son peuple, et il veille avec sollicitude à leurs besoins. Dans les conciles qu'on tient de tous côtés, on recherche les vieilles et sages coutumes, que la négligence des prêtres a laissé tomber en désuétude. L'antiquité n'est pas seulement restaurée : on porte aussi des décrets nouveaux ; et tout ce que Malachie promulgue est reçu, observé et consigné par écrit, pour la postérité, comme venant du ciel. Et comment ne pas estimer célestes des choses que tant de miracles ont confirmées ? Et, afin qu'on ajoute foi à ce que je dis, je rapporterai quelques détails. Car comment tout énumérer ? Cependant, je l'avoue, j'insiste plus volontiers sur le côté imitable de cette vie, que sur son côté admirable.

[1] Ps. LXXIV, 15.

CHAPITRE XIX.

SES VERTUS REMARQUABLES ET SES MŒURS VRAIMENT DIGNES D'UN ÉVÊQUE.

43. A mon sens, le premier et le plus grand miracle qu'il a fait c'est lui-même. Je ne parle pas de l'homme intérieur, dont la beauté, la force, la pureté sont assez attestées par ses mœurs et sa vie. Son extérieur était toujours réglé avec tant de modestie et de décence, qu'on ne voyait en lui rien qui pût offenser les regards. Celui qui ne pèche pas en parole est un homme parfait [1]. Qui donc observant Malachie, même avec curiosité, a surpris en lui, je ne dis pas une parole, mais seulement un geste oiseux ? Qui l'a vu remuer le pied où la main sans but ? Démarche, physionomie, attitude, regard, tout n'était-il pas édification ? Jamais la tristesse ne voila la sérénité de son visage, ni le rire n'y mit un air de légèreté. Tout en lui était réglé, tout trahissait la vertu et indiquait la perfection. Il était sérieux sans austérité, gai sans dissipation ; il ne négligeait rien, bien qu'il sût à l'occasion paraître ne pas voir. Toujours paisible, il n'était cependant jamais oisif. Du premier jour de sa conversion jusqu'à sa mort, il vécut sans rien posséder en propre. Il n'eût, même durant son épiscopat, ni serviteurs, ni servantes, ni terres, ni villages, ni revenus ecclésiastiques ou séculiers. Rien n'avait été assigné ou fixé à titre de mense épiscopale, pour la subsistance de l'évêque. Il n'avait pas même de maison à lui. Il était presque constamment en voyage à travers toutes les paroisses, appliqué à prêcher l'Évangile, et vivant de l'Évangile, selon cette prescription du Seigneur : *L'ouvrier est digne de son salaire* [2]. Plus souvent cependant, il donnait l'Évangile gratuitement et il tirait de son travail et de celui de ses disciples les ressources nécessaires à leur entretien et au sien, dans leur commun ministère. Avait-il besoin de repos, il le prenait dans les saints lieux qu'il avait établis par toute l'Irlande, et il se conformait aux habitudes et aux observances des religieux, chez lesquels il s'arrêtait, se contentant de la vie et de la table communes. Rien dans la nourriture, rien dans l'habit, ne distinguait Malachie du reste des frères, si ce n'est que plus élevé en dignité, il s'humiliait davantage.

44. Lorsqu'il allait prêcher, il marchait à pied, comme ses compagnons, tout évêque et légat qu'il était ; façon vraiment apostolique

[1] Jacq., III, 2. — [2] Luc. X, 7.

d'autant plus admirable en Malachie, qu'elle est plus rare chez les autres. Oui, c'est un véritable héritier des Apôtres celui qui agit de la sorte. Et remarquez quelle part il se réserve dans cet héritage, part bien différente de celle de ses frères issus aussi des Apôtres. Ils exercent sur le clergé une domination hautaine; lui, libre de tout lien, se fait le serviteur de tous. Ils mangent, sans songer à prêcher l'Évangile, ils ne le prêchent que pour avoir de quoi manger; imitateur de saint Paul, Malachie ne mange qu'afin d'évangéliser. Ils ne voient dans la piété que faste et trafic; Malachie ne cherche dans cet héritage que travail et fatigue. Ils mettent leur bonheur à élargir les limites de leurs propriétés; Malachie met sa gloire à dilater sa charité. Ils emplissent leurs greniers et leurs celliers, pour charger leurs tables; Malachie rassemble, dans la solitude et le désert, de quoi remplir le ciel. Ils prennent les dîmes, les prémices, les offrandes, puis, par une concession de César, les impôts, les tributs, des revenus sans fin, et ils sont encore inquiets de savoir ce qu'ils mangeront, ou boiront. Malachie n'a rien de tout cela; et pourtant il enrichit des multitudes des trésors de sa foi. Leur cupidité et leur sollicitude ne connaissent pas de bornes; Malachie est sans désir, il ne sait pas s'inquiéter du lendemain. Ils tirent des pauvres pour donner aux riches; lui presse les riches de venir en aide aux pauvres. Ils épuisent la bourse de leurs subordonnés, et lui, pour expier leurs péchés, charge les autels de ses vœux et de ses hosties pacifiques. Ils élèvent des palais, des tours, des murailles qui montent jusqu'au ciel, et Malachie, qui n'a pas où reposer la tête, est sans cesse appliqué à l'œuvre évangélique. On les voit montés sur des chevaux, entourés d'une troupe de gens qui mangent, sans travailler, un pain qui n'est pas à eux; et Malachie, environné du collége de ses frères, parcourt le pays à pied, portant le Pain des anges destiné à rassasier les âmes affamées. C'est à peine s'ils connaissent leurs peuples; lui les instruit. Ils honorent les grands et les tyrans; lui les punit. O homme apostolique, qu'ennoblissent tant et de si grands prodiges, signes de votre apostolat! Faut-il s'étonner qu'il ait fait des merveilles, lui qui était une merveille lui-même? Ou plutôt c'est Dieu qui était admirable en lui, car il est dit: *O Dieu, c'est vous qui opérez des miracles* [1].

[1] Ps. LXXVI, 15.

CHAPITRE XX.

IL DÉLIVRE LES ÉNERGUMÈNES TOURMENTÉS PAR LE DÉMON.

45. Dans la ville de Cutratim, une femme était possédée du démon. On appelle Malachie: il prie pour elle, et sa prière chasse le démon; mais la rage de cet esprit méchant n'était pas satisfaite; il se jette sur une malheureuse femme qui se trouvait là par hasard. « Mais, lui dit Malachie, je ne t'ai pas ravi ta première proie, pour t'en laisser une autre; sors donc aussi de cette femme. » Il obéit, mais pour rentrer dans la première; il en est encore chassé; il re saisit l'autre; et ainsi pendant quelque temps, il tourmentait les deux infortunées, se réfugiant tour à tour de l'une dans l'autre. Alors le Saint, indigné de se voir le jouet du démon, rassemble toute son énergie, il frémit; et avec toutes les forces de sa foi, fondant sur son adversaire, il le chasse de sa double retraite, après lui avoir rendu les tortures qu'il fait éprouver à d'autres. Si le démon a résisté ainsi au Saint, n'allez pas croire, lecteur, que ce fût par sa propre force. Dieu le voulut ainsi, afin de rendre plus visibles à la fois, et la présence de l'esprit malin, et la victoire de Malachie. Écoutez encore ce qu'il fit, mais non par sa présence, qui, du reste, pouvait ce qu'a pu son absence.

46. Dans une contrée du nord de l'Irlande, un malade gisait en sa maison, sous le maléfice visible des démons. Une nuit, en effet, il les entendit se dire l'un à l'autre. « Prenons bien « garde que ce malheureux ne touche le lit, « ou la couche de cet hypocrite, et n'échappe « ainsi à nos mains. » L'homme comprit qu'il s'agissait de Malachie, qui peu de temps auparavant, il s'en souvenait, avait couché dans cette maison; son lit était encore là. Plein de foi et de confiance, le malade fait tous ses efforts pour s'y traîner en rampant. Et voilà qu'un cri retentit dans les airs. « Empêchez-le! « empêchez-le! retenez-le! nous perdons notre « proie. » Mais plus les démons criaient, plus cet homme, soutenu par sa foi et son désir de guérir, s'efforçait des pieds et des mains d'arriver au remède. Il arrive enfin, il monte sur le lit, et s'y roule, et il entend des gémissements, ou plutôt des hurlements: « Hélas! hélas! nous sommes trahis! nous voilà trompés! il est sauvé. » Et avec la rapidité de la parole, la crainte des démons et la terreur qui saisissaient cet homme l'abandonnent, et il est guéri. Dans la ville de Lesmor, un homme

possédé du démon fut aussi délivré par Malachie. Comme le Saint traversait la province de Leinster, on lui présenta un enfant possédé aussi du démon, qu'on remporta délivré. Dans le même pays, il fit délier une femme frénétique attachée avec des cordes, et ordonna de la laver avec de l'eau qu'il bénit. A peine lavée elle se trouva guérie. Dans le canton de Saball, de la province d'Ulster, une autre se dévorait les membres a belles dents : il la guérit, en priant et en la touchant. Un homme tombé en démence et qui faisait beaucoup de prédictions, est amené lié de cordes, par ses amis et ses proches, à l'homme de Dieu ; car la rage l'avait rendu redoutable et dangereux. Malachie prie, et le malade est immédiatement guéri et rendu libre. Ceci eut lieu dans un endroit dont je tais le nom, parce que, comme beaucoup d'autres, il est trop barbare. A une autre époque, dans la ville de Lesmor déjà citée, une petite fille muette est présentée au Saint qui traversait une place : les parents de l'enfant le supplient instamment de lui venir en aide. Malachie s'arrête, et après une prière, il touche du doigt la langue de la jeune fille, y met de la salive et la renvoie parlant fort bien.

CHAPITRE XXI.

BIENFAITS ACCORDÉS A DES MORIBONDS ET A DES FEMMES EN COUCHES.

47. Comme il sortait d'une église, il rencontra un homme, avec sa femme qui ne pouvait parler. Prié de la prendre en pitié, il s'arrête à la porte, au milieu du peuple qui l'entoure; il bénit cette femme, il lui ordonne de réciter l'Oraison dominicale : elle le fit, et le peuple se mit à bénir Dieu. Dans la ville d'Onereb, un riche était au lit, privé déjà depuis douze jours, de l'usage de la parole : à l'ordre du Saint qui le visitait, il recouvre la parole et reçoit l'Eucharistie ; et ainsi muni, il rend l'âme après une bonne confession O olivier fertile dans la maison de Dieu ! ô olivier à la douce onction, et à la vive lumière ! Par la splendeur joyeuse de ses prodiges il a éclairé les bien portants, et, par la douceur de ses bienfaits, oint l'infirme à qui il a obtenu la faculté de se confesser et de communier, à son heure dernière. Un homme noble entra chez lui, pour lui parler. Pendant l'entretien, mû par un sentiment de foi, il déroba pieusement trois jones au lit sur lequel le Saint était assis et les emporta. Dieu se servit de ce pieux larcin pour opérer beaucoup de miracles, grâce à la foi de cet homme et à la sainteté du Pontife. Malachie était venu par hasard dans la ville de Duevanie [1], et s'était mis à table. Entre un homme noble du pays, qui le prie pour sa femme enceinte ; depuis longtemps elle avait dépassé l'époque voulue, sans accoucher, ce qui surprenait tout le monde. Aussi la croyait-on sa vie en danger. Néémie, évêque de cette ville, assis à ses côtés, joint ses supplications à celles de cet homme ; tous les convives en font autant; alors le Saint : « J'ai compassion de cette femme, dit-il, parce qu'elle est bonne et pure ». Et, présentant au mari une coupe qu'il avait bénie : « Allez, dit il donnez-lui à boire ; aussitôt qu'elle aura bu elle enfantera sans retard et sans péril ». Or fit ce que le Saint prescrivit, et la nuit même sa promesse se réalisa. Malachie était assis dans un champ, avec le comte d'Ulster traitant ensemble d'une affaire, et une grande multitude les environnait. Survient une femme grosse et vraiment affligée : car elle dit au Saint, que contre toutes les lois de la nature, elle garde son fruit depuis quinze mois et vingt jours. Touché d'une affliction si nouvelle et si étrange, Malachie prie, et la femme est délivrée. Les témoins de ce fait furent remplis de joie et d'admiration. Car tous virent la facilité et la promptitude avec laquelle elle fut débarrassée sur le lieu même, et comment le danger d'un enfantement rebelle disparut devant un prodige consolant.

CHAPITRE XXII.

IL PRÉDIT LA MORT D'UN CONCUBINAIRE OBSTINÉ.

48. En ce même endroit se passa un miracle semblable, mais dont les suites furent bien différentes. Malachie vit un homme qui vivait, dit-on, en concubinage avec sa belle-sœur ; c'était un soldat, ministre du comte. Malachie le vint trouver, et comme un autre Jean-Baptiste : « Il ne vous est pas permis, dit-il, « d'avoir la femme de votre frère [2] ». Mais le coupable, pareil à Hérode, ne refusa pas seulement de l'écouter, il fit au Saint une réponse insolente, et jura devant tout le monde qu'il ne quitterait jamais cette femme. Alors Malachie ému, dans son zèle pour la justice, s'écria : « Eh bien ! que Dieu vous sépare d'elle « malgré vous » ! Mais l'autre dédaigna ces pa-

[1] Dunchal. — [2] Marc, VI, 17 18.

roles, et partit tout irrité. Ayant rencontré près de là et de la foule rassemblée en ce lieu, une femme ; il lui fit violence, poussé par Satan, à qui il avait été livré. Le crime ne resta pas caché. La servante qui accompagnait sa maîtresse, accourant à la maison, qui n'était pas éloignée, annonce, toute haletante, le malheur qui vient d'arriver. A cette nouvelle, les frères de cette femme, irrités de l'outrage fait à leur sœur, se précipitent vers le théâtre du crime, et y trouvant l'auteur de cet attentat, le percent de coups et le tuent. L'assemblée n'était pas dispersée, quand l'écuyer du mort vint raconter ce qui venait de se passer. Tous les assistants admirèrent l'accomplissement si prompt de la parole de Malachie. Cet événement fit trembler les gens vicieux (et ils étaient nombreux dans le pays) ; l'effroi les corrigea, et ils lavèrent leurs mains dans le sang du pécheur.

CHAPITRE XXIII.

GUÉRISONS DIVERSES.

49. Le comte Diarmitius était couché depuis longtemps ; le Saint le reprit sévèrement d'être un méchant homme, esclave de sa gourmandise et de son ventre ; il l'aspergea d'eau bénite, et le fit lever sur le champ, si bien guéri, qu'il monta à cheval sur l'heure, à son grand étonnement et à celui des siens. A Cashel, un homme se présenta à lui avec son fils paralytique, lui demandant de le guérir; Malachie, après une courte prière : « Allez, dit-il, votre « fils sera guéri ». Cet homme s'éloigne, et le lendemain, il revient avec son fils qui n'était pas mieux. Malachie se lève, et se tenant debout, prie longtemps sur le malade qui se trouva guéri. Le Saint, se tournant vers le père : « Offrez le à Dieu », lui dit-il. Cet homme y consentit, mais ne tint pas à sa parole ; quelques années après, le jeune homme retomba dans le même état, sans doute à cause de la désobéissance du père, et de la violation du pacte juré. Un autre homme vint de loin trouver notre Saint sur les confins de la province de Munster, lui apportant son fils privé totalement de l'usage de ses pieds. L'Évêque s'informant de la façon dont cet accident était arrivé: « Je soupçonne, dit le père, que c'est par « la malice du démon ». Et il ajouta : « Pendant « que l'enfant jouait dans une prairie, le démon, « je crois, lui a envoyé un sommeil ; et à son « réveil l'enfant s'est trouvé en cet état ». A ces mots, le père joint aux prières ses larmes, et supplie le Saint de l'aider. Malachie en eut pitié, et fit dormir l'enfant à terre. Il s'endormit, en effet, et se réveilla guéri. Comme il était venu de loin, Malachie le garda quelque temps à sa suite, et cet enfant l'accompagnait.

50. Au monastère de Benchor, un pauvre vivait des aumônes des frères. Il recevait chaque jour une pièce de monnaie pour les services qu'il rendait à la boulangerie. Il boitait depuis douze ans, rampant sur les mains, et traînant derrière lui ses pieds morts. Malachie le trouva un jour près de sa cellule, triste et affligé ; il lui en demanda la cause : « Vous voyez bien, « répondit-il, comme depuis longtemps je suis « malheureux et comme la main de Dieu est « sur moi, et voilà que, pour comble de misère, « ceux qui devraient avoir pitié de moi me « raillent et me reprochent mon infirmité ». Malachie, l'ayant écouté, fut ému ; il leva les yeux et les mains au ciel ; puis, après une courte prière il entra dans sa cellule, et le boiteux se redressa. Debout sur ses jambes, il était saisi d'admiration et se demandait s'il était vraiment guéri, ou s'il était le jouet d'un songe. Cependant il se mit à se mouvoir doucement ; car il ne croyait pas encore pouvoir marcher. Enfin, comme s'il s'éveillait, il reconnaît la miséricorde de Dieu sur lui ; il marche avec assurance, retourne à la boulangerie, en sautant et en louant Dieu. A cette vue, ceux qui l'avaient connu dans son état précédent, sont remplis d'admiration et de stupeur ; ils croient apercevoir un fantôme. Malachie guérit encore, par ses prières, un hydropique, qui resta dans le monastère, en qualité de berger.

51. Une ville d'Irlande nommée Corcagia[1] n'avait plus d'évêque. On procéda à une élection ; les partis étaient, comme toujours, en désaccord, parce qu'ils voulaient plutôt un évêque à eux que l'évêque de Dieu. Malachie, ayant ouï parler de ce désaccord, se rendit sur les lieux, et ayant convoqué le clergé et le peuple il s'efforça d'unir les cœurs et les pensées. Il leur persuada de lui abandonner le soin de cette affaire, puisqu'il avait la sollicitude de cette Église aussi bien que de toutes celles d'Irlande, et aussitôt il leur nomme non un noble du pays, mais un homme pauvre qu'il savait être docte et saint ; c'était un étranger. On le cherche ; on dit qu'il est au lit, et si débile, qu'il ne peut sortir de chez lui que porté par les mains de ceux qui le servent. Mais Malachie : « Qu'il se lève, dit-il, au nom

[1] Cork.

« du Seigneur, je le lui ordonne : l'obéissance « le sauvera. » Que pouvait faire cet homme? Il voulait bien obéir, mais « il s'en sentait incapable; et s'il pouvait sortir, il redoutait l'épiscopat. Ainsi son désir d'obéir trouvait un double obstacle et dans sa langueur, et dans la crainte des honneurs. Toutefois, ce désir aidé de l'espérance du salut l'emporte. Il fait des efforts, il s'ébranle; il essaie ses forces, et il s'en trouve d'inaccoutumées; sa foi croît aussi avec ses forces, et son énergie réagit sur elles. Déjà il est capable de se lever seul, de marcher un peu mieux; déjà il ne sent plus de langueur en marchant; enfin complétement délivré, il arrive, sans aucun aide jusqu'à Malachie, qui le prend, et le fait asseoir sur la chaire épiscopale, aux applaudissements du clergé et du peuple. Tout ceci se passa dans un calme parfait: le clergé et le peuple n'osèrent pas s'opposer à la volonté de Malachie, à la vue du prodige qu'il venait de faire, et l'élu obéit sans hésiter; une preuve si évidente l'avait assuré de la volonté du Seigneur.

52. Une femme souffrait d'une perte de sang; elle était noble et chère à Malachie, plus pour la distinction de sa vie, que pour l'illustration de sa famille. Epuisée, perdant toutes ses forces avec son sang, et réduite à l'extrémité, elle envoya vers l'homme de Dieu, afin qu'il vînt en aide à son âme, seul service qu'il pût lui rendre, puisqu'il ne devait plus la voir corporellement. A cette nouvelle, Malachie fut contristé, car c'était une femme de vertu, et sa vie était précieuse par les œuvres qu'elle faisait et les exemples qu'elle donnait. Voyant qu'il n'arriverait pas à temps, il appelle Malch qui était jeune et alerte (c'est lui dont nous avons parlé plus haut [1]; il était frère de l'abbé Chrétien). « Hâte-toi, lui dit le Saint, porte-lui « ces trois pommes sur lesquelles j'ai invoqué « le nom du Seigneur; j'ai la confiance que si « elle en goûte, elle ne mourra pas, sans nous « avoir vu, encore que nous arrivions un « peu tard ». Malch se hâte, conformément à l'ordre qu'il a reçu; il entre chez la mourante, et comme un autre serviteur d'Élisée [2], avec cette différence que sa mission fut plus efficace, il lui ordonne de prendre les fruits bénis et envoyés par Malachie, et d'y goûter, comme elle pourra. Cette femme toute réjouie au nom de Malachie, fait signe qu'elle veut se relever un peu, pour obéir; elle ne pouvait parler. On la soulève; elle goûte les fruits, elle se trouve fortifiée, elle parle et rend grâces. Dieu lui envoie un doux sommeil, bienfait dont elle était depuis longtemps privée ainsi que de l'usage de la nourriture. Cependant le sang s'était arrêté; peu après elle se réveilla, et se trouva guérie, ne sentant plus que la faiblesse suite d'une longue abstinence, et d'une perte considérable de sang. La visite tant désirée de Malachie et qui eut lieu le jour suivant, ainsi que sa vue achevèrent de rétablir la malade.

CHAPITRE XXIV.

IL RESSUSCITE UNE FEMME DÉCÉDÉE SANS AVOIR REÇU LE SACREMENT DE L'EXTRÊME-ONCTION.

53. Dans le voisinage de Benchor, habitait un homme noble dont la femme était mortellement malade; Malachie fut prié de venir l'oindre de l'huile sainte, avant sa mort. Il arrive auprès d'elle; à sa vue, cette femme tressaille, ranimée par l'espoir du salut. Le Saint se préparant à lui donner l'onction sainte, tout le monde crut qu'il valait mieux différer jusqu'au matin. Il était soir: Malachie consent, et ayant béni la malade, il sort avec ceux qui l'accompagnaient. Mais un instant après, voilà des cris, des sanglots, du bruit dans toute la maison : la malade était morte. Entendant ce tumulte, Malachie accourt suivi de ses disciples. Il s'approche du lit, et, ayant acquis la certitude que la femme était expirée, il est consterné, et se croit coupable que cette femme soit morte sans la grâce du sacrement. Il élève les mains au ciel : « Seigneur, s'écrie-t-il, j'ai agi « follement. C'est moi, moi qui ai péché, par « mes délais: ce n'est pas elle qui a voulu ce « retard ». A ces mots, il déclare devant tout le monde, qu'il n'aura ni repos, ni consolation qu'il n'ait rendu à la défunte la grâce qu'il lui a ravie. Debout auprès d'elle, il se répandit, toute la nuit, en gémissements, et au lieu d'huile, inondant la morte d'une pluie de larmes, il suppléait comme il pouvait à l'onction sacramentelle. Voilà pour lui. Puis se tournant vers les siens : « Veillez, dit-il, et « priez ». C'est ainsi qu'il passèrent toute la nuit, lui dans les larmes, et eux dans les psaumes. Et le matin, le Seigneur exauça son serviteur, car l'Esprit de Dieu sollicita pour lui, cet Esprit dont les gémissements ineffables demandent pour les saints. Qu'ajouterai-je? La morte ouvre les yeux, et, comme ceux qui sortent d'un profond sommeil, se frottant le front et les tempes, elle se dresse sur son lit,

N° 39. — [2] IV Rois, IV, 29.

et reconnaissant Malachie, elle s'incline et le salue dévotement. La joie succède au deuil; tout le monde est dans la stupeur, les témoins de cet événement, et ceux qui l'entendent raconter. Malachie rend grâces à Dieu et le bénit. Cependant il lui donna l'extrême-onction, sachant que dans ce sacrement les péchés sont remis et que la prière de la foi sauvera le malade [1]. Après quoi il s'en alla. Cette femme recouvra la santé et vécut quelque temps encore, pour que la gloire de Dieu fût manifestée en elle; elle accomplit la pénitence que Malachie lui avait imposée, et elle s'endormit de nouveau, après une bonne confession et s'en alla vers Dieu.

CHAPITRE XXV.

AUTRES BIENFAITS ACCORDÉS A D'AUTRES PERSONNES.

54. Il y avait une femme tellement dominée par la colère et ses fureurs, que, non-seulement voisins et parents fuyaient sa compagnie, mais que ses fils mêmes avaient de la peine à vivre avec elle. Partout où elle était, c'étaient des cris, des clameurs et une tempête affreuse. Elle était audacieuse, violente, emportée; redoutée et pour sa langue, et pour sa main; insupportable et odieuse à tout le monde. Ses enfants désolés, et pour elle et pour eux, la traînent devant le Saint, et lui confient leur douleur en pleurant. Le saint homme, prenant en pitié le danger de la mère et la triste condition de ses fils, la tire à l'écart, et lui demande si elle a jamais confessé ses péchés. « Jamais », répond-elle. « Con- « fessez-les », lui dit-il. Elle obéit. Il lui impose une pénitence, et priant sur elle, pour que le Seigneur lui donne l'esprit de mansuétude, il lui enjoint, au nom du Seigneur Jésus, de ne plus se mettre en colère. Telle fut dès lors la douceur de cette femme, qu'il était visible qu'un si admirable changement ne venait que de la main du Très-Haut. On dit qu'elle vit encore, et qu'elle est d'une patience et d'une douceur telles, que ni pertes, ni outrages, ni afflictions ne sauraient irriter celle qui était habituée à exaspérer tout le monde. S'il m'est permis d'abonder en mon sens, comme l'Apôtre [2], que chacun juge la chose à sa façon, mais, pour moi, je mets ce changement bien au-dessus de la résurrection précédente; car, dans ce prodige, c'est l'homme extérieur qui est revenu à la vie : ici, c'est l'homme intérieur. Mais poursuivons.

55. Un homme honorable selon le monde, et timoré selon Dieu, étant venu à Malachie, se plaignit de la stérilité de son âme, et le supplia de lui obtenir du Dieu tout-puissant la grâce des larmes. Malachie, souriant de rencontrer en un homme du monde un désir si spirituel, approcha avec bonté une de ses joues de la joue de cet homme, et lui dit : « Qu'il soit fait selon votre demande ! » A dater de ce moment, ses yeux répandirent des larmes si abondantes et si continuelles, qu'on aurait pu lui appliquer ce mot de l'Écriture : *C'est la fontaine des jardins et le puits des eaux vives* [1]. Il y a, dans la mer d'Irlande, une île, qui est depuis longtemps très-poissonneuse. Les péchés des habitants les avaient, on le croit, privés de leur richesse accoutumée, et cette île si féconde était comme frappée de stérilité. Les peuples voisins étaient affligés d'une perte si considérable. Il fut révélé à une femme que les prières de Malachie pouvaient remédier à cette situation, et elle divulgua la révélation qui lui avait été faite. Dieu voulut que Malachie survînt. En parcourant le pays, et en remplissant ces régions de l'Évangile, il s'arrêta en cet endroit, pour procurer à ces peuples la même grâce qu'aux autres. Mais ces barbares, avides avant tout de poissons, le supplient de daigner d'abord prendre en considération la stérilité de leur île. Le Saint répond qu'il n'est pas venu pour cela, et qu'il songe à prendre des hommes plutôt que des poissons; cependant, voyant leur foi, il fléchit les genoux sur le rivage, et prie Dieu de ne pas refuser à des indignes, mais qui le redemandent avec tant de foi, un bienfait qui, jadis, leur avait été accordé. Sa prière monte vers Dieu, et une multitude de poissons s'élève du fond de la mer, plus grande peut-être qu'autrefois, et et elle continue, jusqu'aujourd'hui, à se prodiguer à ce peuple. Est-il étonnant que la prière des justes, qui pénètre les cieux, ait pénétré aussi les abîmes, et tiré des profondeurs de l'Océan une telle abondance de poissons?

56. Un jour, trois évêques vinrent à Fochart, où naquit, dit-on, la vierge Brigide. Malachie était le quatrième. Le prêtre qui les avait reçus lui dit : « Que faire? je « n'ai pas de poissons ». Le Saint lui ayant dit d'en demander aux pêcheurs. « Voilà deux « ans, répliqua-t-il, qu'on ne trouve plus de

[1] Jacq., v, 14, 15. — [2] Rom., xiv, 5.

[1] Cant., iv, 15.

« poissons dans le fleuve; aussi les pêcheurs se « sont dispersés et ont même renoncé à leur « métier. » Malachie répondit : « Faites jeter le « filet au nom du Seigneur ». On le fit, et on prit douze saumons. Un second coup de filet amena la même capture, et donna, avec un miracle inattendu, un mets sur lequel on ne comptait pas. Et afin de montrer qu'on devait ce résultat aux mérites de Malachie, la même pénurie de poissons dura encore les deux années suivantes.

CHAPITRE XXVI.

IL SOUTIENT LA VÉRITÉ DU CORPS DE JÉSUS-CHRIST DANS L'EUCHARISTIE.

57. Il y avait, à Lesmor, un clerc de vie irréprochable, dit-on; il n'en était pas ainsi de sa foi. Ce clerc, fier de sa petite science, eut l'audace de soutenir qu'il n'y avait, dans l'Eucharistie, qu'un sacrement sans réalité, une simple grâce, mais non la vérité du corps de Jésus-Christ. A ce sujet, Malachie le reprit souvent et en particulier: ce fut inutilement. Il le fit comparaître en public, mais en écartant les laïcs, afin de le guérir, sans toutefois le couvrir de confusion. Dans l'assemblée du clergé, on permit à cet homme de soutenir son sentiment. Il employa toutes les ressources de son génie, qui n'était pas ordinaire, à établir et à défendre son erreur. Malachie argumenta contre lui et le réfuta; le jugement de l'assemblée lui fut contraire : et il quitta la réunion confondu, sans être corrigé. Il prétendait que l'autorité épiscopale l'avait emporté sur la raison. « Et vous, Malachie, s'écria-t-il, « vous m'avez humilié sans motif : car vous « avez parlé contre la vérité et contre votre « propre conscience ». Malachie, contristé d'une telle obstination, mais plus chagrin de l'injure faite à la foi, voyant le péril, convoque l'Église, convainc publiquement cet homme d'erreur, et lui ordonne publiquement de revenir à résipiscence. Tous les évêques et le clergé tout entier essaient de le persuader : mais tout est inutile; alors on le frappe d'anathème, et on le déclare hérétique. Ces mesures ne tirent pas le coupable de son illusion: « Vous avez plus d'égard pour un homme, leur « dit-il, que pour la vérité : moi, je ne fais pas « acception de personne, au point de trahir la « vérité ». Alors, le Saint indigné, s'écrie : « Que le Seigneur vous fasse confesser la vé« rité, même par nécessité ». Le clerc, ayant répondu : « Ainsi soit-il », l'assemblée se sépare. Ainsi flétri, le coupable projette de fuir, ne pouvant souffrir d'être déshonoré de la sorte. Ayant donc pris ce qui était à lui, il s'en allait : et le voilà saisi d'un mal soudain, qui l'oblige à s'arrêter, et à se jeter à terre, sans force, tout haletant et tout épuisé. Un fou, qui errait çà et là, survient en ce lieu, rencontre le clerc et lui demande ce qu'il fait. Il répond qu'il est bien malade, et dans l'impossibilité d'avancer, ou de reculer. « Ce mal, lui dit le fou, c'est la « mort ». Il ne dit pas cela de lui-même : Dieu se servit d'un insensé, pour reprendre un homme indocile aux conseils des sages. Et il ajouta : « Retournez chez vous, et je vous ai« derai ». Et, sous la conduite de cet homme, le clerc revient à la ville : il rentre en lui-même, et se réfugie dans la miséricorde du Seigneur. A l'heure même, l'évêque est appelé, la vérité reconnue, et l'erreur abjurée. Le clerc confesse sa faute, et en reçoit l'absolution : il demande le viatique, et est réconcilié à l'Église, et presqu'au même moment, sa perfide erreur est reniée de bouche et expiée par la mort. Ainsi, à l'admiration générale, et en un instant, s'accomplit le mot de Malachie, qui est celui de l'Écriture : *Le malheur vous donnera l'intelligence* [1]

CHAPITRE XXVII.

IL RÉTABLIT LA PAIX ET LA CONCORDE ENTRE LES CŒURS DIVISÉS.

58. Une grave discorde avait surgi entre les peuples de quelques-unes de ces régions. Chargé de rétablir la paix entre eux, Malachie, retenu ailleurs, confia cette mission à un des évêques. Celui-ci s'excusa et refusa, alléguant qu'on ne l'avait pas demandé, mais Malachie; qu'on le dédaignerait, et qu'il ne voulait pas s'exposer à d'inutiles fatigues. « Allez, lui dit « le Saint, et le Seigneur sera avec vous ». Mais l'évêque : « J'y consens; mais si on ne m'écoute « pas, sachez que j'en appellerai à votre pater« nité ». Malachie dit en souriant, soit : « Alors l'évêque, ayant convoqué les partis, dicte les bases de la paix. On les accepte, et la réconciliation a lieu. On s'engage par de mutuels serments, la paix est faite; et on se sépare. Mais un des partis voyant son ennemi, dans la sécurité; n'être plus sur ses gardes, parce que la conclusion de la paix lui ôtait tout soupçon, se mit à se dire : « Qu'avons-nous

[1] Isaïe, XXVIII, 19.

« voulu faire? La victoire est en nos mains, et « nous pouvons tirer vengeance de nos ennemis ». Et ils attaquaient leurs adversaires. L'évêque apprend ce qui se passe ; il accourt, et reproche au chef son injustice et sa perfidie : il en est méprisé. Il invoque contre lui le nom de Malachie, mais sans résultat : le chef, raillant l'évêque, lui dit : « Croyez-vous donc que pour « vous, nous devions laisser échapper les mé« chants, que Dieu a livrés en nos mains? » L'évêque se souvint alors de l'entretien qu'il avait eu avec Malachie, et se tournant, avec larmes et sanglots, vers son monastère : « Où « êtes-vous, dit-il, ô homme de Dieu? où êtes« vous? Ne voilà-t-il pas ce que je vous disais, « ô mon père? Hélas! hélas! je suis venu dans « le but de faire le bien, et à cause de moi, ceux« ci périssent dans leur corps, et ceux-là dans « leur âme » ? L'évêque se lamenta longtemps de cette façon, appelant et invoquant Malachie contre ces méchants. Pendant ce temps, les impies, avec lesquels la paix avait été conclue, poursuivent leurs attaques, dans le but de prendre leurs adversaires, et voilà que l'esprit de mensonge les trompa, par l'organe de quelques hommes. Ils rencontrèrent, en effet, sur leur route, des gens qui leur annoncèrent que leurs ennemis venaient de faire irruption sur leur territoire, que le fer avait tout détruit, que leurs biens étaient pillés, leurs femmes et leurs enfants enlevés et emmenés. A ces nouvelles, ils se hâtent de revenir sur leurs pas. Les derniers suivent les premiers sans même savoir où on va, ni ce qui est arrivé; car tout le monde n'avait pas entendu les messagers. Arrivés chez eux, et ne trouvant rien de ce qu'on leur avait annoncé, ils furent tout confus, et pris dans leur propre malice. Or, l'évêque apprenant que les traîtres avaient été trompés dans leurs projets criminels, s'en revint tout joyeux trouver Malachie, et lui rapporta fidèlement tout ce qui s'était passé.

59. Malachie sachant que la paix avait été troublée à cette occasion, saisit le moment opportun, et prit soin de rétablir lui-même la paix entre ces peuples, puis de la consolider, par l'échange réciproque de la foi et du serment. Mais ceux contre lesquels la paix avait été violée, se rappelant l'injustice dont ils avaient été l'objet, oubliant à leur tour le pacte et l'ordre de Malachie, songent à user de représailles. Ils se rassemblent donc, et s'en vont pour surprendre à l'improviste leurs adversaires, et leur rendre le mal que ceux-ci avaient projeté. Ayant donc franchi aisément un grand fleuve qui les separait, ils se virent arrêtés par une petite rivière, qu'ils rencontrèrent près de là; ce n'était plus une rivière, c'était un fleuve considérable qui offrait, sur tous les points, un obstacle infranchissable. Tous alors de s'étonner de la largeur d'un cours d'eau, qu'ils avaient vu jusque-là si faible, et de se dire : « D'où vient donc cette « inondation? L'air est serein : aucune pluie « ne tombe; il n'en est pas récemment tombé. « Quand il aurait plu abondamment, qui se sou« vient d'avoir jamais vu cette rivière assez « haute pour couvrir la terre, et déborder sur « les champs et les prairies? Le doigt de Dieu « est ici : c'est le Seigneur qui nous ferme la « route, à cause de saint Malachie dont nous « violons le pacte et transgressons le comman« dement ». Et sans poursuivre leur entreprise, ils s'en retournèrent chez eux tout confus. Ce fait se répandit par tout le pays, et on bénissait Dieu qui prend les sages dans leur sagesse, et qui, en brisant la puissance des pécheurs élève celle de son Christ.

60. Un noble, odieux au roi, se réconcilia avec lui, par l'entremise de Malachie. Il ne se fiait pas assez au roi pour faire sa paix avec lui, sans la médiation du Saint, ou de quelque autre personnage également révéré de lui. Il avait raison, comme la suite le fit voir. Car, comme il se croyait en sûreté, et n'était pas sur ses gardes, le roi le prit, le jeta en prison, captif lui-même de sa haine. Les parents de cet homme viennent le réclamer au médiateur, car ils attendaient sa mort. Que pouvait Malachie, sinon recourir à son refuge unique et assuré? Ayant donc réuni sa forte armée, la troupe de ses disciples, il va droit au roi, et redemande le prisonnier : on le lui refuse. Alors Malachie lui dit : « Votre conduite envers « Dieu et envers moi est injuste : vous êtes « coupable envers vous-même en violant une « convention. Si vous dissimulez, je ne vous « imite pas. Cet homme s'est fié à moi : s'il « meurt, c'est moi qui le trahis, et je suis cou« pable de son sang. Pourquoi voulez-vous « faire de moi un traître et de vous un préva« ricateur? Sachez que ni moi, ni ceux-ci, « nous ne prendrons aucune nourriture que « le prisonnier n'ait été rendu à la liberté? » Après ce discours, il entre dans l'église : ses gémissements, soutenus de ceux de ses disciples, pressent Dieu d'arracher à des mains injustes et criminelles, une victime injustement condamnée. Le jour et la nuit qui suivit s'écoulèrent ainsi, dans la prière et le jeûne

On rapporta au roi ce qui se passait ; mais ce qui aurait dû amollir son cœur, ne fit que l'endurcir. Cet homme charnel prit la fuite, craignant de ne pouvoir, s'il restait là, résister à la puissance de la prière ; comme si cette force divine ne trouvait pas ce qui est caché, ou n'atteignait pas à ce point le plus éloigné. Eh quoi ! malheureux, tu prétends mettre des bornes aux prières des saints ? Est-ce que la prière n'est qu'une flèche une fois lancée, et crois-tu lui échapper, ainsi qu'aux traits de l'arc ? Où iras-tu donc pour te soustraire à l'esprit du Seigneur qui la porte, et où te déroberas-tu à sa puissance ? Ah ! il poursuit le fuyard ; et il découvre le lieu où il se cache. Tu deviendras aveugle pour mieux voir, et pour comprendre enfin qu'il est dur de regimber contre l'aiguillon. Sens donc, dès aujourd'hui, que les flèches aiguës du Puissant sont arrivées jusqu'à toi, et que, si elles sont tombées de ton cœur de rocher, elles ont frappé tes yeux. Plût à Dieu, qu'à travers les fenêtres de tes yeux, elles parviennent à ton cœur, et que la souffrance donne intelligence à ta cécité ! On eût vu ce nouveau Saul, conduit par la main à un nouvel Ananie [1], le loup traîné à la brebis, pour lui rendre sa proie. Il la rendit, et recouvra la vue, car Malachie était si bien une brebis, qu'il eut pitié même du loup. En tout ceci observez, lecteur, le milieu où habitait Malachie : quels princes ! et quels peuples ! N'était-il pas le frère des dragons, et le compagnon des cruelles autruches [2] ? Aussi, le Seigneur lui donna-t-il la vertu de fouler aux pieds les serpents et les scorpions, d'enchaîner les rois, et de charger les princes de liens de fer. Mais écoutez la suite

CHAPITRE XXVIII.

EN CONSTRUISANT UN ÉDIFICE SACRÉ, IL RENCONTRE UN ADVERSAIRE QUI EST BIENTÔT CHATIÉ DU CIEL.

61. L'homme à qui il avait cédé les propriétés du monastère de Benchor, payant ce bienfait d'ingratitude, se comporta dès lors insolemment à son égard et à l'égard des siens, se montrant son ennemi en tout, lui tendant des piéges continuels, et dénigrant ses actes. Ce ne fut pas impunément. Il avait un fils unique qui, imitateur de son père, osa s'attaquer à Malachie et mourut dans l'année même ; voici comment il périt. Malachie voulut construire, à Benchor, un oratoire en pierres, comme il en avait vu en d'autres pays. Il avait commencé les fondations, et tous les indigènes étaient ravis, n'ayant pas encore vu rien de pareil dans leur pays. Mais ce méchant homme, aussi insolent que présomptueux, au lieu de partager cette admiration, fut indigné. L'indignation engendra la douleur, et produisit le crime. Il se met à semer dans le peuple des bruits malveillants ; tantôt médisant du Saint en secret, tantôt blasphémant publiquement contre lui ; il blâme sa légèreté, témoigne de l'aversion pour cette nouveauté ; il exagère les frais. Par le venin de ces discours, il séduit un bon nombre d'esprits qu'il excite à l'opposition : « Suivez-moi, dit-il, et ne laissons pas faire contre nous, ce qui « ne doit être fait que par nous ». Et voilà qu'avec plusieurs mécontents qu'il a gagnés, il descend au lieu où l'on construisait, y trouve le Saint, et, prenant le premier la parole, comme il était l'inspirateur du mal : « Saint « homme, lui dit-il, pourquoi introduisez-« vous cette nouveauté en nos contrées ? Nous « sommes Scots [1] et non Français. Qu'est-ce « que cette légèreté ? A quoi bon un travail si « superflu et si ambitieux ? Où donc un homme « pauvre comme vous, trouvera-t-il les res-« sources nécessaires à une telle dépense ? Qui « verra jamais la fin de cette entreprise ? Et « quelle présomption de commencer ce qu'il « vous est impossible, je ne dis pas d'achever, « mais de voir achevé ? C'est folie, plus encore « que présomption, que d'essayer ce qui excède « toute mesure, et dépasse et nos forces, et « nos moyens. Cessez, oui cessez ; laissez là « cette folle idée ; sinon nous ne vous permet-« trons pas d'aller plus loin. » Ainsi parla cet homme, trahissant ses pensées, mais sans songer à ce qu'il pouvait. Ceux sur qui il avait compté et qu'il avait amenés avec lui, ayant vu le Saint, furent tous changés, et n'étaient déjà plus du parti de celui qui les avait entraînés.

62. Usant de toute sa liberté, le Saint répliqua : « Malheureux, l'œuvre que tu vois com-« mencée et que tu envies, s'achèvera certaine-« ment, et beaucoup la verront terminée ; tu « ne la verras pas, parce que tu ne le veux pas, « et tu mourras aussi, sans le vouloir : prends « garde de mourir dans ton péché ». C'est ce qui est arrivé ; cet homme est mort ; l'ouvrage est fini sans qu'il l'ait pu voir, puisque comme il a été dit, sa mort eut lieu cette année là. Cependant, le père ayant appris la prédiction

[1] Act. IX. — [2] Job, XXV, 29.

[1] L'Irlande porta longtemps le nom de *Scotie*, *Scotia*.

du Saint sur son fils, et sachant que sa parole était vivante et efficace, s'écria : « Il a tué mon « fils ». Et poussé par le démon, il entra dans une telle fureur contre Malachie, que, devant le duc et les grands d'Ulster, il ne craignit pas d'accuser de fausseté et de mensonge l'homme le plus sincère, le disciple et l'ami de la vérité ; il l'outragea même jusqu'à l'appeler singe. Malachie, instruit à ne point rendre malédiction pour malédiction, se tut ; il n'ouvrit pas la bouche, pendant que le pécheur se dressait contre lui. Mais Dieu n'oublia pas sa parole : *A moi la vengeance ; c'est moi qui récompenserai* [1]. Le même jour, cet homme rentré chez lui, expia l'audace de sa langue effrénée, châtié par celui même dont il avait suivi l'instigation. Le démon le saisit et le jeta dans le feu. Retiré aussitôt par les assistants, il fut cependant brûlé en partie et devint fou. Pendant sa folie, Malachie ayant été appelé, vint et le trouva la bouche écumante et contournée, poussant des cris et se livrant à des gestes effrayants, le corps tout agité ; à peine plusieurs personnes pouvaient-elles le tenir. Cet homme parfait pria pour son ennemi ; il fut exaucé, mais seulement en partie ; car pendant la prière du Saint, le malade ouvrit tout d'un coup les yeux et recouvra la raison. Mais le Seigneur le laissa sous l'influence d'un esprit mauvais, qui le souffletait, pour lui apprendre à ne plus blasphémer. Nous croyons qu'il vit encore, et qu'il continue à expier jusqu'aujourd'hui un grand péché commis contre un saint. On dit qu'à certains jours il tombe en épilepsie. Quant aux propriétés en question, sa faiblesse et son incapacité ne lui permirent pas de les garder ; elles revinrent pacifiquement au monastère, dont elles provenaient. Malachie, dans l'intérêt de la paix, ne les refusa plus, après ces longs démêlés.

63. Mais revenons à l'édifice entrepris par Malachie. Loin d'avoir les ressources nécessaires pour l'achever, le Saint n'en avait même pas pour le commencer. Mais son cœur était plein de confiance en Dieu : et le Seigneur prit soin que l'argent ne manquât pas à celui qui ne mettait pas son espérance dans les trésors de la terre. Et qui donc, sinon Dieu, déposa en cet endroit, un trésor, qui ne fut découvert qu'au temps de la construction de Malachie ? Le serviteur de Dieu trouva dans la bourse de Dieu, ce que la sienne ne contenait pas. Et ce fut justice, qu'un homme qui, pour Dieu, avait renoncé à toute propriété personnelle, associé à Dieu, n'eût avec lui qu'une seule bourse ? Pour le vrai fidèle en effet, le monde entier est richesse. Et qu'est-ce que le monde, sinon comme la bourse de Dieu ? Dieu a dit : *L'univers est à moi, avec tout ce qu'il renferme* [1]. Voilà pourquoi Malachie, au lieu de serrer l'argent par lui découvert, le dépensa. Il ordonna de consacrer à l'œuvre de Dieu tous les présents de Dieu, sans égard pour ses besoins, ni pour ceux des siens : il jeta dans toutes ses inquiétudes dans le sein du Dieu auquel il recourt sans hésiter, toutes les fois que la nécessité l'exige. C'était assurément l'œuvre de Dieu, celle que Malachie avait vue d'avance dans une révélation divine. Il avait d'abord conféré de ce travail avec ses frères. Beaucoup d'entre eux considérant leur pauvreté, l'approuvaient faiblement. Dans son embarras et son anxiété, Malachie se mit à chercher dans la prière, quelle était la volonté de Dieu. Un jour qu'il revenait de voyage, et qu'il approchait du lieu où il voulait bâtir, il voit de loin, devant lui, un vaste oratoire en pierres, d'une grande beauté ; il en considère la situation avantageuse, la forme, l'architecture, et plein de confiance, il se met à l'œuvre, après avoir communiqué sa vision aux plus anciens de ses frères, mais à un petit nombre pourtant. Il reproduisit si fidèlement la place, le genre de construction, le style par lui observés, que l'œuvre achevée ressemblait parfaitement au plan de la vision, comme s'il lui avait été dit, ainsi qu'à Moïse : *Voyez et faites selon le modèle qui vous a été montré sur la montagne* [2]. C'est encore par une vision de ce genre, qu'il entrevit d'avance, avant leur construction, l'église située à Saballinum et tout le monastère.

CHAPITRE XIX.

IL DEVIENT CÉLÈBRE PAR SON ESPRIT PROPHÉTIQUE ET LA GRACE DES MIRACLES.

64. Comme il traversait une certaine ville, et qu'une grande multitude accourait à lui, il remarqua, par hasard, un jeune homme avide de le voir. Ce jeune homme, monté sur une pierre, se dressant sur la pointe des pieds, le cou tendu, les yeux et l'esprit occupés du Saint, lui faisait l'effet d'un nouveau Zachée. Malachie le vit, l'Esprit-Saint lui révélant qu'il était vraiment venu avec les sentiments et les dispositions de Zachée [3]. Cependant il fit semblant de ne pas le voir, et, sans

[1] Ps. XLVI, 12.

[1] Ps. XLVI, 12.—[2] Exod., XXV, 40.—[3] Luc XIX, 2, 9.

rien dire, il passa outre. Mais, la nuit, dans l'endroit où il était logé, il raconta à ses frères qu'il l'avait remarqué, et leur dit quelles prévisions il avait eues à son sujet. Le troisième jour, voilà le jeune homme, et avec lui, un personnage noble, son maître, qui dévoile au Saint les vœux et les désirs du jeune homme, le priant de le recevoir, sur sa recommandation, et de le compter désormais parmi les siens. Malachie le reconnaissant : « Il n'est pas né« cessaire, dit-il, qu'un homme recommande « celui qui a, pour lui, la recommandation de Dieu ». Et l'ayant pris par la main, il le confia à notre cher abbé Congan, qui le remit aux frères. Ce jeune homme vit encore, et est, si je ne me trompe, premier convers laïque du monastère de Surrey : tous ses frères lui rendent le témoignage qu'il mène une vie sainte dans l'ordre de Cîteaux. Les disciples reconnurent que Malachie avait eu, en cette occasion, l'esprit de prophétie : cette occasion ne fut pas la seule, comme le prouvera ce qui va suivre.

65. Il célébrait le saint sacrifice, et le diacre s'était approché de lui, pour remplir une de ses fonctions. L'évêque, l'ayant regardé, poussa un gémissement, devinant que le clerc cachait en son cœur des choses inconvenantes. Après le sacrifice, le diacre, questionné en particulier sur l'état de sa conscience, avoua sans détour que, la nuit, pendant son sommeil, il avait éprouvé une illusion. Malachie lui imposa une pénitence. « Vous ne deviez pas, lui dit-il, servir aujourd'hui à l'autel : il fallait « vous éloigner modestement des choses « saintes, par respect pour des mystères di« vins; vous purifier par cet acte d'humilité, « et vous rendre ainsi plus digne de votre « ministère. » Une autre fois, pendant qu'il sacrifiait et qu'il priait avec sa sainteté et sa pureté habituelles, le diacre qui l'assistait voit une colombe entrer par la fenêtre, au milieu d'une vive clarté, qui environne l'évêque et inonde la sombre basilique. La colombe, après avoir quelque temps voltigé çà et là, finit par poser sur une croix, sous les yeux du Pontife. Le diacre est saisi d'étonnement et d'effroi, tombe le visage contre terre, et, tout agité, ose à peine se relever, quand ses fonctions l'exigent. Après la messe, Malachie le prit à part, et lui défendit, sous peine de la vie, de jamais raconter, lui vivant, ce qu'il avait vu. Une fois qu'il était à Armagh, avec un évêque, son collègue, il se leva la nuit, et se mit à visiter, en priant, tous les autels des saints, qui sont dans le cimetière de Saint-Patrice. Tout à coup un de ces autels s'embrasa. Tous deux virent cette grande vision, et tous deux en furent saisis d'admiration. Mais Malachie, comprenant qu'il y avait là un signe du grand mérite de celui, ou de ceux dont les corps reposaient en ce lieu, s'élance, se plonge dans ces flammes, et, les bras étendus, embrasse l'autel. Qu'y fit-il? quels sentiments éprouva-t-il? Personne ne le sait; mais, qu'il soit sorti de ces flammes plus embrasé que jamais du feu divin, c'est ce que n'ignore aucun des frères qui étaient avec lui

66. Ce sont là des faits choisis parmi un plus grand nombre ; ils sont considérables pour le temps, car nous ne vivons pas dans un siècle de prodiges, selon qu'il est écrit : *Nous ne voyons pas de signes, et il n'y a plus de prophète*[1]. Ceci montre assez l'excellence des mérites de notre Malachie, si riche en miracles, au milieu de la rareté des prodiges. Quel éclat des antiques miracles ne l'a pas environné ? Si nous faisons bien attention au petit nombre de faits cités, prophétie, révélation, punition d'impies, grâce de guérison, conversion des cœurs, résurrection des morts rien ne lui a manqué. Dieu, qui l'aimait, l'a orné de toutes ces gloires. Il l'a élevé en présence des rois, et lui a donné une couronne éclatante. L'amour que Dieu lui portait est prouvé par ses mérites; la gloire dont il l'a entouré, par les miracles; sa grandeur, par la vengeance tirée de ses ennemis, et sa glorification, c'est la récompense qu'il lui a accordée. Vous trouvez donc en Malachie, lecteur attentif, un sujet d'admiration et un objet d'imitation. Remarquez maintenant ce que tout cela vous fait espérer. La fin de tout cela c'est une mort précieuse.

CHAPITRE XXX.

IL PREDIT LE LIEU ET LE JOUR DE SA MORT; IL ENTREPRENDUN SECOND VOYAGE AUPRÈS DU PAPE EUGÈNE, POUR OBTENIR LE PALLIUM.

67. Interroge, un jour, en quel lieu il voudrait mourir, si ce choix lui était permis (les frères s'entretenaient de ce sujet), il hésite et ne répond pas. On le presse : « Si je meurs en ce pays, « dit-il, l'endroit que je préfère, c'est celui « d'où je pourrai, à la résurrection, m'élever « avec notre apôtre ». Il voulait parler de saint Patrice. « Mais, si je dois m'éloigner, et si Dieu « le permet, j'ai choisi Clairvaux ». Questionné

[1] Ps. LXXIII, 9.

sur l'époque, il répondit que se serait à la fête de tous les défunts. S'il n'y avait en ce langage qu'un simple vœu, il est réalisé; si c'était une prophétie, elle s'est vérifiée jusqu'à un iota. Tout est arrivé, comme il l'avait dit, et pour le lieu, et pour le jour. Disons brièvement comment et à quelle occasion. Il souffrait de voir l'Irlande encore privée du pallium: son amour des choses saintes les lui faisait désirer toutes pour son pays. Il se rappela les promesses que lui avait faites le pape Innocent; et ce fut une tristesse pour lui, de n'avoir pas reçu le pallium, du vivant de ce Pontife. Il saisit l'occasion de l'élévation d'Eugène, au gouvernement de l'Église, et de la nouvelle de son arrivée en France, heureux de pouvoir à propos renouveler sa demande. Il espérait bien d'un tel homme, sorti lui-même de la même profession. Ce qui surtout l'encourageait, c'est qu'Eugène était un enfant de son cher Clairvaux, et qu'il n'en devait craindre aucune difficulté. Les évêques sont donc convoqués en concile; on traite, pendant trois jours, de matières appropriées aux circonstances; le quatrième jour, on délibère sur la demande du pallium. On l'agrée, mais si elle est faite par un autre. Cependant, comme c'était le moyen le plus court, le voyage du Saint est accepté : personne n'ose s'opposer à sa demande et à sa volonté. Le concile fini, Malachie se met en route. Les frères qui s'étaient réunis le suivent jusqu'au rivage; il avait voulu qu'ils ne fussent qu'en petit nombre. L'un d'eux, nommé Catholique, lui dit d'un ton et d'un air tristes : « Hélas! vous partez! « en quel tourment presque quotidien vous « me laissez!.. Vous le savez bien; et votre « compassion ne vient pas à mon secours! Si « je mérite de souffrir, ces frères, obligés, nuit « et jour, au soin si pénible de veiller sur moi, « en quoi sont-ils coupables? » Ses entrailles paternelles furent émues de ces paroles et de ces larmes d'un fils (car il pleurait). Il l'embrassa doucement, et, lui ayant imprimé sur la poitrine le signe de la croix: « Soyez assuré, « lui dit-il, qu'il ne vous arrivera rien jusqu'à « mon retour ». Cet homme était épileptique, sujet à des chutes fréquentes, qui lui arrivaient plus d'une fois le jour. Il y avait six ans, qu'il était en proie à ce mal affreux. A la parole de Malachie, il se trouva parfaitement guéri. Dès ce moment, il n'eut plus d'accès; et il n'en aura plus, nous l'espérons, puisque Malachie ne doit pas revenir.

68. Comme il allait s'embarquer, s'approchèrent de lui deux de ses plus familiers disciples, pour lui adresser une demande. « Que « voulez-vous? » leur dit-il. « Nous ne vous le « dirons, que quand vous aurez promis de nous « exaucer. » Il s'y engage. « Nous voulons, disent-« ils, que vous nous promettiez de revenir en « Irlande sain et sauf. » Tout le monde se joint à eux. Malachie délibère un instant, regrette de s'être engagé, et ne trouve pas moyen d'échapper. Il courait en effet deux dangers, celui de renoncer à son vœu, ou celui de violer sa promesse. Il crut devoir pourtant aller au plus urgent, abandonnant le reste à la disposition du ciel. Il fit donc, tout triste, un signe d'assentiment; mais, ne voulant pas contrister ses disciples, il leur promet ce qu'ils veulent, et entre dans le vaisseau. Il était à peu près au milieu de la traversée, quand un vent contraire repoussant le navire, le ramena sur les côtes d'Irlande. Malachie débarqua et passa la nuit près du port, dans une église qu'il avait bâtie. Plein de joie, il rendit grâces à ce dessein de la divine Providence, qui lui permettait de satisfaire à sa promesse. Mais le matin, il se rembarqua, et le jour même, une heureuse traversée le conduisit en Écosse. Le troisième jour, il arriva en un endroit appelé Vert-Etang; il l'avait fait disposer pour y établir une abbaye : il y laissa de ses fils et de nos frères, une communauté et un abbé, qu'il avait amenés dans ce but; puis, leur disant adieu, il partit.

69. Sur la route, il rencontra le roi David, qui le reçut avec joie, et le retint quelques jours; et, après beaucoup d'œuvres agréables à Dieu, il reprit son voyage. Ayant traversé l'Écosse, à l'entrée de l'Angleterre, il se détourna pour aller à l'église de Glasgow, où habitent des hommes religieux, menant la vie canonique, liés depuis longtemps avec lui, par leur piété et leur régularité. Là, on lui amena une femme malade d'un cancer, dont la vue était affreuse: il la guérit. En effet, sa plaie ayant été lavée d'eau que le Saint avait bénite, elle ne sentit plus de douleur, et le lendemain, l'on ne voyait plus trace du mal. De cet endroit, il se rendit à la mer; mais on lui refusa le passage. La raison, si je ne me trompe, était un conflit survenu entre le souverain Pontife et le roi d'Angleterre, qui avait conçu, je ne sais quel fâcheux soupçon du départ de cet excellent homme. Si cet obstacle contrariait la volonté de Malachie, il favorisait pourtant ses vœux. Il déplorait les délais mis à ses désirs, ne sachant pas que ces délais en étaient la réalisation. S'il avait traversé de suite la mer, il lui eût aussi fallu traverser Clairvaux, pour suivre le

souverain Pontife. Car déjà il était parti, il était à Rome, ou près de Rome. Les retards apportés au passage de Malachie, le conduisirent au lieu et à l'heure de sa très-sainte mort.

CHAPITRE XXXI.

IL VIENT DE NOUVEAU A CLAIRVAUX POUR Y MOURIR, AU LIEU ET AU TEMPS QU'IL AVAIT DÉSIRÉS.

70. Nous le reçûmes comme le véritable Orient, bien qu'il nous vînt de l'Occident. Quelle clarté ce soleil répandit sur notre Clairvaux! Quel jour de fête fut son arrivée parmi nous! Ce fut vraiment un jour préparé par Dieu même, jour de félicité et de transport! Avec quelle agilité, j'ai bondi à sa rencontre, tout faible et tremblant que j'étais! Avec quel élan je me suis précipité pour le baiser! De quels bras émus j'ai pressé cet homme béni, que le ciel nous envoyait! De quel visage et de quel cœur, ô mon Père, je vous ai introduit dans la maison de ma mère, et dans sa chambre! Quels heureux, mais trop courts jours, j'y ai passés avec vous! Et lui, quel fut-il à son tour avec nous! Notre Pèlerin se montrait riant, affable, et merveilleusement gracieux à tous. Quel bon et aimable hôte, pour nous qu'il était venu visiter des extrémités de la terre, non pour voir Salomon, mais pour nous le retracer! Nous l'avons entendu, nous avons possédé sa présence; nous la possédons toujours. Déjà ces quatre ou cinq jours de fête s'étaient écoulés, lorsqu'à la Saint-Luc, ayant célébré la messe conventuelle, avec sa dévotion profonde, saisi par la fièvre, il dut se mettre au lit; nous nous y mîmes avec lui. Le chagrin succède à nos joies, léger encore, parce que la fièvre paraissait faible elle-même. Vous auriez vu courir partout les frères avides de donner ou de recevoir des nouvelles. A qui n'était-ce pas un bonheur de le voir, et un bonheur plus grand encore de le servir? Douces et salutaires à la fois étaient ces deux choses. Le servir était, avec un acte d'humanité, un avantage personnel pour chacun, car on en recueillait une grâce. Tous voulaient l'assister; tous étaient empressés à ce ministère, à aller quérir les remèdes, à faire les fomentations, à le presser de boire. Et lui leur disait : « Tout cela est inutile; mais c'est « par charité pour vous, que je vous obéis ». Il savait bien que le temps de son départ approchait.

71. Les frères venus avec lui répétant dans leur confiance, qu'il ne fallait pas désespérer de sa vie : « Cette année, dit-il, Malachie doit « sortir de son corps ». Et il ajoutait : « Le « jour approche, ce jour que vous savez tant « désiré de moi, où s'accomplira ma dissolu- « tion. Je sais à qui j'ai cru : et ma certitude « est entière. Je ne serai pas privé de mon der- « nier désir : déjà mes vœux sont exaucés en « partie. Celui, dont la miséricorde m'a conduit « en ce lieu, ne me refusera pas le terme que « j'ai voulu atteindre. Quant à ce pauvre corps, « c'est ici mon repos; pour mon âme, Dieu y « pourvoira, lui qui sauve ceux qui mettent « en lui leur espoir. Et j'ai une grande con- « fiance en ce jour, où les vivants prodiguent « aux morts leurs bienfaits ». Le jour dont il parlait n'était pas éloigné. Cependant, il demande qu'on lui donne l'extrême-onction. La communauté sortant pour ajouter à la solennité de cet acte, il ne put souffrir qu'elle montât jusqu'à lui; il descendit au milieu d'elle. Or, il était couché sur la terrasse, au haut de la maison. On l'oint d'huile sainte; il reçoit le Viatique, il se recommande aux prières des frères; il recommande les frères à Dieu, et il retourne à son lit. Il était descendu à pied de la terrasse, il y remonta de la même façon : et il disait que la mort était aux portes. Qui eût cru que cet homme allait finir? Lui seul et Dieu pouvaient le savoir. Nulle pâleur sur son visage, nulle maigreur sur ses traits; aucune ride sur son front: ses yeux n'étaient pas enfoncés, ni ses narines amincies, ni ses lèvres contractées, ni ses dents comme brûlées, ni son cou grêle et effilé, ni ses épaules courbées, ni sa chair desséchée, dans le reste du corps. Il y avait en sa personne une grâce, et sur son visage un rayonnement, que la mort même respecta. Tel il vécut, tel il paraissait près de mourir, semblable à un homme encore plein de vie.

72. Nous avons couru jusqu'ici; maintenant nous hésitons, parce que Malachie a consommé sa course. Il s'arrête, et il nous arrête avec lui. Et qui donc courrait volontiers à une mort? Qui pourrait redire la vôtre, ô père saint? qui voudra l'entendre? Cependant, nous nous sommes aimés dans la vie, et nous ne serons pas séparés dans la mort? Non, frères, non, ne quittons pas dans la mort celui que nous avons suivi vivant. Il est venu du fond de la Scotie chercher ici sa fin; allons, et mourons avec lui. Cependant, il faut bien redire ce trépas qu'il a fallu voir. Arrive la belle fête de la Toussaint; mais, selon une vieille maxime : *Un récit à contre-temps est comme*

la musique en temps de deuil[1]. Nous assistons à la fête, et nous chantons malgré nous. Nous pleurons en chantant, et en chantant nous versons des larmes. Pour Malachie, s'il ne chante pas, il ne pleure pas. Comment pleurerait-il, lui qui touche à la joie même ? C'est à nous qui restons, qu'est laissé le deuil. Malachie est seul en fête ; car son cœur fait ce qui est impossible à son corps, selon ce qui est écrit : *La pensée de l'homme vous louera ; e. le souvenir qui lui restera de cette pensée, le tiendra comme dans une fête continuelle devant vous*[2]. L'instrument de son corps lui manquant, sa voix étant réduite au silence, il ne lui reste que la joie du cœur, pour célébrer cette fête. Comment ne la célébrerait-il pas, lui, un saint conduit à la grande solennité des saints? Il leur rend le culte qui bientôt sera dû à lui-même. Encore un peu, en effet, et il est de leur nombre.

73. Au crépuscule de la nuit, quand déjà la solennité du jour était complète pour nous, Malachie touchait, non pas au crépuscule, mais à l'aurore. Et n'était-ce pas vraiment l'aurore, puisque pour lui, la nuit avait fini, et le jour était venu? La fièvre redoublant de violence, une sueur brûlante s'échappe de tout le corps, afin, pour ainsi dire, que ce fût à travers le feu et l'eau, que Malachie fût conduit au rafraîchissement. Déjà on désespère de sa vie ; déjà chacun voit l'erreur de son jugement, et personne ne doute que le sentiment de Malachie ne soit le plus juste; on nous appelle tous : nous venons. Et lui, levant les yeux sur l'entourage: « J'ai désiré d'un vif désir, dit-il, « manger cette Pâque avec vous; j'en remer- « cie la bonté divine; mon désir n'a pas été « trompé». Voyez-vous la sécurité de ce saint dans la mort? Il est assuré de la vie; ce qui ne doit pas surprendre. Voyant approcher la nuit qu'il avait attendue, nuit qui pour lui se transformait en jour, il semble triompher d'elle, insulter aux ténèbres, et dire en quelque sorte: « Je ne m'écrierai plus : Peut-être que « les ténèbres me fouleront aux pieds, parce « que cette nuit illumine mes délices ». Et nous consolant doucement: « Ayez soin de « moi, dit-il; à mon tour, si je le puis, je ne « vous oublierai pas; et je le pourrai. J'ai cru « en Dieu, et tout est possible à la foi ; j'ai aimé « Dieu, je vous ai aimés, et l'amour est immor- « tel ». Puis regardant le ciel: « O Dieu, dit-il, « gardez-les en votre nom; non-seulement eux, « mais tous ceux qui, à ma parole et par mon « ministère, se sont consacrés à votre service ». Ensuite, imposant les mains à chacun, et les bénissant tous, il les envoie se reposer, parce que son heure n'était pas encore venue.

74. Nous nous retirons, et nous revenons vers le milieu de la nuit, car à cette heure, on nous annonce que la lumière luit dans les ténèbres. L'appartement est rempli; toute la communauté est réunie, avec plusieurs abbés qui étaient accourus à Clairvaux. Au chant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, nous escortons l'ami qui regagne la patrie. La cinquante-quatrième année de son âge, au lieu et à l'époque choisis et prédits par lui, Malachie, évêque et légat du Saint-Siége apostolique, enlevé de nos mains par les anges, s'endormit heureusement dans le Seigneur. Et ce fut vraiment un sommeil. Le calme de son visage était l'indice de son paisible trépas. Tous les yeux étaient fixés sur lui, et cependant personne ne s'aperçut de son dernier soupir. Mort, on l'eût dit vivant, comme vivant on l'eût cru mort; rien ne sépara en lui ces deux moments. Même naturel dans ses traits; même sérénité qu'il avait en dormant : vous auriez dit que, loin de lui rien ôter, la mort avait ajouté à la gravité de son visage. Il n'était pas changé, mais il avait changé tout le monde. Car soudain, et d'une façon surprenante, la douleur et les gémissements s'apaisent. La joie succède au deuil, le chant étouffe les cris, on enlève son corps au milieu des chants qui montent vers le ciel, il est porté dans l'église, sur les épaules des abbés. La foi est victorieuse, l'affection triomphe, le calme renaît partout, tout se fait avec ordre, tout procède de la raison.

75. Et en effet, est-il raisonnable de pleurer sans mesure Malachie, comme si sa mort n'était pas précieuse, et plutôt un sommeil qu'une mort, un port, et l'entrée de la vie? Malachie, notre ami, dort, et je m'affligerais ! Un pareil deuil se justifie par l'usage et non par la raison. Le Seigneur a accordé à son bien-aimé le sommeil, et un pareil sommeil est un héritage divin; il lui a donné pour récompense les fruits de ses entrailles : qu'y a-t-il donc là qui demande des larmes? Quoi ! j'en répandrais sur celui qui est sorti de la région, où on les verse? Il tressaille, il triomphe, il est entré dans la joie de son Seigneur, et moi je plaindrais son sort! Ah ! j'aspire à ces biens, mais sans les envier à d'autres. Cependant, on dispose les funérailles, on offre le sacrifice pour lui, tout s'accomplit selon l'usage, avec une

[1] Eccli., XXII, 6 — [2] Ps. LXXV, 11.

piété profonde. Au loin, dans l'assemblée il y avait un enfant, qui avait un bras mort, pendant le long de son corps, et qui lui était plutôt embarrassant qu'utile. L'ayant aperçu je lui fais signe d'approcher, je lui saisis cette main aride et je l'approche de la main de l'évêque, qui lui rend la vigueur. Car la grâce de guérison vivait toujours en ce mort, et sa main fut à cette main inerte, ce qu'Élisée fut pour un homme mort [1]. Cet enfant était venu de loin, et il remporta saine, en sa patrie, cette main qu'il avait apportée inerte. Or, toutes cérémonies étant accomplies selon l'usage, Malachie fut enseveli dans la chapelle même de la sainte Vierge, Mère de Dieu, qu'il avait aimée, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil cent quarante huit, le quatre des nones de novembre. C'est votre dépôt, bon Jésus, qui nous est confié; c'est votre trésor qui est caché au milieu de nous. Nous le gardons, pour le rendre, au temps où vous nous le réclamerez; nous ne vous demandons qu'une grâce : qu'il ne s'en aille pas sans ses compagnons, mais que celui qui fut notre hôte, devienne aussi notre guide, et puissions-nous régner tous avec lui, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il[1].

[1] IV Rois XIII 21.

HYMNE DU SEIGNEUR BERNARD, ABBÉ

SUR SAINT MALACHIE, ÉVÊQUE ET CONFESSEUR *.

Un pontife noble par ses prodiges, suave en ses mœurs, saint par ses mérites, illustre par ses triomphes, aujourd'hui débarrassé du poids de la chair, s'envole au ciel.

—

Ce n'est pas vainement qu'il porte le nom de Malachie; c'est un nom d'ange, qui indique que la pureté de sa vie, le rend semblable aux anges et leur égal en gloire.

—

Rendu enfin aux vœux de ses concitoyens, associé à leurs chœurs, notre ange, par ses mérites, en surpasse un grand nombre, et rivalise avec les plus élevés.

—

Vie austère, chasteté éternelle, foi, science, zèle des âmes, rangent, parmi les apôtres, un héros riche des mêmes mérites.

—

Pontife et légat, il les remplaça par ses œuvres et il eut leur vertu en son cœur; tels sont ses titres à partager les honneurs dont ils jouissent.

Vous demandez des prodiges : pour exemple, il suffit de rapporter les morts par lui rendus à la vie; il a été grand en ce genre de gloire.

—

Si nous croyons, que dans la gloire du Christ, Malachie se souvient de nous, il y protége toujours dans leur humilité, les pauvres qu'il a jadis aimés, lui humble comme eux.

—

Non! cette source de bonté maintenant plus haute que jamais ne coule pas moins abondamment. Non! notre bienheureux père ne dédaigne pas d'infortunés orphelins.

—

O Malachie, votre Clairvaux qui reçoit du trésor de votre corps un plus vif éclat, vous demande en suppliant de jouir sous votre tutelle d'une paix sans fin.

—

Gloire au Père et au Fils, gloire à vous leur commun Esprit. A vous soit une seule majesté, puisque trois ne sont qu'un.

* Cette hymne, tirée d'un manuscrit de Vieux-Mont, a été publiée, pour la première fois, par D. Martène, dans sa grande collection, tome I.

[1] Saint Bernard a composé sur saint Malachie deux sermons qu'on trouvera au volume suivant.

NOTE SUR CLAIRVAUX

La Vie de saint Malachie ramenant à plusieurs reprises le lecteur à Clairvaux, nous avons cru aussi intéressant qu'utile, de réunir sur cette célèbre maison, certains détails historiques, topographiques et archéologiques, qui compléteront ce que le R. P. Ratisbonne en a déjà dit (pag. 46. 52, 56, 59, 279). — Cette note n'a d'autre prétention que de résumer les savantes et curieuses recherches que M. Guignard a publiées en 1843, dans le tome II du *Mémorial catholique*, et dont il a enrichi le tome IV des *Œuvres de saint Bernard*, publiées dans la *Patrologie* de M. Migne.

1° *Fondation de Clairvaux ; ses divers emplacements.* — Au mois de juin 1115, saint Bernard, âgé de vingt-cinq ans, et accompagné de douze religieux de Cîteaux, vint s'établir dans la vallée de Clairvaux, alors du diocèse de Langres, aujourd'hui dans celui de Troyes. Cette vallée, appelée vallée d'Absinthe, était une gorge étroite et sauvage, traversée par un ruisseau que saint Bernard remonta jusqu'à la source. En y arrivant il avait à sa gauche une montagne peu élevée, battue par le vent du nord ; à sa droite, la montagne d'où sortait le ruisseau, beaucoup plus élevée et exposée au midi. Gravissant cette dernière, vis-à-vis la fontaine, il s'arrêta à mi-côte, pour y planter sa tente et y établir sa colonie [1].

Ce fut là le premier emplacement de Clairvaux, dans un endroit où l'on retrouve encore aujourd'hui une enceinte de fossés, et quelques ruines, et qui a conservé dans le pays le nom de *Nonnerie* [2]. Innocent II vint, en 1131, visiter cette pauvre maison déjà si célèbre.

[1] Guignard, *loc. cit.*, 1702. — [2] Voir Guignard, pag. 1707. Cette enceinte porte au nord 226 mètres, à l'est 150, au sud 200, à l'ouest 150. Elle est séparée de la fontaine par une distance de 310 mètres.

On séjourna en ce lieu, au bord du ruisseau appelé Fontaine Saint-Bernard, jusqu'en 1135. Les religieux sollicitèrent alors le déplacement du monastère ; ils représentèrent au Saint que l'abbaye se trouvait dans un lieu incommode, trop étroit pour contenir les religieux qui affluaient de toutes parts ; ils lui montrèrent plus loin la plaine, avec la rivière de l'Aube qui l'arrosait : là, il y aurait de l'espace, de l'eau, des prés, des fermes, des jardins, des vignes, et si la forêt ne protégeait plus l'abbaye, on y suppléerait par une clôture de pierres. Saint Bernard céda : Clairvaux se rapprocha de la plaine de l'Aube.

Cette seconde fondation est le lieu désigné sous le nom de *Monasterium Vetus*.

Les moines firent un établissement entièrement neuf. La rivière fut amenée, par des canaux, pour les divers services de la maison, moulins, ateliers, lavoirs, étangs, etc. C'est dans cette abbaye, dans ce *Monasterium Vetus* qu'Eugène III fut reçu par saint Bernard, en 1145 ; que saint Malachie vint à deux reprises chercher l'hospitalité, et qu'il mourut le 2 novembre 1148.

Enfin ce second monastère devenant lui-même trop étroit pour le nombre des religieux, qui s'éleva jusqu'à sept cents, il fut à son tour remplacé par de nouvelles constructions placées à environ 200 mètres plus loin, vers l'est. Un plan de ces bâtiments a été dressé, en 1708, par dom Nicolas Milley ; on le trouve reproduit dans le *Dictionnaire d'Architecture* de M. Viollet-Leduc, tome Ier, pag. 266 (art. Architecture monastique). Nous y renvoyons nos lecteurs curieux de se faire une juste idée de ce qu'était une grande abbaye au douzième siècle.

Ce nouveau monastère renfermait, avec la vaste église, trois cloîtres (celui des religieux,

celui des infirmes et des vieillards, et le petit cloître sur lequel s'ouvraient les cellules des copistes, décrites par Nicolas de Clairvaux [1]); un beau réfectoire, une vaste salle capitulaire, des dortoirs, un chauffoir où les religieux, transis de froid après matines, allaient se réchauffer et graisser leurs sandales; des ateliers, des granges, des étables, des jardins, des viviers, etc. L'abbaye de Clairvaux avait la plus grande analogie avec celle de Cîteaux, sa mère [2].

De tous ces bâtiments si bien disposés et construits de façon à durer jusqu'à nos jours, il ne reste que des fragments. L'abbaye a été entièrement rebâtie au siècle dernier (1718 à 1740) par le quarante-huitième abbé, Robert Gassot du Défens, qui eut le triste courage de couper le bas de l'église, pour construire la cour de l'Abbatiale. On alla même jusqu'à supprimer les chapelles rayonnantes autour du chœur. *On changeait tout à la mode*, selon le mot d'un inventaire de 1640. — Vendue en 1792, comme bien national, l'abbaye a été rachetée le 16 juin 1808, par le gouvernement, qui en a fait une maison centrale de détention. La belle église a été démolie.

2° *Église.* — Il faut en dire un mot. Commencée vers 1140, inachevée en 1148, à la mort de saint Malachie, elle ne fut consacrée qu'en 1174, le 13 octobre. Elle avait la forme d'une croix. Le chevet rayonnant présentait neuf chapelles, où furent ensevelis des personnages célèbres;

Dans la première chapelle (en commençant par la gauche), le cardinal Conrad, abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux, mort en 1227 à la Croisade, et rapporté à Clairvaux;

Dans la deuxième, Jacques de Plaisance, cardinal, évêque de Préneste, ancien moine de Clairvaux;

Dans la troisième, saint Malachie;

Dans la quatrième, le cardinal Henri, septième abbé de Clairvaux, puis évêque d'Albano et légat du Saint-Siége;

Dans la cinquième (celle du milieu, dédiée à la sainte Vierge), saint Bernard;

Dans la sixième, Jean de Buxières, trente-deuxième abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux, et enfin cardinal;

Dans la septième, les corps des saints martyrs Eutrope, Zozime et Bonose, donnés en 1227, par le cardinal Conrad.

On y comptait aussi dix-sept évêques, des reines, des princes, des personnages de toute distinction, qui avaient voulu reposer dans cet asile de la prière et de la pénitence [1]. Ces sépultures n'étaient pas toutes dans l'église; il y en avait aussi dans le cloître. Les restes des premiers compagnons de saint Bernard, qui avaient, avec lui, partagé les labeurs de la première fondation dans la vallée d'Absinthe, « dans cet âge d'or, où leur nourriture se composait habituellement de feuilles de hêtres», avaient été rapportés, au nouveau Clairvaux, le jour de la Toussaint 1148, sous les yeux de saint Malachie, qui mourut cette nuit-là. On les avait déposés dans le cimetière des Abbés contre l'église [2]. Plus tard, on les enferma dans la chapelle des comtes de Flandre.

Cette chapelle était située au chevet de l'église et orientée comme elle; on la disait construite par Philippe, comte de Flandre, mort au siége d'Acre, le 1er juin 1191. Tradition mal établie. Comme ce prince avait désiré reposer dans l'église de Clairvaux après sa mort, sa veuve Mathilde paraît avoir songé à cette chapelle distincte et séparée. En 1843, un archéologue trouva dans une rue de Bar-sur-Aube un fragment de marbre avec cette inscription :

HIC JACET.
ILLUSTRISSIMA
DOMINA MATHILDIS
UXOR PHILIPPI
COMITIS FLANDRIÆ....

C'était tout ce que le temps avait épargné alors de la chapelle des comtes de Flandre [3]. En 1775, comme elle menaçait ruine, les religieux, par arrêt du conseil, obtinrent de la transférer dans l'église de Clairvaux, avec les ossements qu'elle contenait, parmi lesquels étaient « les ossements de quantité de disciples de saint Bernard ». Un des principaux motifs pour lesquels la chapelle des comtes de Flandre ne fut pas restaurée, là où elle avait été bâtie, c'est qu'elle eût rendu *la perspective défectueuse, et qu'elle eût gêné la distribution des nouveaux édifices*, dit la requête des religieux.

3° *Souvenirs de saint Bernard.— a). Cellules.* — On conservait à Clairvaux deux cellules de saint Bernard. La première était, disait-on, celle que Guillaume de Champeau, évêque de Châlons-sur-Marne, avait fait bâtir en dehors de l'enceinte du monastère, quand il obligea le Saint épuisé à prendre un repos d'une an-

[1] Voir préface des Sermons, *ad fin.*— [2] Viollet-Leduc, *loc. cit.*, pag. 269.

[1] *Monumenta Claræval. Abbat*, *apud* Migne, pag. 1550 — 1557. — [2] *Ibid.* — [3] Guignard, *loc. cit.*, pag. 1785.

née. C'était en 1117, on était encore dans la vallée d'Absinthe. Cette cellule située près du chevet de l'église, et accompagnée d'une petite chapelle et d'un jardin, appartient évidemment à une autre époque; elle fut élevée, plus tard, par Geoffroy, évêque de Langres, qui vint mourir à Clairvaux, et habita trois ans cette cellule.

L'autre cellule du Saint se conservait dans le *vieux monastère*, premier séjour des moines après la translation de l'abbaye, en 1135. Meglinger [1], qui l'avait visitée, l'a décrite en détail : placée au haut de l'escalier qui conduisait du réfectoire au dortoir, elle était étroite, basse, mal éclairée et mal close : à peine pouvait-on s'y asseoir et s'y coucher. C'est de cette pauvre cellule que le Saint entendit, une nuit, les anges chanter dans l'église du *Monasterium Vetus*, vision à laquelle il fait allusion dans un de ses sermons pour la dédicace.

Mais ce qui formait le vrai trésor de Clairvaux, c'étaient les tombeaux des deux Saints, dont la mémoire est inséparable, et les restes précieux qu'ils contenaient. Toujours guidés par M. Guignard, suivons l'histoire des Reliques de saint Malachie et de saint Bernard.

b). *Reliques.* — Mort le 2 novembre 1148, le saint évêque d'Armagh fut donc enseveli derrière le chœur de l'église inachevée de Clairvaux, 3e chapelle à partir du côté de l'épître. Cinq ans après, le 20 août 1153, saint Bernard allait rejoindre au ciel son illustre ami. Il fut enseveli dans la chapelle de la sainte Vierge, dont il *avait été le prêtre dévot* (Geoffroy); il était revêtu d'une tunique qui avait appartenu à saint Malachie. Saint Bernard fut canonisé, en 1174, par Alexandre III, dans une bulle datée d'Anagni [2], sous le gouvernement de Gérard, VIe abbé de Clairvaux. La première élévation du corps du Saint eut lieu en 1174 même, la seconde en 1178. Dix mois après la canonisation, l'église était consacrée par Gaultier, évêque de Langres. A sa seconde élévation, le corps fut placé dans un tabernacle de marbre, derrière le maître autel. L'abbé Jean d'Aizanville (1330-1348), fit faire deux bustes en argent, pour les chefs de saint Bernard et de saint Malachie : il avait laissé, en mourant, une châsse d'argent inachevée pour laquelle il avait fourni lui-même, de ses propres deniers, 70 marcs d'argent. En 1560 environ, un évêque de Saintes, ancien moine de Clairvaux, Tristan de Bizet, fit présent à l'abbaye d'une châsse en vermeil, du plus riche travail, pour y mettre les reliques de *Monsieur saint Bernard* (archives de l'Aube); on ne les y mit pas. Les religieux craignaient, si on tirait les ossements du tombeau, qu'on n'en demandât de toutes parts. Cependant, en 1625, la république de Gênes délivrée des armes du duc de Savoie, par l'intercession de saint Bernard, fut assez heureuse pour obtenir une vertèbre. En 1643, une parcelle du chef fut donnée à Anne d'Autriche. Mais à part ces quelques fragments et d'autres distribués çà et là, les reliques du saint abbé restèrent dans leur tombeau jusqu'à la Révolution. Elles étaient soigneusement gardées, et l'abbé de Clairvaux pouvait seul en permettre la vue [1]. Tous les ans, le jour de la fête du Saint et le dimanche suivant, elles attiraient au monastère, un concours de fidèles tel qu'en 1668, une contagion ayant porté l'abbé à interdire le pèlerinage, par mesure de salubrité, il dut dédommager le tavernier de Clairvaux, en lui accordant une diminution de 400 livres, sur son bail. Voici un croquis du tombeau de saint Bernard, tel qu'on le trouve dans un document de 1738. Il était placé derrière le maître-autel, entouré de colonnes de marbre et élevé d'environ huit pieds. La statue du Saint le surmontait. Au pied, était un autel sur lequel on disait la messe. Les Bollandistes avaient inséré dans leurs *Acta* un dessin de ce monument. Revenons à saint Malachie.

Il fut canonisé, le 6 juillet 1190, par Clément III, dans la bulle qu'on va lire :

CLÉMENT, *évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses bien-aimés fils, tous les abbés réunis au chapitre de Cîteaux, salut et bénédiction apostolique.*

Notre Rédempteur a voulu que la sainte Église romaine fût la tête de tous les fidèles, et leur maîtresse, afin que, sous l'inspiration de la grâce, elle réglât partout, à son gré, la conduite de ses enfants et corrigeât leurs erreurs; afin que, dans les incertitudes, on recourût à elle, et que nul, quels que fussent ses mérites, n'osât rien changer à ses décisions. Si chacun pouvait, en effet, agir selon ses idées dans les diverses occurrences de la vie; comme les désirs diffèrent avec les personnes, une liberté, source de confusion, supprimerait indiscrètement, au grand scandale de beaucoup, des choses dignes d'éloges, et en louerait

[1] *Iter Cisterciense*, pag. 201. — [2] Voir tom. I à la fin.

[1] Guignard, pag. 1680. — [2] Voir Oper. S. Bern. Migne, t. v, pag. 949.

d'autres indignes de cet honneur. C'est pour cela que notre cher fils Jourdain, cardinal-prêtre du titre du Pasteur de Sainte-Pudentienne, à la prière de plusieurs d'entre vous, a pris le soin pieux de nous présenter la vie d'un saint homme, nommé Malachie, qui repose dans le Seigneur, à Clairvaux; vie écrite par le B. Bernard, premier abbé de Clairvaux, avec les miracles que le Seigneur a daigné opérer, pour manifester les mérites de ce saint personnage, le tout appuyé du témoignage de beaucoup de religieux de votre Ordre; afin qu'en vertu de l'autorité apostolique, nous déclarions publiquement ce que l'Église doit penser des mérites de Malachie. Ayant donc considéré les témoignages d'hommes si graves, examiné soigneusement et cette vie et ces miracles, mû par les prières et attestations du même cardinal, de notre cher fils, l'abbé de Casamare [1], et d'un grand nombre d'autres personnes, à qui nous avons cru devoir ajouter une foi absolue, d'après l'avis unanime de nos frères, nous avons résolu d'inscrire au catalogue des saints ledit saint homme Malachie, et de déclarer que les fidèles du Christ devaient, par ses mérites, réclamer les suffrages du Rédempteur, comme ils le font par l'intercession des autres saints.

Nous voulons donc, qu'en vertu de la permission du Siége apostolique, tout votre Ordre, et que tous les fidèles, lui rendent le respect dû aux saints, et l'inscrivent parmi eux avec une entière sécurité.

Donné au Latran, le 2 des nones de juillet, la troisième année de notre Pontificat [2].

Le corps de saint Malachie fut levé en 1191. Il est probable qu'on lui éleva un monument en même temps qu'à son saint ami. Il eut aussi son autel dans l'église de Clairvaux [3]. Sa canonisation tira son culte de l'étroite enceinte d'une abbaye, et le fit parvenir jusque dans sa patrie reculée, qui tressaillit d'allégresse, en comptant un saint de plus.

Les Cisterciens d'Irlande demandèrent et obtinrent, en 1194, des reliques qui furent reçues avec le plus grand honneur. Le nom du saint archevêque fut bientôt en universelle vénération.

A la fin du treizième siècle, Robert Bruce, compétiteur de Jean Baliol à la couronne d'Écosse, fonda un riche luminaire au tombeau du saint archevêque. En 1323, le chapitre de Cîteaux décida que sa fête serait célébrée avec solennité, dans tout l'Ordre.

Maintenant, que devinrent, à la Révolution, ces reliques vénérées par sept siècles de foi? Le dernier abbé de Clairvaux, dom Rocourt, jaloux d'imiter les restaurations, ou plutôt le vandalisme de ses prédécesseurs, avait résolu de reconstruire le tombeau de saint Bernard. En 1782, il avait passé un traité avec Guyard, sculpteur de l'Infant, duc de Parme, par lequel cet artiste s'engageait à construire un mausolée en marbre blanc, moyennant 60,000 livres. Ce monument devait être exécuté sur des proportions très-grandes, puisqu'une figure ébauchée de la charité, la seule qui parvint à Clairvaux, avait neuf pieds de haut. La Révolution la trouva encaissée sous le portail de l'église; elle fut vendue avec divers autres objets.

En 1792, un architecte, Pierre Claude Cauzon, acheta Clairvaux pour 337,500 livres. On réserva expressément les meubles, cloches, tableaux, ornements, tombeaux, reliquaires. L'acquéreur ne pouvait faire aucune démolition, ni changement dans l'église, sans avoir prévenu, deux mois d'avance, l'administration du district. Il y établit une verrerie, et comme les tombeaux gênaient ses opérations, il en sollicita l'enlèvement. Le 26 août 1793, l'architecte du département de l'Aube fit ouvrir les tombeaux et trouva en *iceux, les reliques de divers hommes révérés comme saints, tels que saint Bernard, saint Malachie, saint Eutrope et autres, qu'il fit déposer dans une salle particuliaire* (sic), en attendant l'arrêté du district.

Le tombeau de saint Bernard renfermait, sous un cercueil de plomb, des ossements représentant le squelette d'un homme auquel manquait la tête : ils étaient enveloppés d'un linceul de toile fine peu altérée, lequel était couvert d'une étoffe de soie et laine.

Celui de saint Malachie renfermait aussi, sous un cercueil de plomb, des ossements représentant en entier le squelette d'un homme, avec toutes ses dents.

Le 8 mai 1793, les administrateurs du département prirent un arrêté, qui ordonnait que ces restes sacrés fussent distribués aux paroisses de Ville-sous-la-Ferté (Clairvaux était sur cette paroisse à 3 kilomètres environ), Longchamps et autres circonvoisines. Il est de notoriété publique, que des ossements tirés de l'église de Clairvaux furent transportés à Ville-sous-la-Ferté. Mais leur exhumation se fit-elle

[1] Abbaye Bénédictine à Véroli (Etats Romains). — [2] Migne, *Patrolog*, tom. CCIV. Parmi les lettres de Clem. III, n° 149e, et *Oper. S. Bernardi*, 1719, tom I, 697.—[3] *Voyage litter.*, tom I, pag. 98.

avec les précautions voulues pour ne pas les confondre, c'est ce qu'on ne sait pas. L'église de cette paroisse renferme des objets venus de la célèbre abbaye : des autels, des tableaux, entre autres un de saint Bernard, et l'autre de saint Malachie, qui sont fort remarquables [1]. Dans la sacristie, et dans un vieux bahut, débris aussi du trésor de Clairvaux, sont pêle-mêle les ossements, dont nous venons de parler. Jusqu'en 1836, ils étaient même restés dans les corbeilles qui avaient servis à les transporter. Parmi ces restes, on distingue surtout :

Quatre têtes ;

Une machoire inférieure garnie de quelques dents,

Deux fémurs, d'un brun très-fonce et deux autres très-blancs.

Les fémurs noirs sont beaucoup plus forts et plus longs.

Une grande quantité de petits os de la même teinte que les fémurs blancs.

La tradition à Ville-sous-la-Ferte, tradition datant de l'ouverture des tombeaux en 1793, est que les ossements de saint Bernard avaient la teinte noire, tandis que ceux de saint Malachie étaient blancs. Dans le coffre, avec ces ossements et quelques débris d'étoffe, on a rencontré une planchette fort mince, recouverte d'une feuille de parchemin fixée par des clous. Ce parchemin portait quatre lignes d'écriture, rongées en certains endroits, mais qui ont permis de lire : *Fasciculus myrrhæ..... inter ubera mea commorabitur : Mon bien-aimé demeurera sur mon sein comme un faisceau de myrrhe.* Cette inscription à moitié détruite, passerait inaperçue, dit M. Guignard, si on ne rapprochait le texte qu'elle exprime, d'un passage du commentaire sur le *Cantique des cantiques*, par saint Bernard [2]. L'humble planchette devient alors un monument de l'esprit profondément mystique des premiers habitants de Clairvaux ; et sa présence, dans le coffre, fait conjecturer, avec raison, que des ossements de Bernard y gisent avec elle. En comparant la planchette à divers passages du saint, on est amené à voir ici, un de ses textes familiers, une de ses pensées habituelles. Ses religieux ne voulurent pas l'en séparer dans le tombeau.

Mais ces restes tirés de leur tombeaux, violés par les démolisseurs de 93, et relégués au fond de la sacristie de Ville-sous-la-Ferté, n'étaient pas les seuls reliques de nos Saints. On se souvient que Jean d'Aizanville avait fait faire deux bustes en argent, garnis d'émaux très-riches, destinés à contenir les chefs de saint Bernard et de saint Malachie. Quel avait été leur sort dans le pillage et la dévastation de Clairvaux ?

Le dernier abbé, dom Louis-Marie Rocourt (mort en 1824), avait, dès 1789, envoyé à la monnaie 993 marcs d'argent et 9 marcs d'or, provenant du trésor de Clairvaux. On en avait délivré trois reconnaissances, dont l'une avait servi à acquitter la contribution patriotique de l'abbaye. Le 19 octobre 1790, le buste de saint Bernard était le seul reliquaire resté au trésor. Un dernier respect empêchait de livrer au fondeur, une image qui semblait celle d'un roi, au milieu d'un empire créé par sa puissante main. Ce ne fut qu'en décembre 1791, que ce buste, pesant 79 marcs 4 onces, alla rejoindre à la monnaie les autres richesses de Clairvaux [1]. Mais où était le chef renfermé dans ce buste, et d'un bien autre prix que lui ? M. Rocourt, voyant la tournure menaçante que prenaient les affaires, avait, en 1790, retiré, devant témoins, les deux chefs de saint Bernard et de saint Malachie de leurs bustes, et les avait scellés de son cachet. Il les donna plus tard à M. Caffarelli, préfet de l'Aube ; celui-ci en fit don à la cathédrale de Troyes, le 24 décembre 1813 ; et, le 4 septembre 1816, Mgr de Boulogne les offrit à la pieuse vénération des fidèles, dans les coffres de bois qui les renferment aujourd'hui. Plusieurs parcelles authentiques de ces deux chefs se trouvent, soit dans l'église de Ramerupt (arrondissement d'Arcis-sur-Aube), soit à la Trappe de Belle-Fontaine, près Cholet (Maine-et-Loire) [2]. Cette maison religieuse possède également une crosse de saint Bernard, donnée par M. Rocourt lui-même à dom Augustin.

Finissons cette longue note par la situation personnelle et financière de l'abbaye de Clairvaux, quand la Révolution vint en chasser les disciples dégénérés de saint Bernard.

La maison se composait de 26 religieux, à savoir :

26 profès y compris l'abbé ; 10 convers ; 10 affiliés pensionnaires.

Les revenus consistaient :

En argent 133,826 livres, 11 sous 10 den. ; — en froment, 487 setiers et 16 boisseaux ; — avoine, 454 setiers ; — seigle, 16 id. ; — orge, 47 id. ; — navette, 17 id. ; — paille, 89 milles ; — chapons, 233, etc. ; — dans la coupe de la

[1] Guignard, *passim*. — [2] Serm X et autres *passim*.

[1] Guignard, p. 1666. — [2] Elles ont été volées pendant une fête où elles étaient exposées.

futaie, de 325 arpents ; — dans celle du taillis et de la futaie, de 146 id., etc., etc.

Il était dû à l'abbaye, 205,734 livres 18 sous 4 deniers ;

Et elle devait à son tour, 105,233 livres 6 sous [1].

Si on compare le Clairvaux de 1790, avec le Claivaux de 1115 ; ces quarante-six religieux avec les premiers et fervents Cisterciens, arrivés, la croix en tête, dans la vallée d'Absinthe; tant de revenus immenses, cette profusion de toutes choses [2] et la pauvreté de l'âge héroïque; dans ce contraste éloquent, qui révèle une décadence lamentable, on trouvera une des raisons pour lesquelles la Providence a balayé dans un terrible ouragan des ordres jadis si féconds, mais alors si malheureusement déchus de l'esprit qui les avait fondés. Dieu a détruit pour châtier et aussi pour rebâtir, mais, sur des bases meilleures, l'édifice monastique, — car comme l'a si bien dit le Père Lacordaire : *Les moines, comme les chênes, sont éternels.*

Aujourd'hui, Clairvaux est une maison centrale de détention, où plus de mille condamnés fabriquent des draps, des mérinos, des tissus de soie, des couvertures de laine et de coton. Le silence et la prière y sont remplacés par le bruit des métiers, et souvent par le blasphème, afin, sans doute, de ne pas donner un démenti à M. de Maistre, qui avait dit : *Il leur faudra bâtir des bagnes avec les ruines des couvents qu'ils auront détruits* [1].

[1] Archives de l'Aube. Inventaire fait le 24 mai 1790. — [2] Entre autres curiosités, on montrait dans les caves un foudre contenant 800 tonneaux de vin.

[1] Montalembert, *les Moines d'Occident*. Intr. p. 206.

TRAITÉ DU CHANT

LETTRE OU PROLOGUE DE SAINT BERNARD, ABBÉ

SUR

L'ANTIPHONAIRE DE L'ORDRE DE CITEAUX

PREFACE[1]

Ce livre sur le chant m'a été envoyé, il y a déjà quelque temps, par un homme de pieuse et admirable mémoire, Jean Bona, alors abbé général de sa congrégation, et plus tard cardinal de la sainte Église romaine. Le livre est précédé d'une lettre que j'ai crue de saint Bernard. Pour le traité, il faut, à mon avis, l'attribuer aux collaborateurs que le Saint s'était adjoints, comme la lettre l'insinue. Dans le manuscrit de Foigny, cet opuscule est attribué à Gui, abbé de Charlieu, sous ce titre : « Lettre de Dom Gui, abbé de Charlieu, sur le chant »; cette lettre commence ainsi : le chant en usage dans les églises de l'ordre de Cîteaux, etc., tandis que le traité débute en ces termes : « Nous voulons que vous sachiez, etc. » Gui, abbé de Charlieu, au diocèse de Besançon, est le même, en faveur de qui saint Bernard écrivit sa lettre cent quatre-vingt-dix-septième et les deux suivantes[2]. Qu'il soit l'auteur de ce traité, c'est ce que je ne puis me persuader, en voyant qu'à la fin de cet écrit, il qualifie de « comprovinciales » les Églises de Reims, Beauvais, Amiens et Soissons. Ensuite, parlant de l'Antiphonaire de Soissons, il ajoute : « Nous l'avons presque sous la main ». Tout cela me fait regarder comme plus vraisemblable que l'auteur est un moine ou un abbé de Longpont, monastère situé à peu de distance de Soissons. Peut-être a-t-il composé le livre avec Gui, abbé de Charlieu, car saint Bernard s'est associé pour ce travail plus d'un collaborateur. Peut-être aussi, l'auteur serait-il Gérard, abbé de Longpont, loué au septième livre, chapitre onzième, de la Vie du Saint, ou un autre Gui, alors abbé de Chaâlis, près de Senlis.

Plusieurs doutent que ce traité ait été écrit du vivant de saint Bernard, car on voit aux premiers mots de la lettre ou du traité, qu'il fut composé longtemps, après les exordes de l'ordre de Cîteaux. Mais un traité du même genre nouvellement rédigé était conservé dans un exemplaire des livres corrigés par Étienne, troisième abbé de Cîteaux ; il prescrivit de corriger tous les livres de l'ordre, sans excepter l'Antiphonaire. Tels étaient alors le soin et la sollicitude des supérieurs de cet ordre pour les choses saintes. Ce traité était donc joint à cet exemplaire corrigé ; il en fut séparé dans la suite, comme j'en ai moi-même acquis la preuve, d'après la table des livres contenus dans ce recueil, et par la place laissée vide par son enlèvement. Cet opuscule date incontestablement des premiers jours de l'ordre, puisqu'au début, il fait mention des Cisterciens qui *observaient* alors *la règle dans toute sa rigueur et sa pureté, sans aucune dispense ;* ce qui doit s'entendre des premiers temps de Cîteaux. Dans le livre des Instituts de Cîteaux, recueillis en 1134, par Rainard, abbé de Cîteaux, parmi les livres nécessaires aux nouveaux monastères, on cite, au chapitre douzième, un Antiphonaire ; or, celui de Cîteaux était précédé de ce traité. Du reste la vie d'Étienne, abbé d'Obazine, ôte tout doute à ce sujet. Elle est d'un auteur contemporain, et elle a été récemment publiée par le savant Baluze, au tome IV de ses *Mélanges*. On y lit, au livre second, chapitre XIII : « Il faut savoir que les livres dont « on se servit d'abord à Cîteaux pour l'office « divin étaient pleins de fautes et d'incorrec- « tions; et qu'ils demeurèrent pourtant en usage « jusqu'à saint Bernard. Alors, en vertu d'un « décret commun des abbés, ils furent corrigés « par le saint abbé et ses chantres, et mis dans

[1] Tirée de Mabillon. — [2] Tome I, pag, 474, etc.

« l'ordre où ils sont aujourd'hui ». On ne peut alléguer rien de plus positif que ce témoignage. Au Supplément des Pères, publié, en 1684, à Paris, par le R. P. Hommey, augustin, à l'opuscule sur la manière de chanter l'Antiphonaire s'en trouve joint un autre sur la façon de chanter le Graduel[1]. Comme la lettre de saint Bernard n'en parle pas, et ne fait mention que de l'antiphonier, il y a sujet de douter si cet opuscule est de saint Bernard et de ses collaborateurs; à plus forte raison peut-on hésiter sur l'authenticité de plusieurs autres écrits attribués au saint Docteur par Hommey. J'ai cru devoir joindre ici l'avertissement sur ce traité, que m'a adressé le pieux Jean Bona. Le voici:

« D. Jean Bona, abbé général de la Congrégation réformée de saint Bernard, de l'ordre de Cîteaux, au lecteur, salut.

« Dans le célèbre monastère de St-Sauveur du mont Amiato, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sienne, il y a un vieil Antiphonaire apporté de Cîteaux, quand la réforme cistercienne fut introduite dans cette maison par le vénérable abbé Raynier, en 1231. En tête de cet Antiphonaire, se trouve le traité suivant attribué à saint Bernard, abbé de Clairvaux. Je ne doute pas qu'on n'en rencontre aussi d'autres exemplaires dans d'autres couvents de l'ordre. Charles de Visch, dans sa bibliothèque cistercienne fait, en ces termes, mention d'un de ces exemplaires. Au monastère de Laon, en Flandre (?), on conserve une lettre inédite de saint Bernard, sur le chant; elle commence ainsi: *Bernard, humble abbé de Clairvaux.* Possevin, dans sa bibliothèque choisie, livre 15, chap. 6, range saint Bernard parmi les écrivains qui ont traité de la musique. Ange de Picigitone, frère mineur, a publié, en 1547, à Venise, deux livres *sur le plain chant et le chant figuré.* Le premier renferme plusieurs citations empruntées à ce traité, entre autres au chapitre 29e. C'est, dit-il, ce que prouve saint Bernard quand il dit, dans sa musique, que s'il est expédient de produire un son plus doux, on met quelquefois un bémol mais comme à la dérobée, dans la crainte que le chant semble se confondre avec un autre ton. Au chapitre 46, *sur la terminaison des tons, saint Bernard, aussi versé dans les choses humaines que dans les sciences divines, décrit ces lettres, dans son excellent traité de musique, quand il dit que ces lettres D. E. F. G, sont terminatives des chants.* Et au chap. 47e *de l'Élévation et de l'abaissement des tons : Tout ton,* dit-il, *peut avoir dix notes, comme l'enseigne avec autant d'exactitude que de clarté le docte saint Bernard. dans le prologue si sage de son traité de musique ; il en donne trois raisons principales, l'autorité du psautier, l'égalité de la dignité, et la nécessité de la notation.* Toutes ces choses se trouvant précisément dans ce traité, on en conclut avec assez de probabilité que saint Bernard en est l'auteur. Le style ne contredit pas ce sentiment, autant du moins que le permettent les termes propres à la musique. L'expression barbare de *maneria, maneries* (manière) répétée plusieurs fois est employée souvent par les musiciens. On la trouve dans le petit traité de *musique pratique* qui est parmi les œuvres de Bède, car c'est à tort qu'on l'attribue à Bède même, comme le prouvent les notes qui n'ont été inventées qu'environ trois cents ans plus tard, et certains passages littéralement copiés, dans le *Doctrinal* et le *Micrologue* de Guy d'Arezzo.

Saint Bernard s'est lui-même servi de cette expression, dans sa lettre 339e adressée à Baudoin. Tout cela nous montre avec quelle sollicitude nos devanciers ont veillé à écarter des offices divins toute indécence et toute innovation, et à conserver la gravité et la majesté ecclésiastiques, dans les paroles et le chant. J'avais eu la pensée d'éclaircir ce traité par des notes plus abondantes ; après mûre réflexion, je me suis abstenu de le faire, car ces notes, superflues pour ceux qui connaissent la musique, ne serviraient de rien à ceux qui y sont étrangers. Voyez cependant ce que j'ai dit du chant ecclésiastique, et des tons dans mon *Traité de la Psalmodie*, chap. XVII, § 3 et 4.

[1] On le trouve dans l'édition de saint Bernard, de Migne, tome I, pag. 1151, avec un traité des tons, attribué aussi à saint Bernard ; on en trouvera la traduction plus loin

TRAITÉ DU CHANT

LETTRE OU PROLOGUE DE SAINT BERNARD ABBÉ,

SUR

L'ANTIPHONAIRE DE L'ORDRE DE CITEAUX.

Bernard, humble abbé de Clairvaux, à tous ceux qui transcriront cet Antiphonaire ou qui le chanteront

Parmi les points qui ont excité le zèle de nos pères, les fondateurs de l'ordre Cistercien, il en est un surtout, où ils ont porté un soin scrupuleux : c'est de n'employer dans les offices divins que le chant le plus authentique. Ayant envoyé copier l'Antiphonaire de l'église de Metz, qu'on prétendait être vraiment grégorien, ils trouvèrent que les choses étaient bien différentes de ce qu'on les disait. Cet Antiphonaire soigneusement examiné fut loin de leur plaire : il leur parut défectueux, pour le chant et la lettre, sans ordre, et presque misérable en tous points. Cependant, comme ils l'avaient une fois adopté, ils ont continué de s'en servir jusqu'à nos jours. Mais enfin les abbés de l'Ordre, choqués de ces défauts, résolurent d'y introduire des corrections et des mutations, et c'est à nous qu'ils ont imposé cette tâche. Ayant donc réuni nos frères les plus instruits et les plus versés dans la science et l'exécution du chant, d'Antiphonaires nombreux et divers nous avons composé le volume suivant, irrépréhensible, nous le croyons, sous le rapport du chant et des paroles. Celui qui l'exécutera, s'il est expert en cette matière, reconnaîtra si nous disons vrai. C'est pourquoi nous voulons que les changements faits et consignés dans ce volume soient désormais respectés dans nos monastères, tant en ce qui concerne les paroles, qu'en ce qui concerne la notation. Nous défendons à qui que ce soit d'y introduire aucune modification, et cela de l'autorité de tout le Chapitre de l'Ordre, où cet Antiphonaire a été reçu et autorisé par tous les abbés. Quant à la cause et à la raison des changements consignés dans ce travail, si on veut les mieux connaître, il suffira de lire la préface ci-jointe, que les correcteurs de l'ancien Antiphonaire ont pris soin de placer à dessein en tête du nouveau. On y trouvera exposés les défauts qui s'y rencontrent dans l'expression et le chant, et on verra plus clairement la nécessité et les avantages de la correction et des changements que nous avons entrepris.

TRAITÉ OU PRÉFACE

DU

CHANT, OU SUR LA CORRECTION DE L'ANTIPHONAIRE.

Le chant en usage dans les églises Cisterciennes, malgré ses nombreux et graves défauts, a été longtemps conservé, grâce à l'autorité des exécutants. Mais, comme il semblait indigne de gens voués à une profession régulière de chanter les louanges de Dieu sans règle, vous trouverez ici un chant corrigé avec leur consentement, débarrassé de tout ce qui était faux, purgé de licences inintelligentes, appuyé sur la vérité des principes, et quant à la note et à l'exécution, plus commode que les autres chants. Il convient, en effet, que ceux qui suivent la règle dans toute sa pureté et sans user d'aucune dispense, aient aussi la vraie science du chant, et répudient ces licences, qui, visant plus à l'apparence qu'au naturel, séparent ce qui doit être uni, et unissent ce qui est opposé ; jettent partout la confusion, et, au mépris des principes, commencent le chant, le finissent, l'abaissent, l'élèvent et l'agencent au gré de leurs caprices. Qu'on ne soit donc ni étonné, ni fâché des nombreux changements apportés au chant tel qu'il a été exécuté jusqu'ici. En effet, tantôt la progression y est contraire aux règles, tantôt l'opposition réclame contre la progression, ou contre la disposition, et tantôt enfin l'opposition s'y détruit elle-même. Tout cela était défectueux, contraire aux principes, opposé plutôt qu'utile à la perfection, et ne pouvait trouver grâce devant ceux qui savent mieux retrancher les vices que les ménager par des dispenses. La musique étant l'art de bien chanter, on doit en exclure tous les chants où ne sont respectées ni méthode, ni règle, ni harmonie. Quant aux modifications introduites dans le texte même de l'Antiphonaire, il est, je pense, aisé de les justifier. Nous avons trouvé, presque partout, ce texte si uniforme et si pauvre, que, dans un même endroit, le même verset était répété jusqu'à trois et quatre fois, comme s'il eût été impossible de prendre, dans l'ancien et le nouveau Testament, quelque passage qu'on eût heureusement substitué à ces répétitions. Dans bien d'autres endroits encore, nous avons trouvé aussi des post-communions mises pour des répons, par ceux qui ignorent la simplicité du chant de l'Antiphonaire; on y avait ajouté des versets qui s'y rapportaient si mal, qu'il était impossible de les noter, comme il fallait les prononcer.

2. Nous avons donc veillé a ce que, dans un même passage, le même texte ne figurât qu'une fois ; et même, si nous ne nous trompons, vous rencontrerez à peine trois versets répétés deux fois dans tout l'Antiphonaire. Nous avons écarté certaines post-communions pour y substituer des répons connus et authentiques. Nous avons conservé le texte de quelques-uns de ces répons, tiré des Livres saints et de l'Évangile ; nous l'avons relevé d'un chant aussi beau que possible, ayant soin toutefois de n'employer qu'une musique sobre et décente. Enfin, en beaucoup d'endroits, le texte du vieil Antiphonaire offrait de telles négligences et si peu de critique, qu'il était rempli de choses fausses et de puérilités apocryphes, qui inspiraient aux lecteurs, non-

seulement de l'ennui, mais du dégoût; les novices instruits dans la discipline ecclésiastique, prenant en aversion l'Antiphonaire et pour la lettre et pour la notation, dédaignaient de l'étudier, et n'apportaient plus aux louanges de Dieu que lenteur et assoupissement. Nous avertissons ceux qui noteront ces livres de ne pas séparer les petites notes, quand elles sont jointes ensemble, et de ne pas joindre celles qui sont séparées. Car ces genres de variations dénaturent considérablement le chant : qu'ils aient soin aussi de terminer chaque chant par sa finale propre. C'est le changement inintelligent de ces finales qui a jeté dans le chant une telle confusion, que beaucoup de morceaux qui sont d'un mode sont attribués à un autre mode.

3. Toutes les manières de chanter peuvent, en effet, se ramener à quatre, que les Grecs appellent proto, deutéro, trito, tétarto. Ces modes sont opposés entre eux, et diffèrent les uns des autres par des propriétés déterminées. La première manière est celle qui, à partir de la finale, monte par un ton, après un demi-ton, et descend par un ton. Elle n'a que deux finales (D et A), qui toutes les deux sont suivies d'un ton après un demi-ton, et, en descendant, d'un ton. La seconde manière est celle qui, à partir de la finale, s'élève d'un demi-ton et d'un ton et descend d'un ton. Elle a aussi deux finales, E et B carre, dans lesquelles vous trouverez naturellement cette élévation et cet abaissement. La troisième manière est celle qui monte de deux tons et descend d'un demi-ton ; elle a néanmoins deux finales (F et C), qui ont les mêmes propriétés. La quatrième manière monte de deux tons et descend d'un ton ; elle n'a qu'une seule finale (G). La première manière renferme deux modes vulgairement dits tons, à savoir le premier et le second ; la seconde manière en renferme deux aussi, le troisième et le quatrième ; la troisième deux, le cinquième et le sixième ; la quatrième deux, le septième et le huitième. Mais ces tons, deux à deux, contenus dans chaque manière, ne se distinguent pas entièrement par la différence des finales qu'ils ont pareilles, mais par la progression et la composition, c'est-à-dire par la quantité et la qualité des sons. Si donc, vous notez des livres de chant, souvenez-vous bien que tous les chants qui existent, ou qu'on voudra composer dans la première manière, en respectant les règles, ne peuvent se terminer qu'en D ou en A : et que toute pièce de chant qui peut se reposer sur l'une de ces finales, est certainement de la première manière, c'est-à-dire du premier ton, ou du second. Mais, direz-vous, c'est là une double erreur : car tous les chants de la première manière peuvent se terminer non-seulement par cette finale, mais encore en G par un B mol ; et, de plus, ceux qui se concluent ainsi ne sont pas tous de la première manière : ainsi *Benedicta tu in* et *Petre amas me?* et nombre d'antiennes semblables se terminent en A, et pourtant elles sont rangées dans le quatrième ton, qui est de la seconde manière. Sur ce point, beaucoup se sont trompés ; leur erreur est due à l'emploi du B mol, qui a conduit des ignorants présomptueux à répandre dans la musique de nombreuses fautes. En effet, ce n'est pas par une addition accidentelle, mais par la valeur primitive et propre des lettres, qu'on distingue la propriété des finales, et qu'on juge principalement et surtout d'une pièce de chant. En comptant naturellement les lettres, vous en trouvez sept qu'on nomme graves ; on les a doublées, pour donner plus de liberté à la marche du chant ; certaines ont même été triplées. Les lettres doublées sont aiguës, et les triplées très-aiguës. En considérant la position de chaque lettre relativement à celles qui les précèdent ou les suivent, vous ne trouvez que D et A qui procèdent en montant, par un ton et un demi-ton, et en descendant, par un ton. Ces lettres sont donc les deux seules finales de la première manière, dont le propre est de monter et de descendre de cette façon. G est donc exclu, puisque dans l'ordre naturel des lettres, où il se trouve d'abord placé, et qu'on suit, quand on le répète, il s'élève directement de deux tons, et non d'un ton et d'un demi-ton.

4. Le B mol ne compte pas dans l'ordre des lettres indiqué plus haut : tout le monde voit, en effet, qu'il est impossible de le ranger, soit parmi les lettres graves, puisque jamais on ne le trouve avec elles, soit parmi les lettres aiguës, puisqu'il ne saurait s'ajouter par redoublement à aucune des lettres graves. Il a pour but, non de déterminer une finale, mais de conserver l'euphonie dans un grand nombre de pièces de chant, où elle serait blessée ou détruite par le triton qui se termine au B carre. Aussi, dans toutes les manières de chanter, veut-on baisser un son, on emploie le B mol au lieu du B carre, mais en passant seulement, et comme par mode d'emprunt, afin qu'il n'altère pas le chant et ne le rende pas semblable à une autre manière ; car dans les

livres de chant, il n y a point de ligne, ni d'espace assigné au B mol par aucune lettre : il n'a de valeur que là où il est écrit ; aussi se représente-t-il une seule fois un B carre, le B mol doit être omis et effacé, jusqu'à ce qu'il y ait nécessité de le replacer. Si donc, à l'aide du B mol, on terminait un chant de la première manière, en G, on agirait contrairement à la pensée qui l'a fait inventer, et à l'institution des finales, attendu qu'aucun morceau de chant ne doit finir par une autre lettre que la finale de la manière à laquelle il appartient. Si vous m'objectez que, par le moyen d'un B mol, le G devient final de la première manière, je vous répondrai que cela ne peut être. En effet, pour que cela fût, et que le G devînt finale de la première manière, il faudrait, que, conformément à la disposition naturelle des lettres, il procédât en montant par un ton suivi d'un demi-ton ; mais ni le B mol, ni aucun autre moyen ne peuvent amener ce résultat. Quand donc on accorderait qu'un morceau de chant de la première manière peut, à la rigueur, être exécuté ou chanté en G, au moyen d'un B mol, il ne suivrait nullement, que par ce procédé ou par tout autre, le G fût finale de la première manière, et cela par la raison indiquée plus haut, et qui empêche qu'il en soit ainsi. Par conséquent, quelle utilité et quel avantage y a-t-il à noter, à l'aide d'accidents, un chant quelconque dans une autre finale, quand il est possible de le faire dans sa finale propre et naturelle et d'une façon d'autant plus sûre, plus heureuse et plus agréable qu'elle est plus inattaquable, plus exacte et plus vraie ? Voulez-vous donc éviter une faute ou une superfluité, placez le B mol où besoin en est, puisque la nécessité l'a inventé, et évitez d'écrire avec ce signe tout chant susceptible d'être noté sans lui. Quels sont les chants où l'emploi du B mol est indispensable ? Ceux qui, sur la même lettre, donnent tantôt un ton, tantôt un demi-ton. Cependant les lettres très-aiguës et leurs voisines sont moins connues des chantres peu exercés ; par égard pour leur faiblesse, on a pris l'habitude de noter un peu plus bas, au moyen du B mol, certains chants qu'ils n'auraient pu exécuter aisément sans cette précaution. Mais comme nous voulons qu'on connaisse et pratique les lettres supérieures aussi bien que les inférieures, sinon celles-là seraient inutiles, on trouvera ici, avec des finales basses, tous les chants à qui leur manière en donnent de telles, et avec des finales hautes, ceux qui par la nature de leur mode, en doivent avoir d'élevées. De même, pour l'antienne *Benedicta tu*, et celles qui lui ressemblent et qui ne sauraient se terminer qu'en A, on saura, que, par suite de cette disposition, elles appartiennent à la première manière et au second ton, et non à la quatrième. Car cette antienne *Benedicta tu*, dans un endroit, procède au-dessus de la finale, d'abord par un ton, puis naturellement par un demi-ton à l'aide d'un B carre, et dans un autre endroit, elle commence par un demi-ton et continue par un ton, en vertu d'un B mol. Y aurait-il perspicacité à préférer ce qui est accident à ce qui est naturel, pour déterminer le ton de ce morceau de chant ? à décider que, bien qu'appartenant, par sa nature, à la seconde manière, il doit être regardé comme étant de la seconde, grâce à une disposition accidentelle ? Mais cette faute surprendra bien davantage et on l'évitera avec plus de soin, si on fait attention à l'antienne *Petre, amas me?* et à plusieurs autres du même genre. On leur trouve, en effet, au-dessus de la finale, un ton suivi d'un demi-ton, au moyen du B mol, sans qu'elles aient jamais un demi-ton suivi d'un ton au moyen du même B mol. Quelle raison donc les rangerait dans la seconde manière ? Il en est de même de l'antienne *Nos qui vivimus :* comme, selon la façon dont elle est chantée presque partout, elle doit se terminer surtout en D, et est aussi du deuxième ton, des copistes maladroits l'écrivent en G, par un B mol, et assurent ensuite qu'elle est dans le huitième ton, bien que, chez eux, le G par un B mol, soit finale, non de la quatrième, mais de la seconde manière. Or, je me le demande, quel musicien peut endurer qu'on place dans le huitième ton un morceau qu'on termine en D, quand toute pièce qui a A pour finale propre et naturelle appartient au quatrième ton ?

5. Il est donc nécessaire de corriger tous les chants en A, dont la nature a disparu par suite d'une certaine ressemblance causée par l'apposition de lettres qui en défigurent la composition, et les font finir dans un ton, quand ils ont commencé dans un autre. Des bibliothèques fort anciennes de monastères célèbres renferment un abrégé élégant de l'armusical, qui commence ainsi : *Comme il y a peu de personnes.* Je l'ai lu en partie, mais je ne me souviens pas de quel auteur il est. Or, si j'ai bonne mémoire, cet abrégé appelle ces sortes de tons *bâtards*, c'est-à-dire illégitimes,

dégénérés : car, est-il dit, après avoir commencé par le septième, et continué quelque temps dans ce ton, ils dégénèrent vers la fin, et se terminent, les uns dans le premier, et les autres dans le second. Ainsi l'antienne *Ex quo facta est* se termine dans le premier, et *Benedicta tu* dans le quatrième. On a donc modifié, comme il convenait, toutes ces finales, et on a terminé dans le septième ton tous les chants de cette nature. Ces chants sont de deux sortes : les uns, à partir de leur première lettre, montent d'un mouvement gai jusqu'à la quinte, et font une pause sur cette lettre ; mais si la quinte n'était suivie, en descendant d'un ton d'abord, puis d'un demi-ton, et de trois tons (disposition qu'on ne trouve que dans la quinte du septième ton) il serait impossible de noter dans ce ton le reste de ces chants, comme on le voit dans le *Benedicta tu*, et aussi dans les autres chants semblables, qui après avoir commencé et continué quelque temps dans ce ton, prennent, vers la fin, à l'aide du B mol (qui change le demi-ton de place), le caractère du second ton, et revêtent ainsi une ressemblance irrégulière avec le quatrième. Les morceaux, dont la finale demandait des changements, ont donc été soumis à des corrections estimées nécessaires. Quelques-uns sortent de leur ton, dès la lettre par laquelle ils commencent, s'élèvent à la quarte et y font une pause, ce qui semble particulier aux tons plagaux : tels sont les chants du *Dominus regit me*, et celui du *Post partum*. On les a corrigés, non-seulement à la fin, mais au commencement, et ramenés entièrement au septième ton. Il y a encore un avertissement à donner au chantre, relativement aux finales des troisième et quatrième manières, dans lesquelles règne aussi une grande confusion. On trouve, en effet, je ne sais combien de misérables chants qui manquent absolument de modulation, et qui peuvent se terminer également en C ou en G, et dont les finales appartiennent à des modes tout à fait différents. Ces chants bien examinés, certaines personnes disent, et avec raison, qu'on doit les regarder tous comme irréguliers, dès qu'on ne peut discerner avec certitude à quelle manière ils appartiennent ; elles sont d'avis qu'on en élende la progression et qu'on en varie la composition, de façon qu'ils ne puissent plus se déterminer par des finales de manières différentes. C'est pourquoi on a donc, par de légers changements, supprimé ce qu'il y avait de douteux dans tous les chants défectueux : désormais, il sera impossible d'hésiter sur les finales qu'il convient de leur attribuer. On terminera donc tous les chants de la première manière (c'est-à-dire du premier et du second ton), en D et en A : tous ceux de la seconde (c'est-à-dire du troisième et du quatrième ton), en E et en B carre ; et bien que tous les tons authentes et les plagaux soient naturellement susceptibles de recevoir cette dernière lettre, on ne trouvera pourtant, dans l'Antiphonaire, aucun ton authente qu'on puisse terminer par un B carre. S'il s'agit, en effet, d'un répons, il ne peut avoir son verset en authente, puisqu'il a un demi-ton au-dessus de la sixième lettre par laquelle il commence. Est-il question de l'antienne *Sæculorum*, elle ne pouvait non plus, et pour la même raison, être dans la sixième lettre.

6. Aucun chant, montant jusqu'à la sixte par une quinte suivie d'un demi-ton, ne peut se terminer en B carre, puisque ce B carre n'a pas de quinte supérieure. C'est la raison pour laquelle on n'a pas trouvé très commode d'avoir le verset, le neume et le *Sæculorum* dans le troisième ton. Et cependant, peut-être a-t-on remarqué en même temps l'utilité et l'inutilité du B carre : son utilité, quand on substitue la sixte à la quinte, comme si, lorsque l'inutilité de cette finale faisait place à son utilité, il y avait une autre lettre toute préparée, pour recevoir son élévation et la rendre authentique. Néanmoins, chez nous, on aura un authente terminé en B carre, dans le *Euntibus*, ce qui ne se peut rencontrer nulle part ailleurs. Mais ce ton n'a et ne peut avoir de verset commun ; il n'en a qu'un à lui propre. Pour les pièces de chant de la troisième manière, c'est-à-dire du cinquième et du sixième ton, elles se terminent en F ou en C ; celles qui finissent en F sont, la plupart, des tons authentes, et ceux qui se terminent en C sont, presque tous, des plagaux. Tous les chants de la quatrième manière, c'est-à-dire des septième et huitième tons, doivent avoir G pour finale. Il est à remarquer que les sept lettres sont toutes également et proprement finales ; il ne faut pas croire que l'une l'est plus ou moins que les autres ; toutes ont également l'aigu des authentes et le grave des plagaux. Elles commencent au D grave et finissent par le C aigu. Plus haut ou plus bas, on n'en trouvera pas, on n'en saurait trouver de parfaites sous le rapport de la gravité ou de l'acuité. Mais, afin que chacune de ces lettres l'emportât sur les précédentes par la plénitude de la progression, les musiciens ont arrangé les let-

tres depuis le Γ (gamma) grec jusqu'aux deux *ee* très-aigus ; ce n'est pas qu'ils aient préféré abonder que manquer ; ils n'ont voulu plutôt ni abonder ni manquer : c'est pourquoi, ils ont donné à leurs lettres une disposition telle, qu'on ne peut ni les resserrer, sans inconvénient, ni les prolonger, sans superfluité. Dans quel but, en effet, surajouter quelque chose là où la disposition des lettres suffit à la plénitude en question, de laquelle, d'ailleurs, on ne saurait rien retrancher, sans ôter à une des finales la beauté de cette plénitude ?

7. De plus, en beaucoup de chants, la disposition hémiole [1], ou tronquée, et la gravité dite *épitrite* [2], se trouve altérée par une double élévation des lettres : tels sont *Cornelius*, *Sancte Paule*, et plusieurs autres. Tous ces chants sont doubles et irréguliers : doubles, car ils sont en partie authentes, en partie plagaux ; irréguliers dans la manière dont ils marchent, soit en montant, soit en descendant. Les docteurs d'erreur conviennent eux-mêmes de ce point ; mais ils soutiennent que ceci n'a lieu qu'en vertu d'une licence, car ils aiment mieux confondre les règles en défendant leurs fautes, que corriger leurs fautes en s'attachant aux règles. Qu'est-ce que cette licence qui s'égare dans les similitudes, enfante l'incertitude et la confusion, produit la présomption, couvre l'erreur, contraint la vérité à lui céder le pas, et trouble le jugement ? Qu'est-ce, dis-je, qu'une licence qui prétend réunir les choses les plus opposées, franchir les limites fixées par la nature, et qui pèche à la fois contre les lois de la symétrie et contre celles de la nature ? Qu'ils soient mal composés, écrits au mépris de toute règle, ces chants qui tombent si bas qu'on ne les entend plus, ou qui s'élèvent à des tons si aigus qu'ils sont inexécutables, c'est chose plus évidente que le jour. Un chant doit être composé de façon à pouvoir être entendu et exécuté. Des musiciens considérant ce qu'il est possible de faire avec la voix, sans crier et en gardant un certain médium, ont réglé que ce médium serait de huit ou neuf tons. D'autres, dont l'avis a été préféré, permettent à la voix un espace de dix sons, à cause du décachorde du Psautier, et afin que tous ces sons du diapason, c'est-à-dire de l'octave, soient égaux, en sorte que les derniers sons de l'octave, comme ceux du milieu, puissent être à la fois élevés ou baissés, au moyen de deux autres sons ajoutés à l'octave, l'un en haut, l'autre en bas ; car tout chant ne demande que cet intervalle de huit sons pour se déployer à l'aise : d'où il suit que l'octave suffit à la progression régulière de toute sorte de chants. Car, bien que, dans la progression des chants, l'addition de deux sons aux deux extrémités de l'octave donne dix sons, le chant peut bien courir dans les huit notes de l'octave, monter ou descendre jusqu'aux sons ajoutés aux extrémités ; mais il ne peut ni passer, ni revenir par les sons extrêmes. Allons plus loin : selon la disposition des tons et des demi-tons suivie par les musiciens, et d'après laquelle la première, la quatrième et la septième lettres procèdent par un ton en montant et en descendant, la seconde et la cinquième par un ton en descendant et un demi-ton en montant ; la troisième et la septième, au contraire, par un ton en montant et un demi-ton en descendant, sans omettre quelquefois le B mol pour corriger la dureté du triton ; selon cette disposition, dis-je, il n'est pas de chant composé dans ces dix sons, au plus, qui ne puisse se noter ; un chant de onze sons ne le pourrait. Prenez, en effet, un chant authente de la troisième manière, arrangez-le de façon qu'il ait, dans un endroit, un ton, et un demi-ton dans un autre ; ensuite, élevez ce chant de dix sons, de manière qu'il en ait onze, en comprenant celui qui lui est ajouté au grave, vous serez dans l'impossibilité de le noter ; car on ne peut le terminer par le C aigu, puisqu'il a au grave, sans la finale, tantôt un ton, tantôt un demi-ton ; on ne peut pas davantage le terminer au C, puisqu'il excède les lettres *ee* aiguës.

8. Trois raisons ont donc assigné dix sons au chant ; l'autorité du psautier, l'égalité de la dignité, et la nécessité de la notation. Dans les dix sons qui suffisaient, les musiciens ont vu la plénitude de la progression ; c'est pourquoi ils ont étendu la disposition des finales, afin que chaque son eût la sienne, depuis le Γ grec jusqu'à *ee* ; autrement la formule des sons eût été incomplète, et ne laisserait pas à tous les tons leur plein développement. Ces dix sons, dans leur progression, engendrent les tons authentes et les tons plagaux. Nous appelons authentes les tons majeurs, le premier, le troisième, le cinquième et le septième, qui se refusent à baisser ou à descendre, mais qui, légers dans leurs bonds et rapides dans leurs mouvements, se tiennent habituellement

[1] Intervalle composé d'un ton et d'un demi-ton, ce qui correspond à notre tierce mineure. — [2] Intervalle composé de trois tons et d'un demi-ton dont la place varie : ce qui correspond à notre quinte majeure.

à la quinte, ou au-dessus. Ces tons ont une lettre au-dessous de leur finale, et huit au-dessus, ce qui leur fait dix sons. Les tons plagaux sont les tons mineurs, à savoir, le second, le quatrième, le sixième et le huitième, qui atteignent, ou dépassent rarement la quinte ; ils préfèrent moduler gravement au-dessous : ils montent de cinq lettres au-dessus, et descendent de quatre au-dessous de leurs finales, qui semblent placées comme au milieu de leur étendue. Par suite de cette combinaison aussi belle que rationnelle, ils descendent vers le grave, d'autant de sons au-dessous des authentes que ceux-ci s'élèvent au-dessus d'eux. C'est pourquoi les tons plagaux ne peuvent s'élever au-delà de la sixte, et les authentes ne sauraient descendre de plus d'un ton au-dessous de leur finale. C'est donc une grossière erreur que d'élever un ton plagal jusqu'à l'octave, et de baisser un authente à la quinte ou à la quarte. Pourquoi donc fabriquer des chants trop bas pour être notés, beaucoup trop haut pour être exécutés, qui changent les lignes, deviennent un tourment pour la voix, arrivent aux extrêmes, tantôt montent jusqu'au ciel, et tantôt descendent jusqu'aux abîmes? Au témoignage de Guy d'Arezzo, c'est pour empêcher de pareils chants, qu'il a été résolu que chacun des quatre modes, à savoir : le proto, le deutéro, le trito et le tétarto, serait divisé en deux, en authente et en plagal, et si bien réglé, que les chants élevés seraient dans les tons aigus, et les graves dans les tons graves. Car ces chants étant en partie graves et plains, en partie aigus et élevés, un verset et des psaumes entonnés sur un seul et même ton ne peuvent pas s'adapter à des tons différents : grave, il ne se marie plus avec des tons aigus ; ni aigu, avec des tons graves. Ce même Guy défend encore d'abuser du grave ou de l'aigu dans les antiennes et les répons, dont le chant doit correspondre à celui des psaumes et des versets. Car le chant étant commun et double et le verset et le *Sæculorum* étant dans un ton ou authente, ou plagal seulement, ils ne peuvent plus se raccorder convenablement à ce chant; par la raison qu'il en est plusieurs où le grave et l'aigu sont tellement confondus qu'il est difficile de décider s'ils sont authentes ou plagaux.

9. C'est pourquoi les limites infranchissables de la nature même empêchent de trouver plus de quatre manières de chanter, qui elles-mêmes comprennent huit modes, par la disposition ascendante des authentes, et descendante des plagaux. Mais si les tons authentes et plagaux pris deux à deux appartiennent à la même manière, ils diffèrent entre eux, premièrement, par la progression, puisque l'un descend au grave, quand l'autre s'élève vers l'aigu, et secondement, par la composition qui est vive et gaie pour les tons ascendants, à savoir pour les authentes, et grave pour les descendants, à savoir pour les plagaux.

10. Pour les distinguer, on a inventé les *neumes* qui s'ajoutent à chaque antienne. Quelques auteurs les appellent *stives ;* et les Grecs les désignent par les expressions de *hoa nocane* et de *nocais*, et par d'autres termes pareils, qui n'ont aucun sens, mais qui par la variété et la différence des sons, aident et l'oreille et l'esprit à saisir l'admirable variété des tons. Par ce moyen, ils expriment si bien la manière et la composition de leurs modes, que ces mots une fois imprimés dans la mémoire, l'oreille seule discerne aisément, avec un peu d'habitude, les tons auxquels ils conviennent. Chaque neume doit être propre et suffisant à son mode : il est suffisant, s'il s'adapte à toutes les finales de son ton ; et propre, quand il ne peut convenir à un chant d'un autre mode. Évidemment les neumes n'auraient pas été inventés pour distinguer les modes, si chacun ne suffisait à son mode et ne le séparait des autres. Le neume doit donc exprimer la manière et la forme tant commune que propre de son mode ; la manière, par la disposition ; la forme, par la composition. Laissons les neumes des tons ptagaux, qui semblent inventés à propos pour suffire tous à leurs modes. Quant aux neumes des authentes, il faut savoir qu'ils ont été mal inventés, ou altérés après leur invention, excepté le neume du premier ton. Ainsi le neume du cinquième ton est mal inventé, puisqu'il ne suffit pas à son mode et ne lui est pas spécial. En effet, comme il procède en montant par deux tons suivis d'un demi-ton, bien qu'il ait C pour finale naturelle, il ne peut qu'accidentellement se terminer en F. Il n'est donc pas suffisant ; car il doit naturellement convenir à ses deux finales, sans l'aide du B mol, dont le but n'est nullement de distinguer les propriétés des tons. Il est tout à fait absurde qu'un chant ne puisse recevoir son nom, dans les lettres dans lesquelles il est composé tout entier, quand le neume doit en montrer la nature; et c'est ce qui arrive en ce mode, dans les chants qui montent par le triton. De plus, ce neume n'est pas spécial, puisqu'il se termine naturellement et propre-

ment en G, finale de la quatrième manière. Considérez le neume du septième ton, et comparez-le avec le précédent, vous leur trouverez la même disposition et la même composition, en sorte que celui-ci peut s'arranger avec le septième ton, comme celui-là avec le cinquième, et réciproquement. Ce neume du septième ton n'a donc pas été heureusement inventé, puisqu'il peut aussi convenir à la finale de la troisième manière. Il y a encore un autre défaut dans ces deux neumes. Tous les deux débutent par une élévation à la façon des plagaux, montent par un ton et un demi-ton, font une pause sur la quarte, comme vous le remarquerez dans le neume du huitième ton qui est plagal. Donc, ils n'expriment ni l'un, ni l'autre, la composition commune des tons authentes, ni la composition particulière à un authente en particulier; ils ne peuvent, par conséquent, être assignés au huitième ton, qui est ton plagal. Pour cette raison, on les a changés tous les deux, de façon que chacun soit suffisant et spécial à son mode, sans l'aide d'une ritournelle superflue. Le neume du troisième ton est aussi insuffisant, parce qu'il ne peut convenir aux authentes qui peuvent se terminer en B carre : vous trouverez donc supprimé le demi ton au-dessous de la sixte. Sachez que toutes ces propriétés des neumes sont absolument nécessaires pour distinguer certains tons authentes de leurs tons plagaux. Cette antienne, par exemple, *Lex per Moysen data est*, qui ne va qu'une fois à la quinte, et qui, le reste du temps, demeure au-dessous, serait complétement dans un ton plagal, sans la composition propre de son ton authente, que vous retrouverez dans son neume : ce neume descend d'un ton au-dessous de la finale, et remonte d'une quarte formée de deux tons suivis d'un demi-ton, ensuite monte à la quinte, par deux tons, et de là revient à sa finale, par certaines interpositions. Parcourez telles antiennes du premier ton que vous voudrez, vous trouverez cette composition dans presque toutes. On peut faire la même observation dans les neumes des autres authentes. Si donc on veut arriver à distinguer parfaitement les chants, il faut bien se garder de retrancher ces neumes sous prétexte de brièveté : l'avantage de cette brièveté ne compenserait pas les inconvénients qu'une telle suppression entraînerait.

11. C'est pour ces raisons et d'autres encore, que nous avons été contraints à corriger cet Antiphonaire, contrairement à l'usage de toutes les églises ; et nous avons plus consulté la nature que l'usage. Nous n'avons pas cédé à la présomption, mais à l'obéissance. Si donc on nous faisait un reproche d'avoir composé un Antiphonaire particulier, et différent des autres, nous nous consolerons en songeant que la raison seule a produit cette divergence; tandis que ce qui met de la différence entre les autres antiphoniers, c'est moins la raison que le hasard, ou quelque chose qui ne vaut pas mieux. Si tous ces livres se ressemblent, par le côté défectueux, ils diffèrent tellement dans les points où ils pourraient se trouver d'accord, qu'il n'y a pas deux provinces qui chantent le même. Il y a donc lieu de s'étonner que des livres remplis de fautes aient eu plus de vogue et de crédit, que des livres purs et irréprochables ; car, pour ne parler que de nos Églises comprovinciales, prenez l'antiphonaire de Reims, comparez-le à ceux de Beauvais ou d'Amiens, à celui de Soissons, qui est à nos portes, si vous les trouvez pareils, remerciez Dieu. Nous voulons que la postérité sache que, sur l'ordre de nos Seigneurs et Pères, nous avons gardé de l'ancien antiphonier, beaucoup de choses tolérables, bien qu'elles eussent pu être beaucoup mieux. Il y a surtout deux points que nous avons respectés, et qui pourtant réclamaient correction, à savoir le mètre du quatrième ton et le mètre du septième. Nous les avons corrigés au Graduel; nous n'avons pu les corriger dans l'Antiphonaire, à cause de l'usage des psaumes ; il fallait d'ailleurs obéir aux réclamations de nos Pères, sur l'ordre et avec la bénédiction desquels nous avons exécuté le reste de notre mieux. La raison qui rend ces mètres défectueux est facile à saisir : le chant des psaumes, sur le quatrième ton, ne saurait, à cause du mètre qui est un obstacle, s'adapter à aucune des antiennes qui se terminent en B carre; et le mètre du septième ton se repose sur une lettre, par laquelle ce ton ne commence jamais, ce qui est interdit dans tous les tons. Tout ton doit, en effet, avoir ses pauses sur les lettres, par lesquelles il commence le plus habituellement.

FIN DU TRAITÉ SUR LE CHANT.

TRAITÉ

SUR LA

MANIÈRE DE CHANTER LE GRADUEL

PLACÉ COMME PRÉFACE EN TÊTE DU GRADUEL

TRAITÉ

SUR LA

MANIÈRE DE CHANTER LE GRADUEL

PLACÉ COMME PRÉFACE, EN TÊTE DU GRADUEL CISTERCIEN [1].

Comme nous avons donné quelques conseils à ceux qui doivent noter l'Antiphonier, nous en adresserons aussi quelques-uns à ceux qui doivent noter le Graduel. Nous les prions et onjurons tous, d'éviter de séparer les notes brèves qui sont jointes ensemble, ou d'unir celles qui sont séparées, de façon que dans le chant, comme dans la prononciation, les pauses et séparations soient observées d'une manière uniforme. Les seules notes qu'on puisse appeler et qui sont vraiment finales sont les notes soutenues entièrement par une gamme descendante, dans les plagaux, et par une gamme ascendante dans les authentiques; c'est-à-dire, qui ont quatre notes au-dessous, et au-dessus d'elles sept notes. La première est *D* (ré) *grave* et la dernière *C* (ut) *aigu*. A l'exception de ces notes et de celles qui sont naturellement comprises entre elles, vous n'en trouverez aucune, plus haut ou plus bas, à qui ne manque, soit une partie de la gamme descendante, soit une partie de la gamme ascendante.

Mais afin de vous mieux renseigner sur chacun de ces points, observez que le premier mode, à savoir protus, qui contient le premier et le second ton, a deux finales, *D* (ré) *grave* et *A* (la) *aigu*. C'est la finale nécessaire des chants du mode qui a un ton au-dessus de la quinte, puisque *D grave* à naturellement un ton au-dessus de la quinte. Quant aux chants qui, au-dessus de la quinte, ont un demi-ton au lieu d'un ton, leur finale propre est l'*A aigu* qui n'a pas un ton à cette place, mais un demi-ton. C'est aussi la condition obligatoire des chants qui descendent de deux tons au-dessous de la finale. Cette propriété bien considérée, vous ne serez pas surpris, si les chants qui se terminaient d'ordinaire en *D* par *B*, ont été naturellement notés en *A aigu*, et vous ne trouverez ni superflu, ni fastidieux d'imiter ce procédé.

Le second mode, deuterus, qui contient le troisième et le quatrième ton, à également deux finales *E* (mi) *grave* et *B carre* (si naturel): le *B carre* est la première et nécessaire finale des chants qui ont un demi-ton au-dessous de la sixte. Pour l'autre, elle sert proprement aux chants qui ont, au-dessous de la sixte, un ton au lieu d'un demi-ton, et aussi à ceux qui descendent à la finale par trois tons. Remarquez que beaucoup d'Églises, parmi lesquelles, je crois, Amiens et Boulogne, ont des psaumes aux post-communions, comme aux introït. Si vous n'y rencontrez qu'un petit nombre d'introït, vous y trouverez un très-grand nombre de post-communions. Pour les chants qui peuvent se terminer seulement en B carre, ils ne sauraient recevoir le chant des psaumes du troisième, ni du quatrième ton, puisque les

[1] Cet opuscule est tiré d'HOMMEY, *Supplem. Patrum*, I, pag. 27.

psaumes de ces tons ont un ton au-dessus de la quarte, et que le B carre a, au-dessus de la quarte, non pas un ton, mais un demi-ton. Et nous aussi, comme ces Églises dont je viens de parler, nous avons un grand nombre d'introït qui se terminent naturellement en B carre, car ils ont partout un demi-ton au-dessus de la quarte. Mais, parce qu'ils n'admettent pas ici un psaume qui a, comme nous l'avons dit, un ton au-dessus de la quarte, on les transpose à la finale inférieure, par un B mol. C'est pourquoi vous trouverez les chants des psaumes du troisième et du quatrième ton modifiés, de façon qu'ils puissent servir aux deux finales.

Le troisième mode, tritus, qui renferme le cinquième et sixième ton, a également deux finales *F* (la) *grave* et *C* (ut) *aigu*, pour les chants qui y ont non un demi-ton mais un ton. Mais comme nous n'avons pas d'introït qui se puisse terminer en *C*, vous trouverez dans le cinquième ton une modification au psaume, bien qu'elle ne puisse s'adapter aux deux finales.

Le quatrième mode, tétradus, qui contient le septième ton et le huitième, n'a qu'une finale *G* (sol). Vous trouverez un changement de mesure dans le chant du psaume du septième ton : la pause était placée à un endroit qui ne permet pas de commencer, ce qui est un vice dans toute pièce de chant. La pause, en effet, ne saurait se rencontrer que sur les notes par lesquelles on peut commencer un morceau, et surtout sur celles qui servent plus souvent et mieux à cet emploi.

Nous avons exclu la multiplicité des discrétives. Chaque ton n'en a qu'une, celle qui, se terminant par les finales, porte en elle-même, ou dans sa mesure, le cachet de son mode. C'est pour cela que dans le huitième ton, on a retenu la discrétive qui renvoyée jusqu'au D (ré) grave, revient par F (fa), à la finale G (sol) : ce qui l'empêche de se terminer dans la finale d'un autre mode.

Mais les variantes de six tons, ayant pour terminaison leurs propres finales, deux seulement, le troisième et le cinquième, n'avaient pas pour finale de leur variante leur finale naturelle, et par conséquent, ces dernières pouvaient parfaitement se rattacher aux autres tons, aussi bien qu'à ceux-ci. On les a ramenées à la règle, et elles se terminent dans leurs finales propres. Il y a en outre certains répons : *Christus factus est ; Ecce sacerdos ; Exiit sermo*, et d'autres semblables, qui ont un très-grand nombre de variantes.

Dans ces pièces, le répons est du sixième ton et le verset du cinquième. Le verset d'harmoniserait bien mieux avec le répons, s'il était du même ton que lui, comme dans les autres répons de ce Graduel. Dans le répons même du sixième ton, il y a un vice d'opposition : la progression est plagale et la composition authente ; ce qui ne doit pas être. C'est la raison pour laquelle vous trouverez ces répons ramenés dans le cinquième ton. Encore que ces corrections semblent contraires à l'usage, comme la nature l'emporte sur l'usage, le déplaisir causé par une modification subie par celui-ci, n'égalera pas la satisfaction que vous aurez de voir le naturel pleinement respecté. Vous qui n'admettez pas de dispense dans la règle qui gouverne votre vie, vous ne tolèrerez pas non plus, dans la règle du chant, des choses fausses ou vicieuses, qui méritent bien plutôt une suppression qu'une dispense.

TRAITÉ DES TONS

ATTRIBUÉ

A SAINT BERNARD

AVERTISSEMENT

Nous empruntons ce traité des Tons à un manuscrit de saint Blaise, qui est du XIIIe siècle. Il est anonyme. Hommey l'attribue à *saint Bernard de Clairvaux ;* s'il n'est pas de lui, il doit être au moins d'un des correcteurs du chant et de l'antiphonier de Cîteaux qui l'aura rédigé sous sa direction.

Voir aussi, plus haut, l'avertissement de Mabillon, en tête du *Traité du Chant* [1].

[1] Edition de Migne, tome I, page 265.

TRAITÉ DES TONS

DE

SAINT BERNARD[1]

COMMENCEMENT DU TONAL OU TRAITÉ DES TONS.

Le Disciple. — Qu'est-ce qu'un ton ?

Le Maître. — C'est la règle qui détermine la nature et la forme des chants réguliers.

Le D. — En quoi consistent cette nature et cette forme ?

Le M. — La nature consiste dans la disposition, et la forme dans la composition et la progression.

Le D. — Qu'appelez-vous disposition, composition, progression ?

Le M. — La disposition est l'agencement régulier des tons et demi-tons, selon la disposition naturelle des lettres (notes). La progression est leur élévation ou leur abaissement. Mais la composition consiste dans leur légèreté ou leur gravité, leur extension ou leur abréviation, en différentes variations, en une nombreuse variété d'inflexions.

Vous connaissez la nature d'un chant, quand vous savez quelle en est la disposition ou le mode ; vous connaissez sa forme, quand vous savez si sa progression, ou sa composition sont authentes, ou plagales.

Le D. — Combien y a-t-il de modes ?

Le M. — Quatre.

Le D. — Comment diffèrent-ils entre eux ?

Le M. — Le premier, en partant de la finale, procède en montant par un ton et un demi-ton, et en descendant par un ton. Le second, en partant de la finale, monte par un demi-ton et un ton, et descend par un ton. Le troisième s'élève par deux tons, et descend par un demi-ton. Le quatrième, toujours en partant de la finale, procède en montant par deux tons, et en descendant par un ton.

Le D. — Qu'appelez-vous finale ?

Le M. — Les finales sont les notes terminatives des chants.

Le D. — Combien chaque mode a-t-il de finales ?

Le M. — Le premier en a deux, D et A (ré, la) ; le second deux, E et ♮ (B carre) ; le troisième deux, F et C (la, ut) ; le quatrième une, G (sol).

Le D. — Y a-t-il autant de tons que de modes ?

Le M. — Il y a quatre modes, mais il y a huit tons, contenus dans ces modes. Les tons impairs, à savoir : le premier, le troisième, le cinquième et le septième, sont appelés authentes, comme étant d'une plus grande dignité. Les tons pairs, c'est-à-dire le second, le quatrième, le sixième et le huitième, moins nobles, sont appelés plagaux. Chaque mode renferme un authente et un plagal. Le premier mode comprend le premier et le second ton ; le second mode, le troisième et le qua-

[1] Les *Ecrivains ecclésiastiques sur la Musique sacrée*, publiés par Martin Gerbert, abbé de Saint-Blaise, dans la Forêt Noire. — Imprimé à Saint-Blaise, 1784, in-4, t. II, pag. 265

trième ; le troisième mode, le cinquième et le sixième; et le quatrième mode, le septième et le huitième.

Le D. — Quelle est la différence des tons authentes et des tons plagaux?

Le M. — L'authente peut monter au delà de la sixième note au-dessus de la finale ; le plagal ne le peut. Le plagal peut descendre d'un ton au-dessous de la finale, ce qui est interdit à l'authente.

Le D. — De combien de notes l'authente surpasse-t-il le plagal, en montant, et en est-il surpassé à son tour, en descendant?

Le M. — De trois.

Le D. — Combien de notes donc dans le chant?

Le M. — Dix.

Le D. — Pourquoi?

Le M. — Selon la disposition donnée aux tons et aux demi-tons, par les musiciens, on ne pourrait composer de chants de dix notes et au-dessous qui ne puisse être notés ; mais on ne saurait faire un chant de onze notes qu'il soit possible de noter. C'est pourquoi il est inutile que le chant s'en aille, en montant ou en descendant, se perdre dans cette confusion.

Le D. — De quelle nature est donc cette disposition adoptée par les musiciens?

Le M. — La première, la quatrième et la septième note ont, au-dessus et au-dessous, un ton ; la seconde et la cinquième, un ton au-dessous et un demi-ton au-dessus; la troisième et la sixième, au contraire, ont un ton au-dessus et un demi-ton au-dessous, sans oublier parfois le si bémol, pour éviter la dureté du triton.

Le D. — Ces chants qui ne montent pas au delà de la sixte, ni ne descendent plus bas que la première note au-dessous de la finale, sont-ils authentes ou plagaux?

Le M. — Quelques-uns sont authentes, et quelques-uns plagaux.

Le D. — Comment les distinguer?

Le M. — Ils se distinguent, non par la progression, mais par la composition. Tout chant appartenant à cette progression abrégée et contractée, s'il commence à la quinte, ou s'il y fait des poses fréquentes, ou s'il s'y élève d'un bond, après avoir débuté à la finale, est authente, excepté cependant le troisième ton, où la sixte remplace la quinte. Mais tout chant qui ne dépasse pas la quarte, est indubitablement plagal. S'il l'excède quelquefois, en baissant aussitôt et en fesant des pauses et des inflexions au-dessous de cette note, il est encore plagal, à moins qu'il n'y ait là, et d'une façon évidente, la composition propre d'un authente.

Le D. — Quelles sont ces compositions propres?

Le M. — Examinez le neume du premier ton, et vous trouverez sa propre composition dans le neume, dont l'absence rendrait tout à fait plagales l'antienne *Lex per Moysen* et beaucoup d'autres semblables ; ainsi en est-il des autres authentes. Encore une fois, tout chant de cette progression diminuée qui, à son début, s'élève de la finale à la quarte, par une quarte pleine, et qui revient immédiatement faire sa pause à la finale, est plagal. Ma décision est motivée sur certaines intonations du septième ton, qui, tout en montant à la quarte, lui impriment une déviation, et s'élancent aussitôt à la quinte. Selon cette règle, l'antienne *Petrus apostolus* est plagale, bien qu'elle semble avoir la même composition que son authente.

Le D. — Il vous reste à m'expliquer quand est-ce qu'un chant est régulier?

Le M. — Pour vous l'expliquer d'une façon précise et compréhensible, un chant régulier est celui qui, parfaitement d'accord avec lui-même, porte en lui-même la preuve de son mode.

Le D. — Cette définition courte, mais obscure, demande un éclaircissement.

Le M. — Un chant est parfaitement harmonieux avec lui-même, quand la progression en est juste, que la composition ne jure pas avec la progression et la disposition, et que l'opposition n'y vient pas détruire la composition.

Le D. — Donnez-moi des exemples de chacun de ces points?

Le M. — La progression d'un chant est mauvaise, si à une élévation authente on joint une descente plagale. Un pareil agencement viole toutes les règles ; c'est une queue de cheval attachée à une tête humaine ; tel est le vice de ces répons, *Sancte Paule*, *Cornelius*, et de plusieurs autres morceaux, dont nous avons fait justice, pour suivre une marche irréprochable. — C'est encore une progression défectueuse qu'une élévation écourtée; car s'il est des bornes au delà desquelles le chant ne doit pas monter, il y a des notes qu'il lui faut nécessairement atteindre aussi ; il est certain que tout ton authente doit s'élever à la quinte; Mais le ton plagal doit aller jusqu'à la quarte, ou, au moins, jusqu'à la note, où commence

son *sæculorum*. Car, prenez l'antienne *Clamavi*, telle qu'on la chante dans le quatrième ton : elle finie, si vous commencez son *sæculorum*, vous ferez un bond ridicule et désagréable. Cette antienne ne va pas au delà de F grave (fa), et son *sæculorum* commence en *a* aigu (la). C'est ce qui nous a portés à donner une élévation plus étendue à certaines antiennes défectueuses sous ce rapport, comme aux antiennes : *Dele Domine; Omnis terra; Si iniquitates*, et à d'autres de ce genre.

Le D. — Continuez, afin de repandre sur la suite la même clarté.

Le M. — La composition est en désaccord avec la progression, quand dans une pièce de chant de composition authente, on introduit quelque part une descente plagale, ce qui avait lieu dans les morceaux *Deus omnium, Sint lumbi* et dans beaucoup d'autres, tant antiennes que répons. Il est d'autres pièces où la composition, harmonisée avec la progression, se trouve en contradiction avec l'opposition : selon la disposition naturelle des notes, elles appartiennent à un mode; mais, par la similitude de composition, elles paraissent et sont dites appartenir à un autre mode, comme *Benedicta tu*, et beaucoup d'antiennes pareilles, presque partout affectées de ce vice. Leur disposition naturelle les range dans le premier mode; mais la ressemblance de leur composition fait dire et croire qu'elles sont du second. Mais la composition d'un chant est totalement détruite par l'opposition, quand ses diverses parties sont composées d'une façon différente, de sorte que ce morceau semble être, ici, d'un ton et là, d'un autre : tels étaient les morceaux *Beata Cecilia, Videntes Joseph*, et *Dedisti Domine*.

Le D. — Quels sont les chants qui ne portent pas en eux-mêmes la preuve de leur mode?

Le M. — Ceux qui n'ont les caractères d'aucun mode, en sorte qu'ils peuvent être terminés également sur les finales des diverses modes et des différents tons. De ce nombre étaient *Ecce sacerdos magnus*, et beaucoup d'autres chants du septième ton; *Visita nos*, et beaucoup du huitième ton; *Nazaræus vocabitur*, et plusieurs du cinquième ton; *Miserere mei Deus*, et plusieurs du sixième.

Le D. — Je voudrais que vous m'indiquiez les propriétés des modes sur lesquelles les chants sont basés et qui les empêchent de flotter sur deux finales différentes?

Le M. — Si ceux qui ont composé des chants vicieux, ou qui, par une notation ou exécution défectueuse ont altéré des chants corrects, avaient connu les propriétés, objet de votre question, nous n'aurions pas tant de pièces mauvaises. Pour répondre donc brièvement à votre demande, en aucun cas, le premier ou le deuxième mode ne doivent négliger le demi-ton le plus voisin de la finale, sans qu'il ne se trouve ailleurs au moins une fois, et aussi les finales de ces modes ne peuvent alterner. De même, tous les chants du cinquième ton doivent avoir, au dessous de la finale, ou un demi-ton plus bas que la quinte, ou un ton au-dessus de la sixte. Mais tous les chants du sixième ton exigent un demi-ton au-dessous de la finale, ou au-dessous de la quinte. De même, tous les chants du septième ton demandent un demi-ton au-dessous de la quarte, et de plus, ou un ton au-dessous de la finale, ou un demi-ton au-dessus de la sixte : la forme plagale de ce ton exige un demi-ton au-dessous de la quarte, et un ton au-dessous de la finale.

Le D. — Comme vous m'avez donné les notions préalables, nécessaires à l'intelligence des tons, vous pouvez mieux m'expliquer ce qui regarde chacun en particulier.

Le M. — J'ai répondu à vos questions avec toute la précision possible : j'apporterai le même soin à éclaircir celles que vous auriez encore à m'adresser.

Le D. — Qu'est-ce que le premier ton ?

Le M. — La règle déterminant l'authente du premier mode.

Le D. — Quelle est-elle?

Le M. — Tout chant régulier, élevé et composé authentiquement, terminé en D, ou en A, est authente de la première manière. On a dit plus haut ce que c'est qu'une élévation ou une composition authentique.

Le D. — Mais si un chant s'élève authentiquement, sans avoir une composition authente, mais plagale?

Le M. — C'est une vieille irregularité, étrangère aux usages que nous venons d'adopter, et dont il n'y a pas lieu de parler ici.

Le D. — Combien le premier ton a-t-il de variantes?

Le M. — Il en a trois regardées comme nécessaires. J'en laisse une infinité d'autres, qui sont superflues. La première sert aux intonations pleines de gravité et de lenteur, la seconde, aux intonations légères et aiguës; la troisième, aux médiocres. L'importunité des

partisans indiscrets de la brièveté nous fait abandonner la variation qui convient aux intonations graves, et qu'on chante dans le premier ton, comme :

A - men.

Nous nous servons, dans ce ton, des deux autres indiquées dans la formule ci-dessous : car pour la troisième variante, qui s'adapte à l'antienne *Nos qui vivimus*, c'est plutôt par volonté que par raison qu'elle a été retenue. Après avoir écarté celle qui n'est pas seulement la plus convenable, mais la plus légère et la plus usitée, quelle raison a fait garder celle-ci dans un seul psaume ? Il eût été souhaitable, cependant, qu'on se fût contenté ne fût-ce que d'elle seule, puisqu'elle rend bien la propriété du premier ton, et qu'elle ne peut servir à d'autre. Les deux autres variantes n'ont pas ce double avantage.

Glo-ri - a sæ-cu-lo - rum A - men. *A.* Pri - mum quæ - ri - te re-gnum De-i

A. A - ve Ma - ri - a. *A.* Mu-li - e - res. *A.* Ec - ce

no - men. *A.* An - ge - li Do - mi - ni. *A.* Ve - nit lu - men. *A.* Ad - ju - to - ri - um.

Spe-ci - o - sus. *A.* Chri-sti vir - go. *A.* I - sti sunt. *A.* Bi - du - o

vi - vens. *A.* O quan-tus tu - ctus. *A.* Eu - ge ser-ve. *A.* In me-di - o.

Cum su - ble - vas-set. *A.* Glo - ri - a sæ - cu-lo - rum A - men. *A.* Vi - di Do-mi-num.

Ec-ce ve - re. *A.* A - per-tis. Glo - ri - a Pa - tri et Fi - li - o

et Spi-ri - tu - i san - cto. *A.* Nos qui vi - vi - mus. Glo-ri - a

sæ-cu - lo-rum. A - men.

Le D. — Qu'est-ce que le deuxième ton.

Le M. — La règle qui détermine le plagal du premier mode.

Le D. — Quelle est-elle ?

Le M. — Tout chant régulier qui descend et qui est composé d'une façon plagale, finissant en D (ré) ou en A (la) est plagal du 2e mode. Ce qu'est un abaissement ou une composition plagale, on l'a dit plus haut.

Le D. — Combien a-t-il de variantes ?

Le M. — Une seule, qui suffit à toutes les intonations, comme on le voit dans les exemples suivants.

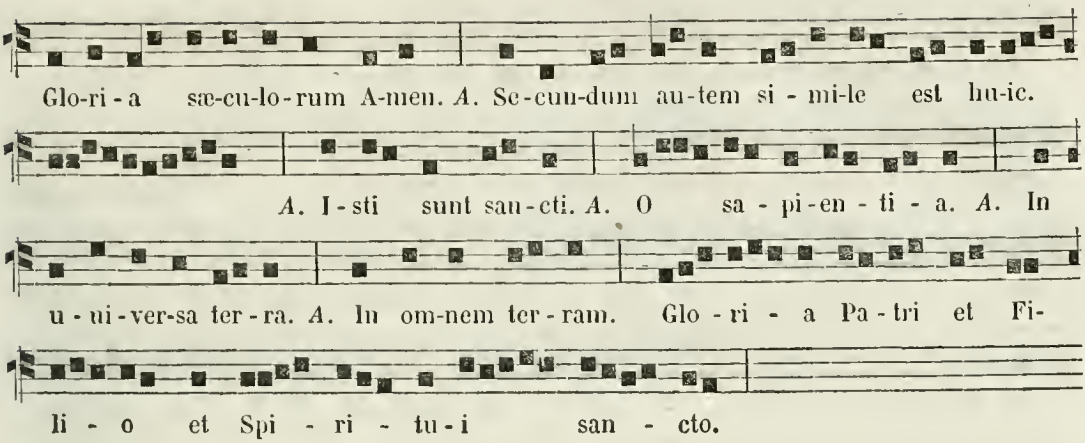

Le D. — Qu'est-ce que le troisième ton ?

Le M. — La règle qui détermine l'authente du second mode.

Le D. — Quelle est-elle?

Le M. — Tout chant régulier dont l'élévation et la composition sont authentes, et qui se termine en E (mi) ou en B carre (si naturel), est authente du second mode.

Le D. — Combien a-t-il de variantes?

Le M. — Il en a deux, l'une pour les intonations hautes, l'autre pour les basses, comme l'indique la formule ci-dessous:

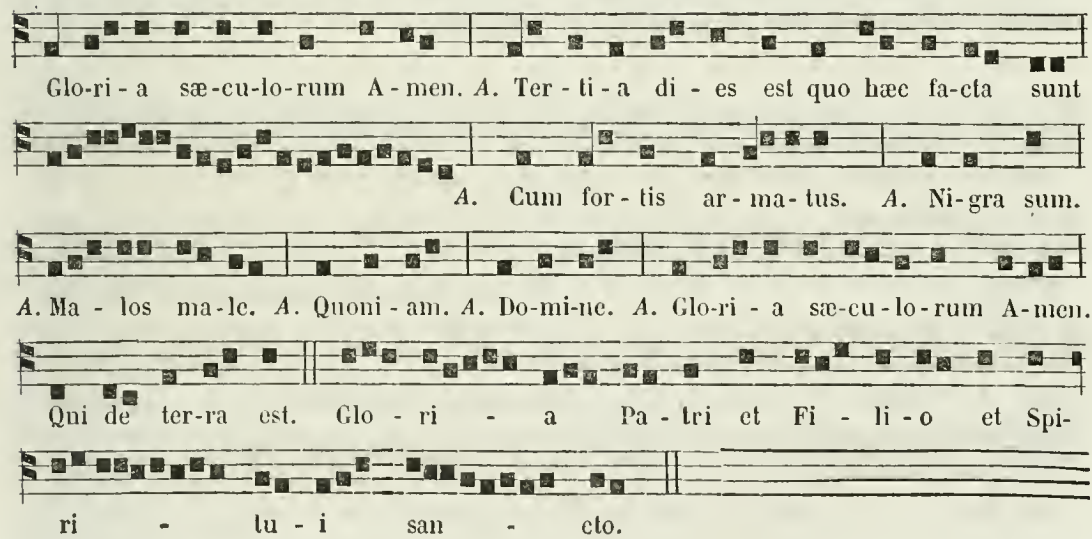

Le D. — Qu'est-ce que le quatrième ton?

Le M. — La règle qui détermine le plagal du deuxième mode.

Le D. — Quelle est-elle ?

Le M. — Tout chant régulier dont l'abaissement et la composition sont plagaux et qui finissent en E (mi) ou en B carre (si naturel est plagal du deuxième mode.

Le D. — Combien a-t-il de variantes ?

Le M.—Deux : l'une pour les intonations de chant qui procèdent avec lenteur, l'autre pour tout le reste. En voici la description :

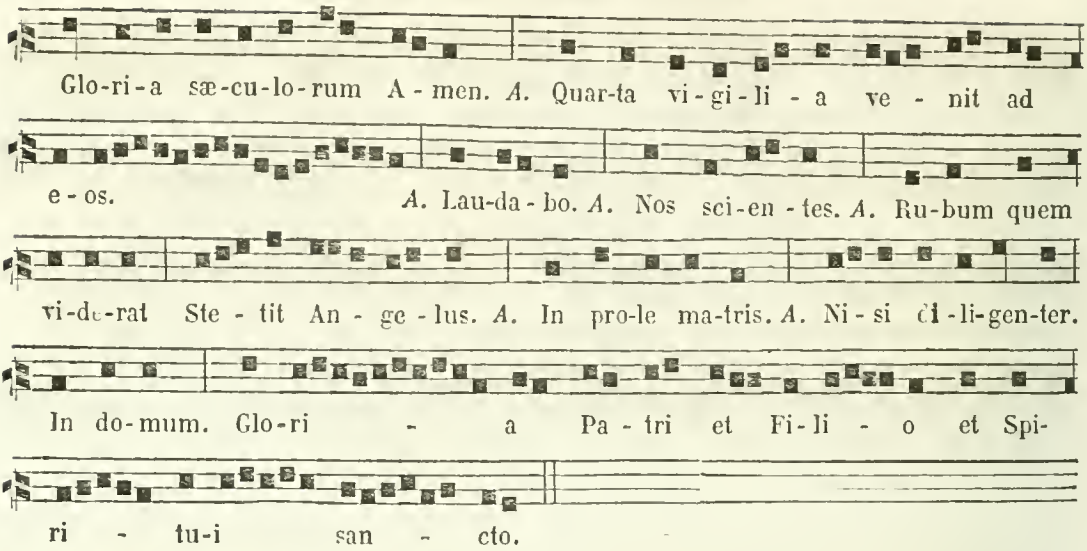

Le D. — Qu'est-ce que le cinquième ton?

Le M. — La règle qui détermine l'authente du troisième mode?

Le D. — Quelle est-elle?

Le M. — Tout chant régulier dont l'élévation et la composition sont authentes, et terminé en F (fa) ou en C (ut), est authente du troisième mode.

Le D. — Combien a-t-il de variantes?

Le M. — Une seulement, qui convient à toutes les intonations, comme on le voit ci-dessous :

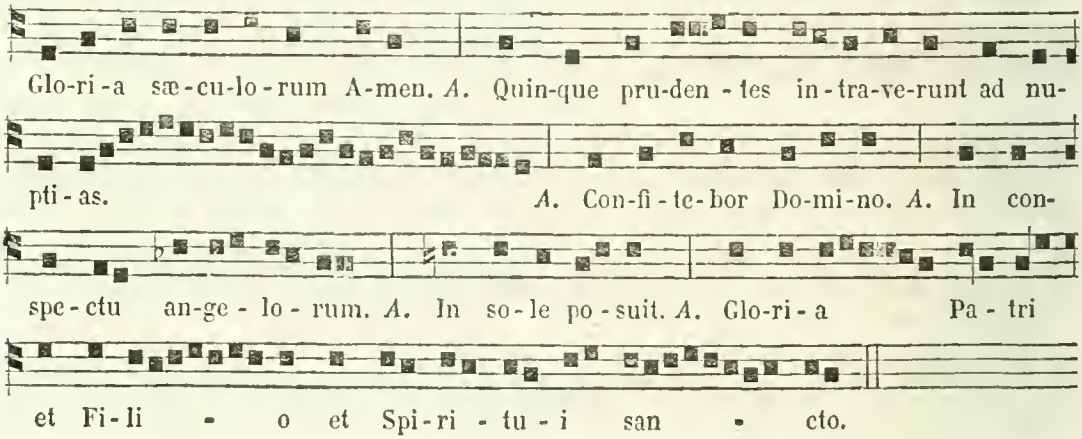

Le D. — Qu'est-ce que le sixième ton?

Le M. — La règle qui détermine le plagal du troisième mode.

Le D. — Quelle est-elle?

Le M. — Tout chant régulier plagal dans sa gamme descendante et sa composition, et qui finit en F (fa), ou en C (ré), est plagal du troisième mode.

Le D. — Combien a-t-il de variantes?

Le M. — Une, qui s'adapte aussi très-bien à toutes ces intonations, comme le montre l'exemple placé ci-après :

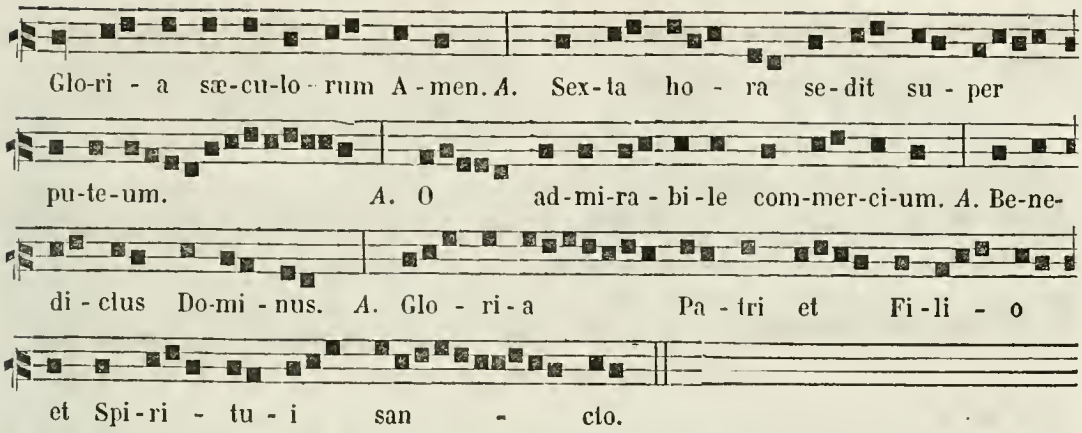

Le D. — Qu'est-ce que le septième ton?

Le M. — La règle qui détermine l'authente du quatrième mode.

Le D. — Quelle est-elle?

Le M. — Tout chant régulier authente en sa gamme ascendante et sa composition, terminé en G (sol), est authente du quatrième mode.

Le D. — Combien a-t-il de variantes?

Le M. — Il en a deux : l'une sert aux intonations qui se font dans la quinte, ou qui y montent ; l'autre convient aux intonations qui, de la finale, par certains degrés, montent à la quinte, comme le prouve cet exemple.

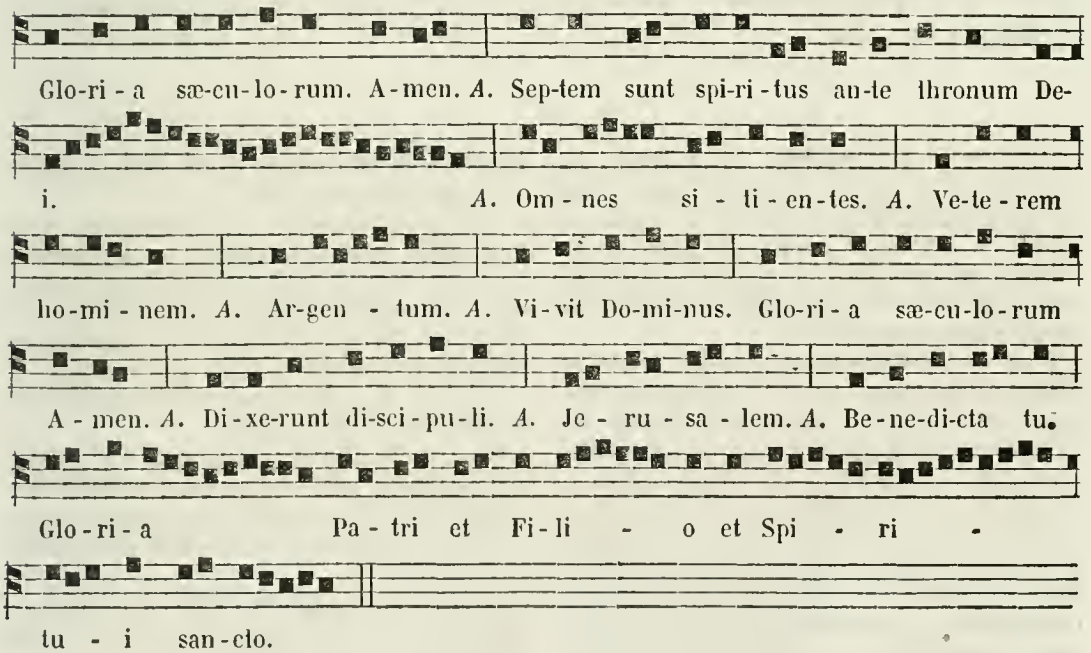

Le D. — Qu'est-ce que le huitième ton?

Le M. — La règle qui détermine le plagal du quatrième mode.

Le D. — Quelle est-elle?

Le M. — Tout chant régulier plagal dans sa gamme descendante, ou sa composition,

terminé en G (sol), est plagal du quatrième mode.

Le D. — Combien a-t-il de variantes?

Le M. — Il en a deux, l'une pour les intonations des chants qui commencent à la quarte, à partir de la finale; l'autre pour toutes les autres. Voir ci-dessous :

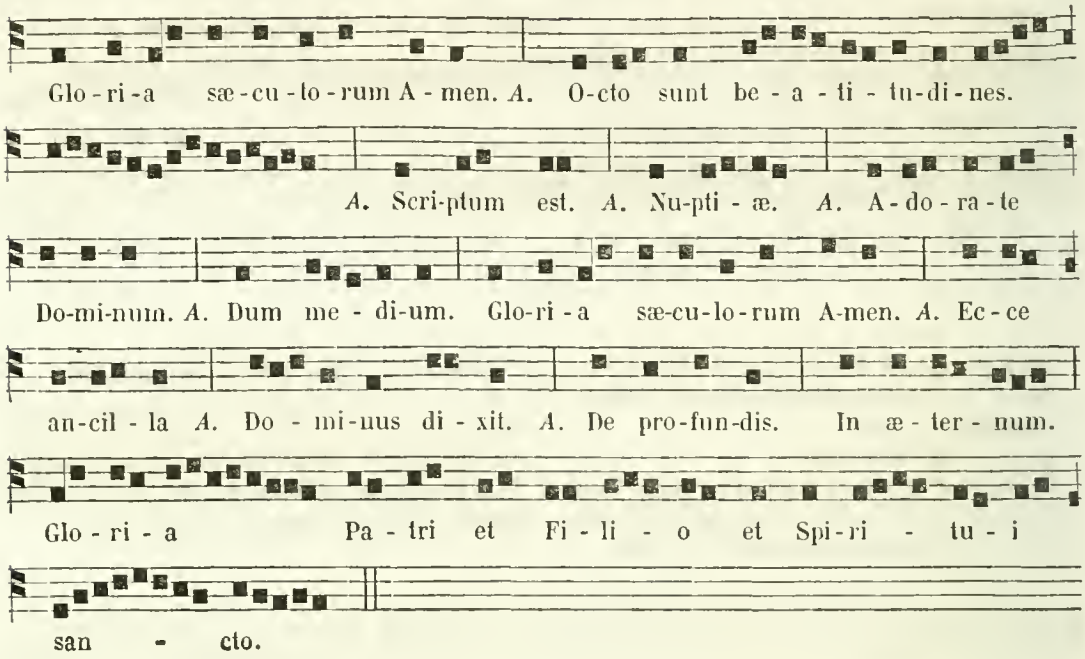

Le D. — Je me souviens, qu'au sujet des deux variantes du premier ton, nous avons dit qu'elles n'expriment pas bien le caractère propre de leur mode, et qu'elles peuvent s'adapter à un autre ton. Les variantes indiquées plus haut sont-elles, je vous prie, les variantes propres des autres modes?

Le M. — Quelques-unes le sont, comme la différence du second ton, et la première différence du quatrième, qui appartiennent au même ton que leurs antiennes. Mais les différences du troisième ton sont chantées dans le second, et s'adaptent mieux aux morceaux du second qu'à ceux du troisième, puisqu'ils peuvent se terminer dans les mêmes finales. Pour la variante du cinquième ton, elle se chante dans le quatrième, et celle du septième dans le second. Mais les différences des sixième et huitième tons n'ont pas le caractère propre de leurs modes. Aussi, les musiciens qui tiennent à la rigueur des règles, les estiment-ils vicieuses; car, une variante doit appartenir au mode auquel on l'attribue, afin qu'elle et son antienne soient du même mode, et que le psaume soit exécuté lui-même dans ce mode. Avez-vous compris cela?

Le D. Parfaitement, et ce que vous me dites me semble très-juste. Mais il y a pourtant un mystère, une merveille difficile à expliquer : c'est que les variantes du troisième et du septième ton se chantent dans le second, et la variante du cinquième dans le quatrième.

Le M. — Ici, l'invention est en défaut, ou l'oubli a altéré l'invention.

Le D. — Je m'étonne aussi que les versets des répons ne puissent se terminer dans les mêmes finales que leurs répons, et soient d'un autre ton, à l'exception des versets des sixième et huitième tons.

Le M. — Pour expliquer cela, on a coutume de dire que, si on considère le verset seul et en lui-même, il est d'un mode différent. Mais on ne doit pas le considérer séparé de la partie du répons qui forme la reprise; il ne faut voir qu'un même chant dans le verset et la répétition. Les répons renferment aussi plusieurs finales, qui sembleraient mal composées et d'un autre mode, si on les jugeait isolément.

Donc, comme l'ensemble du répons ne forme qu'un chant, bien que composé de diverses finales qui sont de modes différents, le verset et la répétition ne constituent aussi qu'un chant unique, malgré le double élément qu'il renferme. C'est pourquoi la répétition du répons doit concorder avec le verset, et quant au sens, et quant à la modulation.

Le D. — Ce sentiment est un peu aventuré : il a l'air d'un subterfuge ; il est plus apparent que solide. Maintenant, vous inspirant de vos idées personnelles, dites-moi votre avis sur les mètres, les variantes et les versets.

Le M. — Ce que vous demandez là ne me regarde plus, puisqu'une défense du saint chapitre de Cîteaux interdit de rien changer à l'antiphonier de Gui. Cherchez cependant le traité de musique adressé par Gui de Weisnau [1] à son pieux maître Guillaume, premier abbé de Ridal [2]. Vous y trouverez, sur toutes ces questions, des renseignements suffisants.

[1] Abbaye Bénédictine en Souabe.— [2] En Angleterre.

FIN DU TRAITÉ DES TONS.

APPENDICE

AU

TRAITÉ DE LA CONSIDÉRATION

Saint Bernard était-il ennemi du vouvoir temporel?

Divers passages du Traité de *la Considération*, dans lesquels saint Bernard retrace les qualités nécessaires au souverain pontificat, et condamne les abus et les désordres de la Cour romaine, ont donné l'occasion de représenter l'abbé de Clairvaux et l'ami d'Eugène III, comme un adversaire du pouvoir temporel. Telle a été en particulier la thèse impossible soutenue, en 1862, au Sénat, dans une discussion célèbre, par M. Bonjean. Mgr Plantier, évêque de Nîmes, a fait bonne justice de cette assertion, dans une lettre pastorale en date du 1er septembre de la même année [1]. Nous croyons devoir la reproduire presque entièrement.

[1] Lettre pastorale de Mgr de Nîmes au clergé de son diocèse, *sur la réponse de M. le sénateur Bonjean.* (Nîmes, 1862).

LETTRE PASTORALE

DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE NIME.

Il y a quelques mois, un fait inquiétant se produisit dans notre diocèse. Une longue harangue contre le Pouvoir temporel du Saint-Siége, prononcée, au Sénat, par l'honorable M. Bonjean, avait été imprimée à part. Plusieurs exemplaires de la brochure qui la contenait furent adressés à divers membres de notre clergé, sous une bande officielle, donnant à supposer que l'administration départementale n'était peut-être point étrangère à cet envoi. Instruit de la chose qui nous parut grave, nous crûmes devoir réfuter le discours ainsi propagé par de hautes interventions. S'il était resté dans le tombeau du *Moniteur* nous l'y aurions laissé dormir de son obscur et paisible sommeil. Mais par là-même qu'il devenait l'instrument d'un nouvel apostolat, par là-même qu'il s'appuyait, pour exercer son prosélytisme, sur des influences considérables, il nous était impossible de le laisser faire son œuvre en silence. M. le Sénateur avait présenté saint Bernard, sans compter sainte Catherine de Sienne et toute l'histoire ecclésiastique, comme ennemi non-seulement des abus, mais du principe même du pouvoir temporel. Ému de cette atteinte portée à la gloire du grand Abbé de Clairvaux, nous nous hâtâmes de restituer à ses doctrines dénaturées leur véritable caractère, et de prouver qu'au lieu de condamner la souveraineté du Saint-Siége et de l'ébranler, il s'en était fait le vengeur contre les hérétiques et les factieux qui, de son temps, avaient tenté d'en nier les droits et d'en briser la couronne.

Au moment de notre départ pour Rome, nous entendîmes murmurer vaguement que M. le Sénateur avait entrepris de nous réfuter. Deux mois plus tard, nous en acquîmes la certitude par un numéro du *Constitutionnel* qui citait une partie importante de cette réplique, destinée à nous confondre. Enfin, dans les premiers jours d'août, nous en avions le texte entier dans les mains; et maintenant qu'une certaine trêve dans nos occupations extérieures, ordinairement si nombreuses à cette époque de l'année, nous laisse un peu de temps pour l'étude, nous nous empressons de venir vous apprendre et vous convaincre que le second travail de M. Bonjean est parfaitement digne du premier . . . . . .

Nous allons suivre pas à pas M. Bonjean dans cette nouvelle étude. Viendra d'abord le fond; puis, nous traiterons les questions secondaires; et enfin, nous nous occuperons de la forme, objet de tant de reproches.

. . Il faut le déclarer dès le premier mot; nous sommes très-disposé à l'indulgence pour M. Bonjean. Il nous en coûte peu, N. T.-C. F., de chercher à nous créer des illusions pour voir en lui des avantages qu'il s'attribue, et que nous ne saurions pas même soupçonner sans la révélation qu'il nous en fait. Mais pourtant il est impossible de s'aveugler au delà d'une certaine mesure; et l'honorable Sénateur ne réussira jamais à nous faire croire qu'il est instruit de ce qu'il ignore, et qu'il raisonne avec justesse, lorsqu'il manque aux lois même les plus élémentaires de la logique.

Ainsi, écoutez ce début sur l'objet fondamental de la *Considération*. « Qu'en répondant à la demande d'Eugène, en lui envoyant un traité *ex professo*, le grand Abbé de Clairvaux ait mêlé aux conseils politiques d'autres conseils sur la vie spirituelle, c'est ce qui est trop

naturel, trop dans l'esprit du temps, pour étonner personne ». C'est déjà une première concession ; il y a donc, de l'aveu de M. Bonjean lui-même, quelques conseils de vie spirituelle dans l'ouvrage de saint Bernard. Mais il y a plus ; ces conseils ne forment pas l'accessoire, comme M. le Sénateur le suppose, ils en font le principal ; ils n'y sont pas semés accidentellement, ils en constituent la trame essentielle. M. Bonjean n'aurait pas de peine à le comprendre, s'il savait que la vie spirituelle n'est pas une vie restreinte à certains objets déterminés et s'isolant du reste de l'existence humaine. Elle s'étend à tout, au contraire ; elle est comme la racine d'où sort et sur laquelle s'épanouit l'arbre entier ; elle est en même temps comme la sève qui circule jusqu'à l'extrémité des plus faibles rameaux, jusque dans les vaisseaux les plus ténus de la plus petite feuille et de la moindre des fleurs. Nul devoir ne sort de son cadre ; nulle action n'a le droit d'échapper à son influence ; et dans les actes même les plus extérieurs, dans les détails même les plus terrestres de la politique, elle est appelée non-seulement à pénétrer, mais encore à régner en souveraine. M. le Sénateur n'a pas l'air de s'en douter, et la chose n'est pas surprenante, puisque vraisemblablement il n'a pas étudié ces questions. Mais saint Bernard qui les avait approfondies, saint Bernard qui les possédait en maître, connaissait et par principe et par expérience l'immense fécondité de la vie spirituelle. Du haut de sa science et de ses observations, il la voyait envelopper dans son vaste réseau et les grandes obligations et les grandes épreuves, et les grands écueils d'Eugène III ; et c'est du centre de cette sphère, tracée par la foi, qu'il fait partir les divers conseils adressés par sa sagesse et son amour au Pape, autrefois son disciple, et maintenant son supérieur et son *père* [1].

Jusqu'ici M. Bonjean n'est qu'inexact. Le voici qui devient étrange ! « C'est d'ailleurs ce qui découlait naturellement de la forme adoptée par saint Bernard. Par le titre qu'il adopte, saint Bernard, en invitant le Pape à se considérer lui-même, à voir quel il est, quels sont ses droits, ses devoirs, est naturellement amené à lui tracer des règles de conduite pour les diverses situations que peut offrir la vie du Pape, la vie spirituelle, autant que la vie politique. » Pour un grand esprit comme saint Bernard, il va sans dire que la forme avait dû découler du fond. Sa pensée s'était manifestement reposée avant tout sur les sujets divers qu'il avait à traiter ; cette étude faite, le cadre et le choix du titre s'étaient présentés comme d'eux-mêmes, et le flot avait pris son cours. Mais l'ordre logique ne convient pas à M. Bonjean. Saint Bernard a commencé par dessiner une forme sur le vide ; il a jeté un titre sur le néant, et puis les idées, par une évocation merveilleuse, sont venues se ranger d'elles-mêmes à une place qui ne leur avait pas été marquée dans un cercle décrit à l'aventure ! Quelle ingénieuse explication ! Quelle noble généalogie pour un si bel ouvrage !

Ce qui suit n'est pas moins surprenant. — La *considération de soi-même* et le cinquième livre de la *Contemplation de Dieu* ne tiennent que la moindre place dans le traité. Le mot et le principe de *considération* pour saint Bernard ne sont qu'une méthode de démonstration dont il déduit tout son traité, à la manière des scolastiques ». La *considération* directe et solitaire de *soi-même* n'occupe, j'en conviens, qu'une place restreinte dans le travail de saint Bernard. Mais toutes les autres branches y sont ramenées par le but suprême de l'intention permanente du saint Docteur. Qu'il parle des procès, qu'il parle des appels en Cour de Rome, qu'il parle des abus des priviléges, qu'il parle du luxe des habits, des officiers du souverain Pontife, de la maison du Pape, c'est toujours pour indiquer à Eugène le moyen de se sanctifier, soit en ne se laissant pas détourner de lui-même par le tourbillon des affaires du dehors, soit en préservant sa dignité spirituelle de l'abaissement où l'entraînerait une sollicitude exagérée pour les choses temporelles, soit en portant remède aux maux dont il pourra jamais avoir à gémir dans l'Église ou dans sa propre Cour. Au bout de chacune des misères terrestres que décrit ou dénonce l'illustre Abbé, il place un appel, il ouvre une avenue à la perfection intérieure. S'il expose des règles pratiques de prudence, de discipline ou d'administration, il entend faire de ces règles elles-mêmes comme autant de degrés de l'échelle mystérieuse dont il invite son auguste disciple à gagner le faîte. Principes généraux et conseils de détails, tout tend à la transfiguration de l'homme par l'accomplissement absolu du devoir et l'héroïsme d'une vertu sans lacune et sans mélange. Voilà ce que M. Bonjean n'aurait pas dû méconnaître. Et tout cela, qu'est-ce autre chose dans son ensemble qu'un traité de vie spirituelle ?

[1] Saint Bernard, lettre CCXXXVIII.

Ainsi, quand M. le Sénateur reprend avec une fierté triomphante : « Un pareil traité est-il un livre purement mystique, un traité de la vie spirituelle, comme le soutient Monseigneur ? » Nous répondons sans embarras : oui, c'est bien ce que nous avons affirmé. Nous n'avons pas dit que ce fût un livre purement *mystique ;* M. Bonjean, qui ne connaît pas la valeur des termes ascétiques, croit pouvoir regarder les mots *mystique* et *spirituelle* comme équivalents. Mais nous ne les acceptons pas comme synonymes. La vie mystique représente la vie intérieure dans ce qu'elle a de plus exquis et de plus élevé. Son domaine se renferme dans les faits intimes de la conscience et les communications privilégiées de la grâce. La vie spirituelle, au contraire, passe du dedans au dehors ; elle atteint l'esprit et le cœur, mais elle s'étend aussi à tous les devoirs extérieurs, quels qu'en soient l'objet et la nature. C'est là une différence dont nous avons tenu compte en parlant du livre de saint Bernard. M. Bonjean nous accuse gratuitement de l'avoir nommé un traité *purement mystique ;* nous nous sommes contenté de l'appeler un *traité de vie spirituelle*, et c'est une définition dont nous persistons à soutenir la justesse. Cette longue nomenclature de titres terrestres développée par M. le Sénateur comme le résumé du livre, ne peut rien pour nous démentir. A tous ces objets temporels correspondent autant de conseils de sanctification ; et d'un bout à l'autre, l'auteur n'a d'autre vœu, ne poursuit d'autre fin, comme il le déclare lui-même, que de faire du souverain Pontife auquel il s'adresse « la forme vivante de la justice, le pur miroir de la sainteté, l'exemplaire suprême de la piété chrétienne ». . . . . .

. . . . . .

Au reste, la *considération*, telle que l'entend saint Bernard, n'est pas une méthode, ni même précisément un principe. C'est une vigoureuse application de l'âme qui creuse en elle-même et poursuit le vrai : *Consideratio, intensa ad investigandum cogitatio, vel intentio animi vestigantis verum*[1]. Cette action de l'esprit fouillant dans ses propres abîmes et cherchant la lumière, doit sans doute être soumise à une discipline et se régler d'après une méthode ; mais elle n'est pas une méthode en elle-même. Dites encore, je le veux bien, que la nécessité de la *considération* est un principe, saint Bernard sera pour vous ; ajoutez que la *considération*, pour être sérieuse et féconde, doit être guidée par des principes qui l'éclairent, à merveille ; mais donner la *considération* même pour un *principe*, c'est ce que n'a jamais fait le grand et judicieux Abbé de Clairvaux. Et je ne puis deviner le sens que M. le Sénateur, dans la profondeur de ses intentions, attache à cette formule !

[1] *De Consid.*, II, 2.

Bien des choses seraient encore à relever dans ce qu'il nous dit sur le but général du *Traité de la Considération*, mais ne nous attachons pas aux atomes. . . . . .

. . . . . .

« Le Sauveur a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* Il ne faut pas prendre cela à la lettre, et ce texte ne fait nul obstacle à ce que le Vicaire de Jésus-Christ soit un des rois de la terre ». *Il ne faut pas prendre cela à la lettre.* Au contraire, nous voulons qu'on le prenne à la lettre ; mais nous voulons aussi qu'on ne prête pas à la lettre des intentions qu'elle n'a pas. Et que dit la lettre ? Quel en est le sens véritablement authentique ? Les Juifs et les Gentils avaient fait courir le bruit à Jérusalem que le Christ devait fonder un royaume exclusivement terrestre. Pilate qui l'a entendu répéter s'adresse à l'Homme-Dieu et lui dit : Êtes-vous le roi des Juifs ? Et Jésus, soit pour confondre les Juifs qui, pour le perdre, l'accusent d'aspirer à la royauté, soit pour rassurer les Romains que ces rumeurs inquiètent, répond : *Mon royaume n'est pas de ce monde!* C'est-à-dire, comme l'a fait remarquer saint Augustin : Mon royaume est bien dans ce monde, mais il ne se borne pas à ce monde. Il faut bien qu'il soit dans ce monde jusqu'à la fin des siècles, ayant l'ivraie et le bon grain mêlés ensemble. La fin des temps sera l'heure de la moisson ; les anges viendront alors comme des moissonneurs, arracher tous les scandales, ce qui n'aurait pas lieu si le royaume du Christ n'était pas de ce monde. Mais pourtant il n'est pas de ce monde ; il n'y est qu'en pèlerinage ; et c'est ce qu'indique le Sauveur par ces paroles : Vous n'êtes pas du monde, mais je vous ai choisis et tirés du monde[1] ». Voilà comment les théologiens des premiers âges interprétaient ce grand mot du Sauveur ; voilà aussi comment le comprennent les modernes théologiens, et M. le Sénateur Bonjean peut voir que ni les uns ni les autres ne prétendent échapper à la lettre.

Mais la lettre dit-elle que l'Église et son Chef visible ne pourront avoir ni possessions ter-

[1] Saint Augustin, *In Evang S. Joan.*, tract. CXVI, cap. XVIII, 2.

tres, ni souveraineté temporelle? M. Bonjean l'affirme même avec un peu d'ironie; mais où trouver, dans le texte cité plus haut, un seul mot, une seule syllabe qui l'établisse? C'en est au moins la conséquence, dira-t-on. — La conséquence! Comment le démontre-t-on? Parce que le Pape ou les Évêques auront une certaine part de puissance ou de fortune, il s'ensuivra que le royaume de Jésus-Christ est devenu de ce monde, et que ni les uns ni les autres n'auront plus le droit de rappeler aux âmes chrétiennes qu'elles ne sont ici-bas qu'en passant, qu'elles doivent mépriser l'or et l'argent comme la boue, et qu'elles n'auront de solides trésors et leur véritable patrie qu'au Ciel? Quelle puérilité que de le prétendre! Soutiendra-t-on que l'esprit général de l'Évangile condamne la possession de ces avantages humains? — Si c'est à l'esprit qu'on a recours, il ne s'agit donc plus de la lettre, et M. Bonjean tombe ainsi lui-même dans ce *procédé commode* qu'il nous reproche avec plus d'humeur encore que de causticité. Mais c'est une erreur ajoutée à cent autres. Le dédain pour les richesses, le soin de ne pas perdre son âme pour les acquérir ou les garder, une exactitude sévère à ne pas en faire l'instrument de ses passions ou l'objet d'une absurde idolâtrie, un empressement généreux à les verser dans le sein des pauvres, voilà ce que commande et ce qui résume l'esprit de l'Évangile. Mais l'incompatibilité absolue de ces biens et des hautes positions qui les donnent avec la dignité du chrétien et le caractère du sacerdoce, il n'en est question nulle part. Pas un texte ne l'a fait entrevoir à l'Église, à qui seule pourtant appartient le droit de fixer le sens et les enseignements de nos Livres sacrés. Bien au contraire, par un commentaire pratique de l'Évangile, peu favorable aux idées de M. le Sénateur, elle permet depuis des siècles et des siècles à ses princes spirituels d'avoir de grandes situations même dans l'ordre civil. Elle a pu, sur ce point, condamner les abus; jamais elle n'a condamné la chose. Quand des usurpateurs impies ou des spoliateurs sacrilèges ont voulu porter atteinte à ses possessions temporelles, elle les a tous frappés d'excommunication; les décrets des Conciles et les constitutions des Papes sont pleins de ces anathèmes. Quand de téméraires novateurs ont osé, au nom de l'Évangile, justifier ces attentats et flétrir comme illégitimes les biens ecclésiastiques, elle en a réprouvé la doctrine; elle a surtout énergiquement protesté contre l'audace avec laquelle ils cherchaient à s'appuyer sur les paroles du Christ. C'est ce qu'elle a fait contre Arnaud de Brescia dans un concile de Latran; c'est ce qu'a répété contre certaines propositions de Wicleff, le concile de Constance lui-même; et quoiqu'il en veuille, quoiqu'il en dise, malgré l'infaillibilité dont il semble se croire investi, M. Bonjean tombe sous le contre-coup des jugements portés contre ces erreurs que les vieux théologiens appelaient si justement l'*hérésie des politiques*.

Ainsi, dans ce premier texte, ce n'est pas nous qui nous écartons de la lettre; c'est M. le Sénateur qui en altère le sens. . . . . .

« Saint Paul a dit : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus*. Cela ne veut pas dire que les ministres ne doivent pas se mêler aux affaires du siècle. » Non, Monsieur le Sénateur, telle n'est pas la pensée de saint Paul. Saint Bernard lui-même ne vous permet pas la traduction que vous faites du passage de l'Apôtre. — « Fi donc! » Cette parole est évidemment du ton le plus exquis; quand on sait donner à l'ironie ce tour heureux, je ne m'étonne plus que mon langage paraisse peu convenable. — « C'est là une interprétation trop littérale. » Non, encore, Monsieur le Sénateur; le malheur de cette interprétation n'est pas d'être trop littérale, c'est de ne l'être pas assez. Vous ne donnez pas au terme *implicat* la plénitude de sa valeur. Saint Paul n'entend nullement condamner un contact quelconque avec les affaires du siècle; qui ne sait que lui-même professait un métier pour se procurer son pain du jour et n'être point à charge aux Églises? Ce qu'il réprouve, c'est une application exagérée ou un attachement cupide aux choses de la terre; et telle est la force du mot *implicat* qui représente un réseau dans lequel l'âme se roule et s'emprisonne comme l'oiseau dans le filet du chasseur. . . . . .

Telle est aussi la pensée et toute la pensée de saint Bernard commentant ce texte de saint Paul. . . . . .

« Saint Bernard dit dans les termes les plus énergiques : « Va donc et sois assez hardi pour joindre l'apostolat à la domination ou la domination à l'apostolat. » Et M. Bonjean reprend: « Dans le véritable esprit de saint Bernard, tel qu'il se révèle à Monseigneur de Nîmes, cela veut dire, au contraire, que l'on peut parfaitement joindre l'apostolat à la domination ou la domination à l'apostolat, que même la domination complète merveilleusement bien l'apostolat ».

Je n'ai rien dit de pareil. Je me suis borné à prétendre que M. Bonjean traduisait mal saint Bernard; que le terme *dominatus* ne signifiait point *pouvoir temporel*, mais *esprit de hauteur et de domination;* que, dès lors, l'intention du saint Abbé, dans ce passage, n'était nullement de proclamer l'incompatibilité absolue de l'apostolat avec la puissance royale, mais uniquement celle de l'arrogance et d'une fierté despotique avec l'apostolat qui, par nature, doit être humble et condescendant. Ce que nous affirmions alors, nous le maintenons encore aujourd'hui. Nous le maintenons, appuyé sur la comparaison des textes que nous avons cités, et vis-à-vis desquels M. le Sénateur s'enveloppe dans la circonspection du silence. Nous le maintenons également fondé sur la philologie. *Dominatus* a, par son étymologie vraie, le sens que nous lui avons attribué. Pendant que nous l'assurions en France, Mgr Nardi l'écrivait en Italie, sur l'autorité de Forcellini, l'interprète le plus accrédité de la langue latine [1]. Ainsi une fois de plus avons-nous mis la lettre de notre côté, tandis que M. Bonjean l'a détournée, sans doute involontairement, de sa véritable signification. Ainsi, peut-on dire qu'il a contre lui la *lettre qui tue*, sans avoir l'*esprit qui vivifie*. .

. . . . . .

« Monseigneur aborde ensuite les lettres de saint Bernard aux Romains et au roi Conrad. Je suppose que s'il eût pu lire ce que j'en dis appendice III, § 2, p. 94, 96, il se serait abstenu des réflexions qu'elles lui suggèrent. » Ce que je n'avais pu lire avant ma Lettre pastorale, parce que l'ouvrage de M. Bonjean n'avait pas encore été publié, je l'ai lu depuis, et je l'ai sous les yeux à l'instant même où je trace ces lignes. Rien n'y confirme la supposition dont M. le Sénateur daigne m'honorer. Que dit-il sur la lettre de saint Bernard aux Romains qui m'eût fait renoncer aux réflexions qu'elle m'a suggérées? Il cite un passage de l'abbé Fleury, semé, à ce qu'il prétend, de réflexions judicieuses et que j'estime déplorables. Mais, chose singulière! cet extrait, au lieu de servir M. Bonjean, m'apporte un appui nouveau. D'après Fleury, les deux lettres de saint Bernard aux Romains sur le pouvoir temporel sont « des déclamations pathétiques où *il suppose le droit du Pape incontestable?* » Ai-je dit autre chose? Et qu'ai-je besoin d'autre chose? Que Fleury s'attriste de ce que saint Bernard et les autres auteurs du temps n'ont pas indiqué les raisons par lesquelles on réfutait les erreurs d'Arnaud de Brescia, nous n'avons pas à nous occuper de ce regret étrange. L'essentiel n'est pas de savoir ce que pensa Fleury, mais de connaître ce que pensa saint Bernard. Et puisque saint Bernard, de l'aveu de Fleury, regarda le droit du Pape comme incontestable, puisque M. Bonjean lui-même confesse que « saint Bernard ne mettait pas en doute le droit d'Eugène III sur les Romains », nous n'avons pas à supprimer un mot des conclusions que nous a fournies la rude leçon de saint Bernard aux Romains, révoltés contre l'abbé de Saint-Anastase, devenu, par sa promotion à la Papauté, leur évêque et leur roi. Combien M. le Sénateur est aimable de combattre ainsi pour ma cause, et d'invoquer contre moi des autorités qui me justifient!

Une autre observation me frappe. D'un côté, d'après M. Bonjean, le pouvoir temporel, aux yeux de saint Bernard, est peu conciliable avec la mission apostolique du Pape; d'un autre côté, l'illustre Abbé de Clairvaux ne met pas en doute le droit du souverain Pontife sur les Romains. N'est-ce pas placer ce grand Saint qui est en même temps un grand esprit, dans une inconséquence manifeste? S'il avait regardé le pouvoir temporel comme contraire à l'Évangile, l'aurait-il considéré comme un droit? Aurait-il supposé qu'une donation de Constantin pouvait casser une décision de Jésus-Christ? C'était impossible. Par là-même qu'il considérait la puissance royale comme possédée par le Saint-Siége en vertu d'un droit légitime et sacré, il déclarait que, dans sa pensée, elle n'était incompatible ni avec l'esprit de l'Évangile, ni avec les convenances et les devoirs du suprême pontificat.

Pour la lettre de saint Bernard à Conrad, le ton de M. Bonjean s'élève. « S'il eût pu lire les pages 94 à 96, Monseigneur n'eût pas *oublié*, en donnant le *commencement* de la lettre à Conrad, d'en mentionner la fin, qui m'a fourni, pages 95 et 96, des arguments si inattendus. » Hélas! je dois, à ma honte, déclarer que, même après avoir lu les redoutables pages 95 et 96, j'aurais *oublié* de *mentionner la fin* de cette lettre dont je n'ai produit que le *commencement*. Mon endurcissement est incurable.

« *Quamobrem*, s'écrie saint Bernard, *accingere gladio tuo super femur tuum, potentissime, et restituat sibi Cæsar quæ Cæsaris sunt et quæ sunt Dei Deo. Utrumque interesse Cæsaris constat et propriam tueri coronam, et Ecclesiam defen-*

[1] S. Bernardo, S. Catterina da Siena et Carlomagno sul potere temporale del Papa, al S. Bonjean senatore, Monsignor Francesco Nardi, . 7.

sare[1]. » Ainsi, conclut M. Bonjean, au temps de saint Bernard, on posait comme un principe hors de discussion la souveraineté de l'Empereur sur la ville de Rome, et on admettait sans difficulté que Rome pouvait être en même temps et le *Siége apostolique et la capitale de l'Empire.* » — Conclusion doublement fausse ! Fausse, d'abord, à raison des aveux faits par M. Bonjean. Répétons ce que nous avons déjà cité : « Tout en considérant la domination temporelle comme peu conciliable avec la mission apostolique, saint Bernard ne mettait pas d'ailleurs en doute le droit d'Eugène III sur les Romains. » Et cependant, d'après vous encore, M. le Sénateur, saint Bernard aurait reconnu le même droit à l'empereur de Germanie ? Ce qu'il aurait attribué d'un côté à Eugène III, de l'autre, il l'aurait attribué au même titre à Conrad ; il aurait donné simultanément à Rome deux maîtres investis d'un droit égal, si ce n'est pas d'une égale puissance ? On ne doit pas prêter à saint Bernard de pareilles contradictions.

L'esprit public merite aussi plus de respect. M. Bonjean nous assure que tout le moyen âge croyait aux fausses donations, c'est-à-dire à la donation de Constantin, comme aux fausses décrétales. A son opinion répond celle de Fleury dont il cite un passage où il est dit que la donation de Constantin, alors *reçue pour vraie*, établissait le fait et le droit particulier du Pape. Ainsi voilà le moyen âge acceptant la donation de Constantin comme authentique et regardant comme légitime la domination temporelle des Papes sur les Romains. Voilà en même temps le moyen-âge qui pose comme un principe hors de discussion la souveraineté de l'Empereur sur la ville de Rome. C'est M. le Sénateur qui nous affirme ces deux faits contradictoires ; nous serions heureux qu'il nous enseignât le secret de les concilier.

Fausse au point de vue des aveux, la conclusion de M. Bonjean ne l'est pas moins au point de vue de l'histoire. Au lieu d'une souveraineté réelle, les Empereurs n'avaient sur la ville de Rome qu'un droit de suzeraineté honorifique et nominale. Protecteurs du Saint-Siége et de ses possessions, voilà le titre qu'ils se donnaient ; ils ne s'en considéraient point comme les seigneurs et les maîtres. C'est ainsi que l'entendirent Pepin et Charlemagne. Le fait est assez constant de nos jours pour que nous n'ayons pas besoin d'insister pour l'établir. « Après la translation de la dignité impériale de la maison de France à celle d'Allemagne, il s'était formé entre le Saint-Siége et les Empereurs des rapports intimes dont la première condition était qu'aucun Empereur d'Allemagne, en prenant même le titre d'Empereur Romain, ne pût être reconnu comme tel et recevoir des mains du Pape la couronne impériale, s'il n'avait pas, avant son couronnement, confirmé par serment au Saint-Siége la donation de Pepin et renouvelé les confirmations de cette même donation, faites par les Empereurs ses prédécesseurs. Dans ces confirmations, les Empereurs ne reconnaissaient pas seulement la donation de Pepin, mais ils juraient aussi de conserver aux Papes leurs États et de les défendre dans la possession légitime et pacifique de leurs droits contre tous ceux qui tenteraient de les leur contester[1]. » Un grand nombre de travaux modernes avaient déjà mis ce fait en lumière ; mais ce qui achève de le démontrer avec un éclat victorieux, c'est l'apparition du *Codex diplomaticus* récemment publié par le P. Theiner, archiviste du Vatican.

C'est dans les limites de cet ordre de choses que saint Bernard renfermait sa pensée, en écrivant à Conrad. Évidemment, lorsqu'il l'invitait à intervenir à Rome, le saint Abbé ne prétendait pas lui dire de s'y fixer malgré son serment, et d'y substituer le despotisme impérial au despotisme populaire. Il ne voulait que le décider à y ramener le Pape absent par la compression de la révolte. Et si pour enflammer son zèle, il fait valoir auprès de Conrad des motifs d'intérêt personnel, s'il l'exhorte à rendre *à César ce qui est à César* et à Dieu ce qui est à Dieu, s'il lui fait observer qu'en *défendant l'Église*, il *protégera sa propre couronne*, et qu'en sauvant le séjour du Saint-Siége il ne sauvera pas moins *la tête de l'Empire*, il suffit d'un peu de bonne foi pour convenir que saint Bernard, au lieu de prendre ses expressions à la rigueur, les prenait dans un sens restreint et qu'il les entendait uniquement comme le faisaient alors l'esprit et le droit publics. Au lieu d'être une domination, l'autorité impériale sur Rome n'était qu'une tutelle : Rome était dite à César, parce que César y recevait la couronne et prenait le titre de Roi des *Romains ;* on l'appelait la *tête de l'Empire*, parce qu'elle était le plus riche diamant de l'apanage possédé ou protégé par les Empereurs. Tout autant de prérogatives qui

[1] Saint Bernard, Lettre 244, n. 4. — [2] Fleury, *quatrième discours*, 9.

[1] Theiner. *Codex diplomaticus*

leur eussent échappé, si la faction d'Arnaud de Brescia eût fini par s'établir en dominatrice dans la Ville éternelle ; et c'est pour que Conrad ne les perdît pas, que saint Bernard l'excita vivement à réprimer les révolutionnaires impies dont les violences avaient chassé le Pape et couvert la Cité sainte de ruines.

Du reste, les Empereurs eux-mêmes, à cette époque, ne portaient pas plus loin les prétentions et les bornes de leur pouvoir. Les patriotes romains ressemblaient alors à ceux de tous les temps ; grâce à l'esprit de démence dont ils étaient enivrés par Arnaud de Brescia, ils aspiraient à remplacer le gouvernement paternel du Saint-Siége par le gouvernement absolu des Empereurs. La servitude leur souriait mieux que la simple obéissance ; et pour s'en procurer le bienfait, ils firent, en 1144, une abjecte démarche auprès de Conrad, afin de le décider à venir détrôner le souverain Pontife et s'installer en maître au palais de Latran. Conrad reçut avec courroux les députés des Romains rebelles et refusa de les entendre, tandis qu'il accueillit avec bienveillance les envoyés du Pape Lucius et maintint le Saint-Siége et toute la Cour romaine en possession de leurs antiques priviléges [1]. On ne pouvait dire avec plus d'éclat qu'on n'était que le tuteur de Rome, au lieu d'en être le souverain.

Ainsi, devant l'histoire et les aveux de M. Bonjean lui-même, s'évapore *l'argument inattendu* de M. le Sénateur ; et saint Bernard n'a rien dit à Conrad qui puisse autoriser les utopistes italiens *à réclamer Rome pour la capitale du royaume d'Italie.*

Par là se trouvent épuisées les observations de M. Bonjean sur le fond de notre lettre pastorale.

Avant tout et par-dessus tout, il nous avait reproché d'avoir éludé les textes de saint Bernard qu'il avait cités, en disant qu'ils ne devaient pas être *pris à la lettre.* Et nous avons prouvé que, bien loin d'avoir eu recours à ce misérable stratagème, nous avions interprété les textes produits dans leurs sens naturel, tandis que M. Bonjean, et M. Bonjean seul, s'etait donné le tort dont il avait prétendu nous convaincre.

M. le Sénateur avait soutenu ensuite que la lettre de saint Bernard aux Romains révoltés pouvait être retournée contre nous, et nous avons vu qu'au lieu de le démontrer, il établissait précisément le contraire.

[1] *Annal.* Baronii, an. 1141. n. VIII.

Il s'était flatté encore d'avoir fait sortir de la lettre à Conrad un argument *inattendu*, et nous nous sommes assuré que cet *inattendu* n'était que celui de l'impuissance.

Enfin, il s'était légèrement étonné du caractère général que nous avions attribué au *Traité de la Considération* en l'appelant, non pas un *Manuel politique*, mais un *Traité de vie et de perfection spirituelle*, et nous avons fait sentir que l'étonnement de M. le Sénateur tenait tout simplement à ce qu'il n'avait pas eu l'occasion d'apprendre ce que c'est que la *vie spirituelle*, entendue dans son sens le plus large.

A côté de la discussion, M. le Sénateur a placé le silence.

Nous avions montré qu'au lieu de protester contre le principe de la puissance temporelle, saint Bernard avait simplement indiqué les écueils qu'Eugène III devait éviter dans l'exercice de ce pouvoir. — Silence.

Nous avions ajouté que non-seulement saint Bernard n'avait pas protesté contre le principe, mais qu'il avait énergiquement flétri l'hérétique Arnaud qui condamnait la puissance temporelle au nom de l'Évangile. — Silence.

Nous avions enfin conclu en constatant que, non-seulement saint Bernard avait combattu les doctrines et les hommes opposés au pouvoir temporel, mais encore qu'il avait accepté sur ce point les jugements du Saint-Siége comme celui de Dieu même, et ainsi désavoué par avance tous ces catholiques *sincères et indépendants* qui se permettent aujourd'hui de réclamer contre l'enseignement unanime de Rome et de l'Épiscopat sur cette grande question. — Silence.

On comprend qu'après une réfutation de cette force, nous puissions, sans un péril trop sérieux d'illusion, regarder notre thèse comme n'étant point ébranlée.

Voyons maintenant les accessoires. C'est la part la plus volumineuse du travail de M. Bonjean. . . . . .

Première erreur signalée à M. Bonjean :

« Le Traité de la Considération ne se compose pas de trois parties, mais de *cinq livres.* »

« Ai-je donc jamais dit le contraire ? »

Je dois d'abord remercier ici M. le Sénateur de l'inexactitude avec laquelle il me résume. Mon raisonnement n'a pas été celui-ci :

« Il est faux que le Traité de la *Consideration* n'ait que *trois parties*, puisqu'il se compose de *cinq livres.* » Je savais parfaitement qu'un ouvrage, même avec une division matérielle en cinq livres, pouvait n'avoir que trois parties

au point de vue des idées. Voici comment je m'étais exprimé : « Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'au lieu de *trois parties* on en compte *quatre* ou *cinq*. Si vous prenez la division par livres, il y en a *cinq* ; si vous prenez la division par ordre de matières, il y en a *quatre* indiquées nettement par saint Bernard. » Il me semble que la logique n'est pas trop offensée par cette argumentation.

« J'ai dit, c'est M. le Sénateur qui reprend, j'ai dit : Saint Bernard envoie ce traité *en trois parties*, de 1149 à 1151 ; *en trois parties*, c'est-à-dire en *trois morceaux*, en trois *fascicules*, en trois *colis* différents ; car il me faut bien chercher un mot assez clair pour me faire comprendre de Sa Grandeur. » Vous avez eu raison, Monsieur le Sénateur, de chercher des expressions assez nettes pour faire bien saisir votre idée ; et je dois dire que vous y avez, cette fois, quelque peu réussi. Vous n'avez pas rencontré la distinction du style ; vos *morceaux*, vos *fascicules*, vos *colis* n'exhalent pas un parfum d'irréprochable atticisme. Mais enfin l'on vous entend, tandis que la phrase de votre discours était d'une désespérante ambiguité. Mgr Nardi, qui pourtant sait très-bien notre langue, s'est mépris à Rome dans l'interprétation qu'il en a faite [1] ; je me suis mépris à Nîmes et je n'ai pas été le seul : au dehors, j'ai rencontré un nombre incalculable d'hommes, même très-compétents, qui s'étaient mépris comme moi. Parmi vos auditeurs du Sénat, aucun sans doute ne s'est trompé sur le vrai sens de vos paroles ; mais parmi vos lecteurs, il en est fort peu, soyez en sûr, qui les aient bien entendues. Preuve éclatante qu'elles n'avaient pas toute la clarté désirable. Et de fait, en disant que saint Bernard avait envoyé un traité en *trois parties*, pour exprimer, non pas que le traité se composait de *trois parties*, mais qu'il avait été expédié par *trois envois* successifs, vous vous êtes servi d'une locution sans exemple. Qu'auriez-vous pu mettre à la place de cette tournure ? je n'ai pas à l'indiquer. Moi qui ne suis pas admis à vous rappeler les vrais principes de la théologie, comment vous donnerais-je des leçons de grammaire ? La seule chose que je puisse affirmer, c'est que vous avez fait usage, pour marquer l'expédition des trois *colis* de saint Bernard, d'une amphibologie tellement obscure, tellement trompeuse, que j'ai pu, sans prévention comme sans tort, l'interpréter autrement que vous. Certes, je ne peux contester à M. le Sénateur le droit de se créer une langue personnelle, fût-elle même barbare. Mais il ne me contestera pas non plus le droit de ne pas comprendre ce français qui n'est ni celui de l'Académie, ni celui de tout le monde.

[1] Mgr Nardi, *ut supra*, 5.

Du reste, j'accepte, sinon comme logique, au moins comme ingénieuse l'explication de M. le Sénateur. Mais il daignera sans doute, en échange, me permettre de lui adresser une question. Est-il bien sûr que saint Bernard ait expédié, *en trois fois seulement*, son Traité de la *Considération* au pape Eugène III ? Je me bornerai, si M. Bonjean persiste à me répondre : oui, à lui citer ce passage d'Ellies Du Pin : « Saint Bernard a commencé cet ouvrage en 1149, et le premier livre a été achevé cette année-là. Le second fut envoyé au pape Eugène, l'an 1150, après le mauvais succès de la Croisade. Le troisième, l'an 1152, et les deux derniers quelque temps après [1]. » Ainsi, selon cet auteur, saint Bernard, au lieu de trois, fit *quatre* et peut-être *cinq envois* successifs. D'autres écrivains attestent le même fait. Mais je m'arrête à Du Pin, parce qu'il me paraît devoir être mieux accueilli par M. Bonjean, l'un et l'autre, si je ne me trompe, appartenant à la même nuance de gallicanisme.

Voilà pour la première erreur que nous avions attribuée à M. Bonjean.

Seconde erreur :

« Eugène reprit, après cela, le chemin d'Italie en 1148, et il y était déjà depuis près d'un an, si ce n'est pas davantage, lorsque le premier livre de la *Considération* lui fut envoyé par saint Bernard. Ainsi, ce n'est pas à un *auguste fugitif* que cet ouvrage fut adressé. C'est à un Pontife redevenu roi sans contestation et gouvernant Rome au sein de Rome même. »

« Que Monseigneur me pardonne la cruelle nécessité où me met son amère critique ; mais, dans la rectification de Sa Grandeur, il y a autant d'erreurs que de mots. » — C'est ce que nous allons voir.

M. Bonjean veut bien me donner raison quand je raconte qu'Eugène III partit une première fois de Rome en 1145, et qu'il y rentra triomphant la même année. Mais il proteste, lorsque j'ajoute : « Quand il s'éloigna de Rome pour la seconde fois, c'était en 1147. » — Ce n'est pas en 1147, nous dit-on, mais au *commencement de* 1146. — Il est inexact que, dès le *commencement* de 1146, Eugène III eût quitté Rome. Il avait alors, il est vrai, quitté le quar-

[1] Ellies Du Pin, *Histoire des Controverses et des Matières ecclésiastiques*, XIIe siècle, I part. pag. 269.

tier de Latran, où il était encore le 9 janvier, pour passer sur la rive droite du Tibre. Mais il n'avait pas abandonné la Ville sainte. On le voit par un certain nombre d'actes signés par ce Pontife et par tout le sacré Collége du mois de janvier jusqu'au mois d'avril 1146. Dans les mois qui suivirent il signa diverses pièces d'autres lieux voisins de Rome, mais il ne perdait pas la Cité de vue; il rayonnait autour d'elle sans la fuir. Ce fut seulement vers le déclin de l'année qu il se résolut à partir pour la France, moins par dégoût pour Rome, que pour traiter, en deçà des Alpes, de grandes questions soulevées par la Croisade et le besoin des temps, et l'année 1147 commençait, quand il passa la frontière. Ainsi en disant que ce fut en 1147 qu'Eugène III *s'éloigna de Rome*, je suis resté plus près de l'histoire que M. le Sénateur plaçant ce second départ au commencement de 1146.

Pour justifier son allégation, M. Bonjean parle des lettres de saint Bernard aux Romains et à Conrad. « Toutes deux, dit-il, sont de 1146. Je m'étonne que Monseigneur ait pu s'y tromper, lui qui bien évidemment avait sous les yeux, en me répondant, l'*Histoire de saint Bernard* par Neander, non pas l'original, mais la traduction de Vial, où la date du commencement de 1146 se trouve textuellement rapportée. »

Je déclare avant tout que je n'ai pas eu, sous les yeux, en répondant à M. le Sénateur, l'ouvrage de Neander; je ne l'ai pas même aujourd'hui. Depuis longtemps, je me suis fait une loi de puiser à des sources plus hautes et plus pures.

Et puis, il y a un fait que M. Bonjean ne doit pas ignorer : c'est qu'Otton de Frisingue et Baronius rapportent les deux lettres dont il s'agit à l'année 1145, c'est-à-dire au premier soulèvement des Romains contre Eugène III [1]. Je sais que d'autres historiens et d'importants critiques contestent l'exactitude de cette opinion. Mais enfin ce sont là des autorités graves; elles suffisent, ce nous semble, pour constater que la question n'est pas tranchée d'une manière absolue, et si par hasard elles avaient raison, si ces lettres étaient réellement de 1145, comment prouveraient-elles que le Pape s'en alla dans le commencement de 1146?

Il faut ajouter encore que, parmi les auteurs qui les supposent écrites au début de 1146, plusieurs les font coïncider avec le séjour du Pape dans le Transtévère. C'est en particulier le sentiment de Fleury [1], et si l'on embrasse cette opinion, il sera difficile de prouver par ces deux pièces qu'au moment où elles parurent, le Pape était loin de Rome.

Jusqu'ici nous n'avons pas vu que la logique de M. Bonjean fût bien redoutable. N'importe, plus il avance, plus ses dédains deviennent superbes. — J'avais dit « qu'Eugène III reprit le chemin de Rome en 1148, et qu'il y était depuis plus d'un an, si ce n'est pas davantage, lorsque le premier livre de la *Considération* lui fut envoyé par saint Bernard ». — « Sa Grandeur se trompe, on comprend que c'est M. le Sénateur qui parle, quand elle suppose bien *gratuitement* et sans s'appuyer sur *aucune autorité que sa propre inspiration*, qu'en 1149 Eugène était déjà à Rome depuis un an, si ce n'est pas davantage. »

J'avoue ici, sans hésitation comme sans difficultés, que mes indications, à force d'avoir voulu être précises, soulèvent contre elles les doutes au moins, sinon les démentis, de la chronologie. Mais, à son tour, M. Bonjean ne s'arme-t-il pas d'une rigueur inacceptable, tant elle est excessive, contre les dates fixées?

Gratuitement, sans *aucune autorité* que *ma propre inspiration!* . . . . . .
Mais enfin, si je lui disais que saint Bernard est pour moi plutôt que pour lui, peut-être en serait-il étonné? . . . . . .
Dans la Vie où, mieux encore dans l'Éloge de saint Malachie, saint Bernard raconte que le saint Pontife vint à Clairvaux pour converser avec Eugène, mais il ne l'y trouva pas. Le Pape était parti depuis assez longtemps et déjà il était à Rome ou près de Rome [2]. Ce sont les propres paroles du saint Docteur. Et de quelle année s'agit-il dans ce passage? de 1148. Et de quel mois? les calculs les mieux raisonnés fixent le mois d'octobre. Ainsi voilà saint Bernard enchérissant sur mes indications. Il ne dit pas d'une manière péremptoire qu'en cette année-là Eugène rentra dans Rome, pas plus que je ne l'ai affirmé moi-même. Mais il admet le fait comme possible, on peut même ajouter comme probable, si ce n'est pas comme certain. Ainsi, dans le cas même où j'aurais dit qu'Eugène III entra à Rome en 1148, je ne l'aurais pas fait *gratuitement et sans autorité*.

Gratuitement! Mais M. le Sénateur avoue que je pourrais avoir pour moi la traduction de Neander. Et comment me prouvera-t-il que

[1] *Annales* Baronii. XII sect. 1145.

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, 1146. — [2] Jam enim abierat, et erat Romæ aut prope Romam. S. Bern., *de Vita S. Malachiæ*, XXX, *ad finem*.

l'original est plus infaillible que la version? — Je pourrais invoquer d'autres témoignages; ceux-là me suffisent.

Mais je ne suis pas allé jusqu'où le texte du saint Docteur m'autorisait à le faire. Je me suis contenté de dire qu'au moment où le premier livre de *la Considération* lui fut envoyé par saint Bernard, Eugène *était depuis près d'un an à Rome*. Et comment M. Bonjean prouvera-t-il le contraire? A quel moment de 1149 ce livre fut-il achevé et envoyé? On n'en sait rien. A quelle époque arriva-t-il? On ne le sait pas davantage. Il est possible qu'il ne soit parti qu'à la fin de 1149; il est possible qu'il ne soit parvenu qu'assez tard en 1150. Du haut de sa science, M. le Sénateur a bien voulu nous apprendre « qu'au XIIe siècle on ne connaissait ni poste aux lettres, ni diligences, ni paquebots, ni chemins de fer, ni toutes ces autres pernicieuses inventions de l'esprit moderne, qui font circuler si rapidement les *choses* et aussi les *idées*; il fallait saisir les occasions ». Cette découverte, qui est un véritable trait de génie, nous condamne à rester indécis sur l'époque où Eugène reçut l'envoi de saint Bernard. Si je ne peux imposer mes dates comme incontestables à M. Bonjean, lui ne peut les repousser péremptoirement comme fausses; et, dès lors, ses façons tranchantes seraient heureusement remplacées par un ton plus modeste.

Mais l'*Art de vérifier les dates* affirme expressément que les portes de Rome ne furent ouvertes à Eugène III que *sur la fin de* 1149. — C'est vrai. Mais M. Bonjean ne sait peut-être pas que ce grand ouvrage est plus suspect qu'il ne pense, surtout en ce qui regarde les Papes; que souvent, dans cette partie de l'histoire, par l'influence secrète de l'esprit de secte ou de bizarrerie dont les auteurs étaient animés, les dates comme les faits n'y sont pas d'une exactitude irréprochable; que, dès lors, on ne peut m'en opposer le témoignage comme étant une autorité absolument décisive?

Et puis, fondé sur ce vaste travail, M. Bonjean fait observer, quelque part, dans son intérêt, que, dans la chronologie des Papes et surtout d'Eugène III, l'année commençait parfois au 1er janvier, parfois au 25 mars. Faites commencer et finir 1148 et 1149 au 25 mars, Eugène sera rentré définitivement à Rome dans la première moitié de 1149, même d'après les calculs des Bénédictins et de M. le Sénateur. Et comme il est possible que le premier livre de *la Considération* ne soit parvenu à Rome qu'à un moment assez avancé de 1150; comme aucune donnée historique ne nous oblige à croire le contraire, il en résulte que mes allégations ne sont peut-être pas aussi fausses que le dit M. le Sénateur, et que, lorsque l'œuvre de saint Bernard lui fut remise, Eugène pouvait fort bien être, au moins depuis près d'un an, remonté sur son trône de Rome.

Ce qui permet de supposer encore que la fin de 1149 peut ne pas être prise à la rigueur, ce sont les termes mêmes de l'*Art de vérifier les dates*. On y lit que c'est seulement à cette époque que les *portes furent ouvertes* au Pape. Qui empêche de dire que ce fut alors, à la vérité, qu'il rentra rappelé par le libre vœu du peuple qui ouvrit les barrières, mais qu'il y était déjà rentré par intervalles à la suite de divers coups de main, comme la première fois? N'est-ce pas là ce qu'insinue Robert dans sa chronique, quand il représente Eugène III, passant, en 1149, par *des situations variées dans ses conflits avec les Romains*[1]. Où serait cette diversité de fortune s'il était resté perpétuellement en dehors de Rome?

Enfin, le silence de saint Bernard sur les épreuves des Papes dans le premier livre de la *Considération*, n'est-il pas une indication qu'elles avaient fini? N'aurait-il pas, dès le commencement, laissé déborder de son cœur quelques paroles de consolation pour celui qu'il appelait tour-à-tour son *fils* et son *père*, s'il l'avait senti loin de son palais de Rome? Et puisqu'il ne lui parle que d'affaires au lieu de tribulations, il faut qu'il l'ait regardé comme remis en possession de son trône dès avant le moment de 1149, où il lui adressait les prémices de son ouvrage.

« Mais, du moins, il était par intervalles fugitif, errant en Italie, et c'est assez pour qu'on ait pu dire que le premier livre de la *Considération* fut envoyé à un auguste *fugitif* ». — Non, le Pape n'était pas fugitif. Il ne l'était pas en 1148, quand de Reims et de Cîteaux il retournait à Rome; on ne fuit pas lorsqu'on regagne sa capitale. Il ne l'était pas en 1149, lorsqu'il habitait, au lieu du palais de Latran ou du Château-Saint-Ange, Tibur ou Tusculum; il était encore chez lui. Les populations qui l'entouraient lui étaient dévouées. Il s'en servit au besoin comme d'une force pour reconquérir certaines parties du domaine pontifical qui s'en étaient détachées. Quand un Pontife en est là, on ne peut dire qu'il soit *errant et fugitif*; et telle était pour le moins la situation

[1] Baronius, an 1149.

d'Eugène III, lorsque le premier livre de la *Considération* dut lui être envoyé. Ainsi, sur ce point comme sur bien d'autres, le *théologien laïque* ne peut se glorifier, quoi qu'il en prétende, d'avoir rencontré la vérité de l'histoire, le juste à-propos de l'expression et surtout l'évidente équité du reproche.

« Monseigneur affirme ensuite qu'au moment où il reçut le traité, Eugène était redevenu roi.

« C'était tout simplement impossible : 1° Pour redevenir roi, il eût fallu qu'Eugène eût été roi auparavant ; or, s'il est une vérité que j'aie le droit de dire démontrée, c'est assurément que rien ne ressemblait moins à la royauté que l'autorité pontificale de Rome, au milieu du douzième siècle, limitée qu'elle était d'en-haut par la suzeraineté des empereurs allemands, d'en-bas par la constitution toute républicaine de la cité romaine. » Il n'est personne qui du premier coup d'œil ne mesure la futilité de cette raison. Que la puissance temporelle des Papes au douzième siècle ait été limitée par en-haut et par en-bas, c'est possible. Mais qu'est-ce que cela prouve ? N'y a-t-il de vraies royautés dans le monde que les royautés absolues et despotiques ? Malgré ses restrictions et ses tempéraments, l'autorité des Papes retenait les prérogatives essentielles du pouvoir royal. Ni la suzeraineté des empereurs, ni les priviléges attribués au peuple ou à l'aristocratie ne l'en dépouillaient complétement. Et jusque dans les usurpations impériales ou les rébellions populaires, on savait respecter en principe les droits suprêmes de cette souveraineté qu'on outrageait en fait. Ainsi, même au sein des agitations causées par Arnaud de Brescia, le peuple tenait à faire sanctionner ses actes par le souverain Pontife. Un diplôme de 1148 porte en termes formels que les sénateurs, établis pour cette année, tiennent au premier chef leurs pouvoirs et leur mission d'Eugène III [1]. Et chose remarquable, quand ce Pape s'éloigne, c'est moins chassé par des haines politiques que fatigué des importunités dont on l'obsède. Les Romains l'assiégent pour obtenir qu'il renverse Tibur, et parce qu'il refuse de se faire l'instrument de leur vengeance et de leur jalousie, ils éclatent en murmures et en séditions. Ce n'est pas contre son pouvoir qu'ils protestent, c'est contre son esprit de justice, et si dans tous ces mouvements fomentés par Arnaud de Brescia, ils servent les passions de ce misérable, ils ne font nullement un acte d'adhésion publique à ses doctrines. — Voilà pour la première raison.

La seconde preuve qu'en 1149 Eugène n'est pas redevenu roi, « c'est que, peu de mois après, il fut contraint d'en sortir de nouveau ». — Comme c'est péremptoire ! — Il est évident qu'hier je n'ai pas pu redevenir roi, parce que je cesserai de l'être demain ! — Et d'ailleurs, M. Bonjean s'obstine à ne voir que Rome, et quand Eugène n'est plus à Rome, il cesse de le considérer comme roi. C'est une erreur très-grave. Qu'il soit au Transtévère, qu'il soit à Tivoli, qu'il soit à Tusculum, qu'il soit à Signia, peu importe, le Pape est toujours roi, il agit en roi, il commande en roi ; il est traité comme roi par les empereurs, par ses peuples restés fidèles et par le monde entier. Il importe de ne pas perdre de vue ce fait aussi capital qu'il est certain.

Troisième raison. « Si Eugène n'est pas *redevenu roi*, c'est parce que j'ai été induit en erreur sur ce qui le regarde, pour avoir suivi trop aveuglément la traduction de Vial, au lieu de remonter à l'original de Neander. » — Et qui peut en douter ? Ce pauvre Eugène III me doit toutes ses infortunes. S'il n'a pu facilement rentrer à Rome, il y a sept siècles, si surtout il n'a pu y redevenir roi paisible et respecté, à quoi cela tient-il ? A ce que j'ai suivi trop aveuglément la traduction de Vial que je n'ai pas lue, au lieu de remonter à l'original de Neander, ce qui aurait entièrement changé les destinées de ce Pontife malheureux.

Après cela, il est manifeste que je suis convaincu d'avoir *cru de très-bonne foi, en ma qualité d'évêque de Nîmes*, qu'Eugène III gouverna Rome au sein de Rome même, de 1148 à sa mort ». A la vérité, je n'ai jamais rien écrit de semblable. Je me suis borné à dire qu'au moment où le premier livre de la *Considération* parvint à Eugène, ce Pape était redevenu roi et gouvernait Rome au sein de Rome. Il n'est question que d'un espace de temps très-restreint, et nullement d'une période d'années s'étendant de 1149 à la mort d'Eugène. Mais, quand on a prouvé par des raisons insuffisantes qu'Eugène n'était pas *redevenu roi*, on peut bien se donner vis-à-vis de ceux avec qui l'on discute toute espèce de licences. C'est ainsi que la logique de M. le Sénateur se règle sur des lois d'exception . . . . . .

[1] M. de l'Epinois, sur le *Codex diplomaticus* du P. Theiner. Vital, *Storia dipl.*, pag. 42. Galetti, Appendice all' opera del Primicerio, pag 306, n. 57.

Sur une autre question de date, celle qui se rattache aux divers envois partiels du *Traité de la Considération*, M. le Sénateur daigne avouer que peut-être ai-je raison ; je n'insiste pas, malgré certaines réserves et certaines réflexions plus ou moins étranges qui pourraient être relevées. Il faut bien faire quelques grâces.

Reste le point capital. Ici, M. le Sénateur ne se possède plus, tant la victoire lui paraît éclatante !

Il avait dit qu'Eugene III, errant en Italie, et se demandant quels devoirs lui étaient imposés, comme Pape, à l'égard des Romains révoltés, saint Bernard, consulté, avait répondu par un traité *ex-professo*. Ce passage contient, comme on le voit, deux allégations : 1° Eugène III a provoqué par voie de consultation le traité de saint Bernard ; 2° il l'a provoqué comme indication de la règle de conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis des Romains révoltés.

A la première allégation, j'ai répondu : « Rien ne prouve ce fait. Le début même du prologue *semble* établir le contraire ». On voit par là que j'avais été, non pas affirmatif et péremptoire, mais discret et contenu dans mon démenti. Ce que je soutenais alors, je le soutiens encore maintenant. Je soutiens que le texte de saint Bernard insinue que la première idée de son travail fut son inspiration personnelle. « Il me vient une pensee, dit-il, de travailler à quelque ouvrage qui puisse ou vous édifier, ou vous réjouir, ou vous consoler [1]. » *Subit animum*. Est-ce là une tournure qu'on emploie lorsqu'il s'agit d'un ouvrage demandé? Quand disons-nous : *Il me vient à la pensée*, si ce n'est à propos d'une idée qui sort de notre intelligence comme l'éclair jaillit de la nue, sans qu'aucun appel ni aucun choc du dehors l'ait excitée à se produire? Si quelqu'un nous écrivait : Il me vient à la pensée de faire le livre que vous m'avez prié de composer, cette locution ne paraîtrait-elle pas bizarre? Et pourquoi prêteriez-vous à saint Bernard, ce haut esprit, ce Docteur que vous appelez le plus grand homme d'Église et le plus grand homme d'État du XIIe siècle, une façon de s'exprimer que vous estimeriez ridicule en tout autre?

Mais saint Bernard dit, quelques lignes plus bas : « Vous daignez intervenir, non pas pour exiger, mais pour demander seulement ce qu'il eût été plus conforme à votre dignité de commander [1] ». N'est-ce pas décisif? Pas le moins du monde. Dans les lignes qui précèdent, l'Abbé de Clairvaux décrit une lutte de sentiments opposés dont son âme est le théâtre. Il voudrait et ne voudrait pas obéir à son attrait. Entre la crainte qui prétend retenir sa parole prisonnière et l'amour qui la pousse à sortir, il demeure en suspens. C'est alors que le Pape intervient pour fixer les incertitudes de son ancien supérieur et maître. Mais cette intervention, comme toute autre, ne se fait qu'entre des parties aux prises ; on ne tranche un combat que lorsqu'il est engagé ; et le vœu d'Eugène en surprenant saint Bernard au milieu de ses perplexités pour y mettre un terme, ne fait que l'affirmer dans des desseins qu'il avait antérieurement conçus. Cette demande n'est qu'un encouragement, elle n'est pas une provocation ; elle attise le feu, elle n'en suscite pas la première étincelle. Ai-je dit autre chose? Il ne m'est jamais tombé dans l'esprit qu'Eugène et saint Bernard ne se fussent point entretenus ensemble de ce travail avant qu'il fût entrepris. J'ai toujours parfaitement compris que saint Bernard ne pouvait l'avoir exécuté sans en avoir soumis l'idée générale à l'agrément d'Eugène, et sans avoir recueilli de sa bouche un mot qui l'autorisât à lui donner des conseils. Mais cette invitation d'Eugène, la seule dont parle le Prologue, n'enlève point à saint Bernard le fait ou si l'on veut la gloire de l'initiative ; et je maintiens que son livre est plutôt une œuvre spontanée qu'une œuvre de déférence et de soumission. . . .

La seconde allégation de M. Bonjean n'est pas plus solidement justifiée que la première. Eugène aurait demandé une règle de conduite à l'égard des Romains révoltés ; c'est ce que nous apprend M. le Sénateur. Après l'expression d'un semblable désir, saint Bernard devait se hâter, en répondant, d'aborder la question sur laquelle on l'avait consulté. C'était un besoin pressant ; les circonstances douloureuses où se trouvait le Pape, le commandaient avec empire ; et le grand Abbé de Clairvaux, poussé tout à la fois par la rectitude de son sens pratique et par sa tendresse pour Eugène III, son ancien disciple, ne pouvait manquer d'aller droit au fait, au lieu de se perdre dans un labyrinthe d'interminables préliminaires. Mais non. — Ah ! vous me demandez ce que vous devez faire vis-à-vis des Romains révoltés? Eh bien ! je vous dirai la tempérance et la réserve avec lesquelles il faut

[1] *De Cons.*, lib. I, Prolog.

[1] *De Consid.*, ut supra.

vous comporter dans les procès qui vous seront soumis ! Il vous faut de la politique ? Je vous ferai de la morale. C'est à présent, en 1146, 47 et 48, que vous réclamez mon avis sur les rébellions qui vous ont chassé de Rome; c'est en 1152 que je vous le ferai savoir ! » Voilà quelle eût été, dans l'hypothèse de M. Bonjean, la conduite de saint Bernard; c'est ainsi qu'il eût compris l'empressement à répondre à la consultation d'un Pape *fugitif, errant en Italie*. De pareilles suppositions se réfutent d'elles-mêmes . . . . . .

Nous avons suivi tour à tour M. le Sénateur à travers les questions essentielles et les questions accessoires. Il faut l'entendre maintenant sur les questions de forme.

Je passe sur l'esprit plus ou moins piquant qu'il essaye de faire pétiller à propos de mes *armoiries*, sur cette *devise qui ressemble aux épitaphes*, sur cette argumentation qui, bien loin d'avoir *en la forme la douceur du miel, au fond est plus loin encore d'avoir la force du lion*. Tout cela est, je ne peux en disconvenir, du goût le plus distingué, de l'à-propos le plus concluant; et je n'aurais pas à me relever du coup, si je n'avais acquis la conviction que mes abeilles ont trouvé M. Bonjean sensible à leur dard, et que la force du lion n'est nullement nécessaire pour mettre en pièces son discours contre le pouvoir temporel.

Je ne dis rien non plus de ces mots et de ces membres de phrases détachés çà-et-là de ma *Lettre pastorale* et groupés ensuite, pour montrer, par ce faisceau perfidement formé, que j'ai failli au devoir de la convenance et de la modération. Parmi ces extraits, il en est que je maintiens tels quels, parce qu'ils ne manquent, quoiqu'on en ait pu dire, ni de mesure ni surtout d'équité. Pour plusieurs autres, il est évident qu'en les séparant du texte, M. Bonjean a trouvé, sans le vouloir, le secret de les envenimer. Replacés dans leur vrai milieu, la plupart se tempèrent. Il en est quelques-uns enfin que mon illustre contradicteur, par une erreur d'application, s'est appropriés à lui-même, tandis qu'ils n'étaient nullement destinés à l'atteindre.

Ce que je ne peux, au premier rang, me défendre de relever, c'est l'humble résignation avec laquelle M. le Sénateur vante, à son corps défendant, la *courtoisie* des théologiens laïques. Oui, « cette courtoisie, dont nous autres profanes, nous ne nous écartons jamais dans nos discussions les plus passionnées ». Et c'est à nous, M. le Sénateur, que vous tenez ce langage ? Mais vous ne savez donc pas que nous lisons, chaque jour, le *Moniteur* avec soin, pendant les diverses sessions des deux grands corps de l'État ? Vous ignorez donc que nous l'avons lu, surtout pendant les débats relatifs à la Question romaine ? Et si vous ne l'ignorez pas, dites-moi comment vous trouvez en vous assez de courage pour affirmer que, vous autres profanes, vous ne vous écartez jamais des règles de la *courtoisie ?* Mais alors qu'est-ce que la *courtoisie*, si tant de choses inqualifiables que nous avons vues dans les discours remplissant les colonnes du journal officiel, n'en blessent pas la délicatesse ?

Du reste, j'ai rappelé moi-même, non pas en les aigrissant, mais plutôt en tempérant leur fiel, un certain nombre d'expressions, de qualifications et d'accusations lancées contre le Saint-Siége et parfois contre l'Épiscopat. M. le Sénateur les a citées dans sa réponse. Je n'avais pas cru devoir les signer ; lui, au contraire, a cru pouvoir écrire un nom propre au bas de chacune d'elles et renvoyer à qui de droit la responsabilité de ses paroles. Est-ce bien ? est-ce mal ? je ne décide pas. Mais, il en résulte, au moins, que mes soi-disant allusions reposent sur des faits authentiques. Eh bien ! de bonne foi, tous ces mots, tombés de différentes lèvres *profanes*, sont-ils donc empreints d'une irréprochable *courtoisie* ? M. Bonjean le croit parce qu'il est parmi les *profanes ;* mais l'urbanité française ne sanctionne pas ici les illusions de M. le Sénateur, pas plus que la logique n'en garantit les raisonnements.

Après tout, on pourra penser ce que l'on voudra de ces locutions étranges au point de vue de la politesse. Mais il y a un point sur lequel nous n'avons ni le droit ni la pensée de fléchir ? C'est que pas un de ceux qui ont fait entendre une part quelconque de ce langage ne peut se flatter d'avoir saint Bernard pour précurseur et pour complice ; et nous persistons à prétendre qu'en cherchant à établir entre eux tous et l'Abbé de Clairvaux une certaine solidarité de sentiments et de doctrine, M. Bonjean a fait au saint Docteur *une insulte solennelle*. Il ne s'en est pas rendu compte sans doute ; mais la chose n'en est pas moins réelle. Tous les termes respectueux, tous les témoignages d'estime prodigués au mérite de saint Bernard, ne rachètent pas l'humiliation gratuitement infligée à sa mémoire par l'idée plus que hardie de le placer parmi les adversaires du pouvoir temporel.

Il est impossible de suivre M. le Sénateur à

travers les replis multipliés de sa polémique. J'avais rassemblé un certaine quantité d'allusions, de rapprochements et d'appréciations, sous une même et grande idée, qui, malgré la divergence de leur nature, les fondait pour ainsi dire dans une rigoureuse unité. Tous étaient ramenés à la question des doctrines de saint Bernard sur la puissance temporelle du Saint-Siége, et en se plaçant à ce point de vue, la discussion en eût été fort simple. Mais M. Bonjean brise le lien qui les unit; les détails se dispersent sous sa main qui les dénoue, et puis les prenant les uns après les autres, il se précipite avec eux dans une polémique incohérente. Dans ce chaos, nous ne pouvons toucher que quelques points épars. Et encore faut-il faire observer que les passages dont nous devons nous occuper en courant ne se rapportent plus *à la douceur de la forme*. M. le Sénateur s'inquiète peu de suivre le plan qu'il s'est tracé. Emprisonnez, si vous le pouvez, le vol de l'aigle dans une orbite inflexible!

Que dit-il de l'Excommunication? — J'avais déclaré que ceux qui reprochent au Pape comme un abus de pouvoir le fait de mettre au service de la puissance temporelle le glaive de l'Église, ne peuvent abriter leur théologie sous le grand nom de saint Bernard. C'était rester dans la question. Et M. le Sénateur, laissant saint Bernard de côté : — « Il faut que j'avoue..... que je suis de ceux-là. Au surplus, l'erreur, si erreur il y a, sera peu préjudiciable: car, de nos jours, peu nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'excommunication : *Abusus tulit usum.* »

C'est parler bien légèrement d'une chose bien grave. *Si erreur il y a.* Oui, certes, il y a erreur. Dans vingt conciles, l'Eglise a fait usage de ses armes spirituelles contre ceux qui portaient atteinte à ses droits temporels. On ne saurait énumérer les Papes qui se sont servis du même glaive pour frapper le même crime; de nos jours encore, Pie IX a lancé l'anathème contre les spoliateurs du Saint-Siége, et l'Église, tour-à-tour dispersée et réunie, a solennellement déclaré qu'en usant de ces rigueurs, le souverain Pontife était resté dans son droit incontestable et n'avait nullement commis un abus de pouvoir. Après cette pratique tant de fois séculaire, après ces décisions si souvent répétées, qu'il sied bien à un catholique, même gallican, d'écrire ces mots d'un air plaisant et dégagé : *L'erreur, si erreur il y a!* Et puis, quelle consolation facile on se donne: « L'erreur, si erreur il y a, sera peu préjudiciable! » Mais l'erreur n'est-elle condamnable que lorsqu'elle est contagieuse? N'a-t-elle pas un vice essentiel qui doit la rendre odieuse à toute âme chrétienne, indépendamment des ravages qu'elle peut exercer? Et n'est-il pas triste de voir un Sénateur catholique se réconcilier avec elle, précisément parce qu'elle aurait déjà fait un grand nombre de victimes?

Enfin « peu nombreux sont ceux qui s'inquiètent de l'excommunication ». *Peu nombreux!* En êtes-vous bien sûr? Est-il démontré avec évidence que ceux-mêmes qu'elle a frappés et qui en portent le signe au dehors avec un front superbe et une impassibilité apparente, ne se débattent pas, dans le secret de leur conscience, avec les tortures qu'elle leur cause? On en a vu de plus grands et de plus incrédules qui s'en moquaient de paroles et qui en souffraient cruellement dans le cœur. Il y a je ne sais quoi de si manifestement divin dans les sévérités de l'Église et de Rome que personne, même avec une âme de granit, ne peut se défendre de les redouter ou d'en rugir.

D'ailleurs, de deux choses l'une : en disant que peu d'hommes s'inquiètent aujourd'hui de l'excommunication, ou M. Bonjean s'excepte du grand nombre, ou non. S'il s'excepte du grand nombre, pourquoi ne le dit-il pas, afin que nous ayons de sa foi toute l'estime qu'elle mérite? Si, au contraire, comme il le dit ailleurs, à son *grand plaisir*, il se *perd dans la foule*, son mot : *Abusus tulit usum*, n'est qu'une parole impie.

Il faut le dire a M. le Sénateur, s'il l'ignore. Il y a une différence entre la *menace* et le *présage;* la menace est l'annonce d'un mal que l'on veut faire ou d'un châtiment qu'on doit infliger; le présage est le pressentiment et la déclaration d'un coup qui doit partir de plus haut. C'est au bras de Dieu qu'il regarde; c'est du gouvernement de la Providence qu'il s'inspire. Et que M. le Sénateur ne s'y trompe pas: les Papes ont le secret des colères et des vengeances suprêmes. Quand ils prédisent ou aux souverains ou aux peuples coupables des expiations et des malheurs, l'avenir se charge presque toujours de vérifier leurs oracles. De même, quand ils ont frappé d'excommunication les auteurs de quelques attentats contre l'Église et le Saint-Siége, il est rare que le Ciel ne justifie et ne sanctionne pas ces arrêts redoutables par des calamités ou des opprobres envoyés à ceux dont ils ont meurtri le front. On en compte de nombreux exemples dans le passé. La question romaine fournira aussi les siens

à l'histoire, et peut-être M. le Sénateur en parlera-t-il un jour avec un ton moins railleur qu'il ne le fait aujourd'hui !

Léger et quelque peu moqueur sur l'excommunication, M. Bonjean se montre résolu, tranchant, inexorable, sur le côté doctrinal du pouvoir temporel. — « Depuis que, dans son allocution du 25 mars, le Pape a si formellement reconnu, ce qui du reste est évident pour tous, que le pouvoir temporel ne touche *en rien* au dogme, nous nous croyions le droit d'avoir et d'exprimer sur ce pouvoir telles opinions que bon nous semblait. Erreur déplorable, en vérité, d'après Monseigneur. » Comme tout est admirable dans ce passage ! Voyez-vous ce bon Pape qui semble avoir longtemps hésité pour savoir si la puissance temporelle dont il est en possession appartient au dogme ou n'en fait pas partie. C'était *évident pour tous*. Mais lui, le Docteur des docteurs, le maître et le régulateur de la foi, l'interprète autorisé de la révélation, ne voyait pas avec netteté ce que voyait clairement tout le monde. Enfin pourtant, il l'a *reconnu*. C'est glorieux, il faut en convenir.

Puis, M. Bonjean fait au Pape des générosités inacceptables. D'après lui, Pie IX aurait reconnu que le pouvoir temporel ne touche *en rien* au dogme. Ces mots *en rien* lui sont attribués à tort. Le souverain Pontife a dit, à la vérité, que le pouvoir temporel, comme principe, comme institution, *n'est pas un dogme*; mais il a tout aussitôt ajouté que la mission qu'il a reçue de définir le dogme, d'en instruire les peuples, de le défendre contre les novateurs qui l'attaquent ou le dénaturent, demande, dans l'état actuel du monde, le pouvoir temporel comme condition nécessaire pour être exercée librement. C'est bien déclarer, si je ne me trompe, que le pouvoir temporel *touche* par quelque endroit *au dogme*.

Pie IX a, de plus, le droit de gouverner toute l'Église avec indépendance; puisqu'il est le légitime successeur de Pierre, cette prérogative a pour lui le caractère, la certitude et la sainteté *d'un dogme*. Et comme il a solennellement publié que ce gouvernement universel de l'Église ne pouvait être aujourd'hui convenablement pratiqué sans le pouvoir temporel, il est donc une fois de plus inexact d'affirmer que le Pape a reconnu que le pouvoir temporel ne *touche en rien au dogme*. Sur la question de fait, M. Bonjean n'est pas plus heureux que sur la question de convenance.

« Nous nous croyions en droit, poursuit-il, d'avoir et d'exprimer telles opinions que bon nous semblait. » Ce droit est cher à M. Bonjean. Il y revient dans ses conclusions définitives sur le grand article de la *Douceur en la forme* : — « Pour prévenir tout malentendu, je dirai donc à Monseigneur 1° que la question romaine étant soumise au Sénat, j'avais le droit et le devoir, quoique le plus infime de cet illustre corps, de dire, sur le pouvoir temporel, tout ce que ma conviction et une consciencieuse étude me disaient être juste et utile; et qu'en remplissant ce devoir, fort imparfaitement sans doute, mais selon mes forces, je ne crois pas avoir été une *brebis téméraire qui se mêle de donner des leçons aux pasteurs*, mais un bon et loyal Sénateur, disant ce qui lui semble vrai à ses risques et périls ».

Pas de malentendu en effet, Monsieur. Que vous ayez eu le droit, peut-être même le devoir *légal* de dire au Sénat ce qui vous a *semblé vrai*, ce que *votre conviction* vous a présenté *comme juste et utile*, je ne le nie pas, et surtout je ne veux pas l'examiner. Mais que vous en ayez le droit *théologique*, c'est ce que je conteste encore, même après votre réponse. S'il y a un point de la compétence de l'Église, ce sont les conditions nécessaires au libre accomplissement de sa mission comme lumière et comme salut du monde. Quand elle se prononce surtout avec unanimité sur des faits se rattachant à cette grande question, on ne peut sans *témérité* se permettre d'avoir et d'exprimer des opinions contraires à ses doctrines. Et voilà précisément où nous en sommes. Rome et l'Épiscopat tout entier n'ont cessé, depuis trois ans, de répéter, d'un bout à l'autre de l'univers, que le pouvoir temporel du Saint-Siége, établi par un sage et profond dessein de la Providence, est indispensable au Vicaire de Jésus-Christ pour exercer librement sa puissance spirituelle. Naguères encore, dans l'incomparable réunion provoquée par la fête du 8 juin, ils ont réitéré cette déclaration avec une solennité de forme presque inouïe dans l'histoire. Est-il possible après cela qu'un vrai catholique s'estime en droit de professer *telle opinion que bon lui semble* sur le point vis-à-vis duquel ils ont émis une décision si compacte et si formelle? Qu'on se le persuade avec une certaine bonne foi, je n'oserais pas dire non. Mais qu'en principe on puisse légitimement être admis à le faire, maintenant que la question a tant marché, maintenant que tant d'oracles ont élevé la voix pour la résoudre; c'est ce que je ne peux accorder. Je n'ai pas à

me mêler des prérogatives du Sénateur ; mais je marque au chrétien une limite qu'il ne peut plus franchir, sans risquer de trouver au delà des abîmes.

Quant à ce qu'ajoute M. Bonjean, à savoir qu'il a parlé en *bon et loyal sénateur*, à Dieu ne plaise qu'il m'échappe un seul mot pour le démentir ! Il n'en est pas moins vrai, quoiqu'il en dise, qu'il *a été une brebis téméraire qui se mêle de donner des leçons aux pasteurs. Brebis*, il n'est pas autre chose dans l'Église ; *téméraire*, et comment non ? puisqu'il est d'un avis contraire à celui du Pape et de tous les Évêques. *Se mêlant de donner des leçons aux Pasteurs :* c'est là le but avoué de son discours. N'a-t-il pas dit que la plupart des orateurs qui, dans le Sénat, ont abordé la question du temporel, ont trop exclusivement parlé en *hommes d'État*, *oubliant qu'avant tout, il y avait des consciences à éclairer, à calmer, à rassurer ?* Et si lui-même prend la parole, n'est-ce pas pour tranquilliser, par une autorité empruntée à l'Église, ces *âmes délicates et timorées ?* N'a-t-il pas, en se résumant, répété la même chose sous la forme qui suit : « *J'ai essayé de rassurer, autant qu'il dépend de ma faiblesse, tant de pauvres âmes que l'on ne cesse de troubler, sous prétexte que toute atteinte au pouvoir temporel est un péril pour la Religion ?* Qui est-ce qui trouble ces *pauvres âmes ?* Qui ? ne sont-ce pas surtout le Pape et les Évêques ? Ou l'allusion n'a pas de sens, ou c'est sur eux qu'elle porte. Et puisque M. le Sénateur prétend éclairer les *consciences* qu'ils égarent, rassurer *les âmes délicates et timorées* qu'ils inquiètent et qu'ils effrayent, ne nous voilà-t-il pas ramenés à *la brebis donnant des leçons aux Pasteurs ?*

Ce qui est ravissant par-dessus tout le reste, c'est l'alinéa qui suit : — « D'ailleurs pour emprunter la métaphore favorite de Monseigneur, c'est d'ordinaire, précisément le troupeau qui, par son inquiétude et ses cris, signale au berger l'approche du péril ; et, en l'obligeant au silence, celui-ci s'exposerait fort à devenir, avec lui, la proie du loup. »

M. Bonjean ne se trompe pas : j'aime d'un vif amour l'image ou, comme il le dit, la *métaphore* du pasteur et du troupeau. Et pourquoi ? Parce que ce fut le symbole le plus familier et le plus cher à Jésus-Christ, mon Maître et mon Modèle. Dût la haute délicatesse littéraire de M. le Sénateur en être offensée, je me mets au-dessus de sa critique pour m'en tenir à l'Évangile.

Et puis, il dirait vrai, s'il prétendait que parfois, et non *d'ordinaire*, l'inquiétude et les cris du troupeau signalent la présence du péril. Nous nous en sommes aperçus dans la Question romaine. La plupart, non pas des *catholiques sincères et indépendants*, mais des *catholiques vrais*, ont frémi, quand ils ont entendu les thèses élevées contre le pouvoir temporel, celle de M. Bonjean comprise. Ils ont deviné qu'un danger grave était caché sous ces doctrines fallacieuses, et leurs voix ont spontanément éclaté non pas pour donner des avertissements, mais pour répondre avec un accent d'énergique anxiété à celle des Pasteurs.

Pour cette autre portion du troupeau qui prétend avertir les pasteurs à la manière de M. Bonjean, nous ne prenons pas ses cris pour un signal intelligent et sûr.

Il n'y a pas d'avertissements possibles du troupeau contre certaines décisions des Pasteurs. Quand ils ont dit avec ensemble : Le péril est là, le loup est ici, ils ont infailliblement raison. Leurs brebis auront beau gémir, fût-ce même dans un Sénat, ils n'auront rien à rétracter. Irrités de leur résistance, les loups pourront alors, il est vrai, se liguer contre eux et les dévorer. Mais qu'importe ? C'est la destinée prédite par Jésus-Christ aux Pasteurs :

Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups ».

M. Bonjean ne peut pas en prendre son parti. Il faut à toute force que j'aie dépassé la mesure, en l'accusant d'avoir mal compris ses devoirs et mal usé de ses droits sur le côté théologique du pouvoir temporel. « Monseigneur, dit-il en parlant de moi, semble hésiter un peu entre l'allocution du 25 mars 1862, dans laquelle le S.-Père déclare que le Pouvoir temporel n'est point *une vérité dogmatique*, et l'opinion contraire de Mgr de Poitiers qui y voit un *article de foi.* » Mgr de Poitiers n'avait rien à faire dans ce débat. Y trouvât-il naturellement sa place, je déclare qu'appelé à choisir entre ce prélat et M. Bonjean, je ne balançerais pas à me rallier au glorieux successeur de St Hilaire ; et M. le Sénateur, toujours si équitable, n'aura pas de peine à confesser qu'en marchant sur les traces de ce Prélat intrépide, je suivrais un guide plus brillant, plus spirituel, plus savant, plus logique, plus orthodoxe et plus désintéressé que beaucoup d'autres. Quoique en pense M. Bonjean, il a tort de me montrer hésitant entre le Pape et Mgr de Poitiers, par la raison

fort simple que le Pape n'a jamais condamné Mgr de Poitiers, et que Mgr de Poitiers a encore moins eu la pensée de démentir le Pape. Jamais Mgr de Poitiers n'a enseigné ni même insinué que le Pouvoir temporel est un *article de foi*; il a même mis au défi M. le Sénateur de lui dire *où* et *quand* il a énoncé une semblable doctrine, et je ne sache pas que M. Bonjean ait essayé de répondre à cette sommation présentée sous forme de prière. C'est ainsi qu'une brebis respectueuse se mêle non-seulement de *donner des leçons*, mais encore d'imputer gratuitement des exagérations chimériques aux Pasteurs.

Mon crime, à moi, c'est d'avoir dit en termes généraux mais sans doute avec une intention particulière pour M. Bonjean : « On se perd « dans de périlleuses distinctions entre ce qui « est de foi et ce qui n'est pas de foi ». Hélas! oui, M. le Sénateur, *on se perd*, et vous ne vous êtes que *trop perdu* vous-même dans ces distinctions périlleuses. — Il est de foi que la lettre et l'esprit de l'Évangile n'interdisent point aux personnes ecclésiastiques et même au Pape la possession de biens temporels. La doctrine contraire a été plusieurs fois condamnée. — Vous, M. le Sénateur, vous repoussez cet enseignement pour passer du côté des hérétiques réprouvés par l'Eglise; c'est dire que vous voilà une première fois *perdu*. — Il est encore de foi que l'Église peut user de peines spirituelles pour punir les atteintes portées à ses droits temporels; il n'est rien de plus solidement démontré par la théologie. — Vous, M. le Sénateur, vous n'êtes pas de cet avis; c'est, à votre jugement, un abus de puissance ; et vous voilà par là même une seconde fois *perdu*. — Il est pareillement de *foi* que, sur les questions de *discipline générale*, l'Église est nécessairement infaillible, et que dès lors sur les objets qui rentrent dans ce cadre, personne n'a le droit de penser et de parler autrement qu'elle. — Vous, M. le Sénateur, vous êtes d'une autre opinion : « comme membre de l'Église, vous vous croyez en droit d'avoir tel sentiment qu'il vous plaît, sur *toutes* les questions qui touchent à la *discipline* », sans distinguer entre la discipline *générale* et la discipline *particulière*. Une troisième fois vous voilà *perdu*.

De même que M. le Sénateur n'est pas admis à fonder ses prétendus droits sur des titres théologiques, de même on ne peut souffrir qu'il les appuye sur certaines autorités qu'il invoque. « Quant à moi, à l'autorité trop intéressée des docteurs ultramontains, je préfère celle des Gerson, des Pierre d'Ailly, des Nicolas de Clémengis, et de ce grand Évêque qui, à lui seul, en vaut cent, notre immortel Bossuet. » Je laisse passer Gerson, d'Ailly et Clémengis, quoiqu'il y eût beaucoup à dire. Mais je proteste contre la solidarité que M. Bonjean essaye d'établir entre ses opinions et les doctrines de Bossuet sur le Pouvoir temporel, seule question dont il s'agit dans ce débat. M. Bonjean se déclare contre le Pouvoir temporel. Bossuet, au contraire, s'est prononcé formellement soit en faveur du principe, soit pour l'inviolabilité du Pouvoir temporel. Qu'on me dispense de citer une fois de plus ici les textes qui le démontrent et que j'ai déjà reproduits tant de fois dans la controverse soulevée par la Question romaine. Si M. le Sénateur veut s'éclairer encore sur les vraies idées du grand Évêque de Meaux, nous l'invitons à lire le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry. M. Bonjean verra là si Bossuet regarde la possession d'avantages temporels interdite à l'Église par Jésus-Christ et l'Évangile; si combattre et mourir pour eux, c'est un acte de fanatisme ou de devoir et de conscience; si Dieu s'intéresse, oui ou non, aux martyrs immolés pour cette cause, et s'il traite avec miséricorde ou rigueur les bourreaux couverts du sang de ces nobles victimes. Non, il n'existe rien de commun entre Bossuet et ceux qui combattent aujourd'hui le Pouvoir temporel du Saint-Siége. Plein d'un tendre amour pour l'Église romaine, Bossuet appuyait de la double autorité de son génie et de son influence les prérogatives même terrestres qu'elle tenait de la libéralité de nos premiers rois et de la pieuse générosité des siècles. Il en demandait et en vénérait les décisions avec la simplicité d'un enfant, comme on le vit dans la grande affaire du quiétisme; et s'il vivait de nos jours, s'il assistait à nos débats, s'il voyait Rome et les Évêques réunis dans un même enseignement pour proclamer l'inviolabilité du domaine temporel des Papes, il mêlerait sa grande voix à la voix générale de l'Eglise, et refuserait inexorablement à M. le Sénateur la sanction que celui-ci se hasarde à lui demander.

Ainsi tout échappe à M. Bonjean. Nos arguments de fonds sur saint Bernard sont restés intacts; on ne les a pas même sérieusement abordés. Sur les questions accidentelles, nous avons peut-être manqué de précision mathématique sur une date ou deux; mais pour tous les autres détails, nous n'avons pas

dû faire le sacrifice même d'une syllabe. Quant à la forme, nous avons vu M. le Sénateur nous faire les reproches les plus étranges et nous donner les plus riches modèles de politesse. Il a enfin tenté de s'abriter derrière des droits théologiques que nous avons démontrés être purement imaginaires, et derrière certaines autorités de l'Église gallicane qui, bien loin de lui prêter un appui, le désavouent au contraire avec un impitoyable éclat. Voilà tout autant de points que nous avons victorieusement établis, si je ne me trompe, et sur lesquels une contestation sérieuse me paraît désormais impossible . . . . . .

Mais il en est trois autres (points) contre lesquelles je dois protester.

M. le Sénateur cite le passage suivant de ma lettre : — « Et quand, après tout, saint Bernard aurait écrit et pensé les hardiesses dont on lui prête si gratuitement la responsabilité, que pourrait-on en conclure contre Rome ? » — Puis, M. Bonjean continue : « Dans cette exclamation sortie de votre bouche se trahit, Monseigneur, l'irrésistible essor de l'esprit humain, émancipé par la marche des siècles ; et les libres penseurs ne pourront que se réjouir de vous entendre proclamer avec eux que ce n'est pas dans les opinions des docteurs du moyen âge que les peuples modernes ont à aller chercher les formules de leur affranchissement ».

Il est fort étrange, M. le Sénateur, puisque les peuples *modernes ne doivent pas chercher les formules de leur affranchissement dans les docteurs du moyen âge*, que vous soyez précisément allé vous-même puiser dans *un docteur du moyen âge*, une formule d'affranchissement à l'usage des *peuples modernes* et des *libres penseurs* qui les agitent ! C'est une contradiction bien surprenante dans un logicien qui se flatte de s'être *purgé de toutes les erreurs* pour les mettre *toutes de mon côté !*

Et puis, je me hâte de l'ajouter : Vous faites à l'essor de l'*esprit humain, émancipé par les siècles*, l'humble honneur d'une influence qu'il n'a pas exercée sur moi. Si j'ai dit que des doctrines attribuées à saint Bernard on ne pouvait rien conclure contre Rome, je n'ai pas parlé sous l'impulsion d'une idée moderne. C'est, dans la tradition chrétienne, une maxime aussi vieille que l'Église, que les Docteurs ne jugent pas Rome, mais que Rome juge les Docteurs. Voilà le principe d'où je suis parti pour écrire cette parole que M. le Sénateur attribue à l'essor de l'esprit moderne. C'est un écho de l'antiquité que j'ai fait entendre ; et j'ai si peu cédé à l'entraînement de l'esprit humain émancipé par le progrès, que j'ai, au contraire, protesté contre ses aspirations contemporaines vers la ruine du Pouvoir temporel, au nom du moyen âge et de tous les siècles chrétiens, qui nous apprennent à préférer les décisions de Rome, même aux enseignements de la civilisation moderne.

Autre illusion : Vous regardez la cause du Pouvoir temporel comme perdue ; il doit être, d'après vous, *nécessairement emporté dans la lutte qu'il soutient contre le courant irrésistible des idées modernes*. Il est possible que vous ayez raison, il est même probable que le Pouvoir temporel sera momentanément *emporté ;* personne n'en sera moins surpris que moi, puisque, sans être fils de prophète, j'ai annoncé cette catastrophe dès le commencement de la guerre d'Italie. Mais la cause pour cela ne sera point perdue. L'astre s'éclipse, il ne s'éteint pas. La révolution passe ; les souverains ou les anarchistes qui l'ont faite sont frappés par une Providence vengeresse, et la Papauté revient de ses exils au Vatican, et de ses prisons sur le trône. C'est là ce qui se fera, même à notre époque, et peut-être plus tôt que ne le pense M. le Sénateur. Dieu, parfois, attend et marche avec lenteur ; quelquefois aussi sa main va vite en affaires, il retourne avec une merveilleuse rapidité les situations et les esprits, et s'il daigne nous accorder quelque vie, je ne désespère pas d'entendre M. Bonjean chanter un hymne à la résurrection de la *cause* qu'il croit aujourd'hui *perdue*. Quoiqu'il en soit, il peut s'épargner la peine de tenter, en sa qualité de *bon chrétien, de calmer les alarmes de ses frères, en leur démontrant que l'impérissable Église du Christ* n'a point *à redouter le sort de l'idole aux pieds d'argile*, et qu'elle *sera éternelle, quoiqu'il advienne d'ailleurs de son apanage terrestre*. Les frères de M. Bonjean n'eurent jamais cette crainte. Il y a longtemps que les évêques leur ont appris à distinguer les destinées religieuses de l'Église du sort de son Pouvoir temporel ; ils savent très-bien que, le Pouvoir temporel tombant, le Saint-Siége et l'Église subsisteraient encore ; et si la sollicitude que M. Bonjean se donne ici pour les rassurer est touchante, elle est aussi naïve et superflue. Il ferait mieux de leur prouver que, le Pouvoir temporel détruit, la Papauté pourra exercer son pouvoir spirituel dans le monde avec une indépendance égale à celle que sa royauté lui assure.

Dernière illusion : M. le Sénateur, malgré mes doutes peu charitables, se croit *catholique sincère*, *catholique gallican*, *bien entendu*. Ce qu'est M. Bonjean dans le secret de son cœur et devant Dieu, je n'essaie pas de le deviner. Mais ce qu'il est devant les hommes et par ses doctrines publiques, ou plutôt ce qu'il n'est pas, je peux le dire : s'il n'est pas ultramontain, il n'est pas davantage *gallican*, quoiqu'il se vante de l'être. Au lieu de continuer les traditions gallicanes, il se rattache aux traditions parlementaires : traditions que l'Église de France a toujours condamnées. Bossuet et Fleury les ont réprouvées comme tous nos grands théologiens. Si M. le Sénateur persiste à les prendre pour drapeau, nous serons contraints de le regarder comme un chrétien difficile à classer dans l'Église. Il prendra place parmi ceux dont saint Augustin écrit à Dioscore [1] ces énergiques paroles..., etc., etc. Nous recommandons ce passage si profond et si vrai aux méditations de M. le Sénateur. Le grand évêque d'Hippone semble avoir écrit pour notre époque. Aujourd'hui, comme alors, bien des hommes, qui se vantent d'être chrétiens, se séparent de l'enseignement commun, sans se douter qu'on cesse d'être chrétien véritable en rompant avec l'unité. Aujourd'hui, comme au quatrième siècle, ces catholiques à part se mettent au-dessus de l'Église, au nom de la *raison*, du *progrès*, des *idées modernes*. Comparés aux Papes, aux Évêques, sur les questions qu'ils tranchent, que seraient-ils ? De quelle autorité pourraient-ils se prévaloir ? Mais la *raison*, le *progrès*, les *idées modernes*, voilà une puissance qui les investit d'une infaillibilité bien plus assurée que celle du corps des Pasteurs. C'est parmi ces docteurs étranges que M. le Sénateur a cru devoir se ranger. Au nom de sa propre gloire, au nom de ce dévouement dont il prétend être animé pour l'Église et le Saint-Siége, nous le conjurons de passer sous une autre bannière. On aura beau dire; il n'y a pas de sagesse ici-bas contre la sagesse de l'Église. A toutes les grandeurs de l'autorité, elle unit seule toutes les lumières du bon sens, suivant le mot magnifique de saint Augustin. C'est la seule citadelle au monde qui soit fortifiée par ce double rempart. Et quiconque se hasarde à protester contre ses doctrines ou son influence, quiconque entreprend de régénérer ou d'émanciper les peuples en se moquant de ses conseils, de ses réclamations ou de ses droits, celui-là, quels que soient son mérite, son talent, ses bonnes intentions, ne sera jamais qu'un astre errant, destiné, comme l'a dit saint Jude, à jeter les nations, assez imprudentes pour le suivre, dans des orages sans repos et des ténèbres éternelles [1].

† HENRI,
Évêque de Nîmes.

[1] S. Aug. Ep. ad Dioscorum, CXVIII, c. V, 32, 33.

[1] Jud., XIII.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

LETTRES DE SAINT BERNARD (SUITE).

LETTRE CCCXI. — *Au chancelier Haimeric.* — Saint Bernard et Hugues de Pontigny blâment vivement les envieux qui combattaient les pieux efforts de quelques autres personnes; ils excitent Haimeric à prendre, à l'occasion, un soin attentif du bien public. 1

— CCCXII. — *A Raynald, archevêque de Reims.* — Il remercie ce prélat d'une lettre que celui-ci lui avait écrite. 2

— CCCXIII. — *A Geoffroy, abbé de Sainte-Marie d'York.* — Que les religieux qui veulent passer d'une vie plus relâchée à une vie plus austère, ne doivent pas en être empêchés ; et que ceux qui veulent revenir à leur vie primitive, doivent être regardés comme apostats. 3

— CCCXIV. — *Au seigneur pape Innocent.* — Saint Bernard, après avoir réconcilié les Milanais avec l'Église, se rendit à Pavie et à Crémone, sur l'ordre d'Innocent, pour pacifier les villes de la Lombardie. N'ayant pu rien obtenir des gens de Crémone, il annonce au Pape leur opiniâtreté, et l'engage à suspendre encore quelque temps la sentence trop rigoureuse que le Pontife se disposait à rendre contre l'archevêque de Milan. 4

— CCCXV — *A Mathilde, reine des Anglais.* — Il la prie d'accorder la demande qui lui a été faite ailleurs, en faveur des religieux de sa chapelle. 5

— CCCXVI. — *A Henri, archevêque de Sens, et à Haimeric, chancelier.* — Il les exhorte à ne pas s'opposer au dessein d'un seigneur qui possédait des biens ecclésiastiques, mais qui voulait les céder à des religieux. 6

— CCCXVII. — *A son prieur Godefroy.* — Il lui promet que, le schisme étant éteint et la paix rétablie, il reviendra le plus tôt possible auprès des siens. ibid.

— CCCXVIII. — *Au pape Innocent.* — Il lui expose les dangers de l'Église de Reims, et le prie de venir promptement à son secours. ibid.

LETTRE CCCXIX. — *A Turstin, archevêque d'York.* — Il l'exhorte à ne pas se démettre de sa charge pastorale. Si cependant il a de justes raisons pour le faire, ou que le souverain Pontife y consente, il peut se retirer dans un lieu où la discipline religieuse soit exactement observée. 7

— CCCXX. — *A Alexandre, prieur de Fontaine, et aux Religieux de ce monastère.* — Il les exhorte à procéder, d'un commun accord, à l'élection d'un nouvel abbé. ibid.

— CCCXXI. — *A Henri de Murdach, d'abord abbé de Vauxclair, ensuite de Fontaine, et enfin archevêque d'York.* — Il lui ordonne de ne pas reconnaître son élection comme abbé de Fontaine. 8

— CCCXXII. — *A Hugues, novice et ensuite abbé de Bonneval.* — Il loue son dessein d'embrasser la vie religieuse, le prémunit contre les tentations, et l'excite à la persévérance. ibid.

— CCCXXIII. — *Au pape Innocent,* en faveur de l'archevêque de Trèves, contre l'abbé de Saint-Maximin. 9

— CCCXXIV. — *A Robert, abbé des Dunes.* — Il lui donne pour consolation de leur mutuelle absence, l'union future de leurs âmes et même de leurs corps. 10

— CCCXXV. — *Au Même, sur le novice Idérius.* — Consulté par Robert, saint Bernard lui dit ce qu'il faut faire d'un novice difficile. 11

— CCCXXVI. — *De l'abbé Guillaume à Geoffroi, évêque de Chartres, et à Bernard, abbé de Clairvaux.* — Il les exhorte à défendre la cause de Dieu et celle de l'Église, contre les erreurs de Pierre Abailard dont il rapporte quelques propositions. ibid.

— CCCXXVII. — *Réponse de saint Bernard à l'abbé Guillaume.* — Il loue le petit écrit fait par l'abbé Guillaume contre Abailard, et promet d'en conférer, après Pâques, avec lui. 12

— CCCXXVIII. — *Au Pontife romain.* — Contre l'élection de l'évêque de Rodez. 13

LETTRE CCCXXIX. — *A l'Evêque de Limoges.* — Contre l'élection de l'évêque de Rodez. 13
— CCCXXX. — *Au Pape Innocent.* — Contre Pierre Abailard. ibid
— CCCXXXI. — *A Etienne, cardinal et évêque de Palestrine.* — Sur le même sujet. 15
— CCCXXXII. — *A G., cardinal.* — Contre Pierre Abailard. ibid.
— CCCXXXIII. — Au Même, sur le même sujet. 16
— CCCXXXIV. — *A Guy de Pise,* contre Abailard. ibid.
— CCCXXXV. — A un cardinal prêtre, sur le même sujet. ibid.
— CCCXXXVI. — A un abbé, sur le même sujet. 17
— CCCXXXVII. — *A Innocent, pontife, de la part des évêques de France.* — Les évêques de France exposent au Pontife ce qui a été fait, dans la cause d'Abailard : que celui-ci avait appelé saint Bernard au concile pour disputer contre lui, qu'il n'avait pas voulu répondre, sur les propositions hérétiques dont il avait été accusé, et qu'il avait interjeté appel devant le Siège apostolique. 18
— CCCXXXVIII. — *A Haimeric, cardinal et chancelier.* — Que Pierre Abailard, convaincu d'hérésie, ne doit pas trouver d'asile à la Cour de Rome, ni auprès des cardinaux. 19
— CCCXXXIX. — *Au pape Innocent.* — Il défend l'innocence d'Alvise, évêque d'Arras, contre ses accusateurs. ibid.
— CCCXL. — *A Innocent, pape.* — En faveur de l'évêque d'Angers. 20
— CCCXLI. — *A Malachie évêque d'Irlande.* — Il reçoit, avec reconnaissance, les religieux, la lettre et le bâton que Malachie lui envoie ; il prie Malachie de faire préparer un asile pour ses religieux, et il se recommande à ses prières. ibid.
— CCCXLII. — *A Joslain, évêque de Soissons.* — Il le prie de justifier, devant le Roi, l'archevêque de Bordeaux. 21
— CCCXLIII. — *De l'abbé Bernard, d'Italie à Innocent.* — Il se plaint que tout ne se soit pas passé, dans le monastère du Sauveur, conformément aux promesses du souverain Pontife. 22
— CCCXLIV. — *Du même Bernard à saint Bernard.* — Il se plaint de la charge qu'on lui a imposée. 23
— CCCXLV. — *Aux Religieux de Saint-Anastase.* — Il loue leur zèle et leur fidélité dans l'observance de la règle, cependant il désapprouve le trop grand usage qu'ils font des remèdes pour conserver leur santé. ibid.
— CCCXLVI. — *Au seigneur Pape Innocent.* — Il exhorte le Pape à ne pas se montrer favorable au parti injuste de l'archevêque d'York. 24
— CCCXLVII. — *Au seigneur Pape Innocent.* — Il lui recommande les députés qui vont à Rome pour l'affaire de l'archevêque d'York. 25
— CCCXLVIII. — *Au pape Innocent.* — Pour Arnulfe, évêque de Lisieux. ibid.
— CCCXLIX. — *Au Même.* — Il recommande au Pape un ami. 26
— CCCL. — *Au Même.* — Il lui demande pour un de ses parents sa bénédiction. ibid.
— CCCLI. — *Au Même.* — Il lui recommande quelques pauvres. ibid.
— CCCLII. — *Privilége accordé par le pape Innocent à saint Bernard.* — Innocent accorde à saint Bernard et à l'ordre de Cîteaux, les plus grands privilèges à cause des illustres services rendus par saint Bernard au Siège apostolique. 27
LETTRE CCCLIII. — *A Guillaume, abbé de Rièval.* — Il lui conseille de supporter avec résignation l'ordination illégitime de l'archevêque d'York. 28
— CCCLIV. — *A Mélisende, reine de Jérusalem,* fille du roi Baudouin et *épouse de Foulques.* — Comment elle doit se conduire après la mort de Foulques son mari. ibid.
— CCCLV. — *A la Même.* — Il lui recommande des religieux de Prémontré, qui vont à Jérusalem. 29
— CCCLVI. — *A Malachie évêque d'Irlande.* — Il lui renvoie ses religieux et s'excuse de ce qu'ils ne sont point encore assez instruits et formés. ibid.
— CCCLVII. — *Au Même.* — Il lui demande une affection fidèle ou plutôt toujours croissante, et il le prie de la manifester en donnant ses soins et son assistance aux religieux qu'il lui a envoyés. ibid.
— CCCLVIII. — *Au seigneur Pape.* — Il invoque son autorité pour procurer la paix à Thibault, comte de Champagne. 30
— CCCLIX. — *Les moines de Clairvaux au pape Célestin.* — Ils désirent retenir l'abbé de Morimond prêt à partir pour Jérusalem. 31
— CCCLX. — *A Guillaume, abbé de Rièval.* — Il l'exhorte encore à la patience et à la résignation. ibid.
— CCCLXI. — *A l'archevêque Thibauld, en faveur de Jean de Salisbury.* — Confiant en l'amitié de Thibauld, il lui recommande Jean. 32
— CCCLXII. — *A Robert Pullus,* cardinal et chancelier. — Il l'engage à assister puissamment dans les affaires de l'Eglise, en raison de ses fonctions, le pape Eugène, récemment élu. ibid.
— CCCLXIII. — *Au clergé et au peuple de la France occidentale.* — Il les exhorte à prendre les armes pour la défense de l'Eglise d'Orient contre les infidèles ; de plus, combattant l'avis d'un prédicateur furieux, il leur enseigne que l'on ne doit ni persécuter les Juifs, ni les mettre à mort. 33
— CCCLXIV. — *A Pierre, abbé de Cluny.* — Il l'invite à assister à l'assemblée de Chartres, où l'on doit délibérer sur les secours à porter à l'Église d'Orient. 35
— CCCLXV. — *A Henry archevêque de Mayence.* — Il blâme le moine Radulfe qui exhortait les fidèles à faire mourir les Juifs. 36
— CCCLXVI. — *A l'abbesse Hildegarde.* — Il repousse modestement ses louanges et l'engage à reconnaître en elle-même la grâce de Dieu. Il lui demande en outre ses prières pour lui et les siens. 37
— CCCLXVII. — *A G., chancelier.* — Il lui recommande l'Église de Metz. ibid.
— CCCLXVIII. — *A G., cardinal-diacre.* — Il exprime sa reconnaissance de l'amitié que le cardinal lui témoigne par sa lettre et ses présents ; il le détourne de l'amour des biens de ce monde. 38
— CCCLXIX. — *A l'abbé Suger.* — Il le félicite d'avoir heureusement entrepris la réforme de l'église de Sainte-Geneviève, et il l'engage à continuer ce qu'il a si bien commencé. ibid.
— CCCLXX. — *Au Même.* — Il lui recommande l'église du Mont. 39

LETTRE CCCXXI. — *A l'abbé Suger.*—Il le détourne du mariage entre le fils du comte d'Anjou et la fille du roi de France, à cause de l'empêchement de consanguinité. 39
— CCCLXXII. — *A P. évêque de Palencia en Espagne.* — Il le loue de son humilité et surtout de son goût pour la lecture. 40
— CCCCLXXIII.—*De l'abbé Sp. à saint Bernard.*— Il se plaint du gouvernement qu'on lui a imposé. 41
— CCCLXXIV. — *Aux religieux d'Irlande, à la mort du bienheureux évêque Malachie.* — Que la mort des saints doit être accueillie avec joie plutôt qu'avec tristesse : que, c'est par un bienfait particulier de Dieu, que Clairvaux a eu l'honneur d'être choisi pour le lieu de la mort et de la sépulture d'un si grand homme. ibid.
CCCLXXV. — *A Ida comtesse de Nevers.* — Il se plaint que les vassaux de la comtesse persécutent les moines de Vézelay. 42
— CCCLXXVI. — *A l'abbé Suger.* — Il l'engage à empêcher les duels entre les grands. 43
— CCCLXXVII. — *Au Même.* — Il vante son zèle et son amour, pour le bien public ; il le félicite d'avoir convoqué une assemblée pour délibérer sur le salut du royaume, et il l'engage à défendre avec courage les intérêts de l'État. ibid.
— CCCLXXVIII. — *Au Même.* — Il lui demande un secours de grains pour les religieux de Bourges. 44
— CCCLXXIX. — *Au Même.* — Il le prie de venir au secours d'un pauvre abbé. ibid.
— CCCLXXX. — *Au même.* — Du périlleux état de l'Eglise orientale. 45
— CCCLXXXI. — *Au Même.*— Il dit que, malgré la bonne opinion qu'il a de lui, il voit avec peine qu'on lui impute publiquement les maux du royaume : il lui conseille d'éviter de se compromettre en fréquentant les auteurs de ces bruits. ibid.
— CCCLXXXII. — *A Léonius, abbé de Saint-Bertin.* — Il lui exprime sa reconnaissance pour les bienfaits que lui et les siens ont reçus de cet abbé : il ajoute qu'il ne faut pas empêcher Thomas de Saint-Omer de venir à Clairvaux, s'il le désire. 45
— CCCLXXXIII. — *Au Même.* — Il le prie de continuer à ses religieux les marques de charité qu'il leur a données jusqu'à présent. 47
— CCCLXXXIV.— *Aux Religieux de l'église de Saint-Bertin.*— Il les remercie de leur bienfaisance envers ses religieux, et il leur promet une abondante récompense de la part de Dieu. ibid.
— CCCLXXXV. — *Aux Mêmes.* — Il les félicite de leurs progrès dans la régularité, et il les excite à de continuels efforts pour avancer dans la perfection religieuse. ibid.
— CCCLXXXVI. — *De Jean de Case-Marie à l'abbé Bernard.* — Il console saint Bernard de la malheureuse issue de la croisade. 49
— CCCLXXXVII. — *A Pierre, abbé de Cluny.*— Il lui adresse de sincères protestations d'attachement et d'affection, et il s'excuse de lui avoir écrit quelques lettres trop vives. 50
— CCCLXXXVIII. — *De Pierre le Vénérable à Bernard, abbé de Clairvaux* — Il repousse les éloges et les marques d'honneur de saint Bernard, et montre clairement le cas qu'il faisait de lui et de son amitié : il reçoit volontiers sa justification pour les lettres trop dures qu'il avait écrites. 50
LETTRE CCCLXXXIX. — *A Pierre abbé de Cluny.* — Que la lettre de Pierre lui a été très agréable mais qu'étant accablé d'occupations, il n'a pu lui répondre plus longuement. 52
— CCCXC. — *A Eskile archevêque de Lunden, légat du Siége apostolique en Danemarck et en Suède.* — Il lui exprime une humble reconnaissance de son amitié, et lui témoigne la sienne à son tour. 53
— CCCXCI. — *A l'abbesse de Faverney.* — Il lui conseille de restaurer moins les édifices que les mœurs et de prendre soin d'un hôpital. 54
— CCCXCII.— *A Radulphe, patriarche d'Antioche.* — Il l'exhorte principalement à l'humilité. ibid.
— CCCXCIII. — *A Guillaume patriarche de Jérusalem.* — Il l'exhorte à l'humilité. 55
— CCCXCIV. — *A l'Archevêque de Lyon.* — En faveur de l'abbé d'Ainay à Lyon. 56
— CCCXCV. — *A Alvise évêque d'Arras.* — Qu'il ne serait pas équitable de laisser, comme il le demande, Thomas de Saint-Omer, qui avait fait vœu d'entrer à Clairvaux, se rendre chez les moines de Saint-Bertin, qui le réclamaient en vertu d'un vœu fait par ses parents. 57
— CCCXCVI — *A Ricuin, évêque de Toul.* — Il s'excuse d'avoir reçu, sans le savoir, un de ses religieux profès nommé Guillaume. 58
— CCCXCVII. — *A Odon, abbé de Marmoutiers, près Tours.* — Que les moines devraient, dans le conflit qu'ils ont avec des clercs, pour certains droits, acquiescer à la sentence des arbitres. ibid.
— CCCXCVIII.— *A l'abbé Guy et aux religieux de Montier-Ramey.*— Prié par les religieux de Montier-Ramey de composer un office de saint Victor leur patron, il s'en excuse sur son incapacité et sur la difficulté de l'ouvrage. Il expose ce que doivent être les écrits qui servent au culte divin, et il explique les caractères du chant ecclésiastique. 60
— CCCXCIX.— *A Lelbert, abbé de Saint-Michel.* — Il renvoie à son monastère un moine qu'il a détourné de sa funeste résolution de voyager. 61
— CD.— *A l'abbé de Liesse.*— Il le prie de recevoir le frère Robert, de le traiter avec bienveillance et il lui demande des nouvelles de son abbé. 62
— CDI — *A l'abbé Baudain de Châtillon.*— Il lui ôte la crainte que les paroles d'une personne imprudente lui avaient donnée. ibid
— CDII.— *A Baudoin, évêque de Noyon.*— Il lui recommande avec enjouement un enfant. ibid.
— CDIII.— *A Henri, archidiacre* —Sur la validité du baptême conféré par ces paroles : Je te baptise au nom de Dieu et de la sainte et vraie Croix. 63
— CDIV.— *A Albert, reclus.*— Il lui conseille de manger une fois par jour et de ne jamais recevoir de femme. ibid.
— CDV.— *A l'abbé G.*— Il le prévient qu'un certain religieux a assez de forces pour vivre selon les règles de la communauté. 64
— CDVI.— *A l'abbé de Saint-Nicolas.* ibid.
— CDVII.— *A Odon, abbé de Beaulieu.* — Il lui conseille de rendre sans délai le dépôt du pauvre. ibid.
— CDVIII.— *A G., abbé de Troyes.* — Il recommande à l'abbé de Troyes un clerc de complexion

délicate qui renonçait au monde. Il craint qu'il ne soit trop faible pour l'austérité de Clairvaux. 64

LETTRE CDIX.—*A Rorgon, d'Abbeville.*— Il lui conseille de ne pas tenir grand compte de sa présence corporelle; il le prie de concéder à des religieux une portion de terre inculte. 65

— CDX.— *A Gilduin, abbé de Saint-Victor.*— Il lui recommande Pierre Lombard. ibid

— CDXI.—*A Thomas, prévôt de Béverley.*— Lettre pleine de douceur et d'onction par laquelle il invite Thomas à la vie religieuse, sans s'arrêter aux péchés qu'il peut avoir commis. Il ajoute que rien en ce monde n'est préférable à une bonne conscience. ibid.

CDXII — *A T., jeune homme qui avait fait vœu d'embrasser la vie monastique.* 66

— CDXIII.— *A l'abbé Raynald* — Il loue sa prudence et son humilité. 67

— CDXIV.— *Au moine Alard.*— Sur le même sujet. ibid.

— CDXV.— *A un homme qui manquait à sa promesse.* — Il l'exhorte à secouer le joug de la volupté et à accomplir son vœu d'entrer en religion 68

— CDXVI. — *A un inconnu.* — Il assure qu'il n'a pas été le distributeur des aumônes du comte Thibault. 69

— CDXVII. — *A l'abbé de Tronchin.*— Il le prie de recevoir avec bonté le frère Dodon. ibid.

— CDXVIII.—*A Hugues, archevêque de Rouen.*— Il le prie de confirmer la donation faite au monastère de Savigny. ibid.

— CDXIX.— *A Pierre, abbé de Celles.*— Il abandonne un four aux moines de Celles. 70

— CDXX.— *A Nicolas, évêque de Cambrai.* ibid.

— CDXXI. — *A Mar et à sa femme.*— Il leur conseille l'aumône et les bonnes œuvres. ibid.

— CDXXII.— *A un Abbé.*—Il s'excuse de la brièveté de sa lettre et lui adresse un jeune homme qu'il ne pouvait pas recevoir au nombre de ses religieux. 71

— CDXXIII. — *A un Evêque.* — Il lui recommande la cause du monastère de Saint-Martin. ibid.

— CDXXIV.— *A un ami.*— Il s'excuse de ne pouvoir aller avec lui trouver le légat. ibid.

— CDXXV.— *A un juge.*— Il lui recommande la cause de l'abbaye de Fontenay. ibid.

— CDXXVI.— *A un ami.*— Il lui recommande le porteur de la lettre. ibid.

— CDXXVII. — *A l'Evêque de Troyes.* — Il le désapprouve d'avoir donné l'archidiaconat à un enfant. 72

— CDXXVIII.— *A Guillaume, comte de Nevers.* ibid.

CDXXIX — *A un ami.*— Il rend grâces à Dieu du succès d'une affaire. ibid.

— CDXXX —*A Thibauld, comte de Champagne.* ibid.

— CDXXXI.— *Au pape Innocent II.*— Nommé juge par le souverain Pontife pour trancher le différend qui s'était élevé entre les deux prétendants à l'archevêché de Tours, il déclare nulle l'élection de Philippe. 73

— CDXXXII. — *Au seigneur Pape.* — En faveur de l'évêque de Troyes. 74

— CDXXXIII.— *Au Même.*— Même sujet. ibid.

— CDXXXIV.— *Au Même.* — Même sujet. ibid.

— CDXXXV. — *Au Même.* — Il lui recommande le porteur de la lettre. 75

LETTRE CDXXXVI. — *Au seigneur Pape.*— Il lui recommande un de ses amis. 75

— CDXXXVII. — *Au Même.* — En faveur de l'évêque de Troyes. ibid.

— CDXXXVIII.— *Au Même.*— Même sujet. ibid.

— CDXXXIX.— *Au Même.*— Même sujet. ibid.

— CDXL.— *A un anonyme.* — Il l'engage à préférer le soin de son âme à celui de son corps, et en conséquence à renoncer au monde. ibid.

— CDXLI. — *A un Prieur.* — Il lui envoie un jeune homme qui demandait à être reçu dans l'ordre. 76

— CDXLII — *A un abbé de l'ordre de Saint-Benoît.*— Il lui envoie deux jeunes gens qui ne sont pas assez forts pour la règle de Cîteaux, mais dont il pourra peut-être tirer parti. ibid.

— CDXLIII — *A un ami.*— Au sujet d'un homme dont il raconte les mauvaises mœurs, et qui recherchait des alliances nobles. ibid.

— CDXLIV.—*A Atton, évêque de Troyes.* 77

— CDXLV.— *A un Abbé.*— Il lui recommande L. qui s'était enfui et qui revenait, et il le prie de le recevoir avec bonté. ibid.

— CDXLVI.— *A un anonyme.* — Il lui écrit qu'il est sorti d'une maladie grave, et qu'il est revenu des portes mêmes de la mort. ibid.

— CDXLVII.—*A Amédée, abbé d'Haute-Combe.*— Il le prie d'envoyer des messagers à Montpellier où devaient aborder les navires du Roi de Sicile, afin que ces messagers s'excusent auprès du Roi de ce qu'il n'a pas envoyé de religieux en Sicile. ibid.

— CDXLVIII. — *A un anonyme.* — Il lui recommande l'abbé de Farsy, cardinal de la sainte Église romaine. 78

— CDXLIX.— *Au Roi de France.*— Il s'excuse de ne pas accepter la dignité à laquelle il avait été élu. ibid.

— CDL.— *A un ami.* — Il lui écrit qu'il entre en convalescence et qu'il a été arraché aux portes de la mort. 79

— CDLI — *Aux frères* ***.— Il les engage à faire des aumônes à cause de la famine. ibid.

— CDLII. — *A un Abbé.*— Il l'engage à recevoir avec bienveillance un moine fugitif, et à ne pas se démettre de sa charge d'abbé. ibid.

— CDLIII.—*A Conrad, roi des Romains.* 80

— CDLIV.— *A un anonyme.*— Il lui promet qu'Etienne, s'il persévère, portera de dignes fruits de pénitence. ibid.

— CDLV.— *A la tante de l'empereur d'Espagne.* — Il lui promet les prières de ses religieux et la supplie de faire terminer par la décision des évêques le différend qui existait entre lui et les religieux de Cared. 81

— CDLVI.— *A l'Abbé du très-saint monastère de Rieti.* ibid.

— CDLVII.— *A tous les fidèles.*— Sur l'expédition de Terre-Sainte. Il leur indique la fête de saint Pierre et saint Paul pour qu'ils se réunissent à Magdebourg. ibid.

— CDLVIII. — *Au duc Wladislas, aux Magnats et au peuple de Bohême.*— Il les invite tous à l'expédition de Jérusalem, il recommande la même entreprise à l'évêque de Moravie. 82

— CDLIX.— *A G... de Stophe.* 83

— CDLX.— *A l'Evêque de Worms.* 84

APPENDICE AUX LETTRES DE SAINT BERNARD

I.

LETTRES DOUTEUSES OU APOCRYPHES.

LETTRE CDLXI — *A Mathieu, évêque d'Albano.*— Sur l'évangile de saint Luc, ch. XVI, 1-19 : *Il y avait un homme riche, etc.* 85
— CDLXII. — *A quelques nouveaux convertis.* — Il les engage à être fidèles à la vie religieuse qu'ils ont embrassée et à ne pas se laisser effrayer par les péchés de leur vie passée. ibid.
— CDLXIII.— *A Alphonse, roi de Portugal.*— Le Roi, après avoir remporté une victoire sur les Sarrasins, se trouvait obligé par vœu de fonder un monastère de Cisterciens. C'est pourquoi saint Bernard envoie en Portugal les religieux de Clairvaux qui lui ont été demandés. 89
— CDLXIV.— *A Jean Cirite.*— Ayant connu miraculeusement son zèle et son désir, il envoie de Clairvaux des moines pour fonder un monastère en Portugal. ibid.
— CDLXV.— *A l'abbé de Saint-Benoît.* 90
— CDLXVI.— *Au roi Louis.* ibid.

II.

LETTRES ÉCRITES PAR NICOLAS DE CLAIRVAUX AU NOM DE SAINT BERNARD.

LETTRE CDLXVII.— *De Nicolas de Clairvaux au comte et aux barons de Bretagne.* 90
— CDLXVIII. — *Du même à Manuel Comnène, empereur de Constantinople, au nom du seigneur de Clairvaux.*— Pour qu'il fasse du fils du comte Thibauld un chevalier. 91
— CDLXIX. — *Du même à l'Evêque de Lucques, au nom du seigneur de Clairvaux.* — Pour l'exciter au courage. 92

III.

LETTRES DIVERSES ADRESSÉES A SAINT BERNARD.

LETTRE CDLXX — *Du roi Alphonse à saint Bernard.* 93
— CDLXXI.— *De Suger, abbé de Saint-Denys, à saint Bernard.* ibid.
— CDLXXII. — *D'Evervin, prieur de Steinfeld, à saint Bernard.*— Sur les hérétiques de son temps. ibid.
LETTRE CDLXXIII. — *De Henri de Reims, à saint Bernard.* 96
— CDLXXIV. — *De Jean, évêque d'Aret, à saint Bernard.* ibid.
— CDLXXV. — *De M..., évêque de Cracovie, à saint Bernard.* 97
— CDLXXVI. — *De Thomas, ancien abbé de Maurigny, à saint Bernard.* 98
— CDLXXVII. — *D'une Dame à saint Bernard.* 100
— CDLXXVIII. — *De B..., à saint Bernard.* — Au sujet d'un moine indocile ibid.
— CDLXXIX. — *D'Hugues Métellus, à saint Bernard.* — Il se répand en éloges sur son compte. 101
— CDLXXX. — *Du Même au Même.*— Il essaie de se défendre, lui et les siens, d'une accusation portée contre eux. 102
— CDLXXXI. — *Du Même, de la part de son abbé, au Même.* — Il s'excuse de répondre quelquefois avec trop de dureté aux accusations de son religieux Herbet. 103
— CDLXXXII. — *D'Haimon, archidiacre de Châlons, à saint Bernard.* 104
— CDLXXXIII. — *Du Même au Même.* ibid.
— CDLXXXIV. — *De G., à saint Bernard.* — Pour qu'il fasse dispenser l'évêque d'Amiens d'une expédition d'outre-mer. 105
— CDLXXXV.— *De Samson, archevêque de Reims, à saint Bernard.* — Par la fondation du monastère de Mores, diocèse de Langres. ibid.
— CDLXXXVI. — *D'Henri, évêque de Troyes, à saint Bernard.*— Sur l'abbaye de Boulancour. ibid.
— CDLXXXVII.— *De Geoffroy, évêque de Chartres, à Étienne, évêque de Paris.* — De la paix entre lui et Étienne de Garlande. 106
— CDLXXXVIII.— *D'Hugues, évêque d'Ostie, au chapitre de Citeaux.*—Sur la mort d'Eugène III. ibid.
— CDLXXXIX.—*De Barthélemy, d'évêque devenu moine, à Samson, archevêque de Reims.* — Il lui rend compte de son administration. 107
— CDXC. — *De Turstin, archevêque d'York, à Guillaume, archevêque de Cantorbéry.* 108
— CDXCI. — *De Falstred, troisième abbé de Clairvaux, à un abbé de l'ordre.* 113
— CDXCII. — *De l'évêque de Worms, à saint Bernard.* 114
— CDXCIII. — *De l'évêque de Worms, à saint Bernard.* 115
— CDXCIV. — *D'un inconnu.* ibid.

TRAITÉS DIVERS

LES CINQ LIVRES DE LA CONSIDÉRATION ADRESSÉS AU PAPE EUGÈNE.

Avertissement. 119
Prologue. 123

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. — Il gémit de savoir le souverain Pontife partagé entre tant d'occupations diverses. 125
— II. — Les usages répréhensibles se tournent aisément en habitudes. 126
— III. — Ce n'est point le ministère propre des princes de l'Église de siéger sur un tribunal pour entendre des plaidoiries et juger des procès. 127
— IV. — C'est une servitude tout à fait inconvenante et indigne des Pontifes de l'Église, que d'être condamnés à entendre citer plus souvent les lois humaines que les lois divines 128
— V. — Nous ne devons pas prendre soin des autres au point de nous négliger nous-mêmes. ibid.
— VI. — Il fait voir, par le témoignage de l'Apôtre, que c'est bien moins aux évêques qu'aux princes de la terre, que le pouvoir judiciaire a été délégué. 129
— VII. — Il faut, avant tout, vaquer à la piété et à la méditation des choses éternelles. 130
— VIII. — Il fait voir comment, de la piété et de la contemplation résulte l'harmonie et le parfait accord des quatre vertus principales. 131
— IX. — Il conseille de réformer peu à peu les usages des derniers Papes et de prendre exemple des anciens. 132
— X. — Il blâme les abus auxquels se livrent les avocats, les procureurs, et les plaideurs, et il s'élève contre leurs fourberies. 133
— XI. — Il fait voir, par l'exemple de Jésus-Christ, qu'on doit châtier sévèrement les avocats et les procureurs qui cherchent à s'enrichir par l'injustice. 134

LIVRE DEUXIÈME.

CHAP. I. — Il déplore le lamentable désastre qui vient d'arriver et il se défend contre les attaques dont il a été l'objet pour la malheureuse issue de l'expédition en Terre-Sainte. 135
— II. — Il distingue la considération de la contemplation. 137
— III. — Il divise la considération en quatre chefs principaux. ibid.
— IV. — La connaissance de soi-même embrasse trois objets distincts ; et d'abord, il faut considérer « ce que nous sommes ». 138
— V. — Le second objet de la connaissance de soi-même, c'est de voir attentivement qui nous sommes, et d'où nous sommes sortis. ibid.
— VI. — A quoi doivent s'appliquer les princes de l'Église. Qu'ils n'imaginent point être appelés à commander en maîtres, mais bien plutôt à travailler en serviteurs. 139
— VII. — Il revient sur la question qu'il s'est proposée, et il examine plus en détail ce qu'est un souverain Pontife. 142
CHAP. VIII. — Il disserte sur la dignité et l'autorité du souverain Pontife. 143
— IX. — La considération de notre propre nature est d'ordinaire un aiguillon puissant pour nous porter à la piété. 144
— X. — Troisième objet de la considération de soi-même : savoir « que nous sommes ». 145
— XI. — Il recommande au souverain Pontife de s'examiner sérieusement lui-même. 146
— XII. — Il ne faut ni laisser endormir sa vigilance dans la prospérité, ni se décourager dans l'infortune. ibid.
— XIII. — Il exhorte le souverain Pontife à éviter l'oisiveté et les entretiens inutiles. 147
— XIV. — Il faut éviter avec le plus grand soin, dans les jugements, de faire acception de personnes et de se laisser aller à la prévention. ibid.

LIVRE TROISIÈME.

CHAP. I. — Il fait voir que le monde entier, ayant été soumis à la puissance pontificale, c'est le devoir du souverain Pontife de ne rien négliger pour appeler tous les peuples au giron de l'Église. 150
— II. — Il enseigne quel mode il convient d'adopter pour les appels faits au Saint-Siége. 152
— III. — Les prélats n'ont pas été établis pour commander et se complaire en eux-mêmes, mais pour être utiles aux autres. 155
— IV. — Il enseigne qu'il ne faut point troubler, ni confondre sans motif, les rangs de la hiérarchie ecclésiastique : et à ce sujet il critique l'abus des demandes de priviléges et d'exemption. 156
— V. — C'est un devoir pour le souverain Pontife d'examiner dans toute l'Église, si l'on observe, comme on le doit, les décrets apostoliques et les lois établies par ses prédécesseurs. 159

LIVRE QUATRIÈME.

CHAP. I. — Il indique en peu de mots au souverain Pontife ce qu'il faut entendre par les choses qui sont autour de lui. 162
— II. — Il examine les mœurs du clergé et du peuple de Rome, et il propose pour exemple les soins et la vigilance des anciens pasteurs qui se dévouaient, sans réserve, à faire paître leurs ouailles. ibid.
— III. — C'est au souverain Pontife d'extirper du cœur de ses peuples toutes ces coupables habitudes. 165
— IV. — Quels hommes le souverain Pontife doit choisir pour être auprès de lui et le seconder dans son ministère. Saint Bernard caractérise ici d'une manière admirable les vertus requises dans les cardinaux et les prélats. 166
— V. — Il confirme sa doctrine par des exemples, et il fait une critique adroite des prétentions orgueilleuses des ministres de Sa Sainteté. 169
— VI. — Comment doit se conduire le souverain Pontife à l'égard de ses serviteurs et dans l'ordre

de sa maison. Les soins de l'administration domestique étant au-dessous de sa dignité, il devra les confier à un intendant. 170

CHAP. VII. — Epilogue ou récapitulation de ce qu'il a dit précédemment sur les principales qualités nécessaires à un souverain Pontife 173

LIVRE CINQUIEME

CHAP. I. — Il commence à caractériser la considération de ce qui est au-dessus de nous : c'est-à-dire, de Dieu et des choses divines ; et il fait voir que l'âme s'y élève quelquefois par la contemplation des choses créées. 175

— II. — Il distingue les divers degrés de cette considération et il en marque les différentes espèces. 176

— III. — Nous avons trois moyens pour chercher à connaître les êtres placés au-dessus de nous, c'est-à-dire Dieu et les anges : ce sont l'opinion, la foi et l'intelligence. 177

— IV. — Il fait voir comment nous pouvons nous former une idée distincte des esprits bienheureux et immortels. 178

— V. — Tous les dons que possèdent les esprits célestes sont un écoulement de la Divinité. 180

— VI. — Il passe à la considération de Dieu, et il fait voir que la notion du premier principe et de l'Être par excellence ne peut s'appliquer convenablement qu'à lui seul. 181

— VII. — Dieu est unité et trinité en même temps. 183

— VIII. — La pluralité des Personnes est produite en Dieu par ses propriétés : mais son essence n'en est pas moins une et simple. 184

— IX. — De même qu'en Dieu il n'y a qu'une seule nature dans trois Personnes ainsi en J.-C., au contraire, plusieurs natures s'unissent pour ne faire qu'une seule personne. 185

— X. — Il applique à la personne de J.-C. la parabole qui est dans saint Matthieu, des trois mesures de farine. 186

— XI. — Il poursuit sous d'autres points de vue sa considération sur Dieu. 187

— XII. — Comme Dieu est le rémunérateur fidèle des bonnes actions, il est aussi le juste vengeur des crimes. ibid.

— XIII. — Appliquant ingénieusement à son sujet les expressions d'un texte de saint Paul, il disserte, avec autant d'éloquence que de savoir, sur la longueur, la largeur, la hauteur, et la profondeur de Dieu. 188

— XIV. — Il explique par quel moyen nous pouvons arriver à saisir, suivant l'expression de l'Apôtre, les quatre attributs dont il vient de parler. 190

TRAITÉ DES MOEURS ET DES DEVOIRS DES ÉVÊQUES.

CHAP. I. — Difficultés et dangers de la charge épiscopale. Nécessité pour un Évêque d'avoir de bons conseils. 199

II. — L'honneur attaché aux dignités ecclésiastiques ne consiste pas dans la pompe extérieure, mais dans la perfection des mœurs et des vertus. 200

— III. — Les plus précieux et les plus dignes ornements des Prélats sont la chasteté, la charité, l'humilité. 202

CHAP. IV. — Nécessité pour un Évêque de conserver une foi pure et une charité sincère. 204

— V. — De la vertu d'humilité nécessaire à tous; mais surtout aux Prélats. 206

— VI. — C'est dans sa propre conscience que chacun doit placer son honneur et sa véritable gloire : non pourtant sans crainte, parce que Dieu sonde et juge les cœurs. 207

— VII. — Il censure l'ambition des ecclésiastiques, la promotion des jeunes clercs et la pluralité des bénéfices. 209

— VIII. — Il recommande à l'Evêque l'humilité et la modestie. 211

— IX. — Il blame les Abbés qui recherchent d'une manière déplacée les exemptions. 213

SERMON OU LIVRE DE LA CONVERSION ADRESSÉ AUX CLERCS.

CHAP. I. — Que personne ne peut se convertir au Seigneur s'il n'est prévenu par la volonté de Dieu et le cri intérieur de sa voix. 219

— II. — La voix de Dieu se fait entendre de tous les hommes : et ils sont traduits en dépit d'eux-mêmes au tribunal de leur conscience. 220

— III. — En s'examinant soi-même, on découvre facilement ses défauts secrets : et après de courts moments de plaisir, il reste dans l'âme une longue amertume. 221

— IV. — Les pécheurs sont ennemis non seulement de leur âme, mais aussi de leur corps ; et ils ne reconnaissent leur malheur que quand il n'est plus temps de faire pénitence. ibid.

— V. — C'est un bien que de sentir le ver rongeur de sa conscience pendant cette vie, alors qu'on peut encore parvenir à l'étouffer. 222

— VI. — Le saint Docteur fait une peinture fidèle des difficultés de la conversion et de la lutte du pécheur qui veut revenir à la vertu, en personnifiant les sens ligués avec la volonté pour résister à la raison. 223

— VII. — Consolation d'une âme qui reconnaît sa misère. 225

— VIII. — Les plaisirs charnels, les voluptés sensuelles ne sont que vanité et mensonge, et ne durent qu'un moment. ibid.

— IX. — C'est vainement que le pécheur cherche les ténèbres et le mystère ; car, il a partout pour témoins, et les démons qui l'accusent, et les anges qui déposent contre lui, et Dieu qui doit le juger. 227

— X. — Pour obtenir le salut, il ne suffit pas d'éviter le mal, il faut encore faire le bien. 228

— XI. — Ceux qui travaillent à se convertir sont tentés plus violemment par leurs anciens vices, ce qui pourrait entraîner leur ruine. Le moyen de la prévenir est une salutaire douleur. 229

— XII. — Comment il faut amener doucement la volonté à aimer et à désirer les biens célestes. 230

— XIII — Soulagement que trouve un pécheur converti dans la douceur et les délices d'une vie pieuse et sainte. ibid.

— XIV. — On ne peut se rassasier des plaisirs de la terre sans en ressentir le dégoût : mais plus on savoure les joies célestes, plus on désire les goûter. 231

— XV. — Comment on purifie sa mémoire des

souillures d'une vie criminelle, en se reposant sur la divine Miséricorde qui en accorde le pardon. 332
CHAP. XVI. — Nous obtiendrons que Dieu ait pitié de nous, si nous avons pitié premièrement de nous-même, et ensuite du prochain. 233
— XVII. — On doit travailler sans relâche à purifier les yeux de son âme, pour pouvoir jouir de la vue de Dieu. ibid.
— XVIII. — Les gens pacifiques sont dignes de jouir de la béatitude et de porter le nom d'enfants de Dieu. 234
— XIX. — Il blâme sévèrement les ambitieux qui ont la témérité de s'immiscer, sans en être dignes, dans les fonctions de l'Église. ibid.
— XX. — Il s'élève avec véhémence contre la dissolution et les abominables dérèglements des clercs. 236
— XXI. — Il les exhorte à la pénitence du ton le plus affectueux. 237
— XXII. — Le devoir des bons pasteurs est d'instruire les peuples et de ne pas craindre d'être persécutés pour la justice. ibid.

TRAITÉ DU PRÉCEPTE ET DE LA DISPENSE.

Lettre à l'abbé de la Colombe. 241
Préface. 243
CHAP. I. — Si les règles monastiques sont des préceptes ou des conseils. 245
— II. — Qui sont ceux qui peuvent dispenser des règles, et en quel temps ils doivent le faire. 246
— III. — Dans la loi divine la dispense est réservée à Dieu. La loi éternelle est immuable, même pour Dieu. ibid.
— IV. — Ce qui est permis aux supérieurs dans la dispense de la règle. 247
— V. — Les supérieurs ne doivent pas étendre la loi de l'obéissance au delà des bornes de la profession, ni la restreindre en deçà de ces limites. 248
VI. — Le religieux désireux de la perfection ne doit pas restreindre son obéissance dans les bornes de sa profession. 249
— VII. — Comment reconnaître, d'après les distinctions qui précèdent, les degrés d'obéissance ou de gravité dans la désobéissance. ibid.
— VIII. — Le péché qui vient du mépris de la loi est plus grave que celui qui naît de la négligence. 250
— IX. — Il faut obéir à son supérieur, comme à Dieu. 251
— X. — L'obéissance n'est pénible et lourde qu'aux âmes imparfaites, contraintes et charnelles; aux autres elle est douce et aisée. 252
— XI. — Les préceptes sont inégaux, comme aussi les transgressions. 253
— XII. — Les désobéissances à la règle sont inégales comme celles qui s'attaquent à la loi divine. 254
— XIII. — Il réfute les moines qui exagèrent la difficulté de l'obéissance religieuse ou qui même la disent impossible. 255
— XIV. — D'où vient que la conscience erronée ne convertit pas le mal au bien, comme le bien au mal. 257
— XV. — Si la désobéissance a autant de force pour démériter que l'obéissance pour mériter. 260
CHAP. XVI. — En quel cas on peut approuver le passage et changement d'un monastère en un autre. ibid.
— XVII. — Il éclaircit certains doutes tirés des Pères. 263
— XVIII. — Qu'il n'est pas permis aux moines de changer de monastère après la mort de leur abbé. ibid.
— XIX. — Il répond en peu de mots à quelques autres doutes. 264
— XX. — Il accorde deux passages de saint Paul qui semblaient se contredire. 265

APOLOGIE DE SAINT BERNARD ADRESSÉE A GUILLAUME DE SAINT-THIERRY.

Avertissement. 268
Préface. 270
CHAP. I. — Il proteste que ses moines et lui sont très-éloignés de médire d'un Ordre religieux. 272
— II. — Saint Bernard se justifie et fait l'éloge de l'ordre de Cluny. 274
— III. — Que la diversité des Ordres religieux ne préjudicie pas à la charité. 275
— IV. — Il tient à un seul ordre par sa profession et à tous par la charité. 276
— V. — Il reprend les religieux qui portent envie aux autres Ordres, et qui en médisent. 278
— VI. — Il reprend ceux qui jugent témérairement et qui méditent de la manière de vivre des moines de Cluny. ibid.
— VII. — L'exercice de l'esprit est plus utile que celui du corps. 279
— VIII. — Il reprend fortement les abus et les vices de Cluny, déguisés sous le nom de vertus. 281
— IX. — Il compare l'intempérance des moines de Cluny avec l'abstinence des anciens moines. 282
— X. — Il reprend le luxe et la beauté des habits dans les religieux. 283
— XI. — Il déclare la cause pour laquelle les supérieurs ne corrigent point les désordres de leurs inférieurs, et reprend vertement le luxe et la pompe des Prélats. 284
— XII. — Il blâme le luxe et l'abus dans la construction des églises et des oratoires, ou dans leurs ornements et leurs peintures. 285
— XIII. — Il résume les moyens qu'on doit prendre pour entretenir mutuellement la charité et la paix ; et il censure l'inconstance de ceux qui sortent de leur Ordre. 286

LIVRE SUR LA LOUANGE DE LA NOUVELLE MILICE.

Prologue. 291
CHAP. I. — Éloge de la nouvelle milice. 293
— II. — De la milice séculière. 294
— III. — Des soldats du Christ. ibid.
— IV — De la vie des soldats du Christ. 295
— V. — Du Temple. 296
— VI. — De Bethléem. 297
— VII. — De Nazareth. 298
— VIII. — De la montagne des Oliviers et de la vallée de Josaphat. 299
— IX. — Du Jourdain. ibid.
— X. — Du Calvaire. ibid.
— XI. — Du Sépulcre. 300
— XII. — De Bethphagé. 303
— XIII. — De Béthanie. 304

TRAITÉ DES DEGRÉS DE L'HUMILITÉ ET DE L'ORGUEIL.

Préface. 307
CHAP. I. — Jésus-Christ est la route d'humilité qui mène à la vie. 309
— II. — Avec quel fruit on gravit les degrés de l'humilité. 310
— III. — En quel ordre les degrés de l'humilité conduisent à la vérité, et comment, par sa passion, Jésus-Christ a appris la miséricorde. 311
— IV. — Le premier degré de la vérité, c'est de s'étudier soi-même, ou de connaître sa misère personnelle. 314
— V. — Second degré de l'humilité : se connaissant soi-même, compâtir aux misères du prochain. 315
— VI. — Troisième degré de la vérité : purifier l'œil du cœur pour contempler les choses célestes et divines. 316
— VII. — Comment la sainte Trinité opère en nous les trois degrés de vérité. ibid.
— VIII. — Ces mêmes degrés visibles dans le ravissement de saint Paul. 317
— IX. — Gémissements et soupirs de saint Bernard après la vérité. 318
— X. — Du premier degré d'orgueil, qui est la curiosité. 320
— XI. — Du second degré d'orgueil, qui est la légèreté d'esprit. 324
— XII. — Du troisième degré d'orgueil, qui est la joie inepte. ibid.
— XIII. — Du quatrième degré d'orgueil : la jactance. ibid.
— XIV. — Du cinquième degré d'orgueil : la singularité. 325
— XV. — Du sixième degré d'orgueil : l'arrogance. ibid.
— XVI. — Du septième degré d'orgueil : la présomption. 325
— XVII. — Du huitième degré d'orgueil : soutenir ses fautes. ibid.
— XVIII. — Du neuvième degré d'orgueil : la confession simulée. ibid.
— XIX. — Du dixième degré d'orgueil : la rébellion. 327
— XX. — Du onzième degré d'orgueil : la liberté du péché. ibid.
— XXI. — Du douzième degré d'orgueil : l'habitude du péché. ibid.
— XXII. — Si on doit prier pour les désespérés et pour ceux qui sont morts, selon l'âme, et comment il faut le faire. 328

TRAITÉ DE L'AMOUR DE DIEU, A HAIMERIC, CARDINAL ET CHANCELIER.

Avertissement. 333
Préface. 335
CHAP. I. — Pourquoi et comment Dieu doit être aimé. 337
— II. — Combien Dieu mérite l'amour de l'homme pour tous les biens qu'il lui accorde en son corps et en son âme. Moyen de les reconnaître et de les posséder, sans faire injure au donateur. 338
— III. — Que les chrétiens ont, pour aimer Dieu, des motifs plus puissants que les fidèles. 336
— IV. — Quels sont ceux qui sont consolés par le souvenir de Dieu, ou plus capables de son amour. 341
CHAP. V. — De quelle dette d'amour le chrétien est chargé. 342
— VI. — Résumé et récapitulation de ce qui précède. 343
— VII. — Ce n'est pas sans fruit, ni sans récompense qu'on aime Dieu : le cœur humain ne peut être satisfait par les biens de la terre. ibid.
— VIII. — Du premier degré d'amour par lequel l'homme s'aime pour lui-même. 346
— IX. — Du second et troisième degré d'amour. 347
— X. — Du quatrième degré d'amour, où l'homme ne s'aime plus lui-même que pour Dieu. ibid.
— XI. — Cette perfection n'est le partage des âmes sorties du corps qu'après la résurrection. 348
— XII. — Extrait d'une lettre adressée aux Chartreux, sur la charité. 350
— XIII. — De la loi de la volonté propre et de la cupidité qui gouverne les esclaves et les mercenaires. 351
— XIV. — De la loi de charité propre aux enfants. ibid.
— XV. — Des quatre degrés d'amour, et de l'heureux état de la patrie céleste. 253

TRAITÉ DE LA GRACE ET DU LIBRE ARBITRE.

Préface. 357
CHAP. I. — Le consentement du libre arbitre concourt, avec la grâce de Dieu, au mérite des bonnes actions. 359
— II. — Qu'est-ce que le libre arbitre, ou quelle est l'essence de la liberté. 360
— III. — Qu'il y a trois sortes de libertés ; la liberté de nature, celle de grâce, et celle de gloire. 362
— IV. — Quelle est la liberté dont jouissent les âmes saintes séparées de leurs corps : quelle est celle qui convient indifféremment à Dieu et à la créature raisonnable. 363
— V. — La liberté de misère, appelée aussi de bon plaisir est-elle accordée à l'homme dès cette vie. 365
— VI. — La grâce est absolument nécessaire pour vouloir le bien. 366
— VII. — Nos premiers parents dans le paradis terrestre, ont-ils joui de ces trois libertés, même après le péché ? 368
— VIII. — Le libre arbitre reste entier après le péché. 369
— IX. — L'image et la ressemblance de Dieu, d'après lesquelles nous avons été créés, consistent dans les trois libertés précédentes. 370
— X. — La ressemblance de l'image de Dieu est réparée en nous par Jésus-Christ. 372
— XI. — La grâce qui nous attire au bien, et la tentation qui nous pousse au mal, ne portent aucun préjudice au libre arbitre. 373
— XII. — Celui qui renie la foi par crainte de la mort et des supplices, est-il exempt de péché, ou privé du libre arbitre ? Examen du reniement de saint Pierre. 374
— XIII. — Les mérites de l'homme sont de purs dons de Dieu. 376
— XIV. — Quelle est la part de la grâce et celle du libre arbitre dans l'affaire de notre salut ? 378

LETTRE OU TRAITÉ SUR LE BAPTÊME ET LES QUESTIONS PROPOSÉES PAR HUGUES DE SAINT-VICTOR.

Préface. 383
CHAP. I. — Le Baptême n'a point été d'obligation dès le temps que Notre-Seigneur dit à Nicodème : *Quiconque ne renaît point*, etc., etc. 385
— II. — Le Baptême n'est devenu d'obligation qu'après avoir été suffisamment publié. Dans l'extrême nécessité, le Baptême reçu par la foi et le vœu, était suffisant aussi bien que le martyre. 387
— III. — Les justes de l'ancien Testament n'ont pas eu des mystères futurs, une connaissance si claire que celle que nous avons des mystères passés. 389
— IV. — Il montre qu'il y a un péché d'ignorance contre le défenseur de l'opinion contraire. 392
— V. — Il défend une opinion émise par lui, mais qui avait été mal entendue, à savoir que le dessein de l'Incarnation du Verbe avait été caché aux anges. 395

TRAITÉ CONTRE LES ERREURS DE PIERRE ABAILARD.

Préface. 397
CHAP. I. — Il rapporte les doctrines impies d'Abailard, touchant le mystère de la sainte Trinité. 399
— II. — Dans la Trinité, il ne faut admettre aucune différence, mais une égalité parfaite et universelle. 401
— III. — Il réfute les absurdités d'Abailard, qui attribue à une seule personne proprement et spécialement des noms absolus et essentiels qui conviennent également aux trois Personnes. 402
— IV. — Il réfute la définition de la foi, dans laquelle Abailard soutient qu'elle est une opinion. 404
— V. — Il reprend Abailard de préférer ses pensées et ses imaginations aux sentiments communs de tous les Pères, particulièrement quand il dit que Jésus-Christ ne s'est point incarné expressément pour délivrer l'homme du pouvoir de Satan. 405
— VI. — Dieu n'a pas seulement usé de miséricorde, mais aussi de justice, dans le rachat des hommes. 407
— VII. — Il accuse Abailard de pousser l'impiété et la témérité, jusqu'à pénétrer dans les secrets de Dieu, et de les anéantir. 408
— VIII. — Pourquoi Jésus-Christ s'est servi d'un moyen si rude et si pénible pour nous délivrer, quand un seul acte de sa volonté suffisait, ou un simple commandement. 410
— IX. — Jésus-Christ est venu au monde, non-seulement pour nous instruire, mais aussi pour nous délivrer. 411
Résumé des hérésies de Pierre Abailard. 415

VIE DE SAINT MALACHIE.

Préface à l'abbé Congan 421
CHAP. I. — Enfance et adolescence de saint Malachie. 423
CHAP. II. — Son apprentissage de la vie religieuse. 424
— III. — Engagé dans les ordres, il devient vicaire de l'Évêque. 425
— IV. — Pour mieux s'instruire, il s'attache à l'évêque Malch. 426
— V. — Il soulage sa sœur défunte, en offrant pour elle le sacrifice. 427
— VI. — Il relève de ses ruines le monastère de Benchor. 428
— VII. — Il guérit un homme atteint de la dyssenterie. 429
— VIII. — Il devient, malgré lui, évêque de Connerth. ibid.
— IX. — Il construit un monastère à Ibrak. 430
— X. — Il devient archevêque ou primat d'Irlande. ibid.
— XI. — Il échappe à des embûches dont les auteurs périssent misérablement. 432
— XII. — Par son courage et sa confiance en Dieu, il apaise et se concilie ses ennemis armés contre lui. ibid.
— XIII. — Dieu punit les détracteurs du Saint. 434
— XIV. — Malachie se démet de l'archevêché d'Armagh après y avoir rétabli la paix. ibid.
— XV. — Malachie forme le projet d'aller à Rome solliciter du souverain Pontife le pallium. 435
— XVI. — En allant à Rome, et à son retour, il s'arrête à Clairvaux. 436
— XVII. — Diverses guérisons. 437
— XVIII. — De retour dans sa patrie, il s'applique au ministère pastoral, et à la réforme des mœurs. 438
— XIX. — Ses vertus et ses mœurs dignes d'un véritable évêque. ibid.
— XX. — Il délivre des possédés. 439
— XXI. — Bienfaits accordés à des moribonds et à des femmes en couches. 440
— XXII. — Il prédit la mort d'un concubinaire endurci. ibid.
— XXIII. — Autres guérisons. 441
— XXIV. — Il ressuscite une femme morte sans le sacrement de l'Extrême-Onction. 442
— XXV. — Bienfaits divers accordés à différentes personnes. 443
— XXVI. — Il défend la vérité du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 444
— XXVII. — Il rétablit la paix entre des populations divisées. ibid.
— XXVIII. — Dans la construction d'une église, il rencontre un adversaire, bientôt après châtié par le ciel. 446
— XXIX. — Il est doué du don de prophétie et de miracles 447
— XXX. — Il prédit l'heure et le lieu de sa mort : et il entreprend un second voyage pour aller trouver le pape Eugène. 448
— XXXI. — Il revient à Clairvaux, pour y mourir au temps et au lieu qu'il avait désirés. 450

Hymne sur saint Malachie. 453
Note sur Clairvaux. 455
Traité du chant. 463
Traité sur la manière de chanter le Graduel. 475
Traité des Tons. 477
Appendice. 495

Bar-le-Duc. — Typ. Louis GUÉRIN, rue de la Rochelle, 49, 51.

3, 4, 6, 5, 7, 11
0, 1, 2, 1, 2, 1,